This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828718 8

EX ELECT ORALI
BIBLIOTHECA SERENISS
VTRIVSQ BAVARIÆ
DVCVM
MDCC XLVI

EX ELECT ORALI
BIBLIOTHE CA SERENISS
VTRIVSQ BAVARIÆ
DV CVM
MDCC XLVI

ŒUVRES

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

LETTRES

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

TOME SECOND.

NEW-YORK

A PARIS, & se vend à *LAUSANNE*,
Chez SIGISMOND D'ARNAY & Compagnie.

M. DCCLXXV.

ŒUVRES

DE MESSIRE

ANTOINE ARNAULD,

DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ

DE SORBONNE.

montrances à S. M.; M. Arnauld écrivit pour lui cette Lettre; mais ayant été trouvée trop forte, elle ne fut point présentée. Page 25
1677. Nov. 3. Lettre CCCV. *A M. Le Tellier. Quand il fut nommé Chancelier.* 28
1678. Jan. 18. *Epistola Cardinalis Barberini ad A. Arnaldum. Gratias habet pro libris ad se missis.* ibid
Juin 22. Lettre CCCVI. *A Madame de Billy. Sur une Lettre qu'on lui proposoit d'écrire à Rome, & sur la naissance d'un fils de cette Dame.* 29
Août 10. Lettre CCCVII. *A Madame de Fontpertuis. Pour l'engager à prévenir une personne pour qui elle avoit de la froideur.* 30
Sept. 13. Lettre CCCVIII. *A la même. Sur le même sujet.* ibid
Dec. 29. Lettre CCCIX. *A la Mere Angélique de Saint Jean. Ses sentimens & ses dispositions sur l'affaire de la Régale.* 31
Dec. 30. Lettre CCCX. *A Madame de Fontpertuis. Il s'excuse de ne lui avoir point écrit sur sa maladie; il lui parle de la disposition où doivent être les malades & les personnes qui leur sont unies.* 34
1679. Fev. 22. Lettre CCCXI. *A la même. Sur les maladies, & la bonne maniere de se mortifier.* 35
Mars 18. Lettre CCCXII. *Au Landgrave de Hesse-Rheinfels. Au sujet d'un écrit de ce Prince contre le ministre Luthérien André Kunæus, pour sa justification, & la défense de son Livre intitulé: le véritable, sincere & discret Catholique*, in-4°. *1666 en Allemand.* 36
Mai 6. Lettre CCCXIII. *A M. de Pomponne, ni achevée, ni envoyée. Sur les Calomnies dont on s'efforçoit de prévenir l'esprit du Roi contre lui.* 37
. . . . Lettre CCCXIV. *Au Roi. Sur le même sujet.* 40
Juillet 29. Lettre CCCXV. *A Madame de Fontpertuis. Sur ses maladies.* 45
Août. Lettre CCCXVI. *A Monseigneur l'Archevêque de Paris. Il lui rend raison de sa retraite, à quoi ses ennemis l'avoient obligé, par les mauvais offices qu'ils lui rendoient auprès du Roi.* ibid
Août. Lettre CCCXVII. *A M. le Chancelier. Sur le même sujet que la précédente.* 50
Août. Lettre CCCXVIII. *A M. de Pomponne, Sur sa retraite.* 52
Août 9. Lettre CCCXIX. *A M. Nicole. Sur l'éloignement qu'il avoit de s'engager de nouveau à écrire sur les affaires de l'Eglise.* 53
Août. Lettre CCCXX. *A Madame de Fontpertuis. Il lui recommande de mettre toute son affection en Dieu.* 56
Août 21. Lettre CCCXXI. *A Madame de la Viemur. Sur les raisons de publier l'Ouvrage contre M. Mallet, & d'en faire des présens.* ibid
Sept. 1. Lettre CCCXXII. *A Madame la Ducheſſe de Lesdiguieres. Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, son Oncle.* 58
Sept. 1. Lettre CCCXXIII. *A la Mere du Fargis, qui a été Abbesse du Port-Royal des Champs. Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, son Cousin.* 59
Sept. 2. Lettre CCCXXIV. *A Madame de la Viemur. Sur M. Nicole.* 60
Novemb. Lettre CCCXXV. *A M. de Pomponne. Sur la disgrace de ce ministre,* 61
Dec. 5. *Lettre de M. de Luzancy à M. Arnauld.* 62
Nov. 19. Lettre CCCXXVI. *A M. de Pomponne. Au sujet de sa disgrace, & de la mort d'un de ses Fils.* 63
Dec. 13. *Lettre du Cardinal Ottoboni, depuis Pape sous le nom d'Alexandre VIII. à M. Arnauld.* ibid

Avertissement sur les Lettres suivantes. Page 64
1679. Dec. 14. Lettre CCCXXVII. *A M. de la Combre Vienur.* 65
Decemb. *Lettre de M. Nicole à M. Arnauld.* 66
Dec. 15. Lettre CCCXXVIII. *A M. de Neercassel, Archevêque d'Utrecht, sous le titre d'Evêque de Castorie. Il le sollicite de dénoncer à Rome le Livre de la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire de M. Mallet, & lui allegue les motifs de condamnation.* 68
Dec. 18. Lettre CCCXXIX. *A M. de la Combre Vienur. Sur sa situation à Mons.* 71
1680. Jan. 18. Lettre CCCXXX. *Au P. Quesnel. Sur les Lettres contre M. Mallet, & sur quelques sentimens du P. Mallebranche.* 73
Lettre CCCXXXI. *Au même; avec une dissertation pour la justification de certains termes que le monde estime durs dans les écrits.* 74
Janv. 22. Lettre CCCXXXII. *A Madame de Fontpertuis. Inutilité des complimens entre amis; il lui fait part de ses diverses stations en sept ou huit mois de temps.* 75
Fev. 23. Lettre CCCXXXIII. *Au P. Quesnel. Sur le Livre du P. Seguenot, & le sentiment de Scot sur la Contrition.* 76
Mars 18. Lettre CCCXXXIV. *A M. de la Chambre. Sur la restitution des intérêts usuraires, &c.* 77
Mars 22. *Epistola Neercassellii ad Arnaldum. De libro cui titulus de lectione scripturæ sacræ, hujusque libri translatione.* 78
Mars 31. Lettre CCCXXXV. *A M. de la Chambre.* 79
Epistola CCCXXXVI. *Ad Innocentium XI. summum Pontificem. De rebus rationibusque suis ad eum refert, & enarratis Ecclesiæ Gallicanæ calamitatibus, deprecatur ut tandem illis remedium aliquod afferat.* 80
Avril 9. *Epistola D. Favoriti ad A. Arnaldum. Deplorato fortunæ ipsius statu significat se præcedentem epistolam summo Pontifice legisse.* 87
Avril. 23. Lettre CCCXXXVII. *A la Mere Angélique de Saint Jean. Il répond à la demande qu'elle lui avoit faite au sujet d'une Abbesse qu'on vouloit donner à Port-Royal, contre l'avis des Religieuses.* 88
Avril 23. Lettre CCCXXXVIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur sa maladie & les mauvais traitemens de Port-Royal.* 91
Mai 29. Lettre CCCXXXIX. *A Madame Perrier. Sur la mort de son fils aîné.* 92
1681. Jan. 10. *Epistola Illustrissimi Neercassellii Ultrajectensis Archiepiscopi, sub titulo Episcopi Castoriensis. Quæstiones de antiquo ritu administrandi Baptismatis, & usu balneorum.* 93
Janv. 13. Lettre CCCXL. *A M. de Neercassel. Réponse à la Lettre précédente.* 94
Fev. 2. Lettre CCCXLI. *A Madame de Fontpertuis. Il la remercie d'une visite qu'elle a rendue, & l'exhorte à une réconciliation parfaite avec une de ses amies.* 96
Avril 2. Lettre CCCXLII. *A Mademoiselle de la Croisette.* 97
Mai 3. Lettre CCCXLIII. *A M. Du Orsois.* ibid.
Mai 17. Lettre CCCXLIV. *A Madame la Duchesse de Lesdiguieres. Sur la mort de M. son mari.* 98
Mai 26. Lettre CCCXLV. *A M. le Marquis de Roucy. Sur le dessein d'écrire contre le traité de la nature & de la grace du P. Mallebranche.* 100

1681.	Lettre CCCXLVI *Au même. Sur le P. Mallebranche.* Page	102
Mai 27.	Lettre CCCXLVII. *A M. de Pontchâteau. Sur ſon voyage, & le ſéjour qu'il alloit faire en Hollande.*	103
Juin 22.	Lettre CCCXLVIII. *Au même. Sur la conduite qu'il devoit tenir dans l'état d'agitation où il ſe trouvoit.*	105
Août 3.	Lettre CCCXLIX. *A M. Le Roy, Abbé de Haute-Fontaine. Où il lui conſeille de ſe démettre de ſon Abbaye.*	106
Oct. 15.	Lettre CCCL. *A M. de Pontchâteau. Pour juſtifier M. Nicole de quelques plaintes que l'on faiſoit de lui.*	108
Oct. 16.	Lettre CCCLI. *A Madame de Fontpertuis. Néceſſité de faire l'aumône; mort de M. Thaumas; écrit contre M. Des Lyons : Caractere de M. Guelphe.*	109
Oct. 17.	Lettre CCCLII. *A la Mere du Fargis, alors Prieure de Port-Royal. Sur les obligations des Grands.*	110
Oct. 19.	Lettre CCCLIII. *A la Mere Angélique de Saint Jean. Il lui parle de la maladie, du zele & de la maniere de vivre de M. l'Evêque de Caſtorie; des miſſions étrangeres, & de la mort de M. Thaumas.*	111
Nov. 12.	Lettre CCCLIV. *A Madame Champagne. Pour la conſoler de la mort de ſon mari & d'une fille unique.*	113
Dec. 24.	*Epiſtola Illuſtriſſimi de Neercaſſel ad Arnaldum.*	115
1682. Janv. 4.	Lettre CCCLV. *Au Marquis de Roucy. Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.*	116
Jan. 7.	Lettre CCCLVI, *A M. de Nointel. Pour le conſoler de ſa diſgrace.*	120
Janv. 9.	Lettre CCCLVII. *A un homme de bien, qui lui étoit inconnu, & qui lui demandoit ſon avis touchant la réſiſtance d'un Religieux à ſes Supérieurs, qui vouloient l'établir Procureur; & des mémoires concernant le monaſtere de la Trappe & ſon Abbé.*	121
Janv. 17.	Lettre CCCLVIII. *Au P. Queſnel. Sur la Réponſe au P. Mallebranche, & le Livre du P. Le Porc.*	123
Jan. 23.	Lettre CCCLIX. *A M. De la Coudraye.*	124
Fev. 4.	Lettre CCCLX. *A M. ***. Qu'une perſonne qui n'a pas aſſez de douleur des péchés véniels pour en obtenir le pardon, ne ſe rend pas coupable d'un péché mortel en recevant l'abſolution.*	126
Fev. 6.	Lettre CCCLXI. *A M. De la Coudraye. Touchant une Lettre au Roi, qui ne fut point rendue.*	ibid.
Mars 5.	Lettre CCCLXII. *A M. ***. Du Livre des conſidérations ſur les affaires de l'Egliſe. Correction à faire au quarante-quatrieme Traité de Saint Auguſtin ſur Saint Jean.*	127
Mars 9.	*Lettre du P. Cerle Précenteur & Vicaire général du Diocéſe de Pamiers, le Siége vacant, à M. Arnauld.*	128
Mars 18.	Lettre CCCLXIII. *A ***. Exil de M. du Bois. Il demande différents écrits, pour travailler contre le P. Mallebranche.*	129
Avril 11.	Lettre CCCLXIV. *Au Marquis de Roucy. Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.*	130
Avril 18.	Lettre CCCLXV. *Au P. Queſnel. Sur les écrits du P. Mallebranche, & ſur la chûte d'une dévote.*	132
28. Fev. & 15. Avril.	Lettre CCCLXVI. *A Madame Jupine. Du bonheur des ſouffrances.*	ibid.
Avril 26.	Lettre CCCLXVII. *A M. Dodart. Sur le ſilence des Evêques dans les affaires de la Régale & ſur les moyens que l'on employoit pour convertir les Huguenots.*	135

1682. Avril 27. Lettre CCCLXVIII. *A M. l'Abbé de Pontchâteau. Il conſeille à un Curé exilé, au ſortir de la Baſtille, de retourner à ſa Cure. Affaire de Charonne.* Page 137

Mai 1. Lettre CCCLXIX. *A M. ***. Sur la Lettre de l'aſſemblée du Clergé au Pape.* 138

Mai 5. Lettre CCCLXX. *A M. de Fleury. (Pontchâteau) Sur le projet de Remontrance au Roi, ou juſtification des prétendus Janſéniſtes.* ibid.

Mai 6. Lettre CCCLXXI. *A M ***. Il ſe loue de ſa ſituation & du traitement qu'on lui fait en Hollande, & propoſe ſes vues ſur l'uſage de la Remontrance au Roi.* 139

Mai 22. Lettre CCCLXXII. *Au P. Queſnel. Sur le Traité des Idées. Le caractere railleur & mépriſant d'une certaine perſonne, & le Livre des motifs invincibles, &c. de M. Le Fevre.* 141

Mai 22. Lettre CCCLXXIII. *A la Mere Angélique de Saint Jean, Abbeſſe de Port-Royal des Champs. Sur la retenue que doivent avoir les gens d'Egliſe à parler & à écrire des affaires d'Etat; qu'ils doivent ordinairement ſe borner aux affaires de l'Egliſe.* 142

Mai 28. Lettre CCCLXXIV. *A la même. Sur quelques remontrances qu'il avoit faites à ſon Neveu. Sur un Bref du Pape, & ſur l'Ecrit de M. Le Fevre contre le renverſement de la Morale.* 145

Vers Juin. Lettre CCCLXXV. *A M. ***. Sur ce qu'on vouloit l'engager d'écrire à M. l'Archevêque de Paris.* 146

Juin 18. Lettre CCCLXXVI. *A M. *. Il parle de la juſtification, à laquelle il travailloit, & dont il marque qu'il avoit changé la forme.* 148

Juillet 13. Lettre CCCLXXVII. *Au P. Queſnel. Juſtification du P. Queſnel contre le Décret prohibitif de ſon édition des Oeuvres de S. Léon.* 150

Juillet 16. Lettre CCCLXXVIII. *A M. Nicole. Ses ſentimens par rapport à un accommodement dont on parloit.* ibid.

Sept. 10. Lettre CCCLXXIX. *A M. du Vaucel. Les Miniſtres Proteſtans ſollicitent la perſécution des Catholiques : du Livre des Pratiques pour honorer le Saint Sacrement.* 152

Sept. 13. Lettre CCCLXXX. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſes pénitences indiſcretes.* 153

Oct. 1. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Sur le Livre du P. Le Porc; correction au Livre de l'amour pénitent.* 154

Oct. 2. Lettre CCCLXXXI. *Réponſe à la Lettre précédente écrite par M. Erneſt, ſous la dictée de M. Arnauld.* ibid.

Oct. 3. *Epiſtola Illuſtriſſimi Neercaſſelii ad Arnaldum.* 156

Oct. 5. Lettre CCCLXXXII. *A M. de Neercaſſel. Sur l'Amour pénitent; la bonne réception faite à M. du Vaucel par le Prince Erneſt, &c.* 157

Oct. 6. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Il lui donne des avis de prudence ſur ſon retour à Bruxelles.* 158

Oct. 18. Lettre CCCLXXXIII. *Au P. Queſnel. Sur différents écrits.* 159

Oct. 19. Lettre CCCLXXXIV. *A M. l'Archevêque de Rheims. Sur le Livre de l'Apologie pour les Catholiques, qui avoit été ſaiſi.* 160

Octobre. Lettre CCCLXXXVI. *A la Mere Angélique de Saint Jean. Sur l'apologie des Catholiques, la mort d'une perſonne, & la tranquillité où il ſe trouvoit.* 163

Oct. 20. Lettre CCCLXXXVII. *A M. du Vaucel, nommé à Rome* Valoni.

Sur l'accommodement qui ſe négocioit alors ; les ſuites de la ſaiſie de l'apologie pour les Catholiques ; & une prétendue prohibition des ſept points publiés dans les Pays-Bas. Page 164

1682. Oct. 23. *Addition à la Lettre* 387. 168

Nov. 12. Lettre CCCLXXXVIII. *Au même. Sur l'empriſonnement de quelques perſonnes ; l'apologie pour les Catholiques ; les ſept points publiés dans les Pays-bas, & les quatre articles du Clergé.* 169

Nov. 17. Lettre CCCLXXXIX. *A M. Le Roi, Abbé de Haute-Fontaine. Sur le départ de M. de Pontchâteau d'auprès de M. Arnauld en Hollande.* 172

Novembr. Lettre CCCXC. *A M. du Vaucel. Sur la ſortie de M. Chertems de la Baſtille ; les menaces qu'on lui faiſoit à lui-même, & ſur l'écrit intitulé* Antigraphum. 173

Dec. 9. Lettre CCCXCI. *Au même. Sur la mort de M. Favoriti.* 174

Dec. 11. Lettre CCCXCII. *Au même. Sur la mort de M. Favoriti, & le nom de Janſéniſte.* 175

Dec. 25. Lettre CCCXCIII. *Au même. Sur les ſept points qui avoient été prohibés par le S. Office.* 176

Decembr. Lettre CCCXCIV. *A M. de Neercaſſel, ſous le titre d'Evêque de Caſtorie. Deſſein d'une Remontrance au Roi.* 180

1683. Janv. 1. Lettre CCCXCV. *A M. du Vaucel. Des perquiſitions que l'on faiſoit de lui. Du P. Du Breuil, & de la conduite de l'Oratoire à ſon égard. De l'Inſcription du College des Jéſuites. D'un fanatique qui étoit venu en Sorbonne. De quelques Livres de M. Boſſuet Evêque de Meaux, & de M. de Pontchâteau.* 181

Janv. 8. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Sur les deux Appendix de l'Amor Pœnitens, compoſés par M. Arnauld.* 184

Janv. 8. Lettre CCCXCVI. *A M. du Vaucel. Il lui fait part des diſpoſitions du Roi à ſon égard ; & releve la mépriſe du P. Le Porc contre le ſens compoſé des Thomiſtes.* ibid.

Janv. 17. Lettre CCCXCVII. *A M. l'Archevêque de Rheims. Sur l'Apologie pour les Catholiques.* 186

Janv. 22. Lettre CCCXCVIII. *A M. du Vaucel. De l'opinion des Ultramontains, ſur l'infaillibilité du Pape. Des biens que faiſoient à Louvain MM. Viane & Huygens.* 190

Janv. 29. Lettre CCCXCIX. *Au même. Sur la Remontrance au Roi.* 191

Janv. 29. Lettre CCCC. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rheinfels. Il le remercie de la réception honorable qu'il avoit faite à M. du Vaucel lorſqu'il alloit à Rome. Il lui parle de ſon Apologie pour les Catholiques.* 196

Fev 12. Lettre CCCCI. *A M. du Vaucel. Il lui parle de la Remontrance ; de ſes ſentimens ſur l'infaillibilité du Pape, & des IV. articles du Clergé.* 199

Fev. 17. Lettre CCCCII. *A M. Erneſt-Ruth-d'Ans. Au ſujet de la publication d'un de ſes Ecrits contre le ſieur Dubois.* 201

Mars. 6. Lettre CCCCIII. *A M. Dodart. Sur l'Apologie pour les Catholiques.* 202

Mars 11. Lettre CCCCIV. *A M. du Vaucel. Sur l'Ouvrage du Prince Erneſt, les IV. articles du Clergé, le Plan des Remontrances au Roi & des nouvelles de Paris.* ibid.

1683. Mars 19. Lettre CCCCV. *A M. Dodard. Sur la ſuppreſſion de l'année Chrétienne.* Page 204

Mars 26. Lettre CCCCVI. *A M. du Vaucel. Il lui parle des Remontrances du Prince de Rhinfels ; des IV. articles du Clergé ; de quelques Sermons de Jéſuites ; de l'Univerſité de Louvain ; d'une Lettre de Douai au Roi ſur les IV. articles du Clergé.* 205

Mars 30. Lettre CCCCVII. *A MM. le Recteur & les Docteurs de l'Univerſité de Douai. Sur leur Lettre au Roi touchant les IV. articles du Clergé.* 208

Mars 30. *La même en Latin, qui eſt auſſi originale* 211

Avril 7. Lettre CCCCVIII. *A Madame de Fontpertuis. En la conſolant ſur ſa maladie ; il lui donne des régles de conduite ſur ſes abſtinences & ſes auſtérités indiſcretes.* 214

Avril. 7. Lettre CCCCIX. *A M. du Vaucel. Sur une propoſition touchant le pouvoir du Pape, propoſée en Sorbonne ; un Extrait de Lettre du P. Jobert ; les Théſes de M. Huygens ; une Lettre d'Alexandre VII. ſur l'Egliſe de Hollande, & une Lettre de M. d'Alet au Roi.* 215

Avril 12. Lettre CCCCX. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Il lui adreſſe une Réponſe à un extrait de Lettre du P. Jobert, où il releve les calomnies de ce Jéſuite contre les prétendus Janſéniſtes.* 217

Avril 12. Lettre CCCCXI. *Ou Réponſe au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels, à un extrait d'une Lettre du P. Jobert Jéſuite à ce Prince, ſur les prétendus Janſéniſtes.* 218

Avril 12. Lettre CCCCXII. *Projet de réponſe à la Lettre du P. Jobert Jéſuite, pour le Prince de Heſſe-Rhinfels. Sur la protection qu'il accordoit à ceux que l'on décrioit ſous le nom de Janſéniſtes.* 228

Avril 16. Lettre CCCCXIII. *A M. du Vaucel. Sur la condamnation de quelques Livres faits par les Congrégations de Rome.* 235

Avril 19. Lettre CCCCXIV. *Au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Des miracles publiés par les Moines. D'un Ecrit du Prince ſur les Jéſuites & les prétendus Janſéniſtes : de la Réponſe à M. Mallet ; de Madame de Longueville,* 236

Avril 29. Lettre CCCCXV. *A M. du Vaucel. De quelques retranchemens faits dans une de ſes Lettres, ſans avoir eu intention de diſſimuler. Des ſept points mis à l'Index. Du Livre de Gonzales. De celui de l'Abbé Grady. Des Théſes de M. Huygens. De la Philoſophie de Des Cartes.* 242

Mai 3. Lettre CCCCXVI. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſa rechûte ; la perte que feroient ſes amis, ſi Dieu la retiroit du monde ; & ſur les études de M. ſon Fils.* 245

Mai 4. Lettre CCCCXVII. *A M. Le Fevre, Docteur de Paris. Sur le ſentiment des Calviniſtes au ſujet de la juſtification.* 247

Mai 10. Lettre CCCCXVIII. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Il lui parle d'un Libelle intitulé : Réponſe d'un Docteur de Sorbonne, &c. fait & répandu par les Jéſuites. Des Mémoires de Tavernier ; différence entre la conduite des Prêtres Janſéniſtes envers les Jéſuites, & des Jéſuites envers les Janſéniſtes.* 252

Mai 14. Lettre CCCCXIX. *A M. du Vaucel. Sur la Lettre aux Docteurs de*

Douay ; Cauſa Janſeniana, & la difficulté de faire entrer à Paris les bons Livres. Page 256

1683. Mai 18. Lettre CCCCXX. *A M. de Neercaſſel Archevêque d'Utrecht. Du différent entre M. l'Evêque de Tournay & M. Arnauld, ſur la pénitence.* 257

Mai 28. Lettre CCCCXXI. *A M. du Vaucel. De la conduite de M. Flemal, Paſteur de Braine-Lalleu.* 259

Mai 30. Lettre CCCCXXII. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Qu'on ne peut pas attribuer à la paſſion ce que les prétendus Janſéniſtes ont écrit contre les Jéſuites, & qu'on ne peut en excuſer les Jéſuites. Leur conduite contre M. de Neercaſſel, l'Univerſité de Louvain, &c. Le P. Jobert combattu par lui-même : que les duels ne ſont pas permis.* 263

Juin 18. Lettre CCCCXXIII. *A M. du Vaucel. Sur le traité des Idées, & ſur l'Amor Pœnitens.* 270

Juin 18. *Epiſtola D. Neercaſſelii, Epiſcopi Caſtorienſis ad A. Arnaldum. Sumit concilium, quos libro ſuo de Amore Pœnitente muneraturus ſit ; de ſcriptis Abbatis de la Trappe, & Merbeſii.* 272

Juin 19. Lettre CCCCXXIV. *A M. Le Doux (Dodart) ſur M. Flemal, & le devoir des Seigneurs de Paroiſſe d'arrêter les déſordres publics.* 273

Juin 21. Lettre CCCCXXV. *A M. de Neercaſſel, &c. Jugement ſur le Livre des Devoirs de la Vie Monaſtique, & ſur le* Summa Chriſtiana Merbeſii. 274

Juin. Lettre CCCCXXVI. *Au même. Du Livre des Devoirs de la Vie Monaſtique, & du* Summa Chriſtiana Merbeſii. 275

Juin 24. Lettre CCCCXXVII. *A M. du Vaucel. Sur le changement fait aux Remontrances auxquelles on donnoit le nom de Juſtification.* 277

Juin 27. Lettre CCCCXXVIII. *A Mademoiſelle de Vertus. Pour la remercier de ſa généroſité.* 279

Juin 28. Lettre CCCCXXIX. *Au Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Il s'excuſe de répondre aux conſidérations ſur les Lettres du Clergé ; & le refute ſur le duel, & ſur l'accuſation de médiſance & de paſſion qu'il attribuoit aux Jéſuites & aux prétendus Janſéniſtes. Juſtification de ces derniers. De M. Le Noir Théologal de Seez & de ſon écrit. De la Domination Epiſcopale.* 280

Juillet 2. Lettre CCCCXXX. *A M. du Vaucel. Il lui parle de deux Livres : l'un intitulé, Le Triomphe de la Doctrine Chrétienne ; & l'autre, Le Calviniſme & le Papiſme mis parallele.* 289

Juillet 2. Lettre CCCCXXXI. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Du Livre intitulé, Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele. Diſpoſitions de M. Arnauld, au ſujet des injures & des calomnies qu'il contient.* 292

Juillet 2. *Mémoire pour l'Angleterre.* 294

Juillet 19. Lettre CCCCXXXII. *A M. du Vaucel. Sur la Simonie, & quelques Décrets d'une Congrégation des Jéſuites.* 297

Juillet 19. Lettre CCCCXXXIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur un Projet de Lettre au Roi, pour le déſabuſer au ſujet du Janſéniſme.* 299

Juillet 21. Lettre CCCCXXXIV. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. M. Arnauld répond en abrégé à la réplique, que le P. Jobert avoit*

avoit faite ſous le titre d'Eclairciſſement, &c. à la réfutation de ſa Lettre du 8 Février 1683. Page 302

1683. Juil. 22. Lettre CCCCXXXV. *A M. du Vaucel. Il lui parle d'une aſſemblée de Sorbonne au ſujet d'une propoſition de l'Archevêque de Strigonie; des peines que l'on ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain; de Theſes ſoutenues par les Jéſuites; du jugement de M. de Meaux touchant l'Amor pœnitens, & de quelques Livres de Calviniſtes.* 311

Extrait d'une Théſe ſoutenue par les Jéſuites de Louvain dans leur College. 314

Juil. 25. Lettre CCCCXXXVI. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels; en réponſe à ſa Lettre du 17 Juillet, où ce Prince, en rendant juſtice à la bonne foi de M. Arnauld & de ſes amis, témoignoit avoir néanmoins de la peine à ne pas admettre une certaine égalité d'animoſité & de paſſion dans les deux partis.* 316

Août 24. Lettre CCCCXXXVII. *A la Sœur Marie-Madelaine, Novice aux Carmélites de Sens, qui l'avoit ſervi.* 336

Août 26. Lettre CCCCXXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur la mort de la Reine: de l'Abbaye de S. Cyran, & de celle du Tard.* 338

Sept. 2. Lettre CCCCXXXIX. *Au même. Sur une Lettre de M. Nævius. l'Extrait de la Théſe qui lui avoit été envoyé. La crainte d'une guerre prochaine, & le ſilence de ceux qui approchoient le Roi.* 340

Sept. 10. Lettre CCCCXL. *Au même. Sur la guerre dont on étoit menacé; la nomination de l'Electeur de Cologne à un quatrieme Evêché; ce qu'il devoit répondre aux invitations du Prince de Heſſe-Rhinfels; quelques Théſes de Rome; quelques miracles qui s'y étoient faits, & de ceux de Port-Royal.* 342

Sept. 21. Lettre CCCCXLI. *Au Prince Erneſt. Obſervations ſur un Ecrit du P. Jobert contre les prétendus Janſéniſtes.* 343

Sept. 26. Lettre CCCCXLII. *Au même. Sur un écrit du ſieur Dubois, touchant le droit de Patronage.* 348

Sept. 29. Lettre CCCCXLIII. *A M. Pirot. Pour l'engager à faire cenſurer en Sorbonne le Livre de la dévotion de la Vierge du P. Craſſet, dont le Miniſtre Jurieu abuſoit.* 349

Sept. 30. Lettre CCCCXLIV. *Au Prince Erneſt, &c. Qu'un Concile général ne condamnera jamais la Doctrine de S. Auguſtin: difference entre l'abus de la multiplicité des Evêchés en Allemagne, & celui de la réunion de la ſouveraineté à l'Epiſcopat. Maniere de réformer les abus.* 350

Sept. 30. Lettre CCCCXLV. *A M. du Vaucel. D'une cabale contre M. Huygens. De l'état déplorable du Dioceſe de Liege. De quelques réponſes ſur la matiere de la grace. Des Livres que l'on peut conſeiller à un Eccléſiaſtique.* 356

Oct. 4. Lettre CCCCXLVI. *A M. Dodart. Il l'engage à employer ſon crédit auprès de la Princeſſe de Lillebonne, en faveur de M. Elemal, Curé de Braine-Laleu, pour le bien de ſa Paroiſſe.* 357

Oct. 18. Lettre CCCCXLVII. *A M. ***. Il lui parle de divers écrits, & préfére d'inſtruire par des Livres imprimés, plutôt que par des Manuſcrits.* 359

Oct. 20. Lettre CCCCXLVIII. *A M. Dodart. Eloge de M. Flemal, Curé de Braine-Laleu; des enfans de M. Dodart; Oeuvres de Charité.* 360

1683. Oct. 30. Lettre CCCCXLIX. *A M. du Vaucel. Sur quelques affaires de Louvain; la condamnation des IV. articles, & les ſept points.* Page 361

Nov. 5. Lettre CCCCL. *A M. Dodart. Sur le Catéchiſme Hiſtorique de M. Fleury.* 363

Nov. 4. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld.* 365

Nov. 7. Lettre CCCCLI. *Réponſe à la précédente, par M. Erneſt, au nom de M. Arnauld.* ibid.

Nov. 21. Lettre CCCCLII. *A Madame de Fontpertuis. Sur le projet du retour de M. Arnauld en France.* 367

Dec. 24. Lettre CCCCLIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur le projet de ſon retour en France.* 368

Dec. 31. Lettre CCCCLIV. *A M. Nicole. Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.* 369

1684. Janv. 2. Lettre CCCCLV. *A M. Dodart. Sur le Catéchiſme Hiſtorique de M. Fleury.* 371

Janv. 3. Lettre CCCCLVI. *A M. de Neercaſſel. Il lui donne une ouverture pour reprimer l'eſprit de calomnie du ſieur Dubois.* 375

Janv. 8. Lettre CCCCLVII. *Au P. Queſnel. Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.* 376

En Janv. Lettre CCCCLVIII. *A M. Dodart, Sur le Catéchiſme Hiſtorique de M. Fleury.* 377

En Janv. Lettre CCCCLIX. *A M. Nicole. Sur la Réponſe du P. Mallebranche.* 378

Janv. 4. Lettre CCCCLX. *A Madame de Fontpertuis. Sur la mort de M. de Sacy.* 380

Janv. 21. Lettre CCCCLXI. *A M. *. Sur le même ſujet.* ibid.

Janv 22. Lettre CCCCLXII. *A M. **. Sur le même ſujet.* 381

Janv. 14. *Epiſtola D. Neercaſſelii ad D. Arnaldum. De libro cui titulus, Eſprit de M. Arnauld: de alio contra Boiſium, & tertio in Amorem Pœnitentem.* 382

Janv. 23. Lettre CCCCLXIII. *A M. de Neercaſſel (par la plume de M. Erneſt.) Sur un libelle contre l'Amor Pœnitens.* 383

Janv. 28. Lettre CCCCLXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur le projet d'un accommodement avec M. l'Archevêque de Paris.* ibid.

Janv. 29. Lettre CCCCLXV. *A M. Des Broſſes. Il découvre les diſpoſitions de ſon cœur, principalement envers M. de Harlay Archevêque de Paris.* 385

Fev. 12. Lettre CCCCLXVI. *A Madame de Fontpertuis. Sur la mort de la Mere Angélique de S. Jean.* 397

Fev. 12. Lettre CCCCLXVII. *A la Mere Angélique du Fargis, Abbeſſe de P. R. des Champs. Sur la mort de M. de Sacy, & de la Mere Angélique de S. Jean.* 398

Fevrier. Lettre CCCCLXVIII. *A la Sœur Angélique-Thérèſe Arnauld. Sur la mort de la Mere Angélique de S. Jean, Abbeſſe de P. R.* 401

Fev. 15. Lettre CCCCLXIX. *Au P. Queſnel. Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy, &c. Il lui parle du P. Mallebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlay.* 402

Fev. 22. Lettre CCCCLXX. *A Madame de Fontpertuis. Il la prie de retenir les Lettres de compliment, s'excuſe d'examiner le Dictionnaire des Antiquités, & lui donne des avis ſur ſes pénitences indiſcretes.* 403

Avril 3. Lettre CCCCLXXI. *Au Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Au ſujet du P. Jobert; du retour de M. Nicole à Paris; des Jéſuites, & du P. Mallebranche.* 404

1684. Avril 17. Lettre CCCCLXXII. *A M. Nicole. Sur la nature des Idées, & ſur l'étendue intelligible du P. Mallebranche.* Page 406
Réponſe de M. Nicole à la Lettre précédente. 412
Avril. 17. Lettre CCCCLXXIII. *A M. Van-Erkel, Paſteur à Delft. Des remarques ſur le Catéchiſme du P. Hazard.* 413
Avril 29. *Lettre de M. du Vaucel à M. Arnauld. Ennemis & protecteurs de l'Amor pœnitens. Queſtions Théologiques du Cardinal Capizucchi, Cibo livré aux Jéſuites. Ordre contre les Chapelains des Gentilshommes de Hollande.* 414
Mai 5. Lettre CCCCLXXIV. *A Madame Marie de Fontpertuis. Sur le bon uſage des afflictions.* 416
Mai 9. Lettre CCCCLXXV. *Au P. Queſnel. Sur la Remontrance ou Juſtification.* 417
Juil. 22. Lettre CCCCLXXVI. *A la Sœur Louiſe de la Bonnerie, Religieuſe de Port-Royal, qui ne pouvoit ſe conſoler de la mort de la Mere Angélique.* 419
Juil. 26. Lettre CCCCLXXVII. *A Mademoiſelle Jupine & à ſa Compagne. Sur la mort de leur Maîtreſſe (Mademoiſelle Laurin, chez qui demeuroit M. Arnauld à Bruxelles.)* 421
Août 1. Lettre CCCCLXXVIII. *A M. le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Pour s'excuſer de ſon ſilence, & lui découvrir ſes ſentimens touchant les Jéſuites & le fait de Janſénius.* 423
Août 9. Lettre CCCCLXXIX. *A M. du Vaucel. Sur l'Amor Pœnitens de M. de Caſtorie, & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.* 426
Août 10. *Lettre de M. Treuvé, alors ſous-Vicaire de St. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux, où il propoſe divers cas de conſcience dont il demande la réſolution.* 428
En 1684. Lettre CCCCLXXX. *A M. Treuvé. Où il répond aux cas propoſés dans la Lettre précédente.* 435
Juil. 22. *Lettre de M. du Vaucel, à M. Arnauld. Adverſaires & défenſeurs de l'Amor Pœnitens; Inconvéniens des formes du Tribunal de l'Inquiſition.* 441
Août 14. Lettre CCCCLXXXI. *A M. de Neercaſſel (par la main de M. Erneſt.) Au ſujet de la Lettre précédente.* 445
Août 14. Lettre CCCCLXXXII. *A M. du Vaucel. Sur le Livre de l'Amor Pœnitens de M. de Caſtorie.* 446
Août 17. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Regrets du départ de M. Arnauld. Nouvelles favorables de Rome ſur l'Amor Pœnitens.* 448
Août. 31. Lettre CCCCLXXXIII. *A Madame de Fontpertuis. Pour lui recommander une perſonne qui étoit avec elle.* 449
Sept. 1. Lettre CCCCLXXXIV. *A la même. Sur ſon retour en France. Diſcours admirable de la nouvelle Abbeſſe de P. R.* 449
Sept. 7. *Lettre de M. Nicole à M. Erneſt Ruth d'Ans, pour M. Arnauld. Succès de la défenſe du Livre des Idées; du Livre du P. Thomaſſin; éditions augmentées des Préjugés légitimes, & des prétendus Réformés convaincus de Schiſme.* 450
Sept. 9. *Lettre de M. du Vaucel à M. Arnauld. Réflexions de M. Arnauld ſur la dénonciation de l'Amor Pœnitens. Motifs qui font mettre quel-*

quefois à l'Index d'excellens ouvrages pour le fonds de la Doctrine. De la cenſure de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du P. Alexandre. De l'Héréſie des Prédeſtinatiens. Page 452

1684. Sept. 11. Lettre CCCCLXXXV. *Au Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Sur le Livre de M. Vigor, & quelques points concernans l'autorité du Pape.* 455

Sept. 15. Lettre CCCCLXXXVI. *A M. du Vaucel. Sur la ſervitude que l'Internonce de Bruxelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.* 458

Sept. 16. Lettre CCCCLXXXVII. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſon retour. Eloge de la défenſe de M. Arnauld. Projet d'un écrit ſur la grace.* 460

Sept. 19. Lettre CCCCLXXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur le Livre de l'Expoſition de la Foi Catholique, à l'occaſion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruxelles & de l'Univerſité de Louvain.* 461

Sep. 30. Lettre CCCCLXXXIX. *A M. ***. Le projet de ſon retour en France renvoyé pour ſix mois.* 463

Oct. 3. & 6. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Sur la rupture de ſon projet de retour en France. L'Ecrit des Réflexions : le Decret d'Alexandre VII., & le ſcandale donné par les Jéſuites de Culembourg.* ibid.

Oct. 5. Lettre CCCCXC. *A M. le Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Malebranche.* 465

Oct. 9. Lettre CCCCXCI. *A Madame de Fontpertuis. Sur les fauſſes allarmes que prenoient ſes amis à ſon ſujet, & l'obligation où elle étoit de ſe ménager, ſur-tout par rapport à ſon fils.* 466

Oct. 10. Lettre CCCCXCII. *A la même. Sur la mort de deux perſonnes de mérite, & la profeſſion d'une Religieuſe.* 468

Oct. 13. Lettre CCCCXCIII. *A la même. Il lui fait part d'une penſée qui lui étoit venue au ſujet des précautions qu'on le ſollicitoit de prendre.* 469

Oct. 20. Lettre CCCCXCIV. *A un ami, qui lui avoit fait ſavoir les plaintes générales que l'on avoit faites de lui en Angleterre, touchant M. Southwell.* 470

Oct. 21. *Lettre de M. du Vaucel. Sur le Livre de l'expoſition de M. Boſſuet; l'affaire des IV. Articles, & de* Laminis Granatenſibus. 474

Oct. 22. Lettre CCCCXCV. *A M. de Neercaſſel, par M. Erneſt, au nom de M. Arnauld, touchant le ſentiment des Scholaſtiques, qui font conſiſter la juſtification dans une qualité habituelle ; & ſur l'opinion des Attritionnaires.* 477

Nov. 2. Lettre CCCCXCVI. *A M. du Vaucel. Sur les mauvaiſes affaires que l'Internonce de Bruxelles ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain.* 479

Nov. 24. Lettre CCCCXCVII. *Au même. Sur l'Amor Pœnitens, & les emportemens de l'Internonce contre la faculté de Théologie de Louvain.* 481

Nov. 28. Lettre CCCCXCVIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur l'oppoſition de ſes amis à ſon retour ; le Journal des Savans, & les nouvelles de la République des Lettres.* 483

Nov. 29. Lettre CCCCXCIX. *A M. de Neercaſſel. Excellence de l'Amor Pœnitens. Futilité des objections qu'on y oppoſe.* 484

Dec. 3. Lettre D. *A M. l'Abbé Louis Perrier. Il lui envoie une atteſtation au ſujet du différent que M. Paſcal avoit eu avec MM. de P. R.* 486

1684. Dec. 23. Lettre DI. *A Madame de Fortpertuis. Sur la conduite d'une Religieuſe de Port-Royal, touchant la nouvelle Abbeſſe.* Page 487

1685. Janv. 17. Lettre DII. *Au P. Queſnel. Sur la Réponſe au P. Mallebranche, & le Livre du P. le Porc.* 488

Janv. 27. *Lettre de M. de Neercaſſel. Il le prie d'examiner ſa réponſe à M. de Grenoble touchant quatre difficultés ſur l'Amor Pœnitens : il fait mention d'une autre réponſe ſur les Ordinations Angloiſes, & de quelques autres écrits.* 489

Janv. 31. Lettre DIII. *Réponſe à la Lettre précédente. (par M. Erneſt, au nom de M. Arnauld.)* 491

Fev. 4. Lettre DIV. *A M. l'Evêque de Caſtorie. Sur un écrit de M. du Vaucel; & d'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la Lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire.* ibid.

Fev. 9. Lettre DV. *A M. du Vaucel. Sur M. de Pontchâteau; le Cathéchiſme des trois Evêques; l'Expoſition de la Foi; le* Brevis Expoſitio *pour M. de Caſtorie; les troubles de Louvain; le Livre intitulé,* de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ; *les Calomnies contre M. de Berythe; les Cathéchiſmes du P. Hazard & de M. Van Bont; le refus que faiſoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Janſénius contre le P. Hazard.* 493

Fevr. 8. *Illuſtriſſimi Neercaſſelii ad A. Arnaldum. Fallacia Secretarii Congregationis de Propaganda fide : Tractatus de Vocatione ad Sacerdotium.* 498

Fev. 12. Lettre DVI. *A M. de Neercaſſel. Sur quatre traités de ce Prélat; le Traité des Diſpenſes de M. Van-Eſpen; le refus d'abſolution pour les péchés véniels, & la ſeconde Edition du Livre de l'Amor Pœnitens.* 500

Fev. 17. *Lettre de M. du Vaucel à M. Arnauld. Dénonciation du Cathéchiſme du P. Hazard : affaires des Evêques Miſſionnaires du Tonkin : Relation des Miſſions : l'affaire de l'Amor Pœnitens ſurſiſe : Comte de Fenelon : mort de l'Evêque de Strigonie. Violences exercées dans le Dioceſe de Pamiers.* 503

Fev. 23. Lettre DVII. *A M. du Vaucel. Sur les Theſes de M. Van-Eſpen; les affaires de la Régale; M. Nicole; un Chanoine de Notre-Dame de Paris; un Mandement de l'Evêque de Bruges; & un Concuſſionnaire nommé à la Prévôté de cette Egliſe.* 508

Fev. 26. Lettre DVIII. *A M. Southwell, Secretaire du Conſeil privé de S. M. Britannique.* 512

Mars 25. *Réponſe de M. Southwell.* 513

Mars 8. Lettre DIX. *A M. du Vaucel. Il le prie de remercier M. Caſoni des bons ſervices qu'il rendoit ſur-tout aux Religieuſes de P. R. & à M. de Caſtorie. Il lui parle du Prince de Heſſe-Rhinfels, de la mort du Roi d'Angleterre, de ſon Succeſſeur, & de l'affaire de la Régale.* 415

Mars 12. Lettre DX. *Au Prince Erneſt de Heſſe-Rhinfels. Il le remercie de ſes bontés. Il lui donne avis d'un envoi de Livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de ſa Religion & de celle de ſon Succeſſeur; de quelques écrits ſur le Schiſme; des Obſervations du P. Tellier ſur le Nouveau Teſtament de Mons; d'un Décret de l'Inquiſition contre LXV. Propoſitions de Morale; & d'un Arrêt*

du Parlement contre ce Décret. Page 516

1685. Mars 23. Lettre DXI. *A Madame de Fontpertuis. Sur quelques Lettres qu'il lui envoyoit ; & ſur ce qu'elle ſe prevenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuſe.* 521

Mars 30. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. Sur un écrit du P. Fabri Jéſuite contre l'Amor Pœnitens.* 523

Avril 1. Lettre DXII. *A M. de Neercaſſel. Réponſe à la précédente. Que certains méchans libelles ne méritent pas de réponſe : qu'on n'a que trop publié d'Apologies de l'Amor Pœnitens : Lettre du Cardinal Grimaldi en ſa faveur.* ibid.

Avril. 12. *Lettre de M. de Neercaſſel à M. Arnauld. La ſeconde Edition de l'Amor Pœnitens arrêtée. Ouvrage de M. de S. Pons mal reçu à Rome.* 525

Avril 15. Lettre. DXIII. *Réponſe à la précédente* (*dreſſée par M. Erneſt.*) 526

Avril. Lettre DXIV. *A M. ***. Sur la filouterie du P. Dubois, pour parvenir au Doyenné de Saint Pierre de Louvain.* 528

Juin 9. Lettre DXV. *A Madame de Fontpertuis. Sur la maniere de ſatisfaire à M. Southwell Secretaire du Conſeil de S. M. Britannique : des Lettres Spirituelles de M. de Saci.* . . . ibid.

Juin 22. Lettre DXVI. *A M. du Vaucel. Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Pays Bas ; l'aſſemblée du Clergé, & les affaires du P. Hazard.* 530

Juin 24. Lettre DXVII. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Sur la mort de M. de Grana Gouverneur des Pays bas.* 531

Juillet. 2. Lettre DXVIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſa réponſe au Confrere Bignon, & ſa ſatisfaction de ſes Compagnons de retraite, (les PP. Duguet & Queſnel.)* 532

Juillet 6. Lettre DXIX. *A M. du Vaucel. Sur l'affaire intentée au P. Hazard, par les Parens de M. Janſénius ; un Mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture Sainte ; l'interdiction d'un Curé à ce ſujet ; & la prévention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain, & M. l'Archevêque de Malines.* 533

Juillet 14. Lettre DXX. *A M. Mœderſen. Sur l'Edition des actes des Congrégations* de Auxiliis. 534

Juillet 26. Lettre DXXI. *A M. du Vaucel. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome à l'Univerſité de Louvain ; l'état pitoyable du Dioceſe de Liege, & le remede que l'on pouvoit y apporter.* 535

Du dit. Lettre DXXII. *Au même. Sur le même ſujet.* 537

Juillet 27. *Illuſtriſſimi Neercaſſelii Caſtorienſis Epiſcopi ad A. Arnaldum. De nonnullis Arnaldi lucubrationibus, deque Verſchurio quodam ; item de Wallonii Memoriale, de Jeſuitico libello contrà ſcripturæ ſacræ lectionem, ac denique de quodam Catechiſmo.* 538

Juillet 31. Lettre DXXIII. *A M. du Vaucel. Sur la lecture de l'Ecriture Sainte ; un Catéchiſme publié à Bois-le-Duc, & les ſuites des préventions du Gouverneur des Pays Bas contre les prétendus Janſéniſtes.* 540

Août 1. Lettre DXXIV. *Au même. Sur le Catéchiſme des trois Evêques ; le Livre du P. Guilloré ; le ſieur Dubois de Louvain ; le Traité de M. Charlas ; des Theſes du P. de Vos.* 544

Août 3. *Illuſtriſſimi Caſtorienſis Epiſcopi ad A. Arnaldum. De libro P. Hazard adverſus lectionem Sacrorum Librorum & de ejuſdem refutatione ; item de Apologia Libri de Amore Pœnitente, deque reſponſione ad*

libellum P. Fabri, ac tandem de monitis ad Jesuitas, ob Processionem Luxemburgensem. Page 549

1685. Août 5. Lettre DXXV. *A M. de Neercassel. Réponse à la Lettre précédente.* 551

Août 7. Lettre DXXVI. *A Madame de Fontpertuis. Sur le Caractere de Jurieu, & sa réponse aux prétendus Réformés convaincus de Schisme.* 552

Août 23. Lettre DXXVII. *A M. Van-Erkel, Pasteur à Delft. Sur un Ecrit de Jurieu & un autre du P. Hazard.* 553

Août 24. Lettre DXXVIII. *à M. du Vaucel. Sur les affaires de Louvain; le P. Mallebranche; quelques Lettres de Cachet; & la mort de M. Deschamps.* ibid.

Août 25. Lettre DXXIX. *A Madame de Fontpertuis. Brouilleries d'Espagne: Lettre au P. Mallebranche.* 555

Août 28. Lettre DXXX. *A la même. Endroits dangereux dans la République des Lettres.* ibid.

Août 28. Lettre DXXXI. *A M. Nicole. Sur une Conférence qu'il avoit eue au sujet du système du P. Mallebranche, & de l'Amor Pœnitens de M. de Castorie.* 556

Sept. 14. Lettre DXXXII. *A M. du Vaucel. Sur la condamnation des Theses de M. Huygens.* 560

Oct. 5. Lettre DXXXIII. *Au même. Sur la condamnation des Antitheses du P. de Vos.* 562

Oct. 6. Lettre DXXXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis son départ; sur la mort d'un Domestique de M. Vaes & sur la condamnation des Theses de M. Huygens & des Antitheses du P. de Vos.* 563

Oct. 12. Lettre DXXXV. *A la même. Sur sa séparation d'avec M. Duguet.* 565

Oct. 18. Lettre DXXXVI. *A M. du Vaucel. Il lui parle de la détention du frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles; d'un écrit du Chancelier de Brabant; des Lettres au P. Mallebranche; des mauvaises affaires qu'on faisoit à M. de Witte, de l'Epitaphe de Mademoiselle Laurin, & d'une signature faite à Grenoble.* ibid.

Oct. 20. Lettre DXXXVII. *Au même. Sur la révocation de l'Edit de Nantes; l'affaire de M. de Witte; & la dispute avec le P. Mallebranche.* 569

Oct. 27. Lettre DXXXVIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur la Révocation de l'Edit de Nantes.* 571

Nov. 2. Lettre DXXXIX. *A M. du Vaucel. Sur ce qu'on eût voulu qu'il eût cessé d'écrire contre le P. Mallebranche, pour répondre au Ministre Jurieu.* 572

Nov. 29. Lettre DXL. *Au même. Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de plusieurs propositions tirées de bons Livres; sur le Livre de la fréquente Communion; de la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon, & de l'admission de M. Steydert dans la Faculté étroite de Louvain.* 574

Dec. 13. Lettre DXLI. *A M. du Vaucel. De ses Livres contre le P. Mallebranche; d'une Histoire du Jansénisme; d'une These des Jésuites de Louvain contre P. R.; de la Révocation de l'Edit de Nantes.* 576

Du dit. Lettre DXLII. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. Sur la Lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard.* 581

Dec. 17. Lettre DXLIII. *Au même. Sur la These des Jésuites de Louvain contre P. R.; & les fausses que publioient les Huguenots, au sujet des voies que l'on employoit pour les convertir.* 582

1685. Dec. 21. Lettre DXLIV. *Au même. Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves; afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son Suffragant.* 585

Dec. 28. Lettre DXLV. *A M. du Vaucel. Il lui parle de l'affaire du P. Hazard; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles; de l'Amor Pœnitens; & de ce qui se passoit en France au sujet des Huguenots.* 587

1686. Janv. 1. Lettre DXLVI. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. Ce que l'on pourroit faire pour rétablir la Discipline en Allemagne.* 590

Jan. 4. Lettre DXLVII. *A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazard.* 606

Epistola Patris Hazard. Ad Serenissimum Landgravium Hassiæ-Rhinfeltium. De qua agebatur Epistola Precedenti. 608

Modele de Rétractation proposée à signer au P. Hazard Jésuite, & à approuver au sieur Antoine Hoefslagh Censeur des Livres, moyennant quoi les héritiers de feu Jean Otto Acquoy, & petits-Neveux de Messire Cornelius Jansénius *Evêque d'Ypres, se désisteront de l'action qu'ils veulent intenter contr'eux, en réparation d'injure faite à leur grand Pere & à leur grand Oncle.* 609

Janv. 10. Lettre DXLVIII. *A M. du Vaucel. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.* 611

Janv. 11. Lettre DXLIX. *Au même. Sur les Décrets contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazard; les Simonies qui se commettoient à Avignon; la désolation du Dioceſe d'Alet; les Promotions & les Résignations.* 614

Janv. 23. Lettre DL. *A Madame de Fontpertuis. Sur l'Année Chrétienne; l'Ortographe, &c.* 616

Janv. 24. Lettre DLI. *A M. du Vaucel. Sur une nouvelle Tempête excitée contre l'Amor Pœnitens de M. de Castorie; les entrepriſes de l'Internonce de Bruxelles, & les condamnations vagues.* 617

Fev. 1. Lettre DLII. *Au même. Sur une Lettre du Prince de Hesse-Rhinfels au Général des Jésuites; les Theſes monſtrueuſes d'un Auguſtin de Louvain; une Lettre d'un Recollet écrite à* Rome *contre M. de Caſtorie; & ſur le grand nombre de Huguenots qui ſe convertiſſoient en France.* 620

Fev. 6. Lettre DLIII. *A Madame de Fontpertuis. Oeuvres de Charité dont il ſe charge. Il demande avis ſur un projet de Lettre au Chancelier.* 622

Du dit. Lettre DLIV. *A M. le Chancelier (Louis Boncherat, Comte de Compans &c.)* 624

Fev. 15. Lettre DLV. *A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazard; l'Election au Doyenné de Malines; un Livre intitulé, Le Véritable Pénitent, & la diſpoſition où l'on étoit en France contre les prétendus Janſéniſtes.* 634

Mars 1. Lettre DLVI. *Au même. Sur les maux que devoit cauſer la cenſure de l'Amor Pœnitens de M. de Caſtorie.* 637

Mars 7. Lettre DLVII. *Au même. Sur l'excluſion donnée à trois Chanoines pour le Doyenné de Malines, en vertu d'un Décret que l'Internonce avoit fait venir de Rome: la Défenſe faite aux Jéſuites de prendre des Novices: le bruit qu'ils faiſoient courir de la condamnation de l'Amor Pœnitens; les ſentimens de M. Stenon; la querelle faite à M. Van-Eſpen par les Auguſtins: les ſentimens du P. Mallebranche; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons Livres &*

de

de les faire entrer en France. Page 643

1686. Mars 13. Lettre DLVIII. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Sur certaines penſées métaphyſiques de M. Leibnitz ; les ſentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Janſéniſtes ; & le délai du Général des Jéſuites à répondre ſur l'affaire du P. Hazard.* 646

Mars 22. Lettre DLIX. *A M. du Vaucel. De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux.* 648

Mars 28. Lettre DLX. *Au même. Sur la Converſion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne & la modération des Capucins de Bruxelles.* 653

Avril 2. Lettre DLXI. *A M. l'Abbé Perrier. Sur ſon Election au Doyenné de la Collégiale de Clermont.* 654

Lettre DLXII. *Au même. Sur l'uſage de dire la Meſſe tous les jours.* 655

Avril 11. & 12. Lettre DLXIII. *A M. du Vaucel. Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'Amor Pœnitens ; la liberté de l'Election au Doyenné de Malines ; la réponſe du Général des Jéſuites au ſujet du P. Hazard ; & le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 657

Avril 17. Lettre DLXIV. *A Madame de Fontpertuis. Sur les Inſtructions Chrétiennes de M. Nicole touchant les Sacremens.* 660

Avril 18. Lettre DLXV. *A M. du Vaucel. Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'Amor Pœnitens ; l'Opinion des Docteurs de Louvain ſur l'état de celui qui aime Dieu par deſſus toutes choſes avant d'avoir reçu l'abſolution ; la Nomination à l'Archevêché d'Avignon.* 661

Du dit. Lettre DLXVI. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils ; la néceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres : M. Stenon, & les Lettres du Général des Jéſuites & du P. Hazard.* 663

Avril 26. Lettre DLXVII. *Au même. En lui envoyant le Factum contre le P. Hazard, & le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.* 666

Mai 1. Lettre DLXVIII. *A Madame de Fontpertuis. Sur ſa maladie & ſes auſtérités exceſſives.* ibid.

Mai 23. Lettre DLXIX. *A M. du Vaucel. Sur l'Election de M. Cuyper au Doyenné, & de M. Van der Vliet à un Archidiaconné de Malines ; l'affaire du Chancelier de Brabant ; le rétabliſſement de la ſanté du Roi ; l'union du revenu de l'Abbaye de ſaint Denis à celle de ſaint Cyr ; & l'affaire du P. Hazard.* 668

Avril 18. vieux ſtyle. *Lettre de M. Fraiſer à M. Arnauld. Au ſujet de ſon addition à l'apologie pour les Catholiques concernant M. Southwell, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jacques II. pour M. Arnauld.* 669

Mai. Lettre DLXX. *A M. Fraiſer. Réponſe à la Lettre précédente.* 670

Juin 11. Lettre DLXXI. *A M. du Vaucel. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie ; le ſcandale que devoit cauſer la condamnation de ſon Amor Pœnitens ; le jugement que l'on devoit porter ſur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre, & les affaires de la Régale.* 671

Du dit. Lettre DLXXII. *A Monſeigneur Caſoni, Secretaire du Chiffre d'Innocent XI. ; depuis Cardinal. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie.* 674

Juillet 6. *Riſpoſta di Monſignor Caſoni, alla Lettera precedente.* 676

1686. Juin 13. Lettre DLXXIII. *A M. du Vaucel. Sur le choix du Successeur de M. de Castorie : la sépulture de ce Prélat : le Livre intitulé, Préjugés légitimes contre le Jansénisme.* Page 678

Juin 21. Lettre DLXXIV. *Au même. Sur la mort de M. de Castorie ; l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. Van-Heussen pour succéder à ce Prélat ; le Livre intitulé, les Préjugés légitimes contre les Jansénistes.* 679

Juillet. Lettre DLXXV. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels ; où il réfute ce qu'un Jésuite de Treves avoit écrit pour décrier le Livre de M. de Castorie.* 681

Juillet 11. Lettre DLXXVI. *A M. du Vaucel. Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un Successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de Livres qu'il lui faisoit.* 686

Juillet 25. Lettre DLXXVII. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. Sur la Fable du Spectre d'Heidelberg. Ne point croire sans de bonnes preuves les faits importans désavantageux au prochain. Utilité des traductions des Offices Divins en langue vulgaire. Sur les Monasteres de la Trappe & d'Orval ; la révocation de l'Edit de Nantes ; l'affaire du P. Hazard.* 688

Août 9. Lettre DLXXVIII. *A M. du Vaucel. Sur l'Extinction de l'institut des filles de l'Enfance, & les maux que causoit le Phantôme du Jansénisme.* 691

Août 14. Lettre DLXXIX. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. Sur une Lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots, & sur la Religion de Grotius.* 693

Août 22. Lettre DLXXX. *Au même. Sur sa Généalogie & les circonstances de sa conversion.* 695

Août 23. Lettre DLXXXI. *A M. du Vaucel. Sur les mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. Van-Heussen, Vicaire Apostolique ; la nomination de l'Abbé Decamps à l'Evêché de Pamiers ; la réponse aux Préjugés légitimes.* 696

Août 28. Lettre DLXXXII. *Au même. Sur l'Extinction des filles de l'Enfance : l'Amor Pœnitens ; un mémorial pour M. Van-Heussen ; l'Auteur des Préjugés légitimes contre le Jansénisme ; la mort du Chancelier de Brabant, & du sieur Filleau.* 698

Du dit. Lettre DLXXXIII. *A M. l'Abbé Louis Perrier. Sur la machine de M. Pascal ; & sur diverses questions qu'il lui avoit faites au sujet de ses obligations de Bénéficier.* 700

Sept. 9. Lettre DLXXXIV. *Au Prince Ernest de Hesse-Rhinfels. Sur la prise de Bude ; le Testament bizarre de M. Maimbourg en faveur des Chartreux.* 704

Sept. 16. Lettre DLXXXV. *A M. Perrier. Sur le Formulaire ; sur les questions qu'on peut faire aux malades, & sur un autre cas.* 705

Sept. 20. Lettre DLXXXVI. *A M. du Vaucel. Sur celle qu'il écrit aux Cardinaux Sluse & le Camus. Sa réponse au libelle intitulé, Préjugés, &c.* 707

Du dit. Lettre DLXXXVII. *A M. Sluse. Sur sa promotion au Cardinalat.* 710

Du dit. Lettre DLXXXVIII. *A M. le Camus Evêque de Grenoble. Sur sa promotion au Cardinalat.* 713

Sept. 24. Lettre DLXXXIX. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels.*

Il juſtifie la Priere ſur la Fête de l'Aſſomption, qui eſt dans les Prieres & pratiques de piété, contre le P. Jobert Jéſuite. Page 714

1686. Oct. 7. Lettre DXC. *A M. du Vaucel. Sur le Cardinalat de M. de Grenoble; le P. Peters Jéſuite; M. de Leyburn, & le Primat d'Irlande.* 719

Oct. 9. Lettre DXCI. *Au même. Sur une Formule dont on exigeoit la ſignature de M. Van-Heuſſen.* 722

Oct. 21. Lettre DXCII. *Au même. Sur le triſte état de quelques Abbayes d'Italie; l'Illuſion de M. Schelſtrate au ſujet du baptême de Conſtantin, & l'affaire du P. Hazard.* 730

Du dit. Lettre DXCIII. *Au Prince Erneſt, &c. Il lui envoye les avis aux RR. PP. Jéſuites de Provence, & une Lettre pour Leibnitz; médaille ſur la priſe de Bude.* 731

Oct. 31. Lettre DXCIV. *Au même. Sur l'Auteur des avis ſalutaires, & l'affaire du P. Hazard.* 732

Nov. 29. Lettre DXCV. *A M. du Vaucel. Sur un Livre de M. Dupin, intitulé* De Antiquâ Eccleſiæ diſciplinâ, *& une Sentence de l'Official de Malines contre M. de Witte.* 734

Lettre DXCVI. *Au même. Sur les entrepriſes de l'Internonce, qui ſoutenoit un Moine contre ſon Archevêque; & empêchoit la réimpreſſion des Livres de M. de Sacy ſur l'Ecriture.* 735

Lettre DXCVII. *A une Supérieure de Religieuſes. Que le ſecret de la Confeſſion eſt pour le Confeſſeur, & non pour la perſonne qui ſe confeſſe.* 737

1687. Janv. 9. Lettre DXCVIII. *A M. du Vaucel. Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance.* 738

Janv. 31. Lettre DXCIX. *Au même. Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance.* 741

Du dit. Lettre DC. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels. Sur ſon Livre du Phantôme du Janſéniſme, & ſur les calomnies du P. Hazard.* 742

Fev. 7. Lettre DCI. *A M. du Vaucel. Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance, les calomnies du P. Hazard; une Diſpenſe obtenue ſur un faux énoncé, & la coutume de ne point publier de bans de mariage en Brabant.* 745

Fev. 20. Lettre DCII. *Au même. Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance; quelques cérémonies faites à un ſervice pour M. le Tourneux; une propoſition des Quiétiſtes, & une autre de M. Dupin.* 747

Fevrier. Lettre DCIII. *Au même. Sur l'Ecrit fait pour la défenſe des Filles de l'Enfance; les calomnies du P. Hazard, & les ſuites du Quiétiſme.* 750

Fevrier. Lettre DCIV. *Au Prince Erneſt, Landgrave de Heſſe-Rhinfels; ſur une Lettre à M. Leibnitz; le jugement avantageux que l'on portoit du Phantôme, &c. la conduite des Jéſuites du Tunkin; & la famille des Arnaulds.* 752

Mars 3. Lettre DCV. *A Madame la Marquiſe de Roucy. Sur les devoirs d'une Dame par rapport à ſes Domeſtiques.* 754

Mars 5. Lettre DCVI. *A Madame de Fontpertuis. Sur la ſuppreſſion de l'Année Chrétienne & la mort de M. Hamon.* 756

Mars 7. Lettre DCVII. *A M. du Vaucel. Sur la maniere dont il parloit de pluſieurs faits dans l'Innocence opprimée, & ſur la ſuppreſſion de l'Année Chrétienne.* 757

Mars 11. Lettre DCVIII. *Au même. Sur le droit de Régale; l'Année Chrétienne, & l'exil de pluſieurs gens de bien.* 761

1687. Mars 21. Lettre DCIX. *Au même. Sur l'affaire du Vicariat de Hollande ; le silence du Cardinal de Sluse, les Filles de l'Enfance de Vaison ; un don de M. le Tourneux à P. R. ; l'exil de trois Docteurs de Caen ; celui de M. Gilbert de Douay, & l'extrait d'une Lettre du P. Jobert.* Page 763

Lettre DCX. *A une personne de Port-Royal. Sur un Livre de l'Abbé de la Trappe.* 765

Mars 27. Lettre DCXI. *A M. du Vaucel. Sur une ordonnance, &c. ; un accident arrivé à M. l'Evêque d'Angers ; un Mémoire sur la Doctrine des Quiétistes ; une Lettre de M. d'Ambrun touchant les Jésuites ; un service rendu par ces Peres au Ministre Claude ; le sentiment de M. de Marca sur l'infaillibilité du Pape ; le jugement d'un Dominicain sur le Phantôme du Jansénisme, & le déplacement du Crucifix de N. D. fait par le P. Menestrier.* 765

Lettre DCXII. *Au même. Sur la facilité avec laquelle M. l'Evêque de Vaison avoit abandonné la protection des Filles de l'Enfance.* 768

Avril 10. Lettre DCXIII. *Au même. Sur la défense des Filles de l'Enfance ; la vie mondaine de quelques Evêques ; un nouveau Livre du P. Malebranche ; un écrit sur le Quiétisme, intitulé* Breves Considerationes ; *& l'impénitence de quelques personnes.* 770

Avril 17. Lettre DCXIV. *Au même. Sur l'affaire du Vicariat de Hollande ; les Filles de l'Enfance, & l'Année Chrétienne.* 772

Avril 21. Lettre DCXV. *Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. Au sujet de deux écrits qu'il lui avoit envoyé sur la révocation de l'Edit de Nantes, & la question des Franchises.* 774

Avril 23. Lettre DCXVI. *A Madame la Marquise de Roucy. Particularités sur le progrès du Christianisme à la Chine. Du Livre des Jésuites contre la Morale Pratique.* 775

Avril 24. Lettre DCXVII. *A M. du Vaucel. Sur le Vicariat de Hollande ; l'Edition de quelques Livres des Filles de l'Enfance, & l'Année Chrétienne.* 777

Avril 29. Lettre DCXVIII. *A M. Perrier fils, & à Mesdemoiselles ses Sœurs. Sur la mort de Madame Perrier.* 779

Août 1. Lettre DCXIX. *A M. du Vaucel. Sur l'Edition de l'Innocence opprimée ; le caractere d'un nouveau Général des Jésuites ; & d'un nouvel Internonce de Bruxelles.* 780

Août 5. Lettre DCXX. *Au même. Sur la partialité de l'Internonce de Bruxelles dans l'affaire du P. Hazard.* 781

Août 31. Lettre DCXXI. *Au Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfels. Réponse à Leibnitz. Traité de l'unité de l'Eglise de M. Nicole.* 782

Sept. 14. Lettre DCXXII. *A Madame la Marquise de Roucy. Sur le bon emploi des biens.* 783

Septemb. Lettre DCXXIII. *A M. du Vaucel. Sur la Morale de M. Godeau ; la mort de l'Archevêque de Toulouse, & l'Etude du Droit Canon.* 785

Sept. 24. Lettre DCXXIV. *Au même. Sur la Réforme de l'Abbaye de Rolduc.* 786

FIN DE LA TABLE.

LETTRES

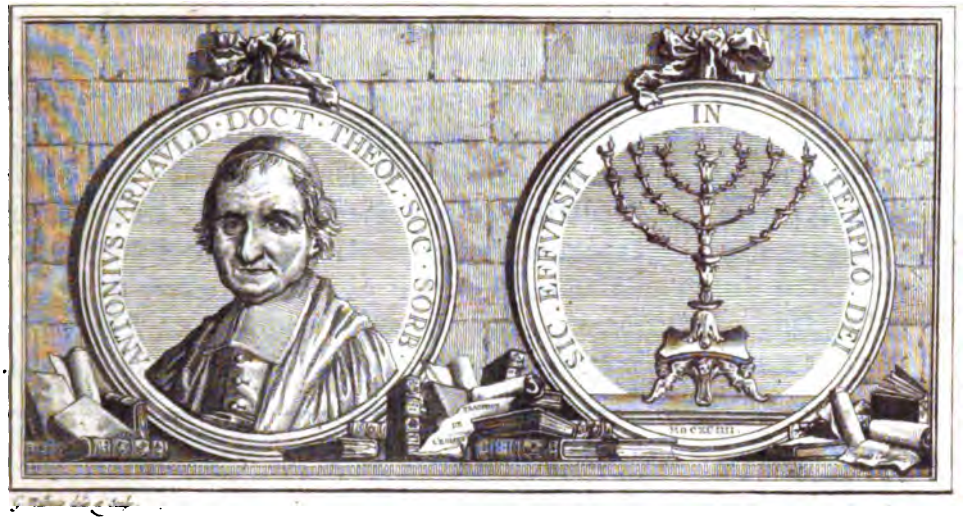

LETTRES
DE MESSIRE
ANTOINE ARNAULD,
DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXCVI.

A M. Le Roy, *Abbé de Haute-fontaine. Sur ſon affaire des Fictions avec Mr. l'Abbé de la Trappe.*

J'Ai eu bien de la peine, Monſieur, de ce qu'on a imprimé la lettre de M. l'Abbé de la Trappe ſur votre Diſſertation (ſur les Fictions qu'on peut employer pour mortifier les Solitaires, ſelon l'uſage de quelques Anciens), & je ne ſuis pas le ſeul : tous nos amis ſont ſur cela dans le même ſentiment que moi. Je penſe que vous ſavez que cela eſt arrivé par l'avarice d'un Libraire, qui l'a imprimée ſans en parler à perſonne, ſur une copie pleine de fautes, qui lui étoit tombée entre les mains. Vous me direz que ſi on n'en avoit pas donné de copie, il n'auroit pas eu celle-là. Cela eſt vrai ; & on ne peut nier qu'il n'y ait eu de la faute de celui à qui vous aviez écrit. Mais enfin la

La 29. du Tome IX. 22 *Mai* 1677.

choſe étant faite, & étant certain que les ennemis de la vérité tireroient un grand avantage de la conteſtation qui ſeroit entre vous, je crois, Monſieur, que vous ne ſauriez rien faire de plus agréable à Dieu dans cette rencontre, que de montrer, par votre exemple, plus efficacement que vous ne feriez par des paroles, que, bien loin d'être ennemi des mortifications, Dieu vous fait la grace d'en ſouffrir d'aſſez rudes ſans vous en plaindre. Tous les gens de bien ſeront extrêmement édifiés de cette conduite, & vous gagnerez plus avantageuſement par-là, ce que vous pourriez craindre de perdre dans l'opinion de ceux qui pourront trouver quelque choſe à redire dans vos ſentimens, pour ne les pas voir dans un ſi grand jour que vous les auriez pu mettre ſi vous aviez répondu. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCXCVII.

A M. DE NEERCASSEL, *Archevêque d'Utrecht, ſous le titre d'Evêque de Caſtorie. Pour lui recommander Mr.* Prunſterer, *Gentilhomme Livonien, converti à la Religion Catholique.*

La 173. du T. III. 25 *Mai* 1677.

JE n'ai, Monſeigneur, qu'à expoſer à votre charité l'état du Gentilhomme dont je vous écris, pour être aſſuré que vous ferez pour lui tout ce qui ſera en votre pouvoir. Il eſt de Riga en Livonie, fils d'un pere fort riche, mais Luthérien, comme tout le monde l'eſt dans ce pays-là. Il a voyagé par toute l'Europe en fort bon équipage, parce que ſon pere ne le laiſſoit manquer de rien. Mais Dieu l'ayant touché, il a embraſſé la Religion Catholique, il y a environ deux ans, & abjuré le Luthéraniſme entre les mains de M. l'Evêque d'Angers; ce qui l'a jeté dans de très-grandes extrémités, parce que ſon pere en ayant été averti, ne lui a plus rien envoyé. Il s'en retourne préſentement en ſon pays, pour tâcher de fléchir ſon pere, & d'en tirer quelque choſe pour ſa ſubſiſtance. Comme il m'a été recommandé par M. d'Angers, je l'ai fait ſubſiſter depuis ſept ou huit mois du mieux que j'ai pu, & lui ai auſſi procuré quelque choſe pour ſon voyage; mais il n'y a pas d'apparence que cela lui ſuffiſe, & ainſi je me trouve obligé de le recommander à toutes les perſonnes puiſſantes & charitables des lieux par où il paſſera, pour en être au moins protégé. Je ſais bien, Monſeigneur, que dans l'état où eſt réduite votre pauvre Egliſe, elle a plus beſoin d'être aſſiſtée qu'elle n'eſt capable d'aſſiſter les autres; mais il aura au moins cette conſolation, que ſi vous ne le pouvez autrement, vous l'aiderez au moins par vos conſeils, & par vos prieres, & attirerez ſur lui, & ſur le voyage qu'il entreprend, les graces du Ciel par votre bénédiction. Je ſuis &c.

RESPONSIO ILLUSTR. NEERCASSELII

Epiſcopus Caſtorienſis ARNALDO *Doctori Sorbonico.*

Jam dudùm ingentes tibi gratias referre debui, quia mihi contuliſti honorem bene merendi de Prunſtererio, quem Dom. meus illuſtriſſimus Epiſcopus Andegavenſis in Chriſto peperit, & quem veſtra pietas alendum fovendumque ſuſcepit. Variis de cauſis, quas hìc nolo enarrare, iſtud officium à me prætermiſſum fuit. Quod eâ in re peccavi, mihi libenter donabis. Huic benevolentiæ majorem addes, ſi me creditamque mihi Eccleſiam tuâ pro nobis interceſſione juvare ac periculis eximere non graveris. Niſi Dominus in adjutorium noſtrum intendat, & ad juvendum nos feſtinet, peſſimè hìc agetur cum veritate, pro quâ tot moleſtias tantis annis paſſus es. Hoc noſtrum periculum tibi cenſui indicandum, quia ſcio quantâ nos immeritos charitate proſequaris, & quantâ cum fiduciâ Chriſtum Dominum rogare poſſis. Non dedignaberis nos quoque commendare ſanctiſſimis viris conſervis & cooperariis veſtris, nec non amantiſſimis caſtiſſimiſque Chriſti ſponſis filiabus veſtris, ſororibus meis omni veneratione digniſſimis. Audeo ſupplicare ut huic favori tertium addas, mihi ſignificans ſi adhuc ſuperſtes ſit illuſtriſſimus & pientiſſimus Monſrinus. A longo tempore nihil de illo audire merui, nec ullum ad meas litteras reſponſum accepi. Hinc timeo neſcio quæ mala (*a*).

29 *Maii* 1677.

Abbas de Pontchâteau.

Porrò animitùs precor ut Dominus omnipotens illuſtriſſimæ veſtræ Dominationi protendat ac polliceatur diuturnam ſoſpitatem cæleſtibus benedictionibus cumulatiſſimam. Idem votum meum pro piis conſervis veſtris Dominis meis, quorum me profiteor, ac præſertim illuſtriſſimæ Dominationi veſtræ &c.

(*a*) Alectenſis & Apamiarum Antiſtites clam D. de Pontchâteau Romam miſerant.

LETTRE CCXCVIII.

A M. DE POMPONNE. *Pour répondre à celle qu'il lui avoit écrite de la part du Roi, au ſujet d'une lettre latine au Pape* (b) *que M. Nicole avoit dreſſée, à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras.*

J'Ai reçu, Monſieur, mon très-cher Neveu, avec un profond reſpect ce que vous me demandez de la part de Sa Majeſté. Ce m'a été une grande conſolation d'apprendre par ce qu'elle a eu la bonté de vous dire, qu'elle a

La 171. du T. III.

14 *Juin* 1677.

(*b*) On peut voir cette lettre Tome II. des Lettres de M. Nicole, édit. de Lille, pag. 208. auſſi-bien que la lettre des Agens du Clergé du 18 Juin 1677. pag. 232. Les pré-

été juſqu'ici contente de ma conduite. J'eſpere que cette derniere rencontre ne la fera pas changer de ſentiment, & ne lui donnera pas ſujet de me ſoupçonner d'avoir voulu renouveller les conteſtations que la paix qu'elle a procurée à l'Egliſe avec tant de zele & de ſageſſe, avoit ſi heureuſement aſſoupies. Il n'y a rien certainement dont je ſois plus éloigné : mais je vous ſupplie d'aſſurer S. M. que nous n'avons pas eu la moindre penſée, ni mon ami ni moi, que la lettre dont S. M. a fait lire une partie dans ſon Conſeil (*a*), pût être priſe pour un renouvellement de ces conteſtations, ni qu'il y eût rien en cela qui pût déplaire à S. M.; & qu'ainſi mon ami étant prié d'y travailler, il l'a fait ſans aucun ſcrupule. Car il ne nous eſt pas venu dans l'eſprit que S. M. pût trouver mauvais, que des Evêques, qui ſont engagés par un devoir indiſpenſable de leur caractere, de maintenir la pureté de la Morale de J. C. contre des erreurs qu'on enſeigne dans leurs Dioceſes, & qui les ayant cenſurées, ont vu les Auteurs de ces mauvaiſes maximes s'élever contre leurs cenſures, par des réponſes publiques & imprimées ſous leurs noms, aient voulu avoir recours au S. Siege, comme on a fait ſouvent en de ſemblables occaſions; & que pour aller à la ſource du mal, ils aient cru devoir repréſenter à un Pape auſſi ſaint & auſſi éclairé que l'eſt celui-ci, les principes généraux de ces opinions dangereuſes, afin qu'il lui plût d'en juger.

Je vous avoue que bien loin d'appréhender qu'il n'y eût rien en cela qui pût bleſſer perſonne, il a cru que ç'auroit été manquer à Dieu, que de refuſer ce qu'on ſouhaitoit de lui en cette rencontre; & c'eſt toute la part que mon ami & moi avons dans cette affaire. Car pour ce qui eſt de faire ſigner cette lettre à des Evêques, c'eſt de quoi nous ne nous ſommes mêlés en aucune ſorte. Mais ce qui nous a empêché de voir que cela pût renouveller les conteſtations, c'eſt que cette lettre ne devant pas être publiée, mais ſeulement envoyée au Pape, on n'en eût rien ſu auparavant que le Pape en eût jugé. Or ce jugement du Pape ne peut qu'appaiſer, & non exciter les conteſtations; & il n'y a perſonne qui puiſſe moins en diſconvenir que ceux qui ont prétendu juſqu'à préſent ſe diſtinguer des autres, par la profeſſion d'une obéiſſance aveugle pour le S. Siege. De ſorte que ce ne ſeroit pas les croire ſinceres, que de douter qu'ils n'euſſent reçu

cautions qu'on prit pour faire ſupprimer la lettre au Pape, n'empêcherent pas qu'elle ne fût ſignée par pluſieurs Evêques & remiſe au Pape par Mr. de Pontchâteau qui en fut le porteur; & elle eut ſon effet deux ans après, par le décret contre les 65 Prop. de Morale relâchée du 2 Mars 1679.

(*a*) M. l'Ev. d'Amiens (le P. Faure, Cordelier) à qui M. Piega ancien Secretaire de M. d'Alet, avoit eu l'indiſcrétion de la communiquer, en avoit fait part à M. de Harlai, Arch. de Paris, qui de concert avec le P. de la Chaiſe la remit au Roi, & lui fit entendre que Mr. Arn. l'avoit compoſée, à deſſein de renouveller les anciennes conteſtations.

avec une entiere ſoumiſſion tout ce que le Pape eût déterminé ſur les points importans de la Morale chrétienne, enſuite de cette lettre. Et auſſi c'étoit une voie ſûre d'arrêter les conteſtations qu'on a ſur cela; puiſqu'il n'y a pas lieu de croire que ceux qui ſollicitoient le S. Siege de juger de ces matieres, ne fuſſent pas auſſi dans la diſpoſition de déférer à ſon jugement.

Je doute qu'on ait envoyé au Roi avec cette lettre, une liſte des propoſitions dont on vouloit demander la condamnation; parce qu'elles ont quelque choſe de ſi choquant & de ſi contraire, non ſeulement au ſalut des ames, mais auſſi au bien des Etats & à la ſûreté des particuliers, qu'en les voyant on n'auroit pas pu n'en être pas frappé, & ne pas ſouhaiter qu'elles ſoient ſi ſolemnellement condamnées, qu'aucun n'ait plus la hardieſſe de les ſoutenir.

Mais pour revenir à moi, je ne ſais, ſi ce ne ſeroit point prendre trop de liberté de vous dire, que S. M. pourroit être encore plus ſatisfaite de la parfaite obéiſſance que j'ai rendue à ſes ordres, & à la paſſion ſi louable qu'elle témoigne avoir de maintenir une paix ſi glorieuſe, ſi elle étoit informée des infractions continuelles qu'on y a faites de l'autre côté, & de la patience qu'il a fallu avoir pour ſouffrir, ſans ſe défendre, les diffamations & les médiſances publiques & particulieres, dont on n'a pas ceſſé de nous déchirer, en nous traitant d'hérétiques & des rebelles au S. Siege; & décriant tous les livres de piété auxquels on croit que nous avons part, comme dangereux & ſuſpects, quelque approuvés qu'ils fuſſent par les Evêques & les Docteurs.

Mais ce qui a fait voir plus que toute autre choſe combien la paſſion de nos ennemis eſt déraiſonnable, c'eſt qu'après avoir pris toujours pour le plus grand prétexte des calomnies qu'on a répandues contre nous, notre prétendue ſéparation d'avec le S. Siege, quand on a vu cette médiſance détruite par les lettres d'un Pape dont la piété eſt ſi généralement reconnue, & que le zele de S. M. pour la Religion a tant contribué à mettre ſur le Siege de S. Pierre, on nous en fait un nouveau crime, & on a voulu faire paſſer le témoignage de ſa Sainteté pour un effet de cabales, & on a prétendu qu'il étoit important de rabattre, par des humiliations & des mortifications, le triomphe que l'on ſuppoſoit fauſſement que nous faiſions de cette bonne volonté du Pape. De ſorte qu'à regarder les choſes humainement, notre condition eſt bien malheureuſe, puiſqu'il n'y a rien qu'on ne tire en venin contre nous. Car ſi l'on s'imagine, quoique ſans raiſon, qu'on eſt mal content de nous à Rome, nous ſommes des rebelles & des ſchiſmatiques, qui ne voulons point de Pape; & auſſitôt qu'il paroît qu'on y a de la bonté pour nous, nous méritons qu'on nous rabaiſſe & qu'on nous traite durement.

Je ſais, bien que S. M. eſt trop juſte & trop équitable pour avoir ces penſées; mais il eſt certain qu'il y en a qui les ont, & on a ſujet de craindre qu'on ne tâche de les lui inſpirer. Nous eſpérons néanmoins que le Roi diſſipera ces nuages par les lumieres de ſa ſageſſe, & qu'à l'exemple de ces grands Princes dont il poſſede ſi éminemment les qualités héroïques, & qui ont mis leur plus grande gloire à ne condamner perſonne ſans l'entendre, il voudra bien s'abaiſſer juſqu'à nous faire ſavoir ce qui lui pourroit faire de la peine dans notre conduite, comme il a daigné faire dans cette rencontre. La maniere ſi bonne dont vous témoignez que S. M. a parlé de mon ami & de moi, me fait prendre cette confiance; car il paroît qu'elle n'a pas regardé cette lettre comme une choſe mauvaiſe en ſoi, & qui fût contraire au bien de l'Egliſe & de l'Etat; mais ſeulement qu'elle a appréhendé qu'elle ne fit revivre les diſputes paſſées. Je vous ai dit ce que j'en penſois; mais ſans préjudice de ce que pluſieurs autres plus éclairés que moi en pourront juger. Il me ſuffit que S. M. ſoit perſuadée de la ſincérité de mes intentions, & de la conſtance inébranlable de mon zele pour ſon ſervice. Ce ſeroit peut-être manquer de reſpect, que de ſouhaiter qu'on lui pût faire lire une ſi longue lettre: vous lui en direz donc ce que vous jugerez à propos.

Je n'ai reçu votre derniere lettre que ce matin. Je n'avois pas compris juſques-là que S. M. eût ſouhaité que vous me fiſſiez ſavoir ce qu'elle vous avoit dit, & ainſi dans le doute ſi elle agréeroit que je me juſtifiaſſe, je ſerois demeuré dans le ſilence, en laiſſant à Dieu de faire connoître la droiture de mon cœur & l'extrême éloignement que j'ai de troubler l'Egliſe.

Je n'ai rien à vous dire davantage; des gens nourris dans l'obſcurité d'un cabinet connoiſſant peu le grand monde, & ne ſachant guère faire leur cour. Mais je vous parle bonnement & ſans façon, parce que je remets à votre ſageſſe de faire de ceci tel uſage qu'il vous plaira (*a*).

(*a*) M. de Pomponne fit la lecture de cette lettre au Roi, qui lui ordonna de marquer à M. Arnnauld qu'il étoit ſatisfait de cet éclairciſſement. (*Mem hiſt. & chron. ſur P. R.* t. 2 p. 133.) & infra lettre à M. Nic du 9 Août 1679.

LETTRE CCXCIX.

A. M. Le Roy, *Abbé de Haute-fontaine. Sur ſon affaire des Fictions avec M. l'Abbé de la Trappe, & ſur un grand voyage de M. Hamon.*

La 30. du Tome IX.

18 *Juin* 1677.

J'Ai déja prié, M. votre frere de vous témoigner que j'étois tout-à-fait édifié de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'y ayant rien de plus chrétien que les diſpoſitions dans leſquelles vous m'aſſurez

que vous êtes ; & j'ai de la joie de ce que vous y êtes entré par vous-même, ſans que ce ſoit ma lettre qui vous y ait fait rendre. Comme je devois partir pour Port-Royal où je ſuis préſentement, dès le mercredi matin, je n'ai lu qu'ici votre éclairciſſement, dont j'ai été encore plus ſatisfait : car il n'y a rien de plus modéré, ni de plus ſage. Madame de Longueville qui l'avoit lu ſur la copie que vous en aviez envoyée à M. Mercier, (M. de Pontchâteau) en a porté le même jugement que moi, & j'ai ordre d'elle de vous aſſurer qu'elle en a été tout-à-fait contente. Elle me l'a dit en des termes qui feroient de la peine à votre modeſtie, ne pouvant pas être plus avantageux. Je ne doute point que les autres qui l'ont vu n'en aient jugé de même ; mais ayant été fort occupé tous ces jours-ci, je ne leur en ai point parlé.

M. Hamon n'eſt pas ici, il eſt allé faire pluſieurs voyages qui en feront un fort grand. Il a commencé par la Trappe, parce que le Saint Abbé eſt aſſez mal. Il doit aller de-là accomplir un vœu à Saint Martin de Tours, & enſuite à ſaint Cyran ; après cela à Clairvaux, & puis de Clairvaux retourner ici. Je ſuis tout à vous & de tout mon cœur. Je vous ſupplie me mander des nouvelles de ſaint Dizier. L'Abbeſſe ſe plaint de la Sœur Saint Genis, & la Sœur Saint Genis de ſon Abbeſſe. J'ai bien peur qu'elles n'aient tort toutes deux.

LETTRE CCC.

Au même. Sur ſa diſpute avec M. l'Abbé de la Trappe.

J'Ai reçu, M., votre lettre du vingt-trois de ce mois : je ſuis ſi accablé que je ne puis vous répondre. Je vous dirai ſeulement en un mot, que M. de la Trappe étant demeuré d'accord qu'on ne devoit point ſe ſervir de fictions ; votre diſpute ne regarde plus la vérité en elle-même, puiſque vous en convenez, mais ſeulement des points de fait, ſur leſquels il eſt moins important de rechercher qui a raiſon ou qui a tort. Je ne puis pas même le faire, parce que je n'ai pas ici votre Diſſertation ; mais une perſonne qui l'a lue depuis peu m'a aſſuré que vous n'y combattez point les mortifications en général, mais qu'au contraire vous témoignez les approuver. Je ne manquerai pas de dire à Madame de Longueville ce que vous me mandez pour elle. Je ſuis tout à vous, &c.

Je ſerois bien-aiſe de ſavoir quel eſt l'état préſent du Monaſtere de ſaint Dizier.

La 31. du Tome IX. 30 *Juin* 1677.

LETTRE CCCI.

A M. DE POMPONNE SECRETAIRE D'ETAT. *Au ſujet d'un Mémoire ſur la lettre des Evêques au Pape, qui couroit, & que les ennemis de M. Arnauld lui attribuoient. M. de Pomponne ſe contenta d'en dire la ſubſtance au Roi, & ne crut pas devoir montrer la lettre même.*

MONSIEUR, MON TRES-CHER NEVEU,

La 52. du T. VIII. 28 *Juil.* 1677.

J'Ai reçu avec un très-profond reſpect & une extrême reconnoiſſance l'avis que vous m'avez donné de la part de S. M. Vous la pouvez aſſurer que ni moi ni mon ami *, n'avons fait le mémoire dont vous me marquez la ſubſtance. Mais il y a tant de gens qui ſe diſent de nos amis, que S M. eſt trop juſte pour vouloir que je répondiſſe de tout ce qu'ils pourroient faire. La maniere dont je vous ai déja écrit, que j'apprends n'avoir pas été déſagréable à S.M., lui peut faire juger que des conſidérations humaines ne ſeront jamais capables de me porter, ou à employer le menſonge, pour me mettre à couvert de ce que l'on voudroit me faire craindre; ou à parler contre mes ſentimens, quand ils me paroiſſent juſtes & conformes à la vérité, que j'ai tâché d'apprendre dans les livres de l'Egliſe. Et je ſuis perſuadé qu'un Roi comme le nôtre, qui ſait ſi bien joindre toutes les parties d'un honnête homme à celle d'un grand Prince, bien loin de trouver mauvais qu'on ſoit dans cette diſpoſition à ſon égard, ſera plus touché de cette maniere franche & ouverte, que d'une conduite plus artificieuſe & plus compaſſée, & qu'il comprendra parfaitement que le plus grand reſpect que l'on puiſſe avoir pour les Souverains, qui nous tiennent la place de Dieu, eſt de traiter avec eux comme on traite avec Dieu même, qu'on ne doit & qu'on ne peut jamais tromper. C'eſt ce qui m'oblige de vous avouer, que ſi le mémoire dont vous m'écrivez ne contient que ces deux points; l'un, que celui qui a écrit la lettre au Pape n'avoit pas dû s'en diſpenſer; l'autre, qu'il avoit eu raiſon de la faire ſigner à pluſieurs Evêques, je ne pourrois qu'en improuver la publication, qui a été certainement fort indiſcrette, & non pas le comdamner en lui-même. Car il me ſemble que l'Evêque qui avoit eu ce deſſein, ne pouvoit guère faire d'action plus agréable à Dieu, que de ſeconder les bonnes intentions de S. S., que l'on m'a aſſuré qui lui étoient connues, en lui demandant la condamnation de certaines propoſitions très-pernicieuſes, qui vont à renverſer toute la Morale chrétienne, & à troubler la tranquillité publique: & ſi ce deſſein

* M. Nicole.

deſſein étoit bon, ce ne pouvoit être une mauvaiſe choſe d'y faire entrer pluſieurs Evêques, puiſque cela n'eſt défendu par aucune loi ni de l'Egliſe ni de l'Etat, & qu'il eſt au contraire plus conforme à l'eſprit de J. C. que les Evêques agiſſent en commun, autant qu'il ſe peut, ſur-tout dans les choſes qui regardent le bien commun de l'Egliſe, comme eſt la conſervation de la pureté de la doctrine évangelique; & que pour s'y conduire avec plus de ſûreté, ils ſe communiquent leurs lumieres. Je ne ſais s'il ſe trouvera des Théologiens qui ſoient d'un autre ſentiment, & qui vouluſſent ſoutenir que l'inſtitution de J. C. dans le gouvernement de l'Egliſe, eſt que chaque Evêque ſoit tellement renfermé dans lui-même, & dans la conduite de ſon Dioceſe, qu'il ne lui ſoit pas permis de ſe joindre à d'autres en des occaſions importantes & purement eccléſiaſtiques, pour agir avec plus d'autorité & plus de poids. Rien ne vous peut mieux aſſurer du peu de part que j'ai eu à ce mémoire, que la liberté avec laquelle je vous en dis ma penſée; puiſque je ne hazarderois rien davantage à l'avouer ſi j'en étois l'Auteur. Mais la grace ſur-tout que je vous demande, eſt que vous faſſiez bien entendre à S. M. que je reſſens comme je dois la bonté qu'elle daigne me témoigner, en voulant bien me donner lieu de me juſtifier de ce que l'on trouve à redire dans ma conduite. Elle peut au moins s'aſſurer que je ne manquerai jamais ni de bonne foi pour lui rendre compte de toutes mes démarches, ni de zele pour ſon ſervice, quelqu'impreſſion que l'on tâche de lui donner au contraire, ſoit de moi, ſoit de ceux que l'on ſait m'être unis de ſentiment & d'amitié. J'ai été, par exemple, fort ſurpris d'apprendre que l'on a voulu rendre ſuſpect de quelque cabale le voyage de mon ami en un lieu * où il s'eſt déja retiré deux ou trois fois, ſans autre deſſein que d'éviter l'importunité des viſites de Paris, & de travailler en repos à ſes Eſſais de Morale. On a fait courir le bruit qu'il alloit d'Evêque en Evêque, pour faire ſigner la lettre au Pape; ce qui eſt une fauſſeté ſans apparence; & néanmoins pour ôter tout lieu à ces vains ſoupçons, je lui ai mandé de revenir inceſſamment. Je ſuis tout à vous.

* L'Abbaye de St. Denys en France.

LETTRE CCCII.

A M. LE CARDINAL CIBO. *Il ſe juſtifie ſur la publication qui s'étoit faite à ſon inſu de la lettre que cette Eminence lui avoit écrite de la part du Pape Innocent XI.*

MONSEIGNEUR,

LE profond reſpect que j'ai pour V. A. E. & la crainte de la détourner de ſes grandes & importantes occupations, m'ont empêché juſqu'ici de

La 172. de Tome III. *Sept.* 1677.

lui rendre mes très-humbles actions de graces pour la lettre ſi obligeante & ſi pleine de bonté qu'elle a daigné m'écrire. Mais je n'oſe preſque témoigner à V. A. E. combien j'en ai été touché, & la conſolation que j'ai reçue de la bonté extrême de ſa Sainteté en mon endroit, puiſque j'apprends qu'on m'accuſe d'en avoir eu trop de ſentiment, & qu'on attribue à un mouvement de vanité de ce que j'ai ſouffert que cela fût ſu dans le monde. Rien ſans doute, Monſeigneur, ne me pouvoit être plus ſenſible que ce reproche. Nous perdons les graces de Dieu, & nous nous rendons indignes d'en plus recevoir, quand nous nous en élevons. Ne pourroit-on point dire quelque choſe de ſemblable des graces du Vicaire de J. C. & que je m'en ſerois rendu très-indigne, ſi au lieu de recevoir avec reſpect la conſolation qu'il a bien voulu me donner, je m'en étois fait un ſujet de vanité? Auſſi eſt-il vrai, Monſeigneur, que ce n'eſt point moi, qui ai publié cette lettre, & que cela eſt arrivé par un accident contre lequel j'avois pris toutes les précautions que l'on pouvoit deſirer, ſelon les regles les plus exactes de la prudence humaine.

Mais j'ajoute, Monſeigneur, que quand j'aurois commis cette faute, je ſuis aſſuré que V. A. E. me l'a pardonneroit aiſément, & ne ſoupçonneroit point que je l'euſſe fait par vanité, ſi elle étoit informée de ce qui ſe paſſe ici. Car elle eſt trop éclairée pour croire que ce ſoit être vain que de vouloir paſſer pour Catholique. Elle ſait au contraire que c'eſt en ce point plus qu'en tout autre qu'on ne peut douter de la vérité de cette parole de S. Auguſtin : *Qui negligit famam, crudelis eſt;* que c'eſt être cruel, que de négliger ſa propre réputation en ſe contentant du ſeul témoignage de ſa conſcience. Elle ſait qu'il y a des calomnies que l'on peut ſouffrir en ſilence par une patience chrétienne; mais que les Peres nous enſeignent qu'il n'en eſt pas de même à l'égard de l'accuſation d'héréſie, & qu'on eſt obligé de la repouſſer. Et ſi cela eſt vrai au regard de tous les Chrétiens, il l'eſt bien davantage au regard des miniſtres de l'Egliſe & de ceux qui peuvent y avoir quelque réputation de ſcience & de piété. Car comme leur chûte, ſi elle étoit véritable, pourroit être un ſujet de tentation pour les foibles, comme dit Vincent de Lerins de celle de Tertullien, l'opinion de leur chûte, quoique fauſſe, peut avoir de mauvais effets; & il eſt certain que les ennemis de l'Egliſe ne manquent pas de s'en prévaloir, en repréſentant à ceux de leur communion, que des gens qui ont été nourris dans l'Egliſe Romaine, & qui s'y ſont diſtingués par leur capacité, abandonnent ſa doctrine en divers points, en ne ſe mettant pas en peine d'être traités d'hérétiques par les autres Catholiques, qui n'ont pas tant de lumiere. On voit aſſez combien de tels diſcours, fondés ſur des bruits publics, qu'on n'auroit point eu ſoin de détruire, peuvent affermir dans l'héréſie

ceux qui y ont été élevés & qu'on tâche d'en retirer. Et enfin, V. A. E. peut aiſément juger quel obſtacle c'eſt à tout le fruit que peuvent faire des Prêtres & des Docteurs, par leurs diſcours ou par leurs livres, ou par l'exemple de leur bonne vie, quand on les ſoupçonne d'être hérétiques, & qu'une infinité de perſonnes ou paſſionnées ou prévenues s'efforcent, par toutes ſortes de moyens, de les faire paſſer pour tels. Il eſt donc impoſſible qu'ils ne concluent que dans une telle conjoncture, la charité qu'ils doivent avoir pour l'Egliſe, auſſi bien que celle qu'ils doivent avoir pour eux-mêmes, les oblige indiſpenſablement de ne rien omettre de tout ce qui peut détruire une calomnie ſi préjudiciable à leur honneur & au bien des ames, qu'ils doivent ſervir aux dépens de leur propre vie ; & qu'ils pourroient être fort coupables devant Dieu, ſi lorſqu'il leur préſente une occaſion de ſe laver d'une tache ſi honteuſe par un moyen très-facile & tout-à-fait proportionné à l'intelligence de tout le monde, ils négligeoient de s'en ſervir, comme s'il leur étoit indifférent de paſſer pour Catholiques ou pour hérétiques.

Il eſt ſans doute, Monſeigneur, que tout cela conſidéré en général ne ſouffre aucune difficulté. Or c'eſt préciſément l'état où je me ſuis trouvé quand V. A. E. m'a honoré de ſa lettre. Elle ne peut pas ſavoir juſqu'à quel point on s'eſt acharné à me décrier comme un hérétique, depuis que j'ai commencé à travailler pour l'Egliſe. Le livre de la Fréquente Communion approuvé par tant d'Evêques & tant de Docteurs, & contre lequel on a fait en vain tant d'efforts à Rome pour le faire cenſurer, m'a fait déchirer en pleine chaire comme pire que Luther & Calvin, & flétrir par un grand nombre de libelles diffamatoires, comme auteur d'une nouvelle ſecte, à laquelle ils donnoient le nom d'*Arnauldiſtes*, & qu'ils exhortoient les Puiſſances d'exterminer par le glaive & par le feu. La bénédiction que Dieu a donnée à cet ouvrage (n'y ayant preſque aucun Dioceſe en France où on n'en pratique les principales maximes, qui ne ſont autres que celles du grand S. Charles) n'a pas empêché que ceux qui s'en étoient dabord déclarés les ennemis, ne continuent à en traiter l'Auteur avec tous les outrages imaginables. Il n'y a que deux ou trois ans qu'un Capucin dit en prêchant, qu'on devoit avoir coupé le poing à celui qui l'a compoſé. On en a pris ſujet en divers lieux en France & hors de France de me traiter publiquement d'hérétique. Il y en a eu d'aſſez emportés pour brûler ce livre dans des Miſſions; & un Jéſuite, nommé le P. Meynier, a eu la hardieſſe d'imprimer un livre ſous ſon nom avec ce titre ſcandaleux : *Port-Royal & Geneve d'intelligence contre le S. Sacrement de l'autel.*

Les conteſtations ſur la Grace ne m'ont pas fait traiter moins injuſtement, quoique ma conſcience me rende ce témoignage, que je n'ai jamais

tenu ſur cette matiere que les ſentimens de S. Auguſtin & de S. Thomas, que le Pape Alexandre VII. appelle *tutiſſima certiſſimaque dogmata.* Toute la France ſait, Monſeigneur, les pratiques & les violences qu'on a employées il y a plus de vingt ans pour faire cenſurer en Sorbonne une propoſition que j'ai fait voir en divers écrits n'avoir pu être condamnée que par la plus grande injuſtice du monde (*a*). Mais quelque manifeſtement injuſte que fût cette cenſure, & quoiqu'elle fût contredite par plus de quatre-vingts Docteurs, au lieu que la Sorbonne n'a point accoutumé d'en faire que d'un conſentement unanime ou preſque unanime; comme on ne l'avoit entrepriſe que pour opprimer les perſonnes, on l'a accompagnée de rigueurs inouies & tout-à-fait contraires aux uſages de la Faculté de Théologie. Car quoique ce ne ſoit point l'ordre que les Docteurs ſignent les cenſures, la faction qui dominoit dans ces aſſemblées, ordonna que tous ceux qui ne voudroient pas ſigner celle-ci, ſeroient exclus de la Faculté, & qu'on n'y entreroit point à l'avenir ſans l'avoir ſignée. Ce qui d'une part eſt tous les jours une occaſion de péché à beaucoup de jeunes gens, qui connoiſſant l'iniquité de cette cenſure, ne laiſſent pas de la ſigner contre leur conſcience, parce qu'ils veulent être Docteurs; & de l'autre, a été cauſe que pluſieurs des plus habiles de ce corps ont mieux aimé en être retranchés que de prendre part à cette injuſtice. D'où il eſt arrivé que des Evêques d'une piété ſinguliere, qui étoient Docteurs de la Faculté, n'ayant point voulu ſouſcrire à cette cenſure, on les a retranchés après leur mort de la communion des prieres de la Faculté; en refuſant de faire pour eux le ſervice, qu'eux-mêmes avoient fondé en paſſant Docteurs.

Tout cela eſt ſi inſoutenable & dans le fond & dans les manieres, que toutes les perſonnes intelligentes demeurent d'accord qu'on en verroit bientôt la fin, ſi on avoit la liberté de s'en plaindre devant quelque tribunal que ce ſoit, & ſi on vouloit même ſouffrir que la Sorbonne en délibérât préſentement. Mais le même crédit d'une faction puiſſante, qui a fait faire cette cenſure, la fait ſubſiſter. Il eſt vrai qu'elle fait préſentement peu de tort à la vérité, à cauſe du mépris que l'on en fait; & qu'il n'y a

(a) *Demonſtravi enim, ſi verba ſectes, veram, Catholicam, Theologicam, Patrum & Scripturæ verbis expreſſam eſſe; ſi ſenſum, ad ipſa fidei fundamenta pertinere; quippe quæ nihil aliud contineret quam capitale illud dogma contra Pelagianos definitum:* SINE GRATIA EFFICACI NIHIL BENE FIERI, *ſive quod idem eſt apud Patres,* NIHIL BENE FIERI POSSE. *Neque enim iniquis illis cenſoribus jus fuit huic propoſitioni Epiſtolæ meæ in quâ dixi:* GRATIAM SINE QUA NIHIL POSSUMUS PETRO, CUM CHRISTUM NEGAVIT, DEFUISSE, *quæ ſunt ipſiſſima Sanctorum Chryſoſtomi & Auguſtini verba, aliam ſententiam affingere ab eâ quam in ſcriptis ante cenſuram editis expreſſeram:* DEFUISSE NIMIRUM PETRO GRATIAM EFFICACEM SINE QUA TENTATIO NUNQUAM VINCITUR, ET SINE QUA NON HABETUR EA POTESTAS, QUÆ COMPLECTITUR OMNIA AD AGENDUM NECESSARIA.

que les perſonnes & la Sorbonne même qui en ſouffre, par la diviſion & le chiſme qu'elle a cauſé dans ſon corps. J'aurois lieu de craindre que V. A. E. ne fût importunée de ce détail, ſi je n'étois perſuadé qu'aimant l'Egliſe autant qu'elle fait, & ſecondant avec tant de zele les deſirs qu'a ſa Sainteté d'y rétablir la paix, elle ne ſera pas fâchée d'être informée au vrai de ce qui la trouble, & d'en pouvoir informer le Pape; & j'ai cru que ce qui regarde cette cenſure, étoit le moins connu à Rome. Car on n'y peut pas ignorer ce qui eſt plus général, & s'étend à plus de perſonnes, qui eſt le ſpectre d'une héréſie imaginaire, qu'on attribue à qui l'on veut, ſans qu'on veuille jamais ni marquer aucun mauvais dogme, en quoi il faudroit qu'elle conſiſtât, ni s'engager à juſtifier par la moindre preuve que ceux que l'on en accuſe, contrediſent en quelque choſe la foi de l'Egliſe. On ſe contente de leur donner un nom de ſecte, ſans que perſonne puiſſe dire ce qu'on entend préciſément par ce nom. L'équité voudroit que l'on entendît par-là ceux qui ſoutiennent les cinq Propoſitions condamnées; mais on n'a garde de faire cette déclaration, parce que ceux que l'on veut rendre odieux par ce nom de ſecte, ayant déclaré une infinité de fois qu'ils condamnent très-ſincérement ces Propoſitions, il eſt certain que ſi on attachoit cette notion au nom de Janſéniſtes, l'on n'en trouveroit point, & on en veut trouver pour bien des raiſons, que V. A. E. peut aiſément deviner.

Voici donc comme l'on s'y prend. Il y a des Théologiens, au nombre deſquels on me met, qu'on a tâché depuis long-tems de rendre coupables de cette héréſie. Mais, quoiqu'ils s'en ſoient parfaitement juſtifiés, & qu'ils aient rendu ſi bon compte de leurs ſentimens & de leur foi, que toutes ces conteſtations ont été heureuſement appaiſées par le Pape Clément IX. leurs ennemis, malgré les défenſes que le Roi très-Chrétien fit alors de donner à perſonne des noms de parti, ſe ſont toujours opiniâtrés à entretenir ce fantôme d'une nouvelle héréſie, dont ils les faiſoient les chefs. Et c'eſt par-là qu'ils ſe donnent la liberté de décrier, par le nom de Janſéniſtes, une infinité de perſonnes qui ne ſavent pas ſeulement de quoi il s'agiſſoit dans les diſputes ſur la grace. Ils ſuppoſent comme une choſe indubitable qu'il y a dans l'Egliſe de nouveaux hérétiques, & que j'en ſuis un des principaux; & de-là ils concluent qu'on doit tenir pour Janſéniſtes & pour ſuſpects dans la foi tous ceux qui ont une union particuliere avec moi; ceux même que je ne connois pas, mais qui ſont amis de mes amis; ceux qui témoignent de l'eſtime pour des livres de piété que l'on m'attribue, ou à des perſonnes de ma connoiſſance, quoiqu'il n'y ſoit pas dit un ſeul mot des matieres conteſtées; ceux qui ont quelque zele contre la Morale relâchée, parce que c'eſt un des caracteres de ces prétendus Janſé

niſtes de ne pas aimer ces relâchemens; ceux qui demandent ce que l'on entend par le nom de Janſéniſtes, quand on les preſſe de dire s'ils le ſont ou non, (car comme rien n'embarraſſe davantage les auteurs de ces bruits, que de les obliger de s'expliquer avant que de leur répondre, il leur plaît de ne point douter que ceux qui leur font cette queſtion, ne ſoient Janſéniſtes) & enfin tous ceux qui ne diſent point de mal de ceux qu'on décrie ſous ce nom, & qui ont de la peine de ces emportemens & de ces accuſations téméraires. Je crains, Monſeigneur, que V. A. E. n'ait de la peine à croire, que le bruit ſi répandu d'une grande ſecte, n'ait pour fondement que des choſes ſi déraiſonnables. Mais elle peut s'aſſurer qu'il n'y a rien de plus vrai; & elle trouvera bon que je lui en apporte deux exemples remarquables. Elle ſait ſans doute quelle eſt la piété de l'Abbé de la Trappe, qu'on peut appeller le S. Bernard de ce ſiecle. Il eſt conſtant qu'avant ſa retraite il n'avoit pris aucune part à ces conteſtations, & la vie qu'il mene préſentement avec les ſaints Religieux de ce Monaſtere, qui ſe paſſe toute dans la retraite, dans le ſilence & dans le travail des mains, laiſſe encore moins lieu de ſoupçonner qu'il y en prenne maintenant aucune. Cependant il court une lettre d'un Eccléſiaſtique prévenu de ce fantôme du Janſéniſme, où après avoir élevé juſqu'au Ciel la ſainteté de ce Monaſtere, il déclare avec douleur, qu'on ne peut s'empêcher de croire que ce ſaint Abbé ne ſoit Janſéniſte. Et les raiſons qu'il en apporte ſont, qu'il a reçu avec bonté ceux de ce parti qui l'étoient allé voir; qu'il a dans ſa bibliotheque tous les livres de piété qu'on leur attribue, & qu'il ne dit point de mal ni de leurs perſonnes, ni de leurs ouvrages.

L'autre exemple eſt d'un Abbé de condition d'une fort grande piété, qui n'a nulle liaiſon avec nous, & qui en a au contraire de fort étroites avec ceux qui nous ſont le plus oppoſés. L'Evêque d'Evreux, que l'on ſait être des plus emportés contre ce que l'on appelle Janſéniſme, l'avoit demandé au Roi pour ſon Coadjuteur. Mais on le lui refuſa, parce que l'on crut à la Cour que cet Abbé ne pouvoit être ſi homme de bien & ſi réformé, qu'il ne fût Janſéniſte. Je puis ajouter à cela, Monſeigneur, qu'il y a des jeunes Abbés de condition qui ſont mes parens aſſez proches, & qui ont d'ailleurs beaucoup de mérite, qui n'oſent me venir voir, de peur que ce ne ſoit un obſtacle à leur fortune; tant on a pris à tâche de me décrier & de rendre ſuſpects tous ceux qui m'approchent. V. A. E. ſera encore ſurpriſe quand elle ſaura que la paſſion qu'ont eu de certaines gens de me faire paſſer pour ennemi de l'Egliſe a été ſi avant, qu'il eſt incroyable que des Chrétiens aient pu ſe porter à de ſi étranges excès. Un Avocat du Roi de Poitiers nommé Filleau, a publié il y a plus de vingt ans un livre intitulé: *Relation juridique*, avec ſon nom à la tête. Il feint dans ce livre qu'il a

Mr. de Maupas.

appris d'un Eccléſiaſtique de condition qui paſſoit par Poitiers, une hiſtoire horrible, qui fait voir, dit-il, que la ſecte des Janſéniſtes eſt une cabale qui n'a qu'une fauſſe apparence de la piété qu'ils profeſſent ; & qu'au lieu de les appeller Janſéniſtes, il faut les appeller DEISTES, c'eſt-à-dire, des perſonnes qui croient ſimplement qu'il y a un Dieu, mais ſans J. C. ſans ſes Sacremens, & ſans ſon Evangile. Cette prétendue hiſtoire eſt qu'en 1621 ou au commencement de 1622 il ſe fit à Bourg-fontaine une aſſemblée de pluſieurs perſonnes, qu'il déſigne par les premieres lettres de leurs noms & ſurnoms, dans laquelle il prétend qu'ils formerent le deſſein abominable de ruiner l'Incarnation & tous les myſteres de la Religion chrétienne ; mais par des moyens ſpécieux, dont on ne ſe pourroit pas douter. Il me donne une place honorable dans cette aſſemblée, qui auroit été de démons plutôt que d'hommes, ſi ce n'étoit une pure fable, ou plutôt une impoſture diabolique. Il me marque par les premieres lettres de mon nom & de mon ſurnom ; il me fait prendre pour ma part dans ce deſſein auſſi exécrable qu'imaginaire, le ſoin *d'attaquer les deux Sacremens les plus fréquentés par les adultes, qui ſont ceux de la Pénitence & de l'Euchariſtie ;* & il dépeint enſuite mon livre de la Fréquente Communion comme entrepris ſur ce plan, en diſant : *Que le moyen, que je m'étois propoſé pour y parvenir, avoit été de procurer l'éloignement de la Pénitence & de la ſainte Communion, non en témoignant aucun deſſein de faire enſorte qu'ils fuſſent moins fréquentés, mais en en rendant la pratique ſi difficile, qu'ils reſtaſſent comme inacceſſibles, & que dans le non-uſage fondé ſur ces belles apparences, on en perdit peu à peu la foi.* Il ne m'auroit pas mieux marqué, quand au lieu de ces deux lettres (A. A.) il auroit mis tout du long (*Antoine Arnauld*). Mais Dieu a permis que voulant rendre ſa fable plus croyable en en marquant le lieu & le tems, il ait dit que cela étoit arrivé en une année, qui n'étoit au plus que la dixieme de mon âge. Vous croyez ſans doute, Monſeigneur, que la calomnie ne pouvoit pas aller plus loin. Que dira donc V. A. E. quand elle ſaura qu'on a fait encore courir le bruit que des Sorciers convertis avoient aſſuré qu'ils m'avoient vu au Sabbat, & que j'y avois harangué ſi éloquemment contre la Religion, que le diable en avoit été ravi ? Peut-on rien concevoir de plus horrible en matiere de calomnie ?

Je ne ſais néanmoins ſi V. A. E. ne trouvera point que l'animoſité de mes ennemis a encore plus éclaté dans la maniere dont ils m'ont traité, quand nous avons commencé à écrire, un des mes amis * & moi, contre l'héréſie Calvinienne. Car il a paru qu'elle étoit tellement la paſſion dominante de leur cœur, qu'elle a étouffé tous les ſentimens d'amour & de zele qu'ils devoient avoir pour l'Egliſe. On ſait que le Miniſtre Claude

* Mr. Nicole.

ayant répondu au premier livre de la Perpétuité, qui a été l'ouverture de cette longue diſpute, d'une maniere aſſez ſpécieuſe; mais qu'on a fait voir depuis n'avoir qu'une fauſſe lueur, ſans aucune ſolidité, ils ne purent s'empêcher de témoigner de la joie de l'avantage qu'ils croyoient qu'il avoit ſur moi; qu'ils contribuerent à le faire venir à Paris; qu'ils leverent par leur crédit, l'obſtacle que les Magiſtrats avoient mis au débit de ſon livre; qu'il ſe vendit publiquement par un Libraire Catholique de leurs amis, comme un livre fait contre les Janſéniſtes; que la réputation qu'il eut d'abord, vint principalement de l'eſtime qu'ils en faiſoient, en l'élevant beaucoup au-deſſus de ce qu'on avoit écrit contr'eux; & que ce Miniſtre s'eſt vanté, qu'ils lui avoient donné des mémoires contre moi, & que c'eſt ce qui l'avoit porté à me traiter d'homme ſuſpect dans mon parti même, & de déſavoué par mon Egliſe. Il eſt clair que ce ſont ces médiſances de mes ennemis qui ont donné la hardieſſe à ce Miniſtre de me reprocher, par une horrible calomnie, *d'avoir du chagrin contre les principaux myſteres de la Religion Chrétienne;* qui ont fait qu'il a oſé me ſoupçonner de ne pas croire la Tranſubſtantiation, & d'en écrire ſeulement par politique & par une prudence de la chair & du ſang; qui lui font prendre ſujet de ce qu'on parle ſouvent contre les Calviniſtes, de confirmer ce même ſoupçon, *qu'on eſt d'intilligence avec eux*, par l'infâme comparaiſon d'une femme déréglée, qui affecte de parler contre celui qu'elle aime, pour cacher ſa paſſion. Enfin tout nouvellement un Miniſtre de Xaintes, dans un livre fait contre moi, n'oſant plus dire que je les favoriſe, parce qu'ils ſentent trop l'effet des livres qu'on a faits contr'eux, emploie, pour me noircir, les calomnies mêmes de mes adverſaires, en m'accuſant comme eux, par une malice noire, de ne tenir pour le bon grain de l'Egliſe Romaine que les ſeuls Janſéniſtes, & me reprochant que tout ce que je fais contre les Proteſtans, eſt plutôt dans le deſſein de faire une nouvelle Egliſe & une nouvelle Religion, que pour les attirer à l'Egliſe Catholique.

Mr. Merlat.

Ainſi, Monſeigneur, de quelque côté que je me tourne, & quoique je faſſe, le prétendu Janſéniſme eſt une occaſion de ruiner tout ce queje puis faire de bien, ſoit pour édifier les enfans de l'Egliſe, ſoit pour en confondre les ennemis. Je me trouve donc dans le cas où on eſt indiſpenſablement obligé de faire ce que l'on peut pour détruire une calomnie, qui nuit encore davantage à l'Egliſe & au prochain, qu'à nous-mêmes. Et cela étant, ne ſemble-t-il pas que Dieu me préſentant un moyen ſi facile & ſi capable de détromper ceux qui ne ſe ſeroient laiſſé emporter à ce faux bruit, que par une crédulité ſans malice, j'étois obligé de m'en ſervir? Or c'eſt ſans doute ce qui convient par-

parfaitement à la lettre dont V. A. E. m'a honoré. Je ne parle point de la maniere trop avantageuſe dont elle a daigné y parler de moi, & de ce que j'ai tâché de faire pour la défenſe de l'Egliſe. Ce ne m'eſt qu'un ſujet de rougir, étant fort convaincu qu'il n'y a rien en tout cela qui ne ſoit au-deſſous du médiocre. Mais il ſuffit qu'il paroiſſe par cette lettre, qu'un Pape auſſi ſaint & auſſi éclairé qu'eſt celui que Dieu a donné à ſon Egliſe, bien loin de me regarder comme un des principaux chefs d'une prétendue ſecte d'hérétiques, témoigne agréer que je prie Dieu pour lui, & ajoute même qu'il a de la confiance dans mes prieres, & qu'il me donne avec beaucoup d'affection (*peramanter*) ſa bénédiction apoſtolique, pour fermer la bouche à la calomnie, & confondre ceux qui ont entrepris de me rendre inutile à l'Egliſe, en portant, autant qu'ils peuvent, le monde à me fuir comme un hérétique. Ne ſerois-je donc pas excuſable, quand ce ſeroit moi qui aurois publié cette lettre, pour empêcher un auſſi grand mal qu'eſt celui que ſe font ceux qui jugent ſi criminellement de leur prochain, ſur les ſoupçons du monde les plus mal fondés ? Et en effet on apprend de tous côtés, que c'eſt le bien qui eſt arrivé de cette publication qui s'eſt faite par une eſpece de hazard. Un très-grand nombre de perſonnes qui s'étoient laiſſé prévenir par de faux bruits, auxquels ils avoient ajouté foi trop légérement, ont reconnu leur erreur par la lecture de cette lettre, & ont béni Dieu de ce qu'il les en avoit retirés. Et ceux qui ont honte de ſe dédire, ſont contraints au moins de ſe taire, & n'oſent plus ſoutenir ce qu'ils aſſuroient auparavant avec tant de hardieſſe. Il y en a ſeulement un très-petit nombre, dont l'animoſité s'eſt envenimée par ce qui la devoit guérir. Ils ont dit d'abord que le bruit de cette lettre étoit une fauſſeté, & qu'il n'y avoit point d'apparence que le Pape m'eût fait écrire d'une maniere ſi avantageuſe. Ils ont aſſez long-tems amuſé le monde par le doute où ils l'ont mis, ſi ce n'étoit point une impoſture des Janſéniſtes ; & ſi on n'eût fait voir la lettre à perſonne, ou à très-peu de gens, on n'auroit ſu qu'en croire, & j'aurois couru fortune de paſſer pour un impoſteur. N'ayant pu tenir dans ce poſte, depuis que la lettre ſe fut répandue, ils ſe ſont aviſés de dire, que j'en avois retiré les véritables copies, pour en laiſſer courir de fauſſes, dont on avoit retranché ce qui m'étoit déſavantageux ; & ils aſſuroient qu'ils en avoient écrit à Rome, & qu'ils en ſauroient bientôt la vérité. Enfin ſoit qu'en effet ils en euſſent reçu des nouvelles qui détruiſoient leurs vains ſoupçons, ſoit qu'ils aient vu qu'on s'en moquoit, ils n'ont plus oſé révoquer en doute la vérité de la lettre. Mais bien loin d'en laiſſer conclure qu'on pourroit bien ſe tromper, en prenant pour des hérétiques ceux que le Pape reconnoiſſoit pour de très-bons Catholiques, ils ont employé tout leur crédit à perſuader aux Puiſſances, qu'on les devoit plus humilier & plus mal-

traiter qu'à l'ordinaire, pour empêcher qu'ils ne s'élevaſſent par l'avantage qu'ils vouloient tirer de ces lettres. Et c'eſt dans cette vue qu'ils ont eux-mêmes répandu par-tout celle que V. A. E. m'a fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ont écrit de tous côtés que j'en faiſois de grands triomphes, afin que s'il ne leur étoit plus ſi facile de me faire paſſer pour un hérétique, ils me fiſſent paſſer au moins pour un homme glorieux & indiſcret, qui abuſe de l'honneur qu'on lui fait, pour contenter ſa vanité. Ainſi, Monſeigneur, la malignité de mes ennemis trouve toujours occaſion de me déchirer. Si la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'eût point été vue, comme on ſavoit dans le monde, par les nouvelles de Rome, qu'elle m'avoit été écrite, ils auroient continué plus hardiment que jamais à me traiter d'hérétique, & ils n'auroient pas manqué de dire que je ne l'avois oſé montrer, parce que l'on m'y traitoit comme je le méritois; & parce qu'elle a été vue, & qu'elle leur ferme la bouche ſur la principale de leurs calomnies, qui eſt l'héréſie & le ſchiſme avec le S. Siege, ils attribuent à orgueil & à indiſcrétion l'obligation qu'ont cru avoir mes amis de repouſſer par-là leur diffamation ſcandaleuſe.

Je laiſſe à juger à V. A. E. de l'injuſtice de ce procédé, & c'eſt toute la grace que je lui demande. Car d'ailleurs je ſuis comblé de la bonté qu'elle a eue pour moi, & je la ſupplie ſeulement de me pardonner la liberté que j'ai priſe de l'importuner par une ſi longue lettre. C'eſt à V. A. E. à juger de cette conduite de mes adverſaires & de la mienne. J'ai cru qu'il étoit de mon devoir de lui en rendre compte, & j'eſpere qu'elle aura la bonté de me pardonner la liberté que j'ai priſe de le faire avec tant d'étendue. Après cela, Monſeigneur, quand mes ennemis ne ſe laſſeroient point de me perſécuter & de me déchirer tous les jours par de nouvelles calomnies, il me ſemble qu'il ne me ſera pas difficile de me ſoutenir contre tous leurs efforts, puiſqu'outre le témoignage que ma conſcience m'a toujours rendu, j'aurai encore la conſolation de pouvoir penſer que mon innocence eſt connue de V. A. E. & qu'elle le pourra être de Sa Sainteté. C'eſt tout ce que j'ai cherché dans cette lettre, & je puis proteſter devant Dieu, qui voit le fond des cœurs, & qui pénetre le ſecret des conſciences, que je n'y ai point eu d'autre deſſein. Il ne ſeroit pas juſte que je demandaſſe de nouvelles faveurs après celles que j'ai déja reçues. Je m'en trouve comblé, Monſeigneur, & je ſupplie très-humblement V. A. E. d'être perſuadée que rien ne peut égaler ma reconnoiſſance, & la paſſion avec laquelle je ſuis &c.

LETTRE *de Dom* ANTOINE DURBAN, *Procureur-Général des Benedictins en Cour de Rome* (*a*) *à Mr. Arnauld, Docteur de Sorbonne.*

MONSIEUR,

ON rendit hier vos lettres à M. le Cardinal Cibo, qui les reçut avec l'eſtime & la bonté qu'il a toujours témoignée pour tout ce qui lui vient de votre part. Le tems ne lui permit pas alors de les lire; il dit ſeulement à celui (*b*) qui les lui rendit, que s'il y avoit quelque éclairciſſement à demander, ou réponſe à faire, il en vouloit conférer avec lui. On prit de-là occaſion de lui dire que les livres que vous aviez envoyés à Sa Sainteté & à Son Eminence, étoient à Rome il y a plus de quatre mois; mais que l'abſence de Mr. le Cardinal d'Eſtrées & quelques autres raiſons avoient empêché de les leur préſenter. Son Eminence dit qu'on pouvoit les lui apporter, & qu'il ſeroit bien-aiſe de préſenter lui-même au Pape ceux qui étoient pour lui, & qu'on vous l'écrivît. On vient tout préſentement de lui envoyer les uns & les autres. Pour ceux qui reſtent, il vous plaira, Monſieur, de mander à qui il les faudra donner; car on n'en a rien mandé juſqu'à préſent, & ce n'a été que par la lettre que Mr. le Cardinal Cibo vous a écrite, de l'ordre de Sa Sainteté, il y a quelque tems, & par la beauté du préſent, qu'on a diſcerné ceux qui étoient pour Sa Sainteté & pour Son Eminence. Si on apprend autre choſe qui ſoit de votre ſervice & de celui de vos amis, on vous en donnera avis par le MM., qui pourroit auſſi mander ce que vous pouvez deſirer de celui à qui vous aviez envoyé le billet ci-inclus. Il eſt bien fâché de ſe voir obligé d'en uſer avec ſi peu de civilité & avec tant de façon, & de pouvoir ſi peu pour une perſonne qui mérite tant; ce lui eſt aſſez que malgré vos ennemis, vous êtes ici en vénération & en l'eſtime de tout le monde, & de voir que la vérité commence à ſe donner à connoître, & peut-être, avec la grace de Dieu, à ſe faire reſpecter & aimer.

A Rome le 28 Sept. 1677.

(*a*) Dom Durban étoit un Religieux d'un grand mérite & d'une grande piété. Il mourut à la fin du dernier ſiecle Aſſiſtant du Général de ſon Ordre.

(*b*) Mr. de Pontchâteau, que Mr. d'Alet avoit envoyé à Rome.

RESPONSIO Cardinalis Cibo ad præcedentem Epistolam.

Arnaldi excusationem benignè suscipit, eumque hortatur ut malevolorum hominum quærelas nihil curet, sed fidem catholicam scriptis tueri pergat, eodem studio S. S. flagrare asseverans.

Perillustris et admodum reverende Domine,

Romæ 10 Nov. 1677. QUæ nuper ad me scripsisti excusans publicationem Epistolæ quâ ego ad tuam, Pontificis jussu, Dominationem rescripseram, mihi planè satisfecerunt, quamquam etiam te silente, non dubitassem, quin tu ab omni inanis jactantiæ suspicione immunis esses. Qui profectò, si me audis, curare non debes quid alii obloquantur, dum constanti tuâ in Apostolicam Sedem observantiâ fideque merearis, ut bene de te ipsa sentiat, gaudeatque in dies magis hæreticorum conatus adversùs catholicam fidem, tua multiplici eruditione ac singulari facundiâ reprimi & convelli. Legi libentissimè quæ in iisdem litteris de te ipso, tuisque studiis retulisti, neque deero occasionibus obsecundandi votis tuis, in eo præsertim quod pertinet ad pacem Ecclesiæ tuendam, cui tam impensè studere te profiteris. Sanctitas quidem Sua in eam fertur, eodem planè studio, quo in publicam Christianorum Principum concordiam promovendam, maximè cupiens ut non minus catholici Doctores veræ charitatis vinculo inter se colligati, calamum & ingenium in debellandam hæresim, quam iidem Principes sacro fœdere initiati, in barbaros profligandos opes & arma conjungant: ideoque nullam omittet rei bene curandæ occasionem. Hæc habui quæ ad proximas tuas rescriberem; cui læta interim omnia à Deo auguror, & operam officiaque mea ex animo offero.

Per Nuntium Apostolicum allata fuit hæc Epistola, qui Pomponio illam tradidit A. Arnaldo remittendam.

EPISTOLA D. Favoriti (*a*), Innocentii XI. à secretis, ad A. Arnaldum.

Gratias agit pro munere librorum ad se missо, suumque studium operamque suam Arnaldo promittit.

17 Nov. 1677. A Patre Procuratore Generale Congregationis S. Mauri tradita mihi tuis verbis fuere octo volumina, in quibus plura adversùs nostri temporis

(*a*) Obiit 14 Nov. 1682.

hæreticos opera ſanè præclara à te in lucem edita, & piorum doctorumque hominum ſtudio & commendatione uſque ad invidiam probata continentur. Elegans & magnificum per ſe munus; ſed mihi eo præterea nomine perjucundum, quod me nullo adhuc tibi merito cognitum, hâc quaſi peculiari quâdam & intimæ amicitiæ tuæ teſſerâ liberaliter donare voluiſti. Non poſſum ego non amplecti libentiſſimè, ſpontè, humaniſſimèque oblatam, quam ingenti quovis pretio, ſi rem tantam & penè ſacroſanctam pretio eſtimari fas eſſet, comparaſſem. Reliquum jam eſt ut eâdem humanitate quâ aditum mihi ad tuam benevolentiam aperuiſti occaſiones ſuppedites eam promerendi: operâ induſtriâque meâ omni conabor, ſi cui uſui tibi tuiſque amicis in hâc aulâ eſſe potero. Nihil profectò omittam declarandi tibi, vel potius teſtandi omnibus, me non minus jam gloriari de tua amicitia, quam diligebam antea, venerabarque virtutem. Gratias interim ago habeoque humanitati tuæ quamplurimas de egregio munere & muneris comite ſignificatione, dum ſtudia atque obſervantiam tibi meam ex animo offero dicoque.

LETTRE CCC III.

A Mr. DE POMPONNE SECRETAIRE D'ETAT. *Cette troiſieme lettre fut écrite au ſujet d'un écrit que Mr. l'Evêque d'Arras fit courir, ſigné de lui, par lequel il déclaroit n'être point auteur du deſſein de la lettre des Evêques au Pape, ce qui en faiſoit tomber le ſoupçon ſur Mrs. Arnauld & Nicole.*

MONSIEUR, MON TRES-CHER NEVEU,

CE n'eſt pas ſans peine que je me trouve obligé de vous écrire, pour l'éclairciſſement d'un fait ſur lequel j'apprends qu'on a voulu prévenir S. M. & lui rendre ma ſincérité ſuſpecte. J'avois ſu il y a déja quelque tems, qu'il couroit dans Paris une lettre de M. d'Arras, par laquelle on diſoit qu'il déſavouoit en des termes très-forts la lettre latine au Pape; que ſe trouvant ainſi déſavouée par celui que l'on croyoit y avoir eu la principale part, & nul autre ne l'avouant, le ſoupçon retomboit naturellement ſur ceux que leur ſincérité a portés à reconnoître de bonne foi la part qu'ils y avoient eue, qui eſt de l'avoir écrite, à la priere des Evêques; au lieu que ce que dit M. d'Arras pourroit faire croire que cette penſée eſt venue de nous, & que les Evêques n'y ſeroient entrés qu'à notre ſollicitation. Mais quoique je viſſe aſſez les ſuites que pouvoit avoir ce faux bruit, je ne m'en étois pas mis en peine, dans la confiance où j'étois, que S. M. me feroit toujours

La 53. du T. VIII. 15 Octob. 1677.

la juſtice de croire que je n'étois point homme à chercher ma ſûreté dans le menſonge, & que je ſuis encore moins capable d'une auſſi grande hardieſſe que ſeroit celle d'y avoir recours, dans une lettre que je vous aurois écrite pour être lue au Roi. Je m'appuyois ſi fort ſur ce témoignage de ma conſcience, que j'avois de la peine à me perſuader qu'il ſe trouvât perſonne qui entreprît de donner au Roi des impreſſions contraires. Ainſi je n'appréhendois aucun mauvais effet de cet écrit de M. d'Arras, ſachant d'ailleurs que le public n'eſt pas diſpoſé à me prendre pour un menteur.

Cependant j'apprends qu'il a été lu à S. M., qui a été ſurpriſe du déſaveu que M. d'Arras y fait. Vous jugez donc que cela me met dans une néceſſité indiſpenſable de juſtifier ma ſincérité & ma bonne foi, ſans aucun deſſein de taxer un Evêque d'en avoir manqué; mais ſeulement d'éclaircir des doutes que la lecture de ſon écrit a pu laiſſer dans l'eſprit du Roi. Car c'eſt peut-être qu'on ne l'a pas bien compris, & qu'il a quelque ſens caché, qui fait que ſon déſaveu n'eſt qu'apparent; & qu'ainſi ce qu'il dit peut être vrai en la maniere qu'il l'entend, ſans qu'il veuille, ou qu'il puiſſe rien nier de tout ce que je m'en vas dire. Il eſt vrai néanmoins qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût parlé clairement; & peu de gens approuveront qu'il ſe ſoit ſervi d'expreſſions ambigues, pour ſe tirer d'une affaire qu'il ne devoit pas entreprendre, s'il craignoit de l'avouer; ou qu'il ne devoit pas déſavouer, même en apparence, s'il croyoit avoir bien fait de l'entreprendre. Mais je n'entre point dans les raiſons qu'il a eues d'en uſer ainſi. J'aurois de la peine à les deviner, parce qu'il ne m'eſt jamais venu dans l'eſprit d'avoir recours à ces voies obliques & détournées; & j'eſpere que Dieu me fera toujours la grace de faire conſiſter ma ſûreté, non à déguiſer ce que j'aurois fait, ou par moi-même, ou par mes amis; mais à ne rien faire qui ait beſoin d'être déguiſé, & à n'avoir pour amis que ceux qui ſuivent la même conduite. C'eſt celle que vous verrez bien que je tiens encore, n'y apportant pour tout artifice que la nue & ſimple expoſition de la maniere dont les choſes ſe ſont paſſées.

L'occaſion & le deſſein d'écrire au Pape ſur la Morale des nouveaux Caſuiſtes, eſt venue de la cenſure que M. l'Evêque d'Arras fit il y a quelque tems, de certaines propoſitions qu'un Jéſuite de ſon Dioceſe avoit enſeignées dans l'Univerſité de Douay, touchant la Pénitence. (*a*) Cette cenſure ayant été favorablement reçue à Rome, malgré les pourſuites que les Jéſuites y avoient faites pour la faire flétrir, & Mr. le Cardinal Cibo ayant aſſuré ce Prélat de la bonne diſpoſition du Pape contre la Morale de ces Peres, cela fit croire à M. d'Arras qu'il falloit ménager cette occaſion,

(*a*) Cette cenſure eſt datée du 7 Nov. 1675. On la trouve dans le *Recueil des Ordonnances d'Arras*, imprimé à Arras en 1710. pag 119. *Mand. & Cenſ. de Mr. l'Evêque*

tant pour rendre ſervice à l'Egliſe, en faiſant condamner beaucoup d'erreurs dangereuſes, que pour ſe garantir des outrages que les Jéſuites lui avoient faits, en publiant un libelle contre ſa cenſure, dans lequel ils prétendoient l'accabler par une foule de paſſages & d'autorités des nouveaux Caſuiſtes, qu'ils avoient ramaſſées de toutes parts. Ce fut ſur tout cela qu'il forma le deſſein d'envoyer à Rome un grand nombre de ces méchantes propoſitions, entre leſquelles les principales de ſa cenſure ſeroient renfermées. Il concerta ce deſſein & les voies de l'exécuter avec M. de S. Pons, & ils furent deux ou trois mois à prendre leurs meſures, en ſe réſervant le ſecret de la conduite de cette affaire, & n'en communiquant à divers Théologiens qu'ils conſulterent, que ce qu'ils jugeoient à propos. Ils les vouloient employer, & ſur-tout celui qui a depuis travaillé à la lettre latine *, à faire de grands extraits des Caſuiſtes, & à réfuter leurs erreurs. Mais mon ami s'en étant excuſé, MM. les Evêques firent eux-mêmes le choix des propoſitions, & ne lui donnerent que le ſoin de les faire tranſcrire, & il a encore la liſte de ces propoſitions choiſies, marquées par des chiffres, qui lui fut envoyée par M. de S. Pons, & qui eſt écrite de ſa main. Ainſi ces Prélats étant convenus entr'eux du choix de ces propoſitions, ſans que perſonne qu'eux y ait eu part, M. de S. Pons vint trouver mon ami, & le pria de faire une lettre latine qui eût rapport à ce recueil d'erreurs, qu'ils avoient deſſein d'envoyer au Pape, & qui pût faire comprendre combien il étoit important de les condamner. Il lui fit entendre, en lui propoſant de travailler à la lettre, que c'étoit l'exécution d'un deſſein concerté depuis trois mois entre lui & M. l'Evêque d'Arras. Ainſi mon ami s'y engagea, pour rendre ſervice à l'un & à l'autre. Il fit donc la lettre latine, & la mit deux ou trois jours après entre les mains de M. de S. Pons, qui la porta auſſitôt à M. d'Arras, lequel la corrigea, l'approuva, réſolut de s'en ſervir, & la préféra à ce qu'il avoit fait faire par un autre Théologien. Quelques jours après M. d'Arras vint par occaſion chez celui qui avoit fait la lettre latine; il lui témoigna l'eſtime qu'il en faiſoit, & il le voulut engager à y joindre une réfutation courte de chacune des propoſitions qu'il vouloit envoyer au Pape. Mais mon ami s'en étant excuſé, ils travaillerent preſque toute l'après dînée à les réduire ſous de certains titres, que M. d'Arras fit pour la plupart. Depuis cela nous n'avons pris aucune part dans cette affaire, ſi ce n'eſt qu'on fit faire quelques copies de la lettre latine, que ce Prélat venoit querir lui-même, pour en faire l'uſage qu'il vouloit, ſans que l'on ſût rien de ſon ſecret, M. de S. Pons étant retourné dans ſon Dioceſe. Mais cette lettre des Evêques au Pape étant tombée entre les mains du Roi, ſur l'avis que vous me donnâtes que S. M. ſavoit que mon ami en étoit l'Auteur, m'étant cru obligé de vous en écrire, afin que vous

* Mr. Nicole.

puſſiez l'informer au vrai de la part que nous y avions eue, je gardai tant de meſures avec M. d'Arras, que pour lui ôter tout ſujet de plainte que je l'euſſe commis contre ſon gré, je lui envoyai par un de ſes intimes amis la lettre que je vous devois écrire. Il la lut & me la renvoya, y ayant fait quelques changemens, que j'ai encore dans un papier à part, écrit de la main de cet ami, qui en rendra témoignage quand on voudra; je les ſuivis exactement, quoique ce me fût aſſez de peine de récrire ma lettre de nouveau pour vous l'envoyer. Le principal de ces changemens étoit, qu'il deſiroit que je diſſe des Evêques en pluriel ce que j'avois dit d'un Evêque, & je le fis ainſi. Il ne témoigna point trouver mauvais que ce qui pouvoit marquer ſa cenſure & les libelles qu'on a faits contre y demeurât. Il ſeroit donc bien étrange qu'il voulût préſentement donner des impreſſions contraires à ce que je vous ai rapporté de très-bonne foi dans ma lettre; puiſqu'il ne peut pas nier qu'on ne la lui ait communiquée, & que je ne vous l'envoyai qu'après l'avoir réformée ſuivant ſes corrections. Vous pouvez auſſi vous ſouvenir de ce que vous me dites en ce tems-là, que la copie de la lettre latine qui avoit été donnée au Roi, étant corrigée en quelques endroits de la main de M. d'Arras, S. M. n'avoit point douté qu'il ne l'eût fait faire; & ainſi il n'a pas lieu de ſe plaindre qu'on l'ait ſu par nous, & que nous ne lui ayions pas gardé le ſecret. Mais tout le reproche qu'il nous peut faire eſt, que la choſe étant divulguée ſans notre participation, nous n'avons pas dit le contraire, parce que nous n'avons pas accoutumé de mentir, ni pour nous, ni pour autrui. Cependant quelque deſſein que M. d'Arras eût eu dans la lettre qu'il fait courir, & de quelque ſens qu'il le prenne, il doit demeurer pour conſtant par tout ce qui vient d'être dit, que le deſſein d'écrire au Pape une lettre ſignée par pluſieurs Evêques n'a point été inſpiré, ni par moi, ni par mon ami, à M. d'Arras ou à M. de S. Pons; qu'il eſt venu d'eux, ſans que nous y ayions rien contribué, que M. d'Arras en eſt le premier auteur; qu'il l'a formé ſur le commerce qu'il avoit à Rome, & ſur une lettre de Mr. le Cardinal Cibo; qu'il a fait choix des propoſitions avec M. de S. Pons; qu'il a fait travailler un autre Théologien ſur ce même ſujet avant qu'il en eût parlé à mon ami; que ce n'eſt qu'enſuite de cela que mon ami a été prié de travailler à la lettre latine par M. de S. Pons, avec qui il ſavoit que M. d'Arras conféroit tous les jours; que M. d'Arras a approuvé, loué, corrigé, & adopté cette lettre; & que depuis le départ de M. l'Evêque de S. Pons il n'y a eu que lui à Paris qui ſe ſoit mêlé de cette affaire; & je puis encore ajouter qu'il ne ſe trouvera point que mon ami ni moi en ayions parlé ou écrit à aucun autre Evêque. On ne penſe pas que perſonne veuille conteſter ces faits; mais quoiqu'agiſſant avec des Evêques on n'ait pas cru devoir prendre des précautions

cautions pour avoir de quoi les prouver, en cas qu'ils n'en vouluſſent pas demeurer d'accord, Dieu a permis néanmoins qu'on ait gardé une lettre écrite & ſignée par M. d'Arras, qui en juſtifie une partie, comme que c'étoit lui qui avoit envoyé à Rome, qu'il faiſoit faire des copies de la lettre latine, qu'il l'a corrigée en certains endroits, & qu'il en faiſoit ſon affaire; & pour le reſte on eſt aſſuré que s'il plaît à S. M. d'ordonner à M. de S. Pons de dire ce qu'il en ſait, il ne manquera pas de rendre témoignage à la vérité, & on veut bien s'en rapporter à ce qu'il en dira. J'aurois bien ſouhaité n'être pas obligé d'entrer dans cet éclairciſſement; mais vous voyez bien que j'y ſuis forcé, & ce n'eſt que la conſidération de S. M. qui m'y engage. Car c'auroit été, ce me ſemble, manquer au reſpect qu'on lui doit, de ſouffrir qu'elle eût le moindre doute que j'euſſe manqué de ſincérité & de bonne foi en lui rendant compte de ma conduite, & l'ayant fait par votre entremiſe il y alloit autant de votre intérêt que du mien, puiſque c'eſt faire injure à un homme d'honneur que de l'employer à tromper ſon Prince. Il me ſuffit de vous avoir donné moyen de me juſtifier auprès de S. M. (*a*) Je ne ſouhaite rien davantage, & la vénération que j'ai pour la dignité de M. d'Arras me fait ſouffrir ſans beaucoup de peine la maniere dont on dit qu'il m'a traité. Le public pourra bien me rendre juſtice, ſans que je la lui demande; le tems éclaircira toutes choſes, & je ne ſaurois croire que ce Prélat ne convienne un jour de ce qu'il ſemble qu'il a préſentement peine d'avouer, pour des raiſons qui ne me ſont point connues. Je ſuis donc réſolu de ne point donner copie de cette lettre, & je vous ſupplie de n'en point donner auſſi. Je ſuis tout à vous.

(*a*) Il eſt incertain ſi Mr. de Pomponne lut ou parla de cette lettre au Roi.

LETTRE CCCIV.

AU ROI.

Le Roi ayant fait défendre aux Evêques du Royaume de ſigner la lettre au Pape, & un Evêque ayant témoigné être dans la réſolution de faire ſur cela ſes très-humbles Remontrances à S. M., M. Arnauld écrivit pour lui cette lettre; mais ayant été trouvée trop forte, elle ne fut point préſentée.

SIRE,

JE ne me ſuis jamais trouvé dans une ſi fâcheuſe conjoncture. La douleur qui m'accable de voir V. M. ſi prévenue contre moi depuis quelque tems, m'avoit fait réſoudre de me tenir en ſilence, & de ne plus parler qu'à Dieu des renverſemens qu'ont cauſé dans mon Dioceſe les mauvais offices que

La 54. de T. VIII. *En* 1677.

l'on m'a rendus auprès d'Elle. Mais voici une rencontre inopinée qui nous force tous tant que nous ſommes, qui tenons la place de J. C. dans l'Egliſe Gallicane, de nous jetter aux pieds de V. M. pour lui demander, avec tout le reſpect & toute l'humilité poſſibles, ſi ſon intention eſt que l'on nous dégrade, & qu'on nous dépouille des plus eſſentielles fonctions de notre caractere? On ne peut pas croire que ce ſoit là ſon deſſein, & cependant, Sire, c'eſt préciſément ce que fait l'ordre que les Intendans des Provinces viennent de donner de votre part à tous les Evêques de votre Royaume, de ne point ſigner une lettre dont je n'avois pas oui parler, mais que j'apprends que des Evêques vouloient écrire au Pape, ſur des points de Morale enſeignés par de nouveaux Caſuiſtes, qui leur ont paru très-préjudiciables au ſalut des ames. On eſt aſſuré, Sire, que quand il plaira à V. M. de conſidérer avec un peu d'attention ce qu'on eſt obligé de lui repréſenter ſur ce ſujet, Elle concevra ſans peine que le dépôt de la vérité ayant été confié par J. C. aux Apôtres & à leurs ſucceſſeurs qui ſont les Evêques, & l'une de leurs plus grandes obligations étant de veiller à ce que la doctrine ſainte de l'Evangile ne reçoive point d'altération, c'eſt la même choſe de leur défendre de s'écrire les uns aux autres ſur ces matieres, quand ils ne peuvent pas s'aſſembler dans les Conciles, d'en conſulter le S. Siege, & de s'unir pluſieurs enſemble pour le faire avec plus de poids; c'eſt, dis-je, la même choſe que de leur interdire de baptiſer, de confirmer & de faire des Prêtres. Ils ont reçu également toutes ces ſortes de pouvoirs, du S. Eſprit, qui les a établis pour gouverner l'Egliſe de Dieu. Et ainſi V. M. reconnoîtra facilement, qu'il n'y a point de Puiſſance ſur la terre qui les puiſſe priver des uns plutôt que des autres; qu'il eſt inoui qu'on ait jamais entrepris d'en ôter quelqu'un à tous les Evêques d'une nation, & qu'il faut qu'on ait étrangement ſurpris V. M. pour l'engager à faire une choſe dont il n'y a point d'exemple, & dont ſa piété & le reſpect qu'elle a pour l'Egliſe & pour ſes principaux Miniſtres, l'auroit entiérement éloignée, ſi on la lui avoit fait comprendre pour telle qu'elle eſt.

Mais comme il n'y a que Dieu qui ne puiſſe jamais être trompé, c'eſt un effet déplorable de la miſere humaine, de ce que les plus grands Princes & qui aiment le plus la juſtice, le ſont quelquefois par ceux qui abuſent de leur confiance; & ce qui eſt plus digne de gémiſſement, eſt que cela arrive dans les affaires de l'Egliſe, au regard deſquelles on ne peut dire ſans faire injure à J. C. que les Rois Chrétiens aient le pouvoir de renverſer l'ordre qu'il a lui-même établi. Ce n'eſt, Sire, que la fidélité que je dois à Dieu & à V. M. qui me contraint de parler avec cette liberté ſacerdotale, dont les plus grands Empereurs ont trouvé bon que les Evêques uſaſſent

envers eux en de pareilles rencontres. Car je ſais bien ce que je m'attire par-là, non de la part de V. M. qui eſt trop bonne & trop juſte, pour ne pas vouloir que les Prélats de ſon Royaume l'informent des droits du Royaume de J. C. dont ils ſont les Princes, mais de la part de ceux qui ne vous donnent ces conſeils, que pour s'ériger eux-mêmes en Souverains, pour l'oppreſſion de leurs confreres. Mais je m'eſtimerois heureux quand je ſerois le ſeul qui ſe ſeroit voulu ſacrifier pour le bien de votre ſervice, en diſant à V. M. ce que tout le monde penſe, & ce que perſonne n'oſe lui dire. Elle peut s'en aſſurer en conſultant qui il lui plaira de tout ce qu'il y a de gens de vertu & de piété dans tous les ordres de ſon Royaume. Car on doute qu'il s'en trouve beaucoup qui étant preſſés de parler ſelon leur conſcience, & comme ils feroient étant prêts d'aller rendre compte à Dieu, ne demeurent d'accord qu'on n'a point dû conſeiller à V. M. de nous faire un commandement auſſi extraordinaire qu'eſt celui que l'on vient de nous faire, en nous défendant de ſigner une lettre adreſſée au Pape, où il n'y a pas un ſeul mot qui ne regarde la Religion & la conſervation de la doctrine de l'Evangile. C'eſt pourquoi, Sire, quoiqu'il arrive, je me conſolerai dans ce témoignage que me rend ma conſcience, qu'après Dieu je ne conſidere en tout ceci que l'intérêt tout pur de V. M., ſon ſolide honneur & ſa véritable gloire. Car elle trouvera l'un & l'autre en employant ſon autorité royale, & l'un des plus beaux droits de ſa couronne à maintenir les droits divins des Evêques. Mais il ne lui ſera jamais ni honorable ni avantageux de donner les ordres qui les anéantiſſent, pour ſatisfaire à l'ambition d'un ſeul homme, qui pouſſe ſi loin la prétention qu'il a que tout doit paſſer par lui, & ſe ſoumettre à ſon tribunal, qu'il n'en excepte pas même le Pape; n'ayant pu ſouffrir que des Evêques ſe ſoient adreſſés au S. Siege, ſans lui en avoir demandé la permiſſion. Et par-là, Sire, V. M. peut voir avec quelle ſincérité il a pris juſqu'ici pour prétexte de la plupart de ſes violences, un prétendu manquement de ſoumiſſion au Pape, dont il accuſe qui il lui plait, lui qui ſe ſert aujourd'hui du nom de V. M. pour rompre le commerce des Evêques avec le Souverain Pontife, & qui a voulu faire paſſer pour un effet de cabale de ce que S. S. a honoré quelques uns de ſes Brefs, ce qui aſſurément l'a dû ſurprendre; parce que pour lui il lui eſt fort ordinaire de ne pas daigner leur faire réponſe quand ils lui écrivent.

Mr. de Harlai Archev. de Paris.

Je finis, Sire, en me jettant encore une fois aux pieds de V. M., pour lui proteſter devant Dieu, qui voit le fond des cœurs, que de quelque maniere que l'on prenne ce que ma conſcience m'a obligé de lui écrire en cette occaſion, jamais rien ne ſera capable de me faire manquer à l'engage-

ment où je ſuis par tant de devoirs de Religion & de naiſſance, d'être juſqu'au dernier ſoupir avec un profond reſpect & une inviolable fidélité,

De V. M.

Le très-humble &c.

LETTRE CCCV.

A Mr. Le Tellier, *quand il fut nommé Chancelier.*

3 *Nov.* 1677. JE ne viens, Monſieur, que d'apprendre la juſtice que le Roi a faite à votre mérite. Je ne vous dis point quelle en a été ma joie; tant de conſidérations m'obligent d'en avoir, que je ne ſais de quoi je ſuis plus touché dans cette rencontre, ou de l'admiration du diſcernement & de la généroſité du Roi, ou du ſentiment de voir votre vertu reconnue par une marque ſi illuſtre, ou de l'intérêt de l'Etat, qui ne peut que gagner beaucoup d'avoir dans une telle place un homme ſi capable de rendre ſervice en toute ſorte d'occaſions, ou des avantages qui en peuvent revenir à l'Egliſe, par le moyen que cette élévation vous donnera d'employer un zele ſi ſage & ſi éclairé à tout ce qui peut contribuer à faire que d'autres ſuivent votre exemple. Aſſurez-vous, Monſieur, que rien ne fut jamais plus ſincere que ces témoignages de ce que j'ai reſſenti, auſſitôt que j'ai appris une ſi agréable nouvelle. M. Nicole me prie de vous en dire autant pour lui, & je me perſuade que vous n'en recevrez que mieux notre compliment, pour être fait en commun. Car quoique l'amitié qui nous lie depuis ſi long-tems ne ſouffre pas ordinairement que nous ayions différentes penſées ſur la plupart des choſes qui ſe préſentent, il eſt vrai néanmoins qu'il n'y en a guère ſur quoi nous nous trouvions plus unis que dans l'affection & dans le reſpect que nous avons tous deux pour vous.

EPISTOLA Cardinalis Barberini ad A. Arnaldum.

Gratias habet pro libris ad ſe miſſis.

Perillustris et admodum Reverende Domine,

18 *Janv.* 1678. FElicem hunc annum, & mihi & meæ huic Bibliothecæ & augurari poſſum & debeo. Quippe vix ingreſſus nobili duorum D. V. voluminum dono, quæ mihi Pater D. Antonius d'Urban Congregationis S. Mauri in hâc curia

Procurator Generalis veſtro mihi nomine detulit, & me ornatiorem, & ditiorem illam effecit. Nobile dixi donum, & nobilitate Auctoris & argumento librorum, quos, etſi mihi deguſtare adhuc non licuit, legam tamen avidiſſimè; at inter eas inducias quas aſſiduæ occupationes permittent atque ætas, quæ ad æternitatis librum, ut meum in eo nomen annuente Domino, inſcribatur evolvendum appellat, elargientur. Interim illas ipſi gratias habeo, quas tanti muneris dignitas & familiæ claritas demerentur. Romæ &c.

D. V.

Servus F. Card. Barberinus.

LETTRE CCCVI. (a)

A Madame DE BILLY. *Sur une lettre qu'on lui propoſoit d'écrire à Rome & ſur la naiſſance d'un fils de cette Dame.*

JE ne croyois pas, Madame, que M. le Doyen de Senlis attendît une réponſe ſur la lettre que vous m'avez fait voir. Je l'avois conſidérée comme une effuſion de ſon zele qu'on ne ſauroit trop eſtimer, & je m'étois perſuadé que c'étoit une penſée qu'il nous propoſoit, en nous laiſſant le ſoin d'en faire ce que nous jugerions à propos. Et en effet j'y ai fait beaucoup d'attention; mais je n'ai pas cru que le tems fût propre à tirer tout l'avantage qu'il a penſé qu'on pouvoit tirer de ces témoignages avantageux de quelques Cardinaux. Il ſeroit à craindre que ſi on leur faiſoit appercevoir ces conſéquences, leur bonne volonté pour nous ne ſe refroidît, au moins pour la plupart (car j'en excepte un ou deux, que j'ai ſujet de croire qui nous aiment véritablement), & qu'ainſi cela ne nous fît plus de mal que de bien. J'ai encore une autre raiſon que je ne puis dire, qui m'empêche de faire valoir, autant qu'il s'imagine qu'on le pourroit faire, la lettre qu'il a vue; & ainſi tout conſidéré, la prudence veut que nous ne tentions rien encore. 22 *Juin* 1678.

Je penſe, Madame, que vous ne doutez pas que je n'aie pris beaucoup de part à la joie que vous a donnée la naiſſance de votre fils, & plus encore la ſpirituelle que la temporelle. Je ne manquerai pas de m'en aller réjouir avec vous quand vous ſerez revenue en notre quartier; mais vous êtes préſentement trop éloignée pour un homme qui n'a point de carroſſe, & qui a de mauvaiſes jambes. Je ſuis tout à vous, &c.

(a) Tirée du Suppl. au T. IX. p. 23.

LETTRE CCCVII.

A Madame de Fontpertuis. *Pour l'engager à prévenir une perſonne pour qui elle avoit de la froideur.*

La 174. du T. III. 10 *Août* 1678.

JE ne vous puis diſſimuler, ma très-chere Sœur, que j'ai de la peine de vous voir ſi peu échauffée pour ſatisfaire à un devoir de charité que vous ſavez que j'ai un peu à cœur &, ce me ſemble, avec raiſon. Car c'eſt Dieu principalement que j'y regarde, quoiqu'il ſoit vrai qu'il m'eſt un peu dur de voir deux perſonnes (*a*), qui ont toutes deux beaucoup de confiance en moi, vivre ſi froidement enſemble. Je ſerois donc bien aiſe qu'avant que nous allaſſions à Port-Royal vous l'euſſiez vue, & que ce fût d'une maniere plus cordiale & plus capable de la diſpoſer à ſortir elle-même de ſa froideur: car je vous avoue que je ne ſuis pas plus content de l'une que de l'autre. Mais je m'adreſſe à vous comme à la plus forte, & parce qu'elle a auſſi plus de ſujet de croire, par divers rapports qu'on lui a faits, que vous n'avez plus d'amitié pour elle, ce qui vous oblige d'avantage à la guérir de cette penſée. Il me ſemble que vous ne concevez point aſſez combien une action de cette ſorte ſeroit agréable à Dieu, qui ne nous recommande rien tant que la charité, juſqu'à la préférer aux dons que nous voudrions faire à ſon autel.

(*a*) Made. Angran & Made. de Fontpertuis.

LETTRE CCCVIII.

A la même. Sur le même ſujet.

La 175. du T. III. 13 *Sept.* 1678.

LA charité ne raiſonne point tant, quand il s'agit d'exécuter ce qu'on lui propoſe pour entretenir l'amitié. Je n'avois garde de laiſſer un billet au tour, n'ayant reçu le vôtre qu'étant en chemin. Et puis qu'aurois-je dit dans ce nouveau billet, que ce que j'avois dit dans le premier? C'eſt que je ne ſuis pas heureux ſur ce chapitre, & Dieu veut que je porte long-tems cette croix, de ne pouvoir venir à bout de mettre une vraie union entre deux perſonnes, ſur leſquelles il ſemble que je devrois avoir beaucoup de pouvoir, ayant l'une & l'autre tant d'amitié pour moi. Cette même croix eſt encore plus peſante d'un autre côté où j'y vois moins de remede; c'eſt que je ne ſuis pas aſſez bon, pour obtenir de Dieu ce que je ne lui demande que parce

qu'il me paroît que le vrai eſprit du Chriſtianiſme voudroit que les choſes fuſſent autrement qu'elles ne ſont, & qu'on eût plus d'égard aux plus eſſentiels de tous les devoirs, qui ſont ceux de la charité & de la gratitude, qu'à de certaines conſidérations de régularité, dont on ſe diſpenſe en beaucoup d'autres rencontres, pour de moindres raiſons. Qui auroit jamais cru qu'après avoir autrefois tant témoigné combien on étoit obligé à une perſonne qui m'avoit reçu chez elle avec tant de bonté & tant de généroſité dans les plus mauvais tems, je fuſſe réduit enſuite à n'oſer pas ſeulement demander pour elle, qu'elle pût avoir la conſolation de voir la pauvre défunte (*a*) avant que de mourir, & d'entendre de ſa propre bouche les témoignages d'amitié qu'elle lui a rendus juſqu'à la fin, quoique d'abord elle eût été des plus prévenues contr'elle? Quoique je ne diſe plus rien, parce que je n'aime pas à me commettre inutilement avec des perſonnes que j'aime plus que ma vie, & que je crois auſſi avoir quelque ſujet de m'aimer, je ne laiſſe pas d'en être toujours extrêmement touché, & de demeurer perſuadé, quoiqu'on en puiſſe dire, qu'on n'agit point en cela ſelon les regles de l'Evangile. J'en ai écrit mes penſées, & je ne vois pas qu'on y ait oppoſé autre choſe qu'une attache inflexible à ce qu'on a une fois réſolu. Je crains quelque choſe qui ſeroit encore bien plus dur, que je n'oſe enviſager. Priéz Dieu qu'il me conſole & qu'il m'éclaire ſi je me trompe.

(*a*) [Sans doute la ſœur M. Charlotte de Ste. Claire Arnauld d'Andilly, ſœur de la Mere Angelique de S. Jean, & niece de Mr. Arnauld, morte le 9 Sept. 1678.]

LETTRE CCCIX.

A la Mere Angelique de S. Jean. *Ses ſentimens & ſes diſpoſitions ſur l'affaire de la Régale.*

IL faut que l'air de la Cour ſoit bien contagieux, & bien capable d'obſcurcir les plus claires lumieres du Chriſtianiſme, & d'affoiblir les plus gens de bien. Car je ne puis attribuer qu'à cela le conſeil qu'un homme auſſi craignant Dieu, & auſſi bon Chrétien qu'eſt M. de Pomponne vous a priée de me donner, comme vous avez déja fait par deux fois. On voit bien que ce n'a été qu'avec quelque répugnance que vous vous êtes chargée de cette commiſſion, par le ſoin que vous avez pris d'avertir qu'il n'en falloit rien faire, ſi la vérité ou la charité y étoient bleſſées. Mais comment a-t-on pu douter un moment que cela ne fût pas? C'eſt beaucoup ſi on ſe peut perſuader qu'on en ſera quitte devant Dieu en demeurant dans le ſilence, au lieu qu'il n'y a point d'Evêque en France, ni de Docteur de quelque

La 24. de T. VIII. 29 Dec. 1678.

nom, qui ne dût élever ſa voix, pour faire comprendre au Roi combien les injuſtices dans leſquelles de miſérables flatteurs engagent ſa conſcience, ſont horribles devant Dieu & devant les hommes. Mais que bien loin de cela j'aille de moi-même faire une lâche déclaration, que je n'ai point pris de part à ce qu'ont fait deux ſaints Evêques * dans la meilleure cauſe qui fût jamais, & où ils n'ont pu avoir en vue que la gloire de Dieu, & la conſervation des droits de leurs Egliſes, & à ce que continuent de faire de ſaints Eccléſiaſtiques, dont la fermeté à ne point manquer à leur devoir dans les plus rudes traitemens, eſt une occaſion de louer Dieu de ce qu'il daigne nous donner dans ce tems malheureux, où on ne voit que baſſeſſe & aſſerviſſement, des exemples de généroſité dignes des meilleurs ſiecles: que j'aille dis-je, faire une déclaration qui donneroit du moins ſujet de me croire neutre dans cette affaire; c'eſt en vérité une choſe ſi honteuſe, que je ne ſaurois comprendre comment on a oſé me faire une telle propoſition. Mais je n'admire pas moins qu'on ait pu s'imaginer que cela pourroit ſervir à nous mettre mieux dans l'eſprit du Roi; au lieu qu'il me paroît plus clair que le jour, que nous n'en pourrions tirer d'autre avantage, que de perdre la réputation que nous avons dans le monde de ſincérité & de généroſité. Car ceux qui croiroient cette déclaration ſincere nous prendroient pour des lâches, & les autres pour des fourbes. Et le Roi même s'en moqueroit; & ce ſeroit lui donner ſujet de dire de moi, ce que l'on dit que M. de Paris a dit d'un des nos amis: Eſt-ce que ce petit homme croit que je le craigne? Ce n'eſt pas néanmoins à quoi je m'arrête. Car quand je ſerois aſſuré que cela auroit le meilleur effet du monde, & que faute de le faire, ce que j'ai de plus cher au monde ſeroit ruiné ſans reſſource, je n'en ſerois pas moins éloigné de faire ce qu'on me propoſe, parce qu'on n'eſt point vraiment Chrétien, ſi on n'eſt réſolu de ſuivre ces deux maximes dans la conduite de ſa vie; l'une de S. Paul: *Non ſunt facienda mala ut eveniant bona*; l'autre de S. Auguſtin: *Quod non poteſt juſtè, non poteſt juſtus.*

* MM. d'Alet & de Pamiers.

Je ſais bien que ceux qui donnent ce conſeil ne le donneroient pas s'ils y avoient rien trouvé de contraire à la conſcience. Mais c'eſt auſſi ce qui m'étonne, & ce que je ne puis imputer qu'à un excès d'affection pour une maiſon ſainte dont ils appréhendent la ruine, qui leur fait croire que pourvu qu'on ne mente point, il n'y a rien qu'on ne puiſſe dire pour appaiſer un Roi injuſtement irrité. N'eſt-il pas vrai, diſent-ils, que vous n'avez point agi dans cette affaire? Soit. Vous pouvez donc le dire. Oui, ſi on me le demandoit, & que je ne puſſe me diſpenſer de répondre. Et dans ce cas-là même je pourrois bien être obligé d'ajouter, que ce n'a pas été faute de bonne volonté, & que c'a été ſeulement pour n'en avoir pas eu l'occaſion. Mais c'eſt toute autre choſe de l'aller dire ſans qu'on me le demande. Car

alors

alors ce ſeroit au moins donner cette impreſſion au Roi, que cette affaire me paroît douteuſe, & que je ne ſuis ni pour ni contre : c'eſt-à-dire, que je ſuis neutre entre J. C. & le diable. Il faudroit que le Roi prît dans ce ſens la lettre que j'écrirois, afin qu'elle eût quelqu'effet : & de deux choſes l'une, ou on n'en feroit nul état & on la traiteroit du dernier mépris ; ou ſi on la croyoit bonne à quelque choſe, on l'enverroit à Rome au Cardinal d'Eſtrées, pour montrer au Pape que les prétentions du Roi ne ſont pas ſi injuſtes que Sa Sainteté ſe l'imagine, puiſque ceux qui paſſent en France pour les plus zélés, ſe croient obligés de déclarer au Roi qu'ils n'y prennent point de part : *Uſque adeo-ne mori miſerum eſt ?* Des maux temporels, quels qu'ils puiſſent être, ſont-ils ſi à craindre qu'on ait ſeulement la penſée d'avoir recours à de tels moyens pour les prévenir ? Et ſerons-nous plus touchés de ce qu'on nous veut faire appréhender de la colere du Roi, que des reproches que Dieu nous fait par ſon Prophete ? *Quis tu ut timeres ab homine mortali, & à filio hominis qui quaſi fœnum ita areſcet, & oblitus es factoris tui, & formidaſti tota die à facie furoris ejus qui te tribulabat & paraverat ad perdendum ?*, Mais nous aurions bien plus de tort après ce que Dieu vient de faire. De ſi grands miracles (*a*) ne ſeront-ils point capables de nous donner de la confiance, & parlerons-nous ſi baſſement lorſqu'il parle ſi hautement ? Pour moi je ſuis ſi éloigné de me mettre en peine des préventions que l'on dit qu'on a contre nous ſur le ſujet de la Régale, que je ſerois bien fâché qu'on en eût d'autres penſées, & qu'on m'eût cru dans d'autres diſpoſitions que celles où doivent être tous les gens de bien, qui ont une véritable affection pour le Roi, n'étant pas poſſible de lui en donner de plus grandes preuves en cette rencontre, qu'en priant Dieu qu'il lui ouvre les yeux, & qu'il le tire d'un ſi malheureux engagement.

En voilà plus qu'il n'en faut pour vous M. T. C. N. mais j'ajouterai pour nos amis, que ce ſeroit vouloir nous aveugler nous-mêmes, que de vouloir qu'on trouvât bon que nous fiſſions à l'égard des autres, ce que nous trouvons mauvais que les autres faſſent à notre égard. Or nous nous ſommes toujours plaints de ceux qui n'ayant d'autres ſentimens que nous touchant la grace, ſe tuent de dire qu'ils ne ſont pas Janſéniſtes, ſans ajouter qu'il n'y en a point, ou en quel ſens ils ne le ſont pas : parce que ce langage fait entendre qu'il y en a qui le ſont, & qui ont tort de l'être ; par où il arrive que le peu de gens qui ne s'empreſſent point de faire de ſemblables déclarations, ſe trouvent accablés ſous la perſécution qu'attire le ſoupçon de ce prétendu crime. Comment donc voudrions-nous aujourd'hui être cauſe, par une ſemblable conduite, que toute l'envie de l'affaire de la Régale

(*a*) [Il eſt queſtion des miracles opérés par l'interceſſion de Mr. Pavillon, Evêque d'Alet, mort le 8 Dec. 1677.]

tombe ſur ceux qui la ſoutiennent ſi généreuſement ? Et ne ſeroit-ce pas une dureté de leur ôter par-là une des plus douces conſolations qu'ils puiſſent avoir dans leurs peines, qui eſt d'être perſuadés que tous les gens de bien, & ſur-tout ceux qu'ils regardent comme les amis particuliers de leur S. Prélat, y prennent part & ſont dans les mêmes ſentimens, & qu'ils en auroient fait autant qu'eux, s'ils s'étoient trouvés dans les mêmes engagemens ? Trop heureux encore, ſi cette union d'eſprit & de penſées nous peut donner quelque petite part à leurs couronnes ! Nous ſerions bien malheureux de nous en priver, en les renonçant.

LETTRE CCCX.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Il s'excuſe de ne lui avoir point écrit ſur ſa maladie ; il lui parle de la diſpoſition où doivent être les malades & les perſonnes qui leur ſont unies.*

La 176. du T. III. 30 *Dec.* 1678.

JE vous avoue, ma très-chere Sœur, que vous avez ſujet de vous plaindre de ce que je ne vous ai point écrit pendant une auſſi grande maladie qu'a été la vôtre. Je pourrois m'excuſer ſur la mienne ; mais le plus court & le plus ſincere eſt de reconnoître ma faute, & de vous en demander pardon. J'ai de la peine néanmoins à diſcerner de quelle nature elle eſt, & tout ce que j'en puis dire, eſt qu'elle vient d'une pareſſe naturelle, & d'une certaine abſtraction d'eſprit, qui eſt cauſe que je ne m'applique pas aſſez aux devoirs communs de la civilité & de l'amitié qui ne me paroiſſent pas eſſentiels, & que j'y manque d'autant plus facilement, que j'ai plus d'eſtime pour les perſonnes à qui je les devrois rendre, parce que je m'imagine que, connoiſſant le fond de mon cœur, ils ne prendront pas garde de ſi près à ces petits manquemens. Je crois que c'eſt là tout le tort que j'ai. Car ce ſeroit moi qui aurois tout-à-fait ſujet de me plaindre de vous, ſi vous aviez pris ma négligence pour une marque que je n'ai pas toute l'affection, toute la charité, toute la tendreſſe, & toute l'eſtime pour une perſonne à qui Dieu a fait tant de graces, que je ne lui vois preſque qu'un ſeul défaut, qui eſt un zele mal réglé pour des auſtérités extérieures, qui affligent tous ſes proches avec quelque raiſon, & qui les fait murmurer contre tous ceux qui la conduiſent, & particuliérement contre moi, de ce que je ne l'empêche pas de ruiner ſa ſanté par des jeûnes exceſſifs & des veilles indiſcrettes. Mais il n'eſt pas néceſſaire de vous en faire des reproches, puiſque vous trouvez dans votre faute même un moyen de la réparer, par une pénitence bien rude. Il ſuffit de vous exhorter

à conſidérer davantage cette parole de S. Paul : *Corporalis exercitatio ad modicum utilis eſt, pietas ad omnia utilis eſt.* C'eſt l'état, ma très-chere Sœur, où notre Seigneur vous met. Il a réduit tout ce que vous voudriez faire pour lui à la ſeule piété, qui conſiſte principalement dans l'adoration intérieure en eſprit & en vérité, à laquelle il a lui-même réduit toute la Religion qu'il eſt venu établir dans le monde ; & les maux mêmes qu'il vous envoie, vous donnent lieu de vous confier que vous êtes de ſes véritables adoratrices, puiſqu'il vous fait la grace de les recevoir de ſa main paternelle comme des effets de l'amour qu'il vous a porté dans l'éternité. Heureux donc parmi les plus rudes épreuves, celui qui peut dire avec confiance, comme vous le pouvez ſans doute : *Qui dilexit me & tradidit ſemetipſum pro me!* Oui, ma Sœur, il vous a aimée & s'eſt livré pour vous, & il s'y livre encore tous les jours, en offrant à Dieu vos ſouffrances, comme une partie de ſon ſacrifice, afin qu'elles lui ſoient agréables. Car il ne s'offre point à ſon Pere, ſoit dans le Ciel, ſoit ſur nos autels, qu'en même tems il n'offre avec lui toute ſon Egliſe qui eſt ſon corps, & chaque membre de ce corps. La tranquillité où l'on nous aſſure que vous avez toujours été parmi vos plus grandes douleurs, eſt l'effet de cette divine oblation ; & c'eſt ce qui conſole ceux qui vous aiment, & qui adoucit la plaie que reſſent leur cœur, par l'appréhenſion de vous perdre. On ne ſait en vérité dans quels ſentimens on doit être en ces rencontres. A ne regarder que votre bien, on devroit être bien-aiſe que Dieu vous retirât de ce lieu de miſeres, pour vous faire jouir de ſon éternelle félicité ; mais la nature ne peut ſe réſoudre à ces triſtes ſéparations, & on ſe flatte que Dieu vous conſervera pour l'éducation de ce cher enfant, à qui vous êtes encore ſi néceſſaire. C'eſt ce qui nous eſt bien permis de demander à N. S., mais en ajoutant, ſelon l'exemple qu'il nous en a donné lui-même : *Verumtamen non mea voluntas, ſed tua fiat.* Et il faut bien que nous ſoyons l'un & l'autre dans la même diſpoſition ſur ce qu'il ſemble vouloir que nous ne nous voyions pas ſitôt. Adorons ſes ordres, & contentons-nous cependant de nous voir en lui, & de le prier l'un pour l'autre qu'il nous rempliſſe de ſon eſprit, par lequel & dans lequel tous les vrais Chrétiens ne ſont qu'un, quelqu'abſens de corps & quelqu'éloignés qu'ils ſoient l'un de l'autre.

LETTRE CCCXI.

A la même. Sur les maladies, & la bonne maniere de ſe mortifier.

JE ſuis, Madame, extrêmement en peine de votre ſanté. Je croyois qu'elle ſe rétabliſſoit, & j'en avois bien de la joie ; mais j'ai appris avec

La 179. du T. III. 22 Fevr. 1679.

douleur, par une lettre de M. de Luzancy, que ſi vous êtes quelques jours mieux, vous redevenez après plus mal, & qu'ainſi on a bien ſujet de craindre que vous n'y ſuccombiez à la fin. J'attends avec impatience que le beau tems ſoit revenu, pour avoir la conſolation de vous voir : cependant je vous recommande à Dieu le plus que je puis, & je lui repréſente le beſoin qu'a encore de vous votre cher enfant, afin qu'il vous laiſſe en ce monde, juſqu'à ce que vous l'ayiez mis en état de marcher tout ſeul dans les voies de Dieu. Comme je ne doute point de la confiance que vous avez aux perſonnes qui vous conduiſent, je ne ſaurois croire que vous ne vous rendiez ſans peine à tout ce qu'elles jugent néceſſaire que vous faſſiez pour votre ſanté, & qu'ainſi vous ne mettiez votre dévotion à pratiquer ce que J. C. a dit autrefois à ſes Apôtres : *Manducate quæ apponuntur vobis*, & à reconnoître la vérité de cette parole de S. Paul : *Non eſt regnum Dei eſca & potus.* Il y a bien d'autres manieres de ſe mortifier, que l'abſtinence & le jeûne. Le renoncement à ſa propre volonté en eſt une des plus néceſſaires & des plus agréables à Dieu. Rien ne lui plaît davantage que le ſacrifice de l'obéiſſance.

LETTRE CCCXII.

Au Landgrave de Hesse-Rhinfels. *Au ſujet d'un écrit de ce Prince contre le Miniſtre Luthérien André Kunœus, pour ſa juſtification, & la défenſe de ſon livre intitulé :* Le véritable ſincere & diſcret Catholique, *in*-4°. 1666 (*en Allemand.*)

18 *Mars* 1679. J'Ai reçu, Monſeigneur, avec beaucoup de joie les témoignages ſi obligeans par leſquels il a plu à V. A. S. nous aſſurer de nouveau qu'Elle ſe ſouvient toujours de nous, & qu'Elle nous veut bien faire part de la continuation de ſes travaux, pour la défenſe de l'Egliſe. Rien n'eſt plus juſte que ce qu'Elle a répondu à ce Miniſtre Luthérien; & la maniere dont il s'y étoit pris pour rendre la foi de S. A. S. ſuſpecte, eſt ſi indigne d'un homme d'honneur, qu'Elle a bien fait de le traiter ſur cela, comme il le méritoit.

(*On n'a point trouvé la ſuite de cette lettre.*)

LETTRE CCCXIII.

A Mr. de POMPONNE, *ni achevée ni envoyée. Sur les calomnies dont on s'efforçoit de prévenir l'eſprit du Roi contre lui.*

J'Ai été occupé toute la nuit, de ce que vous me dites hier au ſoir (*a*) & je vous avoue que quoique depuis près de quarante ans, ayant été en bute à la calomnie, j'y duſſe être accoutumé, je ne puis penſer ſans émotion & ſans trouble, à ce qu'on a pu dire de moi à S. M., afin de me faire paſſer dans ſon eſprit pour un homme d'intrigue & de cabale, qui tiendroit des aſſemblées dangereuſes, & capables d'apporter quelque préjudice à la Religion & à l'Etat. J'admire ſur-tout qu'on lui ait voulu rendre ſuſpectes les viſites que je rendois à feue Madame de Longueville. Aurois-je pu refuſer l'honneur qu'elle me faiſoit de me témoigner de l'affection? Elle ne s'en cachoit point, & S.M. ſe peut ſouvenir qu'elle a eu la bonté de lui parler quelquefois de moi, quand elle avoit appris qu'on me décrioit ſans raiſon. Et cela étant, pouvois-je me diſpenſer de lui rendre mes devoirs, auſſi bien que d'autres perſonnes qui ſe trouvoient logées auprès d'elle, quoique ſans deſſein, puiſqu'elles y étoient avant qu'elle ſe fût retirée près des Carmélites? Mais jamais rien a-t-il eu moins l'air d'aſſemblées dangereuſes que les viſites qu'on lui rendoit à toute heure, tantôt une perſonne, tantôt une autre, ſans aucun rendez-vous, & ne s'y trouvant quelquefois deux ou trois enſemble que par un pur hazard, la porte toujours ouverte à toutes ſortes de gens, qui la venoient voir ſans diſtinction, ſans affectation, tout s'y paſſant le plus ſimplement du monde & comme par-tout ailleurs, hors qu'on n'y jouoit point? Je ne ſais donc ſur quoi peut être fondée cette idée de rendez-vous, que vous m'avez fait entendre qu'on avoit donnée ſur cela à Sa Majeſté. Mais il faut aſſurément qu'on lui ait repréſenté les choſes tout autrement qu'elles n'étoient, & que ſur de pures imaginations, dont je ſuis très-aſſuré qu'on ne ſauroit apporter aucune preuve, on lui ait changé les converſations les plus innocentes & les plus ſimples, en de grandes & importantes conſultations ſur les affaires de l'Etat & de l'Egliſe, dans des aſſemblées qu'on lui a voulu faire croire qui ſe tenoient chez cette Princeſſe. C'eſt par de ſemblables préventions que l'on tâche auſſi de me rendre ſuſpect de tenir chez moi de pareilles aſſemblées. Il eſt vrai que je

La 177. du T. III. *6 Mai 1679.*

(*a*) Que le Roi étoit mécontent des aſſemblées tenues chez Mr. de Longueville; qu'il eût à n'en plus tenir chez lui; que cette liaiſon d'un nombre de perſonnes dans le fauxbourg S. Jacques avoit un air de parti qu'il devoit empecher, &c. Mem. Hiſt. & Chron. ſur P. R. t. 2. p. 176.

ſuis plus-viſité que je ne voudrois, & je vous aſſure que j'en ſuis fort importuné, & que je ſerois fort aiſe que cela fût autrement. Mais j'ai beaucoup de perſonnes de qualité qui ſont mes parens ou mes amis. Leur fermerai-je la porte? Le ferai-je à des Evêques, quand ils me font l'honneur de me venir voir? J'ai quelque réputation dans le monde : cela m'attire juſqu'à des Allemands & des Anglois. Ce que j'ai écrit contre les Huguenots fait que bien des gens qui penſent à ſe convertir, s'adreſſent à moi. D'autres me viennent conſulter ſur des cas de conſcience, quoique d'ordinaire je les renvoie aux Docteurs qui en ſont leur principale occupation. On me croit plus habile que je ne ſuis ; & ſur cette imagination pluſieurs d'entre les ſavans en toutes ſortes d'arts & de ſciences me viennent voir, pour me faire part de leurs penſées. Si on a pris ces viſites de tant de différentes ſortes de perſonnes pour des marques de cabale, je ne m'étonne pas qu'on m'ait rendu ſuſpect. Mais que puis-je faire pour en effacer le ſoupçon? J'aurois bien voulu me retirer à la campagne une partie du tems. Mais vous ſavez que depuis quelques années je n'y ſaurois paſſer deux ou trois jours ſans être malade à mourir, & vous pouvez vous ſouvenir de l'état auquel vous m'y trouvâtes à la Touſſaints derniere. J'ai cru de plus que pour ne point faire parler de moi, je devois éviter qu'il y eût rien d'affecté ou de ſingulier dans ma conduite, & il m'a ſemblé que cela m'obligeroit à ſouffrir, comme les autres hommes, la ſervitude des viſites, dont il y en a quatre importunes pour une agréable.

Ce n'eſt pas auſſi à quoi S. M. trouve à redire, autant que je l'ai pu comprendre de ce que vous avez pris la peine de me dire de ſa part. Elle deſire ſeulement que je ne faſſe rien qui reſſente la cabale, & c'eſt de quoi je vous ſupplie de l'aſſurer que je ſerai toujours très-éloigné. Vous n'aurez pas ſans doute de peine à donner cette parole pour moi, & je ne ſache perſonne qui me connoiſſe, qui ne ſoit perſuadé que jamais homme n'a eu moins d'habileté à former des intrigues quand il le voudroit, ni moins de volonté quand il le pourroit. Que ſi ceux qui ne me connoiſſent pas ont d'autres ſentimens ſur mon ſujet, ce n'eſt que ſur des ſuppoſitions qui donneroient quelque vraiſemblance aux faux jugemens qu'ils ſont de moi, ſi elles étoient véritables. On ſuppoſe qu'il y a dans la France un parti de nouveaux hérétiques qu'on n'a pu encore détruire, & qui ſeroit capable de faire de grands maux à la Religion & à l'Etat, ſi on n'empêchoit qu'il ne ſe fortifiât ; & on veut que je ſois un des principaux chefs de ce malheureux parti. Si cela étoit ainſi, on n'auroit pas tort d'attendre de moi & de ceux qu'on m'aſſocie dans ce déteſtable deſſein, ce qu'ont toujours fait ceux dont on nous fait jouer le perſonnage, & de nous attribuer les intrigues & les cabales dont on s'eſt toujours ſervi, quand on a entrepris d'établir dans un Etat une

nouvelle Religion. Mais qui ſera en ſûreté, quelque innocent qu'il puiſſe être, ſi on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le ſont, mais en le ſuppoſant ſans aucune preuve, ou en prenant pour de légitimes preuves les ſignes du monde les plus équivoques? Ce n'eſt point aſſurément ce qu'entend S. M. Elle eſt trop juſte pour autoriſer un procédé ſi peu équitable; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera ſans doute qu'on en fait trop ou trop peu. Car ſi on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, de ſoutenir une nouvelle héréſie, & d'employer divers moyens pour la répandre par-tout, que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on, par une punition exemplaire, les maux qu'on auroit très-grand ſujet d'appréhender, ſi les bruits que l'on fait courir depuis tant d'années, avoient un fondement raiſonnable? Mais s'ils n'en ont point, & ſi on ne peut être plus innocent que nous le ſommes de ce crime d'une nouvelle héréſie qu'on nous impute depuis tant de tems, en ne nous laiſſant aucun lieu de nous en juſtifier, & nous fermant tous les tribunaux où nous pourrions nous défendre contre ceux qui nous calomnient; il eſt en vérité bien étrange qu'on ne veuille ni nous abſourdre, ni nous condamner; & que ſur des ſoupçons en l'air, qui ſe diſſiperoient d'eux-mêmes ſi on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables.

On n'allegue contre nous que des maximes générales, que nous n'avons garde de conteſter. On repréſente les maux que les héréſies de Luther & de Calvin ont cauſés à toute l'Europe, pour n'avoir pas été étouffées dans leur naiſſance. On dit que rien n'eſt plus capable de troubler les Etats que les nouveautés en matiere de Religion. Mais qui ne ſait que les vérités les plus certaines peuvent engager dans les plus grandes injuſtices, quand on les applique mal? On en peut juger par un exemple tout récent. Rien aſſurément n'eſt plus funeſte à la ſociété humaine que les empoiſonnemens, & on ne peut trop louer le ſoin que le Roi prend, en véritable pere de la patrie, pour empêcher qu'un ſi horrible crime étant devenu commun, ne déſole ſon Royaume. Mais S. M. auroit-elle trouvé bon qu'on lui eût propoſé, pour en venir plutôt à bout, de bannir & de proſcrire tous ceux qu'on auroit ſoupçonnés d'être empoiſonneurs, ſans les ouir ni leur donner lieu de ſe défendre; comme étant une voie plus courte que celle des formalités de juſtice, qui demandent plus de ſoin & plus d'application, mais qu'on a jugées néceſſaires pour ne ſe pas mettre au hazard de faire ſouffrir à des innocens la peine due aux coupables? Sa Majeſté fait bien voir par un procédé tout contraire qu'elle a voulu que l'on tint pour arrêter ce déſordre, combien elle auroit rejetté une ſi injuſte propoſition. Pourquoi ne ſeroit-ce

pas ici la même choſe ? Et ceux qui nous veulent faire paſſer pour des empoiſonneurs d'ames, ſeront-ils aſſez injuſtes pour trouver mauvais que nous demandions pour toute grace, d'être traités avec la même rigueur que ceux qui ſont accuſés d'être empoiſonneurs des corps ? Car nous conſentons qu'on n'uſe envers nous d'aucune indulgence, ſi après avoir marqué les crimes qu'on nous impute, & nous avoir donné lieu de nous en défendre, nous en demeurons convaincus. Mais il eſt juſte auſſi qu'on reconnoiſſe notre innocence, & que l'on ceſſe de nous décrier, s'il ſe trouve après un juſte examen, qu'il n'y a rien de ſolide dans toutes les accuſations qu'on fait contre nous. Or c'eſt ce que nous ſommes aſſurés qui ſe trouvera auſſitôt qu'on nous aura fait la grace de nous entendre, ou d'examiner cette affaire par les regles du bon ſens & de l'équité.

LETTRE CCCXIV.

Au Roi. *Sur le même ſujet.*

SIRE

La 178. du T. III. J'Ai reçu ce que Votre Majeſté m'a fait dire par M. de Pomponne avec tout le reſpect que je dois, & que je rendrai toute ma vie à tout ce qui me viendra de ſa part. Et j'ai appris depuis avec bien de la joie, qu'Elle a paru ſatisaite de ce que je l'ai prié de lui repréſenter ſur ce ſujet. Que je ſerois heureux, Sire, s'il n'y avoit que cela que V. M. trouvât à redire dans ma conduite ! car elle n'auroit qu'à me preſcrire ce qu'il lui plaît que je faſſe, comment elle veut que je vive, & ſi elle deſire que je change de quartier ; & je la ſupplie très-humblement d'être perſuadée que perſonne n'exécutera jamais ſes ordres avec plus d'exactitude & plus de fidélité.

Mais oſerois-je demander à V. M. qu'elle me permette de lui dire, que ce qui me pénetre de douleur, eſt que l'on ne peut s'empêcher de voir, qu'on ne lui fait penſer à moi & à ce qui ſe paſſe dans mon logis, que parce que l'on continue toujours à me repréſenter à V. M. comme un des principaux chefs d'un parti de factieux répandu par toute la France, mais dont on prétend que les plus conſidérables ſe ſont réunis au quartier où je demeure, pour y tenir plus facilement des aſſemblées, où l'on ſuppoſe que ſe traitent diverſes choſes préjudiciables à ſon ſervice & à la Religion ? On ſait, Sire, que c'eſt l'idée que l'on tâche de donner à V. M. de ce qu'on appelle Janſéniſme. C'eſt le nom de ce prétendu parti, & on n'en pouvoit trouver de plus propre au deſſein qu'ont pris certaines perſonnes de rendre

rendre odieux à V. M. tous ceux qui n'approuvent pas leurs ſentimens. Car comme il ne ſignifie rien de précis & de déterminé, ils l'appliquent à qui ils veulent, & il eſt bien difficile qu'on ne ſoit Janſéniſte par quelque endroit, quand on a des ennemis qui ont intérêt qu'on paſſe pour tels. Il ſuffit pour cela, ou d'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, ou de ne pas approuver les relâchemens des Caſuiſtes, ou de demander ce que c'eſt qu'être Janſéniſte, ou de ſoutenir qu'il n'y en point, en prenant ce nom pour un nom de ſecte, ou de lire des livres de piété, quelque édifians qu'ils puiſſent être, quand on croit qu'ils viennent de gens qu'on dit être de ce parti, ou enfin de me connoître & de dire du bien de moi. Et ce dernier eſt ſi certain, que des Abbés de qualité dont j'ai l'honneur d'être parent, n'oſeroient me venir voir, quoiqu'ils logent tout proche de moi, parce qu'ils ſont perſuadés que ce leur ſeroit une excluſion pour les dignités eccléſiaſtiques. J'ai donc, Sire, un intérêt tout particulier de prendre pour moi ce qui ſe dit & ce qui ſe penſe de ces prétendus Janſéniſtes, puiſqu'on m'en attribue tout le bien & tout le mal; & que ma condition eſt telle, que je ne puis être innocent tout ſeul dans l'eſprit de V. M., étant impoſſible qu'elle n'ait de moi divers ſoupçons tout-à-fait déſavantageux, tant qu'elle demeurera perſuadée de ce qu'on lui dit d'un parti à la tête duquel on me met. Ja me trouve donc, Sire, dans une fâcheuſe néceſſité, ou de parler pour pluſieurs, ce que l'on me fait entendre que V. M. n'agrée pas, ou de demeurer toute ma vie dans la mauvaiſe opinion qu'elle doit avoir de moi, ſur des accuſations générales que perſonne n'oſe démêler, & dans leſquelles je ſuis toujours enveloppé des premiers. Car elles ſont d'une nature à ne m'en pouvoir défendre, qu'en défendant avec moi ceux que l'on peut dire qui font mon crime, comme je fais le leur, chacun de nous étant innocent quand on le conſidere ſéparément de tous les autres, & n'y ayant qu'un nom commun qui nous rende tous également criminels.

Ce n'eſt pas, Sire, que pour parler au nom de pluſieurs, nous parlions comme faiſant corps, ce qu'on m'a dit encore ne plaire pas à V. M. C'eſt au contraire la premiere & la plus juſte de toutes nos plaintes, de ce que ſans raiſon & ſans apparence, on veut faire malgré nous un même corps & une même communauté de tous ceux à qui il plaît à nos ennemis de donner le même nom, c'eſt-à-dire, à une infinité de perſonnes qui ne ſe connoiſſent pas, qui ne ſe ſont jamais vus, & qui n'ont entr'eux ni liaiſon, ni dépendance, ni la moindre ombre de ſociété. Mais à Dieu ne plaiſe, Sire, que j'entreprenne la défenſe de ce corps imaginaire; je me reſſere dans ceux de mes amis que l'on me joint ordinairement dans les calomnies qu'on fait contre moi, & dont je puis répondre comme de moi-même. Notre conſcience nous rend témoignage, qu'on ne nous peut rien repro-

cher, ni à l'égard de l'Egliſe, à qui nous devons rendre compte de notre foi & de notre doctrine, ni à l'égard de V. M., pour qui Dieu ſait que nous avons les ſentimens du plus profond reſpect, de la plus parfaite obéiſſance, & de la plus inviolable fidélité que les meilleurs ſujets puiſſent avoir pour leur Prince. Ainſi rien aſſurément ne nous peut être plus ſenſible que de nous voir regarder par V. M. comme des hommes dangereux à l'Egliſe & à l'Etat, & capables de troubler l'un & l'autre, ſi on ne les réprimoit. Mais qui ſera en ſûreté, Sire, quelqu'innocent qu'il puiſſe être, ſi on traite les gens en coupables, non après avoir prouvé qu'ils le ſont, mais en le ſuppoſant, ſans aucunes preuves, ou en prenant pour de légitimes preuves, les ſignes du monde les plus équivoques? Ce n'eſt point certainement ce que prétend V. M. Elle eſt trop juſte pour autoriſer un procédé ſi peu équitable; & quand il lui plaira d'y faire un peu de réflexion, elle trouvera ſans doute qu'on en fera trop ou trop peu. Car ſi on a de quoi nous convaincre d'avoir de mauvais ſentimens contre la foi, de ſoutenir une nouvelle héréſie, d'employer divers moyens pour la répandre par-tout, & de cauſer par-là des brouilleries & des troubles dans le Royaume, que ne nous fait-on notre procès dans les formes, & que n'arrête-t-on par une punition exemplaire les maux qu'on auroit grand ſujet de craindre, ſi les bruits que l'on fait courir de nous depuis tant d'années avoient un fondement raiſonnable? Mais s'ils n'en ont point, & ſi nous pouvons dire, comme S. Paul, que ceux qui ont entrepris de nous décrier ne ſauroient prouver aucun des chefs dont ils nous accuſent, il eſt en vérité bien étrange qu'on ne veuille ni nous abſoudre, ni nous condamner; & que ſur des ſoupçons en l'air, qui ſe diſſiperoient d'eux-mêmes, ſi on vouloit les approfondir, on nous traite d'une maniere trop dure pour des innocens, & trop douce pour des coupables. Ne ſeroit-il donc pas de l'intérêt de V. M. qu'elle voulût bien s'éclaircir une bonne fois de la vérité ou de la fauſſeté de ces bruits, & ne peut-on pas dire qu'elle doit cela à ſa bonté, à ſa juſtice, & même à ſa gloire?

Il n'y auroit pour cela, Sire, qu'à ordonner ce qui eſt preſcrit par toutes les loix & divines & humaines, qui eſt que ceux qui répandent contre nous tant de médiſances vagues, ſe déclarent & parlent ouvertement, & que marquant chaque accuſation en particulier, ils ſe ſoumettent à la peine des calomniateurs, s'ils n'ont de quoi le prouver. On eſt aſſuré qu'ils n'oſeroient l'entreprendre. Car tout ce qu'ils diſent ſe réduit ou à des choſes qu'on nous impoſe fauſſement, & qui ſont très-éloignées de nos ſentimens, ou à des points de doctrinie très-innocens, très-purs, & très-orthodoxes, dont ils ne laiſſent pas de nous faire des crimes parmi le peuple. A l'égard du premier, nous ne croyons pas que ceux qui font ces accuſations contre nous oſaſſent les ſoutenir devant V. M. ou devant tels autres juges

qu'il lui plairoit de nommer ; parce qu'il ſeroit trop facile de les confondre par une infinité d'écrits publics, où nous avons condamné & déteſté ces erreurs. Et à l'égard de ce que nous tenons véritablement, nous aurons autant de défenſeurs de notre innocence qu'il y a de gens verſés dans la ſcience eccléſiaſtique. Car nous n'en récuſons aucun, hors ceux qui ſont notoirement engagés à nous décrier : & nous nous engageons de forcer ceux-là même en préſence de V. M., d'avouer que dans nos véritables ſentimens il n'y a rien qui ne ſoit reçu, approuvé & enſeigné dans les plus célebres Ecoles Catholiques, & dans Rome même.

Mais, Sire, il y auroit encore une voie plus courte que celle-là pour éclaircir V. M. ſur ce que nous ſommes. Elle n'a qu'à faire connoître qu'elle veut bien qu'on l'en éclairciſſe, & qu'elle ſera encore plus aiſe de nous trouver innocens que de nous croire coupables. Dans ce moment, Sire, elle verra une infinité de bouches, que la ſeule crainte d'aller contre ſes ſentimens tient fermées, s'ouvrir en notre faveur. Car nous pouvons dire que notre crime ne ſubſiſte que par l'impreſſion que nos ennemis ont ſu jetter dans l'eſprit de tout le monde, que c'en eſt un que de nous croire innocens, & encore plus de parler pour nous. Et dès que V. M. voudra bien raſſurer le monde là-deſſus, il n'y a perſonne dans ſon Royaume, hors nos ennemis déclarés, qui ne lui rende témoignage de notre innocence.

J'oſe donc, Sire, conjurer V. M. par les entrailles de la miſéricorde de J. C. de ne refuſer pas ſon application & ſa lumiere, pour diſſiper tant de faux prétextes dont on tâche d'obſcurcir la vérité, & de ne pas ſouffrir qu'on puiſſe dire que ſous un regne auſſi doux & auſſi juſte que le ſien, des innocens ont été traités comme coupables, ſur la parole de leurs ennemis, ſans qu'ils aient jamais eu aucun moyen de ſe juſtifier & de ſe défendre. Tant qu'il nous a été permis de le faire devant le public, il a aſſez paru qu'il a été perſuadé de la juſtice de notre cauſe. Mais le ſilence que V. M. a impoſé aux uns & aux autres, en procurant la paix à l'Egliſe, & que nous avons religieuſement gardé, nous donne lieu de croire qu'elle voudra bien que nous nous adreſſions à elle-même, & que nous demandions pour toute grace au plus doux, au plus humain, & au plus équitable de tous les Rois, que l'on ne nous refuſe pas ce qu'on n'a jamais refuſé à quelque criminel que ce ſoit. Qu'on nous traite au moins, comme on traite préſentement les empoiſonneurs, ces peſtes de la ſociété humaine. Quelque horreur qu'on ait de leur crime, on ne les juge pas ſans les ouir. V. M. ſouffriroit-elle que nous fuſſions de pire condition ? Cependant, Sire, nous ſommes aſſurés que c'eſt à quoi ceux qui ont entrepris de nous mettre mal dans l'eſprit de V. M. emploieront tout ce qu'ils ont de crédit & d'artifice, ſachant bien que le ſeul moyen qu'ils aient de nous tenir dans la diſgrace de V. M. eſt de

nous empêcher d'être entendus, & que dès qu'il faudra marquer préciſément quel eſt notre crime, on le verra diſparoître en un moment.

Je ſais bien qu'ils diront qu'un tel langage ne doit pas ſeulement être écouté, & que c'eſt faire injure à toutes les Puiſſances que de prétendre qu'on ait fait tant de bruit pour rien. Mais, Sire, il n'y a rien de plus commun dans l'hiſtoire de l'Egliſe, que de voir que ſous prétexte de combattre les erreurs, on ait attaqué & noirci des perſonnes très-éloignées de les ſoutenir. Et on peut dire que cela ne s'eſt jamais fait avec moins de couleur & de vraiſemblance qu'en cette occaſion, puiſque la ſincérité avec laquelle nous nous ſommes toujours expliqués ſur la ſeule choſe qui nous ait fait de la peine, & ſur laquelle le Pape a enfin reconnu que nous n'avions pas tort, ne laiſſoit aucun lieu de douter que ce ne fût auſſi très-ſincérement que nous nous ſoumettions en tout le reſte.

Nous nous eſtimerions bienheureux, Sire, ſi Dieu permettoit que les ſoupçons que V. M. a contre nous, fiſſent naître quelque occaſion de nous juſtifier auprès d'elle. Il a ſes momens, & il ſait faire ſervir quand il lui plaît à la juſtification des innocens, ce qui ſembleroit devoir être la cauſe de leur perte : auſſi devons-nous tout attendre de ſa miſéricorde, & nous ne déſeſpérons pas qu'il ne faſſe enfin connoître à V. M. ce que nous ſommes, & ſurtout à l'égard de la fidélité & de l'attachement inviolable que nous avons pour ſa perſonne & pour ſon ſervice. Nous bornons tous nos deſirs à cela. Ce n'eſt ni l'ambition, ni l'intérêt qui nous fait ſouhaiter que V. M. ſoit perſuadée de la ſincérité de nos intentions & de la pureté de nos ſentimens. Mais nous nous croirions indignes d'avoir pour maître le plus grand Prince du monde, s'il nous étoit indifférent d'être bien ou mal dans ſon eſprit. C'eſt pourquoi, Sire, j'eſpere que V. M., bien loin de condamner la liberté que j'ai priſe, elle la regardera comme un de ces mouvemens de zele & d'affection, qu'un tranſport violent arrache du cœur d'un ſerviteur fidelle, quand on le ſoupçonne de manquer à ſon devoir, & qu'on lui veut ravir les bonnes graces de ſon maître, & que ce lui ſera un témoignage qu'on ne peut être avec une plus profonde vénération que je ſuis &c.

M. de Pomponne à qui M. Arnauld avoit adreſſé cette lettre pour la préſenter au Roi, ne crut pas le devoir faire, comme on le voit par l'extrait ſuivant de celle qu'il lui en écrivit le 8. *Mai* 1679.

„ J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez adreſſée. Mais vous jugerez, „ je m'aſſure, aſſez que je ne la dois pas rendre. Je vous marquai, ce me „ ſemble bien préciſément, que le Roi ne m'avoit ordonné de vous parler „ que pour vous ſeul. Cependant vous écrivez au pluriel, & comme par-

„ lant pour d'autres perſonnes que pour vous. C'eſt juſtement ce que l'on „ ne veut pas ; ces manieres de corps & de communautés ſont ce que l'on „ veut le moins. Ainſi je répondrai pour vous ſeul, comme vous m'aviez „ chargé de le faire. ADieu, mon très-cher Oncle. Je ſuis &c.

LETTRE CCCXV.

A Madame de FONTPERTUIS. *Sur ſes maladies.*

JE ſuis, Madame, dans une étrange peine de ce que l'on me mande que vos douleurs vous ont repriſe & que vous êtes toujours fort mal. Dieu me frappe par l'endroit le plus ſenſible. Il a voulu que mon départ ſe trouvât joint aux maladies de trois perſonnes pour qui il m'avoit donné beaucoup d'amitié, & qui auroient eu droit de me demander que je ne les quittaſſe point dans cet état. Il y en a déja une qui eſt allée à Dieu, bientôt après que je ſuis parti *, & qui vous a laiſſée chargée de ce qu'elle avoit de plus cher. Je tremble pour les deux autres, qu'il ne leur en arrive autant. Car quel ſujet n'a-t-on point de craindre pour vous ? & je reçois préſentement une lettre de Madame de Ste. Beuve, qui me mande qu'elle eſt hydropique, & qu'elle appréhende bien de ne me revoir jamais. Ne doutez point, Madame, que je ne vous recommande bien à Dieu. Si ma niece Olimpe eſt avec vous, comme je n'en doute point, quoique perſonne ne m'en ait écrit, aſſurez-la, s'il vous plaît, que j'ai été ſenſiblement touché de la perte qu'elle a faite ; que j'en écris à M. ſon pere, & que je ne manquerai jamais de faire pour elle tout ce qui ſera en mon pouvoir. L'accablement où je ſuis d'avoir écrit plus de vingt lettres, me ſervira d'excuſe ſi je ne vous entretiens pas davantage. Mais aſſurez-vous qu'on ne peut être plus avant dans mon cœur que vous y êtes.

La 180. du T. III. *29 Juillet* 1679.

* Il étoit parti le 17 pour les Pays-Bas.

LETTRE CCCXVI.

A Monſeigneur l'ARCHEVEQUE DE PARIS. *Il lui rend raiſon de ſa retraite, à quoi ſes ennemis l'avoient obligé, par les mauvais offices qu'ils lui rendoient auprès du Roi.*

MONSEIGNEUR,

QUand mon devoir & mon inclination ne me porteroient point à vous rendre compte de ma conduite, comme à mon Archevêque, les bruits que j'apprends que l'on fait courir de ma retraite, m'y obligeroient dans

La 182. du T. III. *Aout* 1679.

cette rencontre ; parce qu'il n'y a perſonne qui ſoit mieux informé que vous des diverſes choſes qui m'en ont donné la penſée, & que j'aurai lieu d'eſpérer que vous aurez la bonté de repréſenter à Sa Majeſté, combien les raiſons qui m'ont fait prendre cette réſolution ſont éloignées de celles qu'on m'attribue. Je ne doute point, Monſeigneur, que vous ne lui ayiez fait ſavoir, qu'auſſi-tôt que j'eus appris qu'elle ne trouvoit pas à propos que je demeuraſſe davantage au Fauxbourg S. Jacques, je me ſuis mis en devoir de lui donner ſans retardement des preuves de mon obéiſſance. Mais comparant ce deſir de Sa Majeſté avec l'ordre qu'elle avoit déja daigné de me faire donner, de ne point ſouffrir qu'on fît d'aſſemblée chez moi, j'ai bien vu que ce ne pouvoit être que pour cela qu'elle ſouhaitoit que je changeaſſe de logis, & c'eſt ce qui m'a jetté dans une plus grande inquiétude. Car étant aſſuré, qu'il ne s'étoit point tenu chez moi d'aſſemblée, & qu'ainſi la penſée que le Roi a eue, n'a pu venir que de ceux qui me perſécutent depuis près de quarante ans, qui lui ont fait paſſer pour des aſſemblées qui lui doivent être ſuſpectes, la viſite de mes parens, de mes amis, & de ceux qui me viennent conſulter, ou ſur des difficultés de conſcience, ou dans la penſée qu'ils ont de ſe convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois même ſur des matieres de ſcience, je n'ai pu voir à quoi ce changement de demeure pourroit me ſervir, pour ôter à mes ennemis l'occaſion de me calomnier auprès de Sa Majeſté, & de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accuſation de cabale, à quoi vous avez eu la bonté de me faire entendre que ſe réduiſoit maintenant ce que l'on diſoit contre moi.

C'eſt une obligation, Monſeigneur, que je vous ai, & dont je vous ſerai toujours & très-reconnoiſſant, & très-obligé. Vous avez bien voulu me faire ſavoir que ſi vous avez fait ſouffrir par l'ordre du Roi à des perſonnes (*a*) qui m'étoient étroitement unies, un traitement aſſez rude, ce n'étoit pas à cauſe de ma doctrine, dont le Roi ne ſe rend point le juge ; que ce qui avoit déplu à Sa Majeſté, eſt qu'il paroiſſoit dans ma conduite un air de cabale, qui lui donnoit de juſtes ſoupcons contre ce parti dont on me regardoit comme un des principaux chefs ; que ma maiſon ne ſe déſempliſſoit point de monde ; que s'il y avoit quelque Eccléſiaſtique mécontent dans les provinces, il s'addreſſoit à moi, comme on l'avoit reconnu par des lettres interceptées ; qu'on eſt informé de tout ce qui ſe paſſoit chez moi, des perſonnes qui y venoient, & des diſcours qui s'y tenoient par des gens que je croyois être de mes amis, & qu'il ne s'y paſſoit rien dont le Roi ne fût averti.

(*a*) Les Religieuſes de P. R. à qui on avoit défendu de prendre des Penſionnaires & de recevoir des Novices.

Je vous rends graces, Monſeigneur, de m'avoir fait donner ces avis. Mais plus j'y fais de réflexion, plus je reconnois qu'en quelque lieu de Paris que je demeure, on aura toujours ce même prétexte de me rendre ce mauvais office auprès de Sa Majeſté. Car tous jugent bien que pour loger en un autre quartier que le Fauxbourg S. Jacques, cela n'empêchera pas que les mêmes perſonnes ne m'y viennent voir, & que des Eccléſiaſtiques de province ne m'écrivent, s'il leur en prend fantaiſie. On aura donc toujours la même couleur de rendre ma conduite ſuſpecte à Sa Majeſté, en lui faiſant croire que je continue toujours à tenir des aſſemblées préjudiciables à ſon ſervice, en ſuppoſant que je ſuis trahi par des gens à qui je me confie, & qui révélent me ſecrets, & en prenant occaſion de la premiere lettre interceptée que je n'aurois pas ſeulement vue, de s'entretenir dans l'opinion que je me mêle de tout.

Je ne me mettrois pas beaucoup en peine de tout cela, & je me tiendrois en repos ſur le témoignage de ma conſcience contre ces calomnies, ſi je ne croyois qu'il eſt de la vénération que je dois avoir pour un auſſi grand Prince qu'eſt celui ſous lequel Dieu m'a fait naître, de n'être pas indifférent au regard de la bonne ou mauvaiſe opinion qu'on lui peut donner de moi. Mais n'ayant jamais eu, graces à Dieu, ni moi, ni tous ceux de ma famille, qu'un zele ardent & une inviolable fidélité pour le ſervice du Roi, il me doit aſſurément être bien ſenſible, que des médiſances ſi mal fondées me faſſent paſſer dans ſon eſprit pour un homme d'intrigue & de cabale, ſur qui on doit veiller, pour prévenir les maux que je pourrois faire à l'Etat. C'eſt ce qui m'oblige (toutes les voies que je pourrois avoir d'éclaircir Sa Majeſté m'étant fermées) d'ôter au moins à mes ennemis, ce que j'apprends, Monſeigneur, avoir été le prétexte de me noircir auprès d'elle. Ils n'en auront plus quand on ne me viendra point voir, & qu'on ne pourra plus m'écrire des provinces; & je n'ai point de moyens plus ſûrs pour empêcher l'un & l'autre, que de me ſouſtraire à la connoiſſance du public, en me remettant au même état où je me ſuis vu réduit pendant vingt-quatre années, par la providence de Dieu.

On n'aura plus de lieu alors de rendre compte à Sa Majeſté de ce qui ſe paſſe en mon logis, pour me faire dire ce que je n'ai jamais penſé, & de changer les viſites les plus innocentes en des aſſemblées criminelles.

Je ſerai comme ſi je n'étois plus, au regard de ceux qui ne penſent qu'à envenimer tout ce qu'ils ſavent, ou qu'ils ſe vantent fauſſement de ſavoir de moi. Je tâcherai de faire auprès de Dieu, avec plus de loiſir & plus de repos, ce que ma mauvaiſe fortune m'empêche de faire auprès

du Roi. Je le prierai de prendre en main la protection de mon innocence, & j'eſpere que comme il tient entre ſes mains les cœurs des Rois, il tournera quelque jour en ma faveur celui de Sa Majeſté, en lui faiſant connoître avec combien de malice & d'aveuglement on lui a donné de moi des impreſſions ſi éloignées de toute apparence. Car vous avouerez ſans doute, Monſeigneur, que rien n'eſt plus ſurprenant que le tour que mes ennemis prennent maintenant pour me noircir dans l'eſprit du Roi.

Ils n'ont jamais rien eu que de faux à m'imputer; mais leurs anciennes accuſations, toutes fauſſes qu'elles étoient, avoient au moins plus de vraiſemblance. Il s'agiſſoit des vérités de la pénitence & de la grace, ſur leſquelles il eſt facile d'impoſer à ceux qui ne ſont pas Théologiens. L'événement a fait voir qu'ils avoient tort, & que leurs emportemens ſur ces matieres étoient très-mal fondés; & c'eſt ce qui les leur a fait abandonner maintenant. Mais n'ayant point changé l'envie qu'ils ont de me perdre, dans l'appréhenſion qu'ils ont eue que leurs calomnies ſur des ſujets eccléſiaſtiques étant portées à Rome, où ils s'étoient toujours adreſſés pour m'accabler, pendant tout le tems des troubles de l'Egliſe de France, elles n'y fuſſent pas bien reçues, ils ſe ſont jettés ſur la politique, & ſont réduits à me faire paſſer auprès du Roi pour un de ces gens de cabale, dont on a droit de ſe défier, comme pouvant exciter quelque brouillerie dans ſon Etat.

C'eſt aſſurément ce qu'ils n'auroient oſé entreprendre, ſi j'avois le bonheur d'être connu de Sa Majeſté, parce qu'elle découvriroit ſans peine que l'on n'a jamais fait un reproche plus incroyable que celui que l'on s'aviſe de ſubſtituer à tant d'autres qu'on n'a plus la hardieſſe de ſoutenir. Car un aſſez grand nombre de gens d'honneur dont je ſuis connu, peuvent être autant de témoins irréprochables qui aſſureront Sa Majeſté, que je ſuis également incapable, & de réuſſir dans un deſſein de cabable, quand j'aurois la volonté de l'entreprendre, & d'en avoir la volonté, quand j'y pourrois réuſſir; que je ne ſais qu'aller droit où mon devoir m'appelle, ſans déguiſement & ſans artifice, qu'on ne peut guère être moins remué que je le ſuis par les deux grands reſſorts des cabales, qui ſont l'intérêt & l'ambition; & ſi j'ai quelque fermeté pour ne pas trahir ma conſcience, en manquant de rendre à la vérité le témoignage que je lui dois, je n'en ai pas moins pour ne pas manquer à ce que les principes de ma Religion, auſſi bien que les devoirs de la naiſſance, obligent un ſujet de rendre à ſon Prince.

Cependant il faut que les intrigues de mes ennemis aient été bien artificieuſes & bien envenimées, s'ils ſont venus à bout de la choſe du monde

monde la plus incroyable & la plus hors d'apparence. Car qui peut s'imaginer que l'appréhenſion des prétendues cabales d'un ſimple Théologien, ſans bien & ſans appui, & que vingt-quatre années d'une vie cachée doivent avoir rendu fort mal propre à cabaler dans un Etat, aient pu occuper un ſeul moment une auſſi grande ame que celle d'un Roi qui n'a pas craint toute l'Europe conjurée pour arrêter ſes conquêtes, & qui ne les a bornées que par une paix glorieuſe, dont il a lui-même preſcrit toutes les loix ? Mais il y a ſujet d'eſpérer que toutes ces craintes des troubles que je pourrois cauſer par mes intrigues ſe diſſiperont, quand on n'aura plus lieu de les entretenir, en faiſant des contes de moi qui y donnent de nouvelles couleurs. On n'aura plus de moyen de faire appréhender ni mes aſſemblées, ni ces recours qu'on veut qu'aient à moi tous ces mécontens des provinces. Quand je ſerai inconnu au monde, Sa Majeſté reconnoîtra que je ſuis bien éloigné d'avoir ces penſées d'intrigue & de remuement qu'on m'attribue; & comme rien ne l'empêchera plus de ſuivre les mouvemens naturels de ſon équité & de ſa juſtice, il y a lieu de s'attendre qu'elle changera, par de nouveaux ordres plus conformes à ſa bonté, ceux qui ont mis une maiſon ſainte dans la derniere déſolation. On eſpere, Monſeigneur, que vous y contribuerez de votre part tout ce qui ſera poſſible, puiſque vous avez aſſez voulu faire entendre que ce n'a été qu'à regret que vous avez exécuté les premiers. Pour moi je m'eſtimerai trop heureux, ſi je puis croire avoir donné quelque occaſion à cet heureux changement, en me dérobant à la vue des hommes, pour n'être plus expoſé à des médiſances qui ont eu des effets ſi déplorables, & en ſacrifiant au renouvellement du calme & de la paix de l'Egliſe, la plus douce conſolation qu'on puiſſe avoir en ce monde, qui eſt de vivre avec ſes amis, & de mourir entre leurs bras. Je ne ſaurois croire, Monſeigneur, que vous n'approuviez cette réſolution; mais je vous ſerai infiniment obligé ſi vous voulez bien faire entendre à Sa Majeſté les raiſons qui me l'ont fait prendre, & la confiance que j'ai qu'elle la regardera comme une des plus grandes marques que je pouvois lui donner de mes reſpects & de mon obéiſſance, puiſque je ne pouvois exécuter plus fidelement que par ce moyen ce qu'elle a témoigné deſirer, que je vécuſſe ſans bruit, & ſans attirer trop de monde dans ma maiſon. Je ſuis avec un profond reſpect &c.

LETTRE CCCXVII.

* Le Tellier.

A Mr. le Chancelier. (*) *Sur le même ſujet que la précédente.*

Monseigneur,

La 183. du T. III. *Août* 1679.

Etant ſi peu conſidérable dans le monde & n'y tenant aucun rang qui puiſſe attirer ſes yeux ſur moi, j'aurois regardé comme une vanité ridicule de m'imaginer que l'attention à ce que je fais, pût détourner un ſeul moment le plus grand Prince de la terre, de ces ſoins importans qui doivent faire le repos & la félicité de tant de peuples. Mais ce qui auroit ſemblé me devoir être un ſujet de vanité, me l'a été d'une douleur très-ſenſible, quand j'ai appris depuis quelque tems, que la malignité de mes ennemis avoit trouvé un moyen bien déſavantageux pour moi, d'engager Sa Majeſté à jetter ſes regards ſur une perſonne qui le méritoit ſi peu en toutes manieres. Car ça été, Monſeigneur, en me repréſentant à un Prince ſi vigilant & ſi appliqué à prévenir tout ce qui peut cauſer quelque trouble dans ſon Etat, comme un homme d'intrigue & de cabale qui a des liaiſons & des correſpondances par-tout, qui ſe mêle de tout, à qui s'adreſſent tous les mécontens des provinces, & qui tient chez lui des aſſemblées dont les ſuites ſont à craindre. Je n'aurois jamais cru, Monſeigneur, que le Roi dût s'occuper de moi; mais j'aurois encore moins cru pouvoir être aſſez malheureux pour lui être repréſenté ſous une face ſi hideuſe, & que je puis dire être telle qu'on n'en pouvoit choiſir une qui me reſſemblât moins, & dont tous les traits fuſſent plus contraires au bien & au mal qui peut être en moi. Car comme tous ceux qui me connoiſſent rendront témoignage que je ne ſuis pas aſſez méchant pour avoir de tels deſſeins, ils ſavent auſſi, ce que je n'ai pas de honte de reconnoître, que je n'ai pas aſſez d'eſprit & d'habileté pour les exécuter, ſi j'étois aſſez abandonné de Dieu pour les avoir.

Cependant, Monſeigneur, on ne peut douter, après ce qu'en a dit M. l'Archevêque de Paris, & ce qu'il a bien voulu me faire ſavoir, que ce ne ſoit l'impreſſion qu'on a donnée de moi à S. M. Il a témoigné qu'il ne [illegible] point ici de ma foi & de ma doctrine, & qu'il n'avoit fait qu'exécuter les ordres du Roi, qui n'avoit en vue que d'aſſurer le repos de ſon [illegible] & d'arrêter les cabales qui le pourroient troubler. C'eſt à quoi ſe [illegible] ce que S. M. m'a fait dire par M. de Pomponne, que je ne [illegible] qu'on tint d'aſſemblée chez moi; & ce qu'on a appris de M.

de Paris, qu'il y avoit ordre d'intercepter les lettres que j'écrivois & que l'on m'écrivoit, juſques-là qu'une de mes parentes étant fort malade, & ayant deſiré que je demeuraſſe auprès d'elle pour lui parler de Dieu, & la diſpoſer à bien mourir, parce que quelques perſonnes qui avoient affection à moi, m'y étoient venues trouver, on a ſu qu'on en a rendu compte à S. M. & qu'on lui a fait paſſer ces viſites pour une continuation de ces aſſemblées qu'elle ne veut point ſouffrir. Je ne doute point, Monſeigneur, qu'ayant tant de juſtice & tant de bonté, vous ne me plaigniez d'être tombé, par des médiſances ſi peu vraiſemblables, dans une diſgrace que je n'ai point méritée, & à laquelle je ne vois point de remede humain. Car quelque perſuadé que je ſois, que ce ſeroit manquer à ce que je dois à Sa Majeſté, que de ſouffrir ſans douleur qu'on m'ait noirci dans ſon eſprit d'une ſi étrange maniere ; & qu'il n'y eût rien que je ne vouluſſe faire pour me laver d'une tache ſi honteuſe, en l'éclairciſſant de la pureté de mes intentions & de l'ardeur de mon zele, je me trouve réduit à n'avoir aucun moyen de le faire, tant mes ennemis ont tâché de m'en fermer toutes les voies, juſqu'à porter S. M. à me faire un crime à moi ſeul, de ce qu'elle a jugé être de ſa gloire de permettre au moindre de ſes ſujets. Vous le ſavez, Monſeigneur, & M. de Paris l'a confirmé de nouveau, ayant eu la bonté de me faire dire que ce qu'on avoit ſu d'une Requête (*a*) que je voulois préſenter au Roi, m'auroit attiré de fort mauvaiſes affaires, s'il n'en avoit détourné le coup.

Ne pouvant donc travailler à ma juſtification en la maniere que je le ſouhaiterois, je me trouve obligé d'ôter au moins en tout ce qui dépendra de moi, ce qui peut ſervir de matiere à la calomnie. Et ainſi, comme elle n'eſt fondée que ſur des commerces innocens que l'on fait paſſer pour criminels, ſur des viſites que l'on me rend & ſur des lettres que l'on m'écrit, je me ſuis perſuadé que Dieu demandoit de moi que je me réduiſiſſe au même état où j'ai été durant tant de tems, afin qu'étant comme les morts qu'on oublie, & tant de gens que je ne puis empêcher de s'adreſſer à moi, tant que je parois en public, ne pouvant plus ni me viſiter ni m'écrire, l'on ne puiſſe plus auſſi fonder, comme on a fait juſques-ici, des accuſations de cabale ſur des viſites que l'on me rendroit, ni ſur des lettres que l'on m'écriroit.

Je ne crois pas, Monſeigneur, qu'il y ait perſonne qui n'approuve cette réſolution, qui ne la regarde comme l'une des plus grandes marques de la paſſion que j'ai de ne rien faire qui puiſſe déplaire au Roi, ou qui au moins n'avoue qu'on peut appliquer ici cette grande parole d'un ancien :

(*a*) La Requête pour demander la permiſſion de publier une réponſe au livre de Mr. Mallet contre le N. T. de Mons.

Latere liceat, nulla libertas minor à Rege petitur. Ce n'eſt pas que je n'aie bien prévu que l'état où je me réduis, pour autant de tems qu'il plaira à Dieu, peut être pénible à un homme de mon âge; qu'on ſe trouve privé de beaucoup de ſecours & d'aſſiſtance dont la vieilleſſe peut avoir beſoin; & que la nature a de la peine à ſe ſoutenir n'étant point appuyée ſur la plus grande douceur qu'on ait en ce monde, qui eſt la compagnie de ſes amis. Mais Dieu tient lieu de tout à qui ſacrifie tout pour lui, & je crois faire pour Dieu ce que je fais pour ôter au Roi l'inquiétude qu'on lui donne de mes prétendues cabales, & pour lui fournir par-là quelque occaſion de remettre les choſes dans le calme qui n'a pu être troublé que par ces langues trompeuſes dont le Prophete Roi demande d'être délivré.

C'eſt, Monſeigneur, ce que j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je priſſe la liberté de vous écrire, ne l'oſant faire à Sa Majeſté même. Je ſuis ſi mauvais courtiſan & ſi malhabile pour traiter avec le grand monde, quelque dangereux Caballiſte que l'on me faſſe, que je ne ſais pas même quelle priere je vous dois faire ſur cela, ni s'il eſt à propos que je vous en faſſe aucune. J'ai deſiré ſeulement que vous ſoyez perſuadé de mon innocence. Vôtre zele pour la juſtice fera le reſte, ſelon les vues que lui donnera cette ſageſſe conſommée qui en regle toutes les démarches; & quoi qu'il en arrive, je ſerai toujours avec un profond reſpect & une inviolable fidélité &c.

LETTRE CCCXVIII.

A Mr. de Pomponne. *Sur ſa retraite.*

La 184. du T. III. *Août* 1679.

JE ne doute point que vous n'ayiez été ſurpris de la réſolution que j'ai priſe de ne plus paroître dans le monde. Mais j'eſpere que vous ne la desapprouverez pas, quand vous en aurez ſu les raiſons. Je les ai marquées dans les lettres que j'ai cru en devoir écrire à M. l'Archevêque & à M. le Chancelier, dont je vous envoie les copies. Ce n'a été que pour ne vous point embarraſſer dans nos miſérables affaires (*ſecundum hominem dico*) que je ne vous ai point dit que j'euſſe cette penſée, avant que de l'exécuter Il ſera mieux en toutes façons, que vous puiſſiez dire, que vous n'en avez rien ſu, comme c'eſt la vérité. Vous n'aurez à répondre de rien; & ſi mes ennemis ſont aſſez injuſtes pour me faire un nouveau crime de leur avoir ôté tout ſujet de me faire tous les jours des pieces, & d'envenimer tout ce qu'ils ſavoient & ne ſavoient pas de moi, je ſerai ſeul chargé de confondre leur malice. Vous ne m'en aimerez pas moins, pour ne pas prendre

de part à ce que je ferai, ſelon les lumieres que Dieu me donnera & les mouvemens de ma conſcience. *Unuſquiſque ſuum onus portabit.* Et je ne doute point que vous n'ayiez de la joie, quand vous ſaurez que je ſuis gai & que je me porte bien; que j'enviſage ſans inquiétude tout ce qui peut arriver, & que Dieu me fait la grace d'abandonner tout à ſa providence.

LETTRE CCCXIX.

A. M. Nicole. *Sur l'éloignement qu'il avoit de s'engager de nouveau à écrire ſur les affaires de l'Egliſe.* (*a*)

Je vous ſuis obligé de ce que vous m'avez bien voulu décharger votre cœur. Vous ne le ſauriez faire à perſonne qui entre plus dans vos peines & qui y compatiſſe davantage. Et quoique je ne puiſſe pas toujours être de votre ſentiment, je ne prétendrai jamais que vous ſoyez obligé d'être du mien, ſur-tout quand il s'agira d'entrer dans des engagemens où vous auriez trop de répugnance. J'aurai toujours la reconnoiſſance que je dois des aſſiſtances que vous m'avez rendues; mais cela ne me donne pas droit de vous en demander de nouvelles; & c'eſt aſſez que Dieu ne vous en donne pas la volonté, pour me faire accepter cette privation comme un ordre de ſa providence. Je n'approuve donc point que l'on parle de vous comme l'on fait, & je trouve ſur-tout qu'on a grand tort de le faire de la lettre à M. de Paris (*b*). Car puiſque ce ſont vos amis qui vous ont porté à la faire, & que vous la leur avez envoyée toute ouverte, c'eſt à eux plutôt qu'à vous que ceux qui ne l'approuvent pas, s'en doivent plaindre. Il eſt vrai que je ne voyois pas de néceſſité de l'écrire, parce que c'eſt une vieille affaire que j'avois, ce me ſemble, ſuffiſamment éclaircie dans la lettre à M. de Pomponne, (*c*) dont le Roi avoit été ſatisfait, & qu'il n'y a rien à eſpérer de tous les éclairciſſemens que l'on donne à cet homme (*d*). Il ſe plaint parce qu'il veut ſe plaindre & qu'il cherche noiſe; mais c'eſt une folie de penſer qu'il vous en voudra moins de mal, parce que vous vous ſerez bien juſtifié. Il en a au contraire du dépit, parce que c'eſt lui faire voir qu'il n'a pas raiſon, & qu'il ſe plaint ſans fondement de ce qui le devroit édifier.

La 185. du T. III. *9 Août* 1679.

(*a*) Mr. Nicole fut obligé d'écrire diverſes lettres à ce ſujet, que l'on peut voir dans le II. Tome de ſes lettres, de l'édition de Lille.

(*b*) C'eſt la lettre 50. qui eſt dans le II. Tome des lettres de Mr. Nicole, de l'édition de Lille, pag. 239.

(*c*) C'eſt la lettre 298.

(*d*) Mr. de Harlai Archevêque de Paris.

Il n'y auroit qu'un moyen de l'appaiſer : ce ſeroit de lui faire des baſſeſſes, dont je ſuis certain que vous n'êtes pas plus capable que moi. Car les Peres de l'Oratoire en ſont-ils mieux, pour avoir ſcandaliſé tout le monde par leur honteux abaiſſement ? Le P. Perré Supérieur d'Angers vient d'en être chaſſé, par une Lettre de Cachet, parce qu'une Religieuſe l'a accuſé à la Cour d'être Janſéniſte, & rien n'eſt plus infame que le mémoire préſenté à M. de Paris (dont on vous a envoyé copie) pour la juſtification de ce Pere. Car c'eſt en proteſtant qu'il n'y a rien qu'il n'ait fait pour porter M. d'Angers à favoriſer les Moliniſtes, & à ſatisfaire les Jéſuites, juſqu'à lui conſeiller d'ôter tous les livres de P. Royal de ce Monaſtere, dont la Supérieure lui a fait envoyer la Lettre de Cachet. Je ſuis donc perſuadé qu'il n'y a rien à faire par la voie de la négociation. Mais je n'ai préſentement aucune penſée que d'achever mon ouvrage, * J'aurois voulu ſeulement qu'on ne ſe fût engagé à rien, & qu'on ſe fût laiſſé conduire par les ouvertures que Dieu pourra donner à l'avenir. Ainſi ce que je ne puis approuver, eſt que vous ayiez tant d'éloignement pour des écrits ſemblables à ceux qu'on a faits autrefois, & que Dieu a viſiblement bénis. J'admire ſur-tout que vous m'alléguiez les dégouts de M. de * & le jugement de M. de S. Cyran † & de M. Guillebert contre l'Apologie de Port-Royal. Je ſais que feu M. l'Evêque d'Alet l'a fort eſtimée, & qu'elle a été fort bien reçue dans le public. Ce n'eſt pas néanmoins ce à quoi je m'arrête. Il y a d'autres regles de la bonté d'un ouvrage que ce qu'en dit le tiers & le quart : *Vera dicere, & cum cauſa*, ne rien dire que de vrai, & ne le dire même que quand il s'agit de défendre, ou la vérité abandonnée, ou l'innocence opprimée : *Eripere pauperèm à potente, & pauperem cui non erat adjutor.*

* La nouvelle Défenſe contre Mr. Mallet.

† Barcos.

J'ai remarqué depuis peu deux verſets dans le IV. Chapitre de l'Eccléſiaſtique, qui nous donnent, ce me ſemble, deux grandes regles ; l'une générale, & l'autre qui en eſt une exception. La générale, eſt : *Noli reſiſtere contra faciem potentis, & ne coneris ire contra ictum fluvii.* Voilà à quoi la prudence humaine & chrétienne nous oblige ordinairement, de n'aller point contre le torrent, & de ne s'attirer point de fâcheuſes affaires en choquant les perſonnes puiſſantes. Mais voici l'exceptiou : *Pro juſtitia agonizare pro anima tua, & uſque ad mortem certa pro juſtitia, & Deus expugnabit pro te inimicos tuos.* Ce qui eſt plus clair dans Vatable : *Ad mortem uſque decerta pro veritate, animæ tuæ cauſâ contende pro juſtitia, ut Domino Deo adverſùs inimicos expugnaturo.* Comme ſi le Sage diſoit, quand il ne s'agira que de vos intérêts, cédez au plus puiſſant que vous, & ne vous attirez pas ſa colere en lui réſiſtant ; mais quand il s'agira de défendre la vérité, combattez juſqu'à la mort, & croyez qu'en cela vous

Eccl. 4. 32.

Iſ. 33.

agiſſez pour votre ame, & n'appréhendez point la haine de ceux qui la voudroient opprimer, parce que Dieu ſera votre protecteur, en vous délivrant de vos ennemis.

Je doute fort qu'il faille d'autre occaſion en ces rencontres-là, que ce commandement général, quand la Providence ſemble l'appliquer à quelques perſonnes particulieres; par la liaiſon qui eſt entre eux & ceux que l'on perſécute; par la connoiſſance qu'ils ont de l'injuſtice qu'ils ſouffrent, & du préjudice qu'en reçoit l'Egliſe; & par une confiance raiſonnable qu'ils peuvent avoir en la bonté de Dieu, que la cauſe de la vérité & de la juſtice ne ſera pas tout-à-fait abandonnée, s'ils en prennent la défenſe. Si des pauvres étoient en danger de mourir de faim à mes yeux, faute d'aſſiſtance, & que je les puſſe aſſiſter, douterois-je ſi je le dois faire, parce que je craindrois de n'en avoir pas la vocation? Ne peut-on pas appliquer aux violences qui vont à la deſtruction d'une Communauté entiere, & qui peuvent être la cauſe de la mort de pluſieurs ames, ce que le Sage dit dans les Proverbes, *Eme (Al. Erue) eos qui ducuntur ad mortem, & qui trahuntur ad interitum liberare ne ceſſes. Si dixeris, vires non ſuppetunt, qui inſpector eſt cordis, ipſe intelligit, & ſervatorem animæ tuæ nihil fallit, reddetque homini juxta opera ſua.* Prov. 24. 11. N'y a-t-il point autant de ſujet de trembler de ce côté-là que du côté qui vous fait craindre? Le Sage a prévu que pluſieurs s'excuſeroient de ſecourir les opprimés, diſant que cela eſt au-deſſus de leurs forces, & qu'ils n'y pourroient rien faire, & c'eſt, ce me ſemble, tout ce qu'on pourroit dire de plus raiſonnable, pour ſe diſpenſer de ce devoir de charité. Mais parce que c'eſt ſouvent la timidité qui ſe couvre de ce prétexte, le Sage envoie ceux qui ſe ſervent de cette excuſe, à celui qui voit le fond des cœurs, & il les fait ſouvenir qu'il rendra à chacun ſelon ſes œuvres. Et alors l'Ecriture dit qu'il y a à craindre d'être ſouverainement puni, pour avoir manqué à ces devoirs, auxquels il eſt à craindreque notre puſillanimité (permettez-moi de me ſervir de ce mot) ne nous empêche de ſatisfaire. On peut tomber dans la diſgrace de ſon Seigneur pour avoir manqué de faire profiter un talent qu'il nous avoit donné. Le talent que vous avez d'écrire en latin eſt très-rare, & on en peut uſer très-avantageuſement pour l'Egliſe, ſur-tout dans la conjoncture d'un Pontificat tel qu'eſt celui-ci. Vous l'enfouiſſez quand vous témoignez une ſi grande pente à ne vous mêler de rien. Excuſez ma chaleur; c'eſt peut-être un zele mal réglé qui me fait dire toutes ces choſes. Il me ſemble pourtant que je n'ai point d'autre intérêt que celui de Dieu & de la vérité. Adieu: aimez-moi toujours, & aſſurez-vous que je ne prendrai point de part à tous les caquets du monde; & quelque parti que vous preniez, la petite peine que j'en pourrois avoir, ne m'empêchera jamais de vous regarder comme mon ami à la mort & à la vie.

me conſolant de votre abſence, ſi je ne puis autrement, par ces paroles de S. Auguſtin : *Quamvis non videamus nos oculis carnis, animo tamen in fide Chriſti, in gratia Chriſti, in membris Chriſti tenemus, amplectimur, oſculamur.*

LETTRE CCCXX.

A Mad. de Pontpertuis. *Il lui recommande de mettre toute ſon affection en Dieu.*

La 181. du T. III. *Août* 1679.

Vous pouvez bien croire, Ma très-chere Sœur, que je n'avois pas vu votre lettre du commencement de Juillet, lorſque je vous ai écrit la derniere fois. Elle avoit été oubliée, & il n'y a que deux jours que je l'ai reçue. Elle eſt ſi pleine de tendreſſe & de bonté pour moi, que vous avez bien prévu que je me ſouviendrois du reproche que je vous ai fait autrefois, que vous en aviez trop. Un cœur qui n'eſt fait que pour Dieu, ne doit point tant aimer les créatures, lors même qu'il ne les aime que pour Dieu, parce qu'il faut craindre qu'il ne s'y gliſſe toujours quelque choſe de l'amour propre, & que nous ne mettions quelque partie de notre confiance en l'homme, au lieu que nous la devons mettre toute entiere en Dieu. Vous voyez bien qu'il ne vous abandonne pas, puiſqu'il vous a ſubſtitué à ma place un homme ſi plein de Dieu, & ſi capable de vous entretenir dans la volonté qu'il vous a donnée d'être toute à lui. J'eſtime ma petite niece heureuſe, après la perte qu'elle a faite, d'avoir trouvé en vous une autre mere, ſi bonne & ſi charitable. Je prie Dieu qu'elle uſe bien de l'avantage qu'elle a, & qu'elle apprenne à être une véritable Chrétienne, à quoi que ce ſoit qu'il l'appelle. Mais je lui ſouhaite la part de Marie, qui eſt certainement la meilleure.

LETTRE CCCXXI.

A Me. de La Viemur. (a) *Sur les raiſons de publier l'ouvrage contre M. Mallet, & d'en faire des préſens.*

21 *Août* 1679. Partie le 28.

J'Ai écrit au long à M. de Vieport, touchant le livre contre Mallet. Je crois que c'eſt M. Thomas qui s'eſt mis en tête que nous nous ruinons (ce

(a) Madame de Fontpertuis.

(ce qui n'eſt point vrai) qui a fait révolter tout le monde contre l'impreſſion de ce livre, que nous voulions entreprendre à nos dépens, pour avoir de quoi en donner trois cents, ſans qu'il nous en coutât rien. Mes raiſons ſont que des livres donnés ſont toujours bien reçus; que ceux à qui on les a donnés les font valoir; que comme ce ſont pour la plupart des perſonnes de qualité, cela donne tout d'un coup une grande réputation à un livre; que puiſqu'on ne nous ménage plus, nous avons beſoin de mettre le public pour nous, comme nous avons fait autrefois; que nous ne l'avons fait, ni pu faire que par des livres & des écrits; que nous n'avons que ce ſeul moyen de faire connoître au monde l'injuſtice de la perſécution qu'on nous fait; que ce livre-ci eſt très-important pour cela; qu'on n'y attaque qu'un particulier, & que néanmoins ce qu'on y dit retombe ſur toute la cabale; que c'eſt un homme connu & qualifié Docteur de Sorbonne &c.; qu'en découvrant ſes impertinences & ſes calomnies, on en conclut ſans peine qu'on n'a que cela à nous oppoſer; que de plus les matieres de la prédeſtination & de la grace y ſont très-bien traitées; que c'eſt un avantage que Dieu nous préſente, que nous ferions très-mal de laiſſer paſſer, parce qu'on n'oſeroit preſque plus parler de cela que par occaſion; que Mallet y ſera traité d'une ſorte, que perſonne n'oſera plus s'expoſer à être traité de même; qu'on ne doit point craindre de replique, parce qu'aſſurément les choſes y ſont traitées ſi fortement, qu'il n'y a rien à répondre. Mais après tout cela, j'ai un peu à me plaindre, que ne m'étant qu'à peine réſolu à entreprendre cet ouvrage, quoique tous nos amis m'y portaſſent, préſentement qu'il eſt achevé, on me déclare que ſi je le fais imprimer, nos amis le laiſſeront là, & ne feront pas un pas pour le faire débiter. Si on en avoit toujours agi de cette maniere, où en ſeroit la cauſe de la vérité? Je vous avoue que cela décourage, & qu'on eſt tenté, quand on voit ces choſes, de laiſſer tout là, & de ne plus penſer qu'à prier Dieu. Il eſt vrai qu'ils diſent qu'on le peut donner à un Libraire, qui l'imprimera à ſes riſques. Ç'a été notre premiere penſée. Mais on ne nous en veut donner que cent exemplaires; & c'eſt s'expoſer à ſe faire des ennemis, que d'en avoir ſi peu à donner: au lieu que dans ces tems fâcheux on ne ſauroit trop ſe faire d'amis. Mais de plus, ſi ce Libraire ne les peut débiter, outre que nous lui ferons tort, notre livre n'étant point connu, ne nous fera guère de bien. Et s'il y a apparence qu'il le débitera bien, pourquoi ne le débiterions-nous pas bien auſſi? Il n'y pas de doute qu'on ne le faſſe bien, pourvu qu'on ſe veuille aider, & prendre les mêmes peines que l'on a priſes autrefois. Et je ne vois aucune raiſon pourquoi on ne le feroit pas: le livre en ſoi eſt moins odieux, & expoſe moins ceux qui

s'en mêleront. Il n'eſt que contre un particulier ; au lieu que les autres étoient contre les Evêques. La cauſe eſt ſi favorable, que le Prélat a déclaré, que le Roi n'empêchoit point qu'on ne ſe défendît contre Mallet. Il n'y manque donc que la formalité du privilege. Or il eſt inoui que pour cela ſeul on ait fait de la peine à des particuliers. Il n'y a que des Libraires qu'on puiſſe inquiéter là-deſſus ; & encore cela ne va qu'à confiſquer les livres, quand on les peut attraper. Et après tout j'en reviens là : chacun n'a plus qu'à ſe repoſer, ſi tout le monde eſt de cette humeur, qu'on ne veuille plus rien riſquer du tout. Et je ne vois pas, cela étant, pourquoi on criaille tant contre M. *Du Tillet.* (M. Nicole) C'eſt-à-dire, que chacun veut bien craindre pour ce qu'il lui plaît; & en même tems ſe croit en droit de déclamer contre la crainte des autres. Eſt-ce que quatre ans d'une fauſſe paix nous ont mis au même état que les Hollandois, qui ayant été autrefois ſi braves, ſe trouverent ſi lâches au commencement de cette derniere guerre?

LETTRE CCCXXII.

A Mme. LA DUCHESSE DE LESDIGUIERES. *Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, ſon Oncle.* (a)

La 186. du T. III. 1 *Sept.* 1679.

JE ne pouvois, Madame, recevoir une nouvelle qui me touchât davantage que celle que l'on me vient de mander, d'une mort ſi peu attendue, & que tant de conſidérations me rendent ſenſible. Il y avoit quarante-cinq ans que celui que Dieu vient d'appeller à lui, m'honoroit de ſon amitié. Et ſi la Providence divine m'avoit donné moyen de lui rendre quelque ſervice, il m'en a témoigné tant de gratitude, que j'avois de la confuſion de la maniere ſi pleine de bonté, dont il reconnoiſſoit le peu que j'avois táché de faire pour lui. Mais ce n'eſt pas ce qui m'afflige davantage. C'eſt la perte que fait l'Egliſe d'une perſonne d'autant plus capable de la ſervir, que par un ſentiment rare d'humilité & de pénitence, il s'étoit dépouillé volontairement de la dignité qu'il poſſédoit, pour s'enſevelir dans une retraite, où étant mort à toutes choſes, il ne vécût que pour Dieu. Sachant auſſi certainement que je le ſais, combien ce deſſein a été ſincere, je ne puis douter que Dieu n'ait accepté ſon ſacrifice, quoiqu'il ait permis qu'il ne l'ait pu exécuter. Mais depuis auſſi il lui a fait la grace, que ce qu'il craignoit davantage pour

(a) [Décédé le 24 Août précédent.]

ſa conſcience, au lieu de lui être une occaſion de l'engager, lui en a été une de rendre à l'Egliſe le plus grand de tous les ſervices, en lui donnant pour chef un ſi ſaint Paſteur & ſi appliqué à ſon devoir, par un zele fervent & une charité toute apoſtolique, que pour peu qu'on ait de ſentiment de Religion, on ſe ſent porté à en rendre à Dieu de continuelles actions de graces.

Ce ſont les vues, Madame, qui nous doivent conſoler; puiſque ſi nous aimons véritablement nos amis, nous devons être plus touchés pour l'amour d'eux, de la miſéricorde que nous avons ſujet de croire que Dieu leur a faite, qu'affligés, pour l'amour de nous, de ce que nous perdons en les perdant. Il eſt vrai, Madame, qu'il n'y a que la foi qui puiſſe donner ces ſortes de conſolations, & que vous en avez eu beſoin d'une grande, pour vous ſoutenir dans une occaſion auſſi douloureuſe pour vous, que l'a été celle-là. On ſe repréſente aſſez les ſujets que vous avez eus d'en être accablée, ſi Dieu ne vous avoit fait la grace de recevoir en Chrétienne un ſi rude coup. Les ſéparations de perſonnes ſi cheres & ſi étroitement unies par le ſang & par l'amitié, ne ſe font point ſans un déchirement de cœur, que rien ne peut plus adoucir qu'un humble retour vers Dieu, qui fait qu'on lui offre en ſacrifice pour celui-même que l'on pleure, la douleur que l'on reſſent de ſa perte. J'eſpere, Madame, qu'il vous aura miſe dans cette diſpoſition, & je le prierai de tout mon cœur, qu'il vous y affermiſſe de plus en plus; & que cet exemple, qui vous touche de ſi près, vous faſſe tellement comprendre le néant du monde, que vous le jugiez indigne d'occuper une ame créée pour jouir éternellement de Dieu.

LETTRE CCCXXIII.

A la MERE DU FARGIS, *Qui a été Abbeſſe du Port-Royal des Champs. Sur la mort de M. le Cardinal de Retz, ſon Couſin.*

C'Eſt une triſte aventure, ma très-chere Mere, que la premiere fois que je vous écris depuis mon départ, j'aie à vous parler d'une nouvelle auſſi affligeante qu'eſt la mort de notre pauvre Cardinal. Mais ce nous doit être néanmoins une grande conſolation, que Dieu ne l'ait appellé à lui, qu'après lui avoir inſpiré de ſi bons ſentimens, lui avoir donné le deſir de ſe dépouiller de ſa dignité, par eſprit de pénitence, lui avoir fait exécuter ce deſſein, autant qu'il étoit en lui, & lui avoir fait éviter les

La 187. du T. III. 1 *Sept.* 1679.

écueils du dernier Conclave, que l'on craignoit ſi fort pour lui, en lui faiſant la grace de contribuer à l'élection d'un des plus ſaints Papes que l'Egliſe ait eus depuis pluſieurs ſiecles. Après cela l'on peut bien compter comme le dernier ſceau de ſa prédeſtination, de ce qu'il eſt mort entre les bras d'un très-bon Religieux, comme on me le mande, dans des ſentimens très-humbles & très-pénitens, & de ce que, par les ſoins qu'il a eu des pauvres dans ſa petite Principauté, il s'eſt fait des amis qui le recevront dans les tabernacles éternels. Je vous ai vue autrefois, ma très-chere Mere, dans une ſi grande inquiétude pour ſon ſalut, lorſqu'on n'avoit pas encore toutes ces raiſons d'en bien eſpérer, que je ne doute point que le changement que Dieu a fait depuis en lui, ne ſerve infiniment à diminuer votre douleur, & à ſouffrir patiemment la perte du bien qu'il auroit ſans doute fait à la maiſon, s'il avoit vécu encore trois ou quatre années. Dieu vous marque par-là que vous devez regarder comme votre partage les perſécutions, les croix, & le dénuement de tout appui humain, afin que vous n'ayiez point d'autre recours que de mettre en Dieu ſeul votre confiance. Vous êtes heureuſes de vous trouver toutes dans cette diſpoſition. Cela vaut incomparablement mieux que les plus grandes proſpérités. Ce n'eſt pas que Dieu ne veuille bien que nous reſſentions les afflictions qu'il nous envoie. Il ſuppoſe que nous pleurerons pendant que le monde ſe réjouira. Mais il nous promet d'eſſuyer nos larmes, & de les changer en une joie que perſonne ne nous pourra ravir. Je ſuis tout à vous, ma très chere Mere. Ce que je vous écris ſera auſſi, s'il vous plaît, pour la M. Angelique & pour Mademoiſelle de Vertus.

LETTRE CCCXXIV.

A Madame de la VIEMUR. *(a). Sur M. Nicole.*

La 32. du Tome IX. 2 Sept. 1679.

JE loue le zele de nos amis; mais aſſurément il va trop loin, & certainement ils ſe trompent, quand ils ſoupçonnent M. *de Saint Vaſt (b)*. d'agir par cupidité. Il y peut avoir de la crainte; mais il y a auſſi du ſcrupule & de l'embarras de conſcience; & ce qui me le perſuade, eſt qu'il y a long-tems qu'il a les penſées qu'il témoigne avoir maintenant; qu'il s'engage peut-être ſans vocation dans des affaires dont il ne ſe devroit point mêler, n'étant point dans les Ordres. Il m'en a entretenu, & encore plus M. *Du Vivier (c)*, dans un tems où il n'y avoit point d'apparence de perſécution. Je ne ſais où M.

(a) Madame de Fontpertuis. (b) Mr. Nicole. (c) M. de Ste. Marthe.

Thomas a trouvé qu'il ne vouloit pas être avec moi, parce qu'on m'attribue tout ce qui ſe fait. Je ſuis aſſuré qu'il n'eſt point capable de cette baſſe jalouſie; & après tout, puiſqu'il veut bien travailler à une choſe très-importante, comme j'en écris à M. Du Vivier, il faut profiter de ſa bonne volonté, & ne rompre point avec une perſonne à qui on a pour le paſſé de très-grandes obligations, & qui eſt encore très-capable de ſervir à l'avenir.

LETTRE CCCXXV.

A Mr. de Pomponne. *Sur la diſgrace de ce Miniſtre.*

QUelque détaché que l'on ſe croie des choſes du monde, on trouve encore bien par où on y tient, dans des événemens auſſi imprévus & auſſi extraordinaires qu'eſt celui de votre diſgrace. Jamais rien, je vous aſſure, ne m'a plus ſurpris; & c'eſt dans ces rencontres que l'on reconnoît que quoi que l'on puiſſe dire, on n'eſt jamais préparé, autant que l'on devroit, à tous les accidens poſſibles. Mais après ce premier étonnement, la ſoumiſſion à la volonté de Dieu, toujours juſte & toujours adorable, ayant calmé les agitations de mon eſprit, & l'ayant mis en état de conſidérer ce qui vous étoit arrivé par les vues de la foi, plutôt que par celles de la nature, je n'ai pu m'empêcher de vous eſtimer heureux dans le renverſement de votre fortune, & de regarder comme un effet de l'amour éternel de Dieu envers vous, le moyen qu'il vous donne de travailler ſérieuſement à l'unique affaire que nous ayions dans ce monde, qui eſt de nous rendre dignes de jouir éternellement de Dieu. Je ne dis pas que cela vous fût impoſſible dans le poſte où vous étiez; car rien n'eſt impoſſible à Dieu. Mais il faut renoncer à toutes les lumieres de l'Evangile, pour ne pas reconnoître combien cela eſt difficile, pour une infinité de raiſons, dont la principale eſt qu'on ne s'apperçoit pas même de cette difficulté, & que l'on s'aveugle ſur une infinité de choſes qui peuvent être fort criminelles devant Dieu, quoiqu'on les croie fort innocentes. Car les Payens mêmes ont reconnu qu'on étoit injuſte, non ſeulement en faiſant du mal à autrui, mais auſſi en n'empêchant pas, autant qu'on le pouvoit, que d'autres ne lui en fiſſent. *Injuſtitiæ*, dit Ciceron, *duo genera ſunt; unum eorum qui inferunt, alterum eorum qui ab iis quibus infertur, ſi poſſint, non propulſant injuriam. Nam qui non defendit, nec obſiſtit, ſi poſſit, injuriæ, tam eſt in vitio, quam ſi parentes, aut patriam deſerat.* Je ne fais point d'application particuliere, & moins encore à ce que vous pourriez penſer, qu'à toute autre choſe. Mais généralement

La 55. du T. VIII. (*Nov.*) 1679.

parlant, l'obligation de s'oppoſer à l'injuſtice, autant que l'on peut, eſt plus grande que l'on ne penſe; & quand on eſt en une place où l'on a lieu de parler contre des violences & des injuſtices manifeſtes, il eſt bien difficile de s'aſſurer qu'on l'ait fait auſſi fortement que Dieu le demandoit de nous. Jéſus-Chriſt dit que ſi notre juſtice n'eſt plus grande que celle des Docteurs de la Loi & des Phariſiens, nous n'entrerons point dans le Royaume des cieux. Que ſera-ce donc ſi elle eſt moindre que celle des Philoſophes Payens? On ne ſauroit penſer à tout cela ſans trembler, & ſans être porté à rendre graces à Dieu, qui vous a tiré d'une voie ſi périlleuſe, pour vous réduire en un état humiliant ſelon le monde, après une ſi grande élévation; mais où il vous ſera beaucoup plus facile de vivre en vrai Chrétien, ſans quoi on ne ſe ſauve point. Je ne doute point que Dieu ne vous ait fait entrer dans une partie de ces penſées, & j'apprends avec bien de la joie que Madame de Pomponne a reçu ce coup d'une maniere fort chrétienne. Je prie Dieu qu'il en donne les mêmes ſentimens à toute la famille, & qu'il la porte à regagner dans le ciel ce qu'elle perd d'élévation ſur la terre.

M. Arnauld écrivit une lettre ſemblable à M. de Luzancy, frere de M. de Pomponne, & M. de Luzancy lui fit la réponſe qui ſuit.

LETTRE *de Mr.* DE LUZANCY, *à Mr.* ARNAULD.

Le 5 *Dec.* 1679. J'Ai reçu, Monſieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne puis vous en rendre aſſez de très-humbles actions de graces, pour le plaiſir & la charité que vous m'avez faite. Car, Monſieur, il y a peu de perſonnes qui parlent le langage dont vous vous ſervez, parce qu'il y en a peu qui connoiſſent l'Evangile qui nous l'enſeigne, & qui ſe mettent en peine de le pratiquer, comme vous faites. C'eſt néanmoins, Monſieur, l'unique néceſſaire, ſans lequel tout le reſte, quelque grand qu'il paroiſſe aux yeux des hommes, eſt la plus grande miſere qui ſe puiſſe imaginer, quoique les gens du monde ſe l'imaginent & le croient ſi peu. Sur ce fondement, Monſieur, jugez ſi j'ai été touché des vérités ſi réelles que vous me faites la charité de me dire ſur le ſujet de la chûte de mon frere, & ſi ce ne m'a pas été une grande conſolation, de voir par votre lettre, que c'eſt plutôt une occaſion d'actions de graces à Dieu que d'affliction; puiſque c'eſt un moyen pour lui de chercher plutôt le Royaume de Dieu & ſa juſtice, que s'il étoit demeuré dans une place qui va naturellement à chercher une grandeur & une fortune, qui le plus ſouvent fait perdre l'un & l'autre. Graces à Dieu, il eſt perſuadé de ces vérités. Mais, Monſieur,

comme cela ne ſuffit pas, ſi l'on n'en fait tout l'uſage qu'on doit, je vous demande, s'il vous plaît, vos prieres, pour lui obtenir cette grace, qui ſera le comble de la fortune que je lui ſouhaite, & de celle que je vous ſupplie auſſi de m'obtenir. Je ſuis, Monſieur, avec un parfait reſpect & une entiere vérité votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

ARNAULD DE LUZANCY.

LETTRE CCCXXVI.

A Mr. de POMPONNE. *Au ſujet de ſa diſgrace, & de la mort d'un de ſes fils.*

QUe vous peut-on dire, Monſieur, ſur deux choſes auſſi accablantes que ſont celles qu'on vient de me mander? Une mort ſi précipitée & une diſgrace ſi dure! Il n'y a que la foi qui nous puiſſe ſoutenir contre de ſi terribles coups, en nous humiliant ſous la puiſſante main de Dieu, & nous faiſant adorer la profondeur impénétrable de ſes jugemens. 19 Nov. 1679.

La joie d'une heureuſe guériſon ſe trouve tout d'un coup changée en une extrême triſteſſe, & en la plus funeſte déſolation qui ſe puiſſe concevoir. Heureux qui ſe trouvant renverſé, comme un autre Saul, par cette voix de tonnerre, ſonge à profiter de ces grands avertiſſemens! qui a pitié de lui-même, d'avoir cherché avec tant d'ardeur ce qui n'eſt qu'un pur néant, & qui demeure perſuadé que tout ce que l'erreur des hommes fait paroître de plus doux & de plus grand dans le monde, ne ſauroit donner aucun vrai repos à un cœur qui ne peut être raſſaſié que par des biens infinis & inaltérables! Que ce ſeroit un grand exemple, ſi ce que je m'imagine pouvoit arriver! Rien n'eſt impoſſible à la grace.

LETTRE *du Cardinal* OTTOBONI (*depuis Pape, ſous le nom d'*ALEXANDRE VIII.). *à Mr.* Arnauld. (*a*)

MONSIEUR,

HO ricevuto il libro che V. S. ha fatto favore di mandarmi, della Perpetuità della Fede Catolica, e ne rendo alla ſua grande corteſia tutte le grazie maggiori, pregandola in queſto libro della Perpetuità a riconoſcere 13 Dec. 1679.

(*a*) [Imprimée en 1702. dans la juſtification de Mr. Arnauld, T. I. p. 341.]

anco tali le mie obligazioni, e la volontà coſtante che io havero ſempre di ſervirla in ogni occaſione. Mi diſpiace de i travagli ch'ella patisce; ma io ſon certo ch'ella haverà modi di ſollevarli con la ſua virtù, e con la ſua pietà, e col ſervire queſta Santa Sede; ed in Roma, in me ella troverà una ſincera e conſtante volontà di ſervirla, e la prego à farne l'eſperienza, col darmi molti occaſioni. Mentre io reſto

Affezionatiſſimo Servitore.

Il Cardinale OTTOBONI.

AVERTISSEMENT

Sur les lettres ſuivantes.

ON a cru devoir joindre à la lettre de l'Eminentiſſime Cardinal, celles de Dom Ant. d'Urban Proc. gen. des Bénédictins en cour de Rome, Religieux de grand mérite, qui préſenta à cette Eminence, de la part de M. Arnauld, quelques-uns de ſes Ouvrages, & par qui ce même Cardinal envoya à ce Docteur la lettre qu'il lui fit l'honneur de lui écrire. Ce Religieux eſt mort Aſſiſtant du Général de ſon Ordre. Sa rare piété le met hors de tout ſoupçon d'avoir rien avancé de faux dans ſes lettres, que l'on garde en original.

Extrait d'une lettre du 28. Décembre 1678.

IL me reſtoit un dernier tome de la Perpétuité de la Foi : j'ai cru ne le pouvoir donner à une perſonne qui en fît l'uſage qu'il mérite, mieux que M. le Cardinal Ottobon, auquel je le préſentai de votre part. Il m'a commandé de vous en remercier, & de vous aſſurer qu'il prend un ſingulier plaiſir à la lecture de vos ouvrages, qu'il vous eſtime beaucoup & vous regarde comme une perſonne qui a rendu de très-grands ſervices à l'Egliſe, & fait beaucoup d'honneur au S. Siege. C'eſt ce qu'il me dit de vous il n'y a pas ſix jours, afin, ſi je ne me trompe, que je vous le fiſſe ſavoir : & ſi vous aviez occaſion de lui écrire, vous pouvez m'engager à ſoutenir ce que j'avance ici de ſa part. Lorſque je préſentai ce dernier tome à ce Cardinal, je ne doutois aucunement qu'il n'eût les deux autres. Il s'eſt trouvé néanmoins qu'il n'a point le ſecond tome, qu'il m'a fait chercher par tout chez nos Libraires françois, qui ne l'ont point. Si vous le lui

voulez

voulez envoyer, par quelque occaſion qui ſe pourra préſenter, je crois qu'il ſera très-bien reçu, & ſi vous jugez à propos de l'accompagner d'une lettre, vous obligerez doublement une perſonne dont le mérite eſt très-ſingulier en cette Cour. C'eſt l'unique raiſon qui m'a obligé de lui préſenter votre livre, ſans ſavoir ſi vous étiez d'avis d'avoir ce petit engagement avec lui, &c.

M. Arnauld envoya à Rome pour ce Cardinal le tome de la Perpétuité de la Foi, qui lui manquoit. Mais comme il n'en trouva pas ſi-tôt l'occaſion, cette Eminence ne le reçut que vers la fin de l'année ſuivante. Quoique M. Arnauld n'eût point écrit à ce Cardinal, celui-ci ne laiſſa pas de l'honorer de la lettre qu'on a vue ci-deſſus, & que le P. Durban accompagna de celle qui ſuit.

Le 29 Décembre 1679.

Vous verrez, Monſieur, par la ci-jointe de M. le Cardinal Ottoboni, que Son Eminence continue toujours dans l'eſtime qu'il a pour votre perſonne, pour votre doctrine & pour votre zele infatigable contre les ennemis de l'Egliſe & de la vérité. Je ſuis bien-aiſe que lui-même vous rende ce témoignage de ſes ſentimens, & juſtifie la vérité de ce que je vous ai mandé par ſon ordre, dans quelqu'une de mes lettres. Vous pouvez prendre toute ſorte d'aſſurance en la promeſſe qu'il vous fait de vous ſervir, ſans craindre que jamais il abandonne le parti de la juſtice, quand une fois il l'aura bien connue.

C'eſt dont il a beſoin que vous-même l'informiez, quand vous croirez devoir écrire à Son Eminence, de l'injuſtice de ceux qui vous perſécutent. Je lui ai donné votre ſecond tome de la Perpétuité de la Foi, qui ſera, comme il vous le mande, une aſſurance auſſi perpétuelle du deſir qu'il a de vous faire connoître ſon eſtime & ſa reconnoiſſance. C'eſt dans un ſentiment pareil que je veux toujours être à vous, Monſieur, après vous avoir deſiré un commencement d'année bienheureuſe, ſuivie de pluſieurs autres & de l'éternité de la gloire des Saints.

LETTRE CCCXXVII.

A M. de la Combre Viemur.

NOus ſommes ſi obligés à nos Hôtes (*a*) qu'il n'y a rien que je ne vouluſſe faire pour leur en témoigner ma reconnoiſſance : & voici ſur cela La 35. de Tome IX. 14 *Dec.* 1679.

(*a*) [Mr. Robert, Premier Préſident du Conſeil Souverain de Mons, & ſa femme.]

une penſée qui nous eſt venue dans l'eſprit. Il ont un enfant de huit ans (c'eſt tout leur dernier) qui a de l'eſprit & de la mémoire plus qu'on ne ſauroit dire pour ſon âge; éveillé, gai, & tout-à-fait bon. Il paſſe preſque toute la journée dans notre chambre. M. Durval * lui apprenant à écrire & des vers de M. de Heauteville, qu'il récite à merveilles, & d'une maniere ſi ſpirituelle, que l'on voit fort bien qu'il entend ce qu'il dit. M. Durval lui a fait accroire que nous l'emmenerions avec nous à Paris, & il s'y attend; quoiqu'il en eût d'abord un peu de peine, parce qu'il n'aime point les Francillons, étant Eſpagnol juſqu'aux dents; de ſorte que rien n'eſt plus plaiſant que de voir combien il eſt paſſionné pour ſon Roi. Cependant demeurant au pays il ne fera pas grand choſe; car on y étudie fort mal. On accable les enfans d'un nombre infini de regles en vers latins, & on ne leur fait lire aucun Auteur. Nous avons donc penſé s'il n'y auroit pas moyen de le faire élever à Paris, ſans qu'il fût à charge à ſon pere, qui eſt aſſez accommodé, mais qui a ſept enfans. Nous avons ſongé à deux choſes; l'une ſeroit de le mettre chez Madame du Boc, & que M. Borel, qui n'a plus rien à faire, ſe chargeât de lui apprendre le Latin & de l'élever dans la piété, & M. Talmau de lui apprendre à écrire; l'autre de ſonder Madame de Fontpertuis, pour ſavoir d'elle ſi elle ne voudroit point le prendre avec ſon petit, à qui il ſerviroit de compagnie fort agréable. Nous voudrions qu'il y pût être ſeulement deux années. Je donnerois ce qu'il faudroit pour la penſion : nous leur avons bien dépenſé cela à peu près, ayant été quatre mois entiers à leurs dépens. Mandez-moi votre penſée là-deſſus.

* Mr. Guelphe.

LETTRE DE Mr. NICOLE A Mr. ARNAULD.

Nov. ou Decemb. 1679. De l'Abbaye de Chatillon, Ordre D'orval.

JE ne ſuis arrivé que depuis un jour au terme de mon voyage, après avoir fait diverſes ſtations, cauſées par des incommodités, & enduré des fatigues auxquelles je ne me ſerois jamais expoſé, ſi je les avois prévues. Dieu a voulu que je n'y aie pas ſuccombé, & qu'il ne me ſoit arrivé aucun accident bien conſidérable; mais ſeulement une infinité de petits maux, des logemens ſur la paille & autres de cette nature. N'étoit que j'ai pris réſolution de ne faire aucunes plaintes aigres contre ceux qui feroient des diſcours injurieux contre moi, ſur le parti que j'ai pris, j'aurois autant de ſujet d'en faire que perſonne en ait jamais eu; car on ne ſauroit croire juſqu'où va l'emportement & l'injuſtice de certains amis, & je n'en ſuis que trop bien averti, parcequ'il y en a pluſieurs qui m'ont écrit. M. l'Abbé le Roy ne s'y

eſt pas oublié (*a*) ; mais il a réparé ſa chaleur par une lettre tout-à-fait civile, & en m'avertiſſant, pour s'excuſer, de ce qu'on lui avoit mandé de Paris, il m'a fait connoître qu'il n'y a ni équité, ni raiſon dans la plupart du monde. Car ce ne ſont pas des diſcours un peu trop pouſſés, des plaintes qui aient quelque petit fondement ; ce ſont des calomnies groſſieres, ridicules, ſans apparence. L'effet de ces diſcours néanmoins n'eſt pas de m'aigrir contre eux, mais de me faire regarder comme une extrême miſere d'être expoſé au jugement de ceux qui ont l'eſprit ainſi fait, & comme un très-grand bien d'en pouvoir être à couvert en demeurant caché. On a ſu à Paris que je vous avois écrit, pour vous détourner de votre retraite ; & cela m'a attiré cette période de M. le Roy : *Quelle a été la tentation qui vous a porté juſqu'à vouloir entraîner votre ami dans l'égarement avec vous ? Mais combien doivent être puiſſantes ſur vous cette généroſité & cette conſtance avec leſquelles il réſiſte à ce que vous lui pouvez dire* ! Je ne m'en prends nullement à M. le Roy de ces diſcours ; il parle ſelon ſon cœur, & il fait voir quand il le faut, qu'il a le cœur fort bon & fort tendre. Mais je ne vois pas comment on a pu publier ce que je vous ai écrit, puiſque c'étoit un ſecret, & que je ne le diſois que pour vous, & comment on n'a pas vu qu'en le publiant on me décrioit parmi une infinité de gens ſans meſure, qui ne manqueront pas d'en écrire par-tout ; & ſur-tout aux Congrégations de S. Maur, de S. Vannes & de Ste. Génevieve, c'eſt-à-dire dans une bonne partie de l'Europe. Ce ſont pour moi des raiſons & des leçons de garder encore plus le ſilence à l'avenir. Mais rien ne m'empêchera jamais de vous rendre en toute occaſion des marques de mon affection & de mon reſpect. N'oſant rien écrire en France pour ma juſtification, que des choſes fort générales, & me contentant d'exhorter les gens à ne point juger, j'en ai écrit une fort longue lettre à M. de Mene, parce que la lettre ne devoit point paſſer par la France, & de plus parce que j'appréhendois que l'on n'aigrît auprès de lui le parti que j'ai pris, comme on l'a aigri par-tout, & que cela ne le troublât. Il rapportera ma lettre, & l'on y pourra voir une partie des raiſons qui m'obligent à éviter ce nouvel engagement.

Je vous ſupplie de ne faire aucun bruit de ce que je vous mande ; c'eſt-à-dire de n'en point écrire des plaintes en France. Cela ne ſert de rien, qu'à aigrir les choſes parce que les gens qui écrivent ces choſes veulent abſolument avoir raiſon, & s'engagent toujours ainſi de plus en plus pour ſoutenir ce qu'ils ont dit. Je ne ſuis pas en état de réſiſter à tant de gens animés, & qui me ménagent ſi peu, autrement qu'en les laiſſant dire. Je ne ſais ſi je ſerai bien ou mal ici. Le lieu eſt commode ; l'Abbé eſt froid, mais homme

(*a*) Lettre du 3 Septemb. 1679 ; la 52 du tome II. des nouvelles lettres.

de bien. Si j'y cherche la ſolitude, je l'y trouverai; car je n'y aurai preſque aucune converſation. Je ſalue Mr. Guelphe, & ſuis, Monſieur, autant que jamais &c.

LETTRE CCCXXVIII.

A Mr. DE NEERCASSEL, *Archevêque d'Utrecht, ſous le titre d'Evêque de Caſtorie. Il le ſollicite de dénoncer à Rome le livre de la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, de Mr. Mallet, & lui allegue les motifs de condamnation.*

15 *Dec.* 1679. UN de nos amis, Monſeigneur, qui eſt préſentent à Rome, & qui vous a écrit depuis qu'il y eſt (*a*), m'a conſeillé de vous envoyer ce livre intitulé : *De la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire.* Je lui avois mandé qu'il étoit de l'honneur de l'Egliſe de le faire cenſurer à Rome, parce que ſi quelque Miniſtre s'aviſoit d'écrire contre, ce ſeroit la choſe du monde la plus ſcandaleuſe pour la Religion Catholique. Il en eſt demeuré d'accord; mais il m'a repréſenté qu'il n'y avoit perſonne qui fût plus propre à demander à Sa Sainteté ou à quelqu'un de ſes Miniſtres, la cenſure de ce méchant livre que vous, Monſeigneur; parce que vivant parmi les hérétiques, vous connoiſſez parfaitement ce qui les ſcandaliſe, & qui leur donne occaſion de demeurer plus attachés à l'héréſie. Et je ne doute point que vous n'ayiez reconnu, auſſi-bien que le P. Veron, que les défenſes de la lecture de l'Ecriture Sainte leur étoient une très-grande pierre d'achoppement, & leur ſervoit plus que toutes choſes à retenir les ſimples dans leur parti. Mais ce nouveau livre-ci eſt bien pis que tout ce qui s'eſt jamais écrit ſur ce ſujet. Car quoiqu'à s'arrêter au titre, il ſemble qu'il ne s'agiſſe que *de la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire*, il eſt clair néanmoins qu'il va bien plus loin, & qu'il veut ôter la lecture de la Bible à tous les laïques généralement, en quelque langue que ce ſoit. Vous le reconnoîtrez en le liſant, & vous remarquerez qu'il y a comme deux livres en un ſeul ouvrage; & que ne contenant que trente & un chapitres, les vingt-deux premiers ſont le premier de ces deux livres, & les neuf derniers le ſecond. Or il n'y a que les neuf derniers chapitres qui aient rapport au titre général du livre, parce que ce n'eſt que dans cette fin qu'il traite de l'Ecriture traduite en langue vulgaire, au lieu que dans les vingt-deux premiers il parle toujours de l'Ecriture en elle-même, & telle qu'elle a été dictée par le S. Eſprit.

(*a*) Mr. de Pontchâteau avoit fait un voyage à Rome dans l'Eté de 1677, & il en fit un ſecond en 1679.

On aura plus de peine à Rome de leur faire entendre raiſon ſur cette ſeconde partie, à cauſe de l'engagement où ils ſe ſont mis par la IV. regle de l'Index. *Quamquam ô ſi ſolitæ quidquam virtutis adeſſet* ! ... Mais pour la premiere, on y auroit bien peu de lumiere, ſi on ne reconnoiſſoit qu'elle eſt pleine d'héréſies, d'extravagances & d'erreurs inſupportables, dont la capitale, qui ne lui eſt pas échappée, mais qu'il entreprend de prouver dans tous ces vingt-deux chapitres, par un grand nombre de très-méchantes raiſons, eſt que l'intention de Dieu & des Ecrivains canoniques a été que les Ecritures Saintes, tant de l'Ancien que du Nouveau Teſtament, ne fuſſent pas lues par le peuple, mais ſeulement par les Prêtres & les Docteurs de la Synagogue & de l'Egliſe, qui en donneroient au peuple telle connoiſſance qu'ils jugeroient à propos.

C'eſt ce que vous trouverez marqué très-clairement aux pages 18, 19, 67, 76, 77, 81, 83, 116.

C'eſt dans cette page 116 qu'il ramaſſe toutes les preuves qu'il prétend avoir rapportées, pour montrer que la lecture des livres de l'Ancien Teſtament n'étoit point permiſe au peuple, qui ſont toutes ou fauſſetés manifeſtes, ou conſéquences inſenſées. 1°. Les livres des Philoſophes étoient lus de tout le monde, & les Payens cachoient au peuple les livres qui traitoient de leur Religion. C'eſt qu'ils n'euſſent ſervi qu'à lui en faire voir la fauſſeté, ou la turpitude de leurs myſteres.

2°. La lecture du Vieux Teſtament ne découvroit pas aux Juifs les myſteres que Dieu ne vouloit révéler qu'au tems du Meſſie, puiſqu'ils n'y étoient propoſés que ſous des énigmes.

3°. Le paſſage de S. Paul touchant le voile que Moyſe mettoit devant ſa face prouve ce que je viens de vous dire.

4°. Il y a de l'impiété a ſuppoſer que Moyſe a écrit ſes livres en une langue que le peuple n'entendit pas. Ceux qui ne parlent pas bien une langue, ne laiſſent pas d'entendre fort bien ceux qui la parlent le plus poliment. Moyſe a écrit en la même langue qu'il parloit. Il falloit que les Juifs l'entendiſſent : ils devoient apprendre par cœur ſon grand Cantique.

5°. Quoique les Juifs parlaſſent ſyriaque après la captivité, il ne s'enſuit pas qu'ils n'entendiſſent pas l'hébreu, ces deux langues ayant beaucoup de rapport enſemble. Tout le monde preſque entendoit le latin du tems de S. Bernard, quoiqu'il y eût une autre langue vulgaire. Le françois & le flamand s'entendent communément à Bruxelles.

6°. Il ne plaît pas à M. Mallet de faire attention à la traduction des Septante, qui étoit entendue par tous les Juifs répandus par toute l'Aſie. Il faut voir Eſtius à la fin de ſes Prolégoménes ſur l'Epitre aux Hébreux.

7°. C'eſt une extravagance impie de dire que Moyſe ait inventé des caracteres nouveaux *exprès*, afin que le vulgaire ne pût lire ce qu'il écrivoit.

8°. C'eſt la même impiété d'attribuer cette intention à Eſdras, qui a au contraire pris les lettres Chaldaïques, parce qu'elles avoient été fort connues des Juifs pendant la captivité.

9°. Ce qui eſt arrivé du tems de Joſias ne marque que l'impiété des Rois précédens, & non l'intention de Dieu, ou des Ecrivains canoniques, de ne pas laiſſer lire les Livres ſaints au peuple.

10°. C'eſt une opinion qui n'a eu ſon origine que des rêveries du quatrieme livre d'Eſdras, que l'Ecriture ait été entiérement perdue, & qu'Eſdras l'ait refaite de nouveau.

11°. Ce qu'il dit des Gentils eſt très-mal fondé, & ne fait rien à la queſtion.

12°. Cette ordonnance des Juifs ruine entiérement l'hérétique prétention de M. Mallet. Car le paſſage d'Origene fait voir qu'ils faiſoient lire toute l'Ecriture, hors quatre endroits, aux enfans mêmes, *pueris*; & que quand ils étoient plus âgés, on leur faiſoit même lire ces quatre endroits. Falſification de M. Mallet, qui traduit pag. 112 *pueris*, à leurs diſciples; & prend enſuite avantage de cette fauſſeté, pag. 114, 115 & 119.

M. Mallet prétend la même choſe du Nouveau Teſtament, par des argumens auſſi pleins de folie & d'impiété.

1°. Page 119. Que *Jéſus-Chriſt n'a point reproché aux Juifs leur négligence à traduire la Bible.* Rep. Celle des Septante étoit pour tous les Helléniſtes. Les Juifs Hebreux n'en avoient pas de beſoin, comme il paroît par Saint Luc IV. & Saint Jean V.

2°. Page 125. *Jéſus-Chriſt a parlé avec la même réſerve que Moyſe des vérités du Chriſtianiſme; & ne s'eſt pas expliqué plus clairement.* Rep. C'eſt renoncer Jéſus-Chriſt, & ne le pas reconnoître pour le Meſſie, puiſqu'il n'auroit pas découvert les myſteres qui devoient être révélés du tems du Meſſie.

3°. Ibid. *Il n'a pas révélé aux ſages &c.* Rep. Cela s'entend de la révélation par laquelle il fait croire, & non de la ſimple propoſition des myſteres. Et de plus ce ne ſeroit donc pas aux ſimples qu'on devroit interdire la lecture de l'Evangile.

4°. Page 127. *Il parloit aux Juifs en paraboles, afin que voyant ils ne viſſent pas.* Rep. C'eſt vouloir que l'on traite les enfans de ſon Egliſe & les membres de ſon corps, comme Jéſus-Chriſt a cru devoir traiter les Juifs réprouvés.

5°. Page 133. Saint Paul dit en pluſieurs endroits, qu'il y en a qu'on ne doit nourrir que de lait, & non de viandes ſolides. Rep. L'Ecriture, ſe-

lon les Peres, eſt tout enſemble le lait des enfans, & la viande ſolide des parfaits.

6º. Page 157. *Pluſieurs livres du Nouveau Teſtament n'ont point été écrits en langue vulgaire ; & l'Egliſe ne les a eus long-tems qu'en grec & en latin, qui ſont les langues des ſavans.* Rep. Il eſt faux que ces deux langues en ce tems-là ne fuſſent pas des langues vulgaires, & les plus vulgaires de toutes, parce que c'étoient les plus répandues.

7º. Page 159. *Evangile de Saint Mathieu écrit en hébreu.* Rep. C'eſt-à-dire en ſyriaque, qui étoit la langue vulgaire des Juifs de Jéruſalem. (*Vide Bellarmin de verbo Dei.* L. 2. ch. 9.) Il fut bientôt après traduit en grec, qui étoit la langue la plus généralement entendue. Il a ajouté bien des folies touchant Saint Barnabé & Saint Barthelemi.

8°. Page 165. *Que Saint Marc ayant écrit l'Evangile à la priere des Romains, ne l'a point voulu écrire en la langue vulgaire des Romains.* Rep. C'eſt que le grec étant très-connu à Rome, l'étoit preſque en même tems par tout le monde.

9°. Page 173. *Saint Paul n'a pas voulu écrire aux Romains en latin, parce qu'il a jugé plus à propos que le peuple ne comprit ce qu'il leur mandoit que par le miniſtere des Docteurs & des interpretes.* Rep. Divination impie. Il auroit donc fallu qu'il écrivît en latin aux Corinthiens, aux Ephéſiens &c.

10. Page 173. *Pour être entendu des Galates, il devoit écrire en vieux Gaulois, comme dit Saint Proſper.* Rep. Fauſſeté. Ce Pere dit bien qu'on parloit cette langue dans la Galatie; mais il dit en même tems qu'on y parloit auſſi grec, comme par tout l'Orient.

11°. Page 175. *Epître aux Hébreux en hébreu &c.*

(*Le reſte de la lettre manque.*)

LETTRE CCCXXIX.

A M. de la Combre Viemur. *Sur ſa ſituation à Mons.*

JE penſois n'avoir plus rien à vous écrire. Mais il faut vous ôter de l'inquiétude où vous êtes, & de la penſée que nous ſerions plus ſûrement à Gand. Aſſurément cela n'eſt point, & en voici les raiſons. 18 Dec. 1679.

Notre ami de Gand eſt ſi déclaré Janſéniſte que dès qu'on ſauroit qu'il a des François chez lui, on auroit du ſoupçon de nous. C'eſt un homme de bonne maiſon, mais ſans emploi & ſans crédit. Celui chez qui nous

ſommes eſt le plus autoriſé de toute la ville, dont le Gouverneur a beſoin tous les jours pour ſes affaires, & qu'il n'a nulle envie de choquer; c'eſt un homme ferme, & que tout le monde reſpecte.

Le Gouverneur d'ici n'eſt point tel que Saint Optat ſe le figure; il le prend peut-être pour feu ſon frere, qui étoit fort fier : celui-ci eſt fort doux, & ne ſauroit faire du mal à perſonne.

L'Archevêque de Cambrai eſt de même. Il n'oſe choquer les Jéſuites, mais il ne leur eſt point dévoué, & ils n'ont pu obtenir de lui qu'il obligeât une Tourriere des Urſulines de ſortir de cette maiſon, quoique les Religieuſes, qui ſont toutes à eux, faſſent tout ce qu'elles peuvent pour s'en défaire. Elle s'eſt ſi bien défendue devant M. l'Archevêque, en préſence des Meres qui vouloient qu'elle ſortît, où qu'elle allât à confeſſe aux Jéſuites, comme toutes les autres de la maiſon, que M. l'Archevêque n'a pu ſe réſoudre de lui dire qu'elle ſortit, ſelon ce qu'elle m'en a dit. C'eſt la meilleure fille du monde, la plus ferme & la plus ſage.

Notre hôte a deux freres, l'un marié & l'autre garçon, qui ſont auſſi affectionnés que lui à la bonne cauſe; mais ils ont une ſœur qui ne ſe veut point marier & qui demeure avec celui qui ne l'eſt point, qui eſt la meilleure créature que l'on ſe puiſſe imaginer. Sa plus grande joie ſeroit de vous aller voir, & je ne ſais ſi elle ne le fera point quelque jour. C'eſt une vraie ſainte. Elle a reçu Charlotte comme un Ange du ciel; car c'eſt chez elle qu'elle eſt allée deſcendre, & elle y eſt demeurée juſqu'à aujourd'hui, n'ayant pu nous mettre en ménage plutôt.

Vous devez auſſi conſidérer qu'apparemment cet air m'eſt bon, puiſque je m'y ſuis toujours bien porté, même depuis qu'il fait froid; au lieu qu'on n'eſt pas aſſuré qu'il en ſera de même de celui de la ville de Gand qui eſt, je penſe, fort marécageux. Car il y a trois ou quatre rivieres qui paſſent par cette ville. Nous connoiſſons auſſi parfaitement bien les gens avec qui nous ſommes & nous y vivons avec une grande douceur. Nous ne connoiſſons pas de même ceux avec qui nous ſerions. Notre ami de Gand eſt un homme bien chaud, & qui n'a pas toute la prudence qui ſeroit à deſirer. Enfin demeurons en à l'avis que nous donne NotreSeigneur dans l'Evangile d'aujourd'hui : *Nolite tranſire de domo in domum.*

LETTRE CCCXXX.

Au P. QUESNEL. *Sur les lettres contre M. Mallet, & ſur quelques ſentimens du P. Mallebranche.*

JE ſuis aſſuré que nos amis ſeront contens que les Livres (*a*) paroiſſent, & que le public n'y trouvera rien de trop fort. Ce qu'on mande de Rouen, fait voir la néceſſité de faire connoître ce furieux & cet inſolent, pour auſſi impertinent qu'il eſt, afin que ceux qui le mettent en beſogne en aient la confuſion qu'ils méritent. Je ne crois pas qu'il ſoit à propos de faire par avance une apologie (*b*) de la force avec laquelle on le traite. Car le premier volume n'en a pas beſoin, ayant été fort adouci; & il ſuffit pour le ſecond que cette matiere ſoit traitée dans le premier chapitre du dernier livre. Je ſuis fort en repos ſur tout cela, & je ſuis aſſuré que tous les honnêtes gens approuveront la maniere dont j'ai traité un déclamateur ſi envenimé & ſi ridicule tout enſemble. Je ſuis plus en peine des voies qu'on prendra pour faire entrer ces livres où ils doivent être débités. C'eſt une difficulté que j'ai bien prévue, mais qui ne m'a pas empêché de me charger de l'impreſſion, parce que je ſuis certain que l'Imprimeur y auroit eu autant de peine que nous; & s'il y a de la perte à faire, il eſt plus juſte qu'elle tombe ſur moi que ſur lui... Mes recommandations, s'il vous plaît, au P. Mallebranche. Voici une difficulté que je le prie de me réſoudre, ſur ce qu'il dit que nous ne connoiſſons notre ame que par ſentiment, & que nous n'avons pas d'idée de ce qu'elle eſt ſubſtantiellement. Si cela eſt, je ne ſais donc autre choſe, ſinon que la penſée eſt une modification de mon ame, ſans ſavoir préciſément ce qu'elle eſt en elle-même. Si cela eſt, dira un libertin, qui m'empêchera de croire que la penſée eſt à mon ame ce que le mouvement eſt à la ſubſtance étendue? Et cela étant, dira-t-il, quelque immortelle que l'on faſſe l'ame, parce que rien ne s'anéantit dans la nature, rien n'empêchera qu'elle ne puiſſe être ſans aucun mouvement; & qu'étant ſans penſée, elle ne ſoit incapable de bonheur & de malheur. Il n'y aura donc point de démonſtration certaine, par la ſeule raiſon naturelle, de l'immortalité de l'ame, telle que la foi l'enſeigne, puiſqu'on ne peut pas prouver que n'étant pas jointe au corps, elle ait aucune penſée, ſans quoi

La 193. du T. III. 18 *Janv.* 1680.

(*a*) Contre le Sr. Mallet, Grand-Vicaire de Rouen.

(*b*) Il le fit toutefois, par une lettre écrite au P. Q., qui ſuit. Les Jéſuites l'ont fait imprimer dans un libelle fauſſement intitulé: *Apologie de Mr. Arnauld.* On avoit ſaiſi un ballot à Mr. le Tourneux, où il y en avoit une copie.

elle ne peut être ni heureuſe, ni malheureuſe. Comme cela m'eſt venu dans l'eſprit en vous écrivant, j'ai cru que c'étoit la même choſe que ſi je le lui écrivois à lui-même.

LETTRE CCCXXXI.

AU MEME. *Avec une diſſertation pour la juſtification de certains termes que le monde eſtime durs dans les écrits.*

La 194. du T. III. en 1680.

JE n'ai pas beſoin, Monſieur, de vous aſſurer que j'ai reçu comme je devois, les témoignages ſi tendres que vous me donnez de votre amitié. Vous connoiſſez mon cœur comme je connois le vôtre, & nous pouvons dire réciproquement, que nous ſommes chacun dans celui de l'autre *ad commoriendum & convivendum.* Je voudrois ſeulement que vous m'euſſiez plus épargné, & que vous n'euſſiez pas entrepris de me faire enviſager des riens, comme de grandes perſécutions, qui me doivent être d'un grand mérite. Je ne ſouffre rien, & hors l'abſence de mes amis, qui eſt une peine que j'ai ſacrifiée de bon cœur à Dieu, je n'ai jamais été dans une meilleure ſanté, ni dans une plus grande tranquillité d'eſprit. Je vous dirai néanmoins que ſi quelque choſe la trouble, ce ſont les contradictions qui ſe rencontrent au regard d'un ouvrage (*a*) que je me ſuis perſuadé ne devoir pas être inutile à la vérité & à l'Egliſe.

J'en ai de trois ſortes. On veut que j'en abandonne l'impreſſion à un Libraire, & que je ne m'en charge pas moi-même, comme je ſuis réſolu de le faire, pour bien des raiſons que j'écrirai à une autre perſonne qui pourra vous les montrer.

On veut auſſi qu'il ne paroiſſe point que c'eſt moi qui aie donné ce livre à imprimer, mais que l'on faſſe dire au Libraire qu'il lui eſt tombé entre les mains, ce qui me paroît une ſi baſſe & ſi méchante fineſſe, que j'aimerois mieux laiſſer tout là que de m'en ſervir. M. Mallet vient de ſe déclarer pour Auteur de l'Examen, dans la préface d'un livre imprimé ſous ſon nom, & je ne publierai qu'en tremblant & n'oſant avouer que c'eſt moi qui ai fait la réfutation d'un livre ſi monſtrueux en toutes manieres! Je ne ſuis point capable de cette lâcheté.

Enfin mes amis me trouvent outré dans ma maniere d'écrire, & deſirent que je la change, pour m'accommoder à la délicateſſe du ſiecle. Vous avez raiſon de croire que j'ai beaucoup de déférence pour eux, que je ferai tou-

(*a*) La nouvelle Défenſe de la verſion du N. de T. Mons, contre le livre de Mr. Mallet.

jours très-aiſe de ſavoir leurs ſentimens, & que je ſuis très-diſpoſé de les ſuivre, tant qu'il me ſera poſſible; mais je les crois auſſi trop raiſonnables pour exiger de moi une obéiſſance aveugle. J'aurois bien de la peine à m'y rendre. Je ne ſaurois agir contre mes lumieres, & ſi je le faiſois, je ne ferois rien qui vaille, & ne travaillerois qu'avec un dégoût qui m'accableroit. Je ſuis donc perſuadé qu'ils trouveront bon que je leur repréſente ici (*a*) les raiſons que j'ai eues, de ne m'accommoder pas autant qu'ils voudroient à la délicateſſe du ſiecle, & d'agir par d'autres principes, qui me paroiſſent ſi clairs & ſi convaincans, que je vous les propoſerai ſelon la méthode des Géometres, afin qu'il ſoit plus aiſé de les réfuter & d'en découvrir la fauſſeté, s'il y en a.

Cependant je vous dirai que mon ouvrage devant avoir deux volumes, ils doivent être contens pour le premier; parce que l'on y a fait tout ce qu'ils deſirent, M. Nicole l'ayant relu tout entier dans la même vue qu'ils ont, & en ayant ôté toutes les duretés; de ſorte qu'ils n'ont rien à craindre pour celui-là. Et je vous dirai même que l'ayant envoyé à M. l'Evêque de Caſtorie, & l'ayant prié de prendre garde s'il n'y avoit rien de trop dur, il m'a répondu qu'il en étoit tout-à-fait content: *omnia ſibi*, dit-il, *in illis vindicat amor veritatis; nihil verò vindictæ dat.*

Mais j'avoue que je ne l'ai pas tant épargné dans le ſecond volume, & j'en dis les raiſons dans le premier chapitre du dernier livre, dont je vous enverrai la copie. Ce n'eſt donc qu'au regard de ce ſecond volume que je prétends faire l'apologie de la maniere dont il eſt écrit, qui n'eſt néanmoins plus forte que celle du premier, qu'en ce que je n'ai pas cru devoir éviter de nommer les choſes par leur nom. C'eſt-à-dire, d'appeller calomnie, menſonge, impoſture, extravagance, impertinence, ce qui eſt certainement tel.

(*a*) [Mr. Arnauld avoit joint à cette lettre la *Diſſertation pour la juſtification des termes qui paroiſſent durs.* On la trouvera V. Claſſe, II. Partie, N. 2.]

LETTRE CCCXXXII.

A Madame de PONTPERTUIS. *Inutilité des complimens entre amis. Il lui fait part de ſes diverſes ſtations en ſept ou huit mois de tems.*

QUand on eſt ſi long-tems ſans recevoir des nouvelles de ſes amis, & ſi long-tems encore ſans pouvoir faire réponſe, on ne ſait plus que leur écrire. Car de recommencer toujours à aſſurer les gens qu'on les aime, 22 *Janv.* 1680.

ou qu'on leur eſt bien obligé de leur affection, il me ſemble en vérité qu'entre perſonnes qui ſe connoiſſent, & qui ſavent bien ce que l'on eſt les uns pour les autres, ce ſont paroles perdues. Je ne laiſſerai pas de vous rendre graces de la peine que vous prenez auprès de la pauvre orpheline, & de vous ſouhaiter une heureuſe & ſainte année, pour récompenſe de votre charité. Toutes les lettres que j'ai reçues ſont ſi vieilles, n'étant parvenues juſqu'à nous, après bien des aventures, que le 17 de ce mois, que je ne ſais en quel état tout le monde eſt, & je ſuis toujours en grande inquiétude ſur votre ſanté, qui ne ſauroit être fort bonne, après de ſi grandes ſecouſſes. J'ai appris par hazard que M. Angran de l'Iſle étoit marié, mais je ne ſais à qui. Je ſuppoſe que Mademoiſelle du Vivier eſt toujours dans les bonnes diſpoſitions où je l'ai laiſſée, & je veux eſpérer qu'elle s'y fortifiera de plus en plus. Depuis le 17 de l'autre mois que nous avons quitté le poſte où je m'étois opinâtré de demeurer ſix mois entiers, * Mons. contre vent & marée, * nous avons déja fait trois ſtations, & nous en ferons bientôt une quatrieme; mais graces à Dieu, je n'ai pas laiſſé de me porter toujours bien, ce qui eſt une eſpece de petit miracle. Car nous avons été dans un village fort aquatique, où il y avoit lieu de craindre que je ne me trouvaſſe mal. Nous étions fort mal logés, n'y ayant que moi, de cinq perſonnes que nous étions, qui eût un lit, tous les autres couchant ſur la paille; & nous ne ſavions pas trop bien comment nous en ſortirions, n'ayant point de nouvelles de ceux qui nous devoient venir querir. Le tems étoit mauvais, les chemins fort rompus & les eaux débordées. Mais avec tout cela j'étois gai, je me portois fort bien, & étant préparés à tout, j'appréhendois peu tous ces événemens. Mon compagnon vous fait ſes très-humbles baiſemains. Vous ſavez bien ce que nous vous ſommes l'un & l'autre. Nos recommandations, s'il vous plaît, à M. votre fils, à ma niece & à M. Foy.

LETTRE CCCXXXIII.

Au P. Quesnel. *Sur le livre du P. Seguenot, & le ſentiment de Scot ſur la Contrition.*

La 56. du T. VIII. 23 *Fevr.* 1680. J'Ai lu la premiere partie de l'ouvrage de la Contrition, que j'ai trouvé bien ſolide. (a) Je voudrois ſeulement qu'il n'eût pas témoigné avoir de l'inclination pour une opinion qui ne me ſemble pas fort bonne, qui eſt

(a) C'étoit un livre du P. Seguenot de l'Oratoire, qui n'a point été imprimé.

que *fictus recipit Sacramentum, licèt non recipiat gratiam*, & que cette grace revit, *recedente fictione*, comme celle du batême.

2°. Je voudrois qu'il n'eût pas ſuppoſé, comme il fait en quelques endroits, que Scot lui eſt contraire, ce que je ſais qui eſt faux; & il me ſemble que l'on feroit bien de détromper le monde de cette opinion vulgaire. . . . .

LETTRE CCCXXXIV.

A Mr. DE LA CHAMBRE. *Sur la reſtitution des intérêts uſuraires, &c.*

VOtre cas de conſcience n'eſt point difficile à réſoudre. Il faut que celui dont il s'agit reſtitue, à moins que ceux dont il a reçu les intérêts ne les lui donnent volontairement. Voilà pour le premier. La 36. de Tome IX. 18 *Mars* 1680.

Pour le ſecond, qui eſt ſon teſtament, c'eſt une choſe fort odieuſe de recevoir par teſtament le bien d'un homme qui a des enfans, quelque débauchés qu'ils ſoient; & je ne conſeillerois jamais à un Monaſtere d'accepter un pareil teſtament. Si cet homme croit le devoir faire ainſi, il vaut mieux qu'il le faſſe en faveur d'un Hôpital. Cela eſt toujours mieux reçu. Voilà tout ce que j'ai à vous dire ſur cela.

Vos bonnes nouvelles nous auroient fort réjouis, ſi d'une part elles n'étoient point contrebalancées par les mauvaiſes; & ſi de l'autre elles ne nous étoient point ſuſpectes, par une conduite qui paroît bien oppoſée à ces prétendues bonnes diſpoſitions. Car le bon Curé n'ayant été arrêté que pour le Janſéniſme, ſi on étoit réſolu de ne prendre plus ce prétexte pour tourmenter les gens, pourquoi l'envoyer en exil à cent lieues de chez lui, après une priſon d'un an, la plus dure & la plus injuſte du monde? Cela fait craindre au renard de s'approcher de trop près de la caverne du lion.

. . . . . *Quia me veſtigia terrent*
Omnia te adverſùm ſpectantia nulla retrorſùm.

Ou pour parler plus intelligiblement.

Les pas empreints ſur la pouſſiere
Par ceux qui s'en vont faire au malade leur cour,
Tous ſans exception regardent ſa taniere,
Pas un ne marque ſon retour.

Cela nous met en méfiance.
Que Sa Majeſté nous diſpenſe ;
Grand-merci de ſon paſſeport.
Je le crois bon ; mais dans cet antre
Je vois fort bien comme l'on entre,
Et ne vois pas comme on en ſort.

...Cela veut dire en un mot, qu'il faut de plus longues & de plus pures épreuves que vos nouvelles ne nous en préſentent, pour s'y fier.

* Madame de Font-pertuis.

Nous ſommes bien en peine de la malade * & nous l'avons bien recommandée à Dieu. La lettre que nous reçûmes hier nous conſole un peu, en nous aſſurant qu'elle eſt mieux ; mais nous ne laiſſerons pas de continuer nos prieres & d'y joindre le cher enfant de M. de Saint Querec, & Madame de Miraumont. Nous avons ici deux filles qui font mentir les mauvaiſes prophéties qu'on avoit fait d'elles. Car elles s'accommodent parfaitement bien enſemble, & ſe trouvent l'une & l'autre fort bien avec nous ; elles vous préſentent leurs très-humbles reſpects.

J'ai bien du regret de la Douairiere : c'étoit une très-bonne & généreuſe amie ; je ne manquerai pas d'offrir pour elle le ſaint Sacrifice.

EPISTOLA Neercasselii ad Arnaldum. (*a*)

De libro cui titulus : de lectione Scripturæ Sacræ, hujuſque libri translatione.

22 *Mart.* 1680.

QUod libellum meum *de lectione Scripturarum* legere & errores in quos tum ego, tum interpres (*b*) lapſi ſumus corrigere, Perilluſtris & Obſervandiſſime Domine, fueris dignatus, magnum mihi argumentum eſt ejus humilitatis & charitatis, quas tantò magis in te veneratus ſum ſemper, quantò eas in te nobiliori ingenio & ſublimiori doctrinæ novi eſſe conjunctas. Mihi tuum erga me amorem confirmabis, ſi quâ poteris ratione efficias ſublatis erroribus libellus in gallicam linguam ab Abbate Regienſi transfuſus in publicum prodeat. De illo ergo diſpone uti de re omninò tua. Frixio ſi qui ſumptus cauſâ correctionis faciendi ſunt, eos promptè refundam. R. P. de Hondt (*c*) meo nomine cum Frixio agere poterit : quâ me ille Pater benevolentiâ proſequitur, hanc moleſtiam ſubibit libens. Ne autem nimiæ mutationes Typographo tædioſæ ſint, velim à te Domine ſapientiſſime, per-

(*a*) Erat tunc Arnaldus Bruxellis vel Gandavi.
(*b*) Abbas le Roy, à quo opus illud in gallicam linguam verſum erat.
(*c*) Oratorii Sacerdos, & Congreg. Præpoſitus in Flandria.

pendi an quod de Manichæis cap. XII. n. 2. refertur, poſſit ita ut eſt impreſſum relinqui. Exiſtimo Manichæos turpiſſimè in libris Veteris Teſtamenti dijudicandis erraviſſe ; quia ſine ducibus & bonis Eccleſiæ Catholicæ præceptoribus in eos irruerunt. Si enim catholicâ fide imbuti fuiſſent. de œconomia quâ Deus gentem iſraeliticam direxit, aliter judicaſſent ; nec eis abſurda & falſa viſa fuiſſent, quæ vel Deus ipſe, vel Prophetæ ejus in Veteri Teſtamento egiſſe leguntur.

Quæ ex cap. XIV. n. 2. annotantur, videntur etiam ita poſſe relinqui ; quia pag. 232, lineâ penultimâ ſatis confirmo, me non exiſtimare quod ſit neceſſarium ad ſalutem ut ea omnia fide expreſſâ quis ſuſcipiat quæ in confeſſione fidei à Pio IV. edita præſcribuntur. Verùm hæc & alia omnia prudentiori cenſuræ tuæ animitùs ſubmitto. Erit mihi gratiſſimum ſi non graveris lectorem monere ex ſchedis meis interpretem ſumpſiſſe me quidquid in cap. IX. & XIV. mutatum eſt, ſive addendo, ſive detrahendo. Habeo impreſſum exemplar libri à te, Domine Obſervandiſſime, contra Malletium editi. Nemini illud oſtendi, quamvis ab Elzevirio fuerit traditum.

Spero Salvatorem noſtrum te non traditurum in animas inimicorum tuorum. Si quod tamen periculi in eo quo es loco immineat, & ſecuram, & commodam domum offero ; nec eam ſolum, ſed & mea omnia.

LETTRE CCCXXXV.

A M. DE LA CHAMBRE.

VOus aurez trouvé ſans doute que le renard a répondu par avance au projet de la lettre qui m'a été envoyée. C'eſt toute la réponſe que j'ai à y faire. J'entends ce langage ; *ſi un tel étoit ici, il ſeroit plus capable que perſonne de travailler á cet accommodement.* Il eſt à peu près ſemblable à ce que Louis XI. manda au Connétable de St. Paul, qu'il avoit affaire d'une tête comme la ſienne. Quoi qu'il en ſoit, on ſe trompe bien ; car jamais perſonne n'y fut moins propre que moi. Je ne vois pas ſeulement quel accommodement il y a à faire. On perſécute les gens de bien, on les empriſonne, on les proſcrit, on les bannit, ils le ſouffrent comme des agneaux qu'on mene à la boucherie ; la paix ne conſiſte donc qu'à ne les plus perſécuter, & à les remettre chacun chez ſoi. Et bien loin de cela, pendant que l'on nous amuſe par les attentes d'une heureuſe paix, on n'entend parler tous les jours que de nouvelles violences. Et il ſe trouve des gens aſſez dupes pour ſe laiſſer endormir com-

La 38. du Tome IX. 31 *Mars* 1680.

me des mulots, par de prétendues belles paroles qu'on a dites à celui-ci & à celui-là : *Opera loquuntur & verba attendimus.* Mais afin qu'on n'y ſoit pas trompé, & qu'on ne compte pas ſur moi, je vous le déclare, que cette prétendue paix ſe faſſe ou non, je n'y veux avoir aucune part. Je n'en ſuis pas moins obligé à cet homme de bien qui y travaille avec tant de zele, On ne ſauroit trop louer ſon intention; mais on admire qu'il ait cru pouvoir réuſſir par cette voie. Des Maîtres ez Arts ont fait la leçon aux Princes de l'Egliſe. Ils ont été droit où il falloit aller, & on croit qu'ils viendront à bout de ce qu'ils ont entrepris.

EPISTOLA CCCXXXVI.

Ad Innocentium XI. Summum Pontificem.

De rebus rationibuſque ſuis ad eum refert, & enarratis Eccleſiæ Gallicanæ calamitatibus, deprecatur ut tandem illis remedium aliquod afferat.

Beatiissime Pater,

Tome III. 190. *Circa initium anni* 1680.

CUm primùm me iterùm è conſpectu hominum ſubducendi tandem conſilium cepi, atque eas latebras ſeu tenebras repetendi, in quibus iniquitas temporum longè maximam ævi mei partem trahere me coegit, nihil mihi priùs venit in mentem quàm ut ad Tuam Sanctitatem confugerem, atque ad eam de omnibus meis rebus rationibuſque referrem. Quid enim dulcius vexato filio, quàm ſinus patris atque illius potiſſimùm etiam minimorum amantiſſimi, & cujus propenſæ in me voluntatis in tantâ meâ tenuitate, tot, tanta & tam prolixa extabant argumenta? Hæſitavi tamen uſque, Beatiſſime Pater, dubitans num Chriſtiani hominis, imò Sacerdotis modeſtiæ magis conveniret ſuo ſilentio Domini Jeſu Chriſti patientis imitari & colere ſilentium, & Dei tempora manere, & Sanctitatis Tuæ nutus, quam & ſuus in Deum amor ſatis ſollicitat, & Eccleſiæ Gallicanæ calamitas, ex quâ mea privata ſic pendet, ut nec ego ſine illâ velim malorum meorum exitum invenire, nec illa ſuorum poſſit, quin me ſecum in eamdem ſalutem vindicet. Verùm dum etiam atque etiam hoc apud me reputo, id ipſum me hoc facere compulit quod diſtuleram. Veritus ſum enim quum eadem ferè de meâ cauſâ apud te dicenda ſint quæ T. S. ſcire de publicâ neceſſe eſt, ne de meâ tacendo publicam deſererem, cui me deberi totum intelligo.

Quod

Quod officium quamquam ad Epiſcopos maximè pertinere videatur, quorum ſaltem nonnullos in re tanta confido tandem uſuros occaſione, quam tua charitas ſingulari, nec unquam ſatis prædicando Dei beneficio, jam dudùm offert eorum zelo ad pacandam Eccleſiam Gallicanam, tamen cùm in me potiſſimùm incubuerit ea tempeſtas, quâ tamdiù percellitur Eccleſia Gallicana, paucique ſuperſint Epiſcoporum qui harum rerum initiis interfuerunt, arbitratus ſum & ad me pertinere rei totius primordia, proceſſus, hiſtoriam denique apud T. S. enarrare, cujus unius eſt rei tantæ eum finem imponere, quem omnes boni cupiunt, ſpectant, precantur.

Atque hanc laudem cum tibi ſervaſſe videatur Deus Opt. Max. tum me unum de multis in felicia tui Pontificatûs tempora fortaſſè voluit ſuperſtitem, quamvis tot moleſtiis, valetudinibus, ægritudinibuſque jactatum, ut quæ tuâ plurimùm intereſt ſcire, nec aliunde haurire facilè licet, hæc ego omnia omnium hominum qui ſuperſunt, in primis totius rei gnarus & quantuluſcumque ſum, pars tamen magna, hanc apud te ſingulari fide ſummâque diligentiâ & cautione proponerem. Quamquam enim ex his quæ in hac cauſâ ſcripta ſunt, ea utcumque excerpi poſſent, tamen & magni laboris eſt & paucorum hominum hanc moleſtiam ſuſcipere, & multa tunc vulgò nota in his omiſſa, nunc ſupplenda veniunt.

Quod ſi ex animi mei ſententiâ perfecero, & huic officio erga Deum Opt. Max. ſatisfecero, tum verò mihi apud Dominum gratulabor, *quòd ſecundum verbum ſuum, ſervum ſuum in pace dimiſerit*, cui dedit videre dies beatiſſimos Pontificis tam ſancti, nihil ut in his deſiderari poſſit ad Eccleſiæ ſolatium, quàm ut ejus mala tam ſedulo Paſtori innoteſcant. Sed cum tam longam malorum ſeriem capere non poſſint epiſtolares anguſtiæ, libello rem complectar. Nihilque dicam quod non & argumentis documentiſque certiſſimis & ſanctiſſimorum hujus Eccleſiæ Epiſcoporum teſtimonio conſtet. Breviter omnia, ne tuis temporibus, tuâque benignitate abuti videar; ſed ita tamen ut meridianâ luce clariùs innoteſcat, quod in Gallia palam eſt, non aliud meum crimen eſſe, & eorum quos Janſenianos vocant, quàm quòd morum chriſtianorum ſanctitatem adverſùs Jeſuitarum profligatam indulgentiam, D. Auguſtini, ſeu potiùs Eccleſiæ doctrinam de gratiâ defenderint adverſùs *heſterna*, ut ipſe Mariana vocat, *Ludovici Molinæ commenta*, quorum patrocinium Jeſuitæ, quo jure, quâque injuriâ adverſùs majorum ſuorum placita & Generalium ſcita ſuſceperunt.

Quorſùm autem procacitatis & vehementiæ in hoc incæpto proceſſerint, videbit T. S., nec adverſùs me tantùm aut Theologos amicitiæ atque doctrinæ vinculo mecum conjunctos, ſed adverſùs Cænobium Virginum, quarum pietas in Galliâ celebratur, quarum unicum crimen eſt

quòd matrem meam, ſorores ſex, totidem ex fratre neptes ſuſceperint; atque inde mihi aliqua apud eas fides & quaſi familiaris neceſſitudo cum iis interceſſerit.

Videbit T. S. inde telorum omnium ſcopum factum hoc Monaſterium, cujus ſanctitati nec inimici quidem infenſiſſimi teſtimonium derogare potuerunt, atque innocentiſſimi Portûs-Regii nomine, poſtquam non ſuos, ſed morum corruptiſſimorum atque novæ doctrinæ inimicos complexi ſunt, adverſùs larvam quam finxerant omnibus calumniis inſurrexiſſe.

Videbit odio in eas Sanctimoniales eo olim abreptos, ut præfixo unius ex ſuis nomine palam libellum ederent, cui titulum fecerunt : *Portus-Regius cum Genevâ conjuratus adverſùs Sanctiſſimum altaris Sacramentum*; atque in me ita exarſiſſe, ut ſub hominis ſibi conjunctiſſimi nomine fictis atque editis in eam rem inſtrumentis fabularentur me conventiculo Deiſtarum quorumdam interfuiſſe adverſùs Religionem Chriſtianam conjuratorum, measque in hac conjuratione partes fuiſſe Pœnitentiæ & Euchariſtiæ Sacramenta funditùs evertere, idque facere conatum per librum *De Frequenti Communione*, qui vehementiſſimè eo nomine petitus apud Sanctiſſimos Deceſſores tuos intactus ab omni cenſuræ labe ad nos rediit.

Atque id unum ſatis ſuperque docet quantùm maledicendi libidine excæcati non æquitatis tantùm & humanitatis, ſed etiam ſecularis prudentiæ compoſitæ malignitatis limites tranſgreſſi fuerint; cùm ex ipſâ ratione temporum conſtet me novem tantum annos natùm fuiſſe eo anno cui hanc conjurationem aſſignant. Magnum hoc. At quantò majus quod non minori confidentiâ libris editis commenti ſunt, Portus-Regii Sanctimoniales nunquam ad ſacram Synaxim accedere, Sanctorum imagines non colere?

Nam quod ad ſuperiorem calumniam attinet, quæ me ſpectat, aliquâ ſaltem computatione temporum opus fuit ad eam refutandam. Poſterior autem in maximo totius Galliæ theatro, Lutetiæ ſcilicet, atque in apertâ luce, patentibus ſacelli Portus-Regii valvis, oculis ipſis immenſæ multitudinis quotidiè confutari facilè poterat. Cætera nunc taceo, propediem ordine & enucleatiùs propoſiturus. Nunc quod attinet ad mentitam & falſam Janſeniſmi criminationem paucis eloquar. Poſtquam Conſtitutiones quibus damnatæ ſunt quinque illæ Propoſitiones quas nos defendere utique prædicaverant, omni reverentiâ ſuſcepimus, atque eo pacto ſe & ibi confutatos vident, & conditionibus ſub Clemente IX. pactis ſublatam tandem, quam tantis ſtudiis atque vehementiâ retinuerant anſam noſtri calumniandi, quid ſupereſſe videbatur niſi ut Galliâ totâ in verba Summorum Pontificum juratâ, nullâ vel umbrâ veteris vel occaſione novæ criminationis ſuperſtite, altâ pace frueremur, nebulæ malè conceptarum

de nobis opinionum quas aut Aulæ ignaris vel malè credulis obduxerant ſponte, ipſâ die, reipſâ diſcuſſæ ſenſim evaneſcerent?

Halcyonia revera aliquandiù fuerunt. Aula jamdiù præconceptas de nobis opiniones ex animo abjeciſſe viſa eſt. Rex ipſe me ad ſalutandum admiſſum amicis & urbanitatis plenis verbis dignatus eſt.

At quibus perſpectum fuit Jeſuitarum ingenium, jam inde augurari paucorum dierum futuram eam tranquillitatem. Quippe non obſcurè præ ſe tulerant adverſarii, non tam quinque Propoſitiones iis inviſas, quàm Divi Auguſtini doctrinam, quam cum poſt ſuperiores concertationes inclaruiſſe, atque ab erroribus quos huic inſerere deſtinaverant, magis magisque vindicatam fuiſſe vident, ipſâ pace cujus conditiones interturbare non potuerant, infenſiores facti, quod nos ficto crimine liberatos viderent conſilium ipſi ſuum manifeſtum fecere, dum non errorum odio, quorum ne umbra quidem ſupererat, ſed odio noſtri in ipſam veritatem incitati, declamationibus, ſuſurris, omnibus denique ſuis artibus nos petere non deſtiterunt.

Itaque de integro apud Regem nos mordere, calumniari, captare neſcio quas occaſiones ut fucum facerent. Et quod aperto marte ſenſiſſent ſuas machinas ſtatim convelli atque dirui, omnia clam atque ex inſidiis agere, atque eò perniciosiſſimè quod quid nobis objici poſſet, funditùs ignoraremus.

Inde Regis animus à nobis magis ac magis ſenſim abalienari, atque omnium eorum qui ad aulæ dictata ſentiunt. Unde factum, S. P. ut illa, illa, inquam, larva, quæ Janſeniſmus dicitur, quantumvis larva, quantumvis nihil ſit, quantumvis nihil ſonet, tamen tantò terribilior peſſimis artibus facta ſit, quòd eam jam cuilibet imponere liceat, hoc eſt his omnibus quibus religio eſt, cum Jeſuitis aut de doctrinâ morum, aut de gratiâ Chriſti, ſentire; ut dum qui Janſeniani dicuntur moribus atque doctrinæ ſuæ omnes bonos habent ſuffragantes, tamen non tantùm ab omnibus eccleſiaſticis officiis atque beneficiis repellantur, quod ad eos niſi Eccleſiæ nomine non pertinet; ſed etiam inſtar hæreticorum habeantur à pleriſque omnibus, quibus abſurdum quidem videtur pro hæreticis eos haberi quorum nulli proferuntur errores, ſed tamen iiſdem non minus videtur incredibile de nihilo tantùm turbarum excitari; itaque rumoribus in ſuſpiciones aut odium tranſverſi abripiuntur.

Mirum fortaſſè T. S. videbitur in Regno Chriſtiano ſub tanto Rege rem tamdiù jactatam, tam celebrem, tam apertam eò tandem erupiſſe. Sed mirari deſinet, dum apud ſe reputaverit Regem à pueritiâ Jeſuitis aſſuefactum, eadem ſemper ab eâ factione eâ de re etiam atque etiam apud eum inculcata, eos quos aſcivit ſibi conſcientiæ arbitros hoc convicium

quaſi per manus traditum acerrimè urgere non deſtitiſſe, atque in officio hoc ſine ullâ pœnitentiæ, imò nec hæſitationis quidem vel leviſſima ſignificatione ad ſupremum judicium migraſſe; corruptiſſimæ doctrinæ perniciem ſummâ curâ, ſummis artibus fucatam; atque in primis quantùm Jeſuitis in eâ potiſſimùm cauſâ ſua de moribus doctrina fidem omnem deroget, nullibi plauſibiliorem eſſe quam in aulâ doctrinam aſſentatricem, quæ ipſa per ſe his auctoritatem & fidem in aliis conciliat, nullo propè non in omnibus libenter aſſentiente his quibus ſuâ intereſt in aliquâ re fidem à ſe & ab aliis haberi; optimos Epiſcoporum qui gregi ſibi commiſſo invigilant ab aulâ remotiſſimos. Qui in eâ verſantur atque apertos ad Regem habent aditus, non eos eſſe qui ſibi negotium faceſſere velint. Si qui ſunt, quorum facundia, libertasque metuitur, jamdudùm Janſenianæ, ut loquuntur, factionis ſuſpectos eſſe factos; Archiepiſcopum Pariſienſem ſolum ſuper eâ re audiri, Jeſuitis ita conjunctum, ut unus animus, una mens, una cauſa, una ratio dici poſſit. Denique etiam optimis Epiſcopis ſubeſſe nonnihil timiditatis, ut dum quiſque horum veretur ne fidei Catholicæ loquendo nihil proſit, ſuæ non parum faciat præjudicii, omnes coram Rege ſuper re tanti momenti ne mutire quidem audeant.

Dixi, B. P. quibus quaſi gradibus ad hunc quem vides miſerrimum ſtatum res eccleſiaſtica apud nos devoluta ſit, qui jam ad omnis boni ruinam præcipitat & feſtinare videtur ad eventum quem vir inter aulicos maximus & ſapientiſſimus diù jam præſenſit, ſcilicet brevi ſuperfuturam apud Francos inanem tantùm Religionis ſpeciem; quòd, cum nulla ſit certa forma hujus figmenti, quod Janſeniſmum vocant, omnibus affingatur, quæ libidines humanas tardare aut coercere poſſunt. Si quis ex evangelicâ normâ loquitur, ſcribit, concionatur, Janſenianus audit; ipſa continuò doctrina, quamtumvis vera & ſancta, erroris inſtar habetur, proſcribitur.

Imò & inde ſequitur (vix credibile quidem) ſed neceſſariò ſequitur ut ipſa, ipſa virtus, vitaque innocens & ad Chriſti legem ſeriò & ſeverè exacta jam tolerari nequeat. Fruſtrà Chriſti mandata alios non docent, quibus eſt ſatis ſilentio ſibi in Chriſto vivere. Nec ſic vivere impunè licet. Qui ſic vivit, exemplo docet; qui ſic docet, nomen dediſſe videtur adverſùs eos, qui mandatis vim & fucum faciunt. Incredibile, B. P. ſed vereor ut noviſſimo Portus-Regii caſu plus ſatis conſtet. Mitto jam veteres iras & gratis conceptum in hujus Monaſterii Magiſtros atque Rectores odium, hæreſeos affectatâ ſuſpicione velatum. Quid poſt pactam Eccleſiæ pacem novi in Jeſuitas criminis admiſerunt fideles Agni ſponſæ? An quod huic pro more ſuo pſallentes, ſilentes in deſerto, ſummâ fide ſervierunt? Quid Sacerdotes, qui ſivè audiendo, ſivè admonendo his in Chriſto miniſtrarunt? An quod ad Dominum viam monſtrarunt, & ipſi cæ-

terà perpetuo ſic addicti ſilentio, ut per eos non ſteterit quin eorum vitam & memoriam perpetua apud homines obliteraret oblivio?

Itaque S. P. nullus vel leviſſimus color quæſitus eſt, nulla cauſa prætexi potuit mandati regii, quod Archiepiſcopus Pariſienſis dum exequitur, in ipſo articulo palam & ſpontè profeſſus eſt nihil eſſe in Sanctimonialium moribus, vitâ, puellarum illis commiſſarum educatione quod arguat; item nec in Sacerdotibus, quamobrem ſe non prohibere quin omnia in ſuâ Diœceſi munia eccleſiaſtica fungantur; at Regem nolle hos ibi diutiùs vivere, interdicere Sanctimonialibus ne puellas in poſterum ſuſcipiant educandas, item ne Novitias admittant, priuſquam numerus earum quæ voverunt, ad quinquagenarium redierit. Ita res tanta ſine cauſâ patrata eſt, eo ipſo confitente per quem patrabatur. Quamquam poſtmodum interroganti cuidam, *quid admiſiſſent miſellæ*, aut qui his benè volunt, quî tum in partem damni, aut in diſcrimen ſanè veniebant, cauſatus eſt omnes hos de T. S. decreto adverſùs Caſuiſtarum de moribus doctrinam gaudii nimium præ ſe tuliſſe. Decretum 2 Martii 1679.

Sic Deus cordium ſcrutator, eorum ſecreta manifeſtat, ut omnes agnoſcant veritatem chriſtianam ipſam peti, eorum odio qui hanc profitentes Jeſuitis inviſi ſunt, nec alio nomine vexari ejus vindices & aſſeclas, Jeſuitis triumphos veritatis in illos ulciſcentibus, quos inimicos habere volunt, atque inde induratis & excæcatis unde reſipiſcendi & ſuos faſtus demittendi his offertur occaſio.

Inde apud eos decretum illos eradicare & perdere quos quaſi unos novis doctrinis obices videri volunt. Itaque ſub idem tempus, cùm eorum iras vulnus Sanctimonialibus Portus-Regii inflictum non expleviſſet, initum conſilium de diſſipandis his omnibus quibus aliqua cum Portu-Regio conjunctio ſupereſſet. Cauſa deerat. Prætexitur me & meos amicos in ſuburbium quà iter eſt ab urbe ad Portum-Regium, ex condicto jamdiù migraſſe, eo conſilio ut faciliùs conferremus occulta conſilia, quæ jamdiù fingunt à nobis de rebus novis eccleſiaſticis & politicis agitari. Gratis ut cætera; cùm, nobis ea crimina ut proferrentur flagitantibus, nihil unquam ſit reſponſum. Ergo mihi & nonnullis meis amicis Regis verbis denunciatur, ut inde moveremus; noſtra conſilia jam comperta; niſi deſiſtamus, Regem vindicaturum.

Quid Regis indignatio, quid inimicorum artes nobis præfagirent, B. P. facilè ſentimus: nec ullum aut Regis iram declinandi, aut inimicorum os occludendi conſilium eſſe tutius quàm in receſſum aliquem nos recipere, in quo non minus ab amicis tecti, quàm ab inimicis tuti viveremus.

Inde ſuſceptum diſcedendi conſilium, de quo inter initia hujus epiſtolæ. Neque quod omnibus votis optavi, ſcilicet ut apud T. S. meas rationes, meam doctrinam omnem exponerem, vel ætas jam affecta, vel gravis frequenſque valetudo me tardaſſet. Sed in hoc rerum ſtatu veritus ſum ne romano itinere inimici mei in augendis confirmandiſque Regis ſuſpicionibus uterentur. Revera de me rebuſque meis nihil eſt quod apud T. S. agam, meam tranquillitatem, meas rationes (& eſt Deo gratia) in una veritatis victoria collocatas exiſtimo, quam pro captu viribuſque, quantulaſcumque mihi Deus indulſit, promovendi neceſſitas mihi incubuit. Mei rationem ſeorſim haberi nec æquum arbitror, neque peto. Nec eſt quod T. S. mei vindicem petam, quam ſatis ſcio veritatis futuram. Caſuiſticam indulgentiam atque corruptelam magis ac magis urgeat, expugnet; propugnet Auguſtinum, cujus doctrinæ tot verè Maximi Pontifices tam apertè ſuffragati ſunt. Duo capita quibus Auguſtiniana doctrina, pietas, humilitas chriſtiana continetur ab omnibus argutiis & ſuſpicionis labe vindicet. Doceat Janſeniſmum eſſe nullum, ſi nemo ſit qui quinque Capita ſeu Propoſitiones damnatas defendat. Hoc uno verbo tempeſtas omnis ſedabitur, deſinet bonorum perſecutio. Nec erit jam quod prætexant improbi calumniis, quibus optimos quoſque magno Eccleſiæ damno vel à miniſterio removent, vel in miniſterio reddunt inutiles. Omnia ubique pacata, ſua legibus evangelicis auctoritas, ſuus juſtitiæ atque ſanctitati conſtabit honos. Fremant licèt adverſarii & bella ſpirent, & multos inſtigare non deſinant, ſupereſt tamen inter Chriſtianos homines ea erga Sedem Apoſtolicam reverentia, ut uno verbo omnia T. S. facilè ſit compoſitura. Diſſentiunt, diſſident animi, quòd Epiſcopi parum inter ſe conſentire videantur. Loquatur T. S.; omnes conſentient. Rex ipſe ad rationum momenta aut inacceſſus aut immotus, cùm nullius Epiſcoporum apud eum ſatis valeat auctoritas ad eum ſuper eâ re confirmandum, ad vocem Tuæ Sanctitatis ſtatim acquieſcet. Quidquid enim eâ de re in animum induxerit, nihil aliud in eâ quærere videtur præter rem ipſam; hoc eſt, rei veritatem. Sed eam tot interpoſitis offuciis apertè videre nequit, quas vereor ne ipſe augeat magis ac magis, non tantùm eâ animi inductione quâ credit his quibus nulla debetur fides, ſed ita loquendo, ut omnes ad ejus ſenſum vultus ſenſuſque componant, nemo tuos apud eum aperiat.

At præeunte T. S. omnia reſolventur ora quæ clauſit ſecùs ſentiendi religio, & quod ubique præterquam in aulâ inter cordatos omnes dici ſolet, mediâ in aulâ liberè dicetur, Janſeniſmum jam nihil eſſe præter nudum & & inane nomen; cùm nemo non quinque Propoſitionum damnationi ſubſcripſerit, etiam quicumque maximè dicitur Janſenianus, atque fide optimâ ſubſcripſerit. Doctrinam Auguſtini eſſe veram & germanam Eccleſiæ de

gratiâ Chriſti doctrinam, prædeſtinationem gratuitam, gratiam per ſe efficacem ad omnem pium actum neceſſariam, certa & inconcuſſa Eccleſiæ Catholicæ dogmata; Caſuiſtarum diſſolutas de moribus opiniones atque in primis de Probabilitate, Chriſtianam pietatem atque leges omnes evangelicas peſſumdatum iri. Hæc, inquam, omnia, B. P. te præeunte tam liberè in aulâ, quàm Romæ dicentur. Inde miſerrimorum temporum, nunquam aliunde ſperanda, pendet & expectatur mutatio. Quam ſi per Te nobis Deus indulſerit, nihil jam erit quod optem mihi, qui in veritatis triumpho omnes meas rationes, divitias, ſpem, gaudium, omnes denique neceſſitudines poſitas arbitror, qui dum vixi, dumque vivam, nulli niſi veritati addictum me velim. Quidquid enim de me dictum ſit, palam eſt me Janſenium nec vidiſſe unquam, nec noviſſe, meque ante editum ejus Auguſtinum mediâ Sorbonâ eadem diſputaſſe de Auguſtini doctrina, quæ poſtmodùm defendenda ſum arbitratus. Huic uni me mancipatum volui, quam Eccleſiæ eſſe intellexi, quam tot Pontifices Maximi adoptarunt. Non ergo dubitem, S. P. me coram T. S. eâdem fiduciâ ſiſtere, quâ coram Agrippa Rege Divus Paulus, atque ut ille ad Regem: *Credis, Rex Agrippa Prophetis? Scio quia credis.* Ita & ego ad te. Credis. B. P. Auguſtino? Credis Innocentio? Scio quia credis. Verùm quod ſupereſt, quùm Rex quamquam Prophetis fidem haberet, tamen in profitendâ Chriſti veritate hæſitabat, quod minus amaret; tu contra B. P. cui non minus amoris, quàm intelligentiæ datum eſt, tuâ erga Eccleſiam & veritatem pietate urgeris acriùs, quàm ut à quoquam incitari te ſit neceſſe. Ita quibus utraque eſt cordi, iis id unum relinquitur optandum, ut Sanctiſſimum Patrem Deus Optimus Maximus Eccleſiæ diù ſervet incolumem. Quod ut faciat omnibus votis etiam atque etiam dum ſpirabo, contendere non deſinam.

EPISTOLA D. FAVORITI AD A. ARNALDUM.

Deplorato fortunæ ipſius ſtatu, ſignificat ſe præcedentem epiſtolam Summo Pontifici legiſſe.

FErreus planè ſit qui tenere lacrymas poſſit, intuens ex unâ parte eximiam eloquentiam, eruditionem, pietatem tuam, de Catholica Religione tam præclarè meritas; ex altera verò miſerum, in quo verſaris, fortunæ ſtatum, & conflatam malevolorum calumniis tempeſtatem, quâ hùc illùc divulſus à patriæ & charorum amplexu jactaris, affectâ jam ætate & valetudine; cùm maximè deceret te in domeſtico otio honoribus opibusque 9 Aprilis 1680.

florentem vitæ per ſummam virtutem actæ, & diuturni glorioſique laboris fructum uberrimum caperè. Quod ſi hæc conſideratio apta eſt, vel duriora inimicorum pectora ad miſericordiam æquitatèmque inflectere, æſtimare facilè potes, quo erga calamitatem tuam ſenſu paterna Sanctitatis Suæ viſcera afficiantur. Quamquam ſi verum fateri volumus, & non ex vulgi, ſed ex ſapientium virorum placitis de hujusmodi caſibus judicare, invidiâ potiùs quàm commiſeratione dignus videris, cùm perſecutio ipſa præclaram nomini tuo laudem afferat, animo verò ſolatium afferre debeat ſingulare, declarans eſſe te in eorum numero qui volunt piè vivere in Chriſto Jeſu.

Legi Sanctiſſimo Domino noſtro litteras tuas, quarum ſententia cum plurium aliorum præſtantium virorum ſenſu, qui ad Sanctitatem Suam de eodem argumento ſcripſere, (*a*) planè conſentit, in eo diſcrepans, quòd elegantiùs omnia & nervoſiùs ac majore quodam ſpiritu fundis. Conditio temporum non patitur remedia quæ proponuntur ſtatim aggredi. Sed hæret hæc Pontificio cordi infixa cura, in omnem intenta occaſionem eliminandi errores, & pacis Eccleſiæ reddendæ. Nonnulla diſſimulanda ſunt; nonnulla in tempus magis idoneum differenda. Non tamen propterea ſilebit interim vox ſupremi Paſtoris videntis lupos in ovile irruentes. Illud pro explorato habere te velim, Vir Illuſtriſſime, nihil mihi accidere poſſe jucundius vel teſtimonio amoris & humanitatis in me tuæ, quod accipio ex tuis litteris, vel opportunitatibus declarandi ſtudium & obſervantiam, quâ virtutem tuam colo & deſiderium quo flagro, ſi in manu meâ eſſet ſublevandi fortunam. Ac lætiora tibi omnia à Deo auguror. Romæ &c.

(*a*) Quamplures Epiſcopi, Alectenſis ſcilicet, Apamienſis, Bellovacenſis, Andegavenſis, Catalaunenſis, Tornacenſis & Ultrajectenſis de eodem negotio ſcripſerant ad Summum Pontificem. Abbatiſſa pariter Portus-Regii ad eumdem tres miſerat epiſtolas, 25 Maii & 22 Dec. 1679. & 25 Feb. 1680, quæ reperiuntur in libro cui titulus: *Mémoires Hiſtoriques & Chronologiques ſur Port-Royal, Tom. I.*

LETTRE CCCXXXVII.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il répond à la demande qu'elle lui avoit faite au ſujet d'une Abbeſſe qu'on vouloit donner à Port-Royal, contre l'avis des Religieuſes.*

La 195.e du T. III. 23 *Avril* 1680.

JE crois, ma très-chere Niece, vous devoir écrire par articles, afin de ne rien oublier, & de ne rien répéter inutilement. Et comme j'écris par une voie très-ſûre, je le ferai ſans énigmes.

1°. Les

1°. Les avis qu'on vous a donnés m'ont fort ſurpris, je vous l'avoue. Car je ne ſaurois croire que M. Colbert ſe voulût engager dans une choſe auſſi injuſte, auſſi odieuſe & auſſi embarraſſante & pour lui & pour ſa ſœur, comme eſt le deſſein de la donner par force pour Supérieure à plus de 80 filles, qu'il doit ſuppoſer qui ne la reconnoîtront pas. Mais je ne ſais plus que dire après tout ce qu'on vous en a dit. J'ai penſé ſi on ne pourroit point engager M. de Luynes à le détourner de cette entrepriſe. Eſt-ce que les gens qui font profeſſion de piété ne reconnoîtront jamais l'obligation qu'ils ont, & que l'Ecriture leur marque en tant d'endroits, de travailler autant qu'ils peuvent à empêcher que les innocens ne ſoient opprimés ? Il me ſemble auſſi qu'il ſeroit bon de parler à M. Martin, qui a été précepteur des enfans de M. Colbert. On le peut faire très-ſûrement; car c'eſt un des plus honnêtes hommes du monde & des plus zélés pour la vérité. On pourroit ſavoir de lui ce qu'il y auroit à eſpérer en parlant à M. Colbert, & ſi lui-même ne lui pourroit point parler. Il eſt fort ami de M. le Curé de S. Jacques.

2°. Vous réſolvez, ce me ſemble, le cas que vous propoſez, en le propoſant; car vous demeurez d'accord que l'on ne peut reconnoître pour Supérieure celle que l'on menace de vous donner, qu'au cas que les choſes ſe fuſſent faites dans quelque forme de juſtice, & qu'ayant été ouies, vous euſſiez perdu votre procès, tant à Paris qu'à Rome, le Pape ayant donné des Bulles à la nouvelle Abbeſſe en connoiſſance de cauſe. Or il eſt bien certain que ſi cela a à ſe faire, ce ne ſera pas en cette maniere. Ce n'eſt pas la coutume de ce tems-ci. Votre droit eſt trop clair, pour pouvoir être condamnées dans les formes; de ſorte qu'il eſt certain que vous ne ſauriez être opprimées que par violence. J'en demeurerois là, & ne ferois point d'autres ſuppoſitions; car cela ne ſert qu'à affoiblir. Quand on a une fois enviſagé qu'en un certain cas on ſe peut rendre, la peur fait paſſer inſenſiblement de ce cas à un autre qui en approche; & ainſi on n'a pas la même fermeté que quand on s'eſt réſolu abſolument de maintenir ſon droit en la ſeule maniere qu'on le peut, qui eſt de ne point aquieſcer au renverſement de ſa maiſon, qui ne peut être que l'effet d'une iniquité manifeſte. Je crois que vous en devez demeurer là, & inſpirer cette penſée à toutes vos filles, autant qu'il vous ſera poſſible, & en abandonner le ſuccès à Dieu. Que ſavez-vous ſi par une miſéricorde ſinguliere il ne leur donnera point plus de force à toutes, qu'on n'a ſujet d'eſpérer. Elles ont toutes fait profeſſion d'obéir à une Abbeſſe triennale qu'elles éliroient. Je ne crois pas qu'il y ait puiſſance ſur la terre qui les puiſſe obliger de ſe ſoumettre à une autre qu'elles n'auront point élue. Et il eſt clair que ce ſeroit la ruine de tout le bien que Dieu a établi dans leur maiſon. Elles ſont obligées de témoigner autant qu'elles pourront, qu'elles ne conſentent point à ce nouvel établiſſe-

ment, & que s'il ſe fait, ce ne ſera que par une pure violence. On voit aſſez les embarras dans leſquels elles ſe jettent par-là, & les mauvais traitemens auxquels elles s'expoſent; mais Dieu les en peut délivrer comme il a déja fait; & s'il ne le veut pas pour cette fois, elles n'auront qu'à dire comme ces bons Iſraélites du tems des Machabées: *Moriamur omnes in ſimplicitate noſtra, & teſtes erunt ſuper nos cœlum & terra quòd injuſtè perditis nos.*

3°. Comme je ne doute point que vous n'ayiez mandé à notre ami de Rome * tout ce qui ſe paſſe, je crois que cela lui fera perdre la penſée qu'il avoit de s'en revenir. Cependant je crois vous devoir envoyer la derniere lettre que j'en ai reçue, parce qu'il y explique aſſez au long diverſes choſes qu'il me dit n'avoir point encore mandées à d'autres, ſur leſquelles il me ſemble qu'il eſt important de faire de ſérieuſes réflexions. Car à moins que d'une impoſſibilité abſolue de fournir aux frais qu'il dit être néceſſaires, je crois qu'on feroit une très-grande faute de ne ſuivre pas toutes ſes vues, qui me paroiſſent fort raiſonnables.

* Mr. de Pontchâteau.

4°. Ceci eſt une *appendix* du 2. Article. C'eſt que je n'avois pas relu votre lettre en y répondant. Il eſt aiſé néanmoins de conclure par ce que j'en ai dit, que la démiſſion ne ſe doit jamais donner ſous quelque prétexte que ce ſoit. Et que même la mort avenant de l'Abbeſſe élue, les Religieuſes doivent toujours demeurer fermes à n'en point reconnoître de nommée par le Roi. C'eſt à Dieu à les ſoutenir dans cet état; & il faut eſpérer qu'il le fera. Mais je crois qu'elles ſont obligées en conſcience à ne point conſentir à la violence qu'on leur fait, & à donner cet exemple de fermeté dans un ſiecle où l'on n'en voit que de lâcheté & de molleſſe.

5°. Je ne ſais ce que c'eſt que ce Bref à M. de Toulon. C'eſt une étrange choſe que la jalouſie d'autorité. C'eſt de quoi il ſera toujours bien difficile de guérir des gens qui mettent en cela une grande partie de leur Religion. Il n'y a que vous qui nous informiez de ce qui ſe paſſe. Nous n'avons pu obtenir juſques-ici que d'autres nous mandaſſent quelques nouvelles. Cependant on a quelque beſoin d'en ſavoir, & cela délaſſe toujours l'eſprit. La Relation de Beauvais eſt fort belle, & parmi la douleur que cauſent des procédés ſi injuſtes, on a de la joie de voir qu'il ſe trouve encore des perſonnes qui témoignent de la généroſité chrétienne. Mais il eſt bon que vous ſachiez que celui * qui fait tous ces renverſemens dit à M. des Batois, que les engagemens où il étoit l'avoient obligé d'en uſer ainſi, mais que comme il agiſſoit contre ſon inclination, (il devoit ajouter, dit celui qui m'écrit, *& contre ſon devoir*) il feroit plus de bruit que de mal; & il a aſſuré ledit Sr. des Batois, qui a rapporté tout cela à celui qui me le mande, qu'il n'en feroit point aux amis de ſon prédéceſſeur; mais qu'il étoit obligé de leur faire peur. N'eſt-ce pas ce que dit le Sage, *Stultus per riſum*

* Mr. de Janſon Evêque de Beauvais, depuis Cardinal.

operatur ſcelus, & une image de ce que fit Pilate, qui fit flageller N. S.; non pour le maltraiter, à ce qu'il prétendoit, mais ſeulement pour ſatisfaire les Juifs? C'eſt à peu près la penſée de ce Politique. Les engagemens qu'il a pris avec les Jéſuites contre la vérité qu'il connoît, lui tiennent lieu de raiſon, pour agir ſelon leurs paſſions, contre les mouvemens de ſa conſcience; & il croit ne faire que peur quand il détruit toute la diſcipline établie avec tant de peine, par un ſaint Evêque, parce qu'il ne bannit pas tous ſes amis par des Lettres de Cachet, quoique l'on ne ſoit pas aſſuré qu'il ne le faſſe pas, auſſi-bien que Pilate, qui conſentit enfin au crucifiement du Fils de Dieu, s'il faut aller juſques-là pour ſatisfaire ſon ambition, & que le Doyen lui faſſe dire par le Pere de la Chaiſe, que s'il ne chaſſe ces Janſéniſtes de ſon Egliſe, il ne ſera pas ami de Céſar.

LETTRE CCCXXXVIII.

A Mad. DE FONTPERTUIS. *Sur ſa maladie, & les mauvais traitemens de Port-Royal.*

JE vois bien, Madame, qu'on m'avoit donné une fauſſe joie quand on m'avoit dit que vous étiez guérie: & je ne ſais, quand vous l'auriez été, ſi tout ce qui ſe paſſe maintenant, n'auroit point été capable de vous faire malade tout de nouveau, étant auſſi ſenſible que vous l'êtes pour ceux que vous aimez. Mais ne faut-il point donner plus à la foi, qu'aux ſentimens naturels? Je dis plus; car Jéſus-Chriſt ne condamne pas que nous donnions quelque choſe à ces derniers, puiſqu'il nous en a donné l'exemple, en joignant ſes larmes à celles que Marthe & Marie répandoient pour la mort de leur frere. Et cependant il ſemble qu'il n'avoit pas lieu de s'attendrir ſur un ſujet de triſteſſe auquel il devoit lui-même faire ſi-tôt ſuccéder un ſi grand ſujet de joie. Je ne condamne donc point que vous ſoyez touchée des mauvais traitemens que l'on fait à une maiſon à laquelle Dieu vous a ſi étroitement unie. Mais la vue que vous avouez que Dieu vous donne, *qu'il n'y a que des récompenſes éternelles & des couronnes à attendre pour les perſonnes qui vous ſont ſi cheres*, doit avoir plus de force pour vous conſoler, que les autres conſidérations n'en ont pour vous affliger. J'ai bien de la joie de ce que vous êtes contente de votre fils & de ſon précepteur. J'eſpere bien auſſi de celle qui penſe toujours à ſon ſalut; & la confiance qu'elle a, qu'avec le tems elle avancera davantage, me paroît une bonne mar-

La 196. du T. III. 23 *Avril.* 1680.

que. Car cela fait voir qu'elle ſent bien ce qui lui manque encore, & qu'elle ſouhaite de l'obtenir. Je vous ſuis toujours bien obligé du ſoin que vous prenez de l'orpheline.

LETTRE CCCXXXIX. (a)

A Madame PERRIER. *Sur la mort de ſon fils aîné.*

29 *Mai* 1680. * Le 11 du même mois.

RIen, Madame, ne ma plus ſurpris, ni plus affligé que la nouvelle de la perte que vous avez faite. * Je me ſuis repréſenté la déſolation d'une famille ſi unie, & la plaie qu'aura faite au cœur de la meilleure mere qui fût jamais, une ſi dure ſéparation. Mais comme l'état où Dieu me réduit, eſt ſouvent cauſe que mes lettres ne ſont rendues que deux ou trois mois après qu'elles ont été écrites, je me perſuade que lorſque vous recevrez celle-ci, la foi vous aura relevée de l'accablement où je ne doute point que les ſentimens de la nature ne vous aient miſe d'abord, & que les ſujets même de votre douleur auront été ceux de votre conſolation. Car à regarder les choſes humainement, peut-il y avoir rien de plus affligeant pour une mere, que la mort d'un fils qui avoit d'auſſi excellentes qualités que celui-là? tant de ſolidité d'eſprit, tant de jugement, tant de droiture de cœur, tant de reſpect & d'amitié pour ſa mere, tant de bonté envers les ſiens, tant d'innocence de vie, tant de réputation dans le monde, tant d'intégrité dans ſa charge, tant de piété envers Dieu? Mais comme ce ſont toutes ces choſes jointes enſemble qui font avoir plus de confiance que Dieu ne la retiré du monde que pour le rendre plus heureux, & pour lui faire recueillir les fruits de toutes ces vertus, qu'il ne tenoit que de ſa grace, je m'aſſure, Madame, qu'étant auſſi chrétienne que vous l'êtes, & l'aimant auſſi chrétiennement que vous faiſiez, cette conſidération de ſon bonheur, & des graces que Dieu lui a faites aura ſéché vos larmes, & vous aura fait adorer non ſeulement avec ſoumiſſion, mais avec un ſentiment de reconnoiſſance, ce qu'il a plu à Dieu d'ordonner ſur ſon ſujet. Vous étiez ſa mere; mais une mere chrétienne; vous l'aviez reçu de Dieu, & vous l'aviez rendu à Jéſus-Chriſt auſſi-tôt que vous l'aviez eu mis au monde. Il n'étoit donc plus à vous. Il étoit à celui à qui vous l'aviez conſacré. Avez-vous donc ſujet de vous plaindre que l'ayant conduit par des voies ſi droites, & avec des marques d'une ſi ſinguliere protection, il ait terminé ſa courſe quand il lui a plu, mais en vous laiſſant tout lieu de croire qu'il ne la pouvoit

(a) [Extraite du Recueil de Pieces ſur P. R., imprimé à Utrecht en 1740. pag. 382.]

finir plus heureuſement ? Mais je ne doute pas, Madame, que votre foi ne vous ait repréſenté tout cela beaucoup plus vivement que je ne puis faire, & qu'elle ne vous ait fait comprendre que tous les vrais Chrétiens doivent plutôt avoir de la joie que de la triſteſſe en de ſemblables rencontres. Un peu plutôt, ou un peu plus tard, il faut que tout ce qui eſt en ce monde paſſe, & que les plus étroites unions ſe rompent. Heureux ceux au regard deſquels elles ne ſe rompent que pour un moment, le nœud qui doit les réunir étant éternel & indiſſoluble !

Trouvez bon, Madame, que cette effuſion de mon cœur ſoit pour toute votre famille à laquelle vous ſavez que je ſuis dévoué depuis tant de tems, que je n'ai guère en ce monde de plus anciens amis. Je ſuis &c.

EPISTOLA ILLUSTRISSIMI NEERCASSELII *Ultrajectenſis Archiepiſcopi, ſub titulo Epiſcopi Caſtorienſis.*

Quæſtiones de antiquo ritu adminiſtrandi Baptiſmatis, & de uſu balneorum.

CUm doloris ſenſu acerbo tuam invaletudinem ex litteris Durvallii * ad Heuſſenſum intelligo. Si quid mea apud Deum vota valent, priſtinæ valetudini eris citò reſtitutus, ut tuis lucubrationibus Eccleſiam Dei pergas illuſtrare. 10 *Januar.* 1681. * D. Guelphe.

Ubi commodè poteris, rogo ut mihi ſignifices an exiſtimes in priſcâ Eccleſiâ viros omninò nudos, ne quidem tectis membris pudendis, fuiſſe à Preſbyteris baptiſatos ?

2°. An fæminæ dum baptiſabantur à Presbyteris, etiam omni prorſùs tegumento carebant ?

3°. An exiſtimes Monachas, quæ juxta Regulam Sancti Auguſtini poterant uti balneis, illa coram aliis Monachis ſororibus ſuis omninò nudas intraſſe (*a*) ?

Mihi certum videtur in adminiſtratione Baptiſmi ſemper ſummam pudoris rationem habitam fuiſſe. Item à Religioſis fæminis in uſu balneorum quoque obſervatum fuiſſe nullus dubito. Tuum tamen Domine Obſervandiſſime, ſenſum hâc de re libenter audiam. Quid autem me moveat ut hoc petam facilè aſſequeris, ſi in mentem ea revoces quæ nuperrimè tibi expoſui.

(*a*) Illuſtriſſimus Caſtorienſis propter graves rationes talia quærebat. Quod videtur ex epiſtola ejuſdem 20 Maii, in qua ſignificat ſe Arnaldi conſilia ſecutum eſſe.

LETTRE CCCXL.

A M. DE NEERCASSEL. (*a*)

Réponſe à la lettre précédente.

La 219. du T. III. 13 *Janv.* 1681.

JE ne ſais, Monſeigneur, s'il ſeroit facile de réſoudre les queſtions que vous me faites. Car ces ſortes de choſes ne s'écrivent guère. On ſait fort bien en chaque tems comment on en uſe; mais on ne s'aviſe guère de le mettre par écrit. Trouveroit-on, par exemple, dans les livres qu'on fait aujourd'hui qu'en Italie on ne donne le fouet aux enfans que ſur les épaules, & qu'on y ſeroit choqué comme d'une choſe fort immodeſte, ſi on le faiſoit comme en France? Ce qui pourroit faire croire que les filles n'avoient rien à l'entour d'elles quand elles ſe baignoient, c'eſt cette parole de Saint Jérôme, dans ſa lettre à Sainte Euſtochie, *De ſervanda Virginitate.* MIHI *in adulta virgine quæ ſe ipſam debet erubeſcere, lavacra non placent* (*b*). Car il ſemble que cette raiſon ſuppoſe qu'elles n'avoient rien à l'entour d'elles en ſe mettant dans le bain. Mais il me ſemble, Monſeigneur, qu'indépendemment de ce qui s'eſt pu faire autrefois, il y a un autre principe par lequel on doit condamner ce que cette perſonne entreprend de juſtifier. Ce principe eſt que les péchés de ſcandale ſon relatifs, étant plus ou moins grands ſelon la diſpoſition de ceux que l'on ſcandaliſe. D'où il s'enſuit que tout ce qui paſſe pour immodeſte & ſcandaleux au jugement de tous les gens de bien & craignans Dieu de ce tems-ci, doit être condamné & évité par cette regle de Saint Paul: *Ab omni ſpecie mala abſtinete vos*, quand un uſage contraire en auroit fait juger autrement dans un autre tems.

En voici un exemple qui me paroît convaincant. Les paroles deshonnêtes ſont défendues par Saint Paul, Eph. V. 4. *Nec turpitudo, nec ſtultiloquium.* On pécheroit aujourd'hui contre cette regle de Saint Paul en ſe ſervant des mots de Pu.. de Ga ... de Bor... quoique les Peres ne l'aient point bleſſée en ſe ſervant de ceux de *Meretrix*, de *Scortum*, de *Lupanar*.

(*a*) [La date de la premiere édition de cette lettre étoit du 3 Janv. 1683. Nous l'avons datée du 17 Janv. 1681. pour la rendre relative à la lettre à laquelle Mr. Arnauld répond.]

(*b*) Pour entendre le paſſage de St. Jérôme, il eſt bon d'obſerver qu'il y a apparence que les Orientaux pratiquoient le bain à-peu-près comme aujourd'hui. Les hommes non plus que les femmes n'entrent point dans le bain ſans être couverts d'une demi chemiſe, & tout infideles qu'ils ſont, ils gardent l'extérieur de la modeſtie beaucoup mieux qu'on ne fait parmi nous. On puniroit exemplairement ceux qui ſe dépouilleroient entiérement. Il eſt facile de concevoir qu'il n'eſt pas ſeant à une vierge de ſe dépouiller, quoique ce ne ſoit qu'au deſſus de la ceinture, quand meme elle ſe baigneroit ſeule.

Pourquoi? parce qu'en ce tems-là les plus honnêtes gens s'en ſervant, ils ne paſſoient pas pour vilains: au lieu que préſentement les honnêtes gens ne s'en ſervant point, ils bleſſent les oreilles chaſtes & paſſent pour deshonnêtes.

En voici encore un autre qui revient plus au ſujet. Ce ſeroit aujourd'hui une choſe qui choqueroit horriblement la pudeur, & avec raiſon, ſi on pendoit les criminels nuds comme la main. Cependant nous ne voyons point que jamais les Chrétiens aient reproché aux Payens d'avoir bleſſé la pudeur naturelle, en mettant tous nuds ceux qu'ils crucifioient.

On peut ajouter à cela, qu'il y a bien de la différence entre ſe mettre nud pour quelque raiſon, comme pour entrer dans le bain, & ſe mettre nud ou demeurer nud ſans raiſons. La pudeur eſt plus choquée dans ce dernier cas que dans le premier. Qu'un enfant de quinze ou ſeize ans ſe promene nud dans les rues, on ne le pourra ſouffrir: on n'en eſt pas bleſſé de même quand il ſe met nud pour ſe baigner. La raiſon eſt, qu'au regard du premier, la vue de la nudité eſt accompagnée d'une idée d'impudence, dont on ne peut pas n'être point frappé, quand on a de la pudeur: au lieu que dans le ſecond elle eſt accompagnée d'une idée de quelque ſorte de néceſſité qui rend l'indécence plus ſupportable.

Vous verrez, Monſeigneur, quelle application vous pourrez faire de ces deux principes.

On vous a envoyé une lettre du P. Queſnel, qui fait voir le mauvais effet du ſyſtème (*a*) que je ne voulois pas qu'on imprimât. Cela me met en doute de ce que je dois faire: ſi je devrois travailler à réfuter ce ſyſtême, en quittant ce que j'ai commencé de faire, qui eſt d'examiner un très-méchant livre intitulé: *Collectio auctorum translationes Scripturæ in linguas vulgares damnantium*, imprimé par ordre du Clergé en 1661. Il me fâche de ne pas continuer ce travail, parce que c'eſt la ſuite naturelle de celui de la lecture de l'Ecriture ſainte contre le Sr. Mallet. D'un autre côté il ſeroit bon d'empêcher que ce ſyſtême n'eût cours.

(*a*) Le traité de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche, imprimé en 1680.

LETTRE CCCXLI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Il la loue d'une viſite qu'elle a rendue, & l'exhorte á une réconciliation parfaite avec une de ſes amies.* (*a*)

La 25. du T. VIII. *2 Fevr. 1681.*

J'Apprends, ma très-chere Sœur, que vous avez quitté votre ſolitude. Vous n'en devez point avoir de peine, puiſque vous avez en cela imité la Sainte Vierge, qui quitta la ſienne pour aller rendre le même devoir à ſa couſine, & que les SS. PP. ont cru que les ſaintes femmes, c'eſt-à-dire, celles qui ſont vraiment chrétiennes, étoient obligées de ſuivre ſon exemple : *Diſcite & vos, ſanctæ mulieres*, dit S. Ambroiſe, *ſedulitatem quam prægnantibus debeatis exhibere cognatis.* Et il ajoute, ce que vous pouvez aiſément vous appliquer, que la Sainte Vierge n'avoit point été retardée de rendre ce devoir, ni par l'amour de ſa ſolitude qui la tenoit auparavant ſi cachée, ni par l'âpreté des montagnes, ni par la longueur du chemin. Le monde eſt à craindre quand on y a le cœur; mais le monde n'eſt pas à fuir quand on y peut ſervir & édifier le prochain. Mais vous dirai-je ce qui me vient dans l'eſprit en vous écrivant? Ne ſeroit-ce point une occaſion de guérir entiérement une perſonne que je crains qui n'ait toujours quelque petite froideur? Ce n'eſt pas que j'en ſache rien. Car elle ne m'en a rien écrit depuis que je ſuis retiré; mais c'eſt la peur que j'en ai. Madame de B. a bien ſu la gagner. Il n'y a donc qu'à s'y bien prendre. Et que ne doit-on point faire, quand on a bien la charité dans le cœur, pour la rallumer dans le cœur d'un autre, où l'on craint qu'elle ne ſe ſoit refroidie? Rien n'eſt plus édifiant que ce que S. Auguſtin écrit à S. Jérôme ſur la brouillerie qui étoit ſurvenue entre S. Jérôme & Rufin. Il dit qu'il en étoit ſi touché, que s'il les avoit pu trouver enſemble, il ſe ſeroit jetté à leurs pieds, & que fondant en larmes, il les auroit priés, tantôt l'un, tantôt l'autre, de ne point demeurer dans cette déſunion. Il n'y a rien de ſemblable en ce qui me fait de la peine: cela ne ſe peut point appeller une inimitié. Mais ce n'eſt point auſſi, ce me ſemble, ce qui devroit être entre des perſonnes ſi proches par alliance, & qui ont autrefois été ſi amies. Il y a longtems que cela ſeroit autrement, ſi j'avois mérité que Dieu exauçât les prieres que j'ai faites pour cela. Et ce que je vous en dis, n'eſt ce me ſemble, que parce que l'une & l'autre y gagneroient devant Dieu, quoiqu'il ſoit vrai que j'en aurois auſſi une grande joie. J'en ai eu beaucoup d'apprendre que Madame votre Sœur eſt délivrée heureuſement, & que Dieu

(*a*) [Madame Angran, épouſe du Marquis de Roucy.]

lui

lui a donné un garçon. Faites-lui, s'il vous plaît, mes recommandations, auſſi-bien qu'à M. SACHOT, que je penſe qui aura reçu le livre que j'avois donné ordre qu'on lui préſentât de ma part. Je ſuis tout à vous, ma très-chere Sœur. Je vous aſſure que je ne penſois en aucune ſorte au ſermon que je vous ai fait, quand j'ai pris la plume pour vous faire réponſe.

LETTRE CCCXLII.

A Mademoiſelle DE LA CROISETTE.

ON commence donc à voir qu'on s'eſt laiſſé amuſer par de belles eſpérances, qui ont produit de très-méchans effets. Comment a-t-on pu prendre quelque fondement ſur les belles paroles de cette vieille Madame *des Arquins*, (*a*) qui a toujours trompé tous ceux qui ont eu affaire à elle ? Elle ſe joue de tous ſes parens, & les mene comme il lui plaît. C'eſt aſſurément une habile femme & bien fine. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût meilleure ; nos couſines * s'en trouveroient mieux. Vous êtes bienheureuſe en filles. Elles vivent peu ; mais après l'avoir fait ſi chrétiennement, on ne peut douter qu'elles n'aillent jouir de celui qu'elles ont aimé uniquement dans ce monde. Je ne ſais que vous dire davantage. J'ai eu quelques maux de dents, mais du reſte je me porte fort bien.

La 34. du Tome IX. 2 *Avril* 1681.

* Les Religieuſes de P. R.

(*a*) Mr. de Harlai, Archevêque de Paris.

LETTRE CCCXLIII.

A M. DU ORSOIS.

J'Ai donné ordre qu'on vous renvoie cet Ouvrage le plutôt qu'il ſe pourra. Je ſuis bien aiſe qu'on vous ait promis de le faire imprimer. Il ſera plus aiſé à débiter que ſi on l'avoit imprimé en ce pays-ci. Votre Archevêque à beau être content de vous, votre exil n'en finira pas plutôt pour cela. On ne ſe veut point dédire, on paſſeroit pour avoir été injuſte, ſi on ceſſoit de l'être ; c'eſt l'eſprit de ce tems-ci. C'eſt ce qui m'a fait prendre le parti que j'ai pris, & je m'applique cette parole d'un Ancien : *bene vixit, bene qui latuit.* J'en tire un grand avantage ; c'eſt

La 33. du Tome IX. (3 *Mai* 1681.)

que je ne donne point de lieu aux rapports des eſpions, & je change de retraite quand il me plaît. J'en ai plus de tems à travailler, n'étant point interrompu par des viſites. Je continue, graces à Dieu, à me bien porter : c'eſt l'effet des prieres que tant de bonnes ames font pour moi. J'ai bien de la confiance dans les vôtres & dans celles de votre compagnon : je ne vous oublierai pas auſſi au ſaint Autel. Nous vous ſaluons l'un & l'autre, mon compagnon & moi. Nous ſommes tous à vous.

LETTRE CCCXLIV.

A Madame la DUCHESSE DE LESDIGUIERES.. *Sur la mort de Monſieur ſon Mari.*

La 197. du T. III. 17 *Mai* 1681.

CE m'a été, Madame, une terrible ſurpriſe d'apprendre tout d'un coup l'affliction que Dieu vous a envoyée. Je ſerois bien indigne de tant de témoignages de bonté que vous avez daigné me donner, ſi je n'y avois pris la part que je dois. Mais on comprend aſſez que le ſentiment qu'on en a, ne ſauroit être comparable à ce qui ſe paſſe dans une femme chrétienne, qui n'aime rien tant après Dieu, que celui qu'il lui a joint par un nœud ſacré, quand la mort le lui enleve par un coup ſi imprévu, & qu'elle lui arrache ce qui faiſoit une partie d'elle-même. Des liens ſi légitimes ne ſe peuvent rompre ſans que le cœur en ſoit déchiré. La Religion ne condamne point cet effet naturel d'une affection qu'elle recommande avec tant de ſoin. Notre Seigneur a mêlé ſes larmes avec celles des ſœurs de Lazare, & S. Paul ne nous défend pas abſolument d'être affligés dans ces rencontres, mais ſeulement de l'être comme les Payens. On n'a donc pas dû, Madame, exiger de vous que dans une telle perte, vous n'ayiez reſſenti qu'une douleur médiocre; mais quelque grande qu'elle ait été, elle ne vous aura pas ſans doute fait oublier ce que vous devez à Dieu, ni effacé de votre eſprit ces importantes vérités de notre foi. Elle nous apprend, Madame, non ſeulement que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de celui qui diſpoſe, comme il lui plaît de ſes créatures; mais ce qui eſt le plus grand ſujet de conſolation aux Chrétiens, que rien n'arrive à ceux qui l'aiment, qui ne leur ſoit avantageux pour leur ſalut, & qui ne ſerve à les conduire dans la voie par où il a voulu qu'ils marchaſſent pour aller à lui. Nous avons ſouvent de la peine à nous aſſurer de cette voie, & ce doit être une de nos plus grandes inquiétudes quand nous n'appercevons rien qui nous la marque. Mais quand Dieu parle, nous n'avons qu'à ſuivre; & il ne ſe fait jamais mieux entendre que par ces grands événemens, qui nous

ſont tout d'un coup, par un ordre viſible de ſa providence, entrer dans un état tout différent de celui où nous nous trouvions.

C'eſt à nous à bien ménager ces occaſions ſingulieres de lui donner des preuves de notre fidélité. Car elle conſiſte principalement à pratiquer dans chaque état les vertus propres à cet état. Il eſt vrai que les vertus chrétiennes étant plus pures & plus élevées que tout ce que la ſageſſe humaine a pu concevoir, on en eſt d'abord effrayé; on craint de n'y pas réuſſir, & l'eſprit du monde y fait trouver de l'impoſſibilité à ceux qui l'aiment, & qui ſe conduiſent par ſes maximes. Mais pour peu qu'on ait goûté Dieu & qu'on ſe ſoutienne par l'aſſurance des biens ineffables que Dieu promet à ceux qui le ſervent, ces difficultés n'épouvantent plus; & l'amour rend facile ce qui paroît ſi difficile à ceux qui n'agiſſent que par un eſprit de crainte. Dieu eſt bon à ceux qui le cherchent; il éclaire leurs ténebres; il ſoutient leur foibleſſe; il leur fait voir le néant de tous les vains plaiſirs des hommes & de leurs fauſſes grandeurs; il leur fait préférer l'ignominie de la croix à tous les tréſors de l'Egypte, & il leur donne le courage de ne point rougir de J. C. ni de l'Evangile, c'eſt-à-dire de témoigner par toute la ſuite de leur vie, & par une fidelle application à toutes ſortes de bonnes œuvres, que leur plus grande affaire en ce monde eſt de remplir tous les devoirs d'un Chrétien. Il ne faut qu'avoir une véritable foi pour être perſuadé que c'eſt ce que Dieu demande de tous ceux qu'il a fait paſſer des ténebres dans ſon admirable lumiere. Car peut-on être véritablement Chrétien, & s'imaginer qu'on n'eſt pas obligé de pratiquer ce que S. Pierre dit à tous les fideles : *Soyez ſaints dans toute la conduite de votre vie comme celui qui vous a appellés eſt ſaint?* Remarquez, Madame, qu'il ne dit pas: Soyez ſaints quand vous ſerez à l'Egliſe, ou quand vous recevrez les Sacremens, mais *dans toute la conduite de votre vie.* Car c'eſt une des plus dangereuſes erreurs de la plus grande partie du commun des Chrétiens, de ne faire conſiſter le Chriſtianiſme qu'en ce qui regarde plus particuliérement le culte de Dieu; quoiqu'en cela même il n'y ait ſouvent rien de moins chrétien, que ce qu'ils font, parce qu'ils croient s'en être bien acquittés en y obſervant quelque modeſtie extérieure, ou en faiſant par un eſprit judaïque de crainte ſervile, ce qui ne ſe peut bien faire que par un eſprit d'amour. Mais ils ne ſe mettent jamais dans l'eſprit que la Religion doit régler toutes les actions de la vie, & qu'on n'eſt pas moins obligé d'être Chrétien dans ſa maiſon, à la Cour, dans toutes ſortes d'emplois, que dans l'Egliſe. Que s'il y a des lieux & des états, où il eſt plus difficile de ſatisfaire à cette obligation, il faut adorer Dieu, qui nous en retire, pour s'accommoder à notre foibleſſe; & quelque douloureuſe que nous ait été la rupture de nos liens, la piété veut que nous tournions nos regards vers Dieu, pour lui

dire au plus fort de nos larmes, avec le Prophete Roi : *Vous avez rompu mes liens : je vous ſacrifierai une hoſtie d'action de graces, & j'invoquerai le nom du Seigneur.*

C'eſt de quoi, Madame, Dieu vous a donné deux ſi grands exemples dans votre propre maiſon, que vous n'avez, pour devenir ſainte, qu'à prendre l'un ou l'autre pour votre modele. Il eſt vrai qu'on n'arrive pas là tout d'un coup. Mais comme il eſt rare qu'on atteigne à ce qu'on s'eſt propoſé, & qu'on demeure ſouvent beaucoup au deſſous, on eſt en danger de ne guère avancer dans la voie de Dieu, & peut-être même de l'abandonner, quand on n'en a eu d'abord qu'une idée fort baſſe, & qu'on s'eſt borné à ces ſortes de vies communes, qui ne ſont guère au deſſus d'une honnêteté payenne. Excuſez-moi, Madame, ſi je vas trop loin. Vous trouverez peut-être de l'excès dans mon zele; mais il n'y a point d'excès plus pardonnables que ceux de la charité. On n'aime véritablement qu'autant qu'on eſt diſpoſé à faire du bien à ceux que l'on aime ; & il n'y a point de vrai bien en ce monde ni en l'autre que d'être tout à Dieu, & de ne vivre que pour lui. Je ne puis donc mieux reconnoître l'affection dont vous m'honorez, qu'en vous le deſirant de tout mon cœur, & en m'employant auprès de Dieu, autant qu'il me ſera poſſible, non par moi-même qui ne ſuis rien, mais par le ſacrifice adorable de ſon Fils, a vous le faire obtenir.

LETTRE CCCXLV.

A M. le MARQUIS DE ROUCY. *Sur le deſſein d'écrire contre le traité de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche.*

La 26. du T. VIII. *26 Mai 1681.*

JE connois particuliérement le Docteur que vous avez peur qui ne ſe brouille avec notre ami, ſur le ſujet de ſon nouveau ſyſtême de la Nature & de la Grace, (a) & ainſi, Monſieur, vous n'avez rien à craindre de ce côté-là. Car n'eſtimant pas moins que moi l'Auteur du ſyſtême, & pour ſon eſprit & pour ſa piété, & ſachant d'ailleurs le cas que je fais & que je ferai toujours de ſon amitié, je vous aſſure que quoi qu'il faſſe, ce ſera toujours avec tant d'honnêteté & tant de modération, que notre ami n'aura pas ſujet de s'en tenir offenſé. Il ſait trop bien ce que vous marquez dans votre lettre, que ç'a toujours été une regle entre les honnêtes gens, de pouvoir être de différens avis, ſans que l'amitié en ſoit bleſſée ; & que cela eſt vrai principalement au regard des vérités chrétiennes, que chacun eſt obligé de défendre ſelon

(a) [Mr. Arnauld parle ici de lui-même en troiſieme perſonne.]

les lumieres que Dieu lui donne, ſans aucun reſpect humain. C'eſt l'exemple qu'il nous a lui-même donné: la conſidération qu'il avoit pour des perſonnes qu'il fait profeſſion d'aimer, & qui tiennent auſſi à honneur d'être de ſes amis, ne l'ayant pas empêché de publier ſon livre, quoiqu'il ſût bien qu'il étoit fort contraire à leur doctrine, & qu'il pût aiſément juger que ce ſeroit une occaſion à ceux qui les haïſſent de leur inſulter, comme étant abandonnés par ceux-mêmes qui paſſoient dans le monde pour leur être tout-à-fait unis. On ne lui en ſait point mauvais gré: car ayant pris ce qu'il a écrit pour de grandes vérités, on ne trouve point mauvais qu'il ait préféré à toutes ſortes de conſidérations humaines, l'avantage qu'il a cru qu'en retireroient de certains eſprits qu'il dit avoir eus en vue, qui n'aiment que ce qui eſt exact & bien démontré. Mais on a droit auſſi de s'attendre qu'il voudra bien que ce bon Docteur, qui n'a pas moins d'amour que lui pour la vérité, faſſe part au public de ſes ſentimens ſur ſon livre, ſi après l'avoir bien examiné il y trouvoit des choſes préjudiciables à la Religion, & qui renverſaſſent les vérités de la grace les mieux établies. Or pour vous parler franchement, je penſe que cela eſt déja fait en partie, c'eſt-à-dire que ſon jugement eſt déja formé. Car il m'en a entretenu, & m'a témoigné qu'il étoit extrêmement ſurpris de voir qu'un ſi grand eſprit & ſi ennemi des ſimples probabilités, ait pu tellement ſe laiſſer éblouir par ſes nouvelles lumieres, qu'il ait pris pour des démonſtrations convainquantes les preuves qu'il donne de ce qui lui eſt particulier dans ce traité. Et il m'a ajouté que pour s'aſſurer qu'il ny eût jamais rien de moins démonſtratif, il ne falloit que prier l'Auteur de réduire les preuves de quatre ou cinq de ſes principaux ſentimens, ſoit ſur la nature, ſoit ſur la grace, à la méthode des Géometres, c'eſt-à-dire par définitions, par axiomes, & par ſyllogiſmes en forme. S'il le peut faire, m'a-t-il dit, il n'a qu'à le tenter. Et s'il y réuſſit ce ſera le vrai moyen de mettre de ſon côté tous les gens d'eſprit: mais on découvrira auſſi bien plus facilement les défauts qui pourroient être dans ſes démonſtrations prétendues. Mais quoique ce ſoit là le jugement qu'il fait de ce livre, je ſais qu'il n'a pris encore aucun deſſein arrêté d'écrire contre; & qu'il eſt engagé à d'autres ouvrages qui ne ſeront pas ſi-tôt achevés. Cependant je ne puis vous diſſimuler, que j'ai bien de la douleur de ce que notre ami s'eſt précipité à publier ſon ouvrage, contre le ſentiment d'un de ſes amis, à qui il l'avoit envoyé manuſcrit, pour en avoir ſon avis, qui l'avoit prié d'en ſuſpendre l'impreſſion juſques à ce qu'il pût prendre le tems de le voir, en lui repréſentant fortement les mauvais effets qu'il en appréhendoit: en quoi il peut voir qu'il n'a été que trop bon Prophete. Car j'apprends, par des lettres de Paris que l'on m'a fait voir, qu'il n'a pas le ſuccès qu'il eſpéroit, qu'il n'a pu trouver de Cenſeur qui l'ait voulu approuver, que M. de Condom, à qui on l'avoit fait voir, s'eſt déclaré

contre, & en parle comme d'un livre dangereux qu'il faut empêcher qui ne paroiſſe, & que M. l'Archevêque de Paris, que l'on s'attendoit qui le protégeroit, l'a abandonné. Je ſuis outre cela bien affligé de ce que vous me mandez de ſa maladie. Je vous ſupplie très-humblement de l'aſſurer que je ſuis très-ſincérement tout à lui, & que j'ai auſſi bien de la confiance qu'il me conſervera toujours la part qu'il m'a promiſe dans ſon amitié. Je ſuis. &c.

LETTRE CCCXLVI.

Au meme. *Sur le P. Mallebranche.*

La 27. du T. VIII. (1682.)

JE ne ſais ce que vous direz de ma lettre, & ſi vous la trouverez propre à être montrée; mais je vous ai dit franchement tout ce que je penſe, quoique ſous quelque voile, & je crois qu'entre amis chrétiens on en doit uſer ainſi. Je me ſuis perſuadé que vous ne douteriez point que les proteſtations que j'y fais au regard de l'amitié ne ſoient très-véritables. Je les renouvelle encore ici, & je vous prie de l'aſſurer, que ce que je ne puis approuver dans ſon ouvrage ne diminue en aucune ſorte l'affection que j'ai & que j'aurai toujours pour lui. Je vous avoue de bonne foi que je ne l'ai lu qu'une fois, mais avec tant d'application que je l'ai encore préſent à l'eſprit, & que j'y ai ſouvent rêvé depuis. Mais plus j'y ſonge, & moins je trouve de ſolidité à tout ce qu'il croit avoir démontré. Je ne m'étonne pas de ce que vous dites qu'il porte à Dieu. Car il a un certain air grand & magnifique qui enleve & qui éblouit. Mais vous m'avouerez que ce livre n'en ſeroit que plus dangereux, ſi l'idée qu'il donne de Dieu n'étoit pas conforme aux vérités de la foi, c'eſt-à-dire à ce qu'il a daigné nous révéler de ſa conduite envers les hommes; & que ſuppoſé que cela fût, l'Auteur ne pourroit pas trouver mauvais que ceux qui en ſeroient perſuadés tâchaſſent de détromper ceux que ſon livre auroit pu jetter dans l'erreur, en montrant que ce qu'il a pris pour de véritables lumieres ne ſont que de fauſſes lueurs. Je ne parle que conditionnellement, & vous m'avouerez que l'on feroit tort à l'Auteur d'avoir le moindre doute qu'il ne demeurât pas d'accord de cette propoſition, tant qu'elle ne ſeroit que conditionnelle. Or je vous donne ma parole, que je ne prendrai aucune réſolution touchant ſon livre, qu'après l'avoir lu tout de nouveau, avec toute l'attention dont je ſuis capable, ſur la nouvelle édition que j'apprends en avoir été faite à Lyon, avec des éclairciſſemens conſidérables. Mais je ne puis pas me promettre de le faire *ſans prévention*, comme il ſemble que l'Auteur le deſireroit, à moins que l'on ne m'explique ce qu'on en-

entend par-là. Car ſi l'on prétend ſeulement que je laiſſe à part toutes les opinions particulieres que je pourrois avoir touchant la grace, je le promets de très-bonne foi, n'étant nullement attaché à mes ſentimens particuliers, & me ſentant, graces à Dieu, très-éloigné de la penſée qu'il ſemble que cet Auteur m'attribue, qui eſt de m'imaginer, *qu'on ne peut rien apprendre ſur cette matiere.* Mais je ne crois pas auſſi qu'on pût ſouhaiter de moi que je me dépouillaſſe de tous les préjugés, que les vérités de la foi, établies par la Tradition, me pourroient donner contre ce ſyſtême. Cependant je ſerai bien aiſe que vous le liſiez auſſi, en examinant ſérieuſement ſi les preuves en ſont ſolides & convainquantes, comme l'Auteur vous en prie, en vous demandant ſi vous ne trouvez pas *qu'il ait démontré ce qu'il a de particulier.* Vous n'aurez pour cela qu'à mettre ſes argumens en forme, en prenant bien garde ſi les majeures ſont générales & néceſſaires, & ſi les mineures en ſont bien certaines. C'eſt le ſeul moyen de s'aſſurer ſi ce qu'on appelle démonſtration l'eſt véritablement. Vous m'obligerez après cela de m'en dire votre avis.

J'aurai occaſion de parler de l'Auteur de la *Recherche de la Vérité*, dans un ouvrage auquel je travaille préſentement, & je ne manquerai pas de lui rendre la juſtice que je lui dois. (*a*)

Je viens de me ſouvenir que dans la lettre de Paris que l'on m'a fait voir, on prie celui à qui elle eſt écrite de ne point parler des oppoſitions que l'on fait au ſyſtême. Je n'ai pas beſoin de vous faire la même priere, puiſque vous y ſerez allé, porté par l'intérêt que vous prenez à notre ami.

Excuſez mon griffonage & mes ratures. Je n'ai pu me réſoudre à tranſcrire.

Quand j'ai dit que je n'ai lu qu'une fois le livre dont il s'agit, je l'entends depuis qu'il eſt imprimé. Car je l'avois lu manuſcrit, quoique fort à la hâte, l'orſque j'en écrivis pour prier qu'on en ſuſpendit l'impreſſion. Et je penſe que vous m'avouerez qu'on auroit bien fait. Des choſes nouvelles de cette importance ne ſauroient être trop examinées avant que de les publier. Je ſuis &c.

(*a*) C'eſt dans la II partie de l'Apologie pour les Catholiques.

LETTRE CCCXLVII.

A Mr. DE PONTCHATEAU. *Sur ſon voyage, & le ſéjour qu'il alloit faire en Hollande.*

NOus ne doutons point que vous ne ſoyez préſentement à Paris. Nous avons fait bien des voyages depuis votre départ. Nous ſommes préſentement dans les Isles fortunées. Je m'étois figuré ce pays-là, ſelon ce qu'on

La 198. du T. III. 27 *Mai* 1681.

n'en avoit parlé, comme des marécages dont on auroit de la peine à ſe tirer, où des amas de fange & de boue, comme étoit le village dont je vous écrivis ſi piteuſement, il y a dix-huit mois. Ce n'eſt rien moins que cela; ce ſont tous petits canaux fort propres, qui donnent moyen d'aller partout en barque quand on veut. Mais on y va auſſi à pied, par des rues auſſi-nettes & auſſi ſéches que des allées de jardin. (*a*) Car on y apporte tous les ans de nouveau ſable, & ſi on y manquoit, on ſeroit mis à l'amende. Ce ſont au reſte les meilleures gens du monde, preſque tous Catholiques, & regardés comme les plus dévots de toute cette Egliſe de Hollande. Ils ont deux Egliſes. L'une plus petite dans la maiſon même du Curé, où on dit la Meſſe tous les jours ouvriers à huit heures, & l'autre plus grande pour les Dimanches & les Fêtes. Le ſervice s'y eſt fait très-ſolemnellement le jour de la Pentecôte, avec Muſique & ſymphonie, c'eſt-à-dire, orgues & violes. Il y a eu fort grand nombre de communians, non ſeulement le jour de la fête, mais auſſi le lendemain. Le Paſteur donna le voile à quatre dévotes le jour de la fête. Il y en a ſoixante-dix. Cela n'eſt-il pas admirable pour un village? Tout ce qui eſt néceſſaire pour l'entretien du Curé & de l'Egliſe & pour les pauvres, n'eſt fondé ſur aucun fond, ni ſur aucune taxe, mais ne vient que des oblations purement volontaires; & cependant ils ont des ornemens fort riches & de fort belle argenterie. (*b*)

Je ſais que vous aimez les belles Hiſtoires, en voici une admirable. Un Cordonnier, qui eſt mort il n'y a que dix ans, étoit autrefois Huguenot & très-emporté: il arriva qu'allant à Leyde il trouva dans la boutique d'un Libraire le livre de M. d'Ypres contre les hérétiques, traduit en flamand. Il l'acheta & ſe mit à le lire en s'en retournant chez lui. Il en fut ſi touché qu'il penſa à ſe faire Catholique. Mais les P. R. l'ayant ſu, ils lui envoyerent des Anciens & des Miniſtres mêmes, pour empêcher qu'il ne ſe convertît. Ils n'y purent rien gagner. Il répondoit parfaitement bien à tout ce qu'ils lui diſoient. Et comme il avoit fort bon eſprit, il mit par écrit les motifs de ſa converſion, & les fit imprimer en deux manieres, l'une plus étendue & l'autre plus courte, qui a été imprimée deux fois.

Cela eſt ſans doute admirable: mais ce qui l'eſt encore plus, eſt que ſon changement n'a pas été ſeulement pour la foi, mais qu'il a mené une vie tout-à-fait ſainte, étant auſſi doux & humble, qu'il étoit fier & emporté auparavant; de ſorte que le Paſteur, qui l'a fort connu, me diſoit que de loup il étoit devenu un agneau. Je ne trouve rien de plus édifiant que ces ſortes de converſions. Il me ſemble que ce ſont de grandes marques de la

(*a*) Il parle du village des Venes, ſitué ſur le Lac de Harlem, du côté de Leyde.

(*b*) Mr. Arnauld rapporte cette même hiſtoire à la fin du II. Tome de l'Apologie pour les Catholiques. ch. 26. pag. 520.

vérité

vérité de l'Egliſe. Nous allons à une nouvelle ſtation * qui ſera plus longue, auſſi-tôt après la Trinité. Nous tiendrons notre ménage dans une maiſon à part, & qui ſera toute à nous. * Delft.

Je vous y regrette bien ; car nous aurons un jardin, où vous pourriez travailler tant qu'il vous plairoit, outre que vous auriez toute liberté de vous promener. Je ne vous expoſe que le deſir de mon cœur. Car je n'oſerois vous preſſer de rien, après vous avoir vu ſi incommodé avec nous. Mais enfin ſi vous ne trouviez point de meilleure retraite, faites état, s'il vous plait, de celle-là. Nous y vivrions comme dans un petit Monaſtere, & prierions Dieu à toutes les heures en commun.

LETTRE CCCXLVIII.

AU MEME. *Sur la conduite qu'il devoit tenir dans l'état d'agitation où il ſe trouvoit.*

NOtre ami m'a montré ce que vous lui aviez mandé, & ce qu'il vous avoit répondu. J'aurois quaſi ſujet de me plaindre qu'il m'a pris tout ce que j'aurois voulu vous écrire, ſi ce n'eſt que j'en ſuis bien aiſe, parce que cela vous eſt avantageux, vous ayant parlé ſur ce que vous propoſez avec beaucoup plus d'onction que je n'aurois pu faire. Je ne m'étonne pas que l'agitation où vous vous trouvez vous faſſe ſoupirer après la retraite ; c'eſt le meilleur uſage que vous puiſſiez faire de votre voyage. Le monde ne nous eſt jamais moins dangereux que quand nous nous en trouvons fatigués : ce ſont ſes agrémens qui ſont à craindre. Il en eſt de même de la diſſipation. Quand elle eſt pénible, elle n'eſt diſſipation qu'à demi, parce que la peine qu'on en reſſent eſt une preuve que notre cœur n'y eſt pas, & que l'eſprit de Dieu nous appelle à lui. J'approuve fort la penſée que celà vous donne de cacher votre retour, pour être encore moins expoſé. Mais je crois toujours que vous devez être fort reſervé à prendre des réſolutions pour un autre genre de vie. Vous ſavez ce qui vous a été répondu ſur cela par les ſerviteurs & les ſervantes de Dieu, que vous avez conſultés. Vous devez croire qu'il vous a parlé par leur bouche, & attendre avec patience qu'il vous faſſe connoître, par d'autres marques, qu'il deſire autre choſe de vous, ſi c'eſt ſa volonté. La 199. du T. III. 22 Juin (1681.)

Il eſt bon en général de deſirer qu'on faſſe moins d'état de nous, & qu'on nous oublie davantage. Mais le plus ſûr après cela eſt d'abandonner tout à Dieu, parce que rien ne lui eſt plus agréable que la ſimplicité chrétienne, qui ne fait point tant de retours ſur ſoi-même. Le vrai humble ſe con-

tente d'être diſpoſé à être humilié, ſans tant rechercher à l'être, ou ſe plaindre qu'on ne l'eſt pas. L'amour propre ſe peut gliſſer plus aiſément dans ces recherches & dans ces plaintes; parce que l'humilité ſe découvre par-là, ce qui la met en quelque danger de ſe perdre, au lieu qu'elle n'eſt jamais en un état plus aſſuré que lorſqu'elle s'ignore elle-même.

La rencontre que vous avez faite de Labadie eſt une choſe ſi extraordinaire, que je crois que vous n'avez point mal fait de l'aller entendre. Mais il eût été bon de vous informer de la raiſon qu'il a pu avoir de quitter Geneve, & s'il en eſt ſorti de lui-même, ou parce que l'on ne l'y a plus voulu ſouffrir. Vous ferez bien de ne lire des livres des hérétiques que par néceſſité; mais il n'y a point de danger d'en lire un peu pour ſavoir de quoi ils traitent.

LETTRE CCCXLIX.

A M. le Roy Abbé de Haute-Fontaine. *Où il lui conſeille de ſe demettre de ſon Abbaye.*

La 200. du T. III. 3 *Août* 1681.

J'Ai appris, Mr., avec bien de la douleur, que vous étiez retombé malade, & il m'eſt venu en même tems une forte penſée, dont j'ai appréhendé que Dieu ne me demandât compte un jour, ſi je ne vous la découvrois. C'eſt de vous faire ſouvenir de la réſolution que vous aviez priſe de ne point mourir Abbé Commendataire. Les raiſons de conſcience que vous en aviez ſubſiſtent toujours; & ainſi je ne vois pas ce qui vous a pu décharger devant Dieu de cette obligation. L'affaire ne manqua à ſe conclure que par des obſtacles qui s'y rencontrerent. Dieu vous a fait penſer depuis à un autre qui eſt très-homme de bien, & qui apparemment pourra vaincre ces obſtacles. D'où vient donc qu'il ſe trouve dans votre conduite le oui & le non, que S. Paul dit ne ſe devoir point trouver dans celles des Miniſtres Evangéliques? Je ne ſuis pas de l'avis de ceux qui condamnent abſolument toutes les Commendes. Il faut néanmoins avouer que ſi elles ne ſont point du nombre des choſes qui ne peuvent être ſans péché, elles ſont au moins du nombre de celles qui ont beſoin de beaucoup de circonſtances pour être rendues licites. Et je crois qu'une de ces circonſtances, eſt de procurer en tout ce que l'on peut le bien des Religieux. Vous le pouvez en travaillant à avoir un ſucceſſeur qui ait de la piété & de la vertu. Vous en avez eu un en vue qui a ces qualités. Pourquoi donc ne pratiquez-vous pas cet avis du Sage, de vous hâter de faire tout le bien que vous pouvez? Il vous eſt venu une ſuc-

ceſſion depuis quelques années; & vous ſavez ce que dit S. Auguſtin, qu'afin que nous puiſſions uſer légitimement des biens de l'Egliſe, il faut que *pauperum compauperes ſimus.* L'action qu'a faite celui ſur qui vous avez jetté les yeux (*a*) eſt ſi édifiante, & peut être d'un ſi grand exemple à la poſtérité, qu'il eſt bon que l'on ſache, qu'un homme de bien en a été touché, & qu'il n'a pas voulu qu'un ſi grand déſintéreſſement ne fût pas ſans récompenſe même en cette vie. Comme il eſt capable de faire du bien dans le Dioceſe, & de donner de bons avis au nouvel Evêque, s'il le conſulte; ce vous ſera un moyen d'attirer ſur vous la miſéricorde de Dieu, par la part que vous aurez à ce bien-là : & vous pouvez auſſi eſpérer qu'il continuera ſelon ſon pouvoir les charités que vous faiſiez dans le pays. Les Peres comptent entre les talens dont Dieu nous demandera compte, ſi nous manquons de les faire profiter, les moyens que nous avons de faire faire du bien aux autres; & c'eſt ce qui leur fait dire, que c'eſt un talent que d'être fort ami des perſonnes riches, & que c'eſt enfouir ce talent & ſe rendre coupable par là, que de ne pas uſer de l'accès qu'on a auprès d'eux pour les porter à faire l'aumône. Il en eſt donc de même de mettre des ſerviteurs de Dieu en état de ſervir l'Egliſe & le prochain. C'eſt une omiſſion d'y manquer quand on le peut; & une action fort agréable à Dieu, & qui nous peut être d'un grand mérite devant lui, de ménager ces occaſions pour ſa gloire, ſans parler du mal que vous préviendrez, & qui eſt quaſi inévitable ſi vous ne faites rien de votre vivant. Je ne crois pas, M. que vous trouviez mauvais que je vous propoſe bonnement ce qui m'eſt venu dans l'eſprit ſur votre ſujet. Il n'y a point d'amitié vraiment chrétienne, que celle qui donne cette liberté; & c'eſt une des plus grandes miſeres des gens du monde, de ce qu'il n'y a perſonne qui l'oſe prendre à leur égard; ce qui a fait dire à un Payen: *Cujus autem aures clauſæ veritati ſunt, ut ab amico vera audire nequeant, hujus ſalus deſperanda.* Mais quand je m'abuſerois dans le conſeil que je vous donne, je ſuis aſſuré que vous le prendriez en bonne part, & vous regarderiez ma franchiſe comme une marque de l'affection que Dieu m'a donné pour vous.

(*a*) Je ne doute point que cette perſonne, dont parle là Mr. Arnauld, ne ſoit un Mr. Martin de Saumur, qui avoit été & étoit encore précepteur de pluſieurs des enfans de Mr. Colbert le Miniſtre & Controleur-Général des Finances Ce Miniſtre voulant récompenſer cet honnête homme (qui avoit été de l'Oratoire) lui fit donner deux mille livres de penſion ſur l'Evêché d'Auxerre: ce qu'il ne voulut point accepter; diſant que n'ayant jamais rendu ſervice au Dioceſe d'Auxerre, & n'étant ni en état ni dans la diſpoſition de lui en rendre, il ne croyoit pas pouvoir en conſcience accepter cette penſion. Mr. Colbert ne goûta pas trop cette excuſe, & lui dit qu'il ſe gardât bien d'inſpirer de telles maximes à ſes enfans. Il lui donna cependant des rentes ſur la ville. J'ai ſu tout cela de Mr. Martin même, de qui j'étois fort ami. [*Cette Note eſt du P. Queſnel, qui l'a écrite à la marge d'une copie de cette lettre.*]

LETTRE CCCL.

A M. DE PONT-CHATEAU. *Pour juſtifier M. Nicole de quelques plaintes que l'on faiſoit de lui.*

La 191. du T. III. 15 *Octob.* 1681.

J'Apprends par une lettre de M. Nicole qu'on s'eſt horriblement laiſſé prévenir contre lui, par de méchantes raiſons, ſur une affaire où il a tout-à-fait raiſon. Ne s'accoutumera-t-on jamais à ne point condamner les gens ſans les avoir entendus? Mais ſi l'infirmité humaine nous fait ſouvent tomber dans ces ſortes de fautes, parceque nous ne ſommes pas aſſez ſur nos gardes contre les préventions, nous devrions au moins revenir de bonne foi, en reconnoiſſant l'injuſtice de nos jugemens téméraires. On en fait de bien étranges ſur ſon ſujet.

On l'a accuſé d'opiniatreté, en ne voulant point ſe rendre à l'avis de tous les autres, quoique d'une part cela ne fut pas vrai, puiſque j'ai toujours été de ſon ſentiment; & que de l'autre ce qu'on déſiroit de lui, étant manifeſtement injuſte, il n'eſt obligé de ſe rendre à l'avis de perſonne.

On a ſuppoſé qu'il agiſſoit par un motif d'intérêt: ce qui n'avoit garde d'être vrai, puiſqu'il a toujours déclaré qu'il ne regardoit ce bien là (*a*) que comme le bien des pauvres.

Je ne puis m'empêcher de dire, qu'il ſemble qu'en toutes choſes on prenne à tâche de le décrier, comme on l'a fait encore au ſujet de la permiſſion qu'il a eue de demeurer chez lui. Quoique cela ſe ſoit propoſé par un ami ſans ſa participation, (*b*) & ſans qu'on y ait apporté aucune condition, on n'a pas laiſſé d'en prendre ſujet de le taxer de lâcheté: ce qui me paroit la plus grande injuſtice du monde.

N'eſt-il pas utile qu'il ſoit en repos, afin qu'il puiſſe travailler pour l'Egliſe? Ne le fait-il pas toujours d'une maniere ou d'autre?

N'eſt-il pas juſte que chacun agiſſe ſelon ſon don? N'a-t-il pas rendu d'aſſez grands ſervices pour lui en ſavoir gré, & ne le pas traiter comme un eſclave qui n'auroit pas la liberté de faire ce qu'il lui plairoit?

Il a de très-belles vues, & qui ſont de la derniere importance; & au lieu d'y entrer, & de lui donner moyen de les ſuivre, on voudroit qu'il s'appliquât à des choſes auxquelles il n'a pas d'inclination; & parce qu'il ne le fait pas, peu s'en faut qu'on ne le traite de déſerteur. Cela m'a

(*a*) La part qu'il avoit à Nordſtrand.
(*b*) Par Mr. Robert, Penitencier de Paris, & Profeſſeur de Sorbonne.

toujours paru ſi déraiſonnable, que vous me pardonnerez bien, ſi je n'ai pu m'empêcher de vous en décharger mon cœur dans l'occaſion que m'en a donné cette nouvelle affaire de Nordſtrand.

LETTRE CCCLI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Néceſſité de faire l'aumône; mort de M. Thaumas; écrit contre M. Des Lyons: Caractere de M. Guelphe.*

JE ne manquerai pas de prier Dieu pour la perſonne dont vous m'apprenez la mort. Si elle n'avoit pas beaucoup de ferveur, elle a eu toujours beaucoup d'innocence, lors même qu'elle étoit dans l'héréſie; & je ne doute point que Dieu ne lui ait fait miſéricorde. 16 Oct. 1681.

J'ai bien de la joie de ce que les forces reviennent à notre ſœur ainée. Vous m'avez obligé de me parler de la Niece (*a*). J'en ai bien de la conſolation. Je voudrois qu'elle eût un bon directeur, qui l'appliquât bien à attirer les graces de Dieu, & pour elle & pour ſon fils, par de grandes aumônes. Car en vérité je ne vois pas comment les grands ſe peuvent ſauver que par-là: & entre les aumônes, je préférerois toujours celles qui peuvent contribuer au ſalut des ames, comme ſont des fondations dans ſes terres pour y mettre de bonnes maitreſſes d'école; & ce qui peut aider à faire prêcher Jéſus-Chriſt dans les païs infidéles. Ce que j'ai lu depuis peu me donne cette penſée; & je vous avoue que j'en ſuis tout plein, comme vous verrez par une autre lettre. (*b*).

J'attendois pour vous parler de la mort de notre ami, (*c*) que j'euſſe vu la lettre dont vous envoyez la copie qu'il a écrite quatre jours avant ſa maladie. Mais je ne l'ai point encore, parcequ'elle étoit dans le paquet de M. du Meſnil (Guelphe) qui n'eſt pas ici; & qui n'y ſera que demain. Mais que peut-on dire d'une mort affligeante pour ſes amis, & ſi heureuſe pour lui? On l'a empriſonné, on l'a exilé; mais c'eſt par là même qu'on lui a ouvert le ciel; & plut-à Dieu que ceux qui l'ouvrent aux autres en cette maniere ne ſe le ferment pas à eux-mêmes! On fait des ſaints en les tourmentant, mais ce n'eſt pas le moyen de le devenir.

Je n'ai rien à dire ſur le billet. On eſt bien aiſe qu'il prenne pour un avantage d'avoir écrit le dernier (*d*). Il lui faut laiſſer cette petite ſatisfaction. Je vous enverrai cette derniere piéce, afin qu'on la mette à la fin. Ceux qui liront le tout, jugeront ſi elle a eu beſoin de réponſe.

(*a*) Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres. (*b*) La 352.
(*c*) Mr. Thou. (*d*) Mr. Des Lyons, Doyen de Senlis.

Du 16 Oct. P. S. Je vous écris ceci à part, étant bien aiſe de vous dire en quelle diſpoſition eſt maintenant M. Du Meſnil. Il y a environ ſix ſemaines qu'il fut preſque renverſé; mais ce fut en partie ma faute. Car lui ayant parlé trop durement ſur une mauvaiſe humeur qu'il avoit témoignée, n'en ayant pas ce me ſemble de ſujet, cela le jetta dans une ſi grande mélancolie qu'il en fut malade, ce qui cauſa auſſi quelque brouillerie entre lui & M. Merlin *. Mais il eſt ſi bien revenu de cela, qu'il eſt préſentement dans la meilleure diſpoſition du monde. Et il faut avouer qu'il a quelquefois de petits chagrins; mais que dans le fond c'eſt une perſonne incomparable pour l'affection, pour la fidélité, pour le travail, pour le ſoin des affaires, pour le ménagement de notre petit fonds, & pour l'application à faire bien réuſſir les choſes dont il ſe mêle. Il demande ſeulement, comme il eſt bien raiſonnable, qu'on lui témoigne de l'amitié, & avec cela il ſe mettroit en quatre pour les gens. C'eſt ce qui me fait vous prier que vous le careſſiez bien quand il vous ira voir, ce qui ſera bientôt; car il prétend partir mardi prochain: & autant qu'on en peut juger, ſon voyage pourra durer ſeize ou dix-huit jours: & il fait état d'être de retour avant Noël; mais j'en doute; car il a beaucoup d'affaires à Paris auxquelles je ſerai bien aiſe qu'il mette ordre avant que de revenir. Témoignez-lui bien, je vous prie, les obligations que vous lui avez des ſervices qu'il me rend. *A tant*, je vous donne le bonjour. Celui qui vous eſt venu trouver depuis peu a de très bonnes qualités; mais il s'en faut bien qu'il ait autant d'ordre & d'exactitude dans les affaires que le couſin Du Meſnil. Et de plus, j'ai un peu de ſcrupule ſur la vie qu'il mene; car elle ne s'accorde guere avec le deſſein qu'on a eu ſur lui, & je ne prétends pas du tout lui faire perdre ſa vocation, en l'appliquant à des choſes qui me regardent. Il eſt toujours malade; & ſa fievre, qui avoit été d'abord double tierce, & étoit devenue tierce, eſt préſentement double tierce. Il a deſſein d'aller à Paris auſſi-tôt qu'il ſera guéri. Le voyage de M. Du Meſnil rendra le ſien moins néceſſaire; mais je ne ſerai pas néanmoins fâché qu'il le faſſe, afin que nos amis voyent ce qui lui ſera plus propre & plus avantageux pour ſon ſalut, ſans avoir aucun égard à moi.

* Copiſte de Mr. Arnauld, Couſin de Mr. Guelphe.

LETTRE CCCLII.

A La Mere du Fargis, *alors Prieure de Port-Royal. Sur les obligations des Grands.*

La 192. du T. III. 17 Oct. 1681. J'Ai bien de la joie, ma très chere Mere, de votre convaleſcence: & ce m'en eſt un ſurcroît de ce que l'on me mande auſſi de bonnes nouvelles de

votre chere Niece. (a) Je lui ſouhaitte de tout mon cœur un bon guide, car elle en a bien beſoin; les grands ayant une infinité d'obligations dont ils ne s'aperçoivent point d'eux-mêmes, & dont preſque perſonne ne prend la liberté de leur parler. Quand ce ne ſeroit que l'aumône; on tremble quand on conſidere ce qui en eſt dit dans l'Evangile & dans S. Paul. Cependant on ne ſait ſi ceux-mêmes qui en font, en font aſſez pour s'aquitter de cette obligation: car on la doit faire à proportion de ſon bien: & S. Thomas dit, que donner la dixme de ſon revenu n'eſt que la juſtice des Juifs, qui ne ſuffit pas aux Chrétiens; que ſera-ce donc des riches qui ne le font pas? Il ſe trouve de plus, qu'en qualité de Seigneurs de grandes terres, ils ſont obligés d'y faire, autant qu'ils peuvent, connoître & ſervir J. C. Combien y en a-t-il peu qui penſent à celà, qui aient un grand zele d'y faire mettre de bons Curés, quand ils le peuvent; de bons maîtres & de bonnes maîtreſſes d'Ecole, ce qu'ils peuvent preſque toujours en les fondant? Et il n'y a guere d'argent mieux employé que celui-là: car il me ſemble qu'entre les charités on doit toujours préférer celles qui vont au bien des ames; ce qui me fait beaucoup eſtimer ceux qui contribuent à faire prêcher Jéſus-Chriſt parmi les infideles. Je voudrois ma très-chere Mere, que vous lui recommandaſſiez de bien lire le livre du Prince de Conti, *des devoirs des Grands*. Ce ne ſont point des idées. C'eſt-ce que Dieu lui avoit mis dans le cœur, & ce que ſa grace lui a fait pratiquer à lui même autant qu'il a pu. Je ne ſai comment je ſuis entré dans ce diſcours; mais c'eſt auſſi tout ce que vous aurez de moi aujourd'hui.

(a) Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres.

LETTRE CCCLIII.

A LA MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Il lui parle de la maladie, du zèle & de la maniere de vivre de M. l'Evêque de Caſtorie; des miſſions étrangeres, & de la mort de M. Thaumas.*

IL faut réparer, ma très chere Niece, la faute que j'ai faite la derniere fois, de n'avoir point fait de réponſe à votre lettre ſi édifiante. C'eſt que je l'avois envoyée à M. de Caſtorie qui me l'a retenue plus longtems que je ne penſois, pour l'expliquer en flamand aux ſaintes perſonnes (a) qui ſont avec lui. Il nous a donné depuis de grandes appréhenſions: car ayant été conſidérablement

La 201. du T. III. 19 Oct. 1681.

(a) Mes demoiſelles van Heuſſen.

malade & n'étant pas encore tout à fait guéri, il a été obligé de ſe fatiguer extrêmement pour donner les Ordres en différens jours; ce qui lui a redonné la fievre, dont je ne ſais s'il eſt encore tout à fait quitte. Que l'Egliſe ſeroit floriſſante ſi elle avoit beaucoup de tels Paſteurs! Il ſemble que l'on ſoit au tems de ces anciens Evêques, qui ne ſe diſcernoient que par le zele & la charité avec laquelle ils conduiſoient leurs troupeaux, & en qui il ne paroiſſoit rien du ſiecle. Il n'a pour train que ſon Aumonier, qui lui ſert de Secretaire, & un Valet de Chambre; mais Dieu lui donne des Timothées (*a*), des Phœbés & des Tecles, avec leſquels il vit preſque toujours dans une ſainte retraite, qui a quelque choſe de ſi doux & de ſi édifiant, que tout reſpire la piété dans cette Egliſe domeſtique. M. Guelphe, qui vous doit aller voir bientôt, vous entretiendra de tout celà: il vous dira auſſi comme va tout notre petit ménage (*b*). Il eſt vrai que d'abord nous n'oſions preſque aller dans notre jardin, parce qu'on y eſt vu; mais on nous a dit qu'il n'importoit pas, n'y ayant que de bonnes perſonnes à l'entour de nous; & ainſi nous y allons après diné quand il fait beau. Je continue toujours graces à Dieu de me bien porter. Je ne ſuis pas ſans affaires; car je me ſuis bien taillé de la beſogne. C'eſt pour les Catholiques, qui ſont ici attaqués par divers petits libelles qui ſe répandent fort. Dieu me donne des forces pour y travailler gaiement; & puiſque je ſuis en train, je vous dirai ce qui m'eſt arrivé ces jours paſſés.

Je voulois faire voir combien l'Egliſe a davantage au-deſſus de l'héréſie, en ce qu'il n'y a que les Catholiques qui convertiſſent les Idolatres à Jéſus-Chriſt. Ce m'a été une occaſion de lire les *Relations des Miſſionaires François* qui prêchent l'Evangile dans les Indes Orientales. En vérité j'en ai été tout à fait édifié, & je voudrois qu'on vous les eût lues. Je ſuis aſſuré qu'il y a beaucoup de choſes qui vous raviroient. Vous y verriez une image du zele & de la ferveur des premiers Chrétiens, & des aſſemblées de Vierges, à qui on a donné le nom d'*Amantes de la Croix*, qui s'occupent principalement à adorer Jéſus-Chriſt crucifié & à le prier pour la converſion des infideles. Il y a auſſi des exemples merveilleux de la paſſion pour le martyre, même en de jeunes enfans. Je crois que ce ſont des livres que vous devez lire, quoique ceux qui les ont compoſés ayent été autrefois, & ſoient peut-être encore un peu prévenus contre nous. Mais ce n'eſt peut-être que ceux qui ſont à Paris; car pour ceux qui ſont dans les Miſſions ils paroiſſent ſi pleins de Dieu, que s'ils ont quelque ignorance ſur des matieres qu'ils n'ont pas aſſez étudiées, on ne ſauroit douter que cela ne ſoit couvert par l'ardeur de leur charité, & qu'on ne puiſſe dire de ces zélés prédicateurs de Jéſus-Chriſt, ce que ſaint Auguſtin diſoit autrefois de ſaint Cyprien. *Hunc nœvum in candidiſſimo pectore*

(*a*) Mr. van Heuſſen & Meſdemoiſelles ſes ſœurs, qui étoient Dévotes.
(*b*) Il demeuroit alors à Delft dans le Beguinage.

charitatis

charitatis ubera contegunt. (*a*) Vous dirai-je la penſée que j'ai eue ? Je voudrois que vous fuſſiez unies avec ces *Amantes de la Croix* de la Cochinchine, & que vous leur euſſiez écrit une lettre pour leur demander cette union. On la feroit bien tenir par quelques perſonnes qui connoiſſent des Directeurs des Miſſions étrangeres. Vous vous rirez peut-être de ma ſimplicité : mais je n'ai pu m'empêcher de me décharger de cette penſée qui m'eſt venue dans l'eſprit, en liſant ces rélations. Je ne prétends point que vous y ayez aucun égard, ſi Dieu ne vous la donne auſſi après les avoir lues. Mais à quoi je me borne, c'eſt que je voudrois bien au moins que dans vos retraites, une de vos vues fût de prier Dieu pour ces bons Miſſionnaires, qui travaillent avec tant de zele pour faire connoitre Jéſus-Chriſt parmi tant de nations, en qui ne s'eſt point encore accompli ce que ſon Pere lui a promis, de lui donner tous les peuples pour ſon héritage. Je ne ſais de quoi je vous entretiens ; c'eſt que je me laiſſe aller à tout ce qui me vient ſous la plume, comme ſi je vous parlois, ne doutant point que vous ne le trouviez bon.

Notre Ami (*b*) eſt bien heureux d'être allé à Dieu après une perſécution, qu'il n'a attirée que pour avoir aſſiſté de bonnes filles, qu'on ne tourmentoit auſſi que pour les forcer d'agir contre leur conſcience. La priſon & l'exil qu'il a ſouffert pour cela, dans des diſpoſitions ſi chrétiennes, ſont une excellente préparation pour faire ce dernier voyage d'où dépend l'éternité.

(*a*) [C'eſt le cas de Mr. de Lionne, Evêque de Roſalie. Il étoit parti d'Europe avec deux préventions. L'une que les Jéſuites étoient le corps le plus utile à l'Egliſe : l'autre que ceux qu'on appelloit Janſéniſtes, en étoient les plus pernicieux ennemis. Il revint en Europe pleinement délivré de ces deux préventions ; mais il diſoit néanmoins avec naïveté, que s'il y avoit un tems dans ſa vie, où il put avoir la confiance d'avoir été agréable à Dieu, c'eſt celui où il étoit parti avec ces préventions.]

(*b*) Mr. Thaumas, mort le 5 Septembre 1681. relégué à Quimpercorentin en baſſe Brétagne, après huit mois de priſon à la Baſtille.

LETTRE CCCLIV.

A MAD. CHAMPAGNE. *Pour la conſoler de la mort de ſon Mari & d'une fille unique.*

IL faut avouer, Mademoiſelle, que Dieu vous éprouve d'une étrange ſorte. Perdre en même tems un mari ſi aimé & ſi digne d'être aimé, & une fille unique obtenue par tant de vœux, c'eſt aux yeux des hommes une des plus extraordinaires déſolations où une femme puiſſe tomber. La 202. du T. III. 12 *Nov.* 1681.

Ce n'en eſt que trop pour accabler la nature, quand elle eſt abandonnée à elle même, & qu'elle n'a point d'autre appui que les vaines conſolations

qu'elle peut tirer de la raiſon ſeule. Mais vous êtes Chrétienne, & je ne doute point que la foi ne vous ait ſoutenue dans un ſi grand choc. C'eſt elle qui vous a fait voir que votre perte n'eſt point telle, que les premiers ſentimens de votre douleur vous l'ont repréſentée, que vous n'avez rien perdu qu'aux yeux de la chair, & que tout ce que vous aimiez le mieux en ce monde, peut encore être d'une maniere plus ſpirituelle & plus pure, l'objet de votre amour. Non, Mademoiſelle, vous n'avez point perdu ce mari qui tenoit une ſi grande place dans votre cœur. Il vous a ſeulement quittée pour un peu de tems. Vous le retrouverez dans le ciel, où votre union ſera éternelle.

Vous connoiſſiez mieux que perſonne les graces que Dieu lui avoit faites, & de quelle nature a été le lien qui vous a unis. Vous ſavez qu'il vous a choiſie pour avoir une compagnie qui le pût aider à rendre à Dieu ce qu'il lui devoit, & à jouir des douceurs ſpirituelles d'un mariage vraiment Chrétien. Vous ſavez le zele que Dieu lui avoit donné pour les vérités chrétiennes, que le monde connoît le moins : la ſincérité de ſon affection pour ſes véritables amis, qu'il aimoit en Jéſus-Chriſt, ſon détachement des biens de la terre, & le ſoin qu'il avoit d'en faire part à Jéſus-Chriſt en l'aſſiſtant, autant qu'il pouvoit en la perſonne des pauvres, & contribuant auſſi à l'ornement de ſon temple. Je ne ſais point encore ce qui s'eſt paſſé durant ſa derniere maladie : mais je ne doute point que Dieu n'ait terminé, par une mort ſainte, une vie ſi chrétienne.

Il vit donc ce cher mari, que vous pleurez comme mort, & d'une vie beaucoup plus heureuſe & plus véritable que celle qui faiſoit votre plus grande conſolation. Changez la donc en une autre plus digne d'une Chrétienne; & penſant plus au bonheur que lui aſſure ſa ſortie de ce monde, comme vous avez tout ſujet de croire, ne faites pas ce tort à votre amitié, que d'être plus ſenſible à votre intérêt qu'au ſien.

Ce ſont ces mêmes vues qui ont dû ſécher les larmes que vous avez répandues pour la chere enfant, qui eût pu ſans doute diminuer votre douleur, ſi Dieu vous l'avoit laiſſée en vous ôtant ſon pere. Mais il a voulu le ſacrifice entier, & que pouvez-vous faire autre choſe, que de dire encore ici, comme le ſaint-homme Job : *Le Seigneur me l'avoit donnée; le Seigneur me l'a ôtée: que ſon ſaint nom ſoit béni.* C'étoit un enfant de prieres, & vous ne l'aviez ſans doute l'un & l'autre demandé à Dieu, que dans l'eſprit du jeune Tobie, afin qu'il pût être béni & loué par le fruit du mariage.

Il vous a donc exaucés. Car il le ſera éternellement par cet enfant, qu'il a enlevé de ce monde ſi plein de périls & de pieges, avant qu'il fut en état de pouvoir perdre la grace de la régénération divine qu'il avoit reçue dans le ſaint Batême. Dieu n'a donc eu, Mademoiſelle, que des penſées de miſéricorde & de grace ſur les deux objets de votre affliction : mais vous

devez croire qu'il n'en n'a eu auſſi que de ſemblables ſur vous. Il a rompu tout d'un coup tous vos liens, parce que vous voulant toute à lui, il a voulu qu'il n'y eût plus rien qui partageât votre cœur, étant aimé trop humainement, quoi que légitimement. Il vous apelle à un autre état dont le propre eſt, ſelon S. Paul, de ſe regarder comme une perſonne déſolée, qui ne cherchant plus de conſolation ſur la terre, met toute ſon eſpérance en Dieu, & s'applique jour & nuit à la priere; c'eſt-à-dire, qu'elle a pour principale & preſque unique occupation, les exercices de piété: car on prie en diverſes manieres. C'eſt la définition que l'Apôtre donne d'une véritable veuve. Vous n'avez pas choiſi cet état: Dieu l'a choiſi pour vous: & c'eſt ce qui vous doit donner plus de confiance, qu'après l'avoir embraſſé par une humble ſoumiſſion à ſes ordres, il ne vous refuſera pas les diſpoſitions néceſſaires pour en bien remplir les devoirs, ſi vous les demandez avec foi. Je ne manquerai pas auſſi de me joindre à vous pour vous obtenir cette grace, en lui recommandant l'ame de ce cher & fidele ami qui nous a quittés, comme j'ai fait pluſieurs fois dans le ſaint Sacrifice de la Meſſe. C'eſt tout ce que je puis faire pour vous donner à l'un & à l'autre des marques de mon amitié & de notre alliance ſpirituelle; & vous avez trop de religion pour n'en faire pas plus d'état que de tous les ſervices temporels qu'on vous pourroit rendre. Je ſuis, Mademoiſelle, en notre Seigneur, &c.

EPISTOLA ILLmi. DE NEERCASSEL ad Arnaldum.

GRatias ago maximas D. C. quia mecum communicaſti quæ ex Galliis nova percepiſti. Nihil in illis legi libentiùs quam quæ referuntur de avidi- 24 Dec. 1681.
tate quâ lucubrationes tuæ deſiderantur, ac divenduntur.

Quod devotam attinet fæminam, de quâ D. Nic. te conſuluit, exiſtimo eam neceſſitatibus pauperum ſublevandis utiliſſimè applicari poſſe; tum quia in ea curâ erit ei quaſi pondus humilitatis, ne vento vanitatis, ob extaſes ſuas abripiatur; tum quia cura iſta eam non impediat à dulcedine quâ in contemplatione veritatis æternæ perfunditur.

Quod verò Religioſum ſpectat, quem ſuperiores litibus proſequendis præficere intendunt, exiſtimo illum peſſimam iſtam occupationem meritò refugere; quia Religio Chriſtiana abhorret à litibus; nec facile illarum ſtudium cum ſtudio orationis componi poteſt. Sed fortè major ei incumbet tentatio ab iratis ſuperioribus, ſi officium iſtud non acceptet, quam à litibus imminet. Hoc ſi verum foret, putarem quod ſuperioribus obedire poſſit. Sed tu,

vir ſapientiſſime, hæc melius diſcernes ; unde ſuperfluum judico plura de illis ſcribere, qui etiam hæc pauca non ſcripſi, niſi ut tibi morem geram.

LETTRE CCCLV.

Au Marquis DE ROUCY. *Sur le ſiſtême du P. Mallebranche.*

La 28. du T. VIII. 4 *Janv.* 1682.

ENfin, Monſieur, ayant achevé quelques ouvrages que je n'avois pas cru pouvoir différer, parce qu'ils me paroiſſoient importans pour la défenſe de la vérité & de l'Egliſe, j'ai repris le deſſein de vous ſatisfaire, en examinant, avec tout le ſoin & toute l'attention dont je ſuis capable, le *Traité* de notre Ami, *de la nature & de la grace.* Je l'avois déja lu deux fois, & je n'ai pû vous diſſimuler que la premiere lecture, & encore plus la ſeconde, m'y avoit fait remarquer diverſes choſes que je pouvois approuver, & qu'il ne me paroiſſoit en aucune ſorte qu'il eût démontré, comme il prétend l'avoir fait, ce qui lui eſt particulier.

Ce n'eſt que depuis deux jours que je me ſuis mis à le relire de nouveau, avec quelques pieces qui ſont néceſſaires pour le bien entendre. J'ai commencé par un éclairciſſement manuſcrit que l'Auteur vous avoit donné, & que vous m'aviez envoyé il y a déja quelque tems, mais que j'avois toujours différé de lire, comme je vous l'avois mandé, juſques à ce que je fuſſe en état de m'appliquer tout de bon à cette matiere. Je vous en marquerai mon ſentiment une autrefois : cependant je vous dirai par avance, que j'y trouve pluſieurs choſes ſur la prédeſtination & ſur la grace, qui me paroiſſent plus conformes à la doctrine de S. Auguſtin & de l'Egliſe que ce qui en eſt dit dans le Traité; ce qui m'a donné de la joie. Car cela me fait eſpérer qu'à force de s'éclaircir & d'approfondir, on ſe trouvera beaucoup moins éloignés les uns des autres qu'on ne penſoit.

J'ai lu enſuite les éclairciſſemens *de la Recherche de la vérité*, que l'Auteur croit que l'on doit lire pour bien entendre ſon Traité. Et comme j'y ai trouvé d'aſſez grandes difficultés, qui ont beaucoup de rapport à la matiere du Traité, j'ai jugé les devoir propoſer d'abord, principalement celles qui regardent *la nature des Idées*, afin de finir par celles qui regardent le Traité même, & qui ſeront les plus conſidérables.

C'eſt à peu près le plan de l'ouvrage auquel je m'en vas travailler. Mais je vous prie de vous tenir aſſuré de ce que je vous ai déja écrit ſur ce ſujet, qui eſt que vous ne devez point appréhender, qu'en écrivant contre le Traité de notre Ami, je lui donne aucun ſujet de ſe plaindre que je n'aurois pas eu

aſſez d'égard aux devoirs de l'amitié. Ce qu'on doit à la vérité, eſt préférable à ce que l'on doit à tous les amis. C'eſt ce que les Payens même ont reconnu. Mais lorſque l'on ſe croit obligé de la défendre, on le peut & on le doit faire en différentes manieres, ſelon les différentes qualités de ceux contre qui on la défend. Il y a ſur cela deux caracteres fort diſſemblables, tous deux louables, tous deux chrétiens, & tous deux autoriſés par l'Ecriture, & par la doctrine & les exemples des Saints. L'un eſt la force, dont il eſt juſte de repouſſer la malice d'un calomniateur ou d'un emporté, qui ne garde aucune meſure dans ſes accuſations téméraires. L'autre eſt la modération, dont la douceur chrétienne veut que l'on uſe envers un homme de mérite, qui auroit publié des ſentimens dans leſquels on ne croiroit pas devoir entrer, & qu'on regarderoit même comme pouvant être préjudiciables à l'Egliſe, quoi qu'on fût très-perſuadé de la droiture du cœur, & de la pureté des intentions de celui qui les auroit avancés.

C'eſt le jugement, Monſieur, que je fais de notre Ami. J'ai de la douleur de ce que quelques-uns de ſes amis ſe ſont trop hâtés de publier un écrit, qui, contenant beaucoup de choſes nouvelles & ſurprenantes, devoit être vu & revu pendant un long-tems, & corrigé avec tant de ſoin, qu'on pût avoir quelque aſſurance, qu'on n'y auroit rien laiſſé ou de mal prouvé, ou qui pût bleſſer la doctrine de l'Egliſe. Mais cela n'empêche pas que je n'aie toujours une grande eſtime de ſon eſprit, de ſa vertu, & de ſa piété. Il écrit d'une maniere ſi noble & ſi vive, qu'il eſt à craindre, que contre ſes propres regles, il ne ſurprenne ſouvent lecteuer par les agrémens de ſon diſcours, lors qu'il prétend ne l'emporter que par la force de ſes raiſons. Il paroît qu'il n'eſt attaché qu'à la vérité, & que s'il ne la trouve pas toujours, ce n'eſt pas qu'il ne la cherche toujours de bonne foi. Mais c'eſt que tout homme eſt homme, & capable de ſe tromper; lors même qu'on croit ne rien dire qu'après avoir bien conſulté le maître intérieur qui nous enſeigne toute vérité. Il témoigne, dans ſes écrits mêmes de Philoſophie, un deſir ardent de porter les hommes à n'aimer que Dieu, & à ſe délivrer de l'eſclavage des ſens par la pratique des conſeils de l'Evangile. On ne peut donc raiſonnablement douter de la pureté de ſes intentions. Et comme la charité juge toujours du prochain le plus favorablement qu'elle peut, elle veut que nous croyons ce qu'il nous aſſure, qu'il n'a fait ce Traité *de la nature & de la grace*, que pour faire entrer quelques eſprits, plus philoſophes que chrétiens, dans les véritables ſentimens de la Religion, & dans la reconnoiſſance des obligations que nous avons à Jesus-Christ.

Mais vous dirai-je, Monſieur, que c'eſt cela même qui peut l'avoir ébloui, & lui avoir fait prendre des preuves foibles pour de véritables démonſtrations. On s'imagine aiſément que les choſes ſont telles que l'on

deſire qu'elles ſoient, quand on le deſire fortement : *Qui amant ipſi ſibi ſomnia fingunt.* C'eſt la cauſe la plus ordinaire qui fait commettre des paralogiſmes dans la Géometrie même à des gens d'ailleurs éclairés. Feu M. Paſcal avoit conſigné ſoixante piſtoles pour celui qui trouveroit la ſolution d'un Problême qu'il avoit propoſé, par un écrit imprimé, à tous les Géometres de l'Europe. Il y en eut de très-habiles des Provinces éloignées qui crurent avoir troúvé ce qu'on demandoit, & qui en envoyerent la ſolution à Paris : mais elle ſe trouva pleine de paralogiſmes, que la paſſion de remporter ce prix, plutôt par honneur que par intérêt, leur avoit fait prendre pour des démonſtrations. S'étonnera-t-on que la même choſe puiſſe être arrivée à notre Ami ? Sa piété lui a fait avoir un grand deſir de perſuader des gens qu'il a crus peu touchés des raiſons ordinaires dont on appuye la Religion. Il a donc jugé qu'il en devoit chercher de nouvelles ; & comme il a cru auſſi que pour faire impreſſion *ſur des eſprits qui ſe piquent d'une grande juſteſſe & d'une rigoureuſe exactitude*, il falloit qu'elles fuſſent fort convainquantes & qu'elles égalaſſent la certitude des démonſtrations de Géometrie. L'extrême paſſion qu'il a eue d'en trouver de telles, pour venir à bout d'un ſi louable deſſein, lui a fait prendre pour principes de ce qu'il vouloit démontrer, de certaines maximes, qui impoſent peut-être par la nobleſſe des expreſſions, mais qui, étant bien examinées, ne ſe trouveront pas aſſez ſolides pour ſervir de principes à une véritable démonſtration, comme j'eſpere de le faire voir.

Voilà, Monſieur, qu'elle eſt ma diſpoſition à l'égard de notre ami : je lui ferois tort ſi je craignois qu'il y trouvât à redire. Il a l'eſprit trop juſte pour ne pas voir que la regle qu'il établit pour juſtifier ſa conduite dans la publication de ſon Traité, doit juſtifier auſſi la conduite de ceux qui écriront contre, pourvu qu'ils le faſſent dans les mêmes vues, que celles qu'il croit l'avoir obligé de réfuter les penſées des autres. Cette regle eſt, *qu'il faut aimer & rechercher la vérité de toutes ſes forces, & la communiquer aux autres lorſqu'on croit l'avoir reconnue.* Il ne doit donc pas trouver mauvais, que ceux à qui Dieu a pu faire la grace, auſſi bien qu'à lui, d'aimer la vérité, & de la rechercher avec tout le ſoin dont ils ſont capables, la communiquent aux autres, lorſqu'ils croient l'avoir reconnue, quand ce ſeroit en découvrant ce qui l'auroit bleſſée dans ſon livre. Car il eſt ſans doute bien éloigné de la diſpoſition de ceux dont ſaint Auguſtin dit, qu'ils aiment la vérité lorſqu'elle ne leur préſente que des lumieres agréables, mais qu'ils la haïſſent quand elles les reprend. On ne peut témoigner plus ouvertement qu'il a fait, qu'il eſt dans une diſpoſition toute contraire, puiſqu'il déclare dans la Préface de ſon livre *de la recherche de la vérité*, qu'une des raiſons qui l'a porté à le donner au public eſt

le desir qu'il a eu qu'on l'avertît de ses fautes. *La principale raison*, dit-il, *pour laquelle on souhaite extrêmement, que ceux qui liront cet ouvrage s'y appliquent de toutes leurs forces, c'est que l'on desire d'être repris des fautes qu'on pourroit y avoir commises. Car on ne s'imagine pas être infaillible.* Ainsi le seul sujet de plainte qu'il pourroit avoir, est si je n'avois pas observé les conditions qu'il propose à ceux qui trouveroient à redire à ses sentimens. Il les prie *de prendre la peine de lire ce qu'il a écrit, de ne point supposer qu'il se trompe, de suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils aient bien compris sa pensée, de ne le point condamner en termes généraux, & de ne point tirer trop promptement de ses principes des conséquences fâcheuses.* J'ai observé religieusement toutes ces choses. Loin de supposer qu'il se fût trompé, avant que d'avoir examiné ses sentimens, si j'avois eu de la prévention, elle auroit été bien-plutôt pour lui que contre lui. J'ai pris tout le soin possible pour bien comprendre ses pensées : mais si j'y ai trouvé de la difficulté en quelques endroits, je ne lui proposerai mes objections que comme des doutes, afin qu'il m'en éclaircisse. Je n'ai garde aussi d'imiter ceux qui décrient les meilleurs ouvrages, en se contentant de les condamner en termes généraux. Car si je me sens obligé de déclarer que je ne suis pas content de son livre, je ne prétends point que personne m'en doive croire, qu'autant qu'il en sera convaincu par les preuves que j'en donnerai, en marquant en particulier ce qui m'y a paru ou n'être pas conforme à la vérité, ou n'être pas suffisamment établi : & enfin ou je ne m'arrêterai point à des conséquences, mais j'examinerai les choses en elles-mêmes : ou si j'en tire quelques-unes dont on ne puisse demeurer d'accord sans blesser la Religion, j'espere que l'on trouvera que ce sont des suites si nécessaires des principes que je combattrai, qu'on ne pourra les désavouer sans abandonner ces principes.

J'espere, Monsieur, que quelque délicatesse que vous ayez sur le sujet de l'amitié, vous serez content de moi, pourvu que j'exécute fidellement ce que je vous promets ici, & que vous cesserez d'avoir peur que la charité ne soit blessée par une dispute, qui non-seulement n'aura pour but que la recherche de la vérité, mais où de plus on n'emploiera pour la découvrir, & pour la faire connoître au Public, qui a intérêt d'en être informé, que des moyens honnêtes & nécessaires, & qu'on y agira avec toute la modération que l'estime & l'amitié demandent, & que l'intérêt de la vérité peut souffrir. Je suis, &c.

LETTRE CCCLVI.

A M. DE NOINTEL. *Pour le conſoler de ſa diſgrace.*

La 203.e du T. III. 7 *Janv.* 1682.

IL eſt vrai, Mr., que j'ai été ſenſiblement touché de votre diſgrace, & que j'ai fait ce que j'ai pu pour l'empêcher auprès de quelques perſonnes que je croyois y pouvoir quelque choſe, étant très-perſuadé que vous ne l'aviez point méritée. Mais comme les événemens nous ſont des marques certaines de la volonté de Dieu, je l'ai regardée d'un autre œil depuis qu'elle eſt arrivée. J'ai conſidéré, Mr., qu'ayant rendu un ſi grand ſervice à l'Egliſe, par le ſoin que vous avez pris pendant votre ambaſſade de tirer de ſi authentiques atteſtations, & en ſi grand nombre, de la créance de l'Egliſe Grecque touchant l'Euchariſtie, il y avoit ſujet de croire que Dieu ne laiſſeroit pas une ſi bonne œuvre ſans récompenſe. Et ainſi n'en ayant point reçu en ce monde, puiſqu'au contraire Dieu a permis que votre ambaſſade ne vous ait attiré que de nouveaux malheurs, (*a*) que devons-nous conclure de là, en jugeant des choſes par l'analogie de la foi, ſinon que ce n'eſt pas en ce monde, mais en l'autre, que vous devez attendre le fruit de votre travail? Il m'a donc paru, Mr., que devant prendre ſur moi une grande partie de l'obligation, que vous ont tous les Catholiques, ma reconnoiſſance devoit aller à prier Dieu qu'il vous fit entrer dans ſes deſſeins, en vous faiſant ſentir, par une forte inſpiration de ſa grace, plus que vous n'avez encore fait par votre expérience, que c'eſt une grande folie de mettre ſa confiance dans les grands de la terre, & que la véritable ſageſſe eſt de ne s'attacher qu'à Dieu, qui ne laiſſe point ſans récompenſe les ſervices qu'on lui rend, au lieu qu'on ne voit qu'injuſtice & ingratitude parmi les hommes. A qui tient-il, Mr., que vous ne faſſiez un ſi bon uſage de vos infortunes? Ne réſiſtez point à la voix de Dieu qui vous appelle à lui, en vous ôtant tous les moyens de trouver votre repos dans le monde. Il a fait à votre égard ce qu'il dit dans un Prophete: *Sepiam viam tuam ſpinis.* Il a embaraſſé d'épines le chemin du ſiecle dans lequel vous vouliez marcher. Laiſſez donc ce malheureux chemin qui mene à la perdition, puiſque même on vous le bouche, & ne craignez point d'entrer dans celui de l'Evangile qui mene à la vie. Il eſt vrai qu'on y trouve auſſi des épines; mais ayant été arroſées par le ſang de J. C. elles ne font que des piquures

(*a*) Il avoit fait beaucoup de créanciers, & avoit de la peine à les payer, & à ſe tirer lui-même de la derniere néceſſité. *Lettre MSS. de Mr. Arnauld, du* 18 *Fevr.* 1681.

avanta-

avantageuſes, en formant dans l'ame des nouveaux convertis, *cette triſteſſe ſelon Dieu, qui opere une pénitence ſtable pour le ſalut.* Et ſi cette voie eſt d'abord étroite, elle s'élargit à meſure que la charité dilate le cœur, parce que ce qui paroît difficile à ceux qui agiſſent encore par l'eſprit de crainte, devient facile à ceux, qui, de la crainte, paſſent à l'amour. Je ne ſais, Mr., ce que vous direz, de la liberté que je prends de vous prêcher ſi hors de propos. Il y a peu de perſonnes à qui je l'euſſe oſé faire; mais je me ſuis perſuadé, que non-ſeulement vous ne le trouveriez pas mauvais, mais que vous le prendriez pour la meilleure marque que je vous puiſſe donner de l'affection ſincere que Dieu m'a donné pour vous.

LETTRE CCCLVII.

A un homme de bien, qui lui étoit inconnu, & qui lui demandoit ſon avis touchant la réſiſtance d'un Religieux à ſes Supérieurs, qui vouloient l'établir Procureur; & des Mémoires concernant le Monaſtere de la Trappe & ſon Abbé.

COmme je ne ſais, Mr., à qui j'écris, je n'ai qu'à répondre aux deux points de votre lettre. La 38. du T. IX.

Le premier regarde un jeune Religieux, qui ne peut ſe reſoudre à obéir à ſes Supérieurs, qui lui veulent donner la charge de Procureur, où ſon tems ſera employé à ſolliciter des procès, & à d'autres affaires temporelles. L'éloignement qu'il en a, marque un très-bon fond, & on ne peut qu'on n'approuve une diſpoſition ſi louable; mais comme il doit auſſi l'obéiſſance à ceux à qui il l'a vouée, il me ſemble qu'il faudroit, que je connuſſe plus particuliérement, & ce Religieux, & ſes Supérieurs, & la nature des affaires auxquelles on le veut engager, pour pouvoir décider lequel le doit emporter de ces deux devoirs. Tous les vrais Chrétiens, & encore plus les Religieux, doivent ſuivre, autant qu'ils peuvent, l'avis de St. Paul, de ne point plaider. Il faut avouer néanmoins qu'il y a des occaſions, où on ne peut s'empêcher de le faire, parce qu'on ne doit pas abandonner des biens conſacrés à Dieu, au pillage de tous ceux qui les voudroient uſurper. Or il faut bien dans ces occaſions que quelques Religieux prennent ſoin de ces affaires, par l'ordre que leurs Supérieurs leur en donneront; & il ſemble que ceux qui en auront d'eux-mêmes plus d'éloignement, ſeroient plus propres à y être employés que les autres, parce qu'ils pourroient être moins diſpoſés à s'y attacher. Voilà ce qui 9 *Janv.* (1682.)

peut juſtifier le choix des Supérieurs en cette rencontre. Mais d'un autre côté, il ſemble qu'il doivent ſuivre l'inſtinct de Dieu dans les ames, & ne pas retirer de la retraite, ſans grande néceſſité, ceux qu'il paroît que Dieu y appelle.

On peut dire la même choſe à l'égard des inférieurs. La régle générale eſt, qu'ils obéiſſent dans toutes les choſes qui ne ſont point contraires à la loi de Dieu. Or Dieu ne défend pas de s'occuper, par obéïſſance, à des affaires temporelles, dans leſquelles je ſuppoſe qu'il n'y a rien que de juſte. Mais ſi cet emploi devoit nuire notablement à celui qu'on y voudroit engager, & le jetter dans un grand relâchement, en refroidiſſant en lui l'eſprit de piété, il pourroit être ſi perſuadé de ce danger, & en avoir de ſi bonnes raiſons, qu'il pourroit alors n'être pas blâmable dans la réſiſtance qu'il apporteroit au commandement de ſes Supérieurs, en les ſuppliant d'avoir égard ou à ſa foibleſſe, ou à ſon ſcrupule.

Voilà, Monſieur, tout ce que je vous puis dire ſur le premier point, ne croyant point avoir aſſez de lumiere pour le décider abſolument.

Pour le ſecond point, qui regarde Mr. de la Trappe, je n'ai aucun papier qui puiſſe ſervir au deſſein dont vous me parlez. J'ai une très grande eſtime de cette ſainte Maiſon, & je pourrai dans peu de tems en donner un témoignage public. Mais, pour vous parler dans la ſincérité chrétienne, comme il peut y avoir quelque choſe de répréhenſible dans la conduite des Saints, puiſque St. Paul y en a bien trouvé dans celle de St. Pierre; il y a deux choſes qui m'ont fait de la peine dans la conduite de ce ſaint Abbé.

La premiere, eſt le différend qu'il a eu avec M. l'Abbé le Roy, touchant les manieres mortifiantes dont les Supérieurs des Monaſteres peuvent ou doivent uſer envers leurs inférieurs. Car il eſt certain que M. l'Abbé le Roy n'avoit point condamné généralement dans ſa Lettre ces ſortes de mortifications, comme M. l'Abbé de la Trappe le lui attribue dans ſa réponſe, mais ſeulement celles où il y a de la fiction, & quelque ſorte de menſonge, ce que Mr. de la Trappe témoigne auſſi ne pas approuver.

La ſeconde, eſt la Lettre qu'il a écrite à M. le Maréchal de Belle-fonds, que vous ſavez, Monſieur, n'avoir pas été approuvée par beaucoup de gens de bien, ni trop bien reçue dans le monde. Il paroît aſſez qu'elle a été écrite pour être rendue publique. Or qu'elle néceſſité avoit-il de ſe produire, & de dire ſon ſentiment ſur une affaire dont il ne s'agiſſoit plus, & ſur laquelle perſonne ne l'obligeoit de parler? On a eu de la peine à accorder cela avec ce qu'il dit dans la même Lettre, que ſon état de Religieux l'a toujours porté à demeurer dans le ſilence. C'eſt au moins l'idée qui m'en eſt reſtée, car je ne l'ai pas ici.

S'il vouloit parler, il le devoit faire avec une exacte ſincérité ; ce qui demandoit, ce me ſemble, qu'il ne dît pas ſon ſentiment à demi ſur le ſujet de la ſignature ; mais qu'il le dît tout entier, & qu'il ne ſupprimât pas ce qui pouvoit empêcher que ſa Lettre ne fût priſe pour une condamnation de pluſieurs perſonnes de mérite, qu'il faiſoit profeſſion de tenir pour ſes amis. Or il a témoigné, par quelques lettres que l'on a encore, que quoiqu'il crût qu'on devoit ſigner par ſoumiſſion, il ne condamnoit pas ceux qui étoient d'un ſentiment contraire. Pourquoi donc n'a-t'il dit que le premier, & qu'il a tû le ſecond dans cette lettre au Maréchal de Bellefonds ? On le voit aſſez, & on voudroit bien ne le pas voir. Cette lettre eſt écrite d'une maniere qu'elle donne lieu de croire qu'il l'a écrite en qualité d'Abbé, & que la profeſſion qu'il y fait, d'être ſoumis aux ordres de ſes Supérieurs, à l'égard de la ſignature du Formulaire, regarde tout ſon Monaſtere. Il auroit donc été de l'ordre qu'il l'eût communiquée à toute ſa Communauté, & qu'elle lui eût témoigné être de ſon ſentiment. Cependant on eſt bien aſſuré que cela n'eſt pas, & que les principaux de ſon Monaſtere, quelque vénération qu'ils euſſent pour ſa perſonne, n'auroient point trouvé bon qu'il eût parlé en leur nom en la maniere qu'il fait.

Il eſt certain auſſi qu'il a reçu beaucoup de Religieux, tant de ceux qui vivent encore, que de ceux qui ſont morts, & qui ont couronné une vie ſainte par une fin ſi chrétienne, qu'il en a fait lui même l'éloge, qui ne ſe ſeroient jamais engagés dans ſa maiſon, s'il avoit exigé d'eux qu'ils fuſſent dans la diſpoſition de ſigner le Formulaire, au cas qu'on le leur préſentât, & qu'il n'a pas ignoré quel étoit ſur cela leur ſentiment. Il jugeoit donc alors qu'on pouvoit vivre & mourir en ſaint, étant dans une diſpoſition toute oppoſée à ce qu'il ſemble canoniſer dans cette lettre. Ainſi, M., puiſque vous me demandez le jugement que je fais de ce ſaint Abbé, je vous dirai avec S. Paul, que je le loue en une infinité de choſes ; mais que je ne puis le louer en cela.

LETTRE CCCLVIII.

Au P. QUESNEL, *ſur la Réponſe au P. Mallebranche, & le livre du P. Le Porc.*

JE tâcherai de vous envoyer le commencement de la réponſe au ſyſtême (*a*), que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre ſi-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'enverrez à votre ami de la Beauſſe (*b*). Si non ce ſera lui qui vous l'enverra. J'ai lu une grande partie du

La 278. de T. IV. & La 57. du Tome IX.

17 *Janv.* 1682.

(*a*) Du P. Mallebranche. (*b*) Mr. Nicole, qui étoit à Chartres.

livre du P. le Porc (*a*). C'eſt un livre très mal fait. L'auteur eſt un vrai Déclamateur, & un miſérable Sophiſte. Il n'a nuls principes de Théologie. Les vérités qu'il a retenu, ruinent les fauſſetés qu'il avance. Il calomnie M. d'Ypres d'une maniere tout à fait honteuſe. Et rien n'eſt plus facile que de le convaincre, qu'il fournit des armes aux Calviniſtes, pour ſoutenir invinciblement (ſes fauſſes maximes étant accordées) l'une de leurs plus grandes héréſies.

(*a*) Voyez une courte réfutation de cet ouvrage dans le *Phantôme du Janſeniſme* &c. ch. IX. Il étoit intitulé : *Les ſentimens de S. Auguſtin ſur la Grace, oppoſés à ceux de Janſenius.*

LETTRE CCCLIX.

A Monſieur DE LA COUDRAYE.

La 39. du Tome IX. 23 *Janv.* (1682.)

LE Couſin Simon vous mande ſans doute ce qui le retient au lieu où il eſt : nous ne l'attendons ici que la ſemaine qui vient. L'autre Couſin, qui auroit tant d'envie d'être domeſtique de M. de la Cour, voyant que cela ne ſe peut, au moins encore ſitôt, voudroit bien nous revenir voir ; mais je lui ai mandé que cela ne ſe pouvoit, parce qu'il n'y avoit plus qu'une place, que M. du *Renfort* veut abſolument que l'on reſerve pour M. du *Nolet*, qu'il prie encore de nouveau, avec beaucoup d'inſtances, de le venir voir ; & ainſi le mieux pour lui ſeroit d'aller à Sens ; à moins que M. du Tillet ne voulût bien qu'il demeurât quelque tems avec lui.

Mr. Molin Receveur à Rennes.

Je ſuis bien touché de l'état des deux malades, dont l'une a été l'hôteſſe de l'autre : & celui qui eſt plus loin me fait ſur tout beaucoup de pitié. Car c'eſt une terrible choſe de vivre dans la douleur ; mais Dieu lui faiſant la grace de porter ſi bien ſon mal, il lui en fera tirer un grand avantage.

Nous ne ſavons ce que l'on peut eſpérer ni de la paix de l'Egliſe, ni de celle de l'Etat ; car n'eſt-ce point au regard de ce dernier, un commencement de guerre, de bloquer Luxembourg, & d'aſſiéger Fontarabie : & pour l'autre, on pourra bien faire quelque accommodement pour la Régale : mais les emportemens des ennemis de la vérité ne ceſſeront pas pour cela : On ne peut que s'abandonner à Dieu, qui a entre ſes mains le cœur des Rois.

On m'a écrit qu'un Pere du Reu, Dominicain, s'en va écrire contre un nouveau Livre intitulé *Traité de la Nature & de la Grace*, & qu'il croit avoir de quoi le réfuter. Il a déja commencé, & je ſais qu'il eſt aſſez content de ce qui lui eſt venu dans l'eſprit là deſſus, & qu'il croit pouvoir débrouiller des choſes, que cet Auteur avoit terriblement embrouillées dans un autre Livre.

Je me trouve fort bien, graces à Dieu; mais celui qui eſt reſté auprès de moi a toujours la fievre quarte qui l'incommode peu, car elle ne lui dure que cinq ou ſix heures. Le bon M. *Ombres* * nous fit l'honneur de ſouper hier chez-nous. Il y avoit trois jours qu'il étoit en cette Ville : il s'en eſt retourné ce ſoir à ſon gîte ; ce nous eſt une grande conſolation de le voir de tems en tems : ce nous a été une agréable ſurpriſe d'apprendre que celui que l'on diſoit avoir été mis à la Baſtille n'y ait point entré, & qu'il ſoit préſentement en une pleine & entiere liberté. J'ai prié Dieu pour votre bonne fille qui eſt morte ſi ſaintement. J'attends au premier jour la relation de ſa mort que vous m'avez promiſe.

* Mr. l'Ev. de Caſtorié.

Le malade ſe recommande à vos prieres, & à celles de vos bonnes filles, comme fait auſſi notre ſœur, qui ſera bien-tôt ſoulagée par une compagne qui lui vient, & avec laquelle j'eſpére qu'elle s'accommodera bien. Je ſalue votre ſœur aînée, Mademoiſelle de St. Emery, & vos filles Théreſe & Domitille.

Je n'écris point cette fois ci à M. de St. Querce. Je vous ſupplie ſeulement de lui dire, que le bon Religieux, qu'il offre de retirer chez lui pour quelque tems, lui en eſt bien obligé : mais que ce qui l'embarraſſe eſt qu'il ne voit pas où il pourroit dire la Meſſe : ainſi tout conſidéré, il ne penſe plus qu'à demeurer où il eſt.

Je viens de recevoir une lettre où l'on me demande ce que l'on dit de celui qui a depuis peu recouvré ſa liberté. Je ne le crois point. Mais quand cela ſeroit, je crois bien plûtôt qu'il auroit voulu tromper ceux qui le pouvoient retenir en priſon toute ſa vie, que de m'imaginer qu'il ſoit capable d'exécuter, par une ſi noire trahiſon, cette promeſſe, quand il l'auroit faite : de quoi je doute. Et ſur ce qu'on étend ce ſoupçon à une autre perſonne, dont je ſuis encore bien plus aſſuré qu'elle m'aime véritablement, il m'eſt auſſi peu poſſible d'avoir de lui cette penſée, que de m'imaginer qu'il ſoit homme à aller voler par les grands chemins. Je ne ſaurois avoir d'autres ſentimens ; & je les crois bien plus chrétiens que ceux des perſonnes qui voudroient que j'appréhendaſſe de ſi grandes lâchetés de mes anciens amis. J'aurois honte de ne pas faire ce que des Payens ont fait ſur cela. On écrit à Alexandre que ſon Médecin, qui le ſervoit depuis long-tems, le vouloit empoiſonner : il ne laiſſa pas de prendre la médecine qu'il lui apportoit ; & ce ne fut qu'après l'avoir priſe qu'il lui montra la lettre qu'on lui en avoit écrite. Cela eſt ſans doute plus généreux que de ſe précautionner où il y a bien moins ſujet de craindre ; & j'approuve fort la penſée d'un bel eſprit de ce tems ; qu'il vaut mieux être trompé par ſes amis que de s'en défier. Le Couſin Dumeſnil * n'eſt pas de cette humeur, & c'eſt pourquoi je ſuis bien fâché que

* Guelphe.

ſon couſin Merlin lui ait envoyé la lettre que vous lui avez écrite ſur ce ſujet: cela le fera ſécher de peur.

J'en viens de recevoir une lettre de Bruxelles. Il ne dit point quand il en partira pour retourner ici. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCLX.

*A. M. *** Qu'une perſonne qui n'a pas aſſez de douleur des péchés véniels pour en obtenir le pardon, ne ſe rend pas coupable d'un péché mortel en recevant l'abſolution.*

4 *Fevr.* 1682. POur votre cas de conſcience, je ne ſaurois approuver cette pratique; & le fondement ſur lequel on l'appuye me ſemble hors de toute apparence; qui eſt, qu'une perſonne qui n'a pas aſſez de douleur des péchés véniels dont elle ſe confeſſe, pour en obtenir le pardon de Dieu par l'abſolution du Prêtre, retourne de confeſſe avec un péché mortel. Je ſais bien que cela ſe dit communément; mais je ne l'en crois pas plus vrai. J'ai traité cette matiere aſſez à fond dans un long écrit qui eſt à la *Viemur*. * Vous n'avez, s'il vous plait, qu'à leur demander un extrait de cet endroit-là: elles le trouveront bien, & ne feront pas difficulté de vous l'envoyer, quand vous leur direz que c'eſt moi qui vous ai envoyé à elles. Je ſuis tout à vous.

* Port-Royal.

LETTRE CCCLXI.

A Mr. DE LA COUDRAYE. *Touchant une lettre au Roi, qui ne fut point rendue.*

6 *Fevr.* 1682. JE ne ſuis point du tout de votre avis touchant la lettre que vous croyez qu'on a bien fait de ne pas rendre, parceque la perſonne à qui elle s'adreſſe ne paroit pas diſpoſée à la bien recevoir. Il y avoit d'autre bien à attendre de cette lettre que la converſion de cette perſonne; & c'en auroit été un, ſelon Saint Auguſtin, de la rendre inexcuſable devant Dieu, ſi ſa mauvaiſe diſpoſition l'avoit empêchée d'en profiter. On craint trop, & on ne craint pas aſſez. On appréhende que ce qu'on n'a fait que pour Dieu, n'attire des perſécutions; & on n'appréhende pas que Dieu ne nous reproche un jour d'avoir été comme les enfans d'Ephraïm, qui faiſoient

les braves avant le combat, & qui ſe retiroient de la mêlée. J'aurois mille choſes à dire ſur ce ſujet; mais ce ſeroit un trop long diſcours.

Je ſuis d'accord avec vous que M. Michelin * ne devoit s'attendre qu'à la réponſe qu'il a eue, en faiſant parler à Madame des Arquins †. Mais j'ai toujours ſur le cœur qu'on ait empêché la ſœur de parler †† à M. de Saint Achiles †††. Cela pouvoit ſervir, & ne pouvoit nuire; & il y avoit plus d'apparence de pouvoir gagner quelque choſe ſur l'eſprit de ce Gentil-homme, que ſur celui de cette Dame, que l'on ſait aſſez être dure & inflexible.

* Mr. de Pontchâteau.

† Mr. de Paris.

†† Mr. de Pomponne

††† Au Roi.

LETTRE CCCLXII.

*A***. Du livre des conſiderations ſur les affaires de l'Egliſe. Correction à faire au quarante-quatriéme Traité de Saint Auguſtin ſur Saint Jean.*

JE viens d'apprendre, par une gazette, que l'on traite à Paris des deux derniers points dont il eſt parlé à fond dans le factum qu'on a ſupprimé. En vérité cela fait faire des reflexions peu avantageuſes à ceux à qui la peur a fait abandonner la cauſe de la veuve & de l'orphelin: cela ſoit dit en paſſant; car on eſt las d'écrire ſi ſouvent la même choſe, ſans pouvoir rien obtenir. Je ſuis bien ſurpris de ce que me mande le frere Simon *, qu'on n'a point reçu à Paris l'avis que j'avois donné, ſur la correction qu'il falloit faire à un paſſage de Saint Auguſtin, dans le Traité quarante-quatriéme ſur Saint Jean: quoique j'en euſſe écrit à deux différentes perſonnes, en deux différents tems, dont l'une étoit M. Du Vieux. J'ai de la peine à croire que ces lettres aient été perdues. C'eſt plutôt qu'on a négligé d'en parler d'abord aux Religieux de Saint Germain, & puis qu'on a perdu la lettre. Quoiqu'il en ſoit, je vous envoie le paſſage & la correction. Faites la mettre entre la lettre du P. Blancpin. Nos voyageurs viennent d'arriver, & nous ont apporté les nouvelles du vieillard. Je ne ſais plus que vous dire ſur l'opiniâtreté que l'on a toujours de ſupprimer † &c. On craint de certains événemens fort douteux, & on ne craint point de manquer à ce que l'on doit à la juſtice.

5 *Mars* 1682.

* Mr. Guelphe.

† Les conſidérations &c.

LETTRE DU P. CERLE

Précenteur & Vicaire général du Diocèſe de Pamiers, le Siege vacant, A M. Arnauld.

MONSIEUR,

9 *Mars* 1682. JE vous dirai dans la ſimplicité chrétienne, dont je fais une profeſſion particuliere, que votre lettre du mois d'Octobre dernier, écrite aux Religieuſes de Port-Royal des champs, a fait naître en moi le deſir, de demander à ces Saintes Vierges, l'union des prieres que vous ſouhaitez qu'elles aillent chercher dans le fond de la Cochinchine, avec les vierges amantes de la Croix de ce pays ſi reculé du notre. Vous ſerez ſurpris, & avec raiſon, qu'un homme qu'on a proſcrit il y a plus d'un an, & qu'on a condamné dans la ſuite à la mort, oſe prétendre d'être reçu dans la participation des prieres avec une communauté qui mene une vie ſi pure, ſi ſur-humaine & ſi chrétienne. Je vous avoue que c'eſt une grande témérité en moi d'en avoir eu la penſée, & beaucoup plus de m'adreſſer à vous M. qui êtes ſi fort élevé audeſſus de ce ver de terre, qui n'a pas même l'honneur de vous connoître, pour vous prier de me procurer cet avantage. L'honneur que j'ai d'avoir été élévé à l'école d'un grand Evêque, qui a toujours eu de l'eſtime & de la conſidération pour votre piété & pour votre rare ſavoir, de l'épouſe duquel je me trouve après ſa mort le dépoſitaire & le gardien, dans un tems où toutes les Puiſſances eccléſiaſtiques & ſéculieres s'élevent contre elle pour la détruire entiérement, m'a donné cette liberté. Je ſais d'ailleurs que vous prenez plaiſir d'entrer dans les néceſſités de l'Egliſe en général, & des particuliers qui ont recours à votre charité, qui eſt auſſi Catholique que votre foi. Les perſonnes qui ſont perſécutées pour la juſtice, comme vous, M., l'avez été durant long-tems, trouvent en vous un exemple de conſtance, de force & de généroſité, ſur lequel auſſi notre pauvre communauté, diſperſée dans des priſons ou dans des exils, a les yeux fichés, pour en imiter la patience & les autres vertus qui vous font admirer par tous les véritables enfans de la Croix.

Je me ſuis donné l'honneur d'écrire à la Reverende Mere Abbeſſe de Port-Royal une longue lettre, qu'elle vous communiquera ſans-doute, pour lui demander, & à ſa Communauté, l'union parfaite & la communion particuliere des prieres & autres biens ſpirituels: ce que j'eſpere d'obtenir de leur charité, nonobſtant mon inſuffiſance, ſi vous voulez joindre une

de

de vos lettres à mes prieres, dont je conſerverai toute ma vie une parfaite reconnoiſſance, & me ferai toujours un honneur d'être avec un très profond reſpect &c.

LETTRE CCCLXIII.

A * * *.

Exil de M. duBois. Il demande différents écrits, pour travailler contre le P. Mallebranche.

18 *Mars* 1682.

LEs nouvelles que vous mandez ne ſe ſoutiennent guere. Il y a du haut & du bas qu'on ne ſauroit allier. Car ſi on a de ſi bons deſſeins de faire la paix & de ne plus tourmenter perſonne ſous le prétexte de Janſéniſme, pourquoi arracher un bon Curé (*a*) à ſes parroiſſiens, pour l'envoyer en exil à cent lieues de chez lui, après un an d'une très-injuſte priſon. Cela ne ſe rapporte guere à ces adouciſſemens dont vous nous faites tant de fête, & à ces grandes eſpérances que vous nous donnez d'un heureux accommodement.

J'ai tout-à-fait beſoin du livre du P. Thomaſſin *de verbo incarnato:* mettez-le parmi les hardes de la couſine Merlin. Il y a auſſi deux autres livres in-quarto d'un Jéſuite nommé Tiphanius; l'un intitulé, *de hypoſtaſi*, où eſt ſon nom: & l'autre *de ordine, vel de priori & poſteriori*, où ſon nom n'eſt pas. Ces livres ſont rares; & ſi on ne pouvoit pas les trouver à vendre, il faudroit tâcher à les emprunter de quelque curieux de nos amis, comme pourroit être M. Biort Docteur de Sorbonne, ami de M. Floriot, ou de la Bibliothéque de Sainte Genevieve. Enfin, de quelque maniere que ce ſoit, vous me ferez grand plaiſir de me les faire avoir; car j'en ai tout-à-fait beſoin, pour travailler contre le nouveau ſiſtême de la nature & de la grace. Je ſerai bien-aiſe que l'on m'apporte ce qu'à fait M. Bruſeau, pour juſtifier l'auteur du renverſement de la morale contre le Docteur. J'en écris à M. Marin. J'écris au P. de Paris pour les deux livres de Tiphanius. Tachez de lui porter vous-même ma lettre, ſi cela ne vous commet point trop.

(*a*) Mr. du Bois Curé d'Haling, qui avoit déja été environ un an à la Baſtille.

LETTRE CCCLXIV.

Au Marquis DE ROUCY. *Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.*

La 29. du T. VIII. 11 *Avril* 1682.

JE vous plains bien, M., d'être engagé dans de ſi miſérables procès. C'eſt un exercice de charité & de patience pour lequel on a bien beſoin de la grace de Dieu.

Je me ſais bon gré d'avoir jugé, que notre ami ne trouveroit pas mauvais ce que je vous ai écrit ſur ſon ſujet. J'eſpere que Dieu me fera la grace de ne rien dire dans la ſuite qui le doive choquer; car je n'y aurai pour but que de rechercher la vérité, de l'établir quand je l'aurai trouvée, & de ne jamais rien dire contre ſa perſonne, lorſque je ne pourrai pas approuver ſes ſentimens. Mais j'aurai ſurtout un ſoin particulier de ne lui attribuer jamais d'opinion qui ne ſoit clairement de lui, autant que j'en aurai pu juger: & quand il y aura quelque ambiguité ou quelque contradiction apparente, je prendrai gardé ſi ce n'eſt pas qu'il a pris quelque terme en deux divers ſens. Ce ſera manque de lumiere ſi je ne le fais pas en quelques endroits. Que ſi contre mon intention il m'échappoit quelque terme qui fût trop dur, je lui en demande pardon par avance. Mais je ſuis étonné qu'il m'attribue le jugement déſavantageux que pluſieurs font de ſon livre; parce qu'il s'imagine que cela eſt venu de ce que n'ayant encore que parcouru ſon ouvrage, je n'avois pas laiſſé d'écrire qu'il y avoit des choſes contraires à la foi. Il eſt impoſſible que cela ſoit venu de là. Car voilà comme la choſe s'eſt paſſée. Ce livre m'ayant été envoyé manuſcrit afin que je le viſſe, ſur ce que l'on me mandoit en même tems, que l'on me ſupplioit que ce fût avec beaucoup d'attention, je répondis que ce ne pouvoit donc pas être encore ſi-tôt, parce que j'étois engagé à achever des ouvrages dont j'étois plein, pour me pouvoir appliquer tout entier à une matiere abſtraite, qui demandoit beaucoup de méditation. On reçut mon excuſe; & ſans que l'on m'eût mandé que cela preſſoit, j'appris par hazard qu'on avoit commencé à l'imprimer. J'en fus ſurpris & fâché pour l'amour de l'Auteur; parce que j'appréhendois qu'il n'y eût des choſes qui ne fuſſent pas bien reçues. Cela me porta à lire le livre avec beaucoup de précipitation, cela eſt vrai, parce que c'étoit celui-même que l'on imprimoit qui me fût prêté, n'étant pas alors au lieu de ma demeure ordinaire: de ſorte qu'ayant tiré parole de l'Imprimeur, qu'il ne continueroit point que je n'euſſe eu réponſe de l'Auteur, je me hâtai d'en écrire à ſon intime ami, & j'a-

voue que je le fis avec beaucoup de force, dans l'eſpérance que cela le toucheroit, & qu'il conſentiroit que l'on arrêtât l'impreſſion juſques à ce que j'euſſe eu plus de loiſir de l'examiner. Et comme je ne voyois nulle néceſſité de donner ce livre au Public, je m'imaginai qu'on ne me refuſeroit pas ce que je demandois. Mais je fus trompé; car on n'en voulut rien faire. Ce ne peut être que dans cette premiere lettre que j'ai pû uſer de quelques termes forts. Je ne me puis ſouvenir quels ils ont été. Mais comme je ſuis très-certain que cette lettre, qui n'avoit été écrite que pour l'Auteur même, n'a point été vue & n'a point couru, il eſt impoſſible que ce ſoit cela qui ait été cauſe que pluſieurs perſonnes ont jugé deſavantageuſement de ce livre. C'eſt aſſurément ce qu'on appelle en Logique *non cauſam pro cauſa*. Et je ne vous diſſimulerai pas que deux ou trois perſonnes, qui d'ailleurs ont de l'eſtime pour notre ami, m'en ont écrit ſans qu'ils ſuſſent quel jugement j'en faiſois, & m'ont témoigné en être bleſſés. C'eſt ce que j'avois prévu, & de quoi j'avois averti dans cette premiere lettre, lorſqu'il étoit encore tems de prevenir ce mauvais effet.

Il n'eſt donc pas juſte de me l'attribuer, n'y ayant point eu d'autre part, ſinon que j'ai appréhendé qu'il n'arrivât; & que, frappé de diverſes choſes que j'y avois remarquées en le parcourant, j'en ai témoigné ma crainte par une lettre, qu'aſſurément perſonne n'a vue que celui à qui je l'ai écrite, & l'Auteur pour qui je l'avois écrite. Ainſi n'ayant rien gâté je ne vois pas que j'aie rien à racommoder. Mais j'ai bien de la douleur de ce que notre ami s'eſt tant preſſé de publier ſes penſées ſur une matiere auſſi difficile que celle-là, & ſur laquelle il eſt ſi aiſé de prendre le faux pour le vrai, quand on s'arrête trop à ſes méditations, & qu'on ne conſulte pas aſſez l'Ecriture & les ſaints Peres. Il eſt bon de méditer; mais c'eſt quelquefois auſſi une voie bien périlleuſe: car on le peut bien & mal faire dans les choſes mêmes qui dependent plus de la raiſon que de l'autorité. Tout ce qui eſt nouveau nous plaît d'abord, ſur tout quand c'eſt nous qui l'avons trouvé. Il y a des penſées qui ont un certain éclat qui éblouit, & qui n'ont rien de ſolide: & à force de s'en entretenir ſoi-même, on s'accoutume tellement à les regarder comme vraies, qu'on n'eſt plus capable d'en découvrir la fauſſeté. Cependant un ſeul faux principe, admis trop légérement, eſt capable de nous jetter dans des égaremens étranges. Et c'eſt, pour ne vous le point diſſimuler, ce que je crois être arrivé à notre ami ſur *la nature des Idées*, qui eſt une des matieres qu'il témoigne deſirer que l'on étudie, avant que d'examiner ſon Traité *de la nature & de la grace*. Car j'y ai trouvé tant de choſes qui m'ont arrêté, & qui me paroiſſent viſiblement fauſſes, que ce ſera peut-être par-là que je commencerai à propoſer mes difficultés. Je ſuis, Monſieur, votre &c.

LETTRE CCCLXV.

Au P. QUESNEL. *Sur les écrits du P. Mallebranche, & ſur la chûte d'une dévote.*

28 *Avril* 1682.

ENfin j'ai reçu la réponſe du Marquis *, & telle qu'on la pouvoit deſirer. Je vous en envoye la copie. Vous verrez par-là que je n'ai pas eu mauvaiſe raiſon de prendre la voie que j'ai priſe, & que je n'ai qu'à continuer comme j'ai commencé. Vous aurez reçu préſentement les deux tiers de l'ouvrage préambulaire. On eſpére que tout le reſte pourra être envoyé dans huit ou dix jours.

* De Roucy.

Mais j'oubliois à vous dire, que c'eſt à vous à répondre à la plainte que fait l'Auteur du ſiſtême, que la lettre que je vous ai écrite, n'ayant encore que parcouru ſon ouvrage, a été cauſe du décri qu'on en a fait. J'ai ſoutenu que cela ne pouvoit pas être, parce qu'aſſurément cette lettre n'avoit pas été vue dans le monde, n'ayant été écrite que pour lui être montrée. Envoyez-moi quelque choſe ſur cela que je puiſſe envoyer au Marquis. Cela viendra un peu tard; mais il n'importe: ſi ce n'eſt que vous vouliez écrire au Marquis même. C'eſt tout ce que vous aurez de moi cette fois.

Je me raviſe; & je ne puis m'empêcher de vous dire encore un mot de ce qui m'a bien cauſé de la douleur. *Numquid qui dormit non adjiciet ut reſurgat?* Oui il s'eſt relevé; car c'étoit un homme. Eſt-ce toujours la même choſe? Ne revient-on point d'un ſi grand égarement? Qui eût jamais cru qu'une fille, qui a été pendant un ſi long-tems ſi ſage & ſi dévote, pût reprendre tout d'un coup l'eſprit du monde, juſqu'à tourner la Religion en raillerie? *Qui ſtat videat ne cadat.*

LETTRE CCCLXVI.

A MAD. JUPINE (*a*) *Du bonheur des ſouffrances.*

La 204. du T. III.

28 *Fevr.* & 15 *Avril* 1682.

IL me ſemble, Ma très-chere Sœur, que je n'aurois guere beſoin de vous parler, puiſque Dieu vous parle; ou qu'au plus je n'aurois qu'à vous avertir de faire attention à ce qu'il vous dit. Il vous viſite par les maux qu'il vous envoie; & afin que vous vous y appliquiez davantage, & qu'ils vous puiſ-

(*a*) C'étoit une fille dévote de Bruxelles.

ſent être l'occaſion d'un plus grand mérite, il permet que vous les croyez plus grands qu'apparemment ils ne ſont. Quel peut être en cela ſon deſſein ſur vous, autant que nous en pouvons juger par l'Ecriture, ſinon de vous faire avoir plus de confiance en lui, & vous aſſurer davantage qu'il eſt votre pere, & que vous regardant comme ſon enfant, il vous ſoutiendra dans vos foibleſſes, & ne permettra point que vous ſoyez tentée au-deſſus de vos forces? C'eſt une vérité que le Saint Eſprit nous a appriſe par la bouche de Saint Paul: *Ne vous laſſez point de ſouffrir*, dit-il aux fideles Hebreux, *Dieu vous traite en cela comme ſes enfans. Car qui eſt l'enfant qui ne ſoit point châtié par ſon Pere? Et ſi vous n'êtes point châtiés, tous les autres l'ayant été, vous êtes donc bâtards, & non pas de vrais enfans.* C'eſt donc lorſque les Chrétiens ſe trouvent à leur aiſe, ſans afflictions & ſans ſouffrances, qu'ils doivent trembler. Car quel plus grand ſujet de craindre que lorſqu'on a lieu d'appréhender qu'on ne ſoit retranché du nombre des vrais enfans, & rejetté de devant Dieu comme des enfans bâtards. Et quel ſujet au contraire de plus grande conſolation, que ce qu'ajoute le même Apôtre; que quand Dieu nous châtie, c'eſt pour notre bien véritable, & pour nous rendre participans de ſa ſainteté. C'eſt un des renverſemens qu'a fait l'Evangile. Auparavant on croyoit heureux ceux qui ne ſouffroient point; & préſentement ce ſont ceux qui ſouffrent qui ſe doivent tenir heureux. Il n'en étoit pas de même avant Jéſus-Chriſt. Car dans l'état de la Loi qui promettoit des récompenſes temporelles à ceux qui l'obſervoient, les maux de cette vie étoient regardés comme des marques de la colere de Dieu. Mais ils ont changé de nature depuis que notre Seigneur s'en eſt chargé, pour en compoſer le ſacrifice ſanglant qui nous a reconciliés à ſon pere. Ils ſont devenus maintenant, au regard des vrais fideles, des témoignages de ſon amour paternel; parce que ne nous aimant qu'en ſon Fils, il nous y aime d'autant plus que nous reſſemblons davantage à celui qui a voulu être pour nous un *homme de douleurs.*

Quand ce ſeroit l'état où Dieu voudroit vous réduire, vous devriez l'accepter, ma très-chere Sœur, ſinon avec joie, ce qui lui ſeroit plus agréable, au moins avec une réſignation pleine de foi, comme un effet de l'amour qui lui a fait choiſir ce moyen, comme le plus propre au deſſein qu'il a pour vous rendre ſainte. Oui ſainte, ma Sœur, car c'eſt la même choſe, ſelon Saint Paul, d'être vraiment Chrétien & d'être ſaint; & il le faut bien être en quelque degré pour être ſauvé, puiſque Saint Paul nous aſſure, que ſans la ſainteté nul ne verra Dieu. Or pour être ſaint, il faut travailler à le devenir. Mais c'eſt une bonté particuliere de Dieu envers les foibles, qui n'auroient pas le courage de ſe mortifier autant qu'il faudroit, pour acquérir ce degré de ſainteté qu'il leur a deſtiné, de les y faire

arriver par les croix qu'il leur envoye, & de leur donner moyen par-là de ſatisfaire à l'obligation que nous avons tous, comme remarque Saint Auguſtin, de remplir la meſure des ſouffrances de Jéſus-Chriſt, qui ayant ſouffert comme notre chef, ſouffre encore en ſes membres, afin que le corps entier ſoit rendu digne d'être préſenté à Dieu comme une hoſtie d'agréable odeur, ayant paſſé par le feu de toutes les tribulations qui en doivent achever le ſacrifice.

Je fais aujourd'hui la fête des cinq plaies de notre Seigneur. Que cet objet eſt capable de nous donner une ſainte confuſion, de la répugnance que nous aurions d'accepter les croix qu'il nous envoie. Mais quel ſujet de confiance ne trouverons-nous point auſſi dans ces mêmes plaies, contre une autre ſorte de tentation, qui nous fait preſque perdre l'eſpérance de notre ſalut, en nous voyant ſi foibles & ſi ennemis des ſouffrances? „ Car où „ trouverons-nous, dit Saint Bernard, une plus grande ſureté & un plus „ parfait repos que dans les plaies du Sauveur? C'eſt où je me retirerai, avec „ d'autant plus de confiance, qu'il eſt plus puiſſant pour me ſauver. Mes „ péchés ſont grands, mais ſi ma conſcience en eſt touchée, elle n'en ſera „ point troublée; parce que le ſouvenir de ces plaies me raſſure, ſachant „ que Jéſus-Chriſt a bien voulu qu'on les lui fit, pour expier mes iniquités. „ Les entrailles de mon Seigneur ſont toutes pleines de miſéricorde pour „ moi, & ſes plaies m'y donnent entrée. C'eſt par ces ouvertures ſacrées „ que je puis ſucer le miel de la pierre & l'huile du rocher, c'eſt-à-dire, „ goûter & ſentir combien le Seigneur eſt doux. " Appliquez-vous, ma très-chere ſœur, les paroles de ce Pere: ce vous ſera un remede puiſſant & efficace contre un mal très dangereux, qui eſt le découragement que nous cauſe la trop grande réflexion, que nous fait faire notre ennemi ſur notre peu de vertu. Il a raiſon de nous reprocher le peu que nous en avons; mais il n'a pas raiſon d'en conclure, que nous n'avons pas lieu d'eſperer que Dieu nous fera miſéricorde. Car ce n'eſt pas en nous mêmes que nous mettons notre force, c'eſt en Jéſus-Chriſt; c'eſt en la puiſſance de ſa grace, qu'il ne refuſe point à tous ceux qui la lui demandent avec humilité & avec foi. Nous ſommes mêmes d'autant plus en état de l'obtenir, que ſa main ſemble davantage s'appèſantir ſur nous par les maux corporels dont il nous afflige. Car ne nous faiſant entrer dans la participation de ſes ſouffrances, que pour nous faire entrer dans la participation de ſa ſainteté, il eſt toujours prêt de nous exaucer quand nous crions vers lui de cet abîme de miſere, & de nous faire ſentir qu'il ne détruit notre homme extérieur, qu'afin que l'intérieur ſe renouvelle de jour en jour, comme nous l'aſſure l'Apotre. Voilà, ma très chere ſœur, ce que Dieu m'a donné pour vous. J'ai ſuppoſé ce qu'on m'a dit de ces maux inconnus qui vous font peur. J'eſpere

que ce que vous craignez ne ſera pas, & je crois que vous feriez bien d'en croire M. * & de ſuivre ſes avis. Mais ces appréhenſions mêmes peuvent ſervir à votre ſanctification ſi vous en faites bon uſage. Car ne nous étant pas permis de donner des bornes à la ſoumiſſion que nous devons avoir pour les ordres de Dieu, quoique ce ſoit que nous craignions, la foi & la piété demandent de nous, que le regardant comme nous pouvant arriver, nous lui en faſſions par avance un ſacrifice.

LA perſonne qui vous donnera cette lettre, n'ayant pu partir au tems qu'elle penſoit, je ne ſais plus ſi l'état où vous vous trouvez maintenant eſt conforme à ce que je vous y écris. Peut-être que notre Seigneur vous aura fait paſſer du ſentiment de ſes ſouffrances à la joie de ſa réſurrection. Mais il eſt toujours bon de les joindre enſemble. Car nous ne ſommes guere dans la joie que par l'eſpérance, comme dit S. Paul, (*ſpe gaudentes*) & l'état le plus ordinaire de la grace, en ce monde, eſt de nous faire porter en nos corps la mortification de Jeſus, comme dit le même Apôtre. 15 *Avril* 1682.

LETTRE CCCLXVII.

A M. Dodart. *Sur le ſilence des Evêques dans les affaires de la Régale & ſur les moyens que l'on employoit pour convertir les Huguenots.*

RIen n'eſt plus étrange que la perſécution; car jamais on n'a oui dire qu'un Curé ne fut pas maître de prendre qui il veut pour Vicaire, & de s'en défaire quand il ne s'en accommode pas. Il eſt bien certain qu'il a droit de ne point ſouffrir qu'on l'aſſujettiſſe à cette ſervitude. Mais, comme vous ajoutez, *on ne plaide point contre des lettres de cachet.* Et ainſi on ne peut donner conſeil de ſi loin. *Omnia ſunt incerta ubi ſemel a jure diſceſſum eſt.* Je trouve une parole dans votre lettre qui doit bien faire gémir. *Le Roi*, dites-vous, *étoit bien diſpoſé à faire toute ſorte de bien: les Evêques n'avoient qu'à dire.* Quel compte n'auront-ils donc point à rendre à Dieu? Cela fait trembler. Je ne parle pas de ceux qui n'ont aucune crainte de Dieu. Qu'en pourroit-on eſpérer? Mais je penſe à ceux qui font profeſſion d'être gens de bien, & qui le ſont en un certain degré. Vous jugez aſſez ceux que je veux dire. Peut-on comprendre qu'ils n'ayent aucun ſcrupule de ne pas ouvrir la bouche ſur la maniere dont on traite les plus gens de bien, par les ſurpriſes que l'on fait au Roi, qu'il leur ſeroit ſi aiſé de détromper s'ils

La 205. du T. III. *26 Avril* 1682.

en avoient le courage? Et au lieu de cela ils font d'une part les généreux contre le Pape, qui ne s'eſt engagé dans cette affaire * que pour ſoutenir la liberté canonique de leurs Egliſes, & de l'autre ils ſe laiſſent amuſer par de prétendues négociations, qui leur font croire que tout tend à une bonne paix, & que le Roi même y eſt bien diſpoſé, lorſque les violences continuent toujours à l'ordinaire; témoin ce qui eſt arrivé, depuis qu'on nous a donné ces belles eſpérances, à Seez, à Montpellier, à Corbie. Mais ce qui me paroît plus inconcevable, c'eſt qu'il ne ſe ſoit pas trouvé un ſeul Evêque qui ait repréſenté à ſes confreres, l'obligation qu'ils avoient, ſe trouvant aſſemblés, de faire réparer l'injure qu'on avoit faite à l'Egliſe, en condamnant à mort le Grand-Vicaire d'un Dioceſe (a) pour avoir défendu le droit de ſon Chapitre. Cette lâcheté univerſelle me paroît horrible, & me fait perdre, je vous l'avoue, la bonne opinion que j'avois de quelques-uns de ces Prélats. Car y a-t-il grande différence entre faire ou autoriſer le mal, & ne s'en point plaindre quand on le peut & qu'on le doit? Jéſus-Chriſt ne reproche pas au Mercenaire d'avoir égorgé les brebis; mais de ne les avoir pas défendues, & de s'en être enfui: & c'eſt s'enfuir, dit S. Auguſtin, que de ſe taire en de ſemblables occaſions: *Fugiſti, quia tacuiſti.* Si le bon M. * dont vous me parlez, étoit en leur place, il ne feroit pas ſi lâche. Témoignez lui bien, je vous prie, combien je lui ſuis obligé. Car je ſais qu'il ne craint point dans les rencontres de ſoutenir ceux qui ne ſont pas en faveur. C'eſt une vertu rare dans un Courtiſan, & ſur tout en ce ſiecle.

* De la Régale.

Ce 29 Avril 1682. J'ai lu depuis peu la ſuite du livre de la *Politique du Clergé*, ſous le titre *des derniers efforts de l'Innocence affligée.* Si la moitié des faits qu'il rapporte eſt vraie, il faut avouer que la maniere dont on s'y prend, ou plutôt dont on s'y eſt pris dans le Poitou, & dans la Saintonge, pour convertir les Huguenots eſt pitoyable, & qu'on devoit plus penſer à ce que dit S. Auguſtin dans ſa lettre à Donat Proconſul d'Afrique: *Oneroſior eſt quàm utilior diligentia, quamvis ut magnum caveatur malum, cogi tantùm homines, non doceri.* On n'a aucun ſoin de mettre de ſaints Evêques & de bons Curés dans les lieux où il y a beaucoup d'Hugenots, ni d'attirer les Eccléſiaſtiques à l'étude de la controverſe par d'honnêtes récompenſes, ni d'ôter les pierres de ſcandale qui retiennent les Calviniſtes dans leur Sectes; & l'on s'imagine que l'on ruinera l'héréſie par des moyens humains, qui rendent la Religion Catholique odieuſe, comme eſt l'Edit qui donne aux enfans de ſept ans le pouvoir de choiſir de quelle Religion ils veulent être, ce qui leur donne ſujet de faire de furieuſes déclamations contre les perſécutions qu'on leur fait

(a) Le Pere Cerle, Chanoine Régulier, Grand-Vicaire de Pamiers, le Siege vacant, condamné par Arrêt du Parlement de Toulouſe, & exécuté en effigie, le 21 Avril 1681.

en

en France. Je ſais une perſonne de conſidération qui avoit écrit ſur cela à M. de Meaux : mais il n'en a point reçu de réponſe.

Je viens de voir la lettre de l'Aſſemblée au Pape. * J'y ai trouvé un endroit qui m'a fort ſurpris. C'eſt dans l'éloge que l'on fait du Roi pag. 10. *Quid veró, hæreſis quot accepit ſalutares plagas.... Quid deinde referemus, ut regius animus exoſas habeat* NOVITATES OMNES, *nulloque regni loco conſiſtere patiatur? &c.* Vous connoiſſez quelques uns de ces M M. les Prélats; ſachez, s'il vous plaît, ce que cela peut ſignifier, & ſi cela ne ſera pas pris pour une approbation authentique de tous les mauvais traitemens que l'on fait ſouffrir à ceux que l'on perſécute pour le phantôme du Janſéniſme. Eſt-ce là une bonne preuve que l'on travaille à la paix? Je trouvois étrange qu'ils ne fiſſent pas des Remontrances pour arrêter ces perſécutions. Ils font bien pis : ils témoignent les approuver. J'ai reçu en même tems une Theſe du Cancer, que j'ai trouvée parfaitement bien raiſonnée.

Ce 30 *Avril.* * *du* 15 *Fevr.* 1682.

LETTRE CCCLXVIII.

A M. l'Abbé DE PONTCHATEAU. *Il conſeille à un Curé exilé, au ſortir de la Baſtille, de retourner à ſa Cure. Affaire de Charonne.*

JE ſuis entierement dans tous vos ſentimens touchant la prétendue paix; & j'y étois déja avant que j'euſſe reçu votre lettre. Et ainſi il n'eſt point néceſſaire de vous répéter ce que vous m'en dites. 27 *Avril* 1682.

Vous ne me dites rien du Curé qu'on n'a fait ſortir de priſon que pour l'exiler. C'eſt une bonne preuve qu'on eſt bien diſpoſé à la paix. Qu'eſt-ce que cela eſt devenu? Si j'étois en ſa place, j'aimerois mieux m'expoſer à rentrer dans la Baſtille que de ne pas retourner à ma cure. Vous mandez que vous envoyez la lettre circulaire : mais nous ne l'avons point reçue.

La Bulle des deux Abbayes & la ſécularisation (*a*) ſont deux choſes déſolantes. Cependant une autre perſonne me mande * que les affaires de Rome ſe brouillent plus que jamais, & on ajoute : le *Roi étoit diſpoſé à faire toute ſorte de bien : les Evêques n'avoient qu'à dire.* Je ne ſais ſi cela eſt bien certain. Mais certain ou non, c'eſt une grande lâcheté à tous ces Prélats de ne lui avoir pas dit, ce qu'ils étoient obligés en conſcience de lui dire. * Mr. Dodart.

Si on ne peut pas avoir de privilége pour le Traité des Idées, on s'en paſſera. Vous ne dites point ſi vous l'avez lu, & ce que vous en penſez.

(*a*) Il s'agit de l'Abbaye de Charonne.

LETTRE CCCLXIX.

A M***. *Sur la lettre de l'Aſſemblée du Clergé au Pape.*

La ſuite de la 39. du T. IX. 1 *Mai* (1682.)

JE ne viens que de voir la lettre de l'aſſemblée au Pape. Je l'ay trouvée pitoyable : mais il y a ſurtout un endroit qui m'a bien ſurpris. C'eſt dans l'éloge qu'ils font du Roi p. 10., où après l'avoir loué ſur ce qu'il a fait contre l'héréſie, ils paſſent enſuite au Janſéniſme en ces termes : *quid deinde referemus ut regius animus exoſas habeat* NOVITATES OMNES, *nulloque regni loco conſiſtere, patiatur* ? „ Dirons-nous encore qu'elle eſt l'averſion de cette ame „ Royale contre toutes ſortes de nouveautés, & comme il ne ſouffre point „ qu'elles s'établiſſent en aucun lieu de ſon Royaume " ? à quoi on ajoute un paſſage de St. Grégoire, où il eſt dit, que du tems de l'Empereur Maurice les hérétiques n'oſoient dire ce qu'ils penſoient. Cela ne peut pas regarder les Calviniſtes, qui ne cachent pas leurs ſentimens. Mais qui ne voit, qu'on a voulu marquer par là, que c'eſt au ſoin que le Roi prend d'arrêter les nouveautés, qu'on doit attribuer de ce que les Janſéniſtes n'oſent pas découvrir leurs mauvais ſentimens ? Et ceux qui ont approuvé cette lettre, c'eſt-à-dire qui ont autoriſé par là toutes les perſécutions, que l'on fait aux plus gens de bien, comme à des novateurs, travaillent à établir la paix, & on eſpere qu'on l'a pourra avoir par leur moyen ! Eſt-ce là un de ces pas qui doivent raſſurer le Renard ?

LETTRE CCCLXX.

A M. DE FLEURY (PONTCHATEAU) *Sur le Projet de Remontrance au Roi, ou juſtification des prétendus Janſéniſtes.*

5 *Mai* 1682.

L'Eſpérance que j'avois de vous voir me donnoit bien de la joie. Mais il n'y a rien que je ne ſacrifie à votre véritable repos ; & ſi ce qu'il ſemble que vous eſpériez un peu pouvoit arriver, je préférerois votre ſatisfaction à toutes choſes. Ce qui me ſembloit plus néceſſaire étoit de vous entretenir touchant le Recueil (*a*) : car j'ai peur que cette entrepriſe n'avorte, ſi on ne s'applique ſérieuſement à regler tout ce qui y doit entrer. Je me rends plutôt aux peurs de nos amis qu'à leurs raiſons : je l'entens pour l'ouvrage en ſoi ; car je me

(*a*) C'eſt ſa juſtification qui a été enlevée au P. Queſnel, & où il adreſſoit toujours la parole au Roi. Voyez les fragmens de cet écrit, IV. Cl. part. IX. n. 2.

rends ſans peine à tous les adouciſſemens particuliers. Et je commence auſſi à lui faire changer de face, en n'adreſſant plus la parole au Roi. Mais je trouve que ce ne ſeroit rien faire, que de ne rien dire des principales cauſes du mal.

Ainſi tout ſe réduit, ce me ſemble, à trois avis. 1°. Ne rien faire du tout. 2°. Adoucir, changer de forme, & publier. 3°. Après avoir adouci & changé de forme, faire eſtamper en retenant tous les exemplaires; mais dans l'appréhenſion que l'on a, je ne voudrois pas devoir de moi-même penſer au ſecond; & ainſi reſtent ſeulement le premier & le troiſiéme.

Comme je crois que vous êtes préſentement à Paris, vous y aurez appris ſans doute que M. Le Fevre a eu le livre fait contre lui; qu'il y répond, ou que la réponſe eſt déja faite; qu'il l'a miſe entre les mains de M. de Meaux, pour en avoir l'approbation; mais que ce Prélat, après l'avoir lue, lui a dit qu'il ſe perdroit de réputation s'il l'imprimoit. J'apprends que cela donne occaſion à M. Arnauld de lui écrire; que ſa lettre ſera imprimée; & quand on la pourra avoir, on vous l'enverra.

Vous avez grande raiſon de croire que nous n'avons qu'une affaire au monde, qui eſt de penſer à nous ſauver. Mais il ne faut pourtant pas négliger les beſoins de l'Egliſe; car il me ſemble que cela fait partie de cette affaire. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCLXXI.

A M. ***. *Il ſe loue de ſa ſituation & du traitement qu'on lui fait en Hollande, & propoſe ſes vuës ſur l'uſage de la Remontrance au Roi.*

ON m'a donné avis que l'affection que Carlota, a pour M. Davy * lui fait craindre où il n'y a pas ſujet de craindre. Elle appréhende qu'il ne ſoit pas bien où il eſt, & qu'on ne le traite trop à la flamande. Aſſurez-vous que cela n'eſt pas; qu'il eſt parfaitement bien, & qu'on ne peut avoir plus de ſoin de lui. Auſſi ne s'eſt-il jamais mieux porté, & n'a été juſqu'ici dans aucun lieu où il ſe ſoit mieux trouvé. Et c'eſt ce qui eſt cauſe qu'il ne veut point entendre à une propoſition qu'on lui fait de déloger, pour aller en un autre lieu, où tous ceux qui ſont avec lui pourroient plus commodément contribuer à mettre en train un grand ouvrage. Il eſt un peu prévenu contre l'air de cet autre lieu, & contre les timidités des gens de ce païs-là; & enfin il ne voit pas que la raiſon qu'on allégue ſoit ſuffiſante pour n'en pas demeurer à ce proverbe italien: *que celui qui eſt bien ne ſe remue point.*

6 *Mai* 1682.

* Mr. Arnauld.

Je n'ai rien à vous dire de la lettre qui fait tant de bruit, ſinon qu'il auroit mieux valu que l'on ne l'eût point écrite. Mais on en a tiré cet avantage, qu'elle a appris à mieux connoître le monde.

Je crois que ce que vous entendez par les Relations qu'une certaine perſonne aime tant, eſt le récit de ce qui ſe fait en un certain lieu, & du miracle qui y eſt arrivé. Rien en effet ne peut mieux conſoler que ces ſortes de choſes. Je reviens à la lettre du 23 Mars (*a*).

Il eſt difficile de ne pas juger differemment d'un ouvrage, quand l'un en juge ſelon une vue, & l'autre ſelon une autre. Mon deſſein n'a jamais été de perſuader la perſonne ſur tout immédiatement, (car j'ai regardé cela comme impoſſible); mais ſeulement le public & la poſtérité; quoique je n'aie pas déſeſpéré que la perſuaſion du public ne pût, avec le tems, faire quelque impreſſion ſur la perſonne; néanmoins dans les diverſes choſes qu'on a mandées ſur cela, voici, ce me ſemble, à quoi on ſe peut réduire, au cas qu'on veuille faire quelque choſe. Ce ſeroit 1° de changer la forme, & de ne pas s'adreſſer directement à la perſonne. 2°. Adoucir autant qu'on pourroit tout ce qui regarderoit cette perſonne, quoiqu'on ne parlât pas à lui même. Cela étant racommodé en cette maniere, ou mettre la piéce au fond d'un coffre, & ne rien faire du tout, ou la faire imprimer, & ſe rendre maître de tous les exemplaires, pour la publier quand on voudroit. Il me ſemble qu'il n'y a que l'un ou l'autre de ces deux avis qui ſeroient raiſonnables. Car eſtropier la piéce & en retrancher ce qui fait connoître les auteurs de ces maux, c'eſt en ôter toute la force. On pourroit ſeulement, avant que de la publier, ou en la publiant, écrire une lettre fort touchante à la perſonne, ſur la néceſſité qu'on a eue de ſe défendre. Voilà ſur quoi, ce me ſemble, il faudroit prier Dieu, afin qu'il nous fît connoître ce qui eſt de plus à propos. Vous m'avez fait grand plaiſir de me mander quelques particularités de la mort de votre vieille ſervante, qui ne ſavoit pas lire. Que je la trouve heureuſe d'être morte dans ces diſpoſitions!

Eſt-ce donc que c'eſt une réſolution priſe de ne me point payer? Voilà les trois années échues. J'ai écrit-il y a plus de deux mois à la perſonne même, pour la prier de me les payer toutes trois enſemble, parceque j'en avois un extrême beſoin; & je n'en reçois aucune réponſe. Que faut-il donc que je faſſe? J'ai à vivre, j'ai des dettes à payer. Eſt-il juſte que je dépende de la charité d'autrui, lorſque ceux qui me doivent ne me payent pas? Et n'engage-t-on point ſa conſcience, en ne payant point ce que l'on doit? La vente de nos livres nous aidoit à ſubſiſter. Maintenant cette ſource eſt tarie, puiſqu'ils ne peuvent plus entrer à Paris, & que ceux qui y ſont nous ſont ôtés. On fait tout cela, & on n'en eſt point touché.

(*a*) Lettre au Roi, ou Remontrances, &c.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez de M. de Saint Optat*. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il me ſemble qu'on lui a fait tort, de n'avoir pas voulu le prier de faire recevoir mes rentes ſur l'Hôtel de Ville & l'Hôpital général, & qu'il faille avoir eu recours pour cela à M. des Roches, comme ſi je n'avois pas un ſeul parent qui me voulût rendre cet office. Il m'eſt indifférent par qui je les reçoive; mais je ne crois pas qu'il ſoit honorable à mes parens de témoigner tant de peur ſur mon ſujet. * Mr. de Pomponne.

Je ſuis bien affligé de ce qu'on m'a dit, que ma pauvre Niéce (la mere Angélique) eſt toute mourante. Je la recommande à Dieu tous les jours, & je voudrois bien qu'il nous la conſervât.

J'ai bien de la joie de la charité que vous faites aux deux perſonnes qui ont mal aux jambes. Mais il faut que vous ne ſachiez pas le mauvais état de leurs affaires! Il eſt tel, que quoiqu'elles ſoient généreuſes, & qu'elles ayent peine d'être à charge à leurs amis, on les doit regarder comme des perſonnes à qui la charité eſt bien employée; & je doute ſi vous pouvez faire un meilleur uſage de la dîme de celles qu'on vous fait, que de leur donner moyen d'en aſſiſter leurs pauvres familles. Je ſais le ſecret qu'il faut garder ſur leur retraite, & je n'ai garde auſſi d'en parler, ni d'en écrire à qui que ce ſoit.

J'oublois de vous parler de *Baptiſte*. Je penſois qu'on lui eût donné ſa récompenſe. Il a demeuré vingt mois avec moi, & m'a parfaitement bien ſervi, & avec beaucoup d'affection. Jugez ſur cela ce qu'on lui doit donner, en mettant en compte qu'on a manqué, quand il eſt ſorti d'avec moi, de lui donner ſon linge. J'approuverai tout ce que vous ferez; & dans le doute, j'aime mieux que ce ſoit plus que moins.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez, que vous gouvernez un peu M. de Saint Optat. Plus j'y penſe, plus je le trouve heureux de n'être plus ſi heureux ſelon le monde. J'en ai bien des raiſons; mais cela ſeroit trop long à écrire. Je ſuis tout à vous. Mes recommandations à Mr. Hache.

LETTRE CCCLXXII.

Au PERE QUESNEL *Sur le Traité des Idées. Le caractere railleur & mépriſant d'une certaine perſonne & le livre des motifs invincibles &c. de M. Le Fevre.*

JE n'ai reçu que hier au ſoir votre lettre du 29 Avril. Si le P. du Zilly (*a*) ne comprenoit pas ce que le bon *Dominicain* (*b*) a écrit ſur la nature des idées, je croirois qu'il n'auroit rien fait qui vaille. Car quand le P. du Zilly ne 22 *Mai* 1682.

(*a*) Le P. Queſnel lui-même. (*b*) Mr. Arnauld lui-même.

ſeroit pas auſſi bon philoſophe qu'il l'eſt aſſurément, il a trop d'eſprit pour ne pas concevoir ce qui ne vaudroit rien, s'il n'étoit pas proportionné à l'intelligence de toutes les perſonnes un peu habiles. L'Auteur ſera bien aiſe qu'on le faſſe voir à ceux que vous me marquez : ce ſera quand il ſera revenu de chez vous & de chez votre voiſin. J'en écrirai, afin qu'on le leur communique.

Je prie toujours Dieu pour la Demoiſelle dont je vous ai écrit. Je ne ſaurois croire qu'elle ne revienne de cet égarement. Je n'ai pas cru qu'elle ſe raillât de la Religion, mais ſeulement des dévots & des dévotes; & ce qu'il y a plus à craindre pour elle eſt cette humeur railleuſe & mépriſante, dont elle aura de la peine à ſe corriger, ſi elle ne s'y applique ſérieuſement. Il eſt à craindre que ce ne ſoit la cauſe de ſa chûte, & que Dieu ne l'ait voulu humilier par là.

On m'a dit une choſe de M. de Troisville qui m'a bien ſurpris. Vous ſavez peut-être que M. Le Fevre Docteur de Sorbonne a fait un livre *des motifs de la Converſion &c.*, où il dit, *qu'il ne lui paroit pas* certain, que l'erreur de l'inamiſſibilité de la grace & de la juſtice dans les juſtes ait été définie dans le Synode de Dordrecht. Des amis de M. Arnauld en ont fait plainte à M. de Meaux, approbateur du *renverſement de la Morale*, qui s'eſt mis en peine de faire changer cela, en en faiſant parler à M. Pirot qui lui dit quelque tems après pour réponſe, qu'il étoit en cela plus rigoureux que M. de Troisville, qui a vu le livre des *motifs*, & que ce point-là ne l'avoit point arrêté. Je voudrois bien ſavoir ſi cela eſt vrai.

* De Roucy. J'ai écrit au Marquis * ſur la plainte de l'Auteur du ſiſtême. J'attendrai ſa réponſe, & puis je me ſervirai de ce que vous m'écrivez ſur ce ſujet. Je ſuis tout à vous.

Vous devriez écrire à M. de Sainte Gemine, touchant l'Auteur de la vie du *P. Morin*, afin qu'il en parlât à M. de Meaux.

LETTRE CCCLXXIII.

A la MERE ANGELIQUE DE SAINT JEAN, *Abbeſſe de Port-Royal des Champs. Sur la retenue que doivent avoir les Gens d'Egliſe à parler & à écrire des affaires d'Etat; qu'ils doivent ordinairement ſe borner aux affaires de l'Egliſe.*

La 206. du T. III. 22 *Mai* 1682. CE tremblement de terre dont vous me parlez me feroit plus de peur qu'une douzaine de cometes. Car je crains peu les préſages, mais j'appréhende davantage les maux effectifs. On n'eſt pas loin d'être écraſé, quand la

terre tremble. Ce que vous me mandez eſt tout à fait bien : mais je ne trouve perſonne plus capable de l'exécuter, que celui qui en a eu la penſée. Je vous le dis ſans façon, car je le crois ſincérement. J'ajoute néanmoins que je ne vois aucun bien à eſperer d'une ſemblable lettre. C'eſt la derniere choſe ſur laquelle il faut donner des avis, que le gouvernement de l'Etat. Les Princes ſe moquent de ceux qui les prêchent ſur cela, & les regardent comme des dévots indiſcrets, qui ſe mêlent de choſes qu'ils n'entendent pas, & qu'ils ne ſauroient bien connoître : en quoi ils ont quelque raiſon ; & quand ils n'en auroient pas, il faudroit entrer dans le détail de leurs affaires pour le leur perſuader ; & c'eſt de quoi il ne faut faire de part à perſonne. On peut bien leur donner avis de quelques injuſtices particulieres, comme ſont celles dont vous apportez des exemples ; & on pourra obtenir d'eux qu'on y donne ordre pour un tems : mais pour faire quelque choſe de ſolide, il faudroit les guérir de la paſſion de la gloire, de l'ambition, de la folie d'être conquérant ; & c'eſt une plaiſante imagination d'eſpérer que cela ſe fera par une lettre. Rien n'eſt plus beau que ce que lui a dit ſur ce ſujet un Poëte * de nos amis, lorſqu'après avoir loué le Miniſtre d'un grand Roi, qui lui conſeilloit de demeurer en repos, ſans ſe fatiguer par des guerres continuelles avec ſes voiſins, pour étendre ſa domination, il ajoute ce qui ſuit :

* Mr. Boileau Deſpréaux.

Mais à l'ambition oppoſer la prudence,
C'eſt aux Prélats de Cour prêcher la réſidence :
Ce n'eſt pas que mon cœur, du travail ennemi,
Approuve un fainéant ſur le trône endormi.
Mais quelques vains lauriers que promette la guerre,
On peut être Héros ſans ravager la terre.
Il eſt plus d'une gloire. En vain aux conquérans
L'erreur parmi les Rois donne les premiers rangs.
Entre les grands Héros ce ſont les plus vulgaires.
Chaque ſiecle eſt fécond en heureux téméraires. . . .

Mais un Roi vraiment Roi, qui, ſage en ſes projets,
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire,
Il faut pour le trouver courir toute l'Hiſtoire.
La terre compte peu de ces Rois bienfaiſans.
Le ciel, pour les former, les prépare longtems.
Tel fut cet Empereur. . . . .

Le Roi certainement a lu cela, & on ne peut pas douter qu'il ne l'ait trouvé fort beau. En le liſant cependant en a-t-il profité ? S'eſt-il formé ſur ce

modele, qui le prenoit par l'endroit le plus ſenſible, qui eſt l'amour de la gloire.

Il y a auſſi un endroit admirable contre les ravageurs de provinces qu'on a appellés conquerans, dans le Diſcours de M. de Meaux ſur l'Hiſtoire univerſelle, fait pour M. le Dauphin. Cela a-t-il ſervi à perſuader au Roi qu'il doit penſer à maintenir ſon royaume en paix plutôt qu'à l'agrandir. Il y a beaucoup d'autres choſes très-belles dans le même livre, qui vont au même but, & qui ne lui ont pas été moins inutiles. Je ne vois donc point du tout ce qu'il y auroit à eſpérer de ce côté là. S'il y avoit quelque choſe à faire, ce ſeroit ſeulement dans les affaires de l'Egliſe. Car les Rois ne peuvent pas ſe croire ſur cela plus habiles que ceux qui leur donnent des avis, ni prétendre qu'on leur parle en aveugle, ne ſachant pas ce qu'ils ſavent, comme ils le penſent ſur les affaires d'Etat. Mais ſur cela même il n'y a rien à faire, tant qu'il aura toute ſa confiance en deux perſonnes, qui lui ont donné depuis long-temps, & qui continuent toujours à lui donner de fauſſes idées de toutes les choſes de l'Egliſe & de toutes les perſonnes. Car croyant comme il fait, qu'il y a dans ſon Etat des gens ſuſpects d'héréſie qu'il eſt néceſſaire de réprimer, plus il ſera dévot, plus il prendra toutes les perſécutions qu'il fait à tant de gens de bien pour des actions fort agréables à Dieu. Or il demeurera dans cette opinion de l'héréſie du Janſéniſme tant qu'il ſe gouvernera par les avis de ces deux perſonnes qui la lui ont inſpirée. Il n'y a donc qu'un ſeul moyen de remédier à ces maux, qui eſt, de ruiner dans ſon eſprit ces deux mauvais conſeillers, & de lui faire comprendre que rien ne lui fera tant de tort & devant Dieu & dans la poſtérité, que d'avoir agi dans les choſes les plus importantes pour ſon ſalut & pour ſa véritable gloire, par les conſeils de deux perſonnes qui ont auſſi peu de conſcience que ceux-là. On ſait ce qu'on en peut dire, ſur tout de l'un, que le Roi connoît très-bien. Qui n'eſt pas capable de lui parler de cela, eſt incapable de faire aucun bien ſolide à l'Egliſe. Et ainſi je croirois mon tems fort mal employé, de lui faire des ſermons ſur la maniere de bien regner, que je ſuis très-aſſuré qu'ils ne ſeroient point écoutés. On ne le peut ſervir ſolidement qu'en lui faiſant avoir créance en des gens vraiment Chrétiens, & c'eſt ce qu'on doit principalement demander à Dieu pour lui; comme vous le reconnoiſſez vous même, quand vous dites, *qu'il n'y a rien qu'on ne ſe pût promettre du Pape & du Roi, s'ils avoient le ſecours & le conſeil dont nul homme ne ſe peut paſſer, Dieu étant ſeul ſuffiſant à lui même.* A quoi vous ajoutez parfaitement bien: *Qu'il n'y a qu'à demander le Saint Eſprit avec l'Egliſe en ces jours-ci, parce que c'eſt à celui qui l'a formée, qu'il appartient de la gouverner.* Demeurons en donc là; & ne per-

dons

dons point le tems en des choſes qui paroiſſent grandes à les conſidérer ſuperficiellement, mais qui dans le fond ne ſeroient que des amuſemens inutiles.

LETTRE CCCLXXIV.

A LA MEME. *Sur quelques remontrances qu'il avoit faites à ſon Neveu. Sur un bref du Pape, & ſur l'Ecrit de Mr. Le Fevre contre le renverſement de la Morale.*

DEpuis ma lettre écrite j'en ai reçu une de M. l'Abbé Arnauld (*a*) dont je ne me plains point, parce que je pouvois lui en avoir donné ſujet par des remontrances que je lui avois faites peut-être mal à propos. Je viens de lui faire réponſe, & je ſuis bien incorrigible; car je n'ai pu encore m'empêcher de le prêcher, quoique je craigne bien qu'il ne ſoit guere en état de profiter de mes ſermons. Mais n'y a-t-il point lieu d'appréhender que Dieu ne nous demande compte, comme d'un talent que nous aurons manqué de faire profiter, ſi étant de quelque degré au deſſus de nos amis, nous laiſſons paſſer les occaſions qui ſe préſentent de les avertir du danger qu'ils courent de ſe perdre, lorſque ſe contentant de mener une vie honnête & réglée ſelon le monde, ils ne penſent point à ſatisfaire aux devoirs eſſentiels de leur condition ſelon les regles de l'Evangile? La 207. du T. III. 28 *Mai* 1682.

Nous avons reçu le nouveau Bref qui nous a paru fort vigoureux (*b*). Mais l'ordonnance du P. Cerle pour le Jubilé nous a ravis. C'eſt un vrai héros chrétien, & c'eſt de lui que l'on peut dire, dans l'aſſerviſſement général de tout le monde;

Et cuncta terrarum ſubacta
Præter atrocem animum Catonis.

Il n'y a pas eu moyen de laiſſer ſans réponſe ce qu'a écrit M. Le Fevre contre le Renverſement. J'ai commencé à y travailler depuis trois jours, & j'en enverrai quelque choſe par le premier courier. Que cela me ſerve d'excuſe pour les perſonnes à qui je ne pourai pas écrire.

(*a*) Son neveu & frere ainé de Mr. de Pomponne.
(*b*) Epiſt. Reſponſoria S. D. N. D. Innoc. XI. Papæ. XI. Apr. 1682. ad Epiſt. Cleri Gall. 3 Febr. ejuſd. anni.

LETTRE CCCLXXV.

A M*** *Sur ce qu'on vouloit l'engager d'écrire* M. L'ARCHEVEQUE DE PARIS (*a*).

La 208. du T. III. *Vers le Mois de Juin* 1682.

J'Ai répondu à la propoſition que l'on m'a faite il y a un mois ou environ. Je ne ſais à qui : je penſe que c'eſt à M. (*b*) mais j'ai ſuppoſé qu'elle en donnera avis à nos amis. Je n'ai point de raiſons nouvelles qui me faſſent changer d'avis, ni qui me faſſent croire que je me doive rapprocher de celui (*c*) qui dit : *Que l'on ſe rapproche, & puis on verra.* Les violences continuent toujours, & on veut que nous nous fermions les yeux, & que nous nous perſuadions que les loups veulent ſincérement faire la paix avec les brebis ? Je ne ſuis pas ſi crédule. Mais quand ils ſeroient très-ſinceres, qu'ont-ils beſoin de moi pour faire une choſe qui ne me regarde point en particulier plus que dix mille autres perſonnes, & que je ne ſollicite point, étant très content de demeurer en l'état où je me trouve? Pourquoi donc me mettre en jeu, moi qui ne leur demande rien, quoi que j'euſſe tant de ſujets de vouloir que l'on réparât les injuſtices que l'on m'a faites? Mais j'admire qu'on ne voie point les inconvéniens de l'engagement où l'on voudroit que j'entraſſe.

1°. Je ne puis écrire que ma lettre ne devienne publique, s'il plait à celui à qui ou pour qui je l'écrirois. Et ce ſeroit juſtement me jetter dans l'embarras où s'eſt trouvé Monſieur Nicole. Car c'eſt ſe tromper, ſi on ne ſuppoſe pas, que preſque tous ceux qui aiment la vérité, prendroient ce que je ferois pour une très-grande baſſeſſe.

2°. Il ne faut point douter auſſi qu'elle ne fût envoyée à Rome, comme un témoignage que je prends part à tout ce qui ſe fait dans l'Aſſemblée, & que je l'approuve. Car flatter celui qui en eſt le chef, & le louanger généralement ſans y mettre d'exception, ne peut être pris dans le monde que pour une preuve que l'on s'eſt affoibli, comme autrefois le bon homme Oſius, à qui on a reproché d'avoir trop aimé ſon tombeau, & que le deſir d'une vie plus douce m'a tellement aveuglé l'eſprit, que je ne trouve rien à dire à la conduite de l'Aſſemblée qui fait gémir tous les gens de bien ; ou m'a ſi fort corrompu le cœur, que, contre ma conſcience, je témoigne faire de l'eſtime de ce qui n'en mérite point.

(*a*) Cette lettre fut interceptée. Mr. l'Archevêque de Paris en fit grand bruit.

(*b*) La Mere Abbeſſe de P. R.

(*c*) Mr. l'Archevêque de Paris.

3°. Nous avons encore un peu de conſidération à Rome : ce pas que l'on veut que je faſſe, nous la fera perdre entiérement.

4°. Je ne puis faire ce premier pas que ce ne ſoit un engagement pour d'autres. Je propoſerai des choſes qui me paroîtront raiſonnables & eſſentielles ; les autres en jugeront autrement. On ne s'accordera pas, & ce ſera une nouvelle rupture pire que l'état où l'on eſt : *Et pejor ſciſſura fiet.* N'eſt-ce pas ce qui arriva à la négociation de M. de Tournai avec le Pere Ferrier ? Cela me brouilla avec ce Prélat, parce que je ne pus entrer dans une certaine lettre que l'on écrivit à Rome, qui ne me parut point aſſez claire ; & il fut étrangement choqué de ce que je me trouvai obligé de découvrir comment j'étois entré dans cet accommodement.

5°. Dira-t-on qu'on ne demande de moi qu'un conſentement général, & que je ne ſerai point obligé d'entrer dans le particulier ? C'eſt encore pis. Car c'eſt comme ſi on demandoit un blanc ſigné pour le remplir de ce que l'on voudra ; & s'il y a des choſes dans cette prétendue paix que je ne puiſſe pas approuver, comme le monde ne manquera pas de m'en rendre reſponſable, ſi on ſait que j'y ai eu la moindre part, il faudra faire des apologies pour me juſtifier, comme M. Nicole a été obligé de faire : *Non eſt par periculo.* Car que nous donne-t-on pour paſſer par deſſus toutes ces conſidérations ? des paroles, de bonnes intentions, des chimeres. S'en repaiſſe qui voudra, ce ne ſera pas moi. Je veux bien ſouffrir les incommodités de ma retraite : qu'on ne m'en envie pas les avantages. Le plus grand que j'y trouve eſt de n'être point obligé de faire la cour à perſonne, & de ne point parler par politique contre ce que j'ai dans le cœur.

Comme on n'avoit point d'autre but dans les *conſidérations* (*a*) que de contribuer au bien & à la paix de l'Egliſe, on les avoit ſupprimées ſur le bruit qui couroit que toutes choſes s'alloient terminer heureuſement, & à la ſatisfaction de tout le monde. Mais aiant vû tout le contraire de ces belles eſpérances, & que bien loin de tirer de l'oppreſſion tant de perſonnes innocentes, on continuoit tous les jours à ſe ſervir des mêmes faux prétextes pour perſécuter des gens de bien, on a cru que ce ſeroit retenir la vérité en l'injuſtice que de ne pas publier ce petit écrit, où l'on éclaircit beaucoup de choſes dont on n'a point encore parlé à fond, dans l'affaire de MM. les Evêques.

(*a*) *Sur les affaires de l'Egliſe.*

LETTRE CCCLXXVI.

*A M. * Il parle de la Juſtification, à laquelle il travailloit, & dont il marque qu'il avoit changé la forme.*

La 59. du T. VIII. 18 *Juin* 1682.

J'Ai travaillé à l'ouvrage. Je lui ai changé de forme. Il ne s'adreſſe plus à la perſonne principale, * quoi qu'on en parle aſſez ſouvent en tierce perſonne. Mais je n'ai rien retranché de ce qui regarde l'auteur de tout le mal †. Je ſuis perſuadé que ce n'eſt rien fait, ſi on ne l'attaque ouvertement. Et de plus j'ai conféré ſur cela avec un homme qui a beaucoup de piété & de ſageſſe, qui eſt dans le même ſentiment, & qui croit auſſi bien que moi, que ſi le deſſein de perdre Port-Royal n'eſt point encore pris, cela ne ſe fera point prendre, mais rendra plutôt le perſécuteur moins hardi. Et qu'ainſi tout le mal que cet ouvrage pourra faire, ne ſera qu'un mal d'opinion, en ce qu'on aura la malice d'attribuer à ce livre, le mal qu'on auroit fait quand ce livre n'auroit point paru. Cependant pour empêcher que le monde ne diſe que nous nous ſommes perdus par notre imprudence, faut-il ne point crier au feu quand la maiſon brule ? Faut-il ne point avertir le monde de l'illuſion que l'on fait au Roi, en lui faiſant prendre les plus gens de bien de ſon Royaume pour des hérétiques & des cabaliſtes ? Faut-il laiſſer introduire dans l'Egliſe une forme de gouvernement où il n'y a plus ni regle ni loi ; mais où la fantaiſie d'un ſeul homme, colorée du nom du Roi, qu'il ſurprend par ſes artifices, fait par tout où il lui plait tel renverſement qu'il veut ? Faut-il laiſſer perdre cette occaſion de faire connoître à toute l'Europe & à toute la poſtérité, ce que c'eſt d'une part que ce phantôme du Janſéniſme, qui ſert de prétexte à toutes ſortes de maux, & qui ſont de l'autre ceux qui ont fait valoir ce phantôme par toutes ſortes de menſonges & de calomnies ? Je ne crois pas qu'on puiſſe douter que cet ouvrage n'ait au moins ce dernier effet. Et comme ce ſera certainement un grand bien, c'eſt un bien certain, que l'amour qu'on doit avoir pour l'Egliſe veut ce me ſemble qu'on lui procure, puiſqu'on le peut, quand ce ne pourroit être qu'en s'expoſant à quelques maux temporels, qui me paroiſſent légers en les contrebalançant contre un avantage ſi conſidérable. A quoi il faut ajouter qu'il eſt incertain, ſi ces maux que l'on craint arriveront, ou s'ils arriveront par ce livre ; au lieu qu'il paroît certain, comme j'ai dit, que ce livre produira ce bien, d'informer toute la terre de l'iniquité de la perſé-

* Au Roi.

† M. l'Archevêque de Paris.

cution que nous ſouffrons ; d'où il eſt preſque impoſſible qu'il n'arrive encore beaucoup d'autres biens dans la ſuite. Car quand une vérité eſt bien prouvée, & qu'elle eſt miſe dans un grand jour, elle force preſque tous les hommes de s'y rendre, & il eſt difficile enſuite, que ceux qui la combattent, & qui prennent l'erreur oppoſée à cette vérité pour le fondement de leur conduite, ne ſoient plus timides & moins hardis.

Il faut auſſi que j'avoue que ce qui me porte encore à deſirer que cet ouvrage ſe publie, eſt qu'il y a tout lieu de croire qu'il fera beaucoup de bien aux Docteurs de Louvain, parce qu'il humiliera terriblement leurs ennemis, & les rendra indignes de toute créance dans les calomnies qu'ils répandent ſans ceſſe contre eux, & qui ſont leurs plus fortes armes. Voilà quelles ſont nos penſées, non-ſeulement de moi, mais de tous nos amis d'ici : & c'eſt ſurquoi nous ſerions bien aiſes qu'on nous rendit réponſe au plutôt, & qu'on ne s'amuſât point à des eſpérances de paix, à quoi on ne voit aucune apparence : outre que ce ne pourroit être que quelque paix fourrée, qui nous fermeroit la bouche ſans que nous en fuſſions mieux dans le fond.

Ce 26.

On n'a pas eu ſi tôt de voie pour écrire ce que l'on penſoit. Cependant nous avons reçû une lettre de *, où on parle en ces termes. *Je crains bien qu'il n'arrive des Remontrances comme des Conſidérations. Je ne vois pas ce que l'on a á ménager préſentement, & pourquoi ne pas dire clairement & fortement des vérités que le Prince & le Public ont tant d'intérêt de connoître. On ſait de quelle force S. Hilaire, Lucifer, & d'autres grands perſonnages ont parlé en de ſemblables rencontres, en s'addreſſant aux Princes mêmes. Mais on n'eſt plus capable aujourd'hui de cette généroſité, qui paſſeroit dans l'eſprit de pluſieurs pour une grande imprudence, & pour une folie. Dieu veuille qu'en cela on ſuive plutôt la prudence de l'Eſprit que celle de la chair & du monde.*

J'ai fait auſſi conſulter ſur cela un Docteur fort pieux, & fort ſage, & voici ce qu'on m'en a mandé.

„ M. * croit qu'il n'y a pas de meilleur moyen pour ſecourir l'Egliſe que „ de publier des livres &c. Et pour le ſujet de celui-là, il croit qu'il eſt très- „ important de le faire entendre à tout le monde. Il a ajouté, que les en- „ nemis feront aſſurément tout le mal qu'ils pourront ; & qu'il n'y a point „ d'apparence que la publication de ce livre les porte à quelque nouvelle „ perſécution contre P. R. mais qu'elle pourroit plûtôt arrêter quelque mau- „ vais deſſein qu'ils auroient conçu, que de leur faire le mal qu'ils n'au- „ roient pas fait ſans cela. „ Et comme on lui eut dit qu'on m'alloit mander

cela, il demanda du tems pour prier Dieu avant que de le confirmer, & le lendemain, il confirma que c'étoit ſa penſée.

LETTRE CCCLXXVII.

Au P. QUESNEL. *Juſtification du P. Queſnel contre le Décret prohibitif de ſon édition des œuvres de S. Léon.*

13 *Juillet* 1682. VOus ſerez ſurpris de la penſée que j'ai eue; mais je ne puis vous la cacher. Bien loin que je croye que ce tems-ci ſoit propre à faire paroître votre *juſtification*, je m'imagine tout le contraire. Car je ſuis ſi frappé de la malhonnêteté des Evêques envers un Pape qui ne travailloit qu'à maintenir la liberté de leurs Egliſes, que ſi j'étois en votre place, il n'y a rien que je ne fiſſe pour empêcher qu'on ne crût que je me ſerois voulu prévaloir de cette conjoncture. Ce que vous avez fait eſt très bon. Il pourra paroître en ſon tems, & je ne ſerois pas fâché que l'on fût, qu'ayant été fait en ce tems-ci, & ayant eu la penſée de le publier, vous ne l'avez pas voulu faire, pour les raiſons que je vous viens de marquer.

Vous aurez ſçu qu'il y a eu des lettres interceptées. (*a*) Il n'y en a point eu qui puiſſent commettre nos amis. Tout tombe ſur moi; mais je ne m'en mets pas en peine: *non eſt Sapientis præſtare niſi culpam;* & je ne penſe pas avoir fait en cela aucune faute. Cette avanture a bien retardé notre commerce. J'attends un paquet qui m'apprendra qu'eſt devenu l'Ecrit *des Idées.*

(*a*) La 208, aujourd'hui la 375, étoit de ce nombre.

LETTRE CCCLXXVIII.

A M. NICOLE. *Ses ſentimens par rapport à un accommodement dont on parloit.*

La 60. du T. VIII. JE reçus hier votre lettre du 4., & j'y réponds aujourd'hui par une perſonne qui vous ira voir, & à qui vous pourrez parler à cœur ouvert.

16 *Juillet* 1682. Je ne trouve rien à redire à votre conduite, & je ne puis ſouffrir tous ces faiſeurs de contes. Je ſuis auſſi très-perſuadé que vous ne gâterez rien dans les viſites que vous rendrez à M. de Paris, & qu'au contraire vous y pourrez ſervir les amis en de petites choſes. Mais pour les eſpérances que vous avez

d'un accommodement, nous voudrions bien ſavoir ſur quoi elles ſont fondées, & ce que vous entendez par cet accommodement : car je n'y ſerois point du tout contraire, pourvû que j'y viſſe quelque choſe de ſolide. Faites nous donc entendre, par la même perſonne qui vous rendra cette lettre, & qui ne ſera à Paris que ſept ou huit jours, ce que prétendent ceux qui y travaillent, & ce qu'ils croient pouvoir obtenir. Eſt-ce ſimplement que je pourrai retourner & jouir du même repos dont vous jouiſſez préſentement? Je ne crois pas que cela fût impoſſible; & au regard de ce point je ne penſe pas en effet que l'on fut inéxorable. Mais je regarde cela comme très-peu de choſe, & je ne ſaurois me mettre dans l'eſprit que cela doive empêcher qu'on ne détrompe le Public des fauſſes impreſſions qu'on y donne du Janſéniſme, & qu'on ne faſſe voir que ce n'eſt qu'un phantôme, par lequel on fait de très-grands maux l'Egliſe. Cela me paroît un ſi grand avantage, quand cela n'auroit d'abord aucun effet à l'égard des principales perſonnes, qu'il mériteroit bien, ce me ſemble, d'être acheté par la privation de la conſolation qu'on auroit de voir ſes amis. Mais ſi la plus grande partie du public étoit détrompée, il ſeroit preſque impoſſible que peu à peu la Cour ne le fût auſſi, & que le Roi ne perdît la confiance qu'il a préſentement, qu'il ne fait rien que de fort agréable à Dieu en tourmentant les Janſéniſtes. Or c'eſt cela qui fait tout le mal. Et peut-on croire que M. de Paris y pût remédier, quand il le voudroit. Il peut bien adoucir l'eſprit du Roi au regard d'une perſonne particuliere (& cela ne me paroît rien du tout). Mais vous voyez bien ſans doute, qu'étant mal avec le P. de la Chaiſe, ce ſeroit donner des armes à ſon adverſaire pour le perdre, que d'entreprendre d'ôter de l'eſprit du Roi les préventions qu'il y a miſes lui même contre le prétendu parti des Janſéniſtes. Ce ſeroit donner occaſion à l'autre de le faire paſſer pour un fourbe & pour un homme ſans conſcience. Mais il paroît auſſi qu'il eſt bien éloigné d'avoir la volonté de rien faire de ſemblable. Il le fait aſſez voir par ce qu'il continue de faire à l'Oratoire. Je ne vois donc point qu'il y ait aucun bien ſolide à eſpérer de ce côté-la. Si néanmoins nos amis voient en cela plus clair que nous, ils nous obligeront de nous faire part de leurs lumieres, & de nous faire connoître le bien qu'ils eſperent, afin qu'on le mette en balance avec celui que pourra faire le *Factum* *. Vous dites que les propoſitions que l'on a faites pour M. *. & de ſa part ont été bien reçues; mais autant que j'en puis juger, par ce qu'on nous en a mandé, c'eſt tout le contraire. Car il n'a jamais fait faire qu'une ſeule propoſition, & elle a été rebutée. Cela fait voir qu'on ſe paie de complimens & de belles paroles, & qu'on prend pour quelque choſe ce qui n'eſt rien du tout. Ce

(a) *La Juſtification qu'il avoit achevée, & ſur la publication de laquelle il déliberoit.*

n'eſt pas néanmoins de quoi il eſt queſtion. Il s'agit de l'Egliſe, & non d'un tel & d'un tel.

On ne nous a donc point fait enviſager juſques ici aucun bien réel, tant ſoit peu conſidérable pour la vérité & pour la juſtification de l'innocence opprimée, qu'on ait lieu d'eſpérer qu'il nous doive porter à ne rien faire qui ſoit capable d'y mettre obſtacle. Ce qui nous devroit donc empêcher d'agir ſeroit la conſidération d'un grand mal que cela pourroit attirer. Mais des gens fort ſpirituels, que j'ai conſultés, ſont perſuadés du contraire, & croient avec raiſon que ſi cela ne fait pas ceſſer la perſécution, cela pourra plutôt la rallentir, que de la rendre plus violente. Le porteur vous dira qui ſont ces gens-là, & vous jugerez vous-mêmes que leur ſentiment n'eſt pas à mépriſer. Je voudrois donc que l'on s'appliquât ſérieuſement à nous donner une derniere réſolution. Je n'ai nulle attache à ce qui eſt fait, & pour ce qui eſt de moi je ſerai encore plus en repos ſi on le laiſſe dans un coffre; & je me trouve quelque fois tout à fait porté à prendre ce parti. Mais quand je m'applique à peſer les raiſons de part & d'autre, je me trouve comme forcé de me rendre à celles qui ſont pour la publication, & je ne puis m'ôter de l'eſprit que Dieu ne demande ce ſacrifice de moi. Le mal auquel on veut remédier me paroît très-grand, & le moyen que l'on prend pour cela très-naturel. Car le moyen ordinaire de détromper les hommes, & de leur ôter de l'eſprit de fauſſes opinions qui les engagent en beaucoup de péchés; c'eſt la parole. C'eſt tenter Dieu que de s'attendre qu'il les en tirera par des illuminations intérieures ſans que perſonne leur parle. Et c'eſt par les rencontres de ſa providence que de certaines perſonnes ſe trouvent engagées à parler dans ces occaſions plutôt que d'autres.

LETTRE CCCLXXIX.

A Monſieur DU VAUCEL. *Les Miniſtres Proteſtans ſollicitent la perſécution des Catholiques: du livre des* Pratiques pour honorer le S. Sacrement.

10 *Sept.* 1682. LEs Miniſtres de Zélande ont préſenté une requête pour faire perſécuter les Catholiques; mais M. Fagel, leur répondant au nom des Etats, leur a fait voir par de ſi bonnes raiſons, que ce qu'ils demandoient n'étoit pas juſte, qu'ils ont dit que c'étoit leurs dévots qui les avoient preſſés de faire cette demande aux Etats. Nous vous ſupplions tous de faire nos très humbles recomman-

commandations à M. Navæus (*a*). Nous vous ſouhaitons une heureuſe continuation de votre voyage.

J'ai lu une grande partie du livre intitulé : *Pratiques pour honorer le S. Sacrement* (*b*) qui s'imprime à la Haye. Il eſt très pieux & très touchant; mais comme il parle en quelques endroits aſſez fortement contre quelques abus que les Moines autoriſent, & qu'il loue beaucoup en d'autres des pratiques de l'antiquité, qui ne ſont plus en uſage, il ſeroit bien fâcheux, s'ils s'aviſoient à Rome, ſe laiſſant aller à la cabale des Moines, de le mettre dans *l'Index*. Et vous rendrez un grand ſervice à l'Egliſe d'empêcher cela, ſi vous le pouvez, au cas qu'il y eût quelque ſujet de l'appréhender. Je ſuis tout à vous.

(*a*) Joſeph Navæus, Chanoine de St. Paul de Liége : *vir eximiè pius & doctus*, mort le 10 Avril 1705. Mr. du Vaucel paſſoit par Liége, pour aller à Rome, où il réſida plus de vingt ans.

(*b*) Cet ouvrage eſt de Mr. S. Amour, auteur du Journal. Mr. de Neercaſſel l'approuva comme ſavant, pieux, & pouvant faire de grands biens dans l'Egliſe. Ce Prélat y fit néanmoins quelques corrections. Voyez ſa lettre du 5 Août 1682 à Mr. Arnauld, & du 18 Septembre à Mr. Deſtropes.

LETTRE CCCLXXX.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur ſes pénitences indiſcretes.*

ON m'oblige de vous gronder, M. T. C. S., de ce que d'une part vous avez trop de pente à faire des mortifications au delà de vos forces, & que de l'autre vous vous inquiétez trop quand vous faites des fautes ſur cela. Dieu vous conduit par une voie qui vous devroit cauſer une grande paix, puiſque les infirmités où il vous a réduite vous font aſſez connoître que vous ne devez point chercher d'autres pénitences que celles que lui-même vous impoſe, ni vous troubler des fautes où vous pouvez tomber dans l'état de croix où vous vous trouvez, Dieu ne le permettant que pour vous humilier, & pour vous tenir plus dépendante de lui, dans la connoiſſance de votre miſere. Suivez donc ſes deſſeins ſur vous; ſoyez perſuadée qu'il vous aime, & dans cette confiance ne ſouffrez point que quoiqu'il arrive, rien puiſſe troubler votre paix. Mon compagnon ſe recommande bien à vous. 13 *Sept.* 1682.

LETTRE DE M. DE NEERCASSEL A M. ARNAULD.

Sur le livre du P. Le Porc. Corrections au livre de l'Amour pénitent.

1 *Octobr.* 1682. * Le P. de Ste. Marthe.

JE viens de recevoir une grande lettre du R. P. G. de l'Oratoire *. Il me marque entre autres choſes ce qui ſuit. „ Le Roi a donné ordre, par M. „ l'Archevêque de Paris, que le P. Le Porc enſeignât à Saumur. On ne peut „ s'y oppoſer, ni réfuter ſa doctrine en France, ſans ſe rendre criminel. La „ cabale eſt plus forte que jamais. Si on ne réfute publiquement ſa doctrine, „ voila le Molinineſme établi ". Je vois bien pourquoi il écrit ces paroles; & vous, M., le verrez mieux que moi. Il m'a écrit par un homme très fidele, & il dit qu'il n'y a nulle ſureté à écrire, tout étant rempli d'eſpions qui obſervent tout.

J'attens, M., les corrections qu'il faudra faire dans le livre de *l'Amour pénitent.*

LETTRE CCCLXXXI.

REPONSE A LA LETTRE PRECEDENTE.

(Ecrite par M. Erneſt, ſous la dictée de M. Arnauld.)

A Delft le 2 Octobr. 1682.

MR. Davy (Arnauld) a reçu la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire. Il dit que ce que mandoit le P. Général eſt pitoyable, & qu'il eſt bien étrange qu'il ait voulu qu'on vît à la tête d'un livre (*a*) la permiſſion qu'il a donné de l'imprimer, étant perſuadé, comme il dit, qu'il eſt capable de répandre par tout le Molinisme. Cette conduite eſt digne de compaſſion, & elle l'a fait reſſouvenir de ce que dit M. Feuillet, après l'Aſſemblée de l'O-

(*a*) Le livre du P. Le Porc, dont il eſt queſtion, eſt intitulé : *Les ſentimens de S. Auguſtin ſur la grace, oppoſés à ceux de Janſénius*, 1682. Mr. Arnauld en a fait une courte réfutation dans le *Phantôme du Janſéniſme*, chap. IX. Il eſt marqué dans une lettre écrite de Paris le 29 Juillet 1682, qu'on avoit donné le livre du P. Le Porc à toute la cour, que Mr. le Prince avoit fait une réponſe *fort honnête* aux Peres de l'Oratoire; mais que Mr. de Montauſier, ou un autre Seigneur de la Cour, leur témoigna quand ils lui préſenterent ce livre, qu'ils devoient laiſſer le monde en paix; qu'il ne falloit pas troubler la paix par ce renouvellement des conteſtations, & qu'au reſte ils devoient ſavoir que *Mr. Arnauld n'étoit pas mort*, & qu'il étoit en lieu où il n'avoit pas beſoin de privilege pour faire imprimer; qu'il foudroyeroit cet ouvrage & le mettroit en poudre. On dit que les Benedictins en acheterent 24, pour faire leur cour; & je ſais un Prieur à qui le P. Braches l'a envoyé.

ratoire il y a quatre ans : *qu'ils avoient renoncé Jéſus-Chriſt, & que le monde ne vouloit point d'eux.*

Pour les trois corrections de M. Du Préaux *, celle de la page 35 eſt bonne, pour une autre raiſon encore que celle qu'il a eue en vue. C'eſt que ces paroles du titre du chap. 3. 4°. *Sine actuali aut virtuali Dei amore nemo coram Deo juſtus exiſtit*, ne reviennent pas du tout à ce qui eſt traité dans ce §, où il n'eſt point du tout parlé de ce qui eſt néceſſaire pour être ou pour devenir juſte : mais où on explique ſeulement, auſſi bien que dans le § 5. ce que S. Paul dit de la charité, dans le chap. 13 de la 1ere aux Corinthiens. De ſorte qu'il ſemble qu'on y devroit donner pour titre ce qui eſt le titre du § 5 ; & pour le titre du 5 mettre : *idem uberius probatur*. On évitera par là la difficulté des paroles qu'on retranchera, qui ſemblent dire qu'un homme qui dort n'eſt pas juſte, parce qu'alors il n'aime pas Dieu actuellement ni virtuellement, dans le ſens où l'on prend ordinairement ces termes : & quand cela ſeroit vrai, en les prenant dans un autre ſens, ce ſens n'étant point expliqué, & n'en étant rien dit dans ce chapitre, c'eſt s'expoſer ſans néceſſité à être chicané ſur cela, & être obligé de faire une apologie.

* Le P. Gerberon.

Celle de la page 106 ſouffre quelques difficultés. Il y a des raiſons pour changer cet endroit, & d'autres pour ne le pas changer. Mr. de Morthon & M. Du Préaux croient qu'il le faut changer, parcequ'ils craignent qu'on n'infére de ces paroles : *qui victrice delectatione præcepta diligunt, ea violare non poſſunt*, qu'on n'ôte à l'homme qui a la grace efficace le pouvoir d'y réſiſter. Mais M. Davy ne trouve pas que cette conſéquence ſoit bonne : car on ne parle point ſeulement dans cet endroit de la grace efficace comme étant le principe de la bonne volonté, mais comme étant jointe actuellement à ſon effet, & nous ayant fait actuellement aimer Dieu ; & on marque ſeulement l'incompatibilité de cet amour de Dieu, qui nous a été donné par la grace, avec le violement de ſes préceptes : ce qui n'empêche pas que celui qui aime Dieu préſentement pouvant ceſſer de l'aimer, ne puiſſe auſſi enſuite violer les commandemens.

On trouve dans S. Auguſtin deux paſſages ſemblables à celui-là. Contra gaudent. L. 1. c. 30. *quod non poteſt juſtè non poſtet juſtus.* A quoi il ajoute : *quoniam hæc decernendo priùs amittit juſtitiam, ut quod non poteſt juſtus poſſit injuſtus.* Le ſecond eſt dans l'homélie 50 chap. 10. *Ubi charitas eſt, mala illa, à regno Dei ſeparantia, eſſe non poſſunt.* C'eſt-à-dire, lorſque la charité eſt dans une ame, les péchés qui ſéparent du Royaume de Dieu n'y peuvent être.

On en peut encore voir un ſemblable dans le livre des 83 Queſtions, Queſt. 66.

Il faut remarquer que dans votre paſſage de la pag. 106. vous dites: *Dum autem Deus tanquam fons omnis juſtitiæ diligitur, tunc etiam omnia ejus præcepta diliguntur.... Qui autem victrici delectatione præcepta diligunt, ea violare non poſſunt;* ce qui fait voir que cela ne s'entend que dans la ſuppoſition qu'un homme aime Dieu. *Dum*, qui eſt la même choſe que *Quamdiù*. Voila ce qui fait croire à M. Davy qu'il n'y a point de néceſſité de rien changer en cet endroit-là. Cependant, Monſeigneur, il vous en fait juge. (*a*)

Le troiſiéme paſſage, qui eſt de la page 141, eſt preſque de la même nature. Ceux qui voudroient le changer demeurent d'accord qu'on n'y ſauroit trouver à redire en le rapportant tout entier. Mais ils diſent qu'on pourroit bien retrancher de cette propoſition les derniers mots: *quia divelli non volunt*; & que les ayant retranchés, la propoſition pourroit bien être cenſurée. Mais M. Davy ne croit pas qu'une ſi étrange ſupercherie ſoit à craindre, ſur tout dans le livre d'un Evêque &c.

Mr. Davy ne vous écrit pas, Monſeigneur, parce que m'ayant trouvé comme je me donnois cet honneur-là, il s'eſt contenté de me dicter ſes penſées, afin de ne faire qu'une lettre.

(*a*) Mr. de Caſtorie ſuivit l'avis de Mr. Arnauld, & ne changea rien à cet endroit, non plus qu'à celui de la page 141.

EPISTOLA ILLUSTR. NEERCASSELII ad A. Arnaldum.

3 Octobr. 1682.

NOn tibi D. V. moleſtum ſit videre quæ annotavit in opuſculo de *Amore pœnitente* D. Du Preaux *, & quæ ipſe corrigenda exiſtimat. Quæ ipſe majoris momenti eſſe arbitratur ego ſic ſcripſi ut non niſi catholiciſſimum ſenſum præ oculis habuerim, qui videtur aliis in locis luculenter exprimi.

* D. Gerberon.

Suadet D. Preaux, ut dilaceratis foliis quibus error affingi poſſet, alia imprimi curem; ſed id erit admodum incommodum in opuſculo adeò parvo. Non ne alloquio ad Lectorem mens mea commodius & utilius exponeretur, eâ ratione ut nullus verbis meis erroneus ſenſus attribui, vel à malevolis poſſet? Poſſet in iſto alloquio referri quam longe ſim ab opinione illa quâ credi poſſet illud omne peccato mortali infectum eſſe, quod ex virtuali aut actuali Dei amore non procedit, quam falſam exiſtimem eam doctrinam quæ dicit gratiam voluntati neceſſitatem adferre ſive imponere &c. Iſtiuſmodi præloquium non erit ineptum, quia hoc habet conſuetudo ut præter Epiſtolam Dedicatoriam etiam imprimantur præfationes ad Lectorem.

Rogo inſtanter ut tu, Domine Perilluſtris, hæ attentè expendere digneris. Quod ſi arbitreris alloquio præripiendum eſſe malevolis omnem anſam accuſandi & calumniandi librum noſtrum, rogo inſtanter, ut pro tuo erga me affectu maximo præloquium ſcribere velis. Si Gallice illud ſcribas, ego illud vertam in linguam latinam. Vides quam libere, D. Perilluſtris, tecum agam & quanta mihi in tuâ dilectione fiducia.

LETTRE CCCLXXXII.

A Mr. DE NEERCASSEL *ſur l'Amour pénitent; la bonne reception faite à Mr. du Vaucel par le Prince Erneſt &c.*

VOus aurez reçu, Mgr., la réponſe aux principales difficultés de M. Du Preaux (*a*) & je crois que vous demeurerez d'accord que pour l'endroit de la page 35 il eſt à propos de faire un carton (*b*). Je vous ai mandé ma penſée ſur les autres; & peut-être qu'il ne ſeroit pas abſolument néceſſaire qu'on les expliquât dans un *Præloquium*. Néanmoins j'en ai dicté un à M. Erneſt, où je n'ai marqué que les penſées aſſez groſſiérement, parce que devant les mettre en une autre langue vous y donnerez bien le tour qu'il faudra. J'ai auſſi marqué en particulier ce qu'il faut mettre dans l'*Errata*, des choſes qu'à remarquées M. Du Preaux. Je vous renvoie ſon papier, où j'ai effacé celles qui ne demandent point de correction. *Du 5 Oct.* 1682.

Mais en reliſant ce papier & en le conférant avec le livre, j'ai trouvé un endroit qui me fait de la peine. C'eſt en la page 338 lig. 1. *Ut æſtimaverint tales criminis reos nunquam vere fuiſſe converſos.* Il y a faute. Il faut *talis criminis*. Mais de plus cela eſt bien dur; & je ne ſçai ſi ce ſera aſſez de mettre *dixerint* au lieu *d'æſtimaverint*: car ils ne diſent pas cela *ſi abſolument*. Je ne ſais ſi cela ne mériteroit pas un carton où l'on mit: *ut vix ſibi perſuadere potuerint talis criminis reos, fuiſſe unquam vere converſos.* Je penſe ou qu'il faut faire un carton, ou mettre cela à l'Errata. Vous choiſirez de ces deux expédiens. Le carton me plairoit davantage (*c*).

Nous venons de recevoir des Lettres de Francfort de M. *De la Rue* (du Vaucel) (*d*). Il y a trouvé le Prince *Erneſt* à qui il a fait mes recommandations & qui lui a fait mille careſſes, dans la joye qu'il a eu de ſavoir de mes nouvelles, parce qu'un diſeur de fauſſes nouvelles avoit fait courir le bruit en ce

(*a*) Voyez ci-deſſus la lettre du 22 Octobr.
(*b*) Cet avis fut exécuté.
(*c*) Mr. de Caſtorie ſuivit ce dernier avis.
(*d*) Il étoit parti pour Rome au commencement de Septembre.

païs-là que j'étois mort. Il lui a donné les deux *Apologies*, & les *Conſidérations* (*a*).

Ce Prince l'a prié à diner, & lui a donné un billet de ſanté qu'on avoit oublié de lui faire prendre, qu'il fera atteſter par les Bourgmeſtres de Francfort. Et cependant on lui a conſeillé de paſſer par le Milanois plutôt que par Veniſe, où l'on ne croit pas qu'il pût éviter de faire quarantaine quelques certificats qu'il eut.

Marie Magd. me prie de la recommander à vos Stes Prieres, & de vous faire ſouvenir de la bonté que vous avez eue de lui promettre une lettre de recommandation pour la Mere Abbeſſe (*b*). Car quoiqu'elle ſoit bien reconnoiſſante de la charité que l'on a de la faire recevoir religieuſe de chœur dans une autre maiſon, & qu'elle ſoit diſpoſée à faire ce que l'on voudra, il eſt vrai néanmoins qu'elle aimeroit encore mieux être la derniere des ſervantes de P. R. quand elle n'y devroit jamais être religieuſe. Elle ſe ſoumettra néanmoins à tout ce que l'on jugera être le mieux pour elle.

Nous faiſons toujours état de partir de demain en huit jours (*c*). Mais ce nous ſeroit une grande conſolation de pouvoir encore recevoir votre ſainte bénédiction, ſi vous vous rapprochiez de nos quartiers. Je vous ſupplie M. de ne nous pas oublier dans vos ſaintes priéres.

(*a*) *Apologie pour les Catholiques &c. Conſidérations ſur les affaires générales de l'Egliſe, qui doivent être propoſées à l'Aſſemblée du Clergé de 1681.*

(*b*) De P. R. Elle répondit à Mr. de Caſtorie le 23 Mars 1683. M. Magdelaine fut reçue profeſſe au mois d'Août 1684. chez les Carmelites de Sens. Voyez la lettre du 24 Août 1683. qui lui eſt adreſſée.

(*c*) Pour aller demeurer en Brabant.

LETTRE DE Mr. DE NEERCASSEL A Mr. ARNAULD.

Il lui donne des avis de prudence ſur ſon retour à Bruxelles.

A Utrecht du 6. Oct. 1682.

JE deſire avec paſſion de vous ſaluer auparavant votre départ; mais les engagemens que j'ai ici & à Amſterdam ne ſouffrent pas que nous ſoyons de retour à Leyden devant lundi matin. Voudriez vous donc bien nous accorder l'honneur de vous embraſſer, & dire à Dieu à *Thorenvliet*, où nous nous rendrons Dieu aidant lundi matin. Les M M. Erkel vous y conduiront bien avec un Coche. C'eſt ce que je me promets de leur bonté. Nous attendrons ici votre réſolution ſur ce point.

Vendredi prochain ſera le jour de notre départ pour Amſterdam, d'où nous partirons *peracto officio* pour nous rendre en droiture à *Thorenvliet* (*a*) ſans paſſer par Leyde. Nous eſperons d'y être lundi aſſez matin.

(*a*) C'étoit la maiſon de Campagne de Mr. van Heuſſen.

M. Van Heuſſen croit que la prudence & même votre commodité demande que vous n'alliez pas avec la barque de Delft; parcequ'il y aura ſans doute grand monde, car c'eſt le temps que les Ecoliers des Jéſuites retournent à leurs claſſes. Ce qui fera qu'il s'y trouvera des gens qui ſont tous aux Peres. M. Gael vous pourroit procurer une barque de Rotterdam, où la principale chambre & même toute la barque ſeroit à votre commodité. Je vous prie de conſiderer ceci. Même les amis de Bruxelles, comme m'aſſure M. Timothée (*VanHeuſſen*) apprehendent que vous ne veniez avec la barque de Delft.

C'eſt avec grande reconnoiſſance de vos bontés que j'ai reçu vos Avis tant dans la Lettre de M. Erneſt que dans la vôtre. J'écrirai à la mere Abbeſſe comme la bonne ſœur M. Magdelaine le déſire. Je ſatisferai auſſi au déſir de M. Erneſt (*a*). Dieu merci que le bon M. *de la Rue* ait parachevé ſon voyage juſqu'à Francfort.

(*a*) C'étoit d'écrire des ſentences rélatives aux diſpoſitions réciproques, au bas de quelques images que la Mere Abeſſe de P. R. la Mere Prieure, la ſœur Angelique Thereſe, Madlle. Des Vertus, M. de Luzanci, & Me. de Fontpertuis, lui avoient envoyées par Mr. Erneſt pour lui demander ſa ſainte bénédiction. Mr. Erneſt lui avoit écrit la ſituation de chacune de ces perſonnes.

LETTRE CCCLXXXIII.

Au P. Quesnel, *Sur différens écrits.*

J'Ai reçu une autre fin (*a*). Elle eſt belle & bien éloquente. Mais voulez-vous bien que je vous en diſe ma penſée? Vous faites trop d'honneur à la Congrégation de l'*Index*, en vous défendant avec tant d'émotion de ce qu'ils ont fait contre vous. Et de plus, quoique vous ne parliez pas de la déclaration des Evêques, vous inſinuez aſſez que ce qu'ils ont fait vous eſt favorable; & ainſi prenant leur parti, vous vous brouillez irreconciliablement avec Rome; ce que je ne crois pas qu'il ſoit à propos de faire. Car je penſe que le meilleur parti que nous puiſſions prendre dans cette querelle, eſt de demeurer neutres, ni les uns ni les autres ne méritant pas que l'on s'intereſſe pour eux. Et c'eſt ce qui me fait croire, que ce n'eſt pas le tems de donner cet éclairciſſement, & qu'il vaut mieux le reſerver pour une autre occaſion. La 211. du Tome III. 18 *Octobr.* 1682.

J'en dis preſqu'autant du livre poſthume (*b*), qui me paroît bien moins

(*a*) D'un Ecrit du P. Q. contre la prohibition de ſon édition de S. Leon.

(*b*) C'étoit un ouvrage que le P. Claude Seguenot, Prêtre de l'Oratoire, avoit fait pour ſa défenſe contre la cenſure faite en 1638. par la Faculté de Théologie de Paris, contre ce que ce Pere avoit enſeigné de la Contrition dans ſes Notes ſur le livre de la ſainte virgi-

utile depuis le livre que M. de Caſtorie a fait ſur la même matiere, & qui s'en va bientôt être public : car les choſes y ſont traitées d'une maniere bien plus noble & plus pleine d'onction : & comme il eſt fort bien à Rome, il n'y pas lieu de craindre qu'on y donne aucune atteinte à ce livre. Au lieu que celui d'un homme qui revient contre une cenſure, eſt beaucoup moins favorable. Ce que vous & M. du Tour * m'avez écrit ſur le *Traité des Idées*, m'a bien ſervi. J'ai changé toutes les expreſſions qui vous ont paru trop dures. Et j'y ai fait diverſes additions qui donnent plus de jour à cette matiere, & qui préviennent ce que M. du Tour a cru que l'on pourroit dire en faveur des fauſſes idées. L'engagement où on me met de travailler à une choſe que l'on prétend être fort preſſée (*a*), rejettant un peu loin l'examen du ſiſtême, on a cru tout conſidéré qu'il ne ſeroit pas mal de donner toujours celui-ci qui eſt tout prêt. Il ſervira toujours, ſi je ne me trompe, à diminuer la trop bonne opinion que beaucoup de gens ont de la ſolidité de l'eſprit de notre ami * : & ce ſera un préjugé qu'il aura bien pu ſe tromper dans la matiere de la grace, ſi l'on peut montrer que dans les queſtions de Métaphyſique, dont il a toujours fait ſon fort, il s'eſt étrangement égaré. Or je ne ſaurois me mettre hors de l'eſprit que tous les habiles gens n'en demeurent d'accord : voilà la réſolution qu'on a priſe, & on l'enverra dans trois ou quatre jours à *la Stampe*.

* Nicole.

* Le P. Malle-branche.

Votre correction *de ſalubri terriculo* eſt admirable. (*b*) Il n'y a point à douter qu'il ne faille ainſi. Vous devriez en donner avis à Dom Thomas (*c*). Je ſuis tout à vous.

nité de S. Auguſtin, traduit en françois par ce même Pere. Il a été enlevé avec les papiers du P. Q.

(*a*) Il y a apparence qu'il eſt queſtion des *Réflexions ſur le préſervatif de Mr. Jurieux*, qui parurent au mois de Decembre ſuivant.

(*b*) C'eſt une correction faite dans la Lettre 93. de S. Auguſtin à Vincent (autrement 48.) p. 231. n. 2. où au lieu de *Salubriter regula*, il faut lire, *Salubri terriculo*. Mr. du Bois l'a ſuivie dans ſa Traduction des Lettres de S. Auguſtin, & en a fait une note.

(*c*) Blampain Bénédictin, Auteur de l'édition de S. Auguſtin.

LETTRE CCCLXXXIV.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. *Sur le livre de l'Apologie pour les Catholiques, qui avoit été ſaiſi.* (*a*).

MONSEIGNEUR.

La 209. du T. III. 19 *Octobr.* 1682.

VOus ſerez peut-être ſurpris de la liberté que je prends de vous écrire, n'ayant point eu encore cet honneur; mais vous m'avez toujours témoigné

(*a*) Cette lettre ne fut rendue qu'avec celle du 17 Janv. de l'année ſuivante 1683, qui eſt la CCCXCVI.

tant

tant de bonté, que je ſuis aſſuré que vous ne le trouverez point mauvais. Ce qui m'y a fait réſoudre eſt que j'ai reçu preſque en même tems deux nouvelles bien différentes, & qu'on auroit pu croire être incompatibles. L'une, que vous aviez oui parler de la ſeconde partie de l'Apologie pour les Catholiques, que vous en faiſiez de l'eſtime, & que vous en aviez écrit ou fait écrire à M. le Comte d'Avaux, afin qu'on vous l'envoyât de Hollande, où vous jugiez qu'elle avoit été imprimée.

L'autre, qu'un grand nombre d'exemplaires de cette même Apologie qu'on amenoit à Paris, avoient été ſaiſis avant que d'y arriver, & qu'on avoit mis en priſon un bon Eccléſiaſtique, (a) que je ne connois point, parce qu'on les lui avoit adreſſés. Je dois, Monſeigneur, être accoutumé à toutes ſortes de diſgraces, y ayant près de quarante ans que Dieu a voulu que j'en ſouffriſſe de toutes manieres. J'avoue néanmoins que celle-là m'a ſurpris. Je n'aurois jamais cru que l'on m'eût dû faire un crime de défendre la Religion Catholique contre ſes ennemis, & de ſoutenir le livre de M. de Meaux dont vous avez été, Monſeigneur, le premier approbateur, contre ce que l'Auteur d'un livre, qui s'eſt tellement répandu dans les Pays-bas, qu'on en a fait quatre ou cinq éditions en deux ans, a pu inventer de plus populaire pour empêcher l'impreſſion que celui de M. de

(a) Le P. du Breuil, de l'Oratoire, homme très diſtingué par ſes lumiéres & par ſon éminente piété. Il étoit ſi eſtimé dans ſon corps, qu'on le ſurnommoit les délices de la Congrégation. On étoit ſur le point en 1672 de l'élire Général, lorſqu'il vint un ordre de la Cour, que Mr. de Harlai, Archevêque de Paris, avoit obtenu, qui y mit obſtacle. Il étoit Curé de Ste. Croix à Rouen, & rempliſſoit cette place avec diſtinction, lorſqu'en 1682 on lui adreſſa quelques ballots de *l'Apologie pour les Catholiques* de Mr. Arnauld. La ſaiſie qu'on en fit intrigua beaucoup les Jéſuites, & ils ne manquérent pas de vexer à ce ſujet beaucoup de perſonnes qui y étoient impliquées, & qui furent bannies, empriſonnées & expoſées à toutes ſortes de violences. On en donna avis à ce digne paſteur, & on lui conſeilla de ſe mettre à l'écart; mais il eut le courage de reſter & d'attendre l'événement. Il ne tarda pas à éprouver la haine que Mr. l'Archevêque de Paris & les Jéſuites avoient conçue contre lui à cauſe de ſes ſentimens. Il fut arrêté: on le mit d'abord dans le vieux Château, & on l'enferma enſuite dans la priſon de la Ville. De-là on l'enferma à la Baſtille, où il demeura long-tems. Ce fut dans ce tems-là, que, par une miſérable politique, il fut exclus de la Congrégation.

Depuis on le fit changer de priſon: il fut ſucceſſivement transféré à St. Malo, à Breſt, à la Citadelle d'Oſeron, dans le fort de Breſcou, & enfin à la Citatelle d'Alais, dans les Cevennes, où il finit ſes jours.

Lorſqu'il ſortit de Breſcou en 1690, Mr. Fouquet, Evêque d'Agde, qui avoit pour lui une eſtime ſinguliere, lui envoya ſon caroſſe au bord de la mer, le fit conduire chez lui, & le força de donner la bénédiction aux jeunes Séminariſtes qu'il avoit fait aſſembler dans ſa ſalle.

Rien n'eſt plus admirable que le courage héroïque avec lequel ce grand ſerviteur de Jéſus-Chriſt ſupporta les épreuves incroyables, par leſquelles on le fit paſſer. Il fut partout un ſujet d'édification, juſqu'à ce qu'étant tombé dangereuſement malade, il reçut les Sacremens en faiſant ſa profeſſion de foi, d'une maniere ſi forte & ſi touchante, que tout le monde fondoit en larmes. Il mourut le 4 Septembre 1699 âgé de 80 ans. Toute la Ville, pleine de reſpect pour ſa mémoire, ſe fit un devoir d'aſſiſter à ſon enterrement, & on lui rendit des honneurs extraordinaires. (*Suppl. au Necrol. de P. R. Hiſt. Eccl. de R. tome XIII.*)

Meaux pouvoit faire ſur les Proteſtans. Et j'ai été encore plus éloigné de m'imaginer, que ſi on ne peut m'en faire un crime, c'en pût être un qui meritât la Baſtille, que d'en avoir reçu les exemplaires, dans l'impuiſſance où on s'eſt trouvé de les envoyer à des Libraires de Paris, parce qu'il n'y en a point eu qui les aient voulu recevoir, étant ſaiſis d'une ſi grande terreur qu'ils appréhendent de donner quelque occaſion à leur ruine, & à celle de leur famille dans les choſes mêmes les plus innocentes, & pour leſquelles, dans un autre tems, ils ne ſe ſeroient point aviſés d'avoir la moindre crainte.

J'ai même fait demander, Monſeigneur, à une perſonne de qualité, & qui a beaucoup de zele pour la converſion des hérétiques, s'il vouloit bien qu'on lui adreſſât quelques ballots de ce livre, en l'aſſurant qu'il n'y avoit rien dont perſonne ſe pût bleſſer, & que d'ailleurs il pourroit contribuer à la converſion des Prétendus Reformés: mais on n'a pu obtenir cela de lui. Et ainſi, comme ce n'a été que par une pure néceſſité qu'on a été réduit à ſe ſervir de la voie que l'on a priſe, & non pour empêcher qu'il ne fût vu par les Cenſeurs les plus ſéveres, j'eſpere, Monſeigneur, que vous aurez la bonté de repréſenter ces choſes à S. M., & d'intercéder envers elle pour un bon Prêtre, qui n'étant coupable que d'avoir fait un office d'ami dans une affaire très-innocente, aura été aſſez puni pour cette faute, ſi c'en eſt une, d'avoir été enlevé de ſa maiſon tout languiſſant qu'il étoit, & ne faiſant que ſortir d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extrêmité, & d'avoir ſouffert en cet état là l'incommodité de la priſon, juſques au tems que cette lettre vous pourra donner occaſion de parler pour lui.

C'eſt, Monſeigneur, ſur quoi vous me permettrez de vous être plus importun, parce que c'eſt ce qui me touche le plus, & ce qui me fait plus de pitié. J'attends donc principalement cette grace de votre généroſité. Et j'ai moins d'inquiétude pour le reſte; parce que je ne puis me perſuader ni qu'on veuille priver l'Egliſe des avantages qu'elle pourroit tirer de ce livre, ni que pour recompenſe d'avoir tâché de la ſervir, je puſſe être condamné à ſouffrir une auſſi grande perte, que ſeroit celle de la plus gran departie d'une édition que j'ai été obligé de faire faire à mes dépens, parce que l'Imprimeur, dont je me ſuis ſervi, n'a point de commerce à Paris. S'il en arrive autrement, je m'en conſolerai en me ſoumettant aux ordres de Dieu. Mais ſi on me fait juſtice dans une cauſe qui eſt moins ma cauſe que celle de l'Egliſe, ce ſera après Dieu & le Roi, à votre ſeule protection que j'en veux être redevable. Et je ne crois pas que ce ſoit une témérité de me la promettre, puiſque vous avez daigné tant de fois m'aſſurer de votre amitié, & que c'eſt n'en être pas indigne que d'être avec tant de reſpect, de ſincerité & de paſſion que je le ſuis.

LETTRE CCCLXXXVI.

A la MERE ANGELIQUE DE S. JEAN. *Sur l'Apologie des Catholiques, la mort d'une perſonne, & la tranquillité où il ſe trouvoit.*

MOins on écrit, & moins on trouve à écrire. Car on s'ennuie de n'avoir toujours à dire que la même choſe, qui eſt que l'on ſe porte bien, & que l'on eſt, graces à Dieu, dans un fort grand calme au milieu de la tempête. Je ne ſais ſi on a vu chez vous la II. partie de l'Apologie pour les Catholiques, car on ne nous a rien mandé de Paris, & on ne nous a point fait ſavoir quel jugement on y faiſoit de cet ouvrage. Ce qui m'en plait le plus, ſont les petites hiſtoires de pluſieurs converſions fort édifiantes qui ſont à la fin, parce qu'il eſt bon que la mémoire ne s'en perde pas, & qu'étant recueillies dans ce livre, elles pourront ſe conſerver. Mais peut-être que tout le monde n'a pas le même goût que moi, & qu'il y en aura bien qui mépriſeront cela comme des choſes baſſes & qui ne méritoient pas d'être rapportées; parce qu'ils ne trouvent de digne d'occuper leur eſprit, que les grands événemens du monde. Pour moi, je ſuis d'un ſentiment tout contraire; & la ſanctification de la perſonne du monde la plus pauvre & la plus vile, me paroit quelque choſe de plus grand, que les établiſſemens ou les renverſemens des Empires. C'eſt pourquoi j'ai eu plus de joie de ce qu'on m'a écrit de *, que ſi on m'avoit mandé qu'on me rend mes ballots, à moins que ce ne fût l'effet de la converſion de celui pour qui toutes les bonnes ames doivent prier inceſſamment. La 210. du T. III. (*Octobr.* 1682.)

Il y a long-tems que je n'ai rien vu de plus admirable & de plus édifiant que ce que vous m'avez écrit de cette bonne fille. C'eſt la vraie mort d'une ſainte. On y voit de toutes ſortes de mouvemens de la grace. Une grande frayeur dans la vue de la ſainteté de Dieu & de ſa juſtice, & une grande confiance en ſa miſéricorde; un très vif & très humble ſentiment de ſon néant & de ſon indignité, & une hardieſſe ſurprenante à reconnoître les graces que Dieu lui avoit faites. Je vous ſuis bien obligé de ce que vous m'avez fait part d'un événement ſi ſingulier. Il n'y a point de nouvelles qui me réjouiſſent davantage.

Dieu me conſerve toujours dans une parfaite ſanté, & une très-grande tranquillité, au milieu de toutes les allarmes qu'on nous donne de tous côtés.

J'écris une lettre à *, dont je tacherai de vous envoyer la copie. Si elle ne fait pas de bien, elle ne fera point de mal. Si le Roi la voyoit, peut-être

en ſeroit-il touché. On ne ſauroit être en pire état que l'on eſt. C'eſt une prudence fort aiſée que de ſe décourager & de ne rien faire. On a peur, & c'eſt tout. Il y a long-tems que j'en ſerois mort, ſi j'étois auſſi ſujet à m'effrayer, au regard de beaucoup de choſes dont on eſt fort allarmé; comme que je ſois découvert & pris enſuite. Je ne vois pas d'apparence que cela arrive; & par-là je me délivre de bien des craintes. Et quand cela arriveroit, je ne le regarde pas comme un ſi grand mal: & ainſi je n'en ai jamais l'imagination fort frappée: & ſur tout je m'abandonne à la providence de Dieu. C'eſt le ſecret que j'ai trouvé pour être toujours aſſez gai: & ſi j'ai quelquefois de petits chagrins, je vous aſſure qu'ils ne viennent pas de là.

LETTRE CCCLXXXVII.

A M. DU VAUCEL, *Nommé à Rome* VALONI. *Sur l'accommodement qui ſe negocioit alors; les ſuites de la ſaiſie de l'Apologie pour les Catholiques; & une prétendue prohibition des ſept points publiés dans les Pays-Bas.*

La 212. du T. III. *20 Octobr.* 1682.

NOus avons reçu vos deux lettres de Francfort (*a*). J'ai bien de la joie du bon accueil que vous a fait le Prince Erneſt (*b*) & du certificat qu'il vous a fait avoir. On nous a déja mandé tout cela. A notre arrivée nous avons reçu des lettres qui nous donnent avis que l'on parle d'accommodement, & qu'il faut ménager cette conjoncture pour faire une paix générale, & pour engager ſa Sainteté à demander le rétabliſſement de tous ceux qu'on a opprimés, bannis, empriſonnés, ſous le prétexte de Janſeniſme, ou pour avoir témoigné du zele pour l'Egliſe dans l'affaire de la Regale. Jamais perſonne ne fut mieux informé que vous de toutes ces choſes; & je ne doute point que quand on ne vous en auroit rien dit, vous n'y euſſiez penſé de vous même, & travaillé à cela de tout votre mieux. Quelque accommodement que l'on puiſſe faire ſans cela, il ne ſauroit être que honteux pour l'Egliſe. C'eſt à mon égard ce que j'y conſidere le plus. Car pour le tems qui me reſte à vivre, il ne m'eſt pas de grande importance de le paſſer dans la retraite, ou dans une plus grande liberté. Cependant on pourroit conſidérer au lieu où vous êtes, que ce ſont les *Conſiderations* (*c*) qui ont acharné contre moi les ennemis de l'Egliſe & de toute vérité, & qui

(*a*) Il étoit parti de Hollande, où étoit alors Mr. Arnauld, pour aller à Rome.

(*b*) De Heſſe-Rhinfels.

(*c*) C'eſt le livre des *Conſidérations ſur les Affaires de l'Egliſe*, que Mr. Arnauld publia cette année là.

ſont dire à celui qui en eſt le Chef, (*c'eſt à dire à M. l'Archevêque*) qu'il a cinquante mille livres à employer pour me faire prendre, & qu'il faut que lui ou moi périſſe. Je ne me mets pas trop en peine de ſes menaces. Il n'arrivera de tout cela que ce qu'il plaira à celui qui eſt le maître de la vie & de la mort. Et à Dieu ne plaiſe que je vouluſſe que ce livre qui me rend ſi odieux, n'eût point été publié. On ne l'a point fait par aucune complaiſance humaine. On n'a eu en vue que la défenſe de la vérité & de la juſtice. On en abandonne la ſuite à Dieu ; & s'il permettoit que ceux qu'on y a défendus, en abandonnaſſent l'Auteur, & qu'ils ne vouluſſent rien faire pour le mettre à couvert de la fureur de ſes ennemis, il ne laiſſeroit pas de ſe croire heureux d'avoir ſoutenu une ſi bonne cauſe, & d'en eſperer une plus grande recompenſe dans le ciel.

Cependant en amis, en credit, en eſtime
On voit croître celui, qui ſans ceſſe m'opprime,
Et ſi je fais le bien, ſi je ſuis l'équité ; Pſ. 37.
Pour le bien que je fais, je me vois maltraité.

Pardonnez-moi, ſi je m'oſe appliquer ces quatre vers du Pſeaume 37. de la traduction de M. de Heauville. Vous jugerez qu'ils ne me conviennent pas mal, quand vous ſaurez ce qui me vient d'arriver, & que c'eſt un aſſez beau commencement de l'exécution des menaces dont je vous ai déja parlé. Vous portez avec vous la II. partie de l'Apologie pour les Catholiques. Vous ſavez qu'il n'y a rien qui puiſſe bleſſer quelqu'un que les hérétiques, & qui ne ſoit tout à fait avantageux à l'Egliſe. Cela n'y fait rien. Il ſuffit que l'on m'en croie l'auteur. On en a enlevé quatre ballots lorſqu'ils étoient prêts d'entrer dans Paris. Et non content de cela, on a arrêté priſonnier, & mené à la Baſtille un très-bon Prêtre, à qui on les avoit adreſſés près de Paris, quoi qu'il fût tout languiſſant, & qu'il ne fût pas encore guéri d'une très-grande maladie qui l'avoit réduit à l'extrêmité. On a même interrogé ceux qui demeuroient avec ce Prêtre, pour ſavoir qui ſont ceux qui avoient accoutumé de le venir voir, & on les leur a fait décrire le mieux qu'on a pu ; de ſorte qu'ils ſont obligés maintenant de ſe tenir cachés. En feroit-on davantage contre ceux qui auroient été convaincus d'avoir débité les livres les plus impies & les plus préjudiciables à l'Etat & à la Religion ? On eſt bien aſſuré que ſi un Pape ſi pieux & ſi plein de bonté & de juſtice entendoit parler de traitemens ſi barbares & ſi injuſtes, il en ſeroit ſenſiblement touché, & qu'il emploieroit volontiers ſon autorité pour obtenir du Roi, qu'il ne ſouffrit plus qu'on l'engageât par ſurpriſe en des choſes ſi oppoſées au deſſein qu'il a de gouverner les Etats

avec toute ſorte d'équité & de douceur. Mais pour aller à la ſource du mal il faudroit repréſenter à ſa Majeſté.

1°. Qu'on ne devroit pas ſeulement écouter des gens qui ont entrepris de faire croire, qu'il y a en France une nouvelle ſecte d'hérétiques, ſans avoir jamais pu marquer aucun dogme particulier, comme étant tenu par ceux de cette ſecte, qu'on ne l'ait auſſi-tôt ou déſavoué, ou condamné, ou fait voir invinciblement que ce n'étoit point une erreur.

2°. Que ſe trouvant réduits par là à donner à qui il leur plait un nom de ſecte en les appellant *Janſéniſtes*, ſans vouloir marquer ce que veut dire ce nom, & dans quelle erreur il faut être engagé pour être cenſé être de cette ſecte, il eſt étrange que l'on puiſſe regarder autrement ceux qui agiſſent de la ſorte que comme de viſibles calomniateurs.

3°. Qu'il eſt contre tout droit divin & humain d'empriſonner, de bannir, ou de proſcrire des Eccléſiaſtiques, de piété, ſur des rapports de gens de néant ou d'ennemis déclarés, ou ſur de purs ſoupçons qu'on ne ſauroit appuyer d'aucunes preuves, ſans qu'on leur diſe quel eſt leur crime, ou qu'on leur donne jamais lieu de ſe défendre en préſence de leurs accuſateurs; ce que les Payens mêmes ont jugé abſolument néceſſaire pour agir ſelon la juſtice, comme il paroît par ce que dit Feſtus dans les Actes.

Tant qu'on ne fera point comprendre au Roi que le ſpectre dont on lui fait peur ſous le nom de Janſéniſme, n'eſt qu'un phantôme, & qu'il ne peut ſous ce prétexte, ſur des accuſations vagues, traiter comme il fait tant de gens de bien ſans bleſſer ſa conſcience, & ſans ſe rendre coupable devant Dieu, quoique les hommes n'aient pas droit de lui en faire rendre compte, on ne ſauroit apporter un véritable remede aux maux dont l'Egliſe de France eſt préſentement affligée. Car le plus terrible jugement de Dieu ſur les Puiſſances ſouveraines eſt, que ſe laiſſant aveugler par les flatteries de ceux qui les environnent, ils s'imaginent que tout ce qui leur eſt permis ſelon les hommes (c'eſt-à-dire, tout ce que leur ſouveraineté leur donne pouvoir de faire, ſans que leurs ſujets les puiſſent obliger de leur en rendre raiſon, ou que ce leur puiſſe être un ſujet de ſe révolter contre eux) leur eſt permis ſelon Dieu; c'eſt-à-dire qu'ils le peuvent faire ſans l'offenſer & ſans s'attirer un jugement, d'autant plus rude qu'ils auront mal uſé d'un pouvoir qu'il ne leur avoit donné que pour l'exercer ſelon les regles immuables de ſa juſtice.

Tout le monde s'attend que S. S. ayant accepté d'être Parain de M. le Duc de Bourgogne, il enverra un Legat en France pour tenir ſa place, comme on a fait au Batême de M. le Dauphin. Si cela eſt, ce ſeroit une occaſion favorable pour travailler à cette paix générale de l'Egliſe. Mais il faudroit que le Cardinal qu'on choiſiroit pour cela, en eût un ordre exprès du Pape, & qu'il fût bien informé de tout ce qu'il faudroit faire: autre-

ment il trouvera des gens qui le joueront, & qui l'amuſeront par la vaine image d'une paix plâtrée, qui laiſſera les choſes dans la même confuſion où elles ſont préſentement, ou par des vains prétextes d'intrigues & de cabales que l'on fera paſſer pour des crimes d'Etat, & que l'on ſubſtituera aux accuſations d'héréſie qu'on ne pourra plus ſoutenir, pour tenir toujours dans l'oppreſſion ceux qui n'ont point d'autre crime, que de n'être pas amis des Jéſuites, parce qu'ils ne peuvent approuver leurs relâchemens & leurs erreurs.

En voilà aſſez ſur cette matiere. Il faut paſſer à une autre qui cauſe un grand ſcandale dans tous les Pays-Bas Eſpagnols. C'eſt que les Reguliers y font courir un grand placard imprimé, qui doit être, ſi ce ne ſont de grands fauſſaires, un *Feria V.* du 6. Août, *quo prohibentur multi libelli idiomate belgico, & duo folia idiomate latino, quibus continentur ſeptem puncta, ſeu articuli fidei, quos quiſque ſcire debet neceſſitate medii ut ſalvus fiat.* Or on nous a appris que ces ſept points ſont: (*a*)

1. *Unum eſſe Deum creatorem omnium.*
2. *Illum unum Deum eſſe ſupremum univerſi gubernatorem.*
3. *Eſſe etiam omnium judicem hominum, qui remuneraturus eſt bonos, & puniturus malos.*
4. *Deum unum eſſe trinum in perſonis, quæ ſunt Pater, Filius, & Spiritus Sanctus.*
5. *Deum filium, eſſe hominem factum.*
6. *Gratiam Dei eſſe neceſſariam ad ſalutem.*
7. *Animam hominis eſſe immortalem.*

Si ce *Feria V* eſt vrai, il faut qu'on l'ait obtenu par quelque inſigne ſurpriſe; c'eſt ce que l'on voudroit bien que vous tâchaſſiez de découvrir. (*b*) Cependant voici l'Hiſtoire des ſept points. Il y a douze ou quinze ans que les plus pieux Paſteurs du Dioceſe de Malines, ayant reconnu que pluſieurs d'entre le peuple étoient dans une groſſiere ignorance des vérités de la foi, & de celles même que les plus habiles Théologiens croient être abſolument néceſſaires à ſalut, ils penſerent aux moyens de remédier à un ſi grand mal, & ils n'en trouverent point de meilleur que de renfermer ces vérités en un petit nombre de points ſi courts & ſi clairs qu'il n'y eut perſonne qui ne les pût comprendre facilement; c'eſt ce qu'ils firent en les renfermant dans les ſept points que je vous ai déja marqués.

Ce n'eſt pas qu'ils ne ſuſſent que quelques Théologiens ont prétendu

(*a*) Voyez la 9. partie des Diffic. propoſées à Mr. Steyaert.

(*b*) Mr. du Vaucel répondit, dans ſa lettre à Mr. de Caſtorie, du 10 Novembre ſuivant, en ces termes: „J'ai ſu ici que ce Décret a été rendu à la ſuggeſtion d'un certain „ moine Auguſtin, dont il me ſemble que j'ai „ oui parler en Flandres, & qui fait ici tout „ ce qu'il peut contre MM. de Louvain."

que quelques uns de ces ſept points ne ſont point néceſſaires, de *néceſſité de moyen*, mais ſeulement *de néceſſité de precepte*; mais ils ſavoient auſſi que les plus habiles les jugent tous abſolument néceſſaires. Ils n'ont point prétendu décider cette queſtion, ils ſont bien éloignés d'avoir cette penſée; mais il n'ont point douté qu'il ne leur fût permis d'être de l'avis des derniers, ſans condamner les premiers, & que pour la pratique, laquelle ſeule les regardoit, il étoit incomparablement plus ſûr de mettre entre ces articles quelques-uns de ceux dont il ne ſeroit pas abſolument certain, mais ſeulement probablement, qu'ils fuſſent néceſſaires à ſalut de néceſſité de moyen, que de les omettre; parce qu'il n'y avoit en cela aucun danger à craindre, étant certain au moins qu'il n'y en a aucun qu'on ne ſoit obligé de ſavoir *neceſſitate præcepti*; au lieu que l'opinion de ceux qui croient que quelquesuns de ces points là ne ſont pas néceſſaires de *néceſſité de moyen*, n'étant au plus que probable, s'il ſe trouvoit qu'elle fût fauſſe, cette probabilité n'empêcheroit pas que ceux qui auroient ignoré ces points, ne fuſſent exclus du ſalut.

Mais ce qui les a mis dans une entiere aſſurance que perſonne ne trouveroit à redire à la propoſition qu'ils faiſoient de ces points, c'eſt qu'il y a quarante ans au moins que ces mêmes points ont été propoſés, comme néceſſaires de *néceſſité de moyen* dans un livre imprimé à Rome, dédié à Urbain VIII. & approuvé avec éloge, enſuite duquel eſt la permiſſion du Maître du Sacré Palais. C'eſt ce que vous verrez par les neuf ou dix premiers feuillets que je vous envoie, afin que vous ſoiez entiérement convaincu qu'il faut néceſſairement qu'on ait uſé de quelque ſupercherie, pour arracher du Saint Office la prohibition de ces livres flamands, qui ne contiennent que la même choſe. Je n'ai pas le loiſir de vous repréſenter les maux que fait ici ce Decret de l'Inquiſition, que les Moines répandent par tout de leur autorité privée; M. l'Internonce ayant déclaré qu'on ne le lui avoit point envoyé de Rome, & qu'on ne lui en avoit rien écrit.

ADDITION à la lettre 386.

du 23 Oct. 1682. NOus venons de recevoir une fâcheuſe nouvelle, qui eſt que le bruit court dans Paris, que l'accommodement qu'on eſpéroit de faire avec Rome eſt rompu; que le Cardinal d'Eſtrées eſt en chemin, & qu'on va faire raſſembler les Evêques. Cela fait craindre de grands maux. Si on s'en tenoit à la Régale, il n'y auroit rien à appréhender; mais ſi on condamne les quatre Articles, *comme des propoſitions erronnées & approchantes de l'héréſie*, ainſi que les gazettes diſent qu'on eſt prêt de faire, vous voyez auſſi bien que moi quel fracas cela peut faire. On vous entretiendra plus au long

long une autre fois ; car j'ai peur que le courier ne parte. Je ſuis tout à vous.

Tout le monde vous ſalue. M. de Sainte Marthe eſt encore avec nous, & n'ira pas à Paris ſitôt. Marie Magdelaine part demain. M. Simon & Marie Françoiſe ſont reſtés en Hollande. Le premier viendra bientôt. Nous reçûmes hier la nouvelle de deux autres priſonniers, dont nous ne ſavons pas le nom, & d'autres de nos ballots ſaiſis, ſur le chemin de Rouen & de Soiſſons.

LETTRE CCCLXXXVIII.

Au meme. *Sur l'empriſonnement de quelques perſonnes ; l'Apologie pour les Catholiques ; les 7. points publiés dans les Païs-Bas, & les 4. articles du Clergé.*

NOs affaires vont toujours de mal en pis : cela s'entend à parler humainement ; car la foi doit corriger ce langage, & la fête que nous célébrons, nous doit bien perſuader que nous ne devons point regarder comme des objets de pitié, mais plutôt d'envie, ceux qui ſouffrent pour la juſtice. Le P. du *Brueil* a été mis à la Baſtille, Madame *Maubert* & ſon Fils unique ; & on ne ſait ce qui arrivera de M. *Le Tourneux.* Et afin qu'on donne quelque couleur à toutes ces violences, on dit que tous ces gens-là ſont coupables d'avoir fait entrer dans le Royaume des livres contre l'Etat & contre la Religion. C'eſt ce qu'on apprend par les Gazettes mêmes : car voici un article de celle de Harlem de Mardi dernier. „ M. le Blanc Intendant de Normandie a été „ à Fontainebleau avec M. l'Archevêque de Rouen, ſur ce qu'on l'accuſoit „ d'avoir fait entrer des ballots de livres qu'on a interceptés, & il avoit porté „ une lettre de M. du Breuil qui l'en déchargeoit. Le Roi lui a dit qu'il croyoit „ qu'il n'y avoit point eu part, mais qu'il étoit ſurpris que de tels livres *contre* „ *l'Etat & la Religion* fuſſent entrés dans le Royaume & par Rouen. " C'eſt ce qu'on a fait accroire à ſa Majeſté, quoique preſque tous ces livres ne ſoient que des exemplaires de la II. partie de l'Apologie pour les Catholiques, que je ſais par une lettre de M. Sluſe † avoir été déja vu à Rome ; & il faudroit être bien impudent pour oſer dire que c'eſt un livre contre la Religion & contre l'Etat. Il y a auſſi quelques exemplaires de la *Régale* & de la *Relation.* On ſait aſſez ſi cette qualification leur convient. Peut-être qu'il y aura auſſi quelques exemplaires de la Morale pratique, qui pourront être pris pour être contre la Religion & contre l'Etat, lorſque nous ſerons venus

La 213. du T. III. (12 *Nov.* 1682.)

† Depuis Cardinal.

au tems dont S. Gegroire dit : *Quando fides in opprobrium, & veritas erit in crimen.* Mais il ne faut point douter que ce ne ſoient les Traités de la Régale qui font notre plus grand crime. Car on rejette tout cela ſur moi, & il n'y a pas juſqu'aux Gazettes qui ne diſent que l'on me cherche. Et ſi j'étois plus appréhenſif, je ne dormirois guere à mon aiſe, puiſque ſelon ce qu'on mande de Paris, après avoir conſulté M. de Pomponne, il n'y a que la Ville d'Amſterdam où je me puiſſe croire en quelque ſureté, & que je n'y ſerois pas chez le Prince † qui vous a fait un ſi bon accueil. Cela peut être; mais j'abandonne tout cela à Dieu, & n'en travaille pas moins tranquillement à une choſe d'importance qu'on m'a conſeillé de faire.

(† Le Landgrave de Heſſe-Caſſel.)

Les Curés ont fait un écrit latin pour la juſtification de leur conduite touchant les ſept points. Je ne doute point que M. l'Archevêque de Malines ne l'envoie à Rome. Si MM. du ſaint Office n'en ſont point convaincus qu'ils ont eu tort de cenſurer les livrets touchant les ſept points, & qu'enſuite ils ne réforment un jugement ſi inſoutenable, & qui cauſe un ſi grand ſcandale, il faut déſeſpérer du genre humain, & s'enfermer dans quelque trou où on ne faſſe que prier Dieu. Car qu'y a-t-il à faire en ce monde, ſi toutes les Puiſſances Eccléſiaſtiques & Séculieres croient avoir droit de condamner qui il leur plaît, *unâ tantum parte auditâ, ſæpè & neutrâ*, comme dit Seneque de l'Empereur Claude, & qu'ils mettent enſuite leur honneur à ne réparer jamais le mal qu'ils auroient fait par leurs jugemens injuſtes & précipités ?

Je ne puis m'empêcher de vous dire encore que ce ſeroit un mauvais conſeil que l'on donneroit à S. S. ſi on la portoit à condamner d'erreur les quatre Articles du Clergé, touchant la puiſſance de dépoſer les Rois, l'infaillibilité, la ſupériorité du Concile Géneral. Car le Clergé ne manquera pas d'écrivains pour le défendre, au lieu qu'il en manque pour appuyer ſes autres injuſtices. Et cela produira un grand nombre d'Ecrits de part & d'autre, dont l'effet ſera de donner de grands avantages aux hérétiques pour rendre odieuſe l'Egliſe Romaine, de mettre un obſtacle à la converſion des Proteſtans, & d'être l'occaſion d'une perſécution plus cruelle contre les pauvres Catholiques d'Angleterre. On en voit déja des commencemens : car il paroît ici un livret ſous ce titre magnifique : *Antigraphum ad Clerici Gallicani de Eccleſiaſticâ poteſtate Déclarationem. Optimo, maximo, ſummoque Pontifici Chriſti Vicario Innocentio XI. Urbis & Orbis Domino, Cælorum, Terrarum, Inferorumque Janitori unico, fideique oraculo infallibili, humiliter dicat, conſecrat, præſentat Nicolaus Ceroli ex Marchionibus de Carreto &c.* Je ne l'ai point vû, mais M. de Ste. Marthe qui m'en écrit, ajoute. „ La „ ſuite du livre eſt proportionnée à la magnificence du titre. Il prétend que „ Jéſus-Chriſt ayant été Roi de toute la terre, & le Pape étant ſon Vicaire,

„ il a auſſi une ſouveraine puiſſance ſur toute la terre, & par conſéquent „ ſur tous les Souverains." Je plains le S. Siege d'avoir de tels défenſeurs; & c'eſt un terrible jugement de Dieu ſur l'Egliſe, ſi Rome prend cette voie de ſe défendre contre les Evêques de France.

Les Calviniſtes pourroient faire quelque réponſe à la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques où il eſt parlé de cette matiere. Mais s'ils m'oppoſoient de ſemblables livres, que pourrois-je répondre autre choſe, ſinon qu'on peut être fort bon Catholique & ne pas approuver de tels excès, quoi qu'ils aient été autrefois fort communs parmi les Canoniſtes, qui ont attribué au Pape, comme le reconnoît le Cardinal Bellarmin, une puiſſance, non ſeulement indirecte, mais directe ſur tous les Rois, auſſi bien dans le temporel que dans le ſpirituel, & qui ont prétendu, auſſi bien que ce nouvel Auteur, que la qualité de Vicaire de Jéſus-Chriſt l'avoit rendu le Monarque temporel auſſi bien que ſpirituel de toute la terre. Et il faut que ç'ait été ſur ce fondement que des Moines diſoient à Ataballipa, que ce n'étoit plus lui, mais le Roi d'Eſpagne, qui étoit Roi du Pérou, parce que le Pape le lui avoit donné: ce qui fut une occaſion à ce Roi de répondre aſſez ſpirituellement pour un barbare, qu'il falloit que ce Pape fût un fort mal honnête homme, puiſqu'il donnoit ce qui n'étoit point à lui. En vérité cela fait gémir, & réduit les gens de bien qui aiment l'Egliſe à ne ſavoir plus que faire. Car quand ils ſeroient dans la derniere oppreſſion, & qu'ils auroient tout à eſpérer de la Cour de Rome pour en être délivrés, il ne croiroient pas pouvoir acheter cette liberté en s'engageant d'appuyer toutes ſes prétentions bien ou mal fondées. Ils ne ſeront jamais de l'humeur de ce Théatin de Paris, qui répondit à un bon Prêtre, qui lui répreſentoit qu'il y avoit pluſieurs de ces prétentions qui nuiſoient au ſalut de pluſieurs ames, en empêchant leur retour à l'Egliſe: *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ.* Cette parole paroît horrible: cependant il ſemble ſouvent qu'on agiſſe comme ſi on la croyoit fort vraie, tant on a peu d'égard à ne point laiſſer accabler tous les Catholiques de trois Royaumes, & à empêcher par là que la vraie Religion n'y faſſe de plus grands progrès, parce qu'on ne veut pas ſouffrir qu'ils déclarent qu'ils ne croient pas, ou qu'il leur eſt libre de ne pas croire que ce ſont des choſes qui ſoient de foi. Il faut dire au contraire, *maneat autoritas Papæ, ne pereat orbis*; c'eſt-à-dire, qu'il faut prendre pour un principe certain, que le ſalut des ames eſt la fin, & que l'autorité du Pape eſt un moyen pour arriver à cette fin; & qu'ainſi on doit reconnoître que c'eſt pour le ſalut des ames, & non pour le Pape même & pour la grandeur de ſa Cour, que Jéſus-Chriſt a donné la Primauté à S. Pierre, afin de conſerver les Egliſes dans l'unité, *ut Capite conſtituto ſchiſmatis tollatur occaſio.*

Il n'y a point de vrai Catholique qui ne ſoit prêt de donner ſa vie pour cette vérité, telle qu'elle eſt établie dans le livre de M. de Meaux approuvé par le Pape & par tant de Cardinaux & d'Evêques, & qui peut contribuer ſi fort à la converſion des hérétiques, par la modération qu'il a gardée ſur ces matieres. Mais de vouloir riſquer le ſalut des ames, en les expoſant au danger d'un ſchiſme pour des privileges conteſtés & qui n'ont aucun fondement certain ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition, ne ſeroit-ce pas dire en effet, quoi qu'on ne l'oſât pas dire en propres termes, *Pereat orbis, modò maneat autoritas Papæ?* Et ce qui eſt de plus très aſſuré, c'eſt que ce ſeroit inutilement, parce que ce qu'on prétendroit faire, ne ſeroit point du tout un moyen propre à conſerver cette autorité du Pape, que l'on fait conſiſter dans les choſes dont il eſt parlé dans les IV. Articles. Car la condamnation d'erreur trouvera certainement une réſiſtance invincible: on s'y doit attendre; & on ne comprend pas comment on s'eſt pu imaginer qu'on pourroit faire paſſer en France le contraire de ces IV. Articles, vu que M. du Val, qui a été toute ſa vie dans une ſi grande eſtime à Rome, qu'il y étoit regardé comme l'homme du monde qui avoit rendu de plus grands ſervices à l'Egliſe, & que tous les Nonces avoient ordre de ſe conduire par ſes avis, s'eſt contenté d'enſeigner que le Pape eſt infaillible en ce qui regarde la foi; mais c'a été en reconnoiſſant que l'opinion contraire, qui eſt celle de la Déclaration, non ſeulement n'eſt pas contraire à la foi, mais qu'elle n'eſt même ni erronnée ni téméraire. Il en fait une concluſion expreſſe dans ſon livre, *De ſuprema Aut. Rom. Pont. lib. 2. c. 1.* Non est *erroneum neque temerarium temeritate opinionis, ſupremum Pontificem in decernendo errare poſſe.* Je ne crois pas même qu'il y ait lieu d'eſpérer que le Pape puiſſe jamais obtenir du Roi que le Clergé révoque ſa Déclaration. Mais comme j'ai attendu trop trad, ce ne pourra être que pour la premiere fois que je vous entretiendrai ſur ce ſujet.

LETTRE CCCLXXXIX.

A Mr. Le Roy *Abbé* de Hautefontaine. *Sur le départ de M. de Pontchateau, d'auprès de M. Arnauld en Hollande.*

17 Nov. 1682.

*Mr. de Pontchâteau.

Telle eſt la condition des choſes humaines, mon très cher ami; l'un ne peut gagner que l'autre ne perde. Vous allez avoir notre bon ami *, & nous l'allons perdre, & être privés par ſon abſence d'une très grande conſolation. Mais il a bien fallu ſe réſoudre à ſe ſéparer, puiſque j'aurois fait conſcience

de le retenir plus long-tems, dans la créance qu'il a, qui peut être bien fondée, qu'il ne guerira point entierement de la fiévre qu'il a depuis plus de deux mois, qu'en changeant d'air. Il vous entretiendra de tout ce qui nous regarde; & ainſi je n'ai pas beſoin de vous en rien mander. Il emporte avec lui ce que je ſerai bien aiſe que vous voyez : & le bon M. Villard * m'obligera d'y donner la derniere main, pour ce qui eſt de mettre la copie en état d'être imprimée bien correctement. Je le ſalue de tout mon cœur, auſſi bien que nos amis qui reſtent avec moi. On vous parlera d'un projet qui ne vous ſeroit pas déſagréable, & qui me donneroit une grande ſatisfaction. Mais j'ai bien peur qu'il ne réuſſiſſe pas. Je ſuis tout à vous.

* Secretaire de Mr. l'Abbé le Roy.

LETTRE CCCXC.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur la ſortie de M. Chertems de la Baſtille; les menaces qu'on lui faiſoit à lui-même, & ſur l'écrit intitulé* Antigraphum.

APrès tant de méchantes nouvelles j'en ai une bonne à vous apprendre aujourd'hui, c'eſt que M. *Chertems* eſt ſorti de la Baſtille ſans être envoyé en exil; car vous ſavez qu'on ne ſort guère de là que pour être au moins banni de Paris. Mais n'en concluez rien de trop avantageux pour nous. Ce lui a été une grace ſinguliere, apparemment à cauſe de ſa parenté qui a intercedé pour lui, s'étant trouvé parent de la femme de M. Colbert. La perſécution ceſſe ſi peu qu'on nous avertit par les dernieres lettres de *redoubler les gardes, mais abſolument, parce qu'on veut trouver M. Arnauld à quelque prix que ce ſoit, à cauſe que c'eſt lui qui eſt Auteur des* Conſidérations, *& qui empêche l'accommodement de la France avec Rome.* Ce ſont ſes deux crimes : vous ſavez ſi le dernier a quelque apparence. Cependant ces mêmes lettres portent; que Des Grès a promis de me trouver, pourvu qu'on ne lui laiſſe point manquer d'argent, & qu'il eſt parti dans ce deſſein. N'eſt-ce point pour être en allarme? Je vous aſſure néanmoins que je ne le ſuis guere, & que je n'en dors pas moins tranquillement. J'abandonne tout à Dieu : & comme je tâche de ne point faire d'imprudence, je me ſoumets pour le reſte à tout ce qu'il lui a plû ordonner de moi.

La 214. du T. III. 13 Nov. 1682.

J'ai lu l'*Antigraphum* dont je vous ai écrit la derniere fois. *Vicit præſentia famam :* c'eſt-à-dire, que je l'ai trouvé bien plus ſot & plus impertinent, que l'on ne me l'avoit dit. Ce ſont de continuels ſoléciſmes & barbariſmes. *Clerici Gallicani* n'eſt pas une faute d'impreſſion, comme on le pourroit croire : il eſt par tout de même. Il n'a pas cru qu'il y eût d'autre mot Latin

pour ſignifier le Clergé de France que *Clericus Gallicanus*. En écrivant je m'aviſe de vous l'envoyer. Vous ſerez bien-aiſe de le voir, & vous en pourrez faire bon uſage. Car en vérité le meilleur conſeil qu'on pourroit donner aux Romains ſeroit de mettre ce livre dans l'Index, en l'appellant au moins *Liber inſulſus*; car il ne leur peut faire que de la honte: & le Gazettier d'Hollande s'en eſt déja raillé par une ſanglante ironie; en diſant, qu'il eſt ſi bien fait & ſi plein de bonnes raiſons qu'il perſuadera tout le monde. J'ai vu depuis une perſonne qui connoit l'Auteur. Il eſt de la même maiſon que le Marquis de *Grana*, mais aſſez mal à ſon aiſe. Il demeure à Mons, & il n'a fait ce livre que pour ſe vanger de M. de Cambrai dont il n'eſt pas content, je ne ſais pourquoi. Il ſe vante d'avoir réponſe de Rome touchant l'eſtime que l'on y fait de ſon livre, & il dit qu'il s'en va l'augmenter de la moitié: c'eſt qu'il le va encore faire plus impertinent. Si on ne le connoiſſoit point, & qu'il n'y eut pas mis ſon nom, on auroit lieu de ſoupçonner que ce ne fût un Huguenot malicieux qui l'auroit fait pour ſe moquer de la Cour de Rome, comme Beze en fit un autrefois, du même ſtyle pour ſe moquer du Préſident *Lizet*. (*a*) Je n'ajoute plus rien à ce que j'ai dit des VII. points. M. de Ste. Marthe vous ſalue. Il eſt chez nous préſentement, mais il s'en ira dans quelques jours à ſa retraite qu'il s'eſt choiſie à neuf ou dix lieues d'ici, chez un bon Curé de la campagne.

(*a*) *L'Ecrit de Beze a pour titre :* Epiſtola Magiſtri Benedicti Paſſavantii, reſponſiva ad Commiſſionem ſibi datam à venerabili Domino Petro Lyſeto, V C 1567.

LETTRE CCCXCI.

Au meme. *Sur la mort de M. Favoriti.*

4 *Dec.* 1682. NOus venons d'apprendre avec bien de la douleur la mort de M. Favoriti. Ce nous a été un étrange coup, en conſidérant la perte que fait l'Egliſe; mais ce nous a été en même tems une grande conſolation d'apprendre qu'il eſt mort dans une ſi grande pauvreté, qu'il a dit après S. Auguſtin, qu'il ne faiſoit point de teſtament, parcequ'il n'avoit pas de quoi en faire. Le déſintereſſement eſt en ce tems-ci un des plus certains caracteres des vrais chrétiens. Je ſors de l'Autel, où j'ai offert le S. Sacrifice pour le repos de cette grande ame, ſi zélée pour le vrai bien de l'Egliſe.

[*Le reſte de cette lettre n'eſt pas de la main de M. Arnauld, & paroit être de celui qui lui ſervoit de Secrétaire.*]

Il n'y a nulle nouvelle, ſi ce n'eſt qu'il y a onze perſonnes dans les chaines au ſujet des ballots. On s'imagine que ces perſonnes ont ſervi à faire paſſer les *Conſidérations*. Le R. P. Du Breuil eſt toujours en priſon.

La femme du Sieur Caſterdo a été encore interrogée quatre heures, pour apprendre d'elle ſi elle ne connoiſſoit point certains noms, qui apparemment étoient ſur des lettres que vous avez écrites à Toulouſe.

On ſouhaiteroit d'apprendre ce que vous aviez pu écrire dans la grande Lettre à un de vos amis. On dit qu'il y avoit dedans que M. de Paris étoit le fléau de l'Egliſe. Ne vous pourriez-vous point ſouvenir, à peu près de ce que vous écrivites alors?

Il vient force troupes vers Mons, c'eſt-à-dire dans les villes d'alentour. Voila donc notre bon M. Favoriti mort. Notre Seigneur l'a voulu récompenſer avant que l'affaire de la Régale fût terminée, afin qu'il n'eût pas la douleur de voir la continuation des miſeres de ceux qui ſouffrent dans les liens pour cette affaire.

Toute la famille vous ſalue de bon cœur. Priez pour moi aux Tombeaux des SS. Apôtres.

On vous prie d'avoir la bonté de faire une copie de la lettre qu'on écrit à M. le Comte de Caſſoni; deguiſez votre écriture, & mettez le deſſus: A M. le comte de Caſſoni. Vous la cacheterez auſſi, s'il vous plait.

LETTRE CCCXCII.

AU MEME. *Sur la mort de M. Favoriti, & le nom de Janſéniſte.*

NOus avons eu bien de la douleur de la mort de M. *Favoriti*. J'en écrivis il y a huit jours fort à la hâte à M. le Comte de Caſſoni *. Il y a un fait touchant ſon teſtament, dont je puis n'avoir pas été aſſez bien informé. Mais quand ce que l'on m'avoit dit ne ſeroit pas tout à fait comme on me l'avoit aſſuré, je n'en ſerois pas moins perſuadé de ſon détachement des choſes du monde. Je ſuis bien aiſe d'avoir appris par la Gazette, qu'il a laiſſé ſa Bibliotheque à celui de ſes parens qui en pouvoit faire meilleur uſage. Il eſt bien étrange qu'en même tems, qu'on reconnoît qu'on ne ſe ſert du nom de Janſéniſte, que pour perſécuter des gens de bien, on ne laiſſe pas de conſerver la prévention qu'on a eue autrefois contre de prétendus Janſéniſtes, qu'on décrie en l'air ſans en avoir pu trouver un ſeul à qui on pût avec juſtice appli-

La 215e du T. III. 11 *Dec.* 1682.

* Enſuite Cardinal.

quer ce nom, dans l'idée qu'on lui donne, en ſe figurant par-là des gens oppoſés à la doctrine de l'Egliſe ſur le ſujet des V Propoſitions. Si ce que vous mandez du Cardinal d'Eſtrées ſur ce ſujet eſt vrai, il eſt bien à plaindre; car il ne peut parler ainſi que contre ſa conſcience, non plus que le petit Docteur (*a*) qui eſt avec lui. Mais il faut nous attendre d'être toujours en butte au monde, quoique nous faſſions, *in hoc enim poſiti ſumus.* Pour n'avoir pu autrefois demeurer d'accord d'un fait de nulle importance, on nous a rendu odieux à Rome, & nous ne l'étions pas moins à la Cour de France. Préſentement que nous défendons par le ſeul amour de la vérité & de la juſtice ce qu'on a fait de bien à Rome, la Cour de France nous regarde comme ſes plus grands ennemis, & celle de Rome ne laiſſe pas de conſerver toujours quelque choſe de ſon ancienne averſion contre nous, & d'être capable d'avoir mauvaiſe opinion des gens, quand on les lui fait paſſer pour Janſéniſtes. Dieu ſoit loué: nous avons plus de lieu d'eſpérer qu'il nous fera miſéricorde en l'autre monde, puiſque ſi nous faiſons quelque bien, loin d'en recevoir notre récompenſe en celui-ci, il ne nous en revient que des perſécutions.

(*a*) Mr. Dirois, Théologien du Cardinal d'Eſtrées.

LETTRE CCCXCIII.

AU MEME *Sur les ſept points, qui avoient été prohibés par le S. Office.*

La 216. du T. III. 25 *Dec.* 1682.

JE reçus avant-hier votre lettre du 4. Toutes celles où il y a des lettres A. B. C. &c. ſont de moi, quoiqu'il y en ait qui ne ſoient pas de ma main. J'ai mis ces lettres, afin que vous puiſſiez juger ſi vous les recevez toutes.) Je crois qu'on ne pourra pas faire révoquer la Cenſure contre les ſept points: mais il faudroit au moins tâcher de ſavoir.

1°. Ce qu'ils ont prétendu faire par cette Cenſure, & ſi c'eſt qu'ils ne veulent plus qu'on inſiſte particulierement, en inſtruiſant les enfans & les perſonnes ſimples, ſur ces ſept points qui contiennent ce qu'il y a de plus capital dans la Religion Chrétienne, ou ſi c'eſt ſimplement que ce nombre de ſept leur déplait.

2°. Quel motif ils peuvent avoir eu de faire cette prohibition, & ſi ce n'eſt point qu'on leur a fait croire, que les Paſteurs de ce pays-ci font tellement conſiſter toute la foi dans ces ſept points, qu'ils négligent d'enſeigner le reſte, comme n'y ayant que cela d'important. Ce qui pourroit faire penſer que les Moines qui ont procuré cette Cenſure, l'ont pris par-là, c'eſt que

que ceux d'ici qui la font valoir, ont fait des placards injurieux, où ils ont mis en tête le Symbole des Apôtres, & ramaſſé enſuite tout ce que les Peres ont dit pour recommander le Symbole, en traitant de novateurs ceux qui enſeignent une autre doctrine; comme ſi les Paſteurs, qui prennent un ſoin particulier d'enſeigner les ſept points, que je vous ai envoyés, enſeignoient par là quelque choſe de contraire ou de différent de ce qui eſt porté dans le Symbole des Apôtres. Je vous envoye un de ces placards, afin que MM. du Saint Office voient par-là, quel uſage font de leur décret ceux qui l'ont obtenu par ſurpriſe, & quelles impreſſions ils donnent aux peuples contre leurs Paſteurs, dont tout le crime eſt d'avoir cherché les moyens les plus courts & les plus faciles pour empêcher qu'aucune des ames que Dieu a commiſes à leurs ſoins, périſſe pour avoir ignoré quelqu'une des vérités de la foi, qu'il ſeroit néceſſaire, de néceſſité de moyen, de ſavoir pour être ſauvé,

3°. Ce que ces MM. de l'Inquiſition peuvent répondre au livre dont je vous ai envoyé les premieres feuilles (*a*), qui a été fait & imprimé à Rome, dédié au Pape Urbain VIII. & qui n'a été publié qu'avec la permiſſion du Maître du Sacré Palais, laquelle n'a été donnée que ſur un éloge fort avantageux. Car ce livre contient les mêmes ſept points que les livres prohibés, que l'Auteur prétend qu'on doit enſeigner à tout le monde, comme néceſſaires de néceſſité de moyen pour être ſauvé, parce qu'il n'y en a aucun, que de grands Théologiens ne ſoutiennent être néceſſaire à ſalut de cette ſorte de néceſſité. D'où il s'enſuit que quand cela ne ſeroit pas tout à fait certain au regard de tous les ſept, cela ſeroit au moins fort probable, & il n'y auroit point de certitude que cela ne fût pas; ce qui ſuffit pour obliger les Paſteurs qui aiment le ſalut de leurs brebis à ne les laiſſer ignorer à perſonne, parce que s'il ſe trouvoit qu'il fût vrai qu'ils fuſſent tous néceſſaires de néceſſité de moyen, nulle ignorance ne pourroit empêcher que ceux qui mouroient dans un âge où ils auroient été capables de les apprendre, ne fuſſent damnés faute de les avoir ſus. Voilà ce que dit cet Auteur approuvé à Rome, & c'eſt ce que diſent les Paſteurs d'ici. On voudroit donc bien ſavoir ce que peuvent répondre MM. du Saint Office à cet argument.

Ce qui étoit bon & louable du tems du Pape Urbain VIII. doit être encore bon & louable ſous le Pape Innocent XI.

Or il étoit bon & louable du tems du Pape Urbain VIII. d'inſiſter particuliérement dans l'inſtruction des ſimples, ſur les mêmes ſept points qui ſont contenus dans les livres prohibés par le Saint Office: & de les enſeigner

(*a*) *Epitome praxeos virtutum theologicarum* &c. par le Sr. Cornelle Tſas, Chanoine de Malines, imprimé au Vatican en 1632.

avec un grand ſoin, comme étant tous, au moins probablement, néceſſaires de néceſſité de moyen pour être ſauvé.

Donc cette pratique eſt encore bonne & louable ſous le Pape Innocent XI.

Or les livrêts que MM. du Saint Office viennent de prohiber à la ſollicitation de quelques Reguliers, ennemis des Paſteurs des Pays-Bas Catholiques, ne contiennent que cette pratique approuvée avec éloge dans le livre dédié à Urbain VIII.

On ne voit donc pas quelle raiſon ces MM. peuvent avoir eue de prohiber ces livrêts; & il ſeroit néceſſaire de l'apprendre d'eux, afin de faire ceſſer le ſcandale que cette prohibition fait en ces quartiers, comme on en peut juger par le placard que je vous envoie.

Ce n'eſt pas un livrêt qu'on a prohibé. C'en ſont ſept ou huit; & ainſi je ne puis pas vous les envoyer: mais je vous ai marqué bien diſtinctement les ſept points qu'ils ne marquent qu'en général dans leur prohibition. Et ils ont bien fait en cela: car ils auroient ſoulevé contre eux toute la terre, s'ils avoient ſpécifié quels ſont ces ſept points, pour leſquels ils cenſurent tant de petits ouvrages, qui ſont entre les mains de tout le peuple de trois ou quatre Dioceſes, & donnent par là ſujet aux Moines d'en décrier tous les Paſteurs. Dieu ſait le profond reſpect & la ſincere vénération, que j'ai pour un ſi bon & ſi ſaint Pontife: mais c'eſt ce qui cauſe plus de douleur, de voir arriver de telles choſes ſous un Pontificat qui en faiſoit attendre de ſi avantageuſes pour l'Egliſe & pour le bien des ames, & qu'on n'ait preſque aucune eſpérance de voir réparer le mal qu'on a pu commettre par ſurpriſe.

Je ne ſais pas ſi ce que je fais pour ruiner le phantôme du Janſéniſme (*a*) ſera fort utile au pays où vous êtes. Car comme il a fallu faire l'hiſtoire, on a été obligé d'y mettre des choſes qui pourront ne leur pas plaire, comme l'irrégularité du procès qu'on vouloit faire aux quatre Evêques. Mais je ſuis réſolu de ne regarder que la vérité dans cet écrit, ſans me mettre en peine s'il plaira ou ne plaira pas. Je ne ſais pas même ce qu'on en fera: mais s'il ſe publie, je me dois réſoudre à mourir dans mon exil; ce qui ne me met guere en peine; car j'y prends à partie, depuis le commencement juſqu'à la fin, celui qui dit toujours qu'il ne fait rien (*b*) & que c'eſt le Roi qui fait tout.

Il faut que l'Empereur n'ait guere de tête, s'il ſouffre que cet Archevêque de Strigonte aſſemble un Concile pour condamner le premier des quatres articles. Je ne vous en dirai pas davantage ſur ce ſujet; car je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai écrit. J'ai gardé les Extraits de la lettre

(*a*) C'étoit ſa Rémontrance au Roi. (*b*) Mr. de Harlai, Archevêque de Paris.

latine que vous m'avez envoyée pour être lus en un autre tems : car j'aurois peur de me mettre trop en colere. Pour vous dire le vrai, il y a ſi long tems que je regarde cette perſonne comme ayant de fort bonnes qualités mêlées avec un certain travers d'eſprit, qui n'eſt pas preſque concevable, que je ne ſerai jamais fort ſurpris de tous les faux pas qu'il fera. J'en marquerois bien cinq ou ſix autres de la même force, dont il y en a trois ou quatre que j'ai empêché qui n'éclataſſent, & je me garderai bien de montrer à qui que ce ſoit cet extrait de cette lettre latine : car il vaut bien mieux que cela demeure etouffé. J'ai lu une grande partie du livre du P. Le Porc, parce qu'il faudra que j'en parle dans le *Phantôme* (*a*) : mais il ſe pourra bien faire que je ferai quelque ouvrage contre. Car j'ai trouvé un biais pour ruiner ce livre, ſans entrer dans une trop grande diſcuſſion. Et j'ai ſur-tout moien de prouver démonſtrativement, qu'il donne des armes aux Calviniſtes, pour établir contre nous avec beaucoup d'avantage, (ſi on s'arrêtoit à ce qui eſt dit dans ce livre) une des plus grandes de leurs héréſies, qui eſt que tous les juſtifiés ſeront certainement ſauvés. On ſeroit bien aiſe de ſavoir ſi on parle à Rome de ce P. Le Porc, & ce que les Dominicains en diſent. Car ils ſeroient bien ſtupides s'ils ne voioient pas que le vrai titre de cet ouvrage devroit être :

Les ſentimens de S. Auguſtin ſur la grace, oppoſés à ceux de tous les Théologiens qui enſeignent que la grace efficace par elle-même eſt néceſſaire à toutes les actions de piété, entre leſquels eſt Janſénius.

Car il eſt plus clair que le jour qu'il n'oppoſe à Janſénius aucun paſſage de S. Auguſtin, qui ne ruine dans le ſens qu'il y donne, la néceſſité de la grace efficace par elle même à toute action de piété. C'eſt donc à cet Ordre religieux, qui a acquis tant de gloire devant Dieu & devant les hommes, en défendant avec un ſi grand zele la vraie grace de Jéſus-Chriſt, à voir s'il doit ſouffrir que ſous le nom de Janſéniſme on rende leur doctrine ſuſpecte d'héreſie, & qu'on les faſſe paſſer dans le monde pour des corrupteurs de la doctrine de Saint Auguſtin, qu'ils auroient altérée par leurs fauſſes gloſes. (Ce que vous me dites du livre d'un Dominicain de Sicile, me fait croire qu'il ſeroit bon de le voir. Mais je doute fort qu'il ſoit en ce pays. Tachés de l'avoir & de le parcourir. Il ne faudra pas beaucoup de tems pour juger s'il eſt bon ou mauvais.)

Au reſte nous avons une extrême joie de ce que vous nous mandez de M. le Comte * Nous en étions en peine, parce que les Gazettes (*b*) di- * Mr. de Caſſoni.

(*a*) Il entend la Remontrance à laquelle il travailloit.

(*b*) Mr. de Vaucel écrivoit à Mr. de Neercaſſel dans ſa lettre du 5 Dec., que le Pape avoit pourvû Mr. Catoni, des charges de Mr. Favoriti, & non ſeulement de la commiſſion des lettres latines, mais encore de la charge *delle Schifre*, qui donne plus d'accès auprès du Pape ; & de celle de Secrétaire de la Congrégation Conſiſtoriale, qui eſt la plus honorable.

ſoient qu'on n'avoit point encore pourvu aux charges. Mais l'aſſurance que vous nous en donnez nous donne une telle ſatisfaction, que cela eſt capable de nous conſoler de toutes nos mauvaiſes nouvelles, paſſées, preſentes, & avenir.

LETTRE CCCXCIV.

A Mr. DE NEERCASSEL, *ſous le titre d'Evêque de Caſtorie. Deſſein d'une remontrance au Roi.*

La 218. du Tome III. *En Dec.* 1682.

LE deſſein de la remontrance eſt de faire voir que tout ce que l'on fait contre les prétendus Janſéniſtes, ſur-tout depuis la paix, eſt injuſte, & inſoutenable, & que Dieu y eſt offenſé.

L'important ſeroit de le perſuader au Roi. C'eſt la premiere vue qu'on a eue; & on eſt aſſuré qu'il auroit de la peine à s'en défendre, ſi on pouvoit la lui faire lire. Mais parce que cela ſera difficile, la ſeconde vue a été de perſuader le public que cette piece pourroit avoir cet effet envers Sa Majeſté s'il la liſoit. On croiroit avoir beaucoup gagné ſi elle faiſoit cette impreſſion envers les plus honnêtes gens de la Cour.

Pour en venir à bout, il a fallu néceſſairement repréſenter avec force les injuſtices dont on ſe plaint. Mais comme tout ſe fait ſous le nom du Roi, il demeureroit chargé du blâme de cet injuſte procédé, à moins qu'on n'en chargeât ceux qui lui donnent ces conſeils. Cela auroit moins touché ſi on ne l'avoit fait qu'en général, & les autres Miniſtres du Roi auroient pu s'en tenir offenſés. On n'a donc pu ſe diſpenſer de s'en prendre à M. de Paris, & au P. de la Chaiſe, & principalement au premier.

Ainſi étant perſuadé que le Roi ſeroit capable de rendre de très-grands ſervices à l'Egliſe s'il étoit bien conſeillé, & qu'il ne ſauroit faire que du mal, tant qu'il ſuivra les conſeils de M. de Paris; j'ai cru qu'on ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour l'Egliſe & pour ſa Majeſté même, que de lui ôter la confiance qu'il a en cet homme, & qu'on n'avoit pour cela qu'à le lui faire connoître pour tel qu'il eſt, ſans même fouiller dans ſa vie privée; mais s'arrêtant ſimplement à ce qu'il fait au regard du Janſéniſme: car je me ſuis imaginé que cela ſeroit mieux reçu que ſi on ſortoit de ſon ſujet. Mais en m'y renfermant, j'ai trouvé moyen d'en faire le portrait ſous deux caracteres. L'un d'un homme injuſte, barbare, fourbe & ſans conſcience: l'autre d'un fort mal habile homme, qui n'a point de jugement, & qui engage le Roi dans des choſes baſſes, inutiles, qui ne ſauroient réuſſir, & qui ne peuvent que ternir ſa gloire.

Ce caractere m'a paru pour le moins auſſi néceſſaire que l'autre. Car la plupart des Rois ne ſont pas ſi ſcrupuleux, que de faire difficulté de prendre conſeil de perſonnes injuſtes & qui n'ont guere de conſcience : mais ils n'aiment pas que l'on croie qu'ils aient confiance en des perſonnes mal-habiles, & qui n'ont point de jugement.

Sans le deſſein que j'ai eu de donner cette derniere idée de M. de Paris, j'avoue qu'il y a des choſes qui pourroient paroître trop longues & hors de mon ſujet; comme ce qui eſt dit de la condamnation du Miſſel dans l'Aſſemblée de 1660. dont il étoit Préſident : & les réflexions ſur l'Ecrit envoyé au Roi par l'Aſſemblée des PP. de l'Oratoire de 1678. Mais je crois que l'on feroit fort mal de retrancher ces choſes, parce qu'il n'y a rien dans cette piece qui rende M. de Paris plus ridicule, & ce ſeroit avoir tout gagné que de perſuader au Roi qu'il l'eſt en effet.

LETTRE CCCXCV.

A M. DU VAUCEL. *Des perquiſitions que l'on faiſoit de lui. Du P. Du Breuil & de la conduite de l'Oratoire à ſon égard. De l'Inſcription du College des Jéſuites. D'un fanatique qui étoit venu en Sorbonne. De quelques livres de M. Boſſuet Evêque de Meaux, & de M. de Pont-Château.*

APrès vous avoir ſouhaité une heureuſe année, c'eſt-à-dire où Dieu continue à vous aſſiſter de ſa ſainte grace, & à vous combler de ſes bénédictions, car il n'y en peut avoir d'heureuſe que par là, je vous dirai pour toute nouvelle, que Dieu nous traite toujours en Pere, en permettant que notre foi ſoit éprouvée par la patience, comme l'or dans la fournaiſe, ſelon la parole de Saint Pierre. La 217. du T. III. 1 Janv. 1683.

Les Gazettes diſent toujours qu'on cherche M. Arnauld, & qu'on l'a penſé attrapper à Paris chez une demoiſelle Janſéniſte. Mais les nouvelles de Paris diſent ſur cela, que ce bruit s'étant répandu, & d'autres ſemblables, touchant les perquiſitions que l'on faiſoit de ce Docteur, M. Deſpréaux avoit dit d'une maniere très agréable & très fine : *Le Roi eſt trop heureux pour trouver* M. *Arnauld.*

Le P. du Breuil eſt toujours à la Baſtille, où on nous mande auſſi qu'il ſe défend parfaitement bien. Mais on mande en même tems comme la derniere infamie pour les Peres de l'Oratoire, qu'ils lui avoient fait ſignifier, qu'ils l'avoient exclus de leur Congrégation, ſans avoir même attendu qu'il y eût quelque jugement contre lui. Cela eſt digne du renverſement que M. de

Paris a fait dans cette Congrégation, en dépouillant le Général de ſes fonctions, & le reléguant dans un hermitage qui lui eſt donné pour priſon; en faiſant exiler les plus honnêtes gens, ou les privant de tous leurs emplois, & en mettant toute l'autorité entre les mains de cinq ou ſix eſclaves de toutes ſes volontés.

C'eſt ce qui pourroit faire penſer que la nouvelle, qui ſuit dans la même lettre, quelque incroyable qu'elle ſoit en elle-même, n'eſt peut-être pas éloignée de toute apparence. En voici les propres termes. *On dit que les PP. de l'Oratoire doivent faire une Aſſemblée générale au commencement de l'année prochaine, où ils ordonneront que tous ceux de leur corps qui ſont ſuſpects de Janſéniſme ayent à ſe retirer.* Ce ſeroit agir bien cavaliérement que de chaſſer des Prêtres d'une vie irréprochable d'une Compagnie eccléſiaſtique ſur de ſimples ſoupçons, & ſans même pouvoir dire ce que l'on entend par le mot de *Janſéniſme* dont on les ſoupçonne.

Il y avoit pour inſcription au deſſus de la porte du College des Jéſuites de Paris: *Collegium Claromontanum Societatis Jeſu.* Ils l'ont ôtée, & ont mis en la place: *Collegium Ludovici Magni;* ce qui a donné lieu à faire contre eux cette Epigramme ſanglante & trop emportée.

Ante fores dudum nomen venerabile Jeſu.
Manſerat: hoc Patrum ſuſtulit atra manus.
Sponte tamen Jéſus diſceſſit, nempe Tricorni
Cum Belial nullum fœdus inire poteſt.

On aura peut-être deja mandé au lieu où vous êtes, qu'au milieu d'un acte fort célèbre qui ſe faiſoit en Sorbonne, un homme habillé de noir avec une épée au côté avoit crié tout d'un coup *ſilentium, ſilentium,* & qu'il avoit dit enſuite en fort bon latin, que l'on s'amuſoit en vain à diſputer, & que la Sorbonne périroit dans quinze jours. Après quoi il avoit jetté des papiers cachetés qui contenoient, à ce que diſent quelques-uns, une cenſure des IV. Articles de l'Aſſemblée, & quelque choſe de fort injurieux contre M. de Paris. Quoi qu'il en ſoit, on le laiſſa aller, & perſonne ne s'aviſa de faire arrêter cet homme. Il y a des Gazettes qui ont prétendu que ces papiers étoient en faveur des Huguenots, & que M. de Paris n'y étoit déchiré que comme étant l'auteur des conſeils de tout ce qu'on faiſoit contre eux. Ainſi le fait eſt certain; mais on n'eſt pas ſi certain de ce qui étoit dans ces papiers.

Je ne ſais ſi vous avez vu avant que de partir, le livre de M. de Meaux ſur la Communion ſous les deux eſpeces. Il en paroît un nouveau du

même Prélat, qui eſt le recit d'une conférence qu'il eut, il y a cinq ans, avec le miniſtre Claude, ſur le ſujet de l'Egliſe, enſuite de laquelle Mademoiſelle de Duras ſœur du Duc de Duras & du Maréchal de Lorge, qui étoit de la R. P. R. ſe convertit. Ce livre eſt parfaitement beau, & peut extrêmement contribuer à la converſion des Huguenots. Je lui avois écrit, il y a plus d'un mois, en lui envoyant par la poſte le livre contre Mr. Le Fevre (*a*), & j'en avois envoyé une douzaine à Mr. Le Petit, Libraire, par le caroſſe: mais je n'en ai aucune réponſe, ni d'un côté ni d'autre. Cela eſt aſſez étrange. Il y a auſſi environ quinze jours que j'ai envoyé par la poſte au même Mr. de Meaux l'Anti-préſervatif (*b*), ſans que j'en aie eu auſſi aucune réponſe.

Ce que vous deſirez ſavoir touchant Mr. Michelin, * eſt aſſez inutile. Car je ne crois pas qu'on le puiſſe jamais faire réſoudre à accepter &c. Mais pour ſatisfaire votre curioſité, je vous dirai que ſon nom eſt Joſeph Sebaſtien de Cambout de Pont-Château, d'une des anciennes maiſons de Bretagne. Son Pere étoit Couſin germain du Cardinal de Richelieu. Que ſon frere ainé avoit épouſé la fille ainée de Mr. le Chancelier Séguier, qui étoit fort riche & n'avoit que deux filles, dont la cadette a épouſé en premieres noces le Duc de Sully, & en ſecondes le Duc de Verneuil, fils naturel d'Henri IV. Que l'une des ſœurs de Mr. Michelin a épouſé Mr. le Duc d'Epernon, dont elle n'a point eu d'enfans; & la ſeconde Mr. le comte d'Harcourt, de la maiſon de Lorraine, dont elle a eu cinq garçons & une fille, qui eſt Abbeſſe de Notre Dame de Soiſſons. Mais j'avois oublié de dire que Mr. le Marquis de Coeslin ſon frere ainé, a laiſſé trois garçons, dont l'un eſt le Duc de Coeslin, le ſecond l'Evêque d'Orléans *, & le troiſieme le Chevalier de Coeslin. Pour celui dont il s'agit, le cardinal de Richelieu lui avoit fait donner trois Abbayes dont il n'en a plus aucune, s'en étant dépouillé, pour n'avoir point à répondre du bien de l'Egliſe, & pouvoir paſſer ſa vie ſans aucun engagement ni du côté du monde, ni de l'Egliſe, dans une entiere retraite, qu'il avoit choiſie dans le dehors du Monaſtere de P. R. des Champs, où il s'occupoit à cultiver une vigne & un plant d'arbres de ces bonnes Religieuſes.

* Mr. de Pont-Château.

* Depuis Cardinal.

(*a*) *Le Calviniſme convaincu d'impieté.*
(*b*) Ou *Réflexions ſur le préſervatif de Mr. Jurieux &c.*

LETTRE DE Mr. DE NEERCASSEL A Mr. ARNAULD.

Sur les deux Appendix *de l'*Amor pœnitens, *compoſés par Mr. Arnauld.*

8 *Janv.* 1683. JE vous envoye l'écrit, fait pour montrer quelle eſt l'opinion de S. Thomas, touchant la néceſſité de la contrition & la vertu de l'abſolution (*a*). Il me plaît fort. Il vous plaira de l'examiner encore une fois, & de marquer à Mr. Erneſt ce que vous y voulez ajouter ou changer. J'y ai ajouté quelques concluſions pour expliquer plus clairement ce qui eſt démontré dans l'écrit. Il vous plaira d'y faire de telles corrections, que vous jugerez être les plus utiles.

Je vous envoye auſſi la lettre que j'ai compoſée ſur vos Mémoires, en y ajoutant quelques paſſages des Sts. Peres (*b*). Il vous plaira d'y mettre la derniere main.

Je crois que ces deux écrits ſoutiendront le livre, & mettront à couvert tout ce qu'on y dit de l'avantage de la contrition. Il vous plaira de nous renvoyer cette lettre, ou plutôt à Mr. Erneſt; car nous n'en avons que le brouillon. Je viens d'apprendre la cenſure qu'on a fait à Rome des Theſes de Mr. *Hennebel*, & de *Van der Vloed.* Cela montre bien que le P. *d'Aubermont* & Mr. *du Bois* (*c*) y peuvent beaucoup.

(*a*) C'eſt l'écrit latin qui ſe trouve à la fin du premier *Appendix* de l'*Amor pœnitens*, ſous ce titre : *Exponitur breviter & probatur &c.*

(*b*) Cette lettre, adreſſée *ad Virum N. N.* (M. Huygens) forme le premier *Appendix* de l'*Amor pœnitens.*

(*c*) Le P. d'Aubermont, Dominicain, & Mr. du Bois, Profeſſeurs à Louvain, étoient les Antagoniſtes de Mr. Hennebel, & des autres Docteurs ſes amis.

LETTRE CCCXCVI.

A M. du Vaucel. *Il lui fait part des diſpoſitions du Roi à ſon égard; & releve la mépriſe du P. Le Porc contre le ſens compoſé des Thomiſtes.*

8 *Janv.* 1683. J'apprens de Paris qu'on eſt étrangement aigri à la Cour contre M. Arnauld, parcequ'on a fait croire au Roi que c'étoit lui & M. Du Menai * qui ſont cauſe que l'affaire de la Régale ne s'eſt pas accommodée. On les fait chercher l'un & l'autre avec grand ſoin.

* De Pont-Château.

Il y a plus de ſix ſemaines qu'on a envoyé à M. Le Petit, Libraire, une douzaine des *Le fevre*, ſans qu'on ait pu encore en avoir aucune nouvelle; & nous

nous n'en recevrons même plus de quoi que ce ſoit, tant on eſt ſur ſes gardes pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre. Et ainſi nous aurons bien de la peine pour envoyer votre lettre à Evreux, & encore plus à donner l'adreſſe que vous ſouhaitez qu'on leur donne; & je ne vois plus que cela ſe puiſſe faire, à moins que quelqu'un ne parte d'ici exprès pour Paris. Car c'eſt commettre nos amis, que de leur adreſſer nos lettres.

J'ai eu une vraie douleur du deſſein ridicule qu'à eu M. Des Batois †, de vouloir trouver un milieu &c.

† Mr. de Choiſeuil, Evêque de Tournai.

Je ne vous dis rien de votre autre médiateur; mais je ſais bien qui aura de la peine de s'empêcher de dire un mot à la petite & laide Bête ††. Il eſt impoſſible que Janſénius ait été condamné par les conſtitutions, pour n'admettre pas l'indifférence *in ſenſu compoſito*, mais ſeulement *in ſenſu diviſo*. Car le Pape Innocent X à renvoyé par ſon Bref aux Evêques de l'Aſſemblée du Louvre, à un Decret de l'Inquiſition, où il eſt dit expreſſément que la conſtitution n'avoit point touché à ce qui avoit été agité dans les congrégations *de Auxiliis*, & qu'elle avoit laiſſé ces matieres-là, au même état qu'elles avoient été laiſſées par cette congrégation. Or la grace efficace par elle-même, qui ne laiſſe d'indifférence qu'*in ſenſu compoſito*, & non *in ſenſu diviſo*, avoit eu le deſſus dans cette congrégation, & avoit été toute prête d'être définie. Donc il eſt impoſſible que ce ſoit celà qui ait été condamné par les conſtitutions; & nos deux médiateurs ne le peuvent dire, ſans démentir ce Pape. Il faut être bien aveugle & bien téméraire pour avancer de telles choſes. Mais ce qui eſt plus étrange au regard de M. Des Batois eſt, qu'en 1662 il envoya des Articles à Rome, où l'indifférence étoit expliquée comme les Thomiſtes; & ces Articles y furent trouvés ſi orthodoxes, quoique dreſſés par des gens ſuſpects de Janſéniſme, que le Pape dit dans le Bref qu'il adreſſa aux Evêques, enſuite de l'envoi de ces Articles, *ad Saniorem doctrinam inducti*. De plus on a toujours expliqué Janſenius ſelon la doctrine des Thomiſtes, ſur tout ſur ce point de l'indifférence, dans les écrits que l'on a faits depuis 1654, juſqu'à 1660. Et cependant les Evêques de l'Aſſemblée de 1661, dans une lettre au Pape, qui eſt extrêmement emportée contre les prétendus Janſéniſtes, avouent & leur en font même un reproche, qu'ils donnoient un ſens Catholique à toutes les paroles de Janſénius: *Solertes ſibi videri volunt, omnia verba Janſenii ad aliquem ſenſum Catholicum futiliter detorquentes.* Donc la doctrine de la grace efficace, qui ne laiſſe d'indifférence pour ne pas faire ce à quoi la grace nous porte, qu'*in ſenſu compoſito*, eſt une doctrine Catholique. Je ne penſois pas m'étendre là-deſſus; mais j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de vous faire ſouvenir de ces choſes que vous ſavez auſſi bien que moi, afin que vous puiſſiez faire voir dans les rencontres, que tous ceux qui voudront dire, que c'eſt en cela que conſiſte le ſens condamné, ſont des rêveurs.

†† Le P. Le Porc.

Je ne puis rien vous envoyer touchant les ſept points, ſinon que ce n'eſt aſſurément que la détermination de ces ſept points, leſquels vous avez, & non ce qui peut être dans l'explication qui en a été faite, qui a été cauſe de la prohibition. C'eſt pourquoi je n'ai rien à ajouter à ce que je vous en ai écrit la derniere fois; & je ſuis bien aſſuré qu'il n'y a point d'Inquiſiteur qui puiſſe rien répondre de raiſonnable à l'argument que je vous ai fait là-deſſus.

L'inſcription qu'on dit que les Jéſuites ont miſe à un ſéminaire qu'ils font bâtir à Paris eſt une chanſon. Ce bruit eſt venu de ce qu'ils ont fait à leur collége. Vous avez bien fait de ne me pas envoyer le livre que le Prince vous a envoyé: cela ne vaudroit pas le port. Je m'enquérerai s'il ne ſe trouve point dans ces païs-ci.

Comment s'accorde ce que l'on fait préſentement dans le dioceſe de Pamiers, en traitant ſi mal tant de Curés, avec l'eſpérance que vous dites que l'on a, que l'affaire de la Régale pourra ſe terminer heureuſement. Ne ſachant rien de nos amis, nous ne pouvons vous en rien mander.

LETTRE CCCXCVII.

A M. L'ARCHEVEQUE DE REIMS. *Sur l'Apologie pour les Catholiques (a).*

MONSEIGNEUR,

Tom. III. p. 220. 17 Janv. 1683.

JE viens d'apprendre que vous avez des exemplaires du livre qui a été ſaiſi, qui eſt la ſeconde Apologie pour les Catholiques, & que vous en avez fait des preſens. J'en ai eu de la joie; car c'eſt une marque que vous ne croyez pas que ce ſoit un méchant livre, & qui ait pu être un juſte ſujet de faire tant de vacarme, & de faire ſouffrir des traitemens auſſi rudes à tant de perſonnes qui ne peuvent être coupables, que d'avoir contribué quelque choſe à le faire entrer en France, & le mettre en état d'être débité à Paris. Je m'étois donné l'honneur de vous en écrire quelque tems après que le Prêtre de S. Denis fut arrêté; & comme j'ai gardé une copie de cette Lettre, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous en envoiaſſe un *duplicata*, parce que l'ayant addreſſée, à un de mes amis, la conſternation où

(a) Mr. Arnauld avoit conſulté Mr. de Neercaſſel ſur le projet de cette lettre. Ce Prélat lui répondit le 15 Janvier en ces termes: " Il me ſemble que Mr. de Reims a „ aſſez d'amitié pour vous, pour bien rece„ voir les lettres que vous lui écrirez. Mais „ je doute s'il voudra bien parler au Roi pour „ le défabuſer. Cependant je ne vois point de „ mal à lui écrire ce que vous penſez. „.

tout le monde eſt ſur mon ſujet, a été cauſe qu'on n'a oſé vous la rendre. Il ſemble même que cette affaire eſt encore empirée depuis par les faux bruits qu'on a fait courir, & qui ſe trouvent même dans les Gazettes, que ces ballots étoient remplis de livres pernicieux à la Religion & à l'Etat. Mais je ne doute point qu'on n'ait préſentement reconnu combien cela étoit éloigné de la vérité : car on n'y aura trouvé, ſi on les a viſités, qu'une édition preſque entiere de la ſeconde Apologie pour les Catholiques, un reſte de la premiere, & de la Lecture de l'Ecriture ſainte contre M. Mallet. Je ne doute point, Monſeigneur, que vous ne ſoyez perſuadé que ce dernier livre, non ſeulement n'a rien de mauvais, mais qu'il peut beaucoup contribuer au deſſein qu'a ſa Majeſté d'emploier toutes ſortes de moyens, pour ramener à l'Egliſe Catholique ceux de ſes ſujets que l'héréſie en a fait ſortir, puiſqu'il eſt certain, comme l'aſſure le Pere Veron, très-habile dans ces matieres, qu'il n'y a rien qui les entretienne plus dans le ſchiſme, que ce que leur diſent ſans ceſſe leurs Miniſtres, & de vive voix & par écrit, qu'on regarde l'Ecriture ſainte dans l'Egliſe Catholique comme un livre défendu à tous les Laïques, qui eſt la prétention du Sieur Mallet. Et pour les deux Apologies, je ne puis douter que le Roi étant auſſi bon qu'il eſt, ne m'en ſût quelque gré s'il avoit été informé que ce n'eſt pas tant l'Apologie des Catholiques en général, que la ſienne propre. Car voici dans la vérité ce qui m'y a fait travailler. M'étant trouvé dans un pays étranger où j'étois allé chercher quelque repos, que je ne pouvois trouver dans le mien, je n'y ai pas oublié, graces à Dieu, ni ce que je devois à mon Roi, ni ce que je devois à ma Religion. Ainſi le livre de la *Politique du Clergé* m'étant tombé par hazard entre les mains, il me fut impoſſible, en le liſant, de n'être pas touché d'indignation en voyant avec combien d'artifice & de hardieſſe cet Auteur décrioit tout ce que ſa Majeſté fait en faveur de la Religion Catholique, pour tâcher d'y ramener ceux qui l'ont quittée. Je fus particuliérement frappé de l'injure qu'il fait à tous les Catholiques, en voulant perſuader au Roi, qu'ils ont des principes de Religion qui ſont que les Souverains ne peuvent s'aſſurer entiérement de leur fidélité, au lieu qu'il prétend que celle du parti Huguenot eſt à toute épreuve. C'eſt ce qui m'a donné occaſion de traiter le point de la Souveraineté des Rois dans la premiere partie de cette Apologie : & je crois pouvoir dire ſans vanité, que je l'ai établie ſur des maximes qui m'ont toujours paru très véritables & très-ſolides ; mais qui ſont en même tems ſi avantageuſes aux Souverains, que je ne ſais ſi un particulier peut rendre un plus grand ſervice au Roi que d'ôter à ſes peuples toute occaſion de révolte, en leur faiſant voir que rien au monde ne les peut diſpenſer de la fidélité qu'ils lui doivent. A quoi je puis ajouter que je ne me ſerois pas engagé à traiter cette matiere, ſi je n'avois eu plus d'égard aux intérêts de mon Prince, qu'aux miens pro-

pres. Car je prévoyois aſſez que ce que j'en écrivois ne ſeroit pas trop bien reçu, en un lieu, où il m'étoit fort important, dans les conjonctures préſentes, de ne pas perdre, ou en tout, ou en partie un peu de conſidération que l'on y avoit pour moi. Dans la ſeconde partie, outre les points de doctrine que je défends, ce qui ne peut être qu'avantageux au deſſein qu'a ſa Majeſté, je l'ai encore juſtifiée ſur les moyens qu'elle emploie pour le retour de ſes ſujets à l'Egliſe Catholique, contre leſquels l'Auteur de la *Politique* déclame avec beaucoup d'emportement; & j'ai fait voir par S. Auguſtin, que la crainte de quelques pertes temporelles pouvoit être utilement & légitimement employée pour faciliter le retour à l'Egliſe Catholique, de ceux qui s'en étoient retranchés, & qu'à plus forte raiſon dans les choſes qui ne ſont pas contraires aux Edits, le Roi pouvoit refuſer des graces aux Huguenots, qu'il faiſoit aux Catholiques; que c'étoit une charité louable & non une abomination, comme il eſt dit dans la Traduction Flamande de ce livre, d'aſſiſter de pauvres familles, après les avoir inſtruites de la véritable Religion, & de témoigner par quelques gratifications temporelles à ceux qui rentroient dans l'Egliſe, la joie qu'on avoit de leur retour. Je ſuis aſſuré, Monſeigneur, que ſi ſa Majeſté étoit informée de toutes ces choſes, elle auroit plutôt penſé à trouver quelque occaſion de me traiter avec la même bonté qu'elle a daigné faire autrefois, lorſque je le méritois moins, ſur-tout à ſon égard, qu'à ordonner que l'on fit rien de ce qu'on a fait ſur le ſujet de ces livres, ce qui m'a été plus ſenſible que ſi on me l'avoit fait à moi-même. Car s'il eſt vrai, comme je n'en puis douter après les aſſurances qu'on m'en a données, que le Roi étant preſſé par quelques perſonnes de mettre à la Baſtille un homme de qualité, pour avoir envoyé à Pamiers une aumône de deux milles Ecus, * il les arrêta par cette belle parole: *Il ne ſera pas dit que j'aie mis à la Baſtille quelqu'un pour avoir donné l'aumône.* N'auroit-t-il pas eu autant de ſujet de dire, s'il avoit ſu les choſes comme elles ſont: il ne ſera pas dit que j'aie fait mettre en priſon des gens, pour avoir fait entrer dans mon Royaume des livres qui n'ont été faits que pour ma propre défenſe, auſſi bien que pour celle de la Religion Catholique. J'apprends auſſi des Gazettes, que le Roi ayant ſu que M. le Comte de Soiſſons, étant en Angleterre, avoit parlé de lui avec beaucoup de zele & de généroſité devant des perſonnes qui le portoient à en parler autrement, il lui avoit donné par une libéralité vraiment royale une penſion de vingt mille livres. On ne refuſe point à ce Prince les louanges qu'il mérite, & on ne lui envie point ſa penſion; mais ce ne ſera peut-être pas une vanité à l'Auteur des Apologies, ou c'en ſera une excuſable dans l'extrêmité où on le réduit, s'il oſe dire qu'il n'a pas été moins généreux que ce Prince, & qu'il a plus fait pour ſa Majeſté en conſacrant à ſa défenſe & au maintien de ſa Souveraineté, ſon tems, ſes veilles

* Mr. Des Touches.

& ſon bien, ſans en attendre nulle récompenſe en ce monde : car il a bien cru que l'on empêcheroit bien que ſa Majeſté ne pût rien ſavoir des ſervices qu'il avoit tâché de lui rendre. Mais je vous proteſte, Monſeigneur, que quoi que l'on faſſe, cela ne diminuera rien de l'affection, de la vénération & du zele que Dieu m'a donné pour mon Roi; & que ce qui me cauſe le plus de peine dans mes diſgraces, n'eſt pas ce que j'en ſouffre; c'eſt l'appréhenſion que j'ai que la conduite qu'on lui fait tenir, tant envers moi, qu'envers beaucoup d'autres, qui valent encore mieux que moi, ne ſoit pas agréable à Dieu, & que la gloire de S. M. n'en reçoive quelque diminution devant les hommes. On n'ira pas ſi loin que Seneque, qui a prétendu que toutes les belles actions d'Alexandre avoient été ternies par la maniere dont il avoit traité Caliſtenes; mais on ne pourra pas peut-être s'empêcher de croire que les hiſtoriens de la vie du grand Louis, qui ſera d'ailleurs remplie de ſi grandes choſes, auront de la peine à excuſer ce qu'on lui a pu faire faire contre des perſonnes, qui malgré tous les efforts de leurs ennemis, ne paſſeront certainement dans la poſtérité, ni pour de mauvais ſujets, ni pour de mauvais Catholiques, ni pour des malhonnêtes gens. Excuſez, Monſeigneur, cette parole de liberté. Dieu en connoît le principe: on a de la peine à ſe retenir, quand on ne ſent rien dans ſa conſcience qui ait donné ſujet à ce que l'on ſouffre, & qu'il n'y a rien en ce que l'on ſouffre qui ne ſoit même déſavantageux à l'honneur du meilleur des Rois. Cependant ce n'eſt pas encore tout l'embarras où je me trouve. J'ai fait deux autres ouvrages pour la défenſe de l'Egliſe, & j'ai ſu que vous avez prié M. le Comte d'Avaux de vous envoyer le premier des deux, qui eſt la *Juſtification du renverſement de la morale*. J'ai donné ordre que l'un & l'autre vous fût envoyé; & ſi vous les avez reçus, & que vous ayiez lu le dernier, qui contient des *Réflexions ſur le Préſervatif de M. Jurieu*, vous y aurez pu remarquer que j'ai mieux aimé faire une eſpece de digreſſion, en quittant un peu le Miniſtre de vue, que de ne pas ménager encore les occaſions de défendre quelques points de la conduite de ſa Majeſté envers les Prétendus réformés, contre leſquels les Calviniſtes ont le plus crié. Cependant je ne ſais ce que ces livres deviendront; car ayant donné ordre qu'on en envoyât une douzaine du premier à M. Le Petit par les voies ordinaires, afin qu'ils fuſſent viſités & examinés avec toute ſorte de rigueur, j'apprends qu'il y a plus de ſix ſemaines que cela a été fait, ſans qu'on en ait reçu aucune nouvelle. Que faire donc? Quand on les envoye par des voies particulieres, on ſe rend criminel; & ſi c'eſt par les voies communes, on ne ſait ce qu'ils deviennent. Ce n'eſt pas que j'appréhende pour les uns & pour les autres qu'ils ſoient brûlés, comme on doit faire des méchans livres, mais plutôt qu'ils ne ſoient trouvés ſi bons, qu'il n'y ait des perſonnes qui en veuillent profiter à mes dépens: car on ſait aſſez qu'il n'y a que trop de gens à la Cour

qui ne font pas de ſcrupule de demander le bien d'autrui, & qui ne manquent pas de prétextes pour ſe le faire donner. Mais j'eſpere, Monſeigneur, qu'ayant eu la bonté de me témoigner tant d'affection, vous voudrez bien m'en donner une marque en cette rencontre. Il vous ſera aiſé d'empêcher une ſi grande injuſtice : je l'attends de votre généroſité, & ce me ſera une nouvelle obligation d'être plus que jamais, &c.

LETTRE CCCXCVIII.

A Mr. DU VAUCEL. *De l'opinion des Ultramontains ſur l'Infaillibilité du Pape. Des biens que faiſoient à Louvain MM. Viane & Huygens.*

La 221. du T. III. 22 *Janv.* 1683.

JE ne ſuis pas ſurpris de ce que vous me mandez du lieu où vous êtes ; mais ce ne laiſſe pas de m'être un ſujet de gémiſſement & de douleur. Car je ne vous puis diſſimuler que je ſuis ſenſiblement touché de voir les mauvais effets que cauſe dans des perſonnes de ſi grand mérite, la prévention pour des ſentimens que la foi catholique n'oblige perſonne d'avoir, & qui ne faiſant point partie de la véritable autorité du S. Siége (pour laquelle je ſerois prêt de répandre mon ſang, comme je vous ai déja dit dans une autre lettre) mettent un grand obſtacle au ſalut d'une infinité d'ames qui périſſent dans le ſchiſme ; l'attache qu'ils ſavent qu'on a à Rome pour ces ſentimens, leur rendant l'Egliſe ſi odieuſe, que non ſeulement ils n'y veulent pas rentrer, mais que c'eſt la principale cauſe de la perſécution cruelle qu'ils font aux Catholiques, comme il paroît par le procès de Milord Staffort.

Je mets entre les principaux de ces mauvais effets, l'eſtime qu'on y fait d'un auſſi grand ennemi de la bonne morale & de tous les gens de bien, qu'eſt le Sieur Dubois (*a*), pour avoir fait des livres très mépriſables ſur cette matiere, qui pourront être réfutés par d'autres, qui étant plus eſtimés dans le monde, ruineront le petit avantage que l'on croit retirer de ceux-là. Ils ſont à plaindre s'ils ſe croient bien défendus par les Srs. Dubois & Ceroli. Pour moi ce me ſeroit un préjugé qu'une cauſe ſeroit mauvaiſe, en voyant qu'on l'auroit miſe en de telles mains. Cependant il paroît déja par de fâcheux exemples combien le crédit de ce M. Dubois a fait de progrès ; car ce ne peut être que lui, qui a fait cenſurer deux Theſes de deux Docteurs de Louvain * ; l'une du ſéminaire de Malines, ſur le ſecret de la confeſſion, contre laquelle le Sr. Dubois à déclamé outrageuſement par divers petits écrits, quoi qu'il n'y pût rien trouver à redire, qu'en donnant un faux ſens aux paroles

* Opſtraet & Lacman.

(*a*) Licencié de Louvain, & Profeſſeur de l'Ecriture ſainte.

de ce Docteur, par une fauſſe conſtruction : l'autre eſt la Theſe d'un autre Docteur, où il eſt dit, que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin ; ce qui me paroît ſi certain par l'Ecriture & la Tradition, que rien ne me paroît plus injuſte que de flétrir par des Cenſures ſi mal fondées, des Théologiens Catholiques, à qui on ôte ſouvent par là le moyen de ſervir l'Egliſe, ſur tout en un tems & en un pays, où les Moines en abuſent étrangement, & où les Docteurs de Louvain ont des ennemis ſi puiſſans ſur tout à la Cour d'Eſpagne, qu'il n'en faudra peut-être pas davantage, pour faire que ce Docteur, qu'on m'a dit avoir beaucoup d'eſprit & de piété, ſoit exclus de tout emploi. Que ſi le bruit que les Moines font courir depuis quelques jours, étoit véritable, que ce que les Curés on fait pour juſtifier leur conduite touchant les ſept points, avoit encore été cenſuré, & que l'on vint auſſi à faire quelque choſe contre le livre du P. Gabrielis (*b*), ne feroit-ce pas forcer les gens de juger qu'on fait très bien en France de ſe maintenir dans la poſſeſſion où l'on eſt, de n'avoir aucun égard à ces ſortes de Cenſures, puiſque ce qui ſe fait encore ſous un ſi ſaint Pape, ſemble ôter tout lieu d'eſpérer qu'elles ſe faſſent à l'avenir avec plus de circonſpection que par le paſſé.

Un autre mauvais effet de la querelle des IV Articles & du crédit du Sr. Dubois, eſt le refroidiſſement où il ſemble que l'on eſt à Rome pour MM. de Louvain, & en particulier pour MM. Viane & Huygens : & c'eſt ce qui me cauſe, je vous l'avoue, beaucoup de douleur : car j'ai toujours eu beaucoup d'eſtime pour cette célebre Faculté, depuis que j'ai ſu avec combien de zele elle a défendu la céleſte doctrine de S. Auguſtin touchant la grace, que ſa docte Cenſure du ſiecle paſſé fait voir qu'elle a mieux connue & mieux entendue que toutes les autres Univerſités de l'Europe. Mais j'en ai fait encore beaucoup plus d'état depuis que j'ai appris, étant en ces quartiers-ci, le changement admirable qui s'y eſt fait depuis quelque tems dans les mœurs des étudians, par une effuſion de l'eſprit de piété qui a paſſé des Maitres dans les Ecoliers, de ſorte qu'on eſt auſſi réglé & auſſi dévot dans les principaux Colleges, qu'on le peut être dans les Séminaires les plus réglés : ce qui fait des fruits merveilleux dans la Miſſion de Hollande, & dans les Pays-Bas Catholiques, parce qu'il ſort de là un grand nombre de fort bons Eccléſiaſtiques qui ſont également capables, & de bien inſtruire les peuples, & de les bien édifier par leurs bons exemples. Or je ne puis que je ne regarde comme une grace ſinguliere que Dieu m'a faite, de ce que je me ſens beaucoup plus touché de la ſainteté de la vie, que de la pureté de la doctrine ; parce que la ſcience ne me ſemble rien, ſi elle ne conduit à la piété. Je ſais de plus que ce ſont principalement M. Viane & M. Huygens, dont Dieu s'eſt ſervi, pour

(*a*) C'eſt un livre Latin, qui a pour titre : en François par le P. Gerberon, ſous ce titre : *Specimina Moralis* &c. & qui a été traduit. *Eſſais de Morale* &c.

faire dans l'Univerſité de Louvain ce renouvellement de piété, dont l'Egliſe tire de ſi grands avantages. Vous jugerez par là, Monſieur, quel ſeroit le ſerrement de mon cœur, ſi le Sr. Dubois avoit fait par ſes intrigues que S. S. n'eût plus pour cette Univerſité, & pour ces deux Docteurs, les mêmes ſentimens de bonté qu'elle leur avoit témoignée juſques ici. Il faut bien que ce ſoit lui qui ait tâché d'y donner cette impreſſion au regard de M. Huygens, dont il eſt ennemi déclaré; puiſque n'étant point de la Faculté étroite, il n'a point eu de part à la réponſe qu'elle a faite ſur les IV. Articles.

Mais je ne vois pas de plus qu'on ait dû ſe bleſſer de cette réponſe, ſi on avoit conſidéré, que dans une matiere, ſur laquelle les ſentimens des Catholiques ſont libres, puiſque ſelon M. Du Val même, ce qu'en a dit le Clergé n'eſt ni erroné ni téméraire, ils ont eu bien des ménagemens à garder. Ils ſont à la porte de l'héréſie, & pluſieurs de leur Corps vont en Hollande pour travailler dans la Miſſion. Or il faudroit être peu inſtruit dans la controverſe, pour ne ſavoir pas que les hérétiques tirent de grands avantages des opinions pour leſquelles on voudroit que ces Meſſieurs ſe fuſſent déclarés, & qu'on ne les ſauroit combattre que foiblement s'y tenant attaché; d'où vient auſſi que M. Veron, le Cardinal de Richelieu, & MM. de Wallembourg, n'ont jamais voulu s'engager à ſoutenir contre les Proteſtans, que l'infaillibilité de l'Egliſe Univerſelle, & que le Cardinal du Perron a dit poſitivement, qu'il n'y avoit point d'autre moyen certain & infaillible de terminer les queſtions de la foi, que le Concile général. Ils ont de plus dû prévoir qu'il ne ſerait pas impoſſible qu'ils changeaſſent de maître, ce qui arriveroit apparemment ſi le Roi d'Eſpagne venoit à mourir: & ils ſavent aſſez qu'il n'y a rien que les Jéſuites ne tentaſſent pour les ruiner s'ils étoient à la France. Il ſemble donc qu'il y a eu de la prudence de ne faire que ce qu'ils ont fait, pour ne leur pas donner occaſion de les décrier dans l'eſprit d'un Roi, qui ſeroit devenu le leur, comme des ennemis de ſa couronne: car c'eſt comme on fait prendre ces choſes-là au Roi. L'Univerſité de Douai n'a pas eu la même choſe à appréhender, parce que les Jéſuites en ſont. Et vous ſavez le proverbe, *lupus lupinam non eſt.* Ils ſavent bien s'épargner les uns les autres, & ne pas faire contre leurs confreres, ce qu'ils feroient contre des étrangers qu'ils haïſſent mortellement. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'auroient pu dire ces MM. n'auroit pas fait certainement que l'Egliſe de France, où il y a préſentement de plus ſavans Prélats que dans tout le reſte de l'Europe, eût changé de ſentiment. Il eſt vrai que l'Aſſemblée a eu tort de remuer ces queſtions ſans aucune néceſſité; mais ce n'eſt point ce qu'elle en a dit qui a formé la créance qu'on y a ſur ce point. Enfin je ne ſaurois me laſſer de dire, que ce ne ſera point le contraire de ces Articles qui affermira l'autorité du S. Siege. Ce ſera bien plutôt le bon uſage que les Papes feront de l'autorité que tous les Catholiques

ſiques reconnoiſſent que Jéſus-Chriſt leur a donné. Les autres prétentions, ſi on les conſidere bien, ne peuvent être regardées par ceux mêmes qui les croient vraies, que comme des titres ſans réalité. On n'eſt plus au tems que les Papes puiſſent uſer de la puiſſance qu'ils ſe ſont autrefois attribuée de dépoſer les Rois. Ce ſeroit perdre la Chrétienté que de le tenter. On n'aſſemble plus de Conciles généraux; & ſi on en aſſembloit, le Pape y préſideroit, ou par lui-même, ou par ſes Légats; & ainſi le Pape étant joint au Concile, il n'y auroit point lieu de demander ſi l'un ſeroit ſupérieur à l'autre. Et pour l'infaillibilité, n'étant point de foi qu'il ſoit infaillible, ſi toutes les Egliſes reçoivent ce qu'il aura défini, cela ſera cenſé avoir été décidé par une autorité infaillible; & ſi quelqu'Egliſe ne le veut pas recevoir, comme on ne pourra pour cela la traiter d'hérétique, il faudra néceſſairement en attendre la finale réſolution du Concile général.

Je penſois vous écrire ſur le dernier article de votre lettre, qui eſt l'avis que vous me donnez par rapport à la Remontrance à laquelle je travaille; mais le tems me manquant, ce ſera pour la premiere fois.

LETTRE CCCXCIX.

Au même. *Sur la Remontrance du Roi.*

JE vous ai mandé par ma derniere que je n'avois pas eu le tems de répondre à un article de votre lettre précédente. Je m'en vais le faire préſentement; mais il faut pour cela que je prenne les choſes de plus haut. La 222. du T. III. 29 *Janv.* 1683.

Ce qui me fait entreprendre la Remontrance à laquelle je travaille, n'eſt point pour me tirer de l'état où je ſuis. Graces à Dieu je ne le conſidére point comme un grand mal: je me trouve preſqu'auſſi bien dans une petite maiſon, dont je ne ſuis point ſorti depuis près de quatre mois que j'y ſuis entré, que ſi j'étois en liberté au milieu de Paris. Ce n'eſt point auſſi principalement pour me juſtifier dans le monde, & dans la poſtérité. On a aſſez fait d'écrits pour cela; & j'ai plus à craindre que les honnêtes gens n'aient une trop bonne opinion de moi, que je n'ai à appréhender qu'ils n'en aient une mauvaiſe. Mais ce que j'ai eu particuliérement en vue, a été de faire tout ce qui me ſeroit poſſible pour détromper le Roi des mauvaiſes impreſſions qu'on lui a données des prétendus Janſéniſtes; ce qui ne ſe peut faire qu'en lui montrant en même-tems combien la confiance qu'il a à M. de Paris eſt préjudiciable à ſa gloire & à ſon ſalut.

J'ai bien prévu combien cela ſeroit difficile, & que je m'expoſois par-là à n'avoir jamais de repos, & à paſſer le reſte de ma vie dans de continuelles

allarmes, ayant peine à trouver aucun lieu où je puiſſe être en ſûreté : *Sed nihil horum vereor ; nec facio animam meam pretioſiorem quàm me.* Ce que j'entreprends me paroît ſi avantageux pour l'Egliſe, & ſi propre à combler le Roi d'honneur & de gloire pour ce monde & pour l'autre, que quoique j'aie peu d'eſpérance d'y réuſſir, je ne laiſſe pas de regarder toutes les traverſes qui m'en pourront arriver, comme de précieuſes récompenſes de mon travail. Car je ſuis perſuadé que le Roi étant auſſi abſolu qu'il eſt, n'y ayant rien qui le puiſſe empêcher de faire tout le bien qu'il voudra faire, & ayant de ſi grandes qualités pour venir à bout de tout ce qu'il entreprend, une fermeté inflexible à ne ſe point relâcher des bonnes réſolutions qu'il a une fois priſes, & une application merveilleuſe à trouver des moyens de les exécuter, je ſuis, dis-je, perſuadé que ſi Dieu avoit changé d'objet à ſon ambition, & qu'il lui eût donné une auſſi forte paſſion de travailler pour ſa gloire, qu'il en a eu juſqu'ici de travailler pour la ſienne propre, il pourroit faire des biens infinis pour la réformation de l'Egliſe, pourvu qu'en même tems Dieu lui fit avoir de la confiance en des perſonnes éclairées & vraiment pieuſes. L'un & l'autre dépend de Dieu ; mais ce ſeroit le tenter, ſi outre les prieres que nous devons ſans ceſſe lui adreſſer, afin qu'il opere ce changement dans le cœur de ce Prince, on n'y employoit encore les moyens qui y peuvent contribuer. Or j'ai cru que ce que je fais étoit un de ces moyens, parce qu'il m'a ſemblé, que ſi on pouvoit le lui faire lire ; & qu'il plût à Dieu d'y donner ſa bénédiction, il ſeroit capable de faire beaucoup d'impreſſion ſur ſon eſprit, au regard des deux choſes qui mettent un plus grand obſtacle au bien qu'il pouvoit faire dans l'Egliſe. Car il n'y fera jamais aucun bien ſolide, tant qu'on lui pourra rendre ſuſpects les plus gens de bien par le phantôme du Janſéniſme : & cela ſera toujours, tant qu'il aura créance à M. de Paris, & au P. de la Chaiſe, ou à quelque autre Jéſuite. Ce ſont donc ces deux empêchemens que j'ai entrepris de lever, en lui perſuadant que le Janſéniſme n'eſt qu'une chimere, & que ceux en qui il a eu tant de créance juſqu'ici, n'en méritent point. On voit aſſez combien cela eſt difficile, vu la prévention où il eſt au regard de l'un & de l'autre.

Or vous ſavez que, pour perſuader quelque choſe à qui que ce ſoit, & encore plus à un homme prévenu, il faut néceſſairement ſe ſervir de preuves, qui ſoient fondées ſur des vérités, ou claires d'elles-mêmes, ou accordées par celui à qui on parle. Mais ces dernieres ſont d'ordinaire plus courtes & plus efficaces. Car l'homme étant tout rempli de l'amour de lui-même, eſt plus capable de rejetter, ou d'éluder par quelque chicane une vérité claire, que de ne pas demeurer d'accord d'une qu'il aura déja embraſſée, & par-là comme adoptée & rendue ſienne.

Il eſt facile de juger que tout cela m'a engagé d'avoir plus d'égard aux diſpoſitions du Roi, que j'ai entrepris de perſuader autant pour ſon ſalut que pour le bien de l'Egliſe, qu'à celles des perſonnes dont vous me parlez, (*a*) que je ſerois très-fâché de bleſſer, mais que je crois trop raiſonnables pour ne pas entrer dans les vues que j'ai marquées, dont Dieu pourroit tirer tant de gloire. On ſait, par exemple, que le Roi a dans le fond beaucoup de reſpect pour le S. Siege; mais qu'il eſt fort jaloux des libertés de l'Egliſe Gallicane. Rien donc n'étoit plus fort pour lui perſuader qu'on le ſurprend, & qu'on lui donne de mauvais conſeils ſur le ſujet du Janſéniſme, que de lui montrer qu'on lui a fait faire beaucoup de choſes avant la paix de l'Egliſe, manifeſtement contraires à ces libertés, comme il faut qu'il le reconnoiſſe maintenant, pour peu qu'il y faſſe de réflexion.

La Lettre des dix-neuf Evêques eſt une piece convaincante pour ruiner toutes les chicaneries par leſquelles les Jéſuites ont tâché de nous rendre hérétiques. J'aurois donc trahi ma cauſe ſi j'avois manqué de l'alléguer: mais ſi je ne l'avois rapportée que comme revêtue de l'autorité des Evêques qui l'avoient écrite, elle n'auroit peut-être pas fait grande impreſſion dans l'eſprit du Roi, qui auroit pu ſe ſouvenir qu'il en avoit été offenſé quand elle parut. Il a donc fallu ajouter qu'elle a été inſérée toute entiere dans le livre de M. Gerbais, (*b*) que le Clergé de France a approuvé: ce qui mettra M. de Paris dans l'impuiſſance de dire au Roi, que cette lettre ayant été écrite par des Evêques Janſéniſtes, on ne doit point y avoir d'égard.

Comme on a été obligé de faire un abrégé de l'hiſtoire des conteſtations paſſées, on n'a pu ſe diſpenſer de rapporter quelques endroits d'écrits faits en un tems où les Diſciples de S. Auguſtin étoient fort maltraités par la Cour de Rome ſur les calomnies des Jéſuites, ce qui néanmoins ne les a jamais portés à manquer au reſpect & à la vénération, que tous les Catholiques doivent au S. Siege: mais ils n'ont pu s'empêcher d'écrire avec quelque force contre des prétentions extravagantes, que les Jéſuites vouloient faire paſſer comme étant favorables au Pape, quoiqu'elles lui fuſſent très-injurieuſes; puiſque le Vicaire de Jéſus-Chriſt, qui eſt la vérité même, ne peut être honoré par le menſonge. Telle fût la Théſe que les Jéſuites ſoutinrent au College de Clermont, par laquelle ils ſoutenoient, que les Papes ont la même infaillibilité que Jéſus-Chriſt, auſſi bien dans les queſtions de fait que dans celles de la foi; & qu'ainſi on devroit croire de foi divine, ce qu'ils décidoient touchant ces faits. On n'a pas pu ne point parler de cette Theſe, qui n'avoit été faite que pour nous rendre hérétiques, ni ſe diſpenſer de rapporter au Roi ce qu'on en avoit dit en ce tems-là.

(*a*) Les Miniſtres de la Cour de Rome.
(*b*) *De cauſis majoribus.*

Je suis donc bien assuré qu'il n'y aura rien dans cette Remontrance, dont les gens équitables du lieu où vous êtes se puissent offenser; mais je ne vous réponds pas, que des têtes aussi mal-faites, que le sieur Dubois, n'en prennent sujet de me décrier comme un ennemi du S. Siege, & que le Cardinal Albissi, s'il est encore au monde lorsqu'elle paroîtra, ne recueille toutes leurs criailleries, & ne les fasse valoir autant qu'il pourra.

L'animosité qu'on a contre moi va plus loin que je ne pensois : j'avoue que j'y ai été trompé. Je ne crois pas qu'il y ait un livre plus hors de toute atteinte que celui contre M. le Fevre. (a) J'en avois envoyé une douzaine par les voies publiques, afin qu'ils fussent examinés à la rigueur, & les avois adressés à M. Le Petit. Nous avons appris deux mois après qu'il ne les avoit pu retirer, quoi qu'il eût représenté, que ce livre ne parloit que contre les Huguenots : que cela n'y faisoit rien, & qu'on ne vouloit point souffrir qu'aucun de mes livres se débitassent dans Paris, quelque avantageux qu'ils puissent être à la Religion Catholique. Voilà ce que les *Considérations* m'ont attiré; mais je n'y ai point de regret. Je rémercie Dieu de m'avoir donné moyen de rendre ce service à l'Eglise.

Je vous supplie de témoigner à Monseigneur le Comte Casoni, que j'ai reçu avec tout le respect que je dois, sa très-obligeante réponse. (b)

(a) *Le Calvinisme convaincu de nouveau d'impiété.*
(b) C'étoit une réponse a la lettre que Mr. Arnauld lui avoit écrite sur la mort de Mr. Favoriti.

LETTRE CCCC.

Au PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Il le remercie de la réception honorable qu'il avoit faite à M. du Vaucel lorsqu'il alloit à Rome. Il lui parle de son Apologie pour les Catholiques.*

MONSEIGNEUR.

La 223. du T. III. 29 *Janv.* 1683.

IL y a long-tems que je n'avois eu l'honneur de savoir des nouvelles de V. A. S., mais j'en ai appris depuis quelque tems par un de mes amis (a), qui a eu le bonheur de vous voir à Francfort, & que vous y avez traité d'une maniere si obligeante, que pouvant croire que vous l'avez fait en partie en ma considération, je vous en dois témoigner ma gratitude. C'est une personne de grand mérite, qui n'a pas moins de piété que de science,

(a) Mr. du Vaucel, qui alloit à Rome.

& qui assurément n'est pas indigne de l'affection que V. A. S. lui a témoignée. Il me manda de Francfort même, qu'elle avoit agréé les livres qu'il lui avoit présentés de ma part, & il m'a écrit depuis qu'il est arrivé, qu'elle lui a fait l'honneur de lui écrire deux ou trois fois, & qu'elle lui parle de moi en des termes qui me font rougir. Mais ce m'est une consolation d'avoir appris par-là, que V. A. S. fait quelqu'estime des livres qu'il lui avoit donnés, & qu'elle les croit avantageux à l'Eglise. M. l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaise n'en ont pas jugé de même; ou pour mieux dire ils ont pu en porter le même jugement, mais ils ont pris tellement à tâche d'irriter le Roi contre moi, qu'ayant découvert, qu'on avoit fait entrer dans Rouen des ballots qui étoient remplis de presque toute l'Edition de la II Apologie pour les Catholiques (*a*); d'un reste de la I, & de quelques exemplaires de la lecture de l'Ecriture sainte contre le sieur Mallet, ils ont fait croire à S. M. que c'étoit des livres pernicieux à l'Eglise & à l'Etat, dont ces ballots étoient pleins; & sur ce prétexte, on a démis de sa charge l'Intendant de la Province *; on a mis en prison un Pere de l'Oratoire † Curé dans Rouen, de très-grande piété, & sept ou huit autres personnes, & je cours fortune de perdre tous ces exemplaires, ce qui n'accommoderoit pas mes affaires domestiques.

* Mr. Le Blanc.
† Le P. du Breuil.

Il y a assurément en cela beaucoup d'injustice & de dureté; mais on n'en doit rien imputer au Roi, qui a trop de bonté pour rien faire de tout cela, si on ne l'avoit prévenu depuis très-longtems de cette fausse imagination, qu'il y a dans son Royaume une nouvelle secte d'hérétiques qu'on appelle Jansénistes, qui seroient capables de faire autant de mal, qu'en ont fait Luther & Calvin, s'il n'employoit toute son autorité & tous ses soins à en arrêter le progrès. On me fait le Chef de cette prétendue secte; & si cela étoit vrai, comme le Roi le peut croire, il n'y auroit pas lieu de s'étonner de tout ce que l'on fait contre moi, & il y a lieu d'attribuer à la clémence du Roi de ce qu'on n'en fait pas davantage. Son malheur est, que son Archevêque & son Confesseur, à qui il est assez naturel qu'il ait confiance pour les affaires de l'Eglise, sont des personnes très-indignes de la créance qu'il a en eux, & qui ne pensent dans les conseils qu'ils lui donnent, qu'à satisfaire leurs passions. C'est en quoi les Princes sont le plus à plaindre. Car quelque appliqués qu'ils puissent être à gouverner par eux-mêmes leurs Etats, comme l'est certainement notre Roi, autant & plus qu'aucun autre Prince qui soit aujourd'hui sur la terre, ils ne peuvent savoir que par d'autres les faits particuliers d'où dépend la justice & l'injustice, de ce qu'ils font ensuite sur les rapports qu'on leur en a faits. Et si ceux en qui ils ont pris créance les trompent, c'est un grand hasard s'ils sont jamais détrompés, parce qu'il est bien rare qu'il y ait

(*a*) C'est-à-dire du second Tome.

des gens aſſez généreux & aſſez déſintéreſſés, pour vouloir dire la vérité en ſe mettant mal avec ceux qui ont l'oreille du Prince. Ainſi, Monſeigneur, quoiqu'il m'arrive, j'eſpere avec la grace de Dieu, que je n'en murmurerai point, que je n'en imputerai rien à mon Roi, & que j'aurai toujours la même affection & la même vénération pour ſa perſonne ſacrée. Je ſuis d'une famille qui a toujours fait profeſſion dans les tems les plus fâcheux, d'un zele ſingulier pour ſoutenir la cauſe des Rois & de la Royauté. Je n'en ai pas dégénéré juſqu'ici, je n'en dégénérerai pas à l'avenir : mais je ſuis perſuadé qu'une des plus grandes marques de la fidélité d'un ſujet envers ſon Roi, eſt de vouloir bien s'expoſer à tout, pour lui faire ſavoir dans des rencontres importantes, ce que tout le monde penſe, & ce que perſonne n'oſe lui dire.

Au reſte, V. A. S. s'eſt inquiétée ſans ſujet ſur le péril qu'on lui a dit que j'avois couru d'être pris ; c'eſt une fable qui s'eſt répandue dans le monde, & qu'on a diverſifiée en pluſieurs manieres. Tantôt c'étoit à Paris dans l'Iſle de Notre-Dame chez une Dévote. Tantôt chez une Ducheſſe. Tantôt dans une autre maiſon, où je jouois aux Echecs avec un de mes amis, qui s'étant laiſſé prendre pour moi, m'a donné occaſion de m'évader. Tantôt ç'a été en ſortant de Douai. Tout cela n'a aucun fondement. Je ne vois pas pourquoi on me voudroit prendre. Je n'en ai point donné d'occaſion, & je ne crois pas que S. M. y penſe. Ce n'eſt pas qu'on n'en ait parlé à la Cour, & que pluſieurs perſonnes n'y aient dit qu'on me cherchoit avec grand ſoin ; mais ce fut ce qui donna occaſion, à ce que l'on m'a mandé, à une perſonne (*a*) fort ſpirituelle de dire agréablement : *le Roi eſt trop heureux pour trouver M. Arnauld.* Je crois que V. A. S. a cinq de mes nouveaux livres ; trois contre le Sieur Mallet, & les deux Apologies pour les Catholiques. Il y en a encore deux qui n'étoient pas achevés d'imprimer quand on vous a donné les autres. L'un contient des *Réflexions* ſur le livre d'un Miniſtre intitulé, *Préſervatif ſur le changement de Religion* ; & l'autre eſt *la Juſtification* de mon livre du *Renverſement de la morale de Jéſus-Chriſt par les erreurs des Calviniſtes.* Je m'en vas les envoyer à Cologne, & je tâcherai de faire enſorte qu'on les envoie de-là à V. A. S. ou par la poſte ou par quelque autre commodité.

(*a*) Mr. Boileau Deſpréaux.

LETTRE CCCCI.

A Mr. DU VAUCEL. *Il lui parle de la remontrance, de ſes ſentimens ſur l'infaillibilité du Pape, & des IV. Articles du Clergé.*

NOus n'avons point reçu de vos lettres ni la ſemaine paſſée, ni celle-ci. Je vous ai écrit il y a quinze jours ſur l'ouvrage que je faiſois pour ma juſtification. La premiere partie, qui tiendra un volume de vingt feuilles, de la groſſeur de l'Apologie pour les Catholiques, eſt achevée. J'ai eu ſoin, autant qu'il m'a été poſſible, de n'y rien laiſſer dont on ſe pût raiſonnablement bleſſer au lieu où vous êtes. Mais je vous ai marqué la néceſſité où je me trouvois, de parler en quelques endroits ſelon les maximes de l'Egliſe de France, parce qu'autrement il auroit fallu omettre tout ce qui peut faire de plus fortes impreſſions ſur l'eſprit du Roi. On nous auroit pu diſpenſer de rien dire de tout cela, ſi on avoit eu plus d'égard aux prieres réitérées qu'ont faites de grands Evêques, il y a plus de cinq ou ſix ans, d'apporter quelque remede aux maux que l'Egliſe ſouffre par le phantôme du Janſéniſme. Mais vous m'avez mandé vous-même, qu'il n'y avoit guere de lieu d'eſpérer que l'on fît rien ſur cela. Il ne nous reſtoit donc que de nous aider nous-mêmes, puiſque perſonne ne nous veut aider, ni faire un ſeul pas pour nous tirer de l'oppreſſion ſous laquelle nous gémiſſons depuis tant de tems. Et ainſi j'ai cru me pouvoir appliquer ces paroles d'Iſaïe ch. 63. que de ſçavans Interpretes croient être une Prophetie de Judas Machabée: *Circumſpexi, & non erat auxiliator; quæſivi, & non fuit qui adjuvaret. Et ſalvavit mihi brachium meum; & indignatio mea ipſa auxiliata eſt mihi.* J'eſpere donc qu'on ſera aſſez équitable pour ne ſe point offenſer de ce que je dis dans cette piece par la néceſſité d'une juſte défenſe. Mais après tout, je veux bien que l'on me connoiſſe, & que ſi on a quelque bonté pour moi, elle ne ſoit pas fondée ſur une fauſſe idée qu'on auroit de moi.

La 224. du T. III. 12 *Fevr.* 1683.

Grotius.

Il y a pluſieurs maximes, qui ſont fort autoriſées dans la Cour de Rome, que je ne ſaurois approuver, parce qu'elles ne me paroiſſent conformes ni à l'Ecriture, ni à la Tradition. Et je ſuis même perſuadé que ceux qui témoignent tant d'empreſſement de les établir, nuiſent plus au S. Siege qu'ils ne lui ſervent, & qu'ils mettent par-là un grand obſtacle à la converſion des hérétiques, & à refermer la plaie du ſchiſme qui a enlevé tant de peuples à l'Egliſe. On ſent moins cela à Rome, parce qu'on n'y a point d'hérétiques à combattre; mais en France, dans les Pays-Bas, & dans l'Allema-

gne, où les habiles gens ont ſouvent à diſputer contre eux, ou de vive voix ou par écrit, ſi on veut faire quelque fruit, il faut néceſſairement abandonner toutes ces maximes des Théologiens de Rome, & ſe reſtraindre à l'infaillibilité de l'Egliſe univerſelle, & à la ſupériorité du Pape au regard du ſpirituel. C'eſt ce qu'ont fait tous les habiles Controverſiſtes, qui ont écrit depuis Bellarmin, comme les Cardinaux du Perron & de Richelieu, M. Veron, & MM. de Wallembourg. Et c'eſt par là qu'ils ont réduit les Proteſtans à ne pouvoir plus oppoſer rien de ſolide à ce qu'on leur dit pour la défenſe de la Foi Catholique. Or il me ſemble que ce ſeroit avoir deux poids & deux meſures, que de vouloir qu'on fût obligé d'enſeigner autre choſe en traitant avec les Catholiques, qu'en tâchant d'attirer à nous les hérétiques; comme ſi la foi que nous embraſſons étoit différente de celle à laquelle nous les invitons. Et ne ſeroit-ce pas les tromper que de leur faire entendre que quand ils ſeront Catholiques, il leur ſera libre de ne pas croire le Pape infaillible, pourvu qu'ils croient l'infaillibilité de l'Egliſe univerſelle, ſi quand ils le ſeront devenus on les peut chicanner ſur cela, & les regarder comme étant dans l'erreur, à moins qu'ils ne croient l'infaillibilité du Pape & ſa puiſſance indirecte ſur le temporel des Rois?

Que ſi on eſt contraint d'avouer que cela ne ſeroit pas juſte, & que ce ſeroit agir de mauvaiſe foi, je ne ſais ce qu'a prétendu l'Archevêque de Gran*, quand il a condamné en des termes ſi forts les Articles de l'Aſſemblée. Car s'il a pris le contraire de ces Articles pour des vérités de foi, c'eſt lui certainement qui eſt dans l'erreur, & il faudroit, ſi cela étoit, qu'il obligeât tous les Calviniſtes de Hongrie qui ſe voudroient convertir, de tenir le contraire de ce que croient les Evêques de France. Or cela ne ſe peut ſoutenir. Il faut donc qu'il avoue qu'il n'y a rien contre la foi dans ces Articles, & que par conſéquent les Evêques de tout un Royaume, qui ne font que propoſer leurs ſentimens ſans condamner ceux des Evêques des autres Nations, n'ont point donné ſujet d'être condamnés par un Archevêque à quatre cents lieues d'eux, qui n'a aucun pouvoir ni aucune intendance ſur l'Egliſe Gallicane. Car c'eſt ſeulement dans les choſes de la foi, que tous les Evêques peuvent condamner ce qui y eſt contraire; c'eſt-à-dire, les héréſies par tout où elles s'élevent. J'ai peur auſſi que cette cenſure de l'Archevêque de Gran ne donne ſujet à de nouvelles brouilleries : car j'apprends par une Gazette, que le Parlement de Paris a envoyé querir les principaux de la Sorbonne, pour obliger la Faculté de dire ſon ſentiment ſur ce qu'a fait cet Archevêque.

* Autrement de Strigonie.

Je me ſuis un peu détourné de mon ſujet: car vous écrivant ſans préméditation, ne penſant pas même le faire aujourd'hui, je me laiſſe aller à tout ce qui me vient dans l'eſprit. Je voulois donc ſeulement vous dire,

que

que quoique je ne ſois pas dans les ſentimens, qui s'enſeignent communément à Rome, ſur les matieres dont il eſt parlé dans la Déclaration du Clergé, cela n'empêche pas que je n'aie une paſſion très-ſincere de maintenir, juſqu'à l'effuſion de mon ſang, les véritables & ſolides prééminences du S. Siege, & que je ne ſois prêt de m'expoſer, comme j'ai déja fait, à être perſécuté pour ſoutenir ce qui ſe feroit à Rome pour l'édification de l'Egliſe, & pour le ſoutien de l'innocence injuſtement opprimée. C'eſt ma véritable diſpoſition. S'en accommode qui voudra. Je n'en changerai pas par complaiſance pour qui que ce ſoit. Je ſuis toujours en bonne ſanté graces à Dieu. M. Erneſt eſt ſeul avec moi; & nous nous recommandons tous deux à vos prieres, & à celles du Prieur (*a*), en qui nous avons beaucoup de confiance, parce que nous le regardons comme un Confeſſeur exilé pour la vérité & pour la juſtice.

(*a*) Mr. Dorat, Archiprêtre de Dax, au Dioceſe de Pamiers.

LETTRE CCCCII.

A Mr. ERNEST RUTH-D'ANS. *Au ſujet de la publication d'un de ſes Ecrits contre le Sieur Dubois.*

JE viens de relire toute votre lettre avec grand ſoin, & je l'ai trouvée belle & bonne (*a*); mais il m'eſt venu un terrible ſcrupule ſur le lieu de l'impreſſion. J'ai peur que cela ne commette beaucoup Mgr. * & ne lui faſſe une affaire à Rome. Car Mlle. Schippers en étant chargée, & l'envoyant à tous ſes correſpondans, on ſauroit certainement que ce ſera elle qui l'aura imprimée, & que c'eſt elle auſſi qui vient d'imprimer le livre ** de Mgr. & tous les notres. Le Sieur Dubois qui en ſera très piqué, ne manquera pas d'en écrire à Rome, & d'y mettre mal, s'il peut, tous ceux qu'il croira y avoir eu part. Je vous avoue que cela me fait peur, & que je ne ſerois pas conſolable, ſi cela étoit cauſe qu'on eût à Rome moins de conſideration pour Mgr. & que cela l'obligeat à de fâcheuſes juſtifications. Ainſi dans la peine où je ſuis ſur cela, il m'eſt impoſſible de paſſer plus outre. Il vaudroit mieux que cela fût imprimé en France, & je ſuis bien fâché que vous ne l'ayez pas emporté avec vous. Je craindrois néanmoins qu'on ne pût pas avoir permiſſion de le faire imprimer à Paris, à cauſe de ce qui y eſt dit des Jeſuites; & de plus, le Sieur Dubois n'y étant guere con-

17 *Fevr.* 1683.

* de Neercaſſel.

** L'Amor Pœnitens.

(*a*) Lettre d'un Eccléſiaſtique à un de ſes amis, au ſujet de l'entretien qu'a eu le Sieur Dubois, dans la Barque d'Anvers, avec un étranger &c., imprimée en 1682.

nu, il ne se vendroit pas si bien. *Angustiæ undique.* Ne vous imaginez pas que ce soit M. Simon qui m'ait donné cette pensée. Je vous assure qu'il n'y a aucune part, & qu'elle m'est venue entierement de moi-même. Mais elle m'a pris tout d'un coup & si fortement, que j'y ai succombé. Car enfin il vaut mieux suspendre une bonne chose, mais non necessaire, que de jetter Mgr. dans un embarras qui pourroit faire beaucoup de tort à la Mission de Hollande. On sait combien ces Messieurs de Rome sont délicats sur tout cela. Je ne sais quand vous recevrez cette lettre : car je crains bien que vous ne soyez parti quand elle arrivera à Mons.

LETTRE CCCCIII.

A Mr. Dodart. *Sur l'Apologie pour les Catholiques.*

6 *Mars* 1683. J'Ai eu bien de la joïe de recevoïr votre lettre. J'avoue qu'il me paroît inconcevable, qu'on puisse empêcher de vendre un livre aussi avantageux à la Religion Catholique, à la Monarchie en général, & à la France en particulier, qu'est *l'Apologie* que vous avez vue. Mais sur cela vous me permettrez de vous dire que je ne suis pas trop satisfait de votre ami *, à qui vous l'avez montré. Ce n'auroit pas été un grand effort de générosité de se rendre garant qu'on ne feroit rien contre un tel livre. Il a assez d'accès auprès du Roi pour lui faire entendre raison sur cela, s'il avoit tant soit peu de zele pour la vérité. Mais la grande maxime de ce tems est de ne se point faire d'affaires.

* Mr. de Meaux.

Au reste, j'ai à vous dire, que la bonne sœur qui est avec nous, m'a assuré qu'une femme de son païs, qu'elle a vue, a été accouchée trois fois *Cæsô utero*, & que le Chirurgien qui faisoit cette opération étant mort, elle mourut aussi, ne s'étant plus trouvé personne qui la lui pût faire.

LETTRE CCCCIV.

A Mr. Du Vaucel. Sur l'*Ouvrage du Prince Ernest*, *les IV Articles*, le *Plan des Remontrances au Roi & des Nouvelles de Paris.*

11 *Mars* 1683. VOtre lettre du 20 Fevrier que nous venons de recevoir, nous a mis hors d'une grande peine, en nous apprenant, que vous avez reçu tout à la fois sept de nos lettres. Nous croyions qu'elles avoient toutes été inter-

ceptées. Et je m'en conſolois, en ce qu'il y en a quelques-unes que je ne ſerois pas fâché qui euſſent été vues à la Cour. Nous écrirons donc toujours par la poſte de Mantoue.

Le Prince Erneſt a envoyé le même Ecrit à M. Godefridi, * qui me l'a envoyé. J'en ai fait le même jugement que vous. Le ſtile en eſt fort barbare, mais il eſt de fort bon ſens. J'en aurai une copie. Et ainſi vous avez bien fait de ne me le pas envoyer. * Mr. de Neercaſſel.

Ce qu'a fait le P. Wanck touchant l'attrition eſt très bon. Ce qu'il a fait ſur l'autre point eſt tout à fait pitoyable. (*a*)

On attend ce qui aura été fait en Sorbonne au *prima menſis* dernier, ſur la cenſure de l'Archevêque de Gran.

M. Erneſt eſt arrivé à Paris il y aura demain quinze jours. Il nous écrivit le lendemain; & voila ce qu'il mande: que Mlle. Le Tonnellier a été en grand danger de mourir, mais qu'elle ſe porte mieux préſentement.

Qu'il y a un Livre nouveau de M. Thiers: *De la dépouille des Curés.*

Des Oeuvres poſthumes de M. Rohault; & que dans la préface il défend fort les Cartéſiens ſur ce qui regarde le myſtere de l'Euchariſtie.

Qu'on cherche fort à Paris les Livres de M. Arnauld qui ont été faits; que peu de perſonnes en ont, & que ceux qui les ont vus en diſent beaucoup de bien.

Qu'il a vu un billet que M. de Meaux (Boſſuet) a écrit à une Dame de nos amies, & particulierement à Madamme de Morthon, où en parlant des *Reflexions contre le Préſervatif*, il dit que quand ſon *Expoſition* n'auroit produit que ce bel ouvrage, il ſeroit bien payé de la peine qu'il a eue de le faire.

(*a*) Voici ces deux traits du P. Wanck, tels qu'ils ſont rapportés dans une lettre de Mr. du Vaucel à Mr. de Neercaſſel, du 27 Fevrier précédent." 1°. Le P. Wanck s'étoit „ avancé de dire dans une diſpute à la Propa„ gande, où il eſt Préfet des études, que les „ François pouvoient être regardés ſur la ma„ tiere des quatre Articles de l'Aſſemblée (de „ 1682) comme des hérétiques, non pas dé„ clarés reconnus, mais cachés & tolérés. „ Mr. l'Ambaſſadeur de France en a fait ſes „ plaintes au Pape, & Mr. le Cardinal d'Eſ„ trées en a auſſi parlé en plein Conſiſtoire. „ Enfin Sa Sainteté a ordonné qu'on lui faſſe „ de ſa part une correction ſevére, *ut acriter* „ *corripiatur*. 2°. Dans une Diſpute ſur des „ Theſes qu'on ſoutenoit dans le College de la „ Propagande, le P. Wanck empêcha qu'on „ ne diſputât ſur une propoſition qui établiſ„ ſoit l'attrition conçue par la ſeule crainte de „ l'enfer, comme ſuffiſante pour la juſtifica„ tion, étant jointe au Sacrement, & ſe dé„ clara hautement pour la néceſſité de l'amour „ de Dieu; ce qui n'a point eu d'autres ſuites; „ ſon zele en cela ayant été plutôt approuvé „ que blâmé, autant que j'ai pu en être in„ formé. „

Mr. Du Vaucel marque dans ſa lettre du 24 Mai au même Prélat. " qu'on avoit voulu „ inquiéter le P. Wanck, pour l'action cou„ rageuſe qu'il avoit faite, en empêchant „ qu'on ne ſoutint la Theſe touchant l'attri„ tion ſans amour de Dieu, & que l'on diſoit „ même que les Miniſtres de France s'en „ étoient mêlés, pour le punir de ce qu'il „ avoit fait en une autre occaſion, ſur le „ ſujet des quatre Articles de l'Aſſemblée. „ Mais, ajoute-t-il, on n'y a pu réuſſir; & „ ainſi, l'amour de Dieu, pour cette fois, l'a „ emporté, & eſt demeuré victorieux.

Qu'il court une lettre à Paris de M. Arnauld à M. de Reims, qui a reçu beaucoup d'applaudiſſemens; mais que l'on prétend qu'il y avoit parmi ſes ballots des *Morales Pratiques*.

Que le bruit avoit couru qu'on transfereroit le P. Du Breuil à Lyon, ou à Pignerol; mais qu'il eſt toujours dans la Baſtille, plus libre que jamais, & que M. le Prince le protége & travaille pour lui.

Par une ſeconde lettre du 5 de ce mois, il me mande autre choſe que la mort de deux des filles de M. Jannon; & qu'il s'en alloit aux Champs, pour faire voir le *Factum* (*a*) à M. de Quincy. Je travaille à la continuation de ce *Factum*, qui aura quatre parties. La premiere tiendra un volume d'environ vingt feuilles, & les trois dernieres un autre volume. J'aurai bientôt achevé la ſeconde, qui contiendra d'étranges calomnies de nos banqueroutiers les Sieurs de La Fauſſe. Je ſuis tout à vous. Toute notre famille ſe recommande bien à vos prieres. La ſœur ainée & ſes bonnes filles vous ſont bien obligées de votre ſouvenir.

(*a*) *Les Rémontrances au Roi.*

LETTRE CCCCV.

A Mr. DODART, *ſur la ſuppreſſion de l'Année Chrétienne.*

Le 225. du T. III. 29 *Mars* 1683. [JE ſuis bien aiſe de ſavoir comment eſt finie l'affaire d'*Annonai*. C'eſt beaucoup dans ce tems-ci, que des calomnies n'ayent pas eu de mauvaiſes ſuites: car pour les calomniateurs on n'a garde de les punir. Cela feroit de mauvais exemple, & pourroit fermer des bouches qu'on eſt bien aiſe qui ſoient ouvertes, pour avoir occaſion de tourmenter les gens de bien.]

Ce 20.

Je viens à l'affaire dont vous avez bien jugé que je ſerois fort touché; mais que vous en puis-je dire, que des perſonnes ſi éclairées qui ſont ſur les lieux, ne voient bien mieux que moi? Et je ne doute point qu'ils n'ayent bien conſidéré, que ce qu'on pouvoit dire de plus fort contre cette ſuppreſſion, étoit de repréſenter, qu'il n'y a guere de choſes par où les Miniſtres retinſſent plus le peuple dans le Calviniſme & l'éloignaſſent plus de la Religion Catholique, que ce qu'on y fait le ſervice dans une langue inconnue à la plus grande partie du peuple, & que cela eſt contraire à ce que dit S. Paul (1. Cor. 14.) L'on voit par le nouveau livre de M. Brueys, part. 1. ſect. 7. que tout ce qu'on peut répondre de plus raiſonnable ſur cela eſt, *que toute la*

conſéquence qu'on peut tirer des paroles de l'Apôtre eſt, que l'on ne doit rien dire dans les aſſemblées des Chrétiens en langues inconnues, qui ne ſoit interprété à ceux qui ne les entendent pas: que c'eſt apparamment ce que tous les Controverſiſtes raiſonnables ont répondu à deux ou trois cens mille convertis, & ce qu'on leur a fait entendre, qu'il ne tiendroit qu'à eux qu'ils entendiſſent tout ce que l'on dit dans la Meſſe, parce qu'ils en trouveroient des traductions en langue vulgaire: que c'eſt à cette intention que M. Pelliſſon a fait imprimer la Meſſe en François il y a ſept ou huit ans, & qu'il en a fait à ſes dépens de grandes largeſſes dans les Provinces où il y avoit le plus d'Huguenots. N'eſt-ce donc pas un ſujet de ſe plaindre qu'on les a trompés, puiſque l'on voit aujourd'hui que l'on veut ſupprimer un livre par cette raiſon que la Meſſe y eſt en François? Cela me ſemble ſi fort que je ne vois pas ce qu'on y pourroit répondre, ſi cela étoit bien repréſenté.

Il y a une autre choſe à quoi peut-être on ne ſonge pas: c'eſt qu'on n'a jamais trouvé à redire que l'on imprimât en langue vulgaire les Epitres & les Evangiles de la Meſſe. Cela s'eſt toujours vendu, & à Rome même, ſans le moindre empêchement. Ce ſeroit donc le pis aller de réimprimer l'Année Chrétienne en n'y mettant que les Epitres, les Evangiles & les Collectes avec les explications de l'Epitre & de l'Evangile, & l'abregé de la vie de chaque ſaint. Comme ce ſeroit eſtropier cet ouvrage, ce devroit être le dernier retranchement.

On me dira qu'il n'y a rien à faire, parce que *tout eſt ou muet, ou aſſujetti au Dominant.* Mais pourquoi eſt-on muet au regard de ces muets qui pourroient parler au Dominant? Pourquoi ne pas travailler à ce qu'ils ne ſoient pas muets dans un ſi beau ſujet de parler? On n'y perdroit au plus que la peine.

LETTRE CCCCVI.

A Mr. DU VAUCEL. *Il lui parle des Remontrances; du Prince de Rhinfels; des IV Articles du Clergé; de quelques Sermons de Jéſuites; de l'Univerſité de Louvain, & d'une Lettre de Doüai au Roi ſur les IV Articles du Clergé.*

LEs Remontrances avancent fort. La premiere Partie, qui tiendra environ vingt feuilles d'impreſſion, eſt faite il y a longtems. La ſeconde auſſi eſt achevée; mais elle ne tiendra qu'environ huit feuilles; & je ſuis aſſez avant dans la troiſieme qui ſera bien plus courte. La quatrieme ne ſera pas longue auſſi. Il faut prier Dieu qu'il y donne ſa bénédiction. Si cela ne ſert de rien

La 226. du T. III. *26 Mars 1683.*

pour nous tirer de l'oppreſſion où nous ſommes, cela pourra ſervir pour nous juſtifier devant toutes les perſonnes raiſonnables, & toute la poſtérité.

Je répondrai au Prince, & lui donnerai une adreſſe. Il n'avoit pas encore reçu les deux derniers livres; celui contre Mr. le Fevre & les Réflexions (a). Rien n'eſt plus obligeant que la lettre qu'il m'a écrite; mais j'eſpere n'avoir pas beſoin d'accepter ſes offres.

On me mande de Paris, que les Docteurs de Sorbonne donneront leurs avis ſur la Cenſure de l'Archevêque de Gran ſans le nommer; qu'il y a quatorze Commiſſaires qui y travaillent, & qu'on eſpere qu'ils éclairciront & prouveront ſi bien les Propoſitions du Clergé, qu'on en ſera ſatisfait; que cet avis ſera porté au Parlement: en conſéquence de quoi, ſur les concluſions de M. le Procureur Général, le Parlement rendra Arrêt qui en ordonnera l'enregiſtrement, & ſera fait défenſes de ſoutenir le contraire de cet avis ſous de telles peines qu'il ſera aviſé. Voilà ce que Rome aura gagné par la Cenſure de cet Archevêque. Avant cela on pouvoit douter dans les pays étrangers de quel ſentiment étoit la Sorbonne ſur ces IV Articles, à cauſe des brouilleries qui y étoient arrivées à l'occaſion de l'enregiſtrement; mais on n'aura plus garde maintenant d'en douter.

Pour votre Prophete il faudroit ſavoir 1°. ſi ſes prophéties ſont imprimées, & en quel tems elles l'ont été. 2°. Si elles ſont bien claires au regard des choſes qui ſont paſſées. 3°. Ce qu'elles diſent pour l'avenir, outre les exploits de ce prétendu grand capitaine qui doit mettre les François en pieces. Pour moi je n'ai guere de foi à toutes ces prophéties. Et il eſt bien à craindre qu'il n'arrive à ceux qui s'y amuſeroient, ce qui arriva au Marquis de Saluces du tems de François I. Sur ce que des Aſtrologues avoient prédit de grandes victoires de Charles V ſur les François, il quitta le parti de la France pour ſe mettre du côté de l'Empereur; & ce qu'il y gagna, eſt qu'il y perdit ſon Marquiſat, qu'il ne put jamais recouvrer depuis.

Il eſt bon que l'on ſache à Rome les excès des Jéſuites ſur la grace. On me mande de Liege que celui qui prêche à la Cathédrale a tâché d'établir pour des vérités inconteſtables: *Que Dieu ne veut pas ſeulement généralement ſauver tous les hommes, ſans en excepter aucun; mais qu'il le vouloit auſſi cordialement & efficacement de ſoi-même; qu'il étoit en notre puiſſance de nous ſauver, & que le ſalut étoit dans nos mains; que Dieu faiſoit tout ce qu'il a à faire de ſon côté; qu'il ne reſtoit plus rien ſinon que notre volonté le fit auſſi; que Dieu donne toujours ſa grace &c.* A la fin il enſeigna au peuple de dire tous les jours au ſoir pour action de graces: *Mon Dieu, je vous remercie d'avoir mis mon ſalut dans mes mains.*

(a) Sur le preſervatif du Miniſtre Jurieu.

Un autre Jéſuite, prêchant à Bruxelles, a entretenu ſon auditoire de cette Fable: *Que N. S. s'étoit apparu à un bon homme, portant un ſac ſi peſant qu'il étoit tout en ſueur de le porter: & que ce bon homme lui ayant demandé ce que c'étoit, il lui avoit répondu que ce ſac étoit plein de ſes graces, & qu'il ne s'en pouvoit décharger, parce que preſque perſonne n'étoit diſpoſé à les recevoir.* A quoi un des Auditeurs dit, que c'eſt que *les graces des bonnes diſpoſitions* n'étoient pas dans le ſac; car ſi elles y euſſent été, elles lui euſſent donné moyen de ſe décharger des autres.

MM. de Louvain ont un député en Eſpagne, qui a mandé que *Monterei* leur eſt fort oppoſé; mais que le Cardinal *Mellini* les protege fort. Je ne crois pas que l'on puiſſe faire de plus grande playe à l'Egliſe, que d'abandonner cette Univerſité à la fureur de ſes ennemis. Car je ne penſe pas qu'il y en ait aucune dans l'Europe, où il y ait tant de piété.

On m'a envoyé la lettre que l'Univerſité de Douai a écrite au Roi. Elle roule toute ſur ce que la doctrine des IV Articles a été toujours regardée comme erronée dans ce pays-là, & qu'ils ne la peuvent pas enſeigner contre leur conſcience, ne la croyant pas vraie. Mais ils y ajoutent cette raiſon: *Qu'ils ne voient pas comment ils pourroient, ſans la croyance de l'infaillibilité du Pape, réſiſter dorénavant aux inſultes que leur font les Janſéniſtes, leur reprochant que la doctrine de Janſénius n'a pas été condamnée par un Concile général, mais ſeulement par des Papes ſujets à manquer.* Ce qui eſt un grand menſonge, puiſqu'on ne trouvera jamais rien de ſemblable dans tous les livres & écrits des prétendus Janſéniſtes. Et il n'eſt pas même poſſible qu'ils ſe ſoient ſervis de cette raiſon. Car étant toujours demeurés d'accord de ce qui regarde la foi, c'eſt-à-dire, de la condamnation des Propoſitions en elles mêmes, ils n'ont pu alléguer ſur cela que les Papes qui les avoient condamnées, étoient ſujets à manquer; ce qui n'auroit pu être objecté que par des perſonnes qui les auroient voulu ſoutenir comme véritables. Et pour ce qui eſt de la queſtion du fait de Janſénius, à laquelle s'eſt reduit toute cette conteſtation, ils n'ont eu garde de dire qu'elle n'avoit pas été décidée par un Concile général; puiſqu'ils ont ſoutenu, après les Cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, que les Conciles généraux ne ſont point infaillibles, non plus que le Pape, dans ces ſortes de queſtions. Vous aurez pu voir cette lettre; car cette Univerſité n'aura pas manqué de l'envoyer à Rome.

Ils ſuppoſent encore faux dans cette lettre, quand il diſent qu'on a toujours tenu dans les Pays-Bas pour des opinions erronnées, celles qui choquent la primauté abſolue & l'infaillibilité du Souverain Pontife. Car pour *l'infaillibilité*, Adrien VI., Docteur de Louvain, l'a combattue dans des livres qu'il a fait réimprimer à Rome étant Pape, ſans avoir rien changé ſur ce point. Et pour la *primauté abſolue*, les Conſeils ſouverains de Brabant & de Malines

ſont dans les mêmes ſentimens que les Parlemens de France pour la réception des Bulles & Décrets de Rome, qu'ils ſoutiennent avoir beſoin pour être publiés du *Placet* du Roi; ce qui ne s'accorde pas avec la *primauté abſolue*. Mes recommandations, s'il vous plaît, au bon Prieur *. J'ai bien de la confiance en ſes prieres. Je le ſupplie de recommander à Dieu les Remontrances, & je vous en ſupplie auſſi. La derniere partie regardera les *Conſidérations*, que je ſuis réſolu d'avouer.

* Mr. Dotar.

LETTRE CCCCVII.

A MM. le Recteur & les Docteurs de l'Univerſité de Douai. Sur leur lettre au Roi touchant les IV Articles du Clergé (a).

MESSIEURS,

La 227. du T. III. 30 *Mars* 1683.

J'Ai vu la lettre que vous avez écrite au Roi, pour vous excuſer d'enſeigner les IV Articles de la Déclaration du Clergé de France. Je n'entre point dans la diſcuſſion des autres raiſons que vous apportez, pour ne le pas faire. Mais il y en a une, qui regarde tous les Diſciples de S. Auguſtin, dont je tiens à honneur d'être, ſur laquelle je vous ſupplie de me ſatisfaire. Car quelque deſir que vous ayez de porter ſa Majeſté à ne vous pas obliger d'obéir en une choſe que vous croyez ne pouvoir faire ſans bleſſer votre conſcience, il ne vous eſt pas permis d'y employer un fait faux, & que vous jugerez vous-mêmes, après l'avoir bien conſidéré, ne pouvoir être excuſé de calomnie.

C'eſt ce que vous dites en parlant de l'infaillibilité du Pape:

Ils ne voient pas comme il pourront, ſans cette croyance, réſiſter dorénavant aux inſultes que leur font les Janſéniſtes, leur reprochant que la doctrine de Janſénius n'a pas été condamnée par un Concile général, mais ſeulement par des Papes ſujets à manquer.

Je ne vous fais point de procès, Meſſieurs, ſur le mot de *Janſéniſtes*; quoique le Roi ait défendu de s'en ſervir depuis que vous êtes ſes ſujets, par ſon Arrêt de l'an 1668 lors de la paix de l'Egliſe. Mais vous devez entendre par là les Diſciples de S. Auguſtin, à qui les Jéſuites ont donné ce nom, pour les rendre odieux, & les faire paſſer pour une ſecte d'hérétiques. Or je vous ſoutiens, Meſſieurs, que vous ne trouverez point dans tous leurs livres, ni qu'ils ſe ſoient jamais ſervis de la raiſon dont vous dites qu'ils ſe ſervent pour vous faire *inſulte*, ni qu'ils aient pu s'en ſervir.

(a) Cette lettre a été imprimée & publiée dans le tems.

Car

Car cette propoſition, *La doctrine de Janſénius a été condamnée par deux Papes*, comprend deux choſes. L'une, qu'une certaine doctrine, ſavoir celle des V. Propoſitions, a été condamnée par Innocent X. & Alexandre VII. L'autre, que la doctrine condamnée de ces V Propoſitions a été enſeignée par Janſénius, comme ces deux Papes l'ont cru, & comme ce dernier l'a aſſuré.

Et c'eſt ce qui peut former deux queſtions.

L'un de droit: Si ces V. Propoſitions ont été bien condamnées, & ſi elles ſont hérétiques, comme ces deux Papes l'ont déclaré par leurs Bulles.

L'autre de fait: Si cette doctrine hérétique des V. Propoſitions a été effectivement enſeignée par Janſénius.

Or il eſt conſtant que les prétendus-Janſéniſtes n'ont fait aucun procès ſur la premiere queſtion; puiſqu'ils ont déclaré cent fois, qu'ils recevoient la condamnation des V. Propoſitions en elles-mêmes, & qu'ils les condamnoient ſincerement & de bonne foi dans tous les ſens hérétiques, dans leſquels l'Egliſe les avoit condamnées: quoiqu'ils ayent quelquefois ajouté, & avec raiſon, que certainement elles n'avoient point été condamnées dans le ſens de la grace efficace par elle-même, néceſſaire à toute action de piété, ni dans celui de la prédeſtination gratuite. Et c'eſt de quoi il faut bien, Meſſieurs, que vous demeuriez d'accord; puiſque l'an 1645, depuis la publication du livre de M^r. Janſénius, vous vous êtes obligés de nouveau à ſoutenir la doctrine de votre Cenſure contre Leſſius, laquelle a été auſſi examinée à Rome avec celle de Louvain il y a quatre ou cinq ans, ſans qu'on y ait rien trouvé à redire.

On ne pourroit donc ſans calomnie imputer aux prétendus-Janſéniſtes, de ne vouloir pas ſe ſoumettre à la condamnation des V. Propoſitions, & d'en donner pour raiſon, *qu'elle n'a pas été faite par un Concile général, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Et par conſéquent il faudroit que ce fût ſur la ſeconde queſtion, qui regarde l'attribution des V. Propoſitions au livre de Janſénius. Car il eſt vrai qu'ils n'ont pu demeurer d'accord, que Janſénius eût enſeigné la doctrine hérétique des V. Propoſitions; parce qu'ayant lu ſon livre avec ſoin, ils n'y ont trouvé ſur la matiere de ces Propoſitions, que la même doctrine de la néceſſité de la grace efficace par elle-même pour toutes les actions de piété, & de la prédeſtination gratuite, qui ſe trouve dans votre Cenſure de 1588, auſſi bien que dans celle de MM. de Louvain, & dans la Juſtification de leur Cenſure.

Mais il n'eſt point vrai qu'ils ayent dit ſur cela, qu'ils n'étoient pas obligés de ſe ſoumettre à la déciſion touchant ce fait, *à cauſe qu'elle n'avoit pas été faite par un Concile général, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Car ils ont ſoutenu, au contraire, que les Conciles généraux n'étoient point infaillibles ſur ces *queſtions de Fait*, non plus que les Papes ; & ils l'ont prouvé par les Auteurs même les plus attachés à l'infaillibilité du Pape, comme les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin.

Rien donc, Meſſieurs, n'eſt plus mal fondé que ces *inſultes* & ces *reproches*, que vous dites dans cette lettre au Roi que vous font les Janſéniſtes, étant plus clair que le jour qu'ils n'ont dit, ni pu dire ce que vous leur faites dire. Deſorte qu'il faut que ce ſoit une calomnie priſe des libelles des Jéſuites qui en ſont pleins, ou que les Jéſuites, incorporés dans votre Univerſité, vous ont inſpirée pour ſe vanger de ce qu'on a autrefois traité d'héréſie, ce qu'ils avoient ſoutenu par des Theſes publiques dans leur College de Clermont, au mois de Décembre 1661. *Que le Pape avoit la même infaillibilité que Jéſus-Chriſt* DANS LES QUESTIONS DE FAIT, *auſſi bien que dans celles de Droit ; & qu'ainſi on pouvoit, & on devoit croire de foi divine, que les V. Propoſitions condamnées ſont dans le livre de Janſénius.*

Mais cela ne donnoit pas lieu, à ceux qui combattoient cette héréſie, de dire que la raiſon, qui faiſoit qu'ils n'étoient pas obligés de croire d'aucune foi, ni divine ni humaine, que les V. Propoſitions condamnées ſont dans le livre de Janſénius, étoit que cela n'avoit pas été décidé par un Concile général, mais par des Papes ſujets à faillir ; puiſqu'ils ſoutenoient avec tous les Théologiens, qu'en matiere de faits non révélés, à-moins qu'ils ne fuſſent notoires d'eux-mêmes, on n'étoit pas obligé de les croire, quelque autorité qui les décidât, quand ce ſeroit celle du Concile général.

Vous voyez donc, Meſſieurs, qu'il n'eſt pas poſſible qu'ils ayent oppoſé l'autorité du Concile général, comme étant ſeul infaillible, à celle des Papes, comme étant ſujets à manquer, pour ſe diſpenſer de croire ce qu'ils n'auroient pas voulu croire, & ce qu'on auroit voulu qu'ils cruſſent. Et c'eſt pourquoi auſſi vous ne trouverez rien de ſemblable dans tous les livres qui ont été faits en France ſur le ſujet du Formulaire, qui a été l'occaſion de toutes les conteſtations depuis la Bulle d'Innocent X.

Que s'il y a parmi vous de prétendus Janſéniſtes, que nous ne connoiſſons pas, qui parlent autrement que nous n'avons jamais parlé ſur les déciſions des Papes Innocent & Alexandre, tant au regard du droit que du fait, & qui vous ont fait les *inſultes* & les *reproches* dont vous parlez dans votre lettre, il eſt de la juſtice que vous les nommiez, afin que ſa Majeſté ne ſoit pas trompée, en nous prenant ſur votre parole pour des gens ſans ſincérité & ſans foi. Car il faudroit que nous fuſſions tels, ſi ce que vous dites étoit vrai à notre égard ; puiſqu'ayant d'une part proteſté cent fois que nous condamnons les V. Propoſitions avec toute ſorte de ſincérité, dans tous les ſens que l'Egliſe les a condamnées, nous aurions de l'autre refuſé de les condam-

ner, parce qu'elles ne l'auroient pas été *par un Concile général, mais par des Papes ſujets à manquer.*

Voilà ſur quoi, Meſſieurs, on vous ſupplie de donner quelque éclairciſſement au public, afin qu'on ne puiſſe prendre une ſi mauvaiſe opinion de nous ſur cet endroit de votre lettre qui court dans le monde, quoi qu'elle ne ſoit pas imprimée. Je ſuis, &c.

LA MÊME EN LATIN.

EPISTOLA ANTONII *Arnaldi Doctoris Sorbonici, ad Rectorem & Doctores Academiæ Duacenſis, è Gallico in latinum translata.*

LEgi litteras quibus Regi ſupplicatis, ne vobis onus docendorum quatuor Articulorum Declarationis Cleri Gallicani, imponatur. Cæteris excuſationibus veſtris hîc prætermiſſis, de eâ ſolum quæ ſpectat ad Diſcipulos Sancti Auguſtini, quorum in numero reponi gaudeo, vobiſcum expoſtulabo. Quantumvis enim, ad ejuſmodi onus deprecandum, ſtudeatis Regi perſuadere, vos conſcientiâ ac religione impediri, quominus ejus mandato pareatis, id vobis non licuit afferre, quod falſo nititur, quodque non niſi per calumniam poſſe adhiberi, re attentius conſideratâ, voſmetipſos fateri neceſſe eſt. *Datum 30 die Martii 1683.*

Hujuſmodi eſt, quod veſtræ de infallibilitate Summi Pontificis ſententiæ ſubjungitis his verbis: *Nec vident* (Academici) *quo pacto deinceps, ſine iſtius ſuæ ſententiæ ſubſidio, reſiſtere valeant inſultibus Janſeniſtarum, eis ingerentium, doctrinam Janſenii, non per generale aliquod Concilium, ſed per ſolos Papas fallibiles erroribuſque obnoxios eſſe damnatam.*

Nullam litem moveo de *Janſeniſtarum* vocabulo, quod à vobis, poſt Regis arreſtum anno milleſimo ſexcenteſimo ſexageſimo octavo, conciliatâ Eccleſiæ pace, publicatum, cum jam ejus Coronæ ſubditi ſitis, omitti debuit. Certè per Janſeniſtas non alios hîc intelligitis, quam Diſcipulos Sancti Auguſtini, quos Jeſuitæ invidioſo hoc nomine, tanquam novæ alicujus hæreſis ſectarios traducere ſolent. At illorum libros & ſcripta evolvite; nuſquam reperietis, eos hâc ſe exceptione adverſus Pontificias in Janſenium Conſtitutiones tutatos eſſe; imò neque etiam tutari potuiſſe: ex quo conficitur, falſos & confictos eſſe eos inſultus, quibus in poſterum vos reſiſtere poſſe diffiditis.

Nam hæc propoſitio: *Doctrina Janſenii à duobus Pontificibus damnata eſt*, duo complectitur; primum, certam quamdam doctrinam, nimirum il-

lam quæ quinque propoſitionibus continetur, ab Innocentio X. & Alexandro VII. damnatam eſſe: alterum verò, hanc ipſam quinque propoſitionum damnatam doctrinam à Janſenio traditam eſſe, quod duobus iſtis Pontificibus perſuaſum fuit, & ab Alexandro expreſſiùs in ſuâ Conſtitutione declaratum.

Unde duæ exiſtunt quæſtiones: prior *juris*, an videlicet quinque illæ propoſitiones meritò damnatæ fuit, & pro hæreticis habendæ, quemadmodum eas ſuis Conſtitutionibus damnarunt Pontifices. Poſterior verò *facti*, an damnata illa quinque propoſitionum doctrina reipſa à Janſenio tradita ſit.

At certum eſt diſcipulos S. Auguſtini, quos vocant Janſeniſtas, de priori quæſtione nullam moviſſe controverſiam, quippè qui ſæpe numero palàm conſtanterque declararunt, ſe damnationem quinque propoſitionum admittere, atque hæreticos omnes ſenſus in eis ab Eccleſiâ proſcriptos, ex animo & bonâ fide rejicere; tametſi non nunquam addiderint, idque meritò, nemini dubium eſſe, quin ſenſus gratiæ per ſeipſam efficacis ad ſingulos actus pios neceſſariæ, & gratuitæ electorum prædeſtinationis, ab eâ damnatione immunis ac prorſùs intactus remanſerit. Id quod à vobis etiam defendi neceſſe eſt, quandoquidem anno milleſimo ſexcenteſimo quadrageſimo quinto, jam publicato Janſenii libro, novâ vos lege defendendæ cenſuræ à majoribus veſtris adverſus Leſſium latæ, obſtrinxiſtis; quæ quidem cenſura, unà cum Lovanienſi, ante quatuor aut quinque annos, apud S. Sedem diligenter examinata ſalva prorsùs & incolumis evaſit.

Nemo igitur, nili per calumniam dixerit, *prætenſos Janſeniſtas*, damnationem quinque Propoſitionum recuſare, atque hujus recuſationis eam rationem afferre, quod non per Conſilium Generale, ſed per ſolos Pontifices fallibiles, erroribuſque obnoxios, damnatæ ſint.

Itaque ſi quid ab eis peccati admiſſum eſſet, ad poſteriorem quæſtionem pertineret, quæ eſt de attribuendis Janſenio quinque propoſitionibus: quâ quidem in re adduci non potuerunt, ut hæreticam quinque propoſitionum doctrinam in Janſenii libro qui inſcribitur *Auguſtinus* traditam fuiſſe faterentur, quia poſt diligentem ejus lectionem, nihil in eo, quantum ad illas propoſitiones, repererunt, præter communem gratiæ efficacis ad ſingulos actus pios neceſſariæ, ac prædeſtinationis gratuitæ doctrinam, quæ tum in veſtrâ cenſurâ anno milleſimo quingenteſimo octogeſimo octavo publicata, tum in Lovanienſi, hujuſque juſtificatione, luculenter explicatur ac defenditur.

At ſimiliter falſum omnino eſt, eos in hâc poſteriore quæſtione cauſatos eſſe, pontificiæ facti deciſioni ſe non poſſe aſſentiri, *quod non per Concilium Generale, ſed per Pontifices fallibiles, erroribuſque obnoxios facta fuiſſet.*

Imo in ejuſmodi facti quæſtionibus definiendis infallibilitatem æque Conciliis Generalibus, ac Summis Pontificibus abrogarunt; idque auctoritate & teſtimonio Cardinalium Baronii, Bellarmini, Palavicini, aliorumque vel acerrimorum Pontificiæ infallibilitatis defenſorum, comprobarunt.

Quid igitur vobis ad Regem ſcribentibus in mentem venit, Janſeniſtas vobis inſultantes fingere, eaque exprobrantes, quæ ab eorum ſenſu planè abhorrent, & de quibus, ne quidem per ſomnium cogitare potuerunt? Certè hæc calumnia, vel ex Jeſuitarum libellis, qui ejuſmodi mendaciis ſcatent, hauſta eſt; vel ad illam ſtruendam Jeſuitæ in Academiam veſtram admiſſi, vos impulerunt, eo fortè animo, ut ſe de iis vindicarent, qui hanc eorum Theſim Pariſiis in Claromontano Collegio anno milleſimo ſexcenteſimo ſexageſimo primo, menſe Decembri, propugnatam hæreſeos accuſarunt: *Chriſtus Petro, tum deinde ſucceſſoribus*, EAMDEM QUAM HABEBAT IPSE INFALLIBILITATEM *conceſſit; quoties ex Cathedra loqueretur. Datur ergo in Eccleſia Romana controverſiarum fidei Judex infallibilis extra Concilium Generale, tam in* QUÆTIONIBUS JURIS, INQUAM FACTI: *unde poſt Innocentii X. & Alexandri VII. Conſtitutiones*, FIDE DIVINA *credi poteſt, librum cui titulus eſt*, AUGUSTINUS JANSENII, *eſſe hæreticum, & quinque propoſitiones ex eo decerptas, eſſe Janſenii, & in ſenſu Janſenii damnatas.*

Cæterum neque etiam hujus hæreſis (Jeſuitarum Claromontani Collegii) oppugnatores idcircò negabant, ſe obſtringi ad credendum, ſive fide divinâ, ſive humanâ, damnatas quinque Propoſitiones apud Janſenium reperiri, quod per Pontifices errori obnoxios, non autem per Concilium Generale id definitum fuiſſet, ſed ex communi omnium Theologorum ſententiâ contendebant, nullâ nos auctoritate, ne quidem Concilii Generalis, adſtringi ad ea facta credenda, quæ revelatione non continentur, niſi aliundè per ſe nota ſint.

Patet itaque fieri non poſſe, ut Diſcipuli S. Auguſtini, ad recuſandam facti fidem, quæ ab ipſis, repugnante conſcientiâ, exigebatur, Concilii Generalis, tanquam infallibilis, auctoritatem, Pontificiæ, tanquam fallibili, oppoſuerint. Unde hujuſce oppoſitionis nihil occurrit in tot eorum libris de Suſcriptione Formulæ publicatis, de quâ ſolâ, à tempore promulgatæ Innocentii Bullæ, in Galliis certatum eſt.

Sin verò Janſeniſtarum aliqui, quod nos fugit, apud vos de utraque hâc juris & facti quæſtione, aliter loquantur, atque nos hactenùs locuti ſumus, eaque vobis inſultando ingerant, quæ in veſtra ad Regem Epiſtola commemoratis, juſtum planè eſt, ut eos nominatim appelletis, ne aliàs apud Regem veſtro teſtimonio deceptum nos tanquam fallaces ac nullius fidei homines habeamur. Revera enim tales haberi oportet, ſi in nos cadant quæ Regi ſcripſiſtis, nimirum damnationem quinque propoſitionum idcircò à nobis

rejici, quod non per Concilium generale, ſed per ſolos Papas fallibiles erroribuſque obnoxios, damnatæ ſint; cum tamen ſexcenties antea, tum verbo, tum ſcriptis, conteſtati ſimus, nos illas ex animo & bonâ fide damnare, juxta omnes ſenſus quos in eis Eccleſia damnavit.

Hæc ſunt quæ vobis proponenda duxi, enixè rogando, ut de iis publicè veſtram mentem aperire dignemini, ne alioquin ex expiſtolæ veſtræ verbis, quæ licet hactenus inedita, per omnium manus volitat, gravis exiſtimationi noſtræ injuria inferatur.

Humillimus & obſequentiſſimus
famulus veſter ANTONIUS ARNALDUS,
Doctor Sorbonicus.

LETTRE CCCCVIII.

A Mad. DE FONTPERTUIS. *En la conſolant ſur ſa maladie; il lui donne des regles de conduite, ſur ſes abſtinences & ſes auſtérités indiſcretes.*

La 228. du Tome III. 7 *Avril* 1683.

JE n'ai oſé, Madame, vous écrire à vous même dans l'inquietude où m'avoit mis la nouvelle de votre maladie. Je me ſuis contenté d'en écrire à M. de B. qui étant toute pleine d'eſpérance, avoit un peu diminué, par ce qu'elle nous mandoit, la frayeur que nous donnoient les autres lettres. Celles que nous reçûmes hier, nous laiſſent encore dans une très-grande peine, vos douleurs n'étant pas ceſſées, mais étant ſeulement moindres que les extrêmes que vous avez reſſenties dabord, & n'étant pas continuelles comme ces premieres. On ne peut, Madame, qu'on ne ſoit ſenſiblement touché de vous ſavoir en cet état, & ce qui augmente ma peine eſt que j'ai lieu de croire que j'en ſuis en partie cauſe; la bonté que vous avez pour vos amis vous ayant fait oublier ce que vous devez à votre propre conſervation, pour leur rendre ſervice, quelque priere que j'aie pu vous faire de vous ménager davantage. Mais je ne puis vous diſſimuler que tous nos amis ſe plaignent, que vous vous êtes tuée par des auſtérités & des abſtinences indiſcretes, & que c'eſt ce qui leur fait appréhender, que votre corps n'en ſoit tellement affoibli, qu'il ſoit bien difficile de le réparer. Ils s'en prennent preſque à moi, de ce que je ne vous ai pas aſſez fait comprendre, que ces excès ne ſont point agréables à Dieu : & ils m'en veulent rendre reſponſable pour l'avenir, ſi je ne vous oblige à être plus docile, & à ne vous plus laiſſer emporter à votre zele, mais à faire exactement tout ce qu'on vous ordon-

nera, non ſeulement pendant la maladie, mais auſſi pendant la ſanté. Que je m'eſtimerois heureux s'il n'y avoit plus que cela à faire, & que Dieu nous eût ôté de l'inquiétude où nous ſommes! Il le faut eſperer de ſa bonté, & qu'ayant égard à notre foibleſſe, il ne nous ôtera pas tout ce qui nous reſte d'appui & de conſolation ſur la terre. C'eſt ce que je lui demande dans tous les ſacrifices que je lui offre, quoiqu'indigne, que ſa miſéricorde l'emporte ſur ſa juſtice, & qu'il ceſſe un peu d'appéſantir ſa main ſur nous, comme il a fait depuis quelque tems. Aidez-nous, Madame, à nous faire obtenir l'effet de nos prieres, en y joignant les vôtres, dans la vue des perſonnes que la nature & la charité vous engagent de ſervir, & même pour avoir du tems de réparer en cette vie les fautes de vos indiſcrétions paſſées, par une conduite plus ſage & un zele plus réglé. Si je n'étois bien perſuadé que vous n'aimez pas qu'on vous flatte, je ne vous parlerois pas d'une maniere qui pourra paroître dure, en un tems où il ſembleroit qu'on ne devroit penſer qu'à vous plaindre, & à vous conſoler dans le lit de la douleur où N. S. vous a réduite. Mais je ne doute pas que ce qui peut contribuer à la ſanté de votre ame, qui ſera d'autant plus ſaine qu'elle ſera plus humiliée dans la vue de ſes imperfections & de ſes ténebres, ne vous ſoit plus cher que ce qui pourra ſervir au rétabliſſement de la ſanté de votre corps. Vous ſavez d'ailleurs de quelle ſource procede la liberté que je prends de vous faire ces réprimandes. Dieu nous a unis, ma très chere ſœur, par le lien d'une charité indiſſoluble pour la vie & pour la mort. Jettons-nous entre ſes bras, & le laiſſons diſpoſer de nous comme il lui plaira. Ayons ſeulement ſoin de ne le point tenter, en nous réduiſant aux regles communes de la prudence chrétienne. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCCIX. (a)

A Mr. DU VAUCEL. *Sur une propoſition touchant le pouvoir du Pape, propoſée en Sorbonne; un Extrait de lettre du P. Jobert; les Theſes de M. Huygens; une lettre d'Alexandre VII. ſur l'Egliſe de Hollande, & une lettre de M. d'Alet au Roi.*

[JE n'ai pu lire ſans douleur ce que vous me mandez de l'Abbaye de Pr. de la foibleſſe du Général, & de l'aſſerviſſement du Cardinal à toutes les volontés de la Cour. On ne compte pour rien en ce tems-ci le ſalut des ames. On aime mieux qu'un Monaſtere demeure dans toutes ſortes de dé- 7 *Avril* 1683.

(a) La 318. du Tome IV. datée par erreur du 4 Avril 1668.

reglemens, & lui ôter toute eſperance de reforme, que de s'oppoſer en rien à ce que veut le Roi. *O! ubi eſtis fontes lacrimarum?* Cette lacheté meriteroit de faire dépoſer un Général.] Je ne puis que je n'aie de la douleur de voir qu'on s'obſtine à ſoutenir la propoſition la plus inſoutenable & la plus manifeſtement contraire à toute la tradition, qui eſt que *le Pape ſeul ait pouvoir de juger des controverſes de la foi.* Si c'eſt là ce qu'on fait conſulter en Sorbonne, on donnera beau jeu à ces Docteurs, & il leur ſera bien aiſé de faire une cenſure, qui perſuadera toutes les perſonnes qui auront un peu de bon ſens & d'équité. Car que peut-on répondre raiſonnablement à ce que Mr. Gerbais dit ſur cela dans l'Art. IV. §. 1. En vérité cela fait pitié, de ce qu'il ne ſe trouve perſonne qui oſe repreſenter aux Romains, combien ils ſe font de tort de vouloir combattre une vérité ſi claire.

Je n'ai pu m'empêcher de découvrir, par une lettre imprimée ſous mon nom, & addreſſée à ceux de Douai, le peu de raiſons qu'ils ont eu de dire, en écrivant au Roi, qu'ils ne ſe pouvoient défendre contre les inſultes des Janſeniſtes, qui leur reprochoient qu'ils n'avoient point été condamnés par le Concile général, mais par des Papes ſujets à manquer.

L'extrait de la lettre du P. Jobert eſt une horrible choſe. Je ne doute point que vous n'ayez ſatisfait le Prince ſur les ridicules preuves de ce Jéſuite. Cependant cela m'a mis ſi en colere, que je ne pus m'empêcher hier, dès que je reçus votre lettre, de commencer une réponſe à cet extrait, article par article, que j'envoierai au Prince; [mais je crains que ce ne puiſſe pas être aujourd'hui, parce qu'elle n'eſt pas encore achevée.

Nous attendons Mr. Erneſt à la fin de la ſemaine: il doit être parti de Paris mecredi: il paſſera par chez le cher Abbé (*d'Orval,*) & tachera d'entrer chés Mr. de Pontchâteau pour l'amener ici.

Depuis que MM. de Louvain ont un Député à Madrid, on eſpere aſſez bien de leurs affaires.]

Mr. Huygens a fait de fort belles Theſes ſur la grace. La derniere étoit des péchés d'ignorance, qui eſt parfaitement belle, pieuſe & ſolide.

Vous nous feriez un graud plaiſir, ſi vous pouviez avoir par amis, de la *Propagande*, la copie d'une lettre d'Alexandre VII. pendant qu'il étoit encore Nonce de Cologne, ſur le ſujet de la Miſſion de Hollande du tems de Rovenius.

Je n'ai pas cru me pouvoir ſervir de la lettre de Mr. d'Alet dont vous me parlez, parce qu'étant conſideré comme ayant été tout à fait dans nos intérêts, il ne m'a pas ſemblé quelle fut propre à perſuader le Roi.

LETTRE

LETTRE CCCCX.

Au PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS.

Il lui adreſſe une Réponſe à un extrait de Lettre du P. Jobert, où il releve les calomnies de ce Jéſuite, contre les prétendus Janſéniſtes.

JE crois, Monſeigneur, que V. A. aura déja reçu une réponſe pareille à celle que je lui envoye (*a*). Mais je n'ai pu lire cet extrait de Lettre (*b*) que je ne me ſois ſenti preſſé d'en marquer les égaremens, tant j'ai été frappé d'une maniere ſi déraiſonnable, & ſi emportée de déchirer les plus gens de bien. Je ne m'étonne pas après cela ſi nous ſommes ſi décriés parmi tant de gens. Nous le pouvons bien être, quand il y a dix ou douze mille bouches toujours ouvertes à médire de nous, & qui n'en manquent jamais de ſujet, puiſqu'il leur ſuffit pour cela d'en dire tout le mal qui leur vient dans l'eſprit, ſans ſe croire obligés de l'appuyer d'aucune preuve. Il leur ſuffit de dire en l'air; *que ſi nous défendons l'Egliſe d'un côté, nous la déchirons de l'autre: qu'ils ne ſouhaitent que de nous réunir à Egliſe en nous obligeant de ſuivre ſa Doctrine: qu'il paroît tous les jours des Livres & des Théſes où nous renouvellons les cinq Propoſitions; qu'on ne peut lire nos Livres ſur la Confeſſion & la Communion, qu'on n'y voie ruiner les Sacremens, ôter le ſecret de la Confeſſion, en abolir entiérement l'uſage, & établir des maximes capables de ruiner toute la piété chrétienne: qu'on découvre tous les jours de funeſtes effets de notre cabale; & que le Roi a reconnu une infinité de choſes que nous avons faites très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.* Que s'ils oſent écrire de telles choſes à un Prince auſſi judicieux & auſſi éclairé qu'eſt V. A., pour lui faire perdre la bonne opinion qu'elle témoigne avoir de nous, que ne diſent-ils point au commun du monde, pour ſoutenir l'engagement où ils ſe ſont mis, de nous faire paſſer pour auſſi méchans que Luther & Calvin. Il y a de quoi gémir, Monſeigneur, de ſavoir que des Religieux & des Prêtres diſent tous les jours la Meſſe dans une ſi méchante diſpoſition; ſoit que cela vienne d'un horrible aveuglement d'eſprit, ou d'une étrange corruption du cœur: mais comme Dieu ne permet le mal que pour en tirer du bien, je ſuis perſuadé, Monſeigneur, que V. A. pourroit rendre un grand ſervice à l'Egliſe dans cette rencontre. Je travaille préſentement à la juſtification de tous ceux que l'on perſécute ſous le nom de Janſéniſtes, que j'adreſſe au Roi. J'ai entrepris de lui montrer, que nos

12 *Avril* 1683.

(*a*) C'eſt la Réponſe, qui ſuit cette lettre.
(*b*) Du P. Jobert du 8 Fevr. 1683.

ennemis ne nous décrient, que par de vaines déclamations qu'ils ne sauroient confirmer par aucune preuve. Or rien ne seroit plus propre à le faire voir que cette Lettre du P. Jobert. Je ne le nommerois pas néanmoins, ni V. A.; mais je dirois seulement que l'on m'a fait voir la Lettre d'un Jésuite, où il y a telles & telles choses. Je ne vois pas qu'il put s'en plaindre sans se déclarer calomniateur. Car s'il prétend n'avoir rien dit que de vrai, & qu'il ne puisse prouver, il ne doit pas trouver mauvais qu'on le rapporte, & sur-tout qu'on demande au Roi avec toute sorte de respect, s'il est vrai qu'il ait reconnu que nous avons fait une infinité de choses très-préjudiciables à l'Eglise & à l'Etat. Je ne veux pas néanmoins m'en servir si V. A. ne le trouve bon, quoiqu'il semble que je le puisse faire, puisque ce n'est pas d'elle que j'ai cet extrait de Lettre. Mais c'est une grace que je lui demande; & il me semble qu'elle ne me la doit pas refuser, puisque la cause de ceux que ces impostures exposent à tant de persécutions, est infiniment plus favorable que celle de leurs calomniateurs, à qui même il sera utile de recevoir quelque confusion de leurs péchés, afin que cela les porte à en faire pénitence, sans quoi je ne vois pas qu'il puisse y avoir de salut pour eux.

On m'a mandé de Paris une nouvelle assez surprenante, mais qu'on ne m'a point suffisamment expliquée. Car voici, tout ce qu'on m'en écrit. *Un misérable Prêtre a été condamné à faire amende honorable, & aux Galeres, pour avoir fait un Livre intitulé: Le Catéchisme des Jansénistes, & le chemin d'Ipre.* J'ai cru que V. A. trouveroit bon que je lui écrivisse sans cérémonie.

Les longueurs qu'on apporte à convenir des conditions d'une bonne paix, font bien craindre qu'on ne revoie encore la guerre dans toute l'Europe.

LETTRE CCCCXI.

Ou Réponse au PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS, *à un extrait d'une Lettre du Pere Jobert Jésuite à ce Prince, sur les prétendus Jansénistes.*

MONSEIGNEUR,

Le 249. du T. IV. (12 Avril 1683.)

JE viens de recevoir une Lettre de notre Ami de Rome, (a) avec l'extrait d'une Lettre du P. Jobert à V. A. (b) Je n'ai jamais rien vu de si pitoyable; & j'ai cru que V. A. ne seroit pas fâchée que je lui en fisse une réponse sommaire, article par article.

(a) Mr. Du Vaucel.

(b) Du 8 Fevrier précédent.

LETTRE. *Il eſt certain que ſi V. A. étoit informée, comme nous, de la conduite de ces MM. Elle en jugeroit tout autrement.*

R. Cela eſt vrai. Car chaque Jéſuite particulier n'eſt informé de notre conduite que par les libelles de la Société, qui nous repréſentent comme des *Déiſtes, des Sacramentaires, des ennemis de l'invocation des ſaints, de l'honneur des images, qui ruinent les Sacremens, ôtent le ſecret de la confeſſion, en aboliſſent abſolument l'uſage, & établiſſent des maximes capables de ruiner la piété chrétienne.* Il eſt ſans doute que ſi V. A. n'avoit d'autre information de nous que par-là, Elle n'auroit pas raiſon d'avoir quelque eſtime pour nous.

LETTRE. *Car je ne vois pas comment, ſans cela, Elle pourroit être en bonne conſcience, de faire ſcrupule, ſur de très-bonnes preuves, de condamner des gens que toute l'Egliſe condamne.*

R. Voilà une nouvelle délicateſſe de conſcience aſſez extraordinaire aux Jéſuites. Ils n'en font point de déchirer les plus gens de bien par des calomnies groſſieres, comme V. A. ſait qu'ils ont déchiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils lui en veulent faire, de ce qu'elle ne prend pas des ſuppoſitions phantaſtiques ou de purs menſonges pour des *preuves ſolides*, & de ce qu'Elle ne croit pas, ſur leur parole, que toute la terre nous condamne, parce qu'ils ont aſſez de vanité de prendre le jugement que fait leur Compagnie de ceux qu'elle hait, pour le jugement de toute la terre. Quoi qu'il en ſoit, écoutons ces PREUVES SOLIDES, qu'ils promettent à V. A.

LETTRE. *V. A. n'en viendroit pas là* (à parler ſi avantageuſement des Janſéniſtes) *ſi ce n'eſt parce qu'Elle a lu les livres de ces gens artificieux, & qu'Elle n'en a pas vu les réponſes.*

R. C'eſt ce qu'on écrit en Allemagne, mais ce qu'on n'oſeroit dire à Paris. Car ces prétendues réponſes, quand ils en ont fait, ont été tellement ruinées par des repliques qui les ont réduits au ſilence, qu'ils ſe rendroient ridicules à Paris, s'ils renvoyoient le monde à leurs Réponſes. V. A. en veut-Elle avoir quelques exemples?

1°. Les Jéſuites faiſoient de méchantes réponſes aux Provinciales à meſure qu'elles paroiſſoient. Montalte a ruiné les premieres de ces Réponſes dans ſes dernieres lettres; & Wendrock a ſatisfait généralement à tout ce qu'ils avoient pu oppoſer aux Provinciales. Un Jéſuite (*a*), dont on ne ſait pas le nom, a fait contre Wendrock, *Notæ in Notas.* Mais c'eſt un ſi chetif & ſi pitoyable livre, que les Jéſuites ne l'ont oſé avouer; car ce ne ſont que des déclamations & des réponſes en l'air, qui ne répondent à rien; & il ſoutient de plus ſi effrontément les plus méchantes maximes

(*a*) Le P. Fabri, comme on le croit, ſous le nom de Bernard Stubrock.

des Casuistes, que tout le crédit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été censuré à Rome.

2°. Les Curés de Paris ramasserent, dans leur septieme écrit, tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Casuistes. Le P. Annat entreprit de faire voir *leurs impostures & leurs calomnies*. Il commença par un premier écrit, & il en promettoit bien d'autres; (car il avoit obtenu un privilege général pour tout ce qu'il feroit sur cela) mais les Curés se justifierent tellement par le huitieme écrit, & le couvrirent d'une si grande confusion par le neuvieme, en faisant voir par des preuves convaincantes, que c'étoit lui-même qui étoit un grand calomniateur, que la plume lui tomba des mains, & qu'il n'eût plus besoin de son privilege.

3°. Les Religieuses de P. R. ayant été cruellement persécutées, pour n'avoir pas voulu assurer avec serment que des propositions sont dans un livre, qu'elles étoient incapables de lire, on les défendit par une Apologie, qui persuada tout Paris de l'injustice du traitement qu'elles souffroient. Un Séculier nommé M^r. Desmarêts, & un Docteur nommé M^r. Chamillard tâcherent d'y répondre. Mais le premier fut tellement réfuté par les *Visionnaires*, & l'autre par la *Défense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs*, qu'ils ne s'en sont jamais relevés.

Outre cela, Monseigneur, V. A. sait qu'il y a des choses si claires, qu'on voit d'abord qu'il ne peut y avoir de bonne réponse.

LETTRE. *C'est ce que V. A., par une noble inclination de protéger les misérables, a cru ce qu'ils disent, parce qu'Elle n'est pas accoutumée à leurs fourbes, qui ont fait passer en proverbe dans toute la France*; MENTIR COMME UN JANSÉNISTE.

R. J'ose dire à V. A. que jamais mensonge ne fut plus impudent que ce prétendu proverbe. Elle n'a qu'à en écrire à quelque François que ce soit, qui ne soit pas Jésuite; & je suis assuré qu'on lui mandera, que jamais ils n'ont oui parler de ce proverbe. Mais c'est tellement le contraire, que dans la cause d'une banqueroute qu'on avoit faite à un Maître des Requêtes de nos amis, l'affaire étant fort intriguée & dépendant de quelques circonstances, ce Maître des Requêtes voulant parler pour expliquer le fait, l'Avocat de sa partie dit tout haut: *Messieurs, laissez-le parler. Il est Janséniste, il dira la vérité.* Et en effet, il l'a dit si bien, qu'il perdit sa cause, parce qu'il dit sincérement, aussi bien ce qui faisoit contre lui, que ce qui faisoit pour lui.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont point là des preuves, & encore moins des *preuves solides*. Ils disent que nous sommes des menteurs, & nous disons que ce sont eux qui le sont. Jusques-là cela est égal; mais il le disent sans en apporter de preuves; & nous ne le disons jamais qu'après l'avoir

bien prouvé. V. A. peut lire ſur cela la quinzieme Provinciale & la ſeizieme, avec les notes de Wendrock ſur l'une & ſur l'autre.

LETTRE. *C'eſt en vain qu'ils ont tâché d'effacer* (ce proverbe) *en y ſubſtituant les équivoques des Jéſuites, comme ſi c'étoient les Jéſuites qui euſſent enſeigné les premiers, qu'il eſt quelquefois permis de ſe ſervir d'équivoques: ce qui eſt manifeſtement faux.*

R. Nous n'avons pas eu beſoin d'effacer un proverbe qui n'eſt point, ni d'avoir recours aux équivoques & reſtrictions mentales des Jéſuites, pour prouver qu'ils ſont de grands menteurs. Car on a montré que leurs livres ſont pleins de menſonges groſſiers & groſſiérement inventés, ſans qu'ils aient pris la peine de les colorer par aucune reſtriction mentale. Cependant V. A. remarquera, qu'ils ne nient pas qu'ils ſoient des Docteurs d'équivoques, mais ſeulement qu'ils ne ſont pas les premiers qui ont enſeigné cet art de tromper les hommes. Or c'eſt une plaiſante maniere de ſe juſtifier. C'eſt comme ſi les empoiſonneurs qu'on a fait mourir à Paris, euſſent prétendu qu'on avoit grand tort de les condamner à la mort, comme *s'ils euſſent été les premiers qui ſe fuſſent ſervis de poiſons pour tuer le monde; ce qui étoit manifeſtement faux.*

Mais ſur cela V. A. trouvera bon que je lui conte une petite hiſtoire, que je n'ai ſue que depuis quelque jours. Je l'ai appriſe d'une lettre latine d'un Curé de Bruges. La voici en françois.

" Il y a peu d'années que, dans un procès, qu'avoit une fille contre les Jé-
" ſuites, ſur ce que leur College de cette ville avoit enlevé la ſucceſſion
" d'une de ſes couſines, le Recteur offroit de jurer ſur un certain fait du
" procès. Mais l'Avocat de la Fille, nommé M^r. de Gheldere, qui eſt
" maintenant Receveur du Conſeil à Gand, répondit par écrit au nom de
" la Fille: *Qu'elle accepteroit volontiers le ſerment que le Recteur offroit de*
" *faire, ſi on ne ſavoit que la doctrine publique de la Société eſt, qu'il eſt per-*
" *mis pour cauſe, non ſeulement de cacher la vérité, mais même de la nier*
" *par des reſtrictions mentales, & même devant les juges.* Le Recteur piqué
" de cette réponſe envoya à M. de Gheldere deux Notaires, qui vivent en-
" core; l'un nommé Rietant, & l'autre Reckhove, qui lui allerent deman-
" der au nom de ce Recteur, s'il prétendoit ſoutenir ce qui étoit dans cette
" Ecriture qu'il avoit ſignée. Mais M^r. de Gheldere répondit par écrit, *que*
" *le Recteur devoit ſavoir, que tout Avocat qui ſigne une Ecriture en doit ré-*
" *pondre; & que pour lui il engageoit & ſa perſonne & tout ſon bien à tout*
" *ce que l'on voudroit ordonner contre lui, s'il ne prouvoit ce qu'il avoit mis*
" *dans cette Ecriture.* Les Notaires ayant rapporté cette réponſe au Recteur,
" il fit beaucoup de menaces contre cet Avocat, comme je l'ai ſu d'un de

„ ces Notaires ; mais néanmoins juſqu'à cette heure il eſt demeuré dans le „ ſilence.

LETTRE. *V. A. paroît ſurpriſe de ce que l'on ne reconnoît pas M^r. d'Alet, M^r. de Pamiers & M^r. A. pour de ſaints perſonnages. C'eſt qu'Elle ne les voit que de loin.*

R. Je prie très-humblement V. A. de laiſſer là les vivans & de ne s'arrêter qu'aux deux Prélats qui ſont préſentement avec Dieu. V. A. a ſans doute dit, qu'Elle étoit ſurpriſe de ce que les Jéſuites ne les reconnoiſſoient pas pour de ſaints perſonnages, & le P. Jobert tourne cela d'une maniere, comme ſi ce qu'a écrit V. A. vouloit dire, qu'Elle eſt ſurpriſe de ce qu'on ne les reconnoît pas en France pour des ſaints. Or c'eſt aſſurément ce qu'Elle n'a pas dit, parce qu'il eſt certain que hors les Jéſuites tout le monde les reconnoît pour des ſaints, & avec raiſon. Car on ne peut pas vivre plus ſaintement qu'ils ont fait, ni travailler pour le bien des ames avec plus de vigilance & de charité. Mais que veut dire ce Jéſuite, quand il prétend que l'eſtime qu'en fait V. A. vient de ce qu'Elle ne les connoît que de loin? Jamais rien fut-il plus calomnieux? Car cela ne peut donner d'autre idée, ſinon que ceux qui les voyoient de plus près, y voyoient de grands déréglemens, qui empêchoient bien qu'on ne les prît pour des ſaints. Qu'ils les diſent donc ces déréglemens, s'ils les ſavent? On les en défie, & on eſt aſſuré que tout ce qu'ils auront la hardieſſe de dire contre ces Prélats, ou feront des choſes dignes de louange, ou de pures calomnies. Mais ſi on ne les eſtimoit qu'en les voyant de loin, d'où vient donc que c'eſt principalement dans le Languedoc, où ils étoient connus de tous les Evêques de cette grande Province, dans leurs propres Dioceſes & dans leurs propres familles, où ils ſont le plus en vénération? D'où vient que feu M^r. le Prince de Conti Gouverneur de Languedoc, & qui par conſéquent les voyoit de plus près que V. A., avoit choiſi M. d'Alet pour ſon Directeur, & que c'eſt ſous cette conduite qu'il eſt devenu lui-même un grand ſaint? On auroit une infinité de choſes à dire ſur ce ſujet, mais on les omet pour abréger.

LETTRE. *C'eſt que V. A. ne ſait pas toute la cabale qu'il y a eu pour obliger le Pape à leur écrire des lettres obligeantes, dont ils ſe ſont enſuite fauſſement prévalus, pour faire croire que le Pape approuvoit généralement leur conduite, lorſqu'il ne leur répondoit que ſur une proteſtation particuliere qu'ils lui faiſoient, d'être ſoumis à ſes déciſions.*

R. Sont-ce là des preuves bien ſolides pour empêcher que V. A. n'ait une opinion avantageuſe de deux ſaints Prélats? *C'eſt qu'Elle ne ſait pas toute la cabale, &c.* C'eſt que *les Brefs du Pape n'ont rapport qu'aux lettres de ces Prélats*, qu'il n'a point vues, mais qu'il lui plaît de ſuppoſer en

devinant qu'elles ne contiennent qu'une *proteſtation d'être ſoumis*, &c. De telles chimeres, ſans aucune preuve, lui tiennent lieu de ſi bonnes preuves, qu'après cela V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne fut en *très-mauvaiſe conſcience*, ſi Elle ne ſe répentoit d'avoir eu ſi bonne opinion de ces deux Evêques, & de n'en avoir pas jugé comme les Jéſuites, qui les regardent comme de fort méchans hommes, parce qu'ils ont condamné leur méchante morale, & que le dernier a excommunié *nommément* trois Jéſuites rebelles à ſes Ordonnances, & qui trompoient le peuple en confeſſant ſans pouvoir; & que rendant compte à tous les Evêques de France de ce qu'il avoit été obligé de faire contr'eux, il leur avoit donné avis de ce qui lui avoit été écrit par un pieux Eccléſiaſtique (*a*) de la part de M^r. Alain de Solminihac, Evêque de Cahors, qui étoit mort en réputation de ſainteté: *Que ce bon Evêque étoit tellement perſuadé que les PP. Jéſuites ſont un fléau & une ruine à l'Egliſe, qu'il croyoit que tous les Evêques qui vont droit à Dieu, & qui cherchent le ſalut & l'avantage de leurs Dioceſes, ne leur devoient donner aucun emploi, ni même entrer chez eux, parce que cela les autoriſe.* V. A. juge bien qu'après cela il ne faut pas s'attendre que les Jéſuites le regardent jamais comme un ſaint, & qu'on ne doit pas être ſurpris s'ils le déchirent en toutes manieres, auſſi bien que M^r. d'Alet qu'il regardoit comme ſon Pere.

LETTRE. *Ainſi autrefois Luther écrivit au Pape, ainſi Eraſme a mis à la tête de ſes ouvrages le Bref que le Pape lui avoit écrit.*

R. Rien n'eſt plus extravagant que ce qu'il dit de Luther. Car afin que cela eût quelque rapport à ces Brefs du Pape écrits aux Evêques, il faudroit qu'un Pape eut écrit à Luther une lettre remplie d'éloges, depuis qu'il eut commencé à ſemer ſes héréſies, & non pas ſeulement que Luther eût écrit au Pape. Et il n'y a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit d'Eraſme, mais c'eſt d'un autre ſorte. Car Eraſme n'a mis le Bref que Leon X. lui avoit écrit qu'à la tête de ſa traduction du Nouveau Teſtament, qui n'a jamais été condamnée par l'Egliſe, comme il a été déclaré par l'Inquiſition d'Eſpagne, qui a approuvé qu'elle fût miſe dans une Bible imprimée en Eſpagne en quatre volumes.

LETTRE. *V. A. demande où ſont ces prétendus Janſéniſtes? Aſſurément nous ne ſommes pas en peine de les trouver ici. Tous les jours on découvre les funeſtes effets de leur cabale; & s'ils ſont, comme ils diſent, perſécutés plus que jamais, c'eſt que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.*

R. V. A. n'aura pas eu de peine à voir que ce Jéſuite lui donne le change d'une maniere ridicule. Car Elle n'a jamais douté qu'il ne fût fort facile de trouver des gens à qui on donne le nom de Janſéniſtes, & que l'on perſé-

(*a*) M^r. l'Abbé du Vernet.

cute ſous ce faux prétexte. Mais quand Elle a demandé, *où ſont ces Janſéniſtes prétendus*, il eſt bien clair qu'Elle a entendu par-là ces Janſéniſtes, dont on prétend faire une ſecte d'hérétiques, qui ſoutiennent les erreurs condamnées par les Conſtitutions. Il y a trente ans que les Jéſuites diſent que toute la France en eſt pleine, & ils ne ſauroient nommer une ſeule perſonne que, depuis ce tems là, ils puiſſent dire avoir été légitimement convaincue d'être de cette ſecte.

Mais de plus, on ſupplie V. A. d'ordonner à ce Pere, de marquer plus particuliérement *ces funeſtes effets de notre cabale, que l'on découvre tous les jours, & cette infinité de choſes, que le Roi a reconnu que nous avons faites, très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.* Car c'eſt ouvrir la porte à toutes ſortes de calomnies, que de ſouffrir que l'on déchire le monde par des injures atroces qu'on n'appuye d'aucune preuve. On ſupplie encore une fois V. A. de ſe ſouvenir de ce que ce même Pere Jobert lui a écrit du Cardinal Bona. Un homme ſurpris dans une telle calomnie prétend-il devoir être cru, quand il oſe dire de telles choſes ſans rien prouver?

LETTRE. *Si V. A. voyoit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont cenſuré le Nouveau Teſtament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.*

R. Il ſemble qu'une grande partie des Evêques de France aient cenſuré le Nouveau Teſtament de Mons, & que ceux qui l'ont cenſuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape; & il paroît que c'eſt de cela principalement qu'il veut que V. A. *ait horreur*, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient cenſuré ce Nouveau Teſtament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela eſt plein de fauſſeté. Preſque tous les Evêques de France font beaucoup d'eſtime de cette traduction, dont il s'eſt vendu plus de quarante mille exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont cenſuré, & on en ſait les raiſons. Ceux contre qui on a écrit, qui ſont M^r. de Perefixe, Archevêque de Paris, & M^r. d'Ambrun préſentement Evêque de Metz, l'avoient cenſuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs cenſures, qui n'ait été approuvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'approuvât ſi Elle l'avoit lu, loin qu'Elle *en eût de l'horreur*. Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Egliſe, lorſqu'on étoit d'humeur de condamner tout ce qu'on attribuoit aux prétendus Janſéniſtes. Et un des articles de cette paix, fut qu'il ne ſeroit point publié en France, & qu'il ſeroit regardé comme non avenu. Et en effet il n'y a jamais été publié. V. A. ne croit pas que toutes les cenſures de Rome ſoient juſtes & bien fondées. Et ſi on avoit égard à celle-là, les traductions françoiſes du Nouveau Teſtament du P. Veron, de M^r. l'Abbé de Maroles, de M^r. l'Evêque de Vence & du P. Amelotte devroient être regardées comme condamnées auſſi bien que celle

celle de Mons, les raiſons qui ſont marquées dans le Bref, comme le ſujet de la condamnation de celle-là, ſe pouvant manifeſtement appliquer aux autres.

LETTRE. *Si V. A. voyoit ce qu'ils ont écrit contre tous les Prélats, qui ont cenſuré le Miroir de piété, & contre les Parlemens, qui l'ont fait bruler par les mains du bourreau, Elle en auroit horreur. Cependant parce que V. A. trouve une mine radoucie, qui lui parle avec affectation .....*

R. V. A. ſait ſi je lui parle *avec affectation & avec une mine radoucie.* Mais puiſque ce ſont ceux qui parlent ou écrivent à V. A. à qui ce Jéſuite en veut, c'eſt ſans raiſon qu'il lui vient parler de ce qu'a dit l'Auteur inconnu d'un livre intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre les cenſures de quelques Evêques; puiſque ne ſachants point qui en eſt l'Auteur, & n'y ayant aucune part, on ne nous en peut rien imputer. Et ainſi cela ne peut regarder ce qu'avoit entrepris ce Jéſuite de prouver à V. A., qu'Elle ne devoit point avoir ſi bonne opinion de nous.

LETTRE. *Vous avez donc oublié, Monſeigneur, les beaux diſcours de Neſtorius, les plaintes d'Eutychès au ſecond Concile d'Epheſe, les belles lettres écrites par la plupart des plus méchans héréſiarques, &c. Et cela fait-il pas voir clairement que, quoi qu'ils écrivent contre les Calviniſtes, & qu'ils défendent la Religion d'un côté, ils la déchirent de l'autre.*

R. Que dire à cela, ſinon qu'un homme qui raiſonne de la ſorte mériteroit d'être enfermé avec ceux qui ne ſont pas ſages. Car à quoi peuvent ſervir ces *beaux diſcours de Neſtorius*, & le reſte, pour faire voir CLAIREMENT, que quoique nous défendions la Religion d'un côté, nous la déchirons de l'autre? Ce qu'a fait Neſtorius peut-il ſervir de preuve, & de preuve claire de ce que je fais?

LETTRE. *Mais ils reconnoiſſent, dit-on, que les cinq Propoſitions ſont bien condamnées. Autre fourbe, puiſque tous les jours il paroît ici des libelles & des theſes, où ils les renouvellent.*

R. Autre effronterie. Il faut produire ces prétendus libelles & ces theſes où on renouvelle les cinq Propoſitions. Autrement on doit s'attendre au *mentiris impudentiſſimè* du P. Valerien.

LETTRE. *Si V. A. avoit vû le Miroir de piété.....*

R. Si ce livre eſt ſi méchant que les Jéſuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zele pour maintenir la doctrine de l'Egliſe. Car on a fait une réponſe dogmatique pour la juſtification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le Miroir ſans tache*, & on prétend y faire voir très-clairement, qu'on n'a rien dit dans le Miroir qui ne ſoit expreſſément dans S. Auguſtin, & qu'on n'y a ſoutenu aucune des V. Propoſitions. Il y a près de trois ans que cette réponſe eſt publique. Si elle ne vaut

rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la réfutent-ils ?

LETTRE. *Si V. A. avoit vu trois ou quatre ſortes d'inſtructions, qu'ils ont faites ſur la Confeſſion & la Communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le ſecret de la Confeſſion, en abolir abſolument l'uſage, & établir des maximes capables de ruiner toute la piété chrétienne.*

R. Il n'y eut jamais de plus noires calomnies. Les Inſtructions dont il parle, ſont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir ſans paſſer par des Cenſeurs qui ſont tout-à-fait bien avec les Jéſuites, & elles ſont eſtimées généralement de toutes les perſonnes de piété. Cela pourroit-il être, ſi les erreurs que ce Pere dit que V. A. y trouveroit, y étoient effectivement ? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie ſur ſa parole des choſes ſi incroyables, ſans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en rapporter les paſſages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont perſonne ne s'apperçoit dans Paris ? Juſqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par proviſions nous le regardions comme un grand menteur.

LETTRE. *Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle diviſion dans l'Egliſe. O ! Monſeigneur, ce ne fut jamais là ma penſée. Je ſouhaite au contraire les réunir avec l'Egliſe, en les obligeant de ſuivre ſa doctrine, & en les convaincant qu'ils ſont tombés ſur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin ; & qu'ainſi il leur eſt inutile de le combattre ſur le S. Sacrement, s'ils le défendent ſur la Juſtification.*

R. Cette réponſe eſt merveilleuſe. Je ne veux pas faire, dit-il, une nouvelle diviſion dans l'Egliſe : je veux au contraire réunir à l'Egliſe ceux qui en ſont ſéparés : comme ſi ce n'étoit pas en cela même qu'ils ſe rendent coupables de ſchiſme, en ce que, de leur autorité privée, ils veulent que l'on regarde comme ſéparés de l'Egliſe, & ayant beſoin d'y être réunis, ceux qui y ſont, & qui y ont toujours été autant & plus unis qu'eux. Il a parlé plus haut de MM. d'Alet & de Pamiers, comme étant de notre prétendu parti. Eſt-ce qu'ils étoient hors de l'Egliſe ? Eſt-ce qu'ils ne ſont pas morts dans ſa communion ? Ne ſont-ce pas au contraire les Jéſuites qui doivent craindre que ces penſées ſchiſmatiques ne les aient ſéparés intérieurement de l'Egliſe, comme dit S. Auguſtin, quoiqu'extérieurement ils y paroiſſent unis ?

Mais quand & où eſt-ce qu'ils nous ont convaincus que nous étions dans les erreurs de Calvin touchant la grace ? Ils l'ont tenté aſſez ſouvent, mais ils ſont toujours demeurés tellement confondus, que leurs vains efforts n'ont ſervi qu'à faire connoître davantage la pureté de notre foi. Si V. A. s'en veut éclaircir, Elle n'a qu'à lire des Diſquiſitions de Paul Irenée, qui

ſont à la fin du Jonrnal de S. Amour, ou qu'on a réimprimées de nouveau dans un Vol. in-8°. en y joignant *Antonii Arnaldi Diſſertatio Theologica.* C'eſt à quoi ils n'ont jamais ſu répondre, & ne répondront jamais. Et néanmoins ils ont la hardieſſe de ſuppoſer qu'ils nous ont convaincus de ſoutenir les erreurs de Calvin touchant la grace. Et ce qui eſt plus étonnant eſt d'oſer dire, *Qu'il nous eſt inutile de combattre Calvin ſur le S. Sacrement, ſi nous le défendons ſur la Juſtification*, comme ſi d'une part nous ne l'avions pas combattu auſſi fortement ſur la Juſtification dans le livre *du Renverſement de la Morale*, que ſur l'Euchariſtie dans ceux *de la Perpétuité de la Foi*; & que de l'autre, ils n'euſſent pas été aſſez impudens pour nous accuſer d'être auſſi bien d'intelligence avec lui ſur l'Euchariſtie que ſur la grace.

LETTRE. *V. A. n'a-t-Elle point vu ce que M^r. Pean a écrit là-deſſus dans ſa Conférence d'un Catholique...*

R Et pourquoi V. A. auroit-Elle vu le pitoyable livre d'un chétif Controverſiſte qu'on n'a jamais daigné lire, loin de s'amuſer à le réfuter? Et en effet les plus habiles Jéſuites, le P. Annat & le P. Ferrier, faiſant tous leurs efforts pour nous rendre Calviniſtes, & n'en ayant jamais pu venir à bout, parce qu'ils ne faiſoient rien ſur cela qu'on ne renverſât auſſitôt, ç'auroit été une grande folie de traiter la même choſe contre des Pean & des Marandès, qu'aucun honnête homme n'a jamais lus.

LETTRE. *Au reſte, V. A. ſaura qu'on eſt ſi convaincu que le Janſéniſme eſt une véritable héréſie, que lorſqu'on a repréſenté au Clergé, que ce qu'ils avoient mis dans leurs propoſitions ſembloit donner atteinte à la condamnation des Janſéniſtes, ils ont dit hautement, que c'eſt à tort qu'on le leur reprochoit, puiſque la ſentence du Pape a été reçue de toute l'Egliſe, & qu'ainſi* ACCESSERAT PLUS QUAM ALIQUIS ECCLESIÆ CONSENSUS. *Ce qui fut encore répété il y a quelques jours en Sorbonne, quand on y nomma des Examinateurs de la Cenſure de votre Archevêque de Strigonie.*

R. C'eſt finir comme on a commencé par un raiſonnement de travers, s'il en fut jamais. Ce qui a pu être dit par les Evêques ou dans la Sorbonne ne peut regarder que la condamnation des V. Propoſitions, qui ayant été faite par le Pape a été reçue par toute l'Egliſe. Mais que peut faire cela pour ſavoir s'il y a une véritable ſecte d'hérétiques qui ſoutiennent ces V. Propoſitions? Or c'eſt uniquement de cela dont il s'agiſſoit entre V. A. & ce Pere. Car quand V. A. lui a demandé *où ſont ces Janſéniſtes prétendus?* il eſt clair qu'Elle n'a voulu marquer autre choſe, ſinon que le Janſéniſme, pris pour une ſecte d'hérétiques, qui ſoutenoit les erreurs condamnées, étoit une chimere. Rien donc n'eſt plus mal à propos que d'alléguer à V. A. comme un grand myſtere, ce qu'auroient dit les Evêques ou la Sorbonne,

pour lui faire trouver ces prétendus Janſéniſtes qu'Elle a voulu faire entendre, qui ne ſe trouvoient nulle part.

Mais V. A. aura ſans doute remarqué ces termes de *votre Archevêque de Strigonie*, qui font aſſez voir que les Jéſuites de Paris ne veulent point prendre de part à la Cenſure de cet Archevêque, qu'ils le regardent comme ne leur étant de rien, & qu'ils ne ſe mettent pas en peine que ſa Cenſure ſoit cenſurée par la Sorbonne. En quoi ils pratiquent avec bien de la prudence, ce qui eſt appellé par leurs Caſuiſtes, *Mutatio dictaminis*, qui donne droit de changer de conſcience, ſelon les lieux & les tems, en ſe laiſſant aller au vent de la faveur, & s'accommodant aux plus forts. Car en 1661. il ne ſuffiſoit pas aux Jéſuites du College de Clermont que le Pape fut infaillible dans les queſtions de la foi, ils vouloient encore qu'il le fut dans les queſtions de fait, afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les Propoſitions ſont dans Janſénius. Et en 1683. ces mêmes Jéſuites ne ſe ſoucient plus qu'elle ſoit, ni dans la foi, ni dans les faits, pourvu que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les prétendus Janſéniſtes durent toujours, & que ſans rien diſtinguer, ni rien approfondir, on prenne un autre tour pour les perſécuter toujours, autant & plus qu'autre fois.

LETTRE CCCCXII (a).

Projet de réponſe à la lettre du P. Jobert Jéſuite, pour le Prince de Heſſe-Rhinfels. Sur la protection qu'il accordoit à ceux que l'on décrioit ſous le nom de Janſéniſtes (b).

(12 Avril 1683.) J'Ai reçu, M. R. P., la lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 8 Février, à laquelle j'aurois ſouhaité que mes occupations m'euſſent permis de répondre plus promptement. J'ai pris en bonne part tout ce que vous me dites pour me détromper de la trop bonne opinion que vous croyez que j'ai de ceux que l'on continue de décrier, ſous le nom de Janſéniſtes, & j'y ai fait réflexion avec tout le ſoin & toute l'application qu'il m'a été poſſible. Après quoi je m'aſſure, M. R. P., que vous trouverez bon auſſi que je vous marque ce qui m'a empêché de changer de ſentiment, & d'entrer dans les vues que vous me propoſez. Vous ſuppoſez dans toute votre lettre que ces prétendus-Janſéniſtes ſont des hérétiques déclarés, & reconnus pour tels par toute l'Egliſe, & dont les erreurs, les artifices & les fourberies méritent qu'on les

(a) Elle étoit après la lettre 227 du Tome III. ſans date.
(b) Il ne paroît pas que Mr. Arnauld ait envoyé ce projet au Prince Erneſt.

compare à Luther & à Calvin, & aux autres héréſiarques des derniers tems, & même à ceux des premiers ſiécles de l'Egliſe. C'eſt ce que vous avancez comme un principe dont il ne ſeroit pas permis de douter.

J'avoue que ſi j'avois d'eux ce ſentiment, & que j'en fuſſe auſſi perſuadé que vous témoignez l'être, j'aurois grand tort de ne les pas condamner avec la même force que vous faites. Mais c'eſt de quoi il s'agit, M. R. P., & bien loin de le ſuppoſer, comme une choſe claire & non conteſtée, c'eſt ce qu'il falloit montrer par des preuves ſolides & par de bonnes raiſons; ce que je ne trouve point que vous ayez fait en aucun endroit de votre lettre. Vous n'avez point d'autre fondement d'une accuſation ſi atroce, comme il paroît par votre lettre, ſinon que vous prétendez que ces Théologiens ne condamnent pas ſincérement les cinq Propoſitions, & qu'ils en ſoutiennent toujours les erreurs, quoiqu'en apparence ils témoignent les rejetter. Mais, M. R. P., comment pouvez-vous leur imputer une diſpoſition ſi criminelle, après qu'ils ont tant de fois déclaré, qu'ils condamnoient ces propoſitions dans tous les ſens auxquels les Papes & l'Egliſe les ont condamnées? Ce n'eſt pas, à vous dire le vrai, que ces propoſitions étant équivoques & ambigues, il me ſemble qu'il étoit néceſſaire de les diſtinguer & de les reduire à un ſens clair & précis avant que de les définir & de les condamner, ſelon cette regle de l'équité & de la raiſon naturelle: *Æquivoca prius diſtinguenda, quàm definienda*, qui eſt ce que leurs Docteurs députés à Rome avoient demandé avec tant d'inſtance dans leur fameux Ecrit à trois colonnes, qu'ils préſenterent au Pape.

Cependant parce que ces propoſitions ſont conçues en des termes durs & odieux, & qui portent plus naturellement à un ſens mauvais & erroné, ces mêmes Théologiens ont eu tant de reſpect & de déférence pour l'autorité du S. Siége qui les a condamnées, qu'ils ſe ſont ſoumis à ſon jugement, & ont déclaré qu'ils les condamnoient, ſans prétendre les pouvoir jamais ſoutenir ſous quelque prétexte que ce ſoit, ſe réduiſant uniquement à défendre, comme ils avoient toujours fait, le dogme de la Prédeſtination gratuite & de la grace efficace, enſeigné par S. Auguſtin & par l'Ecole de S. Thomas, auquel dogme, il eſt certain que les Papes n'ont donné aucune atteinte en condamnant les cinq Propoſitions, mais qui a été au contraire expreſſément excepté de cette condamnation par les déclarations que ces Papes en ont faites en diverſes occaſions, & par le conſentement de toute l'Egliſe. C'eſt ainſi qu'ils ont parlé dans tous leurs Ecrits qui ont paru depuis les Conſtitutions. Ce qui obligea les Evêques de l'Aſſemblée de 1660. & 1661., dans une lettre au Pape, qui ne leur eſt point d'ailleurs favorable, de reconnoître qu'ils donnoient un ſens Catholique à toutes les paroles de Janſénius, par leſquelles on prétendoit montrer que ce Prélat avoit enſeigné les erreurs des cinq Pro-

positions : *Solertes sibi videri volunt, omnia verba Jansenii ad aliquem sensum Catholicum futiliter detorquentes.* Vous savez aussi qu'en 1663. ils envoyérent à Rome une déclaration de leurs sentimens en cinq articles, ensuite des conférences tenues entre les Sieurs de la Lane & Girard & le R. P. Ferrier, en présence de M. l'Evêque de Commenges, qui l'est aujourd'hui de Tournai; & que ces articles furent reconnus si orthodoxes, que le Pape dans le Bref qu'il en écrivit ensuite aux Evêques de France dit d'eux: *Ad saniorem doctrinam inducti.* Enfin ç'a été sur ce même fondement qu'en 1669. on accommoda l'affaire des IV Evêques ensuite de la lettre de XIX des plus célebres, & des plus habiles Prélats du Royaume qui s'étoient joints à eux, après qu'on eût reconnu que leur doctrine étoit aussi saine & orthodoxe, que leur vie étoit digne de louange & en édification à toute l'Eglise. Non seulement ces Théologiens ont déclaré clairement quelle étoit leur créance sur ces matieres; ils ont encore témoigné qu'ils étoient prêts d'en rendre compte toutes les fois qu'ils en seroient requis, ou qu'on voudroit les en interroger juridiquement. Ils ont encore fait plus que cela; car ils ont réduit leurs adversaires à ne pouvoir marquer en termes clairs & précis, le dogme erroné qu'on les accuse de soutenir, ou si quelqu'un l'a voulu faire, comme lors qu'on a dit qu'il consistoit dans une grace nécessitante qui ôte toute indifférence à la volonté, ils l'ont aussi-tôt rejetté & condamné, se renfermant uniquement, comme je l'ai déja marqué, dans la défense de la grace efficace, ainsi qu'elle est enseignée par S. Augustin & par toute l'Ecole de S. Thomas.

En vérité, M. R. P., on n'a pas droit de soupçonner de fourberie & d'artifice des gens qui agissent, & qui parlent de la sorte depuis plus de 30 ans, sur tout si l'on considere qu'ils font une profession particuliere de condamner toutes sortes de mensonges, selon la doctrine de S. Augustin, qu'ils prennent pour leur maitre, & qu'ils ont combattu, comme vous le reconnoissez, la doctrine des équivoques, tant dans les premiers auteurs qui l'ont avancée, que dans ceux de votre Société qui l'ont plus ouvertement soutenue & enseignée. Permettez moi de vous dire avec S. Grégoire Pape, qu'en rejettant des confessions de foi & des déclarations aussi expresses que celles que j'ai rapportées, ce n'est pas ôter l'héresie de l'Eglise, mais c'est l'introduire & l'autoriser, puis qu'il n'y a personne dont la foi puisse être en sureté contre des soupçons si malins & des accusations si téméraires.

De plus, quel rapport y a-t-il entre la conduite de ces Théologiens & celle de Calvin & de Luther, de Nestorius, d'Eutychès & des autres, à qui vous ne faites pas difficulté de les comparer? On n'a jamais été en peine de marquer à ces héréfiarques quelle étoit leur erreur. Ou ils l'ont eux-mêmes exprimée clairement, ou si quelques-uns l'ont dabord déguisée, il a été facile de les en convaincre en leur proposant la vérité Catholique qu'on les accusoit

de combattre, & les obligeant de la confeſſer ou de la nier. C'eſt ici tout le contraire, comme je l'ai déja obſervé. Ces Théologiens déclarent ouvertement ce qu'ils croient; & on le trouve ſi orthodoxe que leurs propres adverſaires n'oſent le combattre; & ces mêmes adverſaires ne ſauroient marquer en termes clairs & précis l'erreur qu'ils leur attribuent, ni la vérité Catholique qui leur eſt oppoſée, qu'en même tems ces Théologiens ne déclarent qu'ils rejettent cette erreur, & qu'ils embraſſent cette vérité. Que ſera-ce donc, M. R. P., ſi à ces différences qui ruinent abſolument la comparaiſon ſi odieuſe que vous faites de ces Théologiens avec les nouveaux & les anciens héréſiarques, on en ajoute encore une qui eſt comme le ſceau de toutes les autres, ſavoir que nonobſtant toutes les traverſes & les mauvais traitemens qu'ils ſouffrent depuis ſi long-tems, ils ſont toujours demeurés inviolablement attachés à la communion de l'Egliſe & ſoumis à ſon autorité, ſans avoir jamais penſé à ſe diviſer & à faire ſchiſme, qui eſt ce qu'ont fait tous les héréſiarques. Mais non ſeulement ils perſiſtent avec une fidélité & une ſoumiſſion inviolable dans la communion de l'Egliſe, ils l'ont encore défendue, & continuent de la défendre par leurs doctes ouvrages contre les hérétiques: & les ſeuls livres de la Perpétuité de la foi touchant l'Euchariſtie, dans leſquels ils ont fait triompher avec tant d'avantage la doctrine Catholique de l'héréſie des Calviniſtes, en un point qui fait aujourd'hui le principal obſtacle au retour de ces hérétiques dans le ſein de l'Egliſe, ſont une preuve très-claire & très-autentique de la ſincérité de leur foi & de la grandeur de leur zele.

Il faut outre cela reconnoitre qu'ils ont été des premiers à défendre la pureté de la Morale Chrétienne, contre la doctrine relâchée de pluſieurs nouveaux Caſuiſtes, & quoiqu'ils ne ſoient pas les ſeuls qui les ayent combattus, comme vous l'obſervez dans votre lettre, il n'y en a point néanmoins qui ſe ſoient tant ſignalés qu'eux. Je ne dis rien maintenant de ce grand nombre de traductions des SS. PP. & des autres livres de piété dont ils ont enrichi l'Egliſe pour l'inſtruction & l'édification des fidelles. Ce que je conſidére encore davantage, c'eſt que leur conduite répond à leur doctrine, & qu'on leur voit pratiquer ce qu'ils enſeignent aux autres. Sur quoi je vous ai rapporté les exemples de MM. d'Alet & de Pamiers, qu'on ſait avoir été regardés comme leurs protecteurs & leurs chefs, auxquels j'ai encore ajouté M Arnauld.

Vous me répondez que c'eſt que je ne vois les choſes que de loin, & que je ne ſai pas toute la cabale qu'il y a eue pour obliger le Pape à leur écrire des Brefs obligeans, dont ils ſe ſont enſuite prévalus, pour faire croire que le Pape approuvoit généralement leur conduite, lorſqu'il ne leur répondoit que ſur une *proteſtation particuliere qu'ils lui faiſoient d'être ſoumis à ſes déci-*

ſions. Il n'y a qu'à lire leurs lettres au Pape & les Brefs de S. S. pour reconnoître qu'il y a en cela autre choſe que ce que vous marquez, & que ce qui s'eſt fait en cette rencontre, n'a nul rapport avec les lettres de Luther au Pape, & les Brefs qu'Eraſme a mis à la tête de ſes ouvrages, qui ſont des exemples qui certainement ne devoient point être allegués ſur ce ſujet. Mais de plus, M. R. P., ce n'eſt pas ſeulement par ces Brefs qu'il faut juger de la ſainteté de M. d'Alet & de M. de Pamiers, pour ne rien dire maintenant de M. Arnauld; c'eſt par la voix publique qui les a canoniſés de leur vivant & qui les canoniſe encore après leur mort. C'eſt par trente & quarante années d'Epiſcopat, paſſées dans une application continuelle à remplir tous les devoirs de leur miniſtere: c'eſt par leur ſollicitude paſtorale à rétablir la diſcipline dans leur Clergé & à réformer les mœurs de leurs Diocéſains; c'eſt par leur déſintéreſſement, leur éloignement de tout feinte, leur zele, leur charité, & par toutes les autres vertus épiſcopales qui ont éclaté dans tout le cours de leur vie. C'eſt enfin par cette généroſité intrépide avec laquelle ils ont défendu le droit & la liberté de leurs Egliſes, en une cauſe qui eſt encore pendante & indéciſe devant le S. Siége, & dans laquelle ils ont mérité l'approbation & les louanges de N. S. P. le Pape Innocent XI. Dieu ayant permis que ces deux pieux Evêques, qu'on avoit voulu faire paſſer pour peu ſoumis à l'autorité du S. Siége dans l'affaire du prétendu Janſéniſme, ſoient morts, pour ainſi dire, entre les bras & dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & avec les marques les plus expreſſes de ſa communion.

Ce ſont, M. R. P., ces conſidérations, qui m'ont fait entrer dans les ſentimens où je ſuis touchant ceux que vous appellez Janſéniſtes. Vous dites que je n'en ſerois pas venu là, ſi je n'avois lu leurs livres. Je le veux croire comme vous le dites; & de plus, je m'aſſure que quiconque les lira ſans préocupation & dans le ſeul amour de la vérité, comme je crois l'avoir fait, en tirera le même fruit que moi; & c'eſt apparemment pour cela qu'on a tant de ſoin de défendre cette lecture à ceux qu'on a prévenus contr'eux. Ce n'eſt pas néanmoins par la ſeule lecture de leurs ouvrages que j'ai été perſuadé de leur innocence & de l'injuſtice des accuſations que l'on publie contr'eux. Je l'ai été auſſi par la lecture des réponſes qu'on y a faites, & des Ecrits de leurs adverſaires, dans leſquels j'avoue que je n'ai preſque rien trouvé qui m'ait contenté, tant ils m'ont paru foibles, & ſouvent pleins de déguiſement, d'aigreur & de paſſion.

Mais une preuve, dites-vous, qu'on eſt bien convaincu en France que le Janſéniſme eſt une véritable héréſie, c'eſt que lorſqu'on a repreſenté au Clergé, que ce qu'ils ont fait dans leurs quatre propoſitions pourroit donner atteinte à la condamnation des Janſéniſtes, ils ont dit hautement, que c'eſt à tort qu'on le leur reprochoit, puiſque la ſentence du Pape avoit été reçue de

toute

toute l'Egliſe. Cette réponſe que vous attribuez à toute l'Aſſemblée, & qui n'eſt apparamment tout au plus que de quelques députés, prouve ſeulement, que la condamnation des V. Propoſitions a été reçue de toute l'Egliſe; mais elle ne prouve nullement qu'il y ait une ſecte de perſonnes répandues dans le Royaume qui les ſoutiennent. On accorde donc, ſi vous voulez, qu'il y a matériellement une héréſie appellée Janſéniſme, en entendant par là les erreurs des V. Propoſitions attribuées à Janſénius, & condamnées par les Papes & par l'Egliſe. Mais on nie qu'il y ait une ſecte d'hérétiques Janſéniſtes, qui défendent & ſoutiennent ces erreurs des V. Propoſitions. Quelque perquiſition qu'on ait faite juſques ici, dans les dioceſes mêmes, dont les Evêques étoient prévenus & animés pour cela, il a été impoſſible juſqu'à préſent de découvrir une ſeule perſonne qu'on ait convaincue de croire ou d'avoir ſoutenu & enſeigné ces erreurs. Vous ſavez ſans doute le témoignage que M. l'Evêque de Tournai a rendu là deſſus il y a près de vingt ans, dans ſes Lettres au Pape & au Roi. Ce qui ſe confirme encore par la lettre des dix-neuf Prélats au Pape Clément IX, enſuite de laquelle ſe fit l'accommodement de l'affaire des quatre Evêques. Il eſt vrai qu'on n'a pas ceſſé depuis ce tems-là de répandre les mêmes bruits, & de faire les mêmes accuſations contre les prétendus Janſéniſtes. On a même depuis quelque tems banni & empriſonné plus de gens ſous ce prétexte, qu'on n'avoit fait dans la plus grande chaleur des diſputes, comme vous le marquez dans votre lettre, où vous prétendez que cela vient de ce que l'on découvre tous les jours les funeſtes effets de leur cabale, & de ce que le Roi a reconnu une infinité de choſes qu'ils ont faites préjudiciables à la religion & à l'Etat. Mais tout le monde ſait aſſez qu'il y a d'autres motifs de ces exils & de ces empriſonnemens que le prétendu Janſéniſme; & quoique vous en diſiez, le public n'eſt nullement perſuadé que toutes ces perſonnes, que l'on conduit à la Baſtille, qu'on chaſſe de leurs emplois, & qu'on relegue par des lettres de cachet, ſoient hérétiques & des gens pernicieux à la Religion & à l'Etat. Ce ſont la plupart des Curés, des Prêtres & des Religieux d'une vie exemplaire, qui ſont non ſeulement dans la communion, mais dans l'eſtime & l'approbation particuliere de leurs Evêques. On ſait auſſi que ce qui ſe fait contre ces perſonnes n'eſt point gouté & approuvé du Pape, ni dans la Cour de Rome. On ne garde envers eux aucune forme de juſtice. Tout ſe fait par des lettres de cachet, & par l'autorité du Prince, ſans que l'Egliſe y ait aucune part; ce qui porte plus naturellement à croire, que ce ſont des perſonnes calomniées qui ſouffrent pour la juſtice, que non pas des criminels qui ayent mérité ces châtimens.

Ce n'eſt pas, comme vous ſavez, la premiere fois, que des Princes même Catholiques, mal informés & ſurpris par ceux à qui ils ſe confioient, ſe ſont portés à perſécuter des perſonnes innocentes & très-Catholiques. C'eſt pour-

quoi ce que vous dites ſur ce ſujet, afin de diſculper vos freres, & en particulier le R. P. de la Chaiſe, ne ſatisfait pas, puiſque ce n'eſt pas aſſez qu'ils n'ayent point ſu en particulier, qui ſont ceux qu'on a depuis peu empriſonnés ou bannis par le prétexte du Janſéniſme, s'il eſt vrai que ce ſoient eux qui continuent à faire entendre au Roi que ce Janſéniſme eſt une héréſie dangereuſe, qui a grand nombre de ſectateurs, contre leſquels il faut employer les plus rigoureux châtimens pour les exterminer.

Enfin vous alléguez que ces Théologiens, ſous prétexte de ſe défendre, publient des libelles ſanglans contre tous ceux qui n'approuvent pas leur doctrine, ſans épargner ni le caractere des Prélats, ni la majeſté des Princes; & vous marquez pour exemple de ces libelles, ceux qu'ils ont fait pour la défenſe du Nouveau Teſtament de Mons & du *Miroir de piété*. Il ne ſeroit pas juſte, M. R. P., de rendre les prétendus-Janſéniſtes reſponſables de tous les libelles qui ont été faits pour leur défenſe. Il peut y en avoir auxquels ils n'ont point eu de part, & qu'ils déſavoueroient, s'ils en étoient interrogés. Pour moi je vous déclare que je n'ai point vu de ces ſortes de libelles que vous marquez. Les livres que j'ai vus pour la défenſe du Nouveau Teſtament de Mons, bien loin d'avoir ce caractere que vous leur donnez, m'ont paru très-beaux, très-ſolides & très-édifians. Pour le *Miroir de piété*, j'ai ſu que c'eſt un ouvrage qui n'a pas été généralement approuvé de tous ceux que vous appellez Janſéniſtes. Vous pouvez voir toutefois, par la cenſure que M. l'Evêque de Grenoble a cru en devoir faire, qu'il ne contient dans le fond qu'une doctrine orthodoxe, quoiqu'il y ait des choſes propoſées d'une maniere un peu dure, & qu'il ne falloit peut-être pas mettre dans un livre en langue vulgaire, qui devoit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes. Que ſi l'on a fait des libelles pour la défenſe de cet ouvrage, qui paroiſſent emportés & peu reſpectueux envers les Prélats qui l'ont cenſuré, on n'a pas droit de les imputer aux prétendus-Janſéniſtes, d'autant plus que dans ces libelles même il y a des pieces qui marquent expreſſément qu'ils n'y ont point eu de part.

Voilà, M. R. P., ce que j'ai cru devoir répondre à votre lettre. J'aurois pu ajouter encore pluſieurs choſes; mais cette réponſe n'eſt déja que trop longue. Au reſte vous me faites juſtice en témoignant que vous êtes pleinement perſuadé de la ſincérité de ma foi, & de ma parfaite ſoumiſſion pour l'Egliſe, & pour ſes déciſions. Comme Dieu m'a fait la grace d'y rentrer par la ſeule vue de la vérité qu'il m'a fait connoître, ſans qu'aucun reſpect humain m'y ait porté, ou m'ait empêché de quitter la ſecte dans laquelle j'avois été élevé, c'eſt auſſi ce même amour de la vérité qui m'a engagé à m'éclaircir des diſputes qui s'y agitent depuis ſi longtems entre les Théologiens; & c'eſt à quoi m'a ſervi le peu de talent que Dieu m'a donné pour

l'étude & pour les livres. Je ſouhaite que ce que je vous ai repréſenté, faſſe impreſſion dans votre eſprit, & vous porte à vous éclaircir de la vérité. Mais après tout, quand cela n'arriveroit pas, je ſai que c'eſt un des effets de la miſere des hommes & des tenebres de cette vie, que d'être partagés de ſentimens ſur ces ſortes de faits, en quoi la charité & l'amour de la paix veulent qu'on ſe ſupporte les uns les autres. Ainſi, quoiqu'il arrive à cet égard, ſoyez, je vous prie, perſuadé, que je conſerverai toujours pour vous & pour votre compagnie les mêmes ſentimens & la même affection que j'ai eu juſques ici.

Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXIII.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur la condamnation de quelques livres faite par les Congrégations de Rome.*

ON ne voit par tout que des ſujets de lamentation. Ce que vous mandez du livre du P. Gabrielis en eſt un. Mais il eſt parti pour Rome il y a plus de ſix ſemaines. Et ainſi je ne doute point qu'il n'y ſoit arrivé avant que vous receviez cette lettre. Et vous voudriez après cela qu'on ſe mît en peine de ce que ces MM. là pourroient cenſurer le *Cauſa Janſeniana*, à cauſe du titre? Tout de bon, je ne m'en ſoucie guere. Car que faire à des gens qui ſont prêts de condamner toutes ſortes de vérités, ſur la ſeule imagination qu'il y pourroit avoir quelque choſe de Baïaniſme ou de Janſéniſme? Ce ſont les idoles auxquelles il faut que tout ſoit ſacrifié, ou plutôt leur vraie idole eſt leur propre gloire. C'eſt ce qui les entête de ce qu'ils ont fait une fois, quelque tort qu'ils euſſent de l'avoir fait, & qu'ils en duſſent rougir. Je le viens d'apprendre, il y a peu de jours, avec douleur. Vous ſavez ce que je vous ai mandé touchant les ſept points, & de quelle ſorte je vous ai fait voir que ce qu'ils avoient fait ſur cela étoit inſoutenable. Cependant les Curés ayant fait un petit écrit pour juſtifier leur conduite, tout ce qu'ils y ont gagné, eſt qu'on l'a mis encore entre les livres défendus, comme je l'appris avant hier, avec bien de l'indignation, je vous l'avoue. Tout cela me confirme de plus en plus dans la réſolution que j'ai priſe il y a long-tems, de me ſoucier fort peu de toutes ces condamnations de livres par l'Inquiſition & par l'*Index*, puiſque l'on voit par tant d'exemples que c'eſt un ſigne fort équivoque qu'un livre ſoit mauvais, de ce qu'il y eſt condamné ou défendu. Ce n'eſt pas que ce ne ſoit un ſujet de gémir, de voir les maux que cela fait, en donnant occaſion

La 236. du T. III. 16 *Avril* 1683.

aux Jéſuites & à leurs aſſociés de décrier les meilleures choſes, & au peuple de ne vouloir plus être inſtruit ſur les ſept principaux myſteres de la Religion : *Qu'il y a un Dieu &c*, parce qu'ils diſent que les ſept points ſont condamnés. Cela a été dit encore depuis peu par des maçons qui travaillent chez nous. Et ce qui eſt merveilleux eſt que quoiqu'on puiſſe dire à ces Meſſieurs, & quelque mal que leurs Décrets faſſent, ils ne daignent pas ſeulement s'expliquer. Ils ſe croient en poſſeſſion d'être obéis à l'aveugle. Mais en vérité ils en feront tant (je parle de ces Congrégations particulieres, dont l'autorité n'eſt point reconnue en France) qu'on ſe mettra auſſi en poſſeſſion de ne leur obéir ni à l'aveugle ni autrement. Tout cela ne regarde point ſa Sainteté: je le révere & le révérerai toujours comme un très-ſaint Pape. Mais c'eſt ce qui cauſe ma douleur. *Nam ſi in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?* Si un Pape qui a de ſi ſaintes intentions, ne peut arrêter le cours des mauvaiſes coutumes qu'on a priſes à Rome de condamner ſi légérement de fort bons livres, que ſera-ce ſous des Papes moins bons que lui, & plus capables de ſe laiſſer emporter par le crédit des Jéſuites ennemis de tout bien ?

Je vous envoie une réponſe au Prince Erneſt. (*a*) Mes recommandations s'il vous plaît au bon Prieur. Tout le monde vous ſalue & vous remercie de votre ſouvenir.

[Il y a une Dame bien Chrétienne, qui auroit un grand déſir d'avoir un Enfant, & elle a ſur cela des vuës bien ſaintes. Elle a en penſée de le demander à Dieu, par l'interceſſion du B. François de Pamiers. Et elle veut commencer à faire quelques aumônes à ceux qui ſont perſecutés pour ſon ſujet. Mais ſi Dieu l'éxauçoit elle donneroit pour cela une ſomme conſidérable. Faites s'il vous plait que le bon Prieur joigne ſes prieres aux ſiennes, afin que ſi c'eſt la volonté de Dieu, elle puiſſe par l'interceſſion de ſon ſerviteur avoir le fruit de ſon mariage.].

(*a*) C'eſt le Projet de réponſe, rapporté ci-deſſus.

LETTRE CCCCXIV.

Au Prince Erneſt Landgrave de Heſſe Rhinfels. *Des miracles publiés par les Moines. D'un Ecrit du Prince ſur les Jéſuites & les Prétendus Janſeniſtes : de la Réponſe à M. Mallet : de Mad. de Longueville.*

19 *Avril* 1683. J'Ai reçus hier au ſoir, Monſeigneur, la lettre que V. A. S. a eu la bonté de m'écrire du 10, ſur ce que j'avois pris la liberté de lui écrire de ſa famille. Elle m'a beaucoup conſolé, & m'a ôté, je vous l'avoue, une grande

peine de l'eſprit. J'en rendrai graces à Dieu, & je le prierai de tout mon cœur qu'il comble l'un & l'autre de ſes ſaintes graces.

Ce ſera toujours le mieux que V. A. m'écrive de la main de ſon Secretaire. Mais il ne faut point que mon nom y ſoit en aucune ſorte. Il ſuffira de mettre : au *R. P. de Hondt Superieur de l'Oratoire de Bruxelles.* Il ſaura bien que ces lettres ſeront pour moi, n'en recevant point d'Allemagne, & il me les fera tenir ſurement.

J'avois déja vu l'imprimé en françois, que vous m'envoyez en latin, touchant la querelle entre les Jéſuites & les Carmes. Quoique je n'aie pas ſujet d'être ſatisfait des premiers, cela ne m'empêchera jamais de prendre leur parti, quand je trouverai qu'ils ont raiſon, comme ils l'ont certainement en cette rencontre. Et je leur en ai donné encore un autre témoignage, en juſtifiant ceux de leurs Peres qu'on a accuſés d'être de la conſpiration contre le Roi d'Angleterre; de quoi le P. de la Chaiſe a témoigné que toute la Compagnie m'étoit obligée.

Pour l'autre écrit, je conviens avec l'Auteur, quel qu'il ſoit, qu'il y a bien de l'abus dans ce que content les Moines de pluſieurs miracles, apparitions & viſions. Mais il faut ſur cela prendre garde à deux choſes. L'une qu'on ne peut pas nier qu'il ne ſe faſſe des miracles en ce tems-ci, comme il s'en eſt fait dans tous les autres tems de l'Egliſe (& c'eſt auſſi ce qu'on reconnoit dans cet Ecrit); & qu'il ne ſe faut pas imaginer qu'il n'y en ait qu'on peut croire avec une entiere certitude, quoiqu'on ne les croie que de foi humaine. Car il y a une infinité de choſes qu'on ne croit que de foi humaine, qu'on ne laiſſe pas de croire très certainement, quand il ſe trouve un certain aſſemblage de motifs de crédibilité qui ne peuvent jamais convenir à un fait faux. Et c'eſt par là que je ſoutiens qu'un homme de bonne foi n'a pu douter du miracle arrivé à P. R. au tems qu'il arriva, dont vous trouverez le récit dans Wendrock, dans les notes ſur la ſeizieme Lettre. La 2e. que c'eſt une grande ſimplicité à des Proteſtans, qui auroient d'ailleurs quelque inclination à ſe faire Catholiques, d'être détournés de le faire, parceque s'ils l'étoient, ils ſeroient obligés de croire tous les miracles que content les Religieux. Car il n'y a rien de plus facile que de les déſabuſer de cette imagination, & de leur faire voir, que rien de tout cela ne faiſant partie de notre foi, on n'eſt point auſſi obligé d'en rien croire pour être Catholique.

Je ſerai bien aiſe de voir votre *Paræneſis* (*a*) aux Jeſuites & aux Janſeniſtes. Mais V. A. veut bien que je lui diſe par avance, qu'elle n'eſt pas aſſez bien informée de la conduite des uns & des autres, pour pouvoir bien ju-

(*a*) C'eſt un Ecrit de 16 §. in 4°. *adreſſé tant aux RR. PP. Jéſuites, qu'à ceux qu'on appelle Janſéniſtes.*

ger ſi tous les deux ont tort, quoique les uns plus & les autres moins; ou s'il n'y a que les uns de blâmables & non les autres. Car c'eſt une choſe fort ordinaire aux gens du monde dans ces ſortes de conteſtations, de condamner tous les deux partis. On ſe met par là au deſſus des uns & des autres, ce qui flatte fort l'orgueil humain; & on ſe donne de plus le nom d'équitable, en ce qu'on n'eſt point partial. Mais il y a ſouvent beaucoup d'illuſion dans ce procédé. Car il ſe peut faire que l'un des partis ait entierement raiſon, & que l'autre ait tout à fait tort. Et alors ce n'eſt point être partial, mais juſte que de ſe déclarer abſolument pour le parti qui a raiſon. Et il y auroit de l'injuſtice de donner le tort à l'un & à l'autre, quoique plus à l'un qu'à l'autre. On ne peut donc rien déterminer ſur cela, qu'étant bien inſtruit du fait & du droit des parties. Or je ne crois pas que V. A. le ſoit aſſez. Mais ſi elle veut attendre deux ou trois mois, je penſe qu'elle le pourra être davantage par un écrit auquel je travaille, & qui ſera bientôt achevé.

Je lui dirai cependant que je conviens avec elle que nous ſommes obligés par la loi de l'Evangile de nous entre ſouffrir chrétiennement, & de faire ceſſer le ſcandale en ce qui dépend de nous. Mais l'un & l'autre a beſoin d'explication.

Car la tolérance Chrétienne, à laquelle vous nous exhortez par votre *Parænefis*, peut regarder ou les perſonnes ou les erreurs. Pour les perſonnes elle conſiſte à regarder comme membres de l'Egliſe tous ceux qui n'en ont point été retranchés par une autorité légitime, à ne les point traiter d'hérétiques ou de ſchiſmatiques, quand ils n'ont point été déclarés tels par l'Egliſe même; & ſi ce ſont des Eccléſiaſtiques, à qui l'Egliſe permette de conduire les ames, de ne point condamner abſolument ceux qui ſont ſous leur conduite. Or c'eſt ce que nous faiſons envers les Jeſuites; & il eſt certain au contraire que les Jeſuites agiſſent envers nous d'une maniere tout oppoſée; qu'ils nous ont décriés comme hérétiques par tous leurs libelles; qu'ils ont prétendu qu'on nous devoit conſidérer comme ſéparés de l'Egliſe & y devant être réunis, (c'eſt ce que le P. *Jobert* a écrit à V. A.) & que dans les Pays-Bas ils veulent que l'on regarde tous ceux qui ſe conduiſent par les Lovaniſtes, c'eſt à dire par les plus exemplaires & les plus éclairés des Eccléſiaſtiques de ces Pays-là, comme étant dans la voie de perdition. Ils ne l'oſent pas dire ſi hautement en France; mais ils n'en penſent pas moins, comme V. A. le pourra voir par le petit livre que je lui envoye.

Il eſt donc clair qu'au regard de ce point, ce ne ſont pas les Janſeniſtes, mais les Jéſuites qui manquent à obſerver la tolérance chrétienne; & qu'ainſi on ne peut juger équitablement de cette querelle, qu'on ne leur donne tout le tort.

Que ſi on conſidere la tolérance chrétienne à l'égard des erreurs, il eſt plus difficile de remarquer à quoi elle nous oblige. Car il eſt certain qu'il y a des erreurs qu'on peut tolérer, & d'autres qu'on ne peut pas tolérer; & qu'il y en a qu'on peut tolérer en de certaines perſonnes, & qu'on ne doit pas tolérer en d'autres.

Par exemple; des Eccléſiaſtiques bien reglés dans leurs mœurs, & travaillant de bonne foi ſelon leurs lumieres au ſalut des ames, peuvent être engagés dans quelques erreurs, faute d'inſtruction, telles que ſont pluſieurs méchantes maximes des Caſuiſtes. La prudence Chrétienne ne veut pas que ſans grande néceſſité on les reprenne publiquement de ces erreurs-là, mais qu'on attende le tems propre à les en tirer par des conférences charitables qu'on peut avoir avec eux.

Mais s'il y en a qui ne ſoient pas ſeulement entêtés de ces erreurs & d'autres encore plus grandes, mais qui combattent les vérités contraires avec des emportemens étranges; qui prennent à tâche de décrier par toute ſorte de voies ceux qui ont des ſentimens plus purs que les leurs, & qui conduiſent les ames par des voies plus ſures & plus évangeliques, qui les déchirent parmi le peuple, & qui les font perſécuter par les Puiſſances ſeculieres, je ne ſaurois croire que dans ce cas V. A. ne convienne que ce ſeroit une tolérance chrétienne mal entendue, que de ne ſe pas défendre contre ces faux Docteurs, & de ne les pas faire connoître pour tels qu'ils ſont, en ſoutenant la vérité contre leurs erreurs, & l'innocence des perſonnes contre leurs calomnies.

Nous n'avons donc tort en rien, ſi nous nous ſommes trouvés dans ce cas-là, & que nous n'ayons fait que cela. Il eſt donc néceſſaire que V. A. ſache ſi cette ſuppoſition eſt vraie ou fauſſe, afin que l'avertiſſement qu'elle nous veut donner ſoit auſſi conforme aux regles de la juſtice qu'aux mouvemens de la charité.

Il en eſt de même du ſcandale : il y en a qu'on doit éviter, & d'autres qu'on doit négliger, ſelon cette parole des SS. Peres: *melius eſt ut ſcandalum oriatur, quam ut veritas relinquatur.* C'eſt un ſcandale, je l'avoue, que des Théologiens écrivent ſi fortement les uns contre les autres. Mais il faut examiner qui eſt la cauſe du ſcandale. Or ce n'eſt pas aſſurément celui qui étant attaqué, maltraité, perſécuté défend la vérité contre l'erreur, & ſon innocence contre l'impoſture. Il ne ſuffit donc pas de dire en général qu'il faut faire ceſſer le ſcandale, pour s'en prendre à l'un & à l'autre parti de ce que le ſcandale ne ceſſe point; mais il faut ſavoir qui a tort ou qui a raiſon, pour juger à qui il tient que le ſcandale ceſſe.

Mais je dois remédier à celui que V. A. a pris de ma réponſe à M^r. Mallet. Elle trouve mauvais que je l'aie traité d'*impie*; & elle auroit grande

raiſon, ſi je l'avois fait; & j'aurois bien agi en cela contre mon intention. Car ce ſont deux choſes bien différentes, de dire qu'il y a des choſes impies dans le livre d'un homme, & de dire de ſa perſonne que c'eſt un homme impie. L'ignorance, l'aveuglement, l'égarement peut faire qu'il ſe trouve des dogmes impies dans le livre d'un Catholique, & on peut ſe croire obligé de leur donner ce nom, pour en faire avoir plus d'horreur; mais on ne dit pas pour cela que l'Auteur ſoit un impie, parce qu'il peut être tombé dans cette faute par un éblouiſſement d'eſprit, qui l'a empêché de découvrir ce qu'il y avoit de mauvais dans ſes ſentimens. C'eſt la penſée que j'ai eue de M^r. Mallet. C'a été un homme fort ignorant & d'un fort petit eſprit; mais plein de lui-même, & qu'un faux zele emportoit à d'étranges excès. Il ſe voyoit ſoutenu par une grande cabale, qui avoit répandu ſes livres, & ſurtout dans les monaſteres, où il faiſoit de grands ravages. C'eſt ce qui m'a fait juger qu'il étoit néceſſaire de l'humilier, afin de donner de la confuſion à ceux qui ſoutenoient un ſi méchant livre. Mais ce qui m'a cauſé le plus d'indignation eſt ce qu'il dit contre la lecture de l'Ecriture Sainte. Car dans la paſſion qu'il a eue de l'ôter d'entrer les mains des laïques, il avance des choſes non ſeulement extravagantes, mais qui m'ont paru impies, parce qu'elles ruinent les principales preuves de la Religion. Outre que je ne ſaurois excuſer d'impiété, ce qu'il entreprend de prouver dans tout ce livre-là, que ce ſeroit prophaner l'Ecriture que de la laiſſer lire à d'autres qu'aux Prêtres & aux Docteurs. On ne ſauroit parler trop fort contre cette erreur, parce que cette fauſſe perſuaſion eſt cauſe qu'il y a une infinité de Catholiques qui feroient ſcrupule de lire la Bible, & même le Nouveau Teſtament, & qui la regardent comme un livre défendu: ce qui eſt une des choſes qui ſcandaliſent le plus les hérétiques, & qui empêchent le plus leur converſion.

Pour ce que vous me demandez de Madame de Longueville, elle eſt morte au mois d'Avril 1679, âgée de cinquante neuf ans, d'une fievre qui avoit été précédée d'une fort grande langueur, il y avoit plus d'un an. Etant fille elle avoit eu de grands ſentimens de piété, & elle avoit même penſé de ſe faire Carmelite. Le monde enſuite l'avoit entraînée, & depuis ſon mariage elle s'étoit trouvée engagée dans le malheur des guerres civiles. Ce fut dans le tems qu'elle s'en retira, & qu'elle fit ſa paix avec le Roi, environ 1655 ou 56 qu'elle recommança de nouveau à ſe donner à Dieu; & depuis ce tems-là, elle n'a plus tourné la tête en arriere, mais a vécu dans une très-grande piété, étant ſi affectionnée à la mortification & à la pénitence, juſques aux diſciplines & aux ceintures de fer, que ſes Confeſſeurs étoient obligés de la retenir. Depuis la mort de ſon fils, qui fut tué au paſſage du Rhin, elle quitta l'hôtel de Longueville & s'alla loger au dehors des Carmelites

melites du Fauxbourg S. Jacques, où elle avoit droit d'entrer, comme elle faiſoit ſouvent. Et elle avoit bâti auſſi un logis à P. R. des Champs, où elle paſſoit une partie de l'été. On ſait les reſtitutions qu'elle a faites pour les dommages cauſés par les guerres civiles. Elle étoit auſſi fort charitable envers les pauvres, & très-exacte à ne donner les bénéfices auxquels elle avoit droit de nommer, qu'à ceux qu'on l'aſſuroit en être les plus dignes, ſans avoir jamais égard à aucune récommandation. Elle eſt morte dans ſa maiſon auprès des Carmelites, & eſt enterrée dans leur Cloître, mais ſon cœur eſt à P. R. des Champs. J'oubliois de dire qu'on ne peut pas mourir avec de plus grands ſentimens d'humilité & plus de confiance en Dieu.

Je ne crois pas que toutes vos ſept conditions fuſſent néceſſaires pour voir une très-grande réformation dans les mœurs des Chrétiens. Il eſt ſans doute qu'il faudroit pour cela 1°. de bons Evêques réſidant & travaillant. 2°. De bons Curés. 3°. J'ajouterois de bons Maîtres d'école & de bonnes Maîtreſſes. Mais il n'y a pas lieu d'eſpérer qu'on ôte la confeſſion aux Religieux. Il ſuffiroit donc que tous ceux qui confeſſent, tant les Curés que les autres Confeſſeurs, ſoit du Clergé, ſoit Réguliers, fuſſent formés à obſerver les vraies regles de l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, comme S. Charles les a établies, & comme pluſieurs Evêques de France les font obſerver dans leurs dioceſes, autant qu'ils peuvent. On en verroit bientôt de très-grands fruits; non que tous les pécheurs ſe convertiſſent pour cela, mais parce qu'il y en auroit beaucoup d'avantage qui changeroient de vie. Et c'eſt tout ce que l'on peut eſpérer. Car l'Egliſe a toujours été & ſera toujours mêlée de bons & de méchans. Et ſi cela étoit, on ne ſe trouveroit pas dans l'inconvénient que vous propoſez, de ce que les Confeſſeurs n'ont, aux veilles des grandes Fêtes, que des quarts d'heure à donner à des perſonnes ou fort ignorantes, ou engagées dans des péchés d'habitude. Car, en différant l'Abſolution à ces perſonnes, comme l'on doit faire dans les véritables regles, on les remet à un autre tems, où on a plus de loiſir de leur parler. Mais je crains bien que cette pratique ne ſoit preſque inconnue en Allemagne; ce qui ſeroit un très-grand mal, & la ſource d'une infinité de maux.

LETTRE CCCCXV.

A Mr. DU VAUCEL. *De quelques retranchemens faits dans une de ſes lettres, ſans avoir eu intention de diſſimuler. Des ſept points mis à l'Index. Du livre de Gonzales. De celui de l'Abbé Grady. Des Theſes de M. Huygens. De la Philoſophie de Deſcartes.*

La 237. du T. III. (29 *Avril* 1683.)

JE ſuis fâché de l'embarras où je vous ai jetté. Mais quoi qu'il en puiſſe arriver, je ne puis me réſoudre d'y remédier par le moindre déguiſement. Car Dieu m'a fait la grace de n'être pas de ceux qui diſent dans le Prophete: *Nous avons mis notre eſpérance dans le menſonge;* & j'aime mieux perdre les bonnes graces des hommes, que de ne pas faire tout mon poſſible pour être à couvert *de la colere de la vérité*, comme parle S. Auguſtin. Je vous dirai donc franchement, que ſi j'euſſe cru qu'on eût dû envoyer dans les pays étrangers la lettre que j'avois écrite, pour juſtifier ceux que l'on tourmentoit à cauſe de moi, je n'en aurois pas retranché une ſyllabe dans la copie que je vous en ai envoyée. Mais la regardant comme une piece qui ne paroîtroit point en public, il me ſembloit que j'en demeurois toujours le maître, & qu'ainſi j'en pouvois ôter quatre ou cinq lignes qui étoient en ſubſtance dans la clauſe de devant, mais qui appliquoient davantage les perſonnes du lieu où vous êtes, à une matiere qui ne leur plaît guere; & je me flattois que c'étoit agir plus reſpectueuſement envers eux. *Si id peccare eſt, fateor id quoque.* Si j'ai manqué en cela, je n'aurai pas de peine de le reconnoître; mais je ne ſais ſi ma plus grande faute n'eſt point de m'être imaginé ſottement, que cette conſidération pourroit toucher celui à qui j'écrivois, & de n'avoir pas ſuppoſé qu'on eſt inſenſible à la Cour à tout ce qui vient de gens qui ne ſont pas en faveur. Mais après tout, je ne vois pas quel ſujet on auroit de trouver ſi mauvais, au lieu d'où vous m'écrivez, ce qu'il y a de moins dans votre copie. Le livre dont je parle (*a*), fait aſſez connoître quel eſt mon ſentiment ſur cette matiere, & il fait voir en même tems que je n'ai que Dieu & la vérité en vue, puiſque ſi j'y ai dit des choſes que je jugeois bien qui ne plairoient pas à la Cour de Rome, j'en ait dit d'autres ſur la Régale, que je pouvois bien croire qui ne plairoient pas à la Cour de France. Chacun a ſes maximes. Les miennes ſont de ne parler jamais contre ma conſcience; de ne croire utile que ce qui eſt honnête, & de ne pas croire qu'il ſoit honnête de faire entrer des conſidérations humaines de com-

(*a*) Les Conſidérations ſur les affaires de l'Egliſe.

plaiſance ou d'intérêt, dans le choix de ſes ſentimens. Si on me veut bien ainſi, à la bonne heure. Sinon, je tâcherai de trouver en Dieu ſeul ce qu'on cherche en vain dans le monde.

Ce que je vous ai mandé la derniere fois n'eſt que trop vrai, qu'on a mis dans l'*Index* la Juſtification des Curés touchant les ſept points. J'en ai vu la pancarte. Cependant on apprend de Zélande que les Miniſtres ayant oui parler de cela, en font un vacarme horrible, & qu'ils diſent qu'on a condamné à Rome les ſept principaux articles de la doctrine chrétienne. C'eſt une équivoque, je l'avoue. Mais pourquoi donner lieu à une choſe ſi ſcandaleuſe? Et après tout on ne ſauroit deviner ſur quoi peut être fondée la prohibition des livrêts touchant ces ſept points. Je vous avois prié de le ſavoir. Mais il faut que vous n'en ayiez pu rien découvrir. Je vous recommence ſouvent la même choſe: mais je ne ſaurois m'en empêcher. C'eſt qu'en vérité ces Cenſures indiſcretes & précipitées ſont un grand ſujet de gémiſſement.

Je m'étois trompé quand je vous avois dit il y a long-tems, que c'étoit Mr. Lacman qui avoit préſidé à une theſe dans le ſéminaire de Malines, où il y avoit quelque choſe ſur le ſceau de la Confeſſion que l'on a cenſuré à Rome. Ce n'eſt pas lui: c'eſt un autre (*a*) de ſon ſéminaire, & il n'avoit pas vu cette theſe quand elle a été ſoutenue. Cependant l'Internonce a pris ſujet de-là de mettre Mr. Lacman tellement mal dans l'eſprit de M. le Marquis de Grana, quoique d'ailleurs fort équitable, que cela ſera peut-être cauſe qu'il ne pourra être choiſi pour être, *de ſtrictâ Facultate*, quoiqu'il en ſoit très-digne. Et il en eſt de même de celui dont la Theſe a été condamnée à Rome *, parce qu'il y avoit mis que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin. Cela eſt cauſe que Mr. de Caſtorie n'oſeroit le prendre pour être Préſident de ſon College à Louvain. On compte peut-être à Rome ces maux pour rien; mais ils ſont très-grands devant Dieu, & malheur à ceux par qui ces ſcandales arrivent.

* Mr. Hennebel.

Le livre de Gonzales eſt à Paris; mais je ne l'ai pas lu, & je ne crois pas qu'on le trouve en ces pays-ci. Mais ſon grand ouvrage étant dans l'*Index*, c'en ſera plus qu'il ne faut pour flétrir le ſecond. Et ainſi il ne lui aura de rien ſervi de dire anathême à Janſénius & aux Janſéniſtes, puiſqu'il faudra par la même raiſon le lui dire à lui-même. Ce n'eſt pas une fort grande merveille d'avoir trouvé dans S. Auguſtin, après quarante ans d'étude, les mêmes principes que Janſénius a expliqués, puiſque je les ai bien trouvés en 1635, lorſque je ſoutins ma Tentative, quatre ou cinq ans devant la publication du livre de Mr. d'Ypres. Mais c'eſt une horrible témérité à un Théologien de condamner le livre d'un grand Evêque, en faiſant

(*a*) Mr. Opſtraet, Licencié en Théologie.

ſerment qu'on ne l'a point lu. Je ne trouve point que cela donne aucun avantage pour ſe démêler des chicaneries des Jéſuites. C'eſt au contaire ſe jetter dans un embarras, dont on ne ſauroit ſortir. Car qui peut répondre à cet argument? Vous avouez que les héréſies des cinq Propoſitions ſont dans Janſénius: Or Janſénius ne dit rien ſur la matiere des cinq Propoſitions que vous ne diſiez auſſi bien que lui: Donc les héréſies des cinq Propoſitions ſont dans votre livre auſſi bien que dans le ſien.

Il y a long-tems que j'ai lu l'Ecrit de l'Abbé Grady, de la Probabilité. Il eſt écrit fort élégamment; mais dans le fond ce n'eſt pas grand choſe. Le Traité de Wendrock ſur cette matiere eſt tout autrement ſolide, auſſi bien que celui du P. Contenſon. Je ne ſais ſi vous avez pris garde à l'Epître dédicatoire de l'Abbé Grady. Elle roule toute ſur une maxime abominable, qui eſt, que les Princes peuvent dormir *in utramque aurem*, pourvu qu'ils aient de bons Miniſtres.

M. Huygens a renfermé les principaux points de la matiere de la Grace en huit Theſes, dont il n'y en a encore que ſix de faites. Les quatre premieres ſont de l'efficace de la grace, & de la prédeſtination. La cinquieme des péchés d'ignorance; la ſixieme de la Probabilité; la ſeptieme ſera de la concupiſcence, & la huitieme de la Charité. On les envoie à Rome à meſure qu'elles ſe font, au Profeſſeur du College de S. Norbert. Vous les pourriez avoir de-là: mais je tâcherai quand elles ſeront toutes faites, de vous les faire envoyer avec quelque ballot de livres. Elles ſont très-ſolides, & on n'y parle point de Janſénius. Le Profeſſeur des Jéſuites de Louvain avoit chicané ſur les premieres, & il y eſt réfuté dans la troiſieme & la quatrieme; mais il n'a rien dit ſur la cinquieme & ſur la ſixieme. L'eſtime que je fais de l'Univerſité de Louvain, tant au regard de la ſcience que de la piété, croît tous les jours; & je ne ſaurois croire que ce ne fût un grand mal devant Dieu, ſi ceux qui avoient commencé à les protéger, les abandonnoient.

Ce qu'on a fait à Douai ne ſera pas d'un grand avantage à la Cour de Rome. Leur lettre eſt univerſellement mépriſée, & les principaux de cette Univerſité la déſavouent. Vous aurez vu ce que je me ſuis cru obligé de leur écrire.....

Je ne me ſouvenois pas d'avoir lu dans l'écrit de l'Abbé Grady ces deux faits du Pape Alexandre VII. & du Cardinal Palavicin. Ils me ſemblent ſi importans que dans la peur que j'ai que ce livre ne ſe trouve pas dans ces pays, je vous prie de m'envoyer les propres termes de cet Auteur, touchant ces deux faits.

Votre Mr. Schelſtrate (*a*) ne ſauroit rien faire qui vaille. Il va même

(*a*) Garde de la Bibliotheque du Vatican.

plus loin que le P. Lupus, ſur les appellations & ſur d'autres points de la diſcipline.

Le Prince * m'a parlé de ſon premier écrit, en me demandant ſi je voulois qu'il me l'envoyât. Je lui ai répondu que j'en ſerois bien-aiſe. Mais je lui ai dit par avance, qu'apparemment il n'étoit pas aſſez bien inſtruit de ce qui s'étoit paſſé en France touchant le Janſéniſme, & que cela pourroit bien lui avoir donné occaſion de nous condamner à tort. * de Heſſe-Rhinfels.

Je n'ai rien à vous dire touchant les Cartéſiens, ſinon qu'il me ſemble, qu'il eſt avantageux à l'Egliſe que ceux qui font profeſſion de ſuivre cette Philoſophie, déclarent publiquement, qu'elle n'eſt pas contraire à ce que l'Egliſe enſeigne touchant l'Euchariſtie, quand on auroit de la difficulté à comprendre le tour qu'ils prennent pour accorder la foi avec leurs ſentimens, pourvu qu'ils demeurent d'accord de tout ce qui eſt de la foi dans ce myſtere; puiſqu'il eſt certain que, quelque Philoſophie que l'on ſuive, il faut néceſſairement avouer, comme le Concile de Trente le reconnoît, que la maniere dont Jéſus-Chriſt eſt dans ce Sacrement, eſt incompréhenſible. Car les manieres Philoſophiques d'accorder nos myſteres avec les opinions de Phyſique ne ſont point de foi; & c'eſt ſans doute porter un grand préjudice à la Religion, que de s'opiniâtrer à vouloir que tous ceux qui tiennent de certains ſentimens de Phyſique, ſoient ſuſpects de ne pas croire les myſteres que nous nous imaginons ne ſe pouvoir accorder avec ces ſentimens; parce que c'eſt donner un grand avantage aux hérétiques, qui prennent occaſion de-là de faire croire qu'il y a un grand nombre de Catholiques qui ſont Calviniſtes dans le cœur, quoiqu'ils ne l'oſent pas dire, & mettre un obſtacle à la converſion de beaucoup de Sacramentaires, qui étant perſuadés que la Philoſophie de Mr. Deſcartes eſt la plus raiſonnable de toutes, ſeront moins portés à ſe faire Catholiques, s'ils voyoient qu'on ſe fût entêté de prétendre qu'on ne peut être en même tems Catholique & Cartéſien. Voilà, ce me ſemble, qu'elle doit être la penſée de tous les gens raiſonnables, amis ou ennemis de la Philoſophie Cartéſienne.

LETTRE CCCCXVI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur ſa rechûte; la perte que feroient ſes amis, ſi Dieu la retiroit du monde; & ſur les études de Mr. ſon Fils.*

NOus avons eu une extrême joie, Madame, de ce que Dieu vous a retirée des portes de la mort, pour vous rendre à votre enfant, à votre famille, à vos amis & à l'Egliſe. Mais cette joie a été troublée par la fâcheuſe La 229. du T. III. 3 *Mai* 1683.

nouvelle de votre rechûte, que nous apprenons préſentement. Je n'ai point ceſſé depuis ce tems-là de prier Dieu qu'il vous conſerve, & je ne crois pas que mes prieres en ſoient moins agréables à Dieu pour être intéreſſées. Car il eſt vrai que ce ſeroit une terrible choſe pour toutes nos affaires, que de ne plus avoir une telle amie, qui loin de ſe laiſſer aller à ce torrent de timidité qui entraîne preſque tout le monde, & qui fait dire à bien des gens, *Non novi hominem*, les plus grands périls où elle s'eſt vue expoſée, n'ont fait que l'affermir davantage dans la réſolution de rendre de plus grands ſervices à ceux qu'elle aime en Dieu & pour Dieu, ſans regarder ni les oppoſitions d'une famille à qui ces généroſités ne plaiſent point, ni les jugemens des hommes, qui condamnent aujourd'hui comme la plus grande de toutes les imprudences, de ne craindre point de ſe déclarer pour ceux qui ſont malheureux & opprimés. On ne peut donc pas nier que nous n'ayons un grand intérêt à votre conſervation. Mais la charité a ſes intérêts auſſi bien que la cupidité; avec cette différence, que la cupidité veut abſolument ce qui lui eſt avantageux, au lieu que la charité y ajoute toujours la condition, que Jéſus-Chriſt nous a appriſe, qui doit accompagner toutes nos prieres touchant les choſes temporelles; *Verumtamen non mea voluntas, ſed tua fiat.*

Ce n'eſt pas qu'il ne faille avoir bien de la foi pour être ſincérement & du fond du cœur dans la diſpoſition où cette condition veut que nous ſoyons. Mais enfin il y faut être, & il faut demander à Dieu qu'il nous y mette de plus en plus, puis qu'il n'y a que ce qui eſt éternel que nous pouvons deſirer abſolument. Et néanmoins Dieu eſt ſi bon, qu'il n'a pas déſagréable que nous paroiſſions avoir quelque attache pour nos amis, puiſque nous voyons que S. Paul regarde comme une grace ſinguliere de la miſéricorde de Dieu, de ce qu'il lui avoit conſervé un des ſiens, *afin qu'il n'eût pas triſteſſe ſur triſteſſe.* Il nous excuſera donc ſi n'ayant pas le dégagement de cet Apôtre, nous ſommes allarmés de l'appréhenſion d'une perte qui nous ſeroit ſi ſenſible pour une infinité de raiſons, & ſi nous le prions qu'il n'ajoute pas cet accablement à tant d'autres qui nous ſurviennent tous les jours. J'ai bien de la joie, M^e., de ce que M^r. votre Fils eſt tout-à-fait guéri, & qu'il avance dans ſes études. Je ne doute point qu'on n'en ſoit ſatisfait, pourvu qu'on ne précipite rien, & qu'on le laiſſe ſuffiſamment dans les humanités, en laiſſant là la Philoſophie de College qui ne lui ſervira jamais de grand choſe. Il eſt trop juſte de remercier votre bonne hôteſſe des ſoins qu'elle a eu de vous pendant votre maladie. Je lui écris préſentement, & je ne lui témoigne que ce que j'ai au fond du cœur, quand je l'aſſure des obligations que nous lui avons.

LETTRE CCCCXVII.

A Mr. Le Fevre, *Docteur de Paris, ſur le ſentiment des Calviniſtes au ſujet de la juſtification.*

JE n'aurois pas manqué de vous préſenter un de mes livres de la *juſtification du renverſement de la Morale*, ſi ceux que j'avois fait adreſſer à un Libraire de Paris, il y a plus de quatre mois, lui avoient été rendus. J'ai appris depuis que vous aviez trouvé moyen d'en avoir un, & que vous y répondiez; que vous n'étiez en peine que de trouver des Docteurs qui vouluſſent approuver votre réponſe, & que l'ayant donnée à lire à un très ſavant Evêque * pour en avoir l'approbation, il vous avoit témoigné après l'avoir lue, qu'il ne vous conſeilloit pas de la faire imprimer. Quoiqu'il en ſoit, Monſieur, je ne ſuis point fâché que vous ſouteniez de nouveau ce que vous avez dit contre moi dans vos *Motifs invincibles;* puiſque vous n'avez pas été convaincu des preuves que j'ai apportées, pour montrer que vous n'aviez pas eu raiſon de prétendre que je m'étois trompé dans deux faits très-importans, qui ſont tout le fondement de mon livre du *Renverſement de la Morale.* La 61. du T. VIII. 4 *Mai* 1683. * Mr. Boſſuet.

Mais je me promets que vous voudrez bien agir envers moi, comme j'ai agi envers vous. Je ne me ſuis pas contenté de rapporter vos ſentimens dans une entiere ſincérité, je les ai rapportés dans vos propres termes, & n'ai pas omis une ſeule de vos preuves. N'ai-je pas droit de vous demander la même grace, au moins pour les points capitaux de ma Juſtification.

Par exemple, la premiere queſtion conſiſte à ſavoir, *ſi la doctrine de l'inamiſſibilité de la grace a été définie dans le Synode de Dordrecht:* vous avez ſoutenu contre moi, qu'il ne vous paroiſſoit pas *qu'elle y eut été définie*, d'où vous avez inféré, que j'avois eu tort de la réfuter comme étant la doctrine commune des Prétendus Réformés.

J'ai prétendu dans ma Juſtification que c'étoit vous qui vous trompiez ſur l'un & ſur l'autre; & je crois l'avoir fait voir démonſtrativement dans les chapitres 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. & dans la derniere addition. Il n'y a donc perſonne qui ne demeure d'accord, que pour agir de bonne foi, vous devez répondre préciſément & nettement à ces ſept chapitres & à cette addition.

Vous devez montrer ſur le troiſieme, que vous avez eu raiſon de ne rien dire de toutes les preuves que j'avois apportées dans le Renverſement de la Morale, tirées du Synode de Dordrecht, & de ce qui l'avoit précédé, parce qu'elles étoient ſi foibles qu'elles ne méritoient pas que l'on s'amuſât à y répon-

dre : & c'eſt ce qu'il faut que vous faſſiez voir en y répondant préſentement d'une maniere ſolide.

Vous devez montrer ſur le quatrieme, que la premiere de vos preuves, qui eſt priſe du 8e. Canon, ſur le chapitre 5. des Remontrans, eſt convaincante : que votre traduction eſt fidele, & que *votre gloſe*, que j'ai appellée abſurde, n'a rien que de raiſonnable.

Vous devez montrer ſur le cinquieme, que votre preuve priſe de l'avis des Théologiens d'Angleterre n'a point les défauts que j'y ai remarqués.

Sur le ſixieme, que l'avis des Théologiens d'Embden, que vous avez pris pour ceux de Breme, prouve bien que l'inamiſſibilité de la juſtice n'a point été définie dans le Synode de Dordrecht, & que vous n'y avez point pris une premiere réponſe pour la derniere réſolution, que vous n'auriez pu rapporter ſans ruiner ce que vous prétendiez.

Sur le ſeptieme, que Meſſieurs de Walembourch me ſont contraires, quoi qu'ils ayent dit en pluſieurs endroits, que l'inamiſſibilité de la juſtice avoit été décidée dans le Synode de Dordrecht, & qu'ils appellent par tout cette doctrine, *la très-vilaine héréſie*, des prétendus Réformés.

Sur le huitieme & ſur la derniere addition ; *que Blondel a expreſſément ſoutenu dans ſes Actes authentiques, que l'inamiſſibilité n'a point été décidée dans le Synode de Dordrecht, & qu'on ne le peut penſer ſans faire injure à cette Aſſemblée* : quoi qu'il n'y ait pas un ſeul mot de cela, ni dans la page 12. de ces Actes authentiques, à laquelle vous renvoyez, ni dans aucun autre endroit de ce livre de Blondel.

Et enfin vous avez à montrer ſur le neuvieme, que je n'ai pas eu raiſon d'y ſoutenir, *qu'étant certain, par vos preuves mêmes, que l'inamiſſibilité de la juſtice a été définie dans le Synode de Dordrecht, on ne peut douter qu'elle ne doive être regardée comme la doctrine commune des prétendus Réformés, ſurtout de France.*

J'avoue, Monſieur, que ſi vous pouvez répondre à ces chapitres d'une maniere qui ſatisfaſſe le monde, en me ſuivant pied-à-pied, comme je vous ai fait, vous vous ſerez bien défendu. Mais quand vous y aurez bien penſé, vous jugerez vous-même que ſans cela vous ne ferez rien ; & que ſur-tout ce n'eſt pas une choſe ſupportable, qu'ayant à répondre à des preuves poſitives, par leſquelles on a montré clairement qu'une ſecte s'eſt engagée à ſoutenir un certain dogme, on croye l'avoir bien fait, en n'oppoſant à cela que des conſéquences tirées de ce que la force de la vérité a pu faire dire à quelques-uns de cette ſecte, qui s'accorde mal avec ce dogme.

Car outre ce que j'en ai dit dans ma *Juſtification*, vous pourrez, Monſieur, en trouver un nouvel argument dans la Conférence de M. l'Evêque de Meaux avec Mr. Claude. Il paroît par toute cette Conférence, qu'un des princi-

principaux ſujets de la diſpute étoit de ſavoir ſi l'Egliſe univerſelle eſt infaillible dans ſes déciſions; & on ne peut douter que M. l'Evêque de Meaux n'ait ſuppoſé que les prétendus Réformés le nioient, & que M. Claude auſſi n'ait ſoutenu qu'elle ne l'étoit point; & que quoi qu'elle eût décidé, chaque particulier pouvoit encore examiner, ſi ce qu'elle avoit dit étoit vrai, ou faux. Il ne faut que conſidérer ce que dit M. de Meaux à Mademoiſelle de Duras. *Voilà cette Egliſe, diſois-je, que vos Miniſtres ne connoiſſent pas. Ils vous enſeignent que cette Egliſe viſible & extérieure peut ceſſer d'être ſur la terre. Ils vous enſeignent que croire à cette Egliſe c'eſt croire à des hommes.* Et dans la Conférence même, voici ce que diſent le Prélat & le Miniſtre.

" Vous dites que non ſeulement il ne faut pas croire la fauſſe Egliſe, mais „ qu'il ne faut pas croire même la vraie, ſans examiner ce qu'elle dit: & „ vous parlez en cela contre tout le reſte des Chrétiens. Mademoiſelle de „ Duras interrompit en ce lieu: voilà, dit-elle, à quoi il faudroit répondre „ par *oui*, & par *non*. Je le dis en effet, reprit Mr. Claude; je n'ai point héſité „ à le dire. Tant mieux, lui repartis-je, on va bientôt voir qui a raiſon de „ nous deux."

Il n'étoit donc pas douteux dans cette Conférence, que le ſentiment des prétendus Réformés ne fût, que l'Egliſe univerſelle n'eſt pas infaillible dans ſes déciſions. Cependant ce qui donna occaſion à cette Conférence, eſt que M. de Meaux avoit rapporté dans ſon Expoſition quelques paſſages de leur Diſcipline, qui ſembloient ne s'accorder pas avec leur opinion de la faillibilité de l'Egliſe: comme celui de l'article 31. d'où M. de Meaux avoit conclu; *que ce n'étoit donc pas à la ſeule parole de Dieu préciſément, comme telle, qu'appartient l'entiere & finale réſolution, puis qu'après qu'elle eſt propoſée l'appel eſt permis; mais à la parole de Dieu en tant qu'expliquée par le dernier jugement de l'Egliſe.* Mais Mr. Claude répondit à cela dans la Conférence, que ce n'étoit pas ainſi qu'ils l'entendoient, & qu'on s'en devoit rapporter à lui dans l'explication des articles de leur Diſcipline, & des ſentimens de leur Religion. *Je repris*, dit M. de Meaux, *ſur ce dernier mot, que ce qu'il diſoit étoit véritable, s'il s'agiſſoit ſimplement d'expliquer leurs rites &c.: mais qu'ici je prétendois qu'il leur étoit arrivé comme à tous ceux qui ſont dans l'erreur, c'eſt de tomber en contradiction, & d'être forcés à établir ce qu'ils avoient nié: que je ſavois qu'ils nioient qu'il fallût ſe ſoumettre, ſans examiner, au jugement de l'Egliſe; mais qu'en même tems je prétendois cette infaillibilité de l'Egliſe ſi néceſſaire, que ceux mêmes qui la nioient dans la ſpéculation, ne pouvoient s'empêcher de l'établir dans la pratique, s'ils vouloient conſerver quelque ordre parmi eux.*

Vous voyez, Monſieur, que ce Prélat fait deux choſes; l'une eſt qu'il déclare, *qu'il ſait bien que les prétendus Réformés nient que l'Egliſe ſoit infailli-*

ble; l'autre, qu'il prétend que ce qu'ils diſent dans leur Diſcipline ne peut être raiſonnable, qu'en ſuppoſant l'infaillibilité de l'Egliſe. Mais que conclut-il de là? Qu'ils avouent donc que l'Egliſe en effet eſt infaillible, & que c'eſt ſeulement qu'ils parlent mal. Il n'avoit garde de le faire, & il ne le fait pas auſſi, mais ſeulement *qu'il leur étoit arrivé, ce qui arrive à tous ceux qui ſont dans l'erreur, c'eſt de tomber en contradiction.*

Vous trouverez donc, Monſieur, quand vous y aurez fait réflexion, que c'eſt la même choſe dans notre diſpute. Il eſt certain que tous les Calviniſtes, qui ſont attachés au Synode de Dordrecht, croient l'inamiſſibilité de la juſtice. Je crois l'avoir très-bien prouvé. Mais il eſt vrai auſſi, & je ne l'ai pas diſſimulé, qu'il y a quelques-uns d'eux, qui étant preſſés par les Remontrans, ont dit des choſes qui ne ſe peuvent accorder avec cette méchante doctrine, comme que David eut été damné s'il fût mort auſſi-tôt après ſon adultere & ſon homicide, ſans avoir fait pénitence. Mais c'eſt aſſurément fort mal raiſonner, que de conclure de là, que ceux qui ont dit cela ont mal parlé ſur cette matiere de l'inamiſſibilité de la juſtice, & que dans le fond ils ſont d'accord avec nous; au lieu qu'on en doit ſeulement conclure (comme fait Mr. de Meaux ſur l'infaillibilité de l'Egliſe) *que tenant certainement l'inamiſſibilité, il leur eſt arrivé ce qui arrive à tous ceux qui ſont dans l'erreur, qui eſt de tomber en contradiction*: quoi que l'on ſe puiſſe ſervir de cette contradiction pour leur faire connoître la fauſſeté de leur dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice, & l'aveuglement où ont été leurs premiers Réformateurs, d'avoir introduit dans le Chriſtianiſme une opinion ſi pernicieuſe.

Pardonnez moi, Monſieur, ſi je me ſuis un peu étendu ſur ce ſujet. C'eſt qu'il n'y a que par là que vous pouvez ſurprendre ceux qui ne ſont pas Théologiens. Mais comme cet exemple, que je vous ai apporté de M. de Meaux, fait voir manifeſtement que cela n'eſt pas ſolide, vous ferez bien, ce me ſemble, de ne pas mettre le fort de votre cauſe dans un moyen ſi peu propre à la ſoutenir.

Il ne me reſte plus, Monſieur, qu'à vous dire un mot d'un bruit qui court, & qui m'eſt venu de pluſieurs endroits; *que je vous ai dit trop d'injures, & qu'on eſt ſcandaliſé de ce que je vous ai mis en paralelle avec un hérétique.* Je ne puis croire que cette plainte vienne de vous; car je ne veux pas avoir cette opinion, que vous ſoyez aſſez injuſte pour me faire de tels reproches.

Le dernier ſur-tout eſt tout-à-fait hors d'apparence. Car quel ſujet ai-je donné de ſe ſcandaliſer de ce que j'ai parlé de vous & d'un Miniſtre de Sedan dans le titre de mon livre. Vous ſavez bien, Monſieur, que je ne l'ai pas fait de moi-même, que je n'ai fait que vous ſuivre; que c'eſt vous qui vous êtes joint à ce Miniſtre, en prétendant que *M. le Blanc avoit très bien*

fait voir contre moi, dans la derniere édition de ſes theſes, que ce n'eſt pas une doctrine communément reçue parmi les Prétendus Réformés, que tous & chacun des vrais fidèles peuvent & doivent croire de foi divine qu'ils ſont juſtifiés & élus. Je n'avois point vu cette derniere édition des theſes de Mr. le Blanc: l'ayant recouvrée, j'y ai trouvé des choſes qui m'étoient fort injurieuſes: ce qui m'a obligé de m'étendre plus que je ne penſois d'abord à le réfuter, & m'a engagé à en parler dans le titre, parce que cela faiſoit une partie conſidérable de ma *Juſtification.* Vous m'avouerez donc, Monſieur, que s'il y en a qui ſe ſcandaliſent de ce que je l'ai nommé avec vous dans le titre de mon livre, c'eſt un ſcandale mal pris, & que je ne devois pas prévoir.

Il en eſt de même des injures que l'on me reproche de vous avoir dites. Je ne crains point d'avouer, qu'écrivant contre les hérétiques, & contre des hommes auſſi emportés & auſſi déraiſonnables qu'étoit Mr. Mallet, quoi que je ne leur aie jamais dit d'injures, je n'ai pas cru devoir être plus doux envers eux, que ne l'ont été les SS. Peres en de ſemblables rencontres; & je penſe avoir de bonnes raiſons pour cela. Mais pour vous, Monſieur, je vous proteſte devant Dieu, que j'ai eu un vrai deſſein de vous traiter avec toute ſorte de douceur, & de défendre tellement la vérité, que je me ſuis perſuadé que je ſoutenois, que ce fût ſans uſer de termes durs, & à plus forte raiſon ſans y rien mettre que l'on pût prendre pour injurieux contre votre perſonne, & dont vous puiſſiez raiſonnablement vous offenſer. Que s'il m'étoit échappé quelque choſe de contraire à cette intention, je vous déclare que j'en ſuis fâché, & je vous prie de me le pardonner. Mais je ne penſe pas que vous mettiez en ce rang la remontrance charitable que je vous ai faite à la fin. Car de bonne foi je me ſuis imaginé, qu'étant votre ancien & votre ami, je pouvois uſer de cette liberté, ſans bleſſer les véritables regles de l'amitié chrétienne. Et je vous ſupplie auſſi de croire, que ce n'a point été par inſulte, mais par un ſentiment très ſincere, que j'ai dit en quelques endroits, qu'il ne falloit que diſſiper les nuages qui vous avoient empêché de découvrir la vérité, pour vous obliger à vous y rendre, & à réparer le mal que pourroit faire votre livre, ſi vous-même, en le corrigeant, n'otiez à nos adverſaires l'avantage qu'ils en pourront prendre.

Tout le monde demeure d'accord qu'il n'y a point d'auteur qui ait écrit avec plus de douceur, de modération & de charité que S. Auguſtin. Il eſt certain auſſi qu'il avoit une eſtime particuliere pour S. Jerôme, qu'il reſpectoit pour ſon grand âge, & qu'il le regardoit comme le plus ſavant homme de l'Egliſe. Il étoit donc bien éloigné de lui vouloir rien dire qui pût être injurieux, ou être pris pour une parole d'inſulte. Et cependant croyant que ce S. Prêtre s'étoit trompé dans l'explication d'un paſſage de S. Paul, il l'exhorte, *à ſe traiter ſoi-même avec une ſaine ſévérité, & à chanter la palinodie.* Mais ce qui faiſoit qu'il

ne croyoit pas que ces termes duſſent bleſſer S. Jerôme, eſt qu'il ſe ſentoit dans cette diſpoſition d'être bien-aiſe d'être repris, ſi l'on trouvoit quelque choſe dans ſes ouvrages qui ne fût pas bien, comme il le lui avoit témoigné dans la premiere lettre qu'il lui avoit écrite ſur ce paſſage de l'Apôtre. *Si vous daignez lire*, lui dit-il, *quelques-uns de mes ouvrages, que celui qui vous rendra cette lettre vous préſentera de ma part, je vous ſupplie de le faire avec une ſincere & fraternelle ſévérité.* Et il ajoute, qu'il le prendra pour une marque de ſon amitié, parce que celui qui nous reproche nos défauts pour nous en guérir, nous aime davantage que celui qui veut faire croire qu'il nous honore, en répandant ſur notre tête le parfum des flatteries; *Quia magis amat objurgator ſanans, quàm adulator ungens caput.*

Or comme il me ſemble, que, par la grace de Dieu, je reſſens en moi cette diſpoſition, & que je me réſoudrois ſans beaucoup de peine à me rétracter des erreurs où j'aurois pu tomber, ſi on me les faiſoit connoître; je penſe que la charité m'oblige d'avoir le même ſentiment de tous les autres. Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, de quelque maniere que vous me répondiez, je tâcherai de profiter de ce que vous me direz de bon, & de ne me point fâcher de ce qui me paroitroit n'être point juſte. J'aurois ſeulement une grace à vous demander: c'eſt que ſi vous demeurez toujours dans la réſolution de me répondre, vous vouliez bien mettre cette lettre à la tête de votre nouveau livre. Ce ſera un témoignage que vous rendrez au public de votre ſincérité, puiſque l'on verra par là que vous ne voulez point donner le change, ni diſſimuler la difficulté, mais ſatisfaire de bonne foi à ce que j'ai jugé être plus fort & plus convaincant pour ma juſtification. Je ſuis &c.

LETTRE CCCCXVIII.

Au Prince Ernest, Landgrave de Hesse-Rhinfels. *Il lui parle d'un libelle intitulé*: Réponſe d'un Docteur de Sorbonne, &c. *fait & répandu par les Jéſuites.* (a) *Des Mémoires de* Tavernier; *différence entre la conduite des Prêtres Janſéniſtes envers les Jéſuites, & des Jéſuites envers les Janſéniſtes.*

10 *Mai* 1683. ON enverra, Monſeigneur, à V. A. les quatre exemplaires de l'écrit qu'elle demande, quoiqu'il n'y en ait quaſi plus. Mais je doute qu'il faſſe aucun effet ſur le P. Jobert. Et je ne ſais s'il ne ſera point aſſez hardi pour dire que c'eſt un écrit que nous leur avons ſuppoſé; ce qui ſeroit une

(a) Voyez la Réfutation de ce Libelle, V. Claſſe, III. Part. N. X.

étrange impudence. Car outre ce qui eſt marqué au commencement du paquet intercepté à Lille, j'ai une lettre, qui m'a été écrite par un Eccléſiaſtique très homme de bien, par laquelle il m'aſſure que ce livre a été imprimé à Liege en 1677, ou en 1678 par un Jéſuite, & qu'un garçon de l'Imprimerie, qui étoit de la connoiſſance de cet Eccléſiaſtique, lui en apportoit les feuilles à meſure qu'elles ſe tiroient; & que c'étoit un Jéſuite de la même Ville, nommé le P. Delbrouck, qui prenoit le ſoin de les diſtribuer. Et ainſi, Monſeigneur, il eſt certain qu'on ne peut pas douter raiſonnablement qu'ils n'aient fait & répandu ce libelle. Je ſais de plus, qu'ils l'ont donné à une fille dévote de Mons, qui me l'a dit à moi-même. Or le fait étant certain, je ne ſais ce qu'on peut répondre aux conſéquences qui ſautent aux yeux.

Mais il ſemble, Monſeigneur, que vous croyez que nous impoſons aux Jéſuites de notre côté des faits qui ne ſont point véritables, dont vous donnez pour exemple ce qu'on a rapporté de Tavernier Huguenot, que la perſécution du Japon étoit en partie arrivée, parce que les Jéſuites n'avoient pas voulu rendre une maiſon, qui leur avoit été donnée contre les loix de ce pays-là. Je ſuis aſſuré que ſi V. A. avoit lu les Mémoires de Tavernier, elle n'auroit pas la penſée qu'il eſt à craindre que ce fait ne ſoit faux & malicieuſement inventé pour les décrier, parce que celui qui le rapporte eſt Huguenot. Car il paroît par tous ces Mémoires qu'il eſt très-équitable envers les Catholiques, & qu'il parle ſur-tout fort bien des Religieux, des Capucins & des Jéſuites; & qu'au contraire il n'épargne point ceux de ſa Religion dans toutes les choſes où il les croit repréhenſibles. Il faut conſidérer de plus, que cette maiſon non rendue a fait un ſi grand incident dans cette guerre, ayant été cauſe que les freres ont été à la tête des armées oppoſées, qu'il n'y a nulle apparence que cette circonſtance, qui a dû être une choſe très-publique, ait été inventée; deſorte qu'on pourra douter de la foi de toutes les hiſtoires, ſi on doute de celle-là. Mais ces Mémoires de Tavernier ſont ſi beaux d'ailleurs, & remplis de tant de choſes agréables & curieuſes, que V. A. les devroit avoir, comme il lui ſera très-facile, ſe vendant en Hollande à très-bon marché.

Quant à ce que V. A. S. dit en général, que comme les Jéſuites nous impoſent des choſes fauſſes, il ſe peut faire auſſi que nous diſions d'eux des choſes qui ne ſont pas vraies, étant trompés par ceux qui nous les racontent. J'avoue que cela n'eſt pas impoſſible en ſoi: mais je la ſupplie d'être perſuadée.

1°. Que pour tout l'or du monde nous ne voudrions pas avoir rapporté d'eux le moindre fait que nous croirions être faux.

2°. Que nous ne rapportons rien ſur des bruits incertains; mais que dans les choſes tant ſoit peu importantes, nous voulons avoir de très-bonnes preuves, & telles que les juges les plus exacts s'en contenteroient, avant que de leur rien attribuer.

3°. Que la plupart des choſes que nous diſons d'eux ſe trouvent dans leurs propres livres: & qu'ainſi il eſt bien aiſé de s'aſſurer ſi nous leur impoſons ou non.

4°. Qu'il y en a d'autres qui ſont atteſtées par des pieces publiques, par des Arrêts ou Sentences, ou par une notoriété ſi publique, qu'on ne peut pas raiſonnablement aller contre.

5°. Enfin, nous ne voyons pas qu'ils nous aient encore convaincus d'avoir avancé contre eux aucun fait faux de quelque importance. Car comme les Curés de Paris leur ont parfaitement bien montré dans leur VIIIe écrit contre le P. Annat; c'eſt une impertinence de chercher des matieres d'occaſion d'impoſture dans les circonſtances de rien, qui n'auroient pas été rapportées aſſez exactement.

Voilà, Monſeigneur, ſur quoi V. A. S. & toutes les perſonnes équitables doivent faire la comparaiſon, entre ce que les Jéſuites diſent de nous, & ce que nous diſons des Jéſuites, dans la néceſſité de nous défendre contre le décri qu'ils font de nos perſonnes & de nos livres. Car il ſe trouvera que loin d'obſerver les mêmes regles que nous.

1°. Ils nous chargent de faits atroces, que pour peu qu'on ait de ſens commun il eſt impoſſible qu'on ne voie qu'ils ont été malicieuſement inventés: tels que ſont l'Aſſemblée de Bourgfontaine; la pénitence publique d'Alet pour un adultere ſecret; la Religieuſe morte en Calviniſte & déterrée par MM. de P. R. pour avoir de ſes reliques, & une infinité d'autres ſemblables.

2°. Qu'ils n'ont pas même pour eux contre nous des bruits publics incertains; mais que ce ne ſont le plus ſouvent que des choſes en l'air, qui ne ſont appuyées de rien; comme quand ils diſent que c'eſt un proverbe dans toute la France; *il ment comme un Janſéniſte;* ou que nous avons d'étranges ſoupleſſes pour attrapper de l'argent. L'Auteur de *notæ in notas Wendrockii* : *Mira eſt Janſeniſtarum calliditas ad corradendas pecunias.*

3°. Que quoiqu'il fallût bien cinq ou ſix volumes in-folio, pour ramaſſer enſemble tous les écrits & livres que nous avons faits depuis les conteſtations, ils n'en ſauroient rien citer, en rapportant nos propres termes, qui nous puiſſe faire paſſer, ou pour avoir une morale corrompue, ou pour être hérétiques dans la foi, ou pour être calomniateurs en ce que nous diſons de nos adverſaires.

4°. Qu'ils ſont bien éloignés d'alléguer des arrêts ou des ſentences contre nos perſonnes, comme on en allégue contre eux. Je dis contre nos per-

ſonnes; car il y a aſſez de Brefs, de Déclarations & d'Arrêts contre le phantôme du Janſéniſme, & pour autoriſer la ſignature du Formulaire. Mais une preuve convaincante qu'en effet le Janſéniſme n'eſt qu'un phantome, eſt que depuis plus de trente ans, que les Jéſuites répandent le bruit que la France eſt pleine de nouveaux hérétiques, qu'ils appellent Janſéniſtes, ils n'ont pu faire rendre aucune ſentence juridique contre aucune perſonne, comme ayant été convaincue de tenir cette héréſie.

En voilà aſſez, Monſeigneur, pour cet article. Mais je prie V. A. S. que le reſte demeure ſecret, & ſur-tout ce que je m'en vas lui dire. Car ſi cela étoit ſu en France, cela pourroit nuire à toute une Ville. Un excellent Prêtre, nommé M^r. Gallard, s'étoit établi à la Flêche dans le Pays d'Anjou, où il faiſoit des biens infinis, en élevant de jeunes Ecoliers, la plupart pauvres, dans la piété; & il étoit déja ſorti de très-bons ſujets de cette école. Il y a ſix ou ſept ans que la cabale des Jéſuites a renverſé tout cela, par une lettre de cachet, qui a fait défenſe à cet Eccléſiaſtique de ne ſe plus mêler de l'éducation de ces écoliers. Il a obéi, & ſe tenoit en repos, en ſe contentant de prier Dieu. Mais comme il étoit toujours en grande vénération dans cette ville, cela a déplu à ſes ennemis, qui l'ont fait réléguer à une petite Ville du Limouſin, à plus de cent lieues de là. Il y eſt allé à pied, & le plus ſouvent ſans ſouliers, parce que ſes ſouliers lui faiſoient mal. Etant arrivé au lieu de ſon exil, les Echevins de la Ville, la plus grande partie du Clergé, & les plus honnêtes gens ſont allés au devant de lui, lui faire mille civilités, & lui offrir toutes choſes. Ce bon homme, qui eſt l'humilité même, ſe tuoit de leur dire: Hé! Meſſieurs, ne me traitez pas ainſi; vous ne me connoiſſez pas; je ne ſuis qu'un pauvre pécheur. Mais eux répondoient: Nous vous connoiſſons, Monſieur, on n'exile que les Saints: nous en avons vu d'autres avant vous; ce qu'ils diſoient à cauſe de l'Archidiacre d'Alet, qui eſt auſſi un vrai Saint, qui a été long-tems relegué en ce lieu-là, mais qu'on en a depuis chaſſé, pour l'envoyer en un autre; parce qu'il y étoit trop eſtimé. V. A. S. croit-elle que ce ſoit un grand ſervice que les Jéſuites rendent au Roi, que de le faire paſſer pour un perſécuteur de Saints? Mais je la ſupplie encore une fois de ne rien mander de cela à Paris, parce que cela feroit maltraiter cette petite Ville.

J'envoie à V. A. une relation de Pamiers, qu'elle ſera bien aiſe de voir. Mais il ne faut pas, s'il lui plaît, l'envoyer en France. Car cela ne feroit peut-être qu'exciter une nouvelle perſécution contre ces pauvres gens.

Je connois M^r. Leibnitz, dont je vous renvoie la lettre. Il me venoit voir ſouvent à Paris. C'eſt un fort bel eſprit, & très ſavant dans les Mathématiques. Je voudrois bien ſavoir s'il a fait exécuter deux belles machines; l'une d'Arithmétique, & l'autre une montre portative, qu'il prétendoit

qui ſeroit dans la derniere juſteſſe. Je ſerois bien aiſe qu'il eût vu la 1ere *Apologie pour les Catholiques*. Il verroit que je n'y ai pas mal jugé de l'extravagant Auteur de *l'Empereur & l'Empire trahis*, &c. quoique je n'en aie jugé que par le bons ſens. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXIX.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur la lettre aux Docteurs de Douay: Cauſa Janſeniana, & la difficulté de faire entrer à Paris les bons livres.*

14 *Mai* 1683. NOus reçûmes hier vos lettres du 24 Avril. On vous a envoyé la lettre que j'ai cru devoir écrire à MM. de Douai. Elle court fort, & a été déja réimprimée en deux endroits. Mais je ne ſais quel jugement on en fera au lieu où vous êtes. Pour le recueil (de *Cauſa Janſeniana*), je penſe que vous ferez bien de ne le donner qu'à Mr. Caſoni. Mais pour la Diſſertation, en la ſéparant du reſte, vous la pouvez donner à ceux à qui on a donné les autres ouvrages; car il n'y a rien qui les puiſſe bleſſer.

Il n'y a point de changement en nos affaires. On ne rend point les livres qui étoient dans les ballots, quoique, hors une Régale & deux morales pratiques, il n'y eût rien que de parfaitement bon. Je n'ai point encore la liberté de faire entrer dans Paris *le Calviniſme convaincu*, &c., les *Réflexions contre le Préſervatif* & le *Traité des Idées*. Nous attendons des nouvelles de Paris touchant ce dernier.

Vous êtes mieux informé que nous de ce qui ſe paſſe en Sorbonne; car notre commerce eſt preſque rompu. On ne nous en mande rien.

Je ne ſais ce que deviendront les *Remontrances au Roi*. La peur qu'ont nos amis que cela ne faſſe un trop grand fracas, ſera cauſe au moins qu'on les changera de forme, & qu'on ne les adreſſera plus à la perſonne même. Et cela même étant fait, on ſera peut-être obligé, ou de les mettre au fond d'un coffre, ou de les faire imprimer en retirant tous les exemplaires.

J'attendois à achever cette lettre, que je puiſſe vous mander des nouvelles très-certaines de celui qui ne fait point de Carême. Mais comme il commence à être tard, je vois bien que ce ne peut être que dans huit jours. Je ſuis tout à vous.

LETTRE

LETTRE CCCCXX.

A M. DE NEERCASSEL *Archevêque d'Utrecht. Du different entre Mr. l'Evêque de Tournai & Mr. Arnauld ſur la pénitence.*

J'Ai lu, Monſeigneur, avec bien de la ſatisfaction, la belle lettre (du 3 Mai) que Mr. l'Evéque de Tournai (*a*) vous a écrite. La déclaration qu'il y fait, qu'il eſt en toutes choſes dans les mêmes ſentimens que vous, & qu'il ne lui paroit point qu'il en ait eu d'autres dans ſes *écclairciſſemens ſur la pénitence*, eſt la plus avantageuſe approbation que ce ſavant Prélat pouvoit donner à votre livre *. Cette conformité de doctrine, dans une matiere ſi importante, entre deux Evéques conſidérables par leur ſuffiſance & par leur vertu, me paroit un ſi grand bien, que j'en ſuis moins touché de deux choſes que Mr. de Tournai dit de moi dans cette lettre, qu'aſſurément il n'auroit point dites, s'il s'étoit mieux ſouvenu des particularités du différent, qui a été entre nous, ſur le ſujet de ſon livre. 18 *Mai* 1683. * L'Amor Pœnitens.

La premiere eſt, que j'ai trouvé à redire, qu'on n'y ait pas condamné d'héréſie l'opinion des Attritionnaires: *verum quidem eſt*, dit-il, *me non auſum fuiſſe Attricionariorum ſententiam hæreſis damnare*, & ayant rapporté diverſes raiſons pourquoi il ne l'a pas oſé faire, il conclut par ces paroles.

Quamvis ergo Attritionarios errare non dubitem; non auſus ſum tamen privatus Epiſcopus, eorum doctrinam hæreticam declarare. A quoi il ajoute immédiatement après, que j'ai trouvé mauvais qu'il ait eu cette retenue, de ne pas condamner d'héréſie l'opinion des Attritionaires. *Hanc*, dit-il, *animi mei modeſtiam ægrè tulit quidam doctor..., meque acerrimis litteris, licet ſummâ cum charitate, exagitavit.*

Que peut-on conclure de là; ſinon que j'ai trouvé fort mauvais qu'il n'eut pas condamné d'héréſie l'opinion de la ſuffiſance de l'Attrition par la ſeule crainte, & que ça été le ſujet d'une diſpute aſſez échaufée entre lui & moi?

Mais c'eſt ce qu'il n'a pu dire que par un défaut de mémoire. Car j'ai remarqué expreſſément dans le premier des écrits que j'ai fait ſur le Livre de ce Prélat, (*b*) que ce n'étoit point ma penſée, qu'on dût condamner cette opinion d'héréſie; & je me ſuis plaint dans le ſecond, de ce qu'il n'avoit pas laiſſé de ſuppoſer dans ſa réponſe, *que je m'étois choqué de ce qu'il ne l'a-*

(*a*) Choiſeuil, ancien Evêque de Commenges. Il y a une 2 lettre du 1 Mars 1684, plus forte que celle du 3 Mai. Il y appelle l'*Amor Pœnitens*, *Opus aureum.*

(*b*) Voyez cet écrit, & les ſuivans, dans la V. Claſſe, II. Partie, N. XVIII. & ſuiv.

voit pas traité d'hérétique ; au lieu que je lui ai toujours déclaré, que ce n'étoit nullement ce qui m'avoit fait de la peine dans ſes *Eclairciſſemens*, mais ſeulement de ce qu'il avoit dit : *qu'il ſe peut faire, que l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition, par la ſeule crainte, eſt véritable.*

La ſeconde choſe, Monſeigneur, que M de Tournai m'attribue dans la lettre qu'il vous a écrite, regarde le délai de l'abſolution. Car ayant expliqué ſon ſentiment en ces termes : *quantum ad alteram tui operis partem, quæ Abſolutionis dilationem ſpectat, fateor me non arbitratum eſſe, in eo in quo Eccleſia verſatur ſtatu* omnibus *peccata mortalia confeſſis, abſolutionem ſuſpendi oportere, & ſemper ſatisfactionem reconciliationi anteire.* Il ajoute, *idem Doctor amicus noſter, aliique etiam nonnulli, mihi quoad hoc nimiam facilitatem exprobrarunt.* C'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſe que je lui ai reproché qu'il étoit trop indulgent, en ce qu'il ne croyoit pas qu'on dût différer l'abſolution à tous ceux qui ſe confeſſent de péchés mortels, & qu'il n'enſeignoit pas que la ſatisfaction dût toujours précéder la réconciliation.

C'eſt encore ſans doute qu'il a oublié que j'ai dit tout le contraire, dans tous les Ecrits que j'ai faits ſur ſes *Eclairciſſemens.*

J'ai dit dans le premier, *qu'une des choſes dont nous convenions, eſt qu'il n'eſt pas de néceſſité que la ſatisfaction précéde l'Abſolution.*

J'ai dit dans le ſecond, que j'étois ſurpris, que contre une *déclaration ſi expreſſe*, M^r. de Tournai eût *ſuppoſé le contraire* dans ſa réponſe.

J'ai dit dans le troiſiéme, que j'étois bien aiſe qu'il fût demeuré d'accord, en répondant au ſecond, *que je convenois que, dans l'état préſent de l'Egliſe, on peut quelques fois abſoudre devant la ſatisfaction, & incontinent après la confeſſion.*

On ne peut donc, Monſeigneur, attribuer qu'à un défaut de mémoire, de ce qu'il ſuppoſe dans votre lettre, que je l'ai trouvé trop indulgent, en ce qu'il n'oblige pas de différer l'Abſolution à tous ceux qui ſe confeſſent de péchés mortels.

Je n'ai pas beſoin de m'arrêter à deux autres choſes, ſur leſquelles il dit auſſi que nous avons eu quelque différent. Car puiſqu'il demeure d'accord que ce que j'ai dit ſur cela eſt raiſonnable, & qu'il ſoutient ſeulement que je n'ai cru qu'il avoit dit le contraire, que parceque je l'ai mal entendu, il eſt juſte d'en demeurer là, & de recevoir l'explication qu'il donne à ſes paroles.

Mais je me ſuis imaginé qu'il étoit neceſſaire de vous donner, Monſeigneur, quelque éclairciſſement touchant les deux premiers points.

Car s'il étoit vrai que j'euſſe trouvé à redire au livre de M^r. de Tournai, parce qu'il n'a pas condamné d'héreſie la doctrine des Attritionaires, & parce qu'il n'oblige pas de différer l'abſolution à tous ceux qui ſe confeſſent de

péchés mortels, il faudroit que j'euſſe porté le même jugement de votre livre, puiſque vous ne faites auſſi ni l'une, ni l'autre de ces deux choſes; ou que j'euſſe eu deux poids & deux meſures, en approuvant dans votre ouvrage, ce que j'aurois repris d'une maniere fort véhémente dans celui de Mr. de Tournai. J'ai de plus conſidéré, que comme apparemment il a retenu une copie de ſa lettre, elle pourroit par malheur retomber entre les mains de perſonnes qui ne m'aimeroient pas, & qui me feroient un crime de ces deux points; & je ne m'en pourrois défendre, qu'en montrant qu'on n'y auroit pas été aſſez exact à rapporter le vrai ſujet de cette diſpute; ce qui nous jetteroit dans un fâcheux embarras. Je laiſſe, Monſeigneur, à votre prudence à voir ce qu'il y a à faire ſur cela (*a*); & je vous ſupplie de croire que je ſuis avec une ſinguliere vénération,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

A. A.

(*a*) Mr. de Neercaſſel, en répondant à Mr. de Tournai, le 2 Juillet de la même année, lui parle en ces termes : *Felicem æſtimo errorem quo perſuaſus timui ne in uno aut altero capite, tuus à meo ſenſus differret. Sed uti nunc diſco, tuis ex litteris, de neceſſitate divini amoris & de recto clavium uſu unanimes idipſum ſentimus. Dum hoc me gaudio oblector incidit cogitatio fortè communem noſtrum amicum à te, præſul illuſtriſſime, reipſa non diſſentire. Hoc ut reſciſcerem, cum eo communicavi litteras quas mihi ſcribere dignatus es. Ex ejus reſponſo vides non fuiſſe mea in opinione deceptus. Illud, illuſtriſſime Domine, hiſce adjungendum duxi, ratus pietatem tuam gaviſſuram ſe à viro profundiſſimæ eruditionis atque doctrinæ non tantum diſtare, quantum tibi videtur fuiſſe perſuaſum.* Mr. de Tournai répondit aux plaintes de Mr. Arnauld, par une lettre du 29 Octobre ſuivant.

LETTRE CCCCXXI.

A Mr. DU VAUCEL. *De la conduite de Mr. Flemal, Paſteur de Braine-Lalleu.*

JE ne ſais encore ce que deviendra la Remontrance. Nos amis de Paris en ayant été effrayés, & craignant que cela n'excite une furieuſe tempête, qui pourra accabler de pauvres filles : je leur en ai écrit il y a huit jours. Je leur propoſe de la changer de forme, en ne parlant qu'en troiſieme perſonne de celui à qui je penſois l'adreſſer *. Mais je leur déclare en même tems, que je ne ſaurois conſentir qu'on en retranche ce qui regarde le principal Auteur de toutes les injuſtices dont je me plains †. J'attends leur réponſe, & cependant je travaille à la remettre dans cette nouvelle forme.

La 238. du Tome III. 28 *Mai* 1683.

* Le Roi.

† L'Archevêque de Paris.

Nous partimes ſamedi dernier pour aller voir un Curé de nos amis du Dioceſe de Namur, & nous n'en revînmes que mercredi. C'eſt un homme admirable, qui a autant de piété que d'eſprit & de conduite. Il a été premier de l'Univerſité de Louvain, & il y a enſeigné la Philoſophie avec grand applaudiſſement. Comme il s'eſt toujours gouverné par les avis de Mr. Huygens, ç'a été par ſon ordre qu'il s'eſt préſenté au concours, & a accepté la cure d'un Bourg (a) où il eſt préſentement, qui eſt de quatorze ou quinze cents communians. Mais il a trois Théologiens de Louvain qui travaillent avec lui, & qui gardent d'un commun accord les vrayes regles de la pénitence. Il a eu d'abord de grandes difficultés; mais il les a preſque toutes ſurmontées, & il n'y a plus guere de gens dans ſa paroiſſe, qui ne faſſent tout ce qu'il veut. Mais tous généralement le regardent comme un ſaint: ſa charité, ſa vigilance, ſon application aux beſoins de ſes ouailles, tant ſpirituels que temporels, ſes prédications ſolides & animées, ſes Catéchiſmes où il explique les myſteres d'une maniere proportionnée aux enfans & néanmoins très-lumineuſe, n'ayant pas pu ne lui point attirer l'eſtime de tout le monde. Les deux choſes où il a le plus travaillé ont été d'empêcher les danſes, & qu'on ne s'enyvrât dans les cabarets.

Pour le premier il a eu pour adverſaire le Baillif du bourg, qui vouloit qu'aumoins on les permit quelquefois, comme lorſque les jeunes gens alloient faire une eſpece d'hommage au château. Mais ayant gagné preſque toutes les filles, ſi les garçons vouloient danſer, ils ne le pourroient faire que ſeuls; de ſorte que préſentement on ne danſe plus dans ce bourg ni dans ſept hameaux qui ſont de la même paroiſſe. Pour les cabarets, il a fait en ſorte que les filles qui vont tirer le vin, n'en vont plus tirer dès qu'elles voient qu'un homme a aſſez bu, & qu'il pourroit être pris de vin s'il buvoit davantage. Il a établi auſſi preſque tous ces bonnes gens dans une grande piété, ſur tout les femmes & les filles. Ils ſont les Dimanches dès cinq ou ſix heures à l'Egliſe ſans s'ennuyer. Car il y en a pluſieurs qui étant venus des hameaux qui ſont de preſque une lieue de diſtance du bourg, ne s'en retournent point qu'ils n'ayent entendu les deux grandes meſſes, & les prédications que l'on fait à chacune: ce qui commence à ſix heures par les Litanies des ſaints, que l'on chante en attendant que tous ceux qui veulent entendre la premiere meſſe ſoient arrivés, & ne finit qu'à midi. Dimanche dernier le Curé prêcha à la premiere meſſe après l'Epitre, parce qu'il la vouloit expliquer. Mais avant que de commencer le ſermon il lut un chapitre d'un Catéchiſme fort ſolide & fort bien fait; & comme il fait cela depuis pluſieurs années, ils le ſavent preſque tous, & ainſi ils ſont fort bien inſtruits même des vérités de la grace. Car il n'a pas oublié d'y en mettre au-

(a) Braine Lalleu, entre Bruxelles & Namur.

tant qu'il faut pour établir les ames dans la véritable humilité chrétienne. Et ils ont ſi bien profité de ſes leçons, que Mr. Navæus (a), qui étoit avec nous, (car il eſt ami intime de ce bon Curé) ayant demandé à une jeune fille qui eſt fort dévote, & qui paroît fort réſolue & fort généreuſe, en quoi conſiſte la conſtance & la fermeté chrétienne: elle lui répondit ſans héſiter, que c'étoit à croire que nous ne pouvons rien de nous-mêmes, & que toute notre force vient de Dieu. Après cette lecture il prêcha ſur l'Epitre de S. Jacques, ſur la quelle il fit une fort belle homélie, après l'avoir lue toute entiere en françois. Sur les dix heures on commença la ſeconde grande Meſſe, & ce fut à celle-là qu'on fit l'eau bénite. Et le Vicaire prêcha après l'Evangile. Nous aſſiſtâmes au Catéchiſme qui ſe fait avant Vêpres. C'eſt Mr. le Curé qui le fit, & il propoſa de très-belles queſtions; comme, ſi le Fils étoit plus miſéricordieux que le Pere: & l'enfant ayant répondu qu'ils l'étoient autant l'un que l'autre, parce qu'ils n'avoient qu'une même miſéricorde, il objecta que le Fils le devoit être plus que le Pere, puiſqu'il n'y avoit que le Fils qui fût mort pour nous, ce qu'il démêla enſuite parfaitement bien. Il leur demanda auſſi ſi la Vierge avoit plus de miſéricorde que Jéſus-Chriſt; & il leur fit voir que non, parce que la miſéricorde de Jéſus-Chriſt, en tant que Dieu, eſt infinie, & que celle qu'il a, en tant qu'homme, quoique finie en ſoi, eſt d'une infinie valeur.

Le lendemain, comme tous les jours ouvriers, on ſonna la priere à quatre heures & demie du matin, où il ſe trouva plus de deux cents perſonnes. Ce n'eſt que depuis trois mois qu'il a établi cette coutume, qui n'eſt qu'à dévotion, car perſonne n'eſt obligé de s'y trouver. Elle ſe fait en François, & c'eſt la même que dans le livre du Sr. de Laval; ſi ce n'eſt qu'il l'a faite plus longue en y ajoutant diverſes choſes, & elle dure près d'une demi-heure à cauſe des pauſes, où on ſe tient quelque tems recueilli ſans rien dire. Et après cette priere on dit une meſſe, à laquelle ſe trouvent pluſieurs perſonnes des hameaux quoiqu'éloignés de près d'une lieue. Je vous avoue que tout cela nous a ravis. Mais cela me fait faire deux réflexions.

La premiere, que tout ce bien vient originairement de Mr. Huygens; car ce bon Curé qui s'appelle Mr. Flemal, a toujours été ſous ſa conduite depuis qu'il eſt venu étudier à Louvain. Et c'eſt ce qui m'eſt un ſujet de gémiſſement, de voir qu'il ſemble que tout conſpire à ruiner le bien que fait cette pieuſe Univerſité. Car au lieu qu'ils n'avoient de protection que du S. Siége, depuis quelque tems c'eſt tout le contraire, l'Internonce faiſant tout ce qu'il peut contre ces pieux Docteurs, parce qu'ils n'ont pas voulu s'engager dans des queſtions ſur leſquelles ils n'étoient point aſſez inſtruits. Et ce qui eſt de plus injuſte, eſt que tout cela va préſentement contre Mr.

(b) Chanoine de S. Paul de Liege.

Huygens, quoiqu'on ne lui puiſſe rien imputer de ce qu'on trouve mauvais à Rome, puiſqu'il n'y a point eu de voix, n'étant pas de la Faculté étroite. Cependant l'affaire étant renvoyée d'Eſpagne au Marquis de Grana, on auroit ſujet d'en aſſez bien eſpérer, ſans l'Internonce, qui agit tant qu'il peut contre les vrais intérêts du S. Siége, en empêchant qu'on ne laiſſe la Faculté dans la liberté d'élire ſes membres, dans laquelle le S. Siége l'a toujours maintenue juſques ici; ce qui ne ſe peut faire qu'elle ne devienne eſclave de la puiſſance ſéculiere, qui pourroit bien un jour y introduire les Jéſuites; ce qui ſeroit entierement la ruiner. N'y auroit-il point quelque moyen de faire conſidérer cela à Sa Sainteté?

L'autre réflexion que j'ai faite eſt, que le bon ordre de cette paroiſſe pouvant être en partie attribué au concours, qui donne moyen de mettre de bons Paſteurs dans les Cures, cela m'a fait ſouvenir de la déſolation, où ſont les peuples de la campagne dans tous le pays de Liege, par une raiſon contraire, qui eſt qu'il n'y a point de concours, à cauſe qu'on a fait paſſer preſque toutes les Cures pour des Vicaireries perpétuelles, qu'on dit avoir été déclarées exemptes du concours par quelque déclaration des Cardinaux. Il arrive de là que preſque toutes les Cures ſe vendent ou ſe donnent par les Chanoines à leurs valets, quelque ignorans qu'ils ſoient, pour récompenſe de ſervices. Cependant les ames ſe perdent, pour leſquelles Jéſus-Chriſt eſt mort: l'héréſie, qui diminue en Hollande, gagne inſenſiblement dans le pays, le peuple étant ſans inſtruction, & y ayant des villages, où il y a plus de quarante ans qu'on n'a fait de Catéchiſme. Rien ne ſeroit plus facile que de remédier à tous ces maux. Il ne faudroit que faire faire une déclaration par les Cardinaux, en interprétant l'autre s'il y en a eu, par laquelle on ordonnât que dans le pays de Liege, les Cures que l'on prétend être des Vicaireries perpétuelles, ſeroient ſujettes au concours, parce qu'autrement il n'y auroit point de concours, à cauſe qu'on a voulu faire paſſer preſque toutes les Cures pour des Vicaireries, & que par là on a négligé d'y mettre de bons Paſteurs capables de ſervir les ames. Je ne vois pas que l'on puiſſe en conſcience ſe diſpenſer de faire un ſi grand bien, dont on eſt prêt de donner tous les moyens, qui ne manqueront pas de réuſſir, pourvu qu'on témoigne le vouloir. Et il faut remarquer que le Séminaire étant fort bien adminiſtré, on ne manque pas de bons ſujets pour mettre dans les Cures. Mais les gens de bien n'y entrent pas maintenant, parce qu'ils ne veulent pas y entrer par Simonie, qui eſt preſque la ſeule porte par où on y entre aujourd'hui. Je ne ſaurois croire que ſi on en parloit à Sa Sainteté, elle ne fût touchée de compaſſion pour tant de pauvres ames qui périſſent faute de bons Paſteurs. Je laiſſe à votre prudence & à votre zele à voir ce que vous pourriez pour ces deux points, la protection de l'Univerſité de Louvain, & l'établiſſement

du concours dans le pays de Liege. Souvenez-vous de cette parole de S. Grégoire; que c'eſt un talent dont les pauvres mêmes rendront compte à Dieu, que d'avoir accès auprès des perſonnes riches à qui on peut repréſenter des occaſions d'exercer la charité. Vous en ferez aiſément l'application. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCCXXII.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE RHINFELS. *Qu'on ne peut pas attribuer à paſſion ce que les Prétendus Janſéniſtes ont écrit contre les Jéſuites, & qu'on ne peut en excuſer les Jéſuites. Leur conduite contre M. de Neercaſſel, l'Univerſité de Louvain &c. Le P. Jobert combattu par lui même: que les duels ne ſont pas permis.*

UN petit voyage que j'ai fait à la campagne a été cauſe, Mgr. que je réponds un peu tard à V. A. S. Et je ſuis de plus ſi preſſé d'achever un ouvrage aſſez important, que je ne puis guere vaquer à autre choſe. Et c'eſt ce qui m'oblige de prier V. A. de trouver bon que je lui réponde plus brievement que je ne ferois ſans cela. 30 *Mai* 1683.

Comme elle témoigne avoir été ſatisfaite de ce que notre ami * lui a écrit ſur la *Paræneſis*, je n'ai rien à y ajouter, ſinon qu'elle ſe peut tenir aſſurée de ce que je lui ai déja mandé, que ce n'eſt point par paſſion & par animoſité qu'on a écrit contre les Jéſuites; qu'on ne l'a fait que par une juſte néceſſité de ſe défendre de leurs calomnies, & de ſoutenir les vérités de l'Evangile contre leur doctrine relâchée. Que pour ce dernier, le ſoulévement général de tous les Curés de France contre leur Apologie pour les Caſuiſtes, & les cenſures de tant d'Evêques qui l'ont condamnée, ont fait aſſez voir qu'on n'avoit pas eu tort de parler fortement contre tant de méchantes maximes, qui s'autoriſoient inſenſiblement dans l'Egliſe par tant de Caſuiſtes qui les ſoutenoient, & qui commençoient à vouloir faire paſſer pour une tacite approbation de l'Egliſe de ce qu'on ne les condamnoit point; qu'ainſi nous ne pouvons en cela qu'être loués, comme ayant rendu un grand ſervice à la Religion. Et on n'a pas ſujet auſſi de nous blâmer, ſi nous avons été obligés, pour la défenſe de notre réputation, de montrer que ceux qui nous déchiroient par une infinité de calomnies, juſqu'à nous vouloir faire paſſer tantôt pour *Déiſtes*, & tantôt pour *Sacramentaires* étoient indignes de toute créance, par la corruption de leur morale, tant ſpéculative, que pratique.

* Mr. du Vaucel.

J'avoue néanmoins que toutes ces néceſſités ne nous excuſeroient pas, ſi nous leur avions imputé des choſes fauſſes. Mais je ſupplie très-humblement V. A. S. de croire, que nous avons toujours fait tout ce qui ſe peut humainement pour ne rien dire d'eux, que des choſes ſi publiques, ou ſi bien atteſtées, qu'on ne pouroit raiſonnablement croire qu'elles fuſſent fauſſes. Et je ſuis aſſuré que ſi V. A. a penſé la même choſe d'eux, il eſt impoſſible qu'elle n'en ſoit préſentement bien détrompée. Laiſſant donc à Dieu le jugement des intentions cachées, il me ſemble que tous les hommes équitables doivent faire ſur cela une grande différence entre notre conduite & la leur. Ce que V. A. me marque lui avoir été dit chez moi n'eſt point contraire à cela. Dans le même ſens que S. Auguſtin dit, *que les méchans ont toujours perſécuté les bons, & que les bons ont toujours perſécuté les méchans*, quelqu'un lui peut avoir dit, que ſi les Jéſuites nous ont fait du mal, en nous décriant ſur les matieres de la Grace, nous leur en avons fait ſur la matiere de la morale. Mais cela marque ſeulement le ſuccès de ces deux ſortes de diſputes, étant très vrai que s'ils nous ont ſuſcité beaucoup de perſécution par le phantôme du Janſéniſme, nous avons été cauſe qu'en repréſentant la corruption de la morale de leurs Caſuiſtes, elle a été condamnée par la plupart des Evêques de France, & enfin par les Papes mêmes.

Pour ce qui eſt de celui que vous dites qui a tourné la tête en arriere, s'il a dit que leur Doctrine touchant la Grace étoit Pelagienne ou Semipelagienne, il n'a parlé en cela que comme tout l'Ordre de S. Dominique dans la Congrégation de *Auxiliis*. Mais je vous aſſure d'ailleurs que c'eſt un eſprit très doux & très modéré; qu'il n'a jamais eu aucune part à aucun des Ecrits qu'on a faits, & qu'on n'a point du être ſi fort ſcandaliſé de ſon changement, n'ayant jamais eu aucun engagement dans l'Egliſe, & n'étant pas même tonſuré.

Quant au jugement que nous portons de la Société des Jéſuites, je vous dirai franchement, que quand je ſerois prêt de comparoître devant Dieu, je ne pourrois par dire autre choſe, ſinon que je ſouhaiterois de tout mon cœur qu'elle changeât d'eſprit & de conduite; mais que n'en changeant point, je ne la ſaurois regarder que comme étant fort dommageable à l'Egliſe; parce qu'on voit, par une infinité d'exemples, qu'elle s'oppoſe à tout le bien qu'on y voudroit faire; qu'elle y entretient le relâchement; que les meilleurs Evêques les ont pour adverſaires, auſſitôt qu'ils veulent rétablir la diſcipline: ce qui ſe pourroit vérifier par une infinité d'hiſtoires. Mais ce ſeroit le ſujet d'un livre, & non pas d'une lettre. Je vous dirai ſeulement ce qu'ils ont fait tout de nouveau au bon Evêque de Caſtorie, dont V. A. avec raiſon fait tant d'eſtime. Il y a trois ou quatre mois que MM. d'Amſterdam lui firent dire qu'ils étoient réſolus d'en chaſſer les Jéſuites & les autres Religieux,

gieux, & n'y laiſſer que les Prêtres ſéculiers; & que moyenant cela ils laiſſeroient aux Catholiques plus de liberté dans l'exercice de leur Religion. Si ce Prélat avoit eu de l'animoſité contre les Jéſuites, qui l'ont toujours traverſé autant qu'ils ont pu, il n'auroit eu qu'à les laiſſer faire. Mais loin de cela, il a tant fait qu'il les a détournés de cette réſolution. Cependant les Jéſuites ont eu la malice de faire croire au Cardinal Colonna, qui eſt chef de la Congrégation *de propaganda fide*, dont M^r. de Caſtorie dépend, que c'étoit lui qui les avoit voulu faire chaſſer; & par cette calomnie ils ont tellement irrité ce Cardinal contre lui, qu'il a été obligé de lui écrire une grande lettre pour ſe juſtifier, & pour faire voir l'énormité de cette impoſture; ce qu'on eſpere qui l'appaiſera, & lui fera reprendre ſes anciens ſentimens d'affection & d'eſtime qu'il avoit pour cet Evêque.

Je ne vois rien auſſi qui puiſſe porter tant de préjudice à l'Egliſe que ce que les Jéſuites font à préſent contre l'Univerſité de Louvain. Car comme c'eſt là que ſe forment preſque tous les Eccléſiaſtiques qui travaillent pour le ſalut des peuples dans les Pays-Bas Eſpagnols & Hollandois, tous les gens de bien louoient Dieu, de voir que cette Univerſité n'avoit jamais été ſi réglée, ni dans un ſi grand eſprit de piété, y ayant peu de Monaſtere dont la vie ſoit plus édifiante que celle qu'on mene dans la plupart de ſes Colleges. Cependant dans le dépit qu'ont eu les Jéſuites de ce que les Docteurs de Louvain avoient fait condamner à Rome ſoixante cinq propoſitions, dont la plupart avoient été enſeignées par leurs auteurs, il n'y a rien qu'ils ne faſſent en Eſpagne, pour ôter à la Faculté de Théologie le droit qu'elle a de choiſir les membres de ce qu'on appelle la *Faculté Etroite*, afin d'en exclure les plus gens de bien & les plus zelés pour la Diſcipline, ce qui ne pourroit être que ce corps ne fût ruiné. Il y a trois ans que cette perſécution dure; mais au commencement elle a été ſoutenue par le Pape; au lieu que préſentement elle en eſt preſque abandonnée, parcequ'elle n'a pas voulu ſe déclarer auſſi fortement que l'Archevêque de Gran contre les IV. Articles du Clergé de France. Croyez-vous, Monſeigneur, qu'en voyant tout cela, il ne ſoit pas permis de déſirer que cette ſociété ſoit humiliée; c'eſt à dire, qu'elle n'ait plus autant de pouvoir & autant de crédit qu'elle a? Et V. A. pourra-t-elle s'imaginer que ce ſouhait doive être auſſi bien regardé comme un effet d'animoſité & de paſſion, que celui que les Jéſuites ont fait ſi ſouvent, de nous voir chaſſés de l'Egliſe, ou que nous nous en fuſſions ſéparés nous mêmes? A ne juger des conteſtations que par le dehors, ſans examiner le fond, il eſt difficile qu'on ne trouve que les uns & les autres ont tort. Si on ſe bleſſe de la chaleur que l'on y témoigne, il eſt aiſé que l'on y en trouve de part & d'autre. Car le vrai zele a la ſienne, auſſi bien que la paſſion. Celui qui ſoutient la vérité, peut faire des reproches à celui qui la combat, comme celui qui,

la combat en fait à celui qui la ſoutient. Il arrive très ſouvent que chacun ſe plaint que ſon adverſaire le traite injurieuſement. Mais il ne s'enſuit pas que ces plaintes ſoient juſtes de part & d'autre. Celui qui dit qu'on le calomnie a raiſon, & eſt obligé de le dire, s'il eſt vrai qu'on lui impute de faux crimes. Mais l'autre a beau dire que c'eſt une grande injure de le faire paſſer pour un calomniateur; il a doublement tort, & d'avoir calomnié, & de trouver mauvais qu'on ſe défende contre ſes impoſtures; ce qu'on ne ſauroit faire qu'en découvrant la fauſſeté, quelque confuſion qu'il en puiſſe recevoir. Il ne faut donc pas s'arrêter à ces apparences extérieures, ſi on veut rendre juſtice à ceux qui diſputent ſur une matiere importante; mais il en faut juger par le fond, ou au moins par de certaines marques de ſincérité & de bonne foi, qui ſont d'ordinaire aſſez faciles à diſcerner, quand on s'y veut appliquer avec un peu de ſoin. Et ſans cela, V. A. me pardonnera, ſi je lui dis, que l'on juge temérairement, quand pour avoir plutôt fait on condamne les uns & les autres ſur les ſignes équivoques de chaleur & de reproches qu'ils ſe font mutuellement. Car au regard de cela, il arrive ſouvent que ce qui eſt blâmable en celui qui a tort, eſt louable en celui qui a raiſon. Le démêlé entre le P. Jobert & moi peut ſervir d'éclairciſſement à la Theſe générale. Je ne penſois pas à lui quand j'ai reçu l'extrait de ſa lettre. Il eſt vrai que je fus frappé de la maniere dont il tâche de nous décrier dans l'eſprit de V. A. & c'eſt ce qui me porta à y faire ſur le champ une reponſe préciſe (*a*), en m'attachant uniquement à ce qu'il avoit dit contre nous & contre la mémoire de deux Saints Prélats. Je l'envoyai auſſi-tôt à V. A., & ſi elle l'avoit trouvée remplie d'injures, elle eût eu ſans doute la bonté de m'en avertir, au lieu qu'elle me témoigna en être ſatisfaite. Cependant elle voit ce que ce bon Pere en dit. Ce n'eſt, ſi on l'en croit, que *chagrins*, *injures & groſſes invectives*, *infiniment éloignées de la charité & de l'humilité que Jeſus nous enſeigne*. Et il ne paroît pas qu'il ait la moindre appréhenſion que ce qu'il a dit de nous dans ſa lettre, à laquelle il a été répondu, ne ſoit pas conforme à la charité & à l'humilité que Jéſus nous a recommandées, quoiqu'il nous y repréſente comme de ſi grands menteurs, qu'il prétend très fauſſement, qu'il eſt paſſé en proverbe par toute la France: *il ment comme un Janſéniſte*. Quoiqu'il oſe dire que ſi V. A. regarde M^r. d'Alet & M^r. de Pamiers comme de Saints perſonnages, *c'eſt qu'elle ne les voit que de loin*: quoiqu'il ne craigne point d'aſſurer, *qu'on découvre tous les jours les funeſtes effets de notre cabale, & que nous faiſons tous les jours une infinité de choſes très préjudiciables à l'Egliſe & à l'Etat*: quoi qu'il ſuppoſe que nous ſoyons hors de l'Egliſe, & que nous avons beſoin *d'y être réunis*, *pour être tombés dans les mêmes er-*

(*a*) C'eſt la lettre ci-deſſus 411. Le Prince remercia Mr. Arnauld le 24 Avril ſuivant, *de cette belle & ſi forte réponſe au P. Jobert.*

teurs que Calvin touchant la Grace : il ne trouve rien en tout cela de contraire à la charité & à l'humilité chrétiennes. Mais ce qui lui paroît en être *infiniment éloigné*, c'eſt qu'on ait fait voir combien tous ces reproches étoient mal fondés. On ne la pu faire ſans l'outrager. Mais lui il n'a rien dit de nous, que très *innocemment ;* parce que c'a été ſeulement *pour empêcher V. A. d'être ſurpriſe par ces Novateurs, qui cherchent à corrompre la ſincérité de ſa foi & à ſurprendre ſa Religion.* Cela eſt encore fort *humble* & fort *charitable*, & ſied fort bien à un homme qui ſe plaint qu'on lui dit des injures. V. A. peut juger par là quelle eſt leur hardieſſe à médire des gens de bien dans des choſes moins connues, puiſqu'il ne craint pas de nous accuſer, en écrivant à V. A. même, d'être des Novateurs qui cherchons à corrompre la pureté de ſa foi. Elle ſait bien ſi cela a quelque fondement, & ſi depuis que j'ai l'honneur de lui écrire, je lui ai jamais parlé des matieres controverſées touchant la Grace: quoique quand je l'aurois fait, ce n'auroit pas été pour corrompre la pureté de ſa foi, puiſque je ſuis bien aſſuré que, par la grace de Dieu, je ne tiens rien ni ſur cela, ni ſur autre choſe qui ne ſoit très Catholique. Mais rien ne prouve mieux ce que j'ai déja dit à V. A., qu'il leur ſuffit qu'on ait quelque eſtime de nous, pour perdre, ſi on les en croit, la qualité de Catholique. Or il eſt vrai que le deſſein de ce bon Pere a été de faire en ſorte qu'en mal parlant de nous, & en appuyant toutes les médiſances de ſes Confreres, elle n'en eût plus d'eſtime. Il eſt donc vrai dans ſon ſens, que tout ce qu'il a fait n'a été que pour empêcher que la pureté de votre foi ne fut corrompue, & que vous ne ceſſaſſiez d'être Catholique, en nous tenant pour plus gens de bien que les Jéſuites ne voudroient.

Je me ſouviens que, dans une autre lettre, il apporte deux nouvelles raiſons pour perſuader à V. A. qu'elle nous doit tenir pour des novateurs. La premiere eſt que j'ai ſoutenu les cinq Propoſitions dans la réponſe à M^r. Mallet, où j'ai affecté exprès de ne rien dire ſur la matiere de la Grace, qu'après S. Auguſtin, S. Bernard & S. Thomas, & ſouvent même après de célebres Jéſuites. Je ne ſuis pas néanmoins ſurpris de cette ridicule accuſation; c'eſt leur refrein ordinaire. Il ne leur coûte rien de le dire; car il ne ſe mettent pas en peine de le prouver. En voici une hiſtoire tout-à-fait plaiſante. Un très-ſavant & très-pieux Docteur de Louvain, nommé M^r. Huygens, a fait un livre de la Pénitence: il y a huit ou neuf ans, que les Jéſuites ont taché de le faire condamner à Rome. Mais n'en ayant pu venir à bout, & ce livre au contraire y ayant été fort eſtimé, ils l'ont fait condamner par l'inquiſition de Tolede; trois Jéſuites, qui en ſont, ayant pris le tems que deux habiles Dominicains n'y étoient pas : & la raiſon de la Cenſure a été, que ce Docteur y ſoutenoit les cinq Propoſitions condamnées, quoiqu'il n'y eût rien dans ce livre qui revint à cela. Les Jéſuites de Lou-

vain firent dabord grand bruit de cette Cenſure. Mais il ne fut pas difficile au Docteur d'en faire voir la nullité, par la fauſſeté évidente de ce qui en avoit été le fondement. Il défia les Jéſuites, par pluſieurs Theſes imprimées, de lui faire voir dans ſon livre aucune des Propoſitions condamnées. Mais V. A. ſera bien aiſe de ſavoir ce qu'on lui répondit par une autre Theſe imprimée..... *Allez en Eſpagne*, lui dirent-ils, *pour demander à ces Inquiſiteurs pourquoi ils ont condamné votre méthode. Preſſez-les de vous montrer les Propoſitions de Janſénius qu'ils ont dit s'y trouver; c'eſt envain que vous me défiez de vous les y faire voir. Car je ne vous dirai point qu'elles y ſont, & je ne vous dirai point auſſi qu'elles n'y ſont pas.* Et il faut remarquer, que cette *méthode*, eſt un livre qui ſe peut lire en trois heures.

La ſeconde choſe que nous reproche ce Pere, pour nous décrier dans l'eſprit de V. A. eſt le livre du P. Simon, ce qui eſt tout-à-fait impertinent. Car nous n'avons jamais eu aucune liaiſon avec ce P. Simon; il n'a jamais paſſé pour Janſéniſte, & il étoit même fort lié avec les Jéſuites. De ſorte que quand ſon livre parut, les Jéſuites le ſoutenoient aſſez, & ce furent les Diſciples de S. Auguſtin qui le déſapprouverent le plus. Que ſi on dit qu'il étoit de l'Oratoire; outre qu'il ſeroit ridicule d'attribuer aux prétendus Janſéniſtes tout ce qui ſe fait dans une Congrégation qui eſt préſentement opprimée par les Moliniſtes, on n'en peut rien reprocher à l'Oratoire même, puiſqu'il en a été chaſſé à cauſe de ce livre. Un de nos amis l'ayant lu depuis qu'il a été réimprimé en Hollande, m'écrivit ce qu'il en penſoit, à peu près en ces termes. " J'ai lu le livre du P. Simon. Ja-
„ mais homme ne m'a paru plus plein de lui-même, & ne m'en a moins
„ rempli. Il remet en doute les plus grandes choſes ſur les plus foibles
„ raiſons avec une hardieſſe incroyable. J'avoue que cet Auteur eſt mon
„ Antipode, & qu'il me fait preſque haïr les livres: car il juſtifie qu'il y a
„ bien des ſavans dont on peut dire: *quibus fuerat nil didiciſſe melius.*"

Je ne m'étonne pas que ce Pere ait tant de peur qu'on ne ſache que c'eſt lui qui eſt Auteur de la lettre à laquelle on a répondu. C'eſt une marque certaine qu'il voit bien qu'il n'a rien de bon à repliquer. Car il connoit bien ſes Peres. Ils ont toutes les mêmes penſées que lui; mais il ne trouvent pas bon qu'on commette l'honneur de la Compagnie en les publiant mal à propos & ſe faiſant battre. Leur politique préſentement, ſur-tout en France, eſt de ne plus écrire, mais de mettre toute leur force dans les voies de fait, & dans les lettres de cachet. Il craint donc d'être maltraité pour ſon imprudence. Mais il n'a rien à appréhender de mon côté. Et puiſqu'il deſire de n'être pas nommé, V. A. ſe peut aſſurer que je ne le nommerai jamais.

Je m'imagine que notre Ami n'aura point manqué de repréſenter à V. A. en lui écrivant ſur la *Paræneſis*, que jamais Propoſition ne fut cenſurée avec plus de raiſon, que celle qui permet à un homme d'épée d'accepter un duel. La brutalité des duels a été inconnue aux plus vaillantes nations Païennes. Elle bleſſe les droits des Souverains, à qui ſeuls, ſelon S. Paul, Dieu a donné le droit de l'épée. La religion chrétienne a appris aux hommes que chacun de nous n'eſt point maître de ſa vie, ce qui fait qu'on ne peut pas ſe tuer ſoi-même, & ni par conſéquent s'expoſer par ſon autorité privée à la néceſſité de tuer ou d'être tué. Les préceptes de la patience donnés par Jéſus-Chriſt & par S. Paul ſont trop contraires à cette manie, pour pouvoir laiſſer aucun lieu de doute, qu'il ſoit permis de ſe venger d'une maniere ſi barbare; & l'Apôtre ſur-tout remet trop clairement à Dieu le ſoin de nous venger, quand on nous a fait injure: *mihi vindicta, & ego retribuam.* Ce ne ſont pas des raiſons pour autoriſer un ſi grand mal, de ce qu'un homme d'épée ſe trouve quelquefois en danger de perdre ſon honneur & ſon emploi s'il refuſe de ſe battre. Si on avoit égard à cela, il auroit fallu auſſi ne pas condamner les premiers Chrétiens, qui brûloient quelques grains d'encens devant une idole, puiſqu'ils ne pouvoient le refuſer ſans s'expoſer à mourir dans les tourmens. Mais c'eſt dans ces rencontres qu'un Chrétien doit ſe ſouvenir de ce que Jéſus-Chriſt dit dans l'Evangile: qu'il renoncera devant ſon Pere, non ſeulement ceux qui l'auront renoncé devant les hommes, mais ceux auſſi qui auront rougi de ſes paroles: *qui me erubuerit & ſermones meos.* Or n'eſt ce pas en rougir que de n'oſer dire: Je ſuis Chrétien, & Jéſus-Chriſt me défend de me battre en duel. Je ne crois pas qu'il y ait de Miniſtres proteſtans qui ne condamnent le duel, auſſi bien que les plus zélés Théologiens Catholiques. Pourquoi donc le Pape n'auroit-il pas condamné ce que quelques nouveaux Caſuiſtes ont oſé dire au contraire, pour flatter des gens qui voudroient bien accorder l'eſprit & les maximes de Jéſus-Chriſt avec l'eſprit & les maximes du monde. Si les Anabaptiſtes ont été trop loin ſur cela, ne voulant pas qu'il ſoit permis à un Chrétien, ni de faire la guerre, ni d'exercer des Magiſtratures, ils ne ſont pas blâmables pour ſouffrir patiemment les injures qu'on leur fait. Il ſeroit plutôt à ſouhaiter que les autres Chrétiens les imitaſſent en cela. Quoiqu'il en ſoit, pour ce qui eſt du duel, cela me paroît ſi contraire à tous les ſentimens de notre Religion, que ſans en diſputer, ſi V. A. vouloit ſeulement écouter ce que Dieu lui en mettroit au cœur, en ſe proſternant devant ſon crucifix, & faiſant une ſérieuſe attention ſur ces paroles de St. Pierre: *Le Chriſt a ſouffert pour nous, nous laiſſant un exemple, afin que nous marchions ſur ſes pas*, je veux eſpérer qu'elle ſe trouveroit bientôt dans le même ſentiment que moi.

Le diſcours ſur le ſacrifice m'a paru fort beau. Pour le cas que vous propoſez à la fin, comme il n'eſt peut-être pas encore arrivé, je penſe que le Prêtre, qui ſe trouveroit en cette occaſion, pourroit faire ce que Dieu lui inſpireroit.

La brutalité du Prêtre Allemand fait bien voir que, de ce côté-là, ce que les Huguenots ont dit du Curé de S. Hyppolite ne ſeroit point impoſſible. Mais ſi V. A. prend la peine de relire ce que j'en ai dit dans les Réflexions ſur l'Antipréſervatif, elle jugera elle-même, que ce qui eſt porté par un jugement rendu par un très-homme de bien que je connois, eſt cent fois plus croyable que le récit qu'en ont fait les Huguenots, qui n'a nulle vraiſemblance & qui contient une fauſſeté viſible, en ce qu'ils diſent que vingt-cinq familles ont été chaſſées de la ville par cette même ſentence. *L'Hiſtoire des édits de pacification* eſt un fort beau livre, & où il y a des pieces fort curieuſes. V. A. le devroit avoir. Il eſt imprimé à Amſterdam. On y a auſſi imprimé deux livres : l'un en latin, intitulé *Cauſa Janſeniana*, &c., où eſt auſſi *Antonii Arnaldi obſervatio Theologica :* l'autre françois, qui contient les *Lettres imaginaires*, avec le *Traité de la foi humaine.* Ils lui pourront donner beaucoup de lumiere ſur ce qu'elle deſire ſavoir des conteſtations touchant la Grace. Il eſt bon de remarquer que la *Diſſertatio* &c., a été fort bien reçue à Rome, & que les Jéſuites ne peuvent pas dire qu'elle y ait été condamnée.

L'affaire de la Faculté de Louvain, dont j'ai parlé, eſt préſentement renvoyée d'Eſpagne à M. le Marquis de Grana. Si V. A. le connoiſſoit particuliérement, elle rendroit un grand ſervice à Dieu de la lui recommander ; & M. de Caſtorie lui en ſeroit bien obligé. Car il croit que de là dépend tout le bien de ſa miſſion. Je ſuis, &c.

LETTRE CCCCXXIII.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur le* Traité des Idées, *& ſur l'*Amor Pœnitens.

18 *Juin* 1683. VOilà trois ordinaires que nous manquons à recevoir de vos lettres. Nous en ſommes en peine, & nous ne ſavons à quoi attribuer cela. Nous appréhendons que vous ne ſoyez malade....

On vous a envoyé des *Idées* (*a*) par le dernier ordinaire. Ce n'eſt qu'une bagatelle ; mais qui peut ſervir pour apprendre à l'Auteur du nouveau ſyſté-

(*a*) *Traité des vraies & fauſſes Idées*

me touchant la grace, qu'il ne doit pas avoir tant de confiance en ſes méditations. Vous aurez reçu auſſi une lettre de M. Le Fevre.

Nous ne ſavons rien de particulier de la Cenſure de la Sorbonne, touchant celle de M. l'Archevêque de Gran, ſinon qu'elle eſt faite. Au reſte on ne dit rien de nouveau. La guerre contre le Turc ſemble avoir fait oublier l'affaire de la Régale. Mais nous ne comprenons rien à ce que diſent les Gazettes, qu'un Grand Vicaire de M. de Grenoble eſt à Rome, pour l'accommoder, & qu'il a déja eu ſur cela audience du Pape. Cela peut-il être vrai? Et ſi cela n'eſt pas, ſavez vous pour quelle affaire ce Grand Vicaire eſt à Rome?

La Faculté de Louvain demeure toujours dans l'oppreſſion; & on dit que l'Internonce ne lui eſt point favorable. Dieu le lui pardonne. Mais c'eſt un grand mal que l'on fait à l'Egliſe, que de ne pas protéger un corps ſi capable de la bien ſervir. Nous nous attendons que vous nous manderez de quelle ſorte le livre de M. de Caſtorie a été reçu au lieu où vous êtes. Il eſt fort eſtimé en ce pays-ci.

Ce Jéſuite d'Anvers qui a tant de réputation pour la controverſe, nommé le P. *Hazard*, a fait un très méchant livre, où il déchire outrageuſement celui de la *Fréquente Communion*, en renouvellant cette ridicule penſée de quelques Scholaſtiques ignorans, qu'on donnoit l'abſolution aux anciens pénitens, auſſi-tôt après qu'ils s'étoient confeſſés; & que celle qu'on leur donnoit après leur pénitence achevée, n'étoit point ſacramentale, mais ſeulement cérémoniale, & n'étoit que pour les reconcilier à l'Egliſe, en ayant déja reçu une qui les avoit réconciliés avec Dieu. Cette fauſſe imagination a été pleinement réfuté par le P. Morin; avant lui le P. Pétau, dans ſes notes ſur S. Epiphane, & dans un appendix qui y a été ajouté dans la ſeconde édition, reconnoît que la vraie réconciliation ſacramentale ne ſe donnoit qu'à la fin des pénitences canoniques. On feroit fort bien à Rome de cenſurer ce livre du P. Hazard. Mais il n'y a guere lieu de l'eſpérer. Cependant notre ami du Preau * a envie de le réfuter, & d'en faire voir les ignorances.

* Le P. Gerberon.

EPISTOLA D. NEERCASSELII, EPISCOPI CASTORIENSIS, AD A. ARNALDUM.

Sumit consilium, quos libro suo de amore pœnitente *muneraturus sit. De scriptis Abbatis de la Trappe, & Merbesii.*

18 *Juin* 1683.

LIbros quibus nos donandos existimasti accepimus, quâ debuimus gratitudine. (*a*) Fructum ex his capiam quem ex omnibus lucubrationibus tuis soleo percipere. Multum etiam debemus sociis tuis, quorum ille icone magnifico, alter lepido scripto nos ditarunt.

Tuo, vir sapientissime, judicio definiri desidero quibusnam viris *Amor Pœnitens* donandus sit. Eccellentissimus Cancellarius * semel atque iterum de me bene meritus est. Conveniret-ne etiam ei librum offerri? Hæc tu, Domine Amicissime, discerne & defini. (*b*) Scriberem sociis tuis, sed deest tempus. Patieris ut ipsos peramanter salutem.

* Le Tellier.

Finire

(*a*) Traité des vraies & fausses Idées, &c. Lettre à MM. de l'Université de Douai.

(*b*) Nous ne trouvons rien dans les réponses de Mr. Arnauld, à cette lettre du 21 Juin, qui ait rapport à cette question. L'Editeur l'a supprimé, & nous n'avons pu retrouver l'original, pour le rétablir. Mais nous trouvons dans les lettres écrites à Mr. de Neercassel par MM. Ernest & Guelphe, que Mr. Arnauld étoit tout-à-fait opposé qu'on fit présent de cet ouvrage à Mr. de Harlai, Archevêque de Paris; & que les amis de Paris n'étoient pas du même avis. Mr. Arnauld prétendoit que cet Archevêque, étant le persécuteur des gens de bien, & la cause de tout le mal qui se faisoit dans l'Eglise de France, il ne falloit pas lui donner des marques d'amitié & d'estime; & que c'en seroit une de lui donner un présent; que cette marque d'estime viendroit d'autant plus à contretems, qu'elle ne précéderoit pas de beaucoup le livre des *Rémontrances au Roi*, que Mr. Arnauld se disposoit à donner au public, & où il prétendoit le faire passer pour le dernier des hommes. Les amis convenoient que ces raisons pouvoient bien conclure à l'égard de Mr. Arnauld; mais qu'il ne sembloit pas qu'elles pussent faire regle pour les autres; que MM. de Saci & le Tourneux faisoient présent à ce Prélat de tous les livres qu'ils composoient; que Mr. de Pont-château lui avoit écrit depuis peu une lettre, qui paroissoit avoir déja produit un bon effet, &c. Mr. Arnauld autorisoit son avis de l'exemple de Mr. d'Alet, qui ne fit point présent de son rituel à ce Prélat, & qui ne lui a jamais écrit, qu'en écrivant à l'Assemblée du Clergé, pour la défense de son Eglise, touchant la Régale, parce qu'il y présidoit.

Mr. Nicole décida ce différent, de concert, à ce qu'il paroit, avec Mr. Dubois de l'hôtel de Guise, & le Duc de Roannès. Il en dit ses raisons dans une lettre à Mr. de Neercassel, de la fin de cette même année, ou des premiers jours de la suivante. *Je fus*, dit-il, *extraordinairement surpris de la bonté & de l'importance de cet ouvrage.* (l'Amor Pœnitens.) *Il me parut qu'il contenoit tout ce qu'on avoit tâché de faire connoître au monde depuis 40 ou 50 ans; & qu'il le contenoit même d'une maniere plus lumineuse, plus forte, plus édifiante, & avec une dignité & une autorité qui ne paroissoit point dans les autres livres. Cette exemption de passion, & ce ménagement plein de sagesse pour toute sorte de personnes, me parurent très propres à adoucir les esprits les plus aigris. Enfin je vous avoue que je ne lus jamais livre plus à mon gré que celui-là, & dont je conçusse de plus grandes espérances. Mais plus je le jugeai important, & plus je crus nécessaire de faire tout ce qu'on pourroit, pour lui rendre favorables les personnes qui étant prévenues*

Finire non poſſum quin ſignificem me legiſſe libros Abbatis de la Trappe. Nihil cæteris Religioſis magis inviſum eſſe poteſt, quam iſti libri, quibus ſuggillatur quidquid ferè ab illis Religioſis agitur, qui à pietate & diſciplinâ monaſticâ clariùs nomen habent. Tuum judicium de illis libenter audiam.

Marbeſii grandes tomos hinc inde legi. Nihil magis vitioſum quoad errata typographica evulgari poteſt. Vix columna eſt quæ non ſcateat inendis. Quoad doctrinam de Pœnitentiâ, totus in eo eſt ut doceat Confeſſionem ex animo verè contrito profluere debere, nullaque eſſe bonorum operum merita, in illis quibus Amor Dei ſuper omnia non dominatur. Conſtanter etiam docet crimen ab illis perpetrari, qui præſentes Miſſæ Sacrificio non flagrant amore Dei ſuper omnia dilecti.

Inter rationes differendæ abſolutionis, non ponit eam quæ repetitur à morâ temporis, quæ plerumque neceſſaria eſt ut Dei amor dominatum iis cordibus humanis obtineat. Neſcio etiam an ordo iſtius libri vobis probabitur. Epiſtola dedicatoria vobis diſplicebit. Cæterùquin videtur liber doctrinæ quæ ſecundum pietatem eſt ferè conformis, illis in locis quæ percurrere potui.

venues contre, auroient pu lui procurer quelque atteinte.

Le Libraire Deſprez fut chargé par Mr. Nicole, de le préſenter à Mr. l'Archevêque de Paris : & il écrivit à Mr. Erneſt le lendemain 29 Décembre, que ce Prélat l'avoit reçu *admirablement*; qu'il lui avoit dit *qu'il étoit bien obligé à Mr. de Caſtorie de ſon ſouvenir, qu'il liroit ſon livre, & qu'il lui écriroit.* Il me demanda, ajoute Deſprez, *s'il n'étoit pas à Paris, il y a neuf ou dix ans ?* Je lui dis qu'oui. *Il fit*, dit-il, *mon ordination.* Enfin il m'a fait bien des amitiés.

LETTRE CCCCXXIV.

A Mr. Le Doux (Dodart) *Sur Mr. Flemal, & le Devoir des Seigneurs de Parroiſſe d'arrêter les déſordres publics.*

J'Ai encore recours à vous, pour empêcher une vexation très injuſte que l'on fait au bon Curé (*a*). La Princeſſe (*b*) ne ſauroit faire de meilleure action, ni de plus agréable à Dieu, que de ſoutenir un Paſteur qui ne travaille jour & nuit que pour la gloire de Dieu, & pour faire qu'il ſoit ſervi dans cette paroiſſe. Cependant il n'y trouve point de plus grand obſtacle que les officiers mêmes de la patrone, & ſurtout le greffier. Si ſon Alteſſe lui vouloit écrire, ou faire écrire un mot de lettre un peu ferme, elle feroit

19 *Juin* 1683.

(*a*) Mr. Flemal, Curé de Bruine-Laleu.
(*b*) Madame de Vaudemont.

ceſſer non ſeulement cette perſécution-ci, mais toutes les autres qu'il lui fait de tems en tems.

Vous verrez par celle-ci quel en eſt le ſujet, & comment on fait un crime à ſon clerc d'une bagatelle. C'eſt le Curé même, qui m'étant venu voir hier, dreſſa dans ma chambre le mémoire que je vous envoye.

Il faut bien diſtinguer les hommes mariés, qui ont une eſpéce de Confrairie enſemble, qu'on appelle *Serment*, pour s'exercer à tirer de l'arc ou de l'arbalete, & qui en certains jours tirent l'oiſeau (à quoi il n'a jamais trouvé à redire); & il n'y a que cela qui ſe faſſe par autorité publique, de ce que font les jeunes gens d'eux mêmes, avec cette circonſtance, que n'étant point mariés, ils cherchent des filles pour boire, manger & danſer avec elles, où il ſe fait bien des déſordres: & ce n'eſt que cela qu'il a toujours tâché d'empêcher.

En vérité je crois que les Seigneurs des Villages répondront bien à Dieu du peu de ſoin qu'ils ont d'employer leur autorité pour empêcher les déſordres publics, où Dieu eſt ſouvent beaucoup offenſé! Et c'eſt bien encore pis, quand ils ſouffrent que leurs officiers les autoriſent. Un peu de diligence, s'il vous plait dans cette affaire, afin d'empêcher la pourſuite d'un ſi injuſte procès. Car quel mal a fait ce Clerc, ou Marguillier, d'avoir obéi à ſon Curé, qui lui a dit qu'il vouloit voir ce qu'on avoit affiché à la porte de l'Egliſe, & qui l'a remis un moment après? Car pour la ligne qu'on en a coupée, qui ne regardoit que les jeunes gens, comme le Curé reconnoit qu'il l'a coupée, avec quelle juſtice s'en pourroit-on prendre au Marguillier? Cependant on dit que le Procureur Fiſcal a requis qu'il fût condamné à 50 écus d'amende. Mais ſi l'injuſtice va juſqu'à le condamner à une amende notable, le Curé eſt bien réſolu de la payer; & ainſi ce ſera un vol qu'on fera à l'Egliſe & aux pauvres. Car il n'a du bien que pour l'un & pour l'autre.

Je ſuis bien aiſe que Mr. des Jaſſes ſoit content de la lettre que vous lui avez fait voir.

LETTRE CCCCXXV.

A Mr. DE NERCASSEL &c. *Jugement ſur le Livre des Devoirs de la Vie Monaſtique, & ſur le* Summa Chriſtiana Merbeſii.

Pour le livre de Mr. de la Trappe, je crois comme vous, qu'il y aura bien des Religieux qui en feront choqués: mais voici le jugement que j'en fais. C'eſt un livre très-bien écrit, plein de lumiere, qui donne une grande

Ila 279. du T. III. 21 Juin 1683.

idée de la vie religieuſe, & qui porte beaucoup à Dieu. Il peut quelquefois être exceſſif en regardant comme néceſſaire ce qui n'eſt peut-être que d'une plus grande perfection; mais cela même ſera fort avantageux à ſon Monaſtere, parce que cela les attachera davantage à l'état de perfection où ils ſont maintenant, & les empêchera de ſe relâcher. Nous n'avons pas encore lu ce qu'il dit des mitigations, & ainſi je ne vous en puis parler. Il n'y a rien de trop ſur l'argent que l'on exige pour les entrées en religion, & il a été auſſi bas ſur ce ſujet que l'on pourroit aller; mais en d'autres endroits ſon zele peut l'avoir emporté trop avant. Je ne les ai pas remarqués en particulier, car je ne l'ai pas lu pour en faire une critique, mais ſeulement pour en être édifié. Pour moi il me ſemble que ſi j'étois Religieux, je m'en humilierois & ne m'en fâcherois point. Car ſi je croyois que tout ce qu'il dit eſt vrai, je tâcherois de m'y conformer autant qu'il me ſeroit poſſible, & je prierois Dieu qu'il m'en donnât le pouvoir. Et ſi j'étois perſuadé qu'on peut être bon Religieux, ſans être dans une ſi haute perfection, je ne laiſſerois pas de me confondre de ma lâcheté, & de bénir Dieu des graces qu'il feroit aux autres de le ſervir avec plus de ferveur. Il me ſemble que c'eſt la diſpoſition où doivent être tous les bons Religieux à l'égard de ce livre.

Je n'ai pas lu celui de Monſieur Merbes: mais par quelques endroits où je ſuis tombé par hazard, & par ce qu'on m'en a dit, je crains qu'il n'y ait bien des choſes outrées, & que cela ne tienne du prédicateur: ceux qui font ce métier, comme il l'a fait long-tems, étant ſujets à exagerer. La propoſition que vous rapportez touchant ceux qui aſſiſtent à la meſſe, qu'ils font un péché mortel s'ils n'aiment Dieu plus que toutes choſes, n'eſt pas ſupportable. (a). Et je ne ſais comment les Cenſeurs, que l'on dit avoir affoibli beaucoup de bonnes choſes, ont laiſſé paſſer celle-là.

(a) [Voyez la lettre ſuivante.]

LETTRE CCCCXXVI.

Au même. Du Livre des Devoirs de la Vie Monaſtique, & du Summa Chriſtiana Merbeſii.

NOus avons achevé la lecture du livre de Mr. de la Trappe. Je voudrois qu'on eût ôté la derniere queſtion, ou au moins qu'on eût tourné d'une autre ſorte, quantité de bonnes choſes qui y ſont. Car il paroît que tout ce qu'il y dit, regarde principalement les Congrégations de S. Vanne & de S. Maur: & la maniere dont il en parle va beaucoup à les décrier. Or quand La 246e. du T. III. (*Juin* 1683.)

une Congrégation de Religieux eſt bonne en ſoi, & que ceux qui s'y retirent ſont en état de ſe ſauver, quoi qu'il y ait quelque choſe à deſirer afin qu'ils fuſſent dans une plus grande perfection, & qu'on y puiſſe même remarquer des défauts aſſez conſidérables, on ne doit pas les décrier par des livres publics, ni détourner par là ceux qui, n'étant pas capables d'une vie auſſi auſtere que celle de la Trappe, auroient la penſée de ſe retirer dans des Réformes moins parfaites. Il n'y a preſque rien dans ce monde qui ne ſoit mêlé de bien & de mal, de vertu & de défaut, d'avantages & d'inconvéniens. Il me ſemble donc que pour en porter un jugement abſolu, il faut avoir égard à ce qui y prévaut du bien & du mal. Et que de plus, pour en parler dans un livre public, il faut conſidérer s'il eſt plus avantageux à l'Egliſe, qu'une telle perſonne ou un tel inſtitut ſoit expoſé aux mépris des hommes par les défauts que l'on y remarque, qu'il ne lui ſeroit utile qu'on en eût bonne opinion, parce que le commun du monde ne ſauroit pas ce qu'il y a à blâmer. C'eſt par là que de grands hommes, Alain de Solminiac Evêque de Cahors, Nicolas Pavillon Evêque d'Alet, François de Caulet Evêque de Pamiers, ont jugé qu'on devoit faire connoitre les Jéſuites pour tels qu'ils ſont, à cauſe du mal que cette Société fait préſentement à l'Egliſe: mais apparemment ils n'auroient pas cru qu'on dût parler déſavantageuſement dans un livre public d'un Ordre tel qu'eſt la Congrégation de S. Maur. Il auroit été à ſouhaiter que ce S. Abbé eût un peu tempéré ſon zele, & eût évité de repréſenter comme néceſſaire à la vie monaſtique, ce qui fait ſeulement qu'elle eſt plus parfaite. J'ai peur que cela ne ſoit cauſe que ce livre faſſe moins de fruit qu'il n'en eût fait ſans cela, & ne donne même ſujet aux perſonnes peu équitables de dire, qu'il témoigne trop d'eſtime & trop d'amour pour ſon œuvre. Tout le monde n'eſt pas capable de porter l'auſtérité de la Trappe; je ne dis pas ſeulement à cauſe du manger, mais auſſi pour cet admirable ſilence, & cette application continuelle à Dieu. Rien n'eſt plus beau que cela, ni plus avantageux en beaucoup de manieres quand on le peut pratiquer. Mais il y a bien des gens à qui cela feroit tourner la tête, ou qui s'en trouveroient accablés. Et ce bon Abbé eſt obligé d'avouer, que de cent qui ſe préſentent pour être reçus chez lui, il n'y en a pas ſouvent cinq ou ſix qui y demeurent. Cependant il y a beaucoup de perſonnes à qui la Religion eſt néceſſaire, ou au moins extrêmement utile pour le ſalut. Il eſt donc bon qu'il y ait des maiſons religieuſes dont l'obſervance ſoit moins parfaite & où ils puiſſent être reçus; & par conſéquent il n'eſt pas à propos d'en parler publiquement d'une maniere qui en donne une trop méchante opinion.

J'ai regardé cet endroit de M. Merbes touchant l'aſſiſtance à la Meſſe. Je n'y ai pas trouvé en propres termes, que ce ſoit un péché mortel d'y

aſſiſter ſans aimer Dieu *ſuper omnia.* Ce ne pourroit être que par conſéquence qu'on tireroit cela, de ce qu'il demande au pécheur, pour y aſſiſter ſans péché, *interni amoris actum, quo ſaltem per emendationis propoſitum efficax & ſincerum, ad Deum, à quo per ſua flagitia deſcivit, reverti ſtudeat.* Mais il dit qu'il n'aſſure pas que le péché qu'on commet quand on n'eſt pas dans cette diſpoſition, ſoit mortel: *Ita ut ſi non peccent mortaliter (quod tamen non ſine fundamento quidem aſſerunt) at certè eos in magnum & non infrequens lethalis peccati periculum . . . . ſeſe conjicere manifeſtum eſt.*

Pour l'autre Propoſition: *Nulla eſſe bonorum operum merita in illis quibus amor Dei ſuper omnia non dominatur*, il l'entend peut-être des mérites proprement dits, que les Théologiens appellent *ex condigno.* Car il enſeigne ailleurs pag. 67. que ce ſeroit une héréſie de dire, *omnia opera quæ ante juſtificationem fiunt, eſſe peccata.*

Quoiqu'il en ſoit il a aſſurément de bons principes & de fort bonnes choſes: mais il ne faut pas s'attendre d'y trouver une grande juſteſſe.

LETTRE CCCCXXVII.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur le changement fait aux Remontrances auxquelles on donnoit le nom de* Juſtification.

NOus étions fort en peine de ne point recevoir de vos Lettres. Car nous avons été trois ordinaires ſans en recevoir. Et enfin nous en reçûmes hier du 5. de ce mois, où vous ne faites excuſe que pour un ordinaire. C'eſt peut-être que vous ne faites état que d'écrire tous les quinze jours. La 241. du T. III. 24 *Juin* 1683.

Ce qu'on appelle préſentement *Juſtification* au lieu de *Remontrances*, eſt achevé. Il contient quatre parties. La premiere eſt du Janſéniſme. La ſeconde, Accuſation d'erreurs ſur d'autres matieres. La troiſieme, Reproches d'intrigues & de cabale. La quatrieme, qu'on ſe mêle de ce qu'on n'a que faire, où je ne parle que de deux choſes; de la lettre latine contre les Caſuiſtes (*a*), que Mr. de Paris a empêché qui ne fût envoyée, & des *Conſidérations.* La premiere Partie contiendroit un volume de la groſſeur de l'Apologie pour les Catholiques. Et les trois autres enſemble un autre qui ne ſeroit pas ſi gros. On attend ſur cela la réponſe de nos amis. On s'eſt rendu à leurs avis pour ce qui eſt de ne la point adreſſer au Roi. Cela étoit trop gênant & obligeoit à trop de meſures. Mais on n'a pu acquieſcer à ce que quelques-uns d'eux euſſent voulu, qui eſt qu'on en eût retranché tout

(*a*) Mr. Nicole avoit adreſſé cette lettre à la priere de MM. les Evêques de S. Pons & d'Arras, & elle ſe trouve dans le ſecond Tome de ſes Lettres, de l'édition de Lille, p. 208.

ce qui attaque directement le Prélat ſignalé. Car je ſuis perſuadé qu'en retranchant cela, ç'auroit été *telum imbelle ſine ictu.* La ſeconde Partie comprend toutes les calomnies des Jéſuites ſur d'autres matieres que la grace. Tout cela étant ramaſſé enſemble, fait un horrible portrait de cette Compagnie. Et on ne voit pas comment ils y pourroient répondre. Car on n'avance rien que de certain & inconteſtable à l'égard des faits. Dans la troiſieme, les premiers reproches de cabale les regardent auſſi. Car ce ſont eux, qui ont voulu faire croire que nous étions diſpoſés à défendre notre prétendue ſecte par la voie des armes, comme ont fait les Huguenots, & que durant la Fronde nous avions offert à Mr. le Duc d'Orléans de lui entretenir douze mille hommes, & autres ſemblables fadaiſes. Ce ſont eux auſſi qui ont fait croire que nous avions des richeſſes immenſes, dans une bourſe commune, dont nous donnions des penſions à une infinité de gens. Cela donne occaſion de parler du P. Le Clerc. Et ſur ce que dans des libelles ils nous ont reproché que nous avions une merveilleuſe adreſſe à attrapper de l'argent: *Mira eſt Janſeniſtarum calliditas ad corradendas pecunias*, & que *cela ſe pouvoit prouver par une infinité d'exemples;* & qu'ainſi nous ne devions pas trouver mauvais qu'on jugeât de nous par nos œuvres: *Quidni ex operibus veſtris judicemus vos:* on accepte la regle qu'ils donnent, & on propoſe des exemples de leur adreſſe à attrapper de l'argent en diverſes parties du monde, n'en apportant aucun que bien atteſté & bien avéré. Il leur ſera encore aſſez difficile de ſe défendre ſur cela; & d'empêcher que tout le monde ne juge qu'ils n'ont pas eu raiſon de nous inſulter ſur ce chapitre, en diſant: *Eſt ſanè quod Jeſuitæ in hoc vobis cedant.* Pour le quatrieme, j'avoue les *Conſidérations* & les ſoutiens d'une maniere qui n'eſt pas choquante & qui n'a rien de bas. Cela n'eſt pas fort long. Car je renvoie à ce livre, & ne m'amuſe pas à traiter les mêmes choſes qui y ſont traitées. J'ajoute ſeulement quelques conſidérations priſes des livres du P. Thomaſſin, & du nouveau livre de Mr. de la Trappe, pour faire voir l'injuſtice de l'affaire de Charrone, & combien la conſcience des Rois eſt ſouvent engagée dans la diſtribution des bénéfices.

Tout cela me paroît très-important. Cependant je ne ſais ſi on pourra vaincre la timidité de nos amis. Ce ſont eux qui m'ont engagé à entreprendre ce travail, auquel j'avois dabord beaucoup de répugnance. Je crois bien que c'eſt qu'ils s'imaginoient qu'il ne ſeroit pas ſi fort, quoiqu'il n'y ait rien de perſonnel contre le Prélat, pour ce qui regarde *occulta dedecoris.* Mais je n'ai jamais pu comprendre qu'on pût rien faire, ſi on n'éventoit ſa miſérable politique, & qu'on ne fit voir à toute la terre, avec combien de fourberie il fait ſemblant d'entretenir la paix de l'Egliſe, lorſqu'il ne travaille qu'à la ruiner. Mais à propos de ce Prélat, eſt-il donc vrai que le Pape lui

a écrit un Bref fort obligeant, pour l'engager à porter le Roi à ſe joindre à l'Empereur contre les Turcs? Si cela eſt, on connoît bien mal à Rome la Cour de France. Il n'y a perſonne de qui on eût moins de ſujet de rien attendre de bon & d'effectif ſur une affaire de cette nature. Car d'une part, c'eſt de quoi le Roi ne lui parle jamais; & de l'autre, il eſt tellement eſclave & flatteur, qu'il n'a garde de rien propoſer au Roi, qu'il ait le moindre ſujet de craindre qui ne ſoit contraire aux meſures que S. M. peut avoir priſes. Mais revenons à la *Juſtification*: j'en dois écrire de nouveau à nos amis, & je ne manquerai pas de leur mander votre ſentiment.

L'uſage qu'on eut voulu faire de la Lettre d'Alexandre VII., étoit pour montrer que les Jéſuites ne cédent point aux Janſéniſtes dans l'adreſſe d'attrapper de l'argent. Mais puiſque cela pourroit faire quelque affaire à un de vos amis, on quitte entiérement le deſſein d'en faire cet uſage là; quoiqu'on ne pût pas ſavoir que cela fût venu de lui, étant aſſuré que la copie de cette lettre eſt en Hollande. Il ſuffit qu'on l'en pourroit ſoupçonner, & on ne voudroit pas le commettre pour quoi que ce ſoit. Cependant on ſeroit bien aiſe d'avoir ces deux pieces, pour les mettre au fond d'un coffre ſans les communiquer à perſonne, parce que cela pourroit ſervir dans trente ou quarante ans, lorſqu'il n'y aura plus perſonne en vie à qui on s'en pût prendre. Car on doit avoir ſoin de l'avenir, auſſi bien que du préſent, puiſqu'on eſt aſſuré que l'Egliſe ſubſiſtera juſqu'à la fin des ſiecles.

LETTRE CCCCXXVIII.

A Mademoiſelle DE VERTUS. *Pour la remercier de ſa généroſité.*

VOus dois-je remercier, Mademoiſelle, ou plutôt rendre graces à Dieu de la généroſité qu'il vous donne. Je ſuis riche de vos libéralités; mais Dieu vous enrichit en même-tems, en vous rempliſſant de zele pour la vérité & pour la juſtice. C'eſt dommage que je ne reſſemble à S. Chryſoſtome; vous auriez plus d'honneur à reſſembler à ſa généreuſe amie. Mais je n'ai pu entendre dire ſans douleur, que l'inquiétude que je vous cauſe vous fait perdre le ſommeil. Ayez plus de foi je vous prie. Je ſuis en la garde de Dieu, & il faut eſpérer qu'il écoutera les prieres de tant de bonnes perſonnes, qui prient pour moi nuit & jour. C'eſt mon plus grand ſujet de confiance. Je ſuis tout à vous.

La 243. du T. III. 27 *Juin* 1683.

LETTRE CCCCXXIX.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE RHINFELS. *Il s'excuſe de répondre aux* conſidérations ſur les lettres du Clergé ; *& le réfute ſur le duel, & ſur l'accuſation de médiſance & de paſſion qu'il attribuoit aux Jéſuites, & aux Prétendus Janſéniſtes. Juſtification de ces derniers. De Mr. Le Noir Théologal de Seez & de ſon Ecrit.* De la Domination Epiſcopale.

28 *Juin* 1683. JE voudrois bien, Monſeigneur pouvoir contenter V. A. S. en quittant tout, pour travailler à la réfutation du Livre dont vous me parlez. Mais bien loin que je puiſſe conſentir à la raiſon que vous en apportez, je ne puis attribuer qu'à l'affection dont V. A. m'honore, l'opinion trop avantageuſe qu'elle a de moi; & je n'ai garde de croire qu'il n'y ait perſonne qui puiſſe mieux réfuter ces *conſidérations ſur les Lettres du Clergé.* Je ſuis perſuadé au contraire, que c'eſt aux Prélats qui les ont faites à les défendre, & qu'il y en a parmi eux qui le feront parfaitement bien, & beaucoup mieux ſans comparaiſon que je ne pourrois faire. Car il y a des faits particuliers ſur leſquels ce Miniſtre prend de grands ſujets de déclamer, dont je ne ſuis point inſtruit, & dont je pourrois l'être difficilement, n'ayant point de commerce libre à Paris. Il y a des Déclarations du Roi qui ne m'ont jamais plu, ſur leſquelles je ne ſais pas ce qu'ils voudroient que l'on dit; & je pourrois même avancer de certaines choſes dont ils ne ſeroient pas ſatisfaits. Ce ſeroit donc me faire de fête que d'entreprendre ce travail, ſans leur agrément. Et comme M^r. de Meaux eſt très capable de confondre ce Miniſtre, ce ne ſeroit pas rendre ſervice à l'Egliſe que de le vouloir prevenir. Permettez-moi, Monſeigneur, que j'ajoute qu'il paroit depuis peu un autre Livre en Hollande, qui a pour titre : *Le Calviniſme & le Papiſme en parallele*, très inſolent & très emporté, & où il y a quatre ou cinq Chapitres contre *l'Apologie pour les Catholiques*, outre ce qu'il en dit dans la préface d'une maniere fort inſultante. Je ne l'ai pas encore lu; mais je crois que je ſerai obligé de rabattre un peu la fierté de ce Miniſtre, ne pouvant ſouffrir ſurtout qu'il veuille encore ſoutenir l'impoſture diabolique de la conſpiration d'Angleterre, par des diſcours en l'air, ſans avoir oſé attaquer de front aucune des preuves par leſquelles j'en ai fait voir la fauſſeté.

Je ſuis bien obligé à V. A. de m'avoir mandé tout le particulier de ſa Proceſſion du S. Sacrement & tout à fait édifié du zele qu'elle témoigne avoir pour ce grand myſtere. Je n'en doutois point; mais je n'ai pas laiſſé d'avoir bien de la joie d'en voir de ſi belles marques. Mais ce qui m'en a donné encore

core davantage eſt ce que vous y ajoutez de la converſion d'une de Meſdames vos Belles filles. Ce vous doit avoir été un grand ſujet de conſolation.

Je ſuis un peu ſurpris que V. A. veuille toujours ſoutenir ce qu'elle avoit dit du Duel. Car aſſurément rien n'eſt plus contraire à la piété chretienne. Et ce n'eſt pas une raiſon de croire que cela puiſſe être permis, de ce que, par la corruption du jugement des Chrétiens de ce tems-ci, qui ne le ſont la plupart que de nom, un homme d'épée eſt deshonoré quand il refuſe un duel. S'il en faut juger par là, il ſera donc auſſi permis d'appeller en duel. Car un homme à qui un autre homme d'epée a fait une inſulte paſſe auſſi pour n'avoir point de cœur, s'il ne fait tirer l'épée à celui qui l'a outragé. Et ſi l'offenſe a été fort grande, on croit que celui qui l'a reçue, ſelon les loix de l'honneur, doit tuer ou être tué, ſelon ce vers barbare d'un pere à ſon fils dans le Cid :

Ce n'eſt que dans le ſang qu'on lave un tel outrage :
Meurs ou tue.

En vérité, Monſeigneur, je le dis encore une fois, V. A. ne ſauroit avoir ces penſées aux pieds de ſon Crucifix. Et elle ne m'a point répondu ſur deux choſes que je lui avois repréſentées. L'une, que par de ſemblables raiſons, on eût juſtifié autrefois l'héréſie des *Eleeſatis*, qui croyoient qu'on pouvoit renier Jéſus, ou bruler quelques grains d'encens devant les Idoles, quand on ne pouvoit faire autrement, ſans s'expoſer à ſouffrir les tourmens les plus horribles. L'autre, que je ne croyois pas qu'il y eût des Miniſtres Proteſtans, qui ne condamnaſſent le duel, auſſi bien que les Théologiens Catholiques. J'ajouterai ici, qu'avant que le Roi eût réprimé cette manie, il y avoit beaucoup de Gentilshommes François, qui s'étoient obligés par ſerment, de ne jamais ſe battre en duel; & ils écrivoient leurs noms ſur un papier, pour témoignage de cette promeſſe. Mais il faut avouer qu'on ne ſauroit donner trop de louanges au Roi ſur cet article. Car il n'y a que quatre ou cinq jours que nous vîmes dans une Gazette, que deux Mouſquetaires du Camp ſur la Saone s'étant battus, & l'un s'étant ſauvé, & l'autre pris, qui avoit été Page de M^r. le Duc de Montauſier; quelque priere que fit ce Duc & M^r. le Dauphin pour lui ſauver la vie, ils ne purent rien obtenir, & le Roi le fit pendre ſans rémiſſion. Je ne ſaurois croire que ce ne ſoit un péché très conſiderable à tous les Princes Chrétiens, de ne pas avoir le même ſoin & la même fermeté que lui, pour empêcher un auſſi grand mal qu'eſt celui de ces combats ſinguliers. Je ne ſais ſi V. A. a vu le dernier Edit ſur ce ſujet. Il eſt parfaitement beau, & va juſques à la racine du mal, en puniſſant ceux qui donnent occaſion aux querelles, par des actions ou des paroles outrageuſes.

V. A. peut juger par le P. Jobert, qu'elle eſt la hardieſſe des Jéſuites à me-dire de nous. Car elle reconnoit que ce bon Pere ne fait rien en cela que les autres ne faſſent ordinairement. Mais elle me pardonnera ſi je lui dis, qu'étant d'ailleurs ſi équitable, elle ne l'eſt pas aſſez envers nous en cette rencontre; en ſuppoſant qu'il y a de notre côté, auſſi bien que du leur, *des médiſances, exagérations, ambition & autres telles paſſions & animoſités, qui ne ſont pas de l'eſprit, mais de la chair, & que ſi nous avions autant de pouvoir qu'eux auprès du Pape, des Cardinaux inquiſiteurs, & des Puiſſances temporelles, nous irions juſqu'à l'exinanite* uſque ad fundamentum. *Et c'eſt, dit V. A., ce que feu Mr. de Sens a bien fait voir, quand il leur a défendu, juſques dans leurs propres Egliſes, les fonctions de la Chaire & du Confeſſionnal.*

De ces ſortes de choſes, qui ſont de la chair, & non de l'eſprit, que V. A. dit ſe trouver d'un côté & d'autre, il y en a d'intérieures & qui ne peuvent être connues que de Dieu, à moins qu'on n'en apporte des effets ſenſibles, telles que ſont les animoſités, l'ambition & les deſſeins d'exterminer, ſi on en avoit le pouvoir; & d'autres extérieures, telles que ſont les médiſances. Pour les premieres nous ne pouvons pas empêcher que ceux qui nous en veulent ſoupçonner ne nous en ſoupçonnent. Car comment puis-je convaincre un homme, qui ne voit pas le fond de mon cœur, que ce n'eſt pas par un mouvement d'animoſité que je me défends contre ceux qui me calomnient, lors ſur-tout que je le fais avec quelque force? Et cela eſt encore bien plus difficile quand il s'agit de deſſeins, que l'on prétend que j'aurois, ſi j'étois plus puiſſant que je ne ſuis. Car c'eſt au regard de ces choſes que S. Paul dit, que nul des hommes ne connoit ce qui eſt en l'homme, ſinon l'eſprit de l'homme qui eſt en lui. Mais cela ſe peut, dira-t-on, connoitre par les effets. Cela eſt vrai. Mais il faudroit pour cela que ces effets ne fuſſent pas équivoques; c'eſt à dire qu'ils ne fuſſent pas tels qu'ils pourroient avoir un bon principe, & qu'ils en pourroient avoir auſſi un mauvais. Car c'eſt une regle indiſpenſable de la charité chretienne, que quand une action n'a rien de mauvais en ſoi, il n'eſt point permis de l'attribuer à une mauvaiſe intention, ou à un mauvais mouvement, tel qu'eſt l'animoſité ou l'ambition, ou la vengeance; quoiqu'il ne ſoit pas impoſſible qu'on l'ait faite par quelqu'un de ces mouvemens corrompus. Autrement il n'y auroit point d'action ſi pieuſe, qu'on ne pût prendre pour une action d'hypocriſie; puiſqu'il n'y en a point qu'un hypocrite ne puiſſe faire. Cependant il y a bien des gens qui ſe donnent cette licence. Il leur ſuffit qu'un homme, en faiſant une choſe bonne en ſoi, ait pu avoir une certaine fin, quoiqu'ils n'aient nulle preuve qu'il l'ait eue effectivement, pour dire hardiment qu'il l'a eue. J'en ai un exemple devant mes yeux dans le nouveau Livre *du Calviniſme & du Papiſme*

mis en parallele. Un Prêtre nommé Soulier a fait un très bon Livre intitulé: *l'hiſtoire des Edits de pacification.* Cet Auteur à trouvé moyen de le réfuter à peu de fraix; c'eſt en l'appellant en un endroit *un ſéditieux Roman;* en diſant en un autre; *Qu'il n'y a entre eux perſonne aſſez ennemi de ſon repos, & aſſez prodigue de ſon tems pour ſe donner la peine & le loiſir de répondre à ſes Calomnies.* Mais voici comme il parle de l'Auteur même: *il n'y a pas juſqu'à ce Prêtre, dont le cœur & l'eſprit ſont auſſi bas que le nom, qui ne veuille être de la partie ſur le titre d'*hiſtoire des Edits de pacification. *C'eſt un miſérable, qui ayant beſoin d'un bénéfice, pour ſe tirer de la poudre, a cru faire un ſacrifice agréable à ce Jéſuite, qui diſtribue les récompenſes aux perſécuteurs des Réformés.* A Dieu ne plaiſe que V. A. veuille juger de nous comme cet emporté juge de ce Prêtre. Il eſt à craindre néanmoins que ce ne ſoit le faire, que de nous imputer d'agir par animoſité, ou par ambition, n'en ayant point d'autres preuves que des ouvrages qui pourroient avoir été faits par ces mouvemens, mais qui peuvent auſſi l'avoir été par un principe fort innocent, qui eſt la néceſſité d'une juſte défenſe, ou même par un mouvement fort louable, comme eſt celui de la charité que l'on doit à l'Égliſe, qui nous oblige de défendre ſes Serviteurs & ſes Miniſtres injuſtement calomniés.

Que faire donc dans une telle rencontre, pour guérir les ſoupçons qu'a V. A., que nous n'ayons agi par animoſité, en écrivant contre les Jéſuites? Je ne vois rien de meilleur que de ſuivre l'exemple de S. Auguſtin dans une ſemblable occaſion. Le peuple d'Hippone avoit fait une eſpece de ſédition, pour obliger Pinien, Gendre de Ste. Albine & mari de la jeune Melanie, avec laquelle il vivoit en continence, de ſe laiſſer ordonner Prêtre de cette Egliſe; & ce tumulte ne pût être appaiſé qu'après que Pinien eût juré qu'il ne ſortiroit point d'Hippone, & que s'il conſentoit jamais de prendre les ordres, ce ſeroit dans cette Egliſe. Sainte Albine fut fâchée de ce procédé, & crut que cela ne s'étoit fait que par un honteux déſir d'argent, parce que Pinien étoit fort riche & fort charitable. S. Auguſtin, dans la lettre qu'il lui écrit, lui repréſente que ce ſoupçon ne pouvoit tomber que ſur le Clergé, & principalement ſur l'Evêque, que l'on regardoit comme le maître de tous les biens de l'Egliſe, parce qu'il en avoit l'adminiſtration. *Que ferons-nous donc, lui dit-il, comment nous purgerons-nous devant vous de ce ſoupçon? C'eſt une choſe cachée dans le fond de notre cœur. Les hommes n'en peuvent rien ſavoir. Elle n'eſt connue que de Dieu. Que nous reſte-t-il donc, ſinon d'en prendre Dieu à témoin?* Et ſur cela il fait un ſerment admirable, en ces termes: *Dieu m'eſt témoin que je n'aime point, mais que je ſouffre avec peine, dans le ſeul déſir de ſervir mes freres, d'être chargé de la diſpenſation des biens de l'Egliſe, dont on s'imagine que nous ſommes bien aiſes de nous rendre les maîtres; & que ſi je pouvois m'en décharger ſans manquer à mon devoir, je*

le ferois volontiers. Et Dieu m'eſt encore témoin que j'ai encore la même opinion de mon frere Alipe,

Ce Saint avoit dit auparavant que de faire ce ſerment, qu'il s'y trouvoit contraint, pour ne pas différer de guérir le cœur d'une ſi ſainte perſonne du ſoupçon injuſte qu'elle avoit conçu contre lui.

Il me ſemble Monſeigneur, que je me trouve dans la même néceſſité. Il paroît que ce que j'ai écrit à V. A. juſqu'à cette heure, ne l'a pu empêcher de croire, qu'il y a eu dans notre cœur de l'animoſité contre les Jéſuites, & un déſir de les exterminer. Que ferai-je donc? Comment me pourrai-je juſtifier en cela? *Res hæc animi eſt, intus eſt, procul ab oculis ſecreta mortalium, Deo tantummodo nota eſt. Quid ergo reſtat, niſi Deum teſtari, cui nota eſt?* Je crois donc le devoir faire, à l'exemple de ce Saint. Dieu m'eſt témoin que je ne ſens dans mon cœur aucune animoſité contre les Jéſuites, & que ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais rien fait ou écrit contre eux par eſprit d'animoſité, de vengeance ou d'ambition; ne m'étant jamais propoſé, dans tout ce que j'ai fait de cette nature, que de défendre la vérité & de ſervir l'Egliſe. Et Dieu m'eſt encore témoin, que je crois la même choſe de tous ceux de mes amis qui ont eu part à ces conteſtations, & de ceux en particulier qui ont écrit de concert avec moi, qui ſont principalement feu M^r. *Paſcal*, feu M^r. l'Abbé de *Lalane* & M^r. *Nicole*.

J'en puis dire autant du deſſein de les exterminer, que V. A. appréhende que nous n'euſſions eu, ſi nous en avions le pouvoir. Je vous aſſure que mes amis ni moi n'avons jamais eu cette penſée. Mais que nous avons ſeulement ſouhaité que Dieu leur fît la grace de changer de maximes & de conduite, étant perſuadés, que s'ils travailloient au ſalut des ames avec le même eſprit que les deux Evêques de France, dont ils tâchent de décrier la mémoire, ils feroient autant de bien à l'Egliſe qu'ils y font de mal préſentement, en pluſieurs manieres, & principalement en perſécutant par tout, ceux qui n'approuvent pas leurs relâchemens, ou qui les veulent obliger à ſe ſoumettre aux loix de l'Egliſe, ou qui même, ſans leur rien dire, leur font ſeulement ombrage, en faiſant mieux qu'eux.

Mais j'ai à répondre à la preuve que V. A. apporte, pour montrer que nous aurions pu aller juſqu'à l'*exinanite*, ſi nous avions été les plus forts; qui eſt que *feu M. de Sens l'a bien fait voir, en leur défendant les fonctions de la Chaire & du Confeſſionnal, juſques dans leurs propres Egliſes.* C'eſt que V. A. n'eſt pas informée de cette affaire. Car elle en jugeroit ſans doute autrement, ſi elle ſavoit que feu M. de Sens n'a rien fait en cela, qui n'ait été approuvé par tout le Clergé de France, & qu'il n'a tenu qu'aux Jéſuites de rentrer dans ces fonctions, puiſqu'on ne leur demandoit autre choſe pour cela, ſinon qu'ils reconnuſſent qu'ils ne pouvoient confeſſer ſans l'approba-

tion des Evêques, qui leur pouvoit être donnée limitée à un certain tems, & qu'ils renonçaſſent à leur méchante doctrine touchant l'amour de Dieu, qui en détruit la néceſſité pour être ſauvé. Que ſi les interdire de la Chaire & du Confeſſionnal, à cauſe de cette opiniâtreté & ce refus de ſe ſoumettre aux ordres de l'Egliſe, c'eſt aller juſqu'à l'*exinanite*, feu M. de Pamiers, qui étoit aſſurément un très ſaint Prélat, y a donc auſſi été, puiſqu'après en avoir excommunié trois nommément, pour avoir confeſſé ſans être approuvés, & contre ſa défenſe, il a tenu tous les autres tout le reſte de ſa vie dans l'interdiction, puiſqu'ils ne vouloient point ſe ſoumettre aux ordres du Dioceſe.

Et ce bon Evêque m'a dit à moi-même, qu'il n'étoit pas fâché qu'ils s'obſtinaſſent à ne le pas faire; parce que s'ils avoient promis de s'y conformer, & que par là ils euſſent été rétablis, ils auroient fait à leur ordinaire dans le ſecret de la confeſſion, & par là auroient tout gâté, à cauſe que tous les pécheurs, qui n'auroient pas voulu être conduits ſelon les regles, ſe ſeroient adreſſés à eux.

Je ne dois pas diſſimuler que V. A. met une alternative à ce qu'elle appelle *jouer à l'exinanite*, en ajoutant qu'*au moins, ſous prétexte de les humilier, vous tacheriez de les réduire en tout autre état qu'ils ne ſont maintenant.* Mais cela a beſoin d'explication. Car ſi V. A. entend par là, que nous aurions ſouhaité qu'ils n'euſſent point tant de crédit dans le monde, ni tant de pouvoir auprès des Princes, ni tant de conſidération dans la Cour de Rome, nous ne déſavouons point que cela ne ſoit ainſi. Mais outre que cela eſt bien différent de l'*exinanite*, nous ne craindrons point de lui dire, qu'on ne ſauroit les aimer chrétiennement qu'on ne faſſe le même ſouhait pour eux, & que V. A. le doit faire auſſi bien que nous. Car étant perſuadée auſſi bien que nous, que c'eſt ce crédit qu'ils ont dans le monde, ce pouvoir auprès des Rois, & cette conſidération dans la Cour de Rome, qui leur donne le moyen de perſécuter ou de décrier les gens de bien de l'Egliſe, tels que ſont, par exemple en France, les Peres de l'Oratoire du plus grand mérite, & en Flandres, les Docteurs de Louvain, ne ſeroit-ce pas leur procurer un bien, que d'obtenir de Dieu qu'il leur ôtât ce dont ils font un ſi mauvais uſage, & qui ne leur ſert qu'à faire un très grand préjudice à l'Egliſe & à leur Compagnie même, qui ſe décrie par là tous les jours de plus en plus, au jugement des perſonnes les plus pieuſes & les plus éclairées?

Je ſais bien que V. A. tâche de les excuſer par de bonnes intentions, ou par l'ignorance à l'égard de la plupart d'entre eux. C'eſt ce que je me reſerve à examiner dans une autre occaſion; car je ſens déja que cette lettre eſt trop longue. Mais en attendant j'ajouterai ſeulement ici, que quand ces conſidérations de l'intention & de l'ignorance, pourroient faire que Dieu leur en im-

puteroit moins le mal qu'ils font, en abuſant de la créance que le Roi a en eux, pour faire exiler, ou empriſonner, ou rendre inutiles les Eccléſiaſtiques les plus capables de ſervir l'Egliſe, il leur ſeroit toujours beaucoup plus avantageux de ne le pas faire; & ainſi ce leur ſeroit un bien devant Dieu de décheoir de cette faveur, qui les met en état de le pouvoir faire. On ne peut être vraiment chrétien & en juger autrement. Car il n'y a rien aſſurément de plus charnel, que de regarder comme un mal, quand Dieu nous ôte ce qui nous donne le moyen de l'offenſer.

Et ainſi ce n'eſt point certainement vouloir du mal aux Jéſuites, mais leur vouloir du bien, que de ſouhaiter qu'ils euſſent moins de crédit & moins de puiſſance, s'il eſt vrai que c'eſt une occaſion de faire beaucoup de mal à l'Egliſe. Or outre qu'il ne ſemble pas que V. A. le puiſſe nier, ce ſera le ſujet de la ſuite de la réponſe à ſa lettre, que je la ſupplie de me permettre de différer juſqu'à un autre ordinaire. (Je prie V. A. de tenir ſecret ce qui ſuit.)

* Mr. le Noir, Théologal de Seez.

Mais je ne crois pas devoir différer de lui parler des Ecrits d'une perſonne* qu'elle dit avoir lus avec indignation. Je n'en ai pas été ſurpris; car c'eſt le même jugement que nos amis en font, & que j'en ai toujours fait. Ce n'eſt pas que l'Auteur n'ait de fort bonnes qualités, & il vaut aſſurément beaucoup mieux que ſes livres. Il a de l'eſprit, de la piété, un grand zele pour le rétabliſſement de la bonne diſcipline, & une fermeté merveilleuſe à ſoutenir ce qu'il prend pour la vérité. Mais il n'excelle pas en jugement; & c'eſt ce qui lui fait faire beaucoup de fautes. Il étoit Théologal d'une Egliſe Cathédrale. Il a fort prêché tant qu'il a été en liberté, & il étoit fort eſtimé de toutes les perſonnes pieuſes de ce Canton-là, qui ſe gouvernoient preſque toutes par ſes avis. Il ſe brouilla avec un Evêque, parce que l'Evêque trouva mauvais qu'il eût parlé en prêchant contre un Charlatan, à qui l'Evêque avoit permis de monter ſur le Théatre, où il entretenoit le monde de faletés, comme c'eſt l'ordinaire de ces gens-là. La querelle s'étant échauffée, il a été fort maltraité, ſous d'autres prétextes, & mis en diverſes priſons, où il a beaucoup ſouffert. Mais au lieu de s'en prendre à deux ou trois Evêques, auteurs de ſa perſécution, il s'en prend en quelque maniere à l'Epiſcopat même, qu'il rend odieux, ſous le titre de *Domination Epiſcopale*. En quoi certainement il ſe trompe, en conſidérant les choſes auſſi généralement qu'il le fait. Car il y a incomparablement plus d'Evêques qui ſe rendent coupables devant Dieu, par la négligence qu'ils ont à laiſſer faire aux Prêtres tout ce qu'ils veulent, & ne les puniſſant point quant ils ſont déréglés, qu'il n'y en a qui abuſent de leur puiſſance, en maltraitant les bons Prêtres. Et quand cela arrive, c'eſt plutôt par la Cour, que par les Evêques mêmes. De ſorte qu'il ſeroit plus juſte d'appeller cela la Domination de la Cour, ou des Jé-

ſuites, que la Domination Epiſcopale. Cependant un Chanoine de la même Egliſe s'étant joint à lui, le voyant perſécuté, & s'étant caché comme lui, il a été pris il y a deux ans & mis à la Baſtille; & comme il n'a pas nié qu'il n'eût eû part aux Ecrits où M. de Paris eſt fort maltraité, mais qu'il a ſoutenu qu'il n'y avoit rien que de vrai, & qu'il étoit prêt de le prouver, en ſe rendant dénonciateur contre cet Archevêque, on l'a fait juger par des juges laïques, quoiqu'il demandât ſon renvoi par devant le Juge d'Egliſe, & il a été condamné aux Galeres perpétuelles; & un autre Prêtre de ſes amis, qui n'étoit accuſé que d'avoir diſtribué de ces libelles, aux Galeres pour cinq ans. Il n'y a qu'environ ſix ſemaines qu'ils ont été jugés. Cela paroît dur & bien odieux. Mais on a cru par là pouvoir empêcher qu'il ne parût rien en public qui pût déplaire à ceux qui ſont en faveur.

Je ſuis infiniment obligé à V. A. de la bonté qu'elle a eue d'écrire à M. le Marquis de Grana. La lettre a été fort bien accueillie, & je m'imagine que S. E. lui aura fait réponſe. Je ne ſais s'il y a dans toute l'Europe un plus excellent Gouverneur, & qui agiſſe avec plus de tête & de conſcience. J'en eſpérerois tout pour ces Meſſieurs de Louvain, ſans les préventions qu'il fait qu'on a en Eſpagne contre eux, qui pourront peut-être l'arrêter, & empêcher qu'il n'agiſſe pour cette pieuſe Faculté auſſi favorablement qu'il pourroit faire ſans cela.

Je finis par où j'ai commencé, qui eſt le livre des *conſiderations*. Si V. A. a tant de déſir qu'on y réponde, elle en pourroit écrire à M^r. l'Evêque de Caſtorie, afin qu'il en écrivît à M^r. de Meaux, en lui repréſentant qu'on ſouhaite fort de voir une réponſe à ce livre, qui a quelque choſe d'éblouiſſant, & qu'il n'y a perſonne qui la puiſſe ſi bien faire que lui, & à qui il convienne mieux de l'entreprendre.

En relifant cette lettre, je me ſuis apperçu qu'ayant promis de parler à V. A. de deux choſes dont il ſemble qu'elle nous tient coupables, auſſi bien que nos adverſaires, des *animoſités* & des *médiſances*, j'ai oublié de parler de la derniere. Mais il me ſouvient de lui en avoir parlé dans une autre lettre. Je n'ai donc beſoin que de faire ici ce que j'ai déja fait ſur le ſujet des animoſités, qui eſt de prendre Dieu à témoin que je n'ai jamais rapporté aucun fait des Jéſuites que je n'aie cru vrai; que j'en ai été entierement aſſuré de la plupart, les ayant pris dans leurs Livres; & que pour les autres, j'ai toujours tâché de prendre un ſoin raiſonnable pour m'aſſurer qu'ils étoient vrais, quand ils ont été de quelque importance; & que je ſuis perſuadé qu'il en eſt de même de tous ceux qui ont écrit de concert avec moi. Or à moins que V. A. ne crût que je fais un faux ſerment en parlant ainſi, (ce que je ne ſaurois penſer) je lui laiſſe à juger ſi on pourroit dire que je me ſuis rendu coupable de *médiſance* envers les Jéſuites, comme V. A. demeure d'accord que

les Jéſuites ont fait envers nous, quand il ſe trouveroit que je me ſerois trompé en quelque fait, en ayant été mal informé, ſans vouloir conſidérer ſi ce fait étoit ou n'étoit pas important, ou ſi je ne m'en étois laiſſé perſuader que ſur des témoignages capables d'en perſuader toutes les perſonnes raiſonnables. V. A. pourra m'objecter, que les Jéſuites diront la même choſe que moi. Je répons, que ſi cela étoit, & qu'ils le puſſent dire ſincérement, il ne faudroit pas ſuppoſer qu'il y a eu des médiſances d'un côté & d'autre, mais qu'il n'y en a eu ni d'un côté, ni d'autre. Car aſſurément, ce n'eſt pas médire que de faire ce que j'ai pris Dieu à témoin que nous avions fait. Mais on ſe tient aſſuré que V. A. ne croit pas que les Jéſuites puiſſent faire un ſemblable ſerment ſans ſe parjurer. Car certainement V. A. ne croit pas, que quand le P. Jobert lui manda que le Cardinal Bona recevoit de nous dix mille livres de penſion, & qu'il étoit mort de regret de ce que cela avoit été découvert, ce bon Pere eût pu jurer qu'il avoit pris un ſoin raiſonnable pour s'aſſurer que cela étoit vrai, avant que de le lui mander. Elle ne croit pas que ce même Pere pût jurer, qu'il ne diſoit rien qui ne fût connu de tout le monde, quand il aſſuroit V. A. qu'il étoit paſſé en proverbe par toute la France: *mentir comme un Janſeniſte.* Elle ne croit pas qu'il pût jurer, qu'il ne dit rien que de certain, quand il aſſure qu'on ne nous traite mal à la Cour, que *parceque le Roi a reconnu une infinité de choſes que nous avons faites très préjudiciables à la Religion & à l'Etat.* Elle croit encore moins que les Jéſuites, auteurs & diſtributeurs du libelle intitulé, *Réponſe à des queſtions*, euſſent pu jurer, ſans faire un faux ſerment, qu'ils n'ont rien dit qu'ils ne cruſſent vrai, après en avoir fait une ſuffiſante information, quand ils ont apporté l'hiſtoire auſſi ridicule que ſcandaleuſe de la pénitence publique d'Alet, & celle de la Religieuſe d'auprès de Paris morte Calviniſte, qu'ils ſoutiennent que nous avons déterrée, pour garder de ſes Reliques. On peut rapporter cinquante autres faits de cette nature, ſur leſquels V. A. ne croira point que les Jéſuites puiſſent faire un ſerment ſemblable au mien, ſans ſe parjurer; à moins qu'ils ne s'imaginaſſent pouvoir éluder la Religion du ſerment par leurs reſtrictions mentales. Auſſi je ſuppoſe que V. A. ne doute point qu'il n'y ait eu des médiſances & des calomnies de leur côté. Mais je la ſupplie de me faire la juſtice de demeurer d'accord, qu'elle n'a point lieu de croire qu'il y en ait eu du nôtre. Je ſuis &c.

LETTRE CCCCXXX.

A. Mr. DU VAUCEL. *Il lui parle de deux livres; l'un, intitulé* Le Triomphe de la doctrine Chrétienne; *& l'autre,* Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele.

NOus n'avons point reçu de vos lettres cet ordinaire.

La 230. du Tome III. 2 *Juillet* 1683.

Je n'ai à vous parler que de deux livres; l'un d'un Jéſuite, & l'autre d'un Calviniſte.

Le premier eſt du P. Hazard Jéſuite d'Anvers, qui a quelque réputation pour la controverſe. Il a fait un livre in folio intitulé, *Le triomphe de la doctrine chrétienne*, ou *le grand Catéchiſme*, où il y a beaucoup d'erreurs contre la grace & contre la Pénitence, & beaucoup de venin contre la Fréquente Communion. Nôtre Ami * travaille à recueillir ſes erreurs & à les réfuter. Il nous en a envoyé une liſte: mais nous n'avons pas aſſez de tems pour l'envoyer aujourd'hui. J'ajouterai ſeulement ici, que le Jéſuite, qui prêche à Ste. Vaudru (à Mons) a dit ſur ce même livre de la Fréquente Communion: *Que l'Auteur de ce livre fait peur au monde par ſon nom, auſſi bien que le lieu où il a demeuré: & on ne l'entend prononcer que pour en avoir horreur.*

* Le P. Gerberon.

L'autre livre a pour titre: *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele*, ou l'Apologie pour les Réformateurs & la Réformation, diviſée en quatre parties, contre un libelle intitulé: *L'Hiſtoire du Calviniſme par Mr. Maimbourg.*

La premiere partie eſt la juſtification des perſonnes.

La ſeconde, de la maniere dont la Réformation s'eſt introduite en divers lieux, & principalement en France.

La troiſieme, Réponſe par voie de recrimination... contenant l'hiſtoire abrégée des troubles que le Papiſme a cauſés dans le monde, des cruautés qu'il y a exercées, & de ſes attentats contre l'autorité ſouveraine.

La quatrieme a le même titre que la troiſieme; mais elle contient les deux dernieres récriminations *des cruautés, & des attentats contre l'autorité ſouveraine.*

C'eſt dans la troiſieme récrimination qu'il entreprend de répondre à la premiere partie de l'*Apologie pour les Catholiques.* Mais ſon fort eſt de dire beaucoup d'injures à l'Auteur; de diſſimuler l'état de la queſtion, qui eſt de ſavoir ſi on ne peut être Catholique qu'en croyant que le Pape peut dépoſer les Rois, & en diſſimulant tout ce qui l'incommode & à quoi il ne trouve point de bonnes réponſes.

Voici quelques unes des injures. Il ſuppoſe que tout le monde convient, que l'Auteur de la Politique du Clergé *a écrit fort ſagement. Cependant*, dit-il, *ſa modération a donné lieu à un torrent d'injures* verſé par un Janſéniſte, Auteur du livre qui a pour titre, *Apologie pour les Catholiques contre la Politique du Clergé. On y reconnoît aiſément le caractere & le génie de ce vieux ſolitaire, qui, ſe tenant caché depuis quelques années, reſſemble à ces vieux lions, qui du fond de leurs tanieres, jettent des rugiſſemens effroyables, & qui ne ſe font ſentir que par là. Car ce chef de parti, qui s'eſt dérobé à la vue de l'univers, n'eſt plus connu que par les emportemens de ſon humeur chagrine, qui ſe répand toujours ſur quelqu'un, du milieu de ces retraites qu'il a choiſies pour ſes aſyles. Dans cet ouvrage on le reconnoît bien moins à ſon habileté, qu'à l'emportement de ſon ſtyle & à ſon grand babil. On y voit clairement ce grand parleur & ce grand diſeur d'injures, du Renverſement de la morale.... Jamais il n'y eut d'Auteur ſi abondant en réflexions inutiles.... Vous diriez que c'eſt un novice qui paroît pour la premiere fois en public, & qui veut faire un gros livre à quelque prix que ce ſoit.... Mais il falloit faire un gros volume pour accabler ce petit livret: on s'y étoit engagé à Mrs. du Clergé Romain du Pays-bas..... Je ne crois pas que jamais habile homme ait fait un livre où il y ait autant d'impertinences, d'illuſions, de mauvaiſe foi, & de défauts de ſincérité. On ne peut guere ſortir davantage du caractere de l'honnête homme & d'un ſage Ecrivain, que fait celui-ci dans cet ouvrage. En un mot, il ſemble que l'Auteur ait deſſein de voir mourir ſa réputation, avant que de mourir lui même, & qu'il ait entrepris de s'établir ſur le pied du plus infidele chicaneur qui fut jamais, n'ayant point d'autre but que de multiplier les diſputes & les livres, en conteſtant, ſans bonne foi & ſans honneur, les faits les plus avérés, comme j'eſpere de le faire voir..... C'eſt ſon orgueil qui l'a perdu, lui, ſa famille & ſes amis, par une opiniatreté de faire tout à ſa fantaiſie, & de débiter ſes productions & ſes maximes à contre-tems. Enfin il eſt ſi fort reconnu de tout le monde pour être d'une vertu farouche, qui n'eſt d'uſage ni dans ce ſiecle, ni dans l'autre, que déſormais tout le mal qu'il peut dire des gens, ne leur ſauroit beaucoup nuire.*

Êtes-vous content? N'eſt-ce pas là bien garder le caractere de l'*honnête homme* & d'un *ſage Ecrivain*? Cependant je ſuis comme en réſolution de rabattre la fierté de cet Ecrivain. Mais je ne le puis ſans déclarer, encore plus fortement que je n'ai fait, qu'on peut être fort bon Catholique ſans croire que le Pape ait le pouvoir de dépoſer les Rois. On le trouvera mauvais au lieu où vous êtes. Mais que faire à cela? Quoi qu'en veuille dire ce Miniſtre, ſi ſage & ſi judicieux, mon caractere eſt de regarder uniquement la vérité, ſans me mettre en peine de ce que peuvent dire les hommes ni d'un côté ni d'autre. Ce n'eſt pas néanmoins ce que quelques gens croient de

moi. Car, ſans parler de ce Miniſtre, qui dit en un autre endroit, que je n'ai fait l'Apologie des Catholiques que pour me bien remettre à la Cour, je viens d'apprendre que Mr. de T. * croit au contraire, que je ne penſe qu'à me mettre bien avec Rome. En voici l'occaſion. Il y a à Douai un P. de l'Oratoire qui eſt habile en l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Ce Prélat l'a voulu engager à ſe faire Docteur en Théologie dans cette Univerſité, afin d'être enſuite Profeſſeur royal, pour enſeigner les IV. Articles du Clergé. Un de ſes amis m'a conſulté là-deſſus. Je n'en ai point été d'avis, parce qu'il me ſembloit que c'étoit un piege que l'on tendoit à cette pauvre Congrégation, afin qu'étant déja bien mal en Cour par le prétexte du Janſéniſme, on la mît de plus très mal à Rome, & qu'ainſi elle fut accablée de tous côtés; les Jéſuites cependant ſe tenant à quartier & mettant les autres en jeu. C'eſt ſur cela qu'on m'a mandé ce qui ſuit. „ Le P. * a été obligé de fuir en cachette de „ Douai, pour n'être pas arrêté. On lui a voulu faire les dernieres violences „ pour l'obliger à entreprendre la leçon; & les emportemens du Gouverneur „ à ce ſujet ont été étranges. M. de T. a fait auſſi tout ce qu'il a pu dans le „ même deſſein; & a ajouté: *Que s'il ne s'y engageoit point, cela nuiroit à* „ *Mr. Arnauld; qu'on ſavoit bien qu'il n'avoit fait le voyage de Mons que* „ *pour le voir & le conſulter, & que cela aigriroit la Cour: que la Lettre* „ *aux Docteurs de Douai lui avoit fait tort: qu'elle étoit pleine de venin: qu'on* „ *l'avoit vu contre Rome, lors que la Cour étoit liée à Rome, & que mainte-* „ *nant que leurs intérêts ſont différens, l'on eſt ſurpris de le voir pour Rome* „ *contre la Cour. Il parut enſuite fâché de s'être échappé de la ſorte; pria le* „ *P. * de ne parler de rien à Mr. A. & dit qu'il le reconnoiſſoit pour un hom-* „ *me qui a de l'eſprit & de la piété.*

* Tournai.

Une autre choſe qui eſt traitée fort au long dans ce parallele, eſt la conjuration d'Angleterre. Mais c'eſt d'une maniere fort plaiſante. Il ne répond rien à tout ce que j'ai dit pour juſtifier Milord Staffort par ſon procès même. Il s'en ſauve, en diſant. *Que la plupart de mes obſervations ſont des vétilles & de miſérables chicanes ſur de petites différences entre les témoins. Il y a même de la mauvaiſe foi en beaucoup d'endroits.* Et ainſi, laiſſant tout ce que j'ai dit, il conte d'autres hiſtoires, qui ne regardent point Milord Stafford, & ſur leſquelles je n'ai eu garde de parler, n'en ayant aucune lumiere. Or c'eſt ſur cela que je ſerois bien aiſe d'avoir quelque inſtruction. Ce livre eſt ſans doute en Angleterre. Le Cardinal Nortfolck y pourroit écrire, non pour éclaircir tous ces faits, cela ſeroit infini; mais pour ſavoir s'il n'y en a point deux ou trois de mal rapportés, & qui ne prouvent rien de ce qu'il prétend.

Il ſeroit auſſi important que je ſuſſe les particularités de l'affaire de Schafsbury, par quelqu'un qui en fût bien informé, & en quel état on eſt préſentement à Londres touchant ces bruits de conſpiration. Et s'il eſt vrai,

ce qu'un Anglois a dit à un de nos amis, du grand Chancelier, qu'il avoit eu un grand regret, avant que de mourir, d'avoir condamné Milord Staffort, ajoutant qu'il avoit été convaincu de ſon innocence par la lecture de l'Apologie pour les Catholiques. On me preſſe de finir; tout le monde vous ſalue.

LETTRE CCCCXXXI.

Au PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Du livre intitulé:* Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele. *Diſpoſitions de Mr. Arnauld, au ſujet des injures & des calomnies qu'il contient.*

2 *Juillet* 1683. JE ne dirai rien à V. A. des peres Jéſuites: ce ſera pour une autrefois. Je crois plus important de lui parler de ce que j'ai trouvé dans le nouveau livre intitulé, *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele.* Vous jugerez de la modération de ce Miniſtre, par la maniere dont il parle de l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques dans la quatrieme partie pag. 204. 205. & ſuiv. " Nous devons rendre ce témoignage à l'Auteur de la *Politique du Clergé*, » que les plus ardens ennemis de la Réformation lui ont rendu, c'eſt qu'il » a écrit ſagement. Cependant ſa modération a donné lieu à un torrent » d'injures, verſé par un Janſéniſte, Auteur du livre qui porte pour titre, » *Apologie pour les Catholiques, contre la Politique du Clergé.* On y re» connoît aiſément le caractere & le génie de ce vieux ſolitaire, qui, ſe te» nant caché depuis quelques années, reſſemble à ces vieux lions, qui, » du fond de leurs tanieres, jettent des rugiſſemens effroyables, & qui ne » ſe font ſentir que par-là. Car ce chef de parti, qui s'eſt dérobé à la vue de » l'univers, n'eſt plus connu que par les emportemens de ſon humeur cha» grine, qui ſe répand toujours ſur quelqu'un du milieu de ces retraites » qu'il a choiſies pour ſes aſyles. Dans cet ouvrage on le reconnoît bien » moins à ſon habileté, qu'à l'emportement de ſon ſtyle & à ſon grand ba» bil. On y voit clairement ce grand parleur & ce grand diſeur d'injures du » *Renverſement de la morale*.... Il y a des endroits en ce livre, où après » avoir lu une vingtaine & une trentaine de pages, l'on ne peut s'imaginer » comment un homme qui a tant écrit, qui a du bon ſens, & de l'habitude » à écrire, peut ſe réſoudre à verſer autant de paroles, pour ſi-peu de » choſes. Vous diriez que c'eſt un novice qui paroît pour la premiere fois » en public, & qui veut faire un gros livre à quelque prix que ce ſoit..... » Je ne ſais ſi l'Auteur de la *Politique* eſt fort touché de ces injures; mais je » ſais bien que s'il lui prend jamais envie de ſe venger, il en a la plus belle

„ occaſion du monde. Car je ne crois pas que jamais habile homme ait fait
„ un livre où il y eût autant d'impertinences, d'illuſions, de mauvaiſe foi
„ & de fautes de ſincérité : on ne peut guere ſortir davantage du caractere
„ d'honnête homme & d'un ſage écrivain que fait celui-ci dans cet Ouvrage.
„ En un mot, il ſemble que l'Auteur ait deſſein de voir mourir ſa réputa-
„ tion avant que de mourir lui-même, & qu'il ait entrepris de s'établir ſur
„ le pied du plus grand & du plus infidele chicanneur qui fût jamais, n'ayant
„ pas d'autre but que de multiplier les diſputes & les livres, en conteſtant,
„ ſans bonne foi & ſans honneur, les faits les plus avérés & les plus conſtans,
„ comme j'eſpere le faire voir. Le reſte de ſon caractere s'y produit auſſi,
„ qui eſt d'un homme entêté & plein de lui-même..... C'eſt ſon orgueil
„ qui l'a perdu, lui, ſa famille & ſes amis, par une opiniâtreté de faire
„ tout à ſa fantaiſie, & de débiter ſes productions & ſes maximes à contre-
„ tems. C'eſt ce qui lui a attiré cette furieuſe tempête, qui a réduit ſon
„ parti dans les extrêmités où il eſt. Enfin il eſt ſi fort reconnu de tout le
„ monde pour être d'une vertu farouche, qui n'eſt d'uſage ni dans ce ſiecle,
„ ni dans l'autre, que déſormais tout le mal qu'il peut dire des gens ne
„ leur ſauroit nuire. "

Je vous aſſure, Monſeigneur, que tout cela ne m'a pas cauſé le moindre mouvement de colere. Je n'en ai que de la pitié : car il n'y a que les vérités qui bleſſent. Et après avoir lu tout ce qui me regarde dans cet ouvrage, je n'ai pas trouvé une ſeule preuve, même apparente, de tout ce qu'il me menace de bien prouver. Ce n'eſt pas auſſi ce qui me porte à écrire à V. A., ni pour lui faire voir qu'elle n'a pas raiſon d'avoir ſi bonne opinion de moi, puiſqu'il y en a d'autres qui en jugent bien autrement qu'elle. Car des invectives ſi emportées, &, ſi j'oſe dire, ſi inſenſées, ſont ſi peu propres à humilier, que ſi je ne jugeois de moi-même que par là, cela ſeroit plutôt capable de me faire croire que je vaudrois quelque choſe. Mais me laiſſant là, & ne regardant que l'avantage de l'Egliſe, il m'a ſemblé qu'il ſeroit utile, que V. A. eût la bonté de me faire ſavoir ce que le Duc de Wolffenbutel, M^r. Leibnitz & d'autres Proteſtans d'Allemagne, d'Angleterre même, ſi V. A. y avoit des connoiſſances, jugent de l'*Apologie*, tant en général, qu'à l'égard de ce qui eſt dit de la prétendue conſpiration d'Angleterre ; à quoi cet Auteur a répondu d'une maniere fort abrégée en la pag. 388. C'eſt en diſant : " que je me ſuis donné des peines prodigieuſes, ou pour mieux
„ dire, que je me ſuis procuré un plaiſir ſingulier. Car comme c'eſt, dit-il,
„ l'homme du monde qui aime le plus à parler & à écrire, il a préſentement
„ trouvé matiere à ſatisfaire ſa paſſion dominante, dans la multitude des
„ réflexions que les dépoſitions des témoins de cette conſpiration lui ont
„ donné lieu de faire. A Dieu ne plaiſe que nous lui rendions la pareille,

„ & qu'à ſon exemple nous accablions le Public de ces ennuyeuſes obſer-
„ vations, & de ces chicannes du barreau. "

Je ne dis point à V. A. ce qu'il fait au lieu de cela. Cela ſeroit trop long. Mais elle juge bien qu'il ſeroit important d'avoir des témoignages de Proteſtans à qui cette conjuration parût une fable, auſſi bien qu'aux Catholiques, & qui euſſent témoigné, que les réflexions que j'ai faites ſur les dépoſitions des témoins, étoient très-propres à le perſuader à toutes les perſonnes raiſonnables.

Ma lettre ſeroit en danger de ne pas partir aujourd'hui ſi j'en diſois davantage. Je renvoie le *Remittatur*, qui avoit été oublié la derniere fois avec une theſe ſur la charité, de MM. de Louvain, que j'ai cru que V. A. ſeroit bien aiſe de voir. Je ſuis, &c.

P S. Si V. A. avoit quelques connoiſſances en Angleterre, elle me feroit un extrême plaiſir d'y envoyer ce Mémoire pour en avoir réponſe.

MÉMOIRE POUR L'ANGLETERRE.

I.

Du 2 Juil. 1683. ON a imprimé en 1680 un livre intitulé: *Les Conſpirations d'Angleterre, ou l'hiſtoire des troubles ſuſcités dans ce Royaume depuis l'an 1600 juſqu'en l'an 1679.* Il paroît par la Préface que l'Auteur eſt un Proteſtant. L'Auteur du livre nouveau intitulé, *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele* prétend que c'eſt un Catholique, qui s'eſt voulu déguiſer. On voudroit ſavoir ce qu'on en croit en Angleterre, & quelle eſtime on y fait de ce livre.

II.

Le même Auteur, dans la fin de ſa quatrieme partie, rapporte divers faits, pour prouver la conſpiration, qui ne la prouvent point dans le fond. Mais comme il y a apparence que ce livre eſt en Angleterre, on ſeroit bien aiſe de ſavoir quelle opinion les plus ſages ont de ces faits.

III.

Il fait fort ſur ce que Tuberville & Bedlou ont dit en mourant. Ce que c'eſt, & qu'elle certitude on a qu'ils ont dit ce qu'il leur fait dire. Les Gazettes de Harlem ont parlé de ces dépoſitions de Tuberville à la mort; & il y a ſur cela des choſes qui ſe contrediſent.

IV.

On ſeroit bien aiſe auſſi de ſavoir quelle opinion on a en Angleterre du procès de Schusburg; ſi on y ſoupçonne les Presbytériens d'avoir conſpiré contre l'Etat.

V.

Un Seigneur Anglois a dit à une Dame à Paris : que la premiere partie d'un livre intitulé, *Apologie pour les Catholiques* avoit un grand cours dans leur pays & qu'on l'avoit traduit en leur langue. De plus, que leur Chancelier, qui eſt mort depuis peu, avoit témoigné, avant que de mourir, un grand regret d'avoir condamné le Milord Staffort, ajoutant que, par la lecture de ce livre là, il avoit été entiérement convaincu de ſon innocence. Si on a quelque certitude de cela.

VI.

En quel état on eſt préſentement en Angleterre, touchant ces bruits de conjurations.

RÉPONSE

A LA PREMIERE QUESTION.

L'Auteur du livre des Conſpirations d'Angleterre eſt un étourdi. On ne peut douter qu'il ne ſoit Proteſtant. Il dit que les Catholiques ont été auteurs de toutes les conſpirations tramées contre l'Etat; & cependant la premiere dont il parle a été, il l'avoue, d'un Calviniſte, qui n'avoit, il ſemble, d'autre habitude qu'à Geneve. Il dit une vérité bien grande; qu'il ne faiſoit pas bon être connu d'Oates, ou avoir quelque ennemi. Car c'étoit aſſez pour être accuſé de leze Majeſté, & jetté en priſon ſans reſſource. On n'eſtime pas du tout en Angleterre ce livre.

A LA SECONDE.

Je n'ai jamais vu le livre intitulé: *Le Calviniſme & le Papiſme mis en parallele* : c'eſt pourquoi je n'en puis rien dire.

A LA TROISIEME.

Tuberville eſt mort en déſeſpéré, diſant qu'il étoit damné pour ſes parjures. Bedlou fit pendant ſa derniere maladie deux déclarations. Dans la premiere, qui a été rendue publique, en préſence du Grand-Juſticier North, il confirme ce qu'il avoit dépoſé, & témoigna ſeulement du regret

d'avoir célé le crime du Duc d'Yorck, qui étoit autant coupable que les autres. Mais il ajouta une requête pour une plus grande penſion. Il ne ſe croyoit pas alors en danger de mort. Deux jours après, étant déſeſpéré des Médecins, il demanda derechef à parler au Grand-Juſticier, qui ne l'alla pas trouver, mais y envoya quelqu'un de ſa part, à qui le malade avoua, que tout ce qu'il avoit dit étoit faux. Nous croyons que ceci eſt vrai. Car le Grand-Juſticier peu après, étant au Parlement, comme quelques-uns preſſoient fort qu'on fit le procès à tous les autres priſonniers accuſés de la conſpiration; il dit tout haut: Meſſieurs, ſi vous ſaviez autant que moi de cette affaire, vous croiriez auſſi bien que moi, qu'il y a déja trop de ſang innocent répandu.

A LA QUATRIEME.

Tout le monde en Angleterre eſt entierement convaincu & de l'innocence des Catholiques, & de la conſpiration des Presbytériens, qui n'ont ſuſcité cette fauſſe & prétendue conſpiration des Catholiques, que pour nouer leur parti contre le Roi & l'Etat, comme les mêmes Presbytériens en l'année 1641, par une ſemblable perſécution des Catholiques, donnerent commencement à la guerre civile. On ne doute nullement encore que Schafsbury ne fût coupable de tout ce dont on l'avoit accuſé. Les malheureux Presbytériens qu'on a exécutés, pour avoir conſpiré contre la vie du Roi & la Monarchie, l'ont accuſé au gibet d'avoir été l'auteur de tout.

A LA CINQUIEME.

L'Apologie pour les Catholiques eſt eſtimée, comme contenant quelques vérités bien aſſurées. Mais l'Auteur s'eſt trompé en certains points de fait, qui diminuent l'eſtime qu'on en fait autrement. Par exemple, il dit que Hill, Grine & Berry, exécutés pour avoir tué M. Godefroi, étoient Prêtres; ce qui eſt très faux. Car le dernier n'a jamais été Catholique. Les deux autres étoient laïques; l'un marié, & l'autre ſerviteur domeſtique de M. le Docteur Godden, Aumônier de la Reine. Non ſeulement le feu Chancelier, mais auſſi quelques autres, qui ont concouru à la mort de Milord Staffort, en ont témoigné du regret, & il n'y a à préſent pas un qui n'en aye de la confuſion.

A LA SIXIEME.

En Angleterre il n'y a perſonne, ni ſi fol que de croire qu'aucun Catholique ait été coupable d'aucun crime d'Etat, ni ſi imprudent que de dire, que les Presbytériens ne ſoient pas coupables. Voilà à quoi on en eſt.

Si

Si l'on écrit quelque choſe touchant ces affaires, il ſera bon de le faire revoir par quelques Anglois, devant que de le rendre public, pour éviter les erreurs qui ſe trouvent dans l'Apologie.

LETTRE CCCCXXXII.

A Mr. DU VAUCEL. *Sur la Simonie, & quelques Décrets d'une Congrégation des Jéſuites.*

NOus avons reçu avant-hier votre lettre du 19 Juin. C'eſt à M. Favoriti qu'on a envoyé les Mémoires contre la Simonie. M. de Caſoni les doit avoir. Il eſt aſſez embarraſſant d'engager M. Navæus d'envoyer de nouveaux Mémoires, dans le peu d'eſpérance que cela produiſe rien. Le remede qu'on avoit propoſé dépendoit uniquement du Pape. C'étoit une Bulle où le Pape condamnât de Simonie toute ſomme, ſur tout un peu conſidérable, donnée en vue de la collation ou de la réſignation d'un bénéfice, ſoit devant, ſoit après qu'on ſeroit entré dans la poſſeſſion du bénéfice, par quelque motif que cela fût donné ou accepté, *etiam titulo gratitudinis*, & quoique l'on pût prétendre que cela ſe ſeroit fait ſans aucune ſtipulation & promeſſe: qu'on défendit, par cette Bulle, d'abſoudre tous ceux qui auroient ou donné ou accepté cet argent, à moins que ceux qui l'auroient donné ne renonçaſſent à leurs bénéfices, & que ceux qui l'auroient accepté ne le donnaſſent à quelque Hôpital, ou à quelque Séminaire. A quoi il faudroit joindre une ſuſpenſion ou une excommunication *ipſo facto*, contre tous les Confeſſeurs qui abſoudroient ces perſonnes ſans obſerver ce que deſſus, & contre tous les Théologiens qui étant conſultés ſur ces cas, répondroient autrement que ſelon ce qui auroit été déterminé par cette Bulle.

La 233. du T. III. 19 *Juillet* 1683.

On eſt aſſuré qu'elle feroit un très-grand fruit. Car il eſt certain que preſque tous ceux qui entrent dans les Bénéfices par cette voye, ne le font que parce qu'ils ſont perſuadés que cela eſt permis, ou au moins, parce qu'ils ſe tiennent comme aſſurés, que s'il y avoit quelque choſe qui ne fût pas bien dans la maniere dont ils y ſont entrés, ils en ſeront quittes pour s'en accuſer & ſe faire réhabiliter par un Reſcrit de la Pénitencerie de Rome.

On avoue néanmoins, que cela ne ſuffiroit pas encore pour exterminer entiérement cette malheureuſe coutume, d'entrer dans les charges de l'Egliſe par la voye de Simon le Magicien. Car il y a encore une autre invention par où elle ſe pourra entretenir. C'eſt celle des penſions, que l'on appelle banquieres, qui conſiſtent à mettre entre les mains d'un Banquier le fond de la

penſion, afin qu'il en paye les arrérages ; ce qui fait qu'il ne manque point de donner le fond même au penſionnaire, pour ſe décharger de l'obligation d'en payer tous les ans les arrérages. C'eſt une illuſion ſi groſſiere, que je ne vois pas que devant Dieu il y ait aucune différence entre vendre un bénéfice, & le reſigner à penſion à cette condition-là. C'eſt donc encore ce qu'il faudroit condamner, ou par la même Bulle, ou par une autre.

Mais pour aller juſqu'à la ſource du mal, il faudroit défendre le rachat des penſions qui donnent lieu à ce déteſtable trafic. Et il faudroit de plus établir par toute l'Egliſe, ce qui l'eſt préſentement en France, qui eſt qu'on ne pût mettre de penſions ſur les Evêchés, ſur les Cures, & ſur les Chanoinies, ſans cauſe ; & que cette cauſe fût ſeulement le beſoin qu'auroit le titulaire de ces bénéfices, pour ſubſiſter après les avoir déſervis quatorze ou quinze ans. Je vois bien le peu d'eſpérance qu'il y a que cela ſe faſſe, l'abus contraire étant ſi invétéré, & y ayant tant de perſonnes qui ont intérêt qu'on n'y touche pas ; mais je conçois encore moins que ceux qui y peuvent mettre remede, ne ſoient pas abſolument obligés d'y travailler. Et je tremble quand je ſonge au compte que Dieu leur en demandera un jour. Je voudrois qu'on eût fait lire à un ſi bon Pape ; l'Avis que neuf perſonnes des plus gens de bien de Rome & des plus éclairés donnerent à Paul III., & les deux lettres que le Cardinal Contarin, qui étoit un de ces neuf, écrivit à ce même Pape ſur le même ſujet. Je ne ſaurois croire qu'il n'en fût touché ; car il n'y a rien au monde de plus raiſonnable.

Je ſuis bien aiſe que vous m'ayiez envoyé quelques-uns des Décrets de la derniere Congrégation des Jéſuites.

Le dix-neuvieme, comme vous dites fort bien, ſeroit bon s'il étoit exécuté, & que les Janſéniſtes n'en fuſſent pas tacitement exceptés. Car ces Peres continuent toujours de les déchirer à leur ordinaire : & j'ai appris depuis peu, que leur Prédicateur de Sainte Vaudru à Mons avoit dit : *Que le nom de l'Auteur du livre de la Fréquente Communion, & celui du lieu où il avoit demeuré, donnoient de l'horreur.*

Le vingt-huitieme eſt beau auſſi en apparence. Mais que cela produira-t-il, puiſque l'eſtime qu'ils font de leurs Auteurs, fera que toutes les opinions, qui ſe trouveront avoir été enſeignées par leurs Leſſius, leurs Tambourins, leurs Eſcobars, leur paroîtront ſûres & nullement relachées ? Il auroit fallu au moins qu'ils euſſent renoncé aux deux grandes maximes de la Probabilité. L'une, que toute doctrine enſeignée par des Auteurs graves eſt probable ; l'autre, que toute opinion probable peut être ſuivie en conſcience : *Etiam in concurſu probabilioris & tutioris.* Car tant qu'ils n'auront point abandonné ces deux maximes, qui ſont enſeignées par preſque tous ces Auteurs, ce ne ſera qu'une chanſon, d'ordonner en général de n'enſeigner que les opi-

nions les plus ſûres & les plus approuvées. Remarquez de plus, qu'ils défendent qu'on imprime; mais qu'ils ne diſent rien de ce qui a été déja imprimé, qui contient tout ce qui ſe peut imaginer de relâchement.

Pour ce qui eſt du quarantieme, qui regarde les récompenſes des Prédicateurs, cela eſt beau dans la ſpéculation. Mais je doute qu'ils fuſſent ſatisfaits ſi pluſieurs des Marguilliers de Paris leur repréſentoient, que puiſqu'il leur eſt défendu de rien recevoir pour leurs ſermons *tanquam ſtipendium aut eleemoſynam*, ils ne doivent pas trouver mauvais, qu'étant accablés de pauvres, ils emploient pour les faire ſubſiſter, ce qu'ils leur auroient donné volontiers ſi cela n'étoit point contraire à leur Regle.

D'autres vous mandent les nouvelles, & ainſi je finis en vous ſuppliant de ne me pas oublier dans vos prieres.

J'aurois eu à vous parler d'une lettre de M. de Meaux à M. de Caſtorie; mais je ſuppoſe que ce dernier vous l'enverra.

LETTRE CCCCXXXIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. ***Sur un Projet de lettre au Roi, pour le déſabuſer au ſujet du Janſéniſme.***

JE crois vous devoir encore écrire un mot ſur le projet de lettre au Roi. Je l'ai trouvée fort bien faite. Mais outre les difficultés qu'on a déja propoſées ſur ce qu'on ne ſait par qui elle pourra être donnée, & par qui on pourra ſavoir comment elle aura été reçue, j'ai de plus conſidéré, que je ne vois pas bien ce qu'on prétend en faire, & quelles meſures on a pris ſur cela. Car il me ſemble que pour en eſpérer quelque choſe, il faudroit qu'on eût quelque lieu de croire que le Roi la recevra bien, & qu'elle le diſpoſera à vouloir bien écouter ce que je lui pourrois dire pour ma juſtification; & que de plus on eût une perſonne, qui eût promis de lui faire lire ce qu'on lui enverroit pour cela. Car ſans cela quel fruit peut-on eſpérer de cette lettre? Et ne ſeroit-ce pas un coup perdu le plus inutilement du monde? Mais ſi on avoit trouvé un tel entremetteur, en qui le Roi eût confiance, j'avoue qu'alors on ſe pourroit contenter d'envoyer manuſcrit, ce qui ſans cela ne peut avoir d'effet qu'étant imprimé (*a*).

La 214. du T. III. 19 *Juillet* 1683.

Que ſi on ne ſe peut rien promettre de ſemblable, & qu'on appréhende la publication, il faut donc ſe réduire à n'avoir plus d'eſpérance qu'en de

(*a*) L'écrit intitulé : *Juſtification*, &c. qu'il avoit compoſé, & qui, dans ſa premiere forme étoit une Remontrance.

petites négociations avec M. de Paris, que l'on prétend n'être pas inexorable. Or comme j'ai dit dans une autre lettre, je ne nie pas qu'il n'y eut peut-être quelque choſe à en eſpérer, ſi on ne prétendoit autre choſe que de me faire avoir la liberté du pavé de Paris, comme l'a préſentement M. Nicole. Mais c'eſt ce que j'eſtime ſi peu, que je ne voudrois pas l'acheter par la moindre complaiſance; & je ne ſaurois y trouver les avantages que nos amis s'y figurent pour la cauſe de la vérité, tandis que le phantôme du Janſéniſme continuera à être la cauſe de tant de maux. Car c'eſt une illuſion de s'imaginer, que mon retour ſeroit une preuve qu'on ne regarde plus le Janſéniſme que comme un phantôme, puiſqu'on donne une pleine liberté à celui qu'on en conſidére comme le Chef. C'eſt comme qui diroit, qu'il paroît bien que le Roi n'a plus de zele pour la converſion des P. R. puiſqu'il donne à M. du Queſne, qui eſt Huguenot, un des plus beaux emplois du Royaume. Les Rois ſuſpendent leurs préventions en faveur de qui ils veulent, ſans les quitter pour cela. Et ainſi rien n'empêchera qu'on ne diſe, & avec beaucoup de vraiſemblance, que le Roi a eu des raiſons particulieres pour me permettre de retourner à Paris, & que c'eſt peut-être qu'il a voulu que j'écriviſſe contre les hérétiques, ou pour les quatre Articles de l'Aſſemblée; mais que cela n'empêche point qu'il n'ait toujours la même prévention contre le Janſéniſme & les Janſéniſtes, & qu'il ne ſoit toujours réſolu de faire toutes choſes, quoique ſourdement & avec moins d'éclat qu'on ne faiſoit autrefois, pour abattre ce parti, en excluant des charges & des emplois ceux qui en ſont ſoupçonnés, & favoriſant en toutes choſes ceux qui continuent plus que jamais à les faire paſſer pour hérétiques. On ne peut nier que ce ne ſoit la diſpoſition où eſt le Roi. Et il faut de plus reconnoître, qu'il y a beaucoup de gens & en France & dans les Pays-bas, & encore plus en Italie & en Eſpagne, qui, faute d'inſtruction, ſont de bonne foi dans les mêmes penſées d'averſion contre les prétendus Janſéniſtes. C'eſt cela qu'on doit regarder comme un très-grand mal, & la ſource d'une infinité de péchés, & conſidérer peu en comparaiſon, la perſécution particuliere d'un tel ou d'un tel. C'eſt donc à ce mal qu'on doit tâcher d'apporter quelque remede. Or il eſt bien certain, que cela ne ſe peut à l'égard d'un nombre infini de gens trompés, que par des écrits répandus par tout, que l'on ne doit pas s'attendre qui détromperont tout le monde, mais qui certainement en détromperont pluſieurs: & comme ce ſeront les plus raiſonnables, leur autorité en retirera beaucoup de la fauſſe imagination qu'ils ont du ſpectre du Janſéniſme. Cet effet me paroît infaillible, & je ne ſaurois concevoir qu'on en doive faire peu de cas, parce que la perſécution pourra bien ne pas ceſſer pour cela; comme ſi ce n'étoit rien que de mettre les choſes en un état, que la plupart des gens raiſonnables ſoient perſuadés, que ſi on eſt maltraité, c'eſt

pour la vérité & pour la juſtice. Renonçons donc à l'Evangile, ſi nous ſommes ſi frappés de la peur de la perſécution, & ne comptons pour rien ce que dit S. Pierre : *Sed & ſi quid patimini propter juſtitiam, beati.*

Mais le capital, dira-t-on, ce ſeroit de déſabuſer le Roi : & cet écrit pourra plutôt l'aigrir davantage. Cette objection ſeroit bonne ſi on avoit quelqu'autre moyen de tirer S. M. de la prévention où on l'a miſe. Mais en a-t-on ? Et peut-on ſans s'aveugler ſoi-même, croire que M. de Paris ſoit capable de le faire ? Je ſuppoſe qu'il eſt mal avec le P. de la Chaiſe, & j'en conclus tout le contraire de ce que penſent nos amis, qu'il en eſt moins en état de faire quelque choſe de ſolide pour nous quand il le voudroit. Car ce ſolide ſeroit de perſuader à S. M. qu'ils ne doit point avoir peur du Janſéniſme, & que les Janſéniſtes ne ſont point tels qu'on les lui a dépeints. Or comment oſeroit-il le faire après tout ce que lui-même lui a dit pendant dix ans ? Et s'il le faiſoit, ne donneroit-il pas lieu au P. de la Chaiſe de faire remarquer au Roi, que c'eſt un homme qui ſouffle le froid & le chaud de la même bouche, & qui après lui avoir dit tant de mal des Janſéniſtes, lui en dit maintenant du bien, pour faire dépit aux Jéſuites ? Rien ne me paroît plus clair ; & j'admire qu'on ne voye pas que cela ſeul doit ruiner toutes les eſpérances qu'on pourroit avoir de ce côté-là. Mais l'écrit ne pourra pas non plus faire changer au Roi d'opinion. Je réponds que cela ne ſeroit pas impoſſible, ſi le Roi le liſoit. Mais comme j'avoue qu'on a peu de lieu de s'attendre qu'il le liſe, il eſt encore plus certain que ni lui, ni perſonne ne le lira pas, ſi on ne le publie pas. A quoi on peut ajouter, que ſi pluſieurs perſonnes en étoient touchées, cela pourroit revenir inſenſiblement juſques à lui. Car il ſeroit bien difficile qu'il n'entendit parler d'un livre qui ſeroit généralement approuvé. Ainſi j'oſe dire, qu'il eſt peut-être dans l'ordre de Dieu, que le Roi ne ſoit jamais détrompé ſur le ſujet du Janſéniſme ; mais que s'il le pouvoit être un jour, ce ne pourroit guere être que par cette voye.

Voilà tout ce qu'on peut dire, ce me ſemble, ſur ce ſujet. Qu'on le conſidere avec attention, & qu'après avoir bien recommandé à Dieu un affaire ſi importante, on nous faſſe ſavoir ce que l'on en penſe. On n'a point d'attache à la choſe en ſoi. On n'y regarde que le bien de l'Egliſe ; & il me ſemble que c'eſt à quoi principalement on doit avoir égard.

LETTRE CCCCXXXIV.

Au Prince ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS.

*Mr. Arnauld répond en abrégé à la replique, que le P. Jobert avoit faite, ſous le titre d'*Eclairciſſement, &c. *à la réfutation de ſa lettre du* 8. *Fevrier* 1683.

21 *Juillet* 1683. PUiſque V. A. témoigne être perſuadée que je puis rendre quelque ſervice à l'Égliſe, en défendant les vérités Chrétiennes, ou combattant les erreurs des hérétiques, je ne crois pas qu'Elle voulut que je perdiſſe mon tems à réfuter les chicanneries du P. Jobert, ſur-tout avec la condition que ce Pere impoſe, que le public ne ſaura jamais rien de cette diſpute, & que cela ſe paſſera entre nous trois. Ce ne ſeroit donc que pour donner à V. A. quelques éclairciſſemens ſur ces matieres. Or Elle n'a point beſoin pour cela que je réponde aux pitoyables objections de ce bon Pere. Elle n'a qu'à prendre la peine de lire les *Diſquiſitions de Paul Irénée*, où toutes ces conteſtations ſont traitées d'une maniere fort ſpirituelle & fort agréable : & la Diſſertation Théologique de Mr. Arnauld, où elle trouvera la matiere de la poſſibilité des commandemens, fort bien expliquée. Je puis même ajouter, que, ſi Elle vouloit lire trois ou quatre petits livres de S. Auguſtin, *De Gratia Chriſti, de correptione & gratia, de prædeſtinatione ſanctorum, de dono perſeverantiæ*, je ſuis aſſuré que n'ayant point d'autre but, que de s'informer par elle-même du vrai ſentiment de ce Pere, & ſe laiſſant aller de bonne foi à l'impreſſion naturelle que cette lecture lui donneroit, elle reconnoîtroit ſans peine ce que nous ſoutenons de la grace, & que ce que les Jéſuites veulent faire paſſer pour le Janſéniſme condamné, eſt la vraie Doctrine de ce S. Docteur, que le Pere Jobert a déclaré tant de fois, être la Doctrine de l'Egliſe Chrétienne. Il y a un petit volume où ſont ces quatre livres, avec quelques autres; ſi V. A. le vouloit avoir, je trouverois bien moyen de l'avoir & de le lui envoyer.

Mais quoique j'en puſſe demeurer là, je veux bien faire quelques remarques ſur cette lettre du P. Jobert, à condition que je le laiſſerai là, quoiqu'il puiſſe dire à l'avenir. Car je ſuis perſuadé que V. A. jugera, par ce que j'ai à lui dire ſur cette premiere partie de ce prétendu *Eclairciſſement* (*a*), qu'un Ecrivain ſi peu exact, de ſi mauvaiſe foi, qui a ſi peu

(*a*) Le Prince Ernest ayant écrit le 12 Juin au P. Jobert, qu'il ne ſeroit jamais en état de repliquer à la réfutation que Mr. Arnauld avoit faite de ſa lettre du 8 Fevrier. Ce Jéſuite ſe piqua d'honneur, & en entreprit la réfutation ſous le titre d'*Eclairciſſement*, &c. Il l'a diviſe en trois parties, qui formoient un aſſez gros volume.

de reſpect pour les ſaintes Peres, ne mérite pas qu'on perde le tems à le réfuter.

I.

Le P. Jobert a accuſé M^r. Arnauld, dans une autre lettre, d'avoir enſeigné les V. Propoſitions dans ſes livres contre le S^r. Mallet. Et c'eſt par-là qu'il a voulu prouver, *qu'il y a de vrais Janſéniſtes; c'eſt-à-dire une ſecte d'hérétiques, qui ſoutiennent les erreurs condamnées par les Conſtitutions d'Innocent X & d'Alexandre VII.* Voilà à quoi il s'étoit engagé, & c'eſt à quoi il a voulu ſatisfaire dans ce premier Eclairciſſement. Et il prétend s'en être ſi bien acquitté, qu'il ſe vante dans ſa *concluſion, d'avoir fait voir les V. Propoſitions condamnées, très-expreſſement ſoutenues par Mr. Arnauld.* Mais je ſupplie V. A. de conſidérer toutes les Propoſitions qu'il rapporte des livres contre Mallet, pour prouver que M^r. Arnauld y ſoutient très-expreſſement les Propoſitions condamnées. Elle reconnoitra que cela eſt ſi faux, qu'il ne les y a pu faire trouver que par de fauſſes conſéquences, déſavouées & cent fois ruinées. Or y eut il jamais une plus mauvaiſe foi, que d'accuſer un Prêtre & un Docteur d'enſeigner des Propoſitions hérétiques, qu'il a cent fois déclaré qu'il condamnoit, quand on ne peut les lui imputer que par des conſéquences qu'il déſavoue. Quelques exemples feront voir combien cette maniere d'attribuer aux gens des opinions toutes contraires à ce qu'ils font profeſſion de croire, ſans en avoir d'autre fondement que des prétendues conſéquences, eſt une impoſture honteuſe, & tout-à-fait mal-honnête.

Car qui ſouffriroit un Gaſſendiſte qui diroit, je ne puis ſouffrir les Philoſophes de l'Ecole, ni même les Cartéſiens, parce que les uns & les autres enſeignent qu'il n'y a point de mouvement dans la nature, ou un Socinien qui diroit: il eſt bien étrange que tous les Chrétiens, hors nous; les Catholiques Romaines, les Luthériens, les Calviniſtes, & toutes les communions orientales adorent trois Dieux; ou un Carme, qui étant mal-content de V. A. diroit d'Elle: on n'eſt pas ſurpris que ce Prince ſoit contre nous; car on ſait bien qu'il eſt ennemi du culte de la Vierge.

Cependant ſi on accuſoit tous ces gens-là de calomnie, ils pourroient s'en juſtifier par la méthode du P. Jobert. Car les Gaſſendiſtes diront: Nous avons eu raiſon de dire, que les Philoſophes de l'Ecole & les Cartéſiens enſeignent qu'il n'y a point de mouvement dans la nature. Car il nous paroit plus clair que le jour, qu'il ne peut y avoir du mouvement s'il n'y a du vuide. Or les uns & les autres enſeignent qu'il n'y a point de vuide. Ils enſeignent donc qu'il n'y a point de mouvement dans la nature.

Les Sociniens diront: Nous avons raiſon de dire que tous les Chrétiens, hors nous, adorent trois Dieux. Car c'eſt adorer trois Dieu que d'adorer

trois perſonnes dont chacune eſt Dieu. Or tous les Chrétiens, hors nous, adorent trois perſonnes. Donc ils croient que chacune eſt Dieu. Donc &c.

Et les Carmes, piqués contre V. A., pourroient ſe juſtifier de leur calomnie en diſant: Nous avons eu raiſon de dire que c'eſt un ennemi du culte de la Vierge. Car il n'y a que les ennemis de ce culte qui approuvent le livrêt des *Avis ſalutaires*. Or on ſait que ce Prince les a fort approuvés. Nous avons donc lieu de le regarder comme un ennemi du culte de la Vierge.

V. A. verra donc ſans peine, qu'il n'y a rien de plus indigne d'un Chrétien, & de plus contraire à la bonne foi, que la méthode dont ſe ſert le P. Jobert, pour juſtifier ce qu'il avoit avancé très-témérairement: que M^r. Arnauld ſoutenoit, dans ſes livres contre Mallet, les V. Propoſitions qu'il a cent fois déclaré qu'il condamnoit, quand il ne peut prétendre de le faire voir que par de prétendues conſéquences, tirées de paſſages, qui certainement & viſiblement ne les contiennent point, ni quant aux termes, ni quant au ſens condamné.

II.

Mais je ſupplie encore V. A. de prendre garde, que ne citant que quatre paſſages pour juſtifier que M^r. Arnauld *a très-expreſſement* enſeigné la premiere des V. Propoſitions, les trois premiers ſont pris du 5 chapitre du 8 liv. où il n'eſt parlé que de la réprobation de Judas, & de cette proproſition impie de M^r. Mallet, que le fils de Dieu a fait de ſa part tout ce qu'il a pu pour l'empêcher de ſe perdre. A quoi il avoit ajouté, que s'il s'eſt perdu, ç'a été purement par ſa faute: ce qu'on reconnoît être très-vrai. Et c'eſt pour expliquer comment c'eſt toujours par la faute des réprouvés qu'ils ſe perdent, que M^r. Arnauld a rapporté de parfaitement beaux paſſages de S. Auguſtin, de S. Proſper, & de S. Fulgence, qui ont rejetté comme une fauſſe lueur des ennemis de la grace, cette penſée Moliniene, *que ceux qui vivent mal ſeroient excuſables, ſi Dieu ne leur donnoit pas les graces néceſſaires pour bien vivre.*

Or que fait le P. Jobert. Il ne dit point qu'on ait infidélement rapporté les paſſages de ces Peres, ni qu'on ait mal pris leur ſens. Mais il a la hardieſſe de rapporter les propres paroles de ces ſaints, très-fidélement allégues par M^r. Arnauld, comme une preuve, qu'il a *très-expreſſement* enſeigné la premiere Propoſition. Jugez, Monſeigneur, s'il y eut jamais de témérité pareille à celle-là, & s'il y eut jamais rien de plus ſcandaleux pour l'Egliſe. Car c'eſt faire entendre qu'une Propoſition, que les Papes Innocent X & Alexandre VII ont condamnée comme *hérétique & blaſphématoire*, a été enſeignée par ceux des Peres de l'Egliſe, qui ont toujours été conſidérés comme ayant été particuliérement deſtinés de Dieu, pour éclaircir les myſteres

myſteres de la grace, & pour en ſoutenir les vérités contre les héréſies Pélagienne & Sémi-pélagienne.

III.

Il en eſt de même du quatrieme paſſage ſur cette premiere Propoſition, qui eſt pris du liv. 9. pag. 314. Que V. A. liſe cette page, & Elle trouvera que M^r. Arnauld parle de ceux que Dieu aveugle & endurcit, & qu'il ne dit rien qu'après S. Auguſtin, qui enſeigne très-ſouvent, *que Dieu endurcit, non en inſpirant la malice, mais en ne faiſant pas miſéricorde, & en n'aidant pas.* On voit donc d'une part, que rien n'eſt plus ridicule que d'y avoir voulu trouver la premiere Propoſition qui n'eſt que des juſtes; & de l'autre, que c'eſt l'avoir voulu trouver dans S. Auguſtin même.

IV.

V. A. eſt très-humblement ſuppliée, de voir auſſi dans les livres contre Mallet, les paſſages qu'en cite le P. Jobert, pour y trouver la ſeconde Propoſition *très-expreſſement* ſoutenue par M^r. Arnauld. Car elle y trouvera encore plus de mauvaiſe foi. Je m'en remets à ce qu'en jugera V A. après avoir lu ces endroits avec un peu d'attention. Je me contenterai de lui faire remarquer deux Juſtifications tout-à-fait étranges

La premiere eſt ce qu'il cite comme étant pris du liv. 9. pag. 259.: *L'Egliſe a toujours condamné une grace de poſſibilité, qui donne ſeulement le pouvoir.* Que V. A. conſulte cette page 259 du II Tome, & voici ce qu'Elle y trouvera, après un très-beau paſſage de S. Auguſtin, que je la ſupplie de bien conſidérer.

" Peut-on déclarer plus expreſſément, ou plutôt peut-on prouver plus „ fortement, que ces paroles de Jéſus-Chriſt dans S. Jean ne ſe peuvent en„ tendre que de la grace efficace, qui fait croire en Jéſus-Chriſt tous ceux à „ qui le Pere Céleſte fait ouir ſa voix, & qu'il enſeigne ſelon cette divine „ maniere d'enſeigner. C'eſt par-là que ce S. Docteur, qui écrivoit pour „ toute l'Egliſe contre l'héréſie de Pélage, confond cet héréſiarque, qui pré„ tendoit que c'étoit aſſez de reconnoître une grace de poſſibilité, qui don„ noit *le pouvoir de croire*, mais qui ne *faiſoit pas croire.* (Voilà d'où ce „ paſſage eſt pris.) Car il ne s'enſuit pas, dit ce Pere, qu'un homme vienne „ à Jéſus-Chriſt de ce qu'il y peut venir. Il faut encore qu'il le veuille, & „ qu'il y vienne. Or, ſelon les paroles de Jéſus-Chriſt, quiconque a appris „ du Pere, non ſeulement peut venir, mais vient: ce qui marque en même „ tems & le pouvoir & la volonté & l'action. "

V.

La ſeconde Juſtification eſt ce qu'il cite comme étant pris du I Tome, liv. 3. pag. 286., *une telle grace, qui laiſſe à la volonté le pouvoir de lui réſiſter eſt une grace Molinienne.* Que V. A. conſulte cette page 286, & elle admirera la hardieſſe de ce bon Pere, à falſifier les paroles de M^r. Arnauld. Car Elle ne trouvera point en cette page, non plus qu'en aucune autre de tout le livre, *qu'on doive regarder comme une grace Molinienne toute grace qui laiſſe à la volonté le pouvoir de lui réſiſter.* Elle y trouvera le contraire en termes exprès dans le liv. 9. pag. 240 & 241. Et dans le liv. 8. pag. 198. avec un excellent paſſage du P. Pétau, qui ſuffit pour détruire ſeul toutes les chicaneries du P. Jobert. Et pour ce qui eſt de la pag. 286. du liv. 3. à laquelle il renvoie, V. A. ſera ſans doute étonnée en la liſant, qu'au lieu de ces paroles: *La grace qui laiſſe à la volonté le pouvoir de lui réſiſter, eſt une grace Molinienne*, qui y devroient être, afin que le P. Jobert ne fût pas un fauſſaire, Elle y trouvera celles-ci, qui en ſont très-différentes, comme il paroît par le paſſage du P. Pétau: *Les Partiſans les plus zélés de la grace Molinienne, ſoumiſe au libre arbitre, & tellement ſuffiſante, à ce qu'ils croient, qu'il ne lui manque rien de tout ce qui eſt néceſſaire pour bien agir, n'ont oſé juſqu'ici la rendre commune à tout le monde, qu'au regard des choſes qui ſont de néceſſité de ſalut, & non ſeulement de plus grande perfection.* Que V. A. nous faſſe juſtice? Seroit-il juſte de perdre ſon tems à diſputer avec des perſonnes de ſi mauvaiſe foi? Cependant V. A. remarquera, qu'il rapporte encore ce même paſſage falſifié entre ceux par leſquels il prétend prouver, que la troiſieme & la quatrieme Propoſition ont été très-expreſſément ſoutenues par M. Arnauld.

VI.

Il eſt bien de remarquer, qu'ayant joint enſemble la 3e. & la 4e. Propoſition condamnée, il n'a pu trouver pour faire voir qu'on les a ſoutenues, que le même paſſage falſifié du L. 3. p. 286; & deux autres, dont il avoit déjà cité l'un, ſur la premiere propoſition, & l'autre ſur la 2e. Et que dans ce dernier, qui eſt du 9. Liv. p. 263, on ne fait qu'expliquer le ſentiment du Cardinal Bellarmin en ces termes: „ Le Cardinal Bellarmin ſe ſert de ce „ même paſſage de S. Jean, VI. 45. *Omnis qui audivit à Patre & didicit „ venit ad me*, pour prouver que la foi eſt un don de Dieu, & que c'eſt „ une opinion Pelagiénne de l'attribuer à une grace qui ait effet ou n'ait „ pas d'effet, ſelon qu'il plait à la volonté d'y conſentir ou de n'y pas „ conſentir ". Il n'oſe dire qu'on ait impoſé à ce Cardinal. Ce ſera donc ce Cardinal, auſſi bien que M^r. Arnauld, qui aura ſoutenu *très-expreſſement*

la 3e. & la 4e. des propoſitions condamnées. On ſupplie auſſi V. A. de lire le Chapitre précédent, qui eſt le 2e. du 9. Liv. & ce qui eſt rapporté du même Cardinal Bellarmin depuis la p. 251. juſqu'à la fin.

VII.

Il ne cite ſur la V. propoſition que ces paroles du L. 8. p. 192 : *Jéſus-Chriſt s'eſt offert pour tous les hommes, quant à la ſuffiſance du prix &c.* Mais V. A. n'a encore qu'à lire cet endroit du 8. L. depuis la p. 192. juſqu'à la p. 195. & on ne doute point qu'Elle n'admire la témérité de ce Jéſuite, qui veut trouver les V. Propoſitions dans les vérités les plus certaines & les mieux appuyées. Que ſi Elle vouloit s'aſſurer d'avantage de la foi de M^r^. Arnauld touchant la Prédeſtination, Elle peut apprendre ſes ſentimens, & découvrir par là les égaremens du P. Jobert, en liſant les trois premiers chapitres du 7e. livre, avec le dixieme, pag. 72. où Elle verra le 9e. chapitre de l'Epitre aux Romains expliqué d'une maniere admirable par S. Auguſtin, & S. Thomas.

VIII.

Voilà ce qui regarde le capital de la lettre du P. Jobert. Mais il y a quelques autres choſes dons je crois devoir dire un mot.

V. A. eſt aſſez perſuadée, qu'il n'eſt pas raiſonnable, quand il veut faire croire, que c'eſt par retenue, qu'ils n'écrivent plus contre nous, *parce que le Roi, qui veut maintenant la paix de l'Egliſe*, le trouveroit mauvais. On ſait aſſez en France que l'on ne prend le prétexte de cette paix, que pour empêcher que nous ne nous défendions, & que nous ne nous puiſſions juſtifier de tout ce qu'il plaît à nos adverſaires de nous imputer. Mais que pour eux, ils ont le champ libre ; que s'ils n'écrivent pas tant qu'ils faiſoient autrefois, ce n'eſt que par impuiſſance, ou par politique, parce qu'ils n'y ont pas reuſſi quand ils ont voulu nous attaquer par des livres, qui ſe trouvoient bientôt renverſés par des réponſes qui les confondoient : & qu'ainſi ils trouvent bien plus d'avantage à nous opprimer par des voies de fait, & de nous décrier dans l'eſprit du Roi, ſans que nous puiſſions nous en défendre, n'ayant point d'accès auprès de S. M. Rien n'étoit plus contraire à la paix procurée à l'Egliſe de France par Clément IX. que le *Diatribe* du P. *Eſtrix*, qui en renverſoit les conditions eſſentielles, & rapportoit de travers tout ce qui s'y étoit paſſé. La Sorbonne l'a voulu cenſurer. mais on l'en empêcha, ſous ce faux prétexte, que cela troubleroit la paix. Des Evêques prennent occaſion d'écrire au Pape contre la méchante morale des Caſuiſtes : cela ne regardoit le Janſéniſme en aucune

ſorte. Cependant la Cour ayant été avertie de ce deſſein, on leur a fait défenſe d'envoyer leur lettre au Pape, ſous le même prétexte que cela renouvelleroit les conſteſtations.

Le livre de M^r. Malet étoit très injurieux à ceux qu'on appelle Janſéniſtes, & par conſéquent très contraire à la principale condition de la paix. On l'auroit donc dû ſupprimer, ſi on avoit voulu de bonne foi obſerver cette paix de part & d'autre. Mais loin de cela : il s'en eſt fait deux éditions; & on alloit travailler à une troiſieme ſi l'Auteur ne fut point mort. Et avant que M^r. Arnauld ſortit de Paris, il fut ménacé de l'exil & de la priſon s'il entreprennoit d'y répondre.

Enfin, pour être pleinement perſuadé que cette prétendue paix n'avoit de force que pour nous empêcher d'écrire, & qu'on n'y avoit aucun égard quand nos adverſaires vouloient écrire contre nous, on n'a qu'à conſidérer le livre du P. Le Porc de l'Oratoire. Il l'a dédié au Roi, & le lui a préſenté avec grand apparat, quoiqu'on ne pût rien faire qui fût une plus manifeſte infraction de la paix, & un plus haut renouvellement des conteſtations; puiſque c'eſt un gros ouvrage, qui porte pour titre : *Les ſentimens de S. Auguſtin touchant la grace oppoſés à ceux de Janſénius*; & où le prétendu Janſéniſme eſt repréſenté comme une nouvelle ſecte d'hérétiques. Que falloit-il faire pour contrevenir à la paix, ſi ce n'eſt pas là y contrevenir? D'où vient donc que S. M. *qui ſe fait un point d'honneur d'être obéi à l'égard de cette paix*, n'a pas fait punir ce Pere de l'Oratoire, & qu'on a fait au contraire qu'Elle a reçu ſon livre très favorablement.

Mais je n'avois pas beſoin d'en tant dire à V. A. Elle ſait aſſez que ſi les Jéſuites pouvoient nous attaquer avec avantage, par des livres ſur la grace, ils trouveroient ſur cela encore plus de protection que ce Pere de l'Oratoire; & qu'ainſi rien n'eſt plus vain que de vouloir faire croire qu'ils ne le font pas, *c'eſt que leurs ſupérieurs ſe font un mérite auprès de S. M. d'une obéiſſance des plus exactes, & qu'ils ſacrifient tout à cela.* Ce n'eſt pas qu'il n'y ait bien de l'apparence qu'ils font valoir auprès du Roi cette obéiſſance prétendue. Il y a bien d'autres choſes où ils ſupprennent ſa Religion. Mais je ſuis perſuadé que tout ce qu'en dit le P. Jobert ſont des paroles perdues à l'égard de V. A.

IX.

La maniere dont il parle du libelle des Jéſuites de Liege, rempli de ſi horribles calomnies, dont V. A. lui avoit envoyé la Réfutation, eſt tout à fait merveilleuſe. Il n'oſe pas nier que ce libelle n'ait été fait, imprimé & publié par les Jéſuites. Ce fait eſt trop bien prouvé pour pouvoir être revoqué en doute. Il n'oſe pas ſoutenir les infames impoſtures dont il eſt rempli. Elles ſont ſi abominables qu'on ne peut qu'on n'en ait horreur. Que dit-il

donc? Il inſinue en paſſant, qu'on ne doit pas tant ſe récrier contre ce libelle, ni faire un ſi grand crime à ſes confreres, qui en ſont les Auteurs, de ce, *qu'étant mal informés, ils ont écrit contre nous des choſes fauſſes ou mal prouvées.* Remarquez Mgr. qu'il ne veut pas avouer que de ſi noires calomnies ſoient abſolument *des choſes fauſſes*, mais ſeulement que ce ſont ou *des choſes fauſſes, ou mal prouvées;* & qu'il prétend de plus, que ceux qui les ont avancées ont agi bonnement, & ne les ont écrites & publiées, par-tout où ils ont pû, que parce qu'ils les ont crues de bonne foi, *étant mal informés.* Voilà le moyen de juſtifier ceux qui débitent les plus execrables menſonges, & les plus hors d'apparence. Car ils n'auront qu'à dire; *j'étois mal informé:* comme ſi la préſomption n'étoit pas que ceux qui publient de telles choſes ſi peu croyables, & ſi ſcandaleuſes, les ont inventées. Mais quand ils ne les auroient pas inventées, peut-on douter ſans renverſer l'Evangile, que ce ne ſoit un crime de croire légérement des choſes ſi importantes, & ſi préjudiciables à l'honneur d'un Evêque & d'un grand nombre de perſonnes de piété; telles que ſont la pénitence publique d'Alet, & la Religieuſe morte en Calviniſte, dont on auroit voulu avoir des reliques. Et que c'eſt un crime bien plus énorme de ne les pas croire ſeulement, mais de les répandre par tout par des livres imprimés. Il eſt vrai auſſi qu'il ne dit cela qu'en paſſant: car il a bien vu que ce ſeroit une défenſe bien foible pour excuſer les Auteurs de ce libelle ſcandaleux imprimé & publié par les Jéſuites de Liege. Il eſt donc réduit à dire que ce n'eſt pas lui, P. Jobert, qui en eſt auteur, & qu'il ne répond que de ſon fait. V. A. voit aſſez combien cela eſt ridicule. Le bon P. Jobert ne s'eſt jamais ſignalé dans la cauſe du Janſéniſme. Nous ne ſavions pas ſeulement ſon nom, avant que V. A. nous l'eût fait connoître. Nous n'avions donc garde de l'accuſer d'avoir fait aucun des libelles par leſquels les Jéſuites nous ont déchirés. Mais nous ayant décriés par une lettre écrite à V. A. comme des *calomniateurs & des menteurs*, on a été obligé, pour repouſſer ce reproche, de faire voir a V. A. que ce n'eſt pas nous qui calomnions les Jéſuites, mais que ce ſont les Jéſuites qui nous calomnient. Et pour montrer que ce n'étoit pas des reproches en l'air, comme ceux qu'ils nous font, on a envoyé la Réfutation du libelle des Jéſuites de Liege, dont elle a été ſi frappée, qu'ayant déſiré d'en avoir encore quatre exemple., Elle en a envoyé un au P. Jobert, pour ſavoir ſans doute, ce qu'il pourroit répondre à cela. On ne ſavoit que trop qu'il lui ſeroit impoſſible d'y rien répondre de raiſonnable. Mais on ne ſe ſeroit pas aviſé qu'il le pût faire d'une maniere qui ne pût ſatisfaire V. A. qu'en réduiſant ce qu'il a dit à cette raiſon: afin que votre Docteur eût bien prouvé que ce ſont les Jéſuites qui calomnient les Janſéniſtes, il faudroit que le libelle de nos Peres de Liege, dont V. A. m'a envoyé la réfutation, eut été fait par

moi, P. Jobert. Or ce n'eſt point moi qui l'ai fait. Donc la réfutation de ce libelle ne prouve rien contre nous.

X.

Je paſſe beaucoup d'autres choſes; & je ferai ſeulement remarquer à V. A. quel eſt l'aveuglement de ce Pere dans le reproche qu'il fait, que la réponſe à l'extrait de ſa lettre eſt *pleine de groſſes injures; ce qui n'eſt, dit-il, ni d'un Chrétien, ni d'un honnête homme.* Je ſoutiens qu'il n'y a aucune injure, parce qu'on n'y a rien dit qui ne ſoit vrai, & qu'on n'ait eu raiſon de dire. Que ſi l'on prétend que cela n'empêche pas que tous les termes durs ne ſoient des injures, il faudra qu'il avoue, qu'il *n'eſt ni chrétien ni honnête homme*, puiſqu'on ne peut traiter plus durement ni plus outrageuſement qu'il fait des Prêtres & des Docteurs plus catholiques que lui. Il les accuſe de *malice*, de *mauvaiſe foi*, & *d'une attache opiniâtre à ſoutenir leurs erreurs.* Il dit *que, par un eſprit de révolte que l'hereſie inſpire naturellement, ils refuſent d'obeir aux ordres de S. M. pour le maintien de la paix de l'Egliſe : que faiſant tous les jours de nouveaux livres remplis de leurs erreurs, ils corrompent la foi des gens les moins éclairés; qu'ils ſont attachés à leurs héréſies; qu'ils ſont frappés de l'eſprit d'erreur; qu'il fera voir l'eſprit Janſéniſtique dont eſt obſédé l'Auteur des Remarques, & auquel il paroît bien qu'il croit n'avoir pas la grace de réſiſter; qu'ils conſervent tout le venin des erreurs de Calvin & de Luther; & que Dieu les a frappés de l'eſprit de vertige dont parle le Prophete.*

C'eſt ainſi que, depuis huit ou dix jours, un Jéſuite de Louvain a répondu à des Théſes très modeſtes, très judicieuſes & très ſolides de M^r. Huygens, l'un des plus ſavans & des plus pieux Docteurs de cette Faculté. Il l'a fait par des contre theſes ſi injurieuſes & ſi envenimées, qu'en vérité cela fait horreur. Je ne vois rien de pareil à cela, que ce que je vous ai mandé qu'ont fait les Miniſtres de Hollande, contre l'Auteur de l'Apologie pour les Catholiques. Mais comme je penſe que cet Auteur fera bien de les laiſſer là, & de ne rien répondre à leurs outrageuſes déclamations, V. A. trouvera bon auſſi, que pour l'avenir on laiſſe le P. Jobert, & qu'on ne perde plus le tems, qu'on peut employer à de meilleures choſes, à faire remarquer ſes égaremens à V. A.

Je la ſupplie tout de nouveau, comme j'ai déja fait pluſieurs fois, de lire avec un peu d'application tous les endroits qu'il cite des livres contre M^r. Mallet, & quelques autres que j'ai marqués; comme les trois premiers chapitres, & le dixieme du Livre VII. Le I. chap. du Livre VIII., & les trois premiers du IX. Car V. A. me pardonnera ſi j'oſe l'aſſurer qu'on n'a rien dit dans ces chapitres, qu'Elle ne trouve très bien fondé; & qu'il ne

lui en faudra pas davantage pour reconnoître, par Elle-même, la foibleſſe des objections du P. Jobert.

J'ai bien de l'affliction des mauvaiſes nouvelles de Hongrie. Il faut bien prier Dieu qu'il réuniſſe tous les Princes Chrétiens, pour s'oppoſer à un ſi cruel ennemi, qui n'eſt ſi redoutable que par nos diviſions.

Je ſuis de l'avis de V. A., que je ne ſaurois croire que le Roi en veuille à ſes places.

LETTRE CCCCXXXV.

A. Mr. DU VAUCEL. *Il lui parle d'une aſſemblée de Sorbonne au ſujet d'une propoſition de l'Archevêque de Strigonie; des peines que l'on ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain; de Theſes ſoutenues par les Jéſuites; du jugement de Mr. de Meaux touchant* l'Amor pœnitens, *& de quelques livres de Calviniſtes.*

NOus ſommes très mal informés de tout ce qui ſe fait à Paris. Et ainſi nous ne ſavons rien que très-confuſément de ce qui s'eſt fait en Sorbonne. Je ne ſaurois croire, que n'ayant eu à déliberer que ſur cette propoſition; *Ad ſolam ſedem Apoſtolicam Divino & immutabili privilegio ſpectat de controverſiis fidei judicare, &c.* il y ait pu avoir pour le fond différens ſentimens entre les Docteurs. Je veux donc croire que le partage n'a été que ſur quelques circonſtances de la Cenſure. Car le moyen qu'un Docteur de Paris pût douter que tous les Evêques n'aient, de droit divin, le pouvoir de juger des controverſes de la foi? Je ſais bien que l'Inquiſition de Rome tient la négative. Mais je ne ſais s'il y a aucun Auteur tant ſoit peu conſidérable, qui l'ait oſé écrire. Et il ne ſeroit pas mauvais de vous enquérir ſur quoi ſe fondent ceux qui ont cette opinion. Car il ſe trouvera peut-être qu'il y a quelque équivoque en ce qu'ils prétendent, & qu'ils ne pourront défendre la propoſition de l'Archevêque de Gran, qu'en la réduiſant au ſens du Sieur Du Bois, dont on vous a écrit par l'autre ordinaire: auquel cas la cenſure de Sorbonne ne les regarderoit pas, puiſqu'elle n'auroit cenſuré la propoſition de cet Archevêque, qu'en un ſens auquel ils ne la ſoutiendroient pas à Rome. 22 *Juillet* 1683.

J'ai une douleur ſenſible de voir que, pour des prétentions conteſtées, & qui certainement ne ſont point de foi, on ceſſe de protéger, ou on ne veuille plus protéger que foiblement une Ecole auſſi pieuſe qu'eſt celle de Louvain, qui ſoutient avec tant de zele les plus grandes vérités de la Religion

& de la Morale Chrétienne, & qui fournit aujourd'hui tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Pays-bas Eſpagnols & Hollandois. C'eſt eſtimer bien peu le ſalut des ames, pour lequel ſeul il y a des Papes dans l'Egliſe. Les Jéſuites ſentent bien qu'on n'a plus la même affection à Rome pour ces bons Docteurs; & c'eſt ce qui les rend ſi inſolens, & ſi hardis à les traiter outrageuſement, comme étant ſuſpects d'héréſie pour la doctrine même, que les députés de Louvain ont ſoumiſe au jugement du S. Siege; & ſur quoi on leur a répondu, après pluſieurs mois d'examen, qu'ils avoient toute liberté de la ſoutenir. C'eſt ce qu'ils ont fait depuis peu par des Theſes envenimées, qu'ils ont oppoſées à celle de M. Huygens, où après avoir avoué que la doctrine des Thomiſtes, touchant la prédétermination phyſique, même au materiel du péché, ſe peut ſoutenir ſans note, ils ont la folie de prétendre que celle de MM. de Louvain, contenue dans leurs Cenſures de la fin du ſiecle paſſé, qui eſt incomparablement plus douce & qui eſt certainement celle de S. Auguſtin, doit paſſer pour condamnée par les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Et rien n'eſt plus odieux que ce qu'ils ajoutent pour flatter la Cour de Rome, qu'on doit croire qu'il a été déterminé par une autorité infaillible; *autoritate falli neſciâ*, que les cinq Propoſitions ont été condamnées dans le vrai ſens de Janſénius: c'eſt-à-dire, qu'on ne peut être catholique, ſi on ne ſoutient leur héréſie du College de Clermont de l'an 1661. que le Pape eſt infaillible auſſi bien dans le fait que dans le droit.

Le poſition XIII. de cette Theſe ſcandaleuſe, eſt la déclamation la plus outrée, la plus emportée & la plus déraiſonnable que l'on ſe puiſſe imaginer. Je la ferai tranſcrire à part. Mais il faut principalement remarquer, que pour avoir occaſion de les traiter d'*hérétiques*, & d'*enfans d'iniquité*, ils leur appliquent impertinemment le Bref d'Alexandre VII. contre les grands Vicaires de l'Archevêque de Paris, que ce Pape ne connoiſſoit que par ce qu'en mandoient à Rome Mr. de Marca & les Jéſuites, à qui il étoit bien facile de noircir dans cette Cour, des perſonnes qui n'y avoient aucun appui. Que peut faire cela à ces MM. de Louvain, dont ce même Pape Alexandre VII. a approuvé, par un Bref qui leur eſt ſi honnorable, la ſoumiſſion qu'ils avoient rendue à ſa Conſtitution en condamnant les cinq Propoſitions? Pourquoi les chicaner de nouveau ſur une queſtion de fait, qui ne peut qu'embrouiller & non éclaircir la véritable doctrine de la grace de J. C? Ils ont expliqué leurs ſentimens clairement, nettement, & ils les ont confirmés par l'Ecriture, par S. Auguſtin, & par S. Thomas. S'ils ſont mauvais, & qu'ils aient mal pris & mal entendu S. Auguſtin & S. Thomas, que ne le leur fait-on voir ſans injures & ſans outrages? Mais c'eſt l'impuiſſance où les Jéſuites ſe trouvent de les combattre par des voies honnêtes, qui leur fait avoir recours à ces accuſations d'héréſie ſi ridicules & ſi mal fondées, pour effrayer

les

les eſprits foibles, & entretenir par là la Cour d'Eſpagne dans les faux ſoupçons qu'ils lui ont donnés contre cette pieuſe Faculté. Si on ſouffre cela à Rome, & qu'on n'y réprime point de ſi grands emportemens, on pourra dire comme S. Grégoire de Nazianze, que l'état de l'Egliſe eſt tel, que les gens de bien ne lui peuvent plus donner que leurs larmes. Car où en ſommes nous réduits, s'il n'eſt plus permis de ſoutenir la doctrine de S. Auguſtin touchant la grace, que le S. Siege a tant de fois déclaré être celle de l'Egliſe, à moins que de s'expoſer à être traité d'hérétique par cette orgueilleuſe Société, qui croit pouvoir faire impunément, tout ce qu'elle veut, contre les Diſciples de ce S. Docteur, pourvu qu'elle y fourre le nom de Janſénius? Je ne vous en dis pas davantage ſur ce ſujet. J'en ai le cœur trop ſerré, & je crains bien pour ceux, qui pouvant remédier à de ſi grands maux, ne l'auront pas fait.

Je m'imagine que Mr. l'Evêque de Caſtorie vous aura envoyé la copie d'une lettre de Mr. l'Evêque de Meaux ſur *l'Amor pœnitens*, * dont il dit beaucoup de bien, en aſſurant l'Auteur qu'il a obligé par là tous ceux qui ont du zele pour la véritable piété. Il y témoigne auſſi être fort ſatisfait du Traité des *Idées*, dont il exhorte l'Auteur de combattre avec la même force le ſyſtême de la nature & de la grace, qu'il dit contenir, *tam nova, tam falſa, tam inſana, tam exitioſa circa gratiam Chriſti*, & *tam indigna de Chriſti perſonâ, ſanctæque ejus animæ Eccleſiæ ſuæ ſtructuræ incumbentis ſcientiâ.* Il donne auſſi de grands éloges aux ouvrages de Mr. Arnauld contre les hérétiques, & témoigne deſirer qu'ils ſoient répandus par tout. Et cependant on n'a pu encore obtenir qu'ils puſſent être débités à Paris.

* Du 23 Juin 1683.

Il y a deux Huguenots qui ont écrit contre moi. L'un contre l'Apologie pour les Catholiques. L'autre contre les Réflexions ſur le Préſervatif, de la maniere du monde la plus emportée & la plus outrageuſe, juſques à m'appeller *le Tartuffe Janſéniſte*, & à me reprocher que je ne travaille *par aucun mouvement de conſcience*, mais *par les emportemens d'une humeur chagrine*; que je ſuis *un animal de gloire*, que *c'eſt mon orgueil qui m'a perdu, moi, ma famille & tous mes amis*: & que je n'ai fait les livres qui les mettent ſi en colere, que *pour flatter Mr. de Paris & le P. de la Chaiſe*, & obtenir par là le pouvoir de retourner à Paris. Il y a dans le premier de ces Auteurs quatre pages entieres de ſuite, d'injures de cette ſorte. Mais dans le fond rien n'eſt plus foible que ce qu'ils diſent pour répondre à l'un & l'autre de ces deux livres. Tout ce que le dernier a de plus ſpecieux, eſt d'oppoſer à Mr. de Meaux le miſérable livre du P. Craſſet (qu'on n'a eu garde de condamner à Rome; parce que c'eſt le livre d'un Jéſuite) & la condamnation des *Avis ſalutaires*, de laquelle on devoit bien prévoir, que les hérétiques tireroient de grands avantages. Mais il n'y aura jamais que du mal à attendre de ces

prohibitions de livres que l'on fait à Rome, tant qu'on y aura pour maxime de n'écouter que les délateurs, & de ne conſulter jamais les Auteurs mêmes, qui pourroient expliquer les difficultés que l'on fait ſur leurs ouvrages, quelque dignité que ces Auteurs puiſſent avoir dans l'Egliſe, & quoique les ouvrages que l'on veut flétrir, ſoient pleins d'ailleurs d'érudition & de piété. D'où il arrive qu'un très-bon livre ayant été condamné par l'Inquiſition ou par l'*Index*, pour deux ou trois choſes de peu d'importance, ou qui ne ſont ſouvent que de pures vetilleries, il n'en faut pas davantage à des gens faits comme le Sieur Du Bois de Louvain, pour traiter d'*héréti-ques* tous ceux qui ne déférent pas aveuglément à ces Cenſures; comme vous aurez vû qu'il a fait l'auteur de la lettre, où eſt rapporté l'entretien qu'il avoit eu avec un inconnu. (*a*)

Je vous ai écrit la derniere fois ſur la Simonie. Mais je n'eſpere point qu'on ait aucun égard aux avis que je ne vous ai envoyés, que parce que vous m'avez témoigné qu'on me les demandoit.

(*a*) C'eſt Mr. Erneſt Ruth-d'Ans, qui eſt Auteur de cette lettre.

EXTRAIT

D'une Theſe ſoutenue par les Jéſuites de Louvain dans leur Collega. die Jul. 11. horâ 6. ante & 3. poſt meridiem.

XIII. CAUSA PECCATI.

. . . . DEum phyſicè prædeterminare ad materiale peccati docent Catholici non pauci, nec ignobiles. His reluctamur cum aliis Catholicis & bella movemus, ſed amica, qualia patitur pacis amans mater Eccleſia. Pugna eſt de libertate: fortiter pugnemus amici, ſed obtuſis gladiis ne vulneretur quiſpiam; non dicamus: Sententia eſt hæretica, eſt contraria Scripturæ Sacræ: pungunt hæc arma. Bella moveamus alia adverſus hæreticos atque illos quos Alexander VII. appellavit *iniquitatis filios*, qui hæreticas *quinque Propoſitiones vel in libro Cornelii Janſenii non reperiri, ſed fictè & pro arbitrio compoſitas eſſe, vel non in ſenſu ab eodem intento damnatas fuiſſe, aſſerere magno cum Chriſti fidelium ſcandalo non reformidant*; atque hoc prætextu eam tuentur de libertate doctrinam, quam tradidit in ſuo pſeudo-Auguſtino Janſenius, quorum item nomine Edictum fuit publicatum, *in quo*, inquit Alexander VII. *ſanè inprimis non minùs* TEMERARIA, *quàm* MENDACI *narratione profertur tempore felicis recordationis Innocentii X. non aliud*

actum fuiſſe, quàm inquiſitum, an Propoſitiones illæ quinque de Gratiâ veræ & Catholicæ, an potius falſæ & hæreticæ cenſendæ forent.... quod cùm adeò FALSUM PATENSQUE MENDACIUM *in re tali aſſerere minimè veriti ſitis, ubique malorum zizaniorum* IN AGRO DOMINICO SEMINATORES, ECCLESIÆ CATHOLICÆ PERTUBATORES, *& quod in vobis eſt* AUTORES TURPISSIMI SCHISMATIS ESSE *deprehendimini.* Ita Alexander VII. Romæ apud S. Mariam Majorem 1 Auguſti 1661. Adverſùs hujuſcemodi pugnemus ſtrenuè ac urgeamus doctrinam de libertate in ſcholis catholicis tradi debere aliam, quàm iſtam quæ tradita eſt à Cornelio Janſenio, in cujus ſenſu quinque propoſitiones hæreſeos ſunt damnatæ. Urgemus ut diſcrimen ſaltèm aliquod adducant inter ſuam & Janſenii de libertate doctrinam: quando tergiverſantur, inſtamus opportunè, importunè, arguimus, obſecramus, increpamus, in omni patientiâ; pacis oſculum offerimus hac conditione, ut religioſam obſervantiam erga Conſtitutiones ſedis apoſtolicæ exhibentes fateantur, quinque propoſitiones rectè eſſe damnatas, in ſenſu à Cornelio Janſenio intento, idque *authoritate falli neſciâ*, conenturque oſtendere ſuam de libertate doctrinam non eſſe eamdem cum doctrinâ in ſenſu Janſenii damnatâ. Dum verò iſtud nolunt, hoc non poſſunt, ne hæretici appareant nimis manifeſti, confugiunt, tanquam ad aſilum, ad Scholam Catholicam in quâ docetur prædeterminatio phyſica, pugnantque ſuam & Janſenii doctrinam non eſſe hæreticam, ſi talis non ſit prædeterminatio phyſica. Proh pudor! *Quæ enim participatio juſtitiæ cum iniquitate? Quæ autem conventio Chriſti ad Belial? Aut quæ pars fideli cum infideli?* Ipſos profectò deliteſcere in Scholâ Catholicâ non eſt ferendum; metuendum eſt ne ſua iſtic etiam ſeminent zizania, ne perturbent ſcholam Catholicam. Arcendi ſunt igitur; fruſtra jactant ſuam ac Janſenii doctrinam non magis eſſe hæreticam, quam ſit prædeterminatio phyſica, utramque poſſe iiſdem argumentis defendi, aut neutram aut utramque eſſe damnatam, fruſtra, inquam, ita garriunt: nam ſententia Janſenii verè eſt damnata, verè eſt hæretica; prædeterminatio phyſica, non eſt damnata, non eſt hæretica; ingens eſt inter utramque diſcrimen: illud aſſignare & nos ſumus parati; quamvis enim prædeterminationem phyſicam rejiciamus ipſis, ſub illâ tamen deliteſcere *iniquitatis filios* patiemur nunquam.

Si les Romains ſouffrent que les Jéſuites traitent ainſi les Docteurs de Louvain, & ſur-tout M^r. Huygens, qui eſt ſans faire tort à perſonne, le plus pieux & le plus ſavant, ils méritent qu'on ait le dernier mépris pour eux, & qu'on les regarde comme les derniers membres de toute l'Egliſe & les plus lâches.

LETTRE CCCCXXXVI.

Au Prince ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS; *en réponſe à ſa lettre du* 17 *Juillet, où ce Prince, en rendant juſtice à la bonne foi de Mr. Arnauld & de ſes amis, témoignoit avoir néanmoins de la peine à ne pas admettre une certaine égalité d'animoſité, & de paſſion dans les deux partis.*

I.

25 *Juillet* 1683. J'Ai déja dit à V. A. S. que n'ayant qu'un de mes amis qui copie pour moi, il eſt ſouvent accablé; de ſorte qu'il n'a pas encore achevé de copier le premier écrit du P. Jobert, qu'elle a déſiré qu'on lui renvoyât, & dont je n'ai retenu copie, que parcequ'elle eſt néceſſaire pour entendre ce que j'y ai répondu. Mais comme j'ai prié V. A., de trouver bon que je ne répondiſſe rien davantage à ce Pere, parceque ce ſeroit un tems perdu que de m'amuſer à démêler des équivoques, je lui renvoie le *ſecond*, (*a*) ſans en retenir copie. . . . Je la ſupplie ſeulement de remarquer avec combien d'inconſidération il accuſe les gens de *mauvaiſe foi.* Car il m'en accuſe, pour avoir dit, à ce qu'il ſuppoſe, qu'on n'a point répondu au *Miroir de piété*: au lieu que j'ai dit ſeulement que l'Auteur du *Miroir de piété* ayant ſatisfait aux objections qu'on a faites contre ce livre, par un petit livre, qu'il a intitulé: *Le miroir ſans tache*, je ne croyois pas qu'on y eût répliqué. Mais quand on l'auroit fait, il ne s'enſuivroit pas que je fuſſe de mauvaiſe foi, mais ſeulement que je ne l'aurois pas ſu. Quoiqu'il en ſoit, ce *Miroir ſans tâche* ayant été fait pour juſtifier le *Miroir de piété*, c'étoit ce dernier livre qu'il falloit conſulter, pour ſavoir ſi on avoit eu raiſon de dire, que les V. Propoſitions ſont ſoutenues dans le *Miroir de piété.* Or n'ayant ici ni le *Miroir de piété*, ni le *Miroir ſans tache*, je ne pourrois pas, quand je le voudrois, rien écrire ſur cela.

II.

On a brouillé la matiere de la Grace de tant de mots équivoques, que les uns prenent en un ſens, & les autres en un autre, que, ce que V. A. ſouhaiteroit que l'on fit, qui ſeroit de mettre en trois colonnes, en deux ou trois feuillets, les ſentimens des Diſciples de S. Auguſtin, des Jéſuites & des Calviniſtes, ne lui ſerviroit de rien pour en être éclaircie. Ce ne ſeroit qu'une occaſion de lui faire naître dans l'eſprit une infinité de difficultés, qui ne

(*a*) Ou la ſeconde partie de ſon *Eclairciſſement.*

ſe pourroient réſoudre que par de nouveaux écrits, ce qui iroit à l'infini. Il n'y a donc point de milieu. Il faudroit que V. A. ſe réſolût d'étudier cette matiere un peu à fond, & alors on lui pourroit marquer les livres où elle pourroit s'en inſtruire: ou elle ſe doit contenter d'en ſavoir ce que la piété en doit apprendre à tous les Chrétiens, qui eſt, que *c'eſt Dieu qui opere en nous le vouloir & le faire ſelon ſon bon plaiſir*, comme dit S. Paul, au 2. ch. de l'Epitre aux Philippiens. Je voudrois ſeulement que V. A. voulût lire le livre de S. Auguſtin *de Correptione & Gratia*, qui ne doit être ſuſpect à aucun des deux partis.

III.

Rien n'eſt plus louable que la diſpoſition où V. A. témoigne toujours vouloir être, de n'être point partial, & de ne point former de jugement déciſif, qu'après avoir écouté les parties. Mais on ne doit demeurer dans cette diſpoſition, que juſqu'à ce qu'on ſoit ſuffiſamment informé. Car lorſqu'on l'eſt, ce n'eſt plus *impartialité*, mais injuſtice, de ne pas donner le tort à qui a tort, ou de vouloir également condamner les uns & les autres, en s'arrêtant, non à des faits certains & poſitifs, mais à des poſſibilités, ſur leſquelles il n'y a point d'homme ſi innocent, que l'on ne ſe puiſſe figurer être peut-être auſſi coupable que les adverſaires, qui auroient été convaincus d'une très méchante conduite. Car qui empêchera qu'on ne diſe que S. Chryſoſtome avoit peut-être autant d'amour propre & d'ambition que Théophile & Alexandre; & que s'il avoit été auſſi puiſſant à la Cour de l'Empereur, il auroit auſſi maltraité Théophile, que Théophile l'a maltraité? Or j'ai tant de confiance en la bonté de V. A. que je ne crains point de la bleſſer, en lui diſant que pour peu qu'elle y faſſe d'attention, elle reconnoîtra que c'eſt la maniere dont elle juge de nous, en nous comparant avec les Jéſuites, & voulant toujours que les choſes ayent été à peu près égales de part & d'autre. Je ne rapporterai que les exemples qui ſe trouvent dans cette derniere lettre.

IV.

V. A. dit, que *ceux de notre parti ſont à peu près tout le même de ce que ſont les Jéſuites, & que ſont tous ceux qui de par trop ſont poſſédés de l'amour propre, & d'avoir de l'attachement au monde; à ſçavoir que tant qu'on peut ſeulement de ménager la Cour de Rome & d'eſquiver d'être condamné par icelle, & ſur-tout de n'avoir point la Cour de France & le monde contraire.*

Il n'eſt pas juſte, Monſeigneur, d'attribuer à un excès d'amour propre & à un grand attachement au monde ce qui peut être fait par des motifs très legitimes & très Chrétiens. C'eſt une des premieres regles de la charité, de ne pas

attribuer à une mauvaiſe intention : ce qui n'étant pas mauvais de ſoi-même, peut avoir été fait par une bonne intention. Or il n'eſt pas mauvais en ſoi *de ménager la Cour de Rome* ; c'eſt-à-dire, de ne ſe la pas mettre à dos ſans néceſſité, & *d'eſquiver d'en être condamné* ; c'eſt-à-dire de s'y défendre, quand on y eſt accuſé. Et il en eſt de même de la Cour de France. La prudence Chrétienne veut, que l'on faſſe tout ce que l'on peut, ſans bleſſer ſa conſcience, & ſans abandonner la défenſe de la vérité, *pour ne l'avoir pas contraire.* Il n'y a rien en cela qui ſoit mauvais en ſoi-même. Quand eſt-ce donc que cela eſt blâmable, & qu'on le peut attribuer à *l'amour propre* & à *l'attachement du monde ?* Quand on y emploie de mauvais moyens, la flatterie, la fauſſe complaiſance, la corruption par argent, les calomnies contre ceux qui nous accuſent : quand on abandonne la vérité, ou qu'on trahit ſa conſcience, en parlant contre ſa penſée. Si V. A. a de bonnes preuves que nous ayons fait ces choſes pour ménager la Cour de Rome, ou celle de France, elle a droit de dire que nous ne valons pas mieux en cela que les Jéſuites. Mais ſi elle ne ſe fonde, pour porter ce jugement de nous, que ſur ce que ces Peres lui en ont pu dire. ou ſur des ſoupçons, ou de ſimples poſſibilités ; c'eſt-à-dire ſur ce qu'il n'eſt pas impoſſible que cela ſoit, elle me pardonnera ſi je lui dis qu'elle doit appréhender de faire un jugement téméraire, ce qui eſt ſi ſévérement condamné dans l'Evangile. Ce qui eſt bien certain, eſt, que ce n'eſt point-là l'idée qu'on a de nous en France, & que l'on en a plutôt une toute oppoſée : ceux qui ne nous ſont pas favorables, nous conſidérant plutôt comme trop libres, trop fiers & trop indépendans, qui ne s'attachent qu'à ce qu'ils prennent pour la vérité, ſans avoir jamais eu égard à ce qui leur en pourroit arriver, ſoit de la Cour de Rome, ſoit de la part de celle de France ; & c'eſt ce qui paroîtra davantage dans l'examen du troiſieme exemple.

V.

V. A. dit *que les uns & les autres triomphent quand ils ont obtenu de Rome quelque choſe qui leur eſt favorable ; mais quand ils y ont été condamnés, ils s'en ſauvent par mille explications, diſtinctions, déguiſemens & ſubterfuges.*

Mais V. A. me permettra de lui dire, qu'il y a ſur cela une très grande différence entre les Jéſuites & nous. Car quand les Jéſuites ont quelques approbations & condamnations de Rome, qui leur ſont favorables, ils les font valoir parmi le peuple, comme étant émanés d'une autorité infaillible, & ne font point de difficulté de traiter d'hérétiques tous ceux qui n'y déferent pas aveuglément. C'eſt par cet eſprit que le S^r^. Dubois, qui eſt tout à eux, & ſuit par-tout leurs maximes, dans un Ecrit latin qu'il vient de publier, appelle *hérétique*, l'auteur de la lettre ſur ſa conférence avec l'in-

connu, parce qu'il avoit témoigné dans cette lettre qu'il ne croyoit pas qu'on fut obligé de déférer à la condamnation du Nouveau Teſtament de Mons, ni à celle des lettres de Montalte. Or nous n'en avons jamais uſé de la ſorte. On a cru quelquefois devoir objecter aux Jéſuites quelques condamnations de leurs livres faites à Rome, & on a eu raiſon. 1°. Parce que c'eſt un argument très-fort contr'eux, puiſque ce ſont eux qui élevent juſqu'à l'excès l'autorité de ces Tribunaux de Rome. 2°. Parce que les Jéſuites ayant tant de crédit à Rome, il faut ordinairement qu'il ſoit bien clair que leurs livres ne valent rien, quand on les y condamne, lors ſur-tout qu'on ne peut point attribuer cette condamnation à quelque matiere délicate qui regarderoit les prétentions de la Cour Romaine. Mais nous n'avons point de différentes maximes touchant les condamnations des livres des Jéſuites, & touchant celles des nôtres. Nous diſons des uns & des autres, qu'on en doit juger par le fond, & non par la ſeule autorité du Tribunal: & c'eſt ce qui fait que tout le monde a reçu en France à bras ouverts, la condamnation des LXV. Propoſitions, quoique ce ne ſoit qu'un Décret de l'Inquiſition; & ç'a été la penſée du Parlement de Paris, lors même que pour la conſéquence, il a empêché qu'il ne fut publié: au lieu qu'il n'y a perſonne, hors les Jéſuites, qui faſſe aucun état en France de la condamnation du Rituel d'Alet, parce que tout ce qu'il y a d'habiles gens, la croyent dans le fond tout à fait injuſte. Mais pour ce qui eſt de lier les conſciences, en ce qu'il eſt défendu par les Décrets de lire ces livres ſous de grandes peines, nous diſons des uns & des autres, que les conſciences ne ſont point liées à cet égard, lorſque ces Décrets n'ont été publiés qu'à Rome, mais qu'il faudroit pour cela qu'ils l'euſſent été par les Ordinaires: & en cela nous ne faiſons point acception des perſonnes. Car nous reconnoiſſons, qu'il n'eſt pas moins permis de lire en France les livres du P. Maimbourg, qui ont été condamnés à Rome, que le Rituel d'Alet & le Nouveau Teſtament de Mons.

Quand V. A. aura fait attention à tout cela, je ne crois pas qu'elle puiſſe trouver à redire à notre procédé, ni qu'elle veuille plus nous accuſer d'uſer de mille *explications*, *diſtinctions*, *déguiſemens & ſubterfuges*, pour éluder les condamnations que l'Inquiſition de Rome auroit fait de nos livres. Car ce n'eſt point un ſubterfuge, de dire que les Décrets de l'Inquiſition ne ſont point reçus en France, quoiqu'il y en a qui y ſont approuvés, au regard du fond. Ce n'en eſt point un de repréſenter les raiſons qu'on a de n'y pas déférer, quand on en a de bonnes, & qui puiſſent ſatisfaire les perſonnes raiſonnables: & nous ne ſommes pas aſſez injuſtes pour prétendre que les Jéſuites n'ayent droit de le faire auſſi bien que nous, quand ils peuvent montrer qu'on les a condamnés mal à propos. Mais on leur a pû reprocher que c'eſt ſe priver de ce droit que d'en vouloir priver les autres. Et enfin ce

n'eſt pas un ſubterfuge que de ſoutenir ce qui eſt reconnu par les plus habiles Canoniſtes, que la publication que l'on fait à Rome de ces ſortes de Décrets, ne ſuffit point pour lier les conſciences, dans les lieux mêmes où on reconnoit l'Inquiſition, s'ils ne ſont publiés par les Ordinaires.

VI.

V. A. ajoute : *un Docte Jéſuite, quelque grimace qu'il faſſe, ne défére point ſincérement aux Déclarations des Papes ; en matiere de la condamnation de la plupart des articles de leur morale, & auſſi peu M. Arnauld & les votres, ont changé de leur premier ſentiment en matiere de la grace, que néanmoins le S. S. a eu intention de condamner au ſens que les Jéſuites prétendent.*

V. A. connoiſſant ſi bien les Jéſuites, ce qu'elle dit d'eux peut être reçu pour vrai ; & pour nous auſſi il eſt vrai que nous n'avons point changé de ſentiment touchant la grace, depuis les Conſtitutions. Mais c'eſt que nous n'en avions point d'autres auparavant que ceux de S. Auguſtin, qui peuvent ſe réduire à deux chefs capitaux, la prédeſtination gratuite, & la néceſſité de la grace efficace par elle-même, pour toutes les actions de piété ; & qu'il eſt certain qu'on ne peut dire avec la moindre apparence, que cela ait été condamné par les dernieres Conſtitutions. On en a apporté autrefois, dans un ſeul Ecrit, plus de vingt preuves. Mais il y en a une entr'autres, démonſtrative & palpable : c'eſt que les deux points, & ce qui en dépend néceſſairement ont toujours été depuis enſeignés dans Rome & ſous les yeux du Pape, par les Théologiens de l'Ordre de S. Dominique, & de quelques autres Ordres. Or l'Inquiſition auroit-elle ſouffert, qu'on enſeignât en ſa préſence, ce qui auroit été condamné par les Bulles. Et il eſt ſi vrai que les Jéſuites n'ont jamais pu marquer aucun dogme particulier que nous enſeignons, qu'ils puſſent dire avoir été condamné par les Conſtitutions, que nous les avons cent fois défié de les coucher en nos propres termes, tels qu'ils ſe trouvent dans nos livres, & les faire condamner à Rome. Et c'eſt l'impuiſſance de le pouvoir faire, qui les a réduits à nous vouloir rendre hérétiques, par le refus que nous faiſions de condamner le ſens de Janſénius, ſans nous vouloir expliquer ce qu'ils entendoient par ce ſens. V. A. n'ignoreroit pas cela, ſi elle avoit pris la peine de s'inſtruire de l'état des conteſtations paſſées, par d'autres que par les Jéſuites ; car toute la France ſait que c'eſt à quoi s'étoit réduit toute la diſpute. Si on pouvoit être hérétique, en diſant ce que le Pape a entendu par le ſens de Janſénius, quand il a dit que les propoſitions avoient été condamnées dans le ſens de cette lettre. Mais je ne crois pas qu'on lui ait bien fait entendre le ſens de Janſénius, parce que je ne vois rien dans cet Auteur, que ce que toute l'Egliſe reconnoit ſe pouvoir ſoutenir ſans aucune erreur. C'eſt d'où eſt venu tout ce qui a été écrit dix ans

durant

durant, ſur la célebre diſtinction du fait & du droit; & il étoit ſi conſtant que nous ne refuſions de condamner Janſénius, que parce que nous l'expliquions en un ſens catholique, que les Evêques l'ont reconnu dans une lettre écrite contre nous au Pape: *Solertes ſibi videre volunt, omnia verba Janſenii ad aliquem ſenſum Catholicum futiliter detorquentes.* Il eſt donc conſtant que nous ne donnions qu'un ſens catholique aux paroles de Janſénius. Mais on prétendoit que nous nous trompions & que nous l'entendions mal. Quand cela auroit été, ce ne fut jamais une héréſie que de ſe tromper dans l'intelligence d'un Auteur, & de ne le vouloir pas condamner, quand on le prend en un ſens catholique. Qu'on peut ſeulement être accuſé de folie ou de ſtupidité, quand le ſens de cet Auteur eſt clairement tout autre que nous ne prétendons. Mais on a ſi bien répondu à tout ce qu'on a allégué, pour prouver ce ſens hérétique dans le livre de Janſénius, qu'aſſurément la poſtérité ne croira pas que nous ayions été fous de ſoutenir le contraire. Cependant cela fait voir avec combien de bonne foi nous avons agi dans toute cette affaire. Car ſi nous avions été tels que V. A. nous a ſoupçonnés, pleins de *l'amour de nous mêmes, & de l'attachement au monde, ne craignant rien tant que d'être mal à la Cour de Rome & à celle de France*, pourquoi nous ſerions nous déguiſés ſur le droit, comme il ſemble qu'elle le croit, ſans aucun profit; puiſque nous nous attirions les mêmes perſécutions, & les mêmes mauvais traitemens de l'une & de l'autre Cour, en refuſant de nous rendre ſur le fait? ſi V. A. vouloit lire la Ve. lettre imaginaire, elle y verroit notre véritable diſpoſition, & elle eſt trop équitable pour juger après cela que nous ayions été dans l'eſprit qu'elle nous attribue, & qu'elle condamne avec raiſon, comme l'eſprit du monde, de ne penſer qu'à nous ménager auprès des Puiſſances, aux dépends de la vérité & de la ſincérité chrétienne.

VII.

V. A. témoigne me faire la juſtice de croire que je ne me ſuis pas parjuré, quand j'ai pris Dieu à témoin que je n'avois point d'animoſité contre les Jéſuites, & que ma conſcience ne me reprochoit point d'avoir jamais rien dit d'eux, de tant ſoit peu important, que je ne cruſſe vrai, & que je n'euſſe grande raiſon de le croire; & qu'ainſi je ne les ai jamais calomniés. Mais elle y ajoute deux reſtrictions.

La premiere eſt, qu'au regard *de ne leur porter aucune rancune, il eſt bien difficile à concevoir que j'aye pû être ainſi, & quaſi tout à fait inſenſible aux outrages, injures & perſécutions, que les Jéſuites m'ont faites, & me font encore journellement.* Cela eſt vrai, Monſeigneur. Mais Dieu rend, quand il lui plait, facile par ſa grace, ce qui ſeroit impoſſible à la

nature. A quoi néanmoins, je puis ajouter, que je ſuis naturellement plus choqué d'une méchante raiſon que d'une groſſe injure.

La ſeconde eſt, que V. A. *croit cela de moi, & de ceux de mes amis, dont je lui ai répondu; mais pour cela de vouloir excuſer tous ceux de notre parti, ce ſeroit trop prétendre.* Je ſuis ſatisfait de cet aveu de V. A., & il n'en faut pas davantage pour excuſer ce qu'elle appelle notre parti, en prennant les choſes moralement, comme on les doit toujours prendre dans ces rencontres. Car il s'agit principalement de ceux qui ont écrit publiquement contre les Jéſuites, depuis quarante ans, ſur la matiere de la grace & de la morale. & non pas de ce que pourroient, dit-on, avoir fait en particulier, quelques uns de ceux à qui on auroit donné le nom de Janſéniſtes, dont on voit aſſez que nous n'avons pu, ni dû répondre. Il faut donc ſe réduire à ces Ecrits publics que nous avons avoués, qui ne ſont pas ſi peu de choſe, qu'ils ne fiſſent cinq ou ſix volumes in-folio, ſi on les avoit ramaſſés enſemble. Or il n'y a preſque aucun de ces Ecrits qui n'ait été fait, ou par moi, ou par ceux de mes amis, dont je lui ai parlé, & dont la probité & la ſincérité m'ont été connues. Et ainſi V. A. ne pût être perſuadée, comme il ſemble qu'elle le ſoit, que ni moi, ni ceux de mes amis, dont je lui ai répondu, n'ont été portés d'aucune animoſité contre les Jéſuites, & ont eu un ſoin tout particulier de ne rien dire d'eux qui ne fût vrai, qu'elle ne reconnoiſſe auſſi que les Jéſuites ont tort de prétendre que les diſciples de S. Auguſtin, qu'ils appellent Janſéniſtes, n'ont écrit contr'eux, que par la haine qu'ils portent à leur ſociété, & que leurs livres ſont remplis de calomnies.

VIII.

Je dois néanmoins dire un mot de la preuve qu'elle dit avoir en mains, qu'il y en a d'autres de notre parti, qui ne ſont pas ſi modérés que moi & mes amis. *C'eſt*, dit V. A. *la conduite de cet inconnu (Janſéniſte) en la barque entre Bruxelles & Anvers, qui n'a certes épargné, en ce qu'il a pu, ce Mr. Du Bois, Profeſſeur de Louvain, & à médire de lui, & à porter tout ce qu'il a pu, pour le rendre par un tel écrit tout à fait odieux & mépriſable.* V. A. ſait bien aſſurément que je ne ſuis pas cet inconnu; & ainſi j'aurois pu paſſer cela, & ne rien dire pour ſa défenſe; mais je m'y crois obligé, pour la détromper de la mauvaiſe opinion qu'elle pourroit avoir de cette perſonne, & qu'elle n'auroit point certainement ſi elle étoit mieux inſtruite du fait. Car, ſuppoſé que ce M^r. Du Bois fût un médiocre juriſconſulte, & un très ignorant Theologien, qu'il n'occupe la chaire de l'Ecriture Ste, dont il eſt très incapable, que par la violence que l'Archiduc Léopold a faite à la faculté de Theologie contre ſes privileges, pour mettre dans cette

chaire, à la ſollicitation des Jéſuites, cet homme qui eſt tout à eux; que depuis qu'il y eſt il n'a fait autre choſe que cabaler avec eux contre cette pieuſe Univerſité: que préſentement il ne travaille encore qu'à la ruiner: qu'il a donné des armes à des gentilshommes catholiques de Hollande, revoltés contre leur Evêque, pour ſoutenir une méchante prétention condamnée par le Pape, & qui feroit un très grand préjudice à la miſſion ſi elle y étoit établie, & qu'il eſt maintenant plus en état que jamais de faire beaucoup de mal, ſi on ne le fait connoitre pour ce qu'il eſt, par la conſidération qu'il s'eſt acquiſe à Rome, en ſe déclarant de la maniere du monde la plus emportée contre les IV. Articles du Clergé de France: ſuppoſé, dis-je, que tout cela fut ainſi, comme il l'eſt certainement, V. A. pourroit-elle croire que ce fut *médire*, que de dire d'une telle perſonne ce qui eſt vrai, ce qui eſt public, & ce qu'on a obligation de dire pour empêcher le mal qu'il pourroit faire, par la trop bonne opinion qu'on auroit de lui? On ne ſauroit ſe l'imaginer; & ainſi on eſpere que A. V. ne trouvera plus que cet exemple ſoit une preuve que nous pouvons, nos amis & moi, n'avoir point calomnié nos adverſaires, mais qu'il y a d'autres Janſéniſtes, qui ne ſont pas moins *médiſans* que les Jéſuites. Il faut ajouter à tout cela, que ce n'eſt point cet inconnu qui eſt l'agreſſeur dans cette diſpute; mais qu'il n'a fait que ſe défendre contre le recit plein de fauſſetés & de calomnies que ce M^r. Du Bois avoit fait imprimer de cette conférence, où il étoit traité d'hérétique, & où il étoit dit, par un inſigne menſonge, que tous ceux de la barque l'avoient regardé comme un Lutherien, & en avoient eu tant d'horreur qu'ils n'avoient plus voulu lui parler.

IX.

Il faut que V. A. ne ſe ſoit pas ſouvenue en quoi j'avois dit qu'il ſeroit à ſouhaiter, pour le bien même des Jéſuites, qu'ils fuſſent humiliés. Car ç'a été ſeulement à l'égard du crédit qu'ils ont auprès des Princes Catholiques par leur emploi de Confeſſeurs. Or V. A. auroit-elle dit de ce ſouhait, que c'eſt faire entendre que l'on voudroit qu'on leur ôtat ce qui eſt eſſentiel à leur inſtitut. On ſait qu'il y a des titres exprès dans les Décrêts de leurs Congrégations: *de Auliciſmo vitando.* Mais je ne ſache point qu'ils ayent prétendu qu'il fût *eſſentiel à leur inſtitut* d'être Confeſſeurs des Rois & des Princes. Et pour peu qu'on veuille examiner d'un œil chrétien, de quelle ſorte ils ſe conduiſent dans ces emplois, on ne ſauroit qu'on ne reconnoiſſe, que rien au monde n'eſt plus capable de perdre leur Congrégation devant Dieu, quoique ce ſoit un excellent moyen de la rendre puiſſante devant les hommes. Le Roi a très grande confiance au P. de la Chaiſe; & il eſt certain ſur-tout, que S. M. ne fait rien contre ſon ſentiment dans les

affaires de l'Egliſe. On ne peut donc douter que ce Pere n'approuve toutes les violences qui ſe ſont faites à Pamiers; & il paroit même par la lettre de feu M^r. de Pamiers, qu'il en a été le principal Auteur. V. A. croit-elle qu'il n'y ait pas grand mal à tout cela, ou qu'il vaut mieux que tous ces maux arrivent, que non pas que la ſociété perde les avantages temporels, que cette place lui donne? Il n'y a preſque point d'Evêque en Allemagne, qui n'ayent des Jéſuites pour leurs Confeſſeurs. Leur font-ils ſcrupule de ce qu'ils ne penſent qu'à leur qualité de Princes, & qu'ils laiſſent à leurs Suffragans, ou à des Grands Vicaires, tout ce qui regarde les fonctions de l'Epiſcopat? On ſait que V. A. trouve qu'il y a en cela un très grand abus. Mais comment cela s'accorde-t-il avec l'eſtime qu'elle fait de ceux qui l'autoriſent? J'ai vu depuis peu, la vie qu'ils ont écrite de l'Archiduc Léopold, qui ne s'eſt jamais conduit que par leur conſeil, & qui paroiſſant avoir eu beaucoup d'inclination à la piété, auroit été ſuſceptible des plus ſaintes réſolutions, ſi on l'y avoit fait entrer. Mais il ne paroit point que ces grands Directeurs lui ayent jamais donné de ſcrupule d'avoir eu, en divers tems, huit ou neuf, tant Archevêchés qu'Evêchés; & tout enſemble trois ou quatre, ſans avoir été ni Prêtre ni Evêque: cela n'empêche point qu'ils ne le propoſent comme un modele d'un ſaint Evêque, parce qu'il faiſoit de belles méditations en diſant ſon Bréviaire. Le dernier Evêque de Munſter & de Paderborne, avoit toute confiance aux Jéſuites, & il leur a fait de grands biens. V. A. penſe-t-elle qu'il ait pu en conſcience, avoir deux Evêchés, & n'en gouverner aucun par lui-même? Ces exemples, & une infinité d'autres, qu'elle ſait mieux que moi, ſont-ils propres à faire croire que ce ſoit avoir de l'animoſité contre les Jéſuites, que de ſouhaiter qu'ils n'ayent pas des emplois qui ſont ſi perilleux d'eux mêmes, & dont on voit, pour peu qu'on ait de lumiere, qu'ils s'acquittent ordinairement fort mal?

X.

Mais je ſuis ſurpris, je vous l'avoue, Mgr., de ce que V. A. ajoute en cet endroit: *je réitere le même qu'une autre fois je vous ai dit, à ſavoir que ſi ces MM. auroient auſſi bien le pouvoir qu'ont ces bons Peres, qu'ils en uſeroient de même.* C'eſt-à-dire, que nous leur ferions des *outrages*, des *injures* & des *perſécutions*, comme V. A. reconnoit qu'ils nous en ont fait, & qu'ils nous en font journellement. Il eſt difficile Mgr. de ſe défendre contre ces ſortes de ſoupçons. Car je puis bien répondre de ma diſpoſition préſente, & de ce que je ferois ſelon cette diſpoſition, ſi j'avois plus de pouvoir que je n'en ai. Mais comme il n'y a perſonne qui puiſſe être aſſuré qu'il ne changeroit pas de diſpoſition, ſi Dieu l'abandonnoit à lui-même,

il n'y a homme à qui on ne puiſſe dire ce que V. A. dit de nous. Quelque proteſtation que vous faſſiez de n'avoir point d'animoſité contre ceux qui vous perſécutent, vous les traiteriez comme ils vous traitent, ſi vous aviez le même pouvoir qu'eux; & ainſi je ne vous crois pas meilleur qu'eux. Il n'y a donc perſonne de qui il ne fût permis de juger d'une maniere très déſavantageuſe, s'il ſuffiſoit, pour n'en pas juger témérairement, de ſe fonder dans le jugement qu'on en feroit, non ſur ſa diſpoſition, ni ſur ce qu'il avoit fait par le paſſé, mais ſur ce qu'on s'imagine qu'il feroit en ſe trouvant dans telles & telles circonſtances. V. A. trouvera ſans-doute que cela n'eſt pas juſte, quand elle y aura fait plus d'attention. Cependant elle pouſſe cela encore plus loin. Car ſuppoſant que, d'une part, *nous croyons auſſi bien que les Jéſuites, que l'on peut, & que l'on doit uſer de la rigueur externe contre les hérétiques, & de l'autre, que s'ils nous croyent héretiques ſur la matiere de la grace, nous avons la même opinion d'eux, en les tenant pour Semi-pelagiens*: Elle en conclut, *que ſi nous étions les plus forts nous croirions faire un holocauſte à Dieu, non ſeulement de les humilier, mais même de jouer avec eux à* l'exinanite; c'eſt-à-dire de les faire bruler *comme hérétiques, & corrupteurs de la morale chrétienne.* Je croyois, Mgr., m'être aſſez expliqué ſur cela pour ôter tout lieu à V. A. de nous attribuer des choſes ſi contraires à nos ſentimens. Je n'ai pas beſoin d'entrer dans la queſtion générale, ſi en quelques cas on peut faire mourir les hérétiques. Mais j'ai par moi même une extrême horreur de ces voies ſanguinaires, & c'eſt ce que je ne pourrois jamais conſeiller. Il n'eſt point vrai de plus que nous tenions les Jéſuites pour hérétiques. Nous ſommes perſuadés que la plupart d'entr'eux ont de très grandes erreurs, & ſur la morale & ſur la grace; mais demeurant dans le ſein de l'Egliſe, & faiſant profeſſion de lui être ſoumis, à Dieu ne plaiſe que nous les traitions comme ils nous traitent, & que nous les regardions comme étant retranchés de l'Egliſe, comme ils ont la témérité de le faire à notre égard. Nous ſommes donc bien éloignés, quelque crédit que nous euſſions dans le monde, de tirer contr'eux ces concluſions meurtrieres, qu'ils ont autres fois tirées contre nous, lorſqu'ils ont dit, par un libelle imprimé, dès que le livre de la fréquente communion parut, que *les grands devoient trembler, quand ils entendoient nommer les Cyraniſtes & les Arnauldiſtes, & qu'il falloit joindre l'épée Royale à celle de l'Egliſe, pour exterminer le malheur de nos jours.* Il ne paroit donc pas Mgr. que l'égalité que l'on voudroit mettre entre les diſciples de S. Auguſtin & les Jéſuiſtes, ſoit mieux fondée ſur cet article que ſur les autres.

XI.

On peut juger facilement que V. A. ne ſait des conteſtations touchant la Morale, que ce que les Jéſuites lui en ont dit, & qu'Elle n'a jamais lu, ni l'Apologie pour les Caſuiſtes, ni les cenſures qui en ont été faites en France par toute ſorte d'Evêques; c'eſt-à-dire, auſſi bien par ceux qui n'avoient aucune liaiſon avec nous, que par ceux qui en pouvoient avoir. Car aſſurément, ſi Elle avoit lu tout cela, Elle auroit été ſi frappée de ce méchant livre, comme tous ces Prélats l'appellent, qu'Elle ſe ſeroit bien gardée de dire, qu'Elle *eſt auſſi peu touchée de la condamnation qu'on en a faite à Rome, que de celle du Nouveau Teſtament de Mons.*

Ce n'eſt peut-être auſſi que parce qu'on lui a étrangement déguiſé l'état de ces diſputes, qu'Elle témoigne ne pouvoir croire, que *nous ſoyons perſuadés que les Jéſuites manquaſſent d'étoffe*, c'eſt-à-dire, *de bons raiſonnemens, pour défendre ce qu'on a repris dans leur Morale, s'ils n'étoient retenus & empêchés de répondre par leur reſpect envers le Pape:* car on lui a diſſimulé que pendant ſept ou huit ans, lorſque ces diſputes ont été le plus échauffées en France, ils ont fait publier toutes les réponſes qu'ils ont pu, & qu'ils les ont même toutes ramaſſées dans un livre imprimé à Liege: mais qu'on ruinoit toutes les réponſes à meſure qu'ils les faiſoient, & que Wendrock, qui a écrit depuis, en a fait voir invinciblement dans ſes notes ſur les lettres au Provincial, la mauvaiſe foi, & la foibleſſe. Le reſpect envers le Pape, ne les a point empêchés de repliquer au livre de Wendrock. Car ils l'ont fait par un livre intitulé: *Notæ ad Notas Wilhelmi Wendrockii*; mais ſi pitoyablement, que quelque crédit qu'ils aient à Rome, il y a été cenſuré, parcequ'il ne faiſoit qu'autoriſer & renouveller les plus méchantes opinions des Caſuiſtes.

Aſſurez vous donc, Monſeigneur, que je ſuis très-perſuadé que c'eſt *manque d'étoffe*, c'eſt-à-dire, *de bonnes réponſes*, & non par reſpect envers le S. Siege, qu'ayant défendu tant qu'ils ont pu leur miſérable Morale, ils ont trouvé enfin que le meilleur parti qu'ils pouvoient prendre ſur cela, étoit de ſe taire. Il eſt certain ſur-tout qu'ils n'auroient pas oſé dire en public, ce qu'il paroît qu'ils ont dit en particulier à V. A. pour défendre la doctrine de Leſſius touchant l'homicide. Car Elle peut voir dans les notes de Wendrock, ſur la XIII. & XIV. Provinciale, de quelle ſorte on a ruiné ce qu'ils alléguent pour excuſer cette doctrine, que Leſſius l'a cru probable dans la ſpéculation, mais qu'il a ajouté, qu'on ne la devoit pas *facilement permettre dans la pratique.* Il n'y a donc en cela rien de nouveau. Mais ce qui eſt de nouveau eſt de faire tomber ſur la perſonne de Leſſius la condamnation de ſa doctrine, comme ſi nous n'avions eu d'autre deſſein en

la reprenant, que de *repréſenter ce ſi docte & ſi ſaint homme, Léonard Leſſius, comme un homme ſanguinaire & fauteur de l'homicide.* Leur adreſſe a été de changer par-là l'état de la queſtion, & amuſer le monde à rechercher ſi Leſſius a été un *ſaint homme*, & ſi c'a été un *homme ſanguinaire*, qui a été bien aiſe que l'on commit des homicides; au lieu qu'il ne s'agiſſoit en aucune ſorte de cela, mais ſeulement ſi ce qu'il avoit enſeigné touchant le meurtre des médiſans, étoit une bonne ou une méchante doctrine. Car ſi elle eſt méchante, comme on n'en ſauroit douter pour peu qu'on ait des ſentimens chrétiens, la réputation d'homme de bien, qu'auroit eu celui qui l'a enſeignée, doit ſi peu empêcher qu'on ne la condamne, & qu'on ne la décrie, que c'eſt au contraire ce qui doit porter à faire voir avec plus de ſoin, combien elle eſt déteſtable, parceque ſe trouvant dans les livres d'un homme, qu'une grande Société fait paſſer pour avoir été *fort docte & fort ſaint*, il en eſt d'autant plus à craindre que ſon autorité n'engage les autres à la ſuivre.

Il n'eſt donc pas vrai qu'on ait eu deſſein de repréſenter *le bon Pere Leſſius, comme un homme malin & ſanguinaire*; mais il eſt vrai ſeulement, qu'on a cru rendre un grand ſervice à l'Egliſe de l'avertir du ravage que lui, ſes confreres & les autres Caſuiſtes, avoient fait en pluſieurs points dans la morale chrétienne par leurs opinions relâchées, ſans qu'on ait eu la moindre penſée d'attribuer à la dépravation de leurs mœurs les égaremens de leur doctrine. Il faudroit donc, afin qu'on les eût *calomniés*, qu'on leur eût imputé des ſentimens qui ne ſeroient pas dans des livres. Et c'eſt, Monſeigneur, ce qu'ils ont aſſez dit, mais ce qu'ils n'ont encore pu montrer qu'on eût fait: car toutes les fois qu'ils l'ont prétendu, on leur a fait voir que leurs reproches étoient mal fondés.

XII.

On ne trouve point étrange que V. A. ait beaucoup d'affection pour les Jéſuites, & qu'elle leur témoigne bien de la bonté; car je penſe qu'ils ont contribué à ſa converſion, & ce ſont eux à qui elle a confié l'éducation de ſes enfans. Mais il eſt à craindre que cette affection ne la porte trop loin, pour excuſer ces bons Peres, ou pour vouloir que ce qu'on ne peut approuver en eux, ſe puiſſe dire auſſi de leurs adverſaires. En voici un nouvel exemple ſur ce qu'avoit écrit autrefois le P. Jobert: *que le Cardinal Bona avoit reçu dix mille francs de penſion de notre parti, pour nous être favorable.* V. A. dit, *qu'elle prend ſur Elle, qu'il n'a point inventé cela.* On le veut croire: mais peut-on, ſans crime, débiter de telles choſes, ſi préjudiciables à l'honneur du prochain, quoiqu'on ne les ait pas inventées? Et de plus, comme il

n'y a rien de plus faux, il faut bien que quelqu'un l'ait inventé, & que ce ſoit ceux de qui ce Pere l'a appris. Or, V. A. dit, *qu'il l'avoit appris de quelqu'un des ſiens.*

Mais de plus, ajoute V. A. *quel mal y auroit-il en cela ? Et y en auroit-il plus que quand les Jéſuites tâchent de s'attirer par de ſemblables voies, auprès du Pape & des Potentats, ceux qui leur ſemblent pareillement être néceſſaires pour leurs ſentences ? Ce que néanmoins je n'approuve pas, quoique cela ſe pratique de tous les deux côtés ; parce qu'on devroit aller droit en beſogne, ſans de tels artifices.*

Les Jéſuites peuvent n'être pas du ſentiment de V. A. ; mais je vous aſſure, Monſeigneur, que nous en ſommes ; & qu'ainſi ce n'eſt pas *des deux côtés*, mais ſeulement du leur, que s'eſt pu pratiquer ce qu'Elle n'approuve pas. C'eſt pourquoi ils auroient pu ne ſe pas tenir offenſés qu'on eût dit d'eux, qu'ils gagnent des gens par de telles voyes, pour les ſervir auprès des Papes & des Rois ; parce qu'ils ne croient pas qu'il y ait du mal en cela. Mais pour nous, nous ne pouvons pas n'être point offenſés qu'on ait dit cela de nous ; parce que nous croyons, comme V. A., qu'il faut *aller droit en beſogne*, ſans de tels artifices. D'où vient donc qu'il ſemble aujourd'hui qu'Elle ne trouve pas qu'il y ait un grand mal à avoir dit cela de nous & du Cardinal Bona, & qu'Elle ſe contente de dire, qu'*Elle ne croit pas que ce Saint & Docte Cardinal ait été homme à cela, ni que nous ayions été aſſez opulens pour donner de tels ſubſides*, au lieu qu'en ce tems là, Elle en écrivit au P. Jobert avec une étrange force, & tâcha de lui en faire avoir de la honte, comme d'une choſe qui ne pouvoit avoir été inventée que par une grande malice, ni être crue & débitée que par un jugement fort téméraire ? C'eſt, Monſeigneur, que vous ne ſuiviez alors que le mouvement de votre zele, qui vous donnoit une ſi grande horreur d'une ſi noire impoſture, & que préſentement votre affection pour ces bons Peres vous rend ingénieux à diminuer leur faute, & à trouver qu'ils ne ſont pas fort coupables de nous avoir attribué une choſe que nous n'aurions pas été éloignés de faire, *ſi nous avions été aſſez opulens pour donner de tels ſubſides.* Par cette voye, il ſera toujours facile de nous repréſenter pour auſſi peu conſciencieux que les Jéſuites, dans les choſes mêmes où on ne pourroit pas dire que nous euſſions rien fait de ſemblable à ce qu'ils font, parce que l'on pourra toujours s'imaginer que nous l'aurions fait auſſi bien qu'eux, ſi nous en avions eu le moyen & l'occaſion.

XIII.

L'égalité que V. A. met entre nous & les Jéſuites, s'étend juſqu'aux diſtinctions dont ils ſe ſervent en tant de rencontres, pour affoiblir la loi de Dieu,

Dieu, & flatter la cupidité des hommes. Car ayant trouvé dans la lettre de l'inconnu, *que ce que dit Jéſus-Chriſt dans l'Evangile, ſi quelqu'un vous frappe ſur une joue, tendez l'autre; s'il vous prend votre manteau, laiſſez lui votre pourpoint, oblige toujours, quant à la préparation du cœur, quoiqu'il n'oblige pas toujours pour ce qui eſt de le faire à la lettre*; Elle en prend occaſion de nous faire ce reproche; *& ſic etiam vos eſtis facti homines. Je veux dire que vous ſavez auſſi bien trouver & faire des diſtinctions pour arriver où on veut comme les Jéſuites.* Mais je ſupplie V. A. de conſidérer que ce n'eſt pas une choſe mauvaiſe en ſoi d'uſer de diſtinctions; car il y en a certainement de bonnes & de mauvaiſes. Et il n'eſt pas juſte de rejetter celles qui ſont bonnes, parce qu'on eſt obligé de condamner celles qui ſont mauvaiſes, & qui n'ayant aucun fondement ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition, n'ont été inventées que pour éluder les commandemens de Dieu & les regles de l'Evangile. C'eſt ce qui ſe comprendra mieux par quelques exemples. Jéſus-Chriſt dit dans l'Evangile, que, pour entrer dans la vie éternelle, il faut garder les commandemens; & il déclare en un autre endroit, que le premier & le plus grand commandement eſt d'aimer Dieu de tout ſon cœur. On ne peut donc être ſauvé ſans aimer Dieu. Je diſtingue (dit le P. Ant. Sirmond Jéſuite,) ſans aimer Dieu d'un amour effectif, qui conſiſte à obſerver les autres commandemens, quoique ſans amour intérieur envers Dieu, je l'accorde: ſans aimer Dieu d'un amour effectif, qui conſiſte dans cet amour intérieur qu'on a pour lui, je le nie. Car au regard du mouvement interieur de notre ame, *Dieu ne nous a pas tant commandé de l'aimer, que de ne le point haïr.* C'eſt ce que V. A. peut voir très fidellement repréſenté, & très ſolidement réfuté dans la III. note de Wendrock ſur la Lettre X. Voilà ce qu'on doit rejetter comme de mauvaiſes & de damnables diſtinctions.

En voici une autre d'un Calviniſte qui ne vaut pas mieux. S. Paul dit, que c'eſt une choſe horrible de prendre les membres de Jeſus-Chriſt, & d'en faire les membres d'une débauchée. On ne peut donc commettre ce péché, ſans décheoir de l'état de la juſtification & de la grace de l'adoption, qui nous rend les membres vivans de Jéſus-Chriſt: il faut diſtinguer, dit *Triglandius*, deux manieres de commettre ce péché: l'une en ſe laiſſant ſeulement emporter par la convoitiſe de la chair: l'autre en renonçant Jéſus-Chriſt pour ſe dévouer pleinement à l'impureté & à l'injuſtice. Ce dernier ne peut arriver à un vrai fidele; mais ſeulement le premier: or je nie qu'il ne puiſſe en cette maniere s'abandonner à une débauchée ſans décheoir de l'état de la juſtification, & de la grace de l'adoption.

Ce ne ſont donc pas les ſeuls Caſuiſtes qui ſe ſervent de ces méchantes diſtinctions, pour ſoutenir de méchans ſentimens: V. A. voit que les Calviniſtes le font auſſi; mais il y en a d'autres, qui non ſeulement ne ſont pas

mauvaiſes, mais qui ſont abſolument néceſſaires pour bien entendre la parole de Dieu; & ce ſont celles qui ſont fondées ou dans l'Ecriture même, ou dans la Tradition.

Jéſus-Chriſt, par exemple, dit dans l'Evangile, que ſi on ne renonce à tout ce que l'on poſſede, on ne ſauroit être ſon diſciple. Quelque Pelagien concluoit de là, qu'il n'y avoit point de ſalut pour ceux qui ne quittoient pas tout leur bien, en le vendant & le donnant aux pauvres. Mais cette erreur a été condamnée par l'Egliſe; & les SS. Peres, pour répondre à la parole de Jéſus-Chriſt, ſur laquelle ces hérétiques ſe fondoient, ont diſtingué deux ſortes de renonciations à ſon bien: l'une actuelle, quand on le quittoit effectivement; & l'autre d'affection, quand on le retenoit ſans y être attaché. Et ils ont dit, que la premiere n'étoit pas de néceſſité de ſalut, la dernire ſuffiſant pour être ſauvé. Mais que pour y renoncer en cette maniere, qui eſt la moins parfaite, il falloit être dans la diſpoſition de l'abandonner effectivement, ſi on ſe trouvoit en état de ne le pouvoir retenir ſans manquer à ce que l'on doit à Dieu. C'eſt ce que S. Auguſtin a admirablement expliqué dans ſon Ep. 89. à Hilaire, où il combat cette erreur des Pelagiens.

Il s'agit donc de ſavoir ſi la diſtinction dont il eſt parlé dans la lettre de l'inconnu, eſt de ce dernier genre ou du premier; c'eſt-à-dire, ſi on la doit approuver ou s'en moquer, comme ne valant pas mieux que la plupart de celles des Caſuiſtes. Mais V. A. n'en auroit pas fait ce jugement ſi Elle avoit ſu qu'elle eſt des plus grands Saints de l'Egliſe, & que loin de porter au relâchement, elle ſert à faire comprendre à tous les Chrétiens, à quoi ils ſont obligés par les regles de la patience chrétienne, pour avoir droit aux récompenſes que Jéſus-Chriſt a promiſes à ſes diſciples. Cette diſtinction eſt, que ce que dit Jéſus-Chriſt, *alteram percutienti præbendam eſſe maxillam; volenti auferre tunicam, dandum etiam pallium*, oblige toujours au regard de la préparation du cœur, quoi qu'il n'oblige au regard de la pratique, que dans de certaines circonſtances. Et c'eſt ce que V. A. trouvera avoir été établi par le même S. Auguſtin, dans ſa lettre 5e. à Marcellin, dont voici quelques endroits. *Quanta vero præcepta concordiæ, non humanis diſputationibus exquiſita, ſed divina autoritate conſcripta, in Chriſti Eccleſiis lectitentur, quis vel ab illa Religione alienus, ita ſurdus eſt ut ignoret? Ad hoc enim & illa pertinent quæ malunt exagitare quam diſcere alteram percutienti præbendam eſſe maxillam; volenti auferre tunicam, dandum etiam pallium, cum angariante duplicandam viam. Hoc quippe fit ut vincatur bono malus; imo in homine malo vincatur bono malum.*

Il montre enſuite comment ce commandement s'obſerve, quoique l'on ne préſente pas l'autre joue à celui qui nous a frappé. *Paratus itaque*

debet eſſe homo juſtus & pius, patienter eorum malitiam ſuſtinere, quos fieri bonos quærit, ut numerus potius creſcat bonorum, non ut pari malitiâ ſe quoque numero addat malorum. Denique iſta præcepta magis ad præparationem cordis, quæ intus eſt pertinere, quam ad opus quod in aperto fit. (C'eſt la diſtinction, en propres termes, dont il eſt parlé dans la lettre de l'inconnu;) *ut teneatur in ſecreto animi patientia cum benevolentia, in manifeſto autem id fiat quod eis videtur prodeſſe quibus bene velle debemus, hinc liquido oſtenditur quod ipſe Dominus Jeſus exemplum ſingulare patientiæ cum percuteretur in faciem reſpondit: ſi male dixi exprobra de malo* &c. Et un peu plus bas: *ſunt ergo iſta præcepta patientiæ ſemper in cordis præparatione retinenda, ipſaque benevolentia, ne reddatur malum pro malo, ſemper in voluntate complenda eſt.* V. A. trouvera ſans-doute qu'on ne ſauroit expliquer ces préceptes de la patience, que Jéſus-Chriſt donne dans l'Evangile, ni plus ſolidement, ni d'une maniere plus conforme à l'eſprit de la nouvelle alliance, & à la ſainteté du Chriſtianiſme.

XIV.

Mais pour peu que V. A. veuille faire d'attention au raiſonnement de ce grand Saint, Elle comprendra ſans peine que ce ſeroit étrangement abuſer de la diſtinction de ce Pere, qui eſt ſi ſolide & ſi raiſonnable à l'égard du ſujet auquel il l'applique, que de l'appliquer au commandement de ne ſe point battre en duel; comme ſi on pouvoit dire, ſans choquer les premieres notions de la piété, *que c'eſt un commandement qui oblige toujours quant à la préparation du cœur, quoiqu'il n'oblige au regard de la pratique, que dans de certaines circonſtances.*

Car 1°. les exemples de Jéſus-Chriſt & de S. Paul qu'allegue S. Auguſtin, qui n'ont pas tendu l'autre joue étant frappés au viſage, font voir manifeſtement que ce pere a eu raiſon de dire, que ce précepte n'obligeoit pas toujours quant à la pratique, & qu'on ne pouvoit pas même dire que ce fût un conſeil de plus grande perfection de l'éxecuter toujours à la lettre, puiſque ce ſeroit une impiété de croire que Jéſus-Chriſt n'auroit pas fait dans cette rencontre ce qui auroit été de plus parfait. Il faut donc néceſſairement qu'il y ait une maniere d'obſerver ces paroles, differente de ce qu'elles ſemblent dire, étant priſes à la lettre, quand même on diroit que ce n'eſt qu'un conſeil, & non pas un commandement. Or en eſt-il de même du commandement de ne ſe pas battre en duel? A-t-on des exemples de ſaints qu'on ſeroit aſſuré qui n'auroient point péché, en ce qui nous ſeroit rapporté d'eux, qui ayant été appellés en duel, l'ayent accepté?

2°. Ce qui n'eſt propoſé que comme un moyen de parvenir à une fin, ne peut pas être d'une ſi étroite, ni ſi litterale obſervation que la fin même.

Or il paroit, par la ſuite du diſcours de Jéſus-Chriſt, que la fin que Jéſus-Chriſt s'eſt propoſée quand il a dit *qu'il falloit tendre l'autre joue &c.*, eſt de defendre aux chrétiens tout eſprit de vengeance ; de ſorte que c'eſt comme s'il leur diſoit : quand on vous frapperoit au viſage, plutôt que de vous venger, tendez l'autre joue. Et c'eſt le fondement de ce que dit S. Auguſtin, que ce que Jéſus-Chriſt a voulu établir par là, eſt que quoiqu'on nous faſſe, Dieu veut que nous conſervions pour le prochain, cette charité ſincere qui nous empêche de lui *rendre le mal pour le mal*, & que nous devons faire au dehors ce que ce fonds d'amour, que nous conſervons pour lui, nous fait juger lui être plus avantageux. Or peut-on jamais appliquer cela à un homme qui ſe bat en duel, ou pour ſe venger d'un affront qu'il a reçu, ou pour ſatisfaire celui qui croit en avoir reçu de lui, ou par quelque motif que ce ſoit, lorſque n'ayant pas le droit de l'épée, qui appartient aux ſouverains, il ſe met en état de tuer ou d'être tué ? On ne voit que trop combien cette brutalité eſt contraire à l'eſprit du chriſtianiſme : & les louanges que toute l'Europe donne à notre Roi du ſoin qu'il prend d'empêcher ce mal par des punitions ſi ſevéres, dont il ne fait grace à perſonne, montre aſſez ce que le bon ſens en fait juger, quand on ne conſulte que la raiſon : car ce ne ſeroit pas une juſtice, mais une cruauté de punir de mort indiſpenſablement tous ceux qui ſe battent ſans diſtinction de celui qui a reçu l'outrage ou qui l'a fait ; de celui qui a appellé, ou qui à été appellé, ſi ce n'étoit point un crime de ſe battre quand on a reçu un outrage, ou quand on a été appellé. Cependant il n'a point appréhendé d'abolir par là l'état militaire, ni de rendre les hommes lâches : car il n'y a point de Prince dans tout le monde qui ait de ſi bonnes troupes, ni de ſi vaillans officiers. Quand donc la corruption des gens de guerre ſeroit venue à tel point qu'on s'imagineroit ne pouvoir porter l'épée ſans être diſpoſé de *ſe battre en duel*, cela ſeroit voir ſeulement que nous ſerions arrivés au tems dont Jéſus-Chriſt a dit, qu'à peine y auroit-il de la foi ſur la terre, & que la plupart des Chrétiens ne le ſont que de nom ; mais cela ne donneroit pas droit de courber les loix de l'Evangile pour les ajuſter à la dépravation de nos mœurs ; ce qui eſt peut-être devant Dieu un plus grand crime que les crimes mêmes que l'on veut excuſer par là. C'eſt pourquoi, Monſeigneur, je ne puis vous le diſſimuler, j'ai une très grande douleur de voir V. A. ſi attachée à cette méchante opinion, qu'il y ait des cas où il ſoit permis à un chrétien de ſe battre en duel, qu'Elle paroît trouver mauvais que le Pape l'ait condamnée, & qu'elle n'ait point d'autre fondement de la ſoutenir, qu'une raiſon qui prouveroit auſſi, comme je lui ai déja repréſenté, que ç'a été une erreur dans la primitive Egliſe, de condamner de crime ceux qui ne bruloient quelques grains d'encens

devant une idole, que pour éviter de ſouffrir la mort, & ſouvent même, de très cruels tourmens. C'eſt à quoi Elle ne m'a point répondu, non plus qu'à ce que je lui avois demandé, s'il ſe trouvoit des Miniſtres Proteſtans, Luthériens, Calviniſtes ou Sociniens, qui fuſſent de ſon avis ſur la matiere du duel. Quand il y en auroit, je ne croirois pas qu'elle en dût moins craindre d'être dans l'erreur. Mais s'il n'y en avoit point, ce conſentement entre les plus habiles de toutes les différentes communions des chrétiens, dont il n'y auroit que quelques nouveaux caſuiſtes qui ſe ſeroient départis, lui ſeroit un nouveau ſujet d'appréhender ce que Jéſus-Chriſt dit arriver à ceux qui ſe laiſſent conduire par des guides aveugles. V. A. me pardonnera cette liberté. Je ne l'aurois pas priſe, ſi je n'avois cru que Dieu demandoit cela de moi, pour reconnoître l'affection dont elle daigne m'honorer. Car l'amour ne ſe paye que par l'amour; & il n'y a point d'amour vraiment chrétien, que celui qui nous porte à contribuer, autant qu'il nous eſt poſſible, au ſalut de ceux que nous aimons. Or ce qui nous ſauvera, ne ſera pas ſeulement la profeſſion de la véritable foi, mais ce ſera une vie conforme à la ſainteté, à laquelle tous les chrétiens ſont appellés. Car c'eſt une erreur populaire, de s'imaginer qu'il n'y a que les Moines & les Prêtres qui ſoient obligés de vivre ſaintement, & de prendre l'Evangile pour leur regle. Les Religieux ſe ſont engagés volontairement à quelques exercices extérieurs de piété, qui leur ſont particuliers, & ſe ſont interdits de certaines choſes qui leur auroient été permiſes s'ils n'y avoient renoncé, comme le mariage. Mais pour les vertus intérieures, la charité, l'humilité, la patience, la douceur, le pardon des injures, elles ſont d'obligation à tous les chrétiens généralement, & on ne ſauroit être ſauvé, de quelque condition que l'on ſoit, ſans les avoir en quelque degré. Ce n'eſt point à des Solitaires, ni à ceux-là ſeulement qui devoient être les Miniſtres de ſon Egliſe, que Jéſus-Chriſt a dit, en parlant des deux commandemens, de l'amour de Dieu & du prochain : *hoc fac, & vives.* Ce n'eſt point auſſi à des hommes ou à des filles enfermés dans les cloîtres, mais à tous ceux, ſans diſtinction, qui voudroient être ſes diſciples, qu'il a dit, pour leur recommander l'humilité, que *ſi nous ne devenons comme des enfans, nous n'entrerons point dans le Royaume du Ciel.* C'eſt encore à tous les chrétiens que S. Paul a dit : ne rendez à perſonne le mal pour le mal ; ne vous vengez point vous mêmes, car c'eſt à Dieu que la vengeance eſt réſervée ; ne vous laiſſez point vaincre par le mal, mais travaillez à vaincre le mal par le bien. Voilà ſur quoi nous ſerons jugés, tous tant que nous ſommes, grands & petits, pauvres & riches, de quelque

qualité & de quelque condition que nous puiſſions être ; & non ſur les imaginations de quelques nouveaux caſuiſtes, ou ſur les opinions des hommes charnels, à qui l'eſprit du démon a fait établir pour maxime, qu'un homme d'épée ſe doit croire deshonoré, s'il ne ſe venge d'un affront, ou s'il n'accepte un duel. Malheur à qui s'attend que le grand nombre de ceux qui font de cette imagination payenne, une regle de leur conduite, obligera le ſouverain juge de les juger autrement que par ſes divines loix. Il a aſſez déclaré le contraire, quand il a pris tant de ſoin de nous avertir qu'il y en aura peu de ſauvés, que la voie qui mene à la vie eſt étroite, & que peu la trouvent, & qu'on ne doit point prétendre d'aller au Ciel, ſi on ne ſe fait violence. Cependant, contre une déclaration ſi expreſſe, ce qui damne plus de perſonnes, eſt qu'on s'endort ſur cette aſſurance, que ne faiſant que ce que font une infinité de gens, il n'y a pas d'apparence que Dieu nous voulût damner, parce qu'il faudroit pour cela qu'il voulût damner tout le monde ; ce qu'on ſe perſuade facilement être indigne de la bonté de Dieu. Les ivrognes des pays où ce vice eſt fort commun, ne ſe mettent pas en peine que S. Paul ait dit, que les ivrognes n'entreront point dans le Royaume du Ciel. Ils croyent que le grand nombre empêchera que Dieu ne les traite avec tant de rigueur. Le trafic des bénéfices eſt devenu ſi commun en quelques lieux, qu'on n'y craint plus la terrible ſentence de S. Pierre, contre le premier acheteur de choſes ſaintes. C'eſt la même illuſion que je ſais qui a fait dire, d'un autre péché, qu'il falloit bien que Dieu en donnât une amniſtie générale, parce qu'autrement il ſe trouveroit tout ſeul dans ſon Paradis. C'eſt de même auſſi qu'on raiſonne ſur les gens d'épée. On n'en connoît point qui puiſſent recevoir un affront ſans s'en venger, ni refuſer de ſe battre quand il eſt appellé en duel. Il faut donc bien, dit-on, qu'il n'y ait pas grand mal à cela ; autrement il faudroit condamner l'état militaire. Ne ſeroit-ce pas plutôt fait de dire, que les péchés n'ont qu'à devenir communs pour être légers, & ne plus mériter l'enfer ; ou plutôt, que la foi ſuffit pour être ſauvé, & que c'eſt ſeulement pour acquérir un plus grand dégré de ſainteté, que nous devons crucifier notre chair avec ſes deſirs, & vivre conformément aux inſtructions de Jéſus-Chriſt.

En effet, il ſemble qu'aujourd'hui la plupart du monde ne ſoit pas éloigné de cette penſée : car on regarde tous les Catholiques comme étant dans la voie du ſalut ; & néanmoins on en fait deux claſſes : les uns qu'on appelle dévots ou dévotes, & les autres à qui on ne donne pas ce nom, & qui ne le prétendent pas. Or ces dévots & ces dévotes ne ſont pas ordinairement des ſaints ou des ſaintes à canoniſer,

mais ce ſont ſeulement des perſonnes qui tâchent de vivre chrétiennement, qui s'appliquent à de bonnes œuvres, & qui ont ſoin d'éviter les péchés qui les feroient décheoir de l'état de grace. Que ſont donc les autres, & ſur quoi ſe fondent-ils pour eſpérer ce que Jéſus-Chriſt n'a promis qu'à ceux qui ne ſe contenteroient pas de l'appeller Seigneur, Seigneur ; mais qui feroient la volonté de ſon Pere qui eſt dans le Ciel : ce qui comprend tout ce que le fils nous eſt venu apprendre de la part de ſon Pere, qui eſt, ſelon S. Paul dans le 2. ch. de l'Epitre à Tite, *que renonçant à l'impiété & aux paſſions mondaines, nous devons vivre dans le ſiecle préſent, avec tempérance, avec juſtice & avec piété, étant toujours dans l'attente de la béatitude que nous eſpérons, & de l'événement glorieux du Grand Dieu, & notre Sauveur Jéſus-Chriſt, qui s'eſt livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, & de nous purifier, pour ſe faire un peuple particuliérement conſacré à ſon ſervice, & fervent dans les bonnes œuvres.* Voilà qui ſont ceux, ſelon cet Apôtre, dont Jéſus-Chriſt compoſe le peuple qu'il doit faire régner avec lui, après l'avoir rachetté de ſes iniquités. Or y en a-t-il d'autres que des dévots, à qui cela puiſſe convenir ? C'eſt donc ſe tromper ſoi-même que de ſe promettre le ſalut ſans être dévot. Et cependant, ſans parler de ceux qui ſe font une très fauſſe idée de la dévotion, la plupart du monde s'imagine qu'elle n'eſt pas néceſſaire pour être ſauvé, mais ſeulement pour être dans le Ciel, en un plus haut dégré de gloire. Et c'eſt ſur cela qu'on ſe fonde pour y donner entrée aux vindicatifs, aux ambitieux, aux avares, aux trafiqueurs de bénéfices, & à toutes ſortes de vicieux, pourvu que, de tems en tems, ils aillent à confeſſe, ſans changer de vie, & ſans que ceux qui les connoiſſent, ayent jamais lieu de dire d'eux, après aucune de ces confeſſions, qu'on voit bien maintenant qu'ils ſont convertis.

Ce qui a donné ſujet à un de nos Poëtes de mettre ces paroles dans la bouche de la piété, qui ſe plaint de ces derniers ſiecles :

Une ſervile peur tient lieu de charité ;
Le beſoin d'aimer Dieu paſſa pour nouveauté ;
Et chacun à mes pieds, conſervant ſa malice,
N'apporta pour vertu que l'aveu de ſon vice.

Dieu veuille nous préſerver d'une illuſion ſi dangereuſe. La main du Seigneur, qui ſe ſert de ſes ennemis même pour nous châtier, nous devroit faire rentrer dans nous-mêmes. Il écoutera nos gémiſſemens & nos

pleurs, quand nous nous convertirons ſérieuſement à lui. Mais quand nous ne vaudrons pas mieux que les Turcs, & que nous voudrons allier au nom de chrétien l'orgueil, la vengeance, l'avarice, l'impureté, & toutes les autres paſſions des payens, devons-nous être ſurpris qu'il nous traite comme il a autrefois traité ſon peuple, quand il ſe détournoit de ſa voie, & qu'il abandonnoit ſon ſervice.

Je ne ſais, Monſeigneur, comment je me ſuis engagé dans un ſi grand diſcours. C'eſt que je voudrois de tout mon cœur, que Dieu eût rendu V. A. l'exemple d'un Prince vraiment chrétien, & qu'il lui eût fait la grace d'être en Allemagne ce que feu le Prince de Conti a été en France, les ſept ou huit dernieres années de ſa vie.

LETTRE CCCCXXXVII.

A LA SOEUR MARIE MAGDELAINE, NOVICE AUX CARMELITES DE SENS, *qui l'avoit ſervi.*

La 62. du T. VIII. 24 *Août* 1683.

IL n'y a que trois ou quatre jours, ma très-chere Sœur, que j'ai reçu deux de vos lettres de M. avec une pour M. Simon, * que je lui ai envoyée, parce qu'il eſt en voyage, d'où il reviendra bientôt. Nous avions déja appris avec bien de la joie, qu'on avoit promis de vous donner l'habit le jour de S. Auguſtin; & depuis ce tems-là, je n'ai point ceſſé de vous recommander à Dieu, & d'offrir pour vous le ſaint ſacrifice de la Meſſe, afin qu'il vous faſſe la grace de conſommer le vôtre, & de demeurer toute votre vie attachée à la croix qu'il vous a choiſie par une ſinguliere miſéricorde. Plus je penſe par quelles voies Dieu vous a conduite dans cette ſainte ſolitude, ſi avantageuſe pour votre ſalut, plus je me ſens obligé de reconnoître que, quelques bons deſſeins que nous ayions, nous avons ſouvent de fauſſes vues, nous formons de vains projets, & que Dieu, qui ſait mieux que nous-mêmes ce qui nous eſt propre, a beſoin de rompre toutes nos meſures, pour nous attirer à lui par des chemins tout oppoſés à ceux que nous penſions prendre. Il ſe ſert même de nos fautes, & de fautes conſidérables, pour nous détacher de certains engagemens qui nous paroiſſoient avantageux, & qui ont pu l'être en leur tems; mais qu'il n'étoit pas dans l'ordre de ſa providence, qu'ils duraſſent toujours. Vous voyez aſſez, ma très-chere Sœur, que c'eſt la conduite que Dieu a tenue envers vous; je n'ai pas beſoin de vous le marquer. Il ne vous ſera pas non plus difficile de juger de ce que vous avez à faire pour

* Mr. Guelphe.

pour entrer dans les deſſeins de Dieu, & en tirer le fruit qu'il veut que vous en tiriez. De ce que Dieu s'eſt ſervi de vos fautes pour vous attacher à lui d'une maniere plus forte, plus ſure & plus ſainte, vous ne devez pas les moins reſſentir. Je rends graces à Dieu, de ce que vous en êtes perſuadée; & j'ai eu de la conſolation en liſant dans votre lettre, que *vous en porterez le regret juſques à la mort.* Vous avez bien ſujet de remercier Dieu de vous donner ce ſentiment; car il n'eſt que trop ordinaire aux perſonnes de votre ſexe, d'être fort touchées de certains péchés qui donnent beaucoup de confuſion devant les hommes, & de l'être peu des péchés ſpirituels qui bleſſent la charité. Elles ont raiſon de l'être des premiers, parce que ce ſont aſſurément de terribles plaies; mais elles ne l'ont pas de ne l'être gueres des derniers, parce qu'ils peuvent être auſſi grands aux yeux de Dieu, & qu'étant moins ſenſibles, il eſt ſouvent plus difficile de s'en relever comme il faut; l'amour propre étant ingénieux à nous les déguiſer, & à diminuer l'horreur que nous en devrions avoir.

Cependant, ma très-chere Sœur, ce regret que vous ferez très bien de conſerver juſques à la mort, ne doit pas troubler votre paix, ni même diminuer la joie que vous doit donner en même tems la conſidération des infinies miſéricordes de votre Sauveur, qui a tant de bontés pour vous, que de vouloir bien vous prendre pour ſon épouſe d'une maniere ſinguliere, nonobſtant toutes vos infidélités paſſées. Il faut ſeulement que cela ſerve à vous maintenir dans une plus grande humilité, & dans une plus grande abjection de vous-même, & dans une continuelle vigilance à éviter les moindres fautes qui pourroient avoir du rapport avec celles que vous pleurez. Vous comprenez bien que cela veut dire, que vous devez ſans ceſſe demander à Dieu qu'il vous faſſe la grace d'être diſpoſée à ſouffrir de tout le monde, à ne vous élever au deſſus de perſonne, à ne vous piquer de rien: mais à être bien aiſe au contraire d'être humiliée, mortifiée, mépriſée par un ſentiment ſincere & véritable, qu'on ne ſauroit avoir tant de mépris pour vous, que vous n'en méritiez encore davantage pour avoir tant offenſé Dieu, & avoir ſi mal uſé de ſes graces. On n'eſt vraiment Religieuſe, qu'autant qu'on a cette réſolution dans le cœur; puiſque ce n'eſt pas comprendre ce que c'eſt que la religion, que de n'être pas perſuadée que le plus grand avantage qu'on y trouve, eſt qu'on n'y laiſſe point notre orgueil en repos, & qu'on nous y fournit continuellement des moyens de combattre ce dangereux ennemi. Il ne faut pas néanmoins ni s'étonner, ni ſe troubler, lorſque nous y ſentons quelquefois de la répugnance. Ce ne ſeroit pas un combat, ſi cela n'étoit ainſi; & Dieu le permet pour nous empêcher de tomber dans une vanité plus dangereuſe, en nous imaginant qu'il n'y auroit plus en nous aucun fond de vanité & d'orgueil. Mais quand

nous ſentons qu'il s'en éleve quelque mouvement dans notre cœur, nous devons bien prendre garde de ne le pas trouver raiſonnable, comme on fait ſouvent, quand on ſe laiſſe aller à ſa paſſion, faute d'aſſez veiller ſur ſoi-même. Car on n'eſt point en colere, qu'on ne croye avoir raiſon de s'y mettre. Que ſi nous nous ſommes laiſſés emporter juſques là, humilions-nous en devant Dieu, auſſi-tôt que nous nous en appercevons, & que ſa crainte nous empêche d'en rien témoigner au dehors; ce qui nous rendroit beaucoup plus coupables que ſi nous avions retenu au dedans de nous ce mauvais fruit de la corruption de notre cœur. Je veux croire que cela ne vous arrivera pas. Que ſi néanmoins vous tombiez par ſurpriſe dans une faute de cette nature, il ne faudroit pas vous décourager, mais en chercher le remede dans la charité de vos Meres, en les priant de vous donner une ſi bonne pénitence, que la chair en étant mortifiée, elle en eût moins de force à ſe révolter contre l'eſprit.

Je ne croyois pas vous en tant dire, & en effet, cela ne vous étoit pas néceſſaire au lieu où vous êtes. Votre regle, l'exemple de vos Sœurs, & les charitables avertiſſemens de vos Meres vous marqueront aſſez le chemin que vous devez tenir pour arriver heureuſement à la fin de votre courſe. Ma joie ſera parfaite, quand je vous y ſaurai entiérement engagée. J'ai confiance en Dieu que cela ſera, & je l'eſpere auſſi de la bonté de vos Meres, pour qui j'ai beaucoup d'eſtime, ſur le témoignage que des gens de bien m'en ont rendu. Mais je ne puis aſſez leur témoigner ma reconnoiſſance de ce qu'en ma conſidération, elles vous ont traitée avec tant de charité. Faites leur, je vous prie, mes très-humbles recommandations, & aſſurez les bien que je ne manquerai pas de prier Dieu pour elles, & pour leur ſainte communauté.

LETTRE CCCCXXXVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la mort de la Reine; de l'Abbaye de S. Cyran, & de celle du Tard.*

La 242. du T. III. *26 Août 1683.*

IL falloit qu'on ne ſût pas encore le 7, quand vous avez écrit, la mort de la Reine. On en aura été bien ſurpris. Tout le monde convient qu'on l'a tuée par une ſaignée que lui ordonnerent le premier Médecin du Roi & celui de M. le Dauphin, contre l'avis de ſon Médecin à elle, qui ſoutenoit que c'étoit la tuer, parceque cela feroit rentrer dans les veines le pus d'un abcès qu'elle avoit au deſſus de l'aiſſelle. Le Roi a dit

une belle parole ſur ſon ſujet : car quelqu'un lui faiſant un compliment de condoléance, il répondit en ces termes : j'ai bien ſujet de la regretter, c'étoit une très-bonne Princeſſe, & je dois lui rendre ce témoignage, que, depuis vingt-trois ans que nous avons été enſemble, elle ne m'a jamais donné aucun ſujet de mécontentement, quoique je lui en euſſe donné beaucoup.

J'ai auſſi à vous dire, à la louange de S. M., qu'il a eu une bonté & une équité admirable pour l'Abbaye de S. Cyran. Car quoiqu'on l'eut noircie par des calomnies & des médiſances atroces, en ayant pris elle-même connoiſſance, elle a voulu qu'on exécutât tout ce qu'avoit réglé le dernier Abbé (*a*); qu'on y pût recevoir juſqu'à vingt Religieux, ſelon l'intention de cet Abbé, que le Roi a louée & approuvée, & que la régularité y fût obſervée, comme il l'avoit établie. Et S. M. a auſſi trouvé bon que M. des Touches & M. Gedoin y demeuraſſent s'ils vouloient, quelque oppoſition qu'y fit le préſent Abbé, qui a beaucoup perdu de ſon crédit & de ſa réputation par toutes ſes chicanes; au lieu que le P. Prieur, qui a été obligé de venir à Paris pour cette affaire, y a été honoré & regardé comme un ſaint par tous ceux qui l'ont vu.

Voici encore une autre affaire pour laquelle il faut bien remercier Dieu. Le Tard eſt une des plus anciennes Abbayes de Filles de l'Ordre de Cîteaux, qui étoit autrefois à la campagne auprès de Dijon, & qui, depuis le commencement de ce ſiecle, eſt dans la ville. Le Roi y nommoit autrefois comme aux autres de cet Ordre, quoique cela fût contre le concordat; mais il y a environ 60 ans que les Religieuſes obtinrent du Roi, qu'elles pourroient élire leur Abbeſſe de trois ans en trois ans. Et comme ce Monaſtere étoit fort uni à celui de P. R. la M. Agnès Arnauld, qui s'étoit démiſe de la Coadjutorerie de l'Abbaye de P. R. pour la mettre auſſi en élection triennale, ayant été élue Abbeſſe du Tard par les Religieuſes une & deux fois, y a été Abbeſſe pendant ſix ans, après leſquels elle fut rappellée à Paris. Cependant, comme il n'y a toujours que trop de filles ambitieuſes, une jeune Religieuſe de qualité demanda l'année paſſée cette Abbaye au Roi, comme étant de ſa nomination, ſe la fit donner, & obtint des Bulles du Pape, qui apparemment ne ſavoit pas que ce Monaſtere fût d'une autre condition que les autres. Mais les Religieuſes s'étant oppoſées à la priſe de poſſeſſion de cette Abbeſſe prétendue, le Roi a eu la juſtice de renvoyer l'affaire au Grand Conſeil; & par un Arrêt contradictoire, le 6 Août, qui eſt le jour de la mort de la Mere Angélique, les Religieuſes ont été maintenues dans leur droit d'élection, & l'ambitieuſe

(*a*) [Mr. de Barcos, mort le 22. Août 1678.]

renvoyée dans ſon couvent. Vous jugez aſſez combien cela eſt important pour des perſonnes que vous connoiſſez.

La Dame qui s'étoit recommandée à feu M. de Pamiers, dans la même vue que la Mere de Samuel, croit avoir obtenu depuis trois mois l'effet de ſon deſir. Mais elle vous prie que l'on continue les prieres que l'on avoit commencé de faire pour elle, afin que Dieu lui en donne un entier accompliſſement.

J'avois bien prévu qu'il n'y avoit point d'apparence que l'on fît rien ſur l'un des deux points pour leſquels on avoit demandé des mémoires. Cependant cela fait trembler, comme je vous ai déja dit : car eſt-on aſſuré de ſe ſauver, en autoriſant ou ſouffrant de ſi grands déſordres ; & quelque bonne intention que l'on ait, ne craint-on point le *veruntamen* de l'Ecriture, qui a fait que des Princes qui ont paru avoir tant de piété, comme Joſaphat, n'ont point été mis par le Saint Eſprit au nombre des bons Rois ?

J'appréhende bien qu'on n'ait gueres plus de zele pour le ſecond, qui eſt le concours, quoique cela ſoit bien plus facile. Il faut néanmoins s'attendre qu'il y aura de l'oppoſition, & qu'il faudra de la fermeté pour la ſurmonter.

* *la Juſtification.* L'ouvrage eſt entiérement arrêté. * Les amis y trouvent trop d'inconvéniens. C'eſt une marque que Dieu ne le veut pas.

LETTRE CCCCXXXIX.

AU MÊME. *Sur une lettre de Mr. Navæus ; l'Extrait de la Theſe qui lui avoit été envoyé. La crainte d'une guerre prochaine ; & le ſilence de ceux qui approchoient le Roi.*

La 244. du T. III. 2 *Sept.* 1683. JE viens de recevoir votre lettre du 14 Août. Je ne vous y aurois pas fait réponſe, tant j'ai peu de choſes à vous mander, ſi je n'avois eu à vous faire tenir une lettre de Mr. Navæus, qu'il m'a envoyée ouverte afin que je la viſſe, & qui me paroît d'une extrême importance. Vous en jugerez de même que moi ; & ainſi je ne doute point que vous & vos amis, ne faſſiez tout votre poſſible pour faire réuſſir une affaire qui feroit ceſſer un des plus grand déſordres qui puiſſent être dans l'Egliſe. Les cheveux m'ont dreſſé à la tête en liſant ce qu'il en mande. Rien n'eſt plus facile que de faire ce qu'il propoſe ; & ſi on le néglige, il ne faut plus eſpérer qu'on mette ordre à rien. La guerre du Turc ne doit point empêcher qu'on ne s'y applique :

[La Simonie.]

car ce ſont ces ſortes de bonnes œuvres, qui vont au ſalut des ames, qui peuvent plus attirer que toute autre choſe la protection de Dieu ſur les Chrétiens.

Si le Cardinal dont vous parlez a un véritable zele pour la bonne doctrine, & pour empêcher qu'on ne ruine par un eſprit ſchiſmatique la paix & la charité, qui doivent regner entre les Théologiens Catholiques, il ſuffira de lui faire voir l'extrait de la Theſe qui vous a été envoyé, pour le porter à en parler au Pape, afin que Sa Sainteté arrête de ſi grands emportemens, & qu'elle en réprime les auteurs. Mais ſi cela ne lui ſuffit pas, je ſuis aſſuré qu'une lettre que je lui en écrirois, n'y feroit rien davantage, & peut-être même qu'elle y nuiroit, en réveillant la prévention que l'on peut avoir en ce pays-là contre les prétendus Janſéniſtes, dont on a accoutumé de me regarder comme le chef.

Il y a déja quatre ou cinq jours que le bruit couroit, que le Roi aſſembloit beaucoup de troupes en ce pays-ci, & qu'il y pourroit bien faire la guerre. On nous en avoit même écrit quelque choſe de Paris. Je ne le pouvois croire, & je ſoutenois contre tout le monde que cela ne ſeroit point. Cependant mardi matin un Brigadier envoyé au Gouverneur Général par Mr. le Maréchal d'Humieres, lui vint dire, que le Roi ayant attendu qu'on lui fit raiſon ſur ſes prétentions, il étoit réſolu de s'en mettre en poſſeſſion, & qu'il avoit quarante mille hommes prêts pour cela. Le Marquis de Grana lui répondit fort ſagement, que cela le ſurpreſoit, & que la conjoncture préſente lui faiſoit croire que tout demeureroit dans une profonde paix: mais que S. M. T. C. ayant un Ambaſſadeur à Madrid, & S. M. C. en ayant un à Paris, il lui ſembloit que c'étoit par l'un ou par l'autre que cela ſe devoit traiter. Vous jugez après cela dans quelle conſternation on eſt dans ce pays-ci. Mais comme il y a apparence qu'on aura envoyé un courier extraordinaire pour apprendre au Pape une nouvelle ſi ſurprenante, vous en ſerez peut-être déja informé avant que de recevoir cette lettre. Peut-être qu'il n'y aura point de guerre; car les Eſpagnols ſont ſi foibles, qu'ils pourront laiſſer prendre ce que l'on voudra, plutôt que de réſiſter & donner par là occaſion à une guerre, dont ils craindroient que la fin ne fût la perte de tout le pays. Quoiqu'il en ſoit je ſuis réſolu de ne point déloger, & d'attendre en repos & en patience ce que Dieu voudra qui arrive de tout ceci. Je ne laiſſe pas d'en être bien touché, je vous l'avoue; mais le mal augmenteroit plus qu'il ne diminueroit par mes craintes & par mes inquietudes. . .

C'eſt aujourd'hui la fête de S. Antonin Patron de Pamiers. Mais laiſſera-t-on toujours dans l'oppreſſion les bonnes gens de ce pays-là? Seront-ils toujours dans la terre de l'oubli comme des morts, non pas de quatre jours, ainſi que S. Lazare, dont on fait auſſi la fête en ce même jour; mais

de quatre ans? Ne ſe trouvera-t-il point une main favorable, qui leve la pierre de leur tombeau? En un mot n'en dit-on plus rien? Et croit-on traiter favorablement le Roi, en le laiſſant chargé devant Dieu de tant de péchés que de mauvais conſeils lui ont fait commettre, dont il eſt impoſſible qu'il obtienne le pardon, tant que les maux qu'on lui a fait faire ſubſiſteront? Quel malheur aux Princes, que perſonne ne leur oſe dire la vérité! On leur fait perdre le fruit du peu de bien qu'ils font, par les louanges qu'on leur en donne, & on n'oſe leur dire un mot de ce qui bleſſe dans leur conduite toutes ſortes de loix & divines & humaines, par la peur qu'on a qu'ils ne s'en offenſent! Les plus gens de bien qu'on croiroit avoir droit de leur parler s'en excuſent ſur divers prétextes; & c'eſt une autre peine où on eſt ſur ce ſujet. Car eſt-on bien aſſuré que Dieu recevra leurs excuſes, & qu'il ne leur demandera point compte, comme d'un talent qu'ils négligent de faire profiter, de n'uſer pas de la liberté que le rang qu'ils ont dans l'Egliſe leur donne, de faire ce qu'ont fait tant d'autres Saints en de ſemblables rencontres? Je ne ſais comment je me ſuis engagé dans ce diſcours. Je ne penſois pas vous rien dire de tout cela.

LETTRE CCCCXL.

AU MÊME. *Sur la guerre dont on étoit menacé; la nomination de l'Electeur de Cologne à un quatrieme Evêché; ce qu'il devoit répondre aux invitations du Prince de Heſſe-Rhinfels: quelques theſes de Rome; quelques miracles qui s'y étoient faits, & de ceux de Port-Royal.*

La 231. du Tome III. 10 *Sept.* 1683.

JE vous ai déja mandé que ce que je ne pouvois croire eſt arrivé. Nous avons ici la guerre, ou au moins une armée de quarante mille hommes, qui met toute la campagne ſous contribution, en déclarant qu'ils ne veulent point rompre la paix. Il ſemble qu'ils attendent qu'on leur réſiſte, afin de prendre de là occaſion de faire une guerre ouverte; & elle pourra bien arriver ſi les Hollandois envoyent ici leurs troupes, comme l'on dit qu'ils vont faire. Cependant Mr. Ranucci (*a*) paroît fort content des honneurs qu'on lui fait à la Cour, & on ne dit point qu'il ſe mette fort en peine d'arrêter les ſuites funeſtes d'un ſi fâcheux commencement. On voit donc bien qu'il n'y a que Dieu qui y puiſſe mettre remede. C'eſt donc à lui qu'il faut s'adreſſer, & le prier qu'il ait pitié de la Chrétienté, qui ſe déchire elle-même en même tems qu'elle eſt attaquée par un ennemi ſi formidable & ſi cruel (*b*).

(*a*) Nonce extraordinaire en France.
(*b*) [Le Turc faiſoit pour lors le ſiege de Vienne.]

L'Electeur de Cologne eſt élu Evêque de Munſter. Ce ne lui étoit pas aſſez de trois Evêchés, dont il n'a guere plus de ſoin pour le ſpirituel, que j'en ai de l'Archevêché de Tolede : il lui en falloit un quatrieme. Et on doit s'attendre qu'il ne ſera pas le ſeul que ce fardeau accablera. Car que peut-on juger de ceux qui, en lui donnant des Bulles, autoriſeront cette criminelle infraction des Canons ? En vérité cela fait trembler. Une véritable & ſolide réformation de ſi grands abus, ſeroit bien plus capable d'appaiſer Dieu, que tout ce qui ſe fait à l'extérieur par des Chrétiens qui ne changent point de vie.

Je ne ſais que vous dire de la propoſition que vous fait le Prince (*a*), de venir quelque tems chez lui. Je penſe que vous lui pourriez ſervir en lui racontant diverſes choſes très-édifiantes que vous ſavez des deux SS. Prélats : mais pour ce qui eſt des diſputes de la grace, je penſe, qu'au lieu de diſputer contre lui, le meilleur ſeroit de lui faire lire le livre de S. Auguſtin de la Correction & de la Grace. On ſait des exemples des Moliniſtes que cette lecture a tout-à-fait changés. Mais comme vous êtes réſolu de paſſer l'hiver où vous êtes, vous aurez le loiſir de penſer à cela.

On nous a envoyé de Paris l'Extrait d'une Theſe ſoutenue au College Romain de la Société en 1674. Cet Extrait eſt tout à fait Auguſtinien. Mais ce ſeroit une bonne affaire ſi vous pouviez avoir la Theſe même (*b*).

Je ſerois ravi de ſavoir les miracles dont vous parlez. Il en eſt arrivé quelques-uns à P. R. dont on vous pourra écrire une autrefois. On leur a accordé un fort bon Confeſſeur. Il en faut remercier Dieu. Je crois vous avoir mandé que la Dame qui s'étoit recommandée aux prieres de Mr. de Pamiers, a obtenu l'effet de ſon vœu.

(*a*) Le Prince Erneſt, de Heſſe-Rhinfels.
(*b*) On trouve cet Extrait, pag. 29 de la *Défenſe de Mr. Arnauld, contre la Réponſe aux livres des Idées*

LETTRE CCCCXLI.

Au Prince Ernest. *Obſervations ſur un Ecrit du P. Jobert contre les prétendus Janſéniſtes.*

J'Ai, Monſeigneur, à faire des excuſes à V. A. S., de ce que j'ai été ſi long-tems ſans me donner l'honneur de lui écrire ; c'eſt que m'étant trouvé un peu mal, pendant quelques jours. J'ai été obligé de diſcontinuer un ouvrage que je ſerois bien aiſe d'avoir achevé ; ce qui me l'a fait reprendre 21 *Sept.* 1683.

avec un peu d'empreſſement. Et d'ailleurs, je ne voyois pas qu'il y eût rien de preſſé à répondre au P. Jobert; car pour la quatrieme partie, (que je n'ai reçu qu'après la cinquieme,) qui devoit être la plus importante, puiſqu'il entreprenoit de répondre pied-à-pied aux remarques qu'on avoit faites ſur l'extrait de l'ancienne lettre, je n'ai preſque autre choſe à en dire à V. A., ſinon qu'Elle n'a qu'à la conférer avec les Remarques, pour juger Elle même, qu'il laiſſe paſſer ſans réponſe ce qu'il y avoit de plus important, & que les réponſes qu'il fait au reſte, ne ſont encore que des paroles en l'air ſans aucune preuve. Ce ſeroit du tems perdu que de le marquer en particulier; car V. A. a trop de lumieres & trop de jugement, pour ne pas le reconnoitre facilement Elle-même. J'y ferai néanmoins quelques obſervations.

du 8 Fevr. 1683.

I.

Il nous apprend que les réponſes aux Provinciales, imprimées à Liege, ſont du P. *Noet;* & il prétend que ce ſont de fort belles pieces, qu'il ſeroit bon que V. A. eût lues. Mais il diſſimule qu'on a dit dans les remarques; que Montalte a ruiné les premieres de ces réponſes dans ſes dernieres lettres; que Wendrock les a toutes généralement réfutées; & que nul n'y a oſé repartir que l'Auteur des *Notæ in Notas*, dont les Jéſuites rougiſſent, & que tout leur crédit n'a pu empêcher qui ne fuſſent condamnées à Rome.

II.

Il ne ſe dédit point abſolument de ce qu'il a écrit autrefois à V. A. contre le Cardinal *Bona*. Il dit ſeulement qu'on lui doit permettre de *ſuſpendre ſon jugement*, & de ne pas condamner celui de qui il avoit appris cette calomnie, qu'il recevoit de nous, tous les ans dix mille livres de penſion, par l'entremiſe de deux Evêques. Et la raiſon qu'il apporte pour ſuſpendre ſon jugement eſt, que je pourrois bien mentir quand je le nie; comme M^r. Arnauld, dit-il, étoit un menteur, quand il a nié autrefois, que le Curé de S. Sulpice avoit fait renoncer le Janſéniſme à M^r. de Liancourt, avant que de lui donner le viatique. Je le nie encore; & je ſuis aſſuré que cela n'eſt pas, quoique je ne fuſſe pas préſent lorſqu'on lui donna le viatique; l'ayant ſu de ceux qui étoient auprès de lui, qui étoient de fort gens de bien, & auſſi croyables pour le moins, que le Curé de S. Sulpice, qui étant fort emporté a pu vouloir faire paſſer pour une abjuration du Janſéniſme, la profeſſion qu'il fit faire à ce Seigneur, de mourir dans la foi de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, & de condamner tout ce qu'elle avoit déclaré être contraire à cette foi, V. A. voit ſans doute combien il eſt aiſé de ſe tromper en ces ſortes de choſes. Mais il n'en eſt pas de même d'un fait auſſi

auſſi circonſtancié que celui-ci : *Le Cardinal Bona eſt mort de déplaiſir, de ce qu'on a découvert qu'il étoit penſionnaire des Janſéniſtes, recevant d'eux dix mille livres de penſion, par l'entremiſe des Evêques d'Alet & d'Agen.*

C'eſt ce qui a été mandé à V. A., & tout ce qu'Elle a pu dire pour témoigner ſon indignation contre une calomnie ſi peu raiſonnable, n'a point eu d'autre effet, ſinon que le P. Jobert a *ſuſpendu ſon jugement ;* c'eſt-à-dire, qu'il eſt demeuré en doute ſi cela étoit vrai ou faux : ce qui n'empêche pas qu'il ne ſoutienne encore, que cela n'étoit pas hors d'apparence, parcequ'il étoit, dit-il, de notorieté publique, que ce Cardinal avoit été le protecteur de quelques gens du parti à Rome.

Tout autre qu'un Jéſuite concluroit de là, que ce pieux & ſavant Cardinal ne jugeoit pas, non plus que les plus ſaints Evêques de France, que ceux à qui les Jéſuites ont donné le nom de Janſéniſtes fuſſent hérétiques, & d'un parti contraire à celui de l'Egliſe ? Mais comme les Géomètres ont leurs demandes, qu'ils appellent *poſtulata*, qu'ils ne prouvent point, mais qu'ils prennent pour principes de ce qu'ils ont à prouver, les Jéſuites auſſi ont les leurs, dont la principale eſt, que ceux à qui ils ont donné le nom de Janſéniſtes, ſont hérétiques ; d'où il leur eſt aiſé de conclure, qu'étant notoire que ce Cardinal avoit été le protecteur de quelques-uns de ces gens-là, il devoit paſſer pour un *fauteur d'hérétiques ;* & qu'ainſi ce n'étoit pas faire tort à ſa réputation que de demeurer au moins en ſuſpens, s'il n'en avoit point été penſionnaire ; de ſorte que ſi cela n'étoit pas tout à fait aſſuré, ce n'étoit pas néanmoins une choſe ſi hors d'apparence qu'on pût condamner celui qui avoit publié cette fauſſeté. Voilà comme raiſonne ce bon pere. V. A. jugera ſi cela eſt bien chrétien ; & ſi ce n'eſt point ôter les jugemens téméraires du nombre des péchés, que de croire qu'il n'y a point eu de péché à avoir cru d'abord, ſur le diſcours en l'air d'un je ne ſais qui, qu'un Cardinal d'un ſi grand mérite & d'une ſi grande piété, a été une ame vénale, qui favoriſoit, pour de l'argent, ceux qu'il devoit prendre pour ennemis de l'Egliſe, ſi on en croit les Jéſuites, & de s'imaginer enſuite que c'eſt aſſez pour réparer devant Dieu un jugement ſi criminel, de dire qu'*on ſuſpend ſon jugement ;* c'eſt-à-dire, qu'on laiſſe en doute ſi cela eſt, ou ſi cela n'eſt pas.

III.

Il n'a pas oſé nier que ſes Peres n'ayent traité M. Arnauld de Calviniſte ſur l'Euchariſtie : car ils l'ont fait par des livres imprimés ſous leur nom, & entr'autres, par un qui portoit ce titre ſcandaleux : *Le Port Royal & Geneve d'intelligence contre le très St. Sacrement de l'Euchariſtie, & particuliérement dans les équivoques de l'Art. 15. de la 2. lettre de M.*

Arnauld, quoiqu'il y prétende faire paſſer cette intelligence pour une horrible impoſture, par le P. Bernard Meynier, de la Compagnie de Jeſus. Mais il ſoutient que les ſoupçons que l'on avoit de ſa foi en ce tems là, étoient raiſonnables, & qu'on les pourroit avoir encore, s'il n'avoit pas écrit contre les Huguenots auſſi fortement qu'il a fait dix ans depuis. Sur quoi je n'ai qu'à prier V. A. de lire la XVI. Provinciale, & la iij. des Viſionnaires contre le S^r. Deſmarets, afin qu'elle juge s'il y eut jamais de calomnie plus noire & plus mal fondée qu'étoit celle-là, en quelque tems que ce ſoit.

Comme il allégue toujours la réponſe au S^r. Mallet, comme contenant les héréſies de Luther & de Calvin, touchant la grace; laiſſant là le fond dont j'ai parlé dans une autre lettre, je prie ſeulement V. A. de conſidérer ces circonſtances: le S^r. Mallet étoit ſi bien à la Cour & auprès de M. de Paris, que l'on fit menacer M. Arnauld de la part du Roi, de l'exil ou de la Baſtille, s'il répondoit à ſon livre. Et en effet, il n'y a pu répondre qu'étant hors de France; & il a fallu des machines pour faire entrer cette réponſe à Paris. Elle contenoit des choſes, ſur tout à la fin de la ſeconde partie, qui ne devoient plaire, ni à la Cour, ni à M. l'Archevêque, ni aux Jéſuites. Quelle apparence donc qu'on ne l'eût pas fait condamner, ſi elle eût contenu des héréſies; & l'applaudiſſement qu'elle a reçu de tout le monde, ne prouve-t-il pas manifeſtement qu'il faut qu'on n'y ait rien trouvé que de catholique, & de tout-à-fait hors d'atteinte.

IV.

Il avoue que ſes Peres ont toujours regardé feu M. *de Solminiach*, Evêque de Cahors, comme un Prélat *très-ſaint, & d'une vertu extraordinaire.* Cependant rien n'eſt plus vrai que le jugement qu'il faiſoit d'eux, après les avoir fort étudiés; c'eſt-à-dire, qu'il les croyoit ſi pernicieux à l'Egliſe, qu'il ne penſoit pas qu'un bon Evêque pût ſe ſervir d'eux. Mais au lieu de nous expliquer comment il s'eſt pu faire qu'un Evêque, qu'ils reconnoiſſent avoir été *très-ſaint & d'une vertu ſi extraordinaire*, a eu ſi mauvaiſe opinion d'eux, s'il n'y avoit rien de mauvais dans leur conduite, il s'amuſe à faire valoir la charité de ces Peres, qui ne parlent pas mal de ceux même qui ont jugé d'eux ſi déſavantageuſement; comme ſi ce ne pouvoit pas être un effet de leur impuiſſance à rien dire contre ce Prélat, qui pût être cru, plutôt que de leur modération.

V.

Sur le chagrin qu'il témoigne à cauſe de la dévotion que pluſieurs ont à feu M. l'Evêque de Pamiers, avant qu'il ſoit canoniſé, V. A. peut voir

ce qui a été dit ſur ce ſujet dans la quatrieme Viſionnaire contre le Sr. Deſmarets.

VI.

V. A. peut s'aſſurer qu'il n'y a rien de plus faux que le prétendu proverbe : *Il ment comme un Janſéniſte.* V. A. voit auſſi qu'il s'en défend fort foiblement ; & pour toute preuve, il me veut faire paſſer pour un grand menteur, ſur ces paroles qu'il a trouvées dans une lettre que j'ai écrite à V. A. *Un miſérable Prêtre a été condamné à faire amende honorable, & aux galeres, pour avoir fait un livre intitulé : Le Catéchiſme des Janſéniſtes. Cela s'appelle, dit-il, mentir en Janſéniſte.* Et il dit enſuite qu'il a eu de quoi découvrir la fourbe de votre Docteur ; mais j'ai retrouvé le brouillon de cette lettre ; & ſi V. A. l'a conſervée, Elle y verra ſi j'ai pu mentir, en ne faiſant que rapporter ce qui m'avoit été mandé. Car voilà tout l'article ; *on m'a mandé une nouvelle de Paris aſſez ſurprenante, mais qu'on ne m'a pas bien expliquée ; car voici tout ce qu'on m'en écrit : „ Un „ miſérable Prêtre a été condamné à faire amende honorable & aux galeres, „ pour avoir fait un livre intitulé : Le Catéchiſme des Janſéniſtes, & le „ chemin d'Ypres. „*

Peut-on *mentir* quand on rapporte ſimplement une nouvelle dans les propres termes qu'elle a été mandée ? Et après tout, il avoue que ce Prêtre condamné pour avoir publié de grandes calomnies contre un Conſeiller, avoit fait auſſi le *Catéchiſme des Janſéniſtes*, quoique ce ne ſoit pas pour cela qu'il a été condamné. Et ainſi on le peut ajouter à quatre ou cinq frippons repris de juſtice, qui avoient été déchaînés contre les prétendus Janſéniſtes.

Je ne penſois pas, Monſeigneur, vous en tant dire ; car en vérité, cela n'en valoit pas la peine. Il vaut donc mieux ſe réjouir avec V. A. de la glorieuſe & triomphante nouvelle de la délivrance de Vienne, & de la défaite des Turcs. Nous n'en ſavons pas encore les particularités ; mais la choſe eſt certaine : car on a vu des lettres datées de la tente du Grand Viſir. Que l'on ſeroit heureux, ſi Dieu vouloit lever tout ce qui reſte encore de ſemence de diviſion entre les Princes chrétiens. Mais je ne ſais ſi V. A. a reçu ma derniere lettre du neuf Septembre, † où je lui témoignois ne † al. 25
pouvoir croire l'invaſion que l'on craignoit, qui néanmoins eſt arrivée deux jours après. C'eſt un ſujet de larmes, & on ne peut ſur cela avoir recours qu'à Dieu. Il ſemble néanmoins qu'il y en a qui eſpérent que tout s'accommodera. Ainſi ſoit-il.

J'oubliois de remercier V. A. de la réponſe au Mémoire touchant l'Angleterre. Il y a long-tems qu'on m'avoit averti que je m'étois trompé en

croyant que *Hil*, *Greex* & *Bury* étoient Prêtres. Mais une seule erreur de fait dans un livre qui en contient un si grand nombre, ne donnoit pas, ce me semble, sujet de dire, *que cela avoit diminué l'estime que l'on auroit fait autrement de l'Apologie.* Car de quelle importance peut être cette erreur de fait, sur laquelle je n'appuie point, & dont je ne tire aucune conséquence. Aussi V. A. m'a fait la justice de mettre à la marge de cet endroit de la réponse au Mémoire : *quàm jejunè, & voilà ce que fait la passion.* (a)

(a) Le Prince Ernest n'étant pas en état de répondre au Mémoire de questions, que Mr. Arnauld lui avoit adressé, l'envoya au P. Jobert, pour être répondu par les Jésuites Anglois : ce qui fut fait.

LETTRE CCCCLXII.

Au même. *Sur un écrit du Sieur Dubois, touchant le droit de patronage.*

26 Sept. 1683. JE ne sais, Monseigneur, comment il est arrivé qu'on a manqué de renvoyer à V. A. divers papiers qui devoient lui être renvoyés. J'en suis bien fâché ; c'est une faute que je tâcherai de ne plus faire. J'ai reçu la *du 7 Sept.* derniere lettre de V. A. où elle me mande les nouvelles de la défaite des Turcs. Nous les savions déja, & nous attendons la confirmation de ce qu'on en a mandé depuis, que la cavalerie chrétienne a attrapé dans la fuite la Mahométane, & qu'elle l'a défaite.

Voilà une seconde lettre contre le Sieur Dubois, qui se vend à Bruxelles : j'ai cru que V. A. ne seroit pas fâchée de la voir.

M. l'Evêque de Castorie m'a mandé, que l'écrit que ce M. Dubois a fait pour favoriser la méchante prétention des Gentilshommes Catholiques de Hollande, touchant le droit de Patronat, est une satyre contre lui (Evêque,) & contre son Clergé : mais qu'il pourroit bien s'en repentir. Cette prétention est mal fondée, & elle pourroit faire tort à la Mission d'Hollande. Voilà de quelle sorte les bons amis des Jésuites servent l'Eglise. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXLIII.

A Monſieur PIROT. *Pour l'engager à faire cenſurer en Sorbonne le livre de la dévotion de la Vierge, du P. Craſſet, dont le Miniſtre Jurieu abuſoit.*

J'Ai appris, Monſieur, avec bien de la joie, qu'on vous a choiſi pour être Syndic de la Faculté, ne doutant point que vous ne vous acquittiez mieux de cet emploi que ceux qui vous ont précédé dans cette charge. C'eſt ce qui me fait prendre la liberté de vous préſenter une occaſion de rendre un très-grand ſervice à l'Egliſe. Il m'eſt tombé entre les mains le livre d'un hérétique, dont on fait beaucoup d'eſtime dans la Hollande. Il eſt intitulé : *Préſervatif contre le changement de Religion. Ou l'idée juſte & véritable de la Religion Catholique Romaine, oppoſée aux portraits flattés que l'on en fait, & particuliérement à celui de M. de Condom.* Ce livre eſt très-foible par tout ailleurs : mais il tire de grands avantages contre le livre de M. de Condom, de celui du P. Craſſet, comme il paroît par ces ſix pages que j'ai fait tranſcrire à part, tout de même qu'elles ſont dans le livre, avec les citations & les diverſités de caracteres. N'ayant pas le livre de ce Jéſuite, je ne puis deviner s'il ne lui impoſe point ; mais ſi les choſes y ſont telles qu'il les rapporte, comme il y a bien de l'apparence, je ne doute point, Monſieur, que vous ne jugiez auſſi bien que moi, qu'il ſeroit très-important, pour empêcher un ſi grand ſcandale, de ne pas laiſſer ſans cenſure un ſi méchant livre, qui eſt capable de détruire une grande partie du fruit que l'on peut attendre de celui de M. de Condom. La place où vous êtes vous donne moyen de rendre ce ſervice à l'Egliſe. Et comme rien n'eſt d'une néceſſité plus indiſpenſable que de ſatisfaire, dans des rencontres auſſi importantes que celles là, aux devoirs des charges auxquelles on nous a appellés, il eſt difficile de comprendre que vous ne ſoyiez pas obligé de faire au moins tout ce qui ſera en vous pour ôter ce ſcandale de la maiſon de Dieu. J'ai de la peine à croire que ſi vous témoignez un peu de zele & de force dans cette affaire, on oſe vous défendre de la propoſer ; & je ne doute point qu'étant propoſée, elle ne réuſſiſſe ſans peine. Je ne ſais, Monſieur, ce qui en arrivera ; mais il m'a ſemblé que la penſée que j'ai eu de vous donner cet avis, pouvant venir de Dieu, je ne la devois point rejetter. Je ſuis, &c.

La 232. du T. III. 29 *Sept.* 1683.

LETTRE CCCCXLIV.

du Prince ERNEST &c. *Qu'un Concile général ne condamnera jamais la doctrine de S. Auguſtin: Différence entre l'abus de la multiplicité des Evêchés en Allemagne, & celui de la réunion de la Souveraineté à l'Epiſcopat. Maniere de reformer les abus.*

30 *Sept.* 1683. 1. JE dois commencer Mgr. par remercier V. A. S. de la remontrance très chrétienne qu'elle me fait, ſur ce qu'elle a cru que j'approuvois une injuſtice (*a*), qui lui paroit ſi grande, qu'elle eſt perſuadée que mon ſalut ſeroit en danger, à moins que ce ne *fût que materiellement que je fuſſe dans cette erreur, faute de ſcience & d'application.* Mais la réponſe ſera bien courte: c'eſt que je ne ſuis point du tout dans cette erreur, ni matériellement ni autrement, & que je reconnois autant que V. A. l'injuſtice dont elle ſe plaint; étant tout-à-fait, & ayant toujours été de l'avis du *Dialogue*, qu'elle m'a envoyé par le dernier paquet, & que j'ai trouvé de très bons ſens. C'eſt aſſez ſur cette matiere. V. A. peut voir aiſément les raiſons que j'ai d'en parler plus à Dieu qu'aux hommes. Il voit le fond de mon cœur. Il ſait ce que je penſe ſur tout cela, & ce que je voudrois faire pour voir la fin de tous ces maux, ſi j'en avois le pouvoir. Rien ne me paroit plus chrétien que les diſpoſitions de V. A. ſur toutes ces choſes.

Elle m'a obligé de m'envoyer la lettre de notre ami (*b*) ſur la matiere de la grace, & la réponſe qu'elle y a faite. Je ne veux point prévenir la replique qu'il y pourra faire. Je ſupplie ſeulement V. A. de me pardonner ſi je lui dis, que le jugement que l'on doit faire d'une diſpute Théologique, ne dépend pas de l'avenir mais du paſſé; & que ſes conjectures ſur ce qui arriveroit dans un Concile général, au cas que ces matieres y fuſſent diſcutées de nouveau, ne me paroiſſent pas ſolides; parcequ'on en pourroit faire de ſemblables, avec plus de vraiſemblance, en faveur de la doctrine contraire aux IV. Articles du Clergé de France.

2. Il ne faut pas raiſonner ſi humainement ſur ce qui ſe pourroit faire dans ces Aſſemblées, en ne conſidérant que la diſpoſition des hommes, parcequ'il faut ſuppoſer que la Providence de Dieu, qui veille ſur ſon Egliſe, ne permet pas qu'on y faſſe rien qui iroit à détruire des vérités auſſi bien

(*a*) Il paroit par les lettres du même Prince à Mr. Arnauld, des 30 Juillet & 10 Octobre de la même année, qu'il s'agiſſoit de la conduite de la Cour de France, qui ſoutenoit les Hugenots de Hongrie contre l'Empereur.

(*b*) Mr du Vaucel, qui étoit à Rome.

établies que le ſont les deux fondemens de la doctrine de la grace, la prédeſtination gratuite, & la néceſſité de la grace efficace par elle-même, pour toutes les actions de piété.

3. Il n'eſt pas à croire qu'il y eût des Evêques aſſez hardis pour vouloir que l'on condamnât ce qui auroit été inconteſtablement enſeigné par S. Auguſtin, après douze cens ans de poſſeſſion, que ſa doctrine a, d'être regardée comme la doctrine de l'Egliſe touchant la grace. Or il ſeroit impoſſible qu'il ne ſe trouvât dans un Concile général pluſieurs Evêques habiles & des Théologiens; (car on y en appelle toujours:) qui feroient voir facilement que telles & telles choſes, ont été inconteſtablement enſeignées par ce Pere. Il n'y a donc point de raiſon de ſe figurer, que ces choſes là pourroient être condamnées par un Concile. Or ce ne ſont que de ſemblables choſes qui ſont le fond de notre doctrine ſur la grace.

4. V. A. ſuppoſe que notre ſentiment, tel que nous le tenons effectivement, a été condamné à Rome par Innocent X. & Alexandre VII. Et c'eſt ſur cela principalement qu'elle ſe fonde pour croire, *qu'il le ſeroit auſſi dans un Concile général.* Or cette ſuppoſition n'eſt point véritable. Nous avons au contraire expliqué nettement pluſieurs fois ce que nous tenons touchant les V. propoſitions, & nous avons défié les Jéſuites de le faire condamner à Rome, ſans qu'ils l'ayent jamais oſé entreprendre. Et bien plus, dans une conférence entre le P. Ferrier & deux Docteurs Auguſtiniens, en préſence de M^r. l'Evêque de Tournai qui l'étoit alors de Commenges, notre doctrine touchant les V. Propoſitions ayant été réduite en cinq Articles, qui furent envoyés à Rome par ce Prélat, du conſentement du P. Ferrier, pour en avoir le jugement de S. S. Alexandre VII., dans un Bref aux Evêques de France qu'il écrivit ſur cela, témoigna de la joye de ce que nos Docteurs avoient été, *ad ſaniorem doctrinam inducti*, parcequ'il avoit été prevenu par nos adverſaires, qu'ils avoient eu auparavant une méchante doctrine ſur ces mêmes propoſitions. Il n'eſt donc pas vrai, comme le ſuppoſe V. A. *que notre ſentiment, au ſens que nous tenons, ait été condamné à Rome.*

5. Une autre preuve que cela n'eſt pas, eſt que tout ce que nous tenons ſur cela a toujours continué d'être enſeigné publiquement à Rome, depuis les conſtitutions comme auparavant; ainſi que V. A. le pourra voir dans le 2. Tome contre le Sr. Mallet, Livr. 9. ch. 1.

6. Mais ce qui ſurprendra V. A. eſt, que nous avons reçu depuis peu, l'extrait d'une Theſe ſoutenue à Rome dans le College Romain de la Compagnie de Jéſus, laquelle on a toute entiere à Paris, qui contient les principales vérités de la grace, ſur leſquelles les Jéſuites font tant de procès à la Faculté de Louvain. V. A. en jugera par cet extrait que je lui envoye.

7. On ne peut que louer le zele de V. A. contre des déſordres auſſi pré-

judiciables au bien des ames, comme eſt la multiplicité des Evêchés, ſi commune en Allemagne. Mais il ſemble qu'elle n'a pas trouvé bon que que je lui euſſe repréſenté que les Jéſuites contribuent à ce déſordre, puiſqu'étant les confeſſeurs de ces Evêques doubles, triples & quadruples, ils ne leur en font point de conſcience; car V. A. me demande, *pourquoi je veux faire une affaire particuliere de cela aux PP. Jéſuites*; & *ſi je crois que ſi l'un des notres étoit à leur place, les affaires en iroient mieux.* Sur quoi je ne puis lui répondre autre choſe, ſinon que je ne ſache aucun de nos amis, ni même aucun Eccleſiaſtique de France, qui paſſe pour avoir de la piété, comme ſont ceux de S. Sulpice, ou de la Miſſion, qui voulût être à la place des Jéſuites, en ſe chargeant de la conſcience de ces Evêques doubles ou triples, ſans les obliger à ſe réduire à un ſeul Evêché; ou qui voulut abſoudre ceux même qui n'en auroient qu'un, s'ils ne s'acquittoient mieux que ne font la plûpart de ces Evêques, des obligations eſſentielles de l'Epiſcopat. Et ainſi je ne puis m'empêcher de dire encore une fois à V. A. que je ſuis étonné devoir qu'elle ne trouve point étrange que la conduite des Jéſuites ſoit toute contraire. Car elle convient du fait; mais Elle prétend que l'on ne leur en doit point faire de procès; c'eſt-à-dire qu'on ne doit pas improuver qu'ils ſoient auſſi indulgens qu'ils le ſont envers ces Princes Evêques.

La raiſon qu'en donne V. A. ne me ſupprend pas moins. C'eſt qu'Elle fait entendre qu'il n'y a rien à faire en cela, *tant qu'on laiſſera cette union de la ſouveraineté à l'Epiſcopat*, & *que les Papes, par des prétextes controuvés, donneront de telles diſpenſes.*

Ce dernier n'excuſe point un Confeſſeur. Ce ſera aux Papes à en répondre. Mais il n'y a point de Théologien qui ne ſache que des diſpenſes données ſans cauſe légitime, en des matieres ſi importantes, ne valent qu'au for exterieur, & non point devant Dieu; & qu'ainſi elles n'empêchent point la damnation de ceux qui les obtiennent par un eſprit d'ambition. Bellarmin y eſt exprès. Mais pour le premier, je ne vois pas qu'on puiſſe dire, que, tant que l'union de la ſouveraineté à l'Epiſcopat ſubſiſtera, c'eſt une raiſon à un Confeſſeur éclairé & homme de bien, de conniver à un auſſi grand abus, qu'eſt la pluralité de ces Evêchés. Car cet abus de la Souveraineté, ſi c'en eſt un, eſt bien different de l'autre.

1. Le premier n'a jamais été condamné par l'Egliſe: au lieu que celui de la pluralité des Evêchés vient d'être tout nouvellement condamné par le Concile de Trente, qui eſt reçu pour la diſcipline, auſſi bien que pour la foi, dans toute l'Allemagne catholique.

2. Il n'y a que l'ambition ou l'avarice qui porte vos Evêques Allemands, à accepter deux où trois Evêchés. Il ne tient qu'à eux de ne les point accepter,

cepter. Mais quand le plus homme de bien du monde ſeroit très légitimement, par exemple, appellé à l'Evêché de Munſter, il ne dépendroit pas de lui d'accepter l'Evêché ſans la ſouveraineté. Le Chapitre & tout le pays s'y oppoſeroit. Et ainſi ce ſeroit une ſévérité tout-à-fait mal entendue à un Confeſſeur, de lui faire aucun ſcrupule la deſſus, quand l'un & l'autre ſeroit perſuadé qu'il vaudroit mieux que cela fût autrement.

3. La ſouveraineté ne peut pas d'elle-même être un obſtacle à un bon Evêque, de s'acquitter des devoirs de l'Epiſcopat. Car qui l'empêchera de ſe repoſer ſur de bons Miniſtres de cette ſouveraineté temporelle, & de donner ſes principaux ſoins à la ſpirituelle. Il n'y a donc point d'homme de bien qui ſe puiſſe charger de la conſcience de vos Evêques Allemands, comme font les PP. Jéſuites, en ſouffrant qu'ils faſſent tout le contraire, & qu'ils ne ſongent qu'à leur temporel, en laiſſant leur ſpirituel entre les mains de leurs Vicaires, *in pontificalibus & ſpiritualibus;* avec même cette bizarrerie, que l'Evêque *in partibus*, n'eſt que pour les fonctions Epiſcopales de l'ordre, & qu'il n'a que voir au gouvernement ſpirituel, celui qui en eſt chargé n'étant que Prêtre.

4. Un bon Evêque pourroit tirer beaucoup d'avantage de cette ſouveraineté; car il auroit par là beaucoup plus le moyen d'établir la bonne diſcipline, de punir les Eccléſiaſtiques de mauvaiſe vie, & d'empêcher les déſordres publics; tels que ſont les blaſphêmes, les lieux de débauche, les brelans, les ivrogneries ſcandaleuſes, les irrévérences dans les Egliſes. Il ſeroit donc du devoir d'un bon confeſſeur, non de faire ſcrupule à un Evêque de Munſter de ce qu'il eſt Prince, (il ne dépend pas de lui de ne l'être pas,) mais de ce qu'il n'employe pas la puiſſance que ſa principauté lui donne, à établir le Royaume de Jéſus-Chriſt & à ruiner celui de Satan.

Voilà, Monſeigneur, ce qui fait voir ce me ſemble, que les Jéſuites Confeſſeurs de ces Evêques doubles ou triples, ne ſeront pas excuſés devant Dieu, de ne leur avoir point fait de conſcience d'un ſi grand abus, parcequ'ils n'auroient pu empêcher d'autres abus, comme eſt, ſelon vous, l'union de la Principauté à l'Epiſcopat.

Quand il s'agit de remédier aux maux dont Dieu permet que l'Egliſe ſoit affligée, il ne faut pas dire tout ou rien. C'eſt le moyen de ne jamais rien réformer. Je crains un peu que ce ne ſoit là l'eſprit de V. A. Elle s'eſt formée une idée de réformation, à laquelle Elle voit bien qu'il eſt difficile de parvenir; & c'eſt ce qui eſt cauſe qu'Elle ne croit pas que ce ſoit grand choſe que ce qu'on peut faire par la pratique de la pénitence, qu'on a tâché de rétablir ſelon les regles de S. Charles, parcequ'il y a bien des pécheurs qui ne la peuvent ſouffrir. Cependant ſi Elle ſavoit le fruit qu'elle fait dans des Dioceſes où de bons Evêques travaillent à la faire obſerver, & dans les pa-

roiſſes où de bons Curés la pratiquent, je ſuis aſſuré qu'Elle en ſeroit très-édifiée. C'eſt par là que Mr. l'Evêque de Grenoble, qui ne vit que d'herbes & de légumes, ne dort que quatre ou cinq heures la nuit, & eſt infatigable dans le travail de ſes viſites, a fait des changemens admirables dans ſon Dioceſe, qui, avant lui, étoit tellement abandonné, qu'il y avoit plus de ſoixante ans qu'on n'y avoit fait aucune viſite. Il y a auſſi d'autres Evêques en France, ſans parler de ceux que Dieu a appellés à lui, qui voyent le même fruit de ce renouvellement de diſcipline. Mais je veux dire à V. A. ce que j'ai vû ici, il y a trois ou quatre mois. J'allois voir un Curé (*a*), élevé dans l'Univerſité de Louvain, très pieux & très ſavant, pour être moi même témoin de ce qu'il a fait dans ſa paroiſſe, qui eſt un gros bourg, où il y a dix-ſept Hameaux, ſéparés les uns des autres, & à près d'une lieue du bourg. Il n'a que trois Prêtres ſous lui, qui ſont tous dans le même eſprit. Depuis ſix ans qu'il eſt Curé, il a fait des fruits incroyables dans cette paroiſſe. J'ai vu moi-même avec quelle dévotion le peuple aſſiſte les Dimanches & les fêtes au ſervice divin, & entend la parole de Dieu; la plus grande partie demeurant à l'Egliſe, depuis ſept heures du matin juſqu'à midi, & revenant l'après dinée pour être au Catéchiſme & à Vêpres. Il paſſe pour un Saint dans tout le voiſinage. On dit ſeulement qu'il eſt bien ſévere, parce qu'il défend les danſes; & en effet il eſt venu à bout d'ôter ce ſujet de diſſolution; & il a fait encore en ſorte par ſes exhortations, que dans tous les cabarets on ne donne ni vin ni bierre à ceux que l'on juge avoir aſſez bû, & qui ne pourroient boire davantage ſans être en danger de s'enivrer. Cependant ce ſont ces bons Curés, que les Jéſuites & quelques Moines ligués avec eux, décrient tant qu'ils peuvent, en les appellant Rigoriſtes & ennemis du culte de la Vierge, parce qu'ils n'approuvent pas tous les excès qu'on y commet; & ſur-tout la fauſſe confiance qu'on veut inſpirer à ceux qui vivent en Payens, plutôt qu'en Chrétiens, que pourvû qu'ils diſent leur Chapelet, ou qu'ils portent le ſcapulaire, ils ne mourront point ſans confeſſion, & que par là ils éviteront d'être damnés. V. A. peut-elle croire qu'il n'y a pas ſujet de gémir, de voir un ordre de Religieux, qui pourroient faire tant de bien à l'Egliſe, s'ils n'avoient pour but que le bien des ames, & non la gloire de leur compagnie, perſécuter en toute ſorte de Pays, les plus gens de bien de l'Egliſe Catholique, qui n'approuvent pas toutes leurs maximes, & qui leur font ombrage par une conduite plus ſainte que la leur. On en a des exemples dans toutes les parties du monde. Mais dans le jour même que j'écris, leur cabale a été ſi forte contre la Faculté de Louvain, que, par une injuſtice auſſi viſible que celles qui vous font tant crier, on leur veut ôter la liberté qu'ils ont toujours eue de choiſir, d'entre tous les Docteurs, les

(*a*) Flemal, Curé de Braine-Lalieu.

plus pieux, & les plus habiles, pour remplir les places vacantes de la Faculté étroite, comme on l'appelle. Ils en veulent principalement à M^r. *Huygens*, qui n'eſt pas ſeulement très-ſavant; mais je puis dire à V. A. être un vrai Saint; & Elle verra par cet Ecrit que je lui envoye, & que je la ſupplie de nous renvoyer, combien la perſécution qu'ils lui font eſt mal fondée, & qu'il leur pourroit dire, comme notre Seigneur aux Phariſiens: *Multa opera bona oſtendi vobis; propter quod horum vultis me lapidare.*

J'ai été extrêmement édifié de l'exhortation que V. A. fait à M^r. *Leibnitz.* Elle eſt forte, ſolide, & fort judicieuſe. Je prie Dieu qu'il y donne ſa bénédiction. Mais il eſt bien rare que des hommes d'un grand mérite, & fort eſtimés dans leur parti, ſe convertiſſent. *Abſcondiſti hæc à prudentibus & ſapientibus. Non multi ſapientes ſecundum carnem.* Il y a eu en France une converſion fort célebre d'un Miniſtre d'Orléans, qui a été ſuivie de celle de deux autres Miniſtres d'Anjou, à qui celui d'Orléans avoit communiqué ſes doutes, avant qu'il fût tout à fait converti. On m'en a mandé les circonſtances qui ſont très remarquables. Mais comme on dit qu'il les écrit lui même dans un livre qu'il fait des motifs de ſa converſion, il vaut mieux attendre que cela ſoit publié pour vous l'envoyer.

On a engagé M^r. Nicole à écrire contre les hérétiques. Il y travaille. Mais je ne ſais quand cela ſera achevé. Il eſt préſentement à Paris, où on le laiſſe en repos.

Il y a auſſi un Controverſiſte de mes amis, fort judicieux, qui a fait une réponſe à la lettre de M^r. *Spon*, qui comprend quaſi toutes les controverſes. Si V. A. le deſire, je tâcherai d'en recouvrer une, & de la lui envoyer.

Je ſuis bien fâché que M^r. le Marquis de *Grana* ait manqué de répondre à V. A.: je ne ſaurois croire que cela puiſſe être arrivé autrement que par oubli, dans l'accablement des affaires où il ſe trouve: car je ſais que quand on lui rendit votre lettre, il s'en tint fort obligé. Mais on met une lettre dans ſa poche; & à qui de nous n'arrive-t-il pas quelquefois de ne plus ſe ſouvenir d'une choſe de cette nature, quand rien ne nous en rappelle la mémoire. Il paroît d'ailleurs ſi ſage, & ſi honnête homme, qu'il n'y a pas d'apparence qu'il ait fait volontairement une telle faute.

Je ne ſais s'il faut que je renvoye à V. A. les papiers de M^r. Leibnitz? J'y entrevois de fort belles choſes; mais il faudroit trop me rompre la tête, & y employer trop de tems pour le comprendre tout à fait (*a*).

Je n'envoye pas aujourd'hui l'extrait de la Theſe ſoutenue à Rome par les Jéſuites, parce que je viens d'apprendre qu'on la fait imprimer, & qu'elle ſera plus aiſée à lire. Ce ſera pour la premiere fois.

(*a*) C'eſt ſans doute la lettre de Leibnitz, au Prince Erneſt du 4 Août précédent, de plus de 40 pages in 4°.

LETTRE CCCCXLV.

A M. DU VAUCEL. *D'une cabale contre M. Huygens. De l'état déplorable du Dioceſe de Liége. De quelques réponſes ſur la matiere de la grace. Des livres que l'on peut conſeiller à un Eccléſiaſtique.*

La 245. du T. III. 30 *Sept.* 1683.

ON n'a que des ſujets de douleur, d'où il ſembloit qu'on en dût moins attendre. L'Internonce (*a*) ne travaille ici à autre choſe qu'à ôter à la Faculté de Louvain, ſon droit d'élection pour les places vacantes; & le fort de la cabale va à exclure M. Huygens, pour lequel il a écrit autrefois une très-bonne lettre au Sécrétaire du Duc de Villa-Hermoſa. C'eſt aujourd'hui que ſe doit faire l'élection. On vous mandera ce qui s'y ſera fait, ſi on en a des nouvelles avant demain à midi.

On m'a fait voir une lettre d'un bon Curé de Liége. Je vous en envoie un extrait, afin que l'on comprenne au lieu où vous êtes, l'état déplorable de ce Dioceſe; & que l'on juge de là, ſi on n'eſt point obligé d'y apporter de remede. Le concours feroit ceſſer beaucoup de ces maux.

Le Prince m'a envoyé la copie de votre lettre ſur la grace, que j'ai trouvée parfaitement belle. La réponſe qu'il y a faite eſt bien foible; ce n'eſt pas ſon talent que de parler de ces matieres Théologiques. Mais il parle de très-bon ſens des controverſes générales, & d'autres ſujets qui ne paſſent pas ſa portée. Il eſt ami des Jéſuites; mais cela n'empêche pas qu'en beaucoup de choſes, il n'entende raiſon ſur leur ſujet même: car il a un grand fond d'équité. Et c'eſt ordinairement pour n'être pas bien inſtruit des faits qu'il juge autrement qu'il ne devroit.

J'ai fait quelques réponſes aſſez courtes ſur les vétilleries du P. Jobert. Cela eſt vuidé préſentement, & je n'écrirai rien au Prince ſur cela. Je lui écris aujourd'hui une aſſez longue lettre, mais c'eſt ſur une autre choſe, quoique j'y parle un peu de la conduite des Jéſuites, qui ſe chargent ſi aiſément de la conſcience de ces Evêques d'Allemagne doubles, triples, ou ſimples, mais qui ne font rien moins que le devoir d'Evêques.

Je ne ſais pourquoi vous me demandez pour ce bon Eccléſiaſtique, Collégue de *, ce que vous pouvez lui donner vous-même. Car vous ſavez mieux que moi quelles études ſont propres pour les emplois auxquels il ſe ſent porté, puiſque vous connoiſſez parfaitement ce qu'on doit enſeigner dans les ſéminaires. Tout le monde convient que le fond de la doctrine

(*a*) Mr. Tanara, depuis Cardinal, mort Doyen des Cardinaux.

Eccléſiaſtique ſe doit prendre dans S. Auguſtin. On peut commencer par les Lettres & par les explications ſur les Pſeaumes, & y joindre les principaux ouvrages de la grace : les Morales de S. Grégoire, en s'arrêtant à ce qui eſt de moral, & paſſant ſur ce qui n'eſt qu'allégorique ; & les Sermons de S. Bernard, qui ſont admirables pour inſpirer la piété. Je ne crois pas qu'on ſe puiſſe paſſer de lire la 2. 2. de S. Thomas. Car quoique cela ſoit bien ſec, il y a des choſes fort ſolides, & ce qu'on y trouve de bon, eſt de grande autorité. Les opuſcules de Denis le Chartreux peuvent auſſi être fort utiles. Il faut lire les principaux canons ; mais c'eſt une terrible étude que d'entreprendre de lire tous les Conciles, & je ne ſache point d'abrégé qui ſoit bien fait. Je penſe que la lecture d'Aurélius peut ſervir : on peut paſſer ce qui n'eſt que de réfutation ; mais il y a de très-belles choſes pour faire connoître le vrai eſprit de l'Egliſe ; il donne une grande idée de l'Epiſcopat. Voilà tout ce que je vous puis dire pour aujourd'hui. Mais tout de bon, je ne ſais pourquoi vous vous adreſſez à moi ſur cela, pouvant de vous-même donner d'auſſi bons conſeils que perſonne.

Au reſte, je ſuis étonné de ce qu'il ſemble que l'on ſuppoſe que feu M. de Pamiers n'étoit pas bien ferme ſur la matiere de la grace : car je ſais ce qu'il m'a dit la derniere fois qu'il fut à Paris, dans le jardin de S. Victor : *Qu'il étoit perſuadé que le fondement de la Morale Chrétienne étoit la prédeſtination gratuite, & l'efficace de la grace*, qui ſont les chefs capitaux de toute cette doctrine.

LETTRE CCCCXLVI.

A M. Dodart. *Il l'engage à employer ſon crédit auprès de la Princeſſe de Lillebonne, en faveur de M. Flemal, Curé de Braine-Laleu, pour le bien de ſa Paroiſſe.*

JE vous écris uniquement pour vous prier d'accompagner de votre recommandation la lettre qu'un très-bon Curé de Braine-Lalleu, qui eſt une terre qui appartient à Madame la Princeſſe de Lillebonne, lui écrit de nouveau pour le choix du Maître d'école de cette Paroiſſe. 4 Octobr. 1683.

Mais comme vous pouvez avoir oublié ce que c'eſt que cette affaire, je vous la répéterai en peu de mots. Ce bon Curé a trouvé dans ſa Paroiſſe un vieux Prêtre qui tient l'école, & qui n'a plus aſſez de vigueur pour tenir les enfans dans la diſcipline : de ſorte que tout le reſte de la Paroiſſe étant bien réglé, par le ſoin qu'il en a pris, il n'y a que les enfans qui

ne le ſont gueres. La juſtice de ce lieu, qui a vu cela auſſi bien que lui, a cru devoir remédier à ce déſordre; mais ils s'y ſont mal pris: car au lieu qu'ils ne devoient rien faire ſans ſa participation, ils ſe ſont aviſés, ſans lui en parler, de donner pour adjoint à ce vieux Maitre, un homme marié, fort incapable de cette charge, & dont la femme eſt fort ſujette à boire avec excès.

Ils ſe ſont bientôt apperçus qu'ils avoient fait une faute; mais cet homme, pour leur ôter le moyen de la réparer, a ſurpris, par quelque ami auprès de Madame la Princeſſe de Lillebonne, un brevet de ſurvivance au vieux Maitre, qui ne lui avoit point été donné par MM. de la Juſtice. En cela, cette Princeſſe a fait une choſe qu'elle ne pourroit ſoutenir en juſtice; parceque jamais les Seigneurs de cette terre ne ſe ſont attribués le droit d'y nommer des Maitres d'école. Et quand ils y auroient quelque droit, ce qui n'eſt pas, ce ne pourroit être qu'avec la participation du Curé.

Il y a deux ou trois mois que le Curé & MM. de la Juſtice lui en écrivirent, pour lui repréſenter le tort que feroit à la Paroiſſe ce qu'on avoit obtenu d'elle par ſurpriſe. Mais ils n'en ont point eu de réponſe; ce qui leur a fait manquer l'occaſion qu'ils avoient de mettre dans cette école un très-bon Prêtre, qui s'offroit pour cet emploi. Mais depuis quelques jours, M. le Curé ayant rencontré un autre Prêtre pieux & habile, qui veut bien accepter cet emploi, qui n'a rien que de dégoûtant & de pénible, à le conſidérer humainement, quand on a moyen d'ailleurs de faire autre choſe, on a cru qu'on ne devoit pas laiſſer encore échapper cette occaſion; & ainſi on l'a mis dans la même école que le vieux Maitre, en laiſſant l'homme marié dans l'école à part, qu'il a toujours eue depuis qu'il a été nommé pour adjoint. Il n'y a rien en cela que de très-reſpectueux pour Madame la Princeſſe de Lillebonne: mais on appréhende que cet homme marié ne la ſurprenne une ſeconde fois, & ne la porte à vouloir maintenir la ſurvivance qu'elle lui a donnée ſans raiſon & ſans droit. Et c'eſt ſur cela, Monſieur, que l'on vous ſupplie d'employer tout ce que vous pouvez avoir de créance ſur ſon eſprit, pour la détourner de faire une choſe qui pourroit terriblement engager ſa conſcience devant Dieu. Vous le voyez aſſez de vous-même, je n'ai pas beſoin de m'étendre ſur cela. Mais j'oſe vous dire que vous ne ſauriez gueres faire d'action plus agréable à Dieu, que de porter cette Princeſſe à ſe rendre à ce que lui propoſe ſon Curé, qui eſt peut-être un des meilleurs Paſteurs qui ſoient dans l'Egliſe. Travaillez-y donc, je vous prie, de votre mieux; car je me ſuis fait fort que vous n'y oublieriez rien, & qu'on avoit tout à attendre de votre zele. Ce qu'il faudroit en obtenir, eſt qu'elle révoquât la ſurvivance pour cet homme marié, qu'on a arrachée d'elle par ſurpriſe. Je ſuis tout à vous.

LETTRE CCCCXLVII.

*A M. ***.*

Il lui parle de divers écrits, & préfere d'inſtruire par des livres imprimés, plutôt que par des manuſcrits.

NOus enverrons à Vienne, de Vendredi en huit jours, un excellent Mémoire latin des déſordres de l'Egliſe de Liége. Il regarde principalement la Simonie, qui eſt toute commune en ce pays-là. 18 *Octobr.* 1683.

Pour le Traité de l'Egliſe, il faut s'adreſſer à M. Routand. C'eſt lui qui le doit avoir. S'il le veut envoyer avec la Préface, on trouvera bien moyen de le faire imprimer dans ce pays-ci. Il y avoit quelque choſe du Pape; mais il ne faudroit que le retrancher, & n'en dire ni bien, ni mal.

Si on avoit achevé l'Hiſtoire de la Paix, &c. (*a*) je crois que ce ſeroit le vrai tems de l'imprimer. Que ménage-t-on encore? Cela ſe feroit fort bien en ce pays-ci. Les Hiſtoires ſont plus de foi quand les perſonnes ſont vivantes. Exemple : *Journal de St. Amour.*

Je ne ſais ce qu'on peut écrire ſur la probabilité, qui ne ſoit pas dans Wendrock, & dans la Théologie *Mentis & Cordis* de Contenſon. Et ainſi, je ne ſaurois me perſuader, que l'on inſtruiſe mieux dans ce pays-là, par des écrits à la main, que par des livres imprimés, qui ſont toujours plus liſibles.

(*a*) C'eſt la Relation de la Paix de Clément IX. par Mr. Varet Grand Vicaire de Sens, qui n'a néanmoins été imprimée qu'en 1710.

LETTRE CCCCXLVIII.

A Mr. DODART. *Eloge de M. Flémal Curé de Braine-Lalleu. Des enfans de M. Dodart : Oeuvre de charité.*

20 *Octobr.* 1683. JE vous ai envoyé par un ami de quoi confondre les adverſaires du bon Curé. C'eſt un récit de ce qu'il a fait de bien dans ſa Cure, dreſſé par un très homme de bien, qui a été témoin de la plupart des choſes qu'il raconte. C'eſt ſur cela qu'il faut juger de la conduite d'un bon Paſteur, c'eſt-à-dire, par une ſuite uniforme de tout ce qu'il fait pour le ſalut des ames dont il doit répondre à Dieu, & non pas ſur des mémoires de payſans, remplis de pluſieurs faux faits, & de jugemens ridicules qu'ils oſent faire des meilleures choſes. Ils en ont eu la confuſion ; & le Curé étant prêt de les pouſſer, & de les faire condamner comme des calomniateurs par M. l'Evêque de Namur, ils l'ont prié de ne les point pourſuivre, & lui ont demandé pardon. De ſorte que préſentement on ne parle plus de tout cela. Et ainſi, c'eſt envain que le conſeil de la Dame ſe met en peine d'une choſe dont il n'eſt point juge. C'eſt pourquoi je n'oſe plus parler de cela au bon Curé. C'eſt un grand menſonge de dire qu'il eſt mal avec ſon Evêque. On ſait au contraire que l'Evêque le regarde comme un ſaint ; & c'eſt comme on le conſidere auſſi dans tout le pays. Je penſois que ce que l'on vous manderoit touchant ce bon Curé, ſe paſſeroit entre elle & vous : mais ſi elle en rend ſon conſeil juge, il vaut mieux ne lui en plus rien dire. Je ſuis tout à vous. Tous nos amis d'ici vous ſaluent.

Je vous aſſure encore une fois que j'ai une ſenſible joie de ce que vous me mandez de vos chers enfans. (qu'ils ſont tous deux bons chrétiens) Nous ſommes engagés à une grande charité, qui va par an à quarante-ſix écus : on nous obligeroit de nous ſoulager d'une partie. Mais l'objet de cette charité eſt une perſonne qui copie fort bien en latin & en françois ; de ſorte qu'il eſt aiſé de lui faire gagner cet argent, pourvu qu'on nous fourniſſe de quoi lui donner à copier.

Mais ſi on n'avoit rien à copier, on nous obligeroit de faire une petite quête, pour nous faire avoir une partie de cet argent. Cela pourra ne durer qu'un an.

LETTRE CCCCXLIX.

A. Mr. DU VAUCEL. *Sur quelques affaires de Louvain, la condamnation des* IV. *Articles, & les ſept points.*

JE commence par une choſe que j'ai peur d'oublier, & puis je reviendrai à celles dont je vous ai écrit la derniere fois. La 246. du T. III.

Il y a à Louvain une conteſtation fort échauffée, entre les Docteurs de la Faculté & les Jéſuites. Les premiers ont dit dès leur retour de Rome, qu'ayant donné leurs Cenſures de 1585. & 1588. à examiner, après trois mois d'examen, on les leur avoit rendues, & que l'Aſſeſſeur du S. Office leur avoit dit, qu'ils pouvoient ſoutenir la doctrine qui y étoit contenue *ſine offenſa Sedis Apoſtolicæ.* Un Jéſuite nommé le P. de Vos, a prétendu par pluſieurs theſes que ce fait n'étoit pas véritable, & dans une derniere il allegue une lettre qu'il dit avoir reçue de Rome, par laquelle on lui mande, qu'une perſonne ayant vu l'Aſſeſſeur du S. Office pour en ſavoir la vérité, cet Aſſeſſeur a nié ce que ces MM. de Louvain lui avoient attribué. Cela paroît incroyable; car M. Viane, qui eſt un très-homme de bien & très-digne de foi, proteſte l'avoir oui de ſes propres oreilles. Et je ſais de plus, qu'il a une lettre de M^r. Favoriti, qu'il ne veut pas montrer par diſcretion, qui confirme tout cela, & qui fait entendre que c'eſt le jugement que le Pape même, & les Cardinaux ont porté de leur doctrine, enſuite de l'examen qui en a été fait par les Théologiens à ce députés. Je crois au moins que c'eſt le ſens de cette lettre; car je ne l'ai pas vue. On rendroit un grand ſervice à l'Egliſe, ſi on pouvoit demêler cela, & confondre ce Jéſuite, qui feint avoir reçu de Rome ce qu'il n'en auroit pas reçu, ou ce qu'il n'auroit obtenu que par ſurpriſe & par ſupercherie. En voilà aſſez pour cet article. Mais en général, je crois vous devoir dire qu'il y a maintenant tant de piété dans l'Univerſité de Louvain, & particuliérement dans la Faculté de Théologie, que rien n'eſt plus digne de la ſainteté d'un ſi grand Pape, que de la ſoutenir contre les efforts que le Diable fait pour la renverſer. 30 *Octobr.* 1683.

Je reprends les deux ou trois points de ma lettre précédente. Le premier n'eſt apparemment guere de ſaiſon: car ſelon toutes les nouvelles & publiques & particulieres, toutes les eſpérances d'accommodement ſont perdues. Et c'eſt ce qui fait plus craindre qu'on ne faſſe de part & d'autre des choſes qui pourroient rendre la plaie de la diviſion incurable. La condamnation des quatre Articles pourroit avoir ce mauvais effet, & embar-

raſſer ceux qui travaillent à la converſion des hérétiques. Car ſi on les avoit condamnés comme *des erreurs approchantes de l'héréſie*, les Proteſtans ne manqueroient pas de dire, que les Controverſiſtes ſe moquent d'eux, quand ils leur déclarent, qu'on n'oblige point les Catholiques de croire que le Pape ſoit infaillible, & qu'il puiſſe dépoſer les Rois: que ce ſont des artifices par leſquels on prétend les endormir; mais qu'il faut bien que tous les Catholiques qui ont la conſcience timorée, & qui ont de la vénération pour le S. Siege, croient cela, puiſque Rome déclare que le contraire eſt une erreur, qui approche de l'héréſie. De ſorte que s'il arrivoit, diront-ils; qu'un Pape entreprît de dépoſer un Roi, la plus grande partie de ſes ſujets, s'imaginant qu'il a droit de le faire, ſe rangeroient de ſon côté. On ſait que c'eſt ce point qui eſt la principale cauſe de la perſécution des Catholiques d'Angleterre. Cette Cenſure ne la renouvelleroit-elle pas; & Dieu approuveroit-il qu'on donnât occaſion à de ſi grands maux, pour ſoutenir un droit qui n'eſt plus qu'en imagination; les Papes certainement n'étant plus en état de le faire valoir, quand il ſeroit bien fondé?

J'ai peu à ajouter touchant les ſept points. Le ſcandale eſt horrible. Quoique ce Décret de l'Inquiſition n'ait point été publié par aucune autorité légitime, de faux zélés ont été dans des Ecoles des petits enfans y déchirer tous les livrets, qu'on leur avoit donnés pour y apprendre qu'il y a un Dieu créateur de toutes choſes, & le reſte. Des peres & des meres, conduits par des Moines, ayant dit à leurs enfans que cela eſt condamné, ils ſe mettent à pleurer quand on les interroge ſur cela dans l'Ecole, & ne veulent point répondre. Un Paſteur ayant démandé à un homme ignorant combien il y avoit de Sacremens, & l'autre ayant répondu qu'il n'y en avoit qu'un qui étoit le mariage, il ne voulut point avouer qu'il y en avoit ſept, parce, diſoit-il, que les ſept points étoient condamnés. Un bon Allemand ayant vu ce Décret affiché à la porte d'une Egliſe de Moines (par une entrepriſe puniſable, puiſque ce n'eſt pas à eux à publier ces ſortes de choſes) il s'écria en pleine rue: Que l'on vouloit donc que les hommes devinſent athées, puis qu'on ne vouloit pas qu'on fût obligé de leur aprendre qu'il y a un Dieu créateur de toutes choſes, qu'il gouverne l'univers, que nôtre ame eſt immortelle &c. On a remarqué une autre incongruité dans ce prétendu Décret (car j'aime mieux croire qu'il n'eſt pas véritable) c'eſt qu'étant diviſé par article 1. 2. 3. &c. il y a dans le 1. *Romano-Catholicus pacificus..... Item varii libelli ſeu folia eamdem fere materiam eodem modo proponentia*: *nempe*. Ce qui donne ſujet de croire que ce premier livre, qui eſt d'un Bénédictin Anglois, contient à peu près les mêmes choſes que ces livrets ſur les ſept points. Et cependant il n'y a rien du tout de ſemblable. Et ce qui fait cette broüillerie eſt, qu'on auroit du mettre: *Item*

varii libelli &c. ſous le nombre 2. & non pas ſous le n. 1. dans lequel la raiſon vouloit qu'on ne parlât que du livre Anglois.

J'apprends que les Paſteurs font imprimer deux ou trois feuilles pour la défenſe de leur pratique.

Au reſte je vous prie de conſidérer qu'il me ſeroit d'un grand uſage, pour ruiner le phantôme du Janſéniſme (à quoi je travaille préſentement) de faire des diligences ſur ce que je vous ai écrit d'abord dans cette lettre.

LETTRE CCCCL.

A Mr. Dodart. *Sur le Catéchiſme hiſtorique de Mr. Fleury.*

CE qui me preſſe de vous écrire eſt que nous avons parcouru le Catéchiſme hiſtorique qui nous a été envoyé de Paris. (Car celui qu'on imprime ici, n'eſt pas encore achevé.) Nous y avons trouvé de parfaitement belles choſes. Mais il y a un endroit qui nous a fait de la peine. C'eſt en la leçon 48. (*a*) du grand Cathéchiſme, où ce qui eſt dit de la diſpoſition néceſſaire pour être abſous dans le Sacrement de Pénitence, ne ſe peut accorder avec ce que S. Thomas, après tous les Peres, enſeigne de de la néceſſité de l'amour de Dieu pour être juſtifié. Car on y dit, *que la douleur des péchés doit être fondée ſur la foi, & avoir pour motif, ou la bonté infinie de Dieu, ou du moins ſa juſtice & ſa puiſſance, qui peut récompenſer & punir éternellement. Si c'eſt purement l'amour de Dieu qui faſſe déteſter le péché, c'eſt la contrition parfaite. Si c'eſt la crainte* QUI DOMINE, *on l'appelle contrition imparfaite ou attrition: mais il faut toujours qu'elle exclue entierement la volonté de pécher, ce qui ſemble ne pouvoir être ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.* La 247. du T. III. 5 Nov. 1683.

C'eſt ne ſe guere éloigner de l'opinion de ceux qui prétendent, qu'on peut être juſtifié dans le ſacrement par la ſeule crainte des peines, ſans aucun amour; ce qui ne ſe peut ſoutenir ſans renverſer la morale chrétienne par le fondement. Car on ne s'en éloigne que par un *ce ſemble:* ce n'eſt donc qu'avec incertitude que l'on inſinue, qu'il y a de l'apparence, *qu'il faut au moins quelque commencement d'amour.* Or cela ne peut qu'être très-mal reçu en ce pays-ci, où on eſt perſuadé que MM. de Louvain ont très-fortement établi le ſentiment contraire, qu'on ne peut être juſtifié ſans un amour dominant.

Il ſemble que le moins que pourroit faire l'Auteur, ſeroit d'effacer, *ce*

(*a*) C'eſt la 51. dans les éditions poſtérieures.

ſemble, & mettre abſolument, *ce qui ne ſauroit être ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.*

Cela ſeroit moins mal qu'il n'eſt; mais cela ne ſeroit pas encore trop bien: car il y a bien encore des choſes qui donnent lieu de croire qu'on n'eſt pas éloigné de tenir que la crainte de l'enfer ſuffit.

1°. On apporte pour raiſon de ce que la contrition doit être ſurnaturelle: *Car il ne ſuffit pas d'être affligés de nos péchés, par des motifs temporels, à cauſe des maux que nous ſentons ou que nous craignons en cette vie.* On juge donc par là qu'il n'en eſt pas de même des peines de l'autre vie. Et ainſi cette raiſon n'empêche point que la crainte de l'enfer ne ſuffiſe, ce que S. Auguſtin condamne par tout. *Qui peccatum proper gehennam metuit, non peccare metuit, ſed ardere.*

2°. *Il faut que cette douleur ſoit fondée ſur la foi.* C'eſt ce que diſent auſſi les partiſans de l'attrition, par la ſeule crainte de l'enfer. Car nous ne connoiſſons l'enfer que par la foi.

3°. On donne deux motifs à la contrition, ou la bonté de Dieu, ou la juſtice qui punit. On ſuppoſe donc que l'un ou l'autre de ces deux motifs ſuffit. Or n'avoir douleur de ſon péché que parce que Dieu punit les pécheurs dans l'enfer, ce n'eſt pas craindre de pécher, comme dit S. Auguſtin, mais de brûler.

4°. *Si c'eſt la crainte qui domine, on l'appelle contrition imparfaite.* Et c'eſt ce qu'on ſuppoſe qui ſuffit.

Il ſuffit donc, pour être réconcilié avec Dieu, d'être dans une diſpoſition où on s'aime plus que Dieu. Car celui en qui domine la crainte d'être damné, aime moins Dieu, qu'il ne craint d'être brulé. Or on ne craint d'être brulé, quand cette crainte eſt l'affection dominante de notre cœur, que parce qu'on s'aime.

Aſſurément il ſeroit bon que tout cela fut changé. Mais ſi on ne le peut pas encore faire, dans cette nouvelle édition de Bruxelles, il faudroit au moins changer la fin, comme je l'ai marqué; ſi on vouloit faire mieux, il faudroit mettre ainſi les quatre dernieres lignes. *On l'appelle contrition imparfaite ou attrition; mais afin qu'elle ſuffiſe avec le Sacrement, il faut qu'elle exclue entierement la volonté de pécher; ce qui ne ſauroit être ſans qu'il y ait un commencement d'amour qui nous faſſe aimer Dieu plus que toutes choſes.*

Vous rendriez un grand ſervice à l'Egliſe, ſi vous pouviez porter votre ami à vouloir bien qu'on fit cette correction dans l'impreſſion de ſon livre que l'on fait ici: (*a*) Mais il faudroit ſe hâter; car il ne s'en faut

(*a*) Mr. de Fleuri eut égard à l'avis de Mr. Arnauld; voici de que nous liſons dans les éditions poſterieures de ſon Catechiſme hiſtorique, leçon LI, à la place de la période: *Si c'eſt la crainte qui domine*, &c. *Si la contrition eſt imparfaite, étant fondée ſur la*

guere que le livre ne ſoit achevé. Si on ne corrige point cela, le livre qui eſt d'ailleurs très bon, en ſera beaucoup moins eſtimé dans ce pays-ci. Je ſuis preſſé de finir; car il eſt tems de porter les lettres à la poſte. Je ſuis tout à vous.

conſidération de la laideur du péché, ou ſur la crainte de l'enfer, on l'appelle attrition. C'eſt une diſpoſition ſainte & utile, pour le Sacrement de pénitence: mais il faut qu'elle exclue entiérement la volonté de pécher: ce qui enferme un commencement de l'amour de Dieu. Voyez ci-après la lettre 455.

Lettre de Mr. de NEERCASSEL *à Mr.* ARNAULD.

J'Approuve fort que vous ayiez pris la réſolution de faire parler pour vous Mr. de Pompone. J'eſpere quelque choſe de bon du colloque qu'il aura avec S. M. Si nous pouvons quelque choſe pour votre ſoulagement, vous pouvez être aſſuré que nous ſommes portés à vous rendre tous les ſervices dont nous ſommes capables. 4 *Nov.* 1683.

Nous avons oublié de vous prier de vouloir mettre les *Animadverſiones* (*a*) qui ſont pour Mr. l'Internonce, dans une enveloppe bien cachetée: il nous a prié de ne point écrire contre Dubois. Je lui ai montré la néceſſité de notre réponſe. Afin donc qu'il ne penſe pas que nous mettons notre plaiſir à déshonorer Mr. Dubois, il eſt à ſouhaiter que les notes ſoient dans une enveloppe, & qu'on ne publie pas trop ce qu'on a répondu à Dubois.

Mr. Erkel m'a hier rapporté votre écrit de la pénitence, contre Mr. Floriot. (*b*) Il me ſatisfait bien; je le ferai copier. Ayez, s'il vous plaît, un particulier ſouvenir de nous dans vos ſaintes prieres. Nous allons entreprendre une viſite qui ne ſera pas ſans des dangers & des périls pour nous, &c.

(*a*) *Canonicæ Animadverſiones in Diſſertationem Canonicam D. Nicolai Dubois, &c. Circa Jus Patronatûs, &c.*

(*b*) On trouvera cet Ecrit dans la Collection, V. Claſſe, II Partie, N. XVII.

LETTRE CCCCLI.

RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE. *Par Mr. Erneſt, au nom de Mr. Arnauld.*

ON vient de recevoir, Monſeigneur, votre lettre du 4, & nous reçûmes hier celle du 2, avec trois exemplaires des *Animadverſiones* &c., 7 *Novi.* 1683.

dont je viens de faire tenir le mieux corrigé à M. l'Internonce, ſous une bonne enveloppe, ſelon vos ordres. Je m'en vais, M., vous en marquer le ſentiment de M^r. Davy. (Arnauld) Je ne ferai pour cela que copier la lettre qu'il s'étoit donné l'honneur de vous écrire; mais qui s'eſt trouvée ſi brouillée, qu'il n'a pas cru qu'elle pût vous être envoyée en cet état.

[Ces remarques nous ont paru très-belles & très-bonnes; & nous croyons qu'il eſt abſolument néceſſaire qu'elles ſoient rendues publiques, & que toutes les rétractations que l'on pourroit tirer du S^r. Dubois ne ſeroient qu'un remede palliatif, qui ne ſeroit point du tout capable d'arrêter le mal qu'a fait ce profeſſeur boiteux par cette méchante piece. Car quand il auroit fait la révocation du monde la plus expreſſe, vos Gentilshommes n'en demeureroient pas moins perſuadés, que leur droit eſt bon, tant que les méchantes raiſons dont il l'a appuyé par ſon écrit, ne ſeront point détruites; & ils n'attribueront la déclaration contraire qu'on auroit fait faire au S^r. Dubois, qu'à l'autorité de l'Internonce, à laquelle il n'auroit pas eu le courage de réſiſter. De ſorte qu'ils en eſtimeront peut-être moins ſa perſonne; mais ils n'en eſtimeront pas moins les chicaneries par leſquelles il a embrouillé toute cette affaire, pour donner quelque couleur à leurs mauvaiſes prétentions. Ils ne manqueront pas même de dire, qu'on n'a employé l'autorité de l'Internonce, pour l'empêcher de perſiſter dans ſes ſentimens, que parce qu'on s'eſt trouvé dans l'impuiſſance de répondre à ſon écrit. Et ainſi tout ce que produira ce prétendu déſaveu du S^r. Dubois, c'eſt que les Gentilshommes ne voudront point entendre parler de prendre le Pape pour Juge de ce différent, parce qu'ils ſe croiront en droit de dire que la violence de l'Internonce envers le S^r. Dubois, leur fait voir trop clairement qu'ils n'ont point de juſtice à attendre de Rome, à cauſe qu'on y eſt trop prévenu contr'eux. Ainſi s'opiniâtrant plus que jamais à croire que leur droit eſt bon, ils ſe réduiront à uſer de voies de fait pour le ſoutenir, comme ils ont déja commencé de faire.

Ce ne ſera pas de même ſi la réponſe paroît. Car elle fera voir ſi manifeſtement la foibleſſe, ou plutôt la folie des prétendues raiſons de leur Docteur, qu'il n'y aura point d'homme d'eſprit dans les Provinces-Unies qui ne les condamne encore d'avantage qu'on ne faiſoit auparavant; puiſqu'on ne pourra plus douter que leur cauſe ne ſoit inſoutenable; tout ce qu'on a pu trouver, pour y donner quelque couleur, ſe trouvant ſi contraire à la vérité & au bon ſens.

Il me ſemble donc, Monſeigneur, que vous devez repréſenter très-fortement ces raiſons & autres ſemblables à l'Internonce, & lui faire bien entendre qu'il n'eſt pas juſte, que, pour épargner la réputation d'un brouillon, qui vous a outragé, vous & votre Egliſe, d'une terrible maniere, on laiſſe

la juſtice déſarmée, & expoſée en proie à la violence de ces Gentilshommes. J'aurai une vraie douleur, ſi cela eſt autrement; car j'en prévois de grands maux pour votre pauvre miſſion, que vous avez miſe d'ailleurs en ſi bon état; & il ſeroit bien fâcheux que, par une conduite trop molle, on laiſſât prendre pied à un abus qui eſt capable de cauſer de très-grands déſordres, qui ont été ſi bien repréſentés par le premier écrit (*a*) qu'on a très-bien fait d'imprimer avec le ſecond.]

Voilà, Monſeigneur, le ſentiment de M^r. Davy. Nous l'avions prié, M^r. Michelin (de Pontchâteau) & moi, de vous le mander un peu fortement, dans la crainte que nous avons que les prieres de M^r. l'Internonce ne prévalent. Nous avions bien prévu qu'il feroit tous ſes efforts pour empêcher qu'il ne parût rien contre le S^r. Dubois: il eſt trop ſon ami pour refuſer de s'entremettre pour lui. Mais il eſt certain qu'il ne trouvera point à Rome le même appui & la même protection que M. l'Internonce lui donne ici. M. de la Rue * m'ayant mandé, qu'on ne ſe ſoucioit nullement en ce pays-là qu'on écrivît contre le S^r. Dubois, pourvu qu'on ne touchât point aux quatre Articles; & on y eſt ſi peu ſatisfait de lui, que le même M. de la Rue, m'a mandé, (& cela eſt certain) qu'on lui a fait défenſe de continuer d'écrire pour le S. Siege, contre le Clergé de France. Rome n'eſt donc point à craindre dans la publication de cet écrit; ni par conſéquent M. l'Internonce, qui n'eſt à craindre, qu'autant qu'il eſt appuyé & avoué de Rome.

* Du Vaucel.

Je ne m'amuſe point, Monſeigneur, à vous repréſenter les autres raiſons qu'il y a d'humilier le S^r. Dubois: elles ne vous ſont point inconnues, & elles ſont aſſez conſidérables pour ne point laiſſer échapper l'occaſion, lorſqu'elle ſe préſente.

(*a*) Ce premier Ecrit étoit intitulé : Diſſertatio quâ expenditur nunc nobilibus Catholicis in Hollandiâ jus competat, pro arbitrio ſuo, deſignandi ac nominandi Paſtores, ſuper Populum Catholicum. Il ſe trouve, in ſupplem. Op. Eſpenii, p. 1. N. 1. A.

LETTRE CCCCLII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur le projet du retour de Mr. Arnauld en France.*

VOus êtes la derniere à qui j'écris, parce que j'attendois que nous euſſions toutes les nouvelles que nous pouvions recevoir avant le départ de notre ami, afin de voir ce qu'il y avoit à y répondre, le pouvant faire par une voie ſi ſure. Vous ne nous en mandez point par votre dernier billet. *21 Nov. 1683.*

Vous dites ſeulement que l'on s'attend que nous pourrons être bientôt de retour. Cela ne peut être fondé que ſur la propoſition que l'on nous a faite. Mais nous n'avons cru, pas un de nous, que cela fût faiſable. Vous en ſaurez les raiſons par M^r. * (*a*), à qui je les mande. C'eſt pourquoi ſi nos amis me veulent obliger, ils s'en tiendront aux deux derniers mémoires, que ſans doute vous aurez reçus préſentement, & laiſſeront ces négociations, pour leſquelles on voudroit que je fiſſe quelque avance, ce que je ne trouve pas poſſible. M^r. * vous dira pourquoi. En vérité je ſuis ſurpris qu'on laiſſe le ſolide & l'eſſentiel, comme s'il ne méritoit pas qu'on s'y appliquât, pour s'amuſer à de belles paroles, dont on ne voit aucun effet depuis tant de tems. Je ne ſuis pas le ſeul qui croie qu'il n'y a rien à faire, ſi l'on ne va à la ſource. Je m'attens bien que ceux qui le pourroient faire y trouveront des difficultés. J'aime mieux croire, ſi cela eſt, que Dieu ne le veut pas, que de leur en ſavoir mauvais gré. Quoiqu'il en ſoit, je ne vois préſentement que deux partis à prendre; ou tenter ce que j'ai propoſé, ou demeurer en repos au lieu où je ſuis.

(*a*) Nous croyons que c'eſt Mr. de Pont-Château qui eſt ici déſigné. Il avoit écrit le 30 Octobre précédent, de Bruxelles, où il étoit pour lors, une lettre fort détaillée, ſur les moyens d'obtenir le retour de Mr. Arnauld.

LETTRE CCCCLIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur le projet de ſon retour en France.*

24 *Dec.* 1683. NOus ſouhaitons à tous nos amis & amies les bonnes fêtes, & une heureuſe & ſainte année. C'en eſt un moyen que de la commencer par un Jubilé. Que nous ſerions heureux, s'il nous produiſoit une bonne paix! Il n'y en a encore guere d'apparence. Mais Jéſus-Chriſt peut de nouveau, par un ſeul mot, faire taire tous les vents les plus violens, & calmer les plus grandes tempêtes.

Votre derniere lettre me fait juger que vous avez été bien ſurpriſe des deux dernieres que vous avez reçues. Car il paroit que vous vous attendiez à toute autre choſe. Mais la bonne Demoiſelle eſt inflexible. Elle eſt délicate ſur le point d'honneur; & elle ſe croiroit deshonorée, ſi on ſavoit dans le monde qu'elle eût été la premiere à rechercher un ſi mal honnête homme (*a*), & de qui tant de gens ſe plaignent, à qui il ne fait aucune raiſon, comme eſt le S^r. du Moulinet. Vous avez beau lui repréſenter qu'il n'y a que ce ma-

(*a*) Mr. Harlai, Ar-chevêque de Paris.

riage

riage qui la puiſſe mettre à ſon aiſe : Elle dit nettement qu'elle aime bien mieux ne l'être jamais, que de l'être par ſon moyen. Ma tante (*a*) eſt entrée dans ce ſentiment, & elle s'étonne que l'on ſe tourmente tant pour cette fille, qui a de l'averſion de ce qu'on lui veut procurer ; & que l'on ſe mette ſi peu en peine de travailler pour ſa niéce de Fleury (*b*), quoiqu'on en ait écrit avec tant d'inſtance. On ne ſait pas à quoi il tient qu'on ne travaille à lui faire avoir le parti qu'elle déſire, & qui lui eſt ſortable. Mr. du Trami pourroit s'y appliquer, ſi on l'en prioit ; & il y a lieu d'eſpérer qu'il y réuſſiroit.

(*a*) Mr. Ernest. (*b*) Mr. de Pont-château.

LETTRE CCCCLIV.

A Mr. Nicole. *Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.*

APrès vous avoir ſouhaité une heureuſe & ſainte année, je vous prierai auſſi de demander à Dieu pour moi, qu'il me faſſe connoître ſa volonté dans la conjoncture où je me trouve. La 248. du T. III. 31 *Dec.* 1683.

Je ſuis bien aiſe de vous entretenir de ce qui m'occupe préſentement. Je continue toujours à travailler contre l'Auteur du ſyſtême *. Outre le livre des *Idées*, j'ai achevé aujourd'hui le ſecond livre des Réflexions Philoſophiques & Théologiques. Et je ne ſais ſi je pourrai mettre dans le troiſieme tout ce que j'ai encore à dire contre le ſiſtême. Car outre la grace & la liberté, par où je finirai, j'ai encore à traiter tout ce qui regarde l'ame de Jéſus-Chriſt, comme cauſe occaſionnelle de la grace, que je n'ai pu faire entrer dans le ſecond livre, parce qu'il auroit été trop gros. J'ai augmenté le premier livre depuis qu'il a été vu, de près de la moitié : de ſorte qu'il eſt aſſurément beaucoup plus fort & plus beau qu'il n'étoit auparavant. Et néanmoins, je ne ſais ſi je me flatte, le ſecond livre me paroît encore toute autre choſe. Mais quoi qu'il n'y ait rien d'injurieux, j'ai peur qu'en quelques endroits on ne le trouve pas aſſez proportionné à la délicateſſe du ſiecle. J'attends à y mettre la derniere main, & à le radoucir un peu, ſi cela eſt néceſſaire, que j'aye vu la réponſe aux *Idées* : car elle pourroit être telle que l'on n'exigeroit pas de moi un ſi grand ménagement. Depuis le tems qu'on dit qu'elle eſt faite & donnée à imprimer, elle devroit être publique. Ne ſavez-vous point quelle eſt la cauſe de ce retardement ? Ou ſeroit-ce que je ne l'aurois pas vue, quoi qu'elle courût déja ; comme ce n'a été que par hazard que j'ai vu les *Méditations Chrétiennes* ; car je n'avois point ſu qu'elles

* Le P. Mallebranche.

* Mr. Roucy.

de avoient été imprimées depuis que le Marquis * de nos amis m'avoit mandé qu'il les avoit écrites à la main.

Ne vous étonnez pas ſi malgré la réſolution que j'avois priſe d'être fort doux, je ne puis m'empêcher quelquefois d'être un peu fort; non dans les termes, car je ne penſe pas qu'il y en ait dont on ſe puiſſe plaindre, mais dans la maniere de réfuter, un peu vive. C'eſt qu'en vérité plus j'avance dans ce travail, plus je ſuis touché des renverſemens que ces imaginations Métaphyſiques font dans la Religion. Cependant il a des diſciples, & ſa maniere d'écrire à quelque choſe qui peut éblouir bien des gens: quoi qu'à vous dire le vrai, je ne trouve guere moins à redire à ſa Rhétorique qu'à ſa Logique, ſur tout dans ſes Méditations. Car il y eſt ſi guindé, & il affecte ſi fort de ne rien dire ſimplement, qu'il eſt laſſant; & que s'il ſe fait eſtimer par là à ceux qui aiment une éloquence pompeuſe, il donne plutôt du dégout que du plaiſir à ceux qui approuvent davantage celle qui eſt plus naturelle. Ce n'eſt pas néanmoins à quoi je m'arrête. Je ne lui ferai jamais de procès là-deſſus: & j'avoue qu'à cela près, qui ſe pourra corriger avec l'âge, il écrit fort bien. Mais ce que j'ai de la peine à ſouffrir, eſt qu'il garde ſi peu le caractere qu'il s'attribue à lui-même, dans l'extrait d'une lettre qui eſt à la tête de ſa troiſieme étidion, *de parler clairement*, & *par ordre*, & *de répandre la lumiere dans les eſprits attentifs*. Car je trouve au contraire peu d'ordre dans ce qu'il traite, peu de clarté dans les choſes qu'il devoit avoir eu plus de ſoin de bien faire entendre, parce qu'elles lui ſont particulieres, peu d'exactitude à donner aux principaux termes de la matiere de ſon traité une notion fixe & arrêtée, afin d'éviter les contradictions où l'on tombe en les prenant en divers ſens; & ſur-tout peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & dans les preuves, pour ne pas dire qu'il eſt dificile de s'en imaginer de plus pitoyables, dans un homme qui ſe vante de ne rien avancer qu'il ne démontre, ſur tout ce qui lui eſt particulier. Si c'eſt là ce qu'on appelle *répandre la lumiere dans les eſprits attentifs*, je ne ſais ce qu'il faudroit faire pour y répandre les ténebres. Car dans la vérité, c'eſt de quoi il remplit ceux qui le liſent, & qui ſe laiſſent prévenir de ces nouvelles opinions; quoi qu'outre cela je ſois aſſuré qu'il y en a beaucoup de ceux là qui ne ſavent ce qu'ils approuvent quand ils approuvent ſes ſentimens, tant il eſt difficile de les bien comprendre dans le fond & dans les ſuites, à moins qu'on n'y ait une application tout-à-fait extraordinaire. Et c'eſt à quoi j'ai pris le plus de peine, de bien demêler tout ce que ſa doctrine a de particulier, & de le mettre dans un grand jour, m'étant perſuadé qu'on en pouvoit dire ce que S. Jerôme diſoit aux Pelagiens, *Sententias veſtras prodidiſſe, ſuperaſſe eſt*. Cependant je ne ſais ſi je ne travaille point en vain, ou au moins ſi je ne

ſerai point obligé de changer les meſures que j'avois priſes. Car, pour éviter la difficulté qu'il y a de faire entrer les livres à Paris, je penſois y faire imprimer cette réponſe, en l'envoyant à un Prélat *, qui m'a engagé de l'entreprendre. Mais nos amis ne croyent pas que cela puiſſe réuſſir. Il n'importe; je ne laiſſerai pas d'achever avec la grace de Dieu, & je lui en abandonnerai l'événement. Priez pour moi je vous en ſupplie.

* M. Boſſuet.

LETTRE CCCCLV.

A M. DODART. *Sur le Catéchiſme hiſtorique de M. Fleury.*

JE n'ai reçu que depuis quatre jours la réponſe de M. Fleury, du treize Décembre.

La 251. du T. IV.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les ſentimens dans leſquels il témoigne être par cette réponſe; *qu'il n'y a point d'actions indifférentes, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions; la cupidité & la charité, & qu'ainſi, excluant entiérement l'amour de la créature, qui fait le péché, l'amour de Dieu prend néceſſairement la place, puiſque le cœur humain ne peut être ſans amour.* Mais je ne crois pas me tromper, ſi je ſuppoſe encore qu'il connoît l'importance de cette doctrine, & qu'il eſt perſuadé qu'on ne la peut renverſer, ſans renverſer non ſeulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il ſeroit aiſé de le prouver par S. Paul, par S. Auguſtin & par S. Thomas. Et enfin, il me paroît plus clair que le jour, que l'opinion de la ſuffiſance de l'attrition, par la ſeule crainte de l'enfer, pour être juſtifié dans le Sacrement de la Pénitence, eſt le renverſement de la loi nouvelle, puiſque c'eſt vouloir que la crainte ſervile, qui étoit l'eſprit de la vielle loi, qui n'engendroit que des eſclaves, ſelon S. Paul, ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

2 *Janv.* 1684.

Je ſuppoſe que nous convenons de toutes ces vérités; & ainſi toute la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi l'Auteur du Catéchiſme, ne doutant point que l'amour ne ſoit néceſſaire pour exclure la volonté de pécher, & pour être en un état où l'on puiſſe recevoir avec fruit l'abſolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une maniere embarraſſée, & qui puiſſe faire croire aux ſimples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'eſt aſſurément ce que fait concevoir cette façon de parler: *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pécher, ce qui* SEMBLE *ne pouvoir être, ſans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour.* Ou, ſelon la nouvelle correction, qui ne me paroît pas avoir un autre ſens, *ce qui ne*

SEMBLE *pas pouvoir être ſans quelque commencement d'amour.* Voilà comme on parle des choſes douteuſes, ou qui au moins ne ſont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en uſer ainſi dans cette rencontre. Et les raiſons qu'on en apporte, ne me le perſuadent pas.

La premiere eſt, que ce *qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon, eſt pris du Concile de Trente, ſeſſ. 6. ch. 6. où ce qui eſt dit de la juſtification en général, ſe peut appliquer à la pénitence, auſſi bien qu'au baptême.*

R. Il me ſemble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de la néceſſité de l'amour, pour être juſtifié dans le ſacrement de la pénitence, ſans aucun terme qui marquât que cela fût douteux ; car le Concile n'en parle pas en doutant.

La ſeconde eſt, *qu'on a ſuivi le même Concile, ſeſſ. 14. ch. 4.*

R. Mais il ne me ſemble pas qu'on ait raiſon de s'arrêter à cet endroit du Concile, après la déclaration du Cardinal Palavicin, qui prouve par les Actes, que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il eſt parlé en cet endroit, ſoit ſuffiſante pour être juſtifié dans le Sacrement. L'Auteur du Catéchiſme en convient, & il dit qu'il n'a pas dit auſſi qu'elle ſuffiſe. Mais cet endroit de la ſeſſ. 14, ne diſant pas que l'attrition par la ſeule crainte ſuffiſe, & celui de la ſeſſ. 6, déclarant poſitivement que l'amour eſt néceſſaire pour être juſtifié dans le baptême, & à plus forte raiſon dans le ſacrement de la pénitence, il me ſemble qu'on doit conclure de là, que le Concile donne tout droit d'enſeigner affirmativement & ſans héſiter, la néceſſité de l'amour, & qu'il n'oblige en aucune ſorte à en parler avec doute.

Troiſiémement. *Quant à moi*, dit l'Auteur du Catéchiſme, *je ne doute point que l'amour ne ſoit néceſſaire ; mais je n'ai pas aſſez d'autorité, moi Prêtre particulier, pour propoſer mes ſentimens, ſur-tout dans un Catéchiſme, où je ne prétends faire autre choſe qu'expoſer la doctrine la plus univerſellement reçue, ſans entrer dans aucune queſtion.*

R. S'il s'agiſſoit de ſavoir pourquoi on n'a pas parlé de certaines choſes dans un Catéchiſme, on auroit raiſon de dire, que c'eſt qu'on ne doit parler dans les Catéchiſmes, que des matieres les plus communes, & que les fideles ont plus beſoin de ſavoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine, on ne ſoit pas auſſi obligé que par-tout ailleurs, d'en parler ſelon la vérité, & non ſelon les opinions les plus reçues ; ſur tout quand ce ſont des choſes fort importantes, & où il y va, ou d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fondemens de la morale de Jéſus-Chriſt.

Tout Prêtre a aſſez d'autorité en ces rencontres, pour dire affirmativement ſans crainte, ce qui lui paroît certain, quoiqu'il ſoit conteſté par

d'autres. Toute la modération qu'il peut garder, eſt de ne les point condamner : & c'eſt ce que l'Auteur a fait en beaucoup d'autres rencontres, où il n'a pas ſuivi les opinions les plus communes ; mais celles qu'il a cru les plus vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a pluſieurs Evêques en France qui ſe ſont déclarés dans leurs Catéchiſmes, pour la néceſſité de l'amour de Dieu. Et ainſi, ce n'auroit pas été ſon autorité particuliere, mais celle de ces Prélats, qu'il auroit ſuivi en faiſant comme eux.

Quatriémement. *Les deux opinions de la néceſſité du pur amour, & de la ſuffiſance de l'attrition avec le Sacrement, ſont enſeignées dans les écoles, & autoriſées publiquement.*

R. C'eſt ce qui donnoit droit à l'Auteur du Catéchiſme de prendre le parti qu'il croit véritable, & de ne pas propoſer avec quelque doute, ce dont il aſſure qu'il ne doute point.

Cinquiémement. *La Faculté de Paris n'a oſé rien décider ſur cette matiere.*

R. Mais ce n'eſt pas décider que de dire ce que l'on croit vrai, ſans rien dire contre ceux qui croyent le contraire. Et en effet, pourquoi l'Auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand Catéchiſme, ce qu'il fait dire aux enfans dans le petit, p. 248.

D. *Peut-on haïr le péché ſans aimer Dieu ?* R. *Il y doit avoir au moins quelque commencement d'amour de Dieu.*

Cela eſt réſolutif ; & ainſi on ne voit pas quelle néceſſité il y avoit de mettre dans le corps de cette leçon du petit Catéchiſme . . . , *avec une ferme réſolution de ſe corriger, qui exclue tout-à-fait la volonté de pécher*, (a) CE QUI NE PAROIT *pas pouvoir être ſans quelque commencement d'amour de Dieu.* N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établiſſement d'une ſi grande vérité, de dire ſimplement, *ce qui ne peut être ſans quelque commencement d'amour de Dieu.*

Sixiémement. *Le Pape Alexandre VII. a fait un décret de l'Inquiſition pour défendre aux deux partis de ſe condamner l'un l'autre.*

R. Il y auroit bien des choſes à dire ſur ce décret ; & l'autorité épiſcopale y eſt terriblement bleſſée. Mais on ne fait rien contre ce décret, en diſant nettement & ſans témoigner de doute, que l'amour eſt néceſſaire. Car c'eſt un des principaux points que MM. les Docteurs de Louvain ont préſenté au Pape, avec tout le reſte de leur doctrine, tant ſur la morale que ſur la grace. Et ils ne ſe ſont pas contentés de déclarer, que l'amour de Dieu étoit néceſſaire ; mais que cet amour de Dieu, néceſſaire pour recevoir l'abſolution avec fruit, étoit l'amour de Dieu plus que de toutes

(a) On lit dans les éditions poſtérieures : *Ce qui enferme un commencement d'amour de Dieu.*

choſes. Et cependant on n'a trouvé à redire à Rome, après un long examen, ni à ce point là, ni à aucun autre de le leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Caſtorie, (*a*) qui va ſur cela encore plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il eſt donc certain que l'Auteur n'auroit rien fait contre ce décret d'Alexandre VII., s'il avoit dit ce qu'il penſe d'un point de doctrine ſi important, ſans ſe ſervir d'une expreſſion affoibliſſante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la ſeule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce pays-ci, qui eſt un vrai ſaint, & qui fait des merveilles dans ſa Cure, qui faiſant d'ailleurs beaucoup d'eſtime de ce Catéchiſme, que je lui avois recommandé, m'a témoigné depuis en être tout dégoûté à cauſe de cet endroit là; & j'ai eu bien de la peine à le remettre, en lui diſant que c'étoit un terme de modeſtie, & que cela n'empêchoit pas que l'Auteur ne fût très perſuadé de la néceſſité de l'amour de Dieu. C'eſt que tous les gens de bien de ce pays-ci, qui ont étudié à Louvain, ont un très-grand zele pour ces ſortes de vérités, & ne peuvent ſouffrir qu'on en parle comme en doutant, parce qu'ils liſent beaucoup l'Ecriture, & qu'ils ſont fort attachés à la doctrine de S. Auguſtin; ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens, ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchés, dont ils ne ſe repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlés dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faiſant le changement que l'on propoſe : car on y laiſſe ce qui les bleſſe, qui eſt l'expreſſion qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet, ſi on ſavoit que l'Auteur a conſenti que l'on fit un changement, & que néanmoins il eſt demeuré ferme à ne vouloir point parler plus réſolument. Au lieu que cela pourra paſſer plus doucement, ſi on ne change rien du tout préſentement, en ſe réſervant à faire davantage dans une ſeconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux, je ne ſuis point ſurpris qu'il n'ait pas fait d'attention particuliere à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'eſt que l'on n'eſt pas ſi délicat en France ſur cette matiere là, que dans les Pays-bas, où on eſt plus accoutumé à regarder ce point de l'amour de Dieu comme l'eſſence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Caſtorie ſur ſon livre de l'*Amour pénitent*, qui en eſt une très-belle & très-avantageuſe approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais, que l'on eût mis cet endroit comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

(*a*) *L'Amor Pœnitens.*

LETTRE CCCCLVI.

A M. DE NEERCASSEL. *Il lui donne une ouverture pour réprimer l'eſprit de calomnie du Sieur Dubois.*

DEpuis vous avoir écrit, il m'eſt ſouvenu de ce qui eſt arrivé à M. d'Angers pendant les conteſtations. Un Avocat du Roi, du Préſidial de la Fleche, gouverné par les Jéſuites, prit l'occaſion qu'il devoit parler pour demander l'enrégiſtrement d'une Déclaration du Roi, par laquelle S. M. recevoit une conſtitution du Pape ſur le ſujet du Janſéniſme, & déclama ſur ce ſujet contre M. l'Evêque d'Angers. Le Clergé du Dioceſe prit la cauſe de ſon Evêque, & le pourſuivit en réparation d'honneur, avec tant de zele, qu'il obtint ce qu'il demandoit, & obligea cet Officier du Roi à demander pardon à M. d'Angers, de ce qu'il avoit dit d'injurieux contre lui. (*a*) Cela m'a fait croire qu'il faudroit prendre la même voie dans cette rencontre; & que ce fût quelqu'un de vos Grands Vicaires, au nom de votre Clergé, qui pourſuivît le Sieur Dubois. Il eſt indubitable que ce calomniateur ſuccomberoit dans ce procès, en quelque tribunal qu'on le pourſuivît. Mais je crois toujours que le plus court, & qui donneroit plus (*b*) ..... 3 *Janv.* 1684.

. . . . . .

ce ſeroit rendre un grand ſervice à l'Egliſe, que de faire connoître un ſi impudent calomniateur pour tel qu'il eſt. Je ſuis tout à vous, & à votre cher Thimothée.

Nos freres & ſœurs vous ſaluent de nouveau. J'ai parlé à M. Vaes & au P. de Hont, de la penſée dont je vous écris. Ils l'approuvent extrêmement, & croyent comme moi que cette affaire ne ſauroit manquer de réuſſir, & qu'aſſurément on rendroit par là un grand ſervice à l'Egliſe & à l'Univerſité de Louvain. Le procès ne ſeroit pas long; car il ne peut nier le fait; & il lui ſeroit auſſi peu poſſible de ſoutenir qu'il n'a point été calomniateur, en parlant de vous & de votre Egliſe dans les termes qu'il a fait. Vous avez en cela Rome pour vous: mais il n'y auroit point de tems à perdre, afin que cela pût ſe terminer pendant que M. Blanche eſt Recteur. La condamnation de ce miſérable rendroit les autres moins hardis à calomnier le monde.

(*a*) Ce fait ſe paſſa au mois de Juillet 1666. Les Actes en furent imprimés dans le tems, ſous ce titre: *Satisfaction faite à Mr. l'Evêque d'Angers, par l'Avocat du Roi de la Fleche en Anjou.* 4 pages in 4°.

(*b*) Ces deux lignes ſont déchirées dans l'original. La fin de la lettre fait entendre qu'il s'agiſſoit de le pourſuivre devant le Recteur de l'Univerſité de Louvain.

LETTRE CCCCLVII.

Au P. QUESNEL. *Sur le ſyſtême du P. Mallebranche.*

8 *Janv.* 1684. UN bon P. Jacobin François, (*a*) qui eſt connu d'un des bons amis (le Marquis de Roucy) de l'Auteur du nouveau ſyſtême touchant la grace, m'a montré la lettre (*b*) qu'il lui écrit, ſur le deſſein qu'il a pris d'écrire contre ce nouveau ſyſtême. Je lui ai perſuadé de l'envoyer ouverte à une perſonne de ma connoiſſance, afin qu'avant que de la rendre à celui à qui elle eſt écrite, elle en puiſſe faire une copie, que je donnerai ordre qu'on vous envoye. Il m'a dit que cette lettre pourra bien être l'entrée du livre qu'il médite, & dont il a déja fait deux chapitres, n'ayant commencé que le 4 de ce mois. Il croit pouvoir réfuter l'Auteur de ce livre, par ſes propres principes; & il ſe promet de faire voir qu'il n'y a rien de ſolide dans ce qu'il dit ſur la néceſſité des loix générales de la nature & de la grace; que ces prétendues nouvelles lumieres n'éclairciſſent point les difficultés qu'il propoſe ſur divers points de la conduite de Dieu, qui ſans cela, à ce qu'il prétend, paroîtroient contraires à ſa ſageſſe, à ſa juſtice, à ſa bonté; & qu'on ne ſauroit accorder ſa doctrine touchant la liberté, ni avec la doctrine de l'Egliſe, ni avec ce qu'il dit en divers endroits, que Dieu eſt le maître abſolu du cœur de l'homme, & qu'il en diſpoſe comme il lui plaît. Il m'a entretenu de quelques-unes de ces penſées, qui m'ont paru fort juſtes; & ſi cela eſt bien exécuté, je crois que l'auteur du ſyſtême aura de la peine à y ſatisfaire. Vous ne devez point vous attendre qu'on puiſſe habiller ici à la françoiſe les enfans du grand vieillard. Il faudroit les envoyer ici tout habillés, autrement il n'y a rien à faire.

Je ne ſais qui eſt cet Abbé de la Vigne (*c*) dont vous me parlez; je n'en connois point de ce nom.

Si on ſavoit en ſubſtance comment s'eſt paſſé l'entretien de M. de Celles avec le Prieur de Mauramé (*d*), on me feroit plaiſir de m'en informer.

Si je trouve des Copiſtes de bonne volonté, je tâcherai de vous envoyer de tems en tems quelques chapitres du livre du bon Jacobin, pour vous divertir dans votre retraite. Nous ne ſommes point en lieu d'où nous puiſſions mander des nouvelles. Adieu; je ſuis tout à vous.

(*a*) Mr. Arnauld lui-même.

(*b*) C'eſt la lettre qui poſtérieurement fut datée du 28 Janvier 1684, qui eſt à la tête du livre de la Défenſe de Mr. Arnauld, contre la Réponſe au Livre des vraies & des fauſſes idées, imprimé cette même année.

(*c*) C'étoit Mr. de Ste. Marthe.

(*d*) Mr. de Meaux & le P. Mallebranche.

Je

Je ne ſais ce que ſont devenues les œuvres de Thomas à Kempis, d'une très-vieille édition, que j'avois deſſein de donner au P. de Paris, de Sainte Genevieve (*a*), parce qu'il lui peut ſervir pour ce qu'il écrit en ſa faveur. On m'a dit qu'on vous les avoit données. Si c'eſt pour vous en particulier, je n'en ſuis pas fâché; mais ſi c'eſt pour la bibliotheque d'une maiſon dont on vous a chaſſé, je vous prie de les lui céder.

(*a*) Ce livre lui a été donné.

LETTRE CCCCLVIII.

A Mr. Dodart. *Sur le Catéchiſme hiſtorique de Mr. Fleury.* (a)

ON m'a donné avis d'un autre endroit du *Catéchiſme hiſtorique*, qui n'eſt pas bien, & qui devroit être raccommodé dans une ſeconde édition. C'eſt en la page 247. du grand Catéchiſme. La 253. du Tome IV. *En* 1684.

L'Egliſe n'a pas jugé que le commun des Chrétiens pût paſſer un ſi grand tems, (c'eſt-à-dire toute une année) *ſans avoir beſoin de Pénitence*, (c'eſt-à-dire, comme il paroît par la ſuite; ſans commettre des péchés mortels). *Elle ſait que ceux qui ne font que des péchés légers s'approchent des Sacremens aſſez volontiers. Et pour ceux qui négligent leur conſcience, il n'eſt pas juſte de les laiſſer croupir dans le péché plus d'une année.* (Comme s'il étoit juſte de les y laiſſer croupir un ſeul mois, une ſeule ſemaine, un ſeul jour.) Tout cela eſt mal tourné.

Car 1°. c'eſt donner une étrange idée du Chriſtianiſme, de vouloir que l'Egliſe n'ait pas jugé que le commun des Chrétiens PUT paſſer une année entiere ſans commettre des péchés mortels. S. Auguſtin en donne une idée bien contraire, lorſqu'il dit, qu'un vrai Chrétien ne commet point de ces ſortes de péchés. Il auroit fallu au moins ſe contenter de dire, que l'Egliſe a jugé, que, dans la corruption de ces derniers ſiecles, il y auroit beaucoup de Chrétiens, qui négligeroient d'approcher des Sacremens, ſi on ne les y obligeoit en les menaçant des peines de l'Egliſe, & qui ſans cela croupiroient dans leurs péchés pendant pluſieurs années.

2°. Cette façon de parler, *il n'eſt pas juſte de les laiſſer croupir dans le péché plus d'une année*, eſt fort choquante; car les ſimples & les enfans concluront aiſément de-là, qu'il n'y a pas grand inconvénient d'y croupir moins d'une année. Ce qui eſt une penſée tout-à-fait indigne d'un Chré-

(*a*) Les deux Paſſages relevés dans cette lettre, ont été réformés dans les éditions ſuivantes du Catéchiſme de Mr. Fleury.

tien, & tout-à-fait contraire au paſſage de l'Eccléſiaſtique, que l'Auteur cite lui-même au même endroit: *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne différez point de jour en jour.*

3°. Il y a un autre paſſage qui eſt encore plus étrange. Le voici: *comme il ne faut s'approcher de l'Euchariſtie qu'après s'être bien éprouvé, l'Egliſe n'oblige les fideles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligés qu'une fois l'année à ſe mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligés qu'une fois l'année à être vraiment Chrétiens. Car on n'eſt point vraiment Chrétien, ſi on n'eſt en état de grace.

Mais l'Auteur devoit remarquer, que l'Egliſe oblige les Chrétiens de ſe confeſſer une fois l'année, ſans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâques auquel on eſt obligé de communier. D'où peut venir cette différence? ſinon que l'intention de l'Egliſe eſt, que quand un Chrétien eſt aſſez malheureux pour avoir commis quelque péché mortel, il ne doit point attendre au tems de Pâques à s'en confeſſer, mais le faire au plutôt, pour ne point croupir dans ſon péché, & remettre à la prudence de ſon Confeſſeur le tems qu'il pourra être abſous ou communier, en travaillant néanmoins à le pouvoir faire au tems de Pâques, ſi ce n'eſt que le Confeſſeur jugeât à propos de différer davantage ſa Communion, comme il eſt marqué dans le Canon; *Omnis utriuſque ſexus.*

LETTRE CCCCLIX.

A Mr. Nicole. *Sur la Réponſe du P. Mallebranche.*

Da 254. du T. IV. *En Janv.* 1684.

JE ne ſais ſi on a vu à Paris la réponſe au traité des *Idées.* Je la reçus le 6. de ce mois d'un Libraire de Rotterdam, avec une lettre fort civile, par laquelle il me mandoit, que c'étoit un livre de M. de Mallebranche, qui lui avoit donné ordre de me l'envoyer de ſa part. Je l'ouvris, & dès les premieres lignes, j'y trouvai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit contre lui que par chagrin. C'eſt ce qui eſt traité dans le premier chapiere. Le deuxieme eſt un ridicule procès qu'il me fait, ſur ce que la matiere des *Idées* n'a point de rapport à ſon Traité de la Nature & de la Grace. Le troiſieme eſt une accuſation d'héréſie priſe d'un paſſage de la pag. 3. du 2. Volume de ma réponſe à M. Mallet. Mais quelque précaution que vous euſſiez priſe pour n'y point donner lieu, vous y auriez été attrapé. Car c'eſt juſtement ſur les deux points capitaux de la doctrine de la grace, la prédeſtination gratuite, & la grace efficace par elle-même, ſur quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont

jamais osé nous faire de procès. Le 4. chapitre est un abrégé de son système. De sorte que son livre n'ayant en tout que 335. pages, ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis: *Que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace, est un galimathias auquel on ne peut rien comprendre. Qu'il me plaint, si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples; que je sacrifie la vérité à ces considérations. Que je ferai un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées, que si j'avois abattu M. Claude & tout son parti.* Tout le reste du livre est de même air; toujours fier, fanfaron, injurieux, & toujours impertinent; étant réduit sur la matiere des *Idées* à soutenir que les perceptions que notre ame a des objets, ne sont point représentatives de ces objets, ce qui est la même chose que de dire, qu'il y a des montagnes sans vallées, & que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Il dit bien en quelques endroits, que ce que j'ai combattu n'est pas son sentiment: mais c'est contre toute raison, comme il sera facile d'en être convaincu, pourvu qu'en lisant son livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne son livre à M. le Prince, je voudrois qu'on fit prier ce Prince par M. Dodart, de vouloir lire la réponse en la conférant avec le livre.

De plus, laissant là ses chicanneries sur le fait, dans les endroits où il ne peut nier que je n'aie bien pris son sentiment, il se défend d'une maniere pitoyable. Pour répondre à l'argument de l'existence des corps sans supposer la foi, il dit que ce sont de bonnes preuves, & de méchantes démonstrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'est pas exact dans ses expressions, puisqu'il dit plusieurs fois que nous connoissons toutes choses en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les esprits angéliques, il m'accuse d'une grande ignorance de ne savoir pas la différence qu'il y a entre connoître & sentir; & que nous sentons notre ame sans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, sur lesquelles il n'y auroit rien de plus facile que de le couvrir de confusion; mais je ne sais si cela en vaudroit la peine. Quoiqu'il en soit, ce ne sera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne sera pas par là que je commencerai. Car j'ai déja bien avancé un petit écrit sous ce titre: *Défense de M. A. contre les réproches personnels aussi injustes qu'outrageux que lui a fait l'Auteur de la Réponse au traité des Idées*, qui pourra être suivi d'un autre sur son accusation d'hérésie, où je ferai voir son ignorance sur la matiere de la grace, & son insupportable présomption, de vouloir que ce soit sacrifier la vérité à des considérations d'amour propre; que de ne pas renoncer à ce qu'on a appris de l'Ecriture & des SS. Peres cinquante ans durant,

pour ſe rendre à ſes nouvelles imaginations. Je ſuis fort trompé ſi je ne le réduis à un état dont il ne ſe relevera jamais. J'ai beaucoup de penſées ſur cela que je voudrois bien vous communiquer ; mais cela eſt bien difficile étant ſi éloignés (*a*).

(*a*) Il paroît que la lettre XXVII. (T. 2 de l'édition de Lille, p. 120.) eſt la réponſe à celle de Mr. Arnauld. Les trois ſuivantes ſont ſur le même ſujet. On a en MSS. deux autres lettres de Mr. Nicole, du 15 & 25 du même mois de Janvier, où il entretient Mr. Arnauld, ſur le même ſujet, du P. Malebranche, & ſur le projet de ſon retour en France.

LETTRE CCCCLX.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de Mr. de Sacy.*

La 255. du T. IV. (*du 4 Janv.*) 1685.

QUe dire ſur une nouvelle ſi affligeante ! ſinon que nous ſommes entre les mains de Dieu qui diſpoſe de nous comme il lui plaît, & que c'eſt toujours pour le bien de ceux qui l'aiment ? Nous l'avons perdu pour ce monde, nous le retrouverons en Dieu. Il y ſervira d'une autre maniere les ames qui avoient confiance en lui, & qui leur ſera peut-être plus avantageuſe. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui ſont à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange ſurpriſe, & que tous les vuides que cette perte fera, nous ont bien paſſé par l'eſprit. Dieu les remplira, & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplit.

LETTRE CCCCLXI. (*a*)

A M. * SUR LE MÊME SUJET.

21 *Janv.* 1684.

IL arriva que le jour que je reçus la nouvelle de la mort de Mr. de Sacy, j'avois rêvé la nuit précédente, que je voyois arriver ſur des chariots deux très grands cercueils, dans leſquels il y avoit deux morts enſevelis. Je m'approchai pour les regarder ; & après avoir découvert leur viſage, je reconnu Mr. de Sacy & celui de la mere Angelique de S. Jean. Comme je m'appliquois à les conſidérer, il me ſembloit que le corps de Mr. de Sacy étoit auſſi maniable & auſſi vermeil que s'il n'eut pas été mort. Je diſois à quelqu'un : *il n'eſt pas mort.* Mais on me répondit : *voyez ſes yeux*

(*a*) Extraite de l'Hiſtoire générale de Port-Royal, Tome VIII. pag. 18 & ſuiv.

qui ſont ternis, & vous jugerez qu'il eſt mort. Je conſidérai attentivement, & je reconnus qu'il n'y avoit que cette ſeule partie, qui ſembloit n'être pas vivante. J'étois beaucoup occupé de tout ce que voyois, & il me ſembloit que ceux qui conduiſoient les chariots me diſoient: *Nous avons amené ces morts de bien loin; nous avons marché par des chemins très rudes, & ſur des montagnes.* J'en avois grande compaſſion, & je témoignois combien j'y prenois de part. Lorſque je m'éveillai (je dis lorſque je m'éveillai, parce que j'étois véritablement endormi), quoique je n'aie pas coutume de reflechir ſur mes ſonges, parce que je ſçais que cela eſt inutile, je n'ai pû m'empêcher de penſer un peu à celui-ci. Il y a deux raiſons qui m'ont empêché de l'oublier. L'une, parce que les choſes ſont arrivées dans la ſuite de la maniere dont je les avois vues; & l'autre, c'eſt qu'il m'en eſt toujours demeuré une impreſſion forte dans l'imagination; c'eſt-à-dire, que mon imagination ſe repréſente encore vivement tout ce que j'ai rêvé; & je vois, ou plutôt il me ſemble que je vois les viſages, & tout l'attirail que j'ai vu la premiere fois.

LETTRE CCCCLXII. (a)

A M. ** SUR LE MÊME SUJET.

LE même jour que je me donnai l'honneur de vous écrire, je reçus la triſte nouvelle de la mort de M^r. de Sacy. J'en fus percé de douleur; & quoique ſa fin ſi heureuſe, qui a répondu à la ſainteté de ſa vie, me fût un ſujet de conſolation, j'enviſageois néanmoins, & j'enviſage encore avec un très-ſenſible déplaiſir, la grande perte que l'Egliſe fait en la perſonne de cet illuſtre mort. Je n'ai j'amais connu un homme plus ſage que lui, & qui ait fait un meilleur uſage des talens que Dieu lui avoit donnés. Sa patience a éclaté dans ſa priſon & dans ſes adverſités; & lorſque Dieu lui a rendu la liberté, il a enrichi l'Egliſe de ſes écrits. Je ne doute point que Madame... ne ſoit bien touchée de la mort de ce grand Serviteur de Dieu. &c. 22 *Janv.* 1684.

(a) Extraite de l'Hiſtoire générale de P. R. Tome VIII. p. 20.

EPISTOLA D. NEERCASSELII, AD D. ARNALDUM.

De libro cui titulus, Eſprit de M. Arnauld : *de alio contra* Boiſium, *& tertio in* Amorem Pœnitentem.

14 *Jan.* 1684. INſpexi librum cui titulus: *l'Eſprit de Mr.* ARNAULD. Totus mihi videtur malâ fide compoſitus; nec aliud ſibi propoſuiſſe quam ut virum iſtum omnibus reddat exoſum, imputans ei quidquid ſcriptum ab eis qui Galliarum Regi exoſi ſunt. Figmenta illa horribilia quæ multos ante annos * Regio Portui. R. P. * impacta fuerunt comprobat, & tamquam res verè geſtas aſſerit. Diſtinctionem inter quæſtionem facti & juris ad fraudem ait fictam fuiſſe. Ut verbo dicam, totus in eo eſt ut doceat Doctorem Arnaldum eſſe hypocritam, qui veritatem aſſerit aut negat prout ſua commoda poſtulant.

Laudat tamen quæ ab Arnaldo contra Malebranchium ſcripta ſunt; & videtur deſiderare ut alterum opus, quod ſe is Doctor ſcripturum promiſit, citò in lucem prodeat. Ait tamen Arnaldum duriùs contra Malebranchium ſcripſiſſe quam ſinant leges amicitiæ. Spero quod intra paucos dies iſtos libros potero mittere. Cariſſimo hic pretio venduntur, quia ſolemnis prohibitio omnes reddidit curioſos noſcendi, quid iſtis in libris ſcriptum eſt contra Principes noſtris Provinciis fœderibus conjunctos.

Hodiè accepi litteras à Paulo Waloni. Scribit ille non probari Romæ quod in *Animadverſionibus Canonicis* Boiſius duriùs vapulet. Idem mihi ſignificavit comes Caſonus; qui tamen *Animadverſiones* laudat, & ſimul oſtendit Boiſium manere graves pœnas niſi ſua ſcripta revocet. Hodiè ſcripſi Caſono, declarans ei quam neceſſarium fuerit ut Boiſius duriùs fuerit increpatus.

Libri de Amore Pœnitente necdum in urbe allati ſunt, de quo multum doleo. Heri accepi libellum (*a*) qui ei oppoſitus eſt à viris mihi non ignotis. Necdum totum percurrere potui. Quid tibi, V. C., de illo videtur? *Reſpondendum ne illi? Etſi reſpondendum, quâ ratione id optimè fiet? Omnia exemplaria libri de* AMORE POENITENTE *diſtracta ſunt. Nonne expediet & negligatur libellus iſte, donec in ſecundâ Editione* AMORIS POENITENTIS *detur locus amovendi difficultates, quas iſte libellus apponit? Tuum, Vir Clementiſſime & amiciſſime, de his judicium libenter audiam.*

(*a*) En voici la titre : *In librum cui titulus* AMOR POENITENS, SIVE DE DIVINI AMORIS AD POENITENTIAM NECESSITATE &c. AUCTORE JOANNE EPISCOPO CASTORIENSI, *Animadverſionum Decas prima, per Joannem Pereſium Theologum.* Moguntiæ, typis viduæ Nicolai Heyl, avec l'approbation du Grand-Vicaire de Mayence, du 21 Décembre 1683. 75 pages in 12°.

Quæ ſcribis de lite Boiſio tentando per Clerum meum, non potuerunt fieri ſine offenſâ Domini Internuncii, & vereor ne hoc quoque Apoſtolicæ Sedi diſpliceret.

LETTRE CCCCLXIII.

A M. DE NEERCASSEL (*par la plume de M.* ERNEST.) *Sur un libelle contre l'*Amor Pœnitens.

„ CE qui me reſtoit-à-dire dans la derniere lettre que je me ſuis don- 23 *Janv.*
„ né l'honneur de vous écrire, regarde 1°. la nouvelle édition de *l'Amor* 1684.
„ *Pœnitens*. M. Davy ne croit pas qu'il y faille rien changer, parce que
„ juſqu'à cette heure il n'a rien paru qui oblige à cela; & que d'ailleurs,
„ les adverſaires en pourroient prendre avantage. La ſeule choſe que M.
„ Davy voudroit qu'on changeât, & qui regarde plus l'impreſſion qu'autre
„ choſe, c'eſt que, dans l'*Appendix*, il ſeroit bon de mettre en italique tou-
„ tes les propoſitions, & généralement tout ce qui eſt de St. Thomas &c.

„ Le méchant libelle qui paroit contre l'*Amor* &c. ne ſert qu'à faire
„ voir de plus en plus qu'il n'y a nul changement à faire dans le livre
„ qu'il combat. Je n'en ai pu lire que trois ou quatre Animadverſions à
„ M. Davy, tant il y trouve d'impertinences qui le mettent de mauvaiſe
„ humeur. S'il arrivoit, Mgr., que vous y trouvaſſiez quelque choſe que vous
„ jugeriez tant ſoit peu important, ayez la bonté de nous le marquer; &
„ je ne manquerai point de conſulter M. Davy, & de vous faire ſavoir ſon
„ ſentiment. Car de parler de toutes les impertinences du libelle, depuis un
„ bout juſqu'à l'autre ſans diſtinction, cela ſeroit trop long, trop ennuieux
„ & peu néceſſaire.

LETTRE CCCCLXIV.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur le projet d'un accommodement avec M. l'Archevêque de Paris.*

J'Ai lu le projet du Factum (*a*) du procès de mon couſin (*b*); il eſt par- 28 *Janv.*
faitement bien fait, & il y a des choſes qui ne ſe peuvent payer: il faut 1684.

(*a*) Projet de Lettre qu'on ſouhaitoit que Mr. Arnauld écrivit à Mr. l'Archevêque de Paris.
(*b*) Mr. Arnauld lui-même.

que l'Avocat qui y a travaillé ſoit fort habile. Mais il y en a d'autres qui ne ſatisferont perſonne, & qui ſeroient plus capables d'irriter M. Dumont (*a*) que de le radoucir, qui eſt le deſſein qu'on avoit. Et ainſi, je ne ſaurois conſeiller à mon couſin de s'en ſervir : il vaut mieux qu'il laiſſe là ce procès, & qu'il s'abandonne à la providence de Dieu, que de prendre cette voie pour l'accommoder. Peut-être que ce que l'on propoſe ſeroit ſûr ; mais il ne ſeroit pas honnête : car c'eſt une eſpece d'infidélité de traiter ſéparément avec un banqueroutier qui a beaucoup de créanciers, & de ne pas faire un accommodement général, en courant la même fortune que les autres. Il en demeurera là ; & je crois qu'il ſeroit inutile de lui plus parler de cette affaire.

J'écris à M. Desbroſſes (*b*) une petite partie de ce qu'il m'avoit prié d'écrire, pour être montré à M. du Menillet ; (*c*) mais je doute que cela l'accommode. J'ai des raiſons pour ne rien écrire davantage ; il les approuveroit ſi je pouvois les lui mander : mais cela ſeroit trop long.

Je penſois qu'on ne preſſeroit plus ma niece de ſe marier avec ce partiſan (*d*) qui a tant ruiné de familles, & qui n'a aucune volonté de réparer les dommages qu'il leur a cauſés. Car M. Jalleau m'avoit écrit qu'on la laiſſeroit en repos ſur cela, la trouvant ſage de ne pas tant regarder l'intérêt de ſes affaires, que de s'expoſer à épouſer un homme qui n'eſt rien que par fortune, & qui n'a nulle autre qualité qui n'en doive donner de l'éloignement. Elle ajoute que c'eſt un mal-honnête homme, qui ne ſait ce que c'eſt que d'obliger. Je crois donc qu'il ſeroit inutile de lui plus parler de cette alliance, ni de lui dire qu'on voit mieux les choſes de près que de loin. Cela ſeroit bon s'il ne s'agiſſoit que de bien aſſurer ſes conventions matrimoniales. Mais pour ce qui eſt de l'honnêteté de la choſe en ſoi, cela ſe voit auſſi bien de loin que de près.

Vous nous obligerez de nous mander tout ce que vous ſaurez des particularités de la mort de ce bon Eccléſiaſtique de vos parens : (*e*) rien ne conſole davantage. Ce que vous nous avez mandé de ſa ſépulture, a bien donné à penſer à toute notre famille.

Ce petit mal qui vous mettoit en peine, n'eſt pas encore guéri ; mais il n'y a rien à craindre. Je ſuis tout à vous.

Je vous avertis que j'écris à M. Desbroſſes ; mais ne vous attendez pas que j'y faſſe des complimens à M. Dumont, de la part de ma niece. Vous y verrez plutôt toutes les raiſons pour leſquelles elle ne lui en doit pas

(*a*) Mr. Harlai, Archevêque de Paris.
(*b*) Il y a apparence que c'eſt le Duc de Roannès, ſi lettre eſt la 465. ci-deſſous.
(*c*) Mr. l'Archevêque de Paris.
(*d*) C'eſt-à-dire, qu'on ne parleroit plus à Mr. Arnauld de s'accommoder avec Mr. de Paris.
(*e*) Mr. de Saci.

faire

faire, quoique tout ce que j'ai écrit dans cette lettre ſoit pris mot à mot d'un mémoire qui lui a été envoyé, pour lui faire agréer la recherche que l'on feroit pour elle de cette alliance. On fera ce qu'on voudra de cette lettre; on la peut montrer à M. Dumont, ſi on le juge à propos. Je ſerois ſeulement bien aiſe de ſavoir comment cela aura été reçu.

LETTRE CCCCLXV.

A M. DES BROSSES. *Il découvre les diſpoſitions de ſon cœur, principalement envers M. de Harlay, Archevêque de Paris.* (a)

. . . VOilà pour le premier article de votre lettre. Le ſecond demande un peu plus de diſcours. Ce n'eſt donc pas aſſez qu'on ait voulu rendre ma foi ſuſpecte, on me veut encore ôter la charité, en me faiſant paſſer pour un homme de ſang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui eſt plein de fiel & de venin contre ſes ſupérieurs. Car que ſignifie autre choſe ce que vous me mandez, *Que quelques perſonnes diſent, que j'aime à me jetter dans toutes les affaires qui peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas, que je hais M. l'Archevêque, & que je cherche à lui nuire*, &c. La 250. du T. IV. 29 Janv. 1684.

Ces diſcours ne peuvent rien changer dans ma diſpoſition devant Dieu, ni me porter aucun préjudice auprès de ceux qui me connoiſſent: mais ils peuvent ſcandaliſer ceux qui ne me connoiſſent pas; & ce bruit me touche de maniere que je ne puis m'empêcher de vous dire une bonne fois & tout au long, la diſpoſition de mon cœur en général, ſur toutes les perſonnes avec qui j'ai eu quelque démêlé; après quoi je vous dirai comme je ſuis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui ont voulu me perdre, je voudrois les pouvoir ſervir. Dieu ſait, & quelques-uns d'eux ne l'ignorent pas, que j'aurois pu, ſans bleſſer ma conſcience, & ſans me commettre, dire ou laiſſer paſſer beaucoup de choſes qui auroient fait beaucoup de peine à ceux qui avoient tâché de m'en faire, & qui en avoient beaucoup fait aux perſonnes que j'aime le mieux, & que je dois le plus aimer, pour toutes ſortes de raiſons divines & humaines. J'ai ſupprimé toutes ces choſes; parce qu'elles n'étoient pas néceſſaires au ſervice de l'Egliſe: je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défenſe en pluſieurs rencontres:

(a) Cette lettre, comme il eſt marqué dans la précédente, n'eſt qu'un extrait du modele qu'on lui avoit envoyé. Ce modele commençoit ainſi: „ je ne ne ſai M. que vous répondre ſur „ ce que vous me mandez, que M. l'Archevêque paroit fâché de ma retraite, & même „ deſirer mon retour. Je ſai qu'il a beaucoup „ de crédit", &c.

j'ai donc cherché à les ſervir. J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur ſouhaite tout le bien que je me ſouhaite à moi-même ; & je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer : j'aime donc leurs perſonnes. Il n'y a rien que je n'aye fait & ſouffert pour avoir la paix avec tout le monde : j'aime donc la paix. Il eſt vrai que pour vivre en paix, je n'ai pas cru devoir trahir ma conſcience, & abandonner la vérité ; mais perſonne n'eſt en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre ; & j'ai aſſez de confiance en la miſéricorde de Dieu, pour eſpérer qu'il me fera la grace de ne faire ni l'un ni l'autre, quand toute la terre voudroit me contraindre, ou à dire le contraire de ce que je penſe, ou à taire ce que je dois dire pour la défenſe de la vérité.

Si je pouvois haïr quelqu'un, je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux, parce que je hais l'erreur ; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs perſonnes, & que je ne reconnoiſſe que je les dois aimer juſqu'à répandre mon ſang pour eux, ſelon les occaſions que la providence pourra me préſenter. Je n'ai point d'ami contre qui je ne ſois prêt d'écrire, ſi, venant à changer, il ſe déclaroit contre quelque vérité importante à la religion. Je n'ai point d'ennemi perſonnel, dont je ne ſois prêt à entreprendre la défenſe. Je l'ai fait publiquement depuis peu, contre un Ecrivain Calviniſte, qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela ? Parce qu'un Docteur ne doit, en cette qualité, haïr que l'erreur, & la doit haïr juſques dans ceux qu'il aime le mieux ; & ne doit aimer que la vérité, & la doit aimer juſques dans ceux qui le haïſſent le plus.

Voilà l'examen de ma conſcience devant Dieu. Il me connoît mieux que je ne me connois moi-même, & il peut voir en moi, ſur cette matiere, des choſes que je n'y connois pas ; mais cela n'empêche pas que je ne ſois ſincere dans l'étendue de ma connoiſſance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, perſonne ne doit préſumer mieux connoître le fond de mon cœur, que moi-même ; ſur-tout lorſque j'examine le fond de mon cœur, par mes œuvres, & par les ſentimens qui dominent en moi. Si mes principes ſont mauvais, que l'on m'inſtruiſe : on me trouvera docile, & ce ne ſera pas la premiere fois que je me ſerai rendu au ſentiment d'autrui. S'ils ſont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi, d'avoir éclairé mes ténebres, & d'avoir ſoutenu ma foibleſſe.

Mais ces mêmes perſonnes ajoutent, *que je pouſſe mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il ſemble que je ſois chargé de toutes les affaires de la Chrétienté, de redreſſer tous les torts, d'abattre, de relever, d'arracher, de planter* : en un mot, *que je cherche les aventures, que je parois être dominé par la paſſion d'écrire, que j'écris avec trop de chaleur,*

(a) Dans l'Apologie pour les Catholiques.

même contre les hérétiques ; que je me fais continuellement des affaires avec toutes les ſectes & toutes les nations, même celles dont je pourrois avoir le plus de beſoin dans l'état où je ſuis, & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos, & d'y laiſſer le genre humain.

Je me ſens très-capable de faire des fautes ; & je ne dis pas que je n'en faſſe. Je n'ai nulle peine à les avouer en général, & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier, comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques rencontres, même par des déclarations publiques. Mais laiſſant à part ce qui regarde le ſtyle, où l'on trouve trop de chaleur, vous trouverez bon que j'expoſe encore une fois la diſpoſition de mon cœur ; car c'eſt de cela qu'il s'agit : or cette diſpoſition me paroît bien oppoſée à celle qu'on m'attribue, & ſur-tout à l'inquiétude & à la paſſion d'écrire. Je me ſens une pente naturelle au repos, que mes amis traitent de pareſſe, peut-être avec raiſon. Preſque toutes choſes ſont capables de m'occuper : je le dis à ma confuſion, les petites comme les grandes. J'ai été dix ans entiers ſans rien écrire pour le public, quoique je fuſſe environné de mille occaſions ; & mon ſilence a donné lieu à quelques perſonnes de m'écrire des lettres injurieuſes, comme à un déſerteur de la cauſe de l'Egliſe, qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zélés que lui priſſent ſa cauſe en main : parce que j'avois improuvé publiquement certains écrits, comme donnés à contretems, & contenant des expreſſions moins meſurées qu'il ne faut dans un ſiecle auſſi pointilleux que le nôtre. Je demeurois cependant ferme à laiſſer dire les uns & les autres, pour eſſayer une bonne fois en ma vie, ce que pourroit, pour calmer les eſprits, un ſilence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, ſi j'avois eu une ſi grande & ſi naturelle paſſion d'écrire. Je ne me ſuis pourtant retiré qu'après dix ans de ſilence & de patience ; & je me ſuis retiré, non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on fait toujours un chef de parti ; & de peur qu'on ne me rendit reſponſable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroit être dit ou écrit à l'occaſion des affaires de l'Egliſe ; doctrine, morale, diſcipline, &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me diſoit être le chef. Juſques-là, on ne peut pas dire que j'aye témoigné un grand empreſſement d'écrire.

Depuis ma retraite, il ne me paroît pas non plus que je me ſois beaucoup preſſé. J'ai laiſſé renouveller toutes les anciennes calomnies, & je me ſuis contenté de renverſer, après trois ans de patience, les fondemens qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles ; d'Arianiſme (*a*), de Neſtorianiſme, de haine de la pureté & de la virginité, &c. Et comme l'Auteur de ces

(*a*) Dans la Réponſe au Livre de M. Mallet.

nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas ſur la grace, en la traitant d'héréſie, & qu'il avoit enſeigné une doctrine erronée ſur la même matiere, & voulu rendre ſuſpects les originaux de l'Ecriture ſainte, & condamner toutes les traductions en langue vulgaire, & que ces livres, tout pitoyables qu'ils étoient par eux-mêmes, avoient trouvé de la protection, & faiſoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de défendre la doctrine de ces deux ſaints Docteurs, & de réfuter celle de ce nouveau Docteur; montrer que la lecture de l'Ecriture ſainte traduite, pouvoit être utile aux plus ſimples fideles, & que l'autorité de la vulgate n'anéantiſſoit pas les originaux. Je l'ai fait; & je ne crois pas que l'on puiſſe prendre de là un fondement raiſonnable de dire, que je ne puis me tenir en repos. Cette diſpute s'eſt terminée entre M. Mallet & moi: le public n'en a point été inquiété; & ſi elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'eſt ſa faute: il n'auroit eu, pour ſe l'épargner, qu'à laiſſer l'Egliſe en paix, & deux de mes amis & moi. Depuis ce tems, je n'ai point fait de livres ſur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé ſouffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occaſions. Il eſt vrai que je n'ai pas cru devoir garder un ſilence éternel ſur les affaires de l'Egliſe: mais comme il y a un tems pour ſe taire, il y a un tems pour parler. Les hérétiques avoient attaqué le Clergé de France; ils vouloient tirer avantage de la prétendue conſpiration d'Angleterre: Ils l'attribuoient au Pape, au Clergé, aux Jéſuites. Ce libelle faiſoit du progrès: j'attends que quelqu'un le réfute; perſonne n'en veut prendre la peine: je l'entreprends enfin, & je montre que la conſpiration étoit une chimere inventée pour perſécuter des innocens; & par conſéquent je juſtifie tous ceux qui en ſont accuſés, & entr'autres nommément les Jéſuites & le P. de la Chaiſe. J'ai fait encore pluſieurs autres petits ouvrages contre les mêmes hérétiques, ſur des matieres très-importantes; & j'ai même été contraint d'écrire contre des Catholiques (a), qui, ſans aucun mauvais deſſein contre l'Egliſe, & même avec intention de la ſervir, s'étoient laiſſé aller à écrire des choſes qui peuvent lui porter préjudice. Je les ai fait avertir avant que leurs ouvrages paruſſent. Leurs ouvrages ont paru malgré tous mes ſoins & toutes mes inſtances; j'ai répondu: dans tout cela je ne vois pas grand empreſſement d'écrire. J'ai donné tout le tems néceſſaire pour me prévenir à l'égard de tous les ouvrages qui ne me regardent pas plus qu'un autre: & à l'égard de ceux qui s'adreſſoient à moi, quand ils m'ont paru incapables de faire impreſſion ſur des eſprits raiſonnables, je les ai laiſſé parler. Mais pour les autres, auxquels j'avois une obligation particuliere de répondre, je les ai entrepris ſans différer.

(a) Le P. Mallebranche.

Si l'on appelle cela de l'empreſſement, je le veux bien; mais il ne me paroît pas qu'il ſoit blâmable.

Je ſais bien que l'on me fait Auteur de pluſieurs autres ouvrages ſur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais où je n'y ai nulle part, ou ſi j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très-importantes, & des néceſſités preſſantes de l'Egliſe; & ſur-tout je puis proteſter, que ſi d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par conſéquent la même obligation de parler dans ces occaſions, il y en avoit eu un ſeul qui eût parlé, j'aurois pris plaiſir à me taire; ſans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des intérêts ou des engagemens particuliers, mais des raiſons particulieres, qui ſont une eſpece d'engagement à écrire ſur ces matieres. Je pourrois dire tout cela plus en détail, & j'aurois quelque intérêt que le public en fût informé; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande démangeaiſon d'écrire. Ces raiſons particulieres, qui tiennent lieu de quelque engagement, & qui en forment ſouvent un indiſpenſable, ont tellement été ce qui m'a obligé d'écrire, que, faiſant la revue ſur tout ce que j'ai mis au jour depuis ma jeuneſſe juſqu'à préſent, je ne crois pas qu'il ſe trouvât aucun ouvrage dont je ne rendiſſe bon compte au public. Et hors le peu que j'ai écrit ſur quelque ſcience humaine, ou pour me délaſſer, ou n'étant pas en état d'écrire ſur des matieres plus ſérieuſes, il ne s'en trouvera peut-être aucun que je n'aie dû faire; au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns; mais j'ai bien plus à craindre au jugement de Dieu, de m'être diſpenſé d'écrire ſur des matieres importantes, que de m'être empreſſé. Et pour peu que l'on ſoit informé de l'état & des beſoins de l'Egliſe, & capable d'en être touché, on verra ſans peine & avec douleur, qu'il y a bien des choſes à dire, que je n'ai pas dites; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de toutes ſes affaires, que je ne cherche pas les aventures, & qu'il ſeroit bon que ceux qui ont plus de ſavoir, plus de zele, plus de talent & plus de droit & d'obligation d'écrire que moi, les cherchaſſent, ou plutôt ſe prêtaſſent à celles qui ſe préſentent.

Je veux bien, pour ce qui me regarde, ſubir cette regle ſi conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos, de n'écrire jamais ſans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'impoſer aux autres, je ne ſais pourquoi on voudroit que je me la fuſſe impoſée à moi-même. S. Proſper étoit laïque, & n'a pas attendu que l'Egliſe manquât de défenſeurs pour ſe mettre ſur les rangs. S. Auguſtin, le plus grand défenſeur de l'Egliſe, avoit les armes à la main quand S. Proſper entrepit la défenſe de l'Egliſe contre les Pélagiens. Athenagoras, Juſtin, Origenes, Ariſtides n'étoient que des laïques, & l'Egliſe ne manquoit pas alors de grands

Evêques & de ſaints Prêtres, dont aucun ne leur a dit: De quoi vous mêlez-vous? Les ſimples particuliers peuvent donc ſe mêler des affaires de l'Egliſe, ſans y être contraints par aucune néceſſité, & à plus forte raiſon quand ils y ſont contraints; comme on l'a vu dans ces derniers tems, ou trois laïques, (*a*) ont ſervi l'Egliſe de leur plume, avec tant de force & de ſuccès, qu'il y a lieu de douter ſi aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire, s'en eſt jamais mieux acquitté. Tout homme eſt ſoldat dans des occaſions importantes & dans les grandes extrêmités. Il n'y a plus qu'à ſavoir ſi l'Egliſe eſt dans cet état. Je le laiſſe à juger à ceux qui ſont médiocrement inſtruits, & qui n'ignorent pas entiérement l'hiſtoire de l'Egliſe. Qu'ils diſent ſi jamais il y a eu plus de licence à inventer des nouveautés dans la doctrine & dans les mœurs, plus de hardieſſe à combattre la ſainte antiquité, plus d'artifice à embarraſſer & à rendre douteuſes les vérités les plus importantes, les plus conſtantes & les mieux établies; plus de timidité à défendre ces vérités, & plus d'animoſité à combattre ceux qui les défendent. Je laiſſe à juger à ceux qui ſavent le mieux l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, ſi l'on a jamais vu dans l'Egliſe ce qu'on y voit en ce tems ici; la plus horrible corruption des mœurs enſeignée, flattée, déguiſée, excuſée, repréſentée comme permiſe en conſcience par des livres imprimés à viſage découvert avec approbation, & les principes de cette licence tournés en maximes au mépris des foudres de l'Egliſe & des Puiſſances Eccleſiaſtiques; & ſi l'on y a jamais vu les dogmes les plus ſaints, & le premier & le plus grand de tous les Commandemens rendus problématiques par les uns, & entiérement anéantis ſelon les autres. Je tais un grand nombre d'autres plaies de l'Egliſe, pour ne pas multiplier les diſputes que je voudrois appaiſer; & je demande ſeulement ſi l'on pourroit accuſer un Prêtre & un Docteur de ſe mêler de ce qui ne le regarde pas, s'il vouloit traiter celles de ces matieres ſi importantes, que je dis & que je ne dis pas.

Mais quoi, dira-t-on, un Prêtre, qui n'eſt qu'un particulier, faire le Pere de l'Egliſe, & ſe mêler d'enſeigner les Evêques? S. Jerôme & S. Bernard, & tant d'autres n'étoient à cet égard que de ſimples Prêtres, & n'ont pas cru ſe mettre au deſſus des Evêques & des Papes, en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux Puiſſances de l'Egliſe de profiter, & leur adreſſant même ces livres à deſſein qu'ils en profitaſſent, comme S. Bernard à Eugene. Mais vous, qui n'êtes qu'un ſimple Prêtre ſans titre, ſans dignité, ſans fonction? Il eſt vrai que je ne ſuis que ce que vous dites, & encore plus ſimple, s'il ſe peut, que vous ne dites, quoique je le ſois encore moins que je ne le voudrois être s'il ſe pouvoit. Mais enfin tel que je ſuis, je ſuis

(*a*) Hamon, Paſcal, Le Maitre.

Prêtre & Docteur. Je pourrois donc en cette qualité, qui m'eſt commune avec tant de grands perſonnages, les ſuivre, quoique de loin, & faire ce qu'ils ont fait, ſauf la différence des talens que je reconnois auſſi grande qu'elle eſt, & même auſſi grande qu'on voudra, ſans qu'on pût me dire à l'égard du rang que je tiens, quoi qu'indigne, de quoi vous mêlez-vous? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils ſont, bons ou mauvais, forts ou foibles, utiles ou inutiles. Et j'aurois droit de dire, s'ils ſont mauvais, que ne les réfute-t-on? ou, que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué; & j'en ferai réparation publique. Et s'ils ſont bons, pourquoi m'en fait-on un crime? Mais s'il ſe trouve que je ne me ſuis pas même ſervi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Egliſe, tout médiocre qu'il eſt, & que je n'ai fait dans des occaſions très-importantes & très-preſſantes, & au milieu d'un ſilence preſque univerſel, dans des cauſes preſque généralement abandonnées; & pour des raiſons particulieres, que ce que des laïques pourroient faire dans des occaſions dénuées de toutes ces circonſtances générales, & ſans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la choſe même, il me ſemble, Monſieur, que l'on ne doit plus me dire, à l'égard de ce que j'ai écrit, *que je cherche les aventures, que je ſuis inquiet, que je m'imagine que toutes les affaires de l'Egliſe roulent ſur moi... que je me fais des affaires de gaieté de cœur.* Et qu'on pourroit avec plus de fondement demander, pourquoi y ayant tant de matieres importantes ſur leſquelles il ſeroit bon d'écrire, ayant droit d'en écrire, & par conſéquent une eſpece d'engagement, & me trouvant réduit dans un état où je ne puis rendre que ce ſervice à l'Egliſe, ſeul & loin de mes amis, hors du commerce des lettres & des viſites, n'ayant rien à faire depuis le matin juſqu'au ſoir, & depuis le ſoir juſqu'au matin, maître abſolu de tout mon tems, n'ayant ni bien à gouverner, ni d'autres affaires à ſoutenir, & me trouvant avoir je ne ſais quel talent de faire très-facilement des livres aſſez médiocres, dont le public ne laiſſe pas de ſe contenter; il me ſemble, dis-je, qu'on pourroit, avec bien plus de raiſon de me demander, pourquoi j'ai ſi peu écrit dans un ſi grand loiſir, & pourquoi je laiſſe tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées? Je ſais ce que j'aurois à répondre à ce reproche. Mais il me ſemble qu'au moins j'en ai aſſez dit pour faire voir que je n'ai pas une auſſi forte paſſion d'écrire & d'imprimer, que ces perſonnes le croient. Et ſi ces perſonnes étoient depuis long-tems auſſi ſeuls, je doute s'ils ne ſe ſeroient pas trouvés dans une eſpece de néceſſité, ou de s'ennuier mortellement, ou de s'occuper à des choſes inutiles aux autres & à eux-mêmes, ou d'écrire davantage ſur des ſujets moins importans. Peut-être auroient-ils moins imprimé, & ſe ſeroient-ils fait moins d'affaires. Mais ce

n'eſt ni par moins imprimer, qu'il faut juger ſi on a une ſi grande paſſion d'écrire, ni par ſe faire des affaires, qu'il faut juger ſi les gens ſont inquiets ou non. Tel qui a eu beaucoup de peine à ſe réſoudre à écrire, trouve après avoir écrit, qu'il auroit écrit inutilement s'il ne faiſoit imprimer; & tel qui n'a nulle inquiétude, ſe trouve obligé par des conjonctures inévitables à ſe faire des affaires, qu'il voudroit pouvoir éviter, ou à manquer à ſon devoir. Toute l'hiſtoire eſt pleine de ces exemples, & les plus grands ſaints, à commencer depuis leur divin Chef, & continuer par ſon ſaint Précurſeur & par les Apôtres, ſont ceux qui ſe ſont le plus fait d'affaires. Ce n'eſt donc pas par là que l'on doit juger ſi les hommes ſont inquiets. A Dieu ne plaiſe que je prétende entrer en nulle comparaiſon, avec les derniers de ceux que Dieu a ſanctifiés, quelque eſpérance qu'il me donne d'avoir un jour part à ſes miſéricordes infinies. Mais cette différence immenſe fait d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la diſcuſſion particuliere du fond, ſans décider les choſes par des préjugés généraux. Ainſi, quant à ce qui me regarde, en attendant que je ſois obligé à rendre compte de l'occaſion de chaque ouvrage, je me contenterai de proteſter avec toute ſorte de ſincérité, que ce n'eſt ni l'ennui de ma ſolitude qui m'a porté à écrire; car je ne ſuis pas ſujet à l'ennui, & j'aurois pu me conſoler aiſément par la lecture & la priere; ni la démangeaiſon d'être Auteur qui m'a porté à imprimer: (il n'y a que trop long-tems que je le ſuis aux dépens de mon repos;) ni l'inquiétude; car je n'en ſens aucune, & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi; ſur tout me connoiſſant aſſez pour ſavoir que je ne puis faire de la peine à perſonne, même pour les meilleures raiſons, ſans m'en faire beaucoup à moi-même. Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé, étant perſuadé qu'il faut préférer ſon devoir à ſon inclination naturelle. Mais je ne ſouhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige.

Voilà ma diſpoſition générale, d'où il n'eſt pas difficile de conclure quelle eſt ma diſpoſition pour M. l'Archevêque. Comme je ne hais perſonne, & que j'aime juſqu'à mes ennemis les plus irréconciliables, je ſouhaiterois n'être haï de perſonne. Car le plus grand mal qui puiſſe arriver à un Chrétien eſt de haïr, puiſque celui même qui n'aime pas, demeure dans la mort. Or on ne peut aimer ſon frere, ſans être fâché pour l'amour de lui d'en être haï, & ſans ſouhaiter d'en être aimé. Quand je ne ſerois que dans cette diſpoſition à l'égard de M. l'Archevêque, je ſerois dans une diſpoſition bien oppoſée à celle que quelques perſonnes m'attribuent. Mais je lui dois beaucoup plus. Il tient un grand rang dans l'Egliſe: il eſt par ſon titre mon Pere ſpirituel; il eſt mon ſupérieur. Je dois à toutes ces qualités, non ſeulement un grand reſpect, mais une charité plus abondante,

ſelon

ſelon le précepte de l'Apôtre. Je dois plus prier pour lui que pour un autre, je dois lui deſirer plus ardemment qu'à un autre, tout ce que je me ſouhaite à moi-même, c'eſt-à-dire, tous les biens ſpirituels: car les autres ne valent pas la peine d'y penſer. Je dois même lui ſouhaiter plus qu'à moi quelques uns de ces biens, parce qu'un ſimple Prêtre n'a pas beſoin de tous ceux qui ſont néceſſaires à un grand Evêque. Mais je dois ſur-tout lui ſouhaiter plus qu'à perſonne de ne me pas haïr, & d'avoir même pour moi une certaine étendue de charité. Voilà bien des devoirs; & je puis dire à la gloire de Dieu, que je m'en acquitte, & que s'il écoute les deſirs qu'il m'inſpire, Mr. l'Archevêque ſera auſſi grand dans le ciel qu'il l'eſt ſur la terre.

J'ai donc une grande pente à vous croire, quand vous m'aſſurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il ſeroit encore, comme il m'a paru qu'il étoit autrefois, dans la réſolution de me perdre, je ne laiſſerois pas d'être encore dans la diſpoſition que je viens de dire, & de me réjouir de ce que vous me mandez, que la vérité eſt annoncée & ſoutenue dans ſes conférences, qu'il conclut preſque toujours au meilleur avis; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement, il a écouté ce que ſes inférieurs lui ont repréſenté, eſt revenu à leur avis, & même leur en a fait honneur. Tout cela eſt très-bon & très-louable en ſoi, & peut avoir de très-bonnes ſuites. Car quel bien ne pourroit pas faire Mr. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Egliſe, & auprès d'un grand Roi? Je m'en réjouis donc en cette maniere, & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce ſentiment, qu'il me paroît que mon intérêt n'y a juſqu'à preſent nulle part, quoique vous croyez que la diſpoſition où eſt Mr. l'Archevêque, pourra bien ſe terminer à la paix de l'Egliſe & à la mienne particuliere. Je donnerois mon ſang pour la premiere, & je n'en déſeſpere pas: car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra. Mais pour ce qui me regarde, il y a long-tems qu'il me paroît, qu'il n'y en a point d'autre à eſpérer en ce monde, que cette paix intérieure que Dieu ſeul peut donner, malgré l'oppoſition des hommes, & qu'il donne à ceux qui ne mettent point leur eſpérance en ce miſérable monde, & qui ne cherchent que Dieu. Pour celle qui dépend des hommes, quelque choſe que vous me puiſſiez dire, j'ai peine à croire que j'y puiſſe jamais parvenir. Ce n'eſt pas que j'aie jamais regardé Mr. l'Archevêque comme un ennemi irréconciliable. Peut-être ne m'a-t-il jamais haï: car j'ai oui dire que les habiles gens ne haïſſent perſonne. Je n'ai pas cru non plus que le Roi me haïſſe aſſez pour ne revenir jamais. Il eſt trop grand; & je ſuis trop peu de choſe. J'ai donc cru que M. l'Archevêque pouvoit un jour ceſſer de m'être contraire; & je vois bien même, que s'il me connoiſſoit bien, il pourroit m'é-

tre un jour favorable, & me rétablir dans l'eſprit du Roi. Mais ſuppoſant, comme je fais très-volontiers, que dès à preſent Mr. l'Archevêque ne me veuille point de mal, & veuille bien m'aider auprès du Roi, comment pourra-t-on empêcher les Jéſuites de me nuire, eux qui ont tant d'entrées & de crédit, & qui d'ailleurs me regardent, plutôt ſur la foi de leurs prédéceſſeurs, que par leur propre connoiſſance, comme un méchant homme, ennemi de leur Société & de l'Egliſe; car c'eſt chez eux la même choſe, & qui par conſéquent ſe font & ſe feront toujours une eſpece de conſcience, & une maxime de Société, auſſi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pouſſer juſqu'à la mort.

Il eſt vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même deſirer mon retour. Je ſais que M. l'Archevêque a beaucoup de crédit, & toute l'adreſſe qu'il faut pour faire réuſſir des choſes plus difficiles. Mais pardonnez-moi, Monſieur, ſi j'oſe vous dire, que c'eſt ſon crédit même & ſes talens, qui me font encore un peu douter de ſa diſpoſition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de ſentimens pour moi, juſqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il deſire auprès du Roi ſur ces affaires, il me ſemble, Monſieur, que je m'appercevrois de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le Royaume, ou qui m'en ont voulu faciliter le débit. Quoique la perte de mes livres ſaiſis, imprimés à mes dépens, parce qu'ils ne pouvoient être débités qu'en France, où la *Politique du Clergé* faiſoit un très-mauvais effet; quoique cette perte, dis-je, ſoit pour moi, dans l'état où je ſuis, une eſpece de ruine, ce n'eſt rien en comparaiſon de ce que je ſouffre en la perſonne de mes amis priſonniers ou fugitifs pour cette affaire. Quelque ſenſible que ſoit cette épreuve à un cœur comme celui que Dieu m'a donné pour mes amis, je la reçois de ſa main, comme une grace pour eux, & comme une juſtice miſéricordieuſe ſur moi; & cela, joint à la ſoumiſſion que je dois aux ordres de la Providence, ſans laquelle il ne tombe pas un cheveu de notre tête, m'empêche de murmurer contre ceux qui font ſouffrir ces perſonnes pour moi, & qui me font ſouffrir en leurs perſonnes. Je ne m'en prends donc à perſonne, & moins encore à Mr. l'Archevêque, qui y a peut-être encore moins de part qu'on ne croit. Mais j'avoue que je ne puis croire qu'il me regarde comme très-innocent, tandis que ces perſonnes paſſeront pour criminelles; ni qu'il me veuille un peu de bien, tandis qu'elles ſeront dans un état de ſouffrances. Quand on pourroit oublier des choſes qui me paroiſſent ſi incompatibles, & que M l'Archevêque m'auroit donné tou-

tes les aſſurances néceſſaires pour oſer paroître en France, il me ſemble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conſeiller de ſortir de ma retraite, tandis que des perſonnes qui ſouffrent pour moi, ſeront retenues priſonnieres ou réduites à ſe cacher. Permettez-moi, Monſieur, de vous dire tout ce que je penſe. Il me ſeroit bien doux de revoir mes autres amis : mais de quel front oſerois-je être à mon aiſe & en liberté, tandis que ces perſonnes ſouffriront, ou par la fuite, ou dans les priſons ? Et comment, pour ménager quelque repos & quelque ſureté dans le peu de tems qui me reſte à vivre, pourrois-je me réſoudre à paroître à ſoixante & treize ans, trainant une vieilleſſe inutile & honteuſe, au milieu de mes amis ſouffrans & abandonnés, & de mes ennemis triomphans ? Mais quand Mr. l'Archevêque auroit fait pour mes amis & pour mes livres, ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi, croyez-vous qu'il convint au Roi & à Mr. l'Archevêque que je paruſſe dans le monde ? Et ne croyez-vous pas au contraire, que ce ſeroit m'expoſer à de nouvelles affaires de la part des Jéſuites, qui n'ont jamais pu ſe réſoudre à me laiſſer en repos, & par conſéquent expoſer le Roi & Mr. l'Archevêque aux continuelles importunités qu'on leur feroit, ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me ſemble donc que je n'ai rien à faire qu'à me réſoudre à achever le peu de tems qui me reſte à vivre dans la retraite, ſervant Dieu & ſon Egliſe, tantôt en ſilence, tantôt d'une autre maniere, ſelon les occaſions qui ſe préſenteront de le ſervir de maniere ou d'autre. Trente ſix ans de ma vie paſſés de cette maniere, doivent m'y avoir accoutumé ; le reſte ne vaut pas la peine d'être ménagé. Et peut-être ſe trouvera-t-il à la fin du compte, que j'aurai mieux fait de me contenter de l'état où je ſuis, que de m'expoſer à de nouvelles traverſes ſous l'eſpérance d'un plus grand repos ; & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis ; en cherchant la conſolation de mourir entre les bras de mes amis.

Mais cette penſée n'empêche pas que je ne me réjouiſſe pour l'Egliſe, & pour ceux qui la peuvent calmer d'une ſeule parole, des moindres apparences de la paix. C'eſt déja beaucoup que celui qui y peut le plus contribuer, ne s'en éloigne pas. Ce ſeroit tout s'il la deſiroit comme vous le croyez, & comme je le veux croire.

S'il y a quelque choſe qui puiſſe m'aider à m'en perſuader, c'eſt la maniere dont j'apprends qu'il traite ces bonnes Religieuſes, à qui je prends un ſi grand intérêt. Il vient de leur accorder un bon Confeſſeur : & celui-ci eſt le troiſieme de cette ſorte, qu'il leur accorde en connoiſſance de cauſe ; & je viens de recevoir une lettre, qui m'apprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converſe dans cette maiſon. J'avoue que cela me conſole extrêmement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître

cette maiſon qu'il ne faiſoit quand il y fit le dernier changement; & que, s'il ne la connoît pas encore aſſez pour la remettre en l'état où il l'a trouvée, il la connoît aſſez pour penſer à lever de l'eſprit du Roi une partie des fâcheuſes impreſſions qu'il a priſes contre cette maiſon. Et cela m'a fait penſer quelquefois, que ſi M. l'Archevêque connoiſſoit un peu les livres pour leſquels tant d'honnêtes gens ont été & ſont encore en peine, il leur ſeroit peut-être plus favorable qu'il n'a été juſqu'à préſent, & qu'il ſeroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits, que la lecture en peut être utile à l'Egliſe, & à ceux qui s'en ſont ſéparés, que je me confirme de plus en plus dans la penſée qui me les a fait entreprendre. Je ne doute donc pas que Mr. l'Archevêque n'entrât dans le ſentiment du public, s'il ſe donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et ſi ce que vous me dites eſt comme vous le croyez, il voudra bien ſe donner cette peine. Or ſi ces livres ſont bons, je ne vois pas que les perſonnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, ſoient ſi criminelles. Ainſi j'eſpererois que le débit des uns, ſeroit une diſpoſition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on ſeroit un peu revenu de cette averſion perſonnelle, qui a fait paſſer juſqu'à préſent pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Juſques-là, Monſieur, vous me permettrez de douter un peu, non de votre bonté pour moi, & de votre ſincérité, mais de votre opinion ſur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croye bien informé dans tout le reſte, je vous ſupplie auſſi de ne pas douter, que je n'aie une véritable joie, de tout le bien que vous me mandez; que je ne m'eſtimaſſe heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes ſupérieurs tout le reſpect que je dois, & que je ne deſire de tout mon cœur à M. l'Archevêque, tout ce que je me deſire à moi-même. Je ne ſais ſi les hommes ſeront contens de cette proteſtation, qui eſt très conforme à ma diſpoſition préſente & paſſée: mais il me ſuffit que ma conſcience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plait, la bonté d'en faire uſage, pour l'édification du prochain, quand vous en trouverez l'occaſion. La charité eſt auſſi eſſentielle à un chrétien que la foi: je crois donc, que comme on eſt obligé de rendre compte de ſa foi à tous ceux qui le demandent, on doit auſſi rendre compte de l'état de ſon cœur, à tous ceux qui ont quelque intérêt à en être informés. Il n'y a point de charité ſans foi; mais la foi ne ſert de rien ſans la charité. Ce ſeroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Egliſe, ſi j'étois ſans charité, ſi je laiſſois prendre le deſſus à des reſſentimens humains dans mon cœur, ſur les ſentimens que

je dois à mes freres, & plus encore à mes ſupérieurs; & ſi je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces ſentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils ſe refroidiſſent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monſieur, peut-être un peu trop au long, l'éclairciſſement que j'ai cru devoir au prochain, ſur l'avis que vous m'en donnez. Mais je crois auſſi que le prochain me doit cette juſtice, de ne pas croire, ni que j'aie troublé la paix de l'Egliſe, quand je ſuis entré dans quelque diſpute contre ceux qui en alterent la doctrine, ni que j'aie dû préférer la paix avec un particulier, quand il s'agiſſoit d'un intérêt général, ni que je n'aie pu conſerver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la ſuite de la diſpute m'a obligé à faire voir qu'ils ſe trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que, par la miſéricorde de Dieu, il ne ſe trouvera pas que j'aye écrit contre perſonne, ſinon, ou pour défendre la doctrine de l'Egliſe, ou pour juſtifier des perſonnes innocentes, dont la réputation importoit à l'Egliſe; ou pour rendre raiſon de ma foi; ni que j'aie rien dit contre les perſonnes hors du ſujet de la diſpute, ou de la néceſſité de la cauſe. Si cela eſt, comme je le crois, on a tort de ſe ſcandaliſer de ce que j'ai écrit, ou de chercher dans mon cœur ce qui n'y eſt pas, & de m'attribuer, ſans preuve, des ſentimens très-oppoſés à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je ſuis, Monſieur, &c.

LETTRE CCCCLXVI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean.*

N'Ayant reçu qu'avant-hier la lettre du 28. du mois paſſé & celle du 4. de ce mois, ce nous a été un terrible coup & une étrange ſurpriſe, d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle perſonne (*a*). Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere (*b*) avec une entiere effuſion de cœur. Il ſeroit inutile de vous répéter ce que je lui en dis : je vous envoie la lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne peut déſavouer que vous n'ayiez perdu ce que vous aviez de plus cher & de plus conſolant en ce monde, en perdant cette chere Mere, & que vous n'ayiez beſoin d'une grande foi pour vous ſou-

La 256. du T. IV. 12 *Fevr.* 1684.

(*a*) Elle étoit morte le 29 Janvier.
(*b*) La Mere du Fargis, nouvelle Abbeſſe de P. R.

tenir contre un coup ſi rude.. Mais la confiance que N. S. nous aime, eſt un remede à tous nos maux. Car puiſqu'il nous aime, il a ſoin de nous, & il connoît mieux que nous mêmes ce qui nous eſt plus avantageux pour notre ſalut. Laiſſons lui donc choiſir la voie par laquelle il veut que nous marchions pour aller à lui. Si elle eſt rude & ſemée d'épines, elle aura plus de marques d'être la vraie voie qui mêne à la vie; parce qu'elle ſera plus ſemblable à celle par laquelle il a marché le premier, & qu'il a fait prendre à ſes plus grands ſaints. Il vous a auſſi aſſez fait entendre par tant de rencontres douloureuſes & pénibles à la nature, que c'eſt par là qu'il vous veut ſauver, & que la croix eſt votre partage. Acceptez-la donc, & la recevez de ſa main paternelle comme un don de ſon amour. Ne craignez point d'en être accablée; il en portera la plus grande partie, & en un ſens il la portera toute entiere, puiſqu'en vous chargeant, il vous donnera la force de la porter. La charité, que vous conſerverez pour cette famille affligée, vous ſera d'un plus grand mérite devant Dieu, étant privée de ces douceurs & de ces conſolations qu'il étoit à craindre que la nature n'y recherchât. C'eſt le foin & la paille que nous mettons ſouvent dans l'édifice que nous bâtiſſons pour Dieu, dont Jéſus-Chriſt eſt le fondement: & ce ſont ces matieres impures qu'il faut que le feu conſume, afin que notre édifice ſoit jugé digne de Dieu. Ainſi tout contribue à notre bien; & les adverſités, qui nous purifient, & quelques ſuccès favorables, qui nous conſolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous conſoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort, ſi précieuſes à ſes yeux.

LETTRE CCCCLXVII.

A la Mere DU FARGIS, *Abbeſſe de P.. R. des Champs. Sur la mort de Mr. de Sacy, & de la Mere Angelique de S. Jean.*

La 157. du T. IV. (12) *Fevr.* 1684.

QUe vous dire, ma très chere Mere, dans une telle rencontre! On ſait aſſez ce que la nature ſouffre, & on n'ignore pas les diverſes penſées que doivent donner la Religion & la foi. Nous nous ſentons frappés coup ſur coup dans les endroits les plus ſenſibles. Ne ſemble-t-il pas que ce ſoit aſſez pour avoir lieu de dire: *Dolor ſuper dolorem, in me cor meum mœrens:* " Douleur ſur douleur, mon cœur eſt dans l'amertume." Il n'y a qu'un moment qu'une mort imprévue, quoique très-précieuſe aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui * qui vous conduiſoit au dehors, par la ſageſſe de ſes

* M. de Sacy.

conſeils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une ſi grande confiance. Et cette plaie étant encore toute ouverte, en voici une nouvelle plus douloureuſe, parce qu'elle eſt plus intérieure, qui vous ravit celle qui vous faiſoit courir dans la voye étroite par la ferveur de ſon exemple & par l'efficace de ſes paroles. A en demeurer là, on ne voit rien que d'accablant; mais levons les yeux vers la main qui nous frappe: elle eſt adorable, elle eſt juſte; mais elle eſt toujours miſéricordieuſe pour ceux qui ſont à lui & qui n'eſpérent qu'en lui. Penſons donc ſeulement à l'aimer, & ſoyons certains que tout coopere en bien à ceux qui l'aiment. Les perſonnes que nous regrettons nous ſervoient à aller à Dieu par leur exemple, par leurs paroles & par leurs inſtructions. Mais peut-être que l'abondance où nous étions à cet égard, lorſque nous les avions parmi nous, étoit cauſe que nous avions moins de ſoin d'en profiter. Ce n'eſt pas que je penſe que ce ſoit pour nous punir qu'il nous les ôte. J'aime mieux croire que c'eſt, d'une part, que la courſe de leurs travaux étoit finie, & que le tems de leur récompenſe étoit arrivé; & de l'autre, qu'il a voulu que le ſentiment de notre perte nous rendit plus cheres les graces qu'il nous faiſoit par leur entremiſe, & que ce nous fût une occaſion de redoubler notre zele, pour marcher ſur les pas qu'ils nous ont tracés avec plus de fidélité, pour nous porter à un plus ardent amour des mortifications & des croix; par le ſouvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus touchant, & pour pratiquer, avec plus d'exactitude & plus d'application à Dieu, les regles ſaintes qu'ils nous ont ſouvent données, pour mener une vie vraiment pénitente & vraiment religieuſe. Je ſuis aſſuré, ma chere Mere, que ſi chacune de nos Sœurs faiſoit ſa dévotion d'entrer dans ces penſées, en ſe diſant ſouvent à ſoi-même: Qu'auroit fait notre chere Mere dans une telle rencontre, comment nous auroit-elle ſoutenues, que nous auroit-elle inſpiré pour être plus à Dieu? Elles auroient perdu de la conſolation; ce qui ne doit pas être le partage de cette vie; mais elles pourroient retrouver par là autant d'avantage pour leur ſolide avancement dans la piété, que ſi elle étoit encore parmi elles.

Je prévois, ma très chere Mere, que vous me direz que vous êtes la plus à plaindre, parce que tout le poids eſt tombé ſur vous, & que vous avez peur d'en être accablée, vous trouvant privée d'un ſi grand appui. Mais celui qui étoit ſa force, n'eſt il pas la vôtre? Pouvons-nous rien de nous-mêmes? Et Dieu ne peut-il pas faire les plus grandes choſes par les inſtrumens les plus foibles? Il n'y a point de ſi petite charge dans le gouvernement des ames, qui ne puiſſe accabler ceux qui ſe l'impoſent à eux-mêmes, ſans y être appellés de Dieu; & il n'y en a point de ſi peſante, que ne puiſſent porter ceux qu'il y a appellés par une légitime vocation. Gardez-vous ſeulement de tomber dans le découragement, en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver

en vous de défauts & d'impuiſſance pour remplir tous vos devoirs. Ce ſeroit compter ſur vous même ; au lieu qu'il ne faut compter que ſur le ſecours de Dieu, qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames, quand ils ſont ce qu'ils peuvent ſelon la meſure de leur grace, & qu'ils ſe confient tous à lui. Mais de plus, vous ne ſerez pas la ſeule qui vous attirerez les ſecours néceſſaires, pour vous bien acquiter d'un emploi ſi difficile; les ames qui ſont conduites les attirent ſur leurs conducteurs, quand elles ne cherchent, dans la conduite qu'on tient ſur elles, que la gloire de Dieu & leur ſalut. Et c'eſt l'avantage qu'ont les Supérieures des Communautés bien réglées, que Dieu leur donne des forces à proportion des beſoins des inférieures, qui méritent, par leur bonne diſpoſition, que Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les égarent point. Mais vous ne vous devez pas croire, ma très chere Mere, entiérement deſtituée de l'appui de celle qui vous a aidée autrefois à porter le même fardeau : elle vous y ſervira d'une autre maniere. Sa charité qui a reçu, comme il y a lieu de l'eſpérer, ſon dernier accompliſſement dans le ciel, ne lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant ſa vie d'exil ; elle vous obtiendra par ſes prieres devant le thrône de Dieu, les graces de lumiere pour les bien conduire, & celles de force pour les ſoutenir. Eſpérez donc, ma très chere Mere, que vous trouverez en Dieu ce que vous ne pourriez pas trouver en vous-même ; & ainſi, ne regardant que ce qui eſt éternel, & faiſant peu d'état de tout ce qui paſſe, faiſons taire la nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit la foi : qu'il ſe faut réjouir du bonheur des ſaints qui nous quittent, & ne penſer qu'à ce qui nous peut rendre dignes de les ſuivre. Je ſalue toutes nos cheres Sœurs. Je les porte dans mon cœur auſſi bien abſent que préſent : & je vous ſupplie, ma très chere Mere, de trouver bon que cette lettre ſoit pour elles auſſi bien que pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en particulier, les regarde auſſi, puiſque dans l'état où Dieu vous a miſe à leur égard, tout ce qu'il vous donnera ſe doit répandre ſur elles, & vous ne ſauriez vous ſanctifier qu'en travaillant à les rendre ſaintes.

LETTRE CCCCLXVIII.

A la Sœur ANGELIQUE THERESE ARNAULD. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean, Abbeſſe de P. R.*

QUel coup, ma très chere Niece, à un cœur auſſi tendre que le vôtre, & qui venoit de recevoir une ſi grande plaie (*a*) qui n'étoit pas encore refermée ! Mais c'eſt dans ces rencontres qu'il ſe faut ſouvenir qu'on eſt Chrétienne & Religieuſe, & que ces deux qualités doivent régler tous les mouvemens du cœur. Un vrai Chrétien eſt tout à Jéſus-Chriſt, ne vit plus que pour Jéſus-Chriſt, & ne doit juger des choſes que par rapport à Jéſus-Chriſt. Il ne doit donc pas regarder comme une perte, mais comme un gain, ce qui eſt un gain pour Jéſus-Chriſt. Et c'en eſt un pour lui quand les pierres vivantes deſtinées à entrer dans la ſtructure du temple divin, qu'il éleve à la gloire de ſon Pere, y vont prendre leur place dans le tems preſcrit par les ordres de ſa providence. Il eſt vrai que celles qui demeurent ſur la terre, ne ſe peuvent voir ſéparées de celles que Dieu en enleve, ſans en reſſentir de la douleur : mais ce ſentiment que Dieu pardonne quand il dure peu, doit être bientôt réprimé par la joie de la foi, comme dit ſaint Auguſtin ; & il le doit être plutôt dans une ame religieuſe, qui a de plus étroites obligations que le commun des Chrétiens, d'être morte au monde, & aux ſentimens de la nature, pour ne plus vivre que de la vie de la foi, & de ne plus deſirer, tant pour elle que pour les perſonnes qu'elle aime, que la diſſolution de ce corps mortel, comme parle l'Apôtre, pour aller regner avec Jéſus-Chriſt. Je ne prétends pas, ma très chere Niece, que l'on ſe doive décourager lorſqu'on ne ſe trouve pas dans un ſi grand détachement. Il ſuffit qu'on y tende & qu'on y aſpire, que l'on ſoit perſuadé que l'on y devroit être, & que l'on s'humilie de n'y être pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient pas volontairement dans une triſteſſe qui n'eſt pas agréable à Dieu, puiſque ſaint Paul la défend aux Chrétiens ; & qui ne peut plaire aux perſonnes que nous regrettons, puiſque leur volonté étant parfaitement ſoumiſe à celle de Dieu, elles ne peuvent déſirer pour ceux avec qui la charité les unit encore, qu'un ſemblable aſſujettiſſement à ſes volontés adorables. Je ſais bien, ma très chere Niece, que c'eſt à Dieu à vous donner cette force. J'ai auſſi une grande confiance qu'il vous la donnera ; & je l'en prie de tout mon cœur.

La 258. du T. IV. *Fevr.* 1684.

(*a*) La Mort de Mr. de Sacy.

LETTRE CCCCLXIX.

Au R. P. QUESNEL. *Il le remercie de ſon compliment ſur la mort de M. de Sacy, &c. Il lui parle du P. Mallebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlay.*

La 252. du T. IV. 15 *Fevr.* 1684.

J'Ai reçu preſque en même tems vos deux lettres du huit Janvier & du dix Février. Je vous ſuis bien obligé de tant de bonnes choſes que vous me dites pour me conſoler de l'une & de l'autre des deux morts, (*a*) bien précieuſes devant Dieu, mais bien affligeantes ſelon la nature. Mais hélas! je reçois la nouvelle d'une troiſieme (*b*) qui oblige encore à dire, *Dominus eſt.* Il ſemble qu'il a voulu unir dans le Ciel ceux qui l'étoient ſi étroitement ſur la terre. C'eſt à celui qui nous frappe, à nous conſoler. J'apprends qu'on doit commencer Jeudi prochain à imprimer contre l'Auteur de la réponſe. (*c*) Ce ſera un ouvrage de douze ou quinze feuilles. On croit qu'il ſuffira pour former le jugement du public touchant cette réponſe, & quant aux manieres & quant au fond, & que l'Auteur aura de la peine à s'en relever. J'ai bien ſongé au papier qu'il a donné il y a dix ou douze ans; (*d*) mais j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que de lui en faire aucun reproche: rien ne ſeroit plus malhonnête que d'abuſer de cette confiance. Mais ſachant cela, comment oſe-t-il dire dans un livre imprimé, qu'il n'a jamais été dans nos ſentimens touchant la grace? C'eſt ſur quoi auſſi je ne le pouſſe point: car il m'eſt fort indifférent qu'il en ait été, ou qu'il n'en ait pas été. Permettez-moi de vous dire, qu'on eſt auſſi obligé d'humilier cet Auteur, pour le bien de l'Egliſe, que l'on s'eſt cru obligé autrefois d'humilier l'Evêque de Vabres, l'Evêque de Lavaur, & Deſmarets de S. Sorlin: car jamais homme ne fut ſi fier & ſi plein de lui-même; & ainſi, le plus grand ſervice qu'on lui peut rendre, eſt de travailler à le guérir de cette enflure. Vous en jugeriez ainſi, ſi vous aviez vu ſon dernier livre; car on ne ſauroit rien s'imaginer de plus inſolent: mais on ſe tient aſſuré qu'il rabattra la moitié de ſa fierté, quand il aura vu ce qu'on lui prépare. . . . .

Comment le Sieur Baluze aura-t-il pu faire paſſer à Rome cette penſion

(*a*) De M. de Sacy, & de la M. Angelique de St. Jean Abbeſſe de P. R.
(*b*) M. de Luzanci.
(*c*) La *défenſe de Mr. Arnauld contre la réponſe au livre des vraies & fauſſes idées.*
(*d*) C'étoit une retractation de la ſignature du Formulaire, que le P. Mallebranche avoit miſe entre les mains de M. Arnauld.

de mille livres (*a*) ſur Auxerre, ſans donner, comme on dit qu'a fait autrefois ſon Patron, (*b*) un blanc ſigné pour y mettre telle rétractation que l'on voudra; c'eſt-à-dire, que le Concile de Reims, en la cauſe d'Arnoul, ne ſe trouvera point dans ſon recueil, ni l'hiſtoire du Concile de Baſle par *Æneas Silvius*.

Croyez-vous que Mademoiſelle de Rancey pût, avec honneur, conſentir que l'on fît pour elle la recherche d'un partiſan qui a ruiné tant de familles, (*c*) ſans qu'on aît aucun lieu de croire qu'il ſoit dans la diſpoſition de réparer le mal qu'il a fait. Je ſuis tout à vous.

(*a*) Le P. Queſnel a mis la note qui ſuit ſur cet endroit, & on croit la devoir conſerver, quoique ſur une autre lettre il s'en trouve une à peu près ſemblable.

[M. Colbert voulant récompenſer un M. Martin Prêtre d'une grande piété, Précepteur de ſes enfans, lui fit donner deux mille livres de penſion ſur l'Eveché d'Auxerre, auquel il avoit fait nommer un de ſes parens & de ſon nom, après la mort de ſon propre Frere (de lui M. Colbert) M. Martin refuſa cette penſion, repréſentant à M. Colbert, que n'ayant jamais rendu aucun ſervice au Dioceſe d'Auxerre, il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Egliſe, encore moins la recevoir à titre de récompenſe pour des ſervices temporels. M. Colbert ne goûta pas fort ces raiſons, & lui recommanda de ne pas inſpirer ces ſortes de maximes à ſes enfans; & dans la ſuite il lui donna quelques rentes ſur la ville. Il fit avoir la moitié de cette penſion à M. Baluze, qui ayant beſoin de Rome pour cette affaire, laiſſa le deſſein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Baſle fort amples, pour l'exécution duquel il avoit entrepris ſa nouvelle Collection des Conciles, pour ſervir de ſupplément à celle du P. Labbe, dont on n'a juſqu'à préſent que le premier Volume. M. Martin n'avoit aucun bien de famille. Il étoit même ſorti de l'Oratoire de l'agrément des Supérieurs, pour être en état d'aſſiſter ſa Mere qui avoit beſoin de lui, & le R. P. de S. Marthe Général de la Congrégation, l'avoit donné à M. Colbert pour être Précepteur de ſes Enfans, de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert.]

(*b*) Mr. de Marca.

(*c*) Il parle ſous cette énigme, des propoſitions d'accomodement avec Mr. de Harlai.

LETTRE CCCCLXX.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Il la prie de retenir les Lettres de complimens; s'excuſe d'examiner le Dictionnaire des Antiquités, & lui donne des avis ſur ſes pénitences indiſcretes.*

NOus venons de recevoir votre lettre du quatorze. Je ne ſais que vous dire des lettres que vous êtes en peine ſi vous envoyerez; car ſi ce ne ſont que des complimens, j'aimerois mieux que vous les gardaſſiez. Je vous prie de les lire, pour en juger. S'il y avoit par hazard quelque choſe de conſcience, vous avez aſſez de diſcrétion pour ne pas paſſer plus outre, & n'en rien dire. 22 *Fevr.* 1684.

Je vous prie, Madame, de faire dire à celui qui a envoyé la feuille du Dictionnaire, que j'en trouve le deſſein fort beau, & que cela ſera fort utile.

Mais je ne ſuis pas aſſez habile dans ces ſortes d'antiquités, pour y faire aucune remarque; & ainſi, je me réſerverai de le voir quand il ſera imprimé. On a trop de peine de m'envoyer de ſi gros paquets.

Je n'écris pas aujourd'hui à M. de Betincourt: je le remercie de ſa lettre, qui eſt pleine de conſidérations tout-à-fait chrétiennes. Il n'a que faire d'appréhender que le P. du Reu (*a*) écrive rien de déſobligeant contre le P. Thomaſſin, dans le livre qu'il fait pour ſoutenir la doctrine de ſon école.

J'en étois là lorſque j'ai reçu votre lettre du dix-huit, qui a renouvellé nos playes, par la deſcription de l'état où ces coups vous ont réduite. Mais oſerois-je vous dire que vous n'êtes pas à vous-même, pour vous épargner auſſi peu que vous faites, & nous mettre en danger de perdre ce qui nous reſte préſentement de ſoutien & de conſolation dans l'accablement où nous nous trouvons. Vous ne pouvez point agir de la ſorte, ſans offenſer Dieu. Modérez donc votre zele, & ne prodiguez pas votre vie, comme ſi vous n'étiez pas obligée de la conſerver, pour l'employer ſelon les deſſeins de Notre Seigneur.

(*a*) Mr. Arnauld lui-même.

LETTRE CCCCLXXI.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Au ſujet du P. Jobert: du retour de M. Nicole à Paris; des Jéſuites, & du P. Malebranche.*

MONSEIGNEUR,

La 259. du T. IV. 3 *Avril* 1684.

JE ſouhaite les bonnes fêtes à Votre Alteſſe Séréniſſime, & je prie N. S. J. C. qu'il répande la grace de ſa Réſurrection, qui eſt la grace *de la nouveauté de la vie*, ſur Elle & ſur ſon illuſtre famille. Elle ne peut ſans doute mieux faire que de ſe tenir ferme dans la réſolution qu'Elle a priſe, de ne plus rien écrire au P. Jobert de ce qui nous regarde, car c'eſt lui donner une occaſion prochaine d'offenſer Dieu par des médiſances ou des jugemens tout-à-fait téméraires. Sa derniere lettre en eſt toute pleine. V. A. trouvera bon que je ne perde pas mon tems à la réfuter. Je ſuis fort preſſé de travailler à autre choſe, où il ſera mieux employé. Je dirai ſeulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole: que c'eſt une preuve de ma mauvaiſe foi, de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en proteſtant qu'il renonçoit abſolument au Janſéniſme & à toute ſa cabale.* C'eſt un étrange

menſonge. V. A. peut s'aſſurer que je ne mens point : voici comme la choſe s'eſt paſſée. Il ne penſoit point à retourner à Paris ; mais ſeulement à ſe retirer à une Abbaye qui eſt à quatorze lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y fût point inquiété, une perſonne de condition en dit un mot à M. l'Archevêque, qui non ſeulement le trouva bon, mais ajouta, qu'il pourroit même revenir à Paris, ſans qu'il ait exigé pour cela aucune condition. Y étant retourné, & ayant rendu à M. l'Archevêque quelques viſites de civilité, où il ne fut parlé de Janſéniſme, ni de près ni de loin, il l'a engagé à écrire contre les hérétiques. Mais ſon livre (*a*) étant fait, loin que le P. Confeſſeur le regarde comme une perſonne qui auroit renoncé à ce qu'ils appellent Janſéniſme, il a fait ce qu'il a pu auprès du Roi pour en empêcher la publication ; & il en ſeroit venu à bout, ſi M. de Paris n'avoit cru qu'il y alloit de ſon honneur, de ne pas ſouffrir qu'on ſupprimât un livre très-bon en ſoi, & très-utile à l'Egliſe, qui n'avoit été entrepris que par ſon ordre : ainſi en ayant parlé au Roi, il a renverſé ce miſérable deſſein du P. de la Chaiſe. Mais V. A. trouvera bon que je la prie de ne mander quoi que ce ſoit de tout cela au P. Jobert ; car cela pourroit être cauſe qu'ils exciteroient quelque nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je ſerois très-fâché ; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du Roi la ſuppreſſion de ſon livre ; ce qui porteroit un grand préjudice à l'Egliſe. Ainſi, Monſeigneur, je vous ſupplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Auſſi bien V. A. voit bien par expérience, que tout ce qu'on leur écrit, ne ſert point à les détromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'ayant pu lire pluſieurs mots des dernieres lignes de la premiere page de la derniere lettre de V. A. je ne ſais pas tout-à-fait à quoi ſe rapportent ces mots : *Ne me diſputez pas cela : car, hélas ! je ne le ſais que trop* ; ſi ce n'eſt qu'Elle eſt toujours perſuadée que nous avons autant d'aigreur & d'animoſité envers les Jéſuites, qu'ils en ont envers nous. Sur quoi je n'ai rien à dire, après les éclairciſſemens que je lui ai donnés ſur cela en tant d'autres lettres. Je la ſupplie ſeulement de conſidérer, qu'on ne peut, ſans erreur, prendre l'improbation de la mauvaiſe conduite d'une perſonne, pour une haine, une aigreur, & une animoſité contre cette perſonne : car la premiere de ces deux diſpoſitions eſt commandée par la loi de Dieu, & l'autre eſt défendue, comme contraire à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres témoignages de l'aigreur & de l'animoſité qu'Elle croit que nous avons contre les Jéſuites, ſinon que nous n'avons pas diſſimulé, quand l'occaſion s'en eſt préſentée, que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choſes, qui nous ont paru très-préjudiciables à l'Egliſe. Elle dira qu'ils en pourront dire autant, & qu'ils prétendront qu'ils ne haïſ-

(*a*) Les prétendus Reformés convaincus de Schiſme.

ſent pas nos perſonnes, mais ſeulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut être; & comme je vois mieux mon cœur que celui d'un autre, je ſerois bien plus diſpoſé à croire qu'il n'y a aucun Jéſuite qui ait de l'animoſité contre moi, que d'avouer à V. A., contre le témoignage de ma conſcience, que j'en aie contre aucun Jéſuite. Je ne doute point auſſi qu'il n'y ait beaucoup de Jéſuites qui parlent contre nous ſans nous haïr, étant trompés par les calomnies qu'on a répandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne ſais comment on peut excuſer ceux qui ont inventé ces calomnies, & qui les répandent, & de vive voix en toutes ſortes de rencontres, & par des livres imprimés: car il y en a de ſi atroces & de ſi peu croyables, que je ne ſais ſur qui tombera ce que dit S. Paul, *que les médiſans ne poſſéderont point le Royaume de Dieu*, s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de perſonnes innocentes.

Ce que je penſois faire pour la juſtification du livre des Idées, ſera plus long que je ne penſois; & ainſi je n'en ſuis pas encore dehors: ce qui ne me laiſſe gueres de relâche pour penſer à autre choſe.

[*N. B.* "La réponſe du Prince, du quinze du même mois, eſt remplie „ de ſentimens pour M. Arnauld & pour M. Nicole. Le Prince ſe juſtifie d'a„ voir confié aux Jéſuites l'éducation de ſes enfans, ſous prétexte qu'ils ont „ de bonnes qualités; quoique convaincus d'avoir calomnié MM. de Port„ Royal. Il appelle M. Arnauld, la meilleure plume de l'Egliſe."]

LETTRE CCCCLXXII.

A Mr. NICOLE. *Sur la nature des Idées, & ſur l'entendue intelligible du Pere Mallebranche.*

JE ſuis bien fâché qu'on vous ait envoyé ſi tard la lettre; car j'en ſuis bien plus preſſé à vous répondre.

La 260. du T. IV. 17 *Avril* 1684.

Vos premieres difficultés touchant les perceptions repréſentatives ne ſont point ſolides. Je les ai éclaircies dans deux exemples, le quatorzieme & le ſeizieme, (c'eſt à des exemples que j'ai réduit, dans une cinquieme partie de la défenſe, tout ce qui regarde le fond de la matiere,) où j'ai fait voir que les mots de *repréſentatifs*, de *repréſentation*, de *repréſenter*, ſont comme les mots de *ſain*, & de *ſanté*; c'eſt-à-dire, que comme ces derniers ſont des mots analogues, qui conviennent proprement & premiérement à *l'homme*, ou à *l'animal*, & qui ne conviennent aux alimens qu'on appelle ſains, à l'air qu'on appelle ſain, aux ſignes de la ſanté &c. que par rap-

port à la ſanté de l'animal; il en eſt de même des mots de *repréſenter* & de *repréſentatifs*. Ils conviennent proprement, premiérement & principalement, à la repréſentation formelle qui ne ſe trouve que dans nos perceptions, & ce n'eſt que par rapport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'Ecriture, & tous les autres ſignes, ſoit naturels, ſoit d'inſtitution, ſont dits *repréſenter* ou être *repréſentatifs*; parce qu'ils réveillent la perception que nous avons de certains objets, ou qu'ils ſont la cauſe occaſionelle de ce que nous avons ces perceptions: comme quand on montre à une perſonne qui n'a jamais vu le Roi, un portrait du Roi, en lui diſant, que c'eſt le portait du Roi. Car ſi on ne le lui diſoit pas, & qu'il n'eût aucun ſujet de s'en douter, ce portrait, quelque bien fait qu'il pût être, ne ſeroit point à ſon égard repréſentatif du Roi. Cela eſt fort bien pouſſé; & par-là on voit que c'eſt le même ſophiſme, de vouloir que nos perceptions ne ſoient pas repréſentatives, parce qu'elles ne le ſont pas en la maniere des tableaux, que ſi on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme ſoit *ſain*, parce qu'il n'eſt pas *ſain* comme un aliment eſt ſain, & comme l'air eſt *ſain*. Sans la cherté du port je vous aurois envoyé le brouillon de cet endroit: mais cela contient près de vingt-deux pages.

J'ai fait voir dans cet endroit même, une autre choſe fort plaiſante: c'eſt que l'axiome, qui eſt le fondement de toutes les connoiſſances humaines dont il eſt parlé dans *l'Art de penſer*, 4. Part. ch. 6. fait voir manifeſtement que nos perceptions ſont repréſentatives, ſur-tout ſelon le P. Mallebranche, qui en parle en ces termes dans la Recherche de la vérité. *L'Axiome Métaphyſique, que l'on peut aſſurer d'une choſe, ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans* L'IDÉE QUI LA REPRÉSENTE, *&c.* Car j'ai fait voir, par beaucoup de preuves convainquantes, que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre choſe que pour *perception*, ſur-tout en y joignant comme il fait ces quatre mineures.

Or on conçoit clairement qu'il y a plus de grandeur dans l'idée que l'on a du tout, que dans l'idée que l'on a de ſa partie: que l'exiſtence poſſible eſt contenue dans l'idée d'une montagne de marbre, & l'exiſtence impoſſible dans l'idée d'une montagne ſans vallée: & l'exiſtence néceſſaire, dans l'idée qu'on a de Dieu, je veux dire de l'être infiniment parfait. Donc le tout eſt plus grand que ſa partie: Donc une montagne de marbre peut exiſter: Donc une montagne ſans vallée ne peut exiſter: Donc Dieu exiſte néceſſairement.

J'ai fait voir qu'il étoit impoſſible que, dans la ſeconde & la troiſieme mineure, le mot d'*idée* ſe prenne pour autre choſe que pour *perception*. Car il eſt bien certain qu'une montagne ſans vallée, n'a point d'être repréſentatif: & ainſi le mot d'*idée*, au regard de la montagne ſans vallée, ne peut ſignifier autre choſe, ſi non la jonction de deux idées ou perceptions; l'une

poſitive de la *montagne*, l'autre négative de la *vallée*, que l'on voit clairement ne ſe pouvoir allier enſemble; & c'eſt ce qui fait que l'on dit que l'exiſtence impoſſible eſt contenue dans cette idée complexe d'une montagne ſans vallée; au lieu que les deux idées ou perceptions de *montagne* & de *marbre* ſe peuvent allier enſemble, parce qu'elles n'ont rien d'incompatible. De-là vient auſſi que l'on conçoit clairement, que l'exiſtence poſſible eſt renfermée dans l'Idée complexe de *Montagne de marbre*. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans la majeure, qui eſt l'*Axiome*, dans le même ſens que dans ces deux mineures, parce qu'autrement ce ſeroit un argument à quatre termes. Donc &c.

En voilà aſſez pour votre premiere difficulté, ſur laquelle je ſuis fort en repos; car je ſuis aſſuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il y a d'habiles Philoſophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eu la même retenue que vous avez vue dans le livre des idées, n'oſant dire abſolument qu'il vouloit que ce fût une étendue formelle. C'eſt pourquoi je m'étois contenté de propoſer mes doutes ſur cela, & les raiſons qui ſembloient le faire croire, ſans pourtant l'aſſurer. Voyez, s'il vous plaît, le ch. 14. depuis la p. 141, ou plutôt 136. juſqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer abſolument cette opinion, c'eſt:

1°. Qu'en répondant à ces endroits-là dans ſon chap. 16. il s'amuſe à me quereller ſur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter, s'il ne mettoit point l'étendue formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit UNE CRÉATURE. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque choſe de divin, & non point pour une créature, il ne l'ait point miſe *formellement* en Dieu.

2°. En la p. 199. j'avois dit; que je ne reconnoiſſois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer différentes parties. Il répond à cela dans la p. 128. de ſa réponſe. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſon Dieu une vraie & formelle étendue, mais ſeulement l'idée de l'étendue, il dit tout autre choſe.

3°. Dans ſes Méditations chrétiennes, il marque expreſſément d'une part, que le monde eſt borné; & de l'autre, *que les eſpaces immenſes* ſont *une ſubſtance*. Or ſuppoſé que le monde ſoit borné, ces eſpaces immenſes ne peuvent être une ſubſtance créée. C'eſt donc la ſubſtance de Dieu même.

4°. Mais ce qui eſt plus convainquant que tout cela, c'eſt ce qu'il dit dans la 9 Méditation §. 8. 9. 10.

" Il y a encore une raiſon qui porte les hommes à croire que la matiere „ eſt incréée; c'eſt que quand ils penſent à l'étendue, il ne peuvent s'em„ pêcher de la regarder comme un être néceſſaire. En effet, on conçoit que

„ le

„ le monde a été créé dans des eſpaces immenſes, que ces eſpaces n'ont
„ jamais commencé, & que Dieu ne les peut détruire. De ſorte que, confon-
„ dant la matiere avec ces eſpaces, parce qu'effectivement la matiere n'eſt rien
„ autre choſe que de l'eſpace ou de l'étendue, ils regardent la matiere comme
„ un être éternel. Mais tu dois diſtinguer deux eſpeces d'étendue; l'une intel-
„ ligible, l'autre matérielle. L'étendue intelligible eſt éternelle, immenſe, né-
„ ceſſaire. C'eſt l'immenſité de l'être divin : c'eſt l'idée intelligible d'une in-
„ finité de mondes poſſibles : c'eſt ce que ton eſprit contemple lorſque tu
„ penſes à l'infini. C'eſt par cette étendue intelligible que tu connois ce
„ monde poſſible.

„ L'autre eſpece d'étendue, eſt la matiere dont le monde eſt compoſé.
„ Bien loin que tu l'apperçoives comme un être néceſſaire, qu'il n'y a que
„ la foi qui t'apprenne ſon exiſtence. Ce monde a commencé & peut ceſſer
„ d'être. Il a certaines bornes qu'il pourroit ne point avoir. Tu penſes le
„ voir, & il eſt inviſible: & tu lui attribues ce que tu apperçois, lorſque
„ tu ne vois rien qui lui appartienne. Prends donc garde de ne pas juger
„ témérairement de ce que tu ne vois en aucune maniere. L'étendue intel-
„ ligible te paroît éternelle, néceſſaire, infinie: crois ce que tu vois; mais
„ ne crois pas que le monde ſoit éternel, ni que la matiere qui le compoſe,
„ ſoit immenſe, éternelle, néceſſaire. N'attribue pas à la créature ce qui
„ n'appartient qu'au créateur.

Je ne penſe pas qu'on puiſſe nier, que ce qu'il appelle des eſpaces immenſes dans leſquels le monde a été créé ne ſoient *l'eſpace des Gaſſendiſtes*, & ce que les autres Philoſophes appellent les *eſpaces imaginaires*. Or il eſt clair que c'eſt de ces mêmes eſpaces qu'il dit, que c'eſt *l'immenſité de l'être divin*. Il veut donc manifeſtement que l'eſpace des Gaſſendiſtes ſoit l'immenſité de Dieu. Il y a une ligne qui brouille cela. *C'eſt l'idée intelligible d'une infinité de mondes poſſibles.* Mais en prenant le mot d'*idée* pour un être repréſentatif, cela veut dire ſeulement, que cet eſpace des Gaſſendiſtes éternel, immenſe, néceſſaire, eſt l'être repréſentatif d'une infinité de mondes poſſibles, parce qu'il peut être l'Archétype d'une infinité de mondes que Dieu pourroit créer. Mais cela ne peut vouloir dire que cette étendue intelligible eſt ſeulement l'étendue en tant qu'elle eſt conçue de Dieu, & qu'elle eſt idéalement en Dieu. Car qui jamais s'eſt mis dans l'eſprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue; & que c'eſt cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinoſa, *que la matiere étoit increée, & qu'elle étoit éternelle & néceſſaire?* Il faudroit donc croire auſſi que Dieu ayant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme eſt un être éternel & néceſſaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre ſens on pourroit donner à toute cette

page des Méditations. Mais à propos de cela, je me ſouviens qu'il y a cinq ou ſix ans qu'un Philoſophe extravagant, fit une lettre où il diſoit que Dieu étoit *l'étendue*; & qu'un Cartéſien fit un écrit contre, pour montrer que cette extravagance pouvoit être une ſuite de la Philoſophie des Gaſſendiſtes; mais que cela étoit tout a fait oppoſé à celle de M. Deſcartes. Vous me feriez un grand plaiſir ſi vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je penſe qu'il fut imprimé chez Cuſſon, Imprimeur du Journal, ou chez Prallard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philoſophes curieux, on le pourra trouver. J'en aurois bien beſoin.

Mais pour revenir au P. Mallebranche, j'ai trouvé encore un endroit dans ſa réponſe, qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue, que ſi notre ame étoit étendue de la même ſorte, elle ſeroit matérielle, & compoſée de corps & d'eſprit. C'eſt une note marginale de la p. 78. de ſa réponſe: elle eſt un peu obſcure, mais elle ne peut avoir d'autre ſens.

„ Il faut remarquer que c'eſt une propriété de l'infini, incompréhenſible „ à l'eſprit humain, d'être en même tems, un, & toutes choſes; compoſé, „ pour ainſi dire, d'une infinité de perfections, & tellement ſimple, que cha„ que perfection renferme toutes les autres, ſans aucune diſtinction réelle. „ ..... Mais l'ame, par exemple, étant un être borné & particulier, ELLE „ SEROIT MATÉRIELLE, SI ELLE ÉTOIT ÉTENDUE; elle ſeroit compoſée de „ deux ſubſtances différentes, eſprit & corps.

J'ai oublié de vous dire, ſur votre premiere difficulté, qu'il n'eſt pas vrai que la réalité objective de nos perçeptions ou de nos idées, ne ſoit qu'une dénomination externe de l'objet connu. C'eſt une objection qu'on a faite à M. Deſcartes, dans les premieres objections: vous pouvez voir la réponſe qu'il y a faite.

Je vous prie auſſi de voir dans l'*Art de penſer*, ce qui y eſt dit des idées, 1. p. ch. 1. & 4. part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Deſcartes dans ſa troiſieme Méditation, & dans la fin de ſa réponſe aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux graces à demander à nos amis. L'une, qu'ils ne me tourmentent plus ſur cela; car il n'en ſera autre choſe. Je crois en conſcience en devoir uſer comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Egliſe que M. Mallet & Deſmarets. La prétendue modération que l'on me conſeille, ne feroit que le rendre plus inſolent. Il a beſoin qu'on l'humilie, & qu'on faſſe voir combien il a l'eſprit faux: c'eſt une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne ſeroit pas correction, ſi elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Auguſtin, *terribiliter perſonet increpatio: intus lenitatis teneatur dilectio.* Il faut de plus que le monde connoiſſe ſes égaremens, afin qu'on ne ſe laiſſe plus emporter par un faux air de ſpiritualité, qui impoſe extrêmement aux eſprits médiocres qui liſent ſes

ouvrages. Ce n'eſt pas ſeulement à moi qu'il en veut : il a entrepris de décrier tout ce qu'on a fait ſur la grace, en ſe vantant inſolemment, que ce ne ſont que des galimathias auxquels on ne comprend rien, & de faire paſſer pour des dogmes pernicieux, & frappés d'anathême par les Conciles, les plus ſaintes vérités de la grace. Il faut qu'il ſache qu'on n'eſt point inſenſible contre de tels excès : c'eſt manquer de zele pour la Religion, que d'être froid dans ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même Saint, *non te maculat malus. Si non conſentias & ſi redarguas.* Je ne crains point ſes emportemens & ſes aigreurs : plus il les continuera, & plus il ſe décriera lui-même ; & je ſuis fort aſſuré que je ne lui donnerai point de priſe, & qu'il n'aura rien de raiſonnable à me repliquer. Il eſt vrai que je ne puis empêcher qu'il ne s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvelles extravagances : mais c'eſt de quoi je ne me mets point en peine, non plus que des ſatires des Miniſtres. *Non eſt ſapientis præſtare niſi culpam.* J'ai une grande application à ne rien dire qui ne ſoit véritable & bien fondé. Si j'y avois manqué, quoique par inadvertance, j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma conſcience ne me reproche rien, je me moque de toutes les injures que l'on me peut dire, & j'en ſuis moins touché que d'une piquure de mouche. La ſeconde grace que je demande à nos amis, eſt que, s'ils ne peuvent pas approuver ma maniere d'écrire, qu'ils aient au moins la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir contre moi le jugement du public, qui me ſera peut-être plus favorable qu'ils ne penſent. Je m'attends bien que quelques perſonnes, pour qui j'ai d'ailleurs de l'eſtime, trouveront que je ſuis trop dur ; mais j'eſpere auſſi qu'ils demeureront d'accord qu'on m'en a donné ſujet, & que j'ai raiſon dans le fond : cela me ſuffit. La ſolidité des preuves pour établir la vérité, a des principes certains, & tous ceux qui ont l'eſprit juſte, en jugent de la même ſorte. Mais pour les manieres douces ou fortes, c'eſt une matiere de goût ; & il n'eſt pas poſſible de contenter toutes ſortes de goûts. Le goût de la Cour peut n'être pas celui de tout le reſte du monde ; & le goût d'un ſiecle n'eſt pas toujours celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choſes à dire, mais il faut finir. Quand vous aurez vu le livre intitulé *l'Eſprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus que celui qui y eſt attaqué directement, tôt ou tard y doit répondre ; mais plutôt qu'il s'en doit moquer.

RÉPONSE DE M. NICOLE *à la Lettre précédente.*

5 *Mai* 1684. VOus ne concevrez jamais assez les effets que font les duretés des écrits sur l'esprit du monde, & principalement des amis. On ne se soucie point du tout des sottises, des calomnies, des aigreurs des autres : on y a même quelque complaisance, parce que l'on sait que cela leur attire l'indignation publique. Mais quelque chose de dur & d'aigre, dans les personnes que l'on aime, met les gens au désespoir, & cause des afflictions plus sensibles que je ne vous le saurois exprimer. Vous devez donc faire état que tout ce qu'on vous en mande n'est rien en comparaison de ce qu'on en ressent : faites votre compte sur cela. (*a*) Pour mes difficultés métaphysiques, je les compte pour rien, solides ou non solides ; il n'y a que l'accusation formelle d'*hérésie sur l'étendue intelligible.* Mais pour celle-là, tout le monde est de mon côté ; & l'ami d'Orléans m'a encore écrit hier formellement, que mes deux raisons le persuadent pleinement qu'on ne peut imputer cette erreur, avec justice, au P. Mallebranche : prenez vos mesures sur cela. C'est quelque chose que l'adoucissement qu'on prétend apporter à cet endroit ; mais en vérité, il faudroit donner encore quelques cartons aux amis, comme entr'autres, sur *cette amitié qui ne déshonore point le P. Mallebranche.* Ce n'est qu'un mot, dites-vous ; mais si vous saviez quelle est l'impression de ce mot, vous n'hésiteriez pas à le retrancher. Ce n'est qu'un mot, tant que vous voudrez ; mais c'est un mot sur lequel le monde se fait un portrait tout entier de celui qui l'écrit ; & ce portrait est terrible : & après tout, moins un mot est considérable, & plus il en faut accorder plus facilement la suppression à ses amis. *Pauper est Orator, qui nullum verbum æquo animo perdere potest.* Pour le reste, on en fera ce qu'on voudra. On doit faire état que je n'ai été que simple Historien des sentimens des autres ; & encore un Historien fort retenu. Ainsi, ne m'attribuez, s'il vous plaît, aucun sentiment sur tout ceci, à l'exception de l'accusation d'hérésie, contre laquelle je suis étrangement revolté, à cause des effets que j'en prévois. (*b*)

Le P. Mallebranche a fait dire au P. Thomassin, qu'il étoit assuré que M. Arnauld avoit dessein d'écrire contre lui, P. Thomassin, contre le P. le Porc, & contre lui, P. Mallebranche. J'ai fait assurer le P. Thomassin que cela n'étoit point, M. Arnauld m'ayant mandé positivement le contraire. (*c*)

(*a*) M. Nicole s'adoucit sur cet article. Voyez ci-après sa lettre du 7 Septembre 1684.

(*b*) M. Nicole avoit d'abord plus sévérement jugé du système du P. Mallebranche sur les idées. Voyez la fin de sa lettre 27 à M. Arnauld, t. 2 pag. 123.

(*c*) Voyez plus bas la lettre de M. Nicole à M. Arnauld, du 7 Septembre 1684.

Je vous assure que je suis si embarrassé de mon rhume depuis deux mois, & de mille autres affaires, que je n'ai point encore lu cet *Appendix* (*a*) dont vous me parlez. Mais ce qui m'en revient, c'est que c'est l'endroit du livre de M. de Castorie qu'on attaque le plus; l'opinion des Lovanistes étant plus au goût des gens de ce pays, & particuliérement de la licence. On soutient l'une, & on ne soutient point l'autre: peut-être ont-ils tort; mais je vous rapporte le fait. M. Queras, qui a fait un gros livre sur cette matiere, & a vu l'écrit de M. de Castorie, prend le parti de Louvain: il prétend avoir éclairci une infinité de choses dans le langage des anciens scholastiques. M. le Moine, M. le Feron sont aussi contre, après la lecture du livre de M. de Castorie. Pour moi, je n'ai point de sentiment; car je n'ai point examiné cette matiere.

(*a*) Appendix de *l'Amor Pœnitens.*

LETTRE CCCCLXXIII.

A M. Van-Erkel, *Pasteur à Delft. Des remarques sur le Catéchisme du P. Hazard.*

NOus aurons soin, Monsieur, d'envoyer à Rome, par le premier ordinaire, votre lettre à notre ami, (*a*) & vos remarques sur le *Catéchisme des Jésuites*, qui sont très-solides & très-importantes. Je n'espere pas néanmoins que vous en ayiez grande satisfaction; mais il est toujours bon qu'on soit averti en ces pays-là des égaremens des Jésuites. Au moins cela les fait connoître; & que sait-on si enfin on ne pensera point à y remédier? Je ne sais si dans quelqu'un des deux Décrets d'Alexandre VII, ou dans celui d'Innocent XI., contre plusieurs opinions relâchées des Casuistes, on n'a point censuré celle de l'attrition par la crainte des maux temporels? (*b*) 17 *Avril* 1684.

Pour les lettres écrites de Rome à M. Arnauld, nous n'en avons aucune ici. Celle de Clément X. n'étoit pas grand chose, & je ne vois pas qu'on en ait besoin: mais on tâchera de recouvrer celle d'Innocent XI., & on vous en enverra la copie, aussi-tôt qu'on la pourra avoir.

(*a*) Mr. du Vaucel.

(*b*) C'est la 57 du Décret d'Innocent XI., du 2 Mars 1679, qui est ainsi conçue: *Probabile est sufficere attritionem naturalem, modo honestam.*

LETTRE DE M. DU VAUCEL A M. ARNAULD.

*Ennemis & protecteurs de l'*Amor pœnitens. *Queſtions Théologiques du Cardinal Capizucchi. Cibo livré aux Jéſuites. Ordre contre les Chapelains des Gentilshommes de Hollande.*

A Rome le 29 Avr. 1684.

L'Amor pœnitens commence à faire du bruit. Le P. Van-Eik (*a*) approuve hautement la premiere partie, qui eſt de l'amour de Dieu; mais pour la ſeconde, qui eſt *de recto uſu clavium*, il prétend qu'elle porte les choſes à une extrêmité qui n'eſt capable que de jetter du ſcrupule dans les conſciences, & de troubler l'Egliſe. M. Caſoni l'a fait convenir, par l'entremiſe de M. le Cardinal Cazanata, qu'il donneroit ſes objections par écrit, qu'on enverroit à M. de Caſtorie pour les éclaircir, ou pour y avoir tel égard qu'il jugera à propos, dans la nouvelle édition qu'il veut donner. On gagne toujours par là du tems, & l'on empêche que ce Pere ne faſſe du bruit, & ne ſe laiſſe aller à ſon naturel véhément & impétueux. (*b*) Il faut s'attendre qu'il y aura d'autres gens, & ſur-tout des Réguliers, qui crieront contre cet ouvrage, & que ce ſera particuliérement à la ſeconde partie qu'on s'attachera; parce qu'elle va à la pratique, & qu'elle eſt entiérement oppoſée à ce qui ſe fait ici. Et quand on voit, dans le dernier Décret de l'*Index*, (*c*) la *Défenſe de la pénitence publique*, on ne peut s'empêcher de craindre pour ce livre-ci. Les gens habiles & bien intentionnés, qui ſont en très-petit nombre, peuvent auſſi ſe laiſſer frapper de cette penſée, qu'on veut porter les choſes à une trop haute perfection. M. le Cardinal Cazanata qui a lu cet ouvrage, & qui eſt le plus capable de le ſoutenir, pourroit bien être un peu entré dans cette vue. M Caſoni n'a pu encore le lire, à cauſe de l'incommodité qu'il a eu, & de ſes continuelles occupations: on le preſſera néanmoins de le lire; parce qu'autrement il n'auroit pas bonne grace d'en parler, & ne ſeroit pas en état de le défendre comme il faut dans les occaſions. Si j'en avois eu deux ou trois exemplaires, j'aurois pu les faire tomber entre les mains de perſonnes qui auroient été capables de le ſoutenir dans les occaſions, & d'en parler favorablement.

J'ai parcouru depuis peu un livre que le Cardinal Capizucchi vient de publier, & qu'il a dédié au Pape. Il a pour titre: *Quæſtiones Theologicæ*,

(*a*) Ou Van Hek, Auguſtin.

(*b*) *Vehementi & acri naturâ*, diſoit M. Caſoni à M. de Neercaſſel dans ſa lettre du 30 Janvier 1684.

(*c*) Du 19 Septembre 1679. On cite un 2 Décret du 25 Janvier 1664.

&c. quibus adjuncta eſt Diſſertatio Theologica de Prædeſtinationis, &c. C'eſt un petit in-folio. Il y a pluſieurs de ces queſtions Théologiques qui regardent le ſacrement de pénitence, & qui ſont directement oppoſées au livre de M. de Caſtorie, *de recto uſu Clavium*, auſſi bien qu'au livre *de la fréquente Communion*, de la *Tradition de l'Egliſe touchant la Pénitence*, &c. Il demande s'il y a eu quelques péchés énormes, pour leſquels on ait refuſé l'abſolution dans les premiers ſiecles de l'Egliſe ? Il le nie, après avoir allégué pour l'affirmative, premiérement de Dominis, & enſuite, entre les Auteurs Catholiques, M. Arnauld, (au moins lui fait-il cet honneur, de le mettre à la tête des Docteurs Catholiques,) le P. Gabrielis, qu'il affecte ordinairement de joindre après M. Arnauld, le P. Morin, le P. Lupus.

Il demande en ſecond lieu, ſi l'Egliſe a jamais refuſé l'abſolution à ceux qui, ayant paſſé leur vie dans des péchés griefs, ne demandoient la pénitence qu'à l'heure de la mort ? Il le nie, après avoir allégué pour l'affirmative les mêmes Auteurs que je viens de marquer, auxquels il joint Baronius & Bellarmin. Il élude les autorités de S. Cyprien *ad Antonianum*, d'Innocent I, &c. en diſtinguant l'abſolution ſacramentelle, qui ne ſe refuſoit point, ſelon lui, aux moribonds, & l'abſolution ſolemnelle, accompagnée de la Communion à l'Euchariſtie, qu'on leur a refuſée dans les premiers ſiecles. Pour répondre à l'autorité de tant d'Auteurs célebres qu'il a allégués, il leur oppoſe Baſile Ponce, & un paſſage de M. Filleſac, Docteur de Sorbonne.

Il demande enfin ſi ç'a été l'uſage de l'Egliſe, pendant plus de douze ſiecles, de faire précéder la ſatisfaction à l'abſolution; & 2°. ſi l'on doit, ou même ſi l'on peut préſentement la faire précéder ? Il répond, pour la premiere à toutes les preuves qu'on allégue au contraire, en diſtinguant l'abſolution ſacramentelle, qui ſe donnoit, ſelon lui, à tous ceux à qui on impoſoit la pénitence canonique, lorſqu'on ne trouvoit point en eux d'empêchement, & l'abſolution publique & cérémonielle, qui ſe donnoit après les divers degrés de la Pénitence accomplis.

Dans la ſeconde queſtion, il diſtingue deux ſortes de ſatisfactions; l'une ſacramentelle, qui eſt une partie intégrante du Sacrement de Pénitence, & qui, par conſéquent, ſuppoſe que le ſacrement exiſte, quant à l'eſſence, qui conſiſte dans l'abſolution du Prêtre; & l'autre médicinale, qui peut être volontairement embraſſée par le pénitent, ou preſcrite par le Confeſſeur, lorſqu'il ne le juge pas ſuffiſamment diſpoſé; auquel cas, il doit lui refuſer l'abſolution. Mais s'il eſt ſuffiſamment diſpoſé, comme il le ſuppoſe dans l'état de la queſtion, (ſans néanmoins jamais expliquer comment on peut s'aſſurer de cette ſuffiſante diſpoſition) il ſoutient que ce ſeroit renverſer l'or-

dre établi par Jéſus-Chriſt même, dans l'inſtitution du Sacrement de Pénitence, que de faire précéder la ſatisfaction à l'abſolution.

Il oppoſe à toutes les preuves de l'antiquité, & aux Auteurs de ce ſiecle, qu'il reconnoît avoir enſeigné le contraire, quelques paſſages du Catéchiſme du Concile de Trente; & puis Suarès, Caſtro-Palas, Bonacina. J'ai lu, ou parcouru ce livre avec bien du dégoût. Je rencontrai avant-hier M. de Caſoni à ſa bibliothéque. Je ne pus m'empêcher de lui en témoigner mon mécontentement, & le mauvais effet que je croyois que cela auroit dans le public. Il ne l'avoit pas lu, quoique l'Auteur lui en eût fait préſent; mais il m'en parla avec un fort grand mépris. Il dit que Sa Sainteté n'avoit nulle part à cela; que c'étoit un homme qui avoit eu la démangeaiſon d'écrire, quoiqu'il n'en ait nulle capacité; que ce livre ne paroiſſoit point au nom, ni avec l'autorité *della Santa Sede*, qui n'y étoit en aucune maniere *impegnata*, &c. (*a*)

M. Caſoni eut priſe Lundi dernier avec Mgr. Cibo, frere du Cardinal Cibo, Sécrétaire de la Propagande, touchant une nouvelle affaire dont M. de Caſtorie lui a écrit. C'eſt touchant les Chapelains que les Gentilshommes veulent avoir chez eux, pour éluder le réglement de Sa Sainteté, touchant le droit de Patronage qu'ils prétendoient. Ce Monſeigneur Cibo eſt tout-à-fait dans les intérêts des Jéſuites. M. Caſoni lui dit que Sa Sainteté ſeroit parfaitement informée des raiſons de M. de Caſtorie, & que les Jéſuites ne l'emporteroient pas par leur crédit & par leurs intrigues. En effet, il en a parlé à fond à Sa Sainteté, qui lui a ordonné de dire de ſa part à Monſeigneur Cibo, & aux principaux Cardinaux de la Congrégation, qu'il ne vouloit pas qu'il ſe fit ſur cela aucune innovation dans la Miſſion de Hollande. Il n'aura pas manqué à cette heure de s'acquitter de ſa commiſſion.

(*a*) Le Cardinal Capizucchi fut un des principaux inſtrumens dont les Jéſuites ſe ſervirent pour obtenir de la Congrégation de *l'Index* le Décret qui ſuſpendoit *l'Amor Pœnitens*, *donec corrigatur*: Décret ſupprimé par Innocent XI; & reproduit le 2 Juin 1690 ſous Alexandre VIII, ſans aucun nouvel examen, & ſans parler de la ſeconde édition corrigée, qui avoit paru depuis cinq ans.

LETTRE CCCCLXXIV.

A Madame Maré (*de Fontpertuis.*) *Sur le bon uſage des afflictions.*

La 65. du T. VIII. 5 *Mai* 1684.

DEpuis que les lettres ont été interceptées, comme on n'oſe plus écrire que par des voyes ſûres, qui arrivent rarement, & qui vont fort lentement; nos amis ne doivent pas s'étonner s'ils ne reçoivent pas de moi toutes les conſola-

conſolations que je voudrois leur donner de tout cœur. Mais de plus, ma très chere Sœur, vos afflictions ſont ſi grandes, qu'elles ne peuvent guere être ſoulagées par des paroles. Je ne ſaurois vous dire combien je reſſens les obligations que je vous ai, & combien je ſuis touché de tant de traverſes, qui vous ſont ſurvenues à mon occaſion. Je ne manque pas de vous recommander à Dieu, ma très chere Sœur; ne doutez point que je ne le faſſe de très-grand cœur. C'eſt en effet à quoi on doit avoir plus recours.

Quelque perte que l'on puiſſe faire, on a tout quand on a Dieu. Et on ne ſauroit manquer de l'avoir, quand on met en lui toute ſa confiance, & qu'on veut bien le ſuivre par tout où il nous veut mener. C'eſt la condition qu'il a miſe pour arriver à ſa gloire. Il faut le ſuivre auparavant par la voye étroite ſemée de croix & d'épines. *Le ſalut eſt dans la croix; la vie eſt dans la croix*, dit le dévôt Thomas à Kempis; *c'eſt là que nous trouverons le refuge contre nos ennemis, la douceur de la grace, la force de l'ame, la joye de l'eſprit, la perfection des vertus, & le plus haut comble de la ſainteté.* Aimons donc les croix, ma très chere Sœur, & aimons celles que Dieu nous envoye, puiſqu'il n'y a que celles-là qui nous puiſſent ſanctifier.

Liſez, je vous prie, le dernier chapitre du II. livre de l'Imitation de Jéſus-Chriſt. J'y ſuis tombé ce matin par hazard, ou plutôt par l'ordre de la Providence de Dieu, & il m'a ſemblé que rien n'étoit plus propre à vous conſoler & à vous fortifier dans l'état d'affliction où vous vous trouvez. J'eſpere que cela paſſera, & que Dieu vous mettra dans un plus grand calme, lorſque vous vous ſerez jettée entre ſes bras, pour vous ſoumettre entiérement à ſa ſainte volonté.

LETTRE CCCCLXXV.

Au P. QUESNEL. *Sur la Remontrance ou Juſtification.*

J'Ai lu tout ce qu'on m'écrit ſur la *Remontrance* (*a*). Voici en peu de mots ce que j'en ai conclu: qu'il lui faut changer de forme en parlant *in tertia perſona*, & non *in prima* (*b*). Adoucir tout ce qui regarde cette perſonne (*c*) ſelon les remarques qu'on a envoyées, à quoi on n'aura aucune peine, quoiqu'il ſemble qu'on ſe ſoit imaginé le contraire. Mais pour re- La 261. du T. IV. 9 *Mai* 1684.

(*a*) C'étoit un écrit intitulé dabord, *Rémontrance*, & enſuite *Juſtification*, où il ſe défendoit & tous ceux qu'on perſécutoit, ſous le prétexte du Janſéniſme. Le P. Queſnel en avoit une copie & le brouillon même, qui lui furent enlevés avec ſes autres papiers, en 1703.

(*b*) Il y parloit toujours au Roi, ce qu'il changea en le tournant autrement.

(*c*) L'Archevêque de Paris.

trancher ce qui regarde les principaux auteurs des maux ; c'eſt à quoi on ne ſauroit ſe réſoudre, parce qu'on eſt perſuadé que ce ſeroit *telum imbelle ſine ictu.* Ainſi tout ſe réduit à délibérer ce qu'on fera de ces trois choſes, ſuppoſé que l'ouvrage ſoit adouci & changé de forme (*a*) :

1°. Le mettre au fonds d'un coffre, en attendant qu'il ſe préſente quelque occaſion où on le croie propre à être donné.

2°. Faire *Stamper* & retirer tous les exemplaires, & attendre auſſi l'occaſion.

3°. Le faire *Stamper* & le publier auſſitôt. Mais je ne puis penſer à ce dernier tant qu'on ſera dans la peur où on eſt, ne voulant point du tout me rendre garand de ce qui en pourroit arriver. Ainſi tout ſe réduit à choiſir du premier ou du ſecond avis. Et le premier doit l'emporter, ſi on a pour fin de perſuader celui qu'on a prévenu, en ſuppoſant qu'il y a quelque apparence que cela ſera. Je ſuis ſi éloigné de croire qu'on ſe le puiſſe promettre en quelque forme que l'on mette cet écrit, que je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement de l'Auteur, ſi je croyois qu'il eût eu cette penſée. Je crois plutôt que ſon deſſein a été de rendre la conduite que l'on tient ſi ridicule dans le public, qu'on vint peu à peu à en avoir de la confuſion : d'où il y auroit à eſpérer, qu'avec le tems, les choſes pourroient changer, & que cependant tout ce qu'il y a de gens d'eſprit pourroient être convaincus de l'innocence de ceux qu'on opprime, & de l'injuſtice de leurs ennemis. Cet effet ſeroit preſque infaillible. Mais pour ne ſe pas tromper, il faudroit ajouter, *cum perſecutionibus*, comme Jéſus-Chriſt dit dans l'Evangile de S. Marc, en parlant du centuple qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté pour lui. On avoue donc que cela pourroit bien en attirer de nouvelles. Et ainſi, pour bien juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencontre, il faut mettre dans un des plats de la balance une perſécution ſourde, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Egliſe, & qui ne paroit pas fort injuſte à la plupart des gens ; & mettre dans l'autre plat une grande juſtification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis : ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de perſécution. Il faut ſe réſoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux, dont perſonne ne ſeroit choqué, nous puiſſent faire aucuns biens, c'eſt ce qui ne me ſauroit entrer dans l'eſprit. Et ainſi que ceux qui ont ces eſpérances y travaillent, je n'en ſerai pas fâché ; mais pour moi je ne ſaurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fiſſe n'eſt pas à mon goût. Je ſuis tout à vous.

J'ai de l'eſtime & de l'affection pour M^r. *Ouvrand* (*b*). Mais ſa penſée ſur

(*a*) [M. Arnauld propoſoit des vues à peu près ſemblables dans ſa lettre 371. du 6 Mai 1682.]

(*b*) Chanoine de Tours.

la réformation du Calendrier, qu'il paroit avoir regardée comme une choſe qui pourroit bien s'exécuter, me paroit la plus étrange choſe du monde. Je voudrois bien, pour ſon honneur, qu'il n'eût point imprimé une telle choſe.

LETTRE CCCCLXXVI.

A la Sœur LOUISE DE LA BONNERIE, *Religieuſe de Port-Royal, qui ne pouvoit ſe conſoler de la mort de la Mere Angelique.*

JE ne viens que de recevoir, ma très chere Sœur, ce que vous m'avez écrit d'une maniere ſi touchante ſur la perte que vous avez faite. Vous voulez bien que je vous en diſe ma penſée. Il n'eſt pas étrange que vous ayiez été ſenſiblement touchée en perdant une ſi excellente Mere, qui a pris tant de ſoin à vous faire marcher dans la voye de Dieu. Mais n'appréhendez vous point que ce ſoit manquer à ce que vous devez à notre Seigneur, que de demeurer ſi longtems dans cette diſpoſition? Et votre conſcience ne vous reproche-t-elle point, que c'eſt trop vous appuyer ſur la créature, au lieu que toute la confiance d'un Chrétien doit être en celui ſans la grace duquel nous ne pouvons rien, & en qui nous pouvons tout quand il nous aſſiſte, comme il ne manque pas de le faire, lorſque nous nous abandonnons entiérement entre ſes mains. Il n'y a pas longtems que j'ai lu ſur ce ſujet un paſſage admirable de l'Auteur de l'Imitation de Jéſus-Chriſt. Il peut ſeul ſervir de réponſe à votre lettre. La 66. de T. VIII. 22 *Juillet* 1684.

" Quand l'ame, dit-il, ſe trouve dans un tel état, qu'elle ne cherche plus „ de conſolation dans aucune créature, elle commence à goûter Dieu par„ faitement. Et quoiqu'il lui arrive elle ſera toujours en paix; elle n'eſt „ alors ſuſceptible ni de vaine joye, ni d'une triſteſſe humaine pour quelque „ ſujet que ce puiſſe être, mais elle s'abandonne avec une entiere confiance „ entre les mains de Dieu, qui eſt lui ſeul tout à tous; à l'égard du quel „ rien ne périt ni ne meurt, en qui tout eſt vivant, & à la puiſſance du „ quel toutes les créatures ſont aſſujetties. "

Vous me direz ſans doute que vous n'êtes pas en cet état, & qu'il s'en faut bien que vous ſoyez ſi parfaite; mais c'eſt à quoi au moins toute Religieuſe doit aſpirer; & le moindre degré où elle peut être ſur cela, eſt d'être diſpoſée à ſuivre Dieu quand il lui ôte les appuis humains auxquels elle s'arrêtoit trop, pour lui apprendre à chercher dans la priere, dans la lecture, & dans la vigilance chrétienne ſur ſoi-même, ce qu'elle s'étoit trop attendue de trouver toujours dans la conduite extérieure. Cependant, ma Sœur, vous

n'en êtes pas là; vous avez une autre Mere, qui eſt très-capable de ſoutenir celles qui auroient beſoin d'aide, & d'éclairer celles qui manqueroient de lumiere: & il y auroit bien ſujet de louer Dieu ſi dans tous les Monaſteres les plus réformés & qui édifient le plus l'Egliſe par leur piété, il y avoit d'auſſi bonnes & d'auſſi habiles Supérieures. Vous en convenez, ma très chere Sœur, & vous avouez qu'elle a beaucoup de capacité & de charité. Pourquoi donc, au lieu de remercier Dieu du bien qu'il ne vous avoit donné que pour le tems marqué dans ſa providence, ne vous appliquez-vous pas à profiter de celui qu'il vous donne préſentement? Croyez-moi, ma Sœur, il eſt à craindre que notre amour propre n'ait beaucoup de part à ces ſortes d'affections, quand elles durent ſi longtems. On peut être bien aiſe, par le mouvement de cet amour, que les perſonnes qui avoient des talens extraordinaires s'appliquent à nous. Ç'a peut-être été le ſujet de votre attache; & tout ce qu'on aime avec attache on le perd avec douleur, comme dit ſouvent S. Auguſtin. On regarde encore comme la marque d'un bon naturel de pleurer longtems ceux qui nous ont aimés, ſur-tout quand ce ſont des perſonnes de grand mérite; mais quand c'eſt le retour ſur nous-mêmes qui nous fait pleurer, ce ſont des larmes d'amour propre qui ne ſont guere agréables à Dieu. On ſe cache les vues humaines, & on ſe flatte qu'on n'a en vue que ſon bien ſpirituel. Si cela étoit, on devroit donc faire tout ce qui eſt en nous dans l'état où Dieu nous met pour nous procurer ce bien, au lieu que nous négligeons ſouvent les moyens qu'il nous en donne, n'ayant l'eſprit occupé que du regret de n'en avoir plus d'autres, que nous croyons qui nous étoient plus avantageux. C'eſt comme ſi une perſonne ſe laiſſoit mourir de faim, en ne voulant pas ſe nourrir de viandes communes, quoique fort bonnes, parce qu'elle en auroit eu auparavant de plus délicates. Il y a le plus ſouvent de l'illuſion dans les plaintes que l'on fait, que l'on manque de ſecours pour marcher dans la voye de Dieu. Car combien y a-t-il de choſes qu'une ame un peu avancée dans la piété peut faire ſans guide? Que n'eſt-on fidelle à les faire? Et ce ſeroit un moyen d'engager Dieu à nous donner toute l'aſſiſtance que nous pourrions ſouhaiter en d'autres plus difficiles? Combien y en a-t-il ſur leſquelles on demande avis, quoiqu'on n'en eût point beſoin, ſi on vouloit ſeulement faire un peu de réflexion ſur les plus communes regles de la charité? Je ne vous applique point tout cela, ma très chere Sœur, ce ſeroit vous juger témérairement; car je ne ſais point aſſez ce qui ſe paſſe dans votre cœur: mais je puis vous dire en général qu'il n'y a point d'apparence que Dieu approuve l'état de déſolation où vous me faites paroître que vous êtes encore. Pour ce qui eſt des deux choſes dont vous dites que vous ne pouvez parler qu'à moi, je ne ſaurois deviner ce que ce peut être, ni pourquoi, s'il étoit utile pour le repos de votre conſcience,

ou pour quelque autre raiſon, que quelqu'un les fût, ce ne devroit être autre que moi ſeul. Et ainſi tout ce que j'ai à vous répondre eſt, que mes aventures étant entre les mains de Dieu, je ne ſais s'il permettra que je revoye jamais Paris. Mais ce que je puis vous aſſurer eſt, qu'en cela, comme en toute autre choſe, j'aurai toujours de la joye d'avoir occaſion de vous témoigner combien je ſuis tout à vous en N. S. Jéſus-Chriſt.

LETTRE CCCCLXXVII.

A Mademoiſelle JUPINE ET A SA COMPAGNE. *Sur la mort de leur Maitreſſe.* [*Mlle. Laurin, chez qui demeuroit Mr. Arnauld à Bruxelles.*]

DIeu n'a pas permis, mes très cheres Sœurs, que j'aie été préſent à la mort heureuſe de votre bonne Maitreſſe. On a évité par là quelques embarras; mais ce m'auroit été une conſolation d'être témoin des diſpoſitions ſi ſaintes & ſi chrétiennes, par leſquelles Dieu a voulu qu'elle terminât ſa ſainte vie, ſelon la relation ſi édifiante que le Pere de Hondt m'en a envoyée. J'aurois auſſi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'ayiez reſſentie dans une ſi grande perte. Aſſurément vous avez ſujet d'en être touchées, & peut-être que, de votre vie, vous ne ſerez dans un état ſi tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprends: car un vrai Chrétien trouve ſa tranquillité par tout, & je vous ferois tort ſi je ne croyois que vous avez toutes deux un vrai deſir d'être toujours de véritables Chrétiennes. Je voulois dire ſeulement, que ſa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les ſervices que vous lui avez rendus, & qu'il vous a dû être douloureux de vous en être vues tout d'un coup privées. Notre vie eſt toute pleine de ces ſortes de croix, & il s'y faut attendre. Tout paſſe dans le monde. Les uns le quittent plutôt, les autres plus tard; mais le voyage de tous ſe termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternités bien différentes, ſelon qu'on aura bien ou mal employé le tems que Dieu nous donne pour acquérir l'une, & pour éviter l'autre. Heureux ceux, dit l'Ecriture, qui ſont appellés aux nôces de l'Agneau! C'eſt l'éternité bien heureuſe à laquelle nous ſouhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout ſujet de croire qui y ſont arrivés avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouiſſent, ne nous devroit-il pas donner plus de joie, que les privations paſſageres que nous en reſſentons, ne nous cauſent de triſteſſe?

La 162e du T. IV. [*D'Holl.*] 26 *Juillet* 1684.

Ainſi, ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien, n'eſt pas de les regretter ; car il ne leur eſt rien arrivé par là qui ne ſoit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur ſoit avantageux ; mais c'eſt de nous ſouvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choſes de la terre, & d'attachement à Dieu, & ſur-tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conſervée juſqu'au dernier moment de ſa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enſeveli ſous un très-bas ſentiment qu'elle avoit d'elle-même. Ce ſont des inſtructions muettes qu'elle vous a données, mes très-cheres Sœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grande marque que vous puiſſiez donner que vous êtes dans cette diſpoſition, eſt d'avoir autant de douceur & de condeſcendance l'une pour l'autre, qu'elle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, ſi nous croyons avoir une vraie charité pour le prochain, ſans rien vouloir ſouffrir de lui. Chacun a ſes défauts ; & c'eſt une grande injuſtice de vouloir que l'on tolere nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chrétienne ſans patience, ni de patience ſans ſouffrance, ni de ſouffrance ſi nous n'avions perſonne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions, de la part même des perſonnes qui craignent Dieu, avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faiſons l'uſage que Dieu deſire, en les prenant comme des moyens qu'il nous donne, de payer ce que nous devons à ſa juſtice pour les fautes ſans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappés de cette penſée autant que Jéſus-Chriſt a voulu que nous le fuſſions, en nous en parlant ſi ſouvent dans l'Evangile, & ſi nous faiſions tous les jours une attention ſérieuſe ſur ce qu'il en a mis dans la priere que nous diſons ſans-ceſſe, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous ſemble injuſte, ou qu'on nous dit quelque parole déſobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaiſe humeur ? Un homme accablé de dettes, & menacé de la priſon s'il ne les payoit, que ne feroit-il point pour ſe procurer l'amitié d'une perſonne qu'il ſeroit aſſuré qui lui donneroit moyen de s'en acquitter ? Les dettes ſont nos péchés. La priſon qui nous attend, ſi nous ne les payons pendant cette vie, c'eſt au moins le Purgatoire. Ceux avec qui nous croyons ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous feroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moyen de nous en acquitter ; & nous aimons mieux écouter notre amour propre, qui nous groſſit des riens, que d'en tirer un avantage ſi conſidérable. Je ne ſais, mes Sœurs, comment je ſuis entré dans ce diſcours,

Je n'y penſois guere quand j'ai commencé à vous écrire. Mais au moins ſoyez certaines qu'il part de l'abondance d'un cœur, qui a un grand deſir que vous deveniez auſſi ſaintes que votre bonne Maitreſſe, & qui vous ſouhaite ardemment une abondance de charité, qui vous rende inébranlables dans le deſſein que tout vrai Chrétien doit avoir, de ne vivre que pour Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, & en le lui témoignant par l'affection ſincere, condeſcendante & patiente que vous aurez l'une pour l'autre.

LETTRE CCCCLXXVIII.

A Mr. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Pour ſ'excuſer de ſon ſilence, & lui découvrir ſes ſentimens touchant les Jéſuites & le fait de Janſénius.*

JE crains que V. A. S. n'ait été ſurpriſe de ce que j'ai été ſi long-tems ſans répondre à la derniere lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle ſaura ce qui m'en a empêché. Une perſonne de piété, chez qui je demeurois, s'eſt trouvée en tel état que l'on a déſeſpéré de ſa vie. Cela & d'autres raiſons m'ont obligé de me retirer ailleurs. Et dans le même tems mon ami, qui écrivoit pour moi, a été obligé de faire un voyage à Paris. Et quand nous nous ſommes ſéparés, il a oublié de me donner l'adreſſe pour écrire à V. A. J'en étois fort en peine, lorſque, par un bonheur extraordinaire, je me ſuis trouvé en un lieu où on avoit auſſi cette adreſſe. J'en ai eu bien de la joie, & c'eſt ce qui me donne le moyen de rendre mes reſpects à V. A. S. Mais je ne ſais ſi j'aurai long-tems ce bonheur. Car n'ayant plus de retraite aſſurée, il ſera bien difficile qu'on me puiſſe écrire. Qui ſait d'ailleurs ſi mon pélérinage ſur la terre doit être encore long? Le bruit a couru dans la Champagne, que j'étois mort à Utrecht entre les bras de M^r. de Caſtorie, & il y a eu des mes amis de ces quartiers-là qui en ont été fort allarmés. C'eſt peut-être un avertiſſement que Dieu me donne, de me diſpoſer à ce paſſage ſi terrible, du tems à l'éternité. On ne ſauroit trop y penſer, & il eſt ſouvent bien proche, lorſqu'on le croit fort éloigné. Et ainſi, comme je ne ſuis pas aſſuré que ce ne ſera pas ici la derniere fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V. A., je me ſens obligé de m'expliquer ſur de certaines choſes que j'appréhende qui ne lui aient fait de la peine.

La 292. du T. IV. 1 *Aout* 1684.

Il me paroit que, quoi que je lui aie pu dire, je n'ai pu lui ôter de l'eſprit que je n'aie de l'animoſité contre les Jéſuites, comme V. A. reconnoit

aſſez qu'ils en ont contre moi, parce que je lui ai écrit librement en quelques rencontres ce que je penſois de leur conduite & de leur doctrine. V. A. me pardonnera ſi je lui dis, que je crains que Dieu ne lui demande compte un jour de ce jugement qu'elle fait de moi. Car ſi trouver diverſes choſes à redire dans la conduite d'une communauté de Religieux, c'étoit un ſigne manifeſte qu'on a de la haine contre cette Communauté, je n'aurois rien à dire, ne pouvant pas diſſimuler, qu'en diverſes occaſions, que V. A. m'en a données (car cela n'eſt jamais venu de moi) je ne lui aie écrit diverſes choſes très-véritables, qui ne ſont pas avantageuſes à la Société des Jéſuites. Mais comme tous les principes du Chriſtianiſme nous obligent de croire, que ce ſont deux choſes très-compatibles, d'avoir une vraie charité pour ceux qu'on doit aimer en Jeſus-Chriſt, & de reconnoître leurs défauts quand ils ſont publics & préjudiciables à l'Egliſe, j'ai de la peine à concevoir, que ce dernier, que je ne déſavoue pas, ait pu être pris par V. A. pour une preuve que mes amis & moi n'avons point de charité pour les Jéſuites, comme il lui paroît aſſez qu'ils n'en ont point pour nous: car c'eſt à quoi elle ſe réduit, de vouloir faire croire que les uns & les autres n'agiſſent point chrétiennement dans cette diſpute.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu près de même touchant les calomnies, Elle demeure d'accord que ces Peres en ont avancé beaucoup contre nous & de bien horribles. Leurs livres & leurs libelles en ſont tellement remplis, que l'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils font en l'air les mêmes reproches, & que, par une hardieſſe inconcevable, ils s'efforcent de nous faire paſſer pour les plus grands menteurs du monde, quoi que V. A. ait été fort éloignée de croire cela de nous, elle n'a pu s'empêcher d'être un peu prévenue par ces déclamations, ayant eu de la peine à ſe perſuader qu'elles fuſſent fauſſes en tout; ce qui a été cauſe qu'elle n'a point fait de ſcrupule de nous condamner ſur cela les uns & les autres. Je ne ſaurois croire que V. A. ait jamais fait une ſérieuſe réflexion ſur l'importance de ce jugement. Car elle ſait bien que la calomnie dont je parle, qui conſiſte à avancer des faits faux préjudiciables à l'honneur du prochain, n'eſt pas un péché qu'on puiſſe imputer à des Prêtres & à des Théologiens ſur des ſoupçons & des apparences. Il faut des preuves poſitives & bien établies. Et comme c'eſt en vain qu'on en a attendu de telles juſques ici, j'oſe dire, Monſeigneur, que ce n'eſt pas une grace, mais une juſtice que nous demandons à V. A. quand nous la ſupplions de nous abſoudre ſur ce point, ſelon cette maxime du Droit; *Actore non probante, abſolvitur reus.* Cependant je ne craindrai point de renouveller ici la proteſtation que je penſe lui avoir déja faite. C'eſt que ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait, dans aucun livre, ſur-tout qui touchât le prochain,

que

que je n'aie cru vrai, & qu'il y en a très-peu dont je n'aie été certain qu'ils étoient véritables. Il eſt aiſé de comprendre pour quoi je parle de ces différentes manieres. C'eſt que tous les faits ne ſont pas d'une même ſorte. Il y en a de peu d'importance, & d'autres qui ſont importans. Quels qu'ils ſoient, la ſincérité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'eſt pas obligé de faire une recherche auſſi exacte de la vérité d'un fait, lorſqu'il n'eſt pas important, que lorſqu'il eſt important. (*a*)

La troiſieme choſe ſur laquelle il eſt néceſſaire de s'éclaircir avec V. A., afin qu'elle n'ait plus mauvaiſe opinion de nous, c'eſt que je ſais qu'elle a peine à s'empêcher de croire, qu'il n'y ait eu de la mauvaiſe foi & de la chicanerie, dans la diſtinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq Propoſitions condamnées, en déclarant que nous les condamnions en elles-mêmes, mais refuſant en même tems de reconnoître qu'elles fuſſent de Janſénius, & candamnées dans ſon ſens. J'avoue, Monſeigneur, que ſi nous nous étions contentés de dire cela ſans le prouver, ou en ne le prouvant que par des raiſons très-foibles, on pourroit avoir quelque lieu de nous ſoupçonner de chicanerie & de mauvaiſe foi. Mais nous avons ſi bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans, & réfuté ſi fortement tout ce qu'on a oppoſé contre, que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaiſe défaite, c'eſt ſur cette ſuppoſition, comme très-juſte & très-ſolide, qu'a été faite la paix de l'Egliſe en 1668. ſous le Pape Clément IX. On en a imprimé les pieces. Je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoyer à V. A; mais ſi elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'héréſie imaginaire, qui ſont fort belles & fort agréables à lire, & les Diſquiſitions latines de Paul Irenée, qui ſont à la fin du journal de M^r. de S. Amour, & qui ont auſſi été imprimées à part à Amſterdam, (ſous le nom de Cologne) il y a deux ans, je me tiens aſſuré qu'elle demeurera perſuadée, que ce n'eſt point de mauvaiſe foi, & par un eſprit de chicane que nous avons diſtingué le fait & le droit, dans la condamnation des propoſitions attribuées à Janſenius; mais que nous avons eu grande raiſon de le faire, & que nous avons rendu en cela un grand ſervice à l'Egliſe.

Pardonnez-moi, Monſeigneur, ſi j'ai cru devoir donner ces éclairciſſemens à V. A. dans l'apprehenſion où je ſuis, de ne pouvoir de long-tems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ſes lettres. Cependant elle ſe peut tenir aſſurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu; que je me ſouviendrai toujours des offres ſi obligeantes & ſi généreuſes, qu'Elle a

(*a*) [Voyez ſur ce ſujet le VIII. écrit des Curés, de Paris, qui a Mr. Arnauld pour Auteur.]

a daigné me faire, & que j'aurai tout le ſoin poſſible de la recommander a Dieu, avec toute ſon illuſtre famille, en le priant de la combler de toute ſorte de bénédictions. Je ſuis &c.

LETTRE CCCCLXXIX.

A. M. DU VAUCEL. *Sur* l'AMOR POENITENS *de M. de Caſtorie; & ſur le train que les affaires de l'Egliſe prenoient en France.*

La 263. du T. IV. 9 *Août* 1684.

VOtre lettre du 15. Juillet, que nous avons reçue il y a cinq où ſix jours, nous avoit un peu allarmés, à cauſe des nouvelles attaques que l'on faiſoit contre l'*Amor Pœnitens*. Mais comme nous ſommes préſentement auprès de M. (de Caſtorie,) celle que vous lui avez écrite, qu'il n'a reçue que deux ou trois jours après (*a*), nous a raſſurés; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait écrit cette ſemaine au Cardinal Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Caſanata de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaiſe opinion que nous avions de la ſcience

(*a*) Mr. Du Vaucel s'exprimoit en ces termes, dans ſa lettre à Mr. de Caſtorie du 15 Juillet.

„ Nous ne craignons plus rien pour la ſeconde partie. (*de l'Amor Pœnitens*) Les „ objections de l'Auguſtin (le P. van Eyk) „ & du Dominicain (Wynants) ont été hautement rejettées. On a bien vu qu'on ne pouvoit s'y arrêter, ſans vouloir condamner „ la doctrine & la conduite de S. Charles, „ touchant le Sacrement de Pénitence, pour „ laquelle on a ici trop de reſpect, encore „ qu'on ne s'y conforme pas dans la pratique. „ Mais nous avons eu avis, qu'on s'en prend „ maintenant à la premiere partie, & qu'on „ prétend y avoir trouvé grand nombre de „ propoſitions à cenſurer. C'eſt apparemment „ le Dominicain & d'autres *Frati*, qui excitent cette nouvelle tempête. Nous eſpérons „ très certainement que leurs efforts ſeront auſſi „ vains contre la premiere partie que contre „ la ſeconde. Il eſt vrai néanmoins que la „ matiere leur eſt plus favorable, & donne „ plus de lieu à leurs chicanes & à leurs „ calomnies. Ils ne manqueront pas de faire „ valoir le Décret d'Alexandre VII ſur cette „ matiere, & de prétendre qu'on ſoutient & „ qu'on renouvelle pluſieurs propoſitions condamnées dans Baius: & comme ces queſtions ſont théologiques & abſtraites, ils „ s'imagineront qu'on s'en doit rapporter à „ eux, & qu'il leur ſera plus aiſé de ſurprendre la Religion du Pape & de MM. les „ Cardinaux. Mais nous ne doutons point „ que la vérité ne prévale contre leur „ cabale. S. S. eſt très bien diſpoſée, & „ uſera d'autorité, s'il en eſt beſoin, pour „ les réprimer. Les principaux Cardinaux du „ du S. Office ſont auſſi dans de fort bonnes „ diſpoſitions. M. le Cardinal Cazanata ſera „ d'un grand poids par ſa capacité & ſon érudition; & MM. les Cardinaux Ottoboni, „ Azzolini, Altieri, Colonna, par leur ſageſſe & leur autorité. Nous fimes parler à „ M. le C. Altieri par un de ſes principaux „ officiers, ſur le ſujet de la premiere attaque „ qu'on avoit faite contre l'*Amor Pœnitens*. „ Son Eminence répondit, qu'en effet on avoit „ voulu faire du bruit contre cet ouvrage; „ mais que cela s'étoit diſſipé, & qu'on avoit „ reconnu qu'il n'y avoit nul fondement dans „ tout ce qu'on diſoit pour le combattre. „ Elle ajouta, d'une maniere fort obligeante, „ que ſi l'on continuoit à attaquer ce livre, „ il ſeroit le premier à le défendre: qu'il connoiſſoit le mérite de l'auteur, & qu'il l'avoit „ déja ſoutenu & appuyé en diverſes occaſions.

de ces Conſulteurs. Car dailleurs rien n'eſt plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'aviſent de dire de nouveau contre le premier livre. Vous le reduiſez à deux choſes.

La premiere eſt, que *le Décret d'Alexandre VII. ſemble avoir impoſé ſilence à tous les Théologiens ſur la queſtion de la contrition & de l'attrition.* Mais c'eſt la plus fauſſe ſuppoſition du monde. Car ce Décret ſuppoſe au contraire que les Théologiens auront toute liberté, comme auparavant, d'écrire ſur cette matiere; mais ce qu'il leur défend eſt d'appoſer des notes Théologiques, telles que ſont les qualifications d'erronées & d'hérétiques, aux ſentimens qu'ils n'aprouveront point. Et c'eſt ce qu'on n'a point fait dans l'*Amor pœnitens.* Et s'il y avoit en un endroit où deux quelque choſe de dur contre les Attritionnaires, on l'a changé dans la nouvelle édition, comme vous le verrez par les feuilles qu'on vous enverra cette ſemaine. Mais cela même n'étoit point ce qui s'appelle *nota Theologica.* Et ainſi ils ne ſauroient tirer de ce Décret aucun argument contre ce livre qui ne ſoit impertinent.

La ſeconde choſe que vous dites qu'ils objectent, eſt la Bulle contre Baïus. Mais cela ne ſeroit pas mieux fondé. Car tout ce qu'on pouroit tirer de cette Bulle ſur cette matiere, ne peut regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, ſans que l'on ſoit juſtifié (je ne dis pas qu'on eût raiſon de les combattre par cette Bulle; mais je dis qu'il n'y a que ceux-là, à qui on la pourroit objecter avec quelque couleur.) Or l'Auteur de l'*Amor pœnitens* a aſſez déclaré par *l'appendix* de ſon livre, qu'il eſt du ſentiment de S. Thomas, qui eſt oppoſé à celui-là. Ce n'eſt donc que par l'habitude qu'ils ont de crier ſur toutes choſes, *Baïus, Baïus*, qu'ils s'aviſent d'en parler ici, & non qu'ils en aient aucun ſujet, même apparent.

Il n'y a pas grand choſe à eſpérer de la Préſidence de M. de Reims. Il n'y a dans ce tribunal que trois Conſeillers d'Etat; *M. Courtin, M. d'Argouges, & M. Bignon*, & un Maître des Requêtes qui eſt Mr. de Bagnols. Mr. d'Argouges eſt un peu Jéſuite; les trois autres ſont bien diſpoſés, mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne ſont que des affaires du for contentieux, qui vont à ce tribunal; & ainſi cela n'empêchera nullement que l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaiſe ne faſſent donner à qui ils voudront des Lettres de cachet, en ſurprenant la religion de S. M. Il eſt vrai que cette nouvelle avoit cauſé d'abord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le crédit de l'Archevêque de Paris diminuoit; mais on voit bien préſentement le contraire, par l'appartement que le Roi lui a donné dans le château de Verſailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être Préſident de l'Aſſemblée prochaine; ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainſi il y a bien à appréhender que

les choſes de l'Egliſe n'aillent en France de mal en pis, ſur-tout la Cour de Rome ſe remuant auſſi peu qu'elle fait.

LETTRE DE Mr. TREUVÉ.

Alors Sous-Vicaire de S. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux, où il propoſe divers cas de conſcience dont il demande la réſolution.

MONSIEUR,

10 *Août* 1684. JE ne ſais ſi mon nom vous eſt tout à fait inconnu, & ſi la perſonne qui a la bonté de ſe charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponſe, ne vous a point quelquefois parlé de moi dans les ſiennes. Ce n'eſt point la curioſité, mais le beſoin que j'ai d'inſtruction qui m'oblige à vous écrire. La Providence m'a engagé dans le miniſtere de la Prédication & de la Confeſſion. Le talent que j'ai eſt fort médiocre. Cependant je ne laiſſe pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'eſt pourquoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choſes, auſſi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la vérité. Il y a des points ſur leſquels je ne ſuis pas embarraſſé. On trouve des regles ſures pour s'y conduire. Mais il y en a ſur leſquels je ne ſais quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Ecriture Sainte ni dans les Peres. Je vois que les ſentimens des ſavans ſont partagés ſur ces choſes là, & que les plus ſéveres ſont aſſez embarraſſés quand il s'agit de ſe déclarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me ſatisfaſſe; & quoique je ſente un penchant à l'opinion la plus ſévere, je vois que l'autre eſt ſi autoriſée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la ſoutiennent, que je n'oſe me déterminer de moi-même; & je m'adreſſe à vous, Monſieur, pour vous demander des réſolutions auxquelles je puiſſe me fixer. Je m'arrêterai à ce que vous me direz: je le prêcherai hardiment en Chaire, & vos déciſions me ſerviront de regle pour le Confeſſional. Mais je vous ſupplie de bien examiner mes queſtions, & d'avoir la bonté de me marquer les principes ſur leſquels vos réponſes ſeront appuyées.

I.

S. Paul & S. Pierre ont dit que les femmes chrétiennes ne doivent point être parées avec des friſures, des perles, des ornemens d'or, ni porter des

habits d'un grand prix. Je demande ſi ces paroles contiennent une véritable défenſe, ou ſeulement un conſeil? S'il y a du péché à porter des friſures, des perles, & des habits d'or, & ſi l'on doit refuſer l'abſolution aux perſonnes qui ſe ſervent de ces ornemens pour ſe parer? S'il eſt vrai que les femmes de grande qualité s'en peuvent ſervir ſans péché? Si la friſure n'eſt point plus mauvaiſe que les perles & les habits d'or? Les Peres ont parlé ſur ces choſes d'une maniere qui porte à croire qu'ils les regardoient comme mauvaiſes, comme les pompes de Satan, auxquelles les Chrétiens ont renoncé dans leur baptême, comme une partie du luxe & du faſte que la Religion condamne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de perſonnes, qui paroiſſent honnêtes & réglées dailleurs, & qui ſont conduites par des directeurs ſages & éclairés, les autoriſent beaucoup, & donnent ſujet de croire que les Peres ont plutôt condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choſes là, que ces choſes là en elles-mêmes.

II.

Je demande en ſecond lieu, ſi S. Auguſtin, dans ſa lettre à *Ecdicia*, qui eſt la *262 de la nouvelle édition*, & dans celle à *Poſſidius*, qui eſt la 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes ſe ſervent pour plaire à leurs maris. Il ſemble que, dans la lettre à *Ecdicia*, il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne ſervent qu'au faſte & à l'impureté; & que, dans celle à *Poſſidius*, il défend les friſures, & ne permet les autres choſes que par tolérance, & comme S. Paul permet une autre choſe, dans laquelle il y a un péché veniel, *ſecundùm veniam, non ſecundùm imperium*: S. Auguſtin ſe ſert des mêmes mots. S. Thomas, Eſtius & quelques autres Auteurs ſont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire, que les perſonnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnés à leur condition. Mais il ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit ſur cela. Ils ſe ſervent de l'exemple des femmes de l'ancien Teſtament pour autoriſer leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien, les Chrétiens ſe doivent priver de ces choſes, quoi qu'elles fuſſent permiſes aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient myſterieuſes dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints de l'ancien Teſtament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richeſſes, & qu'il les donnoit à qui il vouloit, & pour retenir par là un peuple groſſier & charnel dans ſon devoir?

III.

Je demande troiſiémement, ſi une femme doit obéir à ſon mari, quand il veut qu'elle ſoit friſée & vétue magnifiquement : ſi les enfans doivent

obéir à leurs parens, quand ils leur ordonnent la même choſe. C'eſt le ſeul cas où j'aurois peine à condamner l'uſage de ces parures, pourvu qu'on en bannît l'immodeſtie & la nudité du ſein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme, célebre dans Paris par ſa ſévérité, les défend à toutes ſortes de perſonnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans déſobéiſſent juſqu'à ſouffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & traite de gens relâchés, tous les Directeurs qui uſent de quelque tempéramment.

IV.

Je demande ſi l'on doit condamner tous ceux qui exercent les métiers où l'on travaille à des choſes qui ſervent à entretenir le luxe, le faſte, la vanité, la ſenſualité, l'impureté. Tels ſont les faiſeurs de points, de dentelles, & d'étoffes d'or, & quantité de choſes ſemblables. S'il eſt permis de porter ces choſes, il eſt permis de les faire & de les vendre; mais ſi les Apôtres les ont défendues, je ne vois pas comment on peut abſoudre ceux qui y travaillent toute leur vie. Cependant il y a un nombre prodigieux de femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire du point de France, & d'autres dentelles. Il n'y a pas juſques aux Religieuſes, qui ne s'occupent à ces ouvrages, pour les vendre à des Marchands. On y travaille continuellement à l'Hôpital général de Paris, & aux Maiſons qui en dépendent. Beaucoup de gens excuſent ces métiers, en diſant, que toutes les choſes qu'on y fait, ſervent à orner les Egliſes, & à enrichir les chaſubles, chapes, paremens d'autels, &c. Cette raiſon eſt-elle ſuffiſante? Je ne parle point des Marchands qui les vendent: car s'il eſt permis de les faire, il eſt permis de les vendre. Mais je voudrois ſavoir ſi un Marchand, qui ne vend que des choſes inutiles, comme de pures curioſités, eſt en ſûreté de conſcience. Il y en a de cette ſorte au Palais, & aux foires de S. Germain & de S. Laurent.

V.

Le métier des Perruquiers & des Coeffeuſes eſt-il mauvais? Les premiers ne font que des friſures; & ſi elles ſont défendues aux femmes, pourquoi ſeront-elles permiſes aux hommes? Les Coeffeuſes entretiennent l'immodeſtie, & ſi je l'oſe dire, l'impudence des femmes. Car elles ſe coeffent préſentement d'une maniere très-propre à faire offenſer Dieu, par ceux qui les regardent. Elles mettent quantité de faux cheveux, de friſures, de rubans, & tout cela eſt ajuſté avec beaucoup de vanité. Cependant on trouve des Coeffeuſes qui n'ont point d'autre moyen pour gagner leur vie. Il y en a une qui m'eſt venu conſulter, parce qu'elle a des ſcrupules: elle gagne douze cent livres par an à ce métier; elle nourrit ſon mari à rien faire, & fait

ſubſiſter honorablement ſa famille. Le mari ne veut pas qu'elle quitte, & ſi elle le fait, elle mettra le déſordre & la diviſion dans ſa maiſon. Je voudrois ſavoir ſi elle y eſt obligée en conſcience, & ſi on peut trouver quelque tempéramment innocent en cette occaſion.

Je ſuis de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des Couturieres, qui font les manteaux des femmes extrêmement découverts. On y peut attacher une dentelle, ou mettre par deſſus un mouchoir, pour empêcher que la gorge & les épaules ne ſoient vues. Mais la plupart n'en mettent point : les Couturieres le ſavent bien ; elles connoiſſent leur monde. Ne doivent-elles pas refuſer de travailler pour celles qui en abuſent, & ſont-elles bien excuſées, quand elles diſent : ſi je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourrai de faim ? La nudité du ſein & des épaules eſt encore un abus fort établi dans Paris ; les perſonnes même qui paſſent pour réglées, ne ſont point aſſez couvertes. Je ne ſais juſqu'où la rigueur doit aller ſur ce point.

V I.

Il y a des métiers conſtamment bons & permis, où l'on travaille publiquement les Dimanches & les Fêtes. Ceux qui les exercent ſe contentent, maitres & domeſtiques, d'entendre une Meſſe baſſe, & ils emploient le reſte du jour à leur négoce. L'Egliſe le voit, le Magiſtrat le ſait, & perſonne ne les reprend. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens-là ? Je ne ſuis pas ſi en peine des Fêtes que des Dimanches : car les Fêtes n'étant que de droit eccléſiaſtique, la coutume peut ſervir d'explication à la loi ; mais le Dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils diſpenſer des métiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orléans, & d'autres réglemens du Prince, qui ne ſont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, eſt nouvelle, & doit paſſer pour un abus. Mais ſi cela eſt, un Confeſſeur embarraſſera beaucoup de particuliers, qui ne pourront ceſſer de travailler ces jours là, ſans ſe ruiner, parce que d'autres travailleront, & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le Dimanche que dans toute la ſemaine, ſe ruinera s'il ceſſe, parce que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les Cabaretiers, Patiſſiers, Fruitiers, Rotiſſeurs, les gens de Juſtice, certains Marchands, comme les Vendeurs d'images, les Limonadiers, les Maitres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite Meſſe, ne vont que trois ou quatre fois l'an à Vêpres & au ſermon. Peut-on donner l'abſolution à ces gens là ? Leurs domeſtiques ſont-ils en ſûreté de conſcience ? Je ne trouve que de ces gens là au confeſſionnal. Les Tail-

leurs tout de même travaillent les Dimanches, dès qu'il s'agit d'un deuil, d'un voyage, d'un équipage pour l'armée, &c.

VII.

Je voudrois bien ſavoir ſi l'obligation d'entendre la Meſſe de Paroiſſe, eſt ſous peine de péché mortel quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois Dimanches conſécutifs, par leur faute, ſemblent autoriſer cette penſée. Car on n'excommunieroit pas pour un péché véniel commis juſques à trois fois Le P. Baſſean, qui a fait le *Parochophilus*, prétend que le mot *teneri*, qui eſt dans le Concile de Trente, au ſujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans ſa Paroiſſe, ſignifie, ſelon les Canoniſtes & les Caſuiſtes, que l'obligation enferme un péché mortel. Je voudrois ſavoir auſſi ſi l'obligation d'entendre la Meſſe les Dimanches & les Fêtes, qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Egliſe, tombe ſur la Meſſe de Paroiſſe, ou ſur la Meſſe en général, en ſorte qu'il ſuffiſe d'entendre la Meſſe, baſſe ou paroiſſiale, pour y ſatisfaire. Les Conciles ont-ils jamais parlé de l'obligation d'entendre une Meſſe baſſe? Y a-t-il des Rituels qui la marquent préciſément? Ce qui me donne lieu de propoſer cette difficulté, eſt qu'un certain Prédicateur a dit, dans l'Egliſe S. Nicolas des Champs, qu'on ſeroit peut-être embarraſſé s'il falloit décider à quoi il y a plus de mal, ou à ne point entendre du tout la Meſſe un jour de Dimanche, ou à ne point entendre celle de Paroiſſe quand on le peut. Cette propoſition fit du bruit; mais on trouve dans l'antiquité de grandes raiſons pour croire que c'eſt là l'eſprit de l'Egliſe. Les domeſtiques ſont-ils obligés d'entendre la Meſſe de Paroiſſe, & de quitter les maitres qui ne les y veulent pas laiſſer aller? Quelle eſt l'obligation de Vêpres? Ne ſuffit-il pas de les entendre où l'on ſe trouve? Celui qui fait coutume de n'y point aller, péche-t-il mortellement?

VIII.

Que faut-il prêcher ſur ceux qui entendent la Meſſe, dans l'habitude du péché mortel, un jour d'obligation. Je ſuppoſe qu'ils ne font aucune réflexion ſur leur péché, qu'ils ne ſavent pas qu'ils devroient gémir ſur l'attachement qu'ils y ont, & venir à la Meſſe, pour obtenir la grace d'en ſortir. Ils ſavent qu'on eſt obligé d'entendre la Meſſe: ils viennent pour obéir à ce précepte, diſent leurs prieres accoutumées, & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens-là accompliſſent-ils le précepte? Font-ils un nouveau péché? Eſt-il mortel? Feroient-ils mieux de ne point entendre la Meſſe juſqu'à ce qu'ils ſentiſſent en eux au moins un vrai deſir de leur converſion, comme on fait mieux de ne point communier, quand on a de

l'affection

l'affection au péché mortel? C'eſt une queſtion maintenant fort agitée; & ceux qui ne ſavent point leur religion, ou qui n'aiment point la bonne morale, ne ſauroient ſouffrir qu'on leur parle de péché, ni mortel, ni véniel, en cette occaſion. Cependant à une conférence de M. l'Archevêque, où l'on traita cette queſtion, M. de l'Eſtoc, & M. le Curé de S. Laurent, après avoir diſtingué, *actus*, *ſtatus*, *habitus*, dirent hardiment, que celui qui étoit dans l'habitude du péché mortel, ou même dans l'état du péché mortel, ne ſatisfait point au précepte, & commet un nouveau péché mortel. J'étois à cette conférence, & j'entendis ce que je dis ici. M. l'Archevêque décida qu'ils ſatisfaiſoient au précepte; mais qu'ils faiſoient un grand péché, quand ils ne ſongeoient point à ſortir de leur méchant état. Comme les Peres n'ont point traité cette queſtion, je vous ſupplie, Monſieur, de me dire à quoi je m'en dois tenir.

IX.

Eſt-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition, auſſi-tôt que l'on s'apperçoit qu'on a commis un péché mortel? Eſt-ce un nouveau péché mortel d'y manquer? Et commet-on autant de péchés mortels que l'on penſe de fois à ſon péché, ſans demander à Dieu la grace d'en ſortir? Que faut-il enſeigner ſur l'obligation de faire des actes d'amour de Dieu? Ne ſuffit-il pas de dire qu'on doit aimer Dieu de tout ſon cœur, en tout tems, & à tout moment; que, quand le cœur aime, il le dit aſſez, & le fait bien connoître: le vrai amour n'étant ni ſtérile, ni oiſif?

X.

Eſt-il défendu à toutes ſortes de perſonnes, ſans exception, d'aller à l'Opéra & à la Comédie? Une femme que ſon mari y mene, malgré qu'elle en ait, une femme de chambre, une demoiſelle, la gouvernante de filles de qualité, péchent-elles, quand, pour obéir à leurs maitres ou maitreſſes, elles vont à ces divertiſſemens, pour leſquels elles n'ont que de l'horreur? Ne s'expoſent-elles point au péril de les aimer? C'eſt, par exemple, la gouvernante d'une petite fille de cinq ans, qui demeure chez ſa grand mere, qui la veut mener à la comédie, & qui veut que ſa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il mieux que cette gouvernante ſorte, que de s'expoſer au péril d'offenſer Dieu?

XI.

Les perſonnes de qualité, qui dépenſent tout leur revenu pour avoir un train, un équipage, un domeſtique, une table magnifique, & conforme à ce que ſont les perſonnes de leur condition, ſont-elles en état de recevoir

l'abſolution ? Je ſuppoſe qu'elles ne doivent rien, & n'empruntent point, qu'elles font quelques aumônes : mais elles en pourroient faire incomparablement davantage.

XII.

Une femme mariée, ayant un mari fort débauché, le quitta il y a vingt ans, & ſuivit un Abbé qui l'a entretenue long-tems. Son mari s'eſt remarié, quoiqu'il ſût que ſa femme n'étoit pas morte, & qu'elle lui écrivît qu'elle étoit prête de retourner avec lui. Il ne veut la reprendre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec ſa ſeconde femme, & qu'il les gardera toutes deux. Il ne ſait point le déſordre où la premiere a vécu, & la croit femme d'honneur. Je demande ce qu'elle eſt obligée de faire en conſcience, pour empêcher le commerce criminel que ſon mari entretient avec une autre femme. Le doit-elle dénoncer à l'Egliſe ou à la juſtice ? Elle a conſulté pluſieurs Docteurs, qui lui ont dit qu'elle n'étoit obligée à rien, puiſque ſon mari ne veut la recevoir qu'à une condition déteſtable & impie.

Cette femme eſt maintenant dans la pénitence ; mais comme elle n'a pas de quoi vivre, elle continue d'aller chez l'Abbé qui l'a entretenue ſi long-tems. Il a mal fait ſes affaires. Il eſt retiré dans un certain lieu, à cauſe de ſes créanciers, qui lui font une penſion fort médiocre. Cette femme va faire ſa chambre, raccommoder ſes habits. Elle ſollicite ſes affaires, & lui rend ainſi de petits ſervices, par leſquels elle s'attire un peu d'argent pour ſubſiſter. Il n'y a que trois ou quatre ans qu'elle lui a ſignifié qu'elle ne vouloit plus pécher, mais faire pénitence, & qu'elle n'attendoit que la fin de ſes affaires, pour avoir une penſion ſur ſon bien, & ſe retirer dans un couvent. Elle a tenu ſa parole à ce qu'elle dit, & il ne ſe paſſe rien que de fort innocent entr'eux. Elle ne ſauroit ſubſiſter ſans le ſecours de cet Abbé, qui n'eſt Abbé que de nom. Je demande ſi on la doit obliger à ne le point voir du tout, & l'expoſer à la tentation de la mendicité, & aux ſuites qu'elle peut avoir. Cette femme a cherché une condition, & n'en a pu trouver.

XIII.

Enfin, Monſieur, je vous ſupplie de me marquer ce qu'il faut croire ſur l'état des Abbés Commendataires. Vous ſavez ce que l'on a écrit ſur leur ſujet. Il nous en vient quelquefois à confeſſe ; & pour moi, j'ai beaucoup de répugnance à ne les pas condamner. Mais je ne l'oſe, quand je conſidere combien de perſonnes conſidérables par leur piété & par leur érudition, demeurent dans cet état, malgré ce que l'on a écrit. Le dernier M. de S. Cyran, & le bon M. de Haute-Fontaine, chez qui j'ai été

élevé, étoient ſur cela dans un profond repos. Ils y ſont morts : mais c'eſt parce qu'ils étoient dans cet état, que leur ſentiment ne paroît pas ſi conſidérable. Le vôtre me le fera davantage, Monſieur, parce que vous êtes déſintéreſſé en toutes ces choſes J'attends donc vos réponſes, qui me ſerviront de regles, & je vous ſupplie d'être perſuadé que je ne les montrerai que de votre conſentement. Je vous ſerai, Monſieur, très-particuliérement obligé, & je prierai notre Seigneur, qu'il continue de conſerver une vie & une ſanté qui ſont ſi utiles à ſon Egliſe. Je ſuis, Monſieur, avec un profond reſpect, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

TREUVÉ, *Sous-Vicaire de S. André-des-Arcs.*

LETTRE CCCCLXXX.

A M. TREUVÉ. *Où il répond aux cas propoſés dans la lettre précédente.*

JE ſuis ſi occupé que je ne pourrai répondre que fort ſuccintement aux cas qui m'ont été propoſés. La 264. du T. IV. 1684.

On peut les réduire à quatre ou cinq chefs.

1°. Les habillemens & les parures des femmes.

2°. Les Comédies & l'Opéra.

3°. La ceſſation du travail les Dimanches & les Fêtes.

4°. L'obligation d'entendre la Meſſe ces jours là.

5°. Les Abbés Commendataires.

Premier Chef. Habillemens & parures des femmes.

I.

On doit être ferme pour empêcher les nudités. On a pour ſoi maintenant l'Ordonnance du Pape. Il y a ſur cela un excellent diſcours à la fin de la vie de Jean-Baptiſte Gaut, Evêque de Marſeille.

Je ne crois pas néanmoins qu'on puiſſe refuſer l'abſolution à ceux ou à celles qui font des habits échancrés aux femmes ; puiſqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgerettes.

II.

Pour les parures & les habits ſomptueux, on ne ſauroit trop auſſi porter les femmes à pratiquer ce qui leur eſt recommandé par les Apôtres S. Pierre

& S. Paul. Mais comme S. Auguſtin a fort bien remarqué dans ſa lettre à Poſſidius, la difficulté eſt de ſavoir ce qu'il faut faire, quand elles ne ſe rendent pas à ce qu'on leur dit ſur cela. Or je ne penſe pas qu'on puiſſe aller plus loin que ce Pere dans ſes deux lettres à Poſſidius & à Ecdicia. Et voici, ce me ſemble, ce qu'on en peut conclure.

1°. Il dit dans la derniere, que l'Ecriture reprend avec raiſon, les habits ſomptueux, les ornemens d'or, la friſure des cheveux, & autres choſes ſemblables, *quæ ad inanem pompam, vel ad illecebram formæ adhiberi ſolent.* Mais il y a bien des choſes que l'Ecriture reprend, pour leſquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fideles des Sacremens. S. Paul reprend très-fortement ceux qui plaident : *Quare non magis injuriam patimini ?* Cependant on ne pourroit pas refuſer l'abſolution à tous ceux qui le font.

2°. Ce qu'il dit dans l'Epitre à Poſſidius eſt encore plus clair. *Je ne voudrois pas que vous allaſſiez ſi vite à défendre les parures d'or, & les étoffes précieuſes, ſi ce n'eſt aux perſonnes qui n'étant point mariées, & n'ayant point envie de l'être, ne doivent ſonger qu'à plaire à Dieu.* On voit aſſez par là, qu'il n'a pas cru que ce que diſent les Apôtres ſur ce ſujet, donnât droit d'éloigner des Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient pas.

3°. Cela ſe voit encore par ce qu'il dit à Ecdicia : que ſi ſon mari l'eût voulu forcer par quelque mauvais traitement, non ſeulement à s'habiller comme une mariée, en quoi il n'auroit point mal fait, mais même a paſſer les bornes de la modeſtie chrétienne, *ſi te aliqua dura conditione ad indecentem compuliſſet ornatum*, elle auroit pu s'y rendre, parce que rien ne l'auroit empêchée de conſerver un cœur humble, ſous des habits ſuperbes & magnifiques : *Poſſes habere in ſuperbo cultu cor humile.* Il ne croyoit donc pas que ce fût une choſe mauvaiſe d'elle-même, & de la nature de celles qu'on ne doit pas ſouffrir, pour quelque conſidération que ce ſoit, que de s'habiller plus ſuperbement que ne porte la condition d'une femme, quand un mari le veut abſolument, & qu'il la traiteroit mal, ſi elle ne le faiſoit.

4°. On dit dans ces cas, que S. Auguſtin défend les friſures, en permettant le reſte que les Apôtres reprennent : mais il ne parle point en particulier des friſures. Il dit ſeulement que *capillos nudare fœminas nec maritatas decet* ; que ce *n'eſt pas une choſe décente que les femmes, même mariées, laiſſent voir leurs cheveux*, puiſque l'Apôtre veut même qu'elles ſoient voilées.

Or cela regarde auſſi bien les femmes non friſées que les friſées. Et ainſi, ce que l'on voit par là, eſt que ce n'étoit pas la coutume en Afrique, que les honnêtes femmes laiſſaſſent voir leurs cheveux. Mais ces ſortes de coutumes peuvent changer, comme nous voyons qu'on ne trouve point contre la bienſéance & la modeſtie, que de pauvres filles qui peuvent être belles, ſoient ſans coeffe, même à l'Egliſe, quoique S. Paul ait dit que les

femmes y doivent être voilées. Cela ſe voit par les filles de la charité dans les Paroiſſes, qui n'ont que leur tortillon, ſans aucune coeffe.

5°. De plus, les Apôtres n'ayant point diſtingué la friſure des ornemens d'or, & des vêtemens précieux, on ne ſe pourra plus fonder ſur ce que diſent les Apôtres, pour défendre l'une plutôt que les autres; & tout ce que l'on pourra dire eſt, que les friſures ſervent plus à relever la beauté. Mais il s'enſuivra de là, qu'il y aura beaucoup à diſtinguer entre friſure & friſure; car il y en a qui n'ont point cet effet, & ne paroiſſent pas contraires à la modeſtie, & d'autres qui ont un air de coquetterie & de galanterie, & qu'il faudroit s'attacher à empêcher celles-là, ce qui ſeroit plus facile que ſi on vouloit les condamner toutes.

III.

Je ne crois point qu'on doive condamner les paſſemens, ni ceux qui les font, ni ceux qui les vendent. Et il eſt de même de pluſieurs choſes qui ne ſont point néceſſaires, & que l'on dit n'être que pour le luxe & la vanité. Si on ne vouloit ſouffrir que les arts où on travaille à des choſes néceſſaires à la vie humaine, il y auroit les deux tiers de ceux qui n'ont point de revenu, & qui ſont obligés de vivre de leur travail, qui mourroient de faim, ou qu'il faudroit que le public nourrît, ſans qu'ils euſſent rien à faire; car tous les arts néceſſaires ſont abondamment fournis d'ouvriers: que pourroient donc faire ceux qui travaillent préſentement aux non-néceſſaires, ſi on les interdiſoit? Les filles ſur-tout, & les jeunes veuves, ſeroient extrêmement expoſées. Car il y a des pays entiers où elles ne ſubſiſtent que par les dentelles. Et il y a des Congrégations qui vivent dans une piété admirable, n'ayant que cela pour vivre.

IV.

S. Auguſtin fait aſſez entendre dans la lettre à Ecdicia, qu'il eſt à propos que les habits ſervent à diſtinguer les différentes conditions des perſonnes. Cela avertit le peuple de porter reſpect aux perſonnes de qualité, ce qui eſt fort néceſſaire pour éviter les querelles. Or ce ſont ces ornemens & ces parures dont on ſe pourroit paſſer, qui ſont preſque toujours ces diſtinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Egliſe: parce que, d'une part, le corps de la République n'étant pas Chrétien, il n'y avoit pas tant de différences de conditions parmi les fidéles; & de l'autre, la plupart des premiers Chrétiens ſe connoiſſoient, & avoient tant d'amitié les uns pour les autres, comme il paroît par Tertullien, qu'ils n'avoient pas beſoin de ces marques extérieures, pour rendre à chacun ce qui lui étoit dû. Cependant on voit par S. Jacques, qu'il y en avoit qui avoient des anneaux

d'or, & des habits plus magnifiques que les autres. Et cet Apôtre ne condamne point cela; mais seulement la trop grande préférence que l'on faisoit des riches aux pauvres dans les Assemblées Ecclésiastiques.

V.

N'y ayant jamais eu, que je sache, d'ordonnance de l'Eglise, ni de Rituel, qui ait mis les frisures entre les causes pour lesquelles on devoit refuser les Sacremens, je ne crois pas qu'un Confesseur ait droit de le faire pour cela seul. Mais il peut bien arriver qu'une femme soit coeffée d'une maniere si mondaine & si affectée, que le Confesseur au lieu de juger qu'elle n'aura que le monde dans la tête, & nul esprit de piété; & alors il fera bien de ne se point charger de telles personnes. Il y a au contraire des frisures qui sont si peu de chose, que je ne croirois point que ce fût par là qu'un Confesseur devroit commencer. Car il me semble qu'il vaudroit bien mieux dissimuler cela d'abord, & travailler à fonder une ame dans la piété, en lui recommandant la priere, les bonnes lectures, le travail, le soin de sa famille; enfuite de quoi il seroit plus aisé de réformer l'extérieur à l'égard de ces sortes de choses, que l'on ne peut pas dire être criminelles.

VI.

Il s'ensuit assez de ce que je viens de dire, que je n'approuve point la sévérité de ceux qui voudroient qu'on ne donnât point l'absolution aux femmes de chambres qui coeffent leurs maitresses & qui les frisent, si elles ne promettent de ne le plus faire. Il y a plus de difficulté pour les Coeffeuses de profession, parce que, pour l'ordinaire, toute leur application est de trouver de nouvelles manieres qui relevent le plus la beauté, & qui ayent un plus grand air de mondanité & de galanterie. Celles qui seroient dans cet esprit, seroient en méchant état. Et ainsi je ne veux rien déterminer là dessus.

II. Comédie & Opéra.

Je trouve que la Comédie & l'Opéra sont de si méchantes choses, que j'aurois de la peine à me charger d'une personne qui y iroit, quoique ce fût pour accompagner sa maitresse ou pour y mener des enfans. Ce n'est pas que je voulusse condamner de péché mortel celles qui n'y auroient été que par cette espece de nécessité; mais c'est que cela est trop dangereux, & qu'on est obligé, quand on est un peu instruit, de témoigner un entier éloignement d'une chose si pernicieuse.

III. Cessation du travail les Dimanches & les Fêtes.

I.

Je ne sais si on pourroit prouver que la cessation du travail les jours de Dimanche est de droit divin. Il ne paroît pas que S. Augustin l'ait cru, puisqu'il dit par tout, que le Commandement de ne point travailler un certain jour de la semaine a été figuratif, & n'oblige plus dans la nouvelle Loi qu'à l'égard de ce qu'il signifioit, qui est la cessation du péché : ce qu'il n'auroit jamais dit s'il avoit cru qu'il n'y eût que le jour de changé. Car alors nous serions obligés de ne point faire le Dimanche, ce qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de faire le samedi. Et si cela étoit il ne seroit pas permis de faire la cuisine le Dimanche. Il semble donc qu'on n'a pas droit d'inquiéter les Chrétiens, de faire ce jour là ce que les Loix de l'Eglise ne leur ont point défendu de faire, & ce que la police leur laisse faire. Et ainsi je ne vois pas qu'on puisse rien dire pour cela seul aux Patissiers & aux Rotisseurs. Mais on doit leur représenter, qu'ils sont obligés de ménager leur tems pour prier Dieu, & pour se faire instruire de leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catéchismes. De sorte que s'ils n'ont pas tant de loisir les Dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la semaine où ils ne feroient pas si occupés, comme seroit le vendredi, ou le samedi, & tout le Carême pour les Rotisseurs. Les Curés devroient avoir soin de cela ; & comme on a fondé un Messe à S. Gervais, qui se dit de fort bon matin pour les Rotisseurs, il faudroit faire tous les vendredis quelque instruction pour eux.

II.

Je ne sais que vous dire des Barbiers. Car je ne sais s'il ne leur est point défendu par des ordonnances de faire la barbe les Dimanches. Mais si ces ordonnances ne s'observent plus, & que les Magistrats souffrent qu'ils la fassent au vu & au su de tout le monde, ce seroit aux Evêques à donner ordre à ces choses-là. Que Mr. de Paris ne les regle-t-il dans ses Conférences ?

IV. De l'obligation d'entendre la Messe les Dimanches.

I.

Il seroit à souhaiter qu'on obligeât davantage les fideles d'entendre les Messes de Paroisse. Mais je ne crois pas que des Confesseurs particuliers puissent faire ce que les Evêques ne font point. Ils doivent exhorter autant qu'ils peuvent à tous les devoirs de paroisse. Mais je ne pense pas qu'ils puissent dire, que sans cela on ne satisfait pas au précepte de l'Eglise.

II.

On n'eſt point obligé pour la pratique, de déterminer toujours quelle eſt la grandeur du péché de ceux qui entendent la Meſſe en état de péché mortel, ſans en avoir aucun ſentiment. On en peut demeurer à ce qui a été dit par Mr. l'Eſtoc dans les Conférences de Mr. de Paris. Mais je laiſſerois là la queſtion s'ils obſervent ou n'obſervent pas le Commandement. Je crois qu'ils l'obſervent quant à un certain ordre extérieur, qui empêche le ſcandale, & qu'ils ne l'obſervent pas quant à l'intention qu'a l'Egliſe en commandant d'aller à la Meſſe. Quoiqu'il en ſoit, je crois que ces ſortes de péchés ſont comme des péchés d'état, qu'il n'eſt pas néceſſaire de ſpécifier ſi particuliérement, parce que cela eſt enfermé dans le compte qu'un pécheur rend de ſon état.

III.

Je crois qu'un pécheur eſt obligé de ſe répentir de ſon péché ſi-tôt qu'il s'en ſouvient, & de ſe convertir à Dieu par amour. Mais c'eſt tout ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir ſur cela. Le reſte ne fait rien pour la pratique.

V. Abbés commendataires.

Je ſuis perſuadé qu'abſolument parlant, on peut être Abbé Commendataire en ſureté de conſcience. Mais en même tems, je crois qu'il y en a très-peu qui ne ſe damnent; parce que mon ſentiment eſt que les Commendes ſont du nombre des choſes que S. Thomas dit n'être pas eſſentiellement mauvaiſes, mais qui contiennent pluſieurs difformités, qui les rendent mauvaiſes, à moins qu'elles ne ſoient corrigées *per circumſtantias honeſtantes.* Or c'eſt ce qui manque à preſque tous les Abbés Commendataires. Mais s'il y en a jamais eu un à qui elles n'ayent pas manqué, c'eſt Mr. de S. Cyran le dernier mort, qui, hors le froc, a mené la vie d'un véritable Moine, & a fait, par ſes inſtructions & par ſon exemple, que la Regle de S. Benoît eſt plus parfaitement obſervée dans ce Monaſtere, que dans aucun autre de l'Egliſe.

Pour le cas ſingulier de la femme & de l'A., je ne vois pas qu'on lui puiſſe permettre de lui rendre aucun ſervice, quand elle devroit mourir de faim, ou qu'elle ſeroit réduite à mendier ſon pain. Ce ſeroit agir contre toutes les régles, que de lui être indulgent ſur cela.

LETTRE DE Mr. DU VAUCEL, A Mr. ARNAULD.

*Adverſaires & Défenſeurs de l'*Amor pœnitens: *Inconvéniens des formes du Tribunal de l'Inquiſition.*

JE n'attends pas l'autre ordinaire à vous écrire, étant bien aiſe que vous ſachiez ce qui ſe paſſe touchant l'*Amor pœnitens*, & que Mr. Gotterſindi (Mr. de Neercaſſel) en ſoit auſſi informé par votre moyen. Ce n'eſt plus à la ſeconde partie que l'on s'attache, mais à la premiere, qui eſt celle que nous avons toujours cru qui ſeroit la plus expoſée à la chicane & à la calomnie. C'eſt le P. Wynants Jacobin qui continue toujours à s'en rendre le dénonciateur. Le P. Van-Hek, à qui on a impoſé ſilence, ne laiſſe pas, comme l'on croit, de cabaler ſecrétement; & l'on ne doute point que les Jéſuites n'en faſſent de même. On prétend qu'il n'y a pas moins de cent propoſitions qui méritent d'être cenſurées. Il ne nous a pas été poſſible d'avoir communication de ces propoſitions. Mr. Caſoni a parlé au Pape, avec toute la force qu'on ſauroit deſirer; & il croyoit l'avoir mis en état d'uſer de ſon autorité, pour rompre cette cabale, s'il en étoit beſoin. Mais ce bon pere, qui n'eſt nullement capable de juger de ces matieres par lui-même, écoute facilement d'autres gens qui ſont capables de l'ébranler, & de renverſer ſes meilleures réſolutions, comme il eſt arrivé dans l'affaire du P. Gabrielis. On fera apparemment agir pour cela ſon Confeſſeur, qui eſt un Clerc Régulier, qui n'eſt nullement dans les principes de l'*Amor pœnitens*, & d'autres ſemblables perſonnes, qui peuvent lui donner des ſcrupules là-deſſus, & lui perſuader qu'il doit au moins laiſſer aller les choſes dans le cours ordinaire des Congrégations, à quoi il eſt de lui-même aſſez porté. Dans la Congrégation du S. Office, où cette affaire ſe traite, il n'y a que quatre ou cinq Cardinaux de qui on puiſſe s'aſſurer. Ce ſont les plus conſidérables & les meilleures têtes. Mais outre qu'ils n'ont que leurs voix, je ne ſais ſi l'on doit s'attendre qu'ils s'oppoſent, avec toute la force qu'ils devroient, au torrent des adverſaires, & à l'avis des Théologiens & Conſulteurs, qui ſont tous des Réguliers, la plupart très oppoſés à la doctrine de l'*Amor pœnitens*. Voila ce qui fait appréhender en cette affaire. M. Caſoni en a parlé ces jours-ci avec inquiétude, & comme craignant qu'elle n'ait pas un bon ſuccès. Pour moi, j'eſpére toujours que Dieu ne permettra pas un ſi grand ſcandale dans l'Egliſe, & ſous ce Pontificat. Nous faiſons tous de notre mieux pour l'empêcher. Nous attendons une lettre de Mr. le Cardinal Grimaldi au Pape, qui doit être d'un

22 *Juillet.* 1684.

grand poids. (*a*) L'embarras des couriers, qui ne viennent plus, depuis la brouillerie de Gênes l'a retardée. On écrit encore aujourd'hui pour cela; & l'on marque d'obtenir auſſi une lettre preſſante de Mr. de Grenoble à Mr. le Cardinal d'Eſtrées ſur le même ſujet. Le collegue de Mr. Dorat (*b*), à qui Mr. Caſoni avoit remis ce livre pour l'examiner, lui a rendu ſa réponſe par écrit, qui eſt très avantageuſe pour le livre. Il avoit eu d'abord quelques difficultés ſur quelques endroits de la premiere partie; mais à meſure qu'il a lu tout l'ouvrage, il a été pleinement perſuadé qu'il n'y a rien que de très ſolide & de très conforme aux principes de la bonne Théologie. Le bon P. Maillat (*c*) a trouvé le livre très beau & très ſaint en toutes ſes parties. Il a eu de la joie d'y voir avec éloge le nom du P. Contenſon, qui a été ſon diſciple. Je l'allai voir avant-hier, & nous convimmes qu'il écriroit un billet au Pape, en des termes très forts, en faveur de cet ouvrage, comme il l'a pratiqué avec ſuccès en quelques autres occaſions. Nous avions remis un de nos exemplaires à un P. Le Blanc ſupérieur de l'Oratoire à S. Louis, qui eſt une perſonne de mérite & habile. Il l'a lu, & en a été très édifié. Il a promis d'en parler fortement à des Cardinaux du S. Office, & entr'autres à Mr. le Cardinal d'Eſtrées. Mr. Genet a remis ces jours-ci ce même exemplaire à Mr. Schelſtrate (*d*), qui ne l'avoit point encore vu. Il le doit lire exactement, & nous ne doutons point qu'il ne l'approuve. Son témoignage pourra être d'un grand poids. On parle de le faire Conſulteur du S. Office de la Congrégation de l'Index. Il le devroit être encore des autres Congrégations, étant une pitié de voir qu'il n'y ait que des Réguliers qui n'ont aucun goût de l'antiquité & de la bonne doctrine. Voila une partie de ce que nous tâchons de faire pour la défenſe de l'*Amor pœnitens*. Mr. Genet s'eſt offert à Mr. Caſoni, de paroître devant le S. Office, & de défendre publiquement cet ouvrage, contre les objections de ſes adverſaires. Mais M. Caſoni ne l'a pas jugé à propos. Le collegue de Mr. Dorat a pareillement offert de répondre par écrit aux mêmes objections, ſi on vouloit les lui communiquer. Mais ce ne ſont pas les formes du Tribunal de l'Inquiſition. On y condamne les gens ſans les ouir, & ſouvent les livres ſans les entendre. Je ne ſaurois m'empêcher, en parlant avec des perſonnes de confiance, de déclamer contre cette conduite, & d'exagerer l'indignité de ce procédé, contre le livre d'un Evêque de la réputation & du mérite de Mr. de Caſtorie. Qu'on reçoive pour dénonciateur un Moine emporté, qu'on ſait avoir eu de grands différens avec ce

(*a*) Il étoit le Doyen des Cardinaux. S'il avoit voulu aller réſider à Rome, il en auroit eu les honneurs.

(*b*) L'Archi-diacre de Pamiers.

(*c*) Le P. Maillat étoit un Dominicain de Toulouſe, qui porta à Innonent XI. les lettres de M. M. d'Alet & de Pamiers, ſur ſon élévation au ſouverain Pontificat. Il en fut très-bien reçu. (Vie de Mr. d'Alet, T. III. p. 121.)

(*d*) Garde de la Bibliotheque du Vatican.

Prélat, parce qu'il vouloit l'obliger, ou ceux de ſon Ordre, à garder les reglemens du S. Siege dans la Miſſion de Hollande: qu'on prétende condamner le livre d'un tel Évêque, ſans l'entendre & lui faire part des choſes qu'on peut y trouver à redire: que ces Tribunaux de l'*Index expurgatorius*, n'ont été établis que pour les livres des hérétiques, dont la lecture pourroit infecter le commun des fideles, & qu'il eſt étrange qu'on y ſoumette les livres que les Évêques publient pour l'inſtruction de leurs Dioceſes, du moment qu'on y trouvera quelque expreſſion qui ne ſera pas au goût de quelques ſcholaſtiques & de quelques *Frati* &c.: que la Cour de Rome a déja fait de très-fauſſes démarches en cette matiere; comme dans la condamnation du Rituel d'Alet, du N. T. de Mons, & tout nouvellement de la pénitence publique: mais qu'elle n'a peut-être encore rien fait de pareil à ce qu'on lui propoſe dans cette occaſion: que cela achevera de faire mépriſer ſes cenſures, & indiſpoſera terriblement tout ce qu'il y a d'habiles Évêques, & de bons Théologiens en France & aux Pays-bas: qu'il faut s'attendre que ſi l'on flétrit cet ouvrage, il y aura de ſavans Théologiens qui ſe croiront obligés de le défendre, &c.

Mais laiſſant-là toutes ces plaintes, qu'il n'eſt pas beſoin de rapporter ici, il faudroit voir ce qu'il y auroit à faire du côté de Mr. de Caſtorie. J'eſtimerois pour moi, qu'il devroit écrire une lettre reſpectueuſe, mais très forte au Pape, pour demander d'être oui, avant qu'on puiſſe rien prononcer ſur ſon ouvrage; qu'il eſt prêt de rendre compte au S. Siege de ſa doctrine, & de corriger ce qu'on lui fera voir n'être pas conforme à ce qui s'enſeigne par les plus célebres Théologiens, & dans toutes les Ecoles Catholiques; qu'une telle cenſure va à le rendre inutile dans ſon miniſtere, & que s'il étoit dans des ſentimens erronés ſur une matiere ſi importante, il ne ſuffiroit pas de cenſurer ſon livre, mais qu'on devroit encore lui interdire les fonctions épiſcopales & le dépoſer; qu'il ſe jugeroit lui-même indigne de ce rang, s'il avoit été capable d'enſeigner une doctrine qui eût mérité la cenſure du S. Siege &c. Ne pourroit-on pas auſſi faire écrire par Mr. l'Archevêque de Malines & par quelques autres Prélats, pour rendre témoignage de l'approbation publique que cet ouvrage a reçue parmi tous les gens de bien, & parmi tous les amateurs de la bonne doctrine &c. Le témoignage de MM. de Louvain devroit auſſi raiſonnablement être d'un grand poids en cette matiere. Mais dans la diſpoſition où l'on eſt ici à leur égard, depuis l'affaire des quatre Articles du Clergé de France, (*a*) il ſeroit plus capable de nuire que d'aider. Je vous propoſe les vues que j'ai ſur tout ceci. Nous continuerons de faire ici tout de notre mieux. Mr. Caſoni s'y porte aſſurément avec tout le zéle & toute l'ardeur qu'on

(*a*) Ils avoient refuſé de les cenſurer.

peut deſirer; mais étant ſeul, il ne peut pas réſiſter à tant d'autres qui s'efforcent d'intimider & d'entrainer l'eſprit du Pape. Il ne ſeroit peût-être pas mal que vous m'écriviſſiez de votre main quelque choſe là-deſſus, que l'on pût montrer à Mr. Caſoni, qui pourroit s'en ſervir auprès du Pape. Faites part de tout ceci, en la maniere que vous jugerez à propos, à Mr. de Caſtorie. Mr. Schelſtrate diſoit ces jours-ci à Mr. Genet, que le Roi avoit défendu qu'on écrivît contre ſa Diſſertation ſur les actes du Concile de Conſtance. C'eſt une bonne choſe pour lui; car en vérité, il y auroit bien de quoi le bourrer. Je vous en ai déja écrit. Il fait fort valoir une proteſtation ſecrette & verbale du Cardinal de Florence & de quelques autres Cardinaux contre les Décrets de la ſeſſion quatre & cinq, dans laquelle étoient joints les Ambaſſadeurs de France; cependant il eſt clair par les actes mêmes, que cette proteſtation ne regardoit que les articles qui alloient à la condamnation & à la dépoſition de Jean XXIII, qui s'étoit retiré clandeſtinement du Concile. Le Cardinal de Florence & les autres Cardinaux, qui étoient preſque tous de la promotion de Jean XXIII, vouloient qu'on tâchât auparavant de le gagner par les voies de la douceur, à quoi les Ambaſſadeurs de France inclinoient auſſi; craignant que s'il n'acquieſçoit pas au jugement du Concile, ce ne fût une occaſion de continuer la diviſion, & d'exciter de nouvelles brouilleries. Cependant Mr. Schelſtrate prétend que cette proteſtation étoit contre ce qui eſt défini dans ces Décrets, touchant l'autorité des Conciles Généraux, & leur pouvoir de réformer l'Egliſe en ſon chef & en ſes membres. Par malheur pour lui, il ſe trouve que ce Cardinal de Florence, (Franciſco Zarabella) très célebre Canoniſte, tenoit cette doctrine de la ſupériorité du Concile, & l'avoit enſeignée publiquement, comme on peut voir dans ſes ouvrages qui ſont imprimés. Il fut le maître du célebre Abbé Panormitanus, qui a enſeigné la même doctrine, & qui, à ſon exemple, la ſoutint dans le Concile de Baſle encore qu'il s'oppoſât à la procédure qu'on fit contre Eugene IV. & à ſa dépoſition. Pour les Ambaſſadeurs de France, à la tête deſquels étoit Gerſon, jamais perſonne ne s'imaginera qu'ils ſe ſoient oppoſés à une doctrine dont ils ont été les plus ardens défenſeurs, & ſur laquelle eſt fondé tout ce que le Concile fit de plus important pour le bien général de l'Egliſe. Voilà néanmoins ce qui fait le fort de la Diſſertation de Mr. Schelſtrate.

Le bon Prince Erneſt craint toujours pour vous, du moment qu'il eſt quelque tems ſans recevoir de vos lettres. Il continue à ſe fortifier, & témoigne vouloir ſe défendre juſqu'au bout, ſi on l'attaque. Il eſt fort mécontent de la treve de MM. les Etats Généraux. Ce qui a donné lieu au bruit qui a couru, de la mort du P. Cerle, eſt la mort d'un nommé Mr. Valette, qui s'étoit retiré à Aix, où il avoit pris une maiſon, & vivoit en ſon particu-

lier, dans une grande retraite & pénitence. On l'a trouvé couvert d'un cilice, & avec d'autres marques de pénitence. Monſieur l'Intendant a fait une eſpece d'enquête, pour ſavoir ſi c'étoit ce Mr. Valette que l'on cherchoit, & qui étoit mêlé dans les affaires de Mr. Du Ferrier; & ayant ſu que c'étoit lui, il en a dreſſé ſon procès verbal, qu'il a envoyé à la Cour.

LETTRE CCCCLXXXI.

A M. de Neercassel. (*par la main de M. Erneſt.*) *Au ſujet de la lettre précédente.*

NOus venons, Monſeigneur, de recevoir la viſite du cher Thimothée; (Van-Heuſſen) & après l'avoir été conduire à la barque, j'emploie le reſte de cette journée, pour vous mander le réſultat de la petite conférence qu'on a eue avec lui, ſur la lettre de M. Waloni, touchant l'*Amor pœnitens*. M. Davy (Arn.) n'auroit pas manqué de vous en rendre compte lui-même; mais il a cru que vous trouveriez bon qu'il s'en remît ſur moi, pendant qu'il emploie le peu de tems qui reſte, à écrire à M. Waloni la lettre qu'il demande, & qu'il juge pouvoir ſervir à l'affaire dont il s'agit. (*a*) 14 *Août* 1684.

1°. La lecture de la lettre de M. Waloni n'a point du tout découragé, & n'a rien diminué de la ferme confiance que l'on a, que Dieu ne permettra pas que le menſonge triomphe de la vérité, & qu'il arrive un ſcandale ſi terrible, au préjudice de la religion & de votre autorité, ſi néceſſaire dans l'Egliſe de Dieu.

2°. Il eſt impoſſible qu'il ait pu échapper quelque choſe de conſidérable à tant de gens ſavans & éclairés, qui ont lu & relu le livre, avec toute l'attention qu'on a naturellement, dans un tems auſſi critique & auſſi peu favorable à la vérité, que celui auquel nous vivons.

3°. Depuis dix-huit mois que le livre paroît, on n'a point entendu ſpécifier aucune propoſition, qui ait choqué tant ſoit peu les gens d'eſprit & non prévenus: marque certaine qu'on n'en a pu trouver aucune.

4°. On ne peut donc combattre ce livre que par des chicanes, par de mauvais tours, par des ſurpriſes, des intrigues, des cabales, &c.

5°. Comme il s'agit de la vérité, qui eſt la cauſe de Dieu, il faut eſpérer qu'il ne permettra pas que de ſi méchans moyens prévalent; d'autant plus que l'on ne s'endort point, & qu'on ne manque point d'oppoſer à ces machines de ténebres, des armes de lumiere, qu'on a tout ſujet de croire que Dieu bénira.

(*a*) C'eſt la lettre ſuivante.

6°. Ces armes ſont, 1°. une ſeconde édition, qui donnera bien moins de priſe aux ennemis que la premiere, & qui a de très-grands avantages ſur elle. 2°. Les puiſſantes recommandations que l'illuſtre Auteur a ſoin de procurer à ſon livre. 3°. Des amis très-zélés qui ſont à Rome, qui ne manqueront pas de veiller ſur les adverſaires du livre, qui ſont très-capables de ruiner toutes leurs chicanes, d'éventer les cabales & les intrigues, & d'éclaircir tout ce qui aura beſoin de l'être.

7°. Il faut joindre à tout cela les aſſurances que l'on a du Pape & de ſes principaux Miniſtres, qu'on ne fera rien contre le livre ſans en avertir l'Auteur, & ſans lui donner lieu de ſe défendre. Cela ſeul ſuffiroit: car la cauſe eſt ſi bonne & ſi avantageuſe, que, pourvu qu'il y ait lieu de ſe défendre, il ne ſe peut que l'on ne triomphe, à la confuſion des adverſaires.

8°. La lecture de la lettre du Clergé au Pape, a été très-ſouvent interrompue, pour s'écrier qu'elle étoit très-belle; que rien ne pouvoit être mieux; & après que tout a été lu, on a dit qu'il ſeroit ſuperflu d'écrire au Pape de nouveau, qu'on ne lui pouvoit rien dire d'autre que ce qui étoit compris dans cette lettre; & que tout ce qu'il y avoit à faire, étoit d'en envoyer une copie à M. Waloni. Je viens de lire ma lettre à M. Davy. Il croit, Monſieur, qu'il ne ſera pas inutile d'en envoyer une copie à M. Waloni, afin qu'il voye ſur quoi on appuye la confiance que l'on a au ſujet du livre. J'oubliois de marquer qu'on a jugé qu'il ſeroit bon d'envoyer à M. Waloni une copie de la lettre du P. Q. (à M. de Caſtorie) le nom de ce Pere n'eſt pas odieux, ſur-tout pour ces ſortes de matieres.

LETTRE CCCCLXXXII.

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie.*

La 266. du T. IV. 14 *Août.* 1684.

VOtre derniere lettre, je vous l'avoue, m'a d'abord un peu effrayé: mais je me ſuis bientôt raſſuré. Je ne ſaurois croire que ſous un ſi bon Pape, & qui a juſqu'ici témoigné tant de zele pour la pureté de la morale chrétienne, il arrive un ſi grand ſcandale dans l'Egliſe de Dieu. Car c'en ſeroit aſſurément un très-grand, qu'un livre ſi pieux & ſi ſolide, fait par un ſi ſaint Evêque, ſe trouvât flétri par une condamnation de Rome, à la ſollicitation de quelques Religieux, qu'on ſait être ſes ennemis déclarés.

Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.

On ne pourroit plus réjouir les hérétiques, ni leur donner lieu d'inſulter aux catholiques avec plus d'inſolence. J'ai été aſſez longtems en ce pays-

ci, pour connoître la Miſſion de Hollande, ſur-tout pour ce qui regarde le Clergé ſéculier. Rien ne me paroît plus édifiant; & je ne crois pas qu'en un pays de pareille étendue, il y ait auſſi grand nombre de bons Paſteurs dans tout le reſte de la chrétienté. Cependant je ſais qu'une grande partie de ce bien eſt dû aux ſoins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exactitude qu'il a eu à n'admettre au Sacerdoce & aux fonctions paſtorales, que des ſujets capables & bien appellés, que pour avoir travaillé avec un zele infatigable à empêcher qu'il ne ſe gliſſât parmi eux aucun déſordre, de ceux mêmes qui ſe tolerent plus facilement en de certains pays, parce qu'ils y ſont plus communs. L'exemple de ſa vie toute ſainte, & toute appliquée à ſon miniſtere; la ſageſſe de ſa conduite, qui lui a attiré tant d'eſtime parmi les Proteſtans même, & ſes prédications ferventes qu'il fait ſouvent en divers lieux, ont répandu par-tout, avec tant d'efficace, ce que S. Paul appelle la bonne odeur de Jéſus-Chriſt, que rien ne me paroît plus horrible que l'entrepriſe de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort, en décriant la doctrine de cet excellent Prélat, par leurs fauſſes accuſations. Mais Dieu diſſipera ces mauvais conſeils, & une ſeule parole du premier Vicaire de J. C. appaiſera cette tempête, en impoſant ſilence à ces eſprits turbulens.

Ce n'eſt pas en des rencontres ſemblables, qu'un Pape auſſi bien intentionné que celui-ci, doit laiſſer agir les Congrégations. Comme il en eſt le maitre, il répondroit de leurs fautes, s'il ne les prévenoit pas, le pouvant & le devant. Il y va de l'honneur du S. Siege, à qui ces jugemens précipités & obtenus par ſurpriſe, font beaucoup de tort; & jamais rien ne lui en pourroit faire davantage, que la condamnation d'un livre qui a une approbation ſi générale, & qui eſt ſi fort eſtimé de tous les habiles gens, qui n'ont pas l'eſprit ſi flexible pour ſe rendre facilement contre leur propre lumiere, à croire mauvais ce qu'ils ont jugé très-bon. On ſe trompe, ſi on s'imagine que ces changemens de penſées ſe faſſent auſſi aiſément que la crainte ou la complaiſance fait changer de langage à ceux qui n'ont point d'amour pour la vérité. Mais je me tiens aſſuré qu'on ne ſera pas en peine de cela dans cette rencontre; & je m'attends qu'avant qu'il ſoit quinze jours, vous nous manderez que le zele du S. Pere, pour une auſſi grande vérité, qui eſt la néceſſité de l'amour de Dieu, aura fait triompher l'*Amour pénitent* de la cabale de ſes adverſaires.

J'ai bien de la joie de ce qu'on eſt enfin aſſuré que le P. Cerle n'eſt point mort; mais je ne puis penſer ſans douleur à l'état de ce pauvre Dioceſe, ſans que perſonne penſe mettre fin à ſes maux.

LETTRE DE M. DE NEERCASSEL, A M. ARNAULD.

*Regrets du départ de M. Arnauld. Nouvelles favorables de Rome ſur l'*Amor pœnitens.

17 Août 1684. J'Eſpere, Monſieur & très-honoré frere, que vous aurez heureuſement parachevé votre voyage. (*a*) Je vous puis aſſurer que vous ne quitterez pas ce pays, ſans y laiſſer un grand deſir de vous. Je me conſole en m'aſſurant que je ſuis *in corde tuo ad convivendum & commoriendum*, & que vous emploierez le crédit que vous avez auprès de N. S. pour m'obtenir ſes grandes miſéricordes, qui me ſont ſi néceſſaires afin que je puiſſe remplir les devoirs de ma charge. Je viens de recevoir une lettre de M. de la Rue (*du Vaucel*) qui porte de meilleures nouvelles (*b*) que celles qu'il vous manda la ſemaine paſſée. (*c*) Il dit que le Comte Caſoni paroît avoir de l'inquiétude & du chagrin ſur le ſujet de l'*Amour pénitent* : non pas qu'il appréhende qu'on vienne jamais à une cenſure de ce livre ; mais c'eſt apparemment qu'il craint que la cabale des adverſaires ne laiſſe toujours quelque fâcheuſe impreſſion dans le public, & ſur-tout dans l'eſprit de Sa Sainteté, qui en eſt aſſez ſuſceptible ſur ces ſortes de matieres ; ce qui pourroit nuire à mes autres affaires, & aux vues que l'amitié & le zele de M. Caſoni le fait avoir ſur mon ſujet. Ce ſont preſque les paroles de M. de la Rue (*du Vaucel.*) Il marque auſſi qu'il ne paroît encore aucun autre dénonciateur de mon livre, que le P. Wynants ; & qu'un Dominicain Eſpagnol de grande naiſſance, a parlé à un Prélat de Rome, d'une maniere très-déſavantageuſe de ce Pere, & qu'il en fit un étrange portrait. Voilà preſque le principal de ce qu'il me mande. Il mande auſſi qu'on n'objecte que Baïus, & principalement ſur l'obligation de faire nos actions *ad gloriam Dei.*

(*a*) Mr. Arnauld venoit de paſſer tout le mois de Juillet & les premiers jours d'Août à la campagne de Mr. Van Heuſſen, avec Mr. de Caſtorie, & étoit de retour à Bruxelles.

(*b*) La lettre de Mr. du Vaucel à Mr. de Caſtorie, dont il eſt ici queſtion, eſt datée du 29 Juillet (1684.) Il fait mention de cinq Cardinaux ſur leſquels on pouvoit compter, en faveur de l'*Amor Pœnitens.* Savoir : les Cardinaux Ottoboni, Azzolini, Cazanatta, Colonna & Altieri.

(*c*) C'eſt la lettre du 22 Juillet, rapportée ci-deſſus.

LETTRE

LETTRE CCCCLXXXIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Pour lui recommander une perſonne qui étoit avec elle.*

VOus m'avez parlé ſi bonnement, ma très-chere ſœur, de ma pauvre coufine, en nous ſéparant, que je ne puis m'empêcher de la recommander encore à votre charité. Je ne ſuis point aveugle ſur ſon ſujet, & je reconnois ſes défauts autant qu'un autre. Mais je ſuis perſuadé que les imperfections de ceux à qui la providence de Dieu nous a unis, ne nous doivent pas empêcher de les aimer & de les ſervir pour leur ſalut, en tout ce que nous pouvons ; c'eſt l'exemple que Jéſus-Chriſt nous a donné. Il nous a aimés lorſque nous étions ſes ennemis ; & pendant qu'il a été ſur la terre, il n'a point dédaigné, quoiqu'il fût la ſainteté même, de converſer avec les pécheurs, pour les attirer à la pénitence. Ainſi j'avoue que vous avez ſujet de vous plaindre de la maniere dont cette perſonne vous a traitée. Mais je n'en ſuis pas moins aſſuré que vous tenez de bon cœur ce que vous m'avez promis, qui eſt de la prévenir, & de pratiquer envers elle ces paroles de S. Paul: *Noli vinci à malo, ſed vince in bono malum.* Qui ſait ſi ce n'eſt point vous dont Dieu veut ſe ſervir pour la gagner toute à lui, & ſi ce n'en eſt point une occaſion de lui témoigner beaucoup de bonté, lors même que vous avez ſujet de n'être pas contente d'elle ? Les jeûnes, les veilles, & les autres auſtérités étant faites par l'eſprit de Dieu, lui ſont agréables. Mais c'eſt ſans doute une choſe de beaucoup plus grand mérite, de faire, pour contribuer au ſalut d'une ame, ou à ſon avancement dans la piété, ce que fait une perſonne paſſionnée pour ſe faire aimer de celle qu'il aime. J'ai été touché d'une parole que vous m'avez dite, que ce lui ſeroit un grand avantage, ſi elle avoit une perſonne ſage & éclairée à qui elle pût ouvrir ſon cœur. Que ne donnerois-je point pour obtenir de Dieu qu'elle eût en vous cette confiance ?

La 265. du T. IV. 31 *Août* 1684.

LETTRE CCCCLXXXIV.

A LA MÊME. *Sur ſon retour en France. Diſcours admirable de la nouvelle Abbeſſe de P. R.*

VOilà, ma très-chere amie, une lettre pour M. Desbordes. Mais elle me fait ſouvenir de vous prier de faire enſorte que l'on ne m'oblige point de

1 *Sept.* 1684.

rien écrire pour être montré à M. *Du Mont*, (*a*) afin d'obtenir par ſon moyen la liberté de demeurer *incognitò*. Je ne ſaurois vaincre la répugnance que j'ai ſur cela : je la crois bien fondée, & tous les gens de bien de ce pays-ci, ſont de mon ſentiment.

Je ſuis toujours en peine de votre voyage. Au nom de Dieu, ménagez votre ſanté autant qu'il vous ſera poſſible. Je m'affermis de plus en plus dans la réſolution que nous avons priſe. J'eſpere que Dieu me protégera, & me cachera ſous l'ombre de ſes ailes. Mais en tout cas, je ſerois très-fâché qu'on s'en prit à d'autres qu'à moi de tout ce qui pourroit arriver. Je ſuis tout à vous encore une fois. Nous dirons tous les jours l'itinéraire pour vous.

A quatre heures après midi.

Je viens de recevoir un paquet de lettres de P. Il y en a une pour vous que l'on vous renvoye. Mais je voudrois avoir reçu plutôt celle que m'écrit ma ſœur Domitille : car elle y a inſéré l'abrégé de la miſéricorde que lui a faite ſa Supérieure (*b*) ſur la mort de ſa mere, qui m'a tout-à-fait ſurpris. Car il eſt difficile de rien s'imaginer de plus beau, de plus édifiant, de plus ſolide & de plus plein d'onction & de lumiere. Je ſavois qu'elle parloit fort bien ; mais je ne croyois pas, je vous l'avoue, que ce fût avec tant de fond, & avec tant de cette ſcience que l'Ecriture appelle la ſcience des ſaints.

(*a*) De Harlai, Archevêque de Paris. (*b*) La Mere du Fargis.

LETTRE DE Mr. NICOLE A Mr. ERNEST RUTH-D'ANS POUR Mr. ARNAULD.

Succès de la défenſe du livre des Idées : *du livre du P. Thomaſſin : éditions augmentées des* Préjugés légitimes *& des prétendus* Réformés convaincus de Schiſme.

7 *Sept.* 1684. LE principal ſujet de ma réponſe doit être de vous informer du ſuccès de celle qu'on a faite au P. Mallebranche ; & ſur cela je vous puis dire, qu'il eſt tel qu'on le pouvoit deſirer. Perſonne ne doute que ce Pere n'ait extrêmement tort, & qu'il ne ſe ſoit attiré le payement qu'il en a reçu. Je ne vois pas qu'il y ait deux opinions ſur ce point ; & la balance a tellement penché, que je ne crois pas qu'elle ſe remette jamais en équilibre, où qu'il y ait des gens qui demeurent neutres. La dureté même n'a pas paru exceſſive. Comme il s'agit de choſes de raiſon, on s'y eſt attaché plus qu'aux

termes, & on ne s'eſt pas revêtu, en faveur de ce Pere, d'un eſprit de délicateſſe. Cependant il répond, & toute réponſe eſt importune. Mais je crois que pour cette fois on ne ſe détournera plus de l'ouvrage commencé (*a*), qui eſt d'une toute autre conſéquence. Je crois qu'on n'y ſonge point du tout à attaquer, même en paſſant, l'Auteur d'un certain gros livre qui a été envoyé en préſent (*b*). Ces manieres choquent tout autant, & ne font aucun bon effet. L'Auteur parle par tout de la maniere du monde la plus favorable pour M.... (Arnauld) & il y auroit de la dureté à l'incommoder. Il ſe déclare contre le P. Mallebranche; & en s'y déclarant, il attire tout ſon parti dans ſon ſentiment; au lieu qu'en le bleſſant, on attire autant d'ennemis à ce qu'on pourroit écrire, qu'il a de partiſans, qui ſont en très-grand nombre. Ainſi ce n'eſt pas ſimplement par une vue de civilité, mais par celle-même de l'intérêt de la vérité qu'il faut l'égargner. Vous y êtes plus intéreſſé que qui que ce ſoit. Car ayant montré le billet que vous m'avez écrit ſur ce ſujet, à M. le Curé de S. Jacques, il le lui envoya, & il lui ſert de gage d'un procédé honnête en ſon endroit, qu'on lui a promis. L'ami d'Orléans (*c*), & celui qui a tant témoigné de zele pour la douceur, ſont auſſi de même ſentiment. Mais ſur-tout l'ami d'Orléans, qui croit très important que l'on ne donne pas lieu à ſa compagnie de ſe diviſer. Toutes les opinions bizarres ſe détruiſent d'elles-mêmes. On leur donne ſouvent de la célébrité en les attaquant. C'eſt une choſe étrange combien les livres qui contiennent ces nouvelles opinions de la grace ſont peu lus. Les Mallebranchiſtes les mépriſent, auſſi bien que les Auguſtiniens; & l'on les laiſſe là pour ce qu'ils ſont, ſans daigner les regarder. Je ne dis pas de même du nouveau *ſyſtême* contre lequel il y a déja deux excellens livres de faits. Il y a une ſorte de gens qui le favoriſent, & il eſt bon qu'il ſoit détruit: car tout le monde n'eſt pas capable de trouver les principes par où il le faut attaquer. Et ce qui eſt de plus favorable, c'eſt que l'on le peut faire, *plaudentibus univerſis*, ſans offenſer perſonne, & ſans que l'Auteur puiſſe trouver d'appui; car perſonne ne ſe veut charger de la protection de fantaiſies décriées, auxquelles il n'eſt point engagé.

Pour le nouveau livre du *ſchiſme*, (*d*) il ſemble qu'il réuſſiſſe aſſez bien. Je ne diſtingue pas encore la civilité des gens qui payent en cette monnoie le préſent qu'on leur en a fait, d'une approbation ſincere; cependant il y a lieu d'être content. Vous ſavez qu'on a fait deſſein de le réimprimer en vos quartiers. On y corrigera bien des fautes, parce qu'il s'en eſt gliſſé

(*a*) Les Réflexions Philoſophiques & Théologiques.

(*b*) Le ſecond tome *de Attributis* du P. Thomaſſin. voyez les Lettres du 15 & 25 Janvier précédent.

(*c*) Je crois que c'eſt le P. Q.

(*d*) Les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme.

quantité dans l'édition de Paris. Mais il me ſemble qu'on y pourroit & devroit ajouter ce que l'on a ajouté à l'édition des *Préjugés* à Bruxelles, & que quelqu'un en devroit donner avis au Libraire, & y joindre trois lignes d'avertiſſement. Il eſt bon que je ne m'en mêle point..... Je vous ai cité l'ami d'Orléans, pour le ſentiment d'épargner le P. Thomaſſin; mais je ſaurai ſon ſentiment plus à fond. J'en juge ſeulement ſur ce qu'il n'eſt pas d'avis qu'on publie un fort bon livre latin, fait par un de ſes confreres, contre ce Pere.

LETTRE DE M. DU VAUCEL A M. ARNAULD.

*Réflexions de M. Arnauld ſur la dénonciation de l'*Amor pœnitens. *Motifs qui font mettre quelquefois à l'*Index *d'excellens ouvrages pour le fond de la doctrine. De la cenſure de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique *du P. Alexandre. De l'héréſie des* Prédeſtinatiens.

De Rome 9 Sept. 1684.

IL y a long-tems que vous ſerez revenu de l'allarme que je vous avois donnée touchant l'*Amor pœnitens.* (*a*) Rien n'eſt plus ſolide & plus judicieux que les réflexions que vous avez marquées dans votre lettre du quatorze Août à M. Gottefredi (*b*), dont on m'a envoyé copie. Ce ſont ces raiſons là qui m'ont toujours donné une pleine confiance qu'on ne feroit rien contre ce livre, dans le tems même que M. Caſoni paroiſſoit craindre beaucoup. Nous le croyons à préſent tout-à-fait hors de péril. Mais la vérité eſt que ce qui l'a principalement ſauvé, c'eſt la réputation de l'Auteur, l'eſtime particuliere que le Pape fait de ſa perſonne, les puiſſans amis qu'il a dans le ſacré Collége, & la conſidération ſi importante de la charge qu'il remplit ſi dignement. Ces raiſons ont fait qu'on s'eſt appliqué davantage à examiner de quoi il s'agiſſoit, & qu'on s'eſt tenu davantage ſur ſes gardes, pour ne ſe pas laiſſer ſurprendre à la cabale de ceux qui donnent ordinairement le branle à ces ſortes d'affaires, comme on l'a vu encore tout de nouveau dans la cenſure du livre du P. Gabrielis, & de celui de la *Pénitence publique.* (*c*) On ne s'arrête pas toujours ici au fond de la doctrine pour défendre un livre, & le mettre à l'*Index*: il ſuffit qu'on y traite des matieres qui peuvent faire du bruit, ou qu'on y parle trop fortement contre les opinions

(*a*) Par la lettre du 22 Juillet précédent.
(*b*) Mr. de Neercaſſel.
(*c*) Les *Eſſais de la Théologie morale* du P. Michaelis furent ſupprimés le 9 Fevrier 1683, & la troiſieme édition le 2 Septembre de la même année. *La défenſe de la diſcipline qui s'obſerve dans pluſieurs Dioceſes de France, touchant l'impoſition de la Pénitence publique, pour les péchés publics*, fut auſſi ſupprimée le 25 Janvier 1684.

qu'on prétend être reçues & permiſes. A ne conſidérer que la pratique qui s'obſerve ici communément dans l'adminiſtration du ſacrement de Pénitence, & la qualité des Conſulteurs, & des autres Théologiens qui ont part en ces affaires, ce ſera un coup particulier de la providence divine, que l'*Amor pœnitens* ne reçoive aucune atteinte. Je ne le croyois pas, avant que je fuſſe ſur les lieux; mais j'en juge ainſi en voyant les choſes de près.

Je n'ai pu découvrir qui ſont ceux qu'on a conſulté pour la cenſure du P. Natalis Alexander. (*a*) On a fait pour cela une Congrégation particuliere. Trois des principaux de l'Ordre de S. Dominique y ont grande part; parce, dit-on, qu'ils ont été bien fâchés que le P. Alexandre n'ait pas déféré aux ordres de ſon Général, qui lui avoit défendu d'écrire ſur ces matieres. On demeure d'accord qu'il y avoit lieu de cenſurer ſes deux derniers tomes de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, où il a parlé de ces matieres-là. (*b*) Mais on trouve étrange qu'on ait condamné d'une maniere ſi atroce tous les autres ouvrages. Il paroît qu'on l'a voulu traiter comme les Héréſiarques, & les Auteurs condamnés *primæ claſſis*; & qu'en cela on a voulu indirectement faire connoître le jugement que l'on porte des quatre articles, en les condamnant ſi hautement dans ce Dominicain, encore qu'on n'ait pas jugé à propos de les condamner en eux-mêmes. J'ai ſu que M. le Cardinal Ouvart a du déplaiſir de cette condamnation d'un Auteur, qui après tout n'a point fait juſqu'ici de déshonneur à l'Ordre de S. Dominique. Il ne faut pas douter que les Jéſuites ne ſe prévalent de cette condamnation, Ils ne pourront pas dire maintenant; *Cyriaci immunes à cenſura*. Mais ce qui eſt le plus à craindre, eſt que cela n'irrite les Evêques de France, & n'allume le feu de la diviſion. Vous ne ſauriez croire comme on a ici de fauſſes idées de cette affaire. Un de ceux qui doivent écrire contre les quatre articles, diſoit ces jours paſſés, que la Cour de France, c'eſt-à-dire le Roi & ſes principaux Miniſtres, n'ont point eu de part à cette affaire; que ce ſont les Evêques mal affectionnés au S. Siege, & jaloux de leur autorité, qui ont fait ce complot; que pour engager le Roi à entrer dans leur deſſein, & à appuyer ces quatre articles, ils lui avoient accordé leur conſentement à l'extenſion de la Régale.

M. Schelſtrate eſt un de ceux qui trouvent la cenſure du P. Alexandre trop rigoureuſe. Il eſt à obſerver que, quoiqu'il s'agiſſe de matieres de poſitive, il n'a point été conſulté là-deſſus; & je crois qu'il ne l'eſt gueres ſur d'autres choſes, quoique nous croyions qu'on le dût bientôt faire Conſulteur de quelques Congrégations. J'allai Lundi dernier à la conférence qui

(*a*) *Selecta Hiſt. Eccleſ. Capita*; & *in loca ejus inſignia Diſſertationes Hiſtoricæ*, &c. à I. Sæculo ad XVI. & alia quatuor Opera. Bref du 10 Juillet 1684. Ce Bref a été modifié, pour ne pas dire révoqué, le 8 Juillet 1754.

(*b*) Des IV. Articles de l'Aſſemblée du Clergé de 1682, & de la Regale.

ſe fait à la Propagande. Le premier qui parla fut un jeune Prélat, dont le diſcours étoit auſſi friſé que la perruque & les cheveux. C'étoit touchant les canons du Concile de Toul, ſous Charles le chauve. Il ſuppoſa d'abord comme une choſe conſtante, qu'il y avoit eu une héréſie de Prédeſtinatiens, qui commença dans le cinquieme ſiecle, & qui fut renouvellée dans le neuvieme par Goteſcalc, & combattue par Hinemar. Il ne faut pas s'étonner ſi on parle ainſi dans ces conférences, puiſque le Cardinal Capizucchi, dans ſon dernier ouvrage, a mis une Diſſertation pour appuyer cette doctrine. Le P. van Hek étoit de cette conférence : après que les diſcours furent finis, il ſe leva, & dit d'un ton magiſtral, qu'il s'étonnoit qu'on louât ainſi publiquement Hinemar, qu'on ſavoit avoir été Pélagien ſur les matieres de la grace, ou très-ſuſpect de Pélagianiſme, & en avoir uſé d'une maniere tout-à-fait inhumaine contre le pauvre Goteſcalc. Ce diſcours du P. van Hek fut aſſez applaudi par un bruit ſourd ; beaucoup de ceux qui ſont préſens à ces conférences, ayant de la peine de voir qu'on ſe déclare ainſi pour Hinemar contre Goteſcalc, & pour ſes quatre chapitres. Les Jéſuites ne viennent point à ces conférences, parce qu'ils tiendroient cela au-deſſous d'eux. Mais on ne doute pas qu'ils n'ayent de leurs émiſſaires qui y ſoutiennent leurs opinions. Tout ce qu'il y a d'Eccléſiaſtiques & de Prélats, ſont élevés dans leurs colleges & leurs ſéminaires, & par conſéquent imbus de leurs maximes, à moins qu'ils ne s'en déſabuſent dans la ſuite, ce qui eſt rare.

M. Genet (*a*) a accepté une place à Saint Gieronimo della Carita. C'eſt une Communauté de douze Eccléſiaſtiques de l'inſtitution de St. Philippe de Neri, qui demeura pluſieurs années en cette Egliſe là. Il avoit été juſqu'ici chez l'Agent de M. le Cardinal Grimaldi, attendant toujours qu'on lui donnât quelque emploi, comme on lui avoit fait entendre qu'il n'en manqueroit point dès qu'il ſeroit ici. Le ſeul qu'on lui a offert il y a quelque tems, eſt une place de Pénitencier dans une Egliſe Collégiale ; ce qu'il n'a pas cru devoir accepter, comme peu convenable à ſes diſpoſitions & à ſes talens. On avoit penſé de le mettre pour Profeſſeur ou Recteur au College de la Propagande, où il y a un Profeſſeur qui eſt dans des maximes fort relâchées ; mais cela en eſt demeuré-là. Il ne ſera point obligé de confeſſer à S. Jérôme de la charité ; & il y ſera beaucoup plus commodément que chez l'Agent de M. le Cardinal Grimaldi, qui eſt une maiſon d'affaires, & où les heures des repas ſont fort incommodes. C'eſt cet Agent qui lui a procuré cette place, & nous avons tous été auſſi de ce ſentiment. Ce n'eſt point un engagement permanent ; & on le trouvera toujours là, ſi on lui veut donner quelque emploi. La maiſon eſt fort commode, & il y a une bibliotheque.

(*a*) Frere de M. l'Evêque de Vaiſon.

Outre la lenteur, qui fait qu'on n'expédie preſque rien ſous ce Gouvernement, je crois, à dire le vrai, qu'en appréhende que M. Genet ne fit du bruit, en enſeignant une morale différente de celle qui s'enſeigne communément. Vous ai-je pas mandé, qu'il tâcha d'abord de ſe loger chez les bons Peres de la Miſſion, qui ſont François ? Le Supérieur lui demanda, pour condition, qu'il iroit à leurs leçons, comme les autres ſéminariſtes. Il s'y étoit accordé. Mais le Supérieur ajoutant qu'il falloit acheter un *Layman* & un *Becan*, qui ſont les Auteurs qu'ils enſeignent, il ne put ſe rendre à cette condition, & aima mieux aller loger chez cet Agent de M. le Cardinal Grimaldi. Je vous mande ces particularités, afin que vous jugiez par là du Gouvernement préſent. M. de Caſoni a bien du déplaiſir qu'on laiſſe ainſi M. Genet. Mais en cela, & en bien d'autres choſes, il faut qu'il ſe contente de faire des inſtances & des remontrances.

LETTRE CCCCLXXXV.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Sur le livre de M. Vigor & quelques points concernants l'autorité du Pape.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai été bien ſurpris, de voir par la derniere lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit point reçu celle que je lui avois écrite il y a plus d'un mois (*a*). Je ne ſais comment cela eſt arrivé, mais en ayant gardé le brouillon, je lui envoie un *duplicata*. La 267. du T. IV. 11 Sept. 1684.

Pour ce qui eſt de cette derniere lettre de V. A. que j'ai reçue depuis quelques jours, avec ſon ſentiment ſur le livre de M. Vigor, je n'en ſaurois que dire ; car je n'ai point les livres de cet Auteur, & ne les ai jamais lus. Je ſais ſeulement qu'il n'étoit point Docteur de Sorbonne, mais Laïque, marié & Conſeiller du grand Conſeil, qui eſt une Cour Souveraine, dont les charges ne ſont gueres moins eſtimées que celles du Parlement de Paris. De ſorte qu'il y a moins lieu de s'étonner s'il ſoutient les maximes des Cours ſouveraines de France, qui donnent beaucoup aux Rois dans les matieres eccléſiaſtiques, en les regardant comme protecteurs des canons : ſur quoi les Evêques ne ſont pas toujours d'accord avec ces Magiſtrats ſéculiers. V. A. peut avoir vu ſur cela ce que M. de Marca écrit dans ſon livre *de concordia Sacerdotii & Imperii*, qui a été fort durement cenſuré à Rome, quoi-

(*a*) Le premier Août. C'eſt la 478.

qu'il ſoit très-éloigné de n'accorder au Pape qu'une ſimple préſéance ſans juriſdiction. Et ainſi, V. A. a grande raiſon de condamner M. Vigor, s'il eſt dans ce ſentiment. Mais cela me ſurprend; car je croyois qu'il fût entiérement dans le ſentiment de Gerſon & de M. Richer, qui reconnoiſſent dans le Pape une véritable juriſdiction *in ſingulos Epiſcopos, ſed non in univerſos*, parce qu'ils veulent qu'il ſoit ſoumis aux Conciles généraux, comme il a été défini dans les Conciles de Conſtance & de Baſle, auxquels la France eſt toujours demeurée fort attachée, ſi ce n'eſt qu'elle n'approuva pas la dépoſition d'Eugene IV. & l'élection de Felix, parce qu'elle ne crut pas que le Concile de Baſle, lorſqu'il dépoſa Eugene, fût aſſez rempli d'Evêques pour repréſenter l'Egliſe univerſelle dans une action ſi importante; au lieu que ce fût dans les premieres ſeſſions qu'il confirma les Décrets de Conſtance, qui ſoumettent le Pape aux Conciles généraux, pendant lequel tems on ne peut douter raiſonnablement qu'il ne fût œcuménique, le Pape Eugene IV. ayant envoyé une Bulle à ce Concile, qui y fut lue dans la ſeſſion 16. par laquelle il reconnoît qu'il étoit général, & qu'il l'avoit toujours été.

Pour ce qui eſt des huits points auxquels V. A. réduit l'autorité du Pape, & qu'elle prétend que tout vrai Catholique doit reconnoître, les Sorboniſtes du ſentiment de Gerſon lui accorderont ſans peine les deux premiers. Car c'eſt en quoi ils mettent la primauté du Pape, qu'ils reconnoiſſent être de droit divin. Mais je ne ſais ſi V. A. jugeroit qu'on ne devroit pas recevoir dans l'Egliſe Catholique un Proteſtant, qui voulant y être admis ne conviendroit pas des ſix derniers, & qui diroit, comme auroient pû faire M. Richer, M. Vigor & d'autres de ſemblables opinions.

Sur le III. premiérement: Que ce ſont les Empereurs, qui ont convoqué les huit premiers Conciles généraux; & les Rois de France, les Nationaux de leur Royaume.

2°. Que ce qui a été fait & réglé par un Concile général légitimement aſſemblé n'a pas beſoin d'être confirmé par le Pape, & que le contraire ne peut faire partie de la doctrine Catholique, puiſqu'il eſt marqué à la fin du Concile de Trente, ſelon les anciennes éditions, qu'il y eut trois Evêques qui étoient d'avis qu'on n'en demandât point la confirmation au Pape.

3°. Que c'étoient les Empereurs qui confirmoient autrefois les Conciles; mais que c'étoit ſeulement pour donner force de loi à ce qui y avoit été arrêté, afin que les Magiſtrats s'y conformaſſent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premiérement: Que pendant plus de neuf ou dix ſiecles les Religieux étoient ſoumis à leurs Evêques, & non immédiatement au Pape; que S. Bernard a parlé fortement contre ces exemptions, & que de ſon tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Ciſteaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce ſaint, & que

quoique

quoique l'Ordre de la Viſitation établi par S. François de Sales ſoit fort répandu, chaque maiſon eſt ſoumiſe à ſon Evêque ſans aucune dépendance particuliere de Rome.

2°. Que pour les miſſions vers les hérétiques & les infidelles, il eſt très-bon que les Papes en aient ſoin; mais que l'on ne voit pas que cela ſoit de néceſſité. L'Hiſtoire eccléſiaſtique eſt pleine d'exemples de ſaints Evêques, qui ont travaillé de leur chef à la converſion des infidelles, & envoyé des Ouvriers Evangéliques pour leur prêcher la foi.

3°. Que S. Auguſtin ayant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de ſon Dioceſe, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Egliſe, n'en conſulta point le Pape, mais ſeulement le Primat de ſa Province. Mais que le Pape jouiſſant maintenant du droit d'ériger ſeul de nouveaux Evêchés, & y ayant bien des raiſons qui font juger qu'il eſt à propos que cela ſoit ainſi, on auroit tort de le lui conteſter.

Sur le V. Que les Sacres des Rois & des Empereurs ne ſont que du huitieme ou neuvieme ſiecle: que jamais les Papes n'ont diſputé à l'Archevêque de Reims le droit de conſacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fiſſent que par une autorité déléguée du S. Siege, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, ſe fit ſacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, ſans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

Sur le VI. Qu'on ne doute pas que non-ſeulement le Pape, mais les Evêques particuliers, ſur-tout en ſynode, ne puiſſent en attendant la tenue du Concile général, prononcer ſur les conteſtations qui regardent la foi & les mœurs. Mais que pour cette voie, qu'on s'aviſe ſouvent de prendre aujourd'hui, d'impoſer ſilence à l'un & à l'autre parti, ſans rien déterminer, comme on a voulu faire à Rome ſur la matiere *de Auxiliis*, en défendant aux Théologiens d'en rien publier ſans la permiſſion du S. Siege, elle paroît plus politique qu'eccléſiaſtique, & n'a pas bien réuſſi au Pape Honorius, non plus qu'aux Empereurs Heraclius & Conſtant: qu'il arrive de là, que ſi le parti qui ſoutient l'erreur eſt le plus puiſſant en cabale, il accable l'autre par des voies de fait, ſans qu'il s'en puiſſe défendre: que l'on avoue néanmoins qu'en des matieres peu importantes, ſur leſquelles on s'échaufferoit beaucoup, on peut impoſer ſilence aux uns & aux autres pour conſerver la paix; mais que ce n'eſt point un privilege particulier au Pape, les Evêques le pouvant faire auſſi, ſur-tout dans les Conciles Provinciaux, ou Nationaux; & que rien n'eſt plus faux que ce que voudroit faire croire l'Inquiſition de Rome, qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe juger des matieres de foi; ce qui eſt la propoſition de l'Archevêque de Gran, qui fut cenſurée l'année paſſée par la Sorbonne.

Sur le VII. Qui eſt des Diſpenſes ; & le VIII. des Indulgences plénieres ; que ce ce ſont des droits dont le Pape jouit maintenant, & qu'on auroit tort de les lui diſputer. Mais qu'il ſeroit difficile de prouver que l'un & l'autre lui apartiennent de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au S. S. ſinon qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les ſoutenir, parce que cela peut aſſurément nuire beaucoup à la converſion des hérétiques. Mais ſi M. Vigor a été ſur cela plus loin que V. A. il n'eſt pas à craindre qu'il ſoit ſuivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverſe de M. Nicole eſt préſentement public. C'eſt à quoi V. A. a deſiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y ſoutient les *Préjugés légitimes* contre la *Défenſe de la Réformation* de M. Claude. J'appréhende qu'il ne ſache pas comment on le peut faire tenir à V. A. Si j'en avois, je lui en envoierois d'ici ; mais je n'en ai pas encore.

En ſortant d'ici pour faire le voyage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laiſſai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoyer à quelques-uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour ſoutenir celui *des Idées*. Je me perſuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à V. A. Que ſi cela s'étoit oublié, je ne manquerai pas d'en envoyer auſſi-tôt que je le ſaurai. La matiere en eſt un peu farouche, étant fort abſtraite & métaphyſique. Ainſi je ne prie pas V. A. de le lire, mais ſeulement de le reçevoir comme une marque du reſpect que j'ai pour Elle, & de la reconnoiſſance que je lui dois pour toutes les bontés qu'Elle me témoigne. Je demeurerai en ce pays un peu plus long-tems que je ne penſois. Cela peut aller à un mois ou cinq ſemaines. Et ainſi je pourrai encore avoir l'honneur d'y recevoir des lettres de V. A. à qui je ſuis, avec une plénitude de cœur que je ne puis aſſez faire entendre, le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur A. A.

LETTRE CCCCLXXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur la ſervitude que l'Internonce de Bruxelles vouloit impoſer aux Docteurs de Louvain.*

La 278. de T. IV. 15 *Sept.* 1684.

ON ne ſauroit aimer l'Egliſe qu'on n'ait tous les jours des ſujets de douleur. C'en eſt un nouveau que la maniere imperieuſe, ou plutôt tyrannique, dont l'Internonce, qui n'eſt qu'un Clerc tonſuré traite l'Univerſité de Louvain, que je crois être ſans difficulté, de toutes les Univerſités

Catholiques, la plus pure dans la doctrine, la plus réglée dans la diſcipline, & la plus exemplaire dans la piété.

Un Eccléſiaſtique Docteur en Droit, nommé M. van Eſpen, qui a fait depuis peu un très-bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de ſix ſemaines, comme on les appelle à Louvain, où il traite toujours quelque point important de la diſcipline eccléſiaſtique. Il a traité dans la derniere, qu'il ne fait que d'achever, *des Diſpenſes.* L'Internonce en a été averti par ſes émiſſaires; & ſans ſavoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus aſſez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en Droit, pour ſe plaindre que M. van Eſpen venoit d'enſeigner des choſes contre l'autorité du S. Siege. Et ce Docteur ayant tâché de juſtifier ſon confrere, il a écrit au Collége étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Eſpen de lui envoyer ſes écrits; ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vu la conſéquence, & en quelle ſervitude ils ſe ſeroient mis par-là. Mais on ne ſait s'il ne pouſſera pas cela plus loin: car il eſt extrêmement violent dans tout ce qu'il entreprend, juſte ou injuſte. Et ce lui ſera au moins un ſujet de faire des plaintes contre cette Univerſité, & de la rendre par là odieuſe à Rome, qui eſt le but que l'on voit bien qu'il a préſentement, pour ſe venger de ce qu'il n'a pu engager la Faculté de Théologie à écrire contre les quatre Articles: car elle n'a pas empêché ceux de ſon corps qui en ont voulu écrire.

Il s'eſt déclaré bien ouvertement ſur cela au regard de l'élection à un Docteur pour la Faculté étroite en la place de feu M. Vincent. Car ſans qu'il paroiſſe qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour agir dans cette affaire, & ſans attendre la réponſe à la lettre que l'Univerſité en corps a écrite au Pape ſur ce ſujet, il eſt allé à Louvain dire que l'élection qui ſe devoit faire à la ſaint Jerôme, ne ſe feroit point, & a fait entendre que ce n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la perſonne de M. Huygens en particulier, mais c'eſt qu'on étoit à Rome fort mal content de l'Univerſité de Louvain, pour les raiſons que l'on ſavoit, & qu'il ne tenoit qu'à cela qu'on ne leur laiſſât la liberté de leur élection. Il a eu ſur cela une conférence avec M. Viane, qui lui a repréſenté avec beaucoup de jugement & de modeſtie, que la Faculté ne pouvoit faire ce que l'on demandoit d'elle, ſans donner un tel avantage aux Miniſtres hérétiques contre l'Egliſe, que les éléves de la faculté de Louvain, qui ſont tous les jours aux priſes avec eux dans les Provinces-Unies, ne s'en pourroient défendre raiſonnablement: car il y a long-tems, qu'il ne s'eſt fait de livre plus avantageux à l'Egliſe, & qui, par l'aveu même des Huguenots, ſoit plus capable de leur rendre leur religion ſuſpecte, que celui de M. de Meaux, *de*

l'*Expoſition de la foi*. Et c'eſt ce qui l'a fait traduire en tant de langues, en latin, en italien, en anglois, en irlandois, en flamand. Ce que les Miniſtres ont trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fit impreſſion dans l'eſprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pu achever ma lettre: ce ſera pour l'ordinaire prochain.

LETTRE CCCCLXXXVII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur ſon retour. Eloge de la défenſe de M. Arnaud. Projet d'un écrit ſur la grace.*

16 *Sept.* 1684. JE puis vous répondre de ma couſine de Silly (*a*), qu'elle ne ſe ſoucierа pas d'être à l'étroit, ayant la conſolation d'être avec la meilleure de ſes amies. Et ainſi ne doutez point qu'elle n'accepte de bon cœur ce que vous lui avez fait propoſer: travaillez ſeulement à l'exécution; c'eſt tout ce qu'elle demande. Nous aurons de la peine à la voir partir; car c'eſt une fort bonne fille, & qui eſt fort aimée de tous ceux qui la connoiſſent. Mais nous devons préférer ce qui lui eſt avantageux, à notre propre ſatisfaction. N'avez-vous point vu en paſſant M. de Foreſt? Nous ſerions bien aiſes d'en ſavoir des nouvelles. Je vous prie de lui faire ſavoir qu'un très habile homme nommé M. Sluſe Chanoine de S. Lambert de Liége, a dit à un de ſes amis de cette ville-là, qu'il s'étoit fait lire étant malade un nouveau livre intitulé, *Défenſe de M. Arnauld:* qu'il l'avoit trouvée parfaitement belle eſt très ſolide: qu'elle étoit capable de faire devenir fou M. Maurame (*b*) & qu'il lui ſera impoſſible d'y répondre.

J'apprends que le P. Du Reu (*c*) Dominicain, grand ami de notre Curé, eſt ſur le point de faire imprimer un petit livre de cinq ou ſix feuilles, dont il a envoyé l'avant propos & la table des Chapitres au P. de B. auſſi zélé que lui pour la doctrine de leur école. C'eſt contre un docteur qu'il ſe plaint qui la renverſe par ſes nouvelles penſées. Ce n'eſt que le prélude d'un plus grand ouvrage qui eſt preſque tout fait. Mais il a trouvé juſqu'ici des obſtacles à le faire imprimer. Je recommande bien à ce bon Religieux de prier Dieu pour toute votre famille.

(*a*) Mr. Arnauld lui-même.
(*b*) Le P. Mallebranche.
(*c*) Mr. Arnauld lui-même.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur le livre de* l'Expoſition de la Foi Catholique, *à l'occaſion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruxelles & de l'Univerſité de Louvain.*

JE ne pus la derniere fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois ſur le livre de M. de Meaux, & je vous repréſentois que ce que les Miniſtres avoient trouvé dabord de plus fort pour empêcher qu'il ne fit impreſſion ſur l'eſprit de ceux de leur parti, avoit été de prétendre que M. de Meaux n'avoit fait qu'*adoucir & exténuer les dogmes de ſa Religion; qu'il abandonnoit les ſentimens de ſon Egliſe*, & qu'après tout *il falloit que l'Oracle de Rome parlât ſur les matieres de la foi.* M. de Meaux les a confondus en leur faiſant voir les approbations de Rome. On les peut voir dans ſon Avertiſſement qui eſt à la tête des dernieres éditions de ſon Expoſition. On doit ſur-tout remarquer ce qu'il rapporte d'une lettre de M. le Cardinal Sigiſmond Chigi, qui portoit expreſſément, *que M. de Condom avoit très-bien parlé ſur l'autorité du Pape; & qu'il avoit trouvé dans le même ſentiment le Maître du Sacré* Palais, *le Secretaire & les Conſulteurs de la Congrégation* DEL INDICE, *& tous les Cardinaux qui la compoſent, & qu'ils donnoient tous de grandes louanges au livre de l'Expoſition.* Cela fait voir qu'on a eu une particuliere attention à Rome ſur ce qui eſt dit dans le livre de M. de Meaux de l'autorité du Pape, & qu'après l'avoir bien conſidéré, on y a approuvé qu'il en eût parlé en ces termes. La 269. du T. IV. 19 *Sept.* 1684.

Le fils de Dieu ayant voulu que ſon Egliſe fût une, & ſolidement bâtie ſur l'unité, a établi & inſtitué la Primauté de S. Pierre pour l'entretenir & la cimenter. C'eſt pourquoi nous reconnoiſſons cette même Primauté dans les ſucceſſeurs du Prince des Apôtres, auxquels on doit pour cette raiſon la ſoumiſſion & l'obéiſſance que les SS. Conciles, & les SS. PP. ont toujours enſeignée à tous les fideles. Quant aux choſes dont on ſait qu'on diſpute dans les Ecoles, quoi que les Miniſtres ne ceſſent de les alléguer pour rendre cette puiſſance odieuſe, il n'eſt pas néceſſaire d'en parler ici, puiſqu'elles ne ſont pas de la foi Catholique. Il ſuffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour conduire tout le troupeau dans ſes voies; ce que feront toujours volontiers ceux qui aiment la concorde des freres, & l'unanimité eccléſiaſtique.

C'eſt enſuite de la Réflexion qu'on a faite ſur cet article & de l'aprobation qui y a été donnée à Rome, que le Pape a donné ſon Bref du 4.

Janv. 1679. où il eſt dit du livre de M. de Meaux: *Nous le jugeons digne non ſeulement d'être loué & approuvé de nous, mais encore d'être lu & eſtimé de tout le monde.* Cependant comme les Miniſtres, depuis même toutes ces approbations, ont toujours continué à dire que cette Expoſition de M. Meaux *n'eſt qu'un portrait fardé de la doctrine de l'Egliſe Romaine*, & qu'il n'eſt point vrai qu'elle n'oblige les Catholiques à croire ſur les articles qui y ſont traités, que ce qui en eſt dit dans ce livre; que ce n'eſt qu'une fourberie pour attraper les Proteſtans, qu'on obligera à croire bien d'autres choſes, ſitôt qu'on les aura portés par cette ſurpriſe à ſe rendre Catholiques; peut-on les confirmer davantage dans ces ſoupçons injurieux à la ſincérité de l'Egliſe, que de vouloir contraindre une Faculté célébre à ſoutenir, comme faiſant partie de la doctrine Catholique, ces articles mêmes, touchant l'autorité du Pape, qu'on a trouvé bon à Rome que M. de Meaux déclarât ne faire point partie de la foi Catholique; mais n'être que des choſes, dont on diſpute dans les Ecoles, & que les Miniſtres par conſéquent ont tort d'alléguer pour rendre la puiſſance du Pape odieuſe. Je ne prétends pas que M. Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce, mais ſeulement qu'il lui en a dit la ſubſtance; à quoi l'Internonce ne ſut que répondre. Mais il ne laiſſe pas d'aller ſon train, parce que l'intérêt de l'Egliſe ne le touche point, & qu'il ne ſe met gueres en peine de mettre un obſtacle à la converſion des hérétiques, pourvu qu'il faſſe le bon valet, & que ſon faux zele le puiſſe rendre recommandable auprès de ceux de la Cour Romaine qui ſont dans le même eſprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je ſais avoir été dit par un Théatin de Paris à un Eccleſiaſtique de mes amis: *pereat orbis, modo maneat autoritas Papæ.*

Mais on eſt bien aſſuré que ce ne peuvent pas être là les ſentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conſcience. Il ſait avec quelle force Jeſus-Chriſt a parlé du péché que l'on commet, quand on ſcandaliſe le moindre de ceux qui croient en lui. Les hérétiques font profeſſion de croire en Jeſus-Chriſt. Mais il n'y a point de ſalut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Egliſe. Quel péché ſeroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où dépend le ſalut de tant de milliers d'ames, en donnant occaſion aux Miniſtres d'accuſer l'Egliſe Romaine, ou d'exercer envers ſes enfans une tyrannie ſpirituelle, en les voulant contraindre de ſoutenir comme de foi, ce qu'elle n'oſeroit ſoutenir expreſſément faire partie de ſa foi; ou d'être double dans ſes paroles, en diſant tantôt qu'une choſe n'eſt pas de foi, pour attirer les hérétiques; & tantôt qu'elle eſt de foi, pour tourmenter les Catholiques?

LETTRE CCCCLXXXIX.

*A M. * * *. Le projet de ſon retour en France renvoyé pour ſix mois.*

JE ſuis bien fâché, mon très cher ami, de la tempête qui s'eſt excitée contre vous à mon ſujet. Il n'y a pas eu à délibérer. Il a fallu céder au torrent; & ainſi M. de Silly (*a*), que j'aurois d'ailleurs aſſez de peine qui me quittât, car je l'aime comme moi-même, demeurera avec moi, au moins pendant cet hiver. J'ai pris mes meſures là-deſſus, & il ne ſera fait ici aucun changement. Peut-être que dans ſix mois on ne s'oppoſera plus au voyage de M. de Silly, qui me ſeroit fort utile, pour les raiſons que je mande à M. Simon. Les principales ſont, que pour achever le nouveau Syſtême de la nature & de la grace, qu'on me preſſe étrangement de donner au public, j'aurois beſoin qu'un homme auſſi inſtruit de toutes mes penſées qu'eſt M. de Silly, fît un tour à Paris, pour conférer avec quelques Théologiens de mes amis, ſur diverſes penſées de cet Auteur, que je trouve embarraſſées, & conſulter quelques livres qui ne ſe trouvent point ici; étant très aſſuré qu'il m'en rendroit fort bon compte à ſon retour. Mais après tout, je me paſſerai de ce ſecours, & ferai du mieux que je pourrai. 30 *Sept.* 1684.

(*a*) Mr. Arnauld lui-même.

LETTRES DE Mr. DE NEERCASSEL A Mr. ARNAULD.

Sur la rupture de ſon projet de retour en France. L'Ecrit des Réflexions: le Décret d'Alexandre VII.; *& le ſcandale donné par les Jéſuites de Culemburg.*

LE dernier Courier m'a apporté cette lettre pour vous (*a*). Elle contient preſque les mêmes choſes que M. Waloni me mande. Il y a cela de plus dans la mienne, qu'il me rapporte ce que le P. Maillat a fait pour moi auprès du Cardinal Ouvart, en informant cette Eminence du peu de crédit qu'il doit donner au P. Wynants Dominicain, qui a fait l'Ouvrage contre moi, & de la conformité de l'*Amor Pœnitens* avec la doctrine de S. Thomas. Je me pourrai d'orénavant aſſurer que j'aurai un très zélé ami en la perſonne de ce pieux Cardinal. 3 *Octobr.* 1684.

(*a*) De Mr. du Vaucel, du 9. Sept., rapportée ci-deſſus.

Je viens d'apprendre par M. Godde, que votre voyage eſt arrêté. J'eſpere que ce ſera pour votre plus grand repos, & pour vous laiſſer plus de liberté d'écrire pour l'Egliſe de Dieu. J'aurois ſouhaité de vous pouvoir envoyer certaines Réflexions que j'ai faites ſur le Décret d'Alexandre VII. touchant la Contrition. Je les envrerai dès qu'on les aura miſes au net, & vous y ferez, s'il vous plait, attention; car je penſe à les inſérer dans la Préface.

Ce que j'ai vu de l'Ouvrage de M. Nicole (*a*) eſt fort de mon goût. Je tacherai de trouver quelqu'un qui le mette en notre langue.

(*a*) Les Prétendus Réformés convaincus de Schiſme.

6 Octobr. 1684. JE vous prie de vouloir examiner l'Ecrit que je vous envoye (*a*). Je le ferai inſérer dans l'Epitre Dédicatoire (*b*), ſi vous le trouvez juſte. Je cite la Bulle d'Alexandre VII., comme je m'en ſouviens, parce qu'elle ne ſe trouve pas dans cette ville. M. Erneſt prendra bien la peine de la chercher, pour confronter mon Ecrit avec cette Bulle.

M. de La Rue (Du Vaucel) me mande qu'il ne vous écrit pas; parce qu'il craint que vous pourrez être dans quelque voyage. Je lui mande que votre deſſein eſt rompu pour ſix mois (*c*). Je reſſens les peines que ce changement vous apporte. Mais je me ſoulage en me perſuadant que ce ſera votre avantage de reſter où vous vous trouvez maintenant.

Je lis le Syſtême de Mallebranche (*d*); & en le liſant, je me perſuade de plus en plus que vous ne ſauriez mieux employer votre tems qu'en réfutant les nouvelles penſées de ce Philoſophe.

M. Waloni me mande que le P. Marqueſe, qui eſt un des plus conſidérables de la *Chieſa Nuova*, lit avec grande ſatisfaction l'*Amor Pœnitens*; & il ajoute que le R. P. Le Blanc, qui eſt Supérieur dans l'Hôpital de S. Louis, de la part de l'Oratoire de France, a appris de la bouche du Cardinal Cazanata, qu'on ne fera rien contre l'*Amor Pœnitens*; & j'eſpere que je pourrai débiter la ſeconde édition en peu de tems.

(*a*) Réflexions ſur le Décret d'Alexandre VII. touchant la Contrition.

(*b*) De la ſeconde édition de l'*Amor Pœnitens*. (Il n'y fut point inſeré.)

(*c*) Mr. Erneſt avoit écrit à M. de Caſtorie le 1 Octobre, que le retour de Mr. Arnauld étoit rompu, & qu'il étoit arrêté à Bruxelles, au moins pour ſix mois; que M. de Fontpertuis, qui étoit venu le voir, & avec qui on avoit pris des meſures, pour une retraite dans Paris, n'avoit pu tenir contre le torrent de tous les amis, qui s'étoient oppoſés à ce deſſein; de ſorte qu'elle avoit prié elle-même Mr. Arnauld de n'y plus ſonger, au moins ſi-tôt. „ Mr. Arnauld, ajoute Mr. Erneſt, y a ac„ quieſcé; mais ce n'a point été ſans peine & „ ſans quelque chagrin, de ſe voir ainſi ba„ lotté (diſoit-il) par ſes amis, qui diſent „ tantôt une choſe, & tantôt le contraire. Il „ ſe plaignoit qu'on l'avoit traité toute ſa vie „ d'une maniere impérieuſe, & qu'on s'étoit „ toujours oppoſé à ſes inclinations. Cela eſt „ paſſé maintenant. Car vous ſavez, M., que „ ces peines & ces plaintes ne durent jamais „ bien long-tems. "

(*d*) Traité de la Nature & de la Grace.

Je

Je tâche de faire ceſſer les ſcandales qui ſe ſont élevés dans un ou deux lieux du Dioceſe d'Utrecht. Je me promets de la divine miſéricorde que cela réuſſira à la gloire de Dieu, & à l'affermiſſement de la bonne doctrine (*a*).

(*a*) Ces ſcandales étoient cauſés par les Jéſuites Miſſionnaires à Culemburg, qui ne ceſſoient de déclamer dans leurs Sermons, d'une maniere ſéditieuſe, contre le Paſteur du lieu, (Mr. de Vorſt) contre ſa doctrine & contre le Catéchiſme des trois Evêques, qu'il enſeignoit. M. de Neercaſſel avoit écrit le 4 Oct. au P. de Graef, pour lui impoſer ſilence, & le menacer des cenſures, s'il continuoit de troubler l'ordre, & de violer les Concordats. Que s'il avoit quelque accuſation à faire contre le Paſteur, il devoit s'adreſſer aux Supérieurs légitimes, en obſervant l'ordre de la juſtice. M. de Neercaſſel envoya ſur les lieux MM. Codde, Lindenbarn, Stackemburg & Moelard; mais inutilement. Les Jéſuites dans la ſuite firent exercer les plus grandes violences contre le Paſteur de Culemburg, par le Seigneur du lieu, qui étoit Proteſtant; & cela par le moyen de l'Ambaſſadeur de l'Empereur à la Haye; ce qui donna occaſion à une conſultation des Docteurs de Louvain, qui décidérent qu'on ne pouvoit accorder l'abſolution à cet Ambaſſadeur, qu'il ne fit ce qui étoit en lui pour réparer ce ſcandale. Cette Conſultation eſt du 15 Juillet 1687, & ſe trouve dans les lettres de Mr. Van der Schuur, & dans le Supplément aux Ouvres de Mr. van Eſpen. Voyez les réponſes de Mr. de Sébaſte, *Cauſa Coddæana*, pag. 123.

LETTRE CCCCXC.

A Mr. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Il le remercie de ſes offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Mallebranche.*

JE dois commencer, Monſeigneur, par rendre de très-humbles actions de graces à V. A. S. des offres ſi obligeantes qu'elle me fait de nouveau. Ce me ſeroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter; mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je ſuis, j'entreprenne un ſi grand voyage, & que je m'éloigne ſi fort d'un lieu où j'eſpere toujours de pouvoir aller un jour mourir. Il ſe trouve même que rien ne m'oblige préſentement de changer de demeure; & ainſi j'y pourrai encore paſſer au moins cet hiver. La 270. du T. IV. 5 *Octobr.* 1684.

Je ſupplie V. A. de me diſpenſer de lui plus rien dire ſur les lettres du P. Jobert. Il eſt ſi déraiſonnable & ſi affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il n'aime pas, qu'il n'y a qu'une grace victorieuſe, laquelle il ne reconnoît point, qui lui puiſſe inſpirer des ſentimens plus chrétiens.

Ce ſera ſans doute, parce qu'il a prétendu *que M. Nicole avoit renoncé authentiquement au parti*, qu'il donne avis à V. A. de ſon nouveau livre. Mais ſi cela étoit, il faudroit donc auſſi que je ne fuſſe pas de ce prétendu parti; car il eſt bien certain qu'il ne m'a pas renoncé, & que nous ſommes toujours auſſi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être aſſurée, que

& M. Nicole ne lui a pas encore envoyé ſon livre, c'eſt qu'il n'aura pu découvrir par quelle adreſſe on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Beeck ne le lui ait envoyé ſur l'avis que lui en a donné le P. Jobert, je penſe qu'il ſera mieux que je l'envoye à V. A. de la ſeconde édition qui ſe fait ici, & qui pourra être achevée dans quinze jours ou trois ſemaines, parce qu'elle ſera plus correcte que la premiere, quoiqu'elle ſoit de plus petit caractere; & qu'ainſi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant ſans attendre cela, je ferai envoyer à ſon correſpondant à Cologne, par la voie d'un Marchand, mon dernier livre contre le P. Mallebranche. Mais ce ſera ſeulement pour la bibliotheque de V. A.; car la matiere en eſt ſi abſtraite, que je ſerois fâché qu'elle ſe fatiguât à le lire. Néanmoins on me mande de divers lieux qu'il n'eſt pas mal reçu, & que d'habiles gens trouvent que j'ai aſſez bien prouvé qu'il n'y a rien de ſi mal fondé, & de plus contraire au bon ſens, que les ſpéculations métaphyſiques de ce Pere, qui a d'ailleurs beaucoup d'eſprit.

On attend avec grande impatience des nouvelles de Bude, & on ne ſauroit aimer la chrétienté, qu'on ne ſoit en inquiétude de ce qui arrivera de la bataille que l'on croit qui ſe donnera contre les Turcs qui y amenent du ſecours. J'ai appris que la lettre que je craignois qui ne fût perdue, n'a point été envoyée. Je ſuis.

LETTRE CCCCXCI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur les fauſſes allarmes que prenoient ſes amis à ſon ſujet, & l'obligation où elle étoit de ſe ménager, ſur-tout par rapport à ſon fils.*

La 271. du T. IV. 9 Octobr. 1684.

JE vous aurois écrit plus gaiement ſi je l'avois fait hier, comme j'en avois le deſſein: mais nous venons de recevoir des lettres qui m'ont rendu plus triſte, par l'image de l'effroi où ſont nos amis ſur mon ſujet. Ce n'eſt pas que je craigne ce qu'ils appréhendent; car je n'en vois pas de ſujet. Mais c'eſt cela même qui me donne de la peine de ce que, ne pouvant entrer ſur cela dans le ſentiment de nos amis, il ſemble que je les condamne; ce qui néanmoins eſt fort éloigné de ma penſée: car ſachant très-bien que la peur qu'ils ont pour moi n'eſt qu'un effet de leur amitié, je ne ſuis pas aſſez déraiſonnable pour ne leur en ſavoir pas bon gré. Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à la mauvaiſe volonté qu'on a contre moi, & qu'ils ne conſidérent pas aſſez les difficultés qu'il y auroit de l'exécuter au lieu où je ſuis. Avec ce-

là, je ne m'oppoſe point à aucune des précautions raiſonnables qu'on croit devoir prendre : mais je ne crois pas qu'il faille pouſſer cela juſqu'à des excès qui me paroiſſent hors de raiſon. Et c'eſt quelquefois ce qui me donne du chagrin, quoique j'aie tort en cela : car il faut laiſſer chacun dans ſon ſentiment. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas étonné de ce qu'on trouve tant de difficulté à ce que vous ſouhaiteriez (*a*), & j'avoue qu'il y en peut avoir beaucoup. Cependant vous pouvez juger quelle conſolation ce me ſeroit, ſi cela ſe pouvoit faire; & ainſi ne doutez point que je ne vous ſois infiniment obligé du deſir que vous en auriez auſſi bien que moi. Pour moi, je ne croirois pas que cela fût ſi hors d'apparence que l'on s'imagine, ſi vous étiez bien aſſurée de vos gens. Car pour M. votre fils, je n'en ſerois point en peine, ayant éprouvé que les enfans gardent fort bien le ſecret. Mais perſonne ne vous le conſeillant, il n'y a pas lieu d'y penſer.

Au reſte, je ne ſaurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires auſſi périlleuſes que les nôtres. Mais je crains que vous n'en faſſiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas aſſez, étant ſi foible que vous êtes; ce qui me cauſe ſouvent de grandes inquiétudes. Au nom de Dieu, prenez-y garde. Vous n'êtes pas à vous-même; votre vie & votre ſanté ſont néceſſaires ou au moins utiles à bien du monde, & ſur-tout à votre fils, à qui vous devez l'éducation, après lui avoir donné la vie. Et ainſi contentez-vous du ſoin général, & faites, autant que vous pourrez, exécuter par d'autres, pour ne pas demeurer accablée ſous le faix, faute d'avoir meſuré votre zele à vos forces.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez du troiſieme fils de M. Bignon. Rien ne me donne plus de joie que ces ſortes de nouvelles : mais, hélas ! elles ſont bien rares. On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Beliſy ne tombât en apoplexie ou en léthargie. J'appréhende bien ce qu'on nous en écrira la premiere fois. Si vous la voyez, je vous prie de lui témoigner que nous avons été bien touchés de cette fâcheuſe nouvelle, & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conſerve pour ſa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils; ce qui me fait croire qu'il ſe porte mieux. Je ne crois pas que vous deviez vous inquiéter de ce qu'il n'eſt pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems : il eſt encore jeune; mais je ne penſerois qu'à lui faire bien apprendre les humanités, & j'employerois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philoſophie de college. Cela lui donnera quatre ans à étudier les lettres humaines, qui ſont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prieres du bon Curé. Je ſuis tout à vous.

(*a*) Son retour en France.

LETTRE CCCCXCII.

A LA MÊME. *Sur la mort de deux perſonnes de mérite, & la profeſſion d'une Religieuſe.*

La 272. du T. IV. le *Octobr.* 1684.

NOus avons reçu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'ayiez été bien touchée. Dans l'une, c'eſt une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous ſera pas moins ſenſible, c'en eſt une preſque irréparable pour les perſonnes que vous aimez le plus. Mais vous avez trop de foi pour ne ſavoir pas qu'il n'y a rien à faire en de ſemblables rencontres, ſinon de louer & d'adorer Dieu. Il a compté tous nos jours: il ſait le tems qu'il a deſtiné à ſes ſerviteurs pour reſter ſur la terre: il les en retire quand il lui plait. Et c'eſt ſans raiſon que nous nous plaignons qu'ils nous ont été enlevés, lorſqu'ils pouvoient faire encore beaucoup de bien. Ce ſont des vues humaines que nous ne nous ſaurions empêcher d'avoir, mais qui, dans le fond n'ont rien de ſolide, puiſque nous ne pouvons faire de bien qu'autant que *Dieu nous l'a préparé*, comme dit l'Apôtre, *pour nous y faire marcher*. Or il eſt ſûr qu'il ne nous a point préparé de bien à faire en ce monde, au-delà du terme de notre vie. Souvenons-nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos amis, qui vont devant nous, pour en rendre graces à Dieu, & tâchons, par nos prieres, d'obtenir de ſa miſéricorde, qu'étant purifiés des taches que l'infirmité humaine leur a pu faire contracter, *ejus in quem crediderunt & ſperaverunt, æternum capiant ipſo miſerante conſortium.* C'eſt ce que j'ai demandé aujourd'hui pour l'un & pour l'autre, dans le S. Sacrifice de la Meſſe.

J'ai reçu une fort bonne lettre de la pauvre ſœur Marie Magdelaine. (*a*) Elle n'a fait profeſſion que le ſeize du mois paſſé, parce que le Supérieur de la maiſon (*b*) l'avoit fait différer, deſirant de la recevoir lui-même. Mais ne l'ayant pu, ç'a été un Docteur de nos amis qui lui a donné le voile, & qui l'a prêchée. Quelle eſt heureuſe d'être arrivée à un ſi bon port, & de reconnoître ſon bonheur autant qu'elle fait.

(*a*) Novice des Carmélites de Sens.
(*b*) L'Abbé de la Motte.

LETTRE CCCCXCIII.

A LA MÊME. *Il lui fait part d'une penſée qui lui étoit venue au ſujet des précautions qu'on le ſollicitoit de prendre.*

AYant une voie bien ſûre, mais un peu lente, d'écrire à Paris, je m'en ſers pour vous dire la penſée que j'ai touchant le deſſein rompu; (*a*) mais à condition, ſoit que vous l'approuviez, ou que vous ne l'approuviez pas, que cela demeurera ſecret, & ce ſera toujours en ſuppoſant qu'il ne ſe fera point de changement juſqu'après Pâques. Je ne vois point qu'on ait eu raiſon de s'oppoſer à la réſolution qu'on avoit priſe. On n'a fondé cette oppoſition que ſur ce que l'on eſt très-mal diſpoſé contre notre ami. (*b*) Il n'en doute point: mais cela ne fait pas trouver les gens, quand ils ſont dans une maiſon où on eſt aſſuré de la fidélité de tous les domeſtiques. On eſt frappé de l'idée de la priſon; & on a raiſon de l'être. Mais le danger ne doit pas ſe juger par là ſeul; mais par la probabilité plus ou moins grande de tomber dans ce danger. C'eſt une étrange choſe d'être noyé, & on l'eſt quelquefois en allant d'ici par mer en Hollande. Mais parce qu'il eſt rare que cela arrive, il n'y a pas d'imprudence à faire ce voyage en cette maniere, quoiqu'on le pût faire d'une autre ſorte. On peut auſſi être tué par des voleurs en allant par terre; on ne regarde pas néanmoins pour imprudens tous ceux qui voyagent ſans de grandes néceſſités. Or il eſt pour le moins auſſi rare qu'on ſurprenne un homme qui garde les précautions que notre ami vouloit garder. Mais pourquoi, dit-on, ſe haſarder ſans beſoin? Je ne demeure pas d'accord que ce ſoit proprement ſe haſarder: mais je ne conviens pas non plus qu'il n'y ait beaucoup de raiſons à faire ce qu'on vouloit faire. On eſt bien par-tout quand on ne travaille que pour ſoi. Mais puiſque l'on veut que notre ami défende la vérité, il trouveroit de très-grands avantages à être au lieu où il deſiroit d'aller, pour trouver des amis qu'on eſt bien aiſe de conſulter, & des livres qu'on a peine à trouver où il eſt: il pourroit auſſi donner des avis à d'autres. On convient mieux des choſes quand on ſe voit: on ne s'entend point par lettres. On peut auſſi conſidérer que ſi on devenoit malade, &c. Il me ſemble que tout cela eſt aſſez conſidérable, & contrebalance bien le danger, ſi on le regarde par le peu d'apparence qu'il y a que ce que l'on craint arrive. Je conclus de tout cela, que ce que l'on vouloit faire pourroit bien n'être que différé, ſi vous vouliez entrer dans ma penſée, qui ſeroit de diſpoſer toutes choſes pour

La 273. du Tome IV. 13 *Octobr.*

(*a*) De retourner en France. (*b*) Lui-même.

d'ici à ſix mois, ſans en rien dire à perſonne, & l'exécuter de même, ſans que les amis, qui s'effrayent ſans raiſon, en ſachent rien, que quelque tems après que la choſe ſera faite. Ce n'eſt néanmoins qu'une propoſition que je vous fais, dont je veux bien prendre tout le riſque ſur moi; mais à laquelle je ne voudrois pas que vous vous engageaſſiez, ſi vous y aviez trop de répugnance. Il faudroit pour cela que l'on fût bien ſûr du nouveau Précepteur: mais il eſt difficile que vous en preniez d'autre. On aura du tems à conſulter Dieu, & à le prier de nous faire connoître ſa volonté. C'eſt pour cela même que j'ai été bien aiſe d'avoir une occaſion de vous faire de bonne heure cette ouverture, afin que vous la recommandiez à Dieu de votre côté, & je veux bien auſſi que vous en parliez à votre directrice: mais il me ſemble que cela ne doit pas aller plus loin. C'eſt, ma très-chere ſœur, ce que j'ai à vous dire pour cette fois, car je n'ai été averti que bien tard de cette occaſion qui ſe préſente.

LETTRE CCCCXCIV.

A un Ami, (a) *qui lui avoit fait ſavoir les plaintes générales que l'on avoit faites de lui en Angleterre, touchant M. Southwell.*

La 274. du T. IV. 20 *Octobr.* 1684.

COmme j'ai toujours pour but de dire la vérité, je n'aurai jamais de peine d'avouer que je me ſuis trompé, quand on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la vérité, ne l'eſt pas. Ainſi je ſuis très-diſpoſé à faire ce que M. Juſtel (b) témoigne que l'on deſire de moi en Angleterre, touchant M. Southwell, que l'on dit que j'ai maltraité dans l'*Apologie pour les Catholiques*, pourvu que l'on m'explique davantage en quoi je me puis être trompé. Mais puiſque l'on vous marque que M. le Duc d'Yorck n'a pas approuvé cet endroit de l'Apologie, & qu'il a eu néanmoins la bonté de

(a) Mr. Arnauld s'étant trompé dans la premiere partie de l'Apologie pour les Catholiques, au ſujet de Mr. Southwell, Secretaire du Conſeil de Sa M. Britannique, & celui-ci ſe plaignant de ce qu'on y diſoit de lui, Mr. Juſtel, qui étoit en Angleterre, en écrivit à un ami de Mr. Arnauld, qui lui envoya la lettre de Mr. Juſtel même. Sur cette lettre qui ne contenoit que des plaintes générales, Mr. Arnauld écrivit une premiere lettre, par laquelle il marquoit qu'il étoit prêt à ſatisfaire Mr. Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il auroit dit dans l'Apologie qui ne ſe trouveroit pas conforme à la vérité. Cette premiere lettre ayant été envoyée en Angleterre, Mr. Southwell écrivit à Mr. Juſtel, & lui envoya les éclairciſſemens que Mr. Arnauld ſouhaitoit; & Mr. Arnauld les ayant vus, il écrivit une ſeconde lettre à Mr. Southwell lui-même, pour lui donner la ſatisfaction qu'il attendoit de lui: mais il n'en demeura pas là. Pour informer le public ſur ce point particulier, il fit faire une addition à l'*Apologie pour les Catholiques*, compoſée de ces diverſes lettres, qui contient 38 pages.

(b) Henri Juſtel, fils du ſavant Chriſtoph. Juſtel.

m'excuſer, en diſant qu'il falloit que j'euſſe été mal informé, & qu'aſſurément je ferois juſtice à M. Southwell; je vous ſupplie, Monſieur, d'aſſurer votre ami, que je ſuis très-obligé à Son Alteſſe Royale de la bonne opinion qu'elle a de moi, & que je la crois ſi intelligente & ſi juſte, que je me ſoumettrai de bon cœur à tout ce qu'elle m'ordonnera ſur ce ſujet, ayant tout lieu d'être perſuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui pût bleſſer ma conſcience ou mon honneur. Et je n'entends point par ce mot d'*honneur*, ce qu'entendent d'ordinaire la plupart des gens du monde, qui mettent leur honneur à ne point reconnoître qu'ils ayent manqué, ou à ne point réparer le mal qu'ils auroient fait. Je tiens au contraire, que rien n'eſt plus honorable, non-ſeulement à un chrétien, mais à un véritablement honnête homme, qu'un ſincere aveu de ſes fautes, & une ferme volonté de ſatisfaire à tous ceux qu'il auroit offenſé, quoique ce fût ſans deſſein. Je me ſens, graces à Dieu, dans cette diſpoſition. Mais ce qui me paroît bleſſer la conſcience & l'honneur, eſt de mentir par complaiſance, en ſe reconnoiſſant coupable en des choſes où l'on ſeroit perſuadé qu'on ne l'eſt pas: comme certainement je ne le ſuis pas dans cette rencontre, au point que le penſent ces honnêtes gens, qui me blâment *d'avoir impoſé à un honnête homme des choſes à quoi il n'a pas penſé*: car ma conſcience ne me reproche point d'avoir jamais *impoſé* à perſonne. Je pourrois en demeurer là, & attendre qu'on me marquât plus en particulier quelle a pu être ma faute: mais ce ſeroit différer ce que je crois ne pouvoir faire trop tôt, qui eſt de rendre à M. Southwell toute la juſtice que je puis lui rendre préſentement.

Il me ſemble pour cela, Monſieur, qu'il faut diſtinguer le jugement qu'on doit faire en général de M. Southwell, de ce que j'ai dit en paſſant d'un fait particulier, rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en général, & je ne le pouvois faire, n'ayant pas le bien d'en connoître autre choſe que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'aſſure que c'eſt un fort honnête homme, qu'il a eu des emplois conſidérables, qu'il a beaucoup de mérite, & que M. le Duc d'Yorck en fait eſtime, je le crois ſans peine, & je ſuis prêt de le déclarer dans toutes les occaſions que j'en aurai, & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pu donner une autre idée, de ne s'y point arrêter, parce qu'elle ſeroit contraire à la vérité.

Voilà pour le général, dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier, je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui eſt depuis la page 221. juſqu'à la page 228., & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expreſſions dures, & quelques manieres de parler qu'on peut trouver mépriſantes, que j'aurois certainement évitées, ſi j'avois ſu ce que je ſais maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces

deux mots de la page 226. *ou malignement ou témérairement*: & ſi c'eſt ce qui l'a bleſſé, je le rétracte de bon cœur, & ſuis prêt de lui en faire ſatisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des *faits faux*, qui ayent pu donner ſujet de me blâmer d'avoir impoſé à un honnête homme, il m'a été impoſſible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me ſoupçonnera pas ſans doute d'avoir eu deſſein d'offenſer un homme d'honneur que je ne connoiſſois pas: car quelle raiſon en aurois-je pu avoir? Et on avouera auſſi que je ne ſuis pas blâmable d'avoir entrepris de juſtifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates; & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je réfutois, avoit parlé fort outrageuſement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de ſon Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce deſſein, je me ſuis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus ſenſibles que me fourniſſoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la dépoſition de ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates ayant accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi, avant qu'on l'eût mis en priſon, il ne parla que de ſes lettres, ſans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné une Guinée à des aſſaſſins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au S^r. Wakeman, pour empoiſonner Sa Majeſté. C'eſt ce que j'ai traité dans la quatrieme preuve du Chapitre 16.

J'y ai repréſenté que le Lord Chef de Juſtice, ayant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accuſé M. Coleman au Conſeil du Roi de ces crimes-là, Oates en avoit apporté quelques méchantes raiſons; mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conſeil qu'une inſtruction générale. . . . .

Mais puis qu'on ſe plaint, *que j'en ai mal uſé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, que j'ai avancé ſur ſon ſujet des choſes contraires à la vérité, que M. le Duc d'Yorck en a été ſurpris, & que M. Southwell a des preuves convainquantes, entr'autres un Regiſtre public, & une Lettre de feu M. Coleman, qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui*; je dois croire qu'il y a en tout cela quelque choſe que je ne comprends pas. Et ainſi, Monſieur, j'aurois tort de ne pas accepter une propoſition auſſi raiſonnable qu'eſt celle que vous fait M. Juſtel, en s'offrant *de faire envoyer les copies de ces Pieces originales*, qui me doivent apprendre *ce que j'ai dit de contraire à la vérité* touchant les faits qui regardent M. Southwell. Car je vous puis aſſurer de très-bonne foi que je n'en ſais rien. C'eſt pourquoi vous jugez bien, que, dans l'ignorance où je ſuis, je ne pourrois en conſcience

cience & ſans bleſſer mon honneur, faire cette déclaration générale: *Que j'ai été mal informé ſur le ſujet de M. Southwell, & que ce que j'en ai dit dans l'Apologie pour les Catholiques, eſt contraire à la vérité.* Car n'y ayant point parlé de M. Southwell ſur l'information de perſonne, mais ſeulement ſur ce que j'ai trouvé dans le Procès de M. Coleman, cette déclaration générale ne pourroit donner d'autre idée à ceux qui liroient l'Apologie, ſinon que j'aurois reconnu par là, que j'y aurois rapporté infidellement ce qui eſt dans ce Procès, en attribuant à M. Southwell d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas dit. Or c'eſt aſſurément ce que je ne donnerai pas lieu qu'on croie de moi, quand il y iroit de ma vie, n'y ayant rien dont je me ſente plus éloigné que d'être infidele dans ce que je rapporte des Auteurs ou des pieces que je cite. J'ai d'autant plus d'intérêt à ne pas donner ſujet qu'on ait ce ſoupçon de moi, que tout le monde ſait, qu'il y a maintenant en Hollande des Miniſtres François (*a*) qui ayant pris à tâche de me déchirer par de miſérables libelles, ne manqueroient pas de prendre cette occaſion de me faire paſſer pour un homme ſans foi, qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniés. On les connoît bien en Angleterre, puiſque la maniere ſéditieuſe dont ils avoient oſé parler des affaires de ce pays-là, a obligé l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique d'obtenir de Meſſieurs les Etats, la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre, *l'Eſprit de M. Arnauld*, quoi que je ſois peut-être le moins mal-traité d'un grand nombre de perſonnes qu'ils y déchirent, ſans aucun rapport à moi, que ridicule ou imaginaire; n'ayant preſque rien eu autre choſe à me reprocher que des intentions cachées, fondées ſouvent ſur des fauſſetés manifeſtes, comme lors qu'ils diſent, que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vûe d'intérêt, pour ne pas perdre mes bénéfices, moi que tout le monde ſait qui n'en ai aucun.

Je vous ſupplie très humblement de vouloir aſſurer M. Juſtel de mes très-humbles reſpects, & le remercier du ſoin qu'il paroît qu'il a pris d'empêcher que cette affaire n'éclatât avant que l'on ſe fût bien entendu.

Je ſuis, &c.

(*a*) Jurieux dans le libelle intitulé, *L'eſprit de Mr. Arnauld.*

LETTRE DE Mr. DU VAUCEL A Mr. ARNAULD.

En réponſe à celle du 19. Septembre précédent.

*Sur le livre de l'*Expoſition *de M. Boſſuet; l'affaire des IV. Articles, &* de Laminis Granatenſibus.

A Rome le 21 Octobr. 1684.

Rien n'eſt plus convaincant que ce que vous me marquez (*a*) du livre de M. de Meaux, & de l'injuſtice qu'on fait à MM. de Louvain. Mais on n'entend point ici raiſon là-deſſus. On n'oſe pas dire ouvertement que l'infaillibilité du Pape, &c. ſont des points de foi; & ainſi, on ne rétractera point ce qu'on a dit à l'avantage du livre de M. de Meaux; mais on prétend que c'eſt une doctrine la plus reçue & la plus commune dans l'Egliſe, & que l'autre n'y eſt, pour ainſi dire, que tolérée; de ſorte qu'on regarde comme une entrepriſe inſuportable, ce qui s'eſt fait dans l'Aſſemblée de Paris; principalement en ce qu'on a défendu d'enſeigner d'autre doctrine que celle des IV. Articles. Cependant ils ne voyent pas que ce qu'ils font à l'égard de l'Univerſité de Louvain a quelque choſe encore de plus odieux; & ſur-tout il eſt étrange, qu'on ſoit ſi peu touché de l'obſtacle que l'on met par là au retour de tant de milliers de Chrétiens dans le ſein de l'Egliſe Catholique. Mais c'eſt le génie de cette Cour, qu'on ne réformera pas en celà, comme en beaucoup d'autres choſes.

J'allai voir hier le bon P. Maillat (*b*), à qui je lus une partie de votre lettre. Il fit une objection aſſez naturelle contre le procédé que l'on tient en France, qui eſt, qu'il ne s'accorde nullement avec celui qu'on a tenu & qu'on tient encore ſur la ſignature du Formulaire, par laquelle il ſemble qu'on a reconnu expreſſément l'infaillibilité des déciſions du Pape, ſur les matieres de foi. Et il ne ſert de rien de dire que, *acceſſit conſenſus Eccleſiæ*; car cela n'a pas été vrai dès le commencement qu'on a exigé ces ſignatures; & l'acceptation de l'Egliſe de France ne fait par celle de toute l'Egliſe. Il auroit fallu attendre que toutes les autres parties de la Chrétienté, ou de l'Egliſe Catholique, euſſent reçu cette condamnation des V. Propoſitions, avant que d'exiger avec ſerment la ſouſcription du Formulaire. On ſe peut tirer de là, en diſant, que les V. Propoſitions avoient déja été condamnées en ſubſtance par le Concile de Trente, & que les Papes n'ont proprement rien décidé de nouveau par la condamnation qu'ils en ont faite. Mais j'eſtimerois encore plus court de répondre *Concedo totum*; & d'avouer que ce qu'on a fait en France, pour la ſignature du Formulaire, ne s'accorde pas avec ce qu'on fait aujour-

(*a*) Dans la lettre 488. (*b*) Dominicain.

d'hui contre l'infaillibilité. Cela me fait ſouvenir de l'objection que ſe firent eux-mêmes là-deſſus M. Talon & M. le Premier Préſident de Lamoignon, dans leurs Diſcours ſur la publication des Déclarations pour autoriſer le Formulaire. Ils voyoient bien le mal qu'ils faiſoient; mais ne croyant pas pouvoir s'oppoſer au torrent qui alloit à condamner les prétendus Janſéniſtes, ils ſe contenterent de dire, ſur-tout M. Talon, qu'on ſeroit toujours aſſez fort en France, pour s'oppoſer aux conſéquences que la Cour de Rome voudroit tirer, de ce qui ſe faiſoit alors touchant les Conſtitutions des Papes & le Formulaire. Un des grands maux que fait encore cette nouvelle diſpute des IV. Articles, c'eſt qu'elle réveille ici l'averſion qu'on a conçue depuis long-tems contre les Prélats Janſéniſtes, dont on croit que M. de Tournai eſt un des principaux, & que l'on ſait d'ailleurs être dans la doctrine des IV. Articles pour les principaux points, & très capable de la ſoutenir. De plus, cela fait qu'on ménage davantage les Réguliers, & qu'on eſt moins en état de les réprimer, & d'en corriger les abus; comme auſſi de ſoutenir la bonne morale contre le relâchement des Caſuiſtes, ainſi qu'on avoit commencé de faire les premieres années de ce Pontificat. Mais Dieu ſait quel bien il veut tirer de ces conteſtations, où la politique & la prudence de la chair paroiſſent avoir tant de part.

On ne doute point que l'extrait de la Préface du défunt Cardinal Albiſi ne ſoit du P. Fabri Jéſuite. Peut-être qu'on a ajouté cette Préface après l'approbation obtenue du Maître du Sacré Palais, comme il ſe fait quelquefois; quoique d'ailleurs ce Pere ne paroiſſe pas avoir le zele & la vigilance qu'il ſeroit à ſouhaiter pour la défenſe de la bonne doctrine. On dit qu'on a trouvé cent mille écus au Cardinal Albiſi après ſa mort.

J'ai bien de la joie que vous vous ſoyez déterminé à ne point retourner à.....*, au moins pour le préſent. L'année prochaine donnera peut-être quelque ouverture pour le pouvoir faire avec plus de ſureté. C'eſt une protection de Dieu viſible que vous vous portiez ſi bien, & que vous ſoyez en état de travailler plus que jamais pour la défenſe de la vérité, ſans aucun égard aux hommes.

* Paris.

Nous travaillons ici de la bonne ſorte à la défenſe de l'*Amor Pœnitens*. Nous avons plus d'eſpérance que jamais que tout ira bien. J'envoye à M. Gottefridi (*a*), une petite réponſe à des objections, dont il vous fera part. Nous travaillons à répondre à d'autres réponſes, les plus emportées & les plus déraiſonnables du monde, dont M. Gottefridi vous fera auſſi part (*b*). On y débute d'abord par dire, que M. de Caſtorie renouvelle les dogmes condamnés, " *Abbatis San Cyrani, Baii, Janſenii, Arnaldi & aliorum Doctorum Lovanienſium*; & que les dogmes qui regardent le Sacrement de

(*a*) Mr. de Neercaſſel.

(*b*) On les attribuoit au P. Fabri, Jéſuite.

„ Pénitence ſont contenus *in Libellis, de Frequenti Communione, Methodo* „ *Confitendi, Rituale Aletenſi, Specimen Patris Gabrielis & aliis pleriſ-* „ *que à Sancta Sede proſcriptis.* Enſuite on dit que les preuves de ſa doctrine „ ſont priſes de Luther, d'Antonius de Dominis, &c. "

Il eſt parlé dans la Préface du livre du Cardinal Albizi (*a*), d'une affaire à laquelle il marque qu'il a beaucoup travaillé, & qu'il appelle *de Laminis Granatenſibus.* Je me ſuis informé de ce que c'étoit: cela m'a été nouveau. Je ne ſais s'il le ſera auſſi pour vous. Il s'agiſſoit en cette affaire de certaines lames de cuivre, qu'on prétendoit avoir trouvées miraculeuſement dans des montagnes du Royaume de Grenade, où elles avoient été miſes, dit-on, du tems de la premiere irruption des Maures en Eſpagne, & qui marquoient comme une choſe reçue par ancienne tradition, que S. Jacques annonçant l'Evangile en Eſpagne, y avoit auſſi prêché l'immaculée Conception de la Sainte Vierge. Cette affaire avoit été portée premiérement à l'Inquiſition d'Eſpagne, & depuis évoquée à Rome, où elle eſt demeurée indéciſe depuis douze ou quinze ans, par le crédit de certains Réguliers qui avoient fait cette découverte, & qui s'échauffoient là-deſſus, comme s'il ſe fût agi de toute la Religion. Enfin, à l'inſtance principalement de feu M. Favoriti, la choſe ayant été ſoigneuſement examinée, on a reconnu que ce n'étoit qu'une fourberie; & les *Lames* ont été rompues & ſupprimées. Je n'ai point ſu ſi l'on a rien prononcé contre les Auteurs de cette fourberie, qui méritoient d'être rigoureuſement punis. Voilà ce que c'eſt que ces *Laminæ Granatenſes*, pour leſquelles le Cardinal Albizi avoit tant peiné, ou travaillé ſous les précédens Pontificats; car je crois que cela avoit commencé dès le tems d'Alexandre VII (*b*).

Je ne ſais ſi je vous ai mandé la mort du Frere Bonaventure, Supérieur & Inſtituteur *Dei Ritiri*, qui eſt cette Réforme étroite dont il avoit établi ſept ou huit Maiſons de l'Ordre de S. François. Il mourut au mois de Juin, en odeur de Sainteté. On a fait ſon portrait en eſtampe. Il étoit de Barcelonne, & paroiſſoit avoir le vrai eſprit de S. François. C'eſt dans la Maiſon de Rome qu'il eſt mort & a été enterré. C'eſt là qu'il avoit reçu le Jeune Abbé Albert-Burg, dont il eſt parlé dans la ſeconde Apologie. J'ai ſu que ce Religieux eſt paſſé depuis quelque tems, par l'ordre de ſes Supérieurs, dans la Réforme étroite qu'on appelle *L'y de Ripa*, qui eſt fort auſtère, quoique peut-être un peu moins que les Maiſons *Dei Ritiri.*

(*a*) C'étoit un Vol. in-fol. ſur des matieres de Droit. Il y parle durement dans la Préface, contre les prétendus Janſéniſtes. Voyez la lettre de Mr. Du Vaucel à Mr. de Neercaſſel, du 7 Octobre de la même année 1684.

(*b*) C'eſt ſous Urbain VIII. qu'elles avoient été déclarées apocryphes, par un Décret du 5 Mai 1639, publié le 13 Mai 1641. Au mois de Mars 1652, le Prédicateur Jéſuite de la Maiſon Profeſſe de Rome, s'étant autoriſé de ces *Lames* pour prouver l'immaculée conception, & ayant été dénoncé au Pape, il fut interdit, & obligé à une rétractation publique. Voyez le Journal de S. Amour, p. 203.

LETTRE CCCCXCV.

A M. DE NEERCASSEL, *par M.* ERNEST (*a*), *au nom de M.* ARNAULD. *Touchant le ſentiment des Scholaſtiques, qui font conſiſter la Juſtification dans une qualité habituelle; & ſur l'opinion des Attritionnaires.*

CEt écrit, Monſeigneur, que nous venons de recevoir (*b*), & que je vous renvoie avec quelques feuilles d'impreſſion (*c*) a été trouvé parfaitement beau & lumineux. Mais il ſemble qu'on pourroit faire cette objection contre ce qui eſt attribué à certains Scholaſtiques qu'on met dans une ſeconde claſſe. On dira qu'on attribue aux Attritionnaires des ſentimens qu'ils n'ont pas; ou qu'en les rapportant d'une maniere odieuſe, on les fait paroître tout autres qu'ils ne ſont en effet. Car diront-ils, la ſeule choſe en quoi nous ſommes différens des Scholaſtiques qu'on met dans la premiere claſſe, & qui admettent auſſi bien que nous une qualité habituelle dans laquelle ils font conſiſter la réconciliation, ou la juſtification, c'eſt que nous croyons que la ſeule crainte ſuffit pour bien diſpoſer une ame à recevoir cette qualité habituelle dans le Sacrement; au lieu que les autres ſoutiennent, que pour être diſpoſé ſuffiſamment à recevoir cette qualité, il eſt néceſſaire d'aimer Dieu ſur toutes choſes. Mais comme cela ne change point la nature de cette qualité habituelle, il s'enſuit, que ſi elle ne ruine pas dans leur opinion le grand commandement de l'amour, elle ne le ruine pas non plus dans la notre, puiſque la différence qui eſt entre nos opinions ne regarde pas la qualité dont il s'agit; mais ſeulement la diſpoſition pour la recevoir. 22 *Octobr.* 1684.

(*a*) Mr. de Neercaſſel avoit écrit à Mr. Erneſt le 20 Octobre 1684 en ces termes: „ Ayez la bonté de faire voir à Mr. votre pere „ (Mr. Arnauld) ce papier, & de me le renvoyer, après qu'il l'aura examiné". C'étoit le morceau qui compoſe le XVIII. § de la lettre paſtorale qui eſt à la tête de la ſeconde édition de l'*Amor Pœnitens*, où il traitoit de cette qualité habituelle. Mr. Erneſt ayant répondu à Mr. de Neercaſſel, au nom de Mr. Arnauld, nous avons cru devoir rapporter cette lettre. On voit par celle de Mr. de Neercaſſel à Mr. Arnauld du 18 Novembre ſuivant, que ce Prélat, après avoir retouché ſon écrit ſur les obſervations de ce Docteur, le lui renvoya pour la l'examiner & le corriger de nouveau. On peut voir la tournure qu'il donna en conſéquence à cette matiere aux §. 4 & 5 du chapitre 3. de ſon premier livre de l'*Amor Pœnitens*, auſſi-bien que dans le §. XVIII. de ſa lettre Paſtorale. Mr. Erneſt répondit encore à cette derniere lettre de Mr. de Neercaſſel du 16 Novembre, au nom de Mr. Arnauld. Cette réponſe eſt du 19. Nous ne la rapportons pas, parce qu'elle ne contient que 4 ou 5 corrections de peu de conſéquence.

(*b*) De Habitibus.

(*c*) De la ſeconde édition de l'*Amor Pœnitens*.

Ils pourront encore ajouter, que loin que leur opinion ruine le commandement d'aimer Dieu, au contraire ils ſoutiennent que cette qualité habituelle, dès qu'on l'a reçue par le Sacrement, auquel on s'eſt diſpoſé par la crainte ſeulement, cette qualité habituelle, dis-je, incline à faire des actes, ou de bonnes œuvres, & les rend en quelque ſorte plus faciles.

Cette difficulté, M., paroît conſidérable. On y peut néanmoins répondre: que l'opinion de ceux de la premiere claſſe, conſidérée en ce qu'elle a de commun avec l'opinion de ceux de la ſeconde, ruineroit auſſi le premier commandement, ſi elle n'étoit en quelque ſorte corrigée par la Doctrine qui enſeigne, que pour être juſtifié on eſt obligé d'aimer Dieu ſur toutes choſes, & qu'après avoir été juſtifié on eſt obligé d'aimer Dieu dans toutes ſes actions, & de tendre ſans ceſſe vers lui par un principe de charité. Car cette bonne & ſaine doctrine les met à couvert du reproche qu'on auroit lieu de leur faire ſans cela, que nonobſtant leur qualité habituelle d'amour, ils ne laiſſent pas de ruiner le grand commandement d'aimer Dieu; puiſque, pour ainſi dire, ils y ont ſuffiſamment pourvu d'ailleurs. Et cela étant, on les peut laiſſer jouïr paiſiblement de leur qualité habituelle, ſans les troubler dans l'uſage qu'ils en font, qui ne préjudicie en rien à l'obligation d'aimer Dieu, qui fait l'eſſence & la beauté de la Religion Chrétienne.

Mais pour les Attritionnaires, qui ſont ceux de la ſeconde claſſe, on a ſujet de les blâmer, & de leur reprocher d'avoir ruiné l'obligation d'aimer Dieu, par leur qualité habituelle, qui leur tient lieu de tout: car s'il s'agit du tems qui précéde cette qualité, ils diſent qu'il ſuffit de craindre, & ainſi ils ruinent pour ce tems-là le commandement de l'amour; & s'il s'agit du tems qui ſuit la reception ſacramentelle de cette qualité habituelle, ils ſoutiennent qu'on peut être des dix années ſans être obligé d'aimer Dieu. Or en faut-il davantage pour ruiner un commandement qui doit toujours obliger? Non ſans-doute.

Et il ſeroit ridicule de répondre qu'au moins cette qualité habituelle incline à aimer Dieu &c. C'eſt payer de paroles lorſqu'il s'agit des effets. Or tant s'en faut qu'on en voie des effets, que c'eſt tout le contraire. Cette qualité ne produit rien dans ſa reception: rien après; ſi ce n'eſt une fauſſe confiance, que, pourvû qu'on l'aie, on peut être même pluſieurs années, ſans faire ce qu'on eſt obligé de faire toujours.

On a donc ſujet de réfuter une opinion ſi monſtrueuſe, & d'appeller ſur-tout cette qualité, une qualité oiſive, puiſqu'elle ne produit rien d'elle-même, & que ces Auteurs au moins ne la joignent point à quelque choſe d'agiſſant, comme font ceux de la premiere claſſe, à qui on ne fait point de procès à cauſe de cela.

Je ne croyois pas être ſi long, M. ; cela m'ôte le loiſir de rien ajouter. Je viens de relire ceci à M. Davy. (Arnauld) Il dit que c'eſt bien, & il n'a rien à y ajouter.

LETTRE CCCCXCVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur les mauvaiſes affaires que l'Internonce de Bruxelles ſuſcitoit aux Docteurs de Louvain.*

EN vérité M., il eſt bien fâcheux, que, ſous un ſi bon Pape, d'auſſi gens de bien que MM. de Louvain ſoient ſi mal traités par ſon Miniſtre (*a*); & ce qui eſt plus étonnant eſt de voir que le ſujet de cette nouvelle perſécution qu'on leur fait, ſoit pour avoir eu recours à S. S. comme à leur Pere, en lui adreſſant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été ſi bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'employa pour eux avec beaucoup de bonté, pour faire ceſſer cette vexation injuſte (*b*). Et aujourd'hui au lieu de faire répondre quelque mot à la lettre que l'Univerſité a écrite ſur ce ſujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoyé la copie à l'Internonce, qui ſe trouvant piqué de ce que cette Univerſité n'avoit pu s'empêcher de repréſenter à S. S. que c'étoit lui, comme il eſt très-vrai, qui eſt le principal auteur de ces troubles, il s'eſt intrigué avec le Conſeil privé, dont le Préſident eſt tout devoué aux Jéſuites, & l'a engagé, pour tourmenter ces MM. de Louvain, à la procédure du monde la plus mal-honnête & la plus injuſte. Comme ce Conſeil parle toujours au nom du Roi, il a écrit de la part du Roi à l'Univerſité, qu'elle eût à faire ſavoir qui eſt celui qui a dicté la lettre, dont la copie étoit revenue de Rome. L'Univerſité a fait réponſe, que puiſqu'Elle avouoit cette lettre, il n'en falloit point chercher d'autre auteur. Rien n'étoit plus raiſonnable, & toutes les loix vouloient qu'on en demeurât là. Mais on n'écoute ni loix ni raiſon, quand on n'a pour but que de perſécuter les gens. On a cité le Secretaire de l'Univerſité, qui l'avoit écrite. On l'a preſſé de dire qui eſt celui qui l'avoit compoſée. Il s'eſt excuſé ſur le ſerment qu'il avoit fait de ne point révéler les ſecrets du corps. On n'a point voulu recevoir

La 276. du T. IV. 2 *Nov.* 1684.

(*a*) Mr. Tanara, Internonce de Bruxelles.

(*b*) Mr. du Vaucel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui ſuit : *C'eſt que les Docteurs avoient refuſé de ſe déclarer contre les IV. Articles du Clergé de France, comme je l'ai ſu de la propre bouche du Cardinal Tanara.*

cette excuſe, & on ne s'eſt pas ſoucié qu'il offenſât Dieu en allant contre ſon ſerment. Mais la vérité eſt qu'il ne ſavoit rien, & qu'ainſi il n'a pu rien dire; ſi ce n'eſt qu'on lui a demandé ſi ce n'étoit point quelqu'un ~~des cinq que l'Internonce avoit fait exclure il y a plus d'un an.~~ A quoi il a répondu que cela pouvoit être. On a cité encore deux ou trois perſonnes, & on ne ſait à quoi tout cela aboutira. Mais c'eſt une grande brouillerie, dont l'Internonce eſt l'unique cauſe; ce qui aſſurément ne ſert pas à faire eſtimer en ces quartiers-ci les Miniſtres du S. Siege.

Cependant ces MM. ſont réſolus de ſouffrir toutes ſortes de perſécutions plutôt que de découvrir l'auteur de la lettre, & ils ne peuvent pas faire autrement, ayant autant qu'ils en ont de conſcience & d'honneur: car ils voient fort bien qu'on n'a tant d'empreſſement de le ſavoir, que parce que l'on croit qu'il ſera plus facile de vexer & de tourmenter un particulier que tout un corps. Si on ſavoit à Rome ce que cela fait dire aux plus honnêtes gens de ce pays-ci, on auroit apparemment plus de ſoin de ménager l'honneur de la Cour Romaine. Comme la ſcience & la piété des Docteurs de Louvain eſt connue de tout le monde, on en a une très-grande eſtime; & cela fait dire aux uns: c'eſt bien à cet homme tout ſéculier, qui peut être marié l'un de ces jours, puiſque tout le monde ſait qu'il fait l'amour à une jeune veuve fort riche, qui paſſe la plus grande partie de ſon tems à jouer avec des femmes, & que l'on ſait y avoir perdu des ſommes notables, qui ne manque point de bals, de comédie & d'opéra pour ſe trouver avec le beau ſexe, & qui court après elle les yeux bandés, ce qu'on appelle jouer a colin-maillard: c'eſt bien à faire, diſent-ils, à un tel homme, à venir de ſi loin, pour être le perſécuteur de nos ſaints. D'autres comparent ce qu'il fait préſentement contre les plus gens de bien du pays, avec ce qu'il a fait il y a environ deux ans pour en protéger le plus grand frippon, qui eſt un certain Abafferden, qui ayant commis cent concuſſions & cent voleries, étant encore laïque & dans une charge toute ſéculiere, avoit pris les Ordres fort peu de tems avant qu'on l'eut recherché pour ſes crimes, & aujourd'hui il veut faire ſoumettre à la juſtice ſéculiere les plus légitimément exempts. Enfin ſa conduite préſente, pour opprimer autant qu'il eſt en lui les plus ſavans hommes & les plus pieux de la Faculté de Louvain, fait reſſouvenir de ce qu'il fit il y a environ quatre ans pour empêcher la réforme d'un Monaſtere de Chanoines réguliers dans le Duché de Limbourg. Il eſt bon que vous ſachiez cette hiſtoire.

Le dernier Abbé, étant touché de Dieu, avoit entrepris de l'y mettre, & il s'étoit adreſſé pour cela à l'Abbé des Ecoliers de Liege, qui eſt, comme vous ſavez, de la Congrégation de ſainte Genevieve, qui lui envoya

ſept

ſept ou huit Religieux pour commencer la réforme, & il ſe préſenta bien-tôt après, neuf ou dix jeunes gens qui prirent l'habit. Les anciens, qu'on ne contraignoit pas à vivre autrement qu'ils avoient fait juſqu'alors, ſi ce n'eſt pour le réglement de l'Office divin, qui ſe faiſoit beaucoup plus dévotement, entreprirent de renverſer ce nouveau deſſein, comme une nouveauté de Janſéniſtes. Ils s'adreſſerent pour cela à l'Internonce, par le moyen d'une femme avec qui il avoit accoutumé de jouer. Cette femme lui fait prendre feu pour ces difformés. Il fait venir un Décret de Rome, qui nommoit trois Religieux, dont l'un des trois devoit faire la viſite dans ce Monaſtere. Ce fut un Auguſtin qui l'y fit, & qui, ſous prétexte d'une demi-réformation, dont tout le monde pût être content, y laiſſoit regner de fort grands abus, comme la propriété, &c. L'Abbé diſſimule quelque temps, juſques à ce qu'il eût reçu ces Novices à profeſſion, qu'on le vouloit empêcher de recevoir; ce qui eût été tout perdre. Après quoi, il témoigna hautement qu'il ne pouvoit s'accommoder de ce qu'avoit ordonné ce Viſiteur, qui eût ruiné la véritable réforme, & n'en eût laiſſé qu'une fauſſe apparence. Ce Viſiteur, appuyé de l'autorité de l'Internonce, menaça de l'excommunier, s'il ne ſe rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint; & le fit en effet, l'Abbé étant demeuré ferme ſur ce que de fort habiles gens l'aſſurerent que ce Viſiteur paſſoit ſon pouvoir, n'ayant reçu ordre que de viſiter; ce qui ne donne pas le pouvoir d'uſer de cenſures pour faire exécuter. Et c'eſt ce qui a été jugé à Rome ſur l'appel de l'Abbé, qui étant mort bientôt après, malgré la brigue des non réformés, ſon Prieur ayant été un des trois qui furent nommés au Gouverneur, il a été choiſi, quoiqu'il eût peu de voix. Et ainſi, la réforme eſt préſentement fort bien établie dans ce Monaſtere; mais il n'a pas tenu à l'Internonce qu'elle n'y ait été renverſée. Ce ſeroit certainement un grand bien pour tout ce pays-ci, ſi on pouvoit prendre la réſolution de le rappeller, & d'envoyer à ſa place un homme plus ſage, & d'une vie plus édifiante, & qui ne fût point ſi entreprenant.

LETTRE CCCCXCVII.

AU MÊME. *Sur l'*Amor pœnitens, *& les emportemens de l'Internonce contre la Faculté de Théologie de Louvain.*

NOus avons reçu par deux ordinaires conſécutifs les Remarques ſur le livre du R. P***, & les réponſes aux objections contre l'*Amor pœnitens*. Et nous avons lu l'un & l'autre avec beaucoup de ſatisfaction; quoique ce n'ait La 344. du T. V. 24 Nov. 1684.

(a) Datée par erreur, dans la premiere édition, de 1686.

pas été, à l'égard de ces dernieres, ſans être touchés d'indignation, de voir qu'on ſouffre ſi long-tems, que le livre du monde le plus édifiant & le plus ſolide, compoſé par un Evêque d'un mérite ſi diſtingué, demeure toujours *in reatu*, pour parler ainſi, expoſé à être combattu par de ſi miſérables chicaneries, & que l'on regarde comme une grace l'eſpérance qu'on donne qu'il ne ſera point condamné. Eſt-ce qu'ils ne craignent point qu'il ne ſe trouve des Evêques, qui, n'ayant en vue que l'honneur de l'Egliſe que l'on traite ſi indignement dans ſes principaux Miniſtres, en faſſent éclater leur reſſentiment, en ſe trouvant appuyés d'un Prince qui les ſoutiendroit? Mais il y a encore bien d'autres choſes qui font gémir. L'Internonce ſe ſignale ici par ſes emportemens contre l'Univerſité de Louvain; & il ne ſe ſoucie pas de commettre l'honneur du S. Siege, pourvu qu'il ſe vange de ce qu'elle a fait des plaintes de lui à Sa Sainteté. Il a pouſſé le Conſeil privé à obliger le Greffier de l'Univerſité d'apporter ſes Regiſtres, pour en tirer cette lettre & la biffer. Une lettre envoyée, & reçue par le Pape, eſt plus au Pape qu'à ceux qui l'ont écrite; & s'il y avoit eu quelque choſe de repréhenſible, ç'auroit été au Pape à les en reprendre. Et ce qui eſt certain, eſt qu'on n'y peut toucher ſans lui faire affront, ſi ce n'étoit par ſon ordre. Comme il n'y a rien de plus raiſonnable que cela, l'Univerſité a cru que, pour ſe tirer de la perſécution qu'on lui faiſoit, elle devoit le repréſenter à l'Internonce. Mais ceux qu'elle lui a envoyés ſe ſont laiſſé attraper par cet indigne Miniſtre du S. S. Il leur a dit qu'ils n'avoient qu'à lui remettre leurs régiſtres entre les mains. Ils l'ont fait, & lui-même a remis ou a fait remettre à des Juges ſéculiers l'original de cette lettre écrite au Pape, qui étoit dans le régiſtre, qu'ils ont biffée & traitée indignement comme il leur a plu? Si on approuve cela à Rome, il faut avouer que leur conduite n'eſt guere uniforme, & qu'étant exceſſivement délicats ſur le point d'honneur, en de certaines rencontres, ils ne le ſont gueres en d'autres, où ils auroient raiſon de l'être. Le pis eſt que tout cela ne ſe fait que pour maintenir l'injuſtice que l'on fait à la Faculté de Théologie, en la privant de ſon droit d'élection, ce qui peut cauſer des maux infinis à l'Egliſe; parce que ſi le méchant parti y prévaloit, tout ce que cette Faculté fait de bien maintenant, ſeroit perdu, & la méchante morale ſe répandroit impunément dans toutes les Egliſes de ces quartiers-ci. C'eſt de quoi on devroit être plus touché que des bons ou mauvais ſuccès de la guerre contre les Turcs. Cependant n'eſt-il point à craindre qu'irriter Dieu par ces plaies que l'on fait à ſon Egliſe, qui lui eſt plus chere que tous les royaumes temporels, ne ſoit pas un bon moyen pour attirer ſa bénédiction ſur les armées chrétiennes, qui viennent d'être bien humiliées par la levée du ſiege de Bude, où on avoit perdu tant de braves gens? Je veux bien néanmoins qu'on ne pénetre pas dans les deſſeins de Dieu; mais enfin il eſt

assuré que la maniere si dure & si injuste, dont on traite une Faculté de Théologie, dont toutes les Eglises de ces pays-ci ont tiré jusques ici de si grands services, ne sauroit être agréable à Dieu; & que ceux qui se servent du nom de S. S. pour l'autoriser, lui en rendront quelque jour un terrible compte, & qu'il pourra bien arriver, que, loin d'avancer par là le dessein qu'ils ont, ce pourra être tout le contraire. Car on s'irrite avec raison contre une contrainte injuste; & il est fort naturel que ce soit une occasion à des gens désintéressés, qui n'aiment que la vérité, de s'instruire plus qu'on ne voudroit, de ce qu'on auroit voulu qu'ils crussent aveuglément.

Je crois qu'on vous a mandé la mort de M. la Duchesse de Luynes. (a) On nous a mandé depuis celle de Madame Thomas de Rouen, mere de M. du Fossé, & du mari de ma niéce. Nous la recommandons à vos saints Sacrifices. C'étoit une fort bonne femme.

Je suis très-content des remarques. Ce Moine que vous y réfutez, est un grand brouillon. Je suis tout à vous.

(a) Seconde femme du Duc de ce nom.

LETTRE CCCCXCVIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur l'opposition de ses amis à son retour; le Journal des savans, & les nouvelles de la République des Lettres.*

JE vous suis bien obligé de ce que vous avez fait pour notre cousin auprès de M. le Jeune. Mais je suis très-persuadé qu'il fait en cela une bonne œuvre, & qui lui sera d'un grand mérite devant Dieu. 28 Nov. 1684.

Pour ce qui est de ce qui vous a été mandé par le bon vieillard à la grande barbe, (a) je ne prétends point du tout qu'il se fasse rien contre votre sentiment. Et ainsi, l'opposition étant toujours telle que vous dites, il n'y faut plus penser, jusqu'à ce que Dieu ouvre quelque occasion qui rende la chose plus faisable. Ce n'est pas que je sois persuadé que ceux qui s'y opposent ayent raison; mais il y a bien des choses où l'on doit avoir égard aux oppositions de ses amis, quoiqu'elles ne soient pas raisonnables.

On auroit bien de la joie & de la consolation d'avoir ici avec nous la personne dont vous m'écrivez; (b) mais il n'est pas à propos que nous soyons davantage de personnes ensemble; & il n'y a pas même de place; car nous n'avons plus que le haut de la maison, & les deux sœurs occupent le premier étage.

(a) Mr. Arnauld lui-même. (b) Le P. Quesnel.

Je vous prie de dire à M. de Betincourt (*a*) que ſon livre eſt achevé d'imprimer. (*b*) Je penſe qu'il fera bien du fruit; car il me paroit tout-à-fait convaincant : on s'en va le faire traduire en flamand. L'Auteur des *Nouvelles de la République des Lettres*, * en avoit dit un mot au mois d'Août, & avoit promis d'en parler plus au long; mais il a fait depuis, ſeptembre & octobre, ſans qu'il en ait parlé. C'eſt aſſurément qu'il ne ſait comment s'y prendre. Ces *Nouvelles* ſont pour le moins auſſi belles que le Journal de Paris : je ne ſais ſi on ſouffre qu'elles s'y débitent; mais je ſais qu'il y a des perſonnes de condition qui les font venir par la poſte. Si vous aviez trouvé un Précepteur *à façon* pour M. votre fils, je ne ſais s'il ne ſeroit point à propos qu'il lui lût, du Journal des ſavans, toutes les fois qu'on en donne, ce qui ſeroit à ſa portée; cela ſert à former l'eſprit; ou même de ces *Nouvelles*, ſi elles ſe vendoient à Paris.

* Bayle.

(*a*) Mr. Nicole. (*b*) Les Prétendus Reformés convaincus de Schiſme.

LETTRE CCCCXCIX.

A M. DE NEERCASSEL. *Excellence de l'Amor pœnitens. Futilité des objections qu'on y oppoſe.*

29 *Nov.* 1684. NOus avons bien de la joie de ce qu'il ſemble enfin, que notre ſiecle ne ſera pas aſſez malheureux pour être obligé de voir la condamnation d'un des plus excellens livres qui ſe ſoient faits depuis long-tems. Mais ce n'a pas été en même tems ſans beaucoup d'indignation, que j'ai parcouru les miſérables objections qu'on a fait contre. Je me ſuis plus arrêté à ce qu'on y dit contre *l'Expoſition de la doctrine de S. Thomas.* (*a*) Il n'y a pas, en tout ce que ce brouillon objecte, un ſeul mot de raiſonnable. Toute ſa chicanerie conſiſte aux mots de *contritio perfecta*, dont on ne s'eſt jamais ſervi, qu'il ſubſtitue à ceux de S. Thomas, auxquels on s'eſt uniquement arrêté. Et après cela, il dit en l'air, que des démonſtrations ne valent rien, ſans oſer dire que l'argument peche en la forme, & que par conſéquent on en peut accorder la majeure & la mineure, & nier la concluſion : ou que S. Thomas eſt cité à faux dans la majeure ou dans la mineure. Or c'eſt ce qu'il ne fait jamais, & ce que perſonne ne ſauroit faire. Il faut ſeulement prendre garde qu'on a manqué en quelques endroits des démonſtrations, de renvoyer aux propoſitions, comme à la fin de la mineure de la ſeptieme démonſ-

(*a*) C'eſt l'écrit qui ſe trouve à la fin du premier Appendix de l'*Amor Pœnitens*. Tome II. page 36 & ſuivantes.

tration ; où il faut mettre, après ces mots *virtute materiæ*, (prop. 1.) & à la fin de la majeure de la 6. (prop. 6.)

Ce Sophiſte eſt ſi étourdi, qu'il dit, *Demonſtratio decima non benè formatur* ; quoiqu'elle ſoit plus claire que le jour, & qu'on n'y prouve rien dont lui-même ne convienne : car tous les Attritionnaires ſoutiennent que le péché eſt remis à celui qui a une vraie contrition, même hors le Sacrement, *ſed non ſine ordine ad claves*. Et c'eſt tout ce que l'on prouve par cette 10e. démonſtration.

Au lieu de s'arrêter à S. Thomas, & à S. Thomas dans ſa ſomme, (car c'eſt de cela ſeul dont il s'agit en cet endroit là,) il dit que S. Thomas dit d'autres choſes en d'autres endroits ; ou, ce qui eſt plus extravagant, que le Concile de Trente, pris dans le ſens des Attritionnaires, ne dit pas cela. Et il ſuppoſe par-tout que l'opinion des Attritionnaires eſt la doctrine de l'Egliſe. Quelle miſere, qu'on ſoit obligé de répondre à de telles impertinences ! Mais je ne doute point que cela ne ſoit déjà fait. On devoit mettre en italique les dix-neuf propoſitions, qui ſont mot à mot de S. Thomas : je crois qu'on l'a fait dans la ſeconde édition.

Nous croyons que notre petit ami (*a*) ſera parti ſamedi pour retourner ici. Je crains que cela ne ſe paſſe mal entre lui & Mademoiſelle Schifpers. Il aura de la peine à ſouffrir, ſans s'altérer, l'injuſtice qu'elle lui fait ; car ſon procédé eſt inexcuſable. Et permettez-moi, Monſeigneur, de vous dire que nos amis de delà, qui ſemblent le condamner, comme étant trop attaché à ſes intérêts, n'ont pas raiſon. Mais il faut prier Dieu pour lui, qu'il agiſſe avec plus de modération. Et je vous ſupplie, Monſeigneur, de le faire avec votre ſainte famille, à qui la notre fait ſes très-humbles recommandations. Dieu a béni la bonté que vous avez eue pour notre Diacre, (*b*) de le vouloir bien ordonner ſans titre ; car cette affaire eſt raccommodée : celui (*c*) qui lui avoit promis une penſion viagere, étant maintenant très-bien diſpoſé pour lui, & diſpoſé de la lui donner.

(*a*) Mr. Guelphe, qui avoit des affaires d'intérêt avec Mademoiſelle Schifpers, au ſujet de l'impreſſion du nouveau Teſtament de Mons.

(*b*) Mr. Erneſt Ruth-D'ans.

(*c*) Mr. des Touches.

LETTRE D.

A M. l'Abbé LOUIS PERRIER. *Il lui envoye une atteſtation au ſujet du différend que M. Paſcal avoit eu avec Meſſieurs de P. R.*

La 40. du Tome IX. 3 *Dec.* 1684.

C'Eſt de grand cœur que je vous envoie l'atteſtation que vous me demandez : mais je ne vois pas de quelle utilité il ſeroit qu'elle fût reconnue par devant Notaires : car ces Notaires ne pourroient pas atteſter de la vérité du fait, n'en ſachant rien ; & pour ce qui eſt de ma ſignature, elle eſt plus connue que ne ſeroit la leur, qui même ne feroit pas foi en France, ſi elle n'étoit légaliſée par le Magiſtrat. Tout cela de plus ſeroit inutile ; car les reconnoiſſances par devant Notaires, ſervent principalement pour arrêter la date des Actes, & pour empêcher qu'on ne les puiſſe antidater. Or la date ne fait rien du tout à celui-ci.

On eſpéroit que toute la famille (*a*) pourroit ſe venir établir à Paris, dont on avoit bien de la joie ; mais on dit préſentement que cela eſt changé. Il faut vouloir ce que Dieu veut. Mes très-humbles recommendations, s'il vous plaît, à Madame votre mere, & à vos deux cheres ſœurs. Je n'ai pas manqué d'offrir le ſaint Sacrifice pour le repos de celui (*b*) qui vous a quitté plutôt, pour aller où nous deſirons tous d'arriver. Je ſuis tout à vous, &c.

Atteſtation dont il eſt parlé dans la lettre précédente.

Comme je ſuis parfaitement informé de tout ce qui s'eſt paſſé dans le différent que M. Paſcal a eu avec MM. de Port-Royal, les deux dernieres années de ſa vie (*c*), que nous nous en ſommes entretenus pluſieurs fois ; que j'ai eu part à divers écrits qui ſe ſont faits ſur ce ſujet ; que je l'ai vu même pendant ſa derniere maladie, & qu'il m'en a parlé toujours de la même ſorte : je puis rendre témoignage que ce qui eſt dit du ſujet de ce différent *dans la lettre d'un Théologien à un de ſes amis* du 15 Juillet 1666. ſur la déclaration de M. le Curé de Saint Etienne du-Mont, eſt exactement véritable. Et ainſi je puis aſſurer, auſſi bien que l'Auteur de cette lettre, que M. le Curé de S. Etienne ayant mal compris ce que lui diſoit un malade, qui avoit beaucoup de peine à parler, a déclaré de bonne foi ce qu'il s'eſt

(*a*) Mr. Arnauld parle de lui-même & de ſes Compagnons de retraite.

(*b*) Blaiſe Perrier Diacre, mort à Paris le 15 Mars 1684. âgé de 30 ans 7 mois, *Voyez* Recueil de Pieces, imprimé à Utrecht en 1740.

(*c*) On en peut voir l'hiſtoire au long dans un Mémoire ſur la Vie de Mr. Paſchal, inſeré dans le Recueil cité plus haut.

imaginé qu'il avoit dit; mais qu'il a pris tout le contraire du ſens de M. Paſcal, ayant compris qu'il blâmoit MM. de Port-Royal d'être trop peu reſpectueux envers le Pape, au lieu qu'il ne les a jamais repris que de porter ce reſpect trop loin, & de s'être ſervis de quelques termes qui lui paroiſſoient équivoques, & que MM. de Port-Royal ſoutenoient ne l'être en aucune ſorte, comme ils n'ont point paru tels en effet au commun de l'Egliſe. C'eſt ce que je déclare avec une entiere ſincérité. Fait ce vingt-un Décembre 1684. Signé, ANTOINE ARNAULD, Docteur de Sorbonne.

LETTRE DI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la conduite d'une Religieuſe de Port-Royal, touchant la nouvelle Abbeſſe.*

JE ne viens que de recevoir votre lettre. J'ai bien de la peine de ce qui vous en fait. Mais permettez-moi de vous dire qu'il y a bien en tout cela de la mauvaiſe entente. On ne croit point que la perſonne veuille faire un parti. Elle ſe trompe en cela. On a ſeulement un peu de peine, je vous le dirai franchement, de ce qu'elle paroit regretter trop celle que Dieu a retirée à lui, & n'avoir pas aſſez de confiance à celle qui tient ſa place. Si cela eſt je ne la puis excuſer. Et c'eſt, ce me ſemble, une tentation fort ſubtile, mais qui n'en eſt pas moins tentation, de ſe réjouir de l'humiliation qui lui revient de l'opinion qu'on a d'elle ſur ce point, en négligeant de travailler à empêcher qu'on ne l'ait. L'édification du prochain eſt l'un des devoirs les plus eſſentiels de la piété chrétienne. C'eſt la bonne odeur de Jéſus-Chriſt qu'on eſt obligé de répandre. La vraie humilité conſiſte à être vil à ſes propres yeux, & à le vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande ſimplicité qui n'affecte rien, & qui ne faiſant rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne penſe qu'à ſatisfaire à ce que Dieu demande d'elle ſelon ſa vocation. C'eſt pourquoi je ne vous diſſimulerai pas: (car je me ſens porté à vous dire la vérité ſans déguiſement, étant perſuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'une ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de Sous-prieure, & qu'elle eût fait ſeulement ce qu'on lui avoit ordonné pour ſa pénitence, ſans y ajouter d'elle-même des choſes extraordinaires. Cela eſt condamné par la Regle, qui dit, ce me ſemble, que tout ce que l'on fera en ce genre-là, ſans la permiſſion de l'Abbé, ſera imputé à

La 277. du T. IV. 23 Dec. 1684.

vaine gloire. Ne croyez pas que ce que je vous dis diminue en rien l'affection que j'ai pour cette perſonne. Je penſe au contraire lui en donner des marques en vous en parlant avec tant de liberté. Nous avons tous des défauts, & nos plus grands amis ſont ceux qui ont la charité de nous les faire connoître. Quand on ſe tromperoit en prenant pour défaut ce qui ne l'eſt pas, ou qui l'eſt moins que l'on ne penſe, une ame vraiment humble a toujours moyen d'en profiter, ou en s'avançant dans la vertu, que l'on ſe ſeroit imaginé qui lui manque, ou en évitant de petites choſes, qui n'auroient pas édifié le prochain. On n'avance guere par les éclairciſſemens, & c'eſt ſouvent l'amour propre qui les recherche plutôt que la charité. La meilleure juſtification eſt de nous conduire de telle ſorte, que ceux mêmes que nous craignons qui ne ſoient pas ſatisfaits de nous, ayent tout ſujet d'en être contens. On n'a ſouvent beſoin pour cela que d'un peu plus de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre par laquelle je me plaignois d'une de vos bonnes amies (*a*), que l'on m'avoit mandé n'être pas aſſez diſcrette dans ſes auſtérités? Si cela eſt, elle eſt digne de pitié. Car aſſurément elle offenſe Dieu en penſant le ſervir.

(*a*) De Madame de Fontpertuis elle-même.

LETTRE DII.

AU P. QUESNEL.

La 278. du T. IV.

Sur la Réponſe au P. Mallebranche, & le livre du P. Le Porc.

17 Janv. 1685.

JE tâcherai de vous envoyer le commencement de la Réponſe au ſyſtême (*a*), que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre ſi-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'enverrez à votre ami de la Beauſſe (*b*). J'ai lu une grande partie du livre du P. Le Porc. C'eſt un livre très mal fait. C'eſt un vrai déclamateur, & un miſérable Sophiſte. Il n'a nuls principes de Théologie. Les vérités qu'il a retenues ruinent les fauſſetés qu'il avance. Il calomnie M. d'Ypres d'une maniere tout à fait honteuſe. Et rien n'eſt plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calviniſtes pour ſoutenir invinciblement (les fauſſes maximes étant accordées,) l'une de leurs plus grandes héréſies.

(*a*) Du P. Mallebranche.
(*b*) Mr. Nicole qui étoit à Chartres.

LETTRE

LETTRE DE Mr. DE NEERCASSEL A Mr. ARNAULD.

*Il le prie d'examiner ſa réponſe à M. de Grenoble touchant quatre difficultés ſur l'*Amor Pœnitens: *il fait mention d'une autre réponſe ſur les Ordinations Angloiſes, & de quelques autres Ecrits.*

JE vous prie, Monſieur, de vouloir examiner la lettre pour M. de Grenoble (*a*), & de me la renvoyer ſous une enveloppe de M. Gael, ou de MM. Erkel (*b*). 27 *Janv.* 1685.

Je vous donnerai auſſi la peine de vouloir examiner ma réponſe à la lettre à M. Snellaerts, dont je ne ſaurois approuver tous les ſentimens. Je vous enverrois aujourd'hui cette réponſe, mais elle n'eſt pas encore écrite au net (*c*). M. de la Rue me mande que Sa Sainteté ne ſait rien de tout ce

(*a*) C'eſt la réponſe à celle de ce Prélat du 27 Novembre 1684.

(*b*) Mr. de Grenoble, après avoir témoigné qu'il avoit lu le livre de l'*Amour Pénitent* avec une très grande conſolation, & qu'il y „ avoit remarqué un fond de doctrine ſolide, „ dont tous les vicieux & les Confeſſeurs re„ lâchés ne s'accommoderont point; mais que „ tous ceux qui ont quelque goût pour l'anti„ quité, & quelque amour pour l'Egliſe, trou„ veront admirable", releve quatre endroits particuliers, ſur quoi, dit-il, *quelques perſonnes de piété auroient déſiré un peu d'éclairciſſement.* 1°. Sur la difficulté de concilier ſon opinion touchant l'efficacité de la contrition avec le Concile de Trente, qui en ſuppoſe une, qui ne peut ſeule juſtifier le pécheur; mais qui le peut avec le ſacrement. 2°. Sur l'uſage de l'ancienne Egliſe, de ſoumettre tous les péchés mortels à la pénitence publique & canonique. 3°. Sur la diſcipline de l'Egliſe, dans les premiers ſiecles, de ne donner jamais deux fois le ſacrement de Pénitence aux grands pécheurs. 4°. Sur ce qui eſt dit enfin, que la plupart des chrétiens des premiers tems gardoient leur innocence. M. de Neercaſſel, dans ſa réponſe donnoit à Mr. de Grenoble ſur ces quatre points les éclairciſſemens qu'il deſiroit; de telle ſorte que ſa réponſe formoit un traité, plutôt qu'une lettre. Elle fut envoyée le 16 Fevrier de la même année.

(*c*) Cette lettre à Mr. Dominique Snellaerts, Chanoine de Gand, & puis d'Anvers, très célébre pour ſon érudition dans les matieres canoniques, rouloit ſur la queſtion de la validité der Ordinations Angloiſes. Le Cardinal Cazanata avoit conſulté ſur ce ſujet Mr. de Neercaſſel, deſirant, pour des raiſons très importantes, ſavoir ſur cette matiere le ſentiment des Catholiques, & même des Proteſtans. Mr. de Neercaſſel avoit écrit le 21. Novembre précédent à Mr. Erneſt, pour le prier de lui procurer ſur cette queſtion, l'avis de MM. Arnauld, Snellaerts &c. Mr. Erneſt lui avoit fait une premiere réponſe, & lui en fit une ſeconde le 10 Janvier, pour ſe décharger ſur Mr. Snellaerts ſeul de l'examen de cette queſtion. „ Si nous avions eu des livres, nous „ n'aurions pas ſouffert que d'autres nous „ dévançaſſent dans ce devoir, dit Mr. Erneſt. „ Mais il a été impoſſible, même à M. Davy, „ d'examiner cette matiere ſans livres". On voit par la lettre de M. de Neercaſſel à M. Erneſt du 4 Janvier, qu'il avoit trouvé des autorités & des lumieres ſur cette queſtion, dans ce qu'il appelle les *Animadverſions* de M. Arnauld contre l'*Alexipharmacum* de Jurieu, dans Pearſon, Hammond; dans les Préjugés légitimes de M. Nicole; & ſurtout dans ce qu'il appelle *Ordinale Anglorum*, dans le *Vindiciæ Miniſterii Anglicanæ Eccleſiæ* par Maſonius, contre Sanderus Briſtous; dans Campnæus & autres célébres Catholiques Anglois, qui floriſſoient au commencement du regne d'Elizabeth, & qui tous ont regardé comme *entiérement nulle* l'ordination de Parquer, *tum quia à laicis, & non ab epiſcopis peractam dicunt, tum quia ordinationis formulam veram non adhibitam fuiſſe aſſerunt*, & du quel ſeul tout le

que le Sécrétaire de *Propaganda fide* m'a écrit en ſon nom (*a*). Le Comte Caſoni a deux fois parlé à Sa Sainteté de cette affaire, & a ordre de demander à M. le Sécrétaire, ce que c'eſt que cette lettre qu'il m'a écrite, comme de la part de Sa Sainteté. Il me mande auſſi que cette affaire cauſera du bruit à Rome.

M. de La Rue ne me mande rien de l'état du livre du P. Hazard. Le P. van Hek m'a auſſi écrit. Il me parle fort au long de ce livre; mais il ne dit rien de ſa condamnation. Il ſe plaint fort de M. de Schelſtrate, comme d'une perſonne très mal affectionnée à la doctrine de S. Auguſtin, & fort porté pour les Jéſuites. Le P. van Hek ſe gouverne bien à l'égard de M. Bont. Il le ſoutiendra, s'il peut.

M. de La Rue m'a envoyé l'Ecrit qu'il a compoſé pour la défenſe de l'*Amor Pœnitens* (*b*). Je n'en ai lu qu'une page, qui me paroit belle & nette.

Le dernier livre du P. Maimbourg offenſe bien les Romains. On en eſt extrêmement en colere à Rome. Les hérériques d'ici font grand cas de ce livre. Je ne l'ai pas lu. Peut-être que M. Snellaerts feroit très bien, s'il entreprenoit d'attaquer quelques endroits de ce livre. Cela pourroit appaiſer la colere des Miniſtres du Saint Siege contre MM. de Louvain (*c*). M. de La Rue me marque que les plus ſages même de Rome demeurent encore dans leur mécontentement contre nos pauvres Docteurs de Louvain.

Je vous prie que M. Michelin (de Pontchâteau) voie auſſi la lettre de M. de Grenoble, & qu'on prenne garde à tout, & qu'on marque librement les fautes qu'on y trouve.

monde convient que les Evêques Anglois tiennent leur conſécration. Mr de Caſtorie, dans ſa lettre du 4 Janvier, demande des éclairciſſemens ſur le fait de la réordination de P. Goſt Aumônier de Charles I. & d'Alexandre Witte, entrés l'un & l'autre dans l'Oratoire, lors de leur retour dans le ſein de l'Egliſe. C'eſt ſur ces autorités que M. de Caſtorie compoſa ſa réponſe au Cardinal Caſanata, qu'il acompagna des lettres que M. Snellaerts lui avoit écrites ſur la même matiere. Le Prélat ne fut pas ſi ſatisfait de celle que le même M. Snellaerts lui écrivit ſur les réordinations de P. Goſt & d'Alexandre Witte. C'eſt la réplique qu'il y fit qu'il ſoumit au jugement de M. Arnauld. M. Erneſt dans ſa lettre du 4 Mars parle d'une nouvelle réponſe de M. Snellaerts ſur cette matiere, à laquelle M. Arnauld & le P. Q. ne trouverent rien à redire.

(*a*) Sur l'affaire de Théodore Romain. Voyez ci-après Lettre du 8 Fevrier 1685.

(*b*) C'eſt l'Ecrit intitulé: *Brevis expoſitio doctrinæ Libri &c, ad confutandas cujuſdam anonymi objectiones.* Il contenoit 27 pages d'écriture. Cet anonyme étoit le P. Wynants.

(*c*) M. Erneſt répondit à M. de Neercaſſel ſur cette propoſition le 28 Janvier, en ces termes: „ Je ne crois pas qu'on lui puiſſe „ faire (à M. Snellaerts) la propoſition d'é„ crire contre le P. Maimbourg. Car ſi ce P. „ ne ſoutient que la doctrine des quatre Arti„ cles du Clergé, ce ſeroit en vain qu'on „ prieroit M. Snellaerts de réfuter une doctri„ ne qu'il ſoutient lui-même, peut-être plus „ fortement encore que le P. Maimbourg. „ Nous n'avons point encore vu ſon livre. ".

LETTRE DIII.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

(Par M. ERNEST, au nom de M. ARNAULD.)

ON n'a preſque rien trouvé, Monſeigneur, à changer à cette lettre. 31 *Janv.* 1685. (en réponſe à celle de M. l'Evêque de Grenoble) Il y a quelques petites corrections au commencement, dont il n'eſt pas beſoin que je diſe rien, parce que l'on voit aſſez la raiſon qu'on a eue de les faire.

Pour la ſeconde difficulté, (propoſée par M. de Grenoble) nous ne croyons point que l'*Amor Pœnitens* ait donné lieu de la propoſer. Car quoiqu'on y ſoutienne que l'on ne faiſoit point autrefois dans l'Egliſe cette diſtinction de péchés publics & ſecrets, pour ne ſoumettre à la pénitence publique que les péchés publics, puiſqu'il eſt certain qu'on y a ſoumis auſſi des péchés ſecrets, il ne nous paroit pas néanmoins qu'on y ait avancé que tous les péchés généralement publics & ſecrets, pourvu qu'ils fuſſent mortels, étoient ſoumis à la pénitence publique; ce qui eſt bien différent. Car on ne peut conteſter le premier; & il faut avouer que le ſecond ſouffre quelques difficultés. Si le fait eſt tel que je le dis; c'eſt-à-dire, ſi on n'enſeigne dans l'*Amor Pœnitens* que ce que je viens de marquer, on croit qu'il ſeroit bon de faire remarquer cela d'abord, en répondant à cette ſeconde difficulté. Car il eſt toujours plus avantageux que l'on voie que l'*Amor Pœnitens* ne ſoutient rien en cela que de bien certain. De ſorte qu'étant mis à couvert, par une eſpece de petite préface, tout ce qu'on répond enſuite paroitra comme *ex abundanti*. La réponſe au reſte à cette difficulté eſt fort belle & fort convaincante.

J'oublios de marquer qu'on a trouvé à redire à l'*Illuſtriſſime Princeps*. On croit qu'il ne faut point qu'un Evêque appelle un autre Evêque *Princeps*. Ainſi il ſuffira de mettre *Illuſtriſſime ac Religioſiſſime Antiſtes*, &c. Voilà, Monſeigneur, toute la critique de cette lettre.

LETTRE DIV.

A. M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *Sur un écrit de M. du Vaucel; & d'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire.*

J'Ai bien de la joie, Monſeigneur, de ce que M. Valloni (*a*) travaille ſi bien pour la vérité; mais j'ai en même tems bien de la douleur de ce qui l'o- La 287. du T. IV. 4 *Fevr.* 1685.

(*a*) Mr. du Vaucel.

blige à ce travail. Car je ne ſaurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation, de voir qu'un ſi excellent livre (a) ſoit ſi long-tems ſoumis à un examen ſi injuſte; & je ne ſaurois croire que de telles gens méritent qu'on les défende contre le nouveau livre de M. Maimbourg, quand il auroit paſſé en quelque choſe les bornes de la vérité, outre qu'il ſeroit impoſſible de les contenter, parce que, quoique l'on dit pour eux, ce ſeroit toujours beaucoup moins qu'ils ne voudroient.

Pour l'affaire de Bruges, jamais Ordonnance ne fut plus extravagante, & plus ſcandaleuſe pour l'Egliſe. Car on y défend la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire abſolument, & ſans aucune diſtinction des laïques & des Eccléſiaſtiques, de ceux qui auroient permiſſion de la lire, & de ceux qui ne l'auroient pas. De ſorte que ni l'*Index*, ni le Catéchiſme de Malines, ni l'Ordonnance de Philippe II. ne peuvent juſtifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non-ſeulement parce que les tems ſont bien changés depuis, comme vous avez très-judicieuſement remarqué dans votre livre, *de Lectione ſcripturæ ſacræ;* mais auſſi parce que l'*Index*, le Catéchiſme & le Placard ne diſent point abſolument, qu'il eſt défendu de lire l'écriture en langue vulgaire, mais ſeulement qu'on ne la lira point ſans permiſſion; ce qui eſt ſi différent, que Bellarmin accuſe Kemnitius d'un menſonge très-impudent, pour avoir confondu l'un avec l'autre. *De verbo Dei l. 2. c. 15. §. At Catholica Chriſti Eccleſia.*

Le ſujet que vous pourriez prendre d'écrire à cet Evêque ſur ſon Ordonnance, ſeroit le ſcandale que ces ſortes de défenſes font parmi les hérétiques; lui repréſentant combien cela empêche leur converſion, comme le P. Veron ſi célebre Controverſiſte a reconnu dans l'Avant-propos de ſa traduction du N. T. On le peut voir dans la préface du troiſieme livre contre Mallet, de la lecture de l'Ecriture ſainte. Vous pourriez marquer auſſi que tous les Peres généralement, ſans en excepter aucun, ont conſeillé la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire à toutes ſortes de perſonnes; en latin à ceux de l'Egliſe Latine, en grec à ceux de l'Egliſe Grecque, en ſyriaque aux Syriens &c. Qu'au commencement des dernieres héréſies on a pu avoir quelque raiſon de ne permettre pas cette lecture indifféremment à tout le monde, parce que les hérétiques avoient prévenu les ſimples de cette fauſſe opinion, qu'ils devoient trouver dans la Bible tous les dogmes de la foi, ſans s'arrêter aux ſentimens de l'Egliſe Catholique. Mais que tous les Catholiques ſont maintenant très-éloignés de cette penſée; de ſorte que ce n'eſt plus préſentement que pour édifier leur piété, que les perſonnes pieuſes liſent la Bible, & ſur tout le Nouveau Teſtament en langue vulgaire. Et on eſt aſſuré que ceux qui s'appliquent à la conduite des ames,

(a) Le livre de l'*Amor Pœnitens* de Mr. de Caſtorie.

témoigneront qu'elles en tirent beaucoup d'avantage, & que ce que l'on craignoit autrefois, n'arrive point. Cela ſe voit en France, où il ſe vend une infinité de Nouveau Teſtament en langue vulgaire, ſans qu'on en demande aucune permiſſion, & on ne trouve point que cela faſſe de mal à perſonne.

J'ai vu, Monſeigneur, votre derniere lettre à M. *Snellaerts*. Mais permettez moi de vous dire que le fait, qui eſt que les Evêques du tems d'Eliſabeth aient été conſacrés par des vrais Evêques, me paroît conſtant, quoique Sanderus & quelques autres Controverſiſtes aient dit au contraire. Et il m'eſt impoſſible de m'imaginer que les Presbyteriens n'euſſent pas reproché aux Epiſcopaux ce défaut de ſucceſſion, s'ils euſſent eu quelque ſujet de le faire. Mais, dites-vous, il s'agiſſoit entr'eux du droit & non pas du fait. Il s'agiſſoit de l'un & de l'autre: car avec quel front les Epiſcopaux auroient-ils ſoutenu, que nul Prêtre, n'eſt vraiment Prêtre, s'il n'eſt ordonné par un Evêque, lequel Evêque doit avoir été ordonné par d'autres Evêques, ſi le défaut de cette ſucceſſion avoit fait que ceux qui ſoutiennent cela, *Hamond*, *Pearſon* & les autres, n'avoient été que de faux Prêtres.

Je trouve plus de difficulté pour la valadité de l'ordination ſelon le rit de l'Egliſe Anglicane. Mais je ſuis perſuadé qu'on peut être validement ordonné Evêque, ſans qu'on ait été ordonné Prêtre auparavant, quoique cela ne ſe pût pas faire licitement, & à cauſe que ce ſeroit contre l'ordre de l'Egliſe. J'avoue néanmoins, que ce pourroit être plutôt de ce côté là qu'on douteroit de la ſucceſſion des Evêques d'Angleterre.

LETTRE DV.

A. M. DU VAUCEL. *Sur M. de Pontchateau; le Cathéchiſme des trois Evêques; l'Expoſition de la Foi; le* Brevis Expoſitio *pour M. de Caſtorie; les troubles de Louvain; le livre intitulé*, de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ; *les calomnies contre M. de Berythe; les Catéchiſmes du P. Hazard & de M. van Bont; le refus que faiſoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Janſénius contre le P. Hazard.*

M. de Pontchateau nous a quittés ils y eut hier huit jours; & M. Erneſt l'eſt allé reconduire juſques à Orval, où M. de Pontchateau fait état de demeurer juſques après Pâques, & il verra enſuite ce qu'il deviendra; car il n'a point encore de réſolution fixe, ayant toujours un grand penchant pour le lieu où on ne lui veut pas permettre de retourner, & ayant d'ailleurs beaucoup de peine pour ſa ſanté même à être ſans travail corporel, & ſans quelque office réglé.....

La 279. du Tome IV. 9 *Fevr.* 1685.

Ce ſeroit une grande imprudence de cenſurer le Catéchiſme des trois Evêques. Ce ſeroit le vrai moyen de faire encore plus mépriſer leurs cenſures qu'on n'a fait juſqu'ici. Ce ſeroit une plaiſante regle de vouloir que des Evêques ne miſſent dans leurs Catéchiſmes que les opinions que des Ecrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui ſont les plus ſaintes & les plus conformes à l'Ecriture & à la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils euſſent donné la Probabilité pour la regle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'eſt aſſurément l'opinion la plus commune. Où en ſommes-nous ſi ceux qui ſe diſent les cenſeurs de toute l'Egliſe, agiſſent par de tels principes?

Mais la folie des folies ce ſeroit de toucher à l'*Expoſition*. Je ne ſaurois croire que Dieu le permette, ſi ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les perſonnes intelligentes, afin qu'ils n'euſſent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matiere ſi importante, & qui auroit témoigné ſi peu d'amour pour l'Egliſe & pour le ſalut des ames, qu'il auroit bien voulu, pour ſoutenir de méchantes prétentions, donner des armes aux Miniſtres pour troubler les Cathóliques, & pour empêcher qu'un livre, qui a converti tant d'hérétiques, n'en convertiſſe plus. Il faut être bien envenimé contre la mémoire de M. Favoriti, pour lui faire un crime d'une auſſi bonne action qu'a été celle d'avoir procuré des approbations à un ſi bon livre, & l'avoir fait traduire & imprimer en Italien.

Nous n'avons pas encore vu la *brevis Expoſitio* (*a*); mais M. de Caſtorie nous en a écrit avec bien de la ſatisfaction, & a promis de nous l'envoyer. C'eſt Dieu qui vous a envoyé en ce pays-là pour empêcher un auſſi grand ſcandale qu'auroit été la condamnation d'un des meilleurs livres qui ſe ſoit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. Van Eſpen a été de ſoutenir, dans une Théſe de Droit canonique, d'une maniere même aſſez obſcure, que les Evêques tiennent leur juriſdiction immédiatement de Jéſus-Chriſt. Si cela n'eſt pas vrai, il faut que tous les Evêques des IX. ou X. premiers ſiecles, hors ceux des Egliſes ſuburbicaires, n'aient point eu de juriſdiction légitime, puiſqu'il eſt bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du Pape. Que ſi pour contenter la Cour de Rome il faut ſe taire ſur des choſes auſſi conſtantes que celles-là, il faudra auſſi ſe taire ſur la prétention où ils ſont, qu'il n'y a que le Pape qui puiſſe juger des matieres de la foi. Ils ſont acharnés contre la Faculté de Louvain. Les ménagemens que l'on garderoit ne les en feront pas revenir, & peuvent nuire beaucoup à la vérité. Dieu ſera leur protecteur, quand ces bons Docteurs ne mettront leur confiance qu'en lui; & les véxations qu'on leur fait, les obligeront d'étudier à fond des

(*a*) C'étoit un écrit en faveur de l'*Amor Pœnitens*.

matieres, ſur leſquelles ils n'étoient pas aſſez inſtruits. Et plus ils les étudieront, plus ils trouveront que les prétentions de la Cour de Rome ſont mal fondées.

On fait une nouvelle cabale pour empêcher que M. Huygens n'entre dans la Faculté étroite, quoique tout le monde convienne qu'il n'y en a point qui ſoit ſi digne que lui d'y être admis, & pour la piété & pour la doctrine. L'Internonce y veut faire entrer M. Steyaert, à qui il avoit fait donner auparavant l'excluſion. Cela fait croire qu'il faut qu'il ait tiré parole de lui qu'il ſoutiendra les opinions ultramontaines.

Il paroît depuis peu un gros livre in 4to. intitulé, *de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ.* (*a*) C'eſt contre ces libertés. Je l'ai parcouru; c'eſt-à-dire j'ai lu tous les titres, & en ai lu quelques endroits. Il n'eſt pas mal fait. Il prend aſſez bien ſes avantages contre l'Aſſemblée, qui a fait les IV. articles. Il les attaque tous quatre chacun en particulier. Il n'y a rien de nouveau pour le fond de la doctrine. Il parle en particulier de M. de Marca, de M. Richer, de M. de Launoi. Il affecte néanmoins une aſſez grande modération pour ce qui eſt des Auteurs qu'il réfute; mais il ſoutient tout ce que les plus dévoués à la Cour de Rome ont jamais ſoutenu: j'entends des Théologiens. Car il n'oſe pas dire, comme ont fait beaucoup de Canoniſtes, que le Pape eſt le Monarque de toute la terre, & qu'il a une puiſſance directe ſur tous les Rois. Je ne doute point que vous n'ayiez déja entendu parler de ce livre quand vous recevrez cette lettre. Car ſans doute que l'Internonce l'aura envoyé par la poſte....

Mais nous n'avons point vu le livre de M. Maimbourg, parce que nous nous ſommes attendus qu'on le réimprimeroit en Hollande; ce qui a été cauſe qu'on ne nous en a point envoyé de Paris. Je penſe en effet que M. Maimbourg ſe trompe quand il cite Gerſon pour prouver que dans le premier Décret de la quatrieme ſeſſion il y a à la fin, *& reformationem &c*, Car je crois que Gerſon ne cite jamais que les deux Décrets de la cinquieme ſeſſion. Mais quand M. Maimbourg ſe ſeroit trompé en cela, ce ſeroit un très petit avantage au Diſſertateur (*b*).

Vous nous avez fait plaiſir de nous avoir mandé l'hiſtoire de Siam; mais vous aurez auſſi reçu l'extrait de la lettre d'un Jéſuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677. remplie d'horribles calomnies contre M. de Berythe. Cela eſt bien certain; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été priſe ſur l'original. Ne manquez pas, s'il vous plaît, de nous mander ce que vous ſaurez dans la ſuite du *Fourbaccio*. Je ne ſais de quelle Religion peuvent être ceux qui ſont capables d'une con-

(*a*) Par M. [illegible], Eccleſiaſtique réfugié à Rome pour l'affaire de la Régale.
(*b*) M. Schelſtrate.

duite ſi peu chrétienne: & comment peuvent avoir l'eſprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on fait tant de choſes par des voies certaines & indubitables, qui les en rendent entiérement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une perſonne de Rome, qui fait juger que le Catéchiſme du P. Hazard ſera condamné; mais que celui de M. Van Bont le ſera auſſi. Car après avoir dit que ſon ſerment ne lui permet pas de rien révéler de ce qui ſe fait à l'Inquiſition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très-juſte, & ne faiſant point acception de perſonnes. Il dit en général, que toutes les choſes y ſont bien examinées, & qu'on y peſe bien les raiſons, & ce qui eſt conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & qu'aſſurément une doctrine bien apuyée ſur cela, n'y ſera jamais condamnée: mais qu'il peut bien arriver qu'un livre ſoit prohibé, *propter modum ſcribendi contra fratrem catholicum*: (c'eſt-à-quoi on a répondu dans le mémoire qu'on vous a envoyé.) Il dit auſſi en un autre endroit dans la lettre, qu'il y a des propoſitions dans le Catéchiſme du P. H. *Novitiæ & ſuſpectæ doctrinæ, quas nunquam Sedes Apoſtolica faciet ſuas.*

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ypres, & cela n'a pas acoutumé de ſe refuſer; & le nom de M. Janſénius n'auroit point paru dans la ſupplique, parce que ces parens s'appellent *Acſoi*. Je penſe qu'on auroit bien fait de ſuivre cette voie; car on ne peut avoir raiſon de l'Internonce, quoi qu'il ne ſache point qu'il s'agiſſe de Janſénius, mais ſeulement du P. Hazard. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'eſt une de ſes principales fonctions en ces pays-ci, de mettre ſimplement: *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire ſur la ſupplique qu'on lui a preſentée de la part des parens. Il a dit à un fort honnête homme, qui s'eſt chargé de la procuration pour ces parens, & qui a ſigné cette ſupplique comme Procureur, que c'étoit une grande affaire; que le P. Hazard étoit un homme d'un grand mérite &c. que ce ſeroit un grand ſcandale que de lui faire un procès ſur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir ſelon l'intention de ſes Parties, il a prétendu, qu'avant que d'accorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies dont on ſe plaignoit. Il a déclaré auſſi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit) parce qu'il étoit ſuſpect aux Religieux. Il a même dit nettement, que, s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit ſuſpect à ſes Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait déclaré pour le Catéchiſme du P. Hazard; il a dit ſur cela que l'on donnât donc des cauſes

ſes de ſuſpicion, & qu'il en jugeroit; ce qui eſt tout à fait contre l'ordre. Car cela ſeroit bon, ſi l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazard; un juge naturel ne pouvant être récuſé ſans cauſe: mais ne l'étant point, il ſuffit que ceux qui lui font un procès, ſachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injuſtice manifeſte, l'affectation qu'a l'Internonce de le leur donner. Quand on le vit ſi obſtiné, le Procureur lui dit, qu'il prît garde à ce qu'il feroit; que ſes Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'eſt pour cela qu'ils s'adreſſoient au Pape pour avoir des juges contre le P. Hazard; mais que s'ils voyoient qu'on refuſât la juſtice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adreſſer aux juges du Pays, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put répondre eſt, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce ſeroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en eſt l'affaire. On la laiſſe un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver: ces bonnes gens étant outrés de l'outrage qu'on a fait à leur famille & à leur parent. C'eſt pourquoi vous ferez bien d'en donner avis à M. de Caſoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriſer un Jéſuite contre toute ſorte de raiſon.

Ce ſeroit peu de choſe que ces calomnies ſerviſſent à faire plutôt condamner le Catéchiſme du P. Hazard. Il en arriveroit plus de mal que de bien: car les Jéſuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné pour aucune mauvaiſe doctrine, mais ſeulement pour avoir dit des choſes des parens de Janſénius, & de Janſénius même, dont il avoit été mal informé, & qui ſe ſont trouvées fauſſes.

Ainſi vous les pouvez aſſurer qu'on n'en demeurera pas là, & que d'une maniere ou d'autre, on aura réparation de ces horribles & infames calomnies. Et puiſque S. Paul a appellé à Neron, tout Néron qu'il étoit, de la ſentence d'un Gouverneur qui vouloit qu'il fut jugé ſur les impoſtures de ceux de ſa nation, pourquoi ſera-ce un crime à des Hollandois, ſi les Miniſtres du Pape, à qui ils ſe ſont adreſſés par le reſpect qu'ils ont, comme Catholiques, pour le S. Siege, ne leur font pas juſtice, de s'adreſſer aux Juges temporels, que Dieu leur a donné par ſa Providence, pour y avoir la juſtice qu'on leur refuſe dans l'Egliſe. Voilà ce que l'on vous ſupplie de repréſenter un peu fortement.

EPISTOLÆ ILLUSTRISSIMI NEERCASSELII AD A. ARNALDUM.

Fallacia Secretarii Congregationis de Propaganda fide: Tractatus de Vocatione ad Sacerdotium.

8 *Febr.* 1685. EN tibi, Domine illustrissime, Wallonii epistolam, quam hodiè accepi. Præter istam, aliam ab eo accepi, in quâ mihi scribit S. D. Nostrum examinasse cum Eminentissimo Cybo, quâ de causâ ejus frater (*a*) ad me scripserit ut Theodorum Romein à me dimitterem. Respondit Cardinalis sibi ex Belgio scriptum esse, quod is juvenis propugnasset theses Pontificiæ autoritati injuriosas, & quod ego decrevissem juvenem illum mihi facere ab epistolis; atque se illud cum ipsâ Suâ Sanctitate communicasse, eique visum fuisse ut mihi scriberetur, ne illum in familiam admitterem; si fortè istud facere decrevissem. Litteræ illæ ex Belgio scriptæ, fuerunt coram S. D. N. discussæ, qui ægrè admodùm tulit, mihi non sic scriptum fuisse, sed ex suo nomine fuisse mandatum, ut juvenem illum è meo contubernio pellerem. Cardinales Ottoboni, Azzolini, Casanata & Colonna ægrè etiam tulerunt tam imprudens mandatum ex nomine S. D. N. directum fuisse. Non possum non mihi persuadere ab aliquo Lovaniensi mihi inimico fictam fuisse calumniam, quod Theodorum Romein meam vellem in familiam assumere. Scribit mihi illustrissimus ex urbe Prælatus, * perversos homines ut me odiosum redderent, mihi tam malitiosè imposuisse.

* Casoni.

Relegi Tractatum *de vocatione ad Sacerdotium*, quem antè biennium composui, & quem ipse legisti, nihil in eo notans, nisi unum aut alterum scriptionis vitium. Placuit mihi eum relegenti, & occasionem dedit ut composuerim alium vicini argumenti tractatum, in quo probo Dei esse instituere Pastores, eum exigere à constituendis ut ipsum plusquam sua, plusquam suos, & plusquam se ament; à constitutis verò postulare, ut ex isto amore pascant gregem, non tanquam suum, sed tanquam gregem Dei; esse fœdus inter Deum qui Pastorem constituit, & Pastorem ab eo constitutum, vi cujus fœderis Pastor teneatur ex casto Christi amore pascere, nec aliam concupiscere mercedem præter æternam de Deo vitam. Pastorem constitutum debere semper in cogitatione & amore Dei proficere, ut suo munere rectè fungatur; Apostolico officio connexa esse gratiæ adjuvantis auxilia; Pastorem debere in munere suo esse constantem, nec illud dimittere, nisi amor Christi, gregisque utilitas illud postularent; hunc tractatum

(*a*) Secretarius erat Congreg. de Propaganda Fide.

absolvi, & jam à Pesserio nostro (a) describitur. Cogitavi, istis duobus tractatibus alios duos addere, in quorum uno agerem de paupertate, castitate & obedientiâ, quæ Parrochos, sive Missionarios ornare debent: in altero darem rationes cur voluerit Deus ut Sacerdotes sint docti, & Doctores, sint Pastores sive Sacerdotes. Illæ rationes quas profeterem ad exponendam istam Sacerdotii cum doctrinâ, & pastoralis officii cum Sacerdotio conjunctionem, eò spectarent ut confervis meis sublimem de suo munere existimationem ingererem, ipsosque inducerem ad ministerium suum magis magisque honorificandum. Et quam possem citissimè istos tractatus prælo subderem, tum ad instructionem & ornatum Sacerdotum, & Clericorum nostrorum, tum ut meritò istius tractatus æmulos meos placarem, & Eminentissimis Patribus probarem me non contentiones quærere, sed in hoc esse ut Episcopatum meum populo & Clero meo fructuosum reddam. Tuum hâc de re judicium libenter audiam. Nondum hìc potui novissimum Maimburgii librum invenire. Nullus tamen dubitat quin hìc imprimatur. Simul ac illum recepero, ad te, Domine Perillustrissime, illum mittam.

J'espere, Monsieur, que vous aurez fait savoir à M. de la Rue (du Vaucel) que vous ne trouvez pas bonne la (b) distinction qu'il veut faire entre 12 Fevr. 1685.

(a) Mr. Pessers, Secretaire de M. l'Evêque de Castorie.

(b) Voici la maniere dont M. Du Vaucel exposoit ses vues sur ces deux articles, dans sa lettre à Mr. de Neercassel du 20 Janvier 1685: Retouchant hier l'objection qui regarde le délai de l'absolution pour les péchés véniels, qui est peut-être une de celles qui frappent le plus, il me semble, Mr., que ce point n'est pas traité avec tout le soin & toute l'exactitude qu'il seroit à souhaiter. Les autorités de Jean de Bosco, du P. Emeric de Bonis & de Contenson, sont plutôt pour la Communion que pour l'Absolution. Je suis très persuadé que le Confesseur, comme pasteur & médecin, est en droit de suspendre l'Absolution en certains cas pour les péchés véniels, lorsqu'il juge que cela sera utile à son pénitent. Mais pour ne pas effraïer ceux qui ont peine à ouïr parler de refus, ou de délai d'Absolution, même pour les péchés mortels, j'aurois souhaité qu'on eût expliqué, que ce délai ne s'entend que des péchés véniels, qui passent à quelque action extérieure, & qui ont leur racine dans une attache & une cupidité dangereuse, qui pourroit conduire facilement au péché mortel. C'est ce que je prétends marquer dans la réponse à cette objection. Je ne sais s'il ne seroit pas à propos d'en mettre quelque chose dans la préface.

Il y a encore le point de l'obligation d'aimer Dieu: savoir si ce précepte oblige *Semper & pro Semper*, comme parlent les Scholastiques. J'entre pleinement dans le sentiment de V. S. I. qu'elle prouve fort bien dans le 35. chapitre de la seconde édition. Je crois que c'est un point fondamental de la morale Chrétienne & de la doctrine de S. Augustin, dont plusieurs Scholastiques ne se sont éloignés, que parce qu'ils ont entendu par la charité ou l'amour de Dieu, non l'acte de la volonté qui se porte vers Dieu, comme la souveraine justice & la souveraine vérité, comme ont fait les SS. Peres, qui, pour cette raison, ont dit que la charité renfermoit toutes les autres vertus; mais un certain acte particulier de la volonté, qui se plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu & de ses autres perfections, & qui tâche de s'y unir. J'aurois donc souhaité qu'on eût expliqué cette différente maniere de considérer l'amour de Dieu, afin qu'on ne parût pas opposé au sentiment commun des nouveaux Théologiens, qu'il est toujours bon d'expliquer favorablement, & de tâcher de le réduire, autant qu'il se peut, aux principes de l'ancienne Théologie.

l'amour qu'on a pour Dieu comme juſtice & vérité, & l'amour qu'on lui porte comme à la ſouveraine bonté. Nous ne pouvions non plus goûter ici cette diſtinction. Je lui enverrai demain une copie de votre lettre, où il verra auſſi qu'il ne doit pas croire, qu'on pût donner bien ſouvent l'abſolution pour les péchés véniels, & néanmoins différer la communion.

LETTRE DVI.

A M. DE NEERCASSEL. *Sur quatre traités de ce Prélat ; le traité des* Diſpenſes *de M. Van-Eſpen ; le refus d'abſolution pour les péchés véniels, & la ſeconde édition du livre de l'*Amor poenitens.

12 *Fevr.* 1685. [J'Approuve fort, Monſeigneur, le deſſein des quatre traités. (*a*) Cela ne peut être que fort utile, non-ſeulement à votre Miſſion, mais à toute l'Egliſe. Mais les mettriez-vous tous quatre en un volume, ou deux à deux, ou chacun à part? Comme il eſt très-bon de répandre ces ſortes de livres parmi vos Paſteurs, ne vaudroit il pas mieux que vous les fiſſiez imprimer à vos dépens? Cela vous donneroit moyen de faire ces préſens, ſans qu'il vous en coûtât rien. M. Simon (Guelphe,) qui part pour la Hollande d'aujourd'hui en huit jours, vous en entretiendra.

Je penſe, Monſeigneur, qu'on n'aura pas manqué de vous envoyer de Louvain une fort belle theſe des *Diſpenſes*, (*b*) & de vous marquer avec quelle hauteur l'Internonce veut qu'on lui donne les écrits de M. Van-Eſ-

(*a*) Mr. de Neercaſſel déſigne l'objet de ces quatre Traités, non ſeulement dans la lettre précédente, mais encore dans pluſieurs autres. Nous ne trouvons néanmoins nulle part que le projet de les faire imprimer ait été exécuté. M. van Heuſſen n'en fait aucune mention dans ſon *Batavia ſacra*, ni dans la liſte des écrits imprimés, ni dans celle des manuſcrits.

(*b*) Mr. Erneſt, dans une lettre écrite à M. de Neercaſſel, du 29 Novembre 1684, parle de cette même affaire en ces termes :

C'eſt à préſent contre Mr. van Eſpen, qu'il (l'Internonce) en a, à l'occaſion de quelque choſe de contraire peut-être aux abus de Rome, qu'il prétend que Mr. van Eſpen a enſeigné, depuis peu, dans ſa leçon de ſix ſemaines, touchant les *Diſpenſes*. Mais Dieu merci, Mr. l'Internonce a trouvé à qui parler. Car Mr. van Eſpen l'eſt venu trouver ici à Bruxelles, il y a trois jours ; & par la confiance, que lui donnoit ſa bonne conſcience, & la juſtice de ſa cauſe, il lui a parlé de la maniere la plus ferme & la plus généreuſe, juſqu'à traiter ſa conduite d'imprudente. Il s'eſt plaint hautement de ce que M. l'Internonce le diffamoit, en donnant lieu de ſoupçonner qu'il enſeigne de mauvaiſes doctrines, & que, s'il en doutoit, la prudence l'obligeoit de faire cela & cela, pour s'en informer, ſans bleſſer ainſi ſa réputation. Mr. l'Internonce a été obligé de demeurer d'accord qu'il avoit mal agi. Mais que voulez-vous, dit-il, à M. van Eſpen, c'eſt trop tard maintenant : *Eſt veſtrum infortunium. Ita*, a répondu Mr. van Eſpen, *meum infortunium eſt quod Internuncius imprudenter agat.* Il lui a dit pluſieurs choſes de cette force & de cette hauteur, qui ſeroient incroyables à l'égard de Mr. van Eſpen, ſi je ne les avois appriſes de ſa propre bouche, hier au matin. Voyez la vie de van Eſpen, L. 2. Art. 2.

pen, ſur leſquels cette theſe a été faite (*a*). M. Walloni (du Vaucel) nous a mandé une partie de ce que porte la lettre dont vous nous avez envoyé copie. Il y a autant d'imprudence que de malignité à celui qui a écrit la lettre où il eſt parlé de Théodore Romein : car pouvoit-il douter que cela ne revînt au Pape ? Et cela étant, qu'en devoit-il attendre, que de la confuſion ? Toutes ces traverſes que l'on vous fait, me font quelquefois penſer s'il ne ſeroit point à propos que vous fiſſiez un voyage à Rome, avec M. Thimothée (Van Heuſſen.) Votre préſence diſſiperoit tout cela ; & le Pape, qui eſt bon dans le fonds, ſeroit extrêmement édifié du compte que vous lui rendriez du bien qui ſe fait dans la Miſſion, & vous lui pourriez dire beaucoup de choſes qui le toucheroient.

Pour la table que l'on voudroit que l'on fît de l'*Amor pœnitens*, une autre raiſon qui m'empêche d'entrer dans ce ſentiment, eſt qu'une table de cette nature, pour être bien faite, demande bien du tems & de l'application. Et ainſi, je ne connois perſonne capable de la faire, qui ne ſoit occupé à d'autres choſes plus importantes que celle-là.]

Si on peut ſuſpendre la Communion pour les péchés véniels, pourquoi ne pourroit-on pas différer l'abſolution ? L'eſprit de l'Egliſe eſt d'envoyer à la Communion ceux que l'on abſout. Car c'eſt en cela même que les pécheurs ſont liés, en ce qu'il ne leur eſt pas permis d'approcher de la ſainte table. C'eſt donc leur en donner la liberté que de les délier & de les abſoudre. Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puiſſe abſoudre, & différer la Communion. On peut avoir des raiſons pour cela ; comme ſi un Confeſſeur ne pouvoit être préſent dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis eſt ſeulement pour faire entendre, que les Auteurs qui enſeignent qu'on peut ſuſpendre la Communion pour des péchés véniels, peuvent être allégués pour la ſuſpenſion de l'abſolution ; puiſqu'il n'y a pas moins de raiſon pour l'un que pour l'autre. Il y a même une choſe conſidérable : c'eſt que l'abſolution n'eſt pas néceſſaire pour la rémiſſion des péchés véniels, qui ſe peuvent remettre par d'autres pénitences ; au lieu qu'il y a une grace toute particuliere attachée à la Communion ; ce qui fait qu'il y a moins de raiſon de différer la Communion à un tel pénitent, que de lui différer l'abſolution. Ce n'eſt pas que ce que dit M. Valloni (*b*) ne ſoit bien raiſonnable ; mais il ſemble que cela s'entend de ſoi-même, ſi ce n'eſt cette derniere clauſe, *qu'il faut que ces péchés véniels procèdent d'une cupidité dangereuſe, qui pourroit conduire facilement au péché mortel.* Je ne crois point du tout que cela ſoit néceſſaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes perſonnes à qui ont pût différer l'abſolution pour des péchés véniels. Et ainſi je ne

La 280. du T. IV.

(*a*) Voyez cy-deſſus la lettre 486.

[(*b*) Lettre du 20 Janvier 1685. à M. de Neercaſſel, rapportée cy-deſſus.]

penſe point qu'il faille rien ajouter ſur cela à ce qui eſt dans le livre (a). La principale utilité de cette pratique, eſt qu'il eſt très-bon que le peuple ſache que l'on peut différer l'abſolution pour des péchés véniels, afin qu'il ne ſoit pas porté à juger que tous ceux que l'on n'abſout pas ſur le champ, doivent avoir commis des péchés mortels.

Je doute auſſi que ce qu'il dit pour allier les SS. Peres & les Scholaſtiques ſur l'obligation d'aimer Dieu *ſemper & pro ſemper*, ſoit ſolide. Car elle eſt fondée ſur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il n'eſt pas vrai, que ceux qui n'ont point étudié en Théologie & qui ont de la piété, ſe portent vers Dieu comme vers la ſouveraine juſtice. C'eſt une abſtraction que les plus ſaintes ames n'ont peut-être jamais faites en leur vie. Elles regardent Dieu comme tout bon, tout puiſſant, tout ſage; comme leur créateur, comme leur ſauveur. Il n'eſt pas vrai auſſi que les Scholaſtiques, qui n'ont pas voulu obliger d'aimer Dieu *ſemper & pro ſemper*, n'aient voulu qu'exclure la néceſſité *d'un certain acte particulier de la volonté, qui ſe plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu, & de ſes autres perfections, & qui tâche de s'y unir.* On ne ſauroit prouver que ç'ait été là leur penſée. Tout ce que l'on peut dire eſt, qu'ils n'ont peut-être pas aſſez conſidéré, qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire, pour obſerver le commandement d'aimer Dieu, de penſer actuellement à lui; mais qu'il ſuffit que ce ſoit virtuellement, comme l'a expliqué S. Bonaventure. Mais c'eſt ce que je penſe auſſi qui eſt remarqué dans l'*Amor pœnitens*; & ainſi je ne vois point de néceſſité de rien dire de plus ſur cette matiere, ſi ce n'eſt qu'on peut trouver quelques Théologiens modernes, qui euſſent dit que ce commandement, quoique poſitif, oblige *ſemper & pro ſemper.* Mais quand il n'y en auroit pas, ne diſant pas cela de vous-même, mais ſeulement pour répondre à une objection, on n'a rien à vous dire ſur cela. Car n'ayant rien dit ſur ce ſujet qui ne ſoit très-conſtant par l'Ecriture & par les Peres, quand il y auroit quelque choſe de nouveau dans la réponſe que vous faites à une chicane de Scholaſtiques, qu'il n'y a que les préceptes négatifs qui obligent *ſemper & pro ſemper*, ne ſeroit-ce pas une choſe tout-à-fait honteuſe, qu'on en fit un chef d'accuſation contre le livre d'un Evêque, & que ſur de telles vétilles, on mette en balance ſi on ne le flétrira point par une cenſure ?

Un procédé ſi indigne & ſi injuſte, dont on ne voit point de fin, fait voir, ce me ſemble, que les Cardinaux qui témoignent être de vos amis, ne jugent pas bien, quand ils croient qu'il faut trainer cette affaire en longueur, & cependant ne point publier la ſeconde édition. Cette longueur eſt très préjudiciable à la vérité, & les ennemis du livre en prennent ſujet de multiplier leurs objections à l'infini. Car d'abord on diſoit qu'on ne

(a) C'eſt de l'*Amor Pœnitens* qu'il parle.

trouvoit point à redire au premier livre; mais ſeulement au délai de l'abſolution. Et préſentement il paroît que c'eſt le premier livre que l'on attaque le plus, & qu'on ne peut ſouffrir qu'on y enſeigne, que l'amour néceſſaire pour le Sacrement de Pénitence, eſt l'amour dominant & ſur toutes choſes. On voit donc que la ſuite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me ſemble que vous devriez repréſenter, qu'il y a un Libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la ſeconde impreſſion, & qui ſe plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui eſt d'un très-grand préjudice; & que vous ne voyez pas quel inconvénient il y auroit de la donner, puiſqu'elle explique beaucoup de difficultés qu'on a faites à la premiere, & qu'ainſi elle eſt plus hors d'atteinte. Voila ce que les Cardinaux qui vous aiment devroient conſidérer; & ce leur ſeroit une occaſion de faire agir le Pape d'autorité, pour faire ceſſer cet examen, comme n'étant plus néceſſaire depuis les éclairciſſemens qu'on a donnés dans cette ſeconde édition.

Ce ſeroit, ce me ſemble, le vrai moyen de finir cet examen importun; & ceux qui vous aiment à Rome devroient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous eſt avantageux de trainer cette affaire en longueur; au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous eſt fort deſavantageux, & fait beaucoup de tort à la vérité.

On enverra au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Mallebranche que j'ai fait chez vous. (a)

(a) Diſſertation ſur les Miracles de l'ancienne Loi.

LETTRE DE M. DU VAUCEL A M. ARNAULD.

Dénonciation du Catéchiſme du P. Hazard: affaire des Evêques Miſſionnaires du Tonkin: Rélations des Miſſions: l'affaire de l'Amor pœnitens ſurſiſe: Comte de Fenelon: mort de l'Evêque de Strigonie. Violences exercées dans le Dioceſe de Pamiers.

JE réponds à la lettre du 26 Janvier. Je ferai un extrait de ce qui regarde le bruit qui court de la condamnation du livre du P. Hazard, & de ce que les Jéſuites en diſent eux-mêmes, qui ſera remis à M. de S. Quirice (a). Cela pourra ſervir à preſſer la publication de cette condamnation, dont je n'ai

A Rome le 17 Fevr. 1685.

(a) Mr. Caſoni.

rien appris de particulier depuis mes dernieres lettres. (*b*) Ce ſera une bonne choſe de pouſſer l'inſtance commencée devant M. l'Internonce, & de publier les *Factum*. Je ſouhaiterois que M. A. fût en état d'intervenir dans cette inſtance.

On continue à la Congrégation *De Propaganda Fide*, l'affaire des Evêques Miſſionnaires de Tonkin contre les Jéſuites. Les Cardinaux Azzolini, Ottoboni, Colonna, Altieri, Cazanata & Nordfolk, qui ſont commis pour cela, tinrent Congrégation avant hier. On laiſſe à part l'accuſation ſuſcitée par les Jéſuites contre le Séminaire de Siam. On ne doute pas qu'il n'y ait de la fourberie & de la calomnie. Mais le point eſt que les Jéſuites de ce pays-là ont refuſé d'obéir au Décret de la Congrégation, qui leur ordonnoit de reconnoître en certaines choſes les Evêques Miſſionnaires; & aux ordres exprès du Pape, qui confirmoit ce Décret. On n'eſt, dit-on, en peine que de trouver les moyens de les faire obéir. On n'en vient pas aiſément ſous ce Pontificat à des peines rigoureuſes & d'éclat. On y ſera pourtant contraint, ſi ces Peres continuent ainſi à s'acquitter de leur quatrieme vœu. On s'eſt informé de M. l'Abbé Palu, neveu de Mgr. d'Heliopolis, s'il n'y avoit point de nouvelles relations de ces Miſſions-là. Il a répondu à celui que j'avois prié de lui en parler, qu'il ſe fait toujours beaucoup de converſions; mais que n'y ayant rien d'extraordinaire, & ces Meſſieurs n'ayant pas fait de grands voyages depuis quelques années, on n'avoit pas cru devoir publier des relations depuis les dernieres, qui ſont, comme je crois, de 1680. Il ajouta, que Monſignor d'Heliopolis étoit entré depuis quelque tems dans la Chine, & que ce ſera apparemment le ſujet de quelque grande relation.

On travaille & on négocie fortement pour trouver quelque ajuſtement dans l'affaire des Bulles, & pour y joindre celle de la régale, afin de terminer tout d'un coup les différens qu'on a avec la France. Mais ce ſont encore lettres cloſes. Si les affaires de Gênes s'accommodent, comme on l'eſpere, ce ſera un acheminement à terminer ces autres ſortes de différens. Vous pouvez croire que ceux qui y ont intérêt, quoique pour divers motifs, ne s'y oublient pas.

L'affaire de l'*Amor pœnitens* eſt ſurſiſe. On laiſſera crier les *Frati*; & cependant leur fougue pourra ſe paſſer. C'eſt le parti qu'il ſemble que l'on a pris. Je ne laiſſe pas de mettre en état la réponſe aux ſecondes, ou grandes objections. J'en ai fait plus de la moitié. Cela ſera aſſez étendu. Nous la ferons courir dès qu'elle ſera achevée. Peut-être qu'elle fera perdre l'envie

(*b*) „On m'a encore aſſuré, dit M. du „Vaucel à M. de Neercaſſel, (lettre du 10 „Fevrier 1685.) qu'on continue au S. Of„fice l'examen du Catéchiſme du P. Hazard; „que le rapport qu'on en a déja fait ne lui eſt „point favorable, & que, ſelon toutes les ap„parences il ſera condamné".

de

de donner, au moins par écrit, de ſemblables objections. Je crois que, dans cet intervalle, M. de Caſtorie fera fort bien de publier la ſeconde édition; puiſqu'auſſi bien la Moeder & le Libraire de Flandres avec qui elle a traité preſſent tant.

Un M. le Comte de Fenelon eſt ici depuis quinze jours. Il eſt venu par mer, avec un ſien petit-fils, qui eſt un jeune homme de dix-ſept ou dix-huit ans, & trois ou quatre perſonnes, pour demander emploi contre les Turcs. C'eſt une perſonne de piété, & qui eſt entré dans ce deſſein à peu-près comme tant de grands Seigneurs qui ſe croiſoient autrefois contre les infideles. M. l'Ambaſſadeur l'a fort bien reçu, & s'eſt offert de le préſenter au Pape. On ne croit pas avec tout cela qu'il obtienne ce qu'il deſiroit, qui ſeroit d'avoir quelque Régiment à commander, comme Officier du Pape; car S. S. n'a point de troupes en ſon nom. On lui donnera apparemment un beau Bref de recommandation pour les Vénitiens. Car pour la Hongrie, il ne s'eſt pas lui-même propoſé d'aller de ce côté-là, où il y auroit des difficultés particulieres à lui donner de l'emploi. M. l'Evêque d'Agde lui a fait remettre deux mille francs pour ſecourir les pauvres ſoldats, ſur-tout les malades.

On a eu nouvelle de la mort de l'Archevêque de Gran, ou Strigonie. Quand il décampa de Vienne avec l'Empereur & toute la Cour, il laiſſa, dit-on, de très grandes ſommes d'argent qu'il ne put emporter, & qui ſervirent utilement dans le tems du ſiege. On dit qu'il a encore laiſſé en mourant beaucoup d'argent, dont une grande partie ira aux Jéſuites, avec qui il étoit fort uni. On ajoute une circonſtance plaiſante, qui eſt, qu'étant au lit de la mort, il eut dévotion de changer de haut-de-chauſſes avec un frere Jéſuite qui l'aſſiſtoit, afin de mourir avec les marques & dans un habit de pauvreté. Tout cela ne ſervira pas à donner du poids à ſon mandement contre les IV. Articles de l'Aſſemblée de Paris.

M. de S. Quirice ayant vu dans des nouvelles publiques la mort de l'Abbeſſe de Port Royal, eut l'honnêteté de me faire dire par M. Genet, qu'il ſouhaitoit de ſavoir ſi on ne m'en avoit rien écrit, & que cependant il prendroit des meſures afin qu'il ne s'expédiât rien là-deſſus, avant qu'on eût eu l'éclairciſſement néceſſaire. Je me doutai que c'étoit la ſœur Dorothée. Je lui ferai remettre l'extrait de ce que vous m'écrivez là-deſſus; & j'ai déja prié M. Genet de lui faire de très-humbles remercimens de ſes offres de ſervice. Si Port Royal des Champs avoit quelque intérêt là dedans, la conjoncture ne ſeroit pas mauvaiſe pour faire quelque embarras touchant les Bulles de la nouvelle Abbeſſe, ſuppoſé que le Concordat de la ſéparation des deux maiſons n'ait pas été homologué ici. Mais après tout, je ne vois pas à quoi cela aboutiroit préſentement. Il paroit par ce que dit M. de S.

Quirice, qu'on continue à expédier des Bulles pour les Abbayes, & qu'il n'y a que celles des Evêques qui ſoient arrêtées. On m'a dit qu'au commencement on avoit auſſi arrêté celles des Abbayes; mais que depuis cela a ceſſé.

Eſt-ce pas à Paris que M. Willart s'eſt retiré, & eſt-il avec M. l'Abbé Golf? Qu'eſt devenue la belle bibliotheque du bon Abbé? (*a*) Le Curé de Vaterville eſt-il mort dans ſa Cure? Le commerce avec M. le Roux n'eſt point encore rétabli faute d'adreſſe ſure: ce qui n'accommode pas les pupilles qui ſont ici.

On a reçu par une voie détournée quelques nouvelles du Dioceſe de Pamiers, datées du commencement de Janvier. On continue à y tourmenter les Eccléſiaſtiques de la Communauté du P. Cerle. On parle entr'autres d'un bon Curé, qui s'étant évadé des priſons où on l'avoit détenu, crut, quelque tems après, devoir retourner à ſa Cure, deſſervie par un Intrus. Le S^r. Dandaure décréta auſſi-tôt contre lui; & il y eut des ordres de M. le Marquis de Mirepoix Gouverneur, aux Conſuls & à des gardes, de ſe ſaiſir de lui, & de le conduire aux priſons de l'Officialité. Les Conſuls, accompagnés de quelques gardes ou archers, l'ayant rencontré au ſortir de Vêpres, revêtu du ſurplis, lui dirent qu'ils lui commandoient de la part du Roi de ſe laiſſer conduire priſonnier. Il leur répondit, que lui leur commandoit de la part de Dieu de ſe retirer, & de lui laiſſer faire ſes fonctions. Il rentra dans l'Egliſe, où la plupart du peuple étoit encore aſſemblé. Ces gardes ou archers, joints aux Conſuls, en tirerent, ou firent ſortir la plus grande partie. Il n'y reſta que quinze filles, qui témoignerent vouloir demeurer avec leur Curé. On les y enferma, tandis qu'on iroit vers M. le Gouverneur, qui eſt à trois ou quatre lieues de là, pour recevoir ſes ordres. Le bon Curé & les quinze filles demeurerent ainſi enfermés quatre jours entiers. Les gardes à leur retour, ayant ouvert l'Egliſe, trouverent le Curé tout languiſſant & malade. Il fut viſité en cet état de preſque toute la Paroiſſe, dans l'Egliſe où il étoit giſant. On eut ordre depuis de le transférer dans la maiſon d'un des Conſuls, pour en prendre ſoin, juſqu'à ce qu'étant guéri, on pût le conduire en priſon: tant ces Officiers ſont fideles & exacts à exécuter ce qu'ils appellent les ordres du Roi. Je m'aſſure que ſi ma ſœur Rhode s'étoit trouvée dans cette occaſion, elle auroit été de ces quinze fideles brebis. J'en dis de même de ma ſœur Eliſabeth. (*b*)

La quinzaine du Jubilé, ou de l'indulgence pleiniere en forme de Jubilé, acheve demain. On dit néanmoins qu'on la prolonge de huitaine, en faveur des étrangers ou pareſſeux. Cela a rompu le cours des divertiſſemens

(*a*) *Forté*, de Mr. l'Abbé le Roi, mort le 29 Mars 1684.
(*b*) C'étoient les deux filles qui ſervoient Mr. Arnauld.

du carnaval. Il y a dans notre voiſinage une bande de danſeurs de corde, qui s'appelle la compagnie de l'Empereur, & qui étoit fraichement venue de Vienne. Sur l'avis que j'en fis donner à M. de S. Quentin, (*a*) il leur eſt venu un ordre de ceſſer leurs danſes pendant la quinzaine du Jubilé. Cela a donné auſſi occaſion de faire la même défenſe au Connétable Colonne, & à M. le Duc de Bracciano, pour les comédies qu'ils font faire chez eux. Il n'y a point proprement de comedies publiques, & où chacun ſoit reçu pour ſon argent; parce que le Pape a défendu qu'on y employât des femmes, ſans quoi ils ne croyent pas pouvoir bien repréſenter des comédies. On permet néanmoins alla Donna de ſe maſquer pendant les huit derniers jours des maſcarades du carnaval: ce qui a été défendu ſous quelques-uns des Papes précédens. Pour revenir au Jubilé, cela a fait un peu remuer le monde, qui ne ſe remue gueres ici pour la dévotion, que par le moyen des indulgences. On ſuppoſe qu'il n'y a point d'horrible pécheur, qui, en peu de jours, ne doive devenir par là fort innocent. Dieu fait ſans doute que toutes choſes cooperent au bien de ſes élus. Mais en vérité, à en juger par la maniere dont on prend ici ces choſes-là communément, rien n'eſt plus éloigné des principes de l'*Amour pénitent*; & je ſuis de plus en plus perſuadé que ce ſera une providence particuliere, & une eſpece de miracle, ſi on ne fait rien contre ce livre. Le bon P. Marqueſe (ceci eſt particuliérement pour M. Michelin, (*b*) s'il eſt encore avec vous,) ne laiſſa pas Dimanche paſſé de faire merveilles ſur ces paroles de l'Evangile: *& habitent in ramis ejus*, en repréſentant ceux qui ſe confeſſent à l'occaſion du Jubilé, & qui retournent enſuite au péché, comme des oiſeaux de paſſage, qui ne font que percher ſur les branches, & qui ne s'y arrêtent pas pour y faire leurs nids. Il dit là-deſſus de fort bonnes choſes, & tout-à-fait dans les principes de l'*Amour pénitent*. Mais le mal eſt que pour la pratique on ne garde point les regles du refus ou du délai de l'abſolution, non pas même à la *Chieza nuova*.

Je n'écris point cet ordinaire à M. Gottefroi, (*c*) de qui j'ai néanmoins reçu un billet du 27. Janvier: vous lui ferez part, s'il vous plait, de cette lettre. Il y a quinze jours qu'il fait un grand froid: ce doit être bien autre choſe en vos quartiers, &c.

(*a*) Mr. Caſoni.
(*b*) De Pontchâteau.
(*c*) Mr. l'Evêque de Caſtorie.

LETTRE DVII.

A M. DU VAUCEL. *Sur les Theſes de M. Van-Eſpen ; les affaires de la Régale ; M. Nicole ; un Chanoine de Notre Dame de Paris ; un Mandement de l'Evêque de Bruges ; & un Concuſſionnaire nommé à la Prévôté de cette Egliſe.*

La 281. du T. IV. 23 *Fevr.* 1685.

J'Ai reçu dès Mercredi votre lettre du deux. Je ne doutois point que vous n'approuvaſſiez fort les Theſes de M. Van Eſpen ; mais je ſuis bien aiſe que vos amis ayent été du même ſentiment que vous. Nous ne croirons avec vous, que M. de S. Hyde * a trop méchante opinion de vos Congrégations, que quand le livre du P. Hazard y aura été effectivement condamné. Les Cardinaux qui aiment l'*Amor pœnitens* devroient être bien aiſes qu'on en publiât la ſeconde édition, parce que ce leur ſeroit une occaſion de faire ceſſer les pourſuites des *Frati* ; les choſes étant plus expliquées, & même plus adoucies dans cette ſeconde édition que dans l'autre. Au lieu que les choſes demeurant au même état, il eſt plus à craindre que les adverſaires de ce livre ne ſe déchainent contre de plus en plus, qu'il n'y a à eſpérer qu'ils ſe ralentiront. (C'eſt ce que j'ai écrit à Monſeigneur de Neercaſſel.) On a ſujet d'appréhender qu'il ne ſe faſſe quelque choſe de fâcheux à l'aſſemblée prochaine †, ſi l'affaire du refus des Bulles n'eſt accommodée auparavant. Mais il n'y a gueres lieu d'eſpérer qu'on puiſſe accommoder en même tems toute l'affaire de la Régale. Il eſt bon néanmoins de le tenter. Mais je voudrois que ce fût en ſe réduiſant à finir au moins l'affaire de Pamiers, ſelon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre. Car c'eſt une choſe horrible de laiſſer toujours cette pauvre Egliſe dans un ſi miſérable état. Ils peuvent voir préſentement à Rome, combien ils ont été méchans politiques d'avoir ſi peu ménagé les Evêques, qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat. Ils n'ont pas daigné répondre à pluſieurs ; & c'eſt ce qui fait qu'ils ne trouvent perſonne dans les aſſemblées, qui ſe déclare pour eux. Un ſeul Evêque ferme & éclairé, comme eſt M. de Grenoble, y pourroit faire des merveilles. Je ne doute point que s'il avoit voulu, il n'eût été de l'aſſemblée. Que ne le prévenoient-ils, il y a ſix mois, pour l'engager à vouloir bien en être ?

* Mr. de Pontchâteau.

† du Clergé de France.

Mais c'eſt peut-être qu'ils le ſoupçonnoient d'être Janſéniſte ; & il n'en faut pas davantage pour ſe défier de lui.

Ce que vous dites du procès qu'ils font à M. Nicole, eſt une grande marque de leurs injuſtes préventions. Car c'eſt une belle preuve que les Janſé-

nistes ont eu la meilleure part à ce qui s'eſt fait dans la derniere aſſemblée, qui ne plait pas à Rome, de ce que M. Nicole ayant entrepris de défendre une très-bonne lettre de cette aſſemblée, pour porter les prétendus réformés à ſe réunir à l'Egliſe Catholique, a parlé de l'occaſion qui avoit fait faire cette lettre, en rapportant ſimplement ce que le Préſident en avoit dit. (a) Mais c'eſt, dit-on, comparer cette aſſemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu la même horreur, quand ils ont ouï tant de fois comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propoſitions, à ce qu'a fait Innocent I. contre l'héréſie des Pélagiens? Car aſſurément il y avoit bien de la différence entre ces deux Papes, pour ce qui eſt du mérite perſonnel. C'eſt chicaner que de pouſſer les comparaiſons au delà de ce à quoi on les applique. Si une aſſemblée d'Evêques, & celui qui y préſide, font quelque choſe de bien & quelque choſe de mal, on peut fort bien approuver ce qu'ils ont fait de bien, & le juſtifier par l'exemple de ce qui s'eſt fait de ſemblable dans les plus ſaints Conciles, ſans pouvoir être ſoupçonné que fort injuſtement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'eſtimer autant leurs perſonnes que les Evêques de ces Conciles. Je voudrois bien ſavoir ſi ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les quatre articles de l'aſſemblée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il eſt dit que l'Empereur a confiſqué tout ce qu'il a laiſſé de biens, qui ſe montoit à quatre millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Genet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, eſt un pur ſonge. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ſes amis le lui conſeilloient: c'eſt à quoi je ſais qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce pays-là, ce ſeroit *incognitò*. Mais il a ſujet de trouver étrange qu'on lui ait refuſé une grace de rien, qu'il avoit fait demander dans cette vue.

Pour le *Janua Linguarum*, (b) on n'en enverra à M. de S. Quentin, (c) que par la voie de la mer, puiſque vous le voulez ainſi. Je ſuis bien tenté de vous envoyer un livre intitulé, *Bellum pœticum*, fait par le Profeſſeur en poëſie du nouveau college de Louvain (d), (qui eſt, à ce qu'on m'a dit,

(a) Dans la Concluſion du livre des Prétendus-Réformés convaincus de ſchiſme. [M. de Neercaſſel, dans ſa lettre à M. du Vaucel, du 1. Mars 1685, dit, qu'il tient de M. Guelphe, que cette concluſion *magis ei libro inſertam ab aliis fuiſſe, quàm ab Auctore libri, ejuſque rei invitiam non in illum, ſed in alios referendam eſſe. Hæc ad excuſationem tanti viri* (Nicole,) *quem idem Simon* (M. Guelphe) *teſtatur cum acerbis doloribus conſtigere, & ſanæ doctrinæ devotiſſimum manere.*

(b) Les Provinciales en quatre langues.

(c) Caſoni.

(d) Mr. Obſtraet, qui depuis s'eſt rendu ſi célebre.

un homme fort pieux,) parce qu'il y juſtifie, d'une maniere fort jolie & fort ſolide, ceux que l'on décrie ſous le nom de Janſéniſtes.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre hiſtoires bien horribles.

[La premiere eſt d'un Chanoine de Notre Dame, nommé Laur., qui a fait donner de l'argent à des ſoldats, pour faire donner des coups de bâton à un homme qu'il haïſſoit. Mais celui par qui il avoit fait ce beau marché ayant été pris, a été condamné à être pendu, & l'a été effectivement, quoique les coups de bâton n'euſſent pas été donnés. Cela a paru ſévére; mais le Parlement l'a fait pour arrêter de tels excès, à cauſe que tout le monde étoit fort irrité de ce qu'on en avoit commis un ſemblable en la perſonne d'un Docteur de Sorbonne, nommé M. Le Clerc, ancien Doyen de Roye, & maintenant Chefecier de S. Etienne des Grecs, qui fut ſi maltraité par deux inconnus, à deux heures après midi, près le College d'Harcourt, que l'on croyoit qu'il en mourroit. On ſoupçonne de ce crime quelques Chanoines de S. Etienne des Grecs, qu'il a voulu réformer. Mais pour revenir au Chanoine Laur., le Parlement ayant décrété contre lui, il eſt en fuite, & bien des gens prétendent à ſon Canonicat, & à un Prieuré qu'il a de 5000. livres de revenu.]

La ſeconde eſt d'un Chanoine de Notre Dame, nommé M. Turpin, Perſécuteur de M. Guelphe. Ce dévôt du Formulaire a été convaincu d'avoir fait un enfant à une fille, & a été condamné pour cela par le Chapitre, à être ſix mois en pénitence dans un Séminaire. A quoi ne voulant pas obéir, il a réſigné ſa prébende, ſe doutant bien que le Chapitre ſeroit aſſez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dût ôter le droit au Chapitre d'exécuter ſa ſentence contre lui, bon gré, malgré qu'il en eût. Outre que c'eſt un effroyable déſordre dans la diſcipline de l'Egliſe, de laiſſer à un homme ſentencié pour ſes crimes, le pouvoir de diſpoſer de ſon bénéfice comme il lui plaira, & même de le réſigner à penſion. C'eſt une choſe honteuſe que cela ſe ſouffre, & que perſonne ne ſonge à remédier à un ſi grand abus.

[La troiſieme hiſtoire eſt, qu'un Abbé de condition, nommé Belm., doit être roué vif dans quelques jours, (c'eſt comme on me le mande) pour avoir aſſaſſiné & volé une Demoiſelle Hollandoiſe, qu'il a fait mettre dans une caiſſe, & enſuite jetter dans la riviere.

On me mande par la même lettre, que l'Abbé d'Olargues, Conſeiller du Parlement de Toulouſe & Archidiacre de S. Pons, a fait un libelle diffamatoire contre ſon Evêque, qui a préſenté ſa requête pour en avoir réparation; que celui qui a travaillé pour l'Abbé d'Olargues à cette piece eſt un

Récollet nommé Rupé, & qu'un Jéſuite a travaillé à une lettre au Pape contre ce même Prélat.

On ajoute que la ſœur de M. de Paris entra hier (c'eſt-à-dire le 14) à Port-Royal de Paris, pour en eſſayer pendant trois mois, ſelon l'ordre du Roi. Mais on ne m'a rien écrit depuis ma derniere, du deſſein de réunir les deux Maiſons.

Je viens d'apprendre que je me ſuis trompé, quand j'ai cru que M. Erneſt (qui n'étoit pas ici, & qui ne revint que hier au ſoir de reconduire M. de S. Hyde,) avoit envoyé à Rome cinq exemplaires de la *Diſſertation ſur les miracles*. Cela n'eſt pas; & on ne pourra pas en envoyer aujourd'hui, il eſt trop tard. Ce ſera pour la huitaine; car j'aurois de la peine que vous ne la viſſiez que quand elle pourroit arriver par la mer.]

Nous ne ſavons ſi nous ne vous avons point écrit d'une Ordonnance fort ſcandaleuſe de M. l'Evêque de Bruges, par laquelle, ſans diſtinguer les Eccléſiaſtiques des Laïques, & ceux qui auroient permiſſion de ceux qui ne l'auroient pas, il défend abſolument à tous ceux de ſon Dioceſe de lire l'Ecriture ſainte en langue vulgaire. Si on trouve cela bon au lieu où vous êtes, on n'y a guere de ſoin du ſalut des ames & de l'honneur de l'Egliſe. Car rien ne donne aux hérétiques plus d'avantage contre elle, que ces ſortes de défenſes. Vous le ſavez aſſez, & ainſi je n'ai pas beſoin de vous en dire davantage.

Il eſt auſſi arrivé ici un très-grand ſcandale par un conflit de Juriſdiction. Un Sécrétaire ou ſous-Sécrétaire du Prince de Parme, ayant commis un grand nombre de concuſſions n'étant point encore dans les Ordres, s'eſt fait Prêtre peu de tems avant la ſortie de ce Prince, lorſque ſes crimes n'étoient pas encore découverts. Ils le furent auſſi-tôt après; & le Conſeil de Brabant lui voulut faire ſon Procès, fondé ſur une Bulle & un Placard de Charles V. L'Internonce s'y eſt oppoſé. On a gagné la Cour d'Eſpagne; & ainſi les juges ſéculiers ayant les mains liées, & le juge Eccléſiaſtique n'ayant point les informations, cet homme, tout chargé de crimes, appuyé par M. l'Internonce, a été renvoyé à ſon bénéfice, qui eſt la prévôté de Bruges, de la collation du Roi d'Eſpagne, & que le Prince de Parme lui avoit donnée, & il a été reçu en triomphe. Il eſt préſentement la premiere perſonne après l'Evêque; il a cinquante bénéfices à donner. Voilà ce qu'on appelle ſoutenir les droits de l'Egliſe. Mais il eſt digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon, & le perſécuteur de M. Huygens. Vous ſaurez ſans doute que le Roi d'Angleterre eſt mort, & que le Duc d'Yorck a été proclamé Roi à ſa place.

[On tient auſſi pour très aſſuré, que les Génois ſe ſoumettent à tout ce qu'a voulu le Roi: que le Doge viendroit avec quatre Sénateurs; que la

Harangue eſt arrêtée; qu'il la feroit debout au pied du Trône, & la commenceroit découvert; mais qu'après quelques paroles le Roi le feroit couvrir: qu'ils donneroient 100000. écus au Comte de Fieſque, & qu'on liquideroit à l'amiable ce qu'il lui faudroit de plus; qu'ils payeroient les fraix de la guerre à l'arbitrage du Pape; mais que cette ſomme ſeroit employée à rebâtir les Egliſes de Gênes, qui ont été bombardées.]

LETTRE DVIII.

A M. SOUTHWELL, *Secretaire du Conſeil Privé de S. M. Britannique.*

La 275. du T. IV. *26 Fevr.* 1685.

JE dois rendre de nouveau de très-humbles & très reſpectueuſes actions de graces, au grand Prince que Dieu vient de vous donner pour très digne Roi, de ce qu'il m'a fait la juſtice de croire, qu'il ne falloit que m'inſtruire de la vérité pour me porter à l'avouer, & à la faire connoître à tout le monde, ſans en être empêché par ces fauſſes regles d'honneur, qui font qu'on a honte de rétracter ce qu'on auroit avancé mal-à-propos. Je vous ſuis auſſi, M., bien obligé d'avoir eu la même opinion de moi, & d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cauſe, que d'expoſer vos plaintes au jugement du public. J'eſpere que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite ſur mon ſujet à M. Juſtel, avec la traduction françoiſe de quelques pieces qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement ſatisfait, & entierement convaincu que vous n'avez rien fait, Monſieur, dans ce procès, que ce qu'a dû faire un homme d'honneur & de probité, ni rien dit que vous n'ayiez été obligé de dire, & qui ne ſoit véritable. C'eſt une déclaration que je fais avec bien de la joie, & que je ſuis prêt de faire en toutes les manieres poſſibles, pour effacer les mauvaiſes impreſſions que ce qui eſt dit ſur ce ſujet, dans l'Apologie pour les Catholiques, auroit pu faire prendre contre vous à ceux qui ne connoiſſent pas votre mérite, comme je le connois préſentement. Mais ayant eu la bonté de choiſir les voies les plus douces pour terminer ce différent, & de parler de moi d'une maniere ſi honnête, quelque bleſſé que vous fuſſiez de ce que j'avois dit de vous, je ne doute point que vous n'ayiez auſſi l'équité de reconnoître, que j'ai été trompé de très-bonne foi, & que ce qui m'a porté à dire des choſes qui ne ſe ſont pas trouvées vraies, étoit très-capable de me jetter dans l'erreur. Cependant l'erreur eſt toujours un mal, de quelque maniere que l'on s'y trouve engagé, & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainſi, Monſieur, je vous en ai beaucoup de m'avoir

ouvert

ouvert les yeux, tant par les inſtructions que vous m'avez envoyées, que par l'eſtime que cet éclairciſſement m'a fait avoir de votre perſonne; ce qui a entierement diſſipé tous les nuages dont mon eſprit s'étoit rempli par les réponſes d'Oates d'une part, qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait aſſez de réflexion ſur cette parole commune, *Oportet mendacem eſſe memorem*, qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aiſément arriver qu'un impoſteur ne ſe ſouvienne pas bien de ſes menſonges; & d'autre part, ces mots ambigus d'une *inſtruction fort générale*, que j'avois pris pour une accuſation qui n'auroit point contenu des faits particuliers: au lieu que je vois bien à cette heure, que vous les aviez pris pour une accuſation ſi confuſe & ſi embarraſſée, que les Seigneurs du Conſeil y auroient eu peu d'égard, ſans la découverte des papiers de M. Coleman, qui les irriterent extrêmement contre lui. J'avoue néanmoins que je ne m'excuſe pas entiérement devant Dieu. Car quoi que notre conſcience ne nous reproche point d'avoir été portés par un eſprit de malignité à juger mal de notre prochain, il eſt bien difficile qu'il n'y ait eu de la précipitation dans nos jugemens, quand nous en jugeons contre la vérité, en nous laiſſant éblouïr par des conjectures apparentes. Il eſt donc juſte, Monſieur, que je vous demande pardon de la maniere fâcheuſe dont vous vous plaignez avec raiſon avoir été traité dans *l'Apologie pour les Catholiques*. Mais c'eſt déjà me l'avoir accordé que de m'avoir prévenu d'une façon ſi obligeante en me demandant mon amitié; au lieu que c'étoit moi qui devois commencer à vous demander en grace quelque part dans la vôtre, afin que ce me fût un gage que le M. Southwell, que je connois préſentement pour un fort honnête homme, n'a plus aucun reſſentiment de ce que j'ai eu tort de dire d'un M. Southwell, que je n'avois pas le bien de connoître. Je n'aurois qu'une choſe à ſouhaiter pour rendre notre union plus parfaite, & afin qu'elle fût auſſi bien pour l'éternité que pour le tems. Mais c'eſt l'ouvrage de Dieu qu'on ne peut attendre que de ſa miſéricorde. Permettez-moi cependant de vous aſſurer que je ſuis avec autant de ſincerité que de regret de vous avoir auparavant mal connu, &c.

RÉPONSE

De M. Southwell *à M.* Arnauld.

Monsieur

J'Ai reçu par le moyen de M. Juſtel la lettre que vous m'avez fait l'honneur de mécrire du 26. du paſſé, avec autant de joie que de ſurpriſe, étant 25 *Mars* 1685.

fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préférent l'amour de la vérité à leur réputation.

Sans une indiſpoſition & quelques affaires qui m'ont retenu à la campagne, je me ſerois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La maniere honnête avec laquelle vous en avez uſé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre ſincérité; ce qui m'a obligé de montrer votre lettre à Sa Majeſté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faiſant voir après me l'avoir demandée. Elle la garda un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai cru devoir faire part à Sa Majeſté de la réuſſite de cette affaire, que je dois à ſes bons conſeils & à ce qu'elle m'a preſcrit. Je l'ai auſſi fait voir à d'autres perſonnes de conſidération, plutôt pour publier votre juſtice que mon innocence, & me ſuis ſervi de cette occaſion pour apprendre à tout le monde combien vous aimez la paix. Je n'ai rien autre choſe à vous demander, & ne me plains pas même de mon malheur, puiſqu'il a eu une fin ſi heureuſe.

Je vous remercie très-humblement de l'offre obligeante que vous avez faite à M.... de faire imprimer ce qui s'eſt paſſé, dans le Journal des Savans, ou dans les Nouvelles de la République des Lettres. Mais ce ſeroit abuſer de votre honnêteté, & je crois qu'il ſeroit plus à propos, que, quand vous donnerez au public quelque nouvel ouvrage, ou que vous en ferez réimprimer quelqu'autre, vous ayiez la bonté, (afin de conſerver mémoire du fait) d'y ajoûter, comme vous l'avez propoſé, quelque Eclairciſſement ſur l'endroit de *l'Apologie pour les Catholiques* qui me regarde, & d'y mettre la Lettre que j'ai écrite à M. Juſtel, avec mes pieces juſtificatives, & de le finir par la vôtre.

Pour ce qui eſt des expreſſions de ma premiere lettre, qui peuvent être trop fortes, vous en uſerez comme il vous plaira, en les changeant & corrigeant de la maniere que vous le trouverez plus à propos.

Je ſuis tout-à-fait obligé à M. Juſtel de la bonté qu'il a eue de vouloir travailler à cet accomodement, & je rechercherai avec ſoin les occaſions de vous témoigner l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, & combien je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur

ROBERT SOUTHWELL.

LETTRE DIX.

A M. DU VAUCEL. *Il le prie de remercier M. Caſoni des bons ſervices qu'il rendoit ſur-tout aux Religieuſes de P. R. & à M. de Caſtorie. Il lui parle du Prince de Heſſe-Rhinfels, de la mort du Roi d'Angleterre, de ſon Succeſſeur, & de l'affaire de la Régale.*

JE ne puis aſſez, Monſieur, vous témoigner combien je ſuis obligé à M. de S. Quentin (*a*) d'avoir témoigné tant de zele pour de pauvres orphelines (*b*) deſtituées de tout ſecours humain. Je ne manquerai pas de le leur faire entendre d'une maniere qui ne pourra être compriſe que d'elles, afin qu'elles s'aquittent de ce qu'elles doivent devant Dieu à cet incomparable ami, qui, avec tant de bonté & de promptitude, eſt allé au devant du mal qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre qu'on ne leur voulût faire. Mais je viens d'apprendre que Dieu a diſſipé ces ſujets d'appréhenſion, & qu'on ne parle plus de cette prétendue réunion, qui ne pouvoit avoir pour but que de ruiner une maiſon ſainte, qu'il y a long-tems que l'on voudroit voir abymée. Et ainſi il ne faut que remercier Dieu & ne plus parler de rien, puiſque les choſes ſont au même état qu'elles étoient auparavant. Cependant on me vient de découvrir ce qu'on m'avoit caché pour ne me pas tant allarmer. C'eſt qu'au même tems que l'on parloit à Paris de réunir les deux maiſons, l'Abbeſſe élective (*c*) de P. R. des Champs étoit malade très dangereuſement, ſans que ceux dont on craignoit les mauvais deſſeins, en fuſſent rien. Or vous jugez aſſez ce que c'eût été ſi elle fût morte dans cette conjoncture. Mais Dieu a eu pitié de ces pauvres filles : car on me mande que ces frayeurs ſont paſſées ; & que la malade eſt hors de fievre, par la miſéricorde de Dieu & par les ſoins du bon Medecin. Nous vous ſupplions d'en dire une Meſſe d'actions de graces.

La 282. du T. IV. 8 *Mars* 1685.

J'ai bien de la joie de ce que vous mandez de l'*Amour pénitent*, qu'on en a ſurſis l'examen, & qu'on trouve bon que la ſeconde Edition ſe publie. C'eſt la meilleure réſolution que l'on pouvoit prendre ; & je ne doute point que le même excellent ami n'y ait beaucoup de part : de quoi nous lui avons encore une ſinguliere obligation.

Je penſois mander au Prince (*d*) quelque choſe de l'affaire de Siam & de la révolte des Jéſuites de ces pays-là contre les ordres du S. S. ; mais j'ai penſé qu'il ſeroit mieux que cela vint de vous. Il fait beaucoup d'état de

(*a*) Mr. Caſoni.
(*b*) Les Religieuſes de P. R.
(*c*) La Mere du Fargis.
(*d*) Erneſt.

vos lettres, & il nous en a envoyé une dans le dernier paquet avec un *remittatur quantociùs.*

Les Gazettes de Hollande & de Cologne diſent que le feu Roi d'Angleterre eſt mort fort perſuadé de la vérité de la Religion Proteſtante. On dit ici au contraire qu'il a reçu tous les Sacremens de l'Egliſe d'un Prêtre Catholique. Vous pourrez ſavoir ce qu'on en a écrit au Cardinal de Norfolck. Ce qui eſt très certain, eſt que le nouveau Roi a entendu publiquement la meſſe, & communié avec la Reine ſon Epouſe devant tout le monde, dans la Chapelle de la Reine Douairiere, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me ſemble que vous rendriez un grand ſervice à l'Egliſe, ſi vous pouviez faire enſorte que l'affaire de la Régale s'accommodât de quelque maniere que ce fût, pourvû qu'on en exemptât le Chapitre régulier de Pamiers. Car les déſordres de cette pauvre Egliſe me font tant d'horreur, que n'y voyant point de fin, de la maniere que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne ſont pas en état de conſerver, que de donner lieu plus long-tems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun ſoin d'empêcher depuis quatre ans.

LETTRE DX.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Il le remercie de ſes bontés. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de ſa Religion & de celle de ſon Succeſſeur; de quelques écrits ſur le Schiſme; des Obſervations du P. Tellier ſur le Nouveau Teſtament de Mons; d'un Décret de l'Inquiſition contre LXV. Propoſitions de morale; & d'un arrêt du Parlement contre ce Décret.*

La 283. du T. IV. 12 *Mars* 1685.

IL n'y a que peu de jours, Monſeigneur, que j'ai reçu la lettre de V. A. S. du 24. de Fevrier. Elle eſt toujours pleine, à l'ordinaire, de témoignages de bonté que je ne puis aſſez reconnoître.

Outre le nouveau livre contre le P. Mallebranche, qui, comme je crois, ne déplaira pas à V. A., j'ai mis dans le même paquet d'un marchand pour Cologne, une Theſe des Diſpenſes, qu'elle trouvera fort belle & fort ſolide; une autre Theſe Théologique & Hiſtorique, qui montre fort bien que la doctrine des Docteurs de Louvain, touchant la grace efficace par elle même, eſt la même que celle du célebre Thomas de Lemos, de l'Ordre de S. Dominique, qui combattit ſi fortement les nouveautés de Molina dans la Congrégation *de Auxiliis*: & que la doctrine de ce ſavant Dominicain,

contraire à celle de Molina, a été approuvée par les Evêques d'Eſpagne, des Pays-bas, & par les plus célebres Univerſités.

Il y a encore un petit livre intitulé, *Bellum Poëticum*, fait par le Profeſſeur en Poëſie du nouveau College de Louvain de la très ſainte Trinité. V. A. S. ſera bien aiſe d'y voir, dans l'Appendix qui eſt à la fin, ce que c'eſt qu'un Janſéniſte, & combien il y en a de ſortes.

M. Nicole eſt mieux qu'il n'étoit, graces à Dieu; mais ſa ſanté eſt encore bien foible, & il eſt incapable de travailler à des choſes de contention. Il ſe trouvoit ſi mal lorſque ſon livre à commencé à ſe débiter, qu'il s'eſt repoſé ſur d'autres pour les préſens. Et de plus, il trouvoit tant de fautes dans l'édition de Paris, qu'en ayant fait faire une nouvelle en ces pays-ci, qui eſt beaucoup plus correcte, il a deſiré qu'on en envoyât de celles-là à toutes les perſonnes de ces quartiers. Et c'eſt ce que j'ai fait, Monſeigneur; mais ç'a été plus tard que je ne penſois, parce que l'impreſſion a plus tardé qu'on ne croyoit.

J'ai lu, Monſeigneur, ce que vous aviez deſſein d'écrire à Madame la Princeſſe de Tarente. Cela eſt fort ſolide & fort raiſonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne ſeroit d'aucun fruit, & que M. Claude ſe tenant fort aſſuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conférence, parce que la perſonne pour qui on l'auroit faite, ſeroit demeurée ferme dans ſa Religion. Ces conférences ne ſont utiles que quand les perſonnes pour qui on les fait, ſont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la vérité de bonne foi.

On parle différemment du Roi d'Angleterre. Les dernieres Gazettes de Hollande diſent, qu'il eſt mort dans de grands ſentimens de pénitence, & bien perſuadé de la Religion Proteſtante. On dit ici tout le contraire; qu'il a reçu dans ſa maladie tous les Sacremens de l'Egliſe Catholique: & on tient à Paris pour certain, que l'Ambaſſadeur de France l'a écrit ainſi au Roi. Pour ſon Succeſſeur, le Dimanche 25. du mois paſſé, il entendit publiquement la Meſſe dans la Chapelle de la Reine Douairiere, & y communia avec la Reine ſon Epouſe devant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais il ſe pourra bien faire que tout ce que cela produira, ſera que les Catholiques ne ſeront pas perſécutés ſous ſon Regne, ſans que la Religion dominante change pour cela dans ſes Royaumes, comme la Luthérienne eſt demeurée la dominante dans preſque tous les pays de l'Electeur de Brandebourg, quoi qu'il ſoit Calviniſte. Ce qu'on pourroit peut-être obtenir pour les Catholiques, ſeroit qu'ils euſſent le libre exercice de leur Religion, & l'entrée dans les charges & dans les Parlemens. Ce ſeroit quelque choſe, ſi cela étoit. Mais l'avenir nous eſt caché, & nous n'en pouvons parler que par des conjectures fort incertaines.

J'ai lu les écrits de V. A. S. touchant le ſchiſme. Mais elle me permettra de lui dire, que je ne puis être tout à fait de ſon avis.

Car pour le ſchiſme des hérétiques de ces derniers ſiecles, je ſuis perſuadé qu'il n'y a rien ſur quoi on les puiſſe mieux pouſſer, & d'une maniere proportionnée à l'intelligence de ceux qui ont l'eſprit droit, quoi qu'ils n'ayent pas étudié. On en peut juger par l'excellent Traité de MM. de Wallembourg *de Unitate & Schiſmate*, contre lequel pluſieurs Proteſtans ont écrit, ſans pouvoir rien dire que ces ſavans hommes n'ayent aiſément renverſé; & par les deux livres de M. Nicole; *les Préjugés légitimes*, & le dernier, *les prétendus Reformés convaincus de ſchiſme*, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien ſatisfait à tout ce que les rafinemens de M. Claude avoient pu inventer pour éluder celui des *Préjugés*.

Il faut ſeulement prendre garde à deux artifices dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le premier eſt, de prétendre que les pouſſer ſur le ſchiſme, ſans entrer dans la diſcuſſion des accuſations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Egliſe, c'eſt leur donner droit de ſuppoſer qu'ils ont eu raiſon dans ces accuſations, & que l'on doit conſidérer enſuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'eſt pas vrai que ce ſoit ſuppoſer cela; c'eſt ſeulement différer à une autre fois à l'examiner: ce qui eſt bien différent. V. A. a vu ce que M. Nicole en a dit.

Le ſecond eſt leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chaſſés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1°., il n'eſt point vrai dans le fait que les Calviniſtes n'ayent érigé leurs conventicules, & n'ayent élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils ſeroient demeurés unis de communion avec l'Egliſe Romaine, ſi on ne les avoit point chaſſés. Ils ont commencé par s'en ſéparer, & ont déclaré dans leurs Confeſſions de foi, qu'*ils condamnoient les Aſſemblées de la Papauté, &c.*

2°. Dans le droit, il eſt contraire à toute la Tradition de l'Egliſe, que des perſonnes injuſtement excommuniées ayent droit pour cela de faire des aſſemblées ſéparées de celles de l'Egliſe Catholique. On peut voir un excellent paſſage ſur ce ſujet dans le livre de S. Auguſtin, de la véritable Religion, ch. 8., outre cette belle parole du même Saint: *Præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas*, & une autre ſemblable d'un ſaint Evêque contre Novatien. C'eſt de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il dit que Novatien devoit plutôt mourir que de rompre l'unité de l'Egliſe. Ce point eſt auſſi fort bien traité par M. Nicole dans ſon dernier livre; & il l'avoit été auſſi parfaitement bien dans les *Préjugés*. Mais il ſeroit bon de les avoir de l'édition qui

s'en eſt fait ici, parce qu'il y a deux additions conſidérables, priſes de deux autres livres. Si V. A. S. le deſire, je les lui enverrai.

Pour le ſchiſme des Sociétés Orientales; il y en a, comme les Neſtoriens, les Arméniens & les Cophtes, qui ſe ſont ſéparées elles-mêmes, en ne voulant pas acquieſcer aux déciſions des Conciles généraux d'Epheſe & de Calcedoine. V. A. ne niera pas que le ſchiſme ne ſoit de leur côté. Mais il y a ſujet de louer Dieu, de ce qu'il y a beaucoup d'Egliſes Arméniennes qui ſont revenues en ces derniers tems, à l'unité de l'Egliſe Catholique. Et ſi les Jéſuites avoient ſu ménager les Ethiopiens, il y a de l'apparence qu'ils ſe ſeroient auſſi réunis. Mais ils ſe vantent eux-mêmes dans leurs Relations, qu'ils ne ſe contentoient pas qu'il abjuraſſent l'erreur d'une ſeule nature, mais qu'ils leur faiſoient paſſer pour une erreur, de ce qu'ils jeûnoient en carême juſqu'au ſoir, les voulant obliger de jeûner ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine, en dînant à midi, & faiſant collation le ſoir; ce qui eſt contraire au véritable jeûne, comme Bellarmin le reconnoît.

V. A. inſiſte plus ſur les Grecs. Et il eſt certain qu'ils ſont moins éloignés de nous, & qu'ils ſeroient plus faciles à réduire, ſi on étoit bien raiſonnable de part & d'autre: mais, pour l'ordinaire, il l'ont été moins que nous.

Car 1°. V. A. ne doit pas s'imaginer qu'on ait rompu avec eux à cauſe que leurs *rites* ſoient différens des nôtres. Nous leur avons toujours laiſſé la liberté de s'en ſervir. Et ce ſont eux au contraire qui nous ont fait ſur cela les plus méchans procès du monde, juſqu'à nous faire des crimes de ce que nous ceſſions de dire l'*Alleluia* en carême, & de ce que nos Prêtres raſoient leur barbe. Rien n'eſt auſſi plus inſoutenable que ce qu'ils ont fait ſur le ſujet du pain ſans levain dont nous nous ſervons dans l'Euchariſtie. Car au lieu que nous ne les avons point empêchés de ſe ſervir de pain levé, ils ont voulu douter de la validité de notre conſécration, ou au moins il leur a plu de nous condamner très-durement, à cauſe des Azymes. On leur a auſſi laiſſé la liberté d'entendre par le Purgatoire, autre choſe que du feu matériel, comme il paroît par le Concile de Conſtance.

2°. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faiſoient autrefois les Scholaſtiques, les diſputes avec les Grecs ſont bien diminuées, comme il paroît par un ſavant livre d'un Dominicain, ſur leurs livres Eccléſiaſtiques.

3°. La plus grande difficulté ſeroit la proceſſion du S. Eſprit. Car il n'eſt pas vrai que ceux qui ſe ſont ſéparés de nous pour cela, croient que le S. Eſprit procede *à Patre per Filium*. Ce ſont les Orthodoxes d'entr'eux qui parlent de cette ſorte: & je penſe qu'on s'en ſeroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procede que du Pere ſeul, & non *à filio*, ni *per filium*. Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils ſe ſont rendus au ſentiment de l'E-

gliſe Romaine, & qu'enſuite ils ſont retournés à leur erreur. Il eſt donc certain, que, de ce côté-là, ce ſont eux qui ont tort.

4°. La primauté ne ſeroit pas ce qui empêcheroit la réunion, ſi on étoit d'accord ſur le reſte : car ils ne la nient pas; & ils n'ont jamais prétendu autre choſe, ſi non que le Patriarche de Conſtantinople fût le premier après le Pape; au lieu que les Papes euſſent voulu, qu'ils n'euſſent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antioche, & non pas après celui de Jéruſalem, qui eſt poſtérieur à celui de Conſtantinople; car du tems de S. Auguſtin, l'Evêché de Jéruſalem étoit ſous la Métropole de Céſarée, & il ne fût érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calcedoine. Mais cela ne feroit pas de difficulté, parce qu'il y a long-tems que les Papes ont reconnu Conſtantinople pour le premier des quatre Patriarchats de l'Orient. Il faudroit ſeulement régler les droits de la Primauté du Pape, à l'égard de l'Egliſe d'Orient. Mais apparemment on ſeroit à Rome d'aſſez bonne compoſition ſur cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque choſe que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raiſon de croire que le Turc mettra autant qu'il pourra, des obſtacles à cette réunion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape de ſe déclarer auſſi hautement qu'il fait contre l'Empire Ottoman. Et il n'eſt pas à craindre pour cela que les Turcs égorgent tous les Catholiques qui ſont dans ſon Empire. Ils ne veulent pas irrirer juſques à ce point tous les Chrétiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire ſans rompre avec la France, dont il lui eſt très-important, dans la conjoncture préſente, de conſerver l'alliance.

J'ai bien ouï parler des obſervations ſur le Nouveau Teſtament de Mons; mais je ne les ai pas vues. Elles ſont d'un Jéſuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit refuſé le privilege, parce que tous les gens d'eſprit ſont perſuadés qu'on ne peut attaquer cette verſion que par des chicaneries, qui ne méritent pas d'être lues. Le pere Jobert eſt bien ridicule d'attribuer ce refus au grand crédit des Janſéniſtes : on ſait aſſez qu'ils n'en ont aucun. L'extrait que V. A. m'en a envoyé, fait aſſez voir que c'eſt un déclamateur, qui a plus en vue d'éblouir les idiots & les ſimples, que de perſuader les honnêtes gens. Car y a-t-il du ſens commun dans cette conſéquence ? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il eſt en effet fort louable pour ſa piété & pour ſon zele : vous êtes donc obligés de le regarder comme infaillible, & rendre une ſoumiſſion aveugle, non ſeulement à ce qui ſe fait par lui-même, mais auſſi à tout ce qui ſe fait de ſon tems dans la Congrégation de l'*Index*, qui eſt en cela différente de celle de l'Inquiſition, qu'on rend compte au Pape de ce qui ſe fait dans l'Inquiſition, au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui ſe fait dans la Congrégation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jéſuites, qui ſont maintenant idolâtres du Roi, oſent dire cela en France, où il eſt défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui ſe fait dans ces Congrégations de

la

la Cour Romaine. Sur quoi il eſt bon que V. A. ſache ce qu'ils ont fait, pour empêcher que la condamnation des ſoixante-cinq propoſitions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer, (on ne ſait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Théologiens, qui étoient fort aiſes que tant de méchantes propoſitions, qu'on ſavoit avoir été ſoutenues, pour la plupart, par des Auteurs Jéſuites, euſſent été condamnées. Le Parlement diſſimuloit cela, & ne vouloit rien faire contre cette publication d'un Décret de l'Inquiſition, parce que le trouvant très-bon en ſoi, il ne croyoit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cauſe qu'on ne reconnoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fâchoit les Jéſuites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'averſion qu'on a déja de leur morale. Ils engagerent donc le P. de la Chaiſe à employer tout ce qu'il a de crédit, pour faire donner un Arrêt du Parlement contre la publication de ce Décret. Il en parla au Roi, & lui perſuada d'envoyer querir le Procureur-général, pour l'obliger à requérir qu'on le ſupprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire : mais le Roi étoit prévenu par le P. Confeſſeur, & il fallut obéir. Il fit donc ſa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propoſitions ne méritaſſent d'être condamnées ; mais que c'étoit ſeulement à cauſe du tribunal de l'Inquiſition, dont on ne reconnoiſſoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait ſur la remontrance où cette clauſe étoit. Mais le P. de la Chaiſe en ayant été averti, il eut un ordre du Roi, qu'il porta au premier Préſident, pour lui faire ôter de l'Arrêt cette clauſe, qui ne leur plaiſoit pas. Cela fut fait, quoiqu'on en eût déja expédié une groſſe où la clauſe eſt ; mais elle ne paroît plus dans l'imprimé. Cette hiſtoire eſt très-véritable. Je la ſais d'un des Juges qui étoit avec le premier Préſident lorſque le P. de la Chaiſe le vint trouver pour réformer cet Arrêt. V. A. voit aſſez qu'on en peut tirer de terribles conſéquences contre ce déclamateur. Je ſuis, &c.

LETTRE DXI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur quelques lettres qu'il lui envoyoit ; & ſur ce qu'elle ſe prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuſe.*

SI-tôt que le petit ami * fut arrivé, je me mis à écrire pluſieurs lettres, que je croyois qui partiroient trois ſemaines après, par un ami qui a toujours

La 284. du T. IV. 23 *Mars*

(a) Mr Simon.

différé ſon voyage ; de ſorte que ce ſera celui qui avoit apporté les lettres de Paris, qui reportera les réponſes plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plupart de ces réponſes ne ſoient plus guere de ſaiſon, & j'ai délibéré ſouvent d'en jetter la plupart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit ſur cela, m'a fait réſoudre de les envoyer. Il faut ſeulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc * comme je vous ai marqué dans votre lettre. Mais je ne ſais pas ſi on peut croire qu'il ſoit en état d'en profiter, après le deſſein qu'il a eu. Vous en ferez juge M. †. La réponſe à votre amie n'eſt peut-être guere à propos, les choſes dont je lui parle étant ſi vieilles. Mais ce qui eſt de tout tems, eſt la confiance que j'appréhende qu'elle n'ait pas en ſa Supérieure, autant qu'elle le devroit. Cela me paroît indépendant de tous les faits bien ou mal rapportés, & de tous les jugemens qu'elle croit que l'on a fait d'elle. Car qu'on les ait faits, ou qu'on ne les ait pas faits, & qu'ils ſoient bien ou mal fondés, cela ne la diſpenſe pas d'obſerver ſa regle, qui recommande ſi expreſſément cette confiance. Je ſais bien que quand de petites froideurs & de petites mésintelligences l'ont fait une fois perdre, on a de la peine à y revenir. Mais c'eſt en cela même que nous devons témoigner à Dieu notre fidélité, en ſurmontant notre répugnance, faiſant de notre côté, avec ouverture de cœur, tout ce qui peut contribuer à diſſiper les nuages qui empêchent que la charité ne paroiſſe telle au dehors qu'elle eſt au dedans.

* De Luines.

† Boileau.

Pour vous, ma très-chere ſœur, comme vous êtes ſi bonne que vous prenez toujours en bonne part ce que l'on vous dit, je ne craindrai point de vous parler franchement de ce que je penſe de vous ſur ſon ſujet. Vous êtes louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une ſi bonne amie, & d'eſtimer en elle de très-grandes qualités de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus légitime ne laiſſe pas de nous aveugler, ſi nous n'y prenons garde, vous devez vous défier de vous-même, à l'égard du jugement que vous faites d'une perſonne pour qui vous avez tant d'amitié, & appréhender que ce ne ſoit cela, qui vous porte à croire qu'on ne ſe trompe jamais en jugeant d'elle, quand on en juge en bien, & à donner le tort à toutes les perſonnes qui trouvent quelque choſe à redire à ſa conduite. Je ne ſuis pas ſurpris de ce que vous me témoignez qu'elle eſt fort contente de n'avoir à faire que la groſſe beſogne : c'eſt la diſpoſition où doit toujours être une vraie Religieuſe. Mais pourquoi voulez-vous que ce ſoit une marque qu'on ne connoît pas aſſez ſa vertu, de ce qu'on la laiſſe en cet état ? Je croirois plutôt que ce ſeroit tout le contraire. Quoiqu'il en ſoit, je vous aſſure, que vous n'êtes toutes deux fort préſentes devant Dieu, & qu'un de mes plus grands deſirs, eſt qu'il faſſe en vous ce qui eſt renfermé dans cette priere : *Da illis ſalutem mentis & corporis, ut te totâ virtute diligant, &*

quæ tibi placita sunt, totâ dilectione perficiant. [L'Abbeſſe de Sanlieu (*a*) eſt tout-à-fait ſatisfaite de ſes nouvelles *Poſtulantes*. (*b*) Je la trouve heureuſe de ce que Dieu lui a envoyé de ſi bons ſujets. Je penſe auſſi qu'elles ſeront contentes de leur Supérieure. J'écris le moins que je puis par les voies communes, & j'en ai de nouvelles raiſons.]

(*a*) M. Arnauld lui-même.
(*b*) Ces deux *Poſtulantes* ſont deux compagnons de retraite de Mr. Arnauld; Le P. Q. & M. Du Guet.

LETTRE DE Mr. NEERCASSEL A Mr. ARNAUD.

*Sur un Ecrit du P. Fabri Jéſuite contre l'*Amor Pœnitens.

JE vous envoie, M., l'Ecrit que M. Walloni croit être du P. Honoré Fabri, & qu'il croit qu'on ne doit pas laiſſer ſans réponſe, comme vous pouvez le lire dans ſa lettre que je vous envoie. † 30 *Mars* 1685.

Je n'ai pu prendre copie de cet Ecrit, parceque nous ſommes accablés d'affaires; & nous ne trouvons ici perſonne qui ſoit capable pour le copier. † du 1er *Mars* 1685.

Je ne voudrois pas que vous vous chargiez de la peine de le réfuter; mais peut-être que vos illuſtres compagnons (*a*) le voudront bien faire. Si cela ſe peut, ce me ſera un grand plaiſir; & je les en prie, ſans pourtant les vouloir incommoder. J'attendrai votre réſolution ci-deſſus....

Dès qu'on m'aura envoyé l'approbation que j'attends de MM. de Swaen & Melis, on parachevera la ſeconde édition, & on la donnera au public, ce que je crois vous agréer.

(*a*) Le P. Q., Mr. Duguet &c., qui étoient venus joindre Mr. Arnauld ſur la fin du mois de Février précédent.

LETTRE DXII.

A M. de Neercassel. *Réponſe à la précédente. Que certains méchans libelles ne méritent pas de réponſe: qu'on n'a que trop publié d'apologies de l'*Amor Pœnitens*: Lettre du Cardinal Grimaldi en ſa faveur.*

NOus venons de lire, Monſeigneur, l'Ecrit que vous nous avez envoyé. C'eſt une très méchante piece & très maligne. Mais nous ne croyons pas qu'il ſoit à propos d'y répondre. Ce qui regarde en particulier l'*Amor Pœnitens* a été déja réfuté, autant que j'en puis juger, par la *Bre-* 1 *Avril* 1685.

vis Expoſitio que nous avons trouvée très bien faite ; & pour le reſte, qui conſiſte en une comparaiſon très odieuſe & très injuſte de l'autorité des Peres, avec celle de ce qu'il appelle les Décrets Apoſtoliques, & de l'Egliſe ancienne avec l'Egliſe préſente, ceux qui ne ſeront pas capables de comprendre d'eux-mêmes, combien tout cela eſt impertinent & malin, ne le ſeront guere de bien juger des réponſes qu'on y feroit. On n'écriroit que pour des gens qui ſe trouvent agréablement flattés, en voyant qu'on les éleve au deſſus de tous les Peres, & qu'on prend leurs pratiques les plus relâchées pour des regles de vérité. Que leur pourroit-on dire pour les détromper de ces douces rêveries qui ne fût plus propre à ſe les indiſpoſer, qu'à ſe les rendre favorables? Dans des livres imprimés on a plus d'avantage, parce qu'on peut avoir l'approbation publique. Mais ici certainement il y a plus à perdre qu'à gagner; & il vaut mieux ſe taire, en traitant de mépris de ſi méchans lieux communs, que d'expoſer la vérité à être peu goûtée, pour ne pas dire condamnée, par des Juges ſi peu équitables. C'eſt donner du poids à des prétentions ſi mal fondées, que de les réfuter, & ce ne ſeroit jamais fait : car les vétilleries de ces chicanneurs ſont inépuiſables. On n'a fait que trop d'apologies pour le livre d'un Evêque, qui, en tout autre tems que celui-ci, auroit été comblé d'éloges, & qu'on ne ſoumet depuis 18 mois à la cenſure de dix ou douze moines, que parce qu'on eſt bien aiſe de ſe mettre en profeſſion de n'avoir aucun égard à la dignité épiſcopale. Il eſt tems ou jamais que cette affaire finiſſe; & on n'en verra jamais la fin, ſi on veut toujours répondre à ce que les *Frati* voudront produire de déraiſonnable & d'impertinent. La ſeule lettre du Cardinal Grimaldi, pour la juſtification d'un livre, qui ne recommande que ce qu'il fait pratiquer lui-même dans ſon dioceſe avec tant de fruit, (*a*) n'eſt-elle pas cent fois plus conſidérable que les difficultés chiméri-

(*a*) Cette lettre du Cardinal Grimaldi, du 13 Octobre 1684. eſt adreſſée à M. Cuſoni Sécretaire du Chriffre &c, pour être préſentée à Innocent XI. au nom de cette Eminence. Comme elle n'eſt pas longue, nous allons la rapporter ici.

A Roma le 13 Ottobr. 1684.

Intendo che ſia impugnato in Roma il Libro d'*Amor Pœnitens* di Mgnor. Veſcovo di Caſtoria, e mi perſuado che S. S. onorera della ſua particolare protezione queſto Prelato, per la di lui nota virtù, ſcienza, e merito non ordinario, e per il grand ſervizio che rende alla Chieza tra' Catoffici d'Olanda, e nella converſione de' eretici: ond' è da crederſi che la S. ſua non permettera che la noſtra Religione, e la perſona di quel degno Veſcovo riceva qualche profonda piaga, come ſeguirebbe ſ'egli foſſe screditato con la condannazione del detto ſuo libro: Dovendo io di più metterè riverentemente in conſiderazione che ſe bene la cenſura fatta da Sua Bᵉ. di tanti propoſizioni relaſciate, ſiaſtata ricevuta con infinito giubilo, quaſi da tuti i fedeli, vi ſono nondimeno alcuni che non vi ſi ſottomettono ſe non con pena; e ſono appunto queſti, che cabalizzano e ſi fanno gl' avverſarii del detto libro: il qual (ſecondo mi dicono i Theologi, ch'o appreſſo di me) è un opera maravigliosa, approvata da tutti i piu abili, e la dottrina non è ne nuova ne pericoloſa: anzi al contrario è intieramente conforme a i ſacri canoni, a i ſanti Decreti de' ſommi Pontifici, a i ſentimenti e alla pratica di S. Carlo, e di tutti i buoni Veſcovi di Francia. Il grand mal d'hoggi nella chieza, come Sua S. ſa molto bene, e meglio di me, è la morale rilaſciata, ed è queſto male al

ques de ces gens d'Ecole, qui ne ſavent ce que c'eſt que la vraie conduite des ames? Je crois tout de bon, que l'on gagneroit davantage à déclarer nettement, que l'on n'a plus rien à dire, & qu'ils en faſſent ce qu'ils voudront: qu'on eſt aſſuré que la moindre atteinte qu'on donneroit à ce livre, cauſeroit un très grand ſcandale; mais qu'on n'auroit pas ſujet de craindre, que Dieu l'impute à ceux qui ont tant travaillé pour l'empêcher. On pourroit ajouter que cette derniere piece, dont l'auteur a honte de ſe découvrir, eſt ſi méchante, & va ſi directement à ruiner l'autorité des Saints Peres & de la Tradition de l'Egliſe, que ceux qui l'eſtimeroient & qui voudroient qu'on y eût égard, ſe déclareroient par là très incapables de bien juger d'aucun livre de Théologie.

Voila, M., tout ce que je puis vous dire ſur ce ſujet; ſi ce n'eſt que je crois toujours que ſi vous pouviez faire un voyage à Rome, cela feroit des merveilles, & pour cela, & pour beaucoup d'autres choſes. Il eſt marqué dans la vie de S. Charles qu'il y alla, pour ſoutenir un de ſes Conciles Provinciaux que l'on y vouloit condamner, & qu'il demandoit à Dieu pendant le chemin: *ut contra fatuas hominum mentes adeſſe laboranti Eccleſiæ vellet.* Je penſe auſſi que vous devez vous hater de donner la ſeconde édition.

qual penſo ſi applichi tuttavia in Roma per darvi l'intiero rimedio: e quando Mgnór. Veſcovo di Caſtoria aveſſe un poco acceduto in diffender la verità impugnata, cio gli ſarebbe commune con molti altri grandi uomini, onde baſtarebbe ſolamente avvertirlo, e ſono certiſſimo che l'umiltà ſingolare di quel buon Veſcovo ſi ſometerebbe volontieri a gl' avviſi di coſtì: benche vengo aſſicurato, che il ſuo libro non ha biſogno di grazia, ma di giuſtizia; poiche l'autore non avanza niente, che non ſia appoggiato ſopra l'autorità de' Santi Padri, e de' Concilii, e dichiara che non è ſua intenzione di riſtabilir il rigore de gl' antichi Canoni; ma ſolamente di far conoſcer le regole che i Confeſſori devon ſeguire, per non dar le coſe Sante a i cani, e per eſplicar con frutto i meriti di Gieſù Chriſto nel Sacramento della Penitenza. L'amor che ſi deve aver per la chieza, e che sò eſſer grande in V. S. Illma mi ha moſſo a pregarla di voler rappreſentar riveritemente in mio nome a Sua Be. cio che prendo la libertà di eſporre in queſto foglio, ſperando che la S. Sua avra la bontà di far imporre ſilentio a i contradittori del libro, ſiccom'è a deſiderarſi per le ragioni e conſequenze accenate.

LETTRE DE M. DE NEERCASSEL A M. ARNAULD.

*La ſeconde édition de l'*Amor pœnitens *arrêtée. Ouvrage de M. de S. Pons mal reçu à Rome.*

JE vous communique, Monſieur, en ſecret, que je viens en ce moment de recevoir une lettre de M. Walloni, * dans le commencement de laquelle il me mande, que notre illuſtre ami † avoit conſenti qu'on publieroit la ſeconde édition; que lui Walloni en eſpéroit un très-bon effet. Mais à la fin de ſa lettre, il dit que le compagnon de M. le Prieur (Dorat) le

12 *Avril* 1685.

* *Du* 24. *Mars*

† Caſoni.

venoit trouver de la part de l'illuſtre ami, qui deſiroit abſolument qu'on en arrêtât encore pour quelque tems le débit : qu'en faiſant autrement, on l'embarraſſeroit fort. Cet avis vient juſtement à point : car j'étois réſolu de faire imprimer les approbations, & d'en donner le débit. Mais maintenant, pour ne point déſobliger un ſi généreux ami, comme eſt le Comte Caſoni, je me rendrai à ſon deſir : ceci entre nous.

* de Mongaillard.

M. Walloni me marque auſſi que M. de S. Pons * a envoyé à Rome un nombre d'exemplaires du livre qu'il a compoſé pour la converſion des hérétiques, pour y être diſtribué, ſe perſuadant qu'ils y ſeroient très-bien reçus ; mais qu'au contraire ils y déplaiſent fort, & qu'ils ne manqueront pas d'y être cenſurés. Ce qui donne ſujet à la cenſure, eſt ce qu'il y enſeigne de la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, des Conciles, de l'Autorité du Pape. Cela afflige fort M. Walloni & ſes amis.

La lettre à M. de Grenoble plait à M. Walloni & à ſes amis. Il en fait faire des copies, pour être miſes entre les mains de M. Caſoni, & de ſon Eminence Cazanata. Il en eſpere un très-bon effet. (*a*)

(*a*) Le lendemain 13 Avril M. de Neercaſſel écrivit à M. Erneſt le deſſein qu'il avoit de profiter du délai de la publication du livre de l'*Amor Pœnitens*; pour engager pluſieurs Evêques & Docteurs célebres à l'approuver. Après quoi il ajoute. " J'ai un grand éloge de ,,l'*Amor Pœnitens* fait par M. de Tournai, ,, & un autre de M. de Meaux. Mais ces ,, Evêques feroient tort au livre, tant ils ſont ,, mal à Rome. Penſez à ceci, & faites-le ,, examiner par M. votre pere (M. Arnauld) ,, & freres ; Le P. Queſnel, M. Duguet &c, ,, pour lors retirés à Bruxelles,) mais à ame ,, du monde autre que ceux-là.

LETTRE DXIII.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

(dreſſée par M. ERNEST.)

15 *Avril* 1685.

NOus avions, Monſeigneur, appris déjà par M. Walloni que l'on trouvoit à propos de ſurſeoir encore à la publication de la ſeconde édition de l'*Amor pœnitens*. Cette nouvelle a paru d'abord ici très-préjudiciable ; & on étoit d'avis qu'il n'y falloit point déférer, parce qu'on ne voit pas ce qu'il y a à gagner par-là, & qu'il y a au contraire bien des choſes à appréhender de ce délai. Il eût donc été à ſouhaiter, Monſeigneur, qu'on eût fait entendre à M. le Comte Caſoni, qu'on ne peut ſatisfaire à ce qu'il demande, ou parce qu'il eſt trop tard, ou que l'engagement de publier au plutôt cette édition eſt trop grand, ou parce que les choſes ſont telles en ce pays-ci, qu'il n'eſt pas à propos de différer davantage. Mais nous voyons bien, Monſeigneur, que vous avez déja pris des meſures pour contenter cet illuſtre

ami. Et cela étant, la choſe la plus avantageuſe qu'on puiſſe faire, & qui compenſe en quelque ſorte les inconvéniens du délai, c'eſt d'employer ce tems-là pour tâcher d'avoir le plus qu'on pourra de bonnes approbations.

[M. Erneſt entre dans des détails, que nous ſupprimons, ſur les différentes perſonnes à qui on pouvoit s'adreſſer pour obtenir ces approbations.]

On juge auſſi qu'il n'y a point de danger de mettre les éloges de l'*Amor pœnitens*, faits par MM. les Evêques de Tournai & de Meaux. Car quoiqu'ils ſoient mal à Rome, comme c'eſt ſur d'autres matieres, (*a*) on ne croit pas que leur diſgrace puiſſe attirer quelque choſe de fâcheux ſur un livre auquel on auroit mis des approbations d'eux; non pas par affectation, mais ſeulement dans le deſſein qu'on a eu de recueillir les ſentimens de ceux qui lui ſont favorables; & afin qu'on éloigne davantage tout ſoupçon d'affectation, il ſera bon qu'ils ne ſoient pas les ſeuls Evêques dont il y ait des approbations ou des éloges. Il étoit venu en penſée à M. Davy (M. Arnauld) de faire imprimer la lettre de M. le Cardinal Grimaldi à M. Caſoni, avec l'agrément de l'Auteur; mais il a penſé depuis, qu'il y a quelque choſe d'un peu fâcheux dans cette lettre, en ce qu'il ſemble que l'on demande grace pour l'*Amor pœnitens*. Il vaudroit donc bien mieux de tâcher d'avoir de ce Cardinal une nouvelle approbation, en forme de lettre ou autrement. On pourroit auſſi demander la même grace à M. de Grenoble; & je crois que nous pourrons bien procurer quelque choſe de M. de S. Pons, par le moyen de Mademoiſelle de Vertus. Enfin, Monſeigneur, on loue extrêmement la réſolution que vous avez priſe d'écrire à Sa Sainteté, ſur la conduite que l'on tient à l'égard de l'*Amor pœnitens* & de ſon très-digne Auteur. Il ſeroit même bon d'y faire gliſſer un mot touchant les approbations que l'on va demander, afin qu'ils ne croyent pas à Rome que ce ſoit une choſe qu'on ait voulu faire de deſſein formé, pour les accabler d'une multitude d'autorités; mais que l'on ne prétend autre choſe par là que de ſe faire juſtice, en faiſant voir qu'on n'a point de ſentimens particuliers, & que ce que l'on ſoutient dans l'*Amor pœnitens*, eſt auſſi ſoutenu par quantité de Prélats & de Docteurs très-habiles, &c.

[M. de Neercaſſel fit un voyage à Bruxelles ſur la fin de Mai, où il délibéra à ſon aiſe avec M. Arnauld & ſes compagnons de retraite, ſur ce qu'il y avoit à faire touchant l'*Amor pœnitens*. Le grand reſpect que j'ai, dit ce Prélat, dans ſa lettre à M. Erneſt du 23. Mai, pour les conſeils de M. votre pere, (M. Arnauld) & de MM. vos freres, (les compagnons de retraite de M. Arnauld) me fera réſoudre de retourner à Bruxelles, pour y jouir de leur entretien & de leurs conſeils. On y délibéra ſur ſa lettre au Pape, & ſur la réfutation qu'il avoit faite du libelle du P. Fabri Jéſuite.]

(*a*) Sur l'affaire des IV Articles.

LETTRE DXIV.

*A M. ***. Sur la filouterie du P. Dubois, pour parvenir au Doyenné de S. Pierre de Louvain.*

Avril 1685. ON mande de Louvain une choſe aſſez extraordinaire. Le Doyen de S. Pierre étant mort, le Chapitre penſa auſſi-tôt à en élire un autre; & on jetta les yeux ſur M Schaille, Docteur en Théologie; d'autres Docteurs de grand mérite, (*a*) qui ſont auſſi Chanoines en cette Egliſe, ayant témoigné ne vouloir point qu'on penſât à eux. Mais le Sieur Dubois, qui en eſt auſſi Chanoine, & qui, n'étant point de cette Univerſité, s'y eſt fourré il y a long-tems, par le crédit des Jéſuites, qui lui firent donner, par l'Archiduc Léopold, la chaire de l'Ecriture ſainte, ayant fait ſa brigue pour avoir ce Doyenné, a trouvé moyen de l'emporter, par un ſtratagême fort ingénieux, qui pourroit être un vrai tour de filou. Les Electeurs étoient au nombre de ſeize. Sept donnerent leurs voix à M. Schaille, qui donna la ſienne au Sieur Vincent, le plus ancien des Docteurs en Théologie; & ſept la donnerent au S^r. Dubois, qui, prévoyant que cela pourroit arriver, n'avoit élu perſonne, n'ayant donné qu'un billet blanc. Il ſe trouva par là qu'il y avoit ſept voix pour l'un, & ſept pour l'autre; mais le Sieur Dubois fit bientôt qu'il y en eut huit pour lui; car il déclara que ſon billet étant demeuré blanc, il avoit encore ſa voix à donner, & qu'il ſe la donnoit à lui-même, en ſe rangeant du côté de ceux qui l'avoient choiſi. Les autres ont proteſté contre. On verra ce qui en arrivera. (*b*)

(*a*) MM. Van Vianen & Huygens.

(*b*) Le Sieur Dubois demeura en poſſeſſion du Doyenné, par le crédit des Jéſuites. Voyez les *Reflexions ſur la conduite du Sieur Dubois* dans cette élection, imprimées à Cologne chez Eugene Gaillard, cette même année 1685. C'eſt Mr. Erneſt Ruth-d'Ans qui les a compoſées, ſous les yeux de Mr. Arnauld. (31 pag. *in*-12.)

LETTRE DXV.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la mainere de ſatisfaire à M. Southwell Secretaire du Conſeil de S. M. Britannique: des Lettres ſpirituelles de M. de Saci.*

9 Juin 1685. J'Ai reçu la copie d'Angleterre (*a*). Je vous en remercie. Il vaut mieux en effet que vous en ayiez retenu l'original. Mais comme on ſe remet à moi

(*a*) La Réponſe de M. Southwell, du 25 Mars précédent, inſérée depuis dans la ſeconde Addition à l'Apologie des Catholiques. p. 36.

pour

pour achever cette affaire, je ne ſais quel conſeil prendre. Je voudrois bien que nos amis de vos quartiers m'en diſſent leur penſée. Je ne vois guere de moyen de mettre cela à la fin du premier livre que je ferai, comme on me le propoſe; parce que cela ne revient point du tout aux livres que je fais maintenant contre le P. Mallebranche. Je ne ſais, tout conſidéré, s'il ne vaudroit pas mieux envoyer tout cela à l'auteur des nouvelles de la République des lettres?

Pour les lettres ſpirituelles * dont vous me parlez, il eſt vrai que je doute s'il faut tant ſe hâter de les publier. Plus l'Auteur a de réputation, plus j'appréhende qu'elles ne répondent pas à ce qu'on en attend. Ce n'eſt pas que je ne ſois perſuadé qu'elles ſont très belles & très ſolides; mais je crains que ce ne ſoient ſouvent les mêmes ſujets, & qu'elles ne ſoient, pour la plus grande partie, écrites à des Religieuſes, ou à des filles ou femmes, comme ſont celles de M. Varet; ce qui n'agrée guere à la plupart du monde. Si on les avoit vues, on en jugeroit mieux. On fait toujours bien de les ramaſſer & de les mettre en état; mais je crois qu'on ne perdra rien d'attendre un peu, & de les bien examiner. M. de Betincourt & M. de Pradel (*a*) les ont-ils vues? Qu'en diſent-ils? Qu'en dit auſſi M. le Doux? * Il peut connoître le goût du monde. Les lettres de M. de S. Cyran ont été fort bien reçues; mais c'eſt qu'il n'y en avoit point d'autres de ce genre-là. Elles étoient de plus aſſez diverſifiées, & il y en avoit de fort grandes; comme celle à Mademoiſelle d'Elbœuf, où la matiere de la vocation à la vie religieuſe étoit traitée fort au long & fort noblement. J'ai peur qu'il n'y ait rien de ſi brillant dans celles-ci. Quoiqu'à dire le vrai, il faudroit les avoir vues pour en bien juger. Quand notre compagnon † vous ira voir, ce qui ne ſera pas avant trois ſemaines, il pourra s'entretenir avec vous ſur ce ſujet, & nous rapporter enſuite ce que nos amis lui en auront dit.

* de M. de Saci.

* M. Dodart.

† M. Erneſt.

Les deux Poſtulentes (*b*) ſont toujours d'une merveilleuſe conſolation à leur Abbeſſe. C'eſt Dieu qui les lui a envoyées. Il lui ſeroit bien rude d'en être privée; mais il ne paroit pas que les choſes tournent de ce côté-là (*c*).

Vous êtes bien bonne de vouloir que notre Couſin †† loge chez vous. Souvenez-vous donc qu'il y tiendra la place que j'ai bien deſiré d'y avoir; & que mon eſprit y ſera, ſi mon corps n'y peut pas être. Je vous ſouhaite dans ces fêtes, & pour vous & pour toute votre famille, une abondance de l'Eſprit ſaint, & une riche effuſion de ſes dons. Remerciez bien, s'il vous plait, M. de Betincourt de ſes remarques. Elles ſont très jolies, & j'en pourrai faire quelque uſage plutôt peut-être qu'il ne penſe. Je ſuis tout à vous.

†† M. Erneſt.

(*a*) MM. Nicole & le Tourneux.

(*b*) Le P. Q. & M. Duguet

(*c*) M. Duguet fut obligé de s'en retourner en France au mois d'Octobre ſuivant, pour raiſon de ſanté.

LETTRE DXVI.

A M. du Vaucel. Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Pays-Bas; l'Aſſemblée du Clergé; & les affaires du P. Hazard.

La 285. du T. IV. 22. Juin 1685.

NOus ne penſions pas vous écrire aujourd'hui. Mais nous avons cru vous devoir apprendre une triſte nouvelle, qui eſt la mort de M. le Marquis de *Grana*, qui décéda avant hier après minuit, enſuite d'une rétention d'urine, qui a duré quinze jours ſans grande douleur, parce que l'urine étoit arrêtée dans les uretaires par deux pierres qui les bouchoient. Il a témoigné des ſentimens très chrétiens dans toute ſa maladie, comme il avoit toujours fait auſſi étant en ſanté. Son intégrité a été admirable dans tout ſon gouvernement, n'ayant jamais rien exigé, ni ſouffert qu'on donnât rien pour aucune charge; au lieu que, ſous les autres Gouverneurs, il falloit de l'argent pour toutes choſes, & ſouvent même pour les bénéfices. Il étoit bien diſpoſé pour MM. de Louvain, & il avoit ſur-tout un eſtime particuliere pour M. Huygens. Mais les préventions de la Cour d'Eſpagne & les entêtemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état depou voir rien faire pour eux. Un peu avant ſa mort on a reçu des lettres d'Eſpagne, qui le continuoient pour trois ans dans le gouvernement, quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit révoqué. C'eſt Antonio Agurto général de la Cavalerie qui lui a ſuccédé par *interim*, étant nommé le deuxieme de trois, par des lettres cachetées, qui étoient depuis trois ou quatre ans dans le Château d'Anvers, pour n'être ouvertes que dans un cas tel que celui qui eſt arrivé. Mais le premier des trois n'étant plus ici, mais en Eſpagne, cela eſt échu au ſecond, qui eſt Agurto. On ne ſait encore ce qu'il fera. Mais un de ſes amis, qui eſt des nôtres, nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous [Le Duc (*a*) veuf de la niece de notre bon ami, étant à la veille de ſe remarier, il lui a pris un bon mouvement qui lui a fait tout rompre.]

On aſſure que l'Aſſemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dreſſer une formule de foi, & on demandera au Roi qu'il ordonne qu'il ſoit défendu aux Miniſtres, ſous quelques peines, de rien imputer aux Catholiques de différent de cela; comme de les accuſer d'adorer les images &c. M. de Paris eſt ſeul Préſident de cette Aſſemblée.

On vous envoye une nouvelle Requête, qui doit être préſentée ce ſoir ou demain matin à l'Internonce. Elle vous apprendra où en eſt le procès contre le P. Hazard.

(*a*) Le Duc de Luines.

Comme on a mandé de Paris que les Evêques, de qui on avoit demandé l'approbation de l'*Amor pœnitens*, étoient bien aiſes d'en être requis par l'Auteur, on a envoyé ſept ou huit lettres de M. de Caſtorie, *eadem forma*, à la mode d'Italie, pour les en ſupplier. Je ſuis tout à vous & de tout mon cœur, & tous nos amis vous ſaluent.

LETTRE DXVII.

AU PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur la mort de M. de Grana Gouverneur du Païs-bas.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu depuis deux jours trois lettres de V. A. S. du 15. de ce mois ſur différentes matieres. Mais il nous eſt arrivé en même tems un ſujet d'affliction, qui eſt la mort de M. le Marquis de Grana. J'en ſuis affligé & à cauſe de la bonté qu'il avoit pour moi, dont il m'a donné en diverſes rencontres de ſi obligeans témoignages, & à cauſe de la perte que fait ce pays-ci d'un Gouverneur ſi ſage, ſi habile & ſi pieux. Mais ce qui conſole eſt cette derniere qualité, qui donne tout lieu d'eſpérer qu'il a paſſé des traverſes de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout-à-fait édifiantes en ſa derniere maladie, qui lui a laiſſé une grande liberté d'eſprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une réſignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuſe à une perſonne dont il avoit beaucoup ſujet de ſe plaindre. Il a laiſſé par ſon Teſtament quatre mille florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieroient Dieu pour ceux qui l'avoient traverſé dans ſon gouvernement. Car il y a été beaucoup traverſé, & le peuple qui ſouvent n'eſt pas trop ſage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'ayant pas l'eſprit de voir que depuis la mort de l'Infante Iſabelle, ils n'ont jamais eu un ſi bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut établi, il fit donner aux ſoldats tout ce qu'il avoit reçu des préſens ordinaires qui ſont conſidérables. Il n'a jamais vendu aucune charge; au lieu que tout ſe vendoit auparavant, & qu'il n'y avoit pas juſqu'aux bénéfices, dont on ne tirât de l'argent. Après ſa mort, on ouvrit un papier cacheté, qui étoit gardé dans la citadelle d'Anvers, où on trouva trois perſonnes nommées pour le gouvernement, au cas qu'il vaquât ſans qu'on y eût pourvu. Le Duc de Vexa, Antonio Agurto, Meſtre de camp général de la Cavalerie, & Dom Franciſco Marco de Velaſco, Gouverneur du château d'Anvers. Mais le Duc étant en Eſpagne, c'a été Agurto

La 286. du T. IV. [24 Juin 1685.]

qui étoit nommé le ſecond, qui a pris poſſeſſion du gouvernement. On ne ſait pas ſi ce ſera pour long-tems, parce qu'il n'eſt pas de qualité pour une ſi grande charge : car ce n'eſt qu'un ſoldat de fortune.

Je n'ai pas grand choſe, Monſeigneur, à dire ſur les trois lettres de V. A. Il n'y a que la premiere lettre qui me regarde ; & je ſuis aſſuré que ſi Elle ſavoit des choſes qui ne ſe peuvent écrire, Elle ne m'accuſeroit ni de foibleſſe, ni de lâcheté. (*a*)

Il n'eſt pas à craindre que l'on rétracte jamais en France ce qui s'eſt fait au Clergé. On pourra bien avoir de la condeſcendance pour la Cour de Rome en d'autres choſes, mais ce ne ſera jamais ſur cela.

Je ne ſais point de Théologiens qui enſeignent qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques, ſi ce n'eſt peut-être quelques Jéſuites. Mais à l'égard de ce que dit V. A., Elle me permettra de lui dire, que ce ſeroit un remede bien violent contre ce manquement de parole, que d'exiger du nouvel Electeur Palatin, qu'il mît une de ſes places fortes entre les mains d'un Prince Proteſtant, avec une garniſon que ce Prince entretiendroit. Ce ſeroit n'être plus Prince ſouverain que de nom. Et au lieu qu'il eſt plus raiſonnable que ce ſoit les ſujets qui ſe fient à la parole de leur Prince, ce ſeroit le Prince qui dépendroit de la bonne ou de la mauvaiſe foi de ſes ſujets hérétiques.

Que ce ſeroit, Monſeigneur, une heureuſe ſurpriſe, ſi ce que V. A. mande par un petit billet, pouvoit arriver ! J'en aurois une extrême joie, pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a ſon très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, A. A. (*b*)

(*a*) Le Prince trouvoit que M. Arnauld ne ſe déclaroit pas aſſez ouvertement contre l'infaillibilité du Pape.

(*b*) [Au bas de l'original de cette lettre, on lit de l'Ecriture du Prince de Heſſe : *C'eſt un malheur, ou que je ne m'explique pas bien, ou que A. A. ne comprend pas bien mon dire.*]

LETTRE DXVIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur ſa réponſe au Confrere Bignon, & ſa ſatisfaction de ſes compagnons de retraite*, (Les PP. Duguet & Queſnel.)

2 *Juillet* 1685. IL m'a été impoſſible, Madame, d'écrire autre choſe au Confrere, (*a*) qu'une lettre d'excuſe, & de lui conſeiller de s'adreſſer à M. Nicole, qui

(*a*) Le Confrere Bignon Conſeiller d'Etat ordinaire, qui avoit demandé à Mr. Arnauld ſes avis pour étudier l'antiquité Eccléſiaſtique avec méthode.

a plus médité ſur cela que moi. Je ſuis bien fâché de n'avoir pu ſatisfaire à ce qu'il auroit deſiré de moi : mais outre les raiſons que je lui marque dans ma lettre, (*a*) je ſuis tout-à-fait accablé.

Notre ami * qui part demain, vous dira la ſatisfaction où nous ſommes de tout ce qui compoſe notre petite famille. Il ſeroit inutile de vous en mander le détail, & il me diſpenſe de vous faire une plus longue lettre, parce qu'il vous contera bien mieux de vive voix ce que je ne pourrois vous écrire que fort imparfaitement. *M. Erneſt.

Je n'écris point à M. le Doux, ** parce que c'eſt lui principalement que mon couſin a ordre d'entretenir ſur toutes choſes. **M. Dodart.

(*a*) Elle eſt perdue.

LETTRE DXIX.

A. M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire intentée au P. Hazard par les parens de M. Janſénius; un Mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture ſainte; l'interdiction d'un Curé à ce ſujet; & la prévention du nouveau Gouverneur contre Meſſieurs de Louvain, & M. l'Archevêque de Malines.*

L'Internonce a réſolu de ne faire aucune juſtice aux parens de M. Janſénius. La requête dont on vous a envoyé la copie lui ayant été ſignifiée, il a été ſept ou huit jours ſans qu'on en ait pu tirer réponſe. C'eſt ſans doute qu'il l'a communiquée au P. Hazard, & ce doit être par ſon conſeil, qu'au bout de ce tems il a répondu, que, puiſqu'ils ne vouloient point de l'Evêque d'Anvers, il ne le leur donneroit pas; mais qu'ils ne devoient point s'attendre qu'il leur en donnât d'autres que l'Evêque de Bruges, qui n'eſt pas moins dévoué aux Jéſuites que celui d'Anvers, & qui, de plus, a l'eſprit ſi de travers, que, parce qu'un très-bon Curé de ſa ville avoit exhorté ſes paroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament, (non point de la verſion de Mons, car on ne ſait à Bruges que le flamand, mais de l'ancienne verſion flamande de Louvain,) il a fait une Ordonnance où il défend à qui que ce ſoit, ſans diſtinction, de lire les verſions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il a interdit ce Curé de la prédication, qui en a appellé à l'Archevêque de Malines, où le procès eſt encore. Cette affectation de l'Internonce, de ne vouloir donner qu'un ſeul juge, au lieu qu'on a toujours accoutumé d'en donner trois, & de n'en vouloir donner aucun qui ne ſoit à la dévotion des Jéſuites, réduira enfin ces parens de feu M. d'Ypres, ſi on n'y

La 288. du T. IV. 6. Juillet 1685.

donne ordre à Rome, de porter cette affaire aux tribunaux ſéculiers; & peut-être même à ceux de Hollande, ce qui ſeroit un très-grand ſcandale; mais dont l'Internonce ſera ſeul la cauſe : car il n'y a point d'apparence qu'on laiſſe impunies d'auſſi horribles calomnies que le ſont celles du P. Hazard, qui, outre ce qu'il a dit dans ſon livre, a oſé ſoutenir, par un écrit envoyé à l'Internonce, qu'on n'avoit rien à dire ſur l'aſſemblée de Bourgfontaine, puiſqu'il ne l'a rapportée qu'après un témoin, *qui eſt omni exceptione major*; ce ſont ſes propres termes. Et il a été aſſez étourdi pour mettre M. Arnauld comme ayant été de cette aſſemblée de Déiſtes, ſur la foi de ce même témoin, qui met cette aſſemblée en 1621, lorſque M. Arnauld n'avoit que neuf ans, n'étant né qu'en 1612. Il ſeroit bon, Monſieur, que vous repréſentaſſiez cela un peu fortement, afin que l'on obligeât l'Internonce à donner les trois Juges qu'on lui a demandés par deux fois, contre leſquels on ne ſauroit allégüer aucun légitime ſujet de récuſation.

Il court ici une piece bien jolie ſur une proceſſion des Jéſuites de Luxembourg. J'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de la voir.

Je ne ſais aucune nouvelle, ſinon que le nouveau Gouverneur paroît bien prévenu contre l'Univerſité de Louvain, & contre M. l'Archevêque de Malines, faiſant tout ce qu'il peut pour lui faire perdre ſon procès contre le Doyen de Sainte Gudule, qui quoiqu'il ait charge d'ames, prétend ſe maintenir dans ſon Doyenné, ſans être examiné & approuvé par l'Archevêque. C'eſt une affaire qui fait maintenant bien du bruit : car les Etats ont pris fait & cauſe pour M. l'Archevêque, & font de terribles plaintes contre le Chancelier de Brabant, qui s'entendant avec le Gouverneur, fait ſur cela des choſes tout-à-fait injuſtes.

LETTRE DXX.

A Mr. Moedersen. *Sur l'Edition des Actes des Congrégations* de Auxiliis.

14 *Juillet* 1685. ON nous a envoyé de Paris de quoi rendre plus correct le manuſcrit des Congrégations *de Auxiliis*, que nous avons envoyé à Mademoiſelle Schifpert, (*a*) pour être mis dans le grand recueil. (*b*) Il faudroit nous le renvoyer par le Meſſager de Louvain, afin que nous le corrigeaſſions ici ſur les avis qu'on nous donne : car il ſeroit difficile qu'on le pût faire en vos quartiers. Je ſuppoſe qu'on n'en eſt pas encore là de l'impreſſion. Il ne faudroit que l'envoyer à M. Van Erkel à Delph, pour me le faire tenir.

A Arnauld.

(*a*) Ces Actes ont été imprimés à Louvain en 1702.

(*b*) Ce grand Recueil eſt celui qui devoit contenir les principales pieces touchant les diſputes ſur la grace.

LETTRE DXXI.

A. M. DU VAUCEL. *Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome & à l'Univerſité de Louvain ; l'Etat pitoyable du Dioceſe de Liege, & le remede que l'on pouvoit y apporter.*

J'Ai bien de la joie, Monſieur, de ce que vous nous mandez, qu'il y a lieu d'eſpérer qu'on ne touchera point aux trente & une propoſitions que l'on attribue à MM. de Louvain, & dont il y en a deux, que l'on prétend être tirées du livre de la Fréquente Communion (*a*). Mais je vous proteſte que ce que je regarde en cela, eſt le bien de l'Egliſe, dont les intérêts me ſont ſi ſenſibles, que toute autre choſe me touche peu. Et ce que j'ai toujours conſidéré comme le principal bien de l'Egliſe, eſt ce qui peut contribuer à faire avancer les ames dans la piété; & comme un des plus déplorables de ſes maux, ce qui eſt capable de mettre obſtable à cet avancement. Et c'eſt ce mal, qui fût arrivé ſans doute, ſi ceux qui n'aiment pas l'Univerſité de Louvain, euſſent obtenu cette cenſure par quelque ſurpriſe. Car ils n'auroient pas manqué de s'en ſervir, & pour rendre ſuſpectes les plus ſures regles de la morale chrétienne, & les plus avantageuſes au ſalut des ames; & pour décrier les plus gens de bien, & qui font le plus de fruit dans le miniſtere eccléſiaſtique. La 289. du T. IV. 26. *Juillet* 1685.

Sa Sainteté n'eſt que trop perſuadée que la morale de l'Evangile, d'où dépend le ſalut des chrétiens, a reçu une grande atteinte par les fauſſes opinions d'un grand nombre de Caſuiſtes, approuvées & pratiquées par beaucoup de Confeſſeurs & de Directeurs. Son zele en a été ému, & elle s'eſt ſentie comme S. Paul, brulée par le ſcandale de ces pernicieux relâchemens, dont tant de pécheurs prenoient occaſion de s'endormir dans leurs péchés. Elle a tâché d'apporter quelque remede à un ſi grand mal, par la condamnation des ſoixante-cinq propoſitions, qui lui avoient été préſentées à examiner par les Docteurs députés de l'Univerſité de Louvain. Sa Sainteté n'ignore

(*a*) Voici ce que rapporte Mr. du Vaucel ſur cette affaire, dans ſa lettre à M. de Neercaſſel du 16. Juin 1685. „ Nous avons ſujet de croire que l'oppoſition ſi forte, que fit Mr. le Cardinal d'Eſtrées, quand on en parla (de la cenſure des 31 Prop. attribuée à MM. de Louvain) il y a quelques mois, en aura fait perdre la penſée, parce qu'on appréhenderoit que cela ne fit trop de bruit, ſi on paſſoit outre, nonobſtant ſon oppoſition; & que d'ailleurs on ne voudroit pas qu'il parût qu'on eût retranché, ſur ſa remontrance, la propoſition ſur laquelle il s'oppoſa. (C'eſt la derniere, ſur la ſupériorité du Concile au deſſus du Pape.) Ainſi nous avons bonne eſpérance que cette affaire échouera. „ Il ajoute dans ſa lettre du 30 Juin, qu'il a préſenté un Mémoire ſur cette matiere à Mr. Caſoni, qui le lui avoit demandé, & que MM. de S. Norbert avoient préſenté de leur côté un Mémorial au nom de M. van Vianen.

pas combien l'examen de ces propoſitions a été traverſé, quels obſtacles on y a mis, & qui ſont ceux qui les y ont mis. Elle ſait combien on a voulu de mal aux pieux Docteurs qui ont procuré cette cenſure, & avec quel zele & quelle lumiere ils ont travaillé à la ſoutenir, & à faire enſorte que l'Egliſe en recueillît un fruit ſolide; ce qui en a dû être le but: car ſans cela ne peut-on pas dire des meilleures ordonnances, ce que S. Paul dit des meilleures œuvres ſans la charité, que c'eſt très-peu de choſe devant Dieu? Mais rien aſſurément n'auroit été plus capable d'empêcher ce fruit, que la cenſure de ces trente & une propoſitions ou obſcures, ou ambigues, ou infidélement extraites, ſi les adverſaires de cette Univerſité avoient pu l'obtenir par leur crédit. Car ils n'auroient pas manqué de la faire retomber ſur tous les points de la doctrine des Théologiens de Louvain, qui y auroient eu le moindre rapport. Et ſans même en faire aucune application en particulier, il leur auroit ſuffi de faire courir dans le monde, que pluſieurs propoſitions de ces Docteurs auroient été condamnées, pour rendre parmi les ſimples toute leur doctrine ſuſpecte, & confirmer par là ce qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce ſont des nouveautés & des rigueurs exceſſives, ce que tant de Chrétiens lâches, qui ne ſe veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour ſe détacher de leurs paſſions, ne ſont que trop ſuſceptibles de croire. Du décri de la doctrine on eût paſſé à celui des perſonnes, c'eſt-à-dire de tout ce qu'il y a de meilleurs Eccléſiaſtiques dans les Pays-bas, que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux au peuple, par les noms de Réformateurs & de Rigoriſtes.

Si on ſavoit au pays où vous êtes, autant que je le ſais, quel préjudice cela auroit fait aux ames, je ſuis aſſuré que l'on regarderoit comme un des plus grands ſervices que l'on puiſſe rendre à Dieu, d'empêcher, par toutes ſortes de voies, que l'on ne donnât jamais occaſion à ceux qui la cherchent, de cauſer de telles brouilleries dans l'Egliſe. Rien n'eſt plus certain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Pays-bas Eſpagnols & Hollandois, ſe forment dans cette Univerſité, où jamais la diſcipline n'a été plus exacte, ni les mœurs plus réglées, ni la piété plus édifiante. On vit dans preſque tous les Colleges des Théologiens, comme dans les Séminaires les plus réformés; on y fait trois fois le jour l'oraiſon mentale, & on y exerce continuellement les jeunes gens à tout ce qui peut ſervir pour former de bons Paſteurs. Je connois de ces Paſteurs ſortis de cette Ecole, il n'y a que ſept ou huit ans, qui ſe conduiſent dans leurs Cures d'une maniere ſi apoſtolique, & y font des fruits ſi merveilleux, que cela paſſe toute créance. J'en ai quelques relations que je vous enverrai ſi vous le deſirez. Que ne devroit-on point faire pour les ſoutenir, & pour augmenter la bonne odeur de Jéſus-Chriſt qu'ils répandent dans tout le pays? Qu'on ne faſſe rien au moins qui puiſſe donner ſujet de

dimi-

diminuer la créance que les peuples ont en eux, ſans laquelle ils leurs ſeroient inutiles, qu'on ait pitié de tant de pauvres ames pour leſquelles Jéſus-Chriſt eſt mort. Mais cela me fait ſouvenir de l'abandon déplorable où ſe trouve une autre Province. C'eſt le Dioceſe de Liege, où preſque toutes les Cures ſont remplies d'ignorans & de Prêtres peu réglés, parce que le concours n'y eſt point établi, ſous prétexte que l'on a fait paſſer preſque toutes les Cures pour des Vicariats. Un ſi bon Pape n'auroit qu'à donner charge à des gens de bien d'examiner ſérieuſement cette affaire, en leur recommandant de ne ſe point arrêter aux ſubtilités de quelques Canoniſtes, mais d'avoir principalement en vue ce fondement de toutes les loix: *Salus populi ſuprema lex.* Ce qui eſt bien plus vrai du ſalut éternel que du temporel. Je me ſuis plus étendu que je ne penſois. C'eſt que les intérêts de l'Egliſe me tiennent au cœur, & qu'on a peine à ſe retenir quand le cœur parle.

LETTRE DXXIII.

AU MÊME. *Sur le même ſujet.*

VOilà la lettre que vous m'avez demandée (a). J'ai tendu au même but que vous m'aviez propoſé; mais ç'a été par d'autres motifs, dont je me ſuis ſenti plus touché, & qui m'ont ſemblé auſſi devoir toucher davantage un Pape ſi pieux. 26. *Juillet* 1685.

Il eſt vrai que nous ſavons fort peu de nouvelles. Voici les dernieres qu'on nous a mandées de Paris.

Que M. le Prince a été fort ſatisfait du premier livre contre le Syſtême du P. Mallebranche, qui lui avoit été envoyé par la poſte. Car on n'a point de moyen d'en envoyer par une autre voie, ce qui eſt bien étrange.

Qu'un Miniſtre fort eſtimé dans le pays de la Rochelle s'étant converti, huit mille Huguenots de ce pays-là avoient ſuivi ſon exemple, & avoient fait abjuration de l'héréſie.

Que le Duc de Luynes, qu'on diſoit avoir rompu un mariage tout prêt à ſe faire, par un mouvement de conſcience, ſonge de nouveau à en faire un autre. Cela eſt digne de pitié.

Les nouvelles d'Eſpagne portoient, il y a déja huit jours, que le Roi Catholique a fait de nouveau le Duc de Villa Hermoſa, Gouverneur Général des Pays-bas. Mais comme il n'étoit pas à la Cour, on ne ſait pas encore s'il l'acceptera. Cela fait voir qu'on ne penſe point à y laiſſer Agurto, qui l'eſt

(a) Mr. Du Vaucel avoit demandé une lettre oſtenſible à ſa Sainteté, & aux Prélats Romains bien intentionnés; & c'eſt la précédente.

maintenant par *interim*, depuis la mort du Marquis de Grana, comme je penſe vous l'avoir mandé.

L'affaire de Dubois, pour le Doyenné de S. Pierre, n'eſt pas encore terminée. Il n'eſt pas en poſſeſſion; & on croit que M. Schaille, qui a eu autant de voix que lui, y auroit été mis par M. l'Archevêque de Malines, ſi ce bon Docteur n'avoit cru n'en devoir faire aucune ſollicitation, parce qu'il eſt auſſi exempt d'ambition, que Dubois en eſt rempli.

Nous ne ſommes ici préſentement que M. de Pontchâteau & moi. Il eſt un peu incommodé, & il ſe recommande à vos prieres.

Il a reçu une lettre de M. Metayer (*a*), qui lui mande ce qui ſuit: *Nous avons perdu le bon Curé de Morſent. Dieu l'a retiré du monde le mercredi des fêtes de la Pentecôte. Il n'a été détenu au lit que pendant trois jours. Il mourut dans une paix admirable, & dans de grands ſentimens de piété, après avoir été muni de tous les ſacremens. Il fit entre mes mains, le jour de ſa mort, un teſtament, par lequel il donne tout aux pauvres & à ſon Egliſe. Il m'a fait l'honneur de me nommer pour l'exécuteur de ce teſtament.*

J'ai oublié de vous mander que M. le Prince fait un profeſſion publique de vouloir être à Dieu, & qu'on eſt perſuadé que c'eſt de bonne foi. Ce qui eſt à craindre eſt, que s'étant mis entre les mains du P. Deſchamps Jéſuite, à qui il a fait à Pâque une confeſſion générale pendant quatre jours, à une heure par jour, il ne trouve pas dans ce Confeſſeur tout ce qu'il faudroit, & tout ce que trouva M. le Prince de Conti dans ceux à qui il confia le ſoin de ſa conſcience.

(*a*) Curé de S. Thomas d'Evreux.

EPISTOLA ILLUSTRISSIMI NEERCASSELII

Castoriensis Episcopi ad A. Arnaldum.

De nonnullis Arnaldi lucubrationibus, deque Verſchurio quodam; item de Wallonii Memoriale, de Jeſuitico libello contra ſcripturæ ſacræ lectionem, ac denique de quodam Catechiſmo.

27 *Julii* 1685. POſtremum opus tuum, Vir Clementiſſime, necdum accepi. Erit occaſio citò id in Urbem deferendi. Proficiſcentur Romam quatuor juvenes noſtrates habituri locum in collegio de propaganda fide. Libenter ſcribam ad Meldenſem Epiſcopum, ut aliquo ſuo teſtimonio ſinat decorari lucubrationes tuas Mallebranchii figmentis oppoſitas.

Verſchurius huc rediit, veſtris monitis nihilo melior factus. Nam ſimul

ac Rotterdamum appulit a novis cum D. Gael litibus & contentionibus incœpit. Nihil boni ab iſto viro expecto, niſi rarâ ac potenti gratiâ Deus mentem ejus immutet.

Wallonius ſcribit, ſe Memoriale obtuliſſe, quo cauſam Lovanienſium tuetur (a). Ei libello inſeruit quæ habet Jurioſus de damnatione quinque propoſitionum, aſſerens in illis a Romanis Pauli & Auguſtini doctrinam de Gratiâ eſſe damnatam. Spero iſto ex libello omnimodam Lovanienſium ſecuritatem.

Lugduni Batavorum prodiit Libellus cui titulus: *Lectio ſcripturarum omnibus ſæcularibus & inerudîtis noxia.* Magiſtratus, uti diſco, iſtius libelli titulo offenſus, illum per apparitorem juſſit deferri in Curiam; ubi diu examinatus, & deinde ad incredibilem Catholicorum pudorem lætitiamque Proteſtantium, fuit in foro quo mercatores conveniunt, dicto *La Bourſe*, diſtributus inter celebriores cives & mercatores. Mandatum quoque fuit typographo ne illum divendat. Quid ultra iſto de libello ſtatuent, nec dum ſcitur. Is qui illum imprimendum dedit Catholico typographo, in magno exilii periculo vexatur. Nomen viri iſtius ſicut & Inſtitutum (b) mihi ex teſtimonio Heuſſenii, cui illud typographus indicavit, innotuit. Hactenus tamen illud Magiſtratui typographus noluit indicare. Noſti optimè, Vir Clementiſſime inſtitutum hominis qui fecit in Eccleſiâ Dei iſtam confuſionem. Sylvæ-Ducis etiam graviſſimè deliquit quidam Miſſionarius iſtius urbis, ſcribens in Cathechiſmo Calvinum ob ſodomiam fuiſſe cæſum flagellis, & notatum ferro candido. Eodem fere modo Lutherum depinxit is Miſſionarius. Cathechiſmus ille publicè editus eſt cum approbatione Provincialis Dominicanorum, nec non Vicarii, uti dicitur, Apoſtolici. Credere de prudentia iſtius viri iſtud vix poſſum. Hæc inter nos quoad illa quæ ſpectant Vicarium.

(a) Hujus Memorialis ſcopus erat Cenſuram 31 Lovanienſium Propoſitionum avertere, quas urgentibus Jeſuitis Inquiſitioni Romanæ denunciaverat Franciſcanus è Conventu de *Ara Cœli* nuncupato. Has autem poſtea Decreto damnavit Alexander VIII. anno 1690.

(b) Jeſuitarum Miſſionariorum in Hollandia Præpoſitus, qui Libellum hunc tradens manuſcriptum Typographo, ut typis mandaretur, 1200 ab ipſo exegerat exemplaria. Rem verò certam fecere Magiſtratus Lugduno-Batavi, tum auditis teſtibus, tum etiam Confeſſione Jeſuitæ. Author Libelli vulgò credebatur P. Hazard pariter Jeſuita, qui delituerat ſub nomine Suivii.

LETTRE DXXIII.

A. M. DU VAUCEL. *Sur la lecture de l'Ecriture ſainte; un Catechiſme publié à Bois-le-Duc, & les ſuites des préventions du Gouverneur des Pays-Bas contre les prétendus Janſéniſtes.*

La 290. du T. IV. 31. *Juillet* 1685.

QUoique j'aie répondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet, je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du ſcandale qui vient d'arriver à Leyde, qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monſeigneur (*a*) ne vous en écrive; mais comme il eſt accablé d'affaires, il pourra ne le pas faire ſi-tôt, & je crois qu'il eſt important que vous en ſoyez bientôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je penſe vous avoir mandé ce qui eſt arrivé à Bruges il y a un mois ou deux. Un Curé de la ville, des meilleurs du Dioceſe, qui a de la tête, & qui eſt dans de fort bons ſentimens, ayant exhorté ſes parroiſſiens de lire le Nouveau Teſtament (vous remarquerez qu'on ne parle que Flamand en cette ville-là, & qu'ainſi il ne s'agit point du Nouveau Teſtament de Mons) l'Evêque qui ne l'aime point, parce qu'il eſt tout dévoué aux Jéſuite (j'entends l'Evêque), pour lui faire piece, fit une Ordonnance en Flamand, par laquelle il défendoit généralement à tous ſes Diocéſains ſans en excepter les Eccléſiaſtiques, de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, & ſans ajouter, *à moins qu'on n'en eût la permiſſion*; de ſorte que le peuple n'a pu comprendre autre choſe de ce Mandement, ſinon que l'Ecriture en langue vulgaire eſt un livre abſolument défendu, qui ne peut être lu par quelque perſonne que ce ſoit, ni ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Et enſuite il a eu la témérité d'interdire la prédication à ce bon Curé, pour avoir exhorté ſes parroiſſiens à la lire. Ce Paſteur, qui pouvoit ne point déférer à cette ſentence d'interdiction, qui avoit été rendue contre toutes les formes, a mieux aimé y déférer; mais il en a appellé au Métropolitain, devant lequel il y a procès, dont un des chefs eſt, que le Curé prétend avoir de quoi prouver que l'Evêque eſt tellement emporté contre les plus ſavans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'il a dit de M. Viane & de M. Huygens, qu'ils étoient *proditores fidei, perditæ doctrinæ & alti ſenſus.* (Vous ſavez que ce dernier eſt une injure qui n'a point de ſens.) Vous jugerez de là (ce qui ſoit dit en paſſant,) ſi ce n'eſt pas une viſible colluſion de M. l'Internonce avec les Jéſuites, de vouloir que les parens de feu M. Janſénius Evêque d'Ypres, n'aient point

(*a*) Mr. l'Evêque de Caſtorie.

d'autre juge qu'un tel Evêque, dans le procès qu'ils ont intenté au P. Hazard, pour les horribles calomnies qu'il a avancées, dans un livre public, contre leur famille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de Bruges, jointe à la maniere insoutenable dont il a traité son Curé, l'ayant rendu fort odieux, il a trouvé quelque ami parmi les Réguliers, qui ne s'est pas contenté de soutenir ce qu'il avoit ordonné contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire; mais qui a voulu encore aller plus avant, en l'étendant à la lecture de l'Ecriture sainte, dans les langues des savans aussi bien qu'en langue vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu depuis même les hérésies du dernier siecle, étant toujours demeuré pour constant, qu'il étoit permis à tout le monde & aussi bien aux laïques qu'aux Ecclésiastiques, de lire la Bible en latin, quand on entendoit cette langue. C'est ce qui a produit l'horrible livre qui a pour titre, *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS & *ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que l'Auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un Libraire Catholique de Leyden. Mais il n'a pas si-tôt paru, que les Magistrats en ayant été avertis, ils ont envoyé un huissier, qui a saisi tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire; & les ayant examinés, ils les ont trouvés si propres à décrier notre Religion, comme étant ennemie de la parole de Dieu, qu'ils les ont fait distribuer au lieu où s'assemblent les marchands, avec une extrême confusion des Catholiques, & une incroyable joie des hérétiques, qui croient, & non sans raison, avoir par-là de quoi nous combattre avec avantage, & qui esperent que ce leur sera un moyen de détourner de se faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous dissimuler que si j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande, je me croirois indispensablement obligé, pour arrêter autant qu'il seroit en moi, le cours d'un si grand scandale, de publier une Ordonnance, par laquelle je condamnerois ce méchant livre, comme contenant une doctrine inouie dans l'Eglise Catholique, & entiérement contraire à ses sentimens, & j'en interdirois la lecture à tous ceux que Dieu auroit soumis à mes soins. J'envoierois cette Ordonnance dans toutes les parroisses, & commanderois à tous les Curés séculiers & réguliers de la lire au peuple, afin que tout le monde sût que les Pasteurs Catholiques désavouent & condamnent cette horrible proposition: *Lectio Scripturarum* OMNIBUS SECULARIBUS & *ineruditis* NOXIA. (a)

Ce saint Prélat auroit d'autant plus de sujet de faire cette Ordonnance, qu'il ne feroit que soutenir ce qu'il a enseigné dans son livre, qui a pour

(a) Voyez la Lettre de Mr. Neercassel, du 3. Aoust suivant, après la Lettre 525.

titre : *Tractatus de lectione Scripturarum, in quo Proteſtantium eas legendi praxis refellitur ; Catholicorum verò ſtabilitur*, qui a été parfaitement bien reçu à Rome, comme il paroît par le Journal des Savans de l'*Abatte Nazario*, qui a parlé de ce livre en l'année 1677. (Je ne ſais pas en quel mois, vous le pourrez ſavoir en vous en enquérant) avec de fort grands éloges & beaucoup de lumiere. On a mis ce qu'il en dit dans la traduction en françois de ce livre de l'an 1680. Si vous pouvez la trouver à Rome, vous y verrez cet endroit du Journal de M. Nazario ; ſinon tâchez de recouvrer le Journal même. Car il eſt important que vous voyiez cela, & que vous le faſſiez lire à tous vos amis ; parce que rien n'eſt plus capable de convaincre de calomnie ceux qui veulent faire croire que l'Egliſe Romaine ne trouve point bon qu'on liſe l'Ecriture ſainte. Je vous ai dit ce que pourroit faire M. l'Evêque de Hollande, pour empêcher, autant qu'il ſera en lui, les avantages que les hérétiques ne manqueront pas de tirer d'un livre ſi ſcandaleux : mais je prévois que cela ne guériroit le mal qu'à demi : car il ne faut point douter que les hérétiques ne diſent qu'ils n'ignorent pas qu'il n'y ait quelques Catholiques qui n'approuvent pas ces excès de leur Egliſe contre la parole de Dieu, & qu'ils ſavoient bien que M. de Caſtorie étoit de ce nombre. Mais que ce nouveau livre fait voir, que c'eſt le vrai ſentiment de l'Egliſe Romaine, que les plus zélés Papiſtes ont grand ſoin d'inſpirer au peuple. Et ils pourront ajouter, que ce qui fera voir que cela eſt ainſi, c'eſt qu'on ſe gardera bien à Rome de condamner ce livre. Or que pourroient dire à cela les Prêtres de Hollande, s'il ſe trouvoit qu'en effet on ne condamnât point à Rome un ſi pernicieux livre ?

Vous voyez donc bien, M., que ſi on veut remédier à un ſi grand ſcandale, il eſt abſolument néceſſaire qu'il y ſoit condamné. Et que ſi on ne l'y condamne point, ce ſera une marque (*ſleno dico*) que ceux qui travaillent à ces condamnations, ſecondent très-mal les ſaintes intentions d'un ſi bon Pape, & penſent à toute autre choſe qu'aux intérêts de l'Egliſe, & au ſalut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choſes qui le font voir, quand ce ne ſeroit que de ce qu'on ne parle plus de cenſurer un livre auſſi rempli d'erreurs, qu'eſt celui du P. Hazard, comme auſſi de ce qu'ils ont condamné une pratique très-utile des Curés de ce pays-ci, pour empêcher que le peuple n'ignorât les vérités les plus néceſſaires à ſavoir, qui eſt de les renfermer en *ſept points*, ſans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces ſept points, quoiqu'on leur eût repréſenté, que les Miniſtres de Hollande en faiſoient de grands triomphes, en faiſant voir dans leurs prêches, que ces ſept points, qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroiſſoit par la feuille imprimée qu'ils leur liſoient, étoient les plus

grandes vérités de la Religion Chrétienne ; l'unité de Dieu, la Trinité des perſonnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre, fait par un Miſſionnaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire perſécuter les Catholiques. C'eſt un Catéchiſme qui porte l'approbation du Provincial des Dominicains & de M. Baſſery Vicaire Apoſtolique, dans le lequel on a mis : *Calvinum ob ſodomiam fuiſſe cæſum flagellis, & notatum ferro candenti.* On ſait bien que cela a été dit de Calvin, & que le Cardinal de Richelieu a prétendu, dans ſon livre de controverſe, que cela étoit vrai. Mais la plupart des Catholiques mêmes doutent fort que cela ſoit. Et le P. Maimbourg, dans ſon hiſtoire du Calviniſme, fait voir que les preuves qu'on en apporte, ne ſont point ſolides. Mais quand cela ſeroit certain, ce ſeroit une grande imprudence de publier dans un Catéchiſme, qui doit être entre les mains de toutes ſortes de perſonnes, une choſe ſi infame & ſi odieuſe, dans un pays où la Religion dominante eſt la Calviniſte. Combien plus la choſe étant auſſi douteuſe qu'elle eſt, & même tenue pour fauſſe par les plus honnêtes gens de notre Religion ? On voit par-là le mal qu'on a fait d'avoir ſurpris le Pape, en lui faiſant croire que ce M. Baſſery, qui a eu l'indiſcrétion d'approuver ce Catéchiſme, étoit un de ceux que M. l'Evêque * avoit écrit qu'il jugeoit propres à être Vicaire Apoſtolique de Bois-le-Duc. * De Caſtoria

Puiſque je ſuis en train de vous décharger mon cœur ſur les ſujets de peine qu'on rencontre à tout moment, quand on aime un peu l'Egliſe, voici encore ce qu'on m'a dit il y a peu de jours. Une Abbaye étant vacante par la mort de l'Abbé, les Religieux, ſelon la coutume, en ont nommé trois au nouveau Gouverneur, qui paſſent pour les meilleurs du Monaſtere, & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a refuſés tous trois, comme étant Janſéniſtes, ou *du haut ſens*, & veut abſolument qu'ils en éliſent d'autres. On craint qu'ils ne lui puiſſent pas réſiſter ; & ſi cela eſt, il y a toute ſorte d'apparence que ce ſera un fripon qui ſera Abbé. Ce ſont les effets ordinaires du phantôme du Janſéniſme, que les Jéſuites entretiennent dans l'Egliſe, & dont on n'a pas aſſez de ſoin de faire enviſager les pernicieuſes conſéquences à un Pape ſi pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Eſpagne s'en étant laiſſé prévenir, comme on ſait qu'il ne faut, pour être ſoupçonné de Janſéniſme, qu'avoir de l'eſtime pour la doctrine de S. Auguſtin, de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne, & du zele pour le rétabliſſement de la diſcipline ; les plus gens de bien & les plus éclairés, ſe trouvant exclus des dignités eccléſiaſtiques par de faux ſoupçons, ou par l'équivoque du mot de Janſéniſte, ſi bien demêlé par le *Bellum Poëticum*, que je vous ai envoyé, elles ſe donnent à des gens qui n'ont point les talens néceſſaires pour travailler au ſalut des ames, d'où il arrive une in-

finité de maux, dont répondront ceux qui, pouvant & étant obligés de les prévenir ou d'y remédier, auront négligé de le faire. De faint Evêques en ont donné avis au Chef de l'Egliſe; ils ont marqué les moyens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moyen qu'il trouve par là de faire perſécuter les plus pieux eccléſiaſtiques, & de les rendre inutiles en les exculant des emplois; qu'il ne faudroit que remettre les choſes dans les voies de droit; défendre, ſous de grandes peines, de ſe ſervir du mot de Janſéniſte, qui, n'ayant qu'une idée vague, n'eſt propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut, ſans que l'on ſache pourquoi, ce qui eſt contre tout droit divin & humain; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Eccléſiaſtique ſuſpect, ou à la Cour des Princes, ou à celle de Rome, de marquer préciſément ce qu'ils trouvent à redire ou à ſes mœurs ou à ſa foi, & ne point ſouffrir qu'ils diſent en général qu'il eſt Janſéniſte, à moins qu'ils ne diſent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils ne s'engagent à prouver, qu'il enſeigne quelqu'une des cinq Propoſitions condamnées. Cela eſt juſte; cela eſt facile. Jamais le ſcandale du Janſéniſme ne ceſſera ſi on ne le fait. Pourquoi donc ne le fait-on pas? Eſt-ce qu'il n'eſt point à craindre que Dieu ne demande compte, de toutes les injuſtices que ce mot de Janſéniſte donne occaſion de faire, à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'eſt pas nous éloigner de cette matiere que de vous demander ſi vous ne ſavez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on éxigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à ſigner un certain Décret fait en 1678. pour le réglement des Etudes de Théologie & de Philoſophie, où il y avoit beaucoup de choſes que tout le monde avoit déſaprouvées, il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces ſignatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre ſur cela. Ne pourroit-on point auſſi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces ſignatures, qui ont l'air de profeſſion de foi?

LETTRE DXXIV.

Au même. *Sur le Catéchiſme des trois Evêques; le livre du P. Guilloré; le Sieur Dubois de Louvain; le Traité de M. Charlas; des Theſes du P. de Vos.*

La 291. du T. IV. 1. Août 1685.

Ce ſeroit une horrible choſe, & en même tems bien imprudente, de vouloir donner quelque atteinte au Catéchiſme des trois Evêques: car

car cela ne pouroit ſervir qu'à commettre leur autorité, & à la rendre de plus en plus odieuſe & mépriſable.

Ils penſent à cenſurer de bons livres, & ils en laiſſent ſans aucune cenſure de très-méchans, comme ſont ceux du P. Guilloré, dont je ſais qu'on leur a envoyé des extraits fort amples & très-fideles, qui contiennent de fauſſes ſpiritualités tout-à-fait horribles. Cependant nous venons d'apprendre (& c'eſt ce qui m'en fait ſouvenir,) que ce Jéſuite a fait imprimer tous ſes ouvrages *in folio*. C'eſt une des nouvelles de la République des Lettres.

On ne ſauroit jamais deviner de qui on a pu ſavoir qu'on a fait témoigner au S^r. Dubois qu'on trouvoit bon qu'il n'écrivît plus, &c. On croira plutôt dans le monde qu'on l'a dit par conjecture, ſur ce qu'en effet il n'écrit plus depuis long-tems. Mais peut-on trop pouſſer un homme auſſi ennemi de tout bien qu'eſt celui-là? Après la maniere indigne, pleine d'inſolence & de calomnie, dont il a traité M. de Caſtorie, y a-t-il reproche qu'il ne mérite, quand on ne dit rien de lui qui ne ſoit vrai? Pour moi, je vous l'avoue, il me fait horreur, & je le regarde comme un inſtrument de Satan, qui ne travaille qu'à mettre le trouble & la confuſion dans l'Univerſité de Louvain, & à s'oppoſer à tout le bien qui s'y fait.

Je ne ſaurois eſtimer un livre (*a*) qui prend bien ſes avantages ſur des acceſſoires, & qui eſt très-foible ſur le principal. Et j'aurois de plus bien des choſes à dire ſur ces acceſſoires; c'eſt-à-dire, ſur l'abus qu'on fait des libertés de l'Egliſe Gallicane. Car à qui doit-on s'en prendre, ſinon à ceux qui ont rendu la juriſdiction eccléſiaſtique odieuſe & inſupportable, par des abus beaucoup plus grands qu'ils en ont fait autrefois; ſinon à ceux qui avoient mis les choſes en tel état, par leurs appels ſur appels, par leurs trois ſentences conformes, par la longueur de leurs procédures, par leur peu de zele pour ôter les ſcandales de la maiſon de Dieu, qu'une infinité d'Eccléſiaſtiques très-vicieux ſeroient demeurés impunis, ſi les Juges ſéculiers ne s'en étoient mêlés, comme on en a vu encore ici depuis peu un étrange exemple; ſinon à ceux qui ont renverſé le gouvernement naturel de l'Egliſe, en laiſſant abolir les Conciles des Evêques, & étant bien aiſes qu'il ne s'en tienne plus; ſinon à ceux qui voudroient attirer à eux toutes les affaires, quoiqu'ils manquent ou de pouvoir ou de volonté, ou de l'un & de l'autre, pour remédier à aucun déſordre; de ſorte que nous voyons de nos jours plus de réglemens utiles à l'Egliſe, faits par les Juges ſéculiers, que par les Papes? La plus grande partie de la juſtice eſt, à Liege, entre les mains de l'Egliſe. Les choſes en vont-elles mieux? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de ſimonie, & un plus infame trafic des diſpenſes & de toutes ſortes d'expéditions? N'en eſt-il pas à peu près de même au lieu où vous êtes?

(*a*) C'eſt le traité *de Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ* de M. Charlas.

Vous voyez, par cet échantillon, qu'il ne ſeroit pas difficile d'embarraſſer l'Auteur des libertés ſur les choſes mêmes où il ſe croit le plus fort. Mais le faſſe qui voudra ; ce ne ſera pas moi certainement : car étant perſuadé qu'il y a bien à redire à la conduite des uns & des autres, aux entrepriſes des Juges ſéculiers, à la négligence & avarice de ceux de l'Egliſe, je me contenterai de gémir ſur les beſoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faiſoit S. Charles au rapport de Ripamontius, *ut contra fatuas hominum mentes adeſſe laboranti Eccleſiæ velit* ....

Le P. de Vos Jéſuite a fait une Theſe contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoyée, qui contient les articles (*a*) de MM. de Louvain, la plus inſolente & la plus maligne qui ſe puiſſe concevoir. Il a l'impudence entr'autres choſes, de dire, que le Pape a été ſatisfait de ce que l'Univerſité de Louvain a fait ſur la condamnation des cinq propoſitions ; mais que les Réguliers n'en ſont pas ſatisfaits. Et qu'ainſi ils ſont en droit de leur demander, par leurs préliminaires, qu'ils s'explicaſſent davantage, & qu'ils ſignaſſent le formulaire, auquel ils ajoutent diverſes choſes, qu'ils prétendent qu'ils doivent jurer avant qu'ils puiſſent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela ſe ſouffre à Rome, & qu'on ne réprime pas une telle effronterie, on ſera obligé de penſer, qu'on y eſt bien lâche contre ceux qui ont une grande cabale, & qu'on n'y aime guere la paix de l'Egliſe, ni ſon vrai bien.

Je ſuis tout à vous

JE reprends un nouveau papier après avoir relu avec plus d'attention la theſe du P. de Vos, ayant cru que l'on vous devoit envoyer le nouveau formulaire de foi, que les Jéſuites ont fabriqué pour être ſigné avec ſerment par les deux partis, c'eſt-à-dire, tant par MM. de Louvain, que par les Jéſuites joints aux ſeuls Récollets. Et voici les principales remarques qui me ſont venues dans l'eſprit ſur ce ſujet.

1°. Le formulaire dreſſé par Alexandre VII, n'ayant été que pour la France, & le Pape n'ayant jamais eu deſſein qu'il fût ſouſcrit ailleurs, non pas même en Italie, les Jéſuites n'ont pu, de leur autorité privée, l'étendre à ceux à qui le Pape n'a point voulu qu'il fût propoſé, ſans un attentat contre le S. Siege, qui peut ſervir d'exemple à d'autres eſprits auſſi turbulens qu'eux, de troubler toute l'Egliſe par de ſemblables entrepriſes.

2°. Quand ce formulaire d'Alexandte VII. auroit été pour les Pays-bas,

(*a*) Ce ſont les Articles, ou les principaux chefs de la Doctrine des Théologiens de Louvain, preſentés à Mr. de Berghes Archevêque de Malines, pour fixer les objets de la conférence que ce Prélat avoit voulu ménager entre ces Theologiens & les Jéſuites.

ce qui n'eſt pas, c'auroit été aux Evêques à le propoſer, & non pas à des particuliers comme les Jéſuites, qui n'ont aucune autorité dans l'Univerſité de Louvain, bien loin d'en avoir une ſi exorbitante.

3°. C'eſt un autre attentat, non moins puniſſable, d'avoir ajouté à ce formulaire ce qu'il leur a plu, & de l'avoir fait plus ample que celui de ce Pape.

4°. Après y avoir mis la Bulle d'Urbain VIII, dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire, ils ajoutent: *Uti & generaliter damno & rejicio quidquid vel Sedes Apoſtolica, vel Congregatio generalis Sanctæ Romanæ & Univerſalis Inquiſitionis occaſione earumdem vel ſimilium controverſiarum damnavit, prohibuit.* C'eſt vouloir faire des articles de foi, que l'on doive ſouſcrire avec ſerment, de toutes les prohibitions de livres qui ont été faites à l'Inquiſition, à l'occaſion des dernieres conteſtations; ce qui ſeroit gêner les conſciences des Catholiques, d'une maniere ſi odieuſe, que rien ne ſeroit plus capable de détourner les Miniſtres hérétiques de ſe convertir. C'eſt donc un troiſieme attentat, que de ſimples Religieux oſent prétendre d'impoſer ce joug à toute une Faculté de Théologie, des plus ſavantes de l'Egliſe.

5°. Comme ils ont fait entendre qu'ils propoſoient ce formulaire, comme néceſſaire pour reconnoître ces Docteurs orthodoxes, avec qui ils puſſent conférer; c'eſt un quatrieme & un cinquieme attentat. Le quatrieme eſt, de vouloir que l'orthodoxie de tant & de ſi célebres Théologiens, qui ſont conſtamment dans la communion du S. Siege & de tous les Evêques Catholiques, & en particulier dans celle de leur Archevêque, dépende du caprice de trois ou quatre députés de deux Ordres Religieux, que tous les autres condamneroient, s'ils étoient informés de leur entrepriſe. Et le cinquieme eſt, de faire dépendre cette même orthodoxie de toutes les choſes qu'ils ont miſes dans leur prétendu formulaire, comme ſi toutes les prohibitions de livres faites par l'inquiſition étoient autant d'articles de foi.

Les Docteurs de Louvain ayant répondu, avec beaucoup de retenue & de modeſtie, à cette impertinente propoſition de ſigner un formulaire fabriqué par les Jéſuites; qu'ils avoient une formule pour la condamnation des cinq propoſitions dont le Pape Alexandre VII. avoit témoigné être très-ſatisfait par le Bref qu'il leur écrivit: voici ce que dit ſur cela la theſe du P. de Vos: *Repoſuit P. Rector, Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus.* C'eſt ce que l'on peut compter pour le ſixieme attentat contre le S. Siege: car n'eſt-ce pas ſe mettre au-deſſus du Pape, que d'oſer dire qu'on n'eſt pas content de ce qu'on eſt contraint de reconnoître que le Pape a approuvé?

7°. Il faut de plus remarquer, qu'ils parlent indéfiniment des Régu-

liers : *Formulam Lovanienſem non ſatisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commiſſion de tous les Réguliers, de faire en leur nom cette inſolente réponſe. Au lieu qu'il paroit par leur theſe même, que hors les Récollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration, pour agir de concert avec eux contre l'Univerſité de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations, comme ils rapportent celle des Récollets. Et ainſi il doit demeurer pour conſtant, qu'ils trompent le monde, quand ils repréſentent, comme les deux partis oppoſés dans ce différent, les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il eſt viſible au contraire que les Jéſuites n'ont pour eux, dans cette querelle, que les ſeuls Récollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre; qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Auguſtins, ni les Carmes, ſoit anciens, ſoit déchauſſés, ni aucune des Religions plus anciennes que les Mendians; Bénédictins, Bernardins, Nortbertins, ſans parler des Prêtres de l'Oratoire, qu'ils ne peuvent nier qui ne ſoient parfaitement unis à l'Univerſité de Louvain.

8°. La plus importante remarque eſt, qu'il paroît par toute cette theſe, & principalement par la préface, que le deſſein des Jéſuites eſt de faire paſſer pour un article de foi la queſtion du fait de Janſénius, puiſqu'ils oſent dire, qu'ils ne peuvent croire, que ceux *qui auroient quelque doute ſur ce fait, ſoient regardés par le S. Siege, comme de véritables enfans de l'Egliſe.* Or cette prétention, qui leur a ſi mal réuſſi en France, eſt la choſe du monde la plus pernicieuſe pour la tranquillité de l'Egliſe : car c'eſt ruiner le fondement de la paix donnée à l'Egliſe par Clément IX. C'eſt vouloir établir un autre fondement de la foi Catholique ; que la révélation de Dieu, puiſque l'on prétend que des faits nouveaux & non révélés ſoient un objet de foi divine. C'eſt attribuer à l'Egliſe une infaillibilité dans ces queſtions de fait, que les Auteurs les plus attachés au S. Siege, tels que ſont les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Palavicin, ont reconnu ne lui appartenir point. C'eſt donner occaſion de renouveller des diſputes que le S. Siege a cru ſi important d'aſſoupir; puiſque ſi on ſouffre que les Jéſuites débitent de nouveau leurs anciennes réveries ſur ce ſujet, & qu'ils ſoient aſſez hardis pour traiter de non-orthodoxes ceux qui n'en ſont pas perſuadés, on doit s'attendre qu'il ſe trouvera des Théologiens, qui, n'ayant en vue que les intérêts de l'Egliſe, ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur ſi pernicieuſe, & qu'on mette par là un obſtacle à la converſion des Proteſtans.

9°. Je ne ſais comment les Jéſuites ont eu aſſez peu de diſcrétion, pour ne pas voir que le dernier de leurs quatre préliminaires faiſoit voir mani-

feſtement qu'ils n'ont eu pour but que de rompre la conférence, & s'exemter de donner les articles de leur doctrine, comme ils s'y étoient engagés. Ils propoſent, comme une condition qui doit précéder avant qu'ils donnent leurs articles, que M. Huygens réponde à toutes les impertinences qu'il a plu à l'*Eruditiſſime* Nicolas Dubois de débiter contre lui, tant de vive voix que par écrit. Ils reconnoiſſent dans cette theſe que M. Huygens a répondu d'une maniere très-modeſte à cette prétention ridicule, qu'il avoit, ou qu'il pouvoit avoir des raiſons particulieres de ne point répondre à un tel homme, mais que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque choſe de conſidérable dans ce qu'il lui avoit objecté, il n'avoit qu'à le mettre dans les articles qu'ils avoient à propoſer. A quoi M. Paſinans ajouta, que c'étoit un bouffon, qui ne méritoit pas qu'on s'arrêtat à ce qu'il diſoit. Leur theſe fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela. Pourquoi donc avoient-ils propoſé une condition ſi déraiſonnable, ſi ce n'eſt qu'ils avoient cherché toutes ſortes de chicanneries pour ſe dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

EPISTOLA ILLUSTRISSIMI CASTORIENSIS EPISCOPI AD A. ARNALDUM.

De libro P. Hazard adverſus lectionem Sacrorum Librorum & de ejuſdem refutatione; item de Apologia libri de Amore pœnitente, *deque reſponſione ad libellum P. Fabri, ac tandem de Monitis ad Jeſuitas, ob Proceſſionem Luxemburgenſem.*

CONſilium tuum de condemnando, vir clariſſime, libello cui titulus : *Lectio Sacra Scripturæ omnibus Sæcularibus noxia*, mihi antequam veſtras acciperem æquum viſum fuit. Veſtris autem acceptis, in eo conſilio confirmatus ſui. Dum autem negotium iſtud cum adjutoribus meis, viris inſigniter piis, nec ineruditis, expendi, viſum ipſis fuit fore utilius ut refutatio ineruditi futiliſque ſcripti ederetur cum approbatione, quæ ſimul contineret condemnationem ſcandaloſi mendaciſque libelli. In hoc conſilium ipſe quoque abivi, nec dubito quin tu quoque, vir clariſſime, in illud abires, ſi hic præſens adeſſes. 1 *Aug.* 1685.

Refutatio poterit iſta ſcripturis animos Catholicorum noſtrorum conciliare & addicere. Ita eſt compoſita ut utile dulci commixtum ſit. Ultrà dimidium operis confecta eſt refutatio, & intra diem aut alterum prælo ſubdetur. (*a*)

(*a*) Opus illud in vulgus non multo poſt ſparſum eſt, ſub iſto titulo: *Gods Woord Verdedigd* &c; id eſt, *Sermo Dei Vindicatus* &c.

Le Comte Caſoni.

Ex urbe hæc ad me illuſtriſſimus amicus *.

„ In negotio *Amoris pœnitentis* omnia à nobis diligentiſſimè curantur, „ necquicquam decernetur quod ſit contrarium majorum doctrinæ ac diſ- „ ciplinæ, & nomini tuo injurioſum. Mihi quoque ſtomachum movit ſcrip- „ tum illud quod ad te, Præſul illuſtriſſime, hinc allatum fuit, nec dubito „ quin facilè ipſius argumenta & ſophiſmata diſſertatione tuâ confutave- „ ris. „ (*a*)

His amici verbis, libertatem mihi arbitror concedi, ut ſecunda editio in lucem prodeat, niſi eam differendam eò uſquè credatis quoad allatæ fuerint poſtulatæ approbationes duæ, quarum una eſt cognati mei, altera Meliſſii noſtri. Promiſerunt etiam Mechlinienſes alteram.

† Fabri.

Refutationem P. Honorati † in urbem miſi. Expecto de illâ judicium Wallonii, amicorumque ejus: quo percepto cum Wallonii Apologiâ, (*b*) poterit prælo ſubdi. Eſt enim Apologia Wallonii gravis & fortis, parique ad doctrinam elegantiâ. Illuſtriſſimus amicus erit auxilio Patribus Capucinis; impetrabit ab illorum Generali, ne in Belgio vexentur novo decreto, laxæ doctrinæ morum & Molinianæ gratiæ faventi. Ita mihi ſcribit. (*c*) A Blommeriâ accepimus libros quibus nos donaſti. (*d*) Eos, quia incompacti ſunt, necdum legere potui. Ob præclarum munus ingentes tibi, vir clariſſime, gratias habeo, habentque Heuſſenius & Peſſerius. Habebo curam ut exemplaria iis dirigantur quibus ea addixiſti.

Nondùm mihi Coddenus ſignificavit num impudenti Sylvæ-ducenſi Catechiſmo pondus addiderit Vicarius Apoſtolicus illius urbis.

Quid ſit de Decretali Innocentii III. data ad Abbatem Ciſtercienſem, quæ refertur ab Azorio (Jeſuita), l. 8. Inſtitutionum moralium, cap. 26. §. 1°. *Quæritur* 4°. Rogo quamprimùm merear fieri certior. Non reperitur in Conciliis Generalibus per Binnium editis.

Mirum in modum nobis placuit elegans & pia animadverſio in circumgeſtationem imaginis Deiparæ Luxemburgii adornatam. (*e*)

(*a*) Agitur de Lucubratione adverſus librum de *Amore Pœnitente*, cujus Autor eſſe credebatur Jeſuita quidam nomine Fabri.

(*b*) Apologia libri de *Amore Pœnitente*, à Vaucellio lucubrata manuſcripta remanſit; nec pariter typis mandata eſt Confutatio Operis Jeſuitæ Fabri, quam elaboraverat illuſtriſſimus Neercaſſelius, Ultrajectenſis Archiepiſcopus, ſub nomine Caſtorienſis Epiſcopi notiſſimus.

(*c*) Hæc ſunt Verba Wallonii: „ Le Décret des Capucins en demeurera là. On en „ donnera avis au Provincial, par une lettre „ qu'on lui adreſſera à Florence, ou à Milan. „ Je ſuppoſe que vous avez oui parler de ce „ Décret, par lequel on vouloit proſcrire de „ certaines propoſitions, dont quelques-unes „ ſont fort bonnes, des Ecoles des Capucins.

(*d*) Le premier Livre des Réflexions Philoſophiques & Théologiques.

(*e*) Avis aux PP. Jéſuites ſur la proceſſion de Luxembourg.

LETTRE DXXV.

A Monsieur DE NEERCASSEL.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

NOus avons, Monſeigneur, tout-à-fait approuvé le deſſein que vous avez pris, pour réparer le ſcandale qu'a cauſé le méchant libelle. Il eſt encore meilleur que celui que je vous avois propoſé. Le plutôt que cela pourra être exécuté ſera le meilleur. Quand ce ne ſeroit que pour prévenir ce qu'en pourroit dire l'Auteur des nouvelles de la République des Lettres. 5 *Août.* 1685.

Il faut attendre ſi long-tems ici pour avoir des livres paſſablement reliés, que c'eſt ce qui m'a fait réſoudre de les envoyer en blanc. J'en ai envoyé depuis dix-huit exemplaires pour Rome, y ayant une ſi bonne commodité d'en envoyer aux amis de ces quartiers-là. Vous n'aurez pas oublié d'en faire donner deux à M. d'Avaux ; l'un pour lui, & l'autre pour M. de Meſme.

Nous attendons M. Erneſt * Vendredi prochain. Peut-être qu'il nous apportera les approbations de l'*Amor pœnitens*. On vous en envoie deux qu'il y a aſſez long-tems que l'on a. On réſervoit à les envoyer qu'il y en eût davantage. * de Paris.

Nous ne ſavons ſi l'on peut conclure des termes de l'illuſtre ami, qu'il ne trouvera pas mauvais que l'on publie la ſeconde édition de l'*Amor pœnitens*. Mais comme il ne dit pas le contraire, on peut croire qu'il ne ſera pas fâché quand on le fera. On ſaura de M. Erneſt ce que l'on peut eſpérer des approbations de France ; & ſur cela on pourra prendre ſes meſures.

On dit que le Duc de Villa-Hermoſa & le Marquis de Los Balbacès ayant refuſé le Gouvernement des Pays-bas, M. Agurto y eſt confirmé pour deux ans.

On vous a envoyé ſans doute les theſes de M. Huygens, & les antitheſes du P. de Vos Jéſuite, qui ſont bien extravagantes & bien inſolentes.

Le Prince * m'a mandé qu'il a été à Roterdam voir la Princeſſe ſa femme, qui y eſt malade entre les mains d'un Médecin qui avoit promis de la guérir ; & qu'il a été bien fâché de ne nous avoir pu rencontrer, ni à Leyde, ni à Amſterdam, & de ce qu'il n'avoit pu auſſi venir juſqu'ici, comme il me l'avoit fait eſpérer. † Erneſt de Heſſe Rhinsfels.

On me mande de Paris que M. le Prince a été fort ſatisfait du premier livre contre le ſyſtême (des *Réflexions Philoſophiques & Théologiques* con-

tre le P. Mallebranche.) Nous ſaurons plus en particulier par le frere Erneſt ce qu'on y dit de ce ſyſtême.

M. de Freſne (le P. Queſnel) vous a écrit une trés-belle lettre ſur la Décrétale d'Innocent III, (*a*)

(*a*) Mr. l'Evêque de Caſtorie avoit conſulté le P. Q. ſur cette Décrétale, par une lettre du 31 Juillet 1685. Nous n'avons pas la belle réponſe du P. Q. Mais Mr. de Caſtorie en dit la ſubſtance dans ſa lettre de remerciement au même Pere, du 10 Août de la même année. La voici: „ Auxilium quod „ mihi à tuâ charitate & eruditione pollice„ bar, copioſè & luculenter exhibuiſti ultimis „ quas à te accepi litteris. Illis me docuiſti „ non falſas eſſe Innocentii Litteras, ſed fal„ ſum eſſe Azorium in illis referendis, & „ adhuc magis falſum Suivium, qui Azorium „ malè præeuntem pejus ſubſecutus eſt. Lit„ teræ illæ Innocenti, prout à te referuntur, „ & extant in voluminibus à Baluzio editis, „ quæ heri ad me delata fuerunt, intentio„ nem meam contra Suivium ejuſque aſſeclas „ aſſerunt atque confirmant. Erit illis locus „ in opuſculo quod Suivio opponetur. „ Speramus quod brevi poterit lucem videre. Secundum Azorium & Suivium Innocentius III. acriter reprehendit Abbatem Ciſtercienſem quod permitteret laicis viris & fœminis Lectionem ſcripturæ ſacræ in Gallicam linguam translatæ.

LETTRE DXXVI.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur le caractere de Jurieu, & ſa réponſe aux* Prétendus Réformés convaincus de ſchiſme.

7 *Août* 1685. J'Avois bien raiſon d'être en inquiétude pour l'opération que l'on vous avoit faite ſi mal adroitement. J'ai appris avec douleur que vous en avez été bien malade, & que vous n'êtes pas encore tout-à-fait remiſe; mais qu'on eſpere que vous ſerez bientôt en état de faire pour nous ce que votre charité vous engage de faire avec tant de zele & d'effuſion de cœur. A cette peine en ſuccede une autre: c'eſt la maladie de M. Nicole. Vous pouvez croire combien nous en ſommes touchés: mais que faire, ſinon le recommander à Dieu, auſſi bien que vous; ce que nous ne manquons point de faire, tant à la Meſſe, qu'aux prieres communes.

*Le Prince Erneſt de Heſſe Rhinsfels. Le Prince * m'a mandé une choſe qui le regarde. (M. Nicole) Vous jugerez ſi on doit la lui dire, ou non. Il m'a mandé qu'il avoit été en Hollande, & qu'il y avoit vu Jurieu, qui lui a dit qu'il avoit fait une réponſe au livre des *Prétendus Réformés convaincus de ſchiſme*, & qu'il l'avoit pulvériſé. J'ai pris ſur cela occaſion de donner au Prince une idée au naturel de l'eſprit du Sieur Jurieu: & pour lui faire voir combien il étoit tout enſemble, & calomniateur & chicanneur, j'en ai donné un exemple de chacun: après quoi j'ai mis ce qui ſuit.

„ C'eſt pourquoi il a beau ſe vanter qu'il a pulvériſé le dernier livre de „ M. Nicole, il peut bien s'aſſurer que M. Nicole ne perdra point ſon tems „ à répondre à un ſi grand chicanneur, & à un ſophiſte ſi déraiſonnable.

„ C'eſt

„ C'eſt M. Claude qu'il a combattu, en réfutant la réponſe que ce Miniſtre „ célebre a tâché de faire aux *Préjugés légitimes*. C'eſt à M. Claude, qui „ a plus d'honneur à perdre que M. Jurieu, à déclarer s'il eſt, ou s'il n'eſt „ pas ſatisfait de ce qu'on lui a répliqué. Il y va de ſon honneur de ſe dé- „ fendre lui-même. On ne ſouffrira pas qu'il en ſubſtitue un autre en ſa „ place, qui pourra changer tous les principes de ſon confrere, pour em- „ brouiller la diſpute. Ce ſeroit prendre le change; ce que les bons chaſ- „ ſeurs ne ſont point.

J'ai écrit une fort grande lettre, & fort importante, qui m'a pris tout mon tems: & ainſi je n'en ai plus pour écrire à d'autres.

LETTRE DXXVII.

A M. VAN ERKEL, *Paſteur à Delft. Sur un Ecrit de Jurieu & un autre du P. Hazard.*

QUand M. Nicole auroit aſſez de ſanté pour répondre au livre de M. Jurieu, je ne lui conſeillerois pas de le faire. Je l'ai déjà écrit au Prince Erneſt. Le livre de M. Nicole eſt contre le Miniſtre Claude, qui a plus d'honneur à perdre que M. Jurieu, qui eſt, à mon avis, le plus grand Sophiſte, & le Déclamateur le plus emporté qui fût jamais. Il ne met toute ſon adreſſe qu'à brouiller & à chicaner. 23 *Août* 1685.

Je ſuis bien étonné que les Jéſuites ſe rendent les patrons du méchant libelle contre la lecture de l'Ecriture Sainte. Je penſois qu'en Hollande ils fuſſent plus raiſonnables ſur ce ſujet.

Je vous écris par M. Gael, à qui j'ai donné un paquet d'une nouvelle lettre au P. Mallebranche. Vous verrez ce que c'eſt.

LETTRE DXXVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur les affaires de Louvain; le P Mallebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deſchamps.*

JE vous envoye deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illuſtre ami. * La 293. du T. IV.

J'ai un peu de peine de vous envoyer de ſi groſſes lettres, & de vous faire coûter de ſi gros ports. Il m'a paru néceſſaire que vous fuſſiez informé 24. *Août.* 1685. * M. Caſoni.

de la ſuite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoyé les premieres pieces. Et vous ſerez bien aiſe de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Mallebranche, dont il eſt plus important qu'on ne croiroit de réfuter les erreurs. Car j'apprends qu'il y a beaucoup de gens qui ſe piquent de bel eſprit, à qui ſes ſentimens ne déplaiſoient pas, juſques-là que l'Auteur des nouvelles de la République des Lettres, prétend dans celles du mois dernier, qu'il eſt fort probable que le Déluge univerſel n'a été qu'une ſuite des loix générales de la communication des mouvemens. Vous voyez aſſez où cela va. Cependant le P. Mallebranche avoit le premier propoſé cette penſée dans ſon Traité de la Nature & de la Grace.

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relégué vers Kimper, pour avoir confeſſé & catéchiſé à la ville de Morlaix.

M. Fouquet. M. l'Evêque d'Agde a auſſi été relégué de Villefranche à Iſſoudun, parce qu'il avoit défendu, ſpar une Ordonnance fort bien faite, aux Peres de l'Oratoire de ſon Diocese, de faire la ſignature que vous ſavez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la Chaiſe gouvernent l'Egliſe, beaucoup plus ſouverainement que les Papes n'oſeroient faire.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu auſſi une lettre de cachet, pour renvoyer généralement toutes les perſonnes de ſon Séminaire *, quoi qu'ils n'y fiſſent plus autre choſe que prier Dieu.

* de Valognes.

Je ne ſais ſi vous aviez entendu parler d'un Gentilhomme de Normandie nommé M. Deſchamps, qui a été élevé à Port-Royal, qui a écrit les dernieres Campagnes de M. de Turenne, & qui a été depuis Gouverneur de M. le Duc de Bourbon. Il avoit été ſi touché depuis quelque tems, qu'ayant obtenu, avec bien de la peine, la permiſſion de ſe retirer, il étoit allé à Provins, auprès de M. l'Abbé de S. Jaques *, pour mener la même vie que cet Abbé, qui n'eſt pas moins pénitente que celle de la Trappe. Mais étant enſemble à Paris, il y eſt mort après ſoixante-ſept jours d'une maladie ſi douloureuſe, qu'il n'avoit pas un moment de relâche ni jour ni nuit, & qu'il a ſoufferte avec une patience de ſaint, qui faiſoit dire à tous ceux qui le voyoient, que quelque pénible que fût ſon état, il étoit plus digne d'envie que de pitié.

† M. l'Abbé d'Aligre.

On a imprimé en Hollande un libelle très-injurieux contre la perſonne & contre le livre de M. l'Abbé de la Trappe. Il y eſt parlé tant de fois, & ſi hors de propos, du P. Bouhours & de ſes divers ouvrages, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en eſt l'Auteur.

Vous ne nous avez point envoyé la condamnation du livre de M. Maimbourg, ni celle des nouveaux tomes du P. Alexandre. On ſeroit bien aiſe d'avoir les feuilles de l'Index à meſure qu'elles paroiſſent.

LETTRE DXXIX.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Brouilleries d'Eſpagne: Lettres au P. Mallebranche.*

ON conte ici tout autrement les brouilleries de la Cour d'Eſpagne. Ils diſent que Mad. Cantine a été accuſée d'avoir donné un breuvage de ſtérilité à la Reine, & qu'elle l'a avoué, en diſant pour excuſe, que c'eſt qu'elle craignoit qu'elle ne mourût en couches, comme les Aſtrologues l'en avoient menacée. Cela ne paroit nullement croyable; & cependant ils prétendent ici que cela eſt aſſuré, quoique d'abord ils euſſent, dit qu'elle étoit accuſée d'avoir voulu empoiſonner le Roi; ce qui s'accorderoit mieux, pour ce qui eſt de l'accuſation, avec les nouvelles de France. 25 *Août* 1685.

On m'a mandé de Tournai la même choſe que vous me mandez de la mort édifiante de M. Deſchamps.

Il y a quelques Theſes de Louvain fort conſidérables. Ne pourriez-vous point trouver quelque adreſſe ſure pour en envoyer à M. de Betincourt *. Elles ſont un peu groſſes pour être envoyées par la poſte. * Nicole.

M. Michelin * partit jeudi matin pour ſa ſolitude. (l'Abbaye d'Orval) Deux de nos amis l'ont été reconduire juſqu'à deux journées d'ici. Ils ne ſeront de retour que demain au ſoir. C'eſt M. De l'Iſle qui eſt demeuré avec moi. C'eſt une compagnie bien agréable. * De Pontchâteau. † Duguet.

Vous aurez reçu dix ou douze lettres (au P. Mallebranche) nouvellement imprimées. Le courier qui devoit partir mercredi n'étant parti que hier, vous ne les aurez reçues que lundi, preſque en même tems que celle-ci, ou peut-être après. N'oubliez pas, s'il vous plait, d'en donner à M. Simon & au Marquis de la rue de la Verrerie ††. Vous ſavez les autres amis à qui il en faut donner. Il n'en faut point vendre que vous n'en ayiez reçu davantage. Je ſuis tout à vous. †† M. le Marquis de Rouci.

LETTRE DXXX.

A LA MÊME. *Endroits dangereux dans la* République des Lettres.

JE vous envoye une longue lettre * pour M. de Betincourt. Je n'ai perſonne ici pour la copier. Si on croit qu'elle mérite d'être gardée, vous aurez ſoin d'en faire faire une copie. Vous lui direz que j'ai donné ordre à une choſe qui lui faiſoit de la peine, & que j'ai brulé la lettre qu'il m'en écrivoit. 28 *Août* 1685. * La Suivante.

Je ne ſais ſi en vous envoyant les *Nouvelles de la République des Lettres*, on vous a avertie, qu'en beaucoup d'endroits la lecture en eſt très dangereuſe, & que je ne voudrois pas avoir contribué à laiſſer un tel livre à la diſpoſition d'un jeune homme. Parlez-en à M. De Pré *. C'eſt ſans ma participation que ce dernier vous a été envoyé.

* Mr. le Tourneux.

LETTRE DXXXI.

A M. Nicole. *Sur une conférence qu'il avoit eue au ſujet du Syſtême du P. Mallebranche, & de l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie.*

La 336. du T. IV. 28. *Août.* 1685. (a) † M. Boſſuet.

J'Ai cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'appris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux *, ſur deux chefs ſéparés, & que je traiterai auſſi ſéparément; mais en commençant par celui qui ne fut pas le ſujet de ſa viſite.

* Du P. Mallebranche.

Je ſuis bien aiſe qu'il parle auſſi fortement qu'il fait des erreurs du Syſtême *, & qu'il les regarde comme de véritables héréſies. Je me ſuis abſtenu de les qualifier ſi durement, quoique je n'en penſe pas moins; & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déja, que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe que de réfuter cet Auteur. Mais je ne vois pas que ſon travail puiſſe avoir un grand effet, ſi on ne peut le faire entrer en France, où il ſeroit le plus important qu'il fût vu. Or il eſt bien certain qu'il n'y entrera pas, ſi perſonne ne ſe remue pour cela. Car on ne voit pas que l'on pût en conſcience tenter de les faire entrer par des voies obliques, qui expoſeroient ceux qui s'en mêleroient de pourrir en priſon, comme il eſt arrivé au P. du Breuil. Il y a plus, c'eſt que l'impreſſion du ſecond & du troiſieme livre paroît arrêtée: car j'apprends que le libraire qui a imprimé le premier livre n'a pas voulu imprimer à ſes riſques la ſeconde lettre †† que vous aurez reçue préſentement, dans la crainte qu'il a eu qu'elle ne lui demeurât pour la plus grande partie, s'il ne pouvoit la débiter à Paris.

†† Du P. Mallebranche.

On ne l'a pas encore fait expliquer ſur l'impreſſion des livres; mais il y a bien de l'apparence qu'il dira la même choſe. Que faire donc? J'ai imprimé la lettre à mes dépens, & on me l'a fait payer fort cher: car j'en donne onze écus pour en tirer mille: & je me ſuis réſolu de faire la même choſe de quatre ou cinq lettres ſemblables qui pourront ſuivre. Mais je ne puis pas faire de même à l'égard des livres qui pourront contenir chacun vingt-deux ou vingt-trois feuilles. C'eſt donc un ouvrage qui demeurera là, ſi

(a) Datée par erreur de 1686. dans la premiere Edition.

perſonne ne veut travailler à lever un obſtacle le plus déraiſonnable qui fût jamais, & dont il ſeroit ſi facile de faire comprendre l'injuſtice, ſi on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me ſemble qu'après l'entretien que vous avez eu ſur cela avec M. de Meaux, vous ſeriez en droit de lui en écrire, quand ce ne ſeroit qu'en lui envoyant la copie de ce que je vous mande. J'ai beſoin de ſavoir comment le public aura été content de la premiere lettre. La ſeconde eſt toute prête, & une troiſieme le ſera demain ou après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous dirai franchement que je ne ſuis nullement ſatisfait de la raiſon que donnent ces Meſſieurs * & *, pour ne point approuver l'*Amor pœnitens*; & je ſuis perſuadé que quand ils y auront fait plus d'attention, ils demeuront d'accord qu'elle ne vaut rien.

Le principal ſujet de ce livre, eſt de prouver qu'on ne ſauroit être juſtifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choſes, ou ce qui eſt la même choſe, d'un amour dominant. C'eſt ce que l'auteur prouve dans le I. livre, & ce qu'il fait voir par l'Ecriture & par les Peres ne ſe pouvoir nier ſans renverſer le fondement de la Loi nouvelle, qui eſt la loi de l'amour. Ces Meſſieurs avouent qu'en cela il a raiſon.

Mais les partiſans de l'attrition par la crainte, oppoſent à cela, que ſi l'amour dominant eſt la diſpoſition pour recevoir la grace dans le Sacrement de Pénitence, l'abſolution ne ſera rien, parce qu'elle ſuppoſe qu'on eſt dans une diſpoſition, dans laquelle on ne peut être ſans être juſtifié devant Dieu.

C'eſt une objection à laquelle tous les partiſans de l'amour dominant ſont obligés de répondre. Mais ils le font différemment. Les uns, comme M. l'Evêque de Tournai, & un très-grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, répondent que lors qu'on eſt contrit avant que de recevoir le Sacrement, on eſt juſtifié; mais que c'eſt toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le deſir de recevoir. Les autres, comme Baius & Eſtius, qui ont été ſuivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent, que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la reception actuelle du Sacrement, ſi ce n'eſt que, dans le cas de néceſſité, Dieu ſupplée par ſa miſéricorde le Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait ſur cela M. de Caſtorie? Il propoſe l'une & l'autre ſolution, & n'en condamne aucune.

Il témoigne ſeulement plus d'inclination pour la premiere, & qu'elle lui paroît tout à fait conforme à la doctrine de S. Thomas; ce qu'il ne dit pas en l'air: mais il en donne des preuves qui lui paroiſſent démonſtratives.

Cela étant ainſi, je ne vois pas comment aucun de ceux qui ſont de ſon ſentiment touchant la néceſſité de l'amour de Dieu, de quelque opinion

qu'ils ſoient touchant l'une ou l'autre des deux ſolutions de l'argument des Attritionaires, puiſſent prendre cela pour ſujet de ne point approuver un livre auſſi excellent que celui-là, & qu'il eſt ſi important d'appuyer par le plus d'approbations que l'on pourra d'Evêques & de Docteurs, pour fermer la bouche aux adverſaires de l'amour de Dieu,

Car l'une & l'autre ſolution étant propoſée comme reçue parmi les Théologiens Catholiques, on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à l'autre en approuvant cet ouvrage, qu'on avoue d'ailleurs être rempli de ſi excellentes choſes.

C'eſt de plus une fauſſe regle, & contraire à l'uſage des plus gens de bien, qu'un Docteur ne puiſſe approuver un livre, s'il n'eſt conforme en toutes choſes à ſes ſentimens. On n'a jamais pris les approbations dans cette rigueur. On croit que c'eſt aſſez que, tout conſideré, le livre ſoit bon, & qu'il n'y ait rien qui ſoit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs. Or quelques attachés que puiſſent être ces Meſſieurs à l'opinion de l'amour dominant, non juſtifiant avant que d'avoir reçu actuellement l'abſolution, on ne croit pas qu'ils vouluſſent condamner, comme une erreur contre la foi, l'opinion de M. l'Evêque de Tournai, qui eſt celle du Maître des ſentences & de preſque tous les anciens Théologiens, qui n'ont point douté qu'on ne fût juſtifié auſſi-tôt qu'on étoit contrit, & qui expliquoient enſuite, comme ils pouvoient, quel étoit l'effet de l'abſolution.

Je vous ſupplie de plus, de faire attention à cette regle de la Morale Chrétienne, qui me paroît très-importante & très-raiſonnable. Quand un point de doctrine eſt de la derniere conſéquence, & qu'il eſt d'une part combattu par des Théologiens dont la cabale eſt fort puiſſante, & que de l'autre il y a quelque diverſité entre ceux qui le ſoutiennent, ſoit pour l'expliquer, ſoit pour le prouver, ſoit pour le défendre contre les objections que l'on fait contre, il me paroît qu'il eſt du bien de l'Egliſe, que tous ceux qui tiennent ce dogme s'uniſſent enſemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis, & que la diverſité qui peut être entr'eux pour les acceſſoires, ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres, ſur-tout en marquant dans ſon approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il eſt très important de faire entendre aux Chrétiens, que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien.* C'eſt en quoi conſiſte le dogme général de la néceſſité de la grace efficace, pour toutes les actions de piété; & c'eſt en quoi conviennent les Diſciples de S. Auguſtin & ceux de S. Thomas: mais ils ne ſe fondent pas ſur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédétermination phyſique*, d'autres dans la *délectation victorieuſe*, d'autres dans

une *inſpiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immédiatement par lui-même. Seroit-ce une action de prudence que ceux qui ont embraſſé l'une de ces trois manieres d'expliquer la grace efficace, ne vouluſſent pas reconnoître les partiſans des deux autres pour de véritables défenſeurs de la néceſſité de la grace efficace? Et n'eſt-il pas clair qu'on feroit par là un très-grand préjudice à ce point ſi important de la Doctrine Catholique?

Il eſt de même très-important de pouvoir montrer que la grace la plus *efficace* ne détruit pas le libre arbitre. La plupart des Diſciples de S. Auguſtin l'ont fait d'une maniere; les Thomiſtes le font d'une autre. Cela nous doit-il empêcher d'employer l'autorité des uns & des autres pour ſoutenir, contre les Moliniſtes, que la grace efficace ne ruine point la liberté?

Vous voyez ſans peine qu'il en eſt de même pour ce qui eſt de la néceſſité de l'amour dominant. C'eſt rendre beaucoup plus fort le parti des Attritionaires, qui combattent avec tant d'ardeur ce point eſſentiel de la doctrine Chrétienne, que de s'attacher tellement à l'une des deux ſolutions, que l'on donne au plus conſidérable de leurs argumens, qu'on ne puiſſe ſouffrir l'autre. Car c'eſt porter beaucoup de gens à être Attritionaires malgré qu'ils ayent, que de ne leur donner aucun autre moyen de ne l'être pas, qu'en croyant qu'on peut aimer Dieu plus que toutes choſes, & l'avoir pour la fin dominante de la conduite de ſa vie, & demeurer en même tems *in reatu pœnæ æternæ*; ce qui paroît ſi étrange, qu'il n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne de l'horreur.

C'eſt ce qu'a fait voir M. l'Evêque de Caſtorie dans la premiere partie de ſon *Appendix*. Et il a montré dans la ſeconde, par des preuves qui me paroiſſent démonſtratives, quelle eſt la véritable opinion de S. Thomas (*a*). Il faudroit donc faire voir que ce Prélat s'eſt trompé, & que ce qu'il a pris pour des démonſtrations, ne ſont que des ſophiſmes, afin de pouvoir prendre ce qu'il dit ſur cela, pour un prétexte de ne pas approuver ſon livre. Car je ne crois pas que M. * voulût que l'on crût, que c'eſt pour une opinion qui ſeroit conſtamment de S. Thomas qu'il ne le veut pas approuver. Ce ne ſera pas une choſe difficile que de découvrir le défaut de ces démonſtrations ſi elles ne valent rien. Il n'y a qu'à vérifier les propoſitions de S. Thomas pour prendre garde ſi elles ne ſont point mal rapportées, ou à faire voir le vice de l'argument. Car ſi je m'en ſouviens bien, la majeure & la mineure ſont toutes deux de S. Thomas. Je ne voudrois pas deux jours pour faire cet examen. Pourquoi donc ne le fait-on pas?

(*a*) Cette ſeconde partie étoit de M. Arnauld lui même, & M. de Caſtorie ne fit que l'adopter.

LETTRE DXXXII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la condamnation des Theſes de M. Huygens.*

La 294. du T. IV. 14. *Sept.* 1685.

* Un Décret du 8. Août, contre les Theſes de M. Huygens.

CE que vous nous mandez avoir vu aux portes de S. Pierre *, m'a glacé le cœur. Dieu le pardonne aux auteurs d'un ſi grand ſcandale, & qui peut avoir de ſi terribles ſuites. Ont-ils eu peur que les Jéſuites ne fuſſent pas aſſez acharnés à décrier tout ce qu'il y a ici de plus pur dans la doctrine, dans la morale & dans la diſcipline, ſi on ne leur donnoit de nouvelles armes pour le faire encore avec plus d'avantage, en ſe ſervant de cette nouvelle cenſure, qui, étant générale, s'appliquera à tout ce que l'on voudra; & de l'ignorance extrême où eſt la Cour d'Eſpagne de toutes ces matieres, pour lui rendre tellement ſuſpects les plus ſavans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'elle penſera faire un ſervice à Dieu, de les exclure de tous emplois, & de ne mettre dans les dignités & dans les chaires que ceux qui ſeront dévoués aux Jéſuites? On ſait bien que la raiſon de ce mauvais traitement n'eſt pas qu'on improuve à Rome la doctrine de ces Theologiens touchant la grace & la morale; mais que c'eſt uniquement pour n'avoir pas voulu ſe déclarer contre les IV. Articles du Clergé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces Articles, le Nonce d'Eſpagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les ſoutenir contre leurs adverſaires, & à la Cour d'Eſpagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là, pour porter le Duc de Villa-Hermoſa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là, en une perſécution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes ſortes d'occaſions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos, pour de bonnes raiſons, de prendre publiquement à partie l'Egliſe Gallicane, ſur des choſes qu'on n'oſeroit dire à Rome même qui ſoient de la foi. C'eſt ce péché d'omiſſion qui a attiré cette cenſure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1°. ce péché d'omiſſion, ſi c'en eſt un, leur eſt commun avec le corps des Jéſuites. M. Maimbourg, qui, pour en être ſorti, ne leur eſt pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces Articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le réfuter; & la Compagnie en corps s'eſt-elle déclarée contre? Pourquoi donc, dans la même cauſe, traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jéſuites? Pourquoi l'Internonce eſt-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2°. Eſt-ce une conduite chrétienne, de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue, aux dépens de la bonne doctrine qu'on eſt convaincu qu'ils

qu'ils enſeignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine ? Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'eſt n'avoir point d'amour pour la vérité, que de ne ſe pas mettre en peine qu'elle ſoit décriée, o urvu que nos paſſions ſoient ſatisfaites.

3°. Si cette conduite bleſſe les regles de la conſcience, je ne crois pas qu'elle bleſſe moins celles de la vraie politique. Car s'imagine-t-on, qu'à force de mauvais traitemens, on fera entrer des perſonnes de piété, qui ne ſe conduiſent point par des voies humaines, à combattre comme de mauvais ſentimens, ceux qu'ils voient être embraſſés par toute une Egliſe, auſſi conſidérable & auſſi ſavante qu'eſt celle de France ? On devoit craindre que ce ne fût tout le contraire. Un homme déſintereſſé ne peut entrer dans un ſentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces matieres. Et il eſt à appréhender, que, plus ils les étudieront, plus ils ſe trouveront éloignés de prendre poſitivement le parti contraire à celui de l'Egliſe Gallicane; au lieu que ſi on ſe fût contenté qu'ils demeuraſſent dans le ſilence, & qu'on eût continué à leur donner la protection que la juſtice de leur cauſe vouloit qu'on leur donnât, l'obligation qu'ils en auroient eu à la Cour de Rome, auroit été bien plus capable de les diſpoſer inſenſiblement à favoriſer ſes prétentions, en ſe laiſſant aller aux préjugés de pluſieurs Auteurs de leur Faculté. On gagne plus ſur un eſprit bien fait en le traitant bien, qu'en le menaçant du bâton.

4°. Ces cenſures générales de livres ou d'écrits de gens habiles, dont on ne voit point de raiſon, portent avec ſoi un ſi grand préjugé d'injuſtice & de paſſion, qu'elles ne peuvent que contribuer beaucoup à diminuer le reſpect, qu'on avoit en ces pays-ci pour les Décrets du S. Office. Il eſt impoſſible que les perſonnes d'eſprit ne s'accoutument à n'en plus faire d'état, quand on en voit tant paroître, & qu'on ne peut deviner ſur quoi ils peuvent être fondés. Car c'eſt ſe tromper que de s'imaginer que beaucoup de gens aiment à être conduits à une obéiſſance aveugle. Le meilleur moyen, pour conſerver ſon autorité, eſt de ne rien faire que de raiſonnable. Car le moyen, par exemple, qu'on ait pu avoir du reſpect pour la condamnation des ſept points, dont on n'a jamais pu ſavoir ſur quoi elle pouvoit être fondée, quoique j'en j'aie écrit ſept ou huit lettres pour en apprendre quelque choſe ?

Le Duc de Montmouth n'a point étudié ſous M. Nicole; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres aux Chenai proche de Verſailles, où étoit une autre troupe d'enfans de qualité, inſtruits par de jeunes gens, qui étoient ſous la conduite des Eccléſiaſtiques de P. R. Cela fut diſſipé par un ordre de la Cour, & alors M. d'Aubigny, qui en avoit ſoin, le mit à Juilly chez les PP. de l'Oratoire.

LETTRE DXXXIII.

Au même. Sur la condamnation des Antitheſes du P. de Vos.

La 295. du T. IV. 5. *Octobr.* 1685. * M. de Caſoni.

JAmais M. de S. Quintin *, ne pouvoit rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe, qu'en travaillant efficacement comme il a fait, à faire donner un Décret contre les Antitheſes du P. de Vos, ſemblable à celui qu'on avoit donné contre les Théſes de M. Huygens. Il a empêché par là le cours d'un mal qui pouvoit avoir des ſuites horribles. Les Jéſuites avoient déja commencé à ſe ſervir du premier Décret, pour rendre ſuſpectes d'erreur les plus ſaintes maximes de la Religion & de la Morale, contenues dans ces Theſes; & tous ceux qui leur ſont attachés ſe ſeroient laiſſé emporter à cette apparence trompeuſe, qu'il faut bien que la doctrine des Docteurs de Louvain ne vaille rien, puiſque le S. Siege en a condamné les principaux articles. Car le peuple ne met point de différence entre une prohibition & une condamnation, ni entre ce que le Pape feroit de lui-même avec connoiſſance de cauſe, & après une inſtruction ſuffiſante, & ce que fait, ſans le Pape, une Congrégation de Cardinaux ſur les avis de neuf ou dix Réguliers. Ainſi je ne ſache point de plus horrible ſcandale que celui que le premier Décret étoit capable de faire, ſi on n'y eut remédié par le ſecond. Mais ſi-tôt que ce dernier a paru, les Jéſuites ſe ſont trouvés déſarmés, & tout le monde a ouvert les yeux. On a bien vu que ces Décrets ne pouvoient être que de police, & qu'ils ne pouvoient toucher la Doctrine, puiſqu'il faudroit qu'on eût condamné le oui & le non, le pour & le contre; & que ç'auroit été faire comme le ſinge de la Fable, qui condamna le Renard, comme s'étant plaint à tort d'avoir été volé par le loup; & le loup, comme ayant commis le larcin dont il étoit accuſé par le Renard.

La vérité paroît donc maintenant aſſez à couvert, & on a beaucoup d'obligation à l'illuſtre ami. Mais on a bien de la douleur de ce qu'il paroît s'être laiſſé prévenir contre des perſonnes de très-grand mérite, & que je ne puis douter qu'il n'honorât de ſon affection & de ſon eſtime, s'il étoit auſſi informé que je le ſuis, de leurs excellentes qualités, & des grands ſervices qu'ils rendent à Dieu & à l'Egliſe dans toutes ces provinces.

Le mal eſt qu'on ne juge à Rome de ces MM. que ſur le rapport d'un Internonce, qui, ayant beaucoup d'eſprit & de politique, mais peu de religion & de piété, comme il le fait aſſez voir par une conduite toute mondaine, pour n'en pas dire davantage, n'eſt guere propre à informer le S. Siege de ce que valent, au poids du ſanctuaire, c'eſt-à-dire, par rapport à Dieu &

au bien des ames, de bons Docteurs éloignés de toute intrigue & de toute ambition, qui ſont auſſi morts au monde, que les plus parfaits Religieux, qui ſacrifient leur bien, leur tems & leur vie au ſervice de Dieu, & qui ne ſont continuellement occupés qu'à répandre par-tout, autant qu'ils peuvent, la bonne odeur de J. C.

Notre illuſtre ami a de ſi bonnes qualités, tant de religion, tant de zele pour empêcher le mal ſelon ſes lumieres, tant d'amour pour la vérité autant qu'il la connoît; mais n'appréhende-t-il pas, que ce ne ſoit une faute conſidérable devant Dieu, de ne pas, juger des perſonnes ſelon que Dieu voudroit qu'il en jugeât? Le Prophete Roi met entre les conditions néceſſaires pour arriver à la montagne de Dieu, de n'avoir que du mépris pour les méchans, & d'avoir beaucoup d'eſtime pour ceux qui craignent Dieu. *Ad nihilum deductus eſt in conſpectu ejus malignus, timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'eſt donc pas une choſe de peu d'importance de ſuivre cette regle, puiſqu'on nous la repréſente comme une des choſes qui font mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce ſoit la ſuivre, que d'avoir de la peine d'une part, qu'on diſe la vérité d'un auſſi indigne Prêtre qu'eſt le Sieur Du-Bois, & d'avoir de l'autre, de l'éloignement d'auſſi grands ſerviteurs de Dieu, que ſont ceux que l'Internonce perſécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une conteſtation qui ne les regardoit point. Que ce ſeroit au contraire à cet illuſtre ami un grand mérite devant Dieu, s'il employoit ce qu'il peut avoir de crédit auprès de Sa Sainteté, pour faire ceſſer ces injuſtes vexations, qui ne font pas d'honneur à ſon Pontificat! Je prie Dieu qu'il lui en faſſe la grace. Car il me ſemble que rien ne ſeroit plus capable d'attirer ſur ſa perſonne les bénédictions du ciel.

LETTRE DXXXIV.

A Madame DE FONTPERTUIS, *Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis ſon départ; ſur la mort d'un domeſtique de M. Vaes; & ſur la condamnation des Theſes de M. Huygens & des Antitheſes du P. de Vos.*

NOus étions bien en peine, ma très-chere Sœur, de ce que vous ne nous aviez point écrit de Mons, dans l'appréhenſion où nous étions que vous n'euſſiez été fort incommodée du ſoleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été aſſez dure, à votre ordinaire, pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous ſommes réduits à n'en pouvoir rien ſavoir, non plus que de votre voyage de Mons à Valenciennes, où vous La 296. du T. IV. 6 Octobr. 1685.

n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité, que par le retour de M. Erneſt. Nous croyez-vous ſi peu ſenſibles à ce qui vous touche, que cette indifférence nous puiſſe plaire? Si vous aviez autant de force que de courage, nous en ſerions fort en repos; mais étant auſſi foible que vous êtes, ſi vous ne voulez pas vous ménager pour vous même, ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de ſuivre Dieu, dans le mouvement qu'il vous donne de ſervir des perſonnes, que vous n'aimez qu'en lui & pour lui, d'une maniere ſi généreuſe. J'ai fait voir à Monſieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligeant que la maniere dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontés, vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reſte. Ils m'ont prié de vous en bien aſſurer. Ils ſont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais, qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade quand nous revînmes le dimanche au ſoir. Ils l'ont fait aſſiſter temporellement & ſpirituellement comme ſi c'eut été leur enfant. Madame ne ſortoit preſque point d'auprès de ſon lit. Il a toujours eu grande connoiſſance, & a fait une Confeſſion générale avec bien du ſentiment. Le Pere de Hondt, & d'autres bonnes gens, ſe ſont fort appliqués à lui parler de Dieu pour le diſpoſer à bien mourir: il a donné beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monſieur en a été ſi touché, qu'il en a pleuré. Et pour Madame, ſa charité pour ce garçon a été tout-à-fait édifiante, & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela, afin que vous priiez Dieu pour de ſi bons amis & pour toute leur famille, & que vous les recommandiez auſſi à toutes les bonnes perſonnes de votre connoiſſance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le Docteur, que les Jéſuites qui triomphoient de la condamnation des Theſes de M. Huygens, ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont reçu de Rome un Décret ſemblable, qui condamne, de la même ſorte, les Antitheſes de leur Pere de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce ſoit la doctrine de Meſſieurs de Louvain qui ſoit condamnée par le premier Décret, puiſque ce ſeroit avoir condamné le *oui* & le *non*, le pour & le contre. [Il court ici des lettres imprimées, qu'on eſtime fort. J'en envoye aujourd'hui la troiſieme à ceux de mes amis à qui j'ai envoyé les deux premieres.] (*a*)

(*a*) Ce ſont les trois premieres, des neuf lettres de M. Arnauld au P. Mallebranche, qu'on trouve au N°. IX. de la VII. Claſſe.

LETTRE DXXXV.

A LA MÊME. *Sur ſa ſéparation d'avec M. Duguet.*

QUelque conſolation & quelque avantage que je reçoive de la préſence d'un ſi cher ami, il n'y a rien que je ne ſois prêt de ſacrifier pour le recouvrement d'une ſanté ſi précieuſe. Ainſi, encore que je ne le croye pas ſi mal qu'on le croit à Paris, je l'ai diſpoſé, quoiqu'avec beaucoup de peine, à partir Mercredi. Mais comme on n'en eſt pas encore tout-à-fait aſſuré, & que de plus on n'eſt pas encore certain de la route qu'il prendra, & qu'il auroit beaucoup de peine qu'on vînt au devant de lui, ſi ce n'eſt deux ou trois lieues, ne faites fonds que ſur ce qu'on vous écrira de Valenciennes. Il faut s'abandonner à la providence de Dieu. Il nous afflige & il nous conſole quand il lui plait, & comme il lui plait : ſon ſaint nom ſoit béni. Il eſt tard, & j'ai encore deux ou trois lettres à écrire. Ainſi, ma très-chere ſœur, ſuppléez tout ce que vous ſavez que j'ai dans le cœur, & que je ne vous dis point. 12 *Octobr.* 1685.

LETTRE DXXXVI.

A. Mr. DU VAUCEL. *Il lui parle de la détention du frere de M. Guelphe; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles; d'un écrit du Chancelier de Brabant; des lettres au P. Mallebranche; des mauvaiſes affaires qu'on faiſoit à M. de Witte; de l'Epitaphe de Mademoiſelle Laurin; & d'une ſignature faite à Grenoble.*

LA perſécution recommence. Mais Dieu a permis que les perſécuteurs ayent fait connoître leur mauvaiſe volonté, ſans l'avoir pu exécuter. M. Guelphe étant avec ſon frere à la maiſon de campagne de ſon beau-frere, où il étoit allé voir ſa ſœur, un Exempt, avec trois Gardes, eſt venu pour l'y prendre; mais comme il y avoit une heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené ſon frere, croyant apparemment l'emmener lui-même. C'eſt ce qu'on nous manda hier, ſans qu'on nous ait pu dire autre choſe. Et ainſi nous ne ſavons ce qui a pu faire prendre une réſolution auſſi extraordinaire & auſſi injuſte que celle-là. Car eſt-ce un crime digne de la priſon d'avoir demeuré avec moi? Et ce qui eſt plus ſurprenant, eſt qu'il y a ſept ou huit mois qu'il a fait demander à M. l'Archevêque, s'il ne pouvoit pas être La 297. du T. IV. 18. *Octobr.* 1685.

librement à Paris, pour travailler à un procès qui lui eſt d'importance; & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis, que ſolliciter ce même procès, & vous voyez ce qui a penſé arriver.

Vous avez bien deviné ſans doute la raiſon que j'ai eu de ne vous point remercier dans ma derniere lettre, de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des antitheſes. C'a été pour ne pas diminuer la reconnoiſſance, que j'ai voulu témoigner à M. de S. Quintin † que nous lui en avions, qui auroit été beaucoup moindre ſi j'avois fait entendre, par ma lettre, qu'il n'auroit fait cela qu'étant preſſé par d'autres.

† Caſoni.

Les intrigues de l'Internonce ſe découſent un peu. Le Conſeil privé n'a point été content de l'empreſſement qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite, en voulant qu'on levât l'excluſion qu'on lui avoit donnée autrefois auſſi bien qu'à MM. Huygens, Lacman, Paſmans & Hennebel, & que ces quatre demeuraſſent toujours exclus. Par là il l'y faiſoit entrer certainement: car il n'y a de ſéculiers que ces cinq Docteurs. Mais le Conſeil, pour rompre les meſures qu'il avoit priſes, n'a point voulu que l'élection ſe fît à la S. Jérome, dernier Septembre. Et on ne déſeſpere pas de faire enſorte qu'on n'ait point d'égard à ces excluſions prétendues, au moins à l'égard de M. Hennebel, à qui on n'en veut à Rome, que pour avoir ſoutenu, dans une theſe, que la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin, comme le ſoutinrent tous les Evêques d'Eſpagne dans le Concile de Trente....

Le Chancelier de Brabant a fait un libelle très-ſcandaleux & très-calomnieux, où il met ſon nom en tête, avec toutes ſes qualités: *Quo clariſſimè*, dit-il, *demonſtratur Gabrielanæ, Gummarieticæ, ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen, & heterodoxi dogmatis varios per cuniculos doloſa congeries.* Il y a deux épitres dédicatoires; l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On dit qu'il en a envoyé un exemplaire à Rome, afin d'avoir la permiſſion de le publier. Mais ce ſeroit une choſe bien horrible, ſi on la lui donnoit: car outre les impoſtures horribles dont on dit qu'il eſt rempli, il ne peut être fondé que ſur ce ſophiſme ridicule. Le livre du P. Gabrielis a été condamné une fois à Tolede, & deux fois à Rome. Or il y a diverſes propoſitions dans ce livre, qui ſe trouvent auſſi dans celui de M. Huygens, * & dans ceux de M. Havermans. † Donc ces derniers livres doivent paſſer pour condamnés, auſſi bien que celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits que produiſent ces condamnations vagues, & dont on ne dit point la cauſe. On les applique à tout ce que l'on veut: ce qui eſt le fondement le plus ordinaire des méchans procès que l'on fait à ceux qui ſoutiennent les vérités les plus ſaintes, & par où l'on rend ſuſpects d'héréſies ou de nouveautés dangereuſes, les Théologiens les plus pieux &

* Qui s'appelloit Gummare.

† Qui ſe nommoit Macaire.

les plus ſavans, dans l'eſprit des Princes & de leurs Miniſtres; d'où il arrive que les plus capables des emplois eccléſiaſtiques en ſont exclus. Rien ne peut être aſſurément plus pernicieux à l'Egliſe; & cependant ceux qui pourroient aiſément remédier à de ſi grands maux, non-ſeulement ne le font pas; mais ſervent plutôt à les entretenir : *Non illis imputetur.* J'en prie Dieu; mais aſſurément il eſt bien à craindre qu'il ne leur en faſſe rendre quelque jour un compte terrible.

Vous devez avoir les cinq premieres lettres. † Je m'en vas donner ordre qu'on vous envoye la ſixieme, pour vous & pour M. de Caſoni. On en envoie en même tems à M. Sluze, & à d'autres que je ne ſais pas. On m'a fait ſavoir que M. Sluze a fait une choſe bien généreuſe, & dont je lui ſuis bien obligé. C'eſt qu'ayant appris que les livres contre le ſyſtême ne pouvant entrer à Paris, on avoit peur que le Libraire ne voulût pas entreprendre d'imprimer le ſecond livre à ſes riſques, dans l'appréhenſion de n'en avoir pas le débit, il a écrit à M. Chaumont, qu'il ne falloit pas ſouffrir qu'il manquât à cela qu'on ne vît un ſi bel ouvrage, & ſi utile à l'Egliſe, & qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il faudroit pour l'imprimer. On n'en a pas eu beſoin; car Frix veut bien continuer. Il s'en va commencer à imprimer le ſecond livre; & ç'a été manque de caracteres neufs, qu'il attend de Hollande depuis quatre ou cinq mois, que cela a tant tardé. Il eſt vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu imprimer les lettres, & qu'il a fallu que ç'ait été à nos dépens; mais on n'y perdra rien, parce qu'on a trouvé moyen d'en faire entrer à Paris.

† Au P. Malle-branche.

Un Curé de Malines, nommé M. de Witte, qui eſt un homme ſavant, & qui écrit fort bien en latin, ayant dit quelque choſe de contraire aux prétentions de Rome, dans un feſtin de Médecins; ces Médecins ont été aſſez lâches pour en donner un témoignage par devant Notaire, qu'un Récollet a fait imprimer dans une theſe, pour ſe venger de ce que M. de Witte avoit fait des remarques contre une autre méchante theſe de ce Récollet. M. de Witte a fait ſur cela un écrit intitulé, *Motivum juris*, où il explique ce qu'il avoit dit, & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile eſt au-deſſus du Pape. L'Internonce a pris feu ſur cela, & ſur une autre propoſition qui n'étoit pas aſſez expliquée, ſur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus, & ſuper hanc petram, &c.* Il a preſſé M. l'Archevêque de lui faire ſon procès. L'Archevêque lui a dit, qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croyant tout puiſſant, à cauſe des quatre Docteurs qu'il y a fait entrer, qu'il regarde comme ſes créatures, leur a envoyé ce *Motivum juris*, pour le faire cenſurer. Mais ils ſe trouvent bien empêchés; car M. de Witte s'eſt expliqué devant eux de vive voix. Il leur a déclaré qu'il eſt du ſentiment de l'Egliſe Gallicane : qu'il croyoit la

primauté du Pape comme cette Egliſe la croyoit. ; mais que les Peres étant fort partagés ſur l'explication de ces paroles, *Et ſuper hanc petram*, &c. il ne penſoit pas qu'on fût obligé de croire, que la primauté du S. Siege étoit fondée ſur ces paroles. Ils ne voyent pas qu'après cela ils le puiſſent condamner : mais ils ſont partagés. Car il y en a qui ſe réduiſent à déclarer, que le ſentiment de la Faculté eſt contraire à celui des quatre articles ; & d'autres, qui voudroient que l'on ne fît rien, étant perſuadés que ce ſeroit le meilleur pour la Cour de Rome, pour ne pas donner occaſion à M. de Witte d'écrire contre eux : car on dit qu'il eſt bien réſolu de le faire, s'ils font rien contre ſon *Motivum*, qui paroiſſe en être la cenſure. On ne ſait ce qui en arrivera : mais ce que je vous ai dit dans une autre lettre, n'eſt que trop vrai. Ces conteſtations ſont que des Docteurs étudient, & qu'ils apprennent des choſes qu'ils n'auroient peut-être jamais ſues ſans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'eſt pas paſſée ſi doucement qu'on vous l'a mandé. (*a*) Le Parlement a fait une verte réprimande au Prieur des Jacobins, d'avoir reçu ce Décret (*b*) de ſon Général, de la main du Nonce ; & a donné un Arrêt par lequel il caſſe ce Décret, & défend de l'exécuter. Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort à Rome de ne pas s'accommoder, le pouvant faire d'une maniere honnête & avantageuſe à l'Egliſe & au S. Siege.

La maniere dont on s'y prend pour convertir les Huguenots, a quelque choſe d'irrégulier ; mais il faut bien que le doigt de Dieu y ſoit. Car ſans cela, comment des villes entieres ſe convertiroient-elles ; ceux qui ne le voudroient pas faire n'ayant à craindre, ni la mort, ni aucune peine corporelle.

Le Chancelier d'Ecoſſe s'eſt fait Catholique.

La perſécution des Eccléſiaſtiques de Pamiers me paroît une choſe bien horrible. Mais je ſuis encore plus étonné qu'ils ne trouvent aucune protection d'où ils en devoient tant attendre. Je ſuis tout à vous.

Vous rirez ſans doute de ce que j'ajoute ici. On a mis dans l'épitaphe de Mademoiſelle Laurin, (*c*) qu'*elle s'eſt ſanctifiée par une vie de retraite, de priere & de charité*, &c. Quelques Chanoines de Sainte Gedule ſe ſont ſcandaliſés de ce mot, & ils diſent que le Chapitre ou l'Internonce en ont écrit à Rome, parce que c'eſt en faire une Sainte, ce qui n'appartient qu'au Pape. Vous voyez ſans doute combien cela eſt ridicule, vu même qu'il y a

(*a*) M. Du Vaucel croyoit que l'Arrêt du Parlement portoit, que le Nonce ne pourroit exercer aucune juriſdiction, à moins qu'il n'eut des Facultés de Légat enregiſtrées au Parlement

(*b*) Ce Décret portoit excluſion contre Le P. Alexandre, de voix active & paſſive dans ſon ordre. *Lettre de M. Du Vaucel du 15. Septembre.*

(*c*) C'étoit une Demoiſelle de condition, qui demeuroit à Bruxelles, où elle eſt morte, [au mois de Juillet 1684. C'étoit l'hoteſſe de Mr. Arnauld. *Act. de la retr.* p. 23.]

au

au bas de l'épitaphe : *Priez pour elle.* On ne la fait donc pas *Sainte* dans le ſens que l'on prend maintenant ce mot ; puiſqu'on ne prie pas pour les Saints, mais qu'on les prie. *Se ſanctifier* eſt le devoir commun de tous les Chrétiens : *Hæc eſt voluntas Dei*, SANCTIFICATIO *veſtra.* Et en S. Jean : *Omnis qui habet hanc ſpem* SANCTIFICAT *ſe ipſum, ſicut & ille ſanctus eſt.* C'eſt donc dire ſeulement qu'elle a vécu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'eſt pas paſſée comme on vous l'a dit. (*a*) Le bon Prélat n'a point empêché de ſigner. (*b*) Il a ſeulement conſenti qu'on ne le fît qu'avec une tête, qui a rapport à l'ordre qu'il a établi pour la doctrine de ſon Séminaire, & qui porte ces termes : *Sans déroger en rien, ni au droit du S. Siege & de Nos Seigneurs les Evêques, ni à la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas.* Mais cela n'a pas empêché que deux ou trois n'ayent refuſé abſolument de ſigner, & ils ont eu raiſon. Car il y a bien d'autres choſes qui ont dû porter ceux qui ont de la lumiere & de la conſcience, à ne prendre aucune part à un ſi méchant acte. Cependant on ne ſait pas ſi on ſe contentera de ces ſouſcriptions modifiées, comme ont été auſſi celles de quelques autres maiſons : car M. L'Archevêque s'eſt déclaré expreſſément contre toute explication que l'on voudroit ajouter.

(*a*) Il veut parler des ſignatures du Décret de l'Aſſemblée des Peres de l'Oratoire de l'an 1618.

(*b*) [On avoit dit à M. Du Vaucel, que M. de Grenoble avoit défendu aux PP. de l'Oratoire de ſon Dioceſe de ſigner le nouveau Formulaire de leur Chapitre.]

LETTRE DXXXVII.

AU MÊME. *Sur la révocation de l'Edit de Nantes ; l'affaire de M. de Witte ; & la diſpute avec le P. Mallebranche.*

VOus aurez ſu ſans doute, avant que de recevoir cette lettre, la grande nouvelle de la Déclaration du Roi, par laquelle il caſſe l'Edit de Nantes, & ôte tout exercice public ou particulier de toute autre Religion que de la Catholique Romaine, ne donne que neuf mois aux Miniſtres pour prendre parti, ou de ſe convertir, ou d'être bannis pour toujours du Royaume ; mais on aſſure à ceux qui ſe convertiront, une penſion plus forte du tiers que celle qu'ils avoient étant Miniſtres, & qui paſſera à leurs veuves. En vertu de cette Déclaration, le Temple de Charenton fut fermé Dimanche dernier ; & ce même jour, il n'y a guere eu d'Egliſes dans Paris où il n'y ait eu pluſieurs abjurations. Trente à S. Sulpice, ſix à S. Gervais, dix aux Jéſuites de la rue S. Antoine, & ainſi du reſte. Ce ſont les termes de la lettre que je reçus hier au ſoir. La 299. du T. IV. 20. *Octobr.* 1685.

Je vous ai écrit, ce me ſemble, de l'affaire d'un Curé de Malines, nommé M. de Witte, que l'Internonce a entrepris pour quelques diſcours contraires aux prétentions de Rome. J'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de voir l'écrit qu'il a fait ſur la propoſition ſur laquelle on lui faiſoit plus de peine, qui eſt, que ces paroles, *Tu es Petrus*, & *ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam*, ont été dites perſonnellement à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce, qui ſont dans la Faculté étroite, (c'eſt-à-dire les trois Docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux, à l'excluſion des plus habiles,) ne ſavent plus où ils en ſont, ne ſe voyant pas en état de condamner cette propoſition ainſi expliquée, qui eſt en termes exprès de Janſénius de Gand.

Il faut que ceux qui diſent, qu'il ſeroit à ſouhaiter que je m'appliquaſſe à quelque choſe de plus important que n'eſt la réfutation du P. Mallebranche, ne ſachent pas de quoi il s'agit. Ils ſe ſont laiſſé prévenir de cette fauſſe opinion, que dans la diſpute que j'ai avec ce Pere, il ne s'agiſſoit preſque que de matieres philoſophiques. Il eſt vrai que c'eſt par là que j'ai commencé à le réfuter, & je ne m'en repens pas : car cela a fait de très-bons effets ; ces dangereux paradoxes étant principalement appuyés ſur la réputation qu'il avoit d'être un très-habile Philoſophe, qui raiſonnoit fort bien ; & c'eſt ce qu'on lui a fait perdre, en faiſant voir les abſurdités où il s'eſt jetté, pour ſoutenir cette ridicule prétention, qu'on ne ſauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant, tout extravagant que cela ſoit, je connois des perſonnes de très-bon eſprit, qui avoient donné dans ce ſentiment, s'étant laiſſé éblouir par une nobleſſe d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de ſpiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très-théologiques & très-importantes. Car n'eſt-il point important de ſoutenir la foi catholique de la providence de Dieu, contre un homme qui la détruit, ſans que bien des gens s'en apperçoivent ? C'eſt ce que j'ai fait dans le premier livre. N'eſt-il pas important de ruiner cette maxime Epicurienne, qu'on eſt heureux en jouiſſant des plaiſirs des ſens ? C'eſt encore ce qui eſt traité dans le premier livre. Le ſecond & le troiſieme ſeront de l'ordre de la grace, où on établit les plus grandes vérités de la prédeſtination & de la grace, & on combat de fort grandes impiétés contre la perſonne de Jéſus-Chriſt. Cela n'eſt-il point théologique & très-important ? Vous verrez auſſi, par la cinquieme & la ſixieme lettre, & encore plus par la ſeptieme, que vous recevrez la ſemaine qui vient, que l'on prend occaſion des nouveautés profanes de ce Philoſophe Théologien, de dire des vérités qu'il eſt très-important de renouveller, & que l'on ne trouveroit pas bon que l'on dît, ſi on le faiſoit de propos dé-

libéré, dans un livre qui fût fait exprès pour cela. Croyez moi, mon très-cher ami, je ne ſais pas à quoi Dieu voudra que je m'applique quand cela ſera fait, ni s'il ne ſera point tems que je me repoſe, pour ne plus penſer qu'à me diſpoſer à la mort; mais je ſuis perſuadé que je n'ai guere fait de choſes où j'aye eu plus de ſujet de croire que Dieu m'avoit appellé, & qu'il vouloit que je rendiſſe ce ſervice à l'Egliſe.

LETTRE DXXXVIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur la Révocation de l'Edit de Nantes*

. . . . ON a été bien ſurpris ici de la Déclaration. Comme on y eſt bon Catholique, on s'y en réjouit fort. Mais apparemment ceux de Hollande en ſeront bien allarmés. On ſera bien aiſe de ſavoir ce qui en ſera arrivé, & s'il y aura eu bien des gens à qui elle aura fait ouvrir les yeux, comme S. Auguſtin remarque, que les Edits des Empereurs, qui avoient ordonné de groſſes amendes contre les Donatiſtes qui demeuroient dans leur ſchiſme, furent cauſe que pluſieurs d'entr'eux retournerent à l'Egliſe; parce qu'étant demeurés juſqu'alors fort en repos dans leur ſecte, par opiniâtreté ou par accoutumance, ſans vouloir rien écouter, la perſécution qu'on leur fit, qui n'étoit que pour leur bien, les tira de ce funeſte repos; & les ayant portés à s'inſtruire de la cauſe de leur ſéparation, ils furent bientôt convaincus qu'elle étoit injuſte. Cela me fait ſouvenir d'un Livre intitulé, *Apologie pour les Catholiques. II. Partie*, où ce point eſt fort bien traité. N'en pourroit-on point trouver une ou deux, pour les faire mettre entre les mains de quelqu'un, qui les pût montrer au Roi? Car j'ai oui dire qu'il y en a pluſieurs centaines, qui pourriſſent dans des ballots, qu'il vaudroit bien mieux donner aux nouveaux convertis, pour les affermir dans la foi. Il ſemble auſſi qu'il ſeroit bon d'acheter, pour les nouveaux convertis qui ne ſeroient pas aſſez riches, & de faire acheter aux riches, une certaine *Année chrétienne*, où ſont toutes les Meſſes de l'année, avec de fort belles explications des Epitres & des Evangiles. Car ceux qui ont vu ce Livre en ces pays-ci en font grand état.

27. Octobr. 1685.

LETTRE DXXXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur ce qu'on eût voulu qu'il eût ceſſé d'écrire contre le P. Mallebranche, pour répondre au Miniſtre Jurieu.*

La 300. du T. IV. 2 *Nov.* 1685.

JE reçus mercredi votre lettre du 13. Octobre, où vous me marquez encore que M. de S. Quintin ſouhaiteroit que je laiſſaſſe là le Viſionnaire, qu'il ne croit pas digne de m'occuper ſi long-tems; & qu'étant fort indigné du livre de Jurieu, il penſoit qu'il ſeroit bon d'y répondre. Je reçus auſſi hier au ſoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande *qu'il ſavoit de ſcience certaine, que mes amis plus intimes ſouhaiteroient que j'euſſe achevé la diſpute avec le P. Mallebranche, & que je m'appliquaſſe à tout autre, & à de plus claires & plus intelligibles matieres* (*a*).

Je vous ai déja écrit ſur ce ſujet; mais je crois le devoir faire encore aujourd'hui. Car j'ai de la peine de voir que des perſonnes que j'eſtime infiniment, ſe trompent en cette rencontre, & jugent fort mal, à ce qu'il me ſemble, de ce qui eſt vraiment important pour le bien de l'Egliſe & de la Religion.

Je croirois mon tems très-mal employé de répondre au livre de Jurieu, qui a pour titre: *L'Eſprit de M. Arnauld.* Ce n'eſt qu'un ramas de faits, ou tout-à-fait faux, ou déguiſés, ou véritables. Que pourrois-je dire ſur les faux, ſinon que ce Miniſtre eſt un menteur & calomniateur, &c.? Trouve-t-on que ce ſoit là un emploi qui ſoit digne de moi? Que devrois-je faire ſur les déguiſés? Lui répéter les mêmes injures, ou ſéparer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui ſeroit faux? Ne ſeroit-ce pas une belle occupation &

[(*a*) M. de Neercaſſel ſe joignit aux amis de Rome, pour preſſer M. Arnauld de ceſſer d'écrire contre le P. Mallebranche ſur des matieres philoſophiques, pour s'appliquer à des ouvrages théologiques, plus utiles à l'Egliſe. C'eſt dans ce deſſein que ce Prélat écrivit au P. Queſnel le 19. Octobre de la même année 1685. Le P. Queſnel lui répondit le 24. du même mois, en ces termes: Ignorant Romani quantoperè neceſſe fuerit ut nova Mallebranchii cogitata exactè refutarentur. Habet ille diſcipulos non paucos, pluresque habiturus erat, niſi novæ illius philoſophicæ theologiæ fundamenta everterentur funditùs, disjicerenturque. Nihil porrò actum erat apud plurimos, niſi cum Philoſopho, theologica dogmata philoſophicè tractante, eiſdem armis dimicaretur. Cæterùm, ſi unum de idæis librum excipias, qui in philoſophicis diſquiſitionibus verſatur, nec tamen theologicis caret, & ad theologica viam ſternit, cætera contrà eumdem Scriptorem opuſcula, ut optimè Romanis indicaſti, ſapientiſſimè Præſul, res theologicas attinent; imò præcipua chriſtianæ theologiæ capita. Succenſeant ut voluerint, eminentiſſimi viri, Arnaldi conſilio; ego divinæ ſapientiæ providentiſſimam diſpoſitionem mirari ſatis non poſſum, quâ permiſſum, ut profligatis olim pſeudotheologorum adverſùs Jeſu-Chriſti gratiam argutiis, rursùs nova bella, novi è philoſophiæ humanæ munitionibus hoſtes in illam eruperint; ut debellatis omni ex parte divinæ gratiæ adverſariis, perfecta eſſet & illius & eximii propugnatoris victoria; & parta tandem tot tamque variis prælliis pacis tranquillitate; ſuis divina gratia dotibus, ſuis in rebelles hominum voluntates juribus, plenè perfectèque utatur, fruaturque.]

bien agréable, & dont l'Egliſe retireroit bien du fruit? Mais que faire des faits ſcandaleux, que le monde ne doute pas qui ne ſoient véritables, & qui regardent des perſonnes qualifiées? Faudra-t-il que ſur ceux-là même je crie à l'impoſteur? C'eſt ce que je ne ferois pas pour un Royaume. Car je n'ai ſu encore ce que c'étoit que de parler contre ma conſcience, & je ne commencerai pas ſi tard à apprendre à me ſervir d'un langage que je n'entends point. Cependant, ſi je n'avois rien dit de ces hiſtoires, ceux qu'elles concernent m'en auroient ſu fort mauvais gré, & ſe ſeroient plaints avec quelque couleur, que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur, qui n'auroit pas manqué de prendre mon ſilence pour preuve de la vérité de ces faits. Je vous avoue donc, mon cher ami, que j'ai été fort ſurpris, qu'on ait pu croire que la réfutation de ce livre fût une occupation plus avantageuſe à l'Egliſe, & plus digne de moi, que ce que j'écris contre le P. Mallebranche. Des Théologiens très-habiles, très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement. C'eſt un Evêque des plus ſavans de France, (*a*) qui m'a preſſé de m'appliquer à ce travail, ayant cru d'une part, qu'il étoit fort important de ne point laiſſer prendre cours à une nouvelle Philoſophie ou Théologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs, & qui, de l'autre, s'eſt perſuadé qu'il ſe trouveroit difficilement d'autres perſonnes qui euſſent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet Auteur par ſes propres principes, découvrir toutes ſes erreurs, qui ſont ſouvent aſſez cachées, rendre inutiles ſes fauſſes ſubtilités, & empêcher que ſes élocutions nobles & ſon air de ſpiritualité n'impoſe au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinon de moi. Mais ce qui me paroît certain, eſt que, ſi ſans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'euſſe pris la réſolution de le réfuter, ſes livres ſeroient demeurés ſans réponſe, & que, tout pleins d'erreurs qu'ils ſont, ils auroient corrompu beaucoup d'eſprits, qui ſe ſeroient laiſſés emporter à beaucoup d'opinions dangereuſes, dont ils n'auroient pas découvert le venin; & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, eſt qu'il affecte en pluſieurs endroits de faire croire que ſon deſſein eſt d'écrire contre les Janſéniſtes & contre les libertins. Mais c'eſt, dit-on, que l'on ſouhaiteroit que j'écriviſſe ſur des matieres plus claires & plus intelligibles. Il me ſemble que c'eſt tout le contraire. Car il y a bien des perſonnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une maniere très-édifiante ſur ces matieres plus claires; mais il n'y en a pas tant qui puiſſent éclaicir celles qui ſont un peu obſcures, & qu'on a d'autant plus de néceſſité de traiter, que cette obſcurité cache des erreurs très-pernicieuſes, & qui pourroient faire beaucoup de tort, ſi on ſouffroit qu'elles ſe répandiſſent. C'eſt néanmoins une prévention mal fondée, de croire que ce que j'écris contre cet Auteur, n'eſt preſque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelli-

M. l'Evêque de Meaux. (Boſſuet.)

gence de preſque tout le monde, pourvu qu'on le veuille lire avec un peu d'attention; & il ſeroit fâcheux que le public fût perſuadé du contraire. Car c'eſt le moyen que la plupart des gens négligent de voir des livres qu'ils imaginent ne pouvoir entendre. Et ainſi, Monſieur, je vous ſupplie de n'en point donner cette opinion à ceux avec qui vous avez correſpondance, & de l'ôter à ceux qui l'auroient....

LETTRE DXL.

AU MÊME. *Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de pluſieurs propoſitions tirées de bons livres; ſur le livre de la* Fréquente Communion; *la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon, & l'admiſſion de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.*

La 301. du T. IV. 29 Nov. 1685.

JE vous avoue, Monſieur, que je ne reçois gueres de vos lettres qui ne m'affligent. Eſt-il poſſible qu'on ait ſi peu d'amour pour l'Egliſe, qu'on ne conſidere pas le mal qu'on lui fait par des condamnations vagues de propoſitions tirées des meilleurs livres, & détachées de ce qui peut les éclaircir, qui ne peuvent que fournir des armes à des brouillons pour rendre ſuſpects les plus gens de bien, & décrier les plus ſaintes maximes de la morale chrétienne? Eſt-ce là ce qu'on attendoit d'un ſi beau commencement? Veut-on laiſſer ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la cenſure des ſoixante-cinq propoſitions? On avoit fait eſpérer que l'on continueroit d'en proſcrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui pourroient donner de bons avis pour la réformation de beaucoup d'abus, ne ſe trouvent occupés qu'à empêcher que la vérité ne ſoit condamnée. Mais c'eſt à quoi je ne me ſaurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Egliſe en faiſant le livre de la Fréquente Communion. On en voit préſentement le fruit en France, où il eſt univerſellement approuvé, les Jéſuites mêmes prêchent aujourd'hui, ſur-tout à Paris, d'une maniere aſſez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée, quoique d'abord ils ſe fuſſent élevés contre, avec des emportemens furieux, & qu'ils euſſent tâché de le faire condamner à Rome, où après un long examen il fut jugé ne mériter aucune cenſure. C'eſt à quoi je m'en tiens; & je ne m'engagerai pas, à l'âge où je ſuis, à un travail auſſi ingrat qu'eſt celui de diſſiper toutes les chicaneries, que la malignité pourra trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre, ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive. Il permet bien d'autres choſes dans ſa colere,

dont on a ſujet de gémir ; mais je ne crois pas qu'il demande de moi, qu'à près de ſoixante & quatorze ans, je faſſe l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à trente, avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Royaume, & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de bénédiction. Si tout cela ne touche pas ces Cenſeurs, je n'y puis que faire. Ils ſe feront plus de mal qu'à moi.

Je ne ſuis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini, qu'il ne ſera point Archevêque d'Avignon, parce que le Pape, qui l'a nommé à cet Archevêché, n'a pas voulu lui commander de l'accepter, pour ſatisfaire à une regle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commandement exprès du Pape. Si le Pape ayant ſu cela, a continué de l'y nommer, je ſuis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela ſuffiſoit pour diſpenſer de cette regle. Mais après tout, puiſque d'autres étoient d'un ſentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement, pour un ſi grand bien de l'Egliſe? Le nouvel Evêque * a ſujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Egliſe eſt encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les Puiſſances ſpirituelles que par les temporelles.

* M. de Vaiſon.

M. l'Internonce a tant fait par ſes intrigues, que M. Steyaert (*a*) que l'on ſait être l'Auteur du livre, *De libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*, remplira la huitieme place de la Faculté étroite. Il ſeroit trop long de vous expliquer comment cela s'eſt fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'eſprit, a fait depuis peu deux Theſes de Morale, conformément à la cenſure des propoſitions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. ; mais qu'il eſt entêté pour faire valoir l'*in proprio ſenſu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Janſénius, & que c'eſt ce qu'il a déclaré au commencement & à la fin de ces Theſes, où il a blâmé M. Huygens, ſans le nommer, & le taxe d'imprudence, pour n'avoir pas voulu diſtinguer *ſuam ſanam doctrinam*, des propoſitions condamnées, *in ſenſu ab autoribus intento*, par où il ſemble qu'il ſe déclare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grace, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries, pour faire voir que Janſénius a enſeigné autre choſe. Et en effet, dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une copie étant tombée entre les mains de M. van Viane, il le donna à M. Nicole pendant qu'il étoit en ce pays-ci, qui y répondit très ſolidement, par un écrit que perſonne n'a encore vu que M. van Viane (*b*). On ne doute

(*a*) C'eſt ainſi qu'on le croyoit alors ; mais on a ſu depuis, que l'Auteur de ce livre étoit M. Charlas, Prêtre du Dioceſe de Pamiers, qui le compoſa ſecrétement à Rome.

(*b*) Il a été imprimé depuis, & a pour titre : *Diſquiſitio*, &c.

point que M. l'Internonce ne faſſe bien valoir le ſervice qu'il a rendu au S. S., en mettant dans la Faculté étroite un Docteur ſi zélé pour les prétentions de Rome; & qu'il n'ait par là une indulgence pléniere de tout ce qu'il peut y avoir de déréglement dans ſa conduite.

LETTRE DXLI.

A M. DU VAUCEL. *De ſes livres contre le P. Mallebranche; d'une Hiſtoire du Janſéniſme; d'une Theſe des Jéſuites de Louvain contre P. R., de la révocation de l'Edit de Nantes.*

La 302. du T. IV. 13 *Dec.* 1685.

JE vous ſuis bien obligé, Monſieur, d'avoir fait entendre à ces MM., que le travail de votre ami, contre le Philoſophe Théologien, n'eſt pas ſi peu important qu'ils le penſoient. Ils en ont dû être perſuadés par la *Diſſertation* (*a*), qui eſt une matiere très-théologique & très-belle, & depuis, par le premier tome contre le ſyſtême. La plupart des lettres ſont auſſi de cette nature, ſur-tout les dernieres: attendez-vous néanmoins que la huitieme & la neuvieme ſeront abſtraites, parce que j'ai été obligé de me juſtifier contre la plainte qu'il fait, que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux, pour la vérité, que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'eſt ce livre & la *défenſe* qui l'a ſuivi, qui lui ont fait perdre ſa réputation de grand Philoſophe, ſur laquelle étoit appuyée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matieres Théologiques, & qui ont été cauſe qu'il n'a plus été eſtimé de M. le Prince, de M. de Chevreuſe, & d'autres perſonnes de très-bon eſprit, qui avoient témoigné juſques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce ſyſtême ſi plein d'erreurs, eſt l'entêtement où on eſt toujours, de ne point laiſſer entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puiſſe être. Car ce n'eſt point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'eſt à la perſonne. On auroit eu honte autrefois d'une ſi odieuſe vexation: mais aujourd'hui le phantôme du Janſéniſme autoriſe tout, & juſtifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne détruiſent pas, le pouvant ſi aiſément, cette ſource inépuiſable d'injuſtices & de calomnies. Un livre qui en eſt rempli d'une maniere horrible, eſt prêt de paroître. C'eſt une hiſtoire du Janſéniſme (*b*). Nous ne ſavons ſi c'eſt la

(*a*) Sur les miracles de l'ancienne loi.

(*b*) [C'eſt le livre intitulé, *Les Préjugés légitimes contre le Janſéniſme, avec un abrégé de l'hiſtoire de cette erreur*, &c. par M. de Ville, Docteur de Sorbonne. Ce livre fut réfuté par le *Phantôme du Janſéniſme*, &c. qui parut l'année ſuivante.]

même

même qui avoit été arrêtée à Lyon, & qu'on a trouvé moyen de faire imprimer ailleurs, ou ſi c'en eſt une autre qui lui reſſemble. Mais ceux qui en ont vu quelque choſe diſent, que c'eſt un amas effroyable de menſonges & d'injures contre M. Arnauld; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Janſéniſtes ſans les écouter, comme on a fait en France les Calviniſtes. Il y a apparence que les Auteurs de cette belle piece ne manqueront pas de l'envoyer à Rome, & il n'y a guere de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'eſt plus la mode d'y condamner les méchantes choſes. Ce ſont les bonnes qui courent au moins grande fortune d'y être cenſurées. Le livre du P. Hazard, plein de tant d'erreurs pélagiennes, y a-t-il encore reçu la moindre atteinte? Et y a-t-on rien fait contre les ouvrages du Philoſophe, qu'on appelle fanatique? Quelles peines au contraire n'a-t-on point eues pour empêcher la cenſure de l'*Amor pœnitens*, l'un des meilleurs livres qui ayent été faits depuis trois ou quatre ſiecles? Et l'on voudroit que je quittaſſe tout pour défendre, devant de tels juges, une propoſition du livre de la Fréquente Communion, approuvé par tant d'Evêques, contre les chicaneries de quelque eſprit bourru! Je vous ſupplie, Monſieur, de m'en diſpenſer. C'eſt bien plutôt fait de n'avoir aucun égard à tout ce qu'on peut faire de bien ou de mal dans un tribunal ſi peu équitable & ſi peu éclairé.

Mais il faut paſſer à un autre diſcours. Que diriez-vous d'un Religieux & d'un Prêtre, qui auroit l'ame aſſez noire pour repréſenter comme une choſe douteuſe & problématique, ſi MM. de P. R. n'ayant écrit que depuis quelques années contre les hérétiques, avec qui il ſembloit qu'ils ne fuſſent pas mal, l'ont fait dans un vrai deſſein de combattre leurs héréſies, ou ſeulement comme par jeu & pour couvrir l'intelligence qu'ils auroient avec eux? N'eſt-il pas vrai que vous avez de la peine à croire que cela puiſſe être? Liſez donc ces paroles d'une Theſe ſoutenue au College des Jéſuites de Louvain, le 27. de Novembre dernier, le P. Reulx Préſident, & trois jeunes Jéſuites la ſoutenant. C'eſt dans un article qui a pour titre: *Digreſſio* 13. & qui commence ainſi:

Paucis tantùm abhinc annis à Portu-Regio laceſſi cœpta eſt, aliàs non valde infenſa, Genevæ.

Ce ſont les deux premieres calomnies. L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on a écrit à P. R. contre les ſentimens de Geneve: l'autre, qu'avant cela il paroiſſoit qu'on n'étoit pas trop mal avec Geneve. Voici les deux autres.

Cogitari poteſt (c'eſt comme on parle de ce qui eſt douteux & incertain) *tam laudato conatui non defuiſſe ſinceram intentionem, quidquid ſuis non deſtituti rationibus aliter ſuſpicentur aliqui.*

Il ne faut point de commentaire pour faire comprendre combien cette

maniere de calomnier les gens de bien eſt diabolique. Il n'y a point de fainteté qu'on ne puiſſe rendre ſuſpecte d'hypocriſie par un tour ſemblable. M. Pavillon Evêque d'Alet, a travaillé pendant près de quarante ans, avec une vigilance infatigable, au réglement de ſon Dioceſe. On peut penſer, dira-t-on, qu'il l'a fait avec bonne intention & un vrai deſir de ſervir Dieu, quoique quelques uns, qui ont leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, ſoupçonnent qu'il ne l'a fait que par un eſprit de vanité. On pourra auſſi, par un artifice ſemblable, inſinuer les plus abominables erreurs. Car qui empêchera qu'on ne diſe: on peut penſer que quand l'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres, qui ont auſſi leurs raiſons, *ſuis non deſtituti rationibus*, croient que l'ame meurt auſſi bien que le corps.

Mais quelles raiſons pourroit-on avoir, ſinon de la nature de celles que font aiſément trouver la malignité & l'envie, de ſoupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les hérétiques par colluſion avec eux, & non par un vrai deſſein de les convertir. L'Auteur des Theſes fait voir lui-même, par le ſeul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette penſée. Il ne faut que l'écouter: *Igitur infinitis libellis accuſata meritò fuit Calviniana juſtitiæ inamiſſibilitas; immeritò traducta Ethica, quamtumvis in ſpeciem rigida, huic juncta dogmati, mores, ſi excuteretur, non laxatura tantùm, ſed funditùs perditura.*

C'eſt donc ce qu'on a fait contre le dogme de l'inamiſſibilité de la juſtice, dans le livre du *Renverſement de la morale*, & quelques autres qu'on a fait enſuite, que ce Jéſuite donne pour exemple d'un combat de MM. de P. R. contre les Calviniſtes, qu'il dit que quelques-uns ſoupçonnent, *ſuis non deſtituti rationibus*, n'avoir été qu'une eſpece de colluſion & de feinte, & non un combat à outrance contre l'héréſie dans le deſſein de la détruire, pour ſauver ceux que la naiſſance a engagés dans le parti hérétique, en leur faiſant voir en quelles erreurs abominables leurs Miniſtres les ont jettés. On peut juger ſi c'eſt de la ſorte que les Calviniſtes ont pris ce combat, par la maniere dont le Jéſuite en parle lui-même.

Senſere tandem politis licet ſtylis inflicta ſibi vulnera Calviniani, nec ad tot philippicas potuerunt tacere diutiùs.

Ils n'ont donc pas cru qu'on s'entendit avec eux, puiſqu'ils ont ſenti les plaies qu'on leur faiſoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des pieces que ce Jéſuite appelle des *Philippiques*, dans le deſſein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'eſt ce qui fait d'autant mieux voir, que ce ſeroit donc la plus grande de toutes les impertinences, de ſoupçonner l'Auteur de ces livres de s'entendre avec les Calviniſtes, d'être de leurs

amis, & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal, lors même qu'il écrit contr'eux

Il témoigne enſuite approuver la maniere, dont il ſuppoſe que les Calviniſtes ont répondu à M. Arnauld, quoique cette réponſe ſoit la choſe du monde la plus extravagante, ſoit que les Miniſtres s'en ſoient ſervis ou ne s'en ſoient pas ſervis : *At enim, inquiunt, exprobari iſta nobis ab aliis poſſunt Pontificiis, à Janſenianis non poſſunt. Juſtitia enim perdi neſcia conſequitur mortem Chriſti pro prædeſtinatis duntaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipſâ conſentit Arnaldus. Diſcrimen enim merè vocale eſt, quod à Chriſto pro juſtis non perſeverantibus apud Janſenianos, non apud Calvinianos, mortuo, toties accerſitur. Ita illi*

Quoique les Miniſtres raiſonnent d'ordinaire fort mal, quand ils entreprennent de perſuader que de ſavans Catholiques ſont de même ſentiment qu'eux, on ne ſauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait dit des choſes auſſi extravagantes que ce Jéſuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calviniſtes de trois ſortes d'héréſies, dans le livre du Renverſement de la Morale.

La premiere, qu'il n'y ait de juſtifiés que les ſeuls élus.

La ſeconde, que ceux qui ont été une fois juſtifiés ne déchéent jamais de l'état de la juſtification, quoiqu'il puiſſe arriver, & qu'il arrive ſouvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que ſont l'adultere, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de Jéſus-Chriſt.

La troiſieme, que tous ceux qui ſont juſtifiés par la foi, ſavent certainement, & même de foi divine, qu'ils le ſont, & qu'ils ſeront ſauvés.

Or ne faudroit-il pas que les Calviniſtes euſſent renoncé au bons ſens, pour pouvoir dire, que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres Catholiques, mais non par les diſciples de S. Auguſtin, qui ſoutiennent que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes généralement, quant à la ſuffiſance du prix; qu'il eſt mort non ſeulement ſuffiſamment, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces, qui ſont le prix de ſa mort, tels que ſont les fideles, & ceux mêmes d'entre les juſtifiés, qui ne perſéverent pas; & qu'il eſt mort d'une maniere plus particuliere pour le ſalut des élus.

Car de cela ſeul qu'ils reconnoiſſent qu'il y a des juſtifiés qui ne perſéverent pas, pour leſquels Jéſus-Chriſt eſt mort, ils ont autant de droit que les Moliniſtes, de reprocher aux Calviniſtes, comme une héréſie manifeſte, ce qu'ils enſeignent, qu'il n'y a de juſtifiés, que ceux qui perſéverent, & qui par conſéquent ſont élus. Et c'eſt ſur quoi M. Arnauld leur a prouvé, par preſque tout le huitieme livre du Renverſement de la Morale, que c'étoit une hardieſſe inconcevable, d'avoir oſé dire que S. Auguſtin, dans ce

point, étoit entiérement pour eux : *Auguſtinus totus noſter eſt.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une maniere ſi convaincante, qu'on défie tous les Miniſtres d'attaquer cet endroit du Renverſement de la Morale.

La conviction de la ſeconde erreur, qui eſt qu'un juſtifié ne déchoit pas de l'état de la juſtification, lors même qu'il commet de très-grands crimes, eſt entiérement indépendante de la queſtion, ſi Jéſus-Chriſt n'eſt mort que pour les prédeſtinés, ou s'il eſt mort auſſi pour d'autres. Car il eſt bien certain, dans l'opinion de tous les Catholiques, que Jéſus-Chriſt eſt mort pour le ſalut de tous les prédeſtinés. Or s'enſuit-il de là, que dès qu'un prédeſtiné eſt juſtifié, il ne faut pas que les plus grands crimes le puiſſent faire décheoir de l'état de la juſtification ? C'eſt ce que prétendent les Calviniſtes, quoique, quand on les pouſſe ſur cela, ils en ont tant de honte, qu'ils mettent toute leur adreſſe à faire croire, que ce n'eſt pas ce qu'ils veulent dire. C'eſt donc une impertinence, de leur faire dire, comme une choſe dont on ne pourroit douter : *Juſtitia enim perdi neſcia conſequitur mortem Chriſti pro Prædeſtinatis duntaxat obitam.* On attend que les Miniſtres, ou ce Jéſuite pour eux, nous prouvent cette conſéquence, quand on leur auroit laiſſé paſſer l'antécedent : *Jéſus-Chriſt eſt mort pour les ſeuls Prédeſtinés. Donc la juſtification eſt inamiſſible ; c'eſt-à-dire, que quand un homme eſt une fois juſtifié, il pourroit arriver qu'il commit des adulteres, des homicides, & d'autres ſemblables crimes, ſans qu'il déchût pour cela de la grace de la juſtification.* Peut-on trahir plus honteuſement la cauſe de l'Egliſe dans un point qui détruit, par l'aveu de ce Jéſuite, toute la morale chrétienne, que d'avouer aux Calviniſtes, que cette conſéquence eſt bonne ?

La conviction de la troiſieme erreur, qui eſt que tous les juſtifiés ſont certains, & même d'une certitude de foi divine, qu'ils ſont juſtifiés, & qu'ils ſont ſauvés, eſt encore plus indépendante de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour ceux-là. Et c'eſt un point ſur lequel M. Arnauld a fait deux choſes. L'une a été, de montrer que cette erreur eſt manifeſtement contraire à S. Auguſtin, qui enſeigne expreſſément, que Dieu n'a pas voulu qu'on eût en cette vie la certitude de ſa Prédeſtination, parce qu'il a jugé qu'il étoit bon, aux élus mêmes, de marcher toujours dans la crainte. L'autre eſt, qu'il a démontré, que par la certitude qu'ils donnent à chaque fidele de ſa prédeſtination, ils anéantiſſent l'utilité de la crainte de la damnation, ce qu'on ne peut faire ſans contredire J. C., qui a voulu que ſes Apôtres oppoſaſſent cette crainte à la crainte de la mort & des tourmens. C'eſt ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renverſement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je penſe qu'on n'a pas mal fait de ne point faire de réjouiſſance publique pour la révocation de l'Edit de Nantes, & la converſion de tant d'hérétiques.

Car comme on y a employé des voies un peu violentes, quoique je ne les croie pas injuſtes, il eſt mieux de n'en pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardinal, qui le vouloit aigrir contre la France, *Compelle intrare*, & *Tutto bene*, me paroiſſent très-judicieuſes. S. Auguſtin ſe ſert de la premiere, pour juſtifier ce qu'on avoit fait pour le retour des Donatiſtes, qui a tout-à-fait rapport à ce qui s'eſt fait en France. Et il a raiſon pour la ſeconde. Car c'eſt avoir épargné au Pape une choſe qui n'auroit ſervi qu'à le rendre plus odieux aux Proteſtans, que de l'avoir conſulté, pour ſavoir ſi on devoit ſe ſervir de ces voies-là. Il vaut bien mieux que le Roi ait tout pris ſur lui. Et nous voyons auſſi, que ce ne fût qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adreſſerent pour avoir des loix contre les Donatiſtes, qui furent enſuite exécutées par les Gouverneurs des Provinces, à la ſollicitation des Evêques, ſans qu'on en eût rien dit au Pape.

Je ſuis bien obligé à M. l'Evêque de Vaiſon de ce qu'il vous a dit ſur mon ſujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis ſur le chandelier : car il eſt capable de bien ſervir l'Egliſe. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaiſir de lui donner un livre de l'Ecriture ſainte contre Mallet. Il a beſoin d'être bien inſtruit ſur cela. Car il eſt bien à craindre qu'on ne ſoit bien prévenu en ce pays-là contre la lecture de l'Ecriture ſainte en langue vulgaire, & ſur tout qu'on n'en faſſe ſcrupule aux femmes; ce qui eſt un très-grand mal pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament. Ce que vous dites de ces penſions fait gemir. (*a*) M. van Eſpen a maintenant un livre ſous la preſſe, où il en parlera : ce qui ne ſera pas apparemment au goût des Romains.

(*a*) [M. du Vaucel marquoit, dans ſa lettre à M. de Caſtorie du 17. Novembre, que l'Archevêché d'Avignon avoit été refuſé par deux ou trois perſonnes, parce qu'il étoit chargé d'une penſion de 9000. liv. en faveur du Prince Pamphile. Il en étoit de même de l'Evêché de Gravina, chargé de 300. écus, qui étoit une grande partie de ſon revenu. Après avoir été refuſé par deux ou trois perſonnes, on fut obligé de le donner à un Auguſtin, dernier Général de l'Ordre.]

LETTRE DXLII.

Au PRINCE ERNEST, LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazard.*

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de ſa lettre au P. Hazard. Elle a grande raiſon de lui repréſenter combien c'eſt un grand ſcan-

La 303. du T. IV. 13 Dec. 1685.

dale de voir ces ſortes de conteſtations parmi des catholiques. Mais Elle avouera ſans doute, que ce qu'il y a de mal dans ce ſcandale, ne doit être rejeté que ſur ceux qui avancent, dans des livres imprimés, de ſi horribles calomnies, & non pas ſur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il perſonne qui voulût prétendre que l'appréhenſion de ſcandaliſer les hérétiques, devoit fermer la bouche aux parens de M. Janſénius, & qu'ils devoient plutôt ſouffrir que leur biſayeul paſſât pour hérétique, ayant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui eſt mort en réputation d'une éminente piété, pour un hypocrite, qui contrefaiſoit l'homme de bien, ne croyant rien de tous les myſteres de la Religion chrétienne, que de demander aux Juges Eccléſiaſtiques, qu'ils portaſſent le P. Hazard à rendre l'honneur à ceux qu'il a déshonorés par une diffamation ſi ſcandaleuſe. On voit bien que V. A. eſt bien éloignée de cette penſée, par la lettre qu'Elle a écrite au P. Hazard, où Elle lui repréſente, avec tant de force, l'obligation qu'il a de réparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monſeigneur, je ſuis fort trompé s'il vous répond autre choſe que ce qu'il a déja dit : qu'il ne doit pas répondre de la vérité ou de la fauſſeté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui : ce que V. A. voit aſſez être la plus méchante raiſon du monde, ainſi qu'on l'a montré dans le Factum même, qui a été envoyé il y a déja long-tems à notre ami de Rome. Je ſuis, &c.

LETTRE DXLIII.

AU MÊME. *Sur la theſe des Jéſuites de Louvain contre P. R. ; & les fauſſetés que publioient les Huguenots, au ſujet des voies que l'on employoit pour les convertir.*

MONSEIGNEUR,

La 304. du T. IV. 17 *Déc.* 1685.

IL ſeroit à craindre que V. A. S. n'eût bien des affaires, ſi elle vouloit faire à tous les Jéſuites, qui calomnient publiquement leurs adverſaires d'une maniere très-atroce, la même charité qu'elle a faite au P. Hazard. Car cela leur eſt fort ordinaire, & ils en viennent de donner un grand exemple à Louvain, par une theſe qu'ils y ont ſoutenue le 27. du mois paſſé. Ils y veulent faire croire, que les bruits calomnieux qu'ils ont fait courir eux-mêmes par des libelles très-ſcandaleux, *que P. R. & Geneve étoient d'intelligence, même contre le Sacrement de l'Euchariſtie*, n'étoient point mal fondés, & que cela eſt encore demeuré douteux, depuis même qu'on a fait à

P. R., contre les Calviniſtes, les livres de la *Perpétuité de la foi*, & le *Renverſement de la morale*. C'eſt ce qu'ils font entendre par ces trois lignes de la *digreſſion* 13. de cette theſe.

Paucis tantùm abhinc annis à Portu Regio laceſſi cepta eſt, aliàs NON VALDE INFENSA, GENEVA. *Et cogitari poteſt, tam laudato conatui non defuiſſe ſinceram intentionem, quidquid,* SUIS NON DESTITUTI RATIONIBUS, *aliter ſuſpicentur aliqui.*

Il eſt aiſé de remarquer les fauſſetés, & la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis : cela eſt très-faux. Car plus de vingt ans avant le tems qu'ils ont voulu marquer, un des Ecrivains (*a*) de P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie, lorſqu'il apoſtaſia, où preſque toutes les opinions des Calviniſtes ſont combattues avec beaucoup de force. Et on a eu même ſi peu de deſſein d'épargner ces hérétiques, en quelque tems que ce ſoit, que M. Claude ſe plaint qu'on a cherché toutes ſortes d'occaſions de les harceler, juſques à parler contre eux dans des livres de logique.

Aliàs non valdè infenſa Geneva. C'eſt de quoi ils ne ſauroient donner de preuves, que leurs propres impoſtures, leurs almanachs ſéditieux, & leurs libelles ſcandaleux ; & toute la conduite de MM. de P. R. a toujours démenti cette noire calomnie, qu'ils fuſſent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari poteſt, &c. Ils ne diſent pas qu'eux Jéſuites le penſent, mais ſeulement que *l'on peut penſer*, que c'étoit tout de bon qu'on écrivoit à P. R. contre les Calviniſtes, & dans le deſſein de détromper des erreurs de cette ſecte ceux qui ſeroient capables d'entendre raiſon.

Quidquid alii non deſtituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raiſons pour ſoupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit ſeulement, qu'on *pouvoit croire*. De ſorte que, de deux penſées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les hérétiques : l'une, qu'ils les ont combattus de bonne foi, & dans un vrai deſſein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine : l'autre, qu'ils n'ont pas eu deſſein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis, ils ſe contentent de dire de la premiere, *cogitari poteſt*. Mais ils avertiſſent leurs lecteurs, que ceux qui ſont de la derniere opinion ont leurs raiſons qui les y font être, & qui leur font croire que leur ſoupçon n'eſt pas mal fondé. Je laiſſe à juger à V. A. S. ſi on peut rien dire de plus malin, & en même tems de plus outrageux contre des écrivains Catholiques, qui ne paſſent pas dans le monde pour de méchans hommes, qui n'auroient pas de conſcience. Car aſſurément il faudroit n'en point avoir, pour combattre auſſi fortement qu'on a fait à P. R. une Religion, que, dans

(*a*) Lui-même. L'écrit a pour titre : *Lettre d'un Docteur de Théologie contre l'Abadie.*

le fond du cœur, on ne déſapprouveroit pas. Et comme M. Nicole eſt un des Ecrivains de P. R. des plus connus & des plus eſtimés, il faut que les Jéſuites de Louvain faſſent tomber ce ſoupçon ſur ſes livres, *des Préjugés*, *& des P. R. convaincus de ſchiſme.* Avouez, Monſeigneur, qu'il eſt difficile de s'imaginer une calomnie plus impudente.

V. A. ne ſera pas moins ſurpriſe de ſavoir que ces faiſeurs de theſes, prennent la diſpute qu'on a eu avec les Calviniſtes ſur *l'inamiſſibilité de la juſtice*, comme étant propre à juſtifier le ſoupçon dont ils venoient de parler, & que, par des extravagances inouies, ils veulent faire croire qu'on n'a pas eu l'avantage ſur ce point contre les Calviniſtes, que d'autres Catholiques y auroient pu avoir, parce que *M. Arnauld*, à ce qu'ils prétendent, eſt d'accord avec ces hérétiques ſur de certaines choſes qui regardent cette matiere; ce qui a empêché, ſi on les en croit, qu'il ne les ait pouſſés autant qu'il eût fait ſans cela. C'eſt une folie ridicule, comme je l'ai fait voir en écrivant à Rome à notre ami; mais comme cela eſt théologique, je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le deſire, je lui enverrai un extrait de la lettre à notre ami. Mais je ne l'aurois pu faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu, faute de tems & de copiſte. Pour les Huguenots, je n'ai rien à dire à V. A. ſur l'Hiſtoire de Sedan, ſinon, *audiatur pars altera*; c'eſt-à-dire, qu'il faudroit ſavoir des Catholiques, ſi ce que ce Miniſtre en dit à l'honnête homme qui lui a écrit, eſt véritable. Mais on a une preuve très-conſidérable de la fauſſeté de ces relations des Huguenots, dans la derniere gazette de Hollande. Le Gazetier avoit repréſenté dans la précédente, du 6. Décembre, avec beaucoup de force, l'étrange inhumanité qu'on avoit exercée à Bordeaux envers un Miniſtre, frere de l'Auteur de la République des Lettres, qui y étoit mort priſonnier. *Ses ſouffrances*, avoit dit ce Gazetier, *ont été grandes & fâcheuſes, ayant eſſuyé une longue maladie ſans aucun ſecours, n'ayant pas même une goute d'eau pour éteindre l'ardeur de la fievre, ſans parler de toutes les autres duretés de ſes Gardes impitoyables, qui ne le quittoient pas de vue, & qui avoient entrepris de lui faire abandonner ſa Religion.* Mais dans la derniere gazette, qui eſt du 13. (que j'ai égarée je ne ſais comment; de ſorte que je ne vous en puis donner que la ſubſtance, mais que j'ai très-bien retenue,) il dit: qu'il a ordre de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, d'avertir le public, que ce qu'on avoit dit de ſon frere étoit outré: que dès que l'on avoit ſu qu'il étoit malade, on lui avoit envoyé un Médecin, qui étoit même de la Religion, & une Garde, & qu'on lui avoit donné toutes les autres aſſiſtances dont peut avoir beſoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute; qu'il doit de ſon côté aſſurer le public, qu'il n'avoit mis que ce que portoient les relations qu'il avoit reçues, & qu'il en uſe toujours ainſi. Peut-on deſirer une preuve plus authentique du peu de

foi

foi qu'on doit ajouter à ce que diſent les Huguenots, des cruautés horribles qu'ils ſe plaignent qu'on exerce contre eux ? Il eſt bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire ſouffrir quelques pertes temporelles, pour les faire rentrer en eux-mêmes, qui eſt la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatiſtes avec tant de ſuccès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris, dans un petit livre, deux grandes lettres de S. Auguſtin, avec une fort belle préface ; ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoyer à V. A.

Mais j'ai cru que V. A. ſeroit bien aiſe de voir l'extrait d'une lettre que je lui envoie. Elle eſt d'un Miniſtre converti de très-bonne foi, il y a plus de trois ans, lorſqu'on n'avoit uſé d'aucune voie violente pour ces converſions, qui a beaucoup de piété, & qui a fait deux ou trois livres de controverſes, qui ſont très-beaux. Il eſt préſentement à Paris, pour tâcher de convertir ſon pere, qui étoit un des anciens de Charenton, & qui eſt fort obſtiné dans ſa Religion ; de ſorte qu'il ſe pourra bien faire, qu'il aura la douleur de n'en pouvoir venir à bout, après avoir contribué à la converſion d'un grand nombre d'autres. Je ſuis, &c.

LETTRE DXLIV.

AU MÊME. *Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves, afin de l'engager à prendre M. Stenon pour ſon Suffragant.*

MONSEIGNEUR,

UNe rencontre imprévue & une vue de charité m'oblige encore d'écrire un mot à V. A. S. Un de mes amis a rencontré en cette ville un fort honnête homme, nommé M. Des Près, Liégeois, qui eſt maintenant Conſeiller domeſtique de Son Alteſſe Electorale de Treves, & qui eſt ici préſentement, pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain, où ils étudioient en même tems, & ils avoient renouvellé leur connoiſſance en Italie, où ils s'étoient rencontrés par haſard. En l'entretenant ſur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Dioceſe de Treves, quant au ſpirituel, parce que cet Electeur paſſe pour être fort dévot, & lui ayant dit qu'il croyoit que ce lui ſeroit un grand avantage s'il pouvoit avoir, pour Suffragant & pour Grand Vicaire, M. Stenon, qui l'a été de Munſter ; M. Des Près lui a répondu, que cette propoſition qu'il lui faiſoit, venoit tout-à-fait à tems, parce que l'Electeur n'avoit point de

La 305. du T. IV. 21 *Déc.* 1685.

Suffragant, & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fût auſſi en même tems ſon grand Vicaire & ſon Official; qu'il avoit ouï parler de M. Stenon, (j'entends M. Des Près,) qu'il avoit la réputation d'être fort pieux & fort homme de bien, & qu'il croyoit, qu'en effet, il ſeroit fort propre à ces emplois, & qu'il s'en acquitteroit avec l'édification de tout le monde; qu'il ne pouvoit y avoir qu'une difficulté, qui eſt que M. Stenon n'avoit pas approuvé l'élection de M. l'Electeur de Cologne à l'Evêché de Munſter, & qu'ainſi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque reſſentiment contre lui; mais qu'il ne croyoit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en ſervir; à quoi il a ajouté, qu'il n'y avoit perſonne qui fût plus capable de l'y faire réſoudre que M. le Prince Erneſt, pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'eſtime, comme le Prince en avoit auſſi beaucoup pour l'Electeur, & qu'ils avoient entr'eux un commerce de lettres très-fréquent. Tout cela ſe diſoit ſans rapport à moi; car il ne me connoît pas, & ne ſait pas ſi je ſuis en cette ville. Voilà, Monſeigneur, ce qui m'a donné occaſion d'écrire à V. A. pour le ſeul intérêt de l'Egliſe, qui ne doit jamais être indifférent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de réputation, & ſur le récit de M. l'Evêque de Caſtorie, qui en fait grand état. C'eſt un des plus beaux endroits de ſa vie, d'avoir improuvé hautement une élection auſſi peu canonique, & auſſi ſuſpecte d'avoir été achetée, que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés, dont il n'en ſait gouverner aucun, & qui en a ajouté un quatrieme. Et ainſi, tant s'en faut que cela le dût faire rejetter, que c'eſt ce qui le doit faire rechercher. C'eſt pourquoi, Monſeigneur, l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur, fait qu'elle me paroît avoir une très-grande obligation devant Dieu, de l'aider autant qu'elle pourra dans une choſe ſi importante, & qui peut ſi fort contribuer, ou à diminuer, ou à augmenter le compte terrible que ſa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'ames, au ſalut deſquelles ſa qualité d'Evêque l'oblige de veiller. Ce qui me fait dire, Monſeigneur, que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela, eſt ce qu'enſeignent les Peres, * qu'il y a un grand nombre de différens talens, pour leſquels Dieu nous punira, ſi nous manquons de les faire profiter; & que c'en eſt un, ſelon ces ſaints, que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une perſonne que l'on peut porter à faire du bien. C'eſt ce qu'ils appellent, *talentum familiaritatis*; dont ils donnent pour exemple l'accès qu'on a auprès d'une perſonne fort riche, ſi on néglige de le porter à faire des aumônes proportionnées à ſon bien. Si V. A. eſt perſuadée par ces raiſons, qu'elle doit s'employer à porter S. A. E. de jetter les yeux ſur M. Stenon, elle doit le faire le plutôt qu'il ſe pourra, de peur qu'elle ne ſe

* S. Grégoire.

trouve engagée à une autre, qui ne ſeroit pas ſi capable de ſe bien acquitter d'un emploi ſi difficile.

LETTRE DXLV.

A M. DU VAUCEL. *Il lui parle de l'affaire du P. Hazard; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles; de l'*Amor pœnitens; *& de ce qui ſe paſſoit en France au ſujet des Huguenots.*

NOus avons reçu votre lettre du huit. J'ai bien de petits faits à vous écrire; mais je les abrégerai, parce que je n'ai pas beaucoup de tems. La 298. du T. IV. 28 *Déc.* 1685.

1°. Le Prince à qui j'avois envoyé un *Factum*, (a) en a été touché, & a cru devoir écrire au P. Hazard une grande lettre, dont il m'a envoyé la copie, pour le porter à ſe rétracter; & il me promet de m'envoyer auſſi la réponſe qu'il recevra de ce Pere, qu'on n'a pas lieu d'eſpérer qui vaille rien; mais peut-être que le Prince vous auroit mandé la même choſe, & envoyé la même lettre.

2°. Le *Factum* eſt ici parfaitement bien reçu. M. l'Internonce n'oſe s'en plaindre; mais on ne voit pas qu'il en ſoit plus diſpoſé à nous rendre juſtice, quoiqu'il diſe toujours qu'il nous donnera des Juges, en même tems qu'il refuſe de nous donner ceux que nous avons demandés, qui ſont l'Archevêque de Malines, l'Abbé du Parc, & un autre Abbé d'ici autour; ce qui eſt contre l'ordre: car il me ſemble qu'à Rome on met toujours au bas de ces ſortes de requêtes, *fiat ut petitur*. Et il me ſemble qu'il eſt obligé de faire ici la même choſe, en réſervant à celui contre qui on demande des Juges, à ſuſpecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de juſtes cauſes de ſuſpicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, ſi ce n'eſt pas ainſi qu'on en uſe à Rome, & qu'on en devroit uſer ici. Et ſachez auſſi, ſi au cas que le crédit des Jéſuites ſeroit cauſe que les parens de M. Janſénius ne pourroient obtenir une ſentence raiſonnable, & qu'ils fuſſent obligés d'en appeller, ils ne pourroient pas s'adreſſer droit à Rome, pour avoir de nouveaux Juges, au lieu de s'adreſſer à M. l'Internonce, qui a donné tant de marques, par toute ſa conduite, qu'il ne tendoit qu'à favoriſer le P. Hazard.

3°. M. l'Internonce eſt venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile, qui pourra ſoutenir les prétentions de la Cour de Rome; les autres, qu'il y a fait entrer, n'ayant

(a) Le premier des *Factums* pour les petits neveux de Janſénius contre le P. Hazard: il a été ſuivi de trois autres, que l'on trouve au numéro XI. de la troiſieme partie de la cinquieme claſſe.

pas assez d'esprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille sur cette matiere. Vous en jugerez par la censure qu'ils ont faite contre M. de Witte, sur laquelle un François (*a*) a fait une piece, imprimée à l'Isle avec permission & approbation, que je vous envoie. Elle est bien reçue ici, & la censure fort mépriſée.

4°. M. l'Internonce ayant été si heureux jusques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entrepriſes. Mais en voici une nouvelle si exorbitante, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle lui réussisse. Le Doyenné de la Métropolitaine étant vacant par la démission volontaire du Doyen, qui est extrêmement vieux, il a prétendu qu'il pourroit faire, par ses intrigues, qu'on n'y pût nommer personne sans l'agrément du Pape. Pour en venir à bout, il a proposé à M. l'Archevêque, qui doit préſider à l'élection, de différer deux mois, jusqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté, afin qu'on ne fît rien en cela qui lui pût être désagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut témoigné que cela ne se pouvoit, & que les Chanoines, qui devoient élire avec lui, auroient sujet de trouver mauvais un aussi long délai, M. l'Internonce ne s'est pas rendu; mais étant retourné chez lui, il a fait de nouvelles instances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez sur-tout la fin, où d'une part, il veut rendre le Pape maître de cette collation, en flattant M. l'Archevêque, que, s'il lui veut nommer quelqu'un qu'il desire qui soit Doyen, il travaillera auprès du Pape, à ce que le Doyenné lui soit conféré; & il met de l'autre, une condition à cela, qui est que ce nommé donne les témoignages qui seront jugés nécessaires de sa soumission envers le S. Siege. On est comme assuré que M. l'Archevêque lui répondra comme il doit; & il l'auroit déjà fait, sans ses occupations des Ordres & des Fêtes. Je ne crois pas que cette entrepriſe soit approuvée à Rome: car M. l'Archevêque sera obligé d'en parler au Conseil d'Etat, qui trouvera certainement fort mauvais qu'on veuille ainsi ruiner ce qui reste encore d'élections dans le pays, & se rendre maître, par cette nouvelle Inquisition, d'exclure qui l'on voudra des bénéfices, & peut-être même des charges.

5°. Le Sieur Du-Bois se fait connoître de plus en plus. M. van Viane & lui sont Proviseurs d'un College, dont un Chanoine de S. Pierre, qui s'est le plus efforcé de le faire Doyen, est Préſident. Ce Préſident est accusé de crimes d'incontinence, dont on a des preuves, & de plus d'avoir fort mal administré les biens du College. C'est ce qui a porté les Proviseurs à le vouloir dépossséder. Le Sieur Du-Bois, qui y doit travailler aussi bien que M. van Viane, & un troisieme qui est Proviseur de la part des fondateurs, est

(*a*) Lui-même. La piece a pour titre: *Jugement équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté étroite de Théologie de Louvain, le 3. de 1685.*

convaincu de prévarication dans ſa charge, en s'entendant avec l'accuſé, & lui donnant des conſeils pour éluder les pourſuites que l'on fait contre lui. Cela s'eſt découvert par un billet qu'il a écrit à cet accuſé, que l'accuſé a laiſſé tomber de ſa poche, & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels ſont les gens qui ſont les zélés pour les prétentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera: car on eſt réſolu de le pouſſer en juſtice, & de le faire condamner comme un prévaricateur.

6°. L'exemple des Donatiſtes peut autoriſer ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui eſt des pertes temporelles qu'on leur fait ſouffrir par les logemens de guerre, & le banniſſement des Miniſtres. Car les loix Impériales n'alloient pas ſeulement à réprimer la violence des Circoncellions & à les punir; mais à éteindre entierement cette ſecte, en condamnant les particuliers, qui ne rentreroient pas dans l'Egliſe Catholique à de groſſes amendes, & en banniſſant les Evêques, les Prêtres & tout le reſte du Clergé, qui ne renonceroient pas au ſchiſme. Voyez les deux lettres de S. Auguſtin; l'une à Vincent, & l'autre au Comte Boniface, qu'on a imprimées à Paris à part, de la traduction de M. Du-Bois, avec une fort belle Préface. Je ne doute point qu'on n'en ait envoyé à Rome, & qu'il n'y en ait au moins chez M. l'Ambaſſadeur.

7°. On donne la ſeconde édition de l'*Amor pœnitens*. Mais il y a longtems que l'autre (c'eſt le livre de M. Queras), que l'on voudroit que l'on différât, eſt publié. Nous n'en avons jamais été les maîtres. Et, après tout, je doute qu'on y touche. On ſait trop le peu de cas que l'on fait en France de ces prohibitions; & de plus ce livre ne contient que ce qui ſe ſoutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Eccléſiaſtique très-bien intentionné, qui eſt auprès de M. d'Arras, par lequel il mande, que le Prélat lui avoit ſouvent promis d'approuver le livre de M. de Caſtorie, quand il l'auroit lu, mais qu'il lui a enfin donné, pour derniere réponſe, qu'il ne pouvoit pas l'approuver, parce qu'il avoit appris, *que ce livre avoit été envoyé à Rome pour y être examiné, & qu'ainſi étant incertain quel en ſeroit le ſort, il n'avoit garde d'approuver ce qui ſeroit peut-être cenſuré; qu'il attendoit le jugement qui en ſeroit porté là pour régler le ſien; & que ſi dans une ſemblable conjoncture il agiſſoit d'une autre ſorte, il pourroit être qu'il expoſeroit ſon honneur. Je vous avouë*, dit ſur cela l'Auteur du billet, *que cette réponſe, après tant de délais & de remiſes, me deplut extrêmement.* Cependant cet Evêque paſſe pour un des meilleurs. Faites vos réflexions là deſſus: il y en a bien à faire.

9°. Ce ſeroit une choſe bien ſcandaleuſe, ſi on donnoit atteinte au livre d'un Evêque, qui travaille pour éteindre le ſchiſme. Cela donneroit de grands avantages aux Miniſtres réfugiés en Hollande, & au Sr. Jurieu, qui a fait un

livre enragé, qui a pour titre : *Réflexions ſur la cruelle perſécution que ſouffre l'Egliſe réformée de France, avec un examen des prétendues calomnies, dont le Clergé ſe plaint au Roi.* Voici un échantillon de ſes emportemens : *Il eſt vrai que vous adorez le Pape d'une adoration qui n'eſt due qu'à Dieu. Comment oſez-vous nier qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majeſté divine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Concile dernier de Latran ? N'eſt-ce pas dans ce même Concile qu'on l'a appellé le Seigneur des Seigneurs, très-prudent & très-ſage, que tout le monde adore ? Avez-vous dit anathême à ce Conciliabule, qui contient des blaſphêmes ſi énormes ? Ces endroits ſont-ils marqués dans vos indices expurgatoires, & dans celui que tout nouvellement le très-ſaint, très-dévot, très-pur & très-chaſte Prélat, Archevêque de Paris, vient de publier pour exterminer de la France les livres dangereux ?*

LETTRE DXLVI.

AU PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Ce que l'on pourroit faire, pour rétablir la diſcipline en Allemagne.*

MONSIEGNEUR,

La 309. du T. IV. 1 *Janv.* 1686.

C'Eſt aſſurément une action agréable à Dieu que ce qu'à fait V. A. S., en propoſant à S. A. E. de Treves, de prendre M. Stenon pour la conduite de ſon Dioceſe. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas ſe rebuter pour la premiere difficulté qui s'y rencontre. La réponſe de S. A. E. ne me ſemble point ſi mauvaiſe. Elle ne ſe rend pas encore à ce qu'on lui a propoſé : Elle ne le rejette pas auſſi abſolument : Elle témoigne ſeulement être en doute de ce qu'elle doit faire, à cauſe de quelques difficultés qu'elle prévoit. C'eſt ſur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croye pour ſon vrai bien, parce qu'elle ne s'eſt pas rendue à ce qu'on lui a dit dabord.

Plus V. A. eſt perſuadée qu'il eſt preſque impoſſible que ces Evêques ſouverains ſatisfaſſent aux devoirs de leur charge épiſcopale, plus ce leur eſt une obligation indiſpenſable de chercher des perſonnes, qui puiſſent faire pour eux, ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux-mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en ſoient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car ſi le Concile de Trente a décidé, que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un péché mortel en ne choiſiſſant pas les plus dignes, qui peut douter qu'un Evêque Prince, qui a à choiſir un Suffragant *in Spiritua-*

libus & Pontificalibus, ne commette auſſi un péché mortel s'il ne choiſit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoît, & qu'il peut avoir, puiſqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas, de commettre à une perſonne le ſoin du ſalut des ames que J. C. a rachetées par ſon ſang.

Je ne ſaurois croire que M. l'Electeur de Treves, ayant la réputation d'être ce que dit V. A. *un véritable miroir de piété, de dévotion, & de toute vertu*, ſi on lui faiſoit enviſager une obligation ſi terrible, il n'en fût touché, & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre ſon ſalut en danger, de peur que ſon voiſin n'improuvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu, & pour ſatisfaire à un devoir indiſpenſable.

Si S. A. E. avoit cent chevaux dans ſon écurie, qui fuſſent tous atteins d'un même mal contagieux, & qu'on lui eût enſeigné un homme qui auroit un ſecret pour guérir ce mal, aimeroit-elle mieux les laiſſer tous mourir, que de ſe ſervir de cet homme, parce qu'un de ſes voiſins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiées à ſes ſoins, puiſqu'il en eſt Evêque, & dont certainement il lui en demandera compte un jour, ſe trouvant en ſi grand danger de ſe perdre, vu le mauvais état où elles ſont preſque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle ſi peu de charité pour elles, que de ne pas vouloir ſe ſervir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoiſſe, de les tirer d'un ſi grand danger, ſi non toutes, au moins pluſieurs, au moins quelques-unes, de peur qu'une autre perſonne, à qui elle n'a point à rendre compte de ſes actions, ne lui en ſache pas bon gré? Cependant c'eſt la ſeule choſe qui la pourroit arrêter, quoique ſans raiſon. Car doit-on avoir égard à des conſidérations humaines de cette nature, quand il s'agit de ſe ſauver, & de travailler au ſalut des peuples entiers dont on eſt chargé? J. C. veut que l'on s'arrache l'œil, & que l'on ſe coupe la main, c'eſt-à-dire, que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher ſelon le monde, plutôt que d'être une occaſion de chûte au moindre des fideles. Que ne doit donc point faire un Evêque, plutôt que de ſe mettre en danger, que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cauſe de la perte d'une infinité d'ames, pour avoir manqué, par un reſpect humain, à leur donner des ſecours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur ſalut, qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer? Il doit donc, Monſeigneur, paſſer pour conſtant, que la vue de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuſer devant Dieu S. A. E. de Treves, ſi elle ne prend pas M. Stenon, au cas qu'elle le puiſſe avoir, pouvant en tirer de ſi grands avantages pour ſon Dioceſe.

Mais il ſeroit encore plus aiſé de la ſatisfaire ſur les autres difficultés, que propoſe V. A.

Elle commence par les *Dombers*, c'eſt-à-dire, les Chanoines de la Cathé-

drale, qu'elle craint qui ne puiſſent ſouffrir un homme auſſi réglé & auſſi exact que le ſeroit M. Stenon. Mais comme c'eſt l'ordinaire des Chanoines des Cathédrales d'être exempts de la juriſdiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux-là le ſont auſſi. Et ainſi M. Stenon n'auroit que faire à eux; & ſe contentant de gémir pour eux devant Dieu, il ne ſe croiroit point obligé de travailler autrement, que par ſes prieres, à la guériſon de ces malades, dont les maux ſont ſi invétérés, qu'on les peut quaſi regarder comme incurables. Tout ce qu'il pourroit faire de plus, ſeroit de porter ſon Alteſſe, quand elle a de ces Chanoinies à conférer, à ne les donner qu'à des gens de bien, & par la conſidération du mérite. Mais cela eſt d'un devoir ſi indiſpenſable, que S. A. E. ne peut faire autrement ſans un fort grand péché. De ſorte que c'eſt une des raiſons pour laquelle il lui ſeroit important d'avoir auprès d'elle un auſſi homme de bien qu'eſt M. Stenon, afin qu'il la pût aider, dans de ſemblables occaſions, à n'avoir en vue que Dieu & le bien de l'Egliſe.

V. A. repréſente enſuite, *juſqu'à quel excès eſt venue en Allemagne la corruption de ne point refuſer ni diférer l'abſolution: Qu'entre dix mille pénitens, & quels qu'ils ſoient, on ne la refuſera ni ne la diférera. Que quand un Prélat, ou un Domher, ou une autre perſonne de conſidération ſe confeſſera des plus énormes crimes, avant quaſi d'avoir achevé la confeſſion, le confeſſeur lui dira: Monſieur, pour votre pénitence vous direz cinq Pater, & cinq Ave. Et ſans lui dire autre choſe, ſinon peut-être, qu'il fera pénitence pour lui, il lui donnera l'abſolution ſans lui avoir demandé ſi c'eſt un péché d'habitude, ou une occaſion prochaine, ni quoique ce ſoit. Voilà la vérité. Vous me direz* (ajoute V. A.) *que cela ne vaut rien. Et vous avez raiſon de le dire. Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

On ne voit pas ce que Votre Alteſſe peut conclure de là contre le choix de M. Stenon; ſinon qu'étant perſuadée, que cette facilité d'abſoudre ainſi tous les pécheurs, quels qu'ils ſoient, eſt un fort grand mal, elle croit que M. Stenon voudra tâcher d'y remédier, mais que n'y pouvant rien faire, il ne cauſera que du trouble ſans aucun fruit. C'eſt ſans doute à quoi tend ce qu'elle dit: *Mais que voulez-vous que l'on faſſe?*

A quoi V. A. me permettra de répondre, que quand les maux ſont eſſentiels, qu'ils vont à la perte des ames, & qu'ils deshonorent la Religion, tel qu'eſt l'abus des abſolutions indiſcrettes, ſuivies de Communions ſacrileges, plus ils ſont répandus & qu'ils ſont capables de damner plus de perſonnes, plus les Paſteurs ſont obligés de s'y oppoſer, de crier contre, & de faire tout ce qui eſt en leur pouvoir pour en arrêter le cours, au moins en partie, quand ils auroient peu d'eſpérance d'y réuſſir. C'eſt ce que S. Bernard repréſente au Pape Eugene avec une terrible force. Ce bon Pape paroiſſoit tout découragé

découragé en conſidérant le déreglement des mœurs du Peuple Romain de ſon tems. S. Bernard lui ſoutient, que cela ne le diſpenſe point devant Dieu de travailler à les retirer de leurs déſordres: que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pourroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils lui paroiſſent incurables; qu'il lui demandoit qu'il s'y appliquât, & non qu'il les guérit effectivement: *Deus à te exigit curam, non curationem.* Il lui dit auſſi qu'il ne doit pas croire, qu'afin que ſon travail ne ſoit pas ſans fruit, il faille qu'il profite à tous, ou au moins à pluſieurs; qu'après avoir fait tout ce qui eſt en lui, il doit être content quand il n'auroit ſervi qu'à peu de perſonnes, & même qu'à une ſeule.

C'eſt ce qu'on pourroit dire à S. A. E. ſur l'abus des méchantes Communions précédées par de fauſſes Abſolutions, que V. A. aſſure être ſi commun dans ſon Dioceſe, auſſi bien que dans le reſte de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne devroit ſervir qu'à former une douzaine de Paſteurs, qui le banniroient de leurs paroiſſes, en y introduiſant l'uſage légitime du Sacrement de Pénitence, tel que l'explique M. l'Evêque de Caſtorie dans ſon livre *De legitimo uſu clavium*, qui eſt le ſecond de ſon *Amor pœnitens*, & tel qu'il s'obſerve en tant de Parroiſſes, en France, aux Pays-Bas Eſpagnols, & parmi les Catholiques des Provinces-Unies, ce ſeroit un ſi grand bien, & qui pourroit avoir des ſuites ſi avantageuſes, que S. A. E. en devroit ſavoir gré toute ſa vie à ceux qui le lui auroient propoſé.

Mais je ne ſaurois avouer à V. A. qu'il ſoit ſi difficile qu'elle ſe l'imagine, de remédier en Allemagne à l'abus des Abſolutions données trop légérement, & ſuivies de Communions ſacrileges, pourvu qu'on ne prétende pas, ou en venir à bout tout d'un coup, ſans prendre du tems pour y travailler, ou n'y point trouver d'oppoſition, ou l'ôter entiérement, en ſorte qu'il n'y ait plus de Confeſſeurs qui ne faſſent leur devoir. J'avoue que ces trois choſes ſont moralement impoſſibles. Il faut du tems, & de l'application pour apporter quelque remede à des maux invétérés. Il faut s'attendre, quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'oppoſition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas eſpérer, ni de perſuader à tous les Confeſſeurs de quitter leur vieille routine, n'y de rendre raiſonnables tous les pénitens; mais croire avoir beaucoup fait, ſi de cent Prêtres tant Séculiers que Réguliers, on en peut porter dix à obſerver les regles contraires à l'abus que V. A. condamne; & ſi de cent pécheurs d'habitude, on peut être cauſe qu'il y en ait dix qui penſent ſérieuſement à ſortir de leur méchant état, en voulant bien que l'on uſe envers eux de ce que les Peres appellent, *ſalutaria dilationum remedia.*

Demeurons-en là, quoiqu'il ne faille pas déſeſpérer que Dieu ne puiſſe

faire davantage. Mais cela me ſuffit pour répondre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Ce qui eſt la même choſe que ſi elle me demandoit, que feroit M. Stenon, pour remédier à un abus qu'elle croit irrémédiable ? Car voici, Monſeigneur, ce que je crois qu'il devroit & pourroit faire.

Il devroit commencer par les Eccléſiaſtiques, qui ſont dans le Séminaire, s'il y en a un dans le Dioceſe, & par les Paſteurs qu'il iroit viſiter, ou qu'il feroit venir à l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble fait ſur cela une choſe admirable. Il fait venir tous les Paſteurs dans une de ſes maiſons épiſcopales, ou à la ville, ou à la campagne. Il y en a trois cent. Ils y demeurent logés & défrayés cinquante à cinquante pendant ſept jours, & ainſi cela dure ſix ſemaines. Il leur fait tous les jours deux exhortations, ſi fortes & ſi ferventes, qu'il y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes de quitter leurs Cures, ne ſe ſentant pas aſſez capables, ou d'une vie aſſez pure, pour y demeurer. Mais ce que je viens de dire de ce bon Prélat, me donne occaſion d'ajouter, ce qui ne ſera pas une digreſſion inutile, qu'ayant trouvé ſon Dioceſe à peu près dans le même état que V. A. dit qu'eſt le Dioceſe de Treves, & les autres d'Allemagne, parce que ſon prédéceſſeur y avoit laiſſé regner toutes ſortes d'abus pendant plus de cinquante ans qu'il avoit été Evêque, il ne s'eſt pas découragé, & il n'a pas cru qu'il n'y avoit rien à faire ; mais, ſans ſe mettre en peine des oppoſitions qu'on lui a faites d'abord, juſques à le décrier comme un hérétique dans la Cour du Duc de Savoie, dont une partie des Etats eſt de ſon Evêché, il eſt venu à bout de faire obſerver les vraies regles de la pénitence par la plupart de ſes Eccléſiaſtiques, & par beaucoup de Réguliers, & on n'oſe plus maintenant l'inquiéter ſur cela. Pourquoi donc M. Stenon n'oſeroit-il pas faire la même choſe à Treves, appuyé comme il ſeroit de l'autorité de M. l'Electeur, qui peut tout dans ſes Etats, en étant le ſouverain.

Le bon ſens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'abſoudre ſi facilement toutes ſortes de pécheurs eſt un grand déſordre, & elle m'aſſure que le P. Jobert eſt fort éloigné de s'y laiſſer aller, & qu'il eſt auſſi rigoureux que ceux qui paſſent pour l'être le plus. Pourquoi donc déſeſpere-t-elle que M. Stenon ne pût faire concevoir à pluſieurs Eccléſiaſtiques Séculiers & Réguliers, & à des Jéſuites mêmes, *qu'en effet cela ne vaut rien*, comme le dit V. A. ? Il leur pourroit faire voir, qu'en ſuivant cette mauvaiſe coutume, ils agiſſent contre le Rituel du Dioceſe, qui leur recommande en ces termes le délai de l'abſolution : *Quare niſi reipſa peccata relinquat pœnitens, dicatur illi : Amice benè facis quod oſtendas te habere bonam voluntatem emendandi te ; & quia id potes & debes, vade & fac ſtatim quamdiu es in iſta ſancta voluntate, & poſtea revertere, & abſolvam te.*

Il leur pourroit auſſi faire voir la même choſe dans celui de Liege: *Amice benè facis quod teſteris te bonam voluntatem habere emendandi te. Vide ut reipſa præſtes, & cogita infernum repleri multis bonis deſideriis (ſicut dicit quidem pius) cœlum autem multis bonis operibus. Vide etiam ne patientiâ & bonitate Dei tui abutaris, & per impœnitentiam & duritiam cordis tui theſauriſes tibi iram Dei. Provoca & excita cor tuum ad veram tui ipſius, & ſtatus animæ tuæ, & periculi in quo verſaris cognitionem; hucque ubi veneris, & melius diſpoſitum cognoveris, iſthuc redi, à me placidè & paterno vultu recipiendus, audiendus, & abſolvendus.*

M. Stenon pourroit encore faire mettre entre les mains des Eccléſiaſtiques des livres propres à les inſtruire ſur ces matieres, comme eſt par exemple l'*Amor pœnitens* de M. de Caſtorie: & j'oſe dire que ces Evêques Princes, qui ont tant de revenus, ne pourroient rien faire de mieux, ni de plus agréable à Dieu, que d'en employer une partie en de ſemblables dépenſes; & que S. A. E. de Treves ne pourroit donner un plus grand témoignage de ſa piété que de gagner un habile homme, qui traduiſit cet excellent livre en langue Allemande, & le faire enſuite imprimer à ſes dépens, pour le pouvoir faire donner à bon compte à tous ceux qui s'y voudroient inſtruire du véritable eſprit du Chriſtianiſme, qui eſt la loi de la charité & de l'amour, & des véritables regles ſelon leſquelles les pécheurs doivent deſirer qu'on les conduiſe.

Voilà, Monſeigneur, ce que l'on pourroit faire à l'égard des Confeſſeurs. Et je ne vois pas pourquoi, ſe confiant à la grace de Dieu, on ne pourroit pas eſpérer que ce qui eſt arrivé en France, & aux Pays-Bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Fréquente Communion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'eſt l'Allemagne preſentement, & preſque tous les pécheurs, quels qu'ils fuſſent, y étoient abſous avec la même facilité. C'eſt ce qui fut cauſe qu'il fit tant de bruit lorſqu'il parut. Ce fut une nouveauté qui ſurprit le monde, mais qui fut reçue fort diverſement. Il fut approuvé par beaucoup d'Evêques & de Docteurs, & eſtimé par beaucoup de gens de toutes ſortes de conditions. Mais il eut auſſi de violens adverſaires, qui s'éleverent contre l'Auteur avec tant d'emportement, qu'ils le voulurent faire paſſer pour le chef d'une ſecte à qui ils donnoient le nom d'Arnaudiſtes. Cependant qu'eſt-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'eſt peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Dioceſes en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulieres, ou par les Inſtructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils avoient été priés de le faire par une Aſſemblée générale du Clergé: & ce qui eſt certain, eſt que les plus célebres Prédi-

cateurs, même Jéſuites, ſe font honneur maintenant de louer en chaire le délai de l'Abſolution pour les péchés mortels d'habitude, les occaſions prochaines, & pluſieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus qui oſent parler contre.

Comme il n'y a pas ſi long tems que les plus habiles & les plus pieux Théologiens des Pays-bas ont écrit ſur ces matieres, les choſes n'y ſont pas encore en ſi bon état. Les partiſans de l'abus que V. A. blâme ſi fort, tâchent de décrier, par toutes ſortes de calomnies, ceux qui adminiſtrent ce Sacrement ſelon les regles de S. Charles. V. A. l'a pu aprendre par ce qui eſt dit dans la lettre dont elle m'a envoyé la copie. Mais tout cela n'empêche pas que la bonne pratique ne s'y établiſſe de plus en plus, & qu'elle ne ſoit beaucoup en uſage parmi les Catholiques des Provinces-Unies. Ces exemples font voir qu'il n'eſt pas ſi difficile que V. A. ſe le pourroit imaginer, de faire entrer les Confeſſeurs (je ne dis pas tous: *Unde enim tantum boni, ut pluribus quæ recta ſunt placeant*, dit un ancien) mais ceux qui auront le plus de droiture & de conſcience, dans le deſir d'obſerver les regles de l'Egliſe & de S. Charles.

Mais je prévois que V. A. me dira, qu'on ne fera rien s'il n'y a qu'une partie des Confeſſeurs qui entrent dans ces ſentimens, & que les autres s'obſtinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs ayant la liberté de ſe confeſſer à qui ils veulent, ils laiſſeront ces Confeſſeurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devroit point avoir de pénitens, puis que V. A. aſſure qu'il eſt auſſi rigoureux que qui que ce ſoit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hondt, & tant d'autres que l'on tâche de décrier parmi le peuple ſous le nom de Rigoriſtes, n'en devroient avoir que fort peu. Et il ſe trouve que c'eſt tout le contraire. Ce ſont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monſeigneur, la raiſon.

Si on excepte des libertins, qui n'ont guere de religion, ou des pécheurs endurcis, avec qui il n'y a rien à faire, il n'eſt point mal aiſé de faire comprendre au commun des Chrétiens, qu'il leur ſera très-avantageux, pour ſe convertir ſérieuſement à Dieu, de prendre du tems, après s'être confeſſé, pour recevoir l'Abſolution avec fruit, & ſe diſpoſer à une bonne Communion, & qu'il eſt au contraire fort à craindre qu'on ne commette bien des ſacrileges, quand on s'approche de la ſainte Table, après des Confeſſions où on ne fait toujours que de ſe confeſſer des mêmes crimes, ſans jamais s'en corriger. On peut trouver une infinité de très-belles choſes ſur cela dans l'*Amor pœnitens* de M. de Caſtorie, & très propres à perſuader tous ceux qui auront un peu de foi, & une véritable envie de ſe ſau-

ver. V. A. peut lire le dernier chapitre du ſecond livre qui a pour titre: *Proponuntur decem induſtriæ, quibus diſciplina rectè adminiſtrandi Sacramentum Pœnitentiæ, iis in locis in quibus neglecta fuit, introduci & firmari commodè poſſit. Sacerdos recti tenax tandem laudatur à turbâ quæ prius contradicebat.*

Mais afin qu'on ne diſe pas que ce ſont de belles idées, bien difficiles à mettre en pratique, je ne m'y arrête point, & j'aime mieux repréſenter à V. A. des exemples effectifs, qui doivent convaincre tout homme raiſonnable que cela eſt très-poſſible. Je laiſſe ceux de la France qui ſont en très-grand nombre. En voici un de ces pays-ci dont je ſuis parfaitement informé. C'eſt d'un bon Curé que je connois très-particulierement (*a*).

Après avoir enſeigné la Philoſophie à Louvain avec réputation, ſon Directeur lui ayant conſeillé de ſe préſenter au concours pour ſervir les ames en qualité de Paſteur, il l'a fait par obéiſſance, & on lui a donné une Cure de plus de quinze cent Communians, fort difficile à deſſervir, parce qu'outre le bourg il y a ſeize hameaux ou petits villages, qui ſont tous à près d'une heure de chemin de diſtance du lieu principal; deſorte qu'il faut qu'il ait au moins trois ou quatre Prêtres avec lui. Cette paroiſſe étoit dans un fort grand déſordre, & on n'y avoit jamais entendu parler de délai de l'Abſolution. Il a commencé à inſtruire ſon peuple, & à lui en faire connoître la néceſſité ou l'utilité. On prêche dans ſon Egliſe tous les Dimanches matin deux fois, aux deux grandes Meſſes; lui à l'une, & ſon Vicaire à l'autre; outre le Catéchiſme qui ſe fait avant Vêſpres pendant près d'une heure. Il s'eſt tellement inſinué par ſes ſermons, par le ſoin qu'il prend de ſes paroiſſiens, par ſon déſintéreſſement, par ſa charité & par le bon exemple qu'il leur donne, qu'il eſt venu à bout de tout ce qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu. Il a connu le péril des danſes à l'égard de la pureté. Il a tant fait qu'il les a bannies. Il y a eu un peu de peine; mais enfin cela eſt fait. Pluſieurs de ſes hameaux ſont ſur le grand chemin de Namur, ce qui multiplie fort les cabarets, & donne par là une grande occaſion à l'ivrognerie. Et cependant il a trouvé moyen de l'ôter preſque entiérement. Il a fait entendre aux Cabaretiers, & principalement à leurs femmes & à leurs filles, que c'étoit offenſer Dieu que de donner à boire à ceux qui avoient déja aſſez bu, & que l'on voyoit bien qui s'ennivreroient s'ils buvoient davantage. Quoi que cette morale fût un peu dure pour des Cabaretiers, parce qu'elle étoit contraire à leur gain, il l'a ſi bien perſuadée, qu'elle s'obſerve par tout chez lui; d'où il s'enſuit que c'eſt une choſe aſſez rare quand on s'y enyvre. Outre que la crainte du péché mortel, qu'il inſpire à tout le monde,

(*a*) M. Flemal, Curé de Braine-Lalleu. M. Arnauld a inſéré dans la premiere partie des Difficultés à M. Steyaert, VIII. Diffic., l'éloge mortuaire que l'on fit de lui.

fait que la plupart de ceux qui boivent, appréhendent d'eux-mêmes de le faire avec excès. Il y a de plus beaucoup de dévotion dans cette paroiſſe. Une grande partie du peuple eſt les Dimanches tout le matin dans l'Egliſe, entendant les deux grandes Meſſes, & les deux Sermons: & ils reviennent l'après-dîner au Catéchiſme & à Vêpres. Les jours ouvriers pluſieurs viennent à une Meſſe qui ſe dit de fort grand matin, pour aller enſuite à leur travail; & il y en a qui y viennent des hameaux, quoi qu'éloignés de près d'une heure de chemin. Il y en a en aſſez grand nombre qui communient tous les huit jours, & même deux fois la ſemaine; d'autres tous les quinze jours, d'autres tous les mois, ſelon qu'ils ſe ſont avancés dans la piété. Les Dimanches & les Fêtes il ſe fait, en cinq ou ſix endroits différens, des aſſemblées de filles pour s'entretenir dans la piété, ou pour lire quelque choſe d'édifiant. Et il ſe trouve plus de trente ou quarante hommes ou garçons chez M. le Curé qui leur parle de Dieu, ou qui leur lit quelque livre de piété, qu'il leur explique.

Outre les ſermons & les inſtructions, la plus grande cauſe après la grace de Dieu, de la réformation de cette paroiſſe, eſt l'adminiſtration du Sacrement de pénitence ſelon les regles de S. Charles, que lui & ſes Prêtres obſervent tant qu'ils peuvent & ſelon les lumieres que Dieu leur donne. Il y en a plus de trois cens cinquante qui ſe confeſſent ordinairement au Curé; & pour le mieux faire, & plus commodément pour ſes Pénitens, il n'y a point de jours qu'il ne ſoit pluſieurs heures dans ſon Confeſſional, afin que ceux qui veulent faire des revues générales de toute leur vie, ou d'un an, ou de ſix mois, le puiſſent faire avec plus de loiſir. Il m'a dit que d'abord ces bonnes gens avoient trouvé un peu étrange qu'on les différât; mais que préſentement ils y ſont ſi acoutumés, & ſi perſuadés que cela leur eſt avantageux, qu'il y en a ſouvent qui le prient, après qu'ils ſe ſont confeſſés, de ne leur pas donner l'Abſolution, mais d'attendre encore quelques jours, afin qu'ils s'y préparent mieux. J'oubliois de dire que c'eſt une dévotion aſſez commune dans cette paroiſſe de ſe relever la nuit pour prier Dieu, comme faiſoient les Chrétiens des premiers ſiecles. Je me ſuis un peu étendu ſur cet exemple, parce que, d'une part, il montre qu'il ne tient qu'aux Prêtres, que de bons Evêques auroient bien inſtruits, d'introduire une plus ſainte maniere d'adminiſtrer le Sacrement de Pénitence; rien n'étant plus facile que de faire s'y rendre le commun des Chrétiens: & qu'il fait voir de l'autre, qu'il y a dans l'Egliſe Catholique des moyens plus efficaces pour remédier à la corruption des mœurs, que parmi les héréti-ques, quoi que V. A. ſemble croire le contraire.

Car elle veut que je me ſouvienne de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois, mais que je n'ai pas voulu goûter, que l'abus des mau-

vaiſes Confeſſions & Communions, ne vient pas tant des maximes des Caſuiſtes &c, que de ces cinq choſes.

La premiere eſt la liberté que chacun a de ſe confeſſer à qui il veut.

La ſeconde, qu'il n'y a point de presbytere & de ſurveillans parmi nous, comme parmi les Proteſtans.

La troiſieme, la quantité & diverſité de Religieux, & le concours à tant de pélérinages.

La quatrieme, qu'on ne fait pas, comme parmi les Proteſtans, le jour de devant la Communion un bon ſermon de préparation, & qu'on laiſſe courir pêle-mêle les fideles à la Communion.

La cinquieme, que comme on ne refuſe ni differe l'Abſolution, celui-là ſeroit noté d'avoir fait un horrible crime, & une fille de s'être laiſſée corrompre, qui, du Confeſſional, n'iroit pas droit à la table de la Communion.

Je ne mets pas la ſixieme, parce que je ne l'ai pas bien compriſe, & que je ne ſais ſur quoi V. A. ſe fonde pour dire, qu'on peut attribuer également & aux Jéſuites, & aux Janſéniſtes, la cauſe de ces déſordres. Mais pour les cinq premieres, ſi je ne les ai pas goûtées, c'eſt qu'il m'a toujours ſemblé, & qu'il me ſemble encore, que l'Egliſe a aſſez de moyens en elle-même pour réformer les mœurs de ſes enfans, ſans rien emprunter des hérétiques.

Pour la premiere, il ne tient qu'aux Papes & aux Evêques de diminuer cette liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut. Selon le Concile de Latran la Confeſſion annuelle ſe doit faire au Curé, *proprio Sacerdoti*. Et comme cette Confeſſion ſe fait d'ordinaire vers le tems de Pâque, les Evêques de France ſe ſont maintenus dans le droit de défendre que l'on ſe confeſſe, ailleurs que dans ſa Paroiſſe, pendant la quinzaine de Pâque, ſi ce n'eſt qu'on ait permiſſion du Curé. Il en eſt de même des malades : il n'y a que les Prêtres de la Paroiſſe qui les puiſſent confeſſer.

Mais laiſſant là cette liberté telle qu'elle eſt, les Proteſtans ont-ils en cela quelque avantage ſur nous? Non aſſurément. Car c'eſt bien pis d'avoir aboli la Confeſſion comme ils ont fait, que d'avoir laiſſé la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut. Que les Evêques ayent ſoin que les Prêtres ſoient bien inſtruits, & qu'il y en ait au moins pluſieurs qui ſuivent les regles, cette liberté ne nuira qu'à ceux qui ſe veulent perdre, ou qui n'ont guere ſoin de leur ſalut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le ſoient en s'adreſſant à de mauvais guides, qui les conduiront avec eux dans le précipice : & il leur arrivera ce que dit Ezéchiel : *Secundùm iniquitatem interrogantis, ſic iniquitas Prophetæ erit.* C'eſt pourquoi ce ne fut pas ſans raiſon qu'un Archevêque, ſe plaignant des mauvais Confeſſeurs, une ſainte fille lui dit, que Dieu le permettoit ainſi, parce qu'il étoit de l'or-

dre de ſa providence qu'il y eût des Confeſſeurs pour les réprouvés. Et on voit aſſez que cela eſt comme néceſſaire au même ſens que Jéſus-Chriſt dit: *Neceſſe eſt ut veniant ſcandala.* Car ſi les faux pénitens ne trouvoient perſonne à qui ils ſe puſſent confeſſer, ne voulant pas paſſer pour ce qu'ils ſont, ou ils quitteroient l'Egliſe, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pourroient faire beaucoup de mal: au lieu qu'ils en font moins, quand, ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui ſait les regles, ils trouvent un complaiſant qui ne ſait que donner l'Abſolution, comme font, à ce que dit V. A, tous vos Prêtres Allemands. Et voilà à quoi ſert, non par ſoi-même, mais pour éviter un plus grand mal, qui eſt le ſchiſme, la liberté que l'on a de ſe confeſſer à qui l'on veut.

Mais ſuppoſé, comme j'ai dit, que les Evêques ayent travaillé, comme ils y ſont obligés indiſpenſablement, à avoir pluſieurs Prêtres qui ſuivent les regles, les pécheurs qui ſont touchés de Dieu, & qui voudront ſérieuſement ſe ſauver, auront à qui s'adreſſer pour rentrer dans la bonne voie, & pour vivre en vrais Chrétiens; ce qu'on n'eſt point, ſelon les Peres, ſi l'on ne mene une vie exempte de crimes.

Mais pour comparer en cela notre diſcipline avec celle des Prétendus Réformés, V. A. croit-elle, que la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, ſoit une plus grande occaſion de mener, ſi l'on veut, une vie libertine, que la liberté qu'ont ces Réformés, de ne ſe point confeſſer du tout, & même de ne point aller à la Cene, s'ils ne veulent; comme on croit, que, dans les Provinces-Unies, il y a bien la moitié des Calviniſtes qui n'y vont point, ainſi que l'aſſurent en quelque lieu MM. de Wallembourg? Et la cauſe qu'en apportent pluſieurs, fait voir la fauſſeté du fondement de cette Religion. Car j'ai appris, étant dans une barque, d'un ſavant Proteſtant, qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cene, qu'à ſon égard & de beaucoup d'autres, cela venoit de ce que les Miniſtres allant viſiter ceux qui devoient faire la Cene, les interrogeoient ſur leur foi, & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine, dont tous ceux de qui ils exigeoient cette profeſſion de foi, n'étoient pas perſuadés. Or en cela, diſoient-ils, ils agiſſent contre les principes de notre Religion. Car chacun de nous, ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Ecriture, & non pas ce que ſon Miniſtre croit y avoir trouvé. En voilà aſſez pour ce premier point.

Pour le ſecond, nous n'avons point ſujet d'envier les Presbyteres, & les ſurveillans des Prétendus Réformés. Les Evêques & les Curés ſont établis de Dieu pour cela; & s'ils font leur charge, ils ſeront cent fois de meilleurs ſurveillans, que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les hérétiques. C'eſt donc à quoi il faut travailler chacun ſelon ſon pouvoir,

pouvoir, par ſes conſeils, par ſes bons offices, par ſes prieres, à avoir de bons Evêques & de bons Curés, & non pas rejeter la cauſe de la corruption des mœurs de pluſieurs Catholiques, ſur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbyteres & de ſurveillans comme parmi les Proteſtans.

Il ne ſe paſſe rien d'important dans un Dioceſe, pour ce qui eſt des déſordres extérieurs & connus, dont ne ſoit informé un Evêque qui fait régulierement ſes viſites, & qui eſt toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ſes Curés. Et il eſt certain qu'un Paſteur, tel que celui dont j'ai parlé ci-deſſus, connoît mieux ſes Paroiſſiens, au bien deſquels il veille continuellement, qu'aucun Miniſtre Réformé, avec ſon Presbytere, compoſé de ces Bourgeois, qui ne ſont Prêtres ou Diacres que pour un an, ne connoît ſes ouailles. Mais outre la ſurveillance, pour parler ainſi, ſur les choſes extérieures, qui peut être commune aux uns & aux autres, rien peut-il être plus avantageux pour la réformation des mœurs, que le Sacrement de Pénitence bien adminiſtré, par la connoiſſance qu'il donne des plaies les plus ſecretes des ames, & par les remedes qu'il y peut apporter.

Je dis, *bien adminiſtré.* Car il faut avouer qu'il cauſe beaucoup de mal, quand il l'eſt mal, comme lorſqu'il l'eſt bien, il cauſe des biens infinis. Mais l'intention de l'Egliſe eſt, qu'il le ſoit bien; & malheur à ceux qui l'adminiſtrent mal, ou par ignorance, ou par complaiſance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui négligent de faire tout ce qui eſt en eux, afin qu'il ſoit bien adminiſtré. Malheur à ceux qui s'oppoſent, par quelque eſprit qu'ils le faſſent, à ceux qui l'adminiſtrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient, & qui les décrient comme des novateurs, qui impoſeroient aux conſciences un joug tyrannique & inſupportable. L'utilité des choſes ſaintes ſe doit regarder par le bon uſage qu'en font les gens de bien, & non par le mauvais uſage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la Communion ſeroit une mauvaiſe choſe. Car combien y en a-t-il qui en abuſent, & qui font des Communions ſacrileges?

Il faut donc reconnoître que l'uſage établi parmi les Catholiques, de ne point communier ſans ſe confeſſer auparavant, ſur-tout quand on a commis quelque faute conſidérable, & l'obligation qu'il y a de le faire quand on ſe ſent coupable de péché mortel, eſt d'un ſecours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames, & pour en déraciner le vice, quand on s'en ſert ſelon l'eſprit de l'Egliſe. L'expérience le fait voir, & les Proteſtans l'avouent quand ils ſont ſinceres. C'eſt pourquoi je ne craindrai point de dire, que ce m'eſt une marque ſenſible, que leur prétendue réformation n'eſt point l'ouvrage de l'eſprit de Dieu, de ce que leurs fauſſes Egliſes ſe ſont privées elles-mêmes de ce grand ſecours établi par Jéſus-Chriſt.

Pour le troiſieme point. La quantité & la diverſité des Religieux ne nuit point à l'Egliſe, mais en eſt plutôt un ornement, quand ils ſont bons; quand ils obſervent leurs Regles; quand ils demeurent dans l'eſprit de leurs ſaints Inſtituteurs; quand ils ne ſe laiſſent point corrompre l'eſprit par de fauſſes maximes, & quand ils ſe conforment, dans l'adminiſtration des Sacremens, aux ordonnances des Evêques, qui leur donnent le pouvoir de les adminiſtrer. Il ne faut donc pas faire enviſager à un Evêque, qui penſe à faire ſon devoir, cette quantité & diverſité de Religieux comme un obſtacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans ſon Dioceſe. Car il peut contribuer, par ſon autorité & par ſes ſoins, à les mettre dans l'ordre s'ils n'y ſont pas, à ne pas ſouffrir que l'on enſeigne chez eux des ſentimens relâchés, & à ne donner de pouvoir de confeſſer qu'à ceux qu'il aura ſujet de croire qui le feront bien. Et un Evêque, qui réunit en ſa perſonne la puiſſance ſouveraine & l'épiſcopale, peut faire tout cela plus facilement qu'un autre, pourvu qu'il ſoit bien perſuadé qu'il eſt au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra. Car alors il en ſera quitte devant Dieu, quand même il n'y feroit pas grand choſe. Mais ſi, par découragement ou par négligence, il ne tente rien, s'il ne fait rien ni par lui même, ni par des coopérateurs fideles qu'il ſe ſeroit procurés, Dieu lui demandera compte du ſang des pécheurs, qui n'auront eu perſonne qui les ait aidés à ſe ſauver par la voie d'une ſolide & véritable pénitence, & de la chûte des jeunes gens, qui, faute d'un pareil ſecours, auroient perdu l'innocence de leur baptême.

Je ne ſais ſi V. A. croiroit auſſi que la diſcipline des Proteſtans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point, comme nous, cette quantité & diverſité de Religieux. Ils peuvent être dans ce ſentiment; mais quoi qu'on n'ait pas ſujet de ſe louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Egliſe, & c'eſt une méchante marque pour les P. R. qu'un état ſi ſaint en ſoi, ne ſe trouve point dans la réformation, & qu'ils ayent eu l'impudence de dire dans leur Confeſſion de foi, *que les vœux monaſtiques étoient ſortis de la boutique de Satan.*

Pour les lieux de pélérinages dont V. A. parle encore dans ce troiſieme point, elle a ſans doute voulu marquer la coutume, qu'il ſemble qu'on ait, de ne jamais refuſer l'Abſolution en ces lieux-là, pour quelque crime que ce puiſſe être. Mais comme cela n'eſt fondé ſur aucune loi de l'Egliſe, c'eſt un abus que l'on pourroit, & que l'on devroit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devroit donner là, non plus qu'ailleurs; & on ſait qu'il y a des Confeſſeurs qui le font.

Pour le quatrieme point: il ſemble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Reformés, qui ne laiſſent communier tous ceux qui ſont de leur Religion, que quatre fois l'année, ou au plus ſix, en faiſant la veille un ſer-

mon d'exhortation, & qu'elle le préfere à ce qui s'eſt trouvé pratiqué dans l'Egliſe, où ceux qui ſont préparés à bien communier le peuvent faire plus ou moins ſouvent ſelon leur dévotion & l'avis de leurs directeurs. Mais tant s'en faut que la pratique des Prétendus-Reformés ſoit louable, ou imitable, qu'elle eſt condamnée par Calvin même, dans ſon Inſtitution, comme on l'a fait voir dans la ſeconde partie de l'Apologie pour les Catholiques, ch. XIX. V. A. y verra, que, ſelon Calvin, pour ſuivre l'eſprit de Jéſus-Chriſt dans l'inſtitution du Sacrement de la Cene, on doit en entretenir l'uſage fréquent, tel qu'il a été inſtitué depuis le tems des Apôtres; & que, pour cela, il faut, à tout le moins chaque ſemaine une fois, propoſer à la Congrégation des Chrétiens la Cene de N. S.; non en les contraignant tous de la prendre, mais en les y exhortant. D'où on a conclu, ce me ſemble, avec raiſon, que, ſelon les principes poſés par Calvin, ce devoit être un grand relâchement de diſcipline dans l'adminiſtration de la Cene, ſi c'eſt par la négligence des Miniſtres qu'on y admet ſi peu ſouvent les Prétendus-Reformés, ou une grande marque de peu de dévotion dans ces faux Evangéliques, ſi ce réglement ne s'eſt fait, comme il y a bien de l'apparence, que parce qu'on ne les a pas jugés diſpoſés à en approcher plus ſouvent, & qu'on n'a pas appréhendé qu'il y en eût pluſieurs qui le trouvaſſent mauvais.

Mais quoi que les Catholiques puiſſent communier plus ou moins ſouvent, ſelon leur dévotion, & la permiſſion de leurs Confeſſeurs, ils ne manquent pas de ſermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en diverſes rencontres; & c'eſt un des ſujets que l'on traite le plus ſouvent dans les prédications; ſur-tout quand on a beſoin de montrer l'utilité du délai de l'abſolution; ce que l'on ne ſauroit trop faire, ſur-tout en des lieux où l'on ſuppoſe que cette pratique eſt peu connue; car c'eſt une des raiſons pour leſquelles on fait voir qu'elle eſt utile, & ſouvent néceſſaire, pour recevoir avec fruit un myſtere ſi adorable, & qui demande une ſi grande préparation. On fait auſſi de ces ſermons vers la fin du Carême, pour préparer à la Communion de Pâque, qui eſt la plus générale. On a auſſi grand ſoin, dans les paroiſſes bien réglées, d'inſtruire les enfans pendant un aſſez long tems pour les préparer à leur premiere Communion, que l'on tâche qu'ils faſſent avec beaucoup de piété, ſans parler de beaucoup de livres qu'on a faits ſur ce ſujet, qui ſont très-ſolides, & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à ſuivre les bons exemples de l'Egliſe Catholique, ſans avoir beſoin de ceux des hérétiques, pour avoir en cela tout ce qu'on peut deſirer.

Pour le cinquieme point: il n'y à rien de particulier, qu'un inconvénient contre le délai de l'Abſolution, qui eſt qu'on ſoupçonnera un homme de quelque grand crime, & une fille de s'être laiſſée corrompre, ſi on ne les

voit aller du Confeſſional à la ſainte table : mais on remédie à cela par les prédications, dans leſquelles on doit faire entendre 1°. que ce n'eſt point ſeulement pour des crimes, ou honteux ou énormes au jugement des hommes, qu'on doit différer l'Abſolution, mais pour beaucoup d'autres, pour leſquels on ne ſe croit point déshonoré dans le monde ; comme, à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des paroles ſales ou à double entente, les inimitiés invétérées contre le prochain, la négligence de payer ſes dettes, & quelquefois l'ignorance des vérités néceſſaires à ſalut, qu'on a négligé d'apprendre, après en avoir été ſouvent averti ; des livres déshonnêtes, ou des peintures laſcives, dont on ne voudroit pas ſe défaire. A l'égard des Bénéficiers, avoir pluſieurs bénéfices ſans aucune cauſe légitime, dont un ſeul ſeroit plus que ſuffiſant pour un honnête entretien. A l'égard des filles & des femmes, l'immodeſtie dans les habits, qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuſes auxquelles elles ſeroient attachées, des converſations de galanterie, où elles ſeroient cauſe que Dieu ſeroit offenſé ; des médiſances atroces, dont elles ne voudroient pas ſe dédire.

2°, On doit encore faire entendre qu'il y a peu de perſonnes à qui il ne ſoit fort utile de faire une confeſſion générale, & que, pour la bien faire, il eſt bon que ce ſoit à diverſes repriſes.

3°. Qu'il y a même des fautes qu'on ſait n'être que vénielles, mais qui ne laiſſent pas d'être conſidérables, parce qu'elles bleſſent le prochain ; comme les mauvaiſes humeurs d'une femme envers ſon mari, les déſobéiſſances ou manquemens de reſpect d'une fille envers ſa mere, ou d'une ſervante envers ſa maitreſſe, & que l'on peut différer l'abſolution pour ces ſortes de péchés, afin de les faire plus ſentir aux perſonnes qui y ſont ſujettes, & les porter davantage à s'en corriger.

4°. Qu'on peut ne pas différer l'abſolution, & néanmoins ne permettre pas à une perſonne de communier ſi-tôt qu'elle s'eſt confeſſée, parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiede, & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour ſe préparer à la ſainte communion.

Quand on a dit ſouvent de ſemblables choſes, & que le peuple en eſt bien inſtruit, il n'eſt point tenté de ſoupçonner qu'il faut qu'un homme ſoit fort criminel, ou qu'une fille ne ſoit pas honnête fille, parce que l'un ou l'autre ſe ſera confeſſé ſans avoir enſuite communié.

A quoi on peut ajouter, qu'un Evêque, auſſi abſolu qu'eſt un Electeur, pourroit & devroit ordonner, comme avoit fait feu M. d'Alet, que l'on ſe confeſſât les Samedis, & les veilles de Fêtes, & non les matins du jour que l'on doit communier ; ce qui eſt contre l'eſprit de l'Egliſe, & eſt cauſe que les Confeſſeurs ne peuvent que difficilement s'acquitter comme il faut de leur miniſtere.

Je crois, Monſeigneur, que j'ai ſatisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aye fait avec trop de chaleur, je lui en demande pardon. Mais c'eſt, je l'avoue, que la diſpoſition où elle témoigne être à l'égard des maux de l'Egliſe, n'eſt point telle, ce me ſemble, qu'elle devroit être ſelon Dieu. Elle les connoît, elle en eſt touchée, elle les déplore. Mais elle en demeure là, & elle voudroit que tout le monde en demeurât là auſſi bien qu'elle; parce qu'elle s'eſt fortement perſuadée que ce ſont des maux ſans remedes, ou qui n'ont pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impoſſible; & c'eſt ce qui lui fait dire, *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Elle regarde, par exemple, comme un grand mal pour l'Egliſe, que des Evêques ſoient Princes. Elle peut avoir raiſon, ſur-tout ſi on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais eſt-il impoſſible qu'un Evêque Prince faſſe ſon devoir d'Evêque ? Elle le croit tellement, que jamais je n'ai pu lui perſuader que cela fût poſſible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la piété, il paroît qu'elle conſidere comme une choſe inutile de lui donner des conſeils pour bien gouverner ſon Dioceſe, ou pour ſe faire aſſiſter par des gens de bien, parce qu'elle eſt toujours prête à dire : *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Il n'y a rien à faire, tant que l'Epiſcopat ſera joint à la ſouveraineté. Or elle ſait que cette ſéparation n'eſt pas une choſe que l'on puiſſe raiſonnablement eſpérer qui ſe pourroit faire, ſur-tout à l'égard des Electeurs.

Elle en eſt de même touchant la maniere dont on adminiſtre en Allemagne le Sacrement de Pénitence. Elle aſſure que la corruption ſur ce point, y eſt venue à ſon comble. Elle fait une deſcription de ce déſordre, qui fait horreur & compaſſion tout enſemble. Elle avoue qu'on aura raiſon de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc y apporter tous les remedes que l'on pourra, puiſque ce mal eſt ſi grand & ſi répandu. Ce n'eſt pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire, parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les cauſes de ce mal, qui eſt la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbyteres & des ſurveillans comme parmi les Proteſtans, & de ce que tous ceux qui ont dévotion de communier, le font quand ils veulent, & non généralement tous enſemble, cinq ou ſix fois l'année, avec un bon ſermon de préparation la veille, comme il ſe pratique parmi les Prétendus-Réformés. V. A. ne voit que cela par où on puiſſe remédier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand déſordre. Or elle ſait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Egliſe Catholique change ſur cela ſa diſcipline, pour prendre celle des Proteſtans. Et c'eſt ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laiſſer là, comme n'étant pas poſſible d'y apporter aucun remede. Et c'eſt ce que j'oſe dire n'être point certainement agréable à Dieu.

voit aller du Confeſſional à la ſainte table : mais on remédie à cela par les prédications, dans leſquelles on doit faire entendre 1°. que ce n'eſt point ſeulement pour des crimes, ou honteux ou énormes au jugement des hommes, qu'on doit différer l'Abſolution, mais pour beaucoup d'autres, pour leſquels on ne ſe croit point déshonoré dans le monde ; comme, à l'égard des hommes, l'habitude à jurer, ou à dire des paroles ſales ou à double entente, les inimitiés invétérées contre le prochain, la négligence de payer ſes dettes, & quelquefois l'ignorance des vérités néceſſaires à ſalut, qu'on a négligé d'apprendre, après en avoir été ſouvent averti ; des livres déshonnêtes, ou des peintures laſcives, dont on ne voudroit pas ſe défaire. A l'égard des Bénéficiers, avoir pluſieurs bénéfices ſans aucune cauſe légitime, dont un ſeul ſeroit plus que ſuffiſant pour un honnête entretien. A l'égard des filles & des femmes, l'immodeſtie dans les habits, qu'elles ne voudroient pas quitter, des lectures dangereuſes auxquelles elles ſeroient attachées, des converſations de galanterie, où elles ſeroient cauſe que Dieu ſeroit offenſé ; des médiſances atroces, dont elles ne voudroient pas ſe dédire.

2°, On doit encore faire entendre qu'il y a peu de perſonnes à qui il ne ſoit fort utile de faire une confeſſion générale, & que, pour la bien faire, il eſt bon que ce ſoit à diverſes repriſes.

3°. Qu'il y a même des fautes qu'on ſait n'être que vénielles, mais qui ne laiſſent pas d'être conſidérables, parce qu'elles bleſſent le prochain ; comme les mauvaiſes humeurs d'une femme envers ſon mari, les déſobéiſſances ou manquemens de reſpect d'une fille envers ſa mere, ou d'une ſervante envers ſa maitreſſe, & que l'on peut différer l'abſolution pour ces ſortes de péchés, afin de les faire plus ſentir aux perſonnes qui y ſont ſujettes, & les porter davantage à s'en corriger.

4°. Qu'on peut ne pas différer l'abſolution, & néanmoins ne permettre pas à une perſonne de communier ſi-tôt qu'elle s'eſt confeſſée, parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiede, & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour ſe préparer à la ſainte communion.

Quand on a dit ſouvent de ſemblables choſes, & que le peuple en eſt bien inſtruit, il n'eſt point tenté de ſoupçonner qu'il faut qu'un homme ſoit fort criminel, ou qu'une fille ne ſoit pas honnête fille, parce que l'un ou l'autre ſe ſera confeſſé ſans avoir enſuite communié.

A quoi on peut ajouter, qu'un Evêque, auſſi abſolu qu'eſt un Electeur, pourroit & devroit ordonner, comme avoit fait feu M. d'Alet, que l'on ſe confeſſât les Samedis, & les veilles de Fêtes, & non les matins du jour que l'on doit communier ; ce qui eſt contre l'eſprit de l'Egliſe, & eſt cauſe que les Confeſſeurs ne peuvent que difficilement s'acquitter comme il faut de leur miniſtere.

Je crois, Monſeigneur, que j'ai ſatisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aye fait avec trop de chaleur, je lui en demande pardon. Mais c'eſt, je l'avoue, que la diſpoſition où elle témoigne être à l'égard des maux de l'Egliſe, n'eſt point telle, ce me ſemble, qu'elle devroit être ſelon Dieu. Elle les connoît, elle en eſt touchée, elle les déplore. Mais elle en demeure là, & elle voudroit que tout le monde en demeurât là auſſi bien qu'elle; parce qu'elle s'eſt fortement perſuadée que ce ſont des maux ſans remedes, ou qui n'ont pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impoſſible; & c'eſt ce qui lui fait dire, *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Elle regarde, par exemple, comme un grand mal pour l'Egliſe, que des Evêques ſoient Princes. Elle peut avoir raiſon, ſur-tout ſi on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais eſt-il impoſſible qu'un Evêque Prince faſſe ſon devoir d'Evêque ? Elle le croit tellement, que jamais je n'ai pu lui perſuader que cela fût poſſible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la piété, il paroît qu'elle conſidere comme une choſe inutile de lui donner des conſeils pour bien gouverner ſon Dioceſe, ou pour ſe faire aſſiſter par des gens de bien, parce qu'elle eſt toujours prête à dire : *Que voulez-vous que l'on faſſe ?* Il n'y a rien à faire, tant que l'Epiſcopat ſera joint à la ſouveraineté. Or elle ſait que cette ſéparation n'eſt pas une choſe que l'on puiſſe raiſonnablement eſpérer qui ſe pourroit faire, ſur-tout à l'égard des Electeurs.

Elle en eſt de même touchant la maniere dont on adminiſtre en Allemagne le Sacrement de Pénitence. Elle aſſure que la corruption ſur ce point, y eſt venue à ſon comble. Elle fait une deſcription de ce déſordre, qui fait horreur & compaſſion tout enſemble. Elle avoue qu'on aura raiſon de dire, *que cela ne vaut rien.* Il faut donc y apporter tous les remedes que l'on pourra, puiſque ce mal eſt ſi grand & ſi répandu. Ce n'eſt pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire, qu'il n'y a rien à faire, parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les cauſes de ce mal, qui eſt la liberté de ſe confeſſer à qui l'on veut, de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbyteres & des ſurveillans comme parmi les Proteſtans, & de ce que tous ceux qui ont dévotion de communier, le font quand ils veulent, & non généralement tous enſemble, cinq ou ſix fois l'année, avec un bon ſermon de préparation la veille, comme il ſe pratique parmi les Prétendus-Réformés. V. A. ne voit que cela par où on puiſſe remédier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand déſordre. Or elle ſait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Egliſe Catholique change ſur cela ſa diſcipline, pour prendre celle des Proteſtans. Et c'eſt ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laiſſer là, comme n'étant pas poſſible d'y apporter aucun remede. Et c'eſt ce que j'oſe dire n'être point certainement agréable à Dieu.

Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car ſi on aime l'Egliſe, on en doit déplorer les maux ; mais on ne doit pas déſeſpérer qu'elle n'en puiſſe être délivrée. Et pour celui dont il s'agit, je penſe avoir fait voir clairement qu'elle a chez elle, non-ſeulement en idée, mais en effet, des remedes très-efficaces pour y oppoſer ; & qu'ainſi, la vraie charité que l'on a pour elle, doit conſiſter à contribuer autant que l'on peut, ſelon les occaſions que Dieu en fait naître, à faire mettre ces remedes en uſage, au lieu de la renvoyer à prendre pour ſon modele les bonnes ou les mauvaiſes coutumes des hérétiques, ce que l'on ſait bien qu'elle ne fera pas.

J'ai ſi bonne opinion de Votre Alteſſe, que je ne puis pas croire qu'elle trouve mauvais que je lui diſe ma penſée ſi franchement. Dieu m'eſt témoin que ce n'eſt que pour ſon bien, & pour la décharge de ma conſcience. Car il ſemble que, dans une occaſion comme celle-ci, je me rendrois coupable devant Dieu d'une mauvaiſe complaiſance, ſi je lui diſſimulois ce que je trouve dans ſes ſentimens, qui ne me paroît pas juſte, & qui peut être contraire au deſſein qu'on a de porter S. A. E. de Treves, à ne pas négliger de prendre les moyens les plus efficaces, de tous ceux qu'elle peut avoir, pour faire fleurir la piété dans ſon Dioceſe, & en bannir le vice. C'eſt le ſeul motif que j'ai eu en écrivant cette longue lettre ; ce qui me feroit deſirer que S. A. E. la pût voir, au moins la premiere moitié. Car elle pourroit ſe paſſer de lire la réponſe aux cinq points de la lettre de V. A. Ce ſera un ſoulagement pour V. A., qui n'aura pas beſoin d'écrire une ſeconde lettre pour inſiſter ſur le choix de M. Stenon, que j'apprends être Vicaire Apoſtolique dans le pays de Hambourg. Mais il rendroit bien plus de ſervice à Dieu dans un Archevêché Catholique, auſſi grand que celui de Treves, où il travailleroit ſous l'autorité d'un ſi bon Prélat. Enfin, il faut finir, en vous proteſtant, Monſeigneur, que je ſerai toute ma vie.

LETTRE DXLVII.

A. Mr. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazard.*

La 306. du T. IV. 4 *Janv.* 1686.

JE ne vous écris aujourd'hui principalement que pour le P. Hazard. Le Prince m'a envoyé la copie de ſa Réponſe. Je vous l'envoie. Vous jugerez ſi elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle eſt ſi longue qu'on n'a pu la copier pour vous l'envoyer. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médiſans*, quand ils ſont connus, au nombre des pécheurs avec qui nous ne

devons point avoir commerce, quand ils ſont Chrétiens ; que le P. Hazard eſt un médiſant public, & obſtiné dans ſon péché ; qu'ainſi il n'y a point de ſalut pour lui, s'il ne ſe rétracte de ſes calomnies ; que c'eſt la ſeule voie honnête par laquelle il puiſſe ſortir d'une ſi méchante affaire ; qu'il fera grand tort à la Société s'il refuſe de le faire, parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on eſt déja, que quelques impoſtures que les Jéſuites aient avancées, ils ne s'en dédiſent jamais ; au lieu que ſi ce Pere ſe rétracte humblement & chrétiennement, ce ſera un exemple qui leur ſera avantageux, pour empêcher qu'on ne leur faſſe ce reproche.

On a dreſſé dans cette vue un modele de rétractation, dont on vous envoie copie, auſſi bien qu'au Prince, & qu'on préſentera à M. l'Internonce, afin de tenter ſi cette affaire ne pourroit point ſe terminer par cette voie. Mais il m'eſt venu une autre penſée dans l'eſprit, qui n'eſt peut-être qu'une chimere, mais que je ne laiſſerai pas de vous propoſer. C'eſt qu'il m'a ſemblé que ſi on pouvoit trouver une perſonne de tête & d'autorité, ami des Jéſuites, qui en voulût parler à leur Général, il ne ſeroit pas difficile de lui faire entendre, que l'opiniâtreté du P. Hazard à ſoutenir de ſi horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Société, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuſer de donner la ſatisfaction qu'on lui demande, ſans renoncer à ſon ſalut ; qu'il ſeroit de la charité qu'il doit avoir pour ſon Religieux, & du ſoin qu'il doit prendre de l'honneur de la compagnie, d'employer ſon autorité pour lui faire entendre raiſon, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui préſente, en faiſant la rétractation ſelon le modele qu'on en a dreſſé, & qu'on feroit voir au Général. Je ne crois point cela impoſſible, & cela empêcheroit un fort grand ſcandale. Car ſi ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on ſera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choſes avec plus de force que dans le premier, & où on fera voir, que ce procédé du P. Hazard ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conſcience ni religion, & qui, par un aveuglement effroyable, aimeroit mieux s'expoſer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui feroit pas ſeulement utile devant Dieu, mais même glorieuſe devant les hommes. L'exemple de ce qui m'eſt arrivé en eſt une preuve. Car ayant dit quelque choſe d'injurieux à un honnête homme d'Angleterre, (*a*) pour m'être trompé dans une conjecture, ſitôt que je l'ai ſu, je lui ai envoyé une rétractation qui l'a tellement ſatisfait, qu'au lieu qu'il paroiſſoit auparavant fort piqué contre moi, il me témoigne préſentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre, à préſent regnant, qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a ſu très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet

(*a*) M. Robert Southwell. Voyez la lettre 508, & la Réponſe.

éclairciſſement. Voilà ce qu'il faudroit bien repréſenter au Général des Jéſuites : car peut-être que cela le touchera davantage que des raiſons de conſcience.

EPISTOLA PATRIS HAZARD
AD SERNISSIMUM LANDGRAVIUM HASSIÆ-RHINFELTIUM

De qua agebatur Epiſtolâ præcedenti.

SERENISSIME PRINCEPS.

NOta mihi jam pridem eſt Serenitas Veſtra, tum ex famâ, tum ex doctiſſimo ſuo ſcripto contra hoſtes Societatis noſtræ quod totum pervolvi, tum potiſſimùm ex illo actu heroïco, quo Serenitas Tua ſe, „Dei gratiâ opitulante, ad veram Chriſti Jeſu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarius, non tantùm ſingularem Serenitatis Tuæ in ſocietatem noſtram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, ſed etiam fortitudinem animi quamdam humanâ majorem perſpexi. Quare certò mihi perſuadeo tantæ pietatis atque animi Principem, flecti non poſſe dicteriis hominum malevolorum, quos tot jam annis vidit Belgium noſtrum in hoc unum iſtendere ut omnia ſus deque evertat, ac doctiſſimos quoſque viros vel hæreſeos, vel calumniarum accuſent, ut tegant turpitudinem ſuam. Hinc & Cyranos ſuos & Janſenios & Arnaldos, alioſque ſuæ ſectæ vel coryphæos vel patronos proclamant, ut portenta doctrinæ ac pietatis, ad quorum ſplendorem ac lucem cæteri omnes caligent ut noctuæ, uſque ad ipſum ſummum Pontificem, cujus definitionibus audent præferre quidquid ipſi de nocte ſomniavêre; teſtantur libelli quos recentiſſimè hîc edidêre, ut autoritatem capitis Eccleſiæ ac Vicarii Chriſti in terris penitùs convellant ac labefactent. Ingemiſcunt quidem pii omnes, exardeſcunt in iram ſanctam Zelotæ Religionis Catholicæ, ſcandaliſantur infirmi; ſed quid dicimus de hoc quod olim Dominus noſter ad ſuos Diſcipulos *Math. cap.* 18. „ Væ mundo à ſcandalis; „ neceſſe enim eſt ut veniant ſcandala; verumtamen væ homini illi per quem „ ſcandalum venit. „ Et ut oſtenderet non eſſe virorum fortium ſcandaliſari, ſed puſillorum, præmiſerat: „ Qui ſcandaliſaverit unum de puſillis iſtis qui in „ me credunt, expedit ei ut ſuſpendatur mola aſinaria in collo ejus, & de„ mergatur in profundum maris. „ Denique *Lucæ cap.* 7. ait: „ Beatus eſt „ quicumque non fuerit ſcandaliſatus in me. „ Itaque, Sereniſſime Princeps, rogo atque ſuppliciter obſecro Serenitatem Tuam, ut dignetur ſuſpendere

Tuum

ſuum judicium, donec audiverit partem aliam. Spero fore ut ſuo tempore Serenitatis Tuæ deſiderio ſatisfaciam. Sed cùm inſtent feſta natalitia, quibus uti & omnibus diebus dominicis dicendum mihi eſt ad populum; ita obruor iſto labore, ut mihi modò non vacet ad illas calumnias reſpondere. Verùm ſat citò, ſi ſat benè. Interea temporis, velim ſciat Serenitas Tua rem illam jam à multis menſibus apud Illuſtriſſimum Internuncium Bruxellis ventilatam, ac ſcripto abundè à me refutatam fuiſſe, ex quo ubi in paulò meliorem ordinem degeſtum ac typis impreſſum fuerit, manifeſtum fiet quàm futilia ſint, quàm inania ſubterfugia, etiam falſa, quæ calumniatores mei illi opponunt. Cæterùm non exiſtimet Serenitas Veſtra quòd quidquam ex paſſione ſcriptum. Contrarium poſſunt teſtari Autverpienſes omnes ad quos per triginta jam annos dixi de cathedrâ. Imò tota Hollandia quantumvis heterodoxa, non ſemel mirata eſt quòd tanto phlegmate plurimos libellos, imò & volumina contra illius Prædicantes conſcripſerim. Nec pluribus opus eſt, hoc enim toti Belgio notum eſt. Ad extremum quod Serenitas Tua ſcribit, inter novos iſtos homines, quos Janſeniſtas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos non eſſe aliam controverſiam niſi de gratiâ, bonâ Serenitatis Veſtræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuêre, ſed eò tandem prolapſi ſunt, ut homines avertant à ſacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabilibus quas imponunt pœnitentiis in deſperationem agant, nunquam deindè ad confeſſionem pluſquàm tyrannicam redituros; ut abſolutionem negent etiam moribundis; & innumera talia abſurda & auditu horrenda. Hîc finem impono, ne volumen conficiam, ac bonæ Serenitatis Tuæ gratiæ humillimè me commendo, æternùmque manebo, &c.

MODELE DE RETRACTATION,

Propoſée à ſigner au P. HAZARD *Jéſuite, & à approuver au Sr.* ANTOINE HOEFSLAGH *Cenſeur des livres* (a), *moyennant quoi les héritiers de feu* JEAN OTTO ACQUOY, *& Petits-neveux de Meſſire Cornelius Janſénius Evêque d'Ypres, ſe déſiſteront de l'action qu'ils veulent intenter contre eux, en réparation d'injure faite à leur grand Pere & à leur grand oncle.*

IL eſt humain de ſe tromper; mais il eſt chrétien de reconnoître ſa faute. C'eſt ce qui me porte à faire la préſente déclaration ſur quelques endroits d'un de mes ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai avancé des faits que

(a) M. Hoefslagh étoit joint en cauſe au P. Hazard, comme Approbateur de ſon livre.

j'ai cru trop légérement être véritables, qui bleſſent, d'une maniere atroce la réputation du prochain; & c'eſt à quoi la loi de Dieu m'oblige de remédier.

Les petits fils de feu Jean Otto Acquoy, & petits neveux de Meſſire Cornelius Janſénius Evêque d'Ypres, ſe ſont plaints 1°. de ce que, dans la troiſieme Partie d'un de mes livres intitulé: *Triomphe des Papes de Rome*, j'ai aſſuré & publié, que le pere de Meſſire Cornelius Janſénius Evêque d'Ypres, étoit gueux de religion, c'eſt-à-dire, hérétique; quoique tant lui que tout le reſte de ſa famille ayent toujours été de très-zélés Catholiques.

2°. De ce que j'ai dit enſuite, que Janſénius étant devenu grand, il avoit contrefait le Catholique: ce qui ne peut être vrai, puiſqu'il n'a jamais eu d'autre Religion que la Catholique.

3°. De ce que j'avois dit encore, qu'ayant été en Eſpagne député de l'Univerſité de Louvain, il avoit commencé à y ſemer ſa nouvelle doctrine; mais qu'il ne l'avoit pu faire ſi ſecretement, que l'Inquiſition n'en fût avertie: ce qu'ayant découvert, il partit en grand hâte; en ſorte que les Officiers de l'Inquiſition vinrent à ſon logis peu de tems après ſon départ.

4°. Et enfin, de ce que j'avois ajouté ce fait, plus atroce encore que les autres; que, revenant d'Eſpagne, il prit ſon chemin par la France, où il ſe trouva avec l'Abbé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu appellé Bourgfontaine, & que là, il fut réſolu qu'on travailleroit à abolir tous les myſteres de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie; mais qu'on le feroit adroitement, & ſans ſe trop découvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits, les ayant crus véritables, parce que je les avois trouvé dans d'autres Auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne ſoient évidemment faux, après tant de témoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy, pere de M. Janſénius, & toute ſa famille ont toujours été Catholiques, & que même c'étoit chez lui que ſe tenoient les aſſemblées des Catholiques, dans les tems les plus fâcheux; je reconnois que le troiſieme, qui n'eſt appuyé que ſur le livret du Pere Moyſe Dubourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne mérite pas plus de créance. Et pour le quatrieme, qui eſt le plus important, ayant fait attention,

1°. Qu'il eſt fondé uniquement ſur le récit prétendu d'un homme, que l'on dit s'être trouvé à cette aſſemblée, lequel on n'a jamais pu nommer.

2°. Que la choſe de ſoi eſt ſi horrible, qu'il faudroit des preuves certaines & convaincantes pour ſe la perſuader.

3°. Que le Sieur Antoine Arnauld, que le Sieur Filleau a marqué par A. A. comme ayant été dans cette aſſemblée, & y ayant pris pour ſon partage, de ruiner les ſacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie, par la diffi-

culté qu'il mettroit à en approcher, (ce que marque viſiblement le livre de la fréquente communion,) n'avoit que neuf ans en 1621, qui eſt l'année où le Sieur Filleau dit que s'eſt tenue cette aſſemblée.

4°. Que M. Janſénius n'a pu, en revenant d'Eſpagne, ſe trouver à cette conférence, puiſqu'il n'eſt allé en Eſpagne, la premiere fois, qu'en 1624.

Tout cela m'oblige d'avouer, que j'ai eu tort d'avoir avancé ce fait dans mon livre; & je déclare, pour réparer le ſcandale que j'ai pu faire en cela, que je tiens cette aſſemblée de Bourgfontaine pour une fable malicieuſement inventée, & que je ne crois point que, ni M. l'Abbé de S. Cyran, ni M. Janſénius Evêque d'Ypres, ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne, ayent jamais eu les deſſeins diaboliques que leur attribuent ceux qui l'ont publiée.

LETTRE DXLVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.*

IL n'y a rien de plus embarraſſant que de dire ſon avis ſur des affaires ſemblables à celle pour laquelle vous me conſultez, où l'on voit, d'une part, un bien pour l'Egliſe, qui paroît fort important, & où il ſe trouve, de l'autre, qu'on ne peut procurer ce bien à l'Egliſe, qu'en manquant d'obſerver des regles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur, & avoir été comme abolies par le non-uſage, dont l'infraction pourra cauſer beaucoup de maux à l'avenir, & dès-à-préſent un grand ſcandale. C'eſt, ce me ſemble, ce qu'il y a à conſidérer dans le conſeil que l'on demande ſur la nomination du P. Mellini * à l'Archevêché d'Avignon. La 307. du T. IV. 10 *Janv.* 1686.

M. l'Evêque de Vaiſon a grande raiſon de deſirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vues très-louables & très-chrétiennes. Car il eſt fort à ſouhaiter qu'un Evêque ſi bien intentionné, & ſi diſpoſé à faire tout le bien qu'il pourra dans ſon Dioceſe, ait un Métropolitain qui ſoit dans le même eſprit, qui le ſoutienne dans les traverſes qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui, pour l'établiſſement d'une bonne diſcipline, dans un pays où apparemment juſqu'à cette heure, il n'y en a guere eu. Et c'eſt ce qui lui fait croire, que le Pape ayant nommé ce bon Eccléſiaſtique à cet Archevêché, & ayant témoigné diverſes fois (je le ſuppoſe ainſi) qu'il ſouhaitoit qu'il l'acceptât, quoiqu'il ſût bien qu'il eſt expreſſément ordonné par les

* De l'Oratoire de S. Philippe de Nery.

conſtitutions de cette Maiſon, que tous ceux qui en ſont, ne puiſſent avoir de dignités eccléſiaſtiques, ſi le Pape ne le leur commande, on pourroit prendre cette volonté du Pape ſi marquée, pour un commandement. Et j'avoue que ç'a été là ma premiere penſée.

Mais j'y trouve maintenant bien de la difficulté, depuis que j'ai conſidéré les raiſons de M. le Prieur, * qui eſt d'un ſentiment contraire; & deux Eccléſiaſtiques fort ſages, à qui j'en ai parlé, s'y trouvent auſſi embarraſſés que moi. Car il paroît par ce que vous en écrivez.

*M. Dorat.

1°. Que l'article des Conſtitutions, qui ſont de S. Philippe, eſt fort exprès, *Niſi jubeat Papa.*

2°. Que ces Conſtitutions ont été approuvées par le S. Siege.

3°. Qu'on a remarqué, que ceux qui ne ſont entrés dans les dignités que par un commandement exprès, y ont bien réuſſi, & les autres mal.

4°. Que ſi le P. Mellini l'acceptoit ſans commandement, il ſeroit blâmé & condamné de toute la maiſon, de ſes Superieurs & Directeurs.

5°. Que ſon exemple nuiroit beaucoup.

6°. Vous me dites deux choſes du Pape, qui font voir qu'il ne prétend pas que l'on prenne la volonté qu'il a, qu'un Eccléſiaſtique accepte une dignité en la lui donnant, pour un commandement qu'il lui feroit de l'accepter..... L'autre, que quoiqu'il deſirât beaucoup que MM. Ricci & Taia fuſſent Cardinaux, il ne leur en a jamais voulu faire de commandement exprès; ce que néanmoins tout le monde a cru qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire, que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interprétatifs, ces ſignifications de la volonté du Pape. Et je vois de plus, que ce reglement de l'Oratoire de Rome eſt conſidéré comme étant encore dans toute ſa vigueur, & non point comme quelqu'uns de ces réglemens, qui, étant fort bons en ſoi, ſont preſque abolis par le non uſage. Car je ſuis perſuadé que, pour ces derniers, on peut plus facilement ne s'y pas arrêter, quand cela eſt compenſé par un fort grand bien de l'Egliſe. Je crois donc, tout conſidéré, (& c'eſt auſſi le ſentiment des deux Eccléſiaſtiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut ſe réduire à gagner le Pape, & il me ſemble que cela ne devroit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conſcience, & lui repréſenter que le Concile de Trente a expreſſément déclaré, que tous ceux qui nomment aux Evêchés ſont coupables de peché mortel, s'ils ne nomment les plus dignes. Qu'il faut donc croire que Sa Sainteté n'en a point jugé de plus digne que le P. Mellini, quand Elle l'a nommé à l'Archevêché d'Avignon. Il ne doit donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte. Or il tiendroit à Elle, ſi, ſachant bien que ce Pere eſt d'un Inſtitut, dont les Conſtitutions, approuvées par le S. Siege,

ne lui permettent pas d'accepter aucune charge eccléſiaſtique, à moins que le Pape ne le lui commande, Elle ne vouloit pas lui en faire un commandement exprès. Car ſelon S. Auguſtin, un homme de bien eſt cenſé ne pouvoir faire, ce qu'il ne pourroit faire ſans manquer à ſon devoir: *Quod non poteſt juſtè, non poteſt juſtus.* Puiſqu'il faut donc que le Pape commande au P. Mellini d'accepter cet Archevêché, afin que ce Pere puiſſe l'accepter ſans manquer à ſon devoir, S. S. eſt obligée de le lui commander, pour ſatisfaire à l'obligation, que Dieu lui a impoſée, de pourvoir les Egliſes qui ſont à ſa nomination, des meilleurs ſujets qu'Elle peut. Cela me paroît plus clair que le jour. Et je ne ſais ſi un homme de bien, qui ſeroit Confeſſeur du Pape, ne ſeroit pas tenté de ne le point abſoudre qu'il ne le fît. Car on eſt obligé d'agir ſagement: or ce n'eſt pas agir ſagement que de vouloir une fin, & de ne pas vouloir les moyens qui ſont néceſſaires pour y parvenir. Le Pape n'a donc pu, ſelon les regles de la vraie ſageſſe, vouloir que M. Mellini ſoit Archevêque d'Avignon, que ſa Sainteté n'ait voulu en même tems lui commander de l'être; puiſqu'elle ſavoit bien que cela étoit néceſſaire, afin qu'il pût conſentir de l'être ſans offenſer Dieu. Il n'en étoit pas de même de MM Taia & Ricci. Le Pape a pu deſirer qu'ils fuſſent Cardinaux, ſans leur en faire un commandement exprès, parce que ce commandement n'étoit pas néceſſaire, comme il l'eſt ici, afin qu'ils y conſentiſſent ſans offenſer Dieu; & c'eſt pourquoi auſſi on n'a point été ſcandaliſé de ce qu'à la fin ils y ont conſenti, quoiqu'avec peine, ſans qu'on leur en eût fait de commandement exprès. Au lieu qu'on ſuppoſe ici, comme très-conſtant, que ſi le P. Mellini acceptoit cette dignité, ſans que ſa Sainteté le lui eût expreſſément commandé, il mal-édifieroit toute ſa maiſon, & ſeroit blâmé & condamné par ſes Supérieurs & ſes Directeurs. On peut donc bien être éloigné, comme vous dites que l'étoit M. d'Alet, de faire de ces ſortes de commandemens, quand il n'y a point de néceſſité: mais quand il y en a, comme dans cette occaſion, c'eſt une crainte très-mal fondée que d'appréhender de les faire. Et j'oſe dire que ſi S. Philippe avoit prévu que les Papes auroient ce ſcrupule au regard des meilleurs ſujets, il n'auroit pas dû faire cette Conſtitution, parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Egliſe, à qui les perſonnes d'éminente piété ſont ſi néceſſaires, pour conduire le troupeau de J. C. ſelon les véritables regles & le véritable eſprit de l'Evangile.

LETTRE DXLIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur les Décrets contre M. Huygens & le P. de Vos; la maladie du Pape; l'affaire du P. Hazard; les Simonies qui ſe commettoient à Avignon; la déſolation du Dioceſe d'Alet; les Permutations & les Réſignations.*

La 308. du T. IV. 11 *Jan.* 1686.

L'Internonce s'eſt aviſé, depuis ſept ou huit jours, de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Décrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout, il a cabalé auprès du Gouverneur, pour avoir le *Placet* du conſeil privé, & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles, le Conſeil de Brabant prétend que c'eſt de lui qu'on en doit avoir le *Placet*. Quoiqu'il en ſoit, on a repréſenté, par une Requête à M. l'Archevêque, diverſes raiſons contre cette publication. On croit qu'il en a été touché, & qu'il ne la fera pas. Néanmoins cela eſt incertain. Car il eſt à craindre qu'il n'ait pas la force de réſiſter aux inſtances de l'Internonce, qui dit avoir des ordres du Pape très-exprès pour cela; à quoi il n'y a guere d'apparence, le Pape n'étant pas en état qu'on l'entretienne de ces bagatelles. Mais pour l'élection du Doyen de Malines, il la fera faire certainement, ſans s'arrêter à la ridicule propoſition de l'Internonce, qui a tellement choqué le Conſeil d'Etat, à qui M. l'Archevêque, qui en eſt, a cru devoir en rendre compte, qu'ils ont fait une Conſulte très-forte au Gouverneur, contre cette entrepriſe de l'Internonce, & on dit même que le Conſeil privé doit faire une défenſe à M. l'Archevêque, d'avoir aucun égard à ce que ce Miniſtre de Rome lui a propoſé, comme étant tout-à-fait contraire aux droits du pays. Je ne ſais pas comme ils le prennent à Rome. Mais ſi ce Miniſtre s'y fait valoir, parce qu'il eſt entreprenant, ils doivent craindre qu'il ne nuiſe plutôt à leurs affaires, qu'il ne les avance, en ſe faiſant haïr autant qu'il fait par les Conſeillers, & par tout ce qu'il y a ici de plus honnêtes gens; outre que l'on parle plus que jamais des déſordres de ſa famille, qui font naître contre lui même des ſoupçons fâcheux.

J'ai vu des nouvelles qui ſont plus fâcheuſes ſur la ſanté du Pape, que celles que vous mandez. On y dit qu'il a la diſſenterie, & qu'on appréhende qu'il ne revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits, eſt de ce qu'il ſe laiſſe voir à ſi peu de perſonnes. Mais ſeroit-il bien poſſible, que, s'il ſe trouvoit en danger de mourir, il ne fît

pas au moins Cardinaux les plus gens de bien qu'il connoîtroit, pour rendre ce dernier ſervice à l'Egliſe?

A quoi ſert qu'on ait donné des ordres à l'Internonce pour faire rendre juſtice aux parens de feu M. Janſénius, puiſqu'on ſouffre, depuis tant de tems, qu'il ſe moque de ces ordres, & qu'il n'en faſſe rien, pendant qu'il fait tant le zélé pour en exécuter d'autres, qui ne feroient que mettre le trouble par tout? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés, comme c'eſt la coutume, on s'adreſſera enfin aux Magiſtrats ſéculiers, & on fera de nouveaux *factums* bien plus forts encore que le premier. Cependant je vous dirai, que ce n'eſt pas moi qui ai fait celui qui a paru (*a*). On attend que le P. Hazard ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ſes Supérieurs l'en empêcheront : car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui ſuffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Egliſe. La langue qui s'eſt répandue en injures, dit S. Grégoire, ne les déſavoue pas en ſe taiſant ſimplement; & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces, ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une rétractation chrétienne qui puiſſe obtenir de Dieu le pardon d'un tel péché. Je vous en ai envoyé un modele. Mais je vous prie d'y ajouter un Décret de la dixieme & derniere Congrégation des Jéſuites ſur cette matiere, que vous nous avez envoyé autrefois, ſi je ne me trompe. Vous le trouverez dans la ſeconde des deux lettres au S^r. Dubois, qui vous ont été envoyées il y a près de trois ans.

Ce que vous mandez d'Avignon eſt bien horrible. Un Simoniaque, qui vend des diſpenſes pour faire promovoir aux Ordres des gens rejetés pour leur incapacité, & pour le déréglement de leurs mœurs, du Séminaire d'un ſaint Cardinal, reçoit lui-même, dans le même tems, tous les Ordres juſqu'à l'Epiſcopat *inclaſivè*, pour être Miniſtre de ſa Sainteté dans un Royaume; ce qui lui ſera peut-être un degré pour devenir Cardinal! Vous m'aſſurez que le Pape ne ſait rien de l'abus ces diſpenſes, qui ſeroient très-méchantes, quand elles ne ſeroient pas ſimoniaques, & qu'il n'auroit garde d'approuver cette conduite. Je le crois comme vous. Mais cela arriveroit-il, ſi on avoit plus de ſoin de choiſir des Miniſtres d'une probité reconnue; & ſi on étoit auſſi touché que l'on devroit de ces trafics honteux? Auroit-on négligé, comme on a fait, d'arrêter le cours des ſimonies de Liege, ſur leſquelles ils ont reçu tant de mémoires? J'ajouterai encore, que ſi le ſalut des ames étoit leur principale vue, ils ne s'acharneroient pas à tourmenter des perſonnes auſſi capables de le procurer, que le ſont M. Huygens & les Docteurs qui lui ſont unis, qui font de très-grands biens en ce pays-ci,

(*a*) C'eſt en effet le P. Gerberon qui en eſt Auteur.

& qui en feroient encore bien davantage, ſi on ne les perſécutoit, au lieu de les protéger. Tout cela me fait trembler pour un Pape d'ailleurs ſi bon, & qui a de ſi bonnes intentions. Car enfin, pourquoi avoir tant de paſſion de faire reconnoître des autorités conteſtées, & employer ſi peu, pour la réformation de l'Egliſe, celle qu'on ne conteſte point, & qu'on n'a reçue que pour l'édification, & non pour la deſtruction; au lieu qu'on en uſe bien moins pour édifier que pour détruire, en diſpenſant, ſans néceſſité, mais non ſans gain, des regles & des Canons.

Ce que vous mandez du pauvre Dioceſe d'Alet, eſt un grand ſujet de gémiſſement (*a*). Il faut adorer Dieu, qui ſauvera ſes Elus malgré la malice des hommes: *Novit Dominus qui ſunt ejus.*

Quand les regles ne ſont plus en vigueur, & qu'on n'eſt pas en état d'eſpérer qu'on aboliſſe de certaines coutumes, qui ſont contraires aux Canons, telles que ſont les permutations & les réſignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent ſervir dans la vue de procurer un grand bien à l'Egliſe, comme eſt de mettre un bon Paſteur dans une paroiſſe.

(*a*) „ M. de Melian, Evêque de Gad, eſt „ venu à Alet, où il gouverne ſous l'autorité „ de M. de Valbelle; comme M. de Valbelle „ gouverne à S. Omer, ſous l'autorité de M. „ de Suze, transféré à Agen. „ [C'eſt le refus des Bulles pour l'affaire des IV. articles du Clergé, qui occaſionnoit ce déſordre.] „ M. de „ Melian, à ce qu'on m'écrit, eſt un bon „ homme, à demi imbécille, qui a avec lui un „ Eccléſiaſtique qui lui a été donné par ſes parens: les autres diſent par les Jéſuites. Il a „ défendu de recevoir & de laiſſer célébrer „ aucun Eccléſiaſtique du Dioceſe de Pamiers, „ qui ne ſoit ſoumis au Sieur Dandaure. „ *Lettre de M. du Vaucel à M. de Neercaſſel, du 15. Décembre 1685.*

LETTRE DXL.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur l'Année Chrétienne, l'Ortographe, &c.*

23 *Janv.* 1686. SI M. Le Tourneux eſt revenu de la campagne, je vous ſupplie de lui faire mes recommandations, & de l'aſſurer que je ſuis charmé de ſon *Année Chrétienne*, & que j'en lis tous les jours quelque choſe avec une ſatisfaction incroyable; mais qu'il doit prendre garde quand on la réimprimera, que ce ſoit ſur une copie bien corrigée: car il y a bien des fautes; & il faudroit mettre par tout *ſanctifier*, *ſanctification*, *ſanctuaire*, au lieu de *ſantification*, *ſantifier*, *ſantuaire*. Il y a auſſi quelque ortographe qui ne me plait pas; comme libertés, au lieu de libertez, &c. MM. de l'Académie ont eu grand tort de ne pas regler l'ortographe, avant que d'imprimer leur Dictionnaire. Comme cela eſt arbitraire, tous les eſprits raiſonnables les auroient ſuivis; & ainſi l'ortographe auroit été uniforme.

Mais

Mais je voudrois qu'ils euſſent pour regle de garder les lettres qui ſervent à marquer l'origine des mots, quand ils ne nuiſent de rien à la prononciation : comme les *y* dans *myſtere*, & autres mots qui l'ont dans le grec & dans le latin, & de même les *th*, *orthodoxe*, au lieu que l'on s'aviſe, depuis quelque tems, d'écrire *miſtere* & *ortodoxe*. Il en faudroit parler à M. Racine. Vous voyez que tout cela n'eſt guere à propos à votre égard ; mais j'ai ſuivi les penſées qui me ſont venues en écrivant. Je ſuis tout à vous. Mes recommandations à nos amis & amies ; ſur-tout à ceux qui vont quelquefois dîner chez vous.

LETTRE DLI.

A M. DU VAUCEL. *Sur une nouvelle tempête excitée contre l'*Amor pœnitens *de M. de Caſtorie ; les entrepriſes de l'Internonce de Bruxelles, & les condamnations vagues.*

NOus venons de recevoir votre lettre du 5. Nous ſavions déja la nouvelle *tempête contre l'Amor pœnitens*, par M. l'Evêque de Caſtorie, qui nous avoit mandé en même tems qu'il s'en alloit écrire à ſa Sainteté. Il fera fort bien. Mais je crois qu'il doit ſeulement repréſenter l'horrible ſcandale que cela cauſeroit dans ſa Miſſion, qui eſt déja aſſez affligée par la perſécution que lui font les prétendus Réformés, ſans y ajouter encore ce ſujet de douleur. Je me garderois d'ajouter qu'il eſt prêt de corriger ce qu'ils trouveront à propos. La ſeconde édition eſt publiée ; il n'y a plus à reculer ; mais à défendre fortement un ſi excellent livre, s'ils étoient aſſez imprudens que de le flétrir par une condamnation indéfinie. La 310. du T. IV. 24 *Janv.* 1686.

Des ſix nouveaux ſujets qu'ils prennent de le chicaner, le quatrieme & le cinquieme, comme vous le remarquez fort bien, ſont des points de fait qui ne peuvent être niés que par des ignorans ; & quand il y auroit quelque doute ſur le cinquieme, ce qui n'eſt pas, ce ne ſeroit pas un ſujet de cenſure ; M. de l'Aubeſpine Evêque d'Orléans, en a bien dit davantage.

Le premier marque, qu'ils ne ſavent pas quel eſt le devoir de la créature intelligente envers Dieu, & quelle eſt en même tems l'impuiſſance où nous a mis le péché d'accomplir parfaitement ce devoir pendant cette vie. C'eſt ce qui a fait dire à S. Auguſtin & à S. Thomas, que le précepte d'aimer Dieu de tout ſon cœur, ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je penſe avoir traité cela autrefois dans la Préface de la Tradition de l'Egliſe

ſur les Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le ſecond, il ne faut que les revoyer à l'*Appendix*, où on explique l'opinion de S. Thomas, & les défier de trouver aucun défaut dans la maniere dont a démontré, que l'amour néceſſaire pour recevoir la remiſſion de ſes péchés dans le Sacrement de Pénitence, eſt l'amour de Dieu plus que toutes choſes. On n'a peut-être point encore aſſez fait fort là-deſſus. Je vous prie de le lire de nouveau, & de le bien examiner, pour juger vous même s'il peut y avoir aucune réponſe.

Pour le troiſieme, leur prétention eſt horrible. Ils croient pouvoir cenſurer l'Amour de Dieu (*a*); & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort, contre une opinion auſſi monſtrueuſe qu'eſt celle de prétendre qu'un pécheur, qui n'aime point Dieu, mais qui craint ſeulement d'être damné, peut-être réconcilié avec Dieu.

Je ne ſais comment il eſt arrivé que je n'ai point lu l'Apologie entiere de l'*Amor pœnitens*; mais comme j'en avois lu l'abregé, qui m'avoit extrêmement ſatisfait, je ne doutai point que l'Apologie ne fût auſſi fort bien, & on nous en parla dans le tems que l'on croyoit cette affaire appaiſée. Cela fut cauſe que je n'eus pas la curioſité de la voir.

Diſpenſez-moi de travailler ſur les trente & une propoſitions, & même ſur celle qui me regarde. Je vous en ai dit les raiſons. Je ne le pourrois faire qu'avec un chagrin mortel, tant j'ai d'indignation de tout cela. Et je ne ſais en vérité, ſi je n'en ferois pas malade. Je ſouffre ſans peine les injures & les calomnies qu'on avance contre moi; mais pour les choſes injuſtes & déraiſonnables, je ne ſaurois m'empêcher d'en être vivement touché.

C'eſt l'état où me met préſentement ce qui ſe paſſe ici. L'Internonce ſemble avoir juré d'y tout renverſer, par la réſolution qu'il a priſe de perſécuter les plus gens de bien. Je vous ai donné avis de ſon entrepriſe contre l'élection Canonique du Doyen de Malines. Je penſois que cela n'auroit pas de ſuite, tant cela étoit hors de raiſon. Mais la lenteur ou la timidité de l'Archevêque, & la vigilance de ce Miniſtre à faire réuſſir ſes intrigues, font craindre qu'il n'en arrive un fort grand mal. Il s'eſt expliqué ſur le deſſein qu'il a, de faire exclure de l'élection les trois Chanoines les plus habiles & les plus capables de cette charge; MM. Lacman, Cuypers, Vander Vliet; le premier Docteur, & les deux autres Licencés de la Faculté de Louvain, pour les prétextes du monde les plus injuſtes: M Lacman & M. Vander Vliet, parce que ce dernier, qui enſeignoit dans le Séminaire, dont le premier eſt Directeur, avoit ſoutenu une petite Theſe (ſans que le premier en ſût rien) où l'Inquiſition de Rome a cru avoir trouvé quelque choſe con-

(*a*) C'eſt-à-dire, la néceſſité de l'amour de Dieu pour être juſtifié.

tre le ſeau de la Confeſſion. Il a fait voir qu'on avoit mal pris ſa penſée. Mais cela même eſt un crime, de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'eſt ſur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étroite, parce que cette Theſe s'étoit ſoutenue dans ſon Séminaire, & qu'on l'exclut maintenant du Doyenné de ſon Chapitre, auſſi bien que l'Auteur de la Theſe. Pour M. Cuypers, c'eſt, qu'étant Curé dans Bruxelles avant qu'il fût Chanoine de Malines, il avoit été prié, par tous les autres Curés du Dioceſe, d'expliquer leur pratique touchant les ſept points, que l'Inquiſition s'étoit aviſée de condamner, ſans les avoir ouis. Vous ſavez que je vous ai écrit diverſes lettres touchant cette affaire des ſept points, pour tâcher de ſavoir ce qui les avoit portés à les condamner, & que vous ne l'avez jamais pu apprendre, quelque diligence que vous ayiez pu faire pour cela. Et cependant, parce que des Curés ſe ſont pas expliqués pour juſtifier leur conduite, celui d'entr'eux qui a écrit pour la cauſe commune, a commis en cela un ſi grand crime, au jugement de ces MM. les Romains, qu'il s'eſt par là rendu indigne de pouvoir être élu Doyen de Malines. Et c'eſt pour cela que l'Internonce a demandé que l'élection fût différée de deux mois, afin qu'il eût le tems de faire venir ces excluſions en bonne forme; ou plutôt, afin de pouvoir dire, qu'il a ordre de ſa Sainteté d'empêcher que nul de ces trois Chanoines ne ſoit élu Doyen. Car il s'eſt mis en poſſeſſion de ne point montrer ſes ordres, en prétendant qu'on l'en doit croire à ſa parole. Si ce n'eſt pas là *dominari in cleris*, contre ce que défend ſi expreſſément le premier des Papes, je ne ſais ce que ce pourroit être.

Ce n'eſt pas encore tout le mal que l'on craint. On appréhende que, pour avoir de quoi tourmenter tous ceux qui auront de la conſcience, il ne faſſe venir quelque Formulaire, ou pour le ſens de Janſénius, ou pour le contraire des ſept Articles, ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit, malheur à ceux qui auroient eu part à une ſi damnable invention; & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans de Jéſus-Chriſt pour le ſervice du Diable: *Non enim uno modo ſacrificatur transgreſſoribus angelis*, comme dit S. Auguſtin.

Nous venons de recevoir des lettres de M. de Caſtorie, avec celle qu'il écrit au Pape, qu'il nous prie de vous envoyer après l'avoir lue. Elle nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger ce qu'on trouvera de mal dans ſon livre. Mais cela ſe peut ſupporter s'adreſſant au Pape. Tout le commencement, où il rend compte à ſa Sainteté de l'état de ſon Egliſe, eſt fort favorable, & fort propre à ſe faire écouter du Pape, & à concilier ſa bienveillance. Mais il faut, s'il vous plaît, ſuppléer à ce qu'il n'y a pas mis, en cherchant quelqu'un qui repréſente fortement à ſa Sainteté, que rien ne rendroit l'Inquiſition plus odieuſe, que ſi on ſouffroit qu'elle fît cette injure à un Prélat

d'un ſi grand mérite, & qui a tant de beſoin de réputation & d'autorité pour pouvoir ſervir tant d'ames. Il faut eſpérer que le Pape ſe portera mieux, & qu'il ſera plus acceſſible quand cette lettre arrivera.

Nous croyons qu'il n'y a perſonne qui pût mieux faire que vous ce que vous propoſez, de faire voir l'injuſtice & le ſcandale de ces condamnations vagues & indéfinies, d'Auteurs recommandables d'ailleurs pour leur dignité & pour leur mérite. Vous pouvez vous appliquer à ſavoir toutes les formes de ces Congrégations; comment les choſes s'y délibérent & s'y réſolvent; quelles ſont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont paſſé de la prohibition des livres des hérétiques à celle des meilleurs Catholiques. Il ſeroit très-bon d'avoir des mémoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bévûes; vous enquerir, par exemple, s'il eſt vrai qu'ils aient condamné le livre de Tritheme, qui a pour titre *Steganographia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in-12, qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que, de tems en tems, on le réimprime, en y ajoutant celles de depuis. Si cela eſt, je vous prie de nous en envoyer un par la poſte.

LETTRE DLII.

Au même. *Sur une lettre du Prince de Heſſe-Rhinfels au Général des Jéſuites; les Theſes monſtrueuſes d'un Auguſtin de Louvain; une lettre d'un Récollet écrite à Rome contre M. de Caſtorie; & ſur le grand nombre de Huguenots qui ſe convertiſſoient en France.*

La 311. du T. IV. 1 *Fevr.* 1686.

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Ayant reçu de moi la copie du modele de rétractation, au lieu de l'envoyer au P. Hazard, comme je lui avois propoſé de faire; l'ayant jugé *trop bargneux* (c'eſt ſon terme) pour ſe rendre à une choſe ſi raiſonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Général qu'il connoit, & à qui il avoit déja écrit, pour lui ſouhaiter une heureuſe année. Il nous a envoyé la copie de ſa lettre. Elle eſt très-forte, & il y a joint trois pieces. 1°. Sa lettre au P. Hazard. 2°. La réponſe du P. Hazard. 3°. Le modele de rétractation, dont il dit dans ſa lettre au Général: *Que cela lui ſemble tellement raiſonnable & équitable, que c'eſt le moins qu'on pût demander du P. Hazard; & qu'ainſi ſa Paternité Révérendiſſime ne pourroit faire qu'une choſe autant agréable à Dieu comme tout enſemble auſſi profitable pour le P. Hazard même.*

de l'y faire enfin de bon gré condeſcendre, au lieu d'aigrir davantage cette affaire. Il ſeroit bon de faire entendre cela à quelque perſonne raiſonnable, qui ſeroit ami des Jéſuites, afin de perſuader au Général de prendre ce parti-là, que tous les gens de bon ſens jugeront ſans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours, les Theſes d'un Auguſtin nommé Clenaerts, qui a depuis peu paſſé Docteur en la Faculté de Louvain. C'eſt une eſpece de monſtre compoſé de trois parties bien différentes, comme la chimere des anciens Poëtes. La premiere contient de très-bons ſentimens touchant la grace & la contrition. La ſeconde un acharnement contre le livre de Janſénius, comme contenant les cinq Propoſitions; ce qu'il avoue avoir fait par repréſailles; parce que M. van Eſpen avoit réfuté dans ſa Diſſertation Canonique, *De vitio Peculiaritatis & de Simonid &c.* l'opinion du P. Lupus, qui dit, que les Monaſteres mêmes riches peuvent exiger des dots; *Quid de invaſione Janſenii (doctrinam non virum intelligo) conqueri poſſet quiſpiam, ubi Lupus multis titulis illuſtrior Janſenio, invaditur tam impetuoſe? Quid ſunt repræſalia?* La troiſieme ne ſont que des corollaires contre M. van Eſpen, où ce nouveau Docteur prend pour une guerre déclarée aux moines, de ce que M. van Eſpen explique dans ſa Diſſertation, ce que le Concile de Trente & Clement VIII. enſuite ont dit être néceſſaire, afin que les Religieux obſervaſſent comme ils doivent leur vœu de pauvreté. Quand les ſentimens de ce pieux Juriſconſulte auroient paru trop ſéveres à des Moines, qui doivent avouer, qu'il y en a dans leur Ordre qui font profeſſion d'être plus réformés qu'eux (tels que ſont en France tous ceux de la Province de Bourges) eſt-ce un ſujet de dire, qu'on leur fait la guerre; qu'on les calomnie, qu'on les déchire, & de menacer ceux qui n'ont fait que ſoutenir ces opinions qu'ils ont cru véritables, que les Moines les traiteront d'une ſorte, qu'ils auront ſujet de s'en repentir? C'eſt ce que fait l'Auteur de ces Theſes. *Plura nobis ad manum ſunt, quæ magno impetu proponemus, ſi quis deinceps auſus fuerit veritatem agnitam impugnare. Verbo dico: Monachi relinquantur in pace, vel pœnitebit invaſores. Necdum, ut ita dicam, incepimus. Adverſarios ſuos non magè quàm latratus caninos lunæ, timent Monachi..... Subſcribe voto illius & noſtro: Monachos in pace relinque, ſicque animæ & famæ tuæ plurimùm conſulueris:* Eſt c'eſt ce qu'il appelle dans la même page *charitatem monaſtico-practicam.*

On pourroit eſpérer qu'on réprimeroit à Rome de ſi honteux emportemens. Mais ce faiſeur de Theſes a cru s'être mis à couvert de tout ce qu'il pourroit craindre de ce côté-là, par ſes repréſailles contre Janſénius, & par ce qu'il dit dans ſa Theſe cinquieme. *Damnatum eſto quod damnat Roma; intactum eſto, quod non tangit Roma.*

On ſait de bonne part, mais on ne peut dire comment, (a) qu'un Récollet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Caſtorie, que la condamnation de ſon livre ſeroit bien agréable en ce tems-ci. *Quando, ut facilè creditur colludit Hollandis omnes Religioſos extirpare volentibus ob commotiones gallicas contra hæreticos.* Seroit-on capable d'ajouter foi à Rome à une ſi horrible calomnie ?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre ſous ce titre : *Le Mercure Galant.* Ce titre eſt bien ſot; mais il ne laiſſe pas d'y avoir de fort bonnes choſes. Nous avons vu les deux derniers mois de Novembre & de Décembre. Il y a des relations fort particuliers des converſions des hérétiques dans les Provinces où il y en avoit le plus, par leſquelles il paroît qu'il y en a un fort grand nombre qui ſont convertis de fort bonne foi, & après des conférences fort raiſonnables. Je ne ſaurois croire que ces relations ſoient fauſſes, ſi ce n'eſt par omiſſion. Je m'explique. C'eſt qu'apparemment on y diſſimule la maniere dont on a traité ceux qui ſont demeurés opiniâtres après la converſion du plus grand nombre. Et ainſi, ce que diſent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitemens, peut être vrai au moins en partie, ſans que ce qui eſt dans le *Mercure Galant* ſoit faux, parce que ces différentes relations regardent différentes perſonnes. Or on peut juger aiſément, en comparant enſemble le Mercure & les Gazettes, que le nombre de ceux dont parlent les Gazettes n'eſt preſque rien en comparaiſon de ceux dont parle le Mercure. Et ainſi, comme dans les choſes morales *denominatio debet ſumi à potiori parte*, on peut dire que le Roi a eu le bonheur d'éteindre l'héréſie dans ſon Royaume, & que ces Gazetiers Proteſtans ſont de grands menteurs, quand, ſur les exemples de quelques particuliers, que la crainte auroit portés à ſe convertir par hypocriſie, ils veulent faire croire, que plus de ſept ou huit cent mille perſonnes, qui ſe ſont fait Catholiques, ne ſont que des hypocrites, qui conſervent toujours leur religion dans le cœur,

(a) [Ce Récollet, par mépriſe, ayant mis ſa lettre à la poſte décachetée, & le Directeur ayant eu la curioſité de la lire, il crut en pouvoir laiſſer tirer copie par M. Erneſt ſon ami.]

LETTRE DLIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Oeuvres de charité dont il ſe charge. Il demande avis ſur un projet de lettre au Chancelier.*

6 *Fevr.* 1686. IL eſt ſans doute que je me dois charger de la charité que Madame de la Houſſaye ne veut plus continuer de faire. Je la reprendrai de bon

cœur. Il y a long-tems que je l'ai promis à Dieu. Il en eſt de même de la ſœur de S. Auguſtin (a) de Sens, ſi Mademoiſelle de Gordes (b) venoit à lui manquer. Comme la maniere dont vous en parlez fait bien craindre que Dieu ne nous l'ôte bientôt, pour la retirer à lui, il faudra donner aux bonnes Religieuſes, qui l'ont reçue avec tant de charité, ce qui reſtera à payer de ce qu'on leur avoit promis. On ne doit pas plaindre ces ſortes de charités; elles ſont trop bien employées.

On vous envoye un projet, (c) qui doit être communiqué à M. de L'iſle (d) & à M. de Betincourt. (e) S'ils en approuvent le deſſein, ils pourroient envoyer les remarques, ſans renvoyer le projet, dont on a retenu le brouillon. On y trouvera des chiffres, qui marquent les alinea du brouillon 1. 2. 3. &c. Et ainſi on trouvera ſans peine les endroits qu'on aura corrigés. Et lorſqu'on aura eu ces avis, on pourra l'envoyer au net, d'aujourd'hui en quinze jours. S'il n'y a guere d'eſpérance que cela faſſe quelque choſe, on ne voit pas au moins que cela puiſſe rien gâter; & on ne ſauroit être pis que l'on eſt. L'occaſion que l'on prend d'écrire paroit fort naturelle, & peut-être qu'un homme, d'une auſſi grande probité que celui à qui on s'adreſſe, n'aura pas tant de conſidérations humaines, & ſera plus diſpoſé à ſuivre les mouvemens de ſa conſcience, s'il croit que l'on a raiſon.

Pour les lettres (f), je ſuis étonné que ceux qui ont acheté les premieres n'aient pas de curioſité pour avoir la ſuite: vu ſur-tout que les 5, 6, & 7, & même la huitieme & la neuvieme ſont plus belles que les quatre premieres. Mais eſt-il poſſible que vous ne trouviez point d'amis qui vous aident à faire ce débit? L'Abbé Couturier, M. Baumeſnil, & beaucoup d'autres perſonnes que ceux-là connoiſſent, n'ont-ils plus de zele pour leurs anciens amis? Mais j'ai tort de vous rien dire là-deſſus. Vous êtes ſur les lieux, & vous voyez les choſes de plus près que moi.

Vous aurez vu l'ami (g) qui vous doit dire de nos nouvelles, ou vous le verrez bientôt après cette lettre reçue. Il eſt de bon conſeil & très fidele. Je penſe qu'on fera bien de lui montrer le projet, & de lui en demander ſa penſée. Le Marquis d'Angennes frere de Dom Lamy à épouſé une parente de M. Le Chevalier. Il eſt ſi honnête homme, qu'on pourroit lui parler de ce deſſein, s'il eſt à Paris. Peut-être qu'il voudroit bien ſe charger de rendre la lettre, & de donner avis enſuite de ce que cela ſeroit devenu. M. Iſaly eſt auſſi ami très particulier de M. de Fourcy (h). Ce ſeroit encore une voye à tenter. Ce ne fut que Dimanche au ſoir que cette pen-

(a) Marie-Magdeleine.
(b) Mademoiſelle des Vertus.
(c) C'eſt le projet ſuivant d'une lettre à M. le Chancelier Boucherat.
(d) Duguet.
(e) Nicole.
(f) Au P. Mallebranche.
(g) M. Bagot, Chanoine de Tournai.
(h) Gendre de M. le Chancelier Boucherat.

ſée me vint, en cauſant avec nos deux amis. Ils ne la rejetèrent pas, & je me mis à y travailler le lendemain. Elle n'a pas de brillant; mais il me ſemble qu'elle dit ce qu'il eſt à propos de dire, & qu'il ne ſeroit pas aiſé d'y répondre, en faiſant voir qu'on n'a pas droit de ſe plaindre. Je ne crois pas qu'on la doive montrer à M. le Doux. Il eſt trop pointilleux; & cette affaire échouera ſi on la remet à ſon avis.

On ne vient que de penſer au terme de *Grandeur*. Il en faudra ſemer en divers endroits de la lettre. Que nos amis y faſſent reflexion, & qu'ils mettent auſſi la fin comme elle doit être. On n'a pas eu le loiſir de la faire.

LETTRE DLIV.

A M. LE CHANCELIER.

[LOUIS BONCHERAT, COMTE DE COMPANS, &c.]

MONSEIGNEUR,

I.

Envoyée à Paris le 6 Février 1686.

DAns l'état où la Providence m'a mis, je n'ai pas ôſé méler ma voix aux Congratulations que vous avez reçues de toute la France, pour la juſtice que S. M. a rendue à votre mérite, en vous élevant à la premiere charge de ſon Royaume; mais j'ai cru que ce ſeroit mieux lui en témoigner ma joie, que de lui donner occaſion d'en faire une des principales fonctions, qui eſt la protection des perſonnes innocentes: en quoi je ne fais que ſuivre ce que j'ai fait autrefois envers votre très illuſtre prédéceſſeur, & ce que l'on m'a aſſuré qui ne lui avoit point été déſagréable.

II.

Il y a plus de ſix ans, qu'ayant eu de grandes raiſons de me retirer, pour n'être pas expoſé à mille bruits deſavantageux que l'on prenoit ſujet de faire courir de moi, de ce que j'ai beaucoup d'amis que je ne pouvois empêcher de me venir voir, & que diverſes perſonnes, dont la plupart m'étoient inconnues, s'aviſoient de m'écrire des Provinces, je crus en devoir rendre compte à feu M. le Chancelier, afin qu'il en pût informer S. M. s'il le jugeoit à propos, & qu'on ne me fit pas un nouveau crime de ma retraite.

III.

III.

Je me trouve aujourd'hui dans une ſemblable néceſſité d'avoir recours à ſon très digne Succeſſeur; non tant, Monſeigneur, pour vous rendre compte de ma conduite, que pour obtenir cette grace de votre bonté, que je puiſſe ſavoir quel eſt le ſujet de la maniere dont on me traite, & ce que je pourrois faire pour adoucir une diſgrace, que ma conſcience ne me reproche point avoir méritée, n'ayant jamais eu dans le cœur que les ſentimens de la plus parfaite fidélité, & de la plus profonde vénération, que puiſſe avoir un ſujet pour le meilleur Prince du monde. (C'eſt au moins certainement ce qu'ont cru voir en moi tous les étrangers qui me connoiſſent, juſques à y trouver de l'excès, & à me reprendre comme d'un défaut, de ce que j'étois trop paſſionné pour mon Roi.)

IV.

Il faut bien cependant qu'on ait donné à S. M. une idée de moi bien différente de ce que je ſuis dans la vérité, ſi c'eſt d'elle que viennent les ordres qui s'exécutent avec tant de rigueur contre tout ce qui me regarde. Quelque zele que Dieu m'a donné pour ſon Egliſe, & l'inclination, que je puis dire avoir ſuccée avec le lait, pour le maintien de l'autorité Royale, firent que je ne pus m'empêcher, il y a trois ou quatre ans, décrire contre un livre qui a pour titre, *la Politique du Clergé*, tant il me parut plein de malignité & d'emportement contre le Roi & la Religion Catholique. Ceux qui ont lu les deux livres que j'ai faits contre cet ouvrage ſéditieux, ſont demeurés perſuadés qu'ils auroient pu être utiles pour la converſion des hérétiques, & pour juſtifier la conduite que S. M. a tenue pour les ramener à l'Egliſe; mais cela n'a pas empêché qu'on n'ait regardé, comme une entrepriſe criminelle, d'avoir tenté de les faire entrer en France; & preſque toute l'édition du ſecond livre ayant été arrêtée avec une partie de celle du premier, on a ſupprimé tout cela, pour punir le public de ce que j'en ſuis l'auteur.

V.

Des perſonnes de fort grand mérite & fort éclairées, m'ayant engagé depuis à réfuter les erreurs d'un nouvel Auteur *, qu'il eſt aiſé de juger pouvoir être préjudiciables à la Religion, une partie de ce que j'ai fait ſur cela ayant été vu à Paris & fort approuvé, il paroit néanmoins qu'on n'a pas laiſſé de donner des ordres de n'y en laiſſer rien entrer.

* Le P. Malle-branche.

VI.

Cela eſt ſans doute, Monſeigneur, fort extraordinaire. On peut ne pas aimer un auteur, ſans que ce ſoit une raiſon de priver l'Egliſe du fruit qu'elle pourroit recevoir de ſes ouvrages. On n'uſe pas même de cette rigueur envers les livres des hérétiques, lorſqu'ils ne contiennent que des vérités qui leur ſont communes avec nous. On le voit par les Journaux des Savans, qui marquent les libraires de Paris chez qui ces livres ſe vendent, quoiqu'imprimés en des païs hérétiques, tel qu'eſt tout nouvellement le livre d'un Proteſtant Anglois imprimé à Oxfort, pour prouver la foi de la Trinité par les Saints Peres qui ont précédé le Concile de Nicée.

VII.

Il eſt donc clair, Monſeigneur, que ce que l'on a fait à mon égard, n'eſt pas une ſuite d'un ordre général dans lequel je me ſerois trouvé enfermé; mais que ce doit être par un ordre particulier. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup de livres que l'on empêche avec raiſon qui n'entrent dans le Royaume; mais ſi on en excepte ceux que l'on auroit contrefaits, ce qui ne regarde pas les miens, ce ne ſont pas des livres qui ſeroient bons en eux-mêmes; mais des livres ou ſéditieux, ou impies, ou infames, ou contraires aux bonnes mœurs.

VIII.

Je ne m'en plains pas, Monſeigneur, comme ſi ceux qui le font n'avoient pas le pouvoir & l'autorité de le faire. Ce ſeroit être fort mauvais ſujet que de diſputer à ſon Souverain le pouvoir qu'il tient de Dieu, & dont il n'a à rendre compte qu'à Dieu; mais ce ſeroit n'avoir pas l'opinion qu'on doit avoir de la piété & de la juſtice de S. M., que de n'être pas perſuadé, que ſon intention eſt toujours de n'uſer de ſa puiſſance que dans les choſes qui lui ſemblent juſtes. Et ainſi, ne pouvant croire que le Roi ait donné des ordres ſi extraordinaires contre des livres très-innocens, que pour de très-grandes raiſons, je me trouve forcé de penſer avec douleur, qu'il faut néceſſairement qu'on lui ait rendu ma perſonne bien odieuſe, & qu'on m'ait dépeint dans ſon eſprit avec des couleurs bien noires.

IX.

Comme rien ne me ſauroit être plus ſenſible, toute la grace, Mon-

ſeigneur, que je demande, proſterné en eſprit aux pieds de S. M., eſt que je puiſſe ſavoir les cauſes de ma diſgrace; afin que, ſi elles ſont bien fondées, je puiſſe m'en humilier, & devant Dieu, & devant les hommes, & réparer les grandes fautes que j'aurois commiſes ſans y prendre garde, en toutes les manieres que l'on me l'ordonneroit: ou que je puiſſe m'en juſtifier, ſi elles n'ont pour fondement que des impoſtures, ou des choſes innocentes, dont on m'auroit fait de grands crimes, en les déguiſant dans les rapports qu'on en auroit faits à S. M.

X.

J'ai appris deux choſes qui pourroient bien avoir contribué à me cauſer ce malheur. On m'a fait voir une lettre de Rome, où l'on mandoit que M. le Cardinal d'Eſtrées avoit dit, que j'avois beaucoup de part au livre *De Libertatibus Eccleſiæ Gallicanæ*; & que, ſi je ne l'avois fait, je l'avois au moins revu & corrigé. Ce ſage Cardinal n'aura pas dit cela de lui-même; il faut bien que quelques perſonnes l'en aient tellement aſſuré, qu'il n'ait pas cru en pouvoir douter; & dans la place où il eſt, il n'aura pas manqué d'en écrire en Cour. J'avoue qu'on ne peut avoir cru cela de moi, ſans en avoir une très-méchante opinion. Car on ſait aſſez combien j'ai toujours été éloigné des opinions que l'on ſoutient dans ce livre *des Libertés de L'Egliſe Gallicane*, & que Dieu m'a fait naître d'une famille qui a toujours été très-attachée aux anciens & véritables ſentimens de l'Egliſe Gallicane. Je ne pourrois donc avoir eu quelque part à ce livre, qui les combat, que par un très méchant eſprit, & en me laiſſant emporter par quelque façon de vengeance, ou de dépit, à agir contre ma conſcience. Mais comme ce ſeroit un degré de méchanceté tout à fait extraordinaire, & qu'il n'y a rien au monde, graces à Dieu, dont j'aie toujours eu plus d'horreur, que d'une telle duplicité, j'ai, Monſeigneur, tant de confiance en votre juſtice, que ſi on avoit ſurpris la religion de S. M., en l'animant contre moi par cette impoſture, vous voudriez bien l'aſſurer qu'il n'y a nulle apparence à ce qu'on m'impute; que je défie qui que ce ſoit d'en apporter la moindre preuve, & que je ſuis prêt au contraire d'en donner de très claires de la fauſſeté d'une ſi incroyable accuſation.

XI.

Il n'y a pas plus de vérité en ce que je ſais qu'on a encore dit de moi, que j'ai des intrigues à Rome, & que j'ai travaillé à empêcher que le Pape ne terminât l'affaire de la Régale, aux conditions que le Roi lui a propoſées. Mais pardonnez-moi, Monſeigneur, ſi j'oſe dire que c'eſt encore

un bruit très faux qu'on a fait courir, pour me rendre odieux à S. M.

XII.

Je ne diſſimulerai pas que je puis quelquefois écrire à Rome à un particulier fort ſavant & fort homme de bien, qui m'honore de ſon amitié. Mais nous nous écrivons comme des amis, qui s'entretiennent de quelques nouvelles, & qui ſe diſent librement l'un à l'autre ce qu'ils en penſent, ſans que cela aille plus loin. Je ne crois pas que cela ſoit jamais appellé intrigue. Je ne nierai pas auſſi, qu'il n'y a pas long-tems que cet ami me manda, que l'on diſoit à Rome, qu'il ne tenoit qu'au Pape d'accommoder l'affaire de la Régale, à des conditions fort honnêtes & fort raiſonnables, & qu'il étoit bien fâcheux qu'il ne le fît pas. Mais tant s'en faut que je n'aie pas été en cela de ſon avis, que je lui témoignai une vraie douleur de ce que cela ne ſe faiſoit pas; & je proteſte devant Dieu, que, ſi j'y pouvois quelque choſe, je donnerois de mon ſang pour voir l'accompliſſement de cette bonne œuvre.

XIII.

Il y a tout lieu de croire que ce ſont de ces ſortes de bruits, qu'on a fait paſſer pour des faits conſtans, qui, ayant fait impreſſion ſur l'eſprit de S. M., ont attiré des ordres ſi extraordinaires, que, juſqu'à cette heure, on n'en avoit point vu d'exemple. Car ce ſeroit faire tort à ſa bonté & à ſa juſtice, que de s'imaginer qu'ils ne ſont fondés que ſur des ſoupçons de Janſéniſme, auxquels Elle a déclaré ſolemnellement, par des Arrêts de ſon Conſeil, qu'Elle ne vouloit point qu'on s'arrêtât, lorſqu'Elle a regardé comme un grand bien pour ſon Royaume, ce qu'avoit fait Clément IX, d'heureuſe mémoire, pour rendre la paix à l'Egliſe de France.

XIV.

Je me ſouviendrai toute ma vie, avec un ſentiment de reconnoiſſance qui ne m'eſt point depuis ſorti du cœur, de la bonté qu'eut S. M. en ce tems-là, d'avoir bien voulu que je regardaſſe comme un gage de Sa Royale protection, la liberté qu'Elle daigna me laiſſer prendre de me jetter à ſes pieds, pour l'aſſurer de ma très-humble obéiſſance & de mon inviolable fidélité. On ne ſauroit dire, Monſeigneur, que j'aie rien fait depuis ce tems-là à l'égard des conteſtations que cette paix avoit terminées, qui m'ait dû faire perdre les bonnes graces de S. M. Il me ſemble donc que ce n'eſt pas à cela qu'on doit rapporter ce qui m'en auroit rendu indigne.

XV.

Que ſi je me trompe, parce qu'on auroit donné au Roi d'autres impreſſions de ce qu'on appelle Janſéniſme, que celles qu'il a paru en avoir au tems de la paix de l'Egliſe, j'avoue, Monſeigneur, que je ne ſais comment m'y prendre pour me juſtifier ſur ce point. Car que faire pour montrer qu'on n'eſt pas coupable, quand on ne ſauroit ſavoir de quoi on eſt accuſé? Or c'eſt l'état où ſont réduits, depuis trente ans, ceux que de certaines gens ont entrepris de décrier dans le monde ſous le nom de Janſéniſtes. On les a fait paſſer, dans une infinité de libelles, pour une ſecte d'hérétiques. Ils s'en ſont défendus par cet argument bien court & bien déciſif. Nulle ſecte d'hérétiques ſans quelque dogme hérétique, qui ſoit ſoutenu par ceux que l'on prétend faire paſſer pour cette ſecte. On n'a jamais pu marquer aucun dogme hérétique que l'on ait pu faire voir être ſoutenu par ceux à qui on donne le nom de Janſéniſtes. C'eſt donc une calomnie très criminelle devant Dieu, que de les faire paſſer pour une ſecte d'hérétiques. Leurs adverſaires ont été réduits à mettre leur héréſie en ce qu'ils refuſoient d'avouer, que les cinq Propoſitions euſſent été tirées du livre de Janſénius, & condamnées dans ſon ſens. Mais on a fait voir en tant de manieres qu'il ne peut y avoir en cela qu'une queſtion de fait, dont on ne ſauroit faire une matiere d'héréſie ſans renverſer le fondement de la foi, qui doit être la révélation divine, qu'on n'oſe plus maintenant alléguer cela pour rendre les gens hérétiques. Et ce fut ſur la vérité contraire à cette erreur que ſe fit la paix de l'Egliſe, enſuite de ce qu'en écrivirent vingt Evêques au Pape & au Roi, dans les lettres qui ont été depuis alléguées pour preuve de nos libertés dans le livre de M. Gerbais, ſi ſolemnellement approuvé par le Clergé de France.

XVI.

Il eſt vrai auſſi qu'on ne s'arrête plus à cela pour donner de l'éloignement à S. M. de ceux qu'on appelle Janſéniſtes. On ſait qu'un de ceux qui y travaille le plus efficacement, a dit à une perſonne qui l'a rapporté, parce qu'on ne lui en avoit point fait de ſecret, que le Pape ayant paru très content de leur foi, le Roi l'étoit auſſi; mais que S. M. les regardoit comme une cabale de gens ennemis de ſa perſonne & de ſon Etat; & qu'on le lui avoit ſi bien perſuadé, qu'il ne ſeroit pas aiſé de lui en donner d'autre opinion. On ne croit pas néanmoins que cela fût difficile, ſi S. M. nous faiſoit la grace d'écouter quelqu'un qui lui parlât ſur ce ſujet, & à qui Elle eût la bonté de vouloir bien dire quelles preuves on lui a données d'une diſpoſition auſſi criminelle & auſſi déteſtable que celle qu'on nous attribue,

en nous faiſant paſſer, ce qu'on ne ſauroit dire ſans frémir d'horreur, pour les ennemis de ſon Etat & de ſa perſonne. Car S. M. a trop de juſtice & de conſcience, pour avoir cru de telles choſes ſans preuves. Mais elle ſait bien que des rapports ne ſont pas des preuves, & qu'il faut au moins, pour le devenir, qu'ils ayent été communiqués à ceux de qui on les fait, afin que l'on puiſſe juger par leurs réponſes, s'ils n'ont rien de raiſonnable à y oppoſer. Cela eſt encore plus vrai quand il ne s'agit pas d'une ſeule perſonne, mais d'un nom vague, comme celui de Janſéniſte, ſous lequel on enferme une infinité de perſonnes, qui n'ont entr'elles ni dépendance, ni liaiſon. Car quelle juſtice y auroit-il, par exemple, de me rendre reſponſable de ce qu'un homme que je ne connoitrois pas, auroit pu faire contre le ſervice de S. M., ſous prétexte qu'on le feroit paſſer dans le monde pour Janſéniſte? Je pourrois donc, Monſeigneur, ne répondre que de moi; mais je ſuis très content de ne pas me ſéparer de tous ceux avec qui Dieu a voulu que j'euſſe une liaiſon particuliere. Ne nous ſera-t-il donc point permis de demander pour toute grace, que l'on nous faſſe ſavoir ſur quoi on auroit pu fonder une ſi abominable accuſation, qu'on n'oſeroit la répéter, tant elle donne d'horreur? Que puis-je faire avant cela en mon particulier, que de prendre Dieu à témoin de mon innocence, & de le prier de faire connoître à S. M. ce qu'il a mis au fond de mon cœur d'affection, d'amour, de vénération & d'eſtime pour ſa perſonne ſacrée? C'eſt la plus grande ſatisfaction que je puiſſe avoir au monde, avant que de le quitter.

XVII.

Je n'ai pas cru devoir compter, entre les cauſes de ma diſgrace, le malheur que j'ai de n'être pas bien avec quelques perſonnes que S. M. honore de ſa confiance. Car il pourroit n'y avoir pas de ma faute; & il eſt de la grandeur d'un Roi, qui gouverne par lui même, de ne pas prendre ſi abſolument le parti de ceux qui l'approchent, que, ſur les jugemens déſavantageux qu'ils peuvent faire de quelques autres de ſes ſujets, il condamne ces derniers ſans les avoir entendus.

XVIII.

Je penſois, Monſeigneur, n'avoir plus qu'à conclure cette longue lettre, lorſqu'on m'en a fait voir une de Paris, qui portoit ces termes: *On s'eſt apperçu que les Janſéniſtes triomphoient de la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Proteſtans les plus qualifiés & les plus habiles les eſtimoient, & ne vouloient être inſtruits que par eux, & que tous les Calviniſtes convertis groſſiſſoient leur parti, ſur le chapitre*

de Rome, des Caſuiſtes, &c.; & l'on a été ſi animé, que l'on en veut encore plus aux Janſéniſtes qu'aux Proteſtans.

XIX.

J'ai bien de la peine à croire que cela ſoit vrai; mais s'il en étoit quelque choſe, ce ſeroit, Monſeigneur, une nouvelle preuve que les préventions que l'on a de ceux à qui on donne ce nom, ſont bien injuſtes. Car peut-on rien concevoir de plus injuſte que de leur vouloir du mal, ou parce qu'ils ſont trop bons François & trop attachés à la doctrine de l'Egliſe Gallicane, que le Roi veut qûi s'enſeigne par tout ſon Royaume, ou parce que les plus habiles d'entre les Calviniſtes, qui penſent de ſe convertir, ont de l'eſtime pour eux, ou parce que l'on appréhende qu'il n'y ait trop de perſonnes qui embraſſent ſincerement les ſentimens de l'Egliſe de France dans l'approbation des quatre Articles, & dans l'improbation de la morale relâchée? C'eſt à quoi ſe réduiſent ces nouveaux ſujets que l'on prend, à ce que dit cette lettre de Paris, d'être plus animé qu'à l'ordinaire contre les prétendus Janſéniſtes, & rien n'eſt plus facile que de faire voir combien tout cela eſt déraiſonnable.

XX.

Il n'eſt pas vrai, Monſeigneur, qu'on ait triomphé de ce qu'a dit le Clergé de l'infaillibilité du Pape. Il faudroit pour cela, qu'on en eût tiré avantage dans quelque livre; & c'eſt ce que non ſeulement on n'a pas fait; mais on peut dire qu'on a fait tout le contraire. Car les Docteurs de Douai ayant pris pour prétexte du refus qu'ils faiſoient d'enſeigner les quatre Articles, que les Janſéniſtes en prendroient trop d'avantage, on leur a fait voir, par une lettre imprimée, que c'étoit un faux prétexte, & que les conteſtations paſſées étoient indépendantes de ce que croyoit l'Egliſe Gallicane touchant l'infaillibilité du Pape. C'eſt donc très-injuſtement qu'on nous attribue des triomphes imaginaires, pour avoir ſujet de nous faire des vexations réelles; au lieu de nous ſavoir gré de notre modération d'une part, à ne nous point prévaloir de ce que l'on croit dans le monde nous être ſi favorable, & de notre attachement, de l'autre, aux ſentimens de l'Egliſe de France, appuyés de l'autorité du Roi. Mais en même tems qu'on nous fait ſur cela un procès très-mal fondé, on ſouffre que des Docteurs de Caen ſe moquent impunément de la Déclaration du Roi, & de ce qu'a fait le Clergé, en condamnant la propoſition du livre d'un ſavant Religieux, où il eſt parlé de l'infaillibilité du Pape, comme en a toujours parlé l'Egliſe Gallicane; *parce*, diſent-ils, *que c'eſt rendre douteuſe* la condamnation de l'héré-

ſie Janſénienne : ce qui eſt dire, en bon françois, qu'il faut que le Clergé caſſe ſon Décret des quatre articles, & que le Roi révoque ſa Déclaration; parce que, ne pas croire le Pape infaillible, c'eſt faire revivre ce que ces Docteurs appellent l'héréſie Janſénienne. Pardonnez-moi, Monſeigneur, cette parole de liberté : c'eſt le zele de la gloire de mon Prince qui me l'arrache comme malgré moi. Peut-on n'être pas ſaiſi de douleur, en prévoyant que les Hiſtoriens ſinceres ne pourront s'empêcher de remarquer, comme une tache dans un regne ſi glorieux, tout ce qui regarde le prétendu Janſéniſme, & de le rejeter ſur ceux qui ont abuſé de ſa confiance pour les affaires de l'Egliſe ?

XXI.

Mais ces pauvres Janſéniſtes ſont bien à plaindre, & peuvent bien perdre toute eſpérance qu'on les laiſſe jamais en repos, s'il eſt vrai que l'on prend encore, pour un ſujet de les maltraiter, de ce qui en devroit être un de les eſtimer, à cauſe du ſervice qu'ils peuvent rendre à la Religion & à l'Etat, en contribuant à la converſion ſincere des hérétiques que l'on preſſe de retourner à l'Egliſe. Dans un regne tout plein de merveilles, il ne s'eſt aſſurément rien fait de plus grand, ni qui puiſſe faire donner plus de bénédictions au Roi dans tous les ſiecles à venir, que l'extinction de l'héréſie dans tout ſon Royaume, par le retour de plus d'un million d'ames à l'unité Catholique. Mais S. M. ſait bien que ce n'eût pas été aſſez qu'ils y fuſſent rentrés par une profeſſion extérieure, s'ils fuſſent toujours demeurés intérieurement engagés dans leur héréſie ; & c'eſt pour cela qu'elle n'épargne rien pour leur envoyer des perſonnes capables de les inſtruire. Or qui ne ſait qu'un des plus grands obſtacles pour être perſuadé de la vérité, eſt d'avoir peu d'eſtime pour ceux qui nous la propoſent, & qu'au contraire, une très favorable diſpoſition pour en être perſuadé, eſt d'avoir à l'apprendre de ceux qu'on auroit choiſis ſoi-même, par la bonne opinion qu'on auroit eue de leur probité & de leurs lumieres ? Si on aime donc véritablement le ſalut de ceux que l'on preſſe de ſe convertir, ne doit-on pas s'eſtimer heureux, qu'il ſe trouve des Catholiques en qui ils aient créance, & qu'ils ſoient diſpoſés d'écouter favorablement, à cauſe de la réputation qu'ils ont dans le monde, d'être habiles, ſinceres, & judicieux ? Ne ſeroit-ce pas une dureté de leur refuſer cette ſatisfaction, & une injuſtice manifeſte, d'en vouloir du mal à ceux qui n'auroient point en cela d'autre crime que d'être bons à quelque choſe ? Pourroit-on croire que, parmi des chrétiens, l'envie que l'on porte à des gens de bien les pût rendre criminels ? Cela eſt d'autant plus étrange dans cette rencontre, qu'il ne faut pas s'étonner que des Proteſtans, qui ſongent à ſe faire inſtruire, s'adreſſent à ceux dont ils ſavent que les livres,

ſur

ſur ces matieres, ſont eſtimés dans le monde, & ont ſervi à la converſion des perſonnes les plus qualifiées de leur parti. Cependant, Monſeigneur, il a couru un bruit, qu'un très grand nombre de ces Proteſtans avoient déclaré qu'ils vouloient bien faire profeſſion de la Religion Catholique, mais à condition que ce ſeroit ſelon l'expoſition du livre de M. l'Evêque de Meaux. Ne ſeroit-ce point cela qui auroit déplu à quelques perſonnes, qui auroient rejeté ſur nous ce qu'ils n'auroient pas ôſé trouver mauvais à l'égard de ce pieux & ſavant Prélat ?

XXII.

La derniere des choſes ſur leſquelles on dit qu'on eſt animé contre nous m'eſt la plus incompréhenſible. C'eſt, dit-on, que l'on prévoit que tous ces nouveaux convertis groſſiront notre parti ſur le chapitre de Rome, des Jéſuites, des Caſuiſtes &c. C'eſt-à-dire qu'ils auront apparemment les mêmes ſentimens que nous touchant les prétentions de Rome, en s'attachant comme nous à ce que le Clergé en a déclaré; qu'ils pourront avoir le même éloignement que nous de la morale relâchée des probabilités, que les Evêques de France ont condamnée par tant de cenſures; & qu'ils pourront auſſi ne pas approuver non plus que nous, les efforts que des Jéſuites ont faits pour ſoutenir cette méchante morale, & en particulier le dogme de la probabilité qui en eſt une des plus grandes ſources. Mais que l'on s'imagine tant que l'on voudra que ces nouvelles troupes groſſiront notre prétendu parti; quel remede y auroit-il à cela, & en quoi eſt-ce que cela nous pourroit rendre coupables ? Le Clergé de France a déclaré, qu'une des principales raiſons qui l'a porté à faire ſa déclaration ſur les quatre Articles, a été pour ôter cet obſtacle à la converſion des hérétiques. Eſt-ce qu'on voudroit maintenant qu'ils ſe fuſſent attendus avant leur converſion, que, lorſqu'ils ſeroient Catholiques, ils croiroient ſur cela ce qu'en croyoit le Clergé; mais qu'on ſeroit bien aiſe qu'après leur converſion ils cruſſent tout le contraire, afin de ne pas groſſir le parti des Janſéniſtes ? En ſeroit-il de même de la morale relâchée, & ſeroit-on d'humeur à leur dire : on n'eſt pas fâché que les cenſures des Evêques aient remedié au ſcandale que Dumoulin & d'autres Miniſtres vous avoient cauſé, en imputant à toute l'Egliſe cette méchante morale : cela a été bon pour ce tems-là; mais maintenant vous nous ferez plaiſir de n'en avoir plus tant d'éloignement, afin de ne pas groſſir le parti des Janſéniſtes. Tout cela, Monſeigneur, eſt ſi fort contre le bon ſens, que j'aime mieux croire que celui qui a donné cet avis a été mal informé. C'eſt pourquoi auſſi je n'inſiſte pas, & je laiſſe à votre prudence à ſupprimer tout cela, ſi V. G. juge qu'on n'en a rien dit à S. M.

XXIII.

Mais, quelque appréhenſion que j'aie que ce ne ſoit trop de hardieſſe, je ne puis m'empêcher de vous ſupplier très-humblement d'avoir la bonté de lui vouloir bien repréſenter ce que j'ai dit ſur les autres choſes, ſur leſquelles il y a plus d'apparence qu'elle aura été prévenue. On peut dire que S. M. vous y a elle-même engagé en quelque ſorte, en vous mettant en la place que vous occupez ſi dignement. Car la juſtice eſt un bien commun que les Princes doivent à tous leurs ſujets; & une partie de cette juſtice eſt de recevoir les plaintes, de les rebuter ſi elles ſont manifeſtement injuſtes, & de les écouter favorablement, lorſqu'il paroit qu'elles peuvent être juſtes. S. M. n'auroit donc garde de trouver mauvais que vous fiſſiez, en cette rencontre, une des plus eſſentielles fonctions de la glorieuſe qualité de chef de la Juſtice, dont elle vient de vous revêtir. Vous pouvez, Monſeigneur, conſidérer cette lettre comme la très-humble requête d'une perſonne ſenſiblement affligée de voir, que, ſans raiſon, on l'ait mis mal dans l'eſprit d'un Prince pour qui il fait ſans ceſſe tant de vœux à Dieu. C'eſt à quoi je me reduis: tout le reſte m'eſt ſupportable; mais cela ne peut être indifférent. Que je ſache au moins, à quoi il tient que je n'en ſois regardé d'un œil favorable. C'eſt toute la grace que vous demande, avec un profond reſpect, Monſeigneur, Votre &c.

LETTRE DLV.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'affaire du P. Hazard; l'élection au Doyenné de Malines; un livre intitulé* Le véritable Pénitent; *& la diſpoſition où l'on étoit en France contre les prétendus Janſéniſtes.*

La 312. du T. IV. 15 *Fevr.* 1686.

ON ne vous écrivit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez ſur le *Fiat ut petitur*; parce que M. l'Internonce dit préſentement qu'il donnera des juges, autres que ceux qu'on a récuſés, qui ſont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours ſe rendre maître du choix, on n'en fera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparamment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jéſuite * des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épargnera ces Peres autant qu'il pourra, quoique Dominicain, parce qu'il cabale, à ce que l'on dit, pour pouvoir être un jour Archevêque de Malines, au cas que le Siege vint à vaquer. En-

* Le P. de Hornes.

fin, ce qui eſt cauſe qu'on ne ſe preſſe pas tant de demander des juges à l'Internonce, eſt qu'on eſt bien aiſe de voir auparavant ſi la lettre du Prince * au Général, qui eſt très-forte, ne le portera point à ordonner au P. Hazard de ſigner la rétractation dont il lui a envoyé le projet. Le Prince m'a écrit depuis avec la même force ſur ce ſujet. Il prévoit tout ce que pourra dire ce Pere: *Qu'il a cru les Janſéniſtes hérétiques, & que bien qu'il ſe ſoit précipité en cela d'avoir avancé après d'autres, telles fauſſetés, que néanmoins les Janſéniſtes en prendroient avantage & débiteroient auprès du commun, qu'un tel Jéſuite comme lui, auroit été forcé à une palinodie, & confondroient ce fait avec la doctrine, d'où réſulteroit du mal, autant à la Religion comme à ſon Ordre, & que par ainſi, il vaut bien mieux ne point céder, que d'être cauſe de cela.* Mais il ajoute, *qu'au jour du juſte juge tout cela ne ſeront que des toiles d'araignées, comme dit S. Auguſtin, qui ne peuvent défendre contre le froid.* Si le Général ne prend point ce parti, j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y ait plus guere d'eſprit chrétien dans cette Compagnie. C'eſt une étrange plaie qu'elle a reçue que cette défenſe de recevoir des Novices (*b*). Mais croiez-vous qu'ils

* De Heſſe-Rhinfels.

(*a*) M. du Vaucel annonce cette nouvelle à M. de Neercaſſel, dans ſa lettre du 19. Janvier 1686, en ces termes: „ Il y a une grande nouvelle, qu'on avoit tenue ſecrete juſqu'ici. „ C'eſt que Sa Sainteté a défendu, par un Décret exprès, de recevoir des Novices dans „ toutes les Maiſons des Jéſuites. Cet ordre „ fut ſignifié, il y a plus de quatre mois, au „ Général, qui l'a dû envoyer inceſſamment „ à tous les Provinciaux. On croit que leur „ déſobéiſſance dans l'affaire des Evêques Miſſionnaires d'Orient, a beaucoup contribué „ à leur attirer ce Décret; outre qu'on eſt „ très-mécontent de leur conduite en France, „ ſur-tout dans l'affaire de Pamiers, & encore dans les autres Cours des Princes, & „ preſque par-tout où ils ont du crédit. „

M. du Vaucel ajoute dans ſa lettre du 2. Février:

„ La Société ſe remue fort, pour faire révoquer l'ordre qui leur défend de recevoir „ des Novices. Quelques-uns ont publié que „ Sa Sainteté ne ſeroit pas ferme à le maintenir. L'illuſtre ami (Caſoni) n'en parle „ pas ainſi. M. le Cardinal Cazanata, qui étoit „ Préfet de la Congrégation extraordinaire „ pour les Miſſions des Indes, d'où ce Décret „ eſt originairement émané, diſoit ces jours „ paſſés à une perſonne de qui je l'ai ſu, qu'on „ ne s'étoit point encore adreſſé à lui, pour „ tenter de faire révoquer cet ordre. „

On trouve dans celle du 16. Mars, que S. S. „ avoit été ferme à refuſer la permiſſion que „ les Jéſuites avoient demandée avec grande „ inſtance, de pouvoir recevoir pour Novice „ un jeune Seigneur, venu exprès de Malthe „ dans ce deſſein, avant qu'il eût pu ſavoir „ la défenſe du Pape. „

Une autre lettre du même M. du Vaucel, du 23. Mars 1686, rectifie ce qu'il avoit avancé dans les précédentes.

„ Il faut rendre gloire à la vérité, dit-il. Le „ Décret qui défend aux Jéſuites de recevoir „ des Novices, n'eſt pas général, mais ſeulement pour l'Italie, où c'eſt l'ordre, que tous „ les ans on leur donne une permiſſion en „ forme, de recevoir juſqu'à un certain nombre de Novices; & c'eſt cette permiſſion „ qu'on leur a refuſée. C'eſt ainſi que M. le „ Cardinal Cazanata, qui a été Préfet de la Congrégation, pour les affaires des miſſions orientales, où cette réſolution a été premiérement „ priſe, s'en expliqua hier à Dom Giuſep, (M. „ Charlas) cependant nous avons ſu la choſe „ autrement, par une voie que nous croyions „ très-ſûre; & on nous avoit aſſuré poſitivement que l'ordre étoit général, & non ſeulement pour l'Italie. Il y eut un ordre ſemblable pour l'Italie, du tems d'Innocent X. „ Cela ne laiſſe pas d'humilier terriblement „ la Société, puiſque c'eſt une marque publique de l'indignation du Pape contre eux,

y obéiſſent, ſur tout en France, & qu'ils ne ſe faſſent pas défendre par le Parlement d'y avoir égard? Ce Décret ſera-t-il imprimé? En pourra-t-on avoir? Car on ſera bien-aiſe de voir en quels termes cela ſera conçu. Mais je m'imagine qu'ils auront aſſez de crédit pour empêcher qu'il ne ſe voie; comme on ne voit point en ce pays-ci tous les Décrets qu'on a faits contre eux ſur le ſujet des Miſſions Orientales.

Il y a plus de tems qu'il n'a fallu pour avoir réponſe de Rome, depuis que M. l'Internonce y a écrit ſur le ſujet du Doyenné de Malines. Cela fait croire qu'on n'y a pas approuvé qu'il ſe mêlât de cette affaire, & qu'on y a bien vu que cela ſeroit fort odieux. Cependant ce qui arrive de là eſt, que tâchant toujours de s'appuyer du Gouverneur Général, il eſt cauſe que la puiſſance ſéculiere entreprend ſur la puiſſance eccléſiaſtique, & qu'elle ſe met en poſſeſſion de faire faire, comme elle l'entend, des élections canoniques des Doyens, dont elle ne s'étoit point encore mêlée. Car il n'y a plus préſentement que M. Agurto, qui empêche la liberté de cette élection, voulant à toute force qu'on éliſe un Juriſte fort ignorant, pour qui il brigue ouvertement, & menace d'empêcher qu'on ne faſſe l'élection, ſi on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes ſes meſures pour cela. On a fait ſur cela le *Quæritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flatteurs du Gouverneur, voyant que cela peut beaucoup nuire à ſa brigue, en ont fait grand bruit, comme ſi c'étoit un crime d'avoir appris au monde une regle ſi importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-grands péchés, & on a fait de grandes perquiſitions pour en découvrir l'Auteur. Peut-on mettre l'Egliſe & la vérité dans une plus honteuſe ſervitude?

Il paroît de nouveau un livre François intitulé, *le véritable Pénitent*, * qui, ſans nommer le P. Hazard, réfute ce qu'il a dit de miſérable & de relâché ſur cette matiere, dans ſon grand Catéchiſme. Il n'eſt que de quinze feuilles & de dix-ſept chapitres. Dans les cinq premiers il établit la néceſſité de l'amour de Dieu; & les douze derniers ſont pour ſoutenir, contre les relâchemens des Caſuiſtes, la doctrine de la néceſſité de la ſatisfaction, & l'obligation qu'ont les Confeſſeurs, ſelon le même Concile, d'impoſer des

* Par le P. Gerberon.

„ & du peu de ſatisfaction que l'on a de leur „ conduite. „

La lettre du 6. Avril diſtingue la défenſe du Pape de recevoir des Novices, au moins dans toute l'Italie, du Décret de la Congrégation des Cardinaux, pour les Miſſions Orientales. „ Un de mes amis, dit M. du Vaucel, a vu „ ces jours ci, ce Décret, dont néanmoins il „ n'a pu avoir de copie. Il eſt, à ce qu'il m'a „ dit, fort beau & fort ample; & il contient „ pluſieurs choſes, outre la prohibition de recevoir des Novices, comme de rappeller de „ la Chine le P. Martinius, Mandarin, de „ chaſſer de la Société quatre ou cinq Jéſuites „ qui ſont de retour de ces Miſſions Orientales, &c. Sa Sainteté n'a pas jugé à propos „ de confirmer & de faire exécuter ce Décret „ en tous ſes points; mais ſeulement en ce qui „ eſt de la prohibition de recevoir des Novices. „

pénitences convenables, ſelon la qualité & la grandeur des péchés. C'eſt ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'enverra ſi vous le deſirez. Il paroît fait avec beaucoup de diſcretion & de ſageſſe, & il n'y a pas d'apparence qu'on le puiſſe faire cenſurer.

Vous jugerez juſqu'à quel excès d'injuſtice le phantôme du Janſéniſme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien, par ces cinq ou ſix lignes d'une lettre de Paris: *On convertit avec ſuccès les Calviniſtes & les Janſéniſtes. Il n'y aura plus d'hérétiques dans le Royaume, pas même de ces derniers, les plus obſtinés de tous. C'eſt comme on parle à la Cour. On s'eſt apperçu qu'ils triomphoient de la Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé touchant l'infaillibilité du Pape; que les Proteſtans les plus qualifiés & les plus habiles les eſtimoient & ne vouloient être inſtruits que par eux; & que tous les Calviniſtes convertis groſſiſſoient leur parti ſur le chapitre de Rome, des Jéſuites, des Caſuiſtes. Et l'on en a été ſi animé, que l'on en veut encore plus aux Janſéniſtes qu'aux Proteſtans.* Nous nous appercevons auſſi que, depuis quelque tems, on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne ſavons quaſi plus comment y écrire. Juſques-là qu'ils ont arrêté des paquets envoyés par la poſte (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui ne contenoient que des lettres immées au P. Mallebranche, adreſſées à des perſonnes de la premiere qualité. Ce n'eſt pas que l'on trouve à redire à ces lettres: car elles ſont eſtimées généralement de tout le monde. Mais c'eſt cela même qui fait qu'on s'obſtine à empêcher qu'elles ne paroiſſent, parce que le public en pourroit devenir encore plus favorable à l'Auteur, & plus choqué de la perſécution qu'on lui fait. Je ſuis tout à vous. Toute notre famille vous ſalue & ſe recommande à vos pélérinages de dévotion.

LETTRE DLVI.

AU MÊME. *Sur les maux que devoit cauſer la Cenſure de l'*Amor Pœnitens *de M. de Caſtorie.*

QUis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrymarum? C'eſt ce que votre derniere lettre m'a fait dire à Dieu, & je ne comprends pas qu'on puiſſe être dans un autre ſentiment, lorſqu'on a un peu d'amour pour la vérité, pour l'Egliſe & pour le S. Siege. Car il faudroit bien manquer de lumiere ou d'attention, pour ne pas voir quel préjudice on feroit à ces trois choſes, la vérité, l'Egliſe, & le S. Siege, ſi un livre ſi

La 313. du T. IV. 1 *Mars* 1686.

bon en ſoi, & ſi recommandable par le mérite de ſon Auteur, étoit flétri par une cenſure qui portât le nom de ſa Sainteté, ou qui partît de quelqu'un de ces tribunaux, où l'on croit dans le monde que rien ne ſe fait ſans le Pape (*a*). Mais je ne ſaurois croire que Dieu le permette, & j'eſpere que, dans une affaire ſi importante, il ne refuſera pas à un ſi bon Pape les lumieres qui lui ſont néceſſaires pour redreſſer ſes Officiers, qui étant hommes, peuvent s'être laiſſés aller, par un amour déréglé de leurs propres opinions, à condamner des vérités dont-ils ne ſont pas aſſez inſtruits. Le S. Eſprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrit ſur ce ſujet le Cardinal Grimaldi, qui a répandu dans l'Egliſe une ſi grande odeur de ſainteté, & qui, par une application ſi continuelle & de tant d'années aux devoirs d'un véritable Paſteur, s'étoit rendu très-capable de juger ce qui peut nuire ou ſervir au ſalut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle cenſure leur ſeroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils, & meritent-ils qu'on ait plus de créance en eux? Mais ils ſont Théologiens. C'eſt ce qui doit rendre leur jugement ſuſpect en cette rencontre, parce qu'il s'agit d'un livre qui eſt tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on ſait aſſez être peu lus par les Théologiens de l'Ecole; outre qu'étant accoutumés à un certain langage, ils ſe choquent facilement de tout ce qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais ſans entrer dans la diſcuſſion de quelques endroits particuliers, à quoi ils ont trouvé à redire, étant certain que tous les cenſeurs ne ſont pas de leurs avis, & qu'il y en a de très-bon eſprit & de très-habiles, qui ſont d'un ſentiment contraire; quand ils auroient entraîné le plus grand nombre par ce faux préjugé, qu'étant Théologiens ils ſont plus capables d'en juger que les autres, il s'enſuivroit toujours, que ce ſont au plus des choſes douteuſes & problématiques, & qu'il n'y a rien dans ces prétendus ſujets de cenſures qui ſoit clairement mauvais. Or on ne peut preſque douter, que la lumiere du bon ſens & la prudence chrétienne, ne faſſent conclure à ſa Sainteté, qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcuſables, & qui fuſſent d'une part très-importantes & tout-à-fait préjudiciables à la piété & à la foi, & de l'autre très-claires & très-certaines, pour expoſer l'Egliſe aux maux & aux inconvéniens qu'il eſt aiſé de prévoir qui arriveroient de cette cenſure. Il y en a une infinité. J'en marquerai ici ſeulement quelques-uns,

(*a*) Cette cenſure avoit été réſolue à la pluralité, dans la Congrégation du S. Office. Mais lorſque l'Aſſeſſeur en rendit compte au Pape, Sa Sainteté s'écria: *Comment? c'eſt un livre d'une bonne doctrine, & l'Auteur eſt un grand homme de bien.* La cenſure conſéquemment fut ſuſpendue. Lettre de M. du Vaucel à M. de Caſtorie, du 16. Mars.

1°. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus ſaintes maximes de l'Evangile, appuyées de l'autorité des SS. PP., & expliquées d'une maniere noble & pleine d'onction & de piété. C'eſt ce qui l'a fait eſtimer de tant de perſonnes; & on me vient de faire voir une lettre de Treves, par laquelle on mande que cet Electeur, qui eſt très-pieux, le lit avec la plus grande ſatisfaction du monde. Cependant S. S. ne ſait que trop quelle eſt la pente des Caſuiſtes relâchés à combattre ou à affoiblir ces maximes ſaintes. On doit donc s'attendre que ſi ce livre étoit condamné, comme la cenſure ne diroit point pourquoi, ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce ſeroit pour cela, & ils ne trouveroient que trop de perſonnes à qui ils le perſuaderoient, parce qu'il y a toujours bien des gens qui ſont bien-aiſes qu'on leur faſſe eſpérer qu'ils ne laiſſeront pas d'être ſauvés, quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort. C'eſt donc un piege très dangereux qu'on tendroit par cette cenſure à une infinité d'ames foibles.

2°. Cette cenſure n'auroit guere de rapport au zele que S. S. a témoigné contre la morale relâchée, par la condamnation des ſoixante cinq propoſitions, & par l'eſpérance qu'Elle ſemble avoir donnée à la fin de ſon Décret, qu'Elle pourroit encore en condamner d'autres. Car ces condamnations ſervent de peu, ſi elles ne ſont ſoutenues par des livres édifians, qui faſſent entrer dans les cœurs ces regles divines de la Morale de l'Evangile. Or il y a long-tems qu'on n'en a fait un dont on eut plus de ſujet d'attendre ce fruit que l'*Amor pœnitens*. Que feroit-ce donc ſi on le flétrit par une cenſure? Ne feroit-ce pas perdre plus qu'on n'auroit cru avoir gagné, en proſcrivant quelques méchantes propoſitions par des Décrets, dont on ne feroit plus grand uſage, ſi on avoit donné ſujet aux gens de bien de ſe décourager, par la crainte qu'ils auroient qu'on ne traitât de la même ſorte ce qu'ils auroient écrit en faveur de la bonne Morale? Rien donc ne ſeroit plus capable de ternir la gloire que S. S. s'eſt acquiſe, en témoignant tant d'averſion des relâchemens qui corrompent la pureté de la *doctrine qui eſt ſelon la piété*, comme l'appelle S. Paul.

3°. La réputation, tant au regard de la vertu que de la foi & de la ſaine doctrine, eſt ſi néceſſaire à un Evêque, que S. Auguſtin dit, qu'elle lui doit être plus chere que ſa propre vie, non par rapport à lui-même; mais par rapport aux ames que Dieu lui a confiées. Car un Evêque ne les peut ſervir qu'autant qu'elles lui obéiſſent volontairement: une obéiſſance forcée n'étant d'aucun mérite devant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obéiſſance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de ſa probité & de ſa doctrine. Ce ſeroit donc le leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les ſervir par ſes exhortations &

par ſon exemple, que de lui faire perdre ſa réputation ou en tout ou en partie. Et c'eſt ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un ſi grand mérite & qui a rendu de ſi grands ſervices à l'Egliſe, ſi on cenſuroit le livre que tout le monde regarde comme ſon chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus ſolide & de plus avantageux pour la conduite des ames ; non en ſuivant les imaginations de ſon propre eſprit ; mais en le puiſant dans les ſources originales de l'Ecriture & des Peres, & dans les inſtructions & les exemples des plus grands ſaints de ces derniers tems. Car ce ne ſeroit pas le deſſein de ceux qui feroient cette cenſure, qu'on la mépriſât, & qu'on n'y eût point d'égard ; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fût une tache & une diffamation qui mettroit un ſi digne Evêque, à l'égard de beaucoup de gens, hors d'état de leur profiter, n'étant pas poſſible que ceux qui ſeroient perſuadés que ce qu'il auroit pu faire de plus achevé, ſeroit rempli d'erreurs, euſſent aucune créance en lui.

4°. Un autre inconvénient oppoſé à celui-là, mais qui ne ſeroit pas moins fâcheux, eſt qu'on ne peut douter raiſonnablement, qu'il n'y eût beaucoup de perſonnes habiles, à qui une telle cenſure feroit beaucoup de peine, & qui ne pourroient s'empêcher de la regarder comme l'effet d'une cabale qui auroit ſurpris S. S. : ce qui pourroit faire entrer dans la queſtion de l'infaillibilité, ou au moins faire remarquer ce que les Jéſuites ont dit tant de fois, quand quelques-uns de leurs livres ont été condamnés par l'Inquiſition, qu'il falloit diſtinguer le Tribunal, de la chaire, & qu'il n'y avoit que ce qui procédoit de la chaire qui fut exempt d'erreur ; mais que ce qui procédoit du Tribunal y pouvoit être ſujet. Il naîtroit de là de nouvelles conteſtations parmi les Catholiques ; ce qu'on eſt aſſuré qui ne plairoit point à S. S., qui a tant de fois témoigné qu'il ſouhaitoit qu'ils vécuſſent en paix les uns avec les autres. Et enfin les protecteurs de la morale relâchée ne manqueroient pas de ſe ſervir de cette cenſure, que bien des gens auroient peine à approuver, pour affoiblir l'autorité du Décret contre les ſoixante-cinq propoſitions, en ſoutenant qu'on n'a pas plus d'obligation de déférer à ce Décret qu'à cette cenſure.

5°. Les Proteſtans, ſous la domination deſquels cet Evêque vit, & à qui tout ce qui ſe feroit contre ſon livre, ne pourroit être que très-connu, ne manqueroient pas d'en prendre de grands avantages pour décrier le S. Siege, & pour profiter de ces diviſions entre les Catholiques. Car en donnant à ce livre les louanges qu'il mérite, ils prendroient un plaiſir malin à exagérer les injuſtices que l'on fait à Rome aux plus grands perſonnages de la Communion Romaine ; d'où ils tireroient cette fauſſe concluſion, mais qui ne laiſſe pas d'éblouir le peuple, qu'ils ont donc bien fait de s'en ſé-

parer.

parer. Ils ne manqueroient pas auſſi de faire valoir ces diſputes, pour montrer le peu de ſujet que nous avons de leur repréſenter, que ſi l'Ecriture ſainte, qui leur eſt à tous un principe commun, étoit ſi claire qu'ils diſent, il n'y auroit pas parmi eux tant de diverſité de créances, puiſque la même choſe ſe trouve parmi nous. Quoi que l'on puiſſe répondre à cela, ces déclamations ne laiſſent pas de faire beaucoup d'impreſſion ſur le peuple, ſurtout quand ils ont, comme ils en auroient ici, de nouveaux ſujets de les faire; parce que cela y fait avoir plus d'attention. Il eſt donc de la prudence chrétienne de ne leur en donner pas de nouveaux ſujets, ſans une très-grande néceſſité, qui ne pourroit être, ainſi que j'ai déja dit, que l'obligation de condamner des erreurs très-claires & très-certaines, & qui ſeroient tout-à-fait préjudiciables à la piété ou à la foi; & c'eſt aſſurément ce qui ne ſe rencontre pas ici.

6°. On ſait à la *Propagande*, que, de toutes les Miſſions dans les Etats hérétiques, il n'y en a point qui ſoit plus réglée, & qui faſſe plus d'honneur à la Religion Catholique que celle que le S. Siege a miſe ſous la conduite de M. l'Evêque de Caſtorie. On ſait auſſi combien il a travaillé par ſes ſoins, par ſon exemple & par ſes inſtructions, à la rendre floriſſante en ſcience & en piété. Mais on ſait en même tems, ce qu'il a eu à ſouffrir de la part des Réguliers, que S. S. n'ignore pas avoir, pour la plupart, une grande pente à l'indépendance, & à ſe ſoumettre le moins qu'ils peuvent aux Vicaires Apoſtoliques, lors même que le S. Siege leur commande plus expreſſément de leur obéir. C'eſt ce que ce bon Evêque a bien éprouvé. Il fut obligé, ſous le prédéceſſeur de S. S., de faire un voyage à Rome pour arrêter leurs entrepriſes; & parce qu'il obtint ce qu'il demanda, ils ne lui en ont voulu que plus de mal. Je ne parle pas de tous, (car il y en a, dont il n'a que ſujet de ſe louer) mais de la plus grande partie. Ils ont favoriſé, autant qu'ils ont pu, les injuſtes prétentions des Gentilshommes touchant le patronage des Cures. Le Sieur Dubois, qui eſt tout dévoué aux Jéſuites & aux autres Réguliers, a ſoutenu cette méchante cauſe par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat. Les Etats de Hollande les ayant voulu chaſſer, à cauſe du préjudice qu'ils apportent au Pays, en tranſportant, dans les Pays-Bas Eſpagnols, de grandes ſommes d'argent, quoique cela leur ait été ſouvent défendu par le S. Siege; M. de Caſtorie employa tout ſon crédit pour empêcher l'exécution de ce deſſein, & toute la récompenſe qu'il en a eue, eſt qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le pays, comme ſi c'étoit lui qui avoit inſpiré cette penſée aux Etats. La même choſe eſt encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religionnaires de ſon Royaume, ayant fort irrité les Proteſtans de Hollande contre les Jéſuites, comme en ayant été la cauſe, parce qu'il a un Jéſuite

pour ſon Confeſſeur, on a ſongé de nouveau à l'expulſion des Jéſuites & des autres Réguliers, & on avoit commencé par interdire les Jéſuites & les Dominicains de la ville de Leyde. M. de Caſtorie a encore travaillé pour eux, & a employé l'Envoyé extraordinaire de l'Empereur, qui eſt fort de ſes amis. Ils lui en ont ſu le même gré, & ont renouvellé leurs calomnies, en répandant par tout, que c'eſt une colluſion entre lui & les Proteſtans, pour les faire chaſſer. C'eſt, en propres termes, ce qu'en a écrit un Récollet d'ici à un Récollet de Rome. S. S. jugera de là quel ſujet ils prendroient de cette cenſure de le décrier par tout, puiſqu'ils le font déja ſans aucun ſujet; & ſi ce ne ſeroit pas, comme l'on dit, mettre une épée entre les mains d'un furieux.

7°. Tout cela fait voir, que la condamnation de ce livre cauſeroit des maux preſque irréparables dans la Miſſion de Hollande; qu'on en abattroit le chef, en l'accablant de peine & d'affliction; qu'elle y cauſeroit un ſchiſme entre les Réguliers & les Séculiers, auquel il ſeroit difficile d'apporter remede; que les peuples en ſeroient troublés, ne ſachant de quel côté ſe ranger, ou ſe laiſſant emporter, par les uns ou par les autres, dans une très-fâcheuſe diviſion; que les Proteſtans en triompheroient, & que cela pourroit ébranler la foi des perſonnes foibles; & qu'étant certain que les Séculiers ſont beaucoup mieux dans l'eſprit des Magiſtrats que les Réguliers, parce qu'ils ſe tiennent plus aſſurés de la fidélité des premiers, & qu'ils ſavent bien qu'ils ne tranſportent point l'argent hors du pays, il ſeroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle penſée aux Proteſtans de chaſſer les Réguliers, parce qu'ils s'imagineroient que l'Evêque, qui auroit été ſi mal-traité par leur cabale, ne s'intéreſſeroit plus tant pour leur conſervation. Tous ces maux, & d'autres encore, ſont tellement conſidérables, & ſi fort à appréhender, qu'on ne penſe pas qu'il y ait perſonne qui voulût entreprendre de faire, croire qu'il eſt de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'oppoſer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'eſt déclaré partie contre l'*Amor pœnitens*, avec une chaleur incroyable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour ſe vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus abſurde, au jugement de tous les ſavans, que ce que cette Eminence a entrepis d'établir dans ſes Diſſertations, que l'Abſolution qu'on donnoit aux pénitens dans les premiers ſiecles, après la pénitence accomplie, n'étoit que cérémoniale, & qu'on leur donnoit dabord, auſſi-tôt qu'ils s'étoient confeſſés, l'Abſolution ſacramentale, qui leur remettoit leurs péchés.

* Le Cardinal Capiſucchi.

8°. La qualité qu'a le Pape de chef de l'Egliſe, qui l'oblige de veiller ſur tout le corps, & de jeter par tout ſes ſoins & ſes vues, lui doit faire conſidérer que ce ne ſont pas les ſeuls Conſulteurs de Rome, mais tous

les Prélats & tous les Théologiens de l'Egliſe, qui le peuvent aider de leurs lumieres, & qu'il eſt de l'ordre qu'il y ait égard quand la providence de Dieu les lui fait connoître: Or c'eſt ce qui eſt arrivé ici. Il paroit une nouvelle édition de l'*Amor pœnitens*, avec des approbations d'Evêques & de Théologiens de diverſes Egliſes, qui jugent tous que c'eſt un excellent livre, qu'on en peut eſpérer de très-grands fruits, & qu'il ne contient rien que de très-orthodoxe & de très-pieux. A quoi on peut ajouter feu M. le Cardinal Grimaldi, & M. l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit autrefois une fort belle lettre à M. l'Evêque de Caſtorie. Sa Sainteté n'ayant encore rien prononcé, qui pourra croire qu'Elle doive s'arrêter aux ſeuls Conſulteurs de Rome, qu'on dit être partagés; les uns étant pour, & les autres contre: & ceux qui ſont pour, pouvant être la plus ſaine partie, quand ce ne ſeroit pas la plus grande; & ne compter pour rien les Evêques, & les autres Théologiens de tant d'Egliſes, qui ſont en plus grand nombre, & tous unis dans le même ſentiment, & qu'on peut croire ne céder aux autres, ni en eſprit, ni en piété, ni en érudition, & qui auroient ſujet de ſe plaindre, qu'ayant parlé avant le dernier jugement de Sa Sainteté, on ne les eût pas écoutés?

LETTRE DLVII.

AU MÊME. *Sur l'excluſion donnée à trois Chanoines pour le Doyenné de Malines, en vertu d'un Décret que l'Internonce avoit fait venir de Rome: la défenſe faite aux Jéſuites de prendre des Novices: le bruit qu'ils faiſoient courir de la condamnation de l'*Amor pœnitens: *les ſentimens de M. Steyaert; la querelle faite à M. Van Eſpen par les Auguſtins: les ſentimens du P. Mallebranche: & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons livres & de les faire entrer en France.*

ENfin, Monſieur, l'Internonce a de quoi triompher, en faiſant à l'Egliſe tout le mal qu'il peut. Il eſt venu à bout du deſſein qu'il a pris de lui-même, ſans en avoir aucun ordre, de troubler l'election du Doyen de Malines, & d'empêcher que les plus honnêtes gens du Chapitre ne puſſent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur général, en lui faiſant eſpérer que le frere d'un Gentilhomme député des Etats, qui en eſt très-indigne, pourroit être élu, s'il empêchoit qu'on ne fit l'élection avant qu'on eût réponſe de Rome. M. l'Archevêque n'a pas eu aſſez de vigueur pour la faire malgré cette oppoſition, qui étoit tout-à-fait illégi-

La 114. du T. IV. 7 *Mars.* 1686.

time ; & ainſi, ayant différé juſqu'à cette heure, il a donné le loiſir à l'Internonce de faire venir les trois excluſions, dont je vous ai déja parlé dans une autre lettre. Il les fit ſigner hier à M. l'Archevêque, qui en eſt tout abattu, ne ſachant qu'oppoſer à une telle violence. On dit que les exclus intenteront peut-être un procès, pour défendre leur honneur contre un procédé ſi irrégulier. Il eſt certain qu'ils ſeroient très-bien fondés : car on ne peut rien s'imaginer de plus frivole, que ce qu'on a pris pour prétexte de cette excluſion. Mais nous ſommes en un tems, où on éprouve tous les jours ce que dit le Sage : *Vidi calumnias quæ ſub ſole geruntur, & la-*
Eccl. 4. 1. *crymas innocentium, & neminem conſolatorem : nec poſſe reſiſtere eorum violentiæ, cunctorum auxilio deſtitutos.* Ce qu'il y a de plus étrange, eſt qu'on exerce ces violences ſous le nom d'un ſi bon Pape, & en ſurprenant ſa religion par d'impertinentes accuſations contre les plus gens de bien, & que l'auteur de tous ces troubles, & qui ſe fait un mérite de ces injuſtices, eſt auſſi indigne de la moindre dignité de l'Egliſe, ſelon ſes véritables regles, que ſont dignes du Doyenné de Malines, ceux qu'il en a fait exclure.

Un de nos amis ayant demandé au P. de Vos Jéſuite, s'il étoit vrai que le Pape leur eût défendu de recevoir des Novices, il a répondu que non, & a ajouté ; que tous les Princes ſe feroient oppoſés à un tel Décret. Cette réponſe eſt remarquable. On voit par-là combien ils ſont diſpoſés à employer leur crédit auprès des Princes pour ſe diſpenſer d'obéir au Pape. Mais ne verra-t-on point ce Décret ?

Les Jéſuites diſent ici à tout le monde, que l'*Amor pœnitens* eſt condamné ; ce qui fait beaucoup de tort à Frix. Eſt-ce qu'on ne fera jamais ceſſer ce ſcandale ?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon, ci-devant Evêque ſuffragant de Munſter, & depuis Vicaire apoſtolique à Hambourg, où il a eu de grandes conteſtations avec les Jéſuites, eſt préſentement à Rome. Si cela eſt, ne pourriez-vous point faire enſorte que quelqu'un de vos amis lui pût parler, & ſût de lui quel a été ſon différent avec les Jéſuites, & comment il eſt diſpoſé ſur les matieres controverſées en ce tems-ci, la grace, la Morale, la pénitence ? J'aurois beſoin de le ſavoir. Car il y a un fort honnête homme, connu & aimé de M. de Caſtorie, conſeiller domeſtique de M. l'Electeur de Treves, qui fait ce qu'il peut pour lui perſuader de prendre M. Stenon pour ſon Suffragant. Il a mandé à M. Erneſt, dont il eſt connu, que l'Electeur lit l'*Amor pœnitens* avec bien du plaiſir, & qu'il en eſt fort ſatisfait. Il paſſe d'ailleurs pour avoir plus de piété que ces Evêques Princes d'Allemagne ; & ainſi j'ai regardé comme un avantage pour l'Egliſe, qu'il pût avoir M. Stenon pour Suffragant.

Les Auguſtins de ce pays-ci, ſont déchaînés contre M. Van Eſpen, pour avoir prouvé tres-ſolidement, par les Regles de S. Benoît & de S. Auguſtin, par le Concile de Trente, par le Décret de Clement VIII., autoriſé depuis par trois ou quatre Papes, dont le dernier eſt Urbain VIII. & par M. Fagnani, que c'eſt un abus contraire à la pauvreté religieuſe, d'avoir des pécules particuliers à chaque Religieux, ſous prétexte que c'eſt du conſentement du Supérieur. Ils firent d'abord un libelle contre le livre de M. Van Eſpen. Il y répondit très-ſolidement. Ils ont fait depuis des Theſes. Il y a encore ſatisfait. Ils ont fait depuis peu de nouvelles Theſes contre lui, où ils le traitent d'*Antimonachus*, & d'*Oſor religionis*. Il y a oppoſé de nouveau une courte réponſe, auſſi ſolide que modérée. Et, depuis peu de jours, un de ces Auguſtins, appellé *Déſirant*, a prétendu l'avoir terraſſé, en intitulant ſon libelle *Palinodia ;* parce que M. Van Eſpen demeure d'accord, que les Religieux, qui ſont Paſteurs, ne peuvent pas pratiquer la pauvreté de même que ceux qui ſont dans le cloitre. Dans ce dernier libelle, M. Fagnani y eſt traité fort indignement, parce qu'ils ne peuvent pas nier qu'il ne ſoit abſolument du même ſentiment que M. Van Eſpen. Mais ce qu'ils diſent de la Bulle de Clement VIII., confirmée par Urbain VIII., eſt bien plus cenſurable. Car le P. Déſirant ayant bien vu, que ce qu'il dit pour éluder cette Bulle, & pour faire croire que M. Van Eſpen l'a falſifiée, ſont de pures chimeres, il a trouvé une autre échapatoire pour ne s'en point mettre en peine. Il dit que ces ſortes de Bulles n'obligent plus, quand on a été quarante ans ſans les obſerver. Or il prétend qu'il s'eſt paſſé plus de quarante ans depuis la derniere confirmation de cette Bulle par Urbain VIII., & que, pendant toutes ces quarante années, ils ſe ſont maintenus dans la poſſeſſion de faire toujours ce que cette Bulle dit être contraire à la pauvreté religieuſe. Voilà ce qui mériteroit bien plus d'être cenſuré que les vétilles, ou les bonnes choſes, dont on fait des crimes à MM. de Louvain. Mais on ſe gardera bien de rien cenſurer de ce bon Pere Déſirant. Il s'eſt fait un trop grand mérite, en trouvant, d'une part, de nouvelles chicaneries, pour montrer que les V. Propoſitions ſont dans Janſénius; & ſoutenant de l'autre, que le Pape a reçu de J. C. la puiſſance d'enchaîner les Rois & de mettre les Princes dans les fers: *Ad alligandos Reges in compedibus, & nobiles in manicis ferreis*. C'eſt l'abus qu'il a fait, dans une Theſe, de ces paroles du Prophête Roi, ou plutôt du S. Eſprit.

Je ne ſais ce que vos amis entendent par le mot de *Théologie*, quand ils ont témoigné, en liſant les deux dernieres lettres *, qu'ils ſouhaiteroient que je m'appliquaſſe à la Théologie, plutôt qu'à la Philoſophie. Car y a-t-il rien de plus Théologique, que de ſavoir ſi Dieu eſt étendu, & quelle eſt la vraie notion de l'immenſité de Dieu ? J'étois de plus obligé de traiter.

* Au P. Malle-branche.

cette matiere, parce que le médiatif avoit employé la moitié d'un de ſes nouveaux livrets à montrer que je l'avois calomnié ſur cela. Il falloit donc me défendre, afin de ne pas paſſer pour un calomniateur : ce qui auroit pu faire préjudice à la vérité que je défends contre-lui.

Mon ſecond livre n'avance point. Il y en a ſix ou ſept feuilles de faites depuis trois mois qu'il eſt commencé. Et il y a plus de ſix ſemaines que Frix n'en a fait quoique ce ſoit. Quand on lui en parle, il ſe met en mauvaiſe humeur, en diſant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris : ce qui n'eſt que trop vrai, par la plus grande de toutes les injuſtices. Et ainſi ſes plaintes n'étant pas trop mal-fondées, on ne ſait que lui dire, & on eſt obligé de le laiſſer faire. Cela fait voir que ce ſeroit aſſez inutilement que je travaillerois à d'autres matieres, puiſque ce que je ferois, ne pourroit pas ſe débiter. On me preſſe de finir. Je ſuis tout à vous. Toute notre famille vous ſalue, & vous ſouhaite un heureux Carême *tam corpori quàm animæ ſalubre.*

LETTRE DLVIII.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur certaines penſées métaphyſiques de M. Leibnitz; les ſentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Janſéniſtes; & le délai du Général des Jéſuites à répondre ſur l'affaire du P. Hazard.*

La 315. du T. IV. 13 *Mars* 1686.

J'Ai reçu, Monſeigneur, ce que V. A. S. m'a envoyé des penſées métaphyſiques de M. Leibnitz, comme un témoignage de ſon affection & de ſon eſtime, dont je lui ſuis très-obligé. Mais je me ſuis trouvé ſi occupé depuis ce temps-là, que je n'ai pu lire ſon écrit que depuis trois jours. Et je ſuis préſentement ſi enrhumé, que tout ce que je puis faire, eſt de dire en deux mots à V. A. que je trouve dans ces penſées tant de choſes qui m'effraient, & que preſque tous les hommes, ſi je ne me trompe, trouveront ſi choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourroit être un écrit, qui apparemment ſera rejeté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13. *Que la notion individuelle de chaque perſonne, enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.* Si cela eſt, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam; mais ſuppoſant qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui eſt depuis arrivé au genre-humain, & qui lui arrivera à jamais, a dû & doit arriver par une néceſſité plus que fatale. Car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il auroit tant d'enfans,

& la notion individuelle de chacun de ces enfans, tout ce qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils auroient: & ainſi de ſuite. Il n'y a donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard de tout cela, ſuppoſé qu'il ait voulu créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en ſuppoſant qu'il m'a voulu créer, de ne point créer de nature capable de penſer. Je ne ſuis point en état d'étendre cela davantage: mais M. Leibnitz m'entendra bien, & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvénient à la conſéquence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas, il a ſujet de craindre qu'il ne ſoit ſeul de ſon ſentiment. Et ſi je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de témoigner à V. A. ma douleur, de ce qu'il ſemble que c'eſt l'attache qu'il a à ces opinions-là, qu'il a bien cru qu'on auroit peine à ſouffrir dans l'Egliſe Catholique, qui l'empêche d'y entrer, quoique, ſi je m'en ſouviens bien, V. A. l'eût obligé de reconnoître, qu'on ne peut douter raiſonnablement que ce ne ſoit la véritable Egliſe. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il laiſſat là ces ſpéculations métaphyſiques, qui ne peuvent être d'aucune utilité, ni à lui ni aux autres, pour s'appliquer ſérieuſement à la plus grande affaire qu'il puiſſe jamais avoir, qui eſt d'aſſurer ſon ſalut, en rentrant dans l'Egliſe, dont les nouvelles ſectes n'ont pu ſortir qu'en ſe rendant ſchiſmatiques? Je lus hier, par rencontre, une lettre de S. Auguſtin, où il réſout diverſes queſtions qu'avoit propoſé un Payen qui témoignoit ſe vouloir faire Chrétien, mais qui différoit toujours de le faire. Et il dit à la fin, ce qu'on pourroit appliquer à notre ami: *Sunt innumerabiles quæſtiones quæ non ſunt finiendæ ante fidem; ne finiatur vita ſine fide.*

Je me rétracte de ce que j'ai dit dans ma derniere lettre de M. l'Electeur de Treves. Car j'ai appris, par une lettre de M. Deſprès, qui eſt auprès de lui, qu'il n'a pas les préventions que V. A. appréhendoit qu'il n'eût contre tout ce qui viendroit de ceux qu'on appelle Janſéniſtes. Car non-ſeulement il eſt capable de goûter le livre de *l'Amor pœnitens*; *mais il le lit préſentement, & en paroît très-ſatisfait.* Il a auſſi beaucoup d'inclination à prendre M. Stenon pour ſon Suffragant; & il ſemble qu'il eſt diſpoſé à faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir.

Le Général des Jéſuites eſt bien long-tems à répondre à V. A. On attend cela pour preſſer de nouveau M. l'Internonce à donner des Juges. Car on aime encore mieux que le P. Hazard faſſe chrétiennement ce qu'il doit faire, que de l'y forcer par une ſentence, ce qui ſeroit un plus grand deshonneur à la Société. Je ſuis, &c.

LETTRE DLIX.

A. M. DU VAUCEL. *De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux.*

La 316. du T. IV. *22 Mars 1686.*

JE penſois commencer par me plaindre, que nous ne recevons plus que des ſujets de douleur & d'affliction, du côté de ceux, dont il y a ſept ou huit ans que nous attendions le ſoulagement de nos maux, ou au moins quelque conſolation à l'égard de ceux qui auroient été ſans remede. Mais comme l'on voit aſſez que toutes ces plaintes ſont inutiles, je me contenterai de vous dire ſimplement ce qui en pourroit être le ſujet.

Les Provincial des Capucins & ſes Aſſiſtans ſont bien étonnés, de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Décret (*a*) qui ne peut ſervir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les preſſe de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vu, lui a repréſenté les inconvéniens qu'il appréhende de la publication de ce Décret. L'Internonce lui a avoué que ſes raiſons lui paroiſſoient fort bonnes; mais il inſiſte toujours qu'il faut obéir ſans retardement. N'eſt-ce point que le Cardinal protecteur, pendant qu'on ne voyoit point le Pape, a fait cela de lui-même? Le Provincial dit qu'il en a écrit à M. l'Evêque de Vaiſon, & je penſe qu'il eſt réſolu de ne rien faire qu'il n'en ait réponſe. C'eſt la premiere choſe dont j'avois à vous écrire; l'autre eſt bien plus ſurprenante.

Je ne ſais ſi vous avez entendu parler d'une *Année Chrétienne*, qu'a fait M. Le Tourneux. Ce ſont les Meſſes de toute l'année en latin & en françois, avec des explications des Epîtres & des Evangiles, & l'abrégé de la vie du ſaint dont on fait l'office ſelon le Bréviaire Romain. Il n'y en a de fait que depuis l'Avent juſques à la fête de la Pentecôte *excluſivè*. Ce deſſein eſt venu de M. Péliſſon, qui ayant été autrefois Huguenot, a un zele admirable pour la converſion des Hugnenots. Il ſait que rien ne les détourne plus de ſe convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au ſervice de l'Egliſe, ne ſachant pas le latin: & que, de plus, les Miniſtres leur repréſentent la Meſſe comme pleine d'abomination. M. Péliſſon eſt ſi perſuadé que le meilleur moyen de lever ces obſtacles eſt de leur mettre entre les mains la Meſſe traduite en françois, qu'il a fait imprimer à ſes dépens le Miſſel traduit en françois, pour le répandre, comme il a fait, dans les provinces où

(*a*) C'eſt le Décret du Chapitre général du mois de Juin 1685, pour obliger les Supérieurs & Profeſſeurs de Flandres, de ne point enſeigner certaines propoſitions ſur la grace & ſur la morale, qui ſont formellement dans S. Auguſtin.

il

il y a le plus de Huguenots ; ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces derniers années. Mais comme il a cru, & avec raiſon, que pour rendre cela plus utile, il eût été bon d'y joindre l'abrégé de la vie du ſaint dont on dit la Meſſe, & les explications des Epitres & des Evangiles, plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit miſes M. Voiſin, il y a ſix ou ſept ans, il a engagé M. le Tourneux, dont il eſt fort ami, & qu'il eſtime autant qu'il le mérite, d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à ſa priere ; & il a commencé il y a quatre ans par le Carême chrétien en deux Volumes, qui fut imprimé avec privilege & des approbations très-avantageuſes. Feu M. le Chancelier fit tant d'eſtime de ce livre auſſitôt qu'il parut, que c'eſt lui principalement qui a preſſé M. Le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déja ſix volumes de publiés, & il en reſte encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raiſon. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epitres & des Evangiles. On les explique ſelon le ſens littéral, d'une maniere très-claire & très-ſolide, & on tire de là des inſtructions ſi importantes & ſi naturelles, que cela éclaire l'eſprit, & touche le cœur en même tems. Chacune de ces explications finit par une priere très-vive & très-touchante, où on ramaſſe les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la vie du ſaint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être ſi capable de donner aux Proteſtans même du reſpect pour la Meſſe, que j'ai écrit au Prince Erneſt, il y a long tems, que le plus grand ſervice qu'on pourroit rendre à l'Egliſe Catholique en Allemagne, eſt que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de ſi grands revenus, fiſſent traduire & imprimer ce livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Proteſtans. J'en ai écrit autant à M. de Caſtorie, & il eſt très-porté de lui-même à engager quelqu'un de ſes Eccléſiaſtiques à le traduire en Flamand. Ce qui le rend en France plus néceſſaire que jamais, eſt la grande multitude de nouveaux convertis, dont pluſieurs ne l'étant qu'à demi, ont beſoin qu'on les attache à la Religion qu'ils ont embraſſée comme par force, par des choſes édifiantes qui les empêchent de regretter ce qu'ils ont quitté ; à quoi cet ouvrage eſt très-propre, parce que l'Ecriture y eſt très-bien expliquée, & qu'on y a mêlé en divers endroits des réfutations de leurs erreurs, mais d'une maniere fort douce. Et de plus, on leur fait voir par-là qu'on ne leur cache rien de ce qui ſe dit dans le ſervice de l'Egliſe, & que par là on ſatisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens. Car il paroît par un très-bon livre d'un nouveau converti *, que voici ce qu'on leur a répondu à cette objection : *Toute la conſéquence que l'on peut tirer des paroles de l'Apôtre, eſt qu'on ne doit rien dire dans les Aſſemblées des Chrétiens en langues inconnues, qui ne ſoit interprêté à ceux qui ne les enten-*

Le Tellier.

* M. Des Mahis.

dent point. Et de ce côté-là, ajoute cet Auteur très-zélé pour la Religion Catholique, *on n'a rien à nous reprocher ; parce qu'on ne dit rien en latin dans le ſervice de l'Egliſe, qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple.*

De tout cela, que peut-on conclure, ſinon que ce ſeroit la choſe du monde la plus imprudente, & la plus capable d'être une pierre de ſcandale à la plupart des nouveaux convertis, qui ſont encore très-foibles dans la foi, qui les feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion, ſi on leur venoit dire maintenant, qu'il ne leur eſt point permis de lire la Meſſe en françois, & qu'on donnera bon ordre qu'ils ne la puiſſent lire quand ils le voudroient, parce qu'on ſupprimera tous les livres où elle ſe trouve traduite. Car ne ſeroit-ce pas leur donner ſujet de dire, qu'on a uſé de fourberie pour les convertir, puiſque l'on fait tout le contraire de ce qu'on leur a promis ?

Cependant voici ce que l'on me mande ſur cela, par une lettre que je n'ai reçue que lundi dernier. On dit que M. le Nonce a dit au P. de la Chaiſe, de la part du Pape, que ſa Sainteté demandoit que l'on ſupprimât quelques livres, & entr'autres *l'Année Chrétienne, parce que la Meſſe y eſt traduite en François* ; que le P. de la Chaiſe a parlé au Roi, & le Roi à M. de Paris, qui ne s'étant maintenu juſques ici dans le crédit qu'il a auprès de ce Prince, qu'en ſuivant aveuglément toutes ſes volontés ſans le contredire jamais en rien, a envoyé querir auſſitôt le Libraire, pour lui déclarer, qu'il lui étoit défendu, de la part du Roi de plus vendre d'*Années Chrétiennes*. Sa femme s'eſt allée jeter aux pieds de M. de Paris, pour lui repréſenter que c'étoit ruiner ſa famille : mais il lui a répondu, qu'on la dédommageroit. Et cela ne ſera pas difficile : car on ne plaint pas l'argent en ces rencontres. Mais qui dédommagera les ames, à qui on ôte, ſans raiſon, le droit qu'elles avoient à une nourriture ſpirituelle, qui leur étoit ſi avantageuſe ? Qui dédommagera l'Egliſe, que l'on fera par là paſſer pour infidele en ſes promeſſes dans l'eſprit de la plupart des nouveaux convertis ? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire ſur elle par des procédés ſi irréguliers & ſi déraiſonnables ? Qui dédommagera le Pape qu'on a ſurpris, & qu'on met en danger, par cette ſurpriſe, de perdre beaucoup de ſa réputation ? Car il n'eſt pas difficile de deviner que ce deſſein de faire ſupprimer l'*Année Chrétienne* n'eſt venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoyé de Paris à Rome.

Les Jéſuites, qui ont une extrême jalouſie contre tous les livres de P. R. entre leſquels on compte l'*Année Chrétienne*, parce que M. Le Tourneux paſſe pour être ami de cette Maiſon, auront fait ſans doute repréſenter au Cardinal Cibo, qui eſt aſſez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII., ayant défendu par un Bref en 1661., la tradition du Miſſel en François, il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas ſouffrir l'*Année Chré-*

tienne, où tout le Miſſel étoit traduit en François; & que ſi le Pape en vouloit faire demander la ſuppreſſion au Roi par M. le Nonce, le P. de la Chaiſe ſe faiſoit fort de l'obtenir du Roi. Mais devoit-on avoir oublié à Rome que c'étoit par une ſemblable fourberie, que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Miſſel de M. Voiſin? Il avoit beſoin de détourner le Pape de prendre contre lui les intérêts du Cardinal de Retz; & pour ſe faire un mérite auprès de ce Pape, il fit donner avis à Rome, qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fauſſeté manifeſte) qu'on n'avoit traduit la Meſſe en François que dans le deſſein de faire dire la Meſſe en langue vulgaire; mais que ſans éventer ce deſſein, qui étoit encore bien caché, il empêcheroit bien que cela ne fût; parce qu'il feroit en ſorte, par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé, que l'Aſſemblée générale, qui ſe tenoit alors, condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de ſon avis, & on lui promit merveille, pourvu qu'il fît avorter le deſſein de dire la Meſſe en François Il y travailla ſelon le plan qu'il en avoit fait. L'Aſſemblée qui ſe tenoit depuis ſix mois, ſans avoir trouvé à redire à la traduction du Miſſel, quoique M. Voiſin leur en eût parlé, ne penſa à la condamner, qu'après en avoir été ſollicitée, au nom du Cardinal Mazarin, par Ondedi Evêque de Frejus, qui étoit le courtier de la vente des Bénéfices pour ce Cardinal. Mais quel fut le ſuccès de cette condamnation? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz, qui avoient approuvé la traduction du Miſſel, s'y oppoſerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroiſſes de Paris; & la traduction du Miſſel s'eſt toujours vendue, & imprimée depuis pluſieurs fois. Et ainſi la Cour de France ſe moqua de celle de Rome; & ayant obtenu du Pape Alexandre VII., qu'il ne s'intéreſſeroit point pour le Cardinal de Retz, elle le paya en feuilles de chêne.

C'eſt ici quelque choſe de ſemblable. Les Jéſuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de ſon honneur de faire ſupprimer l'*Année Chrétienne*, parce que la Meſſe y eſt en François, & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils ſe gardent bien de faire connoître, qu'outre que l'*Année Chrétienne* eſt déja entre les mains de deux ou trois mille perſonnes, dont aſſurément on ne la retirera pas, qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de Meſſes, traduites en François répandus par toute la France; & qu'ainſi, c'eſt une entrepriſe auſſi impoſſible que déraiſonnable, de vouloir ſupprimer les traductions de la Meſſe en langue vulgaire. Et ce n'eſt pas auſſi le deſſein des Jéſuites; mais ſeulement de ſatisfaire leur paſſion contre un excellent livre, ſous le faux prétexte que la Meſſe y eſt en François: ce qui lui eſt commun avec une infinité d'autres livres, contre leſquels ils ne ſe ſont point aviſés de cabaler à Rome, pour en faire demander la ſuppreſſion.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire ſur cette affaire. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire, que j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main, que d'avoir contribué au mal qu'on fait à l'Egliſe par cette ſuppreſſion, & que je tremble quand je penſe au compte qu'auront à rendre à Dieu, ceux qui en auront été cauſe. Et ce qui me fait concevoir combien ce compte ſera terrible, c'eſt que l'on voit manifeſtement, que, dans cette affaire, le bien des ames rachetées par Jéſus-Chriſt eſt compté pour rien. Celui qui demande n'a en vue qu'un point d'honneur; l'entremetteur n'a pour but que de ſatisfaire ſa jalouſie; celui qui accorde, que de contenter le Pape, pour ſe le rendre plus facile, afin d'avoir plus de bénéfices à conférer, pour récompenſer ceux qui le ſervent; & le Prélat, qui exécute, que de ſe maintenir dans ſa faveur par une obéiſſance aveugle.

Enfin, le Prince m'a envoyé une ſeconde lettre du P. Hazard, plus horrible encore que la premiere. Il s'y excuſe qu'il n'écrit rien contre le *Factum* comme il le lui avoit promis; qu'on ne le lui a pas conſeillé, & qu'il s'eſt rendu à cet avis pour deux raiſons: L'une, *Quia omnes Catholici & præcipuè viri primarii tam eccleſiaſtici quàm ſeculares diris devovent & execrantur adverſarios meos tanquam juratos Chriſti hoſtes, & Reipublicæ Chriſtianæ pertubatores*: l'autre, parce que les hérétiques mêmes lui ont rendu juſtice, en ſe raillant des Auteurs du *Factum*, dans les nouvelles de la République des Lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui eſt juſtement tout le contraire.

Le Prince venoit de recevoir, quand il a répliqué à cette ſeconde lettre du P. Hazard, la Réponſe du Général de la Société, qui eſt aſſez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazard par ſa plume indiſcrette; mais qu'il a cru que cela ſe feroit mieux par le Provincial. Voici ſes propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazard m'arriva nuovo: & al remedio del diſturbo derivato dalla mal miſurata penna di lui, non tranſcurerò di adoptare tuti gli argumenti più opportuni per mezzo del Provinciale della flandro belgica, il quale da vicino meglio e con efficacia immediata potra dare il dovuto riparo.* Mais il n'y a guere d'apparence que le P. Hazard, étant auſſi fier qu'il eſt, ſon Provincial veuille ou puiſſe le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fît pour ſatisfaire ſa conſcience. Et ainſi il faudra recommencer le procès.

LETTRE DLX.

AU MÊME *Sur la converſion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne & la modération des Capucins de Bruxelles.*

JE n'ai pas grand choſe à vous écrire ; mais je le fais principalement pour vous envoyer un écrit que vous ſerez bien aiſe de voir. J'en envoye autant ſous l'adreſſe de M. de Caſoni ; & M. Chaumont en enverra auſſi à M. Sluſe. J'y joindrai auſſi un *Exemple ſurprenant, &c.*, parce qu'il eſt important que l'on ſache à Rome que les Gazettiers Proteſtans ont dit quantité de choſes fauſſes, pour décrier les converſions qui ſe ſont faites en France. La 317. du T. IV. 28 *Mars* 1686.

Nous avions des parens & des parentes de la Religion. J'ai prié ma niece, qui eſt la ſeule qui me reſte à P. R., de m'apprendre ce qu'ils étoient devenus. Elle me répond en ces termes : *Il s'eſt fait pluſieurs converſions dans la famille, & très-ſinceres. Il y a ſujet d'en remercier Dieu.* Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choſes plus en particulier.

On ne ſait encore ce que deviendra le deſſein qu'on avoit pris de ſupprimer l'*Année Chrétienne*. Car il y a bien des gens qui s'intéreſſent pour ce livre-là, & ſur-tout les nouveaux Convertis, pour les raiſons que je vous ai marquées dans ma lettre précédente. M. de Paris en eſt embarraſſé, & il n'eſt pas content de ce que les Jéſuites, qui prêchent à Paris pendant ce Carême, ſe déchainent contre les traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal deviné, quand je vous ai dit, que je croyois que c'étoit par leur intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que par tout ils s'oppoſent au bien, & qu'ils témoignent une jalouſie diabolique contre tous les ouvrages qui ſont plus eſtimés que les leurs.

Je penſe que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'eſt-à-dire, la faire voir à des perſonnes de piété,) que le Prince a envoyée touchant les moyens qu'on pourroit tenir pour mieux regler le Dioceſe de Treves. Je voudrois bien ſur-tout, que l'on fit réflexion à ce qu'a fait, dans ſa Cure, un de ces Curés que les Jéſuites décrient ſous le nom de Rigoriſtes & de Janſéniſtes, & dont on prend occaſion de décrier à Rome les Capucins d'ici, parce qu'ils ne déclament pas comme d'autres Moines contre ces bons Curés. J'ai vu la copie d'une lettre du Prévôt de Malines (qui eſt un homme tout ſéculier, qui a été élevé par le Roi d'Eſpagne à cette dignité.) On ne peut rien concevoir de plus emporté contre ces pauvres Capucins, dont tout le crime eſt, qu'ils autoriſent les Curés de ce Pays-ci, amateurs (prétendus) des nouveautés. Car on décrie ſous le La lettre au Prince Erneſt.

mot de nouveauté, tout ce qui ſe fait maintenant de bon dans l'Egliſe. Et c'eſt ſans doute parce qu'on écoute favorablement à Rome tous ceux qui écrivent de ces ſortes de médiſances vagues, que le phantôme du Janſéniſme s'y entretient toujours, ce qui fait des maux infinis.

LETTRE DLXI.

A M. l'Abbé PERRIER. *Sur ſon Election au Doyenné de la Collégiale de Clermont.* (a)

2 *Avril* 1686. J'Ai été bien ſurpris, Monſieur, d'apprendre qu'on vous avoit élu à un Doyenné, & que vous demandez ſi vous devez l'accepter, ſachant combien vous êtes éloigné de rechercher des bénéfices, & combien on s'aviſe peu d'en donner à ceux qui n'en demandent pas. Je ne me ſerois guere attendu que vous euſſiez à me conſulter ſur cette matiere; & encore moins qu'un Chapitre, ſans en être ſollicité par perſonne, ſe ſeroit porté de lui-même à ſe choiſir un chef par la ſeule conſidération du mérite; ſans même appréhender le phantôme (du Janſéniſme) qui fait ſi peur à tant de gens. Ces exemples ſont bien rares en ces tems-ci, & c'eſt ce qui fait voir le doigt de Dieu. Ainſi je ne vois pas comment on vous pourroit conſeiller de réſiſter à une vocation, qui a tant de marques d'être de Dieu plutôt que des hommes, à moins qu'il ne s'y rencontre quelques obſtacles que les Electeurs n'auroient pas prévu.

Vous en propoſez deux; l'un que vous n'êtes pas gradué, & l'autre que votre peu de ſanté vous empêchera peut-être d'aller quelquefois à Malines. A l'égard du premier, je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire d'être gradué pour être élu, mais de l'être ſeulement avant que d'être confirmé & de prendre poſſeſſion; & je penſe auſſi, qu'à l'âge où vous êtes, on n'éxige pas le tems d'étude, & qu'ainſi vous pourrez ſans fraude être licencié en droit canon en faiſant quelques Actes.

A l'égard de vos infirmités, je n'en puis que dire. Vous avez un Médecin de nos amis, très-habile & très-pieux, que vous pouvez conſulter. En tout cas vous pourrez le repréſenter à ceux qui vous ont élu, afin qu'ils ne fuſſent pas mal édifiés, ſi dans la ſuite vous ne pouviez pas ſatisfaire à tous les devoirs extérieurs, pour n'avoir pas aſſez de ſanté. (*b*)

[Après avoir bien examiné toutes les raiſons que vous apportez de part & d'autre, je trouve celles qui vous engagent à accepter incomparable-

(*a*) Extraite du Recueil des pieces ſur Port-Royal, imprimé en 1740. pag. 394.

(*b*) Ce qui ſuit n'a jamais été imprimé.

ment plus fortes que celles qui vous en détourneroient. Vous les avez ſi bien repréſentées les unes & les autres, que je n'ai pas beſoin de confirmer les unes ni de combattre les autres.

Pour ce que vous me propoſez de la part de Madame votre Mere, je n'y vois pas d'embarras. Il n'a jamais été défendu de donner ce que l'on veut à un Monaſtere où l'on met une fille, ni au Monaſtere de recevoir comme une aumône ce qu'on veut bien lui donner. Il eſt raiſonnable, qu'une maiſon étant pauvre, on donne de quoi nourrir une fille qu'on y préſente, & la voie la plus naturelle & la plus autoriſée pour cela eſt une penſion bien aſſurée par un contrat. Ainſi Madame votre Mere n'en doit point faire difficulté. Il eſt ſeulement bon que ce ſoit elle qui l'offre d'abord; car cela étant, les Religieuſes n'ayant rien exigé, & ayant ſeulement accepté ce qu'on leur a offert, il n'y aura point certainement en cela de ſimonie, ſur-tout de ſon côté; & elle doit laiſſer à Dieu la connoiſſance du cœur des Religieuſes. Dans les Conſtitutions de Fontevraux, faites en un tems où l'on étoit fort exact à éviter la ſimonie dans l'entrée des Religieuſes, il eſt marqué quelle penſion on pourra donner. On voit la même choſe dans les conſtitutions d'Etienne Poncher, Evêque de Paris, pour quatre Monaſteres de Religieuſes de l'ordre de S. Benoit, dont Gif eſt un.

Je ſuis très-aiſe, Monſieur, que vous gardiez, tant qu'il vous plaira, les quatre ou cinq livres que vous avez à moi. Je voudrois ſeulement que vous en donnaſſiez un billet à M. de Guelphe, afin qu'il n'en fût pas en peine; car il ne ſe ſouvient peut-être pas que vous les ayiez. Pour les petits meubles, ce me ſera un plaiſir que vous veuilliez bien les garder pour l'amour de moi, & comme une marque de notre amitié. Je ne crois pas, hors de la parenté, avoir une plus ancienne amie que Madame votre Mere, puiſque c'eſt dès le tems qu'elle demeuroit petite rue de S. Mery, avec M. ſon pere. Le tems y a toujours porté depuis de plus étroites liaiſons, & je crois qu'elle eſt bien perſuadée, qu'on ne peut avoir une plus ſincere affection que je l'ai toujours eue pour elle, & toute ſa famille. Je vous ſupplie M. de l'en aſſurer encore, auſſi bien que les cheres ſœurs. Je ſuis &c.]

LETTRE DLXII.

AU MÊME. *Sur l'uſage de dire la Meſſe tous les jours* (a).

JE pourrois vous renvoyer M. à la premiere des deux Lettres de S. Auguſtin à Janvier; car ce qu'il dit de la Communion peut s'appliquer

(a) Extraite du Recueil des pieces ſur Port-Royal, imprimé à Utrecht en 1740, p. 395.

au Sacrifice. Il y propoſe le ſentiment de ceux qui ne croient pas qu'il faille recevoir tous les jours l'Euchariſtie, mais choiſir des jours où on ſoit mieux diſpoſé; & ce que diſent au contraire ceux qui penſent qu'à moins qu'on ne ſoit en pénitence, le corps du Seigneur eſt un remede dont on doit uſer chaque jour; & il laiſſe la choſe indéciſe, ſans vouloir condamner ni l'un ni l'autre, en comparant l'un à Zachée, qui reçoit avec joie le Seigneur dans ſa Maiſon, & l'autre au Centenier, qui ne ſe jugea pas digne qu'il entrât dans la ſienne. Il veut donc qu'on laiſſe chacun dans la liberté de faire ce que les lumieres de ſa foi & de ſa piété lui conſeilleront, puiſque ni l'un ni l'autre ne profane le corps du Seigneur, & qu'au contraire ils s'efforcent à l'envi de l'honorer : car ce n'eſt que par le reſpect que celui-là lui porte, qu'il ne veut pas le recevoir tous les jours, & c'eſt par le même principe que cet autre ne veut paſſer aucun jour ſans le recevoir.

On en peut dire autant de deux prêtres dont l'un met ſa dévotion à dire la Meſſe tous les jours, & l'autre croit qu'il vaut mieux, comme vous dites, s'abſtenir quelques fois de célébrer pour retourner enſuite au S. Autel avec plus d'humilité & plus de ferveur. Il y a des exemples de Saints, pour l'une & pour l'autre de ces deux pratiques. Le S. Eſprit a diverſifié ſur cela ſes dons & ſes mouvemens, comme il lui a plû, afin que nous euſſions dans les uns des exemples d'humilité & de crainte, à l'égard de ces redoutables myſteres; & dans les autres des exemples de ferveur & de confiance en la bonté de Dieu.

Si vous voulez néanmoins que je vous diſe de quel côté vous devez plutôt pancher, je crois que c'eſt du côté de la confiance, & que vous ferez mieux de ſuivre la conduite du plus grand nombre des Saints de ces derniers tems, en ne vous retirant point de l'Autel pour les ſeules raiſons générales que vous marquez, mais ſeulement pour des cauſes particulieres. Je ne penſe pas que la diſſipation qui vous vient des affaires dont vous êtes chargé en ſoit une ſuffiſante, ne vous y emploiant que par devoir, & par charité. Cela ne vous rend pas plus indiſpoſé à célébrer la Sainte Meſſe que tant de procès que S. Auguſtin avoit à terminer tous les jours, comme il s'en plaint ſi ſouvent.

LETTRE

LETTRE DLXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'Amor* pœnitens ; *la liberté de l'élection au Doyenné de Malines ; la réponſe du Général des Jéſuites au ſujet du P. Hazard ; & le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

NOus étions étonnés d'avoir été deux ordinaires de ſuite ſans recevoir de vos lettres. Mais cela eſt arrivé ſans doute, de ce que votre lettre du 16. avoit été portée trop tard à la poſte ; car nous la reçumes hier avec celle du 23. La 119. du T. IV. 11 *Avril* 1686.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu conſolés (*a*). Mais puiſque ce ſont là ſes vrais ſentimens, pourquoi n'emploie-t-il pas ſon autorité pour mettre à couvert de ces injuſtes vexations un livre, dont il ſait que la doctrine eſt bonne, & dont l'Auteur eſt un Saint ?

Le *Quæritur* n'eſt plus maintenant diſgracié. Le Gouverneur ayant beſoin des Etats avoit entrepris de faire Doyen de Malines le Frere d'un certain Baron qui en eſt, & qui y a du pouvoir. Mais une brouillerie étant ſurvenue entre les Etats & le Gouverneur, il s'eſt mis en colere contre ce Baron, & il ſe plaint qu'il eſt un ingrat ; qu'il avoit fait à ſon ſujet des vexations injuſtes pour découvrir l'Imprimeur du *Quæritur* ; mais qu'il ne ſe ſoucie plus ni de lui ni de ſon Frere, & qu'il ſera bien aiſe que M. Cuypers ſoit élu Doyen. On dit auſſi que le Pape n'approuve pas les brouilleries que fait l'Internonce ſur ce Doyenné de Malines, & que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé ; de ſorte que l'on commence à eſpérer qu'on laiſſera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoyé la réponſe que lui a faite le P. Général. Je penſe que je vous en ai envoyé la ſubſtance. Mais enfin l'Internonce a donné des juges. Ce ne ſont pas ceux que nous avions demandés ; mais les Evêques de Ruremonde ou de Namur à notre choix. Nous prendrons le dernier. Car le premier, à ce qu'on dit, a écrit à Rome avec les Evêques d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de Malines. On travaille à un ſecond *Factum*, qui ne ſera pas moins fort que le premier. On y inſerera la rétractation & les deux lettres du P. Hazard, qui ſont horribles. J'eſpere qu'il ſera prêt pour la *Quaſimodo*, & je vous en enverrai auſſi-tôt.

(*a*) *C'eſt un livre d'une bonne doctrine, & l'Auteur eſt un grand homme de bien.* Lettre de M. du Vaucel à M. de Caſtorie, du 26. Mars 1686.

Ce 12.

* M. Fierlant.

JE penſe vous avoir écrit autrefois d'un livre du Chancelier de Brabant* contre M. Huygens, qu'on diſoit qu'il avoit envoyé à Rome, afin de ſavoir ſi on y trouveroit bon qu'il le publiât. M. Huygens en ayant recouvré un, & l'ayant trouvé rempli de calomnies groſſieres, il lui fait un procès au Conſeil de Brabant. Sa requête a été répondue, & ſignifiée au Chancelier. Il en a été aſſez étourdi. Je n'ai vu ce livre qu'aujourd'hui; j'y ai trouvé d'horribles choſes contre moi. Il dit que je ne ſuis pas l'Auteur du livre de la fréquente communion, & qu'on ſait certainement qu'il eſt de M. de S. Cyran. C'eſt pourquoi il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur ce que M. Huygens s'étoit ſervi du grand nombre d'approbations données à ce livre, pour autoriſer la doctrine de ſa Méthode, ce Chancelier lui inſulte, comme ſi c'étoit au contraire ce qui le devoit confondre; parce qu'il ſuppoſe que le livre de la fréquente communion a été condamné à Rome: ce qui eſt très-faux; & ce qu'il ne fonde que ſur la condamnation de la propoſition de S. Pierre & de S. Paul, & ce lui eſt un ſujet de déchirer partout le livre de la fréquente communion. Voici ce qu'il en dit dans ſa lettre au Pape, où il rapporte les dogmes qu'il impute à ces Triumvirs (car c'eſt le titre de ſon livre: *Gabrielanæ, Gummariſticæ ac Macarianæ Triumviralis concordiæ inane conamen, infelix omen*) *Decimo tertio, à frequenti acceſſu Dominici corporis ſacramentalem ad cœnam catholicas mentes averti debere ac diſtrahi . . . Et hinc tandem (prob dolor!) eò deventum, œcumenica, ut ſemperque obſervata, frequenti pro acceſſu ſacro-ſanctum hoc ad pabulum ſententia, vel à noctivagis Arnaldinæ ſeu Vergerianæ Meduſæ anguibus modò dilanianda, vel minitantibus terrorem illius ab umbris infeſtanda relinquatur.*

Mais ce qui eſt de plus horrible, eſt le titre de ſon quatrieme chapitre: *Cap. 4. Cuniculi Trium-virorum ad ſubruendam* PENITUS *Pœnitentiæ Sacramentum. Obſervatio præambula, & totius capitis fundamentum.* Et ce fondement de tout ce chapitre eſt la fable de Bourgfontaine, qu'il ſuppoſe être la plus grande vérité du monde. Voici ſes propres termes.

. . . . . *Satis mihi nunc eſt communem Trium-virorum, quos impugno, magiſtrum è clandeſtino ſuo conventiculo Gallicano manifeſtam trabam in lucem. Eſt is famoſus ille, & gallicum ipſi Janſenio oraculum Joannes Vergerius San-Cyranus Abbas. Satis eſt virum nominaſſe, Lector, ut jam indè animo proſpicias quàm non Catholicum de Pœnitentiæ Sacramento dogma ab homine hoc expectare debeas . . . . . Conventiculi porrò hujus hiſtoriam* ET SINGULOS EJUS CANONES, *Chriſto Domino imprimis injurioſos, ejuſque ſacro-ſanctæ Incarnationis penitùs deſtructivos refert fideliter . . . . in relatione ſuâ juridicâ*

Joannes Filleau. . . . Adeat hunc qui ad omnes peſtiferi hujus cœtûs in Chriſtum blaſphemias curioſior eſt. Ego, quod ad propoſitum nunc ſatis eſt, Decreto uno contentus ſum, quod in Pœnitentiæ ruinam ſacrilegè conceptum, ita quoad ſenſum legitur : Cautiùs eſſe cum hoc Sacramento agendum, quàm hæretici hactenùs egerint; non eſſe iſtud perfrictâ fronte hæreticorum more negandum apertè, ſed cautè & clanculum, & ſubdolè rem agendam : Sacramentum ipſum miris extollendum præconiis, ſed uſum ejus moleſtum adeò ac perdifficilem reddendum, majoribus ſemper ac majoribus alligandum oneribus, donec rarus primò, dein nullus etiam ſit uſus, & lividi fidelium humeri tot oneribus ferendis impares ſub tanto pondere, & fatiſcant miſeri, & difficile illud Sacramenti jugum, ſuâ ipſi ſponte penitùs excutiant. Obſecro, lector, quid eſt cuniculos velle fodere, ſi hoc non eſt, &c ? Il dit enſuite que la premiere de ces mines, *primus cuniculus*, eſt le livre de la fréquente communion, & tout ce qu'il dit enſuite contre M. Huygens, le P. Gabrielis & M. Havermans, c'eſt toujours *Cuniculus primus, cuniculi primi anfractus, &c.*

Cependant, ce livre plein de ſi horribles calomnies eſt dédié au Pape & au Cardinal Cibo; & il ne faut pas douter que l'Auteur n'en attende une approbation ſemblable à celle qu'il dit avoir eu de Sa Sainteté, pour un ſemblable libelle contre le P. Gabrielis, & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo, qu'il rapporte tout du long.

Illuſtriſſime Domine. Plurimùm delectata eſt Sanctitas ſua officio tuarum litterarum, quo opuſculum à te ſingulari elegantiâ ac eruditione conſcriptum ad ipſam detuliſti, atque egregium tuum in rem catholicam ſtudium, perpetuamque in Apoſtolicam ſedem obſervantiam & fidem luculenter demonſtraſti. Mihi itaque demandavit, ut Apoſtolicam benedictionem, Pontificiæ in te caritatis teſtem, tibi ſuo nomine amanter impertirem, ac debitas laudes redderem de tam egregio pietatis tuæ documento, &c.

On pourra bien n'en pas faire autant à l'égard de ce livre-ci. Mais cela ſuffit-il ? Un livre ſi outrageux par-tout contre des gens de bien, & rempli de ſi abominables calomnies, ne paſſera-t-il pas pour à démi approuvé, s'il ne paroît pas qu'on l'y déſapprouve ? Et il eſt bien ſûr que le P. Hazard ne manquera pas d'en triompher, & de ſe trouver bien fort, ayant pour compagnon, dans la principale de ſes calomnies, un Chancelier du Conſeil de Brabant, à la piété duquel le Pape a donné tant d'éloges, dans une lettre qu'il lui a fait écrire par le Cardinal Cibo. On voit encore, par ce livre, le mal que font dans l'Egliſe les condamnations vagues, dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquiſition de dire jamais le ſujet. Car le grand fondement qu'a ce vieux radoteur, (pardonnez-moi ſi j'uſe de ce terme, car aſſurément il n'en mérite point d'autre) d'outrager ſi cruellement M. Huygens, n'eſt que ce ſophiſme ridicule.

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois, (après avoir été imprimé à Rome même, comme ne méritant plus aucune cenſure, & ſans qu'on ſache le ſujet de cette ſeconde condemnation; & ce n'eſt apparemment que des bagatelles qu'on ne ſauroit deviner.)

Or il y a beaucoup de choſes dans les livres de M. Huygens & de M. Havermans, qui ſont conformes à ce qui ſe trouve dans le livre du Pere Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans ſont condamnés, auſſi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on ſouffre à Rome que l'on faſſe un uſage de leurs cenſures, ſi impertinent & ſi inſenſé, il faut donc qu'ils y ſoient bien aiſes d'entretenir parmi les Théologiens une guerre ſans fin, où les plus impudens auront toujours l'avantage au jugement des ſimples & des ignorans, parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

[Vendredi Saint.] Il eſt aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je ſuis tout à vous.

LETTRE DLXIV.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur les inſtructions chrétiennes de M. Nicole touchant les Sacremens.*

17 *Avril* 1686. NOus n'avons point de vos nouvelles depuis celles que nous a apportées M. Tampuis. (a) Nous en ſommes un peu ſurpris. Peut-être en recevrons-nous aujourd'hui, avant que cette lettre ſoit fermée. Nous n'avons pas encore les livres que cet ami a apportés; mais nous avons eu d'ailleurs depuis hier les *inſtructions chrétiennes touchant les Sacremens*, dont nous ſommes charmés, quoique nous en ayions encore peu lu. Mais on voit aſſez combien il doit être utile & édifiant par la ſeule table de ce qui y eſt contenu. Je n'en ai encore lu que ce qu'il dit des Sacremens en général, & du Baptême, que j'ai trouvé tout à fait beau. Je ne doute point que ce livre ne s'imprime ici, & ne s'y vende fort bien.

Rien n'eſt auſſi plus beau en ſon genre que ce que vous m'avez envoyé pour être renvoyé. Mais pour ne me point engager à mentir, j'ai prié M. Erneſt d'en écrire à la mére pour moi, & de peſer tellement ſes paroles qu'il n'y ait point de menſonge. Je ne me ſens point capable de rien faire de ſemblable. Je penſe que vous ſavez bien que M. le Teſſier a quitté la

(a) Ragot, Chanoine de Tournai.

boutique où nous nous fourniſſions, & que c'eſt préſentement Mᵉ. de Merilles qui la tient (*a*).

J'avois bien mal jugé du *Sublime dans les mœurs* quand je vous en écrivis. Mais je n'en avois vu que le commencement; & je fus bientôt détrompé quand j'eus lu ſur-tout les deux derniers éloges. Cela n'empêche pas que je n'aie fait une ſottiſe d'avoir eu un moment la penſée qu'il pouvoit être de l'un ou de l'autre de nos deux amis (*b*). Que deviendra l'*Année Chrétienne?* Eſt-il poſſible qu'on eſtropie un ſi bel ouvrage? (*c*)

J'oubliois de vous parler de la maniere dont le petit Ami (*d*) ſe conduit avec vous. On ne la peut approuver. Mais il le faut ſupporter dans ſes foibleſſes; & vous avez bien fait de lui envoyer de l'argent, ſans attendre qu'il en demandât. Je vous ſupplie de le faire toujours ainſi.

(*a*) C'eſt-à-dire que Madame de Fontpertuis a changé de nom, a quitté le premier, & a pris le ſecond.

(*b*) M. Deſpréaux & M. Racine.

(*c*) En ôtant l'Ordinaire de la Meſſe, comme on a fait.

(*d*) M. Guelphe.

LETTRE DLXV.

A M. DU VAUCEL. *Sur les ſentimens du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens; *l'opinion des Docteurs de Louvain ſur l'état de celui qui aime Dieu par deſſus toutes choſes avant d'avoir reçu l'Abſolution; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.*

NOus reçûmes hier votre lettre du 30. Mars. Nous ſerions fort conſolés de la bonne volonté du Pape pour l'*Amor pœnitens*, ſi nous le voyions diſpoſé à employer l'autorité que Dieu lui a donnée, à faire ceſſer une ſi injuſte véxation. Mais à quoi ſervira la perſuaſion où il eſt, que c'eſt un très-bon livre, & que l'Auteur eſt un ſaint homme, ſi cela ne produit autre choſe que de chercher de nouveaux examinateurs, dont il y a très-peu à eſpérer, vu la maniere chicaneuſe dont ils prennent cette matiere. C'eſt ce qui m'a toujours fait croire, qu'après avoir ſuffiſamment réfuté ces chicaneries, il falloit uniquement s'arrêter à faire voir, comme j'ai tâché de faire dans la grande lettre, que ce ſeroit un horrible ſcandale ſi on donnoit la moindre atteinte à un ſi bon livre. Je m'attendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illuſtre ami, ſans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre, qui ne pût être vu, & qu'il ne fût très-bon que l'on vît.

La 320. du T. IV. 18 *Avril* 1686.

Let. 556. *du* 1. *Mars* 1686.

J'ai été autrefois, je vous l'avoue, assez embarrassé à laquelle des deux manieres on se devoit plutôt arrêter, pour accorder l'efficace de l'Absolution avec la nécessité de l'amour dominant, qui m'a toujours paru une vérité indubitable. Mais il y a déja long-tems que j'ai trouvé des difficultés, qui m'ont paru insurmontables, dans l'opinion de MM. de Louvain, selon laquelle il faut qu'un pénitent, qui aime Dieu plus que toutes choses, demeure *in reatu pœnæ æternæ*, jusqu'à ce qu'il ait reçu l'Absolution. Dès devant que je fusse sorti de Paris j'avois représenté ces difficultés à M. Haslé. Et ayant porté cet écrit françois en Hollande, je l'avois montré à M. de Castorie, qui parut en être si touché, qu'il s'en est servi, & en a fait une grande partie de son premier *Appendix*. Et ainsi, quand je travaillerois de nouveau sur cette matiere, je n'en pourrois dire autre chose, & je ne crois pas qu'on puisse rien répondre de pertinent à ces difficultés-là. Mais il me semble de plus, que pourvu qu'on veuille lire avec attention ce qui est dit dans la fin de ce même Appendix, de la doctrine de S. Thomas, on en doit être satisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fût pas le sentiment de ce saint, il faudroit ou pouvoir montrer que les dix-neuf propositions, qu'on rapporte comme étant de lui mot à mot, ne sont pas fidellement alléguées, ou trouver quelque vice dans les démonstrations qu'on a fondées sur ces propositions; de sorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure, & en nier la conclusion. Or j'ai vérifié les propositions dans S. Thomas, & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné ensuite chaque démonstration, & je suis certain qu'on n'y sauroit trouver aucun vice; & qu'accordant les deux prémisses il faut nécessairement en accorder la conclusion. Vous devriez, ce me semble, insister beaucoup sur cela, & faire défier Capisucchi & ces autres chicaneurs, de répondre pied à pied à cette exposition de S. Thomas, en disant sur chacune des dix-neuf propositions, si elles sont ou non, faussement alléguées; & sur chaque démonstration, s'ils accordent ou nient la majeure, s'ils accordent ou nient la mineure; ou s'il y a quelque vice dans la forme de l'argument qui leur puisse faire nier la conclusion, en accordant la majeure & la mineure. Tant qu'ils seront dans l'impuissance de rien faire de tout cela, il faudra qu'il demeure pour constant que la doctrine manifeste de S. Thomas, est, d'une part, que l'amour de Dieu plus que toutes choses est une disposition nécessaire pour recevoir la remission de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence, & de l'autre, que les péchés sont remis par la vertu des clefs, & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choses. Mais il faut prendre garde, qu'ils ne donnent pas le change en opposant leur fausse interprétation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque conclusion de ces démonstrations, sans vouloir rien dire ni sur

la majeure, ni ſur la mineure, d'où elle eſt tirée; c'eſt-à-dire, ſans ſe mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne ſont pas de S. Thomas: or c'eſt uniquement de quoi il s'agit: car s'il leur eſt impoſſible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'eſt pas de S. Thomas, il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'eſt pas contraire aux déciſions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très-éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paroît ſi important & ſi déciſif, qu'il me ſemble que vous devriez faire pluſieurs copies de cette *Expoſitio doctrinæ ſancti Thomæ*, & les mettre entre les mains des Cardinaux favorables, afin qu'ils preſſent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied, en la maniere que j'ai marquée ci-deſſus.

On ne comprend point que le Pape, étant perſuadé qu'il lui ſera très-difficile de trouver quelqu'un, qui puiſſe remplir dignement une place auſſi importante qu'eſt l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une choſe auſſi facile qu'eſt de commander au P. Mellini de l'accepter. Les Annates étant une des principales cauſes de cette difficulté, vous avez grande raiſon de remarquer, que c'eſt ce qui en fait toucher au doigt le vice & le déſordre.

C'eſt une preuve tout à fait plaiſante, qu'on doit bien ſavoir ce que c'eſt que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu ſucceſſivement une vingtaine; j'aurois conclu au contraire, qu'un homme qui n'a point fait de ſcrupule de changer tant de fois d'Evêché, ne ſait guere ce que c'eſt que d'être Evêque.

LETTRE DLXVI.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur le ſoin qu'il avoit de faire élever chrétiennement ſes petits-fils; la néceſſité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens; la converſion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres: M. Stenon, & les lettres du Général des Jéſuites & du P. Hazard.*

RIen n'eſt plus louable, Monſeigneur, que le ſoin qu'a V. A. de faire bien élever les jeunes Princes ſes petits-fils; & c'eſt une marque de ſa religion & de ſa piété, de ce qu'elle témoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le réglement de leurs mœurs, que pour toute autre choſe. Y ayant tant de

La 321. du T. IV. 18 *Avril* 1686.

difficulté de trouver en Allemagne des perſonnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoiſſant point de plus propres que les Jéſuites, je n'ai garde de déſapprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien ſon devoir, & dont elle ſe tient fort aſſurée qu'il ne leur apprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raiſon de regarder comme un grand inconvénient, de ce que, dans toutes les villes où il y a quelque maiſon de Jéſuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'eſt les laiſſer eux & leurs Domeſtiques dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il eſt bien étrange que le Général n'ait pas été touché d'une ſi grande raiſon, & qu'il ait ſuppoſé que la diſpenſe de ce réglement de leur Compagnie, ne ſe pouvoit accorder pour qui que ce ſoit, quoiqu'il ſoit conſtant, à ce que V. A. a ſu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accordoient que pour des Princes, & en ce cas-là ils ne devoient pas la refuſer à V. A.; puiſque d'être plus ou moins riche, plus ou moins puiſſant, ne fait pas qu'on ne ſoit également Prince. Cependant je ne ſais ſi V. A. peut en conſcience laiſſer les choſes en cet état-là. Car il eſt d'une part ſi important d'ôter au Diable toutes les occaſions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matiere de chaſteté, & il faut de l'autre tant de ſoin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conſcience d'un Pere chrétien puiſſe être en repos, que lorſqu'il ne ſe peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les préſerver de ces dangers. Or un de ces moyens eſt, que celui qui doit veiller ſur leurs mœurs ne les quitte ni jour ni nuit, & il faut que V. A. en ſoit bien perſuadée (en quoi elle a très-grande raiſon) puiſque pour éviter l'inconvénient qu'il y auroit que le Jéſuite, à qui elle a confié l'éducation de ces jeunes Princes, ne demeurât pas la nuit avec eux, elle penſe à les envoyer, lorſqu'ils iront voyager en France, à Saumur ou à Angers, où il n'y a point de maiſon de Jéſuites. Mais qu'eſt-ce que voyager en France, & ne faire pas un aſſez long ſéjour à Paris, qui eſt préſentement une des plus belles villes du monde, & qui mérite le plus d'attirer la curioſité des Etrangers? Cela vous jete, Monſeigneur, avec ſujet dans de fort grands embarras: & il ſemble que V. A. ne devroit pas déſeſperer de pouvoir trouver quelque Gentilhomme Allemand, qui eût toutes les conditions néceſſaires pour ſe bien acquitter de cet emploi. Il y en a un préſentement à Bruxelles qui y ſeroit bien propre, ſi l'emploi qu'il a maintenant étoit achevé. C'eſt un nommé M. Geſner natif de Withlich, Gouverneur du Baron de Leyen, dont le Tuteur eſt un Chanoine de Treves & de Mayence, appellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous ceux qui connoiſſent ce Gouverneur en diſent beaucoup de bien. Il parle fort bien François, ayant demeuré long-tems à Paris: & il paſſe pour avoir beaucoup d'eſprit,

d'eſprit, d'honnêteté & de piété. Mais ſi Votre Alteſſe croyoit que ce fût ſon fait, il faudroit qu'elle penſât à lui faire parler pour le tems qu'il ſera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il ſera libre, n'eſt peut-être pas fort éloigné: car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. deſire de ſavoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait priſonnier à la bataille de Thionville, il avoit épouſé ma couſine germaine, qui étoit Huguenotte, lorſqu'il l'étoit auſſi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques; mais mon Pere n'a jamais été autre que très-bon Catholique). M. de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII., tous ſes garçons ſuivirent la Religion du Pere, & les filles celles de la mere. L'ainé de ces garçons (car il en avoit pluſieurs, & tous fort bien faits & fort braves) eſt celui qui eſt préſentement Ambaſſadeur en Eſpagne, dont le fils, nommé le Comte de Rebenac, l'eſt depuis long-tems auprès de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce ſont les ſœurs de l'Ambaſſadeur en Eſpagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait pluſieurs converſions dans notre famille & très-ſinceres. J'attends que l'on s'explique davantage.

M. Stenon n'eſt point en Italie; il y a bien de l'apparence qu'il eſt encore au pays de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lorſqu'elle étoit à Cologne. On ſait que cette affaire eſt en bon train auprès de M. l'Electeur: mais comme M. Deſprès n'y eſt plus pour la ſolliciter, il ſeroit à ſouhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour ſoutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il eſt queſtion.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. Général, puiſque V. A. ne le deſire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazard, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en ſervît, puiſqu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a ſi peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je ſuis, &c.

LETTRE DLXVII.

AU MÊME. *En lui envoyant le Factum contre le P. Hazard, & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.*

La 323. du T. IV. 26 *Avril* 1686.

CE n'eſt, Monſeigneur, que pour envoyer à V. A. S. le *Factum* dont je lui ai déja parlé. On m'a prêté depuis un livre latin du Chancelier de Brabant, qui eſt un vieillard de quatre-vingt ans, qui eſt encore toute autre choſe en matiere de calomnie que celui du P. Hazard. C'eſt contre M. Huygens & deux Auteurs de ce pays-ci, dont l'un eſt mort depuis que ce livre eſt fait. Il en fait un Triumvirat, conjuré à la ruine entiere du Sacrement de Pénitence. Et ſon fondement eſt, qu'ils ne font qu'exécuter, auſſi bien que l'Auteur de la Fréquente Communion, le deſſein pris dans l'Aſſemblée de Bourgfontaine, de ruiner tous les myſteres de la Religion Chrétienne, en la réduiſant au Déiſme, & de renverſer en particulier les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Euchariſtie. Il eſt tout-à-fait de la confidence des Jéſuites, & on croit même qu'ils ont beaucoup de part à ce livre. V. A. peut juger par là de la néceſſité qu'il y a, d'arrêter la hardieſſe que l'on prend de répandre contre les plus gens de bien des calomnies ſi atroces. C'eſt pourquoi on a conſeillé à M. Huygens de faire à ce Chancelier un procès ſemblable à celui que les parens de M. Janſénius font au P. Hazard. Il l'a fait : la Requête a été répondue ; & le Chancelier en eſt fort embarraſſé. Je ſuis, Monſeigneur, de V. A. S.

LETTRE DLXVIII.

A Madame DE FONTPERTUIS. *Sur ſa maladie & ſes auſtérités exceſſives.*

La 324. du T. IV. 1 *Mai* 1686.

IL eſt bien vrai, ma très-chere Sœur, qu'on n'eſt jamais ſans croix. Mais il n'y en a guere de plus peſantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de beſoin ; non-ſeulement pour les conſolations innocentes, dont on ne ſe peut guere paſſer pendant cette vie, mais auſſi pour nous aider à nous bien conduire dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'eſt l'état où nous nous ſommes trouvés en recevant les premieres nouvelles de votre

maladie, ſi grande & ſi imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un ſi grand péril, qu'on nous diſoit être beaucoup diminué, mais non tout-à-fait paſſé, lorſqu'on nous a écrit la premiere fois. Par la ſeconde lettre, qui étoit du mercredi de la ſemaine paſſée, on nous a un peu plus raſſurés; mais ç'a été en nous faiſant changer de croix, par la part que nous avons priſe aux douloureuſes épreuves que Dieu continue à vous envoyer. On nous promettoit, par cette ſeconde lettre, de nous écrire deux jours après. C'eſt ce que nous attendions avec impatience: mais nous n'avons rien reçu depuis ce tems-là, ſoit qu'on n'ait point écrit, ou que la lettre ait été perdue ou retardée. C'eſt ce qui nous a remis dans de nouvelles peines, & nous a fait redoubler les prieres que nous avons toujours continué de faire pour vous. Je ſais bien, ma très-chere Sœur, que votre foi vous peut faire regarder comme plus avantageux pour vous, d'être bientôt délivrée de ce corps de mort, pour aller jouir de celui qui eſt l'unique objet de vos deſirs. Mais on peut croire que la meſure des bonnes œuvres, auxquelles Dieu a deſtiné votre couronne, n'eſt pas encore remplie. Vous êtes chargée d'un fils, dont l'éducation en doit faire ſans doute une partie conſidérable. Vos douleurs mêmes qui reviennent ſi ſouvent, & que Dieu vous fait la grace de ſouffrir avec tant de patience, peuvent ſervir ſans doute à la combler. Je n'oſerois preſque y mettre les ſervices que vous avez la bonté de nous rendre, de peur que ce ne ſoit une vue intéreſſée. Mais puiſque c'eſt Dieu que vous regardez en cela, & que vous croyez ſervir l'Egliſe & la vérité, en ſervant des perſonnes qui ont de l'amour pour l'une & pour l'autre, quoique ce qu'ils font pour elle, ſoit bien peu de choſe, l'Evangile nous aſſure que les peines que vous prenez pour leur rendre leur exil plus agréable, ne ſeront point ſans récompenſe. Que ſi cela eſt vrai, comme il me ſemble qu'on n'en peut douter, vous devez avoir plus de ſcrupule que vous n'en avez, d'abréger votre vie par des auſtérités exceſſives, comme eſt ſur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aſpirer à une couronne avant que de l'avoir méritée: & vous ne devez pas croire l'avoir méritée, ſelon l'ordre de Dieu, quand vous ſortez de cet ordre, en vous mettant de vous-même hors d'état de lui rendre les ſervices qu'il attend de vous. Guériſſez-vous donc, ma très-chere Sœur, pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne, que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection où elle n'eſt pas. *Le Royaume de Dieu n'eſt pas viande & breuvage*, comme dit S. Paul. Mettez-la dans l'accompliſſement de vos principaux devoirs, & n'y mettez pas d'obſtacle, par une attache exceſſive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas beſoin de vous dire dans quelle peine s'eſt trouvée toute notre petite com-

munauté, quand elle a ſu le danger que vous aviez couru. Elle ne peut que vous recommander à Dieu, & elle le fait de grand cœur.

LETTRE DLXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'Election de M. Cuyper au Doyenné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconné de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant; le rétabliſſement de la ſanté du Roi, l'union du revenu de l'Abbaye de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazard.*

La 325. du T. IV. 23 *Mai* 1686.

CE que je voulois vous écrire il y a huit jours, eſt que l'affaire du Doyenné de Malines a, Dieu merci, fort bien réuſſi, & que les intrigues de l'Internonce s'en ſont allées en fumée. Le Gouverneur Général n'a plus voulu ſe mêler de cette affaire. Et ainſi l'élection s'étant faite ſans aucun obſtacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choiſi pour Doyen; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus, nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prévôt qui eſt dévoué aux Jéſuites, s'eſt trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit; mais comme cela ne continue pas, c'eſt apparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant eſt fort embarraſſé du procès que lui a fait M. Huygens ſur ſes calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il veut pour retarder le jugement. Il tâche d'engager l'Internonce à intervenir pour lui: mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier ſe plaint qu'il ne reçoit point de réponſe des lettres qu'il écrit à Rome. Mais on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'en eſpérer. Apparemment on n'aura pas été ſatisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu deſſein que de lui faire un compliment, qu'on n'a pas prétendu qu'il rendît public. Mais comme vous dites fort bien, c'eſt n'avoir guere de diſcrétion, que d'expoſer ainſi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La ſanté du Roi ſe fortifie tous les jours, & l'on aſſure qu'il eſt guéri. C'eſt une vie déſormais encore plus précieuſe à la Religion qu'à l'Etat; & on croit que le repos de l'Angleterre n'en dépend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour ſa conſervation.

On aſſure que le revenu de la menſe Abbatiale de l'Abbaye de S. Denis va être uni au College des trois cens Demoiſelles, dont Madame de Main-

ténon eſt la Patrone. Parle-t-on de cela en vos quartiers? On y prétendra un grand dédommagement pour les Bulles.

L'Evêque de Namur, que l'Internonce avoit donné pour juge dans l'affaire du P. Hazard, refuſe de l'être, tant les Jéſuites ſe rendent terribles par leur crédit, & par la diſpoſition où on fait qu'ils ſont de ſe venger de ceux qui font quelque choſe qui leur déplait. On ſera réduit à redemander les premiers juges, qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y auroit-il pas moyen de lui faire donner un ordre ſecret de mettre, ſelon la coutume, au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*, pour ne pas réduire ces bonnes gens à porter cette cauſe aux tribunaux ſéculiers?

C'eſt une bonne choſe que M. Genet ſoit auprès de M. Dadda. Nous ne partons que lundi prochain pour la Hollande. Je ſuis tout à vous. Toute la famille vous ſalue très-humblement, & ſe recommande à vos prieres.

LETTRE DE M. FRAISER A M. ARNAULD.

Au ſujet de ſon Addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwell, où l'on voit les ſentimens du Roi d'Angleterre Jaques II. pour M. Arnauld.

MONSIEUR,

C'Eſt avec beaucoup de plaiſir que j'embraſſe l'occaſion favorable qui ſe préſente de vous témoigner, avec combien de reſpect je conſerve le ſouvenir de votre connoiſſance, & de l'agréable converſation dont il vous a plu de m'honorer il y a plus de dix ans à Paris. Je n'ai pas manqué de repréſenter au Roi mon maître les admirables qualités que vous poſſédez, & l'eſtime toute particuliere dont vous êtes ſi avantageuſement prévenu à ſon égard. Aujourd'hui, ce matin, ayant l'honneur d'entretenir ſa Majeſté aſſez longtems à votre ſujet, & lui ayant communiqué l'Addition que vous venez de faire imprimer à l'Apologie pour les Catholiques, où vous faites paroître avec quelle honnêteté vous avez agi avec le Chevalier Southwell, ſur l'affaire qui le touchoit de ſi près dans le premier volume de la dite Apologie, Elle m'a ordonné de vous aſſurer de ſon amitié & bienveillance, & de vous dire, qu'elle a reçu tous les livres & petits traités que vous avez eu la bonté de lui addreſſer de tems en tems, leſquels elle a lu avec le plaiſir & la ſatisfaction que mérite tout ce qui lui vient de votre part. Sa Majeſté fait ſon poſſible de trouver une condition & un établiſſement digne de l'eſtime qu'elle

Londres, 18. Avril. V. St. [29] 1686.

le a pour vous, & en peu de tems ne doute pas de vous en pouvoir faire la propoſition, ſi vous le trouvez pour agréable. Cependant elle fait des recherches pour des papiers & autres Mémoires, pour vous les envoyer, dans le deſſein qu'elle a de ſe ſervir de votre plume pour les mettre au jour. Car, il n'y a perſonne au monde qui juge plus avantageuſement du mérite des admirables talens que vous avez ſi ſouvent fait paroître dans vos livres, ni qui ait l'ame plus grande & généreuſe pour les dignement reconnoître, que ſa Majeſté. C'eſt pourquoi, Monſieur, je vous ſupplie de croire, que je ne manquerai de faire valoir votre illuſtre mérite auprès d'elle dans toutes les rencontres qui ſe préſenteront pour votre ſervice, parce que je ſuis autant que perſonne au monde le puiſſe &c.

LETTRE DLXX.

A M. FRAISER.

RÉPONSE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

MONSIEUR,

La 322. du T. IV. *Mai* 1686.

QUoique la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'ait dû cauſer beaucoup de joie, pour bien des raiſons, je vous avoue néanmoins, que la joie que j'en ai reçue n'a pas été ſans un mélange de peine. Je me ſens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi, & par l'impuiſſance où je me trouve de la ſoutenir. Je vous ſuis, Monſieur, ſi redevable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de ſa Majeſté Britannique, que je ne vois pas comment je pourrai jamais m'acquitter; & je ſuis dans la derniere confuſion, de voir qu'un ſi grand Prince daigne parler de moi d'une maniere ſi obligeante, à l'occaſion d'un auſſi petit ſujet, qui eſt la réparation d'une faute que je ne pouvois refuſer de faire ſans me rendre indigne de la qualité de Chrétien & même d'honnête homme. Mais permettez-moi, Monſieur, d'oublier ce que vous ajoujez de plus. Sa Majeſté n'eſt pas aſſez informée du peu que je puis, ayant toujours été à l'ombre: je ſuis moins propre que jamais, dans un âge ſi avancé, à être expoſé au grand jour. Je n'ai beſoin que d'une retraite pour me préparer à finir ma courſe, quand il plaira à Dieu de m'appeller à lui. Si je ne la puis avoir où elle me ſeroit plus douce, c'eſt que Dieu veut que je me rende aux ordres de ſa providence, auſſi bien à la fin comme dans le cours de ma vie. Cependant tout ce que je puis faire pour reconnoître les

obligations infinies que j'ai à ſa Majeſté, eſt de lever les mains au ciel pour obtenir de celui qui l'a mis ſur le thrône, une longue ſuite d'années, qui lui donne moyen d'établir ſolidement ce qu'il a ſi glorieuſement commencé, pour maintenir tant de peuples dans une heureuſe tranquillité, & un rehauſſement de toutes ſes vertus Royales, par un fidele accompliſſement de tous les devoirs d'un Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé la réfutation du nouveau Syſtême du P. Mallebranche. Les deux derniers livres ſeront bientôt en état de paroître. Je ferai prier M. Chaumont de vous en envoyer. La bonté avec laquelle S. M. a reçu le premier, me fait eſpérer qu'Elle voudra bien accepter ceux-ci, comme un témoignage de ma profonde vénération pour ſa perſonne ſacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la conſommation de l'affaire de M. Southwell; & j'avois envoyé l'éclairciſſement à l'Auteur des *Nouvelles de la République des lettres*, auſſi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le deſire (*a*). On pourra ſavoir dans cinq ou ſix jours ce qui s'eſt fait à Paris, ſur ces deux cents Exemplaires de l'éclairciſſement, qui ont été envoyés à M. le Chevalier Trumball. Je ſuis &c.

(*a*) Cela fut exécuté. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres, Mai 1686. Art. 11. à la fin, p. 504.

LETTRE DLXXI.

A. M. DU VAUCEL. *Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie; le ſcandale que devoit cauſer la condamnation de ſon* Amor Pœnitens; *le jugement que l'on devoit porter ſur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre; & les affaires de la Régale.*

VOus apprendrez, Monſieur, par la lettre que j'écris à M. Caſoni, que je vous envoye ſans deſſus, ne ſachant pas bien ſes qualités, l'état de douleur & d'affliction où on eſt dans ce pays-ci, par la mort d'un des plus ſaints, & des plus dignes Prélats de l'Egliſe (*a*). Ce n'a pas été ſeulement pour faire à l'illuſtre ami un compliment ſur cette perte, que je me ſuis réſolu de lui écrire; mais ç'a été principalement pour lui recommander l'affaire du ſucceſſeur, dont vous connoiſſez l'importance plus que perſonne. Et ainſi je n'ai pas beſoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je ſais que vous vous y employerez de tout votre cœur, par un grand nombre de conſi- La 326. du T. IV. 11. *Juin* 1686.

(*a*) M. l'Evêque de Caſtorie mourut à Zwol le 6. de ce mois.

dérations, qui regardent toutes la gloire de Dieu, l'intérêt de l'Egliſe & les devoirs de la charité. Je n'ai donc pas beſoin de vous en rien dire ; mais ſeulement de vous parler de votre derniere lettre, qui n'eſt arrivée que le jour même qu'on a reçu les nouvelles de la mort.

Eſt-ce qu'un certain ſentiment de l'humanité naturelle, qui éteint ſouvent les inimitiés les plus déclarées, ne rallentira pas les pourſuites ſi déraiſonnables & ſi injuſtes des ennemis de l'*Amor pœnitens* ? Eſt-ce que S. S. ne ſe réſoudra point de leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas d'eux-mêmes ? Eſt-ce qu'elle n'emploiera point ſon autorité pour ôter toute occaſion d'un auſſi grand ſcandale que ſeroit la flétriſſure d'un ſi bon livre ? J'appréhende tout de bon, que ſi Elle y manque, Dieu ne lui en demande quelque jour un terrible compte. On voit aſſez, par tout ce qui ſe paſſe à Rome ſur cette matiere de la pénitence, que ces perſonnes emportées en veulent encore plus à la perſonne de cet excellent Evêque qu'à ſa doctrine. Car ſi c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y auroit-on point cenſuré le livre de M. de Tournai, qui déclare ſi nettement, qu'il n'y a que l'amour dominant & par deſſus toutes choſes, qui juſtifie hors le Sacrement, qui ſoit la diſpoſition ſuffiſante pour le Sacrement ? Pourquoi n'auroient-ils pas cenſuré la methode de M. Huygens, où le délai de l'Abſolution eſt plus fortement établi que dans la ſeconde Partie de l'*Amor pœnitens* ? Pourquoi le livre de M. Queras ſeroit-il bien reçu ? Mais il faut bien ſe garder de leur reprocher cette inégalité de conduite. Il ſeroit à craindre qu'ils ne vouluſſent la rendre égale en cenſurant tout.

Il eſt certain qu'il y a encore beaucoup de Prétendus Réformés, qui, nonobſtant leur abjuration, le ſont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce ſoit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus, il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les inſtruire. S. Auguſtin avoue qu'il y avoit auſſi beaucoup de Donatiſtes, qui ne s'étoient pas d'abord convertis ſincérement, mais que dans la ſuite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Proteſtantes reconnoiſſent que le Duc de la Force, qui avoit réſiſté ſi long-tems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il eſt certain au moins que dans cinquante ou ſoixante ans, tout ſera Catholique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques, tant anciens que nouveaux, fuſſent de bons Chrétiens. Et ce n'eſt pas bien s'y prendre, que de chicaner en toutes manieres ceux qui ſeroient les plus capables d'avancer cette ſainte œuvre, & par leurs livres & par leur exemple & d'entretenir toujours de certains déréglemens dans la diſpenſation du bien de l'Egliſe, qui ſcandaliſent tous les gens de bien, comme ſont les penſions ſur les Evêchés, qu'on donne en héritage à des laïques, afin qu'ils puiſſent dire : *Hæreditate poſſideamus ſanctuarium Dei.*

J'ai

J'ai vu depuis peu les quatre derniers Tomes du P. Alexandre. Il y a une Préface, où il ſe plaint d'une maniere fort reſpectueuſe, de la maniere dont on l'a traité après que ſes premiers Tomes avoient été reçus avec tant d'éloges, comme il le fait voir par des lettres qu'il rapporte du Cardinal Cibo & de ſon Général. Il ſe déclare fort nettement, dans ce que j'ai lu, pour les Articles du Clergé. Mais il eſt d'ailleurs fort modéré envers la Cour de Rome, & il la flatte plutôt autant qu'il peut, qu'il ne la traite durement. Ce qui eſt de mieux, ce me ſemble, eſt ce qu'il a fait pour le Concile de Conſtance. Il réfute fort bien l'Auteur *de Libertatibus*, & il montre ſur-tout, qu'il a grand tort d'accuſer le Clergé de France, d'avoir attaqué l'autorité du Pape. Cet endroit eſt fort beau. Il met en poudre tous les avantages ridicules, que M. Schelſtraete a cru pouvoir tirer de ſes manuſcrits. Et il eſt certain que ce Bibliothécaire ne s'en relevera jamais. Car il eſt tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui eſt du Dominicain de Flandre, (*a*) qui a écrit contre lui ſur la puiſſance du Pape de dépoſer les Rois, il le traite en petit écolier, lui & ſes approbateurs. J'ai lu auſſi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra-Paolo. Et cela m'a paru judicieux, & devroit être fort agréable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon, quoique ce ſoit qu'il leur puiſſe dire, s'il ne ſe rétracte de ce qu'il a dit ſur les IV. Articles, ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ſes derniers Tomes, ce qu'il avoit écrit pour les Annates contre M. de Launoi. Il les défend le mieux qu'il peut, & ceux de Rome lui en devroient avoir obligation, auſſi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. ſiecle, & qu'il n'entre point dans le XVII. je penſois qu'il ne diroit rien de Janſénius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaiſe. Et ainſi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Baïus, il y ajoute cinq ou ſix lignes fort envenimées contre Janſénius.

Si le Roi a fait des propoſitions raiſonnables ſur le ſujet de la Régale, on les devoit accepter. Car on ne le connoît guere, ſi on s'eſt imaginé qu'il ſe relâcheroit ſur ce qu'il a nommé à des Evêchés des Députés de l'aſſemblée de 1682. Je ne penſe pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce ſoit au Pape une raiſon valable pour les rejeter. Si on ſouffroit cela en France, il n'y auroit plus de Théologien qui oſât ſoutenir des Theſes ou écrire pour les quatre Articles, parce que ce ſeroit une excluſion à l'Epiſcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne ſe relâchera jamais ſur cela, & qu'ainſi le déſordre qui arrive de-là par la vacance des Evêchés, leur ſera pour le moins auſſi imputé qu'au Roi.

(*a*) Le P. Janſſens Elinga.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Mallebranche. Et j'écris à M.... pour le prier d'en envoyer autant à M. Caſoni.

Nous nous en retournerons bientôt ; (a) mais ayant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prélat de la Ville de Zwol où il eſt mort, dans le Dioceſe de Munſter, qui n'en eſt pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monaſtere de Religieuſes, qui étoient ſous ſa conduite ; peut-être que nous prendrons notre chemin par-là, pour aller prier Dieu ſur ſon tombeau.

(a) M. Arnauld étoit pour lors en Hollande.

LETTRE DLXXII.

A Monſeigneur CASONI, *Sécretaire du Chiffre, depuis Cardinal d'Innocent XI. Sur la mort de M. l'Evêque de Caſtorie.*

La 327. du T. IV. 11 *Juin* 1686.

RIen n'eſt plus triſte que ce qui m'oblige de vous écrire, & c'eſt avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre, que vous venez de perdre l'homme du monde, à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus ſincere affection pour vous, qui vous avoit de plus grandes obligations, & qui ſavoit mieux les reconnoître. C'eſt aſſez vous dire, Monſeigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Caſtorie, que Dieu a appellé à lui, le 6 de ce mois, en la Ville de Zwol, où il eſt tombé malade la veille de la Pentecôte, en achevant la viſite de cette partie de ſon Dioceſe, où il a eu des fatigues incroyables, y ayant pendant ſix ſemaines prêché preſque tous les jours, & ſouvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de trente mille perſonnes. Un travail ſi ſaint l'ayant conſumé, ſelon qu'il l'avoit lui-même prédit à ſes plus intimes amis, ne ſemble-t-il pas, qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des graces que Dieu lui a faites ? Il l'a toujours comblé de ſes bénédictions. Il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des Princes de ſon peuple.

Il ne s'eſt pas pouſſé de lui-même à un Miniſtere ſi redoutable. Il n'y eſt entré, que pour n'avoir pas oſé réſiſter à la vocation divine. Il n'y a jamais recherché aucun intérêt ni ſon propre honneur, mais la ſeule gloire de Dieu & le ſalut des ames qu'il lui avoit confiées. Il a regardé comme un avantage, que la place, où Dieu le mettoit, lui donnoit moyen de vivre dans la ſimplicité des ſaints Evêques des premiers ſiecles, qu'on ne connoiſſoit preſque pour ce qu'ils étoient, que par

leurs travaux Apoſtoliques. C'eſt le modele qu'il s'étoit propoſé, priant, travaillant, ſe nourriſſant de la parole de Dieu, pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit : n'épargnant ni ſon bien, ni ſon tems, ni ſes peines, pour pourvoir, autant qu'il étoit en lui, aux beſoins de tous ceux dont il ne ſe conſidéroit pas ſeulement comme le Paſteur, mais comme le Pere ; & ſe gouvernant en toutes choſes avec tant de ſageſſe, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, eſtimé, honoré, auſſi bien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans, comme parle l'Apôtre. Que lui reſtoit-il pour le dernier ſceau de tant de graces, que d'être appellé par ſon divin Maître, lorſque bien loin d'être endormi, il lui donnoit plus que jamais des marques ſi éclatantes de ſa vigilance paſtorale ?

Nous pouvons donc bien, Monſeigneur, nous pleurer nous-mêmes par un ſentiment de la nature, que Dieu ne condamne pas : mais ſi nous avons aimé une perſonne ſi aimable d'un amour vraiment chrétien ; pour peu que nous ayions de foi, la conſidération du bonheur dont il jouit, doit eſſuyer nos larmes & changer à ſon égard notre triſteſſe en joie. Ce ſont ceux qu'il a quitté qui ſont à plaindre, & cette pauvre Egliſe déſolée, qui, en un tems auſſi fâcheux que celui-ci, ſe trouve privée de la conduite d'un ſi excellent Paſteur. Vous êtes, Monſeigneur, une des perſonnes du monde, qui peut le plus contribuer à la conſoler de ſa perte. Il y a long-tems que vous avez eu la bonté d'y travailler ; & on ne doute point que vous ne ſoyez encore plus diſpoſé que jamais à repréſenter à ſa Sainteté, combien il eſt important de remplir au plutôt ce vuide, en lui donnant pour ſucceſſeur, celui de tous ſes Eccléſiaſtiques qu'il avoit regardé comme le plus propre à tenir ſa place, & que ſon Clergé a jugé, auſſi bien que lui, en être très-digne. La ſeule difficulté qu'on y avoit trouvée, il y a trois ou quatre ans, eſt qu'il s'en falloit encore une année ou deux qu'il n'eût l'âge porté par les Canons. Mais il l'a maintenant & au de-là, & il a de plus une diſpoſition qui n'eſt pas trop ordinaire en ce ſiecle : c'eſt que les premieres démarches qu'on a faites ſur cela s'étant faites à ſon inſçu, je ſais que l'ayant appris, lorſqu'il a fallu que le Clergé en eût connoiſſance, il en a eu une extrême peine, & n'a regardé qu'avec tremblement la penſée qu'on avoit de lui. Sa Sainteté ſait trop, que ce ne ſont pas les ambitieux & ceux qui recherchent ces charges, à qui il les faut donner : & ainſi il n'y a pas lieu de craindre que cette affaire ſoit traverſée par des gens de cet eſprit, qui employeroient des intrigues, pour s'appeller eux-mêmes à une dignité ſi terrible. La conjoncture du tems, où les peuples irrités de ce qui s'eſt fait en France, ſont fort mal diſpoſés à l'égard

M. van Heuſſen.

des Catholiques, fait assez juger qu'on ne peut pas trop-tôt leur donner un Pasteur, ni prendre trop de soin de leur en choisir un qui soit du pays, qui y ait des parens considérés, & qui ait toutes les autres qualités qui le puissent rendre aussi agréable aux Etats, que l'a été celui qui leur vient d'être ôté, pour qui ils avoient une estime qui alloit jusqu'au respect. Or il est certain qu'on ne sauroit trouver personne qui ait plus tout cela, que le Thimothée de l'excellent Prélat que nous regrettons. Car c'est le nom qu'il avoit accoutumé de lui donner, tant il le croyoit digne du rang que l'on demandoit pour lui à sa Sainteté. Toutes ces considérations, Monseigneur, me font esperer que la mort si précieuse devant Dieu de cet incomparable ami, redoublant l'affection que vous lui avez temoignée pendant sa vie avec tant de générosité, Dieu vous fera la grace d'achever auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus affectionnée, parce qu'il la regardoit comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer au troupeau, qu'il a bien fait voir qu'il aimoit plus que soi-même, puisqu'il s'est sacrifié en le servant, & consumé comme une victime. Ce sera un très-grand service que vous rendrez à l'Eglise: la terre vous en bénira, & le Ciel en sera la récompense. Je n'ose parler de moi: je ne mérite pas que vous fassiez rien en cela pour ma considération. Mais je ne laisserai pas de vous en avoir des obligations infinies, qui m'engageront, de plus en plus, à être toute ma vie avec un profond respect.

RISPOSTA DI MONSIGNOR CASONI

[ALLA LETTERA PRECEDENTE. (a)]

ILLUSTRISSIMO SIGNORE, MIO PADRONE OSS^MO.

A Rome, 6 Juillet 1686.

NElla morte di Monsignor Vescovo di Castorea, che sia in cielo, si è perduto uno de i piu illustri e santi Vescovi, che avesse la Chiesa, ed à me è mancato un amico, ed un Signore che rimiravo con infinità venerazione, ed affetto. Può dunque V. S. Illma. immaginarsi la mia grande afflizione per un accidente di questa sorte, nel quale, comm'ella dice, non dobbiamo pianger lui, che è andato à godere il premio del suo longo Apostolato, ma dolerci della gravissima perdita, che hanno fatto in un tempo tanto pericoloso i Cattolici delle Provincie unite. Al primo avviso ch'io

(a) Extraite du livre intitulé: *Batavia sacra*, part. 2, p. 490. col. 2.

ebbi della ſua morte, non mancai di rappreſentar ſubito, d'ove biſognava, la neceſſità di provedere ad un poſto coſi importante, con dargli in eſſo per ſucceſſore quello, che egli vivendo aveva tanto deſiderato, e che per la virtù, per il zelo & per la dottrina potrà riuſcire più abile, & più accetto d'ogn'altro (*b*). Jo ſtò ora aſpettando la propoſizione, che farannoà S. Santità con lettera particolare i due Capitoli di Utrech & di Harlem, per poter rinovare con maggior efficacia le mie diligenze, non meno appreſſo della Santità Sua, che de' Cardinali della Congregazione depututa degli affari d'Olanda, a i quali ſarà rimeſſa ſimile iſtanza. V. S. Illma. Sentirà dal Signor Valloni tutto quello, che ſi andarà da me operando, & da lui, come dagli Amici del defonto Prelato. Io aſpetterò di ricevere tutte le notizie neceſſarie per operare con maggior forza. Io ſò, che non mancaranno delle gagliarde oppoſizioni, per parte di quelli che vorebbero in coteſte miſſioni un ſuperiore tutto diverſo da quello, che ſi è perduto, & che à queſto conto non laſciaranno inteſtata niſſuna di quelle arti, che ſogliono uſare per condur le coſe a quel fine, che deſiderano: mà io confido, che Dio diſtruggerà tutt' i loro intrighi, e darà quì il lume neceſſario per fare una degna elezzione. A me riuſcirà d'infinita conſolazione il poter cooperarvi non meno per ſodisfare al debito, che mi corre verſo di una Chieſa ſantificata per tanti anni, da un Prelato à me coſi caro, quanto per ſervire al gran zelo di V. S. Illma. alla quale io vorrei poter dare continui ſegni della ſingolar divozione ch'io le Profeſſo. Si compiaccia ella di viverne perſuaſa, mentre io con pregar Dio à conſervarla in una longa, e proſpera ſalute, mi confermo riverentemente,

Di Voſ. Signoria Illuſtriſſima,

Humilliſſimo ed Obbedientiſſimo Servidore,

(*Signé*) LORENZO CASONI.

Roma 6. Luglio 1686.

(*b*) M. Hugo Van Heuſſen.

LETTRE DLXXIII.

A M. DU VAUCEL *Sur le choix du Succeſſeur de M. de Caſtorie: la ſépulture de ce Prélat: le livre intitulé*, Préjugés légitimes contre le Janſéniſme.

La 328. du T. IV. *A Leyde, 13 Juin 1686.*

NOus venons d'apprendre que M. Camprich Réſident de l'Empereur à la Haye, a dit qu'il avoit écrit (ou qu'il écriroit à l'Internonce, au Gouverneur Général des Pays-bas Eſpagnols, & au Cardinal Cibo, ſur le choix d'un ſucceſſeur, & qu'il leur repréſenteroit qu'il le faut prendre du pays, & d'une honnête famille, & que les Etats auroient peine à ſouffrir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trouve point de plus capable que M. Vander Meer Curé du Béguinage d'Amſterdam, & M. Mouland Curé de la Haye, qui eſt ſon Confeſſeur. Pour ce dernier, c'eſt un fort bon homme, qui eſt dans toutes les bonnes maximes, & a beaucoup de fermeté, mais qui eſt plus perſuadé que perſonne, qu'il s'en faut tenir au choix de feu M. de Caſtorie; de ſorte que c'eſt lui-même qui a donné avis de ce qu'il avoit ſu, que le Réſident avoit cette penſée, à laquelle il eſt très-éloigné de conſentir. Mais pour le premier, il pourroit avoir aſſez bonne opinion de lui-même, pour n'être pas fâché qu'on penſât à lui, mais il eſt très-incapable de cette charge, il ne ſeroit jamais agréé des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem, qui doivent s'aſſembler mardi prochain, pour convenir de celui qu'ils propoſeront; & comme on eſt bien aſſuré que tout le Chapitre d'Utrecht continuera à demander M. van Heuſſen, on eſpere que celui de Harlem ſera du même avis.

On a reçu ce matin une lettre de M. van Heuſſen de Zwol, par laquelle il mande que tous les différens pour l'enterrement du S. Prélat ſont levés, & qu'il doit partir le mardi à trois heures du matin pour porter le corps à ce Monaſtere de Religieuſes du Dioceſe de Munſter, dont je vous ai déja parlé.

On a depuis imprimé en Hollande ſous le nom de Cologne, avec une approbation de deux Docteurs de Sorbonne, Charton & Deſperiers, un livre intitulé: *Prejugés légitimes contre le Janſéniſme, avec une Hiſtoire abregée de cette erreur.* L'Auteur avoue dans ſon avertiſſement qu'ayant voulu faire imprimer ſon livre dans une des plus grandes villes de France, le Libraire qui en avoit entrepris l'impreſſion, fut obligé de s'enfuir, & les ouvriers mis en priſon, & que c'eſt ce qui l'a obligé d'envoyer une autre copie en une ville moins expoſée à de ſi ſéveres ſurpriſes. Il dit par

tout qu'il n'eſt pas ſujet du Roi de France, & il dédie ce livre au Duc de Savoie. Ne ſeroit-ce point le même livre, que vous nous avez mandé qu'on attribuoit à un Evêque de Sion, ou de quelqu'autre ville de ces quartiers-là? Il eſt horriblement injurieux à M. Arnauld. Vous en jugerez par ces lignes de la fin de ſon Avertiſſement: *J'avoue*, dit-il, *que je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la juſtice du Roi très-chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuſes à mourir ſans Sacremens plutôt que d'abandonner la cauſe de Janſénius, & que la Sorbonne a chaſſé comme hérétique dans le droit, & téméraire dans le fait. Si on exige, que je lui faſſe réparation d'honneur, je me réſoudrai à dire volontiers de lui ces deux excellentes paroles que S. Jerôme a dit d'Origene:* UBI BENE, NEMO MELIUS; UBI MALE, NEMO PEJUS. Je ne ſais ſi l'Auteur de ce livre, qui ſe dit Docteur de Sorbonne, ne ſeroit point l'Abbé de la Pérouſe qui eſt Savoyard & Docteur de Sorbonne, & très-emporté ſur le ſujet du Janſéniſme. (*a*) Mon compagnon me prie de vous préſenter ſes très-humbles reſpects. L'Illuſtre defunt avoit une tendreſſe toute particuliere pour lui. Mademoiſelle Voeller & nos deux bonnes hôteſſes, je veux dire les ſœurs de M. van Heuſſen, ſe recommandent à vos prieres & à vos ſaints ſacrifices.

(*a*) [On a ſu depuis qu'il étoit d'un Abbé de Ville, Savoyard.]

LETTRE DLXXIV.

AU MÊME. *Sur la mort de M. de Caſtorie; l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de M. van Heuſſen pour ſuccéder à ce Prélat; le livre intitulé:* Les Prejugés légitimes contre les Janſéniſtes.

VOus aurez appris par mes deux dernieres, le ſujet de notre douleur, qui vous aura ſans doute bien affligé. Mais après avoir ſu par le récit de la derniere viſite de ce ſaint Prélat, qui doit être envoyée à MM. les Cardinaux, quels ont eté ſes travaux Apoſtoliques dans ce dernier acte de ſa vie, auſſi bien que dans tout le reſte, on ne peut qu'on ne ſe réjouiſſe en N. S. pour les merveilles de ſa grace, qu'il a fait paroître dans ce ſerviteur fidele, & qu'on ne le regarde avec une religieuſe vénération, comme une victime conſumée par le feu de l'amour, que Dieu lui avoit donné pour ſon troupeau. La 329. du T. IV. A Leyde, 21 Juin 1686.

Vous apprendrez par celle d'aujourd'hui, ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la Miſſion, par la merveilleuſe union qui s'eſt trouvée

entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour ſon ſucceſſeur, celui qu'il avoit lui même choiſi, & qui certainement, tout conſidéré, y eſt le plus propre. Il eſt très-vrai, & ce n'eſt point par grimace, qu'il en a une extrême peine, comme il le témoigne à l'illuſtre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous ſavez aſſez, que bien loin d'avoir égard à ces répugnances, c'eſt ce qui doit obliger davantage S. S. à ſeconder les vœux d'un Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion Catholique, & qui après la grace de Dieu doit une partie de ſa grande régularité, aux ſoins qu'en a pris le très-illuſtre défunt.

J'ai lu tout entier le livre des Préjugés contre le Janſéniſme, dont je vous parlois dans ma derniere lettre. C'eſt le plus miſérable libelle, le plus malin, le plus emporté qu'on ſe puiſſe imaginer. L'Hiſtoire par où il commence eſt la plus mal bâtie du monde, & pleine de fautes ſi groſſieres, que l'on voit bien qu'elle eſt faite par un homme, qui n'a vu aucune des pieces dont il parle. Il eſt bon de vous en donner quelques exemples. Il dit que M. Arnauld *furieuſement irrité de ce qu'on privoit des Sacremens ceux qui protégeoient ſon parti, écrivit une lettre contre la conduite du Curé de S. Sulpice; & parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à cette premiere lettre, il en écrivit une ſeconde où il ſe nomma.*

Vous ſavez que le nom de M. Arnauld eſt à la premiere lettre auſſi bien qu'à la ſeconde, & que c'eſt une grande impertinence de dire, que ce Docteur écrivit la ſeconde, parce qu'il avoit manqué de mettre ſon nom à la premiere, au lieu qu'il fut obligé de l'écrire pour répondre à huit ou neuf libelles qu'on avoit fait contre la premiere.

Il dit que *l'Apologie pour les Catholiques auroit été un aſſez bon livre, ſi M. Arnauld avoit pu ſe contenir une ſeule fois, & ne point parler de P. R. des Evêques de Pamiers & d'Alet, & des intérêts de ſon parti. Mais il a*, dit-il, *voulu juſtifier incidemment ſa mauvaiſe cauſe, en défendant l'Egliſe Romaine, & par là il a rendu ſon ouvrage ſuſpect aux Catholiques, & peu utile aux Calviniſtes.* Ce ſeul endroit mériteroit bien qu'on flétrît ce libelle par une cenſure. Car 1°. il eſt faux qu'il ſoit dit un ſeul mot de P. R., ni de la cauſe de ceux qu'on appelle Janſéniſtes dans l'Apologie pour les Catholiques. 2°. C'eſt une inſolence horrible, & que le Pape ne devroit pas ſouffrir, d'oſer dire qu'on n'ait pu nommer entre les bons Evêques, dont la piété a fait honneur à l'Egliſe Catholique, MM. d'Alet & de Pamiers. Il y a une infinité d'autres choſes de cette nature, mais je ſuis preſſé de finir, parce que l'heure de la poſte, qui eſt à dix heures du matin, eſt bien prête de ſonner. Il faut ſeulement que je vous marque ce qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertiſſement: *J'avoue, & je l'avoue les yeux baignés de larmes,*

que

que je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la juſtice du Roi très-Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuſes à mourir ſans Sacremens, plutôt que d'abandonner la cauſe de Janſénius, & que la Sorbonne a chaſſé, comme hérétique dans le droit, & téméraire dans le fait. J'ai penſé que le livre étant fort petit, il ne ſeroit pas mauvais de vous l'envoyer.

LETTRE DLXXV.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS; *Où il refute ce qu'un Jéſuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Caſtorie.*

SI le Jéſuite de Treves vouloit être crû dans le décri qu'il a voulu faire d'un auſſi excellent livre, qu'eſt l'*Amor pœnitens*, il s'y devoit prendre d'une maniere moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'eſt qu'une déclamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon ſens. On le peut réduire à trois points. La 330. du T. IV. (*Juillet* 1686.)

A une accuſation ſans preuve; qu'il contient de mauvaiſes propoſitions, ſans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été, ou qu'il ſera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une hiſtoire ſcandaleuſe, qui, n'étant point appuyée d'aucun témoignage, ne peut paſſer que pour une pure calomnie; & qui, quand elle ſeroit vraie, ne peut regarder ceux qu'il a voulu noircir par là, & encore moins le ſaint Prélat dont il a entrepris de décrier le livre.

Pour le premier point; y eut-il jamais une plus grande extravagance, que de vouloir qu'un très-ſavant & très-pieux Evêque paſſe pour coupable de beaucoup d'erreurs, parce qu'en étant accuſé par quelque Moine inconnu, qui n'a jamais oſé ſe nommer, il a mépriſé, comme il a dû, les impertinentes objections de cet Auteur anonyme. Cependant c'eſt à quoi ſe termine tout l'argument de ce Jéſuite de Treves, pour montrer que l'*Amor pœnitens* doit être regardé comme un méchant livre: *Scripto anonymo acriter vapularunt plurimæ propoſitiones eo libro contentæ tanquam errores & hæreticæ, eoque ſcripto petebatur, ut ſe Autor ſuper hiſce erroribus purgaret: ſed purgatio nulla ſecuta hactenùs.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque, chargé du ſoin de cinq cents mille ames, qu'il conduiſoit avec autant d'application & de vigilance que de zele, s'amu-

ſât à perdre ſon tems, pour répondre à tout ce que des Moines emportés auroient eu à dire d'impertinent contre ſes ouvrages.

Mais pourquoi ce Jéſuite voudroit-il qu'on eût grand égard à ce qu'a dit un inconnu, & qu'on n'en eût pas infiniment davantage à ce qu'ont dit, en faveur de l'*Amor pœnitens*, trois Evêques & plus de trente Théologiens, dont on voit les approbations à la tête de la ſeconde édition de ce livre? Et on en auroit eu encore davantage, ſi le Libraire avoit voulu attendre plus long-tems à le publier.

On a encore quelque choſe de plus propre à fermer la bouche à ce déclamateur de Treves. Dans le dernier voyage que feu M. de Caſtorie a fait au Dioceſe de Munſter, les Eccléſiaſtiques qui l'accompagnoient, ont appris d'un très-bon Prêtre de ce pays-là, qu'un Jéſuite fort pieux, qui étoit il y a trois ou quatre ans Recteur de leur College de Crevelt, faiſoit une telle eſtime du livre de l'*Amor pœnitens*, qu'il fût quelque tems à ne prêcher autre choſe, & qu'il ne craignoit point de dire, qu'il ne voyoit point comment on pourroit ſe ſauver, ſi on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enſeigné.

S'il n'eſt pas ſatisfait de cela, on a de plus, des témoignages par écrit, qui le convaincront que tous les Jéſuites ne ſont pas ſi déraiſonnables que lui ſur le ſujet de ce livre. On peut croire que les Jéſuites ne mettent pour Supérieur de leurs Religieux, qui travaillent dans la Miſſion de Hollande, que des perſonnes dont ils font eſtime. Celui qui l'étoit il y a environ trois ans, nommé le P. Bryer, trouva ce livre ſi beau & ſi édifiant, auſſi-tôt qu'il l'eût vu, qu'il ne pût s'empêcher de le témoigner à M. de Caſtorie, par une lettre que j'ai prié que l'on me cherchât, afin d'en envoyer la copie à V. A. Mais je ne puis douter que cela ne ſoit vrai, ce pieux Prélat me l'ayant dit dans ce tems-là; comme auſſi qu'un autre Jéſuite, qui étoit de condition, lui avoit écrit dans les mêmes termes. V. A. peut m'en croire, en attendant que je lui envoye les copies de ces deux lettres

Pour le ſecond point; toutes ces prétendues nouvelles montrent ſeulement que les Jéſuites, & quelques autres Réguliers de leur cabale, ont une furieuſe envie que l'*Amor pœnitens* ſoit flétri par quelque cenſure d'Inquiſition, & une grande appréhenſion que le livre du P. Hazard n'y ſoit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir ſur cela ſont mal fondés, eſt la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Caſtorie, qu'on n'a reçue qu'après ſa mort. Je tâcherai de lui en envoyer une copie; mais à condition qu'elle ne la fera point courir, de peur qu'on ne dévinât qui l'a écrite, & que cela ne lui fit des affaires. Je vous dirai auſſi, Monſeigneur, une choſe que l'on ſait

certainement : c'eſt que quelqu'un ayant dit au Pape, qu'on avoit parlé déſavantageuſement du livre de l'*Amor pœnitens*, comme ſi on eût voulu y donner quelque atteinte, Sa Sainteté s'écria : *Comè è un libro di buona dottrina, & l'autore è un ſant'huomo.*

Le troiſieme point, eſt une preuve palpable, que ce Mémoire, donné à un Prince Eccléſiaſtique contre l'*Amor pœnitens*, eſt l'ouvrage d'un eſprit emporté, qui dit, à tort & à travers, tout ce qu'il croit pouvoir ſervir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la prétendue hiſtoire ſcandaleuſe de ce Curé, qui auroit été ſi poſſédé de l'eſprit de menſonge, qu'il auroit eu l'impudence de conſeiller à ſes auditeurs, dans un ſermon public, de ne ſe confeſſer au plus qu'une foi l'an, & de ne le faire que généralement : *Qui ſuis ex Cathedrâ ſuaſit, ut rariſſimè confiteantur, nec niſi ad ſummum in anno ſemel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alléguer une telle hiſtoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eût quelque choſe dans ce livre que l'on pût croire qui favoriſeroit cette erreur. Or c'eſt ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudente, puiſque tout le ſecond livre eſt fondé ſur la vérité Catholique oppoſée à cette coutume hérétique des Luthériens. Car, ce que l'Auteur appelle *le légitime uſage des clefs*, demande néceſſairement que le Prêtre connoiſſe les péchés des pénitens en particulier, & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer, afin qu'il leur puiſſe impoſer des pénitences proportionnées, & juger s'ils ſont en état de recevoir l'Abſolution avec fruit.

Il en eſt de même de MM. de Louvain, que l'on voit bien auſſi que ce Jéſuite a voulu décrier ſous le nom de *Janſéniſtes*. Car outre cette raiſon, qui leur eſt commune avec l'Auteur de l'*Amor pœnitens*, on ſait qu'ils ſoutiennent, contre les Caſuiſtes relâchés, qu'il ne ſuffit pas, pour ſe bien confeſſer, de marquer ſon crime en un mot ; mais qu'on en doit ſpécifier les principales circonſtances ; & non ſeulement celles qui changent l'eſpece, mais celles auſſi qui aggravent notablement le péché dans la même eſpece, & qu'ils ont combatu comme un très-grand abus, une nouvelle opinion de ces mêmes Caſuiſtes, que l'on ſait qu'ils pratiquoient ; que quand il y avoit une trop grande foule de pénitens, comme dans des jours d'Indulgence, on pouvoit leur donner l'Abſolution, n'ayant entendu qu'une partie de leur Confeſſion.

Si l'hiſtoire du Curé étoit véritable, à qui de bonne foi devroit-on plutôt attribuer ſon égarement, ou à ceux qui avoient déja fait la moitié du chemin en apprenant aux fideles à ne ſe confeſſer qu'à moitié en de certaines rencontres ; ou à ceux qui ont toujours enſeigné avec tant de zele, qu'on ne doit rien cacher de l'état de ſa conſcience au Prêtre qui en doit juger en la place de Jéſus-Chriſt ?

Mais il y a toutes les apparences du monde, que c'eſt une pure fable & un menſonge ſemblable à tant d'autres, que les ennemis de la véritable pénitence ſont courir de tems en tems, pour la rendre odieuſe au peuple. Comme ce qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit obligé, par pénitence, à manger du foin; qu'on avoit fait mettre à des filles des chemiſes toutes mouillées, dont elles étoient tombées malades, & autres fadaiſes de cette nature.

Si ce Jéſuite veut donc ne pas paſſer pour menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il le nomme; qu'il diſe en quel lieu & devant qui il auroit fait cette prédication ſcandaleuſe; qu'il reconnoiſſe que leurs Peres du pays où cela eſt arrivé, n'ont guere de zele pour la gloire de Dieu, s'ils n'ont fait déférer ce Paſteur à ſon Evêque, pour le faire punir, & pour ſavoir de lui, de qui il avoit appris une ſi méchante doctrine, & s'il en connoiſſoit d'autres qui fuſſent dans les mêmes ſentimens. Tant qu'il n'aura point fait cela, ce ſeroit offenſer Dieu, par un jugement téméraire, que d'ajouter aucune foi à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il ſoit vrai ou faux, on ne ſauroit qu'avoir de l'horreur de l'application qu'en fait ce Jéſuite: *Ecce quò tandem ſpectet illa ſeveritas in hoc tribunali pœnitentiæ ab iſtis hominibus hactenus uſurpata, nempe ad abolitionem, ſi diis ſic placet, Sacramenti Pœnitentiæ, quod facile illis erit poſt odium hujus remedii per tantum ſuum rigorem, in hominum animis conciliatum.*

C'eſt une grande preuve de ce que l'on croit que les Jéſuites ont eu beaucoup de part au livre ſcandaleux du Chancelier de Brabant, qui eſt tout fondé ſur cette ſuppoſition diabolique: que tout ce qui a été écrit ſur la Pénitence & l'Euchariſtie, par l'Auteur de la Fréquente communion, & enſuite par M. Huygens, M. Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que l'exécution du deſſein qui avoit été pris dans la chimérique Aſſemblée de Bourgfontaine, de rendre ſi difficile la diſpoſition pour ces deux Sacremens, que les fideles n'oſant s'en aprocher, vinſſent peu à peu à en perdre la créance. C'eſt l'avis qu'on attribuoit à un des perſonnages de cette Aſſemblée tenue, à ce qu'on diſoit, en 1621. qu'on marquoit par ces deux lettres A. A. c'eſt-à-dire, Antoine Arnauld; à cauſe de ſon livre de la Fréquente Communion, parce que les inventeurs de cette fable ne ſavoient pas qu'il n'avoit alors que neuf ans. On voit aſſez que c'eſt ce que veut faire entendre ce Jéſuite de Treves, que la ſévérité qu'on a pratiquée, depuis quelque tems, dans le Sacrement de Pénitence, n'alloit qu'à l'abolir, par l'averſion que cette rigueur en donneroit aux fideles; mais il a eu raiſon d'y fourrer cette phraſe payenne, *ſi Diis ſic placet*, parce que ce n'eſt que l'eſprit des Dieux du paganiſme, qui ſont les démons, qui lui a pu inſpirer une ſi horrible calomnie; que ceux

qui s'appliquent avec tant de zele & tant de fruit à purifier les ames par le Sacrement de Pénitence, ont pour but de le rendre odieux & de l'anéantir.

Je me ſouviens d'avoir fait autrefois conſidérer à V. A., que M. Huygens, que les Jéſuites regardent comme le plus grand de tous les Rigoriſtes, eſt tellement accablé de pénitens qui s'adreſſent à lui, que s'il n'avoit point d'autres occupations, & qu'il voulût entendre tous ceux qui ſe préſentent à lui, il n'y pourroit pas ſuffire Il eſt donc bien éloigné de rendre odieux le Sacrement de Pénitence, puiſque n'étant point Curé, perſonne ne vient que volontairement.

J'ai mandé auſſi à V. A. ce que je ſavois d'un excellent paſteur, (a) & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroiſſe, tant par ſes inſtructions & par ſes ſermons, que par l'application continuelle qu'il a à entendre les Confeſſions, ne ſe paſſant preſque aucun jour, qu'il n'y donne toute la matinée. De quoi ne peut-on point ſoupçonner les plus gens de bien, ſi la médiſance peut aller juſqu'à imputer à de très-pieux Eccléſiaſtiques, qui ſe conſument à adminiſtrer ſaintement le Sacrement de Pénitence, d'avoir en cela le deſſein de le détruire?

V. A. peut auſſi ſe ſouvenir, de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert, qu'il étoit auſſi exact & auſſi ferme, dans l'adminiſtration de ce Sacrement, que ceux qui paſſent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'enveloppât dans cette même calomnie, que cette rigueur ne tend qu'à en dégoûter les fideles, & faire par là qu'ils ne s'en approchent plus?

Enfin, Monſeigneur; que la calomnie ſe dechaîne tant qu'elle voudra, contre un Evêque auſſi ſaint & d'un auſſi grand mérite que l'a été Monſeigneur de Caſtorie, il eſt maintenant dans le ſein de Dieu, où les traits de la médiſance ne peuvent atteindre. Toute ſa vie nous en fait juger de la ſorte; mais ſur-tout le dernier acte de cette vie épiſcopale, que Dieu a voulu qui ne fût pas inférieur à ce qui ſe lit de plus admirable des plus ſaints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne, quand elle aura vu la relation de tout ce qui s'eſt paſſé depuis qu'il eſt parti de Leyde à la fin du mois d'Avril, pour aller viſiter la partie de ſon Dioceſe, où il y avoit plus de danger à courir, & plus de fatigues à eſſuyer. On l'a envoyée à Rome, & on m'en a promis une copie, que je ferai tenir à V. A. auſſitôt que je l'aurai. C'eſt un recit ſimple, où les faits ſont rapportés ſans aucune affectation; & ainſi, l'idée que cela forme dans l'eſprit ne peut venir que des choſes en elles-mêmes, & non de l'artifice de l'Orateur. Car jamais piece ne fut écrite avec moins d'art; & en cela elle en eſt meilleure, parce que ceux qui la liſent ne peuvent être touchés que des effets de la grace de Dieu, qui a

(a) M. Flemal, Curé de Braine-Lalleu.

appliqué ce grand Evêque, qui étoit d'ailleurs assez infirme, à des travaux incroyables, qui l'ont réduit à être sacrifié comme une victime d'excellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement, on m'a gardé d'autres papiers, qui m'ont été envoyées par V. A. (*a*), & ainsi je ne lui en puis rien dire. Je suis, Monseigneur, de V. A. S., le très-humble & très-obéissant serviteur A. A.

Je n'ai pu avoir qu'une copie mal correcte, & où il y a des mots oubliés, qui troublent le sens de la lettre de ce Qualificateur de Rome. Tout ce que je lui en puis dire, est qu'elle est fort avantageuse à l'*Amor pœnitens*, & aux livres en Flamand, qui ont été faits contre le Catéchisme du P. Hazard, & qu'il dit de ce dernier, que *scatet erroribus tam in doctrinâ quàm in moribus.*

(*a*) C'étoit vraisemblablement les lettres de Leibnitz au même Prince, du 12. Avril de cette même année, touchant ce que M. Arnauld lui avoit écrit sur les pensées métaphysiques de ce Philosophe, dans sa lettre du 13 Mars précédent.

LETTRE DLXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un Successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.*

La 331. du T. IV. 11. *Juillet* 1686.

JE crains que vous n'ayiez été en peine d'avoir été trois ordinaires sans recevoir de nos nouvelles. Je l'oubliai vendredi dernier, qui étoit la seule fois que j'eusse pu vous écrire depuis notre retour de Hollande. Mais il est vrai que je n'avois presque rien à vous écrire. Et je n'en ai guere aujourd'hui davantage.

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en ayent renouvellé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris & affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la réparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y employiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en ayant écrit au Sécretaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Cibo.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligeante. Il a mandé qu'il en a écrit aussi-tôt au Cardinal de Nort-

folk ; & ſans une conjoncture, qui n'eſt pas favorable, il auroit bien pu faire recommander cette affaire par l'Ambaſſadeur de S. M. B.

On ne ſait que dire de l'Internonce. Il a aſſuré M. Criſtin Conſeiller du Conſeil privé, qui eſt ſon ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heuſſen. Mais on ſait d'autres choſes qui font douter de ſa ſincérité ; & on craint qu'il ne propoſe un Gentilhomme d'Utrecht, que vous connoiſſez, qui eſt tout Jéſuite ; ce qui ſeroit la ruine de la Miſſion.

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, Chanoine de la Cathédrale, & Lecteur en Théologie dans le Séminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que quarante-trois ans, & avoit de très-grandes qualités, & pour la ſcience, & pour la piété, & pour la fermeté. On eſt bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous enverra demain par la poſte un nouveau livre de M. van Eſpen.. On a cru que cela étoit important, afin que vous fuſſiez en état de le défendre, ſi on l'attaquoit mal à propos... Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Mallebranche. Il eſt bien aſſuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne ; & pour la cenſure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille préſentement ſur l'*Hiſtoire*, ou, *les préjugés légitimes contre le Janſéniſme ;* mais je ne ſais pas ſi nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait ſur cela, ſe publie (*a*). J'ai envoyé à Paris le ſeul de ces libelles que j'avois. J'en attends de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en enverrai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande, qu'il vous envoye la copie de la réfutation que j'avois faite d'une vingtaine de lignes très envénimées, d'un Jéſuite de Coblens, contre l'*Amor pœnitens.*

(*a*) Cet ouvrage parut ſur la fin de l'année, ſous ce titre : *Phantôme du Janſéniſme*, &c.

LETTRE DLXXVII.

Au PRINCE, ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur la fable du ſpectre d'Heidelberg. Ne point croire ſans de bonnes preuves, les faits importans deſavantageux au prochain. Utilité des traductions des offices divins en langue vulgaire. Sur les Monaſteres de la Trappe & d'Orval; la révocation de l'Edit de Nantes; l'affaire du P. Hazard.*

25. *Juillet* 1686. JE n'ai jamais douté, Monſeigneur, que le ſpectre d'Heidelberg ne fût une fable malicieuſement inventée : car à Dieu ne plaiſe, que je prenne pour vrai tout ce qui ſe dit contre les Jéſuites, quand cela n'eſt pas ſuffiſamment autoriſé par le témoignage de perſonnes non ſuſpectes. J'ai toujours cru que c'étoit un grand péché de croire des choſes importantes deſavantageuſes au prochain, quelqu'il fût, ſi on n'en avoit de bonnes preuves. Et ſi, depuis cinquante ans, j'ai trouvé des adverſaires qui n'en ont point ainſi uſé envers moi, n'ayant pas fait de conſcience de publier contre moi, une infinité de fauſſetés, je n'ai jamais penſé que leur mauvaiſe conduite me donnât droit de me diſpenſer de ſuivre à leur égard même, les regles les plus exactes de la juſtice & de la ſincérité chrétienne. Et je ne me ſuis pas contenté, en des occaſions importantes, de ne point faire d'eux des jugemens déſavantageux, qu'on ſe ſeroit perſuadé n'être pas tout-à-fait mal-fondés, ſi on avoit agi par une ſecrete paſſion de ſe venger. De quoi, graces à Dieu, je ne me ſuis point trouvé tenté ; mais j'ai entrepris leur défenſe de très-bon cœur, ſans en avoir eſpéré ou demandé d'autre récompenſe, que d'avoir fait ce que j'ai cru que ma conſcience m'obligeoit de faire. Il eſt vrai que le P. de la Chaiſe m'a fait témoigner qu'il m'en ſavoit gré ; mais comme on ne voit pas, que, depuis ce tems-là, on ſe ſoit moins appliqué à prévenir S. M. contre moi, j'ai ſujet d'eſpérer, que, ſi j'ai fait en cela du bien, Dieu m'en tiendra compte, puiſque les hommes le reconnoiſſent ſi mal. Cependant, pour revenir à l'affaire de Heidelberg, il eſt à craindre, que, dans cinquante ans, les Proteſtans ne la faſſent paſſer pour une véritable hiſtoire, à moins que S. A. E. ne la démente publiquement, au moins par quelque Gazettes : car ils pourroient dire, que ce fait ayant été publié en pluſieurs Gazettes imprimées, s'il n'eût été vrai, on n'auroit pas manqué de le déſavouer; & peut-être auſſi qu'on l'a fait, & que cela n'eſt pas venu juſqu'à nous.

Pour

Pour la réflexion que V. A. fait ſur une priere appellée en Allemand, *Bet-ſtund*, que les Proteſtans font en quelques endroits les jours ouvriers. Il me ſemble qu'Elle ne devroit pas la comparer avec notre Meſſe, mais plutôt avec nos Veſpres, que les Catholiques peuvent au moins entendre tous les jours ſans qu'il leur en coute rien, quand ils ont de la dévotion. Il eſt vrai qu'elles ne ſe diſent pas en langue vulgaire. Mais en France il eſt facile, quand on le veut, d'entendre tout ce qui ſe dit dans le ſervice divin & la Meſſe même, quoiqu'on n'entende pas le latin, puiſqu'on a des livres qui ſe vendent publiquement, où tout cela eſt traduit en françois. On a fait auſſi depuis peu un très beau livre intitulé: *Inſtructions chrétiennes ſur les Sacremens & ſur les cérémonies avec leſquelles on les adminiſtre*, que j'ai cru devoir envoyer à V. A. parce que je ne doute point qu'Elle n'en ſoit bien édifiée; & je penſe qu'Elle jugera qu'il ſeroit fort avantageux, pour les Egliſes Germaniques, qu'il fût traduit en Allemand.

Il y a encore une choſe qui eſt en uſage en France, où l'on trouveroit les mêmes avantages qu'Elle dit être dans ce *Bet-ſtund*. C'eſt que tous les ſoirs le peuple s'aſſemble dans l'Egliſe, pour y entendre une petite exhortation, en forme de Catéchiſme, enſuite de laquelle on fait une priere fort dévote en françois. J'ai penſé que V. A. ſeroit bien aiſe d'en avoir une ſemblable dans un petit livre imprimé ici: or ces ſortes de prieres ſe peuvent faire auſſi bien dans la maiſon que dans l'Egliſe. Et en effet il s'en fait de ſemblables au ſoir & au matin, ou au moins au ſoir dans preſque toutes les familles, où le chef fait profeſſion de piété. On a eu de grandes raiſons de ne pas faire l'office en langue vulgaire, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe des changemens continuels qui y arrivent, comme les Huguenots l'ont bien éprouvé. Leurs Pſeaumes en vers, de la traduction de Marot & de Beze, qui paſſoient pour beaux quand ils furent faits, étant devenus depuis tout-à-fait ridicules. Mais on doit certainement faire tout ce que l'on peut pour faire que le peuple ne ſoit pas privé pour cela de l'intelligence de l'Ecriture Sainte & de l'office Divin. Et c'eſt une choſe déplorable que cela ne ſe pouvant faire que par des traductions, ceux qui y ont le mieux travaillé n'en aient reçu pour récompenſe que de mauvais traitemens. V. A. en devroit faire honte aux Jéſuites; car ce ſont eux aſſurément qui y ont le plus contribué, & qui s'oppoſent le plus à tout ce que l'on veut faire de bien pour rétablir dans le monde le véritable Chriſtianiſme.

V. A. aimant à voyager, je ne ſais comment Elle n'a point eu la curioſité de voir le célebre Monaſtere de la Trappe, où elle eût trouvé des exemples merveilleux d'une ſainteté religieuſe, ſi extraordinaire, qu'elle peut être apportée pour une marque qu'il n'y a point de ſociété Chrêtienne dans le monde, à qui la qualité de ſainte, que le Symbole de Nicée donne à l'E- 25. *Juillet* 1686.

gliſe, convienne mieux qu'à l'Egliſe Romaine. Il y a auſſi bien plus près d'Elle, le Monaſtere d'Orval dans le Luxembourg, où l'on pratique une vie ſemblable à celle de la Trappe, & dont l'Abbé eſt auſſi un très ſaint homme.

V. A. me diſpenſera de lui rien dire ſur les moyens qu'on a employés en France pour la converſion des Hérétiques. Il me ſemble ſeulement qu'il y a quelques faits dont Elle n'eſt pas aſſez bien informée.

1°. Le ſerment qu'on a toujours fait faire aux Rois de France dans leur ſacre, n'eſt pas ſeulement de maintenir la Religion Catholique, mais de ne ſouffrir dans leur Royaume que la Catholique.

2°. Ce que V. A. dit, qu'on ne doit pas répandre le ſang, ni tuer les hommes parce qu'ils ne veulent pas changer de religion, ne fait rien pour juger ſi ce qu'on a fait en France a été bien ou mal fait. Car quoiqu'en aient dit les Gazetes des Proteſtans, & quoiqu'en aient publié quelques emportés dans la Hollande, par trois différentes images, pleines d'horribles menſonges; il n'eſt pas vrai que ceux qui ſe ſont convertis bien ou mal, l'ayent fait pour éviter la mort, ou des peines corporelles dont on les auroit menacés. C'a été ſeulement pour empêcher qu'on ne mangeat leur bien. Mais les Miniſtres ne parlent que de *cruautés exercées* ſur ceux qui ne vouloient pas abjurer leur religion, parce qu'ils ont honte d'avouer, que la ſeule crainte de perdre un peu de bien temporel, ait fait abandonner leur pretendue réformation par dix ou douze cent mille perſonnes.

3°. Il y a ſans doute beaucoup de fauſſes converſions; mais il y en a auſſi beaucoup de véritables & ſinceres, qui apparemment ne ſe feroient pas faites, ſi on n'avoit preſſé les Religionnaires de ſe faire inſtruire, ſur les raiſons qu'ils avoient eues de quitter la Religion Catholique. Or le bien que l'on a tiré de la converſion de ceux qui ſe ſont faits Catholiques de bonne foi, n'eſt-il pas plus conſiderable que le mal que ſe ſont fait à eux mêmes ceux qui ſe ſont convertis par hypocriſie, qui n'auroient pas laiſſé de ſe damner en demeurant dans leur fauſſe Religion.

4°. Il eſt ſi vrai que ce qu'a fait le Roi n'eſt point différent de ce que fit l'Empereur Honorius, à la priere de l'Egliſe d'Afrique, pour faire rentrer les Donatiſtes dans l'unité Catholique, que M. Claude, dans ſon livre des *Plaintes*, qui a été brulé en Angleterre par la main du Bourreau, n'a pas trouvé d'autre moyen de répondre à cet exemple, que de ſe déchainer contre cette Egliſe ſi remplie de Saints Evêques, & contre S. Auguſtin en particulier; juſqu'à entrer dans les conſeils de Dieu, en prétendant par une horrible témérité, que la cruelle perſécution que lui firent les Vandales fut une juſte punition de ce qu'elle avoit fait contre les Donatiſtes.

C'a été une généreuſe réſolution au Prince fils aîné de V. A., d'être allé à Bude en ſimple volontaire, s'expoſer à tous les périls d'un ſiege auſſi meurtrier que ſera apparemment celui-là, pour prendre part à la gloire d'une ſi haute entrepriſe, & dont la chrétienté peut recevoir tant d'avantages. Juſques ici tout y va bien; & les heureux ſuccès des Vénitiens dans la Morée ne ſerviront pas peu à augmenter la conſternation des Turcs. Il ſemble qu'on n'eſt pas éloigné de voir la fin de cet Empire autrefois ſi formidable, & que ſept ou huit années de guerre le pourront mettre bien bas.

M. l'Evêque de Namur n'a pas voulu accepter la commiſſion d'être juge du P. Hazard. Il s'en eſt excuſé par un Ecrit, & il en donne pour raiſon, qu'il eſt trop ami de ce pere. Comme M. l'Evêque de Ruremonde étoit nommé avec lui, on lui a fait ſignifier l'acte de l'internonce: on n'en a pas encore de réponſe. Si c'eſt un avantage apparent ſelon les hommes, c'eſt un grand malheur ſelon Dieu d'avoir tant de crédit, qu'on ne puiſſe trouver de juges qui nous obligent de faire notre devoir, lors ſurtout que ce ſont des choſes ſi importantes, qu'il y va de notre ſalut éternel. Ne voir pas que c'eſt de quoi il s'agit dans l'affaire du P. Hazard, c'eſt un étrange aveuglement. Le voir, & ne s'en mettre pas en peine, on n'oſeroit dire ce que c'eſt, tant cela reſſemble à une extinction preſque entiere de religion & de foi.

On a fait imprimer un Ecrit ſur ce qui eſt arrivé à la mort du feu Roi d'Angleterre, qui fait voir que ce n'eſt point une de ſes Maîtreſſes, comme on l'avoit dit à V. A. qui l'avoit porté à ſe faire Catholique; mais la Reine ſa femme, & le Roi d'aujourd'hui, & qu'il a paru fort touché recevant les ſacremens de l'Egliſe.

LETTRE DLXXVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'extinction de l'Inſtitut des filles de l'Enfance, & les maux que cauſoit le phantôme du Janſéniſme.*

. . . J'Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Inſtitut des filles de l'Enfance, par une Lettre de Cachet, ſur ce qu'on les a accuſées d'être infectées du Janſéniſme, & d'avoir commerce à Pantiers. Mais ſeroit-il poſſible que cet Inſtitut n'eût pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été, & quand même il ne l'auroit pas été, comment eſt-ce que le Pape ne dit rien contre la deſtruction d'un Inſtitut, ſur des raiſons auſſi frivoles que celles-là, & par une voye ſi irréguliere & ſi manifeſtement injuſte? Ne ſeroit-ce pas en cela qu'il devroit faire valoir ſa Prudauté,

La 338. du T. IV. p. Août 1686.

& repréſenter fortement le tort qu'on fait à l'Egliſe, en opprimant des Communautés entieres, conſacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très-grands ſervices au public, ſans aucun jugement eccléſiaſtique? Mais eſt-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux ſur les maux que fait, & que fera long-tems, le phantôme du Janſéniſme, ſi on le laiſſe toujours ſubſiſter? N'eſt-on point touché du moyen que cela donne aux Jéſuites, de dominer dans l'Egliſe, en faiſant perſécuter, dans toutes les Cours, tous ceux qui n'approuvent pas leur doctrine & leur morale, n'ayant pour cela qu'à les faire paſſer pour Janſéniſtes; ce qui leur eſt fort aiſé, parce que c'eſt un nom vague, qu'on applique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiſelle Voeller a écrit au Secretaire de l'Empereur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heuſſen. Il lui a promis merveilles; mais il a ajouté, que tout ce qu'il feroit pour cela ne ſerviroit de rien *s'il étoit Janſéniſte*. Or qui empêchera les Jéſuites de le faire paſſer pour tel?

Le Prince a envoyé une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jéſuites pour les établir à Siam; qu'il en étoit paſſé ſix pour la Chine; mais que l'un de ces ſix étoit revenu en France avec M. le Chevalier de Chaumont, pour amener avec lui les douze que le Roi demande. Il eſt bien à craindre que cela ne brouille & ne renverſe ce que les Evêques François font de bon en ces quartiers-là. Le Jéſuite qui doit retourner eſt chargé de divers préſens que fait le Favori du Roi de Siam (qui eſt Chrétien, étant né d'un Vénitien & d'une Grecque) à la Cour de France, & même au Pape: ſur quoi eſt remarquable ce que dit le P. Jobert. *Il y a de ces préſens pour ſa Sainteté, que le P. Jéſuite eſt chargé de porter. Mais Dieu ſait ſi le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de *l'Amor pœnitens*, qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau, me cauſe une indignation que je ne vous puis exprimer. Eſt-ce que S. S. ne croit point ſa conſcience engagée de ſouffrir ce ſcandale, & de n'employer point l'autorité que Dieu lui a donnée à réprimer ces injuſtes chicaneurs?

On eſt bien obligé à l'Illuſtre Ami du zele qu'il témoigne pour empêcher qu'on ne ſurprenne rien contre P. R. Mais hélas! s'ils ont pris le deſſein de ruiner cette maiſon, il eſt bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour ſupprimer tout un Inſtitut.

Je vous ſupplie de témoigner au même Illuſtre Ami, que je lui ſuis infiniment obligé de la réponſe qu'il s'eſt donné la peine de me faire, (a) mais qu'il n'étoit point néceſſaire qu'il ſe détournât pour cela de ſes grandes occupations. On eſt très-perſuadé, qu'étant ſi généreux & ſi fidelle

(a) Celle du 6 Juillet 1686, qu'on trouve ci-deſſus, *pag.* 676.

dans ſes amitiés, il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promiſe à l'homme du monde qui la méritoit le mieux; & que, joignant à cela la conſidération des vrais intérêts de l'Egliſe, il fera tout ce qui ſera en lui pour lui faire avoir pour ſucceſſeur celui qu'il avoit choiſi.

Ce petit mémoire, dont vous parlez, eſt une choſe aſſez curieuſe. Mais fier comme on eſt, il n'y a guere ſujet d'eſpérer qu'on ſera aucune ſatisfaction. Néanmoins c'eſt toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort. Mais que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers? L'oppreſſion d'une Egliſe, n'eſt-ce point une choſe auſſi conſidérable, que la réparation d'un manquement de reſpect?

LETTRE DLXXIX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots, & ſur la Religion de Grotius.*

MONSEIGNEUR,

J'Aurois bien des choſes à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'eſt pas que je trouve étrange qu'elle n'ait pas approuvé, non plus que V. A. S., la conduite du Roi dans la converſion des Huguenots. J'avoue que c'eſt une matiere ſur laquelle les Catholiques mêmes peuvent être partagés, ſur-tout parce que les faits que les uns ſuppoſent, peuvent être fort différens de ceux qui ſont ſuppoſés par les autres. Je ne m'étonne pas trop auſſi qu'Elle en ait parlé ſi durement. Elle a ſuppoſé que ſa lettre ne ſeroit pas vue, & qu'ainſi Elle pouvoit écrire ce qu'Elle penſoit, avec toute ſorte de liberté. Que s'il eſt vrai, ce qu'on m'a dit, qu'Elle eſt fort mal avec la France, parce que voyant la ſtatue Equeſtre du Roi, faite par le Chevalier Bernin, & admirant la beauté de l'ouvrage, il lui étoit échappé de dire, qu'il eût été à deſirer que ce fût la tête du Roi de Pologne, & que depuis ce tems-là l'Ambaſſadeur de France a ordre de ne la point voir. Si cela, dis-je, eſt vrai, il eſt à craindre que l'on ne penſe que cette petite brouillerie pourra avoir contribué à lui faire juger ſi déſavantageuſement de la conduite du Roi. S'il n'y avoit néanmoins que cela, je ne m'y arrêterois pas, & ne croirois pas que ce fût une raiſon ſuffiſante d'attribuer à la paſſion, plutôt qu'à la raiſon, ce qu'Elle dit dans cette lettre. Mais ce qui feroit appréhender qu'il n'y ait eu en effet du reſſentiment, eſt la

La 334. de T. IV. 14. *Août.* 1686.

maniere dont Elle parle des IV. Articles de l'Aſſemblée du Clergé de France. Car on ne comprend pas comment cette Reine, d'ailleurs ſi habile, auroit pu prendre de ſang-froid cette expoſition de la doctrine de l'Egliſe Gallicane, accompagnée de beaucoup de reſpect envers le S. Siege, pour *un attentat viſible contre l'Egliſe Romaine*, pour *une ſcandaleuſe liberté qui ne pouvoit être pouſſée plus près de la rebellion*, pour *un triomphe apparent de l'héréſie*, & pour *des dogmes & des ſentimens conformes à ceux des Calviniſtes ſur ce point fondamental de notre Religion.* Il auroit fallu au moins retrancher tout cela de ſa lettre, ſi cette grande Princeſſe vouloit que l'on crût qu'Elle l'avoit écrite de ſens raſſis, & que la paſſion n'y avoit aucune part. Je crois que pour cet endroit, V. A. en jugera comme moi, & qu'Elle a bien fait néanmoins de ne lui en rien dire.

Mais ſi V. A. avoit quelque occaſion de lui écrire, Elle m'obligeroit de lui demander ſi M. Grotius faiſoit profeſſion de la Religion des Calviniſtes, lorſqu'il lui fut rendre compte de ſon Ambaſſade, peu de tems avant que de mourir. Je ſuis aſſuré du contraire. Mais c'eſt qu'il y a un Docteur (*a*) qui ſoutient dans un livre qu'il a écrit contre moi, que M. Grotius a vécû & eſt mort dans la Religion des Calviniſtes. Et je ſerai bien aiſe d'avoir de quoi le convaincre, ſi j'écris jamais contre lui, par le témoignage de cette Reine. Le dernier livre de Grotius, qui n'a paru qu'après ſa mort, contient une infinité de preuves qu'il étoit bien éloigné de la Religion des Calviniſtes, puiſqu'il n'y a preſque pas de point controverſé ſur lequel il ne ſe déclare pour les Catholiques. Et il y a dans ce même ouvrage un endroit qui ne doit guere plaire aux prétendus Réformés: car il y ſoutint, dès ce tems-là, c'eſt-à-dire, il y a environ quarante ans, que l'Edit de Nantes & autres ſemblables ne ſont point des traités d'Alliance, mais des Ordonnances faites par les Rois pour l'utilité publique, & ſujets à révocation, lorſque le bien public demande qu'on les révoque. *Edicta quæ in Gallia facta ſunt, pro iis qui reformatos ſe dicunt, nec reſciſſa, nec imminuta, ſed quàm diligentiſſimè ſervata velit Grotius, ejuſque rei & multos & magnos habet teſtes. Sed norint tamen illi qui reformatorum ſibi imponunt vocabulum, non eſſe illa fœdera, ſed Regum Edicta, ob publicam facta utilitatem, & revocabilia, ſi aliud Regibus publica utilitas ſuaſerit.*

Je ſuis bien aiſe que l'Electeur Palatin ait fait deſavouer, par les Proteſtans mêmes, ce ridicule conte du Spectre. J'ai toujours cru que ce ne pouvoit être qu'un pur menſonge. C'eſt une honte aux prétendus Réformés d'avoir parmi eux des gens capables d'inventer de ſi noires mé-

(*a*) M. Le Fevre dans ſa Replique à M. Arnauld.

diſances. Plut-à-Dieu qu'il n'y en eût point parmi nous! J'ai vu des Ecrits faits en Hollande par ces fugitifs qui font ſi fort les zelés pour leur Religion, remplis de calomnies contre le Roi, ſi abominables, & ſi éloignées de toute vraiſemblance, qu'ils font bien voir par-là que c'eſt l'eſprit du démon qui les agite.

[Voila ce que l'on m'écrit d'un de mes parens, couſin germain du Marquis de Feuquieres Ambaſſadeur de France en Eſpagne. M. le Marquis d'Encourt, qui a quarante mille livres de rente, avoit prié M. de Pompone, de lui obtenir permiſſion de ſortir du Royaume, & qu'il donneroit vingt mille livres au fils ainé de M. de Pompone en belles terres, & ſe contenteroit des autres vingt. M. de Pompone n'avoit garde d'accepter cette propoſition; mais il parla ſeulement de lui au Roi, & S. M. voulut qu'il vint à Paris pour s'inſtruire. Il y eſt venu, & a dit de bonne foi que ſi on lui donnoit de meilleures raiſons que les ſiennes il ſe rendroit; ſinon qu'il étoit prêt de tout quitter & de tout ſouffrir. Dieu a regardé ſa droiture. Il s'eſt rendu à la vérité, & a abjuré ſincérement l'héréſie avec ſes fils au nombre de trois.

On envoye à V. A. deux petites prieres ſemblables à celles qu'on lui a déjà envoyées. Je penſe qu'elle les trouvera belles. Je ſuis &c.]

LETTRE DLXXX.

AU MÊME. *Sur ſa Génealogie & les circonſtances de ſa converſion.*

JE n'écris, Monſeigneur, cette fois ici à V. A. S., que pour ſatisfaire à la priere qu'on m'a faite de Paris, en ces propres termes. 22. *Août.* 1686.

„ Un de mes amis, qui veut faire quelque choſe à la louange du „ Prince Erneſt de Rhinfels, qu'il ſait être connu chez-vous, demande un mémoire inſtructif de ſa converſion, & des avantages de „ ſa famille & origine. Obligez-moi de répondre le plutôt que vous „ pourrez à cette priere que je vous fais „.

Je connois fort celui qui m'écrit cela; mais je ne ſaurois deviner qui pourroit être celui de la part de qui il me fait cette priere. Je ne ſais ſi ce ne ſeroit point quelque nouveau converti.

J'ai trouvé une partie de ce qu'il demande dans la lettre de V. A. aux Miniſtres de Charenton, & dans la République. Mais je ne demêle pas encore aſſez bien ſa Généalogie. J'y trouve que Philippe Landgrave de Heſſe, le grand protecteur de la Religion Proteſtante, étoit le biſayeul de V. A.; que ce Philippe avoit quatre fils, *Guillaume*, *Louis*, *Philippe*

& *George*; que la maiſon de Heſſe *Darmſtadt* deſcend de George, le quatrieme de ſes fils. Mais je ne ſais ſi la branche de V. A. deſcend de quelqu'autre de ſes quatre fils. Je ne ſais auſſi ce que veut dire : *la maiſon de Darmſtadt eſt autant ſouveraine que celle de Caſſel ; juſques-là que maintenant, par le décès de M. le Prince Landgrave Guillaume VI, & par alternation, elle a la préſéance devant la notre à ſon tour.* Je n'entend pas auſſi ces mots : *Nous autres freres du ſecond mariage.* Enfin je voudrois ſavoir ſi entre Philippe le Grand, Héros de la maiſon de Heſſe & V. A. il n'y a que deux perſonnes, le pere de V. A. & ſon grand-pere, ou ayeul.

Pour ce qui eſt du domaine de V. A., vous en parlez dans la République, ſect. 3. Mais j'ai peur qu'on n'ait de la peine à trouver ce livre là à Paris.

Je trouve auſſi un récit aſſez exact de votre converſion dans le commencement de ſa premiere lettre. Mais je me ſuis étonné que vous n'y euſſiez rien dit de MM. de Wallenbourg.

Quoiqu'il y ait ſujet d'eſpérer qu'à la fin on prendra Bude, la réſiſtance vigoureuſe des aſſiégés ne laiſſe pas de donner de l'inquiétude, & le grand nombre des perſonnes de qualité, qui y ont été tués ou bleſſés, donne bien de l'appréhenſion pour ceux qui ont à ce ſiege des parens ou des amis. Je prie Dieu qu'il conſerve le Prince votre fils. Je ſuis, Monſeigneur, de V. A. le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.

A. ARNAULD.

Je n'ai jamais demandé à V. A. s'il y a beaucoup de Catholiques dans ſes terres, & ſi l'exemple de ſa converſion a attiré beaucoup de familles Luthériennes ou Calviniſtes à ſe faire Catholiques.

LETTRE DLXXXI.

A. M. DU VAUCEL. *Sur les meſures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. Van Heuſſen Vicaire Apoſtolique ; la nomination de l'Abbé Decamps à l'Evêché de Pamiers ; la réponſe aux Préjugés légitimes.*

La 335. du T. IV. 23. *Août.* 1686. JE ne penſois pas vous écrire aujourd'hui, l'ayant fait il y a huit jours. Mais j'appris hier une choſe dont j'ai cru vous devoir donner avis, quoique vous la ſachiez peut-être déja. C'eſt que M. l'Internonce n'a pas plutôt ſu la mort de M. de Caſtorie, qu'il a écrit aux principaux

des

des Réguliers de la Miſſion, pour ſavoir d'eux ce qu'ils penſoient d'un ſucceſſeur, & en particulier de M. Van Heuſſen, *qui à nonnullis è Clero expetitur*. On ne ſaura pas préciſément ce qu'ils auront répondu. Mais on doit bien s'attendre, que ce ne ſera rien de favorable à M. Van Heuſſen, & qu'ils ne manqueront pas de dire qu'il eſt Janſéniſte. L'Internonce aura envoyé tout cela à Rome; & ce pourra bien être au Cardinal Cibo, qui porte fort, à ce que l'on dit, l'un des deux freres d'Utrecht, qui en ont un troiſieme Jéſuite. Il ſeroit bien étrange qu'on eût égard à ces témoignages de Moines, vu les conteſtations qu'ils ont eues avec M. de Caſtorie, qui l'obligerent d'aller à Rome pour maintenir les droits du Clergé contre leurs entrepriſes; ce qu'ils ne lui ont jamais pardonné. Pourroit-on donc avoir égard à ce qu'ils diront contre celui que le défunt Evêque a choiſi, & qu'il regardoit comme lui-même? En écrivant ceci il m'eſt venu une penſée dans l'eſprit, qui n'eſt apparemment qu'une viſion, mais je ne laiſſerai pas de vous la propoſer. Le Pape ne donne-t-il point d'audience ſecrete, dont l'Ambaſſadeur de France ne pût être averti? S'il en donnoit de cette ſorte, & que vous en puſſiez avoir une, il me ſemble que vous pourriez dire tant de choſes à S. S. de ce que vous avez vu en Hollande, du bien qu'y font les Prêtres du Clergé, beaucoup plus que les Moines, de leur déſintéreſſement & de leur application à leur devoir; de la charité qu'ils ont pour empêcher que les Orphelins Catholiques ne ſoient élevés dans les Hôpitaux des Calviniſtes, où on les rend hérétiques, au lieu que les Jéſuites & les autres Moines n'ont aucun zele pour cela, parce qu'ils ne ſongent qu'à amaſſer de l'argent pour leurs communautés; de l'avantage qu'ont les ſéculiers pour être plus aimés des Etats que les Religieux, &c. que je ne ſaurois croire que S. S. n'en fût touchée, & diſpoſée par-là à ne point donner d'autre Vicaire Apoſtolique que celui que le Clergé lui demande. Vous lui pourriez auſſi repréſenter combien toute ſa famille eſt ſainte & ſaintement gouvernée. On dira que cela ſe peut mettre dans un mémoire; mais la vive voix touche tout autrement.

Je ne ſais qui eſt cet Abbé Decamps nommé à l'Evêché de Pamiers. (*a*) Mais on m'a conté une choſe comme très-certaine, qui fait voir que ce doit être un homme bien décrié. On m'a dit qu'un Jéſuite ayant été voir Madame la Ducheſſe de Verneuil, un des Gentilhommes de cette Ducheſſe dit à ce Jéſuite, que c'étoit une honte qu'ils euſſent

(*a*) [On envoya à Rome dans le tems, un volume de Mémoires Manuſcrits ſur la vie de cet Abbé, qui n'étoient que trop capables de le faire connoître; ſes Bulles lui furent refuſées en conſéquence, ſix ans après ſa nomination; & la Cour l'en dédommagea par un revenu proportionné en Abbayes.]

fait nommer à cet Evêché un homme auſſi infâme qu'étoit cet Abbé Decamps; & que le Jéſuite ne ſut répondre autre choſe, ſinon qu'ils n'y avoient point de part. Mais le Gentilhomme inſiſta, qu'on ſavoit bien que ce choix venoit du P. de la Chaiſe, & que cela étoit horrible. C'eſt à des gens diffamés de cette maniere qu'on devroit refuſer des Bulles.

J'ai achevé, à un Chapitre près, la *Juſtification du prétendu Janſéniſme.* qui répond au Préjugés légitimes contre le Janſéniſme. Je m'imagine que vous en ſeriez bien content, & ſur-tout que vous ſeriez bien ſatisfait de la maniere dont je prouve, que la paix de l'Egliſe ne s'eſt faite, que parce qu'on avoit reconnu que l'Egliſe n'eſt point infaillible à l'égard des faits non révélés, & qu'elle n'en pouvoit exiger la créance par voie de commandement. Je ſuis preſque réſolu de le donner au public, quoique nos amis de Paris y aient un peu de répugnance. Je ne parle point de tout ce qu'on a fait depuis la paix; & ainſi ni M. de Paris, ni le P. de la Chaiſe n'y ſont point nommés. Et à l'exception de l'Auteur, que je n'ai pas cru devoir épargner en de certains endroits, où il eſt outrageux d'une ſi horrible maniere, que perſonne n'oſera prendre ſon parti, le livre eſt fort doux & fort modéré, & étant petit, il pourra être lû de tout le monde, & détromper bien des gens qui ne ſavent ce que c'eſt que le Janſéniſme. Je ſuis tout à vous. Toute la famille vous ſalue.

LETTRE DLXXXII.

AU MÊME. *Sur l'extinction des filles de l'Enfance*: l'Amor Pœnitens; *un Mémorial pour M. van Heuſſen; l'Auteur des Préjugés légitimes contre le Janſéniſme; la mort du Chancelier de Brabant, & du Sr. Filleau.*

La 333. du T. IV. 28. *Août.* 1686.

QUelques objections que l'on puiſſe faire contre les Conſtitutions des filles de l'Enfance, imprimées ou non imprimées, ce n'étoient point une raiſon de ſupprimer un Inſtitut très-bien fondé d'ailleurs, dans la piété, & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. ſoit ſi peu conſidérable que vous dites. Elle porte que S. S. les approuve, pourvu qu'ayant été approuvées par l'Ordinaire, il ſe trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs, aux regles de l'Egliſe & aux Décrets du Concile de Trente. Or elles ont été approuvées par quatre Ordinaires ſucceſſivement, qu'on doit ſuppoſer n'y avoir rien trouvé de

contraire &c. Donc l'approbation du Pape, qui étoit d'abord conditionnelle, eſt devenue abſolue, la condition ayant été accomplie. La prétention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui, ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville & ſes filles, qui devoient être aſſignées & écoutées, avant que l'on pût rien prononcer contr'elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui, ſans avoir égard aux approbations de ſes quatre prédéceſſeurs, les ait ſupprimées, ſur cette ſeule propoſition de ſon Promoteur, c'eſt un coupe-gorge le plus horrible dont ait jamais entendu parler: & je ne ſache rien de plus digne du zele de S. S. que de ſe plaindre hautement d'un ſi violent procédé, & de faire de vives inſtances pour faire remettre ces filles au même état qu'elles étoient avant l'Arrêt du Conſeil; enſuite de quoi on pourra examiner, par des voies juridiques, ſi c'eſt un Inſtitut que l'on doive ſupprimer.

Pour l'*Amor Pœnitens*, je n'y ſaurois penſer que je n'aie le cœur percé de douleur. Et c'eſt, je vous l'avoue, ce qui me met preſque hors d'état de pouvoir rien faire ſur ce ſujet; mon eſprit étant comme reſſerré par l'indignation que j'ai, de voir que l'on ne mette point de fin à la guerre impie que l'on fait contre un ſi excellent livre. Mais il n'a point beſoin d'autre protecteur que vous. Je me tiens aſſuré que vous le défendrez toujours parfaitement bien. Etant ſur les lieux, vous voyez bien mieux qu'on ne pourroit faire de loin, ce qui eſt propre à toucher ceux qui ſont amis ou ennemis de ce livre. Vous avez d'ailleurs tout ce qu'il faut pour cela, & ſur-tout une vocation particuliere de Dieu pour travailler à cette défenſe. Il ſemble donc qu'il eſt de l'ordre de ſa providence, que nul ne s'en mêle que vous.

Je penſe que vous vous trompez quand vous croyiez que le Jéſuite de Coblentz a voulu marquer, par le *ſcriptum anonymum*, les propoſitions extraites par le P. Wynants. Il y a bien plus d'apparence qu'il a voulu marquer un libelle imprimé, dont j'ai oublié le titre, mais qui n'étoit qu'une premiere décade d'une critique dont l'Auteur promettoit d'autres décades. Car tout ce que faiſoit cet Anonyme étoit de trouver des Baïaniſmes & des Janſéniſmes dans l'*Amor Pœnitens*: & ainſi j'ai eu raiſon de dire, qu'on n'avoit pas daigné répondre à un ſi miſérable libelle. Le Prince n'a pas manqué d'envoyer ce que j'avois fait contre le diſcours du Jéſuite à l'Archevêque de Treves. ...

Le Mémorial pour M. van Heuſſen eſt parfaitement bien. On n'y dit rien que de très-vrai, & d'une maniere fort naturelle, & fort perſuaſive. Le tout eſt de perſuader au Pape de ne point différer, & qu'il eſt très-important pour le bien de cette Miſſion, que le défunt a miſe dans un ſi bon

état, de ne la point laiſſer ſans chef. Ce conſentement unanime du Clergé eſt la plus grande marque que l'on puiſſe avoir de la vocation de Dieu.

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Régale. L'Auteur des Nouvelles de la *R. d. L.* n'en a encore rien dit. Dans ſes dernieres nouvelles il dit qu'on lui a mandé de Paris, qu'un Docteur de Sorbonne, qui s'appelle l'Abbé de Ville, fils d'un Conſeiller de Chamberry, & qui eſt encore fort jeune, n'y ayant pas long-tems qu'il a pris le bonnet, eſt l'Auteur des *Préjugés légitimes contre le Janſéniſme.* Ce n'eſt pas faire beaucoup d'honneur à ce jeune Abbé. Car il y a long-tems qu'on n'a fait un ſi méchant livre.

Le Chancelier de Brabant, Auteur d'un livre rempli de ſi horribles calomnies, dont je vous ai envoyé des extraits, & à qui M. Huygens avoit fait un procès en réparation d'honneur, mourut hier au ſoir, ſans qu'il ait fait, que l'on ſache, aucune rétractation de ſes médiſances; mais les Jéſuites ne laiſſeront pas d'en faire un de leurs ſaints, & de citer un jour ſon livre comme une preuve de la vérité des faits calomnieux qu'il y avance. Quel jugement peut-on faire de tant d'Ecrivains médiſans, qui ſont morts comme celui-ci, ſans avoir ſatisfait à un devoir ſi indiſpenſable? S. Paul nous aſſure que les médiſans n'entreront point dans le Royaume du Ciel. Qui ne tremblera ſur la conſéquence que l'on doit tirer de là? Je ne ſavois pas ſi le ſieur Filleau étoit mort. Je m'en ſuis enquis. On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année paſſée. N'eſt-ce pas une choſe horrible qu'il n'ait pas déſavoué, avant que de mourir, ſa calomnie diabolique de l'Aſſemblée de Bourgfontaine. On ne ſauroit croire autre choſe, ſinon que les Jéſuites lui auront perſuadé qu'il ne le devoit pas faire, à cauſe que les Janſéniſtes en auroient pris trop d'avantage. On a fait ſignifier à M. l'Evêque de Ruremonde, que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazard. Il a répondu qu'il en écriroit à ce Pere, & que s'il ne le recuſoit point, il accepteroit la commiſſion.

LETTRE DLXXXIII.

A M. L'ABBÉ LOUIS PERRIER. *Sur la machine de M. Paſcal, & ſur diverſes queſtions qu'il lui avoit faites au ſujet de ſes obligations de Bénéficier.*

La 41. du Tome IX. 28. *Août.* 1686. (a)

JE ne ſais rien, Monſieur, de particulier de la machine de M. Paſcal. Elle eſt fort difficile à inventer; mais elle eſt fort aiſée à comprendre, quand

(a) Datée par erreur du 10 Avril, dans la premiere Edition.

on en a une, que l'on peut examiner à loiſir. Il faut donc que ce ſoit la faute de l'ouvrier de ce que l'effet de celle que vous avez fait faire n'eſt pas parfaitement ſûre, & qu'il y arrive des fautes; au lieu que cela n'arrivoit point à celle que M. Paſcal a fait faire lui-même. On auroit beau ſavoir le ſecret de la machine par ſpéculation, ce qui eſt très-facile: ce ſecret ne ſe peut corriger qu'en prenant garde à ce qui pourroit être de défectueux dans la fabrique de cette machine faite de nouveau.

Pour les autres queſtions que vous nous faites touchant votre Doyenné, voici ce que nous en penſons.

Sur la premiere. S'il y a ſujet d'eſpérer que vous ferez quelque bien dans ce Chapitre, ce ne ſera que par la voie de la charité, de la douceur & du bon exemple. Vous ne devez point entreprendre de rien changer dans l'état où il ſe trouve, pour ce qui eſt de ce que le Doyen n'y a point de juriſdiction ſur les Chanoines; ce que vous dites être l'uſage de la Province. Je crois même que vous y ſeriez mal fondé: car il eſt du vrai ordre, que les Prêtres ſoient ſoumis à la juriſdiction de l'Evêque; mais que, dans une Communauté de Prêtres, il y en ait qui ait juriſdiction ſur les autres, cela peut être ou n'être point, ſelon les divers uſages des Egliſes.

Sur la ſeconde. Quand vous auriez la même juriſdiction que les Doyens ont d'ordinaire ſur les Chanoines, vous ne pourriez entrer dans le fond de cette conduite, que dans les choſes qui ſont portées au for extérieur, c'eſt-à-dire, que vous préſideriez au Chapitre, quand on leur feroit leur procès: ce ſeroit même alors à un Promoteur à les pourſuivre des fautes ſcandaleuſes; & ainſi vous y êtes moins obligé, n'ayant pas de juriſdiction, & il ne vous reſte que la voie de la correction fraternelle.

Sur la troiſieme. Nous croyons que vous devez recevoir toutes les rétributions, mais les employer en bonnes œuvres, d'une maniere que vos confreres y puiſſent être édifiés.

Sur la quatrieme. Nous penſons que le meilleur eſt, que vous aſſiſtiez d'abord à toutes les heures, auſſi bien dans les Feries que dans les Fêtes; c'eſt le principal devoir des Chanoines de chanter les louanges de Dieu, & de le prier pour le peuple. Quand vous y employeriez quatre à cinq heures par jour, ce ſera un tems bien employé: vous devez cet exemple à vos confreres, de ne vous point diſpenſer de cette aſſiſtance ſans néceſſité. Ce ſont d'ordinaire les petites heures qui ſont les plus mal dites, & avec une précipitation ſcandaleuſe; ceux d'un Chœur n'attendent pas que le verſet ſoit achevé pour commencer le ſuivant. Or comment pourrez-vous travailler à remédier à ce déſordre, ſi vous n'y aſſiſtez pas?

Sur la cinquieme. Les droits qu'on exige pour l'entrée des Chanoines ne peuvent être légitimes, que quand ce qu'on donne eſt employé pour les beſoins de l'Egliſe; mais ils ſeroient illégitimes, & tiendroient de la Simonie, ſi cela ſe partageoit entre les Chanoines comme les diſtributions.

Sur la ſixieme. On ne doit point s'abſenter des Aſſemblées capitulaires, ſous prétexte qu'il y a des brigues; on y doit aſſiſter & repréſenter ce qui eſt juſte & du devoir, laiſſant à Dieu, comme vous dites fort bien, de tourner le cœur de ſes confreres.

Sur la ſeptieme. Un Chanoine qui eſt obligé de ſortir du Chœur pendant l'Office, pendant une intervalle conſidérable, comme d'un Pſeaume entier, pour donner des ordres néceſſaires, n'eſt point obligé de réciter en particulier l'Office qu'il a interrompu dans ces circonſtances, ni même le Pſeaume pendant lequel il n'a pas été au Chœur; le Chœur le chante pour lui, comme il chante le *Magnificat*, pour l'Officiant qui va cependant encenſer l'Autel aux grandes Fêtes.

Sur la huitieme. Vous trouverez de belles choſes pour le Réglement des Chanoines dans les Conciles du neuvieme ſiecle, dans le Concile de Baſle; celui de Sens 1528; le Concile de Trente, & ceux de S. Charles, & quelques-uns de France, depuis ce Concile; mais je ne ſerois point du tout d'avis, que vous penſaſſiez à faire de nouveaux Statuts, quand même on vous en prieroit, que vous n'euſſiez travaillé à faire entrer vos confreres dans une piété ſolide, & en leur repréſentant, que s'ils veulent ſérieuſement être à Dieu & aſſurer leur ſalut, ils doivent être, hors les vœux & la vie commune, auſſi réglés dans leurs mœurs, & auſſi édifians dans le Chœur que les Chanoines Réguliers de Sainte Genevieve. Si vous leur pouvez perſuader cette vérité, vous leur pourrez faire alors de bons Statuts, qui leur ſeront fort utiles : mais s'ils ont peu de piété, quelques Statuts qu'on leur faſſe, il ne faut pas s'attendre que le bien que vous pourrez faire dans ce Chapitre ſoit fort ſolide. Suppoſé donc que Dieu leur donne un grand & ferme deſir, d'accomplir tous les devoirs de leur profeſſion, & de s'y ſanctifier; la premiere choſe à quoi vous les devez porter, eſt d'aimer l'Office divin, d'en faire leur principale dévotion, & de s'y régler ſelon le véritable eſprit de l'Egliſe. Or, comme on a fait voir dans la *Défenſe des verſions*, ce que l'Egliſe y a toujours le plus conſidéré, eſt qu'on prie Dieu ſix ou ſept différentes fois, afin d'obtenir au moins en cette maniere, ce que Jéſus-Chriſt nous a ſi expreſſément recommandé dans l'Evangile, de prier continuellement; ce ſeroit donc une choſe bien édifiante, & qui ſeroit d'un grand exemple dans l'Egliſe, ſi vous les pouviez porter à ſe lever à quatre heures, pour

commencer Matines à quatre heures un quart ou quatre heures & demie; Prime à ſix; Tierce avant la grande Meſſe, vers les neuf heures; Sexte à onze heures, ou à onze heures & demie; None à deux heures; Vêpres à quatre, & Complies à ſix: c'eſt ce qu'on n'obtiendra jamais des Eccléſiaſtiques, qui regardent l'Office comme un joug peſant, dont on ſe décharge autant que l'on peut, & qui trouvent que c'eſt une choſe bien fâcheuſe & bien incommode, d'interrompre toutes ſes occupations, pour revenir ſi ſouvent à l'Egliſe. Mais le deſir de ſe ſauver fait trouver tout cela doux à ceux qui ont une fois bien compris, que l'on ne ſe ſauve que par une grace bien particuliere de Dieu; que cette grace ne s'obtient que par la priere, & que les dangers de nous perdre étant continuels, la priere doit au moins être continuelle, en la maniere que je viens de dire. On fait de plus, ſans peine, & avec joie, ce que l'on fait avec amour & avec dévotion. Ainſi, plus ils auront de dévotion à dire l'Office, plus ils le trouveront court, & aimeront à y revenir ſouvent. Vous devez donc travailler à agir ſur leur cœur, avant que de vouloir régler, ou leurs langues, ou leurs mains. Vous verrez qu'elles ouvertures Dieu vous donnera pour cela; car ce peut être, ou en vous entretenant avec chacun en particulier, ou par des conférences ſpirituelles, que vous pourriez établir, ou pour tous les mois, ou pour tous les quinze jours. Oſerois-je vous dire une penſée qui m'eſt venue dans l'eſprit en vous écrivant? Ne pourriez-vous pas engager les Chanoines les mieux diſpoſés à loger avec vous, & vivre enſemble en commun comme on fait dans les Monaſteres, & comme a fait en Eſpagne M. de Palafox, Evêque d'Oſme les trois dernieres années de ſa vie, & M. le Cardinal de Grimaldi à Aix, & comme fait encore M. le Cardinal le Camus à Grenoble? Peut-être que tous les autres s'y joindroient enſuite, & vous pourriez par-là commencer à rétablir la vie commune des Chanoines, qui a été pendant long-tems en pluſieurs Chapitres de France. Tout cela ſuppoſe qu'il y ait beaucoup de piété parmi vos Chanoines, & vous ayant appellé d'une maniere ſi particuliere pour être leur Chef, c'eſt peut-être un ſigne, que Dieu veut faire quelque choſe de grand dans cette Egliſe par votre moyen. Les trois Compagnons (*a*) de notre pélérinage vous ſaluent, & nous vous prions tous de faire nos très-humbles recommandations à vos cheres Sœurs.

(*a*) [Le P. Queſnel en étoit un.]

LETTRE DLXXXIV.

Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELS. *Sur la priſe de Bude ; le Teſtament bizarre de M. Maimbourg, en faveur des Chartreux.*

9. *Sept.* 1685. VIctoire, Victoire ! V. A. S. aura ſu auſſi-tôt que nous, la nouvelle de ce qu'on attendoit avec tant d'impatience, qui eſt la glorieuſe conquête d'une des plus importantes places de l'Empire Ottoman. Elle ne fut emportée par aſſaut que le deux de ce mois, & nous en eûmes hier la nouvelle, à trois heures après midi. C'eſt ſix jours après, ce qui eſt une grande diligence. Le P. Jobert en dira ce qu'il voudra ; mais il ne s'eſt fait guere de ſieges dans ce ſiecle où les aſſiégés & les aſſiégeans aient témoigné plus de bravoure ; & ce qu'il y a de plus en celui-ci que dans ceux auxquels il le compare, eſt que cette place ſi forte, & ſi bien défendue, a été priſe à la vue d'une armée ennemie, qui avoit ordre de tout hazarder pour la ſecourir. Quoiqu'il en ſoit il y a bien ſujet d'en rendre graces à Dieu, & de mon côté bien de la joie de ce que le Prince votre fils a ſignalé ſon courage dans une ſi belle occaſion.

Je penſois vous écrire ce qu'on m'a mandé de Paris de la mort & du teſtament de M. Maimbourg ; mais le P. Jobert m'a prevenu. C'eſt une choſe fort bizarre que ce legs de tous ſes biens paternels & maternels aux Chartreux de Nanci. Ce ſera certainement le ſujet d'un gros procès : car les Jéſuites ne ſont pas d'humeur à rendre ce qu'ils tiennent & ce qui leur a été donné, ſans qu'ils y ſoient obligés par juſtice. Le P. Jobert marque très bien ce qu'ils diront, qu'étant Profès du quatrieme vœu, il eſt incapable de teſter, parce que ſon vœu de pauvreté ne lui a point permis de rien poſſéder en propre. Mais les Chartreux répondront ; que le Pape l'ayant obligé de ſortir des Jéſuites, ſans lui enjoindre d'entrer dans une autre Religion, c'eſt l'avoir remis dans le même état où il étoit avant que d'être Jéſuite. Que c'eſt-ce que M. Maimbourg déclara dans le premier Livre qu'il fit après ſa ſortie ; & que les Jéſuites n'ayant rien dit ſur cela, c'eſt l'avoir avoué : que les Evêques qui ont été Moines ont permiſſion de teſter, & qu'il en eſt de même quand le Pape ſécularise des Monaſteres, comme il a fait ſouvent en France ; que ces Moines, qu'on fait paſſer par là à la condition des Chanoines ſéculiers, peuvent diſpoſer par teſtament de ce qu'ils ont ; que c'eſt l'état où étoit M. Maimbourg. Enfin ce ne ſera pas une petite difficulté que de terminer cette affaire, ſi la Cour ne s'en mêle point. Mais ce qu'on a de la peine à pénétrer

trer dans cette diſpoſition eſt ce qui a pu porter M. Maimbourg à laiſſer ſes biens aux Chartreux plutôt qu'aux Jéſuites qui les poſſédent, & avec qui il a paru avoir toujours entretenu une grande liaiſon. On me mande d'un autre côté qu'on l'a ouvert, & qu'on lui a trouvé dans le corps deux livres peſant de pierres ; deux, groſſes comme des œufs, & cinquante petites, ſans qu'il en eût aucune douleur, que l'on ſache.

Voilà, Monſeigneur, quelques exemplaires de la Relation de la derniere viſite de M. l'Evêque de Caſtorie. Il n'y a nul ornement de diſcours : c'eſt un récit fort ſimple, & où l'on voit preſque toujours les mêmes choſes. Mais c'eſt ce qui fait mieux concevoir ſon travail infatigable dans ſes fonctions Apoſtoliques. M. Deſprez en doit envoyer à S. A. E. de Treves. Cela n'a été imprimé que pour les amis ; & on n'a garde ſur-tout de le faire vendre en Hollande : cela pourroit donner occaſion aux Miniſtres de faire maltraiter les Catholiques dans quelques Provinces, où on n'a pas pour eux autant d'indulgence qu'on en a en Hollande.

V. A. ne pourroit-elle pas découvrir qui a pu porter M. Maimbourg à dépouiller les Jéſuites, pour revêtir les Chartreux (*a*).

(*a*) Le Prince en ayant fait la queſtion au P. Jobert, celui-ci lui répondit le 19 Septembre ſuivant, " que M. Maimbourg étoit mort piqué contre la Compagnie, de ce qu'ayant " prétendu à la Prévôté de Nancy, bénéfice valant ſept ou huit mille livres de rente, " il a cru que le P. de la Chaiſe ne lui avoit pas été favorable. Depuis ce tems-là, il a " commencé à ſe plaindre de la Compagnie, à en dire du mal, & à méditer ce beau " Teſtament qu'il a fait. "

LETTRE DLXXXV.

A M. PERRIER. *Sur le Formulaire, ſur les queſtions qu'on peut faire aux malades, & ſur un autre cas.*

QUe cette lettre ſoit, s'il vous plaît, pour le Frere & les deux Sœurs, pour qui je conſerverai toute ma vie une amitié inviolable, les regardant comme un précieux reſte d'une illuſtre & ſainte famille, qui a eu avec la nôtre une ſi ancienne liaiſon. La 42. de Tome IX. 16. Sept. 1686.

Notre ami m'a tant apporté de lettres, que l'accablement où je me trouve ne me permet de répondre qu'en peu de mots à vos trois queſtions.

Je penſois qu'on ne parloit plus de ſigner le Formulaire, ſi ce n'étoit pour les Bénéfices que la Cour donne. Que s'il y a des Evêques qui l'exigent encore, comme on ne dit rien pour juſtifier les ſignatures ſimples, qu'on n'ait examiné au tems de la perſécution de Port-Royal, je ne ſaurois :

être d'un autre avis que celui dont je fus alors. Liſez donc, s'il vous plaît, ce qui eſt dit dans le premier Chapitre, ſi je ne me trompe, de la quatrieme partie de l'Apologie pour les Religieuſes que je n'ai pas ici.

Ce que l'on ſuppoſe dans le cas, que, les faits ne peuvent être un objet de foi ni divine ni humaine, n'eſt pas véritable; car ils ſont certainement un objet de foi humaine; & ſouvent même très-certaine, comme quand je crois ce qui nous fut dit hier, que le Château de Belgrade a été pris d'aſſaut le ſix de ce mois: & c'eſt ce qui fait qu'on ne peut ſigner le Formulaire ſans diſtinction, parce qu'il eſt conçu en des termes, qui, quand on n'excepte rien, engagent à croire, au moins de foi humaine, que les propoſitions hérétiques, condamnées par les Conſtitutions, ſont dans Janſénius, & que Janſénius les a enſeignées dans le même ſens qu'elles ont été condamnées. Comme il y a des gens de bien qui ont ſigné le Formulaire purement & ſimplement, croyant le pouvoir faire en conſcience, il y en a auſſi qui ont cru pouvoir ſigner en conſcience la Cenſure de Sorbonne. Je ne ferai pas de procès, ni aux uns ni aux autres, quoique je ne voie pas de moyen de les excuſer.

Je ne doute point qu'on ne puiſſe répondre affirmativement aux deux queſtions, que des Confeſſeurs indiſcrets ſont quelquefois aux malades; ſi Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, ſi les Commandemens de Dieu ſont impoſſibles; car, quelque ſens que ces Confeſſeurs ayent dans l'eſprit, il ſuffit que cela ſoit vrai dans le ſens de St. Paul & de l'Egliſe.

Une perſonne plus réſolue leur pourroit dire. Je vous prie M. de ſuivre votre Rituel, & de ne point interroger ſur des choſes ſur quoi on n'a point accoutumé d'interroger les mourans; ce ſeroit rendre ma foi ſuſpecte ſur ces articles, & je n'ai point donné ſujet d'avoir de moi ce ſoupçon.

Un Théologien leur pourroit dire: je crois que Jéſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, puiſque l'Apôtre nous l'aſſure; mais les Théologiens étant partagés ſur la maniere dont cela doit s'entendre, ce n'eſt pas ici le tems ni le lieu d'examiner quelle eſt la meilleure de ces différentes explications: qu'il vous ſuffiſe, Monſieur, qu'ayant reçu la grace de devenir enfant de Dieu par le Batême, je n'aye jamais douté que Jéſus-Chriſt ne fût mort pour moi, & que j'aie cru pouvoir m'appliquer ces paroles de St. Paul, *qui dilexit me & tradidit ſemet-ipſum pro me.* Il m'a aimé & s'eſt livré pour moi. Je l'ai auſſi ſouvent remercié de ce qu'il m'avoit fait courir dans la voie de ſes commandemens en me les faiſant aimer, & quand je lui ai été infidele, je ne m'en ſuis pris qu'à moi-même & à ma mauvaiſe volonté, & n'ai point prétendu que ſes commandemens m'avoient été impoſſibles.

Quand au cas du Marchand & du Prêtre, je voudrois bien que vous le fiſſiez conſulter en Sorbonne, parce qu'il eſt fort embrouillé, & que je n'ai

pas le loiſir de m'y appliquer autant qu'il faudroit. Je vous dirai ſeulement que je ſuis fort porté à croire, que celui qui ne ſait un ſecret que pour s'être entremis par charité d'accommoder une affaire, n'eſt point obligé de révéler ce qu'il en ſait.

Je reviens à la premiere queſtion, ſur ce qu'on m'a dit qu'elle vous pourroit bien regarder. Si cela eſt, je vous dirai ce qui eſt arrivé à M. Robert, Maître de la muſique de la Chapelle du Roi. Le Roi lui avoit donné une Abbaye, dont on ne lui voulut point donner le brevet qu'il n'eût ſigné le Formulaire: il le refuſa d'abord, & il dit enſuite, qu'il le vouloit bien faire, en la maniere que l'on avoit fait enſuite de la paix de l'Egliſe (c'eſt ce que vous verrez expliqué dans le Phantôme du Janſéniſme;) il le fit, & on s'en contenta. Tout Eccléſiaſtique qui en voudroit faire de même, & ſur le refus de lui en donner un *viſa*, en appelleroit comme d'abus au Parlement, embarraſſeroit bien tous ces nouveaux Exacteurs de ſignatures. Voilà tout ce que je peux vous dire ſur ce ſujet.

LETTRE DLXXXVI.

A M. DU VAUCEL. *Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluſe & le Camus. Sa réponſe au libelle intitulé:* Préjugés, *&c.*

IL faut que l'on ait gardé un grand ſecret ſur la promotion future, puiſqu'ayant été faite le 2 Septembre, qui eſt le jour de la priſe de Bude, vous n'en ſaviez rien du tout, lorſque vous avez écrit votre derniere lettre, qui eſt du 31 Août. Nous l'avons appriſe Dimanche dernier par la liſte des nouveaux Cardinaux, qui nous fut envoyée de Liege. Mais nous doutions que cela fut vrai, juſqu'à ce que M. Chaumont nous en vint aſſurer Mardi dernier. Cela m'a obligé d'écrire deux lettres, à deux de ces nouvelles Eminences; l'une à M. l'Evêque de Grenoble, & l'autre à M. Sluſe. Mais après le premier compliment, qui eſt aſſez court, leur ayant fait entendre que le ſujet de ma joye ne peut être que de ce que cette nouvelle dignité leur donne plus de moyen de ſervir l'Egliſe, je repréſente au premier avec beaucoup de force, qu'il ſemble que Dieu l'oblige par-là à détruire, dans l'eſprit du Roi, le phantôme du Janſéniſme; & je recommande au dernier trois affaires; 1°. le rétabliſſement du concours dans le Dioceſe de Liege. 2°. La Faculté de Théologie de Louvain. 3°. La Miſſion de Hollande, tant pour le choix d'un Succeſſeur, que pour l'*Amor pœnitens*. Il m'a fait faire, de fois à d'autres, tant de civilités par M. Chaumont, & témoigné tant d'eſtime pour les livres qu'on lui envoyoit de ma

La 337. du T. IV. 20. *Sept.* 1686.

part, juſques à offrir de contribuer aux frais de l'impreſſion, ſi on ne trouvoit point de Libraire qui la voulût faire à ſes dépens, que j'ai penſé qu'il ne trouveroit pas mauvais que je lui parlaſſe avec cette liberté dès la premiere fois que je lui écrivois: car chacune de ces trois matieres eſt traitée aſſez amplement & aſſez fortement. Mais cela me fait penſer en même tems, qu'il ſeroit bon que vous fiſſiez connoiſſance avec lui. Car c'eſt un homme de tête, qui aime les gens de bien, qui dit librement ce qu'il penſe, & qui étant Cardinal peut réuſſir dans ce qu'il entreprendra. Monſieur de Pont-Chateau s'étoit bien fié à lui, & il n'y a point eu de regret. Vous pouvez trouver moyen de faire cette connoiſſance ſans que cela vous découvre. Je voudrois que vous euſſiez pu avoir des copies de ces deux lettres.

Nous nous attendons que vous nous ferez un petit portrait de chacun de ces nouveaux Cardinaux, hors deux ou trois que nous connoiſſons. Nous ſommes en peine ſi ce Bénédictin d'Eſpagne n'eſt point celui qui avoit fait un méchant livre ſur les IV. Articles.

Le P. Abbé des Ecoliers de Liege nous eſt venu voir. Je l'ai mis ſur l'affaire de Pamiers; mais, ou il eſt lui même trompé, ou ce n'eſt point ce qu'on vous a dit. Ce qu'il en ſait eſt, que la Cour étant touchée du ſcandale que cauſent les Régaliſtes, a ſongé à leur donner quelqu'un pour les conduire, & pour leur faire faire leur noviciat: qu'on s'eſt addreſſé à Sainte Génévieve, afin qu'on envoyât de là quelque Religieux qui ſe chargeât de ce ſoin: qu'on n'a trouvé perſonne dans cette Congrégation qui voulût prendre cet emploi, & qu'en particulier le P. Mercier l'a refuſé. Qu'ils ſe ſont donc excuſés envers la Cour; mais qu'on n'a point voulu recevoir leurs excuſes, & qu'on les a preſſés de nouveau, & qu'enfin, étant intimidés par les menaces qu'on leur faiſoit, ils ont trouvé un bon homme qui y a bien voulu aller. Mais il m'a fort aſſuré qu'il n'eſt point vrai qu'ils penſent à s'établir dans ce Chapitre, & il m'a parlé avec de grands éloges des vrais Chanoines de Pamiers; & m'a dit, que, par tout où ils étoient diſperſés, on les regardoit comme des ſaints. Je ne ſais ſi ceux qui vous ont parlé autrement de cette affaire, en ſont mieux informés.

La réponſe au libelle intitulé: *Les Préjugés légitimes contre le Janſéniſme &c.* eſt toute prête à imprimer ſous ce titre: „ La juſtification des pré-„ tendus Janſéniſtes, par le livre même de leur nouvel accuſateur, intitulé *Les Préjugés* &c. (a) Ce ſera un livre de treize ou quatorze feuilles, qui nous juſtifie, ſans dire un ſeul mot de ce qu'on fait préſentement contre nous; de ſorte qu'il n'y a pas un ſeul mot dont M. de Paris ou le P. de la

(a) [On ajoute à ce Titre: *Phantôme du Janſéniſme, ou Juſtification* &c.]

Chaiſe ſe puiſſent offenſer. Le fort de cette juſtification conſiſte en ce que l'Auteur du libelle avoue, que c'eſt une illuſion qu'il veut diſſiper, de s'allarmer d'une chimere de Janſéniſme qu'on ne connoit point, & qu'on ne ſauroit définir: *Car enfin*, dit-il, *on n'eſt Janſéniſte que quand on ſoutient quelqu'une des cinq Propoſitions, ou que l'on nie qu'elles ſoient enſeignées par Janſénius.* D'où on conclut contre lui que le Janſéniſme n'eſt qu'un phantôme ſelon l'un & l'autre membre de cette définition. Selon le premier; parce qu'il n'y a perſonne dans l'Egliſe qui ſoutienne aucune des cinq Propoſitions condamnées: ſelon le dernier; parce qu'il n'eſt point défendu de douter ſi ces cinq Propoſitions ont été enſeignées par Janſénius. Et c'eſt ſur ce dernier point qu'on s'étend le plus; parce que cet Auteur, avouant qu'on n'eſt point hérétique pour douter de ce fait, il prétend que d'en douter, quoi qu'en gardant un ſilence reſpectueux, on eſt téméraire d'une témérité criminelle & rebelle à l'Egliſe, parce que *c'eſt un principe inconteſtable qu'elle eſt infaillible dans les faits importans.* Et ſur l'objection qu'il ſe fait que Baronius & Bellarmin ont douté du fait d'Honorius, & les Peres Sirmond & Pétau de celui de Théodoret, il a l'inſolence de répondre. *Qu'on ne les peut excuſer de témérité, & qu'ils ſont dans le cas de ceux qui ont ſoutenu des opinions erronées avant le dernier jugement de l'Egliſe.* Vous voyez par là quel avantage il donne ſur lui. On détruit par cinq preuves cette fauſſe opinion de l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits, dont la derniere, & la principale, eſt ce qui s'eſt paſſé dans la paix de l'Egliſe, que l'on montre avoir été faite ſur un principe tout oppoſé. Et c'eſt principalement ce qui me fait juger qu'il faut abſolument publier cette Réponſe, parce que c'eſt l'occaſion du monde la plus favorable d'expliquer les conditions eſſentielles de la paix de l'Egliſe, qui ſont connues de très-peu de perſonnes, & que l'on peut établir par des pieces inconteſtables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicanerie qui ait la moindre vraiſemblance. C'eſt pourquoi je ſuis réſolu de n'avoir point d'égard aux appréhenſions de nos amis de Paris, qui n'ayant point vu cet Ecrit, appréhendent qu'on ne le donne au public, par des raiſons générales de crainte, qui ne manquent jamais aux perſonnes timides.

Je n'ai jamais vu le livre de M. *Dirois* ſur la vérité de la Religion Chrétienne; & je ne ſais point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du ſtyle peut venir de ce que ſon imagination eſt plus ou moins échauffée.

Je voulois vous dire un mot ſur la feuille de l'*Index;* mais elle eſt égarée. C'étoit pour vous demander ce qui pouroit avoir fait condamner quelques livres faits par quelques Moines, & ce que c'eſt que ces quatre ſonnets ſur l'Immaculée Conception?

LETTRE DLXXXVII.

A M. SLUSE. *Sur ſa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR,

La 338. du T. IV. 20. *Sept.* 1686.

CE m'a été une double joie d'apprendre que M. Sluſe étoit du nombre des nouvelles Eminences, & de l'apprendre d'une perſonne qui me le vint dire tout tranſporté, dans le reſſentiment qu'il a de toutes les bontés que V. E. lui a témoignées depuis tant de tems, & qui me faiſoit ſouvenir, ſans qu'il eût beſoin de m'en rien dire, de la maniere ſi généreuſe & ſi obligeante dont Elle lui avoit écrit ſur mon ſujet en diverſes occaſions. Mais ne me prendra-t-on point pour un ſolitaire, qui ne ſait guere bien ſon monde, ſi j'avoue à V. E. que le ſujet de ma joie n'eſt point l'exaltation de ſa perſonne à un plus haut rang d'honneur; mais les avantages que j'eſpere que l'Egliſe en pourra tirer? C'eſt, Monſeigneur, que je ne ſaurois parler que ſelon les ſentimens de mon cœur, & que je ne puis regarder les dignités purement comme dignités, mais comme des pieges dangereux qui ne relévent devant les hommes ceux qui les recherchent dans cette vue, qu'en les rabbaiſſant infiniment devant Dieu; au lieu que je ſuis perſuadé, que ce qu'elles ont d'eſtimables, c'eſt qu'elles rendent les hommes *Miniſtres de Dieu dans le bien*, comme dit S. Paul, c'eſt-à-dire, qu'elles leur donnent moyen de rendre de plus grands ſervices ou au public ou à l'Egliſe. Cela étant, V. E. ne doit point attendre de moi de grands complimens ſur le ſeul titre de ſa nouvelle dignité, dont je ferois fort peu de cas, s'il étoit ſéparé de ce qui ſeul le peut rendre conſidérable aux yeux des vrais Chrétiens, qui eſt l'emploi qu'on en peut & qu'on en doit faire, pour ce que l'Apôtre appelle *la conſommation des ſaints, & l'édification du corps de Jéſus-Chriſt.* Je me promets au contraire, qu'Elle ſera plus édifiée, ſi laiſſant là tout ce qui ne ſeroit que cérémonie, j'entre pour Elle dans cette penſée de S. Paul, en lui repréſentant de certains beſoins de l'Egliſe, auxquels le nouveau rang qu'Elle y tient, lui pourroit donner moyen de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir une occaſion plus naturelle de parler, parce qu'il regarde le Pays de ſa naiſſance. C'eſt que la plupart des Cures du Dioceſe de Liege, ſont entre les mains de perſonnes fort incapables de ſervir les ames. Et cela vient de ce qu'on en a ôté le concours, ſous prétexte que ce ne ſont que des Vicairies perpétuelles. Mais comme

il n'y a en cela qu'une différence de nom, eſt-il juſte que les peuples en ſouffrent, & qu'outre une partie du bien temporel de ces paroiſſes, que ces prétendus Curés primitifs enlevent, ils ſoient encore privés des biens ſpirituels, que le Concile de Trente leur a voulu procurer par le concours, & que l'on voit par expérience être conſidérables dans les Dioceſes où il eſt établi? Car c'eſt ſans doute ce qui fait, que, dans les Pays-Bas Catholiques, il y a incomparablement plus de meilleurs Curés que dans le pays de Liege. Cependant c'eſt de là que dépend le ſalut des ames; étant ſans doute que ſelon le cours ordinaire des choſes, il doit y avoir beaucoup plus de bons Chrétiens ſous de bons Curés, que ſous des Curés négligens & ignorans. Or à quoi doit tendre tout ce qu'on fait dans l'Egliſe, ſinon à la ſanctification des ames que Jéſus-Chriſt a rachetées de ſon ſang? C'eſt la fin de la Religion Chrétienne: tout le reſte ne ſont que des moyens pour arriver à cette fin. Puis donc que l'on doit être convaincu, que, dans les Dioceſes où les Cures ſe donnent au concours, il y a plus de bons Paſteurs, & plus d'ames qui ſe ſanctifient & qui ſe ſauvent ſous leur conduite, je ne ſaurois croire que ce ne ſoit un devoir indiſpenſable, & non ſeulement un conſeil, de rétablir le concours dans le Dioceſe de Liege, ſans s'arrêter à une diſtinction chimérique, qui ne regarde point les peuples, du ſalut deſquels il s'agit, entre les Curés en chef, & les Curés qu'on appelle Vicaires perpétuels.

C'eſt cette même conſidération du ſalut des ames qui me porte à recommander à V. E. l'Univerſité de Louvain, & ſur-tout la Faculté de Théologie. J'ai eu loiſir de la connoître à fond depuis que je ſuis en ces pays-ci. C'eſt de là que vient tout ce qu'il y a de bien ſolide dans les Pays-bas Catholiques, & dans la Miſſion de Hollande. C'eſt l'école où ſe forment les bons Paſteurs, & tous les Prêtres qui travaillent avec fruit à la conduite des ames. Et on peut dire ſans craindre de ſe tromper, qu'il n'y a point de Séminaire dans toute l'Egliſe où les Eccléſiaſtiques ſoient mieux inſtruits, nourris de maximes plus chrétiennes, plus élevés dans la priere, & plus formés à toute ſorte d'exercice de piété que le College du Pape Adrien VI., dont M. Huygens eſt Préſident. C'eſt un docteur très-habile, mais qui eſt encore plus intérieur & plus ſaint, & dont en même tems la charité eſt ſi grande, qu'étant accablé d'occupations, il ne laiſſe pas de donner une grande partie de ſon tems à écouter les Confeſſions des moindres perſonnes, qui le recherchent pour ſe ſanctifier ſous ſa conduite, ſans les retraites que viennent faire ſous lui de tems en tems les plus pieux Paſteurs du Pays. Cependant, Monſeigneur, tous les gens de bien ont vu avec douleur, il y a deux ou trois ans, que M. l'Internonce, prévenu par un M. Dubois, qui eſt un fort méchant eſprit, que l'Archiduc Léo-

pold, à l'inſtigation des Jéſuites, a fait autrefois entrer par force dans l'Univerſité de Louvain, a fait des choſes qui vont à la ruine de cette célebre Faculté. Car ne pouvant avoir que huit Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite, qui doivent être choiſis par le ſeul mérite, d'entre tous les autres Docteurs, il a fait donner l'excluſion à M. Huygens & à deux de ſes amis, fort ſavans auſſi & fort pieux, que l'on auroit choiſis ſans cela à trois places qui vaquoient, & y a fait mettre d'autres ſujets peu habiles, & qui avouent eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux à qui M. l'Internonce a voulu qu'on les préférat. A quoi il faut ajouter, que les Jéſuites ne ceſſent de ſe ſervir du phantôme du Janſéniſme, & dans leurs theſes, & dans leurs libelles, & dans leurs entretiens, pour décrier cette pieuſe Univerſité, & la faire regarder par tous les ſimples & les ignorans qui ont créance en eux, comme étant hérétique ou au moins ſuſpecte en la foi; ſans que perſonne ſe mette en peine d'arrêter leur inſolence, qui ne peut être que fort préjudiciable à la Religion, & par les maux que cauſe cette injuſte diffamation, & par les biens qu'elle empêche. Ne ſeroit-ce point une choſe digne du zele & de l'équité de V. E., de prendre dans les rencontres la protection de ces bons Docteurs, qui ont de l'habileté pour bien ſervir Dieu, & pour bien défendre la bonne doctrine; mais qui en ont moins que des enfans dans la politique humaine, & pour ſe défendre contre des intrigues de Cour?

J'ai encore plus de confiance que V. E. ne rejetera pas la priere que je lui fais pour la pauvre Miſſion de Hollande, que l'on rempliroit de confuſion & de trouble, ſi on ne lui donnoit pas pour conducteur celui qu'elle a demandé à ſa Sainteté, enſuite du choix qu'en avoit fait ſon très digne dernier Evêque, & que la brigue des Moines y en fit mettre un autre qui ne fut pas auſſi uni au Clergé que le doit être tout Vicaire Apoſtolique, qui n'aura en vue que la gloire de Dieu, & le maintien de la véritable Religion dans les Provinces Unies. Car on ne peut mettre en doute que communément parlant les Paſteurs du Clergé ne faſſent préſentement plus de bien, & n'édifient plus le monde, par leur bonne conduite, par leur charité & par leur deſintéreſſement, que les Réguliers. Il eſt certain auſſi, que les Etats ont non ſeulement plus de tolérance, mais même plus d'eſtime & plus d'affection pour ceux du Clergé, parce qu'ils ne les ſoupçonnent pas d'emporter hors du pays l'argent qu'ils tirent des Catholiques, au lieu qu'ils ſavent certainement, que les Moines en envoient beaucoup à leurs Couvents de Brabant, & qu'ils y ſont comme obligés, parce que leurs Supérieurs les retireroient de la Miſſion, s'ils ne le faiſoient, quoique les Papes le leur aient défendu par divers Décrets. Ces raiſons & beaucoup d'autres font voir qu'il eſt tout-à-fait important, pour le bien de cette Miſſion, de

ne lui point donner de Vicaire Apoſtolique, qui ne marche ſur les pas du dernier, qui l'a conduite avec une ſageſſe merveilleuſe, & l'a laiſſée, à l'égard de diverſes choſes conſidérables, en beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée, par la fermeté qu'il a eue à n'y point ſouffrir de déſordres, & à n'impoſer les mains qu'à ceux qu'il a pu juger, après un ſérieux examen, être bien appellés de Dieu, & capables de travailler à cette Miſſion. Ce ſera donc un grand ſervice que V. E. rendra à Dieu, de faire ce qu'Elle pourra pour la concluſion de cette affaire, comme auſſi pour empêcher que les ennemis du défunt Evêque, qui a laiſſé une ſi grande odeur de ſainteté, ne faſſent donner quelque atteinte à l'excellent livre de l'*Amor Pœnitens*, par leurs intrigues & par leurs cabales. C'eſt trop, Monſeigneur: &, pour ne pas allonger une lettre qui n'eſt déja que trop longue, il ne me reſte qu'à la finir par la proteſtation très ſincere que je ſuis

---

LETTRE DLXXXVIII.

A M. LE CAMUS EVÊQUE DE GRENOBLE. *Sur ſa promotion au Cardinalat.*

MONSEIGNEUR,

JE n'agirois pas avec toute la ſincérité que Dieu demande d'un Prêtre, ſi j'entreprenois de perſuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de ſa nouvelle dignité. Etant auſſi obligé que je le ſuis, par un devoir de gratitude & par un ſentiment d'eſtime, d'aimer ſon vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une maniere plus avantageuſe & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui faſſe la grace de faire bon uſage d'un rang dont preſque tout le monde abuſe, qu'en la félicitant de ce qu'Elle y eſt arrivée. Vous jugez aſſez, Monſeigneur, que je ne parlerois pas de la ſorte à toute autre perſonne, qui ſeroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui eſt maintenant ſi élevée ſelon le monde, que d'en appréhender le péril à cauſe de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle impoſe de n'emploier tout ce qu'elle donne de crédit & d'autorité que pour le ſervice de l'Egliſe.

La 339. du T. IV. 20. Sept. 1686.

LETTRE DLXXXIX.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Il juſtifie la Priere ſur la fête de l'Aſſomption, qui eſt dans les prieres & pratiques de Pieté, contre le P. Jobert Jéſuite.*

La 340. du T. V. 24. *Sept.* 1686. * Bude.

C'Eſt aſſurément, Monſeigneur, un grand ſujet de joie, que cette priſe glorieuſe de l'une des plus importantes places de l'Empire Ottoman *; & je ne doute point qu'on ne s'en réjouiſſe beaucoup dans toute l'Europe. Je ne trouve pas même que cela ſoit déſavantageux à la Cour de France. Car tant que les Princes confédérés remporteront de ſi grands avantages ſur leur ennemi commun, ils ne penſeront qu'à pourſuivre leurs victoires, ſans ſonger à faire la paix. Or pendant que cette guerre durera, la France n'a rien à craindre de ceux qui ſe plaignent de ſes entrepriſes. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut que louer Dieu de la bénédiction qu'il donne à la piété de l'Empereur, & au zele du Pape.

Je ne ſuis guere plus ſatisfait que V. A. S. de la promotion. Il y a peu de ſujets parmi un ſi grand nombre, qui ſoient capables de ſervir l'Egliſe, pour ce qui eſt du ſpirituel & qui regarde le bien des ames. Mais le Pape étant ſi bon, il faut, comme remarque V. A., qu'il ait cru ne pouvoir mieux faire. Le P. de l'Oratoire *de la Chieſa nuova* & deux Evêques d'Italie, ont été apparemment choiſis pour leur piété. M. Sluſe Secretaire des Brefs, a de l'eſprit, connoît le bien, & a de la fermeté pour le ſoutenir. Mais le meilleur de toute cette troupe eſt certainement M. l'Evêque de Grenoble, qui eſt comme un ſaint à canoniſer; ce qui n'a pas empêché que les Jéſuites ne l'ayent décrié en toutes manieres, ayant fait tout ce qu'ils ont pu pour le faire paſſer pour un hérétique Janſéniſte, tant à Rome qu'à la Cour de Savoye. Et certainement il l'eſt autant que perſonne en un ſens. Car ſi on entend, par Janſéniſtes, ceux qui ſoutiendroient les V. Propoſitions condamnées, il ne l'eſt pas aſſurément, parce que c'eſt une calomnie, de dire qu'il y ait perſonne qui les ſoutienne. Mais ſi on entend toutes les autres choſes qui ſuffiſent aux Jéſuites, pour donner ce nom à ceux qu'ils n'aiment pas, l'approbation du délai de l'abſolution en beaucoup de rencontres, le zele pour la pureté de la morale & le rétabliſſement de la diſcipline, & l'eſtime de ceux que les Jéſuites ont pris le plus à tâche de diffâmer, il mérite d'avoir part à ce nom autant que qui que ce ſoit. Mais je ſupplie V. A., de ne point faire connoître au P. Jobert que je lui aye rien écrit de tout cela. Car ce ne lui ſeroit qu'une occaſion d'offenſer Dieu, tant

il eſt diſpoſé à faire de nous les jugemens les plus téméraires & les plus criminels.

V. A. l'a éprouvé par la priere ſur la fête de l'Aſſomption, qu'elle lui a envoyée (*a*). Cette priere, auſſi bien que les autres qui l'ont précédée, a édifié tout le monde généralement: & quoi qu'il n'y ait guere de Ville où les Jéſuites ayent plus de partiſans que celle-ci, il ne s'eſt trouvé perſonne qui en ait fait la moindre plainte, & qui, au contraire, ne l'ait regardée comme très-dévote & très-pieuſe. L'Ecolâtre même de cette ville (c'eſt un bénéficier qui a le ſoin des petites écoles) a voulu que toutes ces oraiſons y fuſſent lues, tant il les a trouvées belles & édifiantes. Cependant V. A. voit combien elle a été cauſe de faire faire au P. Jobert des jugemens téméraires, pour lui avoir envoyé celle de l'Aſſomption. Il s'eſt imaginé qu'elle étoit de moi, ou du Docteur dont V. A. lui avoit envoyé autrefois quelques réponſes à ſes invectives. Et, ſur cette fauſſe imagination, (car je n'y ai aucune part) il y a ſujet de gémir de voir en combien d'excès il s'emporte.

1°. Parce qu'on a ſuppoſé que le mot d'*Aſſomption* faiſoit aſſez entendre à des Catholiques que la ſainte Vierge étoit au ciel en corps & en ame, & qu'on s'eſt contenté de le marquer, parce que l'on dit de *ſon triomphe*, de *ſa grace conſommée*, de *ſon entrée dans ſa gloire*, où elle *a pris poſſeſſion de tous les droits de ſon incomparable dignité de Mere de Dieu*. Il oſe dire qu'on *a affecté* de ne ſe pas ſervir de ces propres mots, *élevée au ciel en corps & en ame*, & il prend cela pour une marque que l'on eſt contraire *à la pieuſe créance de l'Egliſe, qu'on ne peut combattre ſans une très-grande témérité*. Un Prêtre qui fait ſans ſcrupule de tels jugemens, & qui n'en dit pas moins la Meſſe tous les jours, peut-il croire que ce ſoit un péché mortel de juger témérairement de ſon prochain dans une matiere ſi importante?

2°. Parce qu'on parle, dans cette priere, de la bienheureuſe mort de la ſainte Vierge, que l'on dit avoir été un effet de ſon amour, il prétend, par un autre jugement non moins téméraire, *qu'on a voulu faire entendre, que l'Egliſe ne célebre que la mémoire de la mort de la ſainte Vierge*; *ce qui eſt*, dit-il, *abſolument faux, comme il paroit par l'office ſacré, & par le ſentiment commun des fideles*. Ce ſont deux choſes différentes, de *célébrer la mémoire de la mort de la ſainte Vierge*, & *de ne célébrer que la mémoire de cette mort*. Le premier eſt indubitable; c'eſt-à-dire, qu'il eſt certain qu'on célebre la mémoire de la mort de la ſainte Vierge au jour de l'Aſſomption, comme il paroît par cette oraiſon de l'Egliſe, *Veneranda nobis, Domine, hujus diei feſtivitas, opem conferat ſalutarem, in qua ſancta Dei genitrix*

(*a*) [C'eſt celle qui ſe trouve dans les *prieres chrétiennes en forme de Méditations &c.* par le P. Queſnel, imprimées à Paris l'année ſuivante 1687.]

mortem ſubiit temporalem, nec tamen mortis nexibus deprimi potuit, quæ filium tuum Dominum noſtrum J. C. de ſe genuit incarnatum. On a donc pu parler, dans une priere pour ce jour là, de la mort de la ſainte Vierge : mais c'eſt une manifeſte calomnie d'inférer de là, qu'on a voulu faire entendre *que l'Egliſe ne célebre que la mémoire de cette mort.* C'eſt comme qui voudroit prouver que l'Egliſe croit auſſi-bien que les Sociniens, que Jéſus-Chriſt n'eſt mort que pour nous donner un grand exemple de patience & d'humilité, parce que, dans une de ſes oraiſons, elle ne marque que cette fin de ſa mort : *Deus qui humano generi ad imitandum humilitatis exemplum, ſalvatorem noſtrum carnem ſumere & crucem ſubire feciſti, concede propitius, ut & patientiæ ipſius habere documenta & reſurrectionis conſortia mereamur.* Mais de plus, ſans parler de ce qu'on avoit dit auparavant ; *Que la glorieuſe qualité de Mere de Dieu avoit été long-tems cachée ſous les infirmités d'un corps mortel, avant que d'être élevée à une ſouveraine grandeur & couronnée d'une gloire immortelle*, ce qui n'a pu donner d'autre idée à des Catholiques, que celle qu'ils ont quand ils la concoivent élevée au ciel en corps & en ame ; la maniere dont on parle de ſa mort, ne leur en a pu donner encore d'autre idée : *C'eſt*, dit-on, *l'effort de votre amour qui vous ſépare du ſiecle, & la puiſſance de l'amour de votre fils, qui vous attire à lui pour vous donner part à la gloire de ſon regne.*

3°. Ce n'eſt donc que ſur des ſoupçons fort injuſtes & fort mal fondés, que le P. Jobert s'eſt voulu perſuader, que l'Auteur de la priere a d'autres ſentimens de l'Aſſomption de la ſainte Vierge que le commun des fideles. Cependant rien n'eſt plus outrageux que ce qu'il conclut de ce faux ſoupçon. *Mais tout cela*, dit-il, *ſont des ſuites du chagrin qu'ils ont contre la dévotion à la ſainte Vierge : chagrin qui eſt le caractere des hérétiques, qui voudroient bien avoir ôté du Breviaire*, Gaude Maria virgo, cunctas hæreſes ſola interemiſti in univerſo mundo. *Je ne m'en étonne pas : il faut que le ſerpent s'efforce de ſe venger de celle qui lui doit écraſer la tête.* Les hérétiques, qui ſont ſéparés de l'Egliſe Catholique, ne ſe mettent guere en peine de ce qui eſt ou n'eſt pas dans le Bréviaire. Ce n'eſt donc pas à ces hérétiques là qu'il en veut : c'eſt à d'autres hérétiques, qu'il s'imagine être dans le ſein de l'Egliſe, du nombre deſquels il met l'Auteur de la priere, parce qu'il prétend y avoir trouvé *le caractere de ces hérétiques, qui eſt le chagrin contre la dévotion à la ſainte Vierge.* Je ne ſais qu'elle idée a de la médiſance un Prêtre qui croit ne pas médire en diſant des choſes ſi injurieuſes d'une perſonne qu'il ne connoît que par une priere, qui ne reſpire qu'une très-tendre & très-ſolide dévotion envers la ſainte Vierge.

4°. Mais ce qui eſt plus étrange, eſt la confiance avec laquelle il médit de ſon prochain. Car au lieu que S. Jean dit ; *Que celui qui prétend être*

dans la lumiere, & qui néanmoins hait ſon frere, eſt encore dans les ténebres, marche dans les ténebres, & ne ſait où il va, parce que les ténebres l'ont aveuglé, il ſe croit le plus clair-voyant du monde; & il ne loue V. A. de ſa bonté, qu'en admirant qu'Elle ſoit aſſez ſimple pour n'oſer attribuer à ceux qu'il croit ſi méchans, de mauvaiſes intentions. Mais pour moi, dit-il, qui vois de plus près toutes leurs démarches, je ne puis pas m'aveugler, juſques à ne pas reconnoître leur malice.

5°. Il aſſure que ce qu'on dit dans les pratiques, *eſt tout-à-fait du goût des Proteſtans, & conduit auſſi naturellement à abolir entiérement la dévotion à la ſainte Vierge, comme les Proteſtans ſe ſont laiſſés ſéduire à abolir tout le culte extérieur de la Religion, ſur la prétendue adoration en eſprit & en vérité.* On le ſupplie donc de faire ſigner ce qu'on y dit par les Miniſtres de Geneve ou de Zurich, puiſque cela eſt ſi fort de leur goût. Le Voici: *Graces à Dieu l'on n'a pas beſoin d'exhorter les fideles à la dévotion envers la ſainte Vierge, puiſqu'il n'y en a guere qui ne s'y portent avec ferveur, & avec confiance. Mais il y en a beaucoup que l'on eſt obligé d'exhorter à rendre leur dévotion plus ſolide, & plus conforme à l'eſprit de l'Evangile. C'eſt à quoi on doit travailler en cette fête, où la Vierge, devenue plus ſpirituelle & plus unie à la vérité éternelle, demande d'être honorée en eſprit & en vérité.* Si les hérétiques ont abuſé de cette parole de Jéſus-Chriſt, eſt-ce qu'il la faudra effacer de l'Evangile, ou ne repréſenter jamais aux fideles le ſoin qu'ils doivent prendre, que leurs dévotions ſoient en eſprit & en vérité, de peur qu'on ne ſoit ſoupçonné de vouloir abolir entiérement la dévotion à la ſainte Vierge?

6°. *Tout le reſte* (ajoute-t-il) *eſt une pure calomnie, dont ils doivent une réparation d'honneur à notre ſiecle, où il y a aſſurément beaucoup plus de véritables dévots de Notre Dame que d'indiſcrets.* Je ne ſais ſi V. A. demeurera d'accord de cela, *qu'il y a beaucoup plus de véritables dévots de la ſainte Vierge que d'indiſcrets.* Mais quoiqu'il en ſoit, il avoue par là qu'il y en a d'indiſcrets, quoi qu'en moindre nombre, à ce qu'il prétend, que les véritables dévots. Or on n'a rien décidé ſur cela dans la priere. On n'a point dit que le nombre des indiſcrets fût plus grand que celui des autres. On n'en a pas même appellé aucuns indiſcrets. Où eſt donc la calomnie dont on ſe ſoit rendu coupable, & pour laquelle on doive une réparation d'honneur à notre ſiecle? N'en eſt-ce pas une au contraire, d'accuſer ſon prochain de calomnie, lorſqu'il n'y en a pas la moindre ombre?

7°. Mais c'eſt à V. A. à nous faire juſtice du reproche qu'il nous fait de *nous être mêlés de donner à l'Egliſe de méchans avis*, ou plutôt de ſe la faire à elle-même. Car Elle ſait bien que nous n'avons eu aucune part à ces avis qu'il trouve méchans; que celui qui en eſt l'Auteur a été un fort homme

de bien, fort zélé pour la Religion Catholique, & qui avoit l'honneur d'être eſtimé & aimé de V. A. & qu'elle a toujours auſſi fait profeſſion d'eſtimer ſes avis. C'eſt donc un manquement étrange & de reſpect, & de jugement, d'en parler à V. A. même d'une maniere ſi outrageuſe.

8°. Toute cette déclamation a le même défaut. Car il n'ignore pas que V. A. n'ait parlé plus fortement que nous, en quelques-uns de ſes écrits, contre les abus qui ne ſe rencontrent que trop ſouvent dans les dévotions à la Vierge. Il eſt donc bien aveugle, s'il n'a pas vu, ou bien indiſcret, s'il a vu, que tout ce qu'il dit contre nous, ſe peut appliquer à V. A., & qu'ainſi on peut dire d'Elle, ſelon le P. Jobert, *qu'Elle a du chagrin contre la dévotion à la ſainte Vierge; que ce chagrin eſt le caractere des hérétiques*, & le reſte que je n'oſerois rapporter, tant il eſt horrible.

Il dira peut-être qu'il ne s'y faut pas tromper: que c'eſt en effet par une charitable condeſcendance qu'il en a uſé ainſi, en faiſant une correction fraternelle à V. A. en la perſonne d'un autre, pour le retirer d'un égarement qu'il a dû s'imaginer pouvoir être préjudiciable à ſon ſalut. Mais en vérité, Monſeigneur, c'eſt vous qui lui devez cette correction fraternelle. Car je ne crois pas que V. A. ne voie auſſi bien que moi, qu'il n'y a pas moyen d'accorder avec l'Evangile cette liberté effrénée, de juger témérairement de ſon prochain, dont ce bon Pere ſe fait un mérite. Et il n'y a qu'Elle qui ſoit capable de le faire rentrer en lui-même, en lui repréſentant auſſi fortement le danger où il ſe met de ſe perdre éternellement par ſes calomnies, qu'Elle en a parlé au P. Hazard. Que ſi ç'a été ſans fruit à l'égard de ce dernier, il n'en ſera peut-être pas de même à l'égard de l'autre, qui a tant d'affection pour V. A. que ce qu'Elle lui dira pour ſon ſalut le pourra toucher.

J'ai été bien aiſe d'apprendre de V. A. les ſuites de ſa converſion, & combien les Proteſtans ſont injuſtes, de prétendre qu'un Prince Catholique, étant Souverain d'un Pays dont la plupart des habitans ſont hérétiques, comme eſt préſentement l'Electeur Palatin, ne puiſſe pas faire que les Catholiques aient par tout, dans ſes états, l'exercice public de leur Religion, quoique ce fût à leurs dépens. Votre lettre contient ſur cela beaucoup de choſes très-curieuſes, & qu'il eſt bon de ſavoir. Mais V. A. m'obligera de m'apprendre comment la maiſon de Neubourg eſt devenue Catholique, & la part que V. A. a eue en cela. On nous veut faire appréhender que la ligue d'Augſbourg n'amene la guerre. J'en aurois bien de la douleur. Mais je ne doute point que le bruit qui court, qu'un des Articles de cette ligue eſt le rétabliſſement de l'Edit de Nantes, ne ſoit une fauſſeté. Quand les Princes Proteſtans l'auroient oſé propoſer, il n'y a point d'apparence que la maiſon d'Autriche y eût conſenti.

LETTRE DCX.

A M. DU VAUCEL. *Sur le Cardinalat de M. de Grenoble, le P. Peters Jéſuite, M. de Leyburn, & le Primat d'Irlande.*

NOus avons reçu deux de vos lettres, du ſept & du quatorze ſeptembre, depuis que nous avons écrit la derniere fois. 7. Octobr. 1686.

Je vous ai déja mandé tout ce que je penſois ſur la promotion. M. Ragot de Tournai m'a mandé ce qui ſuit. [M. de Grenoble a fait faire un compliment au Roi par ſes freres, qu'il n'accepteroit point le chapeau, ſi S. M. y avoit la moindre répugnance. Notre Intendant m'a mandé que le Roi avoit été fort ſatisfait de ce compliment, ayant toujours aimé perſonnellement M. de Grenoble, & qu'il avoit dit, que le Pape ne pouvoit faire un meilleur choix. Le Pape s'eſt réſervé deux chapeaux *in petto*, & cela donne quelque eſpérance à M. de Beauvais; mais je crois qu'elle doit être médiocre, après la promotion de deux Polonois.]

Vous ne nous parlez néanmoins que d'un chapeau *in petto*. Et s'il eſt vrai que le Pape ait dit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre ce que vous nous mandez, ce ſera apparemment pour le P. *Peters* Jéſuite, qui eſt tout puiſſant auprès du Roi; de quoi les Eccléſiaſtiques du Clergé, & même les autres Religieux bien intentionnés ſont bien mal contens, étant perſuadés que cette attache du Roi aux Jéſuites peut beaucoup nuire à la réunion des Proteſtans. Ils ſe plaignent que M. Leyburn * n'eſt qu'un zéro en chiffre, & qu'il n'a aucun pouvoir; & ils s'en prennent un peu à lui, ne le trouvant pas aſſez ferme & aſſez réſolu. C'eſt ce qu'on ſait de deux Anglois qui ſont ici préſentement, l'un Provincial des Recollets, & l'autre Dominicain, Confeſſeur des Religieuſes Angloiſes d'ici, qui revient d'Angleterre, & qui s'y en retourne bientôt. Ne pourroit-on point porter M. le Cardinal Norfolck à écrire à M. Leyburn, pour l'exhorter à avoir plus de courage? Ces deux Religieux contoient une choſe bien hardie d'un Dominicain, qui eſt Archevêque d'Armach & Primat d'Irlande. Etant allé voir le Comte de Clarendon Vice-Roi d'Irlande, ce Comte lui fit dire qu'il attendit un peu, parce qu'il étoit avec le Primat d'Irlande (par où il entendoit l'Archevêque d'Armach Proteſtant.) Le Dominicain pria celui qui lui avoit fait cette réponſe, de dire à ſon maître, que c'étoit lui-même, Primat d'Irlande, qui le vouloit voir de la part du Roi, & qu'il n'y avoit point en Irlande d'autre Primat que lui: ce qui ayant été rapporté au Comte de Clarendon, il fit

(*a*) [Evêque [de Londres, ſous le titre d'Evêque d'Adramite.]

retirer le Prélat Proteſtant par un autre eſcalier. Ce ſeroit une action de grande vigueur, ſi cela s'étoit paſſé tout-à-fait ainſi.

M. le Marquis du Bordage, ci-devant de la R. P. R., qui avoit été arrêté & mis priſonnier dans la citadelle de Tournai, ſe voulant ſauver en Hollande, s'eſt converti de très-bonne foi, & a fait ſon abjuration entre les mains de M. de Tournai le 19 ſeptembre, après avoir demandé à Dieu, d'une maniere très fervente, qu'il ne permit pas qu'il fît rien par conſidération humaine; mais pour la ſeule gloire de Dieu, & pour ſon ſalut.

*De M. de Neercaſſel. Sur ce que vous me mandez du choix du ſucceſſeur *, je m'imagine que nous en ſaurons la concluſion au premier ordinaire. Quoiqu'il arrive, on ne ſera que bien; mais vous avez raiſon d'inſiſter toujours à ce que l'on s'en tienne au choix du prédéceſſeur, & à la nomination du Clergé. Ils auroient tort à Rome de ne pas ſuivre une voie ſi canonique.

Ce M. Servien dont vous parlez, n'eſt pas fils, mais neveu de M. Servien le Sur-Intendant, dont le frere, qui eſt le pere de celui-ci, a été long-tems Ambaſſadeur à Turin.

On craint fort la guerre, le Roi témoignant être fort bleſſé de la ligue d'Augsbourg. On a fait une médaille à Nuremberg, que j'ai vue, qui n'eſt propre qu'à jeter de l'huile dans le feu. On ſait aſſez que le Roi a pris le ſoleil pour ſon emblême ou deviſe.

A l'un des côtés de cette médaille il y a un Joſué, qui enviſage le ſoleil avec ſon bâton de commandement; la lune eſt de l'autre en croiſſant, & une armée en déſordre aux pieds de Joſué, & au bas ces deux vers.

Stat Sol, luna fugit dum Joſue pugnat & orat,
Sic ego pello duos; Sic Leopoldus ero.

Pello duos eſt l'anagramme de *Leopoldus*.

A l'autre côté eſt Bude, & au deſſus le portrait de l'Empereur.

Infelix Budam Ludovicus perdidit olim;
Hæc armis cedit nunc, Leopolde, tuis.

Au tour de la médaille, qui eſt fort grande:

Luna cadit, nil æra juvant, nil tympana feſſam.
Sol cave, dum minui fidera juncta vides.

Le Roi n'eſt pas en état qu'il ſoit à propos de le menacer & de l'irriter. Mais ce ſeroit un grand malheur ſi cela le portoit à faire la guerre.

J'ai voulu voir Abely, que je n'avois jamais vu. Je l'ai fait emprunter. C'eſt un miſerable Auteur, *Attritionnaire*, *Probabiliſte* & *Sufficientiſte* à outrance. Il n'a jamais étudié que Gamache & Iſambert; & cependant ce ſera bientôt le ſeul livre qu'on lira dans les Séminaires.

Voici quelques nouvelles de Littérature, que M. l'Abbé Nicaiſe mande au P. Queſnel.

M. Baluze

M. Baluze continue ſa collection des Conciles.

Le P. Pagi va mettre ſous la preſſe deux volumes in folio ſur Baronius, & ſur ſon continuateur Spondanus.

Le P. Dom Paul Pezeron Bernardin va donner une chronologie en faveur des ſeptante (c'eſt ce qu'a déja fait Iſaac Voſſius.)

Dom Mabillon travaille à ſon itinéraire d'Italie: mais il attendra pour le publier qu'il ait vu celui que M. Burnet fait imprimer en Hollande, parcequ'il a ſu que ce dernier parloit déſavantageuſement des Catacombes de Rome, tirant une induction contre elles de celles de Naples, que le P. Mabillon a vues, & qu'il croit n'avoir ſervi particuliérement que pour les Payens. Il en doit montrer la différence.

Le P. Mallebranche ſe lamente toujours que M. A. n'entend point l'état de la queſtion, & n'entre point dans ſes ſentimens. Il a répondu à la 3e. partie des Reflexions contre ſon Syſtême, ſans avoir vu la 2e. qu'il a préſentement. Je lui ai dit fort librement qu'il ne ſe faiſoit point d'honneur de vouloir s'obſtiner à perſuader le monde, que M. Arnauld avoit l'eſprit ſi bouché qu'il n'entendoit pas ſes livres.

On va diſtribuer au premier jour la méthode pour les Etudes de M. Fleury, mais un peu châtiée. Il a fallu qu'il ait eu de la condeſcendance pour quelques pédans.

On imprime une vie de Cromwel, qui ſera fort belle.

M. de Meaux eſt allé à la Trappe, pour faire une retraite.

M. Ouvrard vient d'achever le Bréviaire de Tours.

Je viens de recevoir une lettre de Rome de M. l'Abbé Fermanel des Miſſions étrangeres, qui revient à Paris. On a ordonné à ces MM. de ne ſe mêler en aucune ſorte des affaires de la Compagnie des Indes; mais ſeulement du ſpirituel. M. Vachet a eu ordre de ſe retirer en Bourgogne pour quelque tems.

Ont voit aſſez que ce ſont les Jéſuites qui font ces pieces à ces Miſſionaires. Si le Pape ne tient ferme, cette Miſſion ſera bientôt ruinée. N'eſt-ce pas une choſe horrible de voir que cette Compagnie ſoit par tout un obſtacle à tout ce que l'on pourroit faire de bien ſolide?

On nous mande de Paris, que l'Année Chrétienne eſt toujours arrêtée; & on nous a dit de l'autre côté, que M. Ranucci † avoit aſſuré que cela ne venoit point de lui. Je voudrois que cela fût vrai; car on dit bien du bien de ce Cardinal, & je ſerois bien-aiſe qu'il n'eût point de part à une vexation ſi préjudiciable au bien des ames.

† Nonce en France

LETTRE DXCI.

AU MÊME. *Sur une Formule dont on exigeoit la ſignature de M. Van Heuſſen.* (a)

La 341. du T. V. 9. *Octobr.* 1686.

DE la maniere qu'on s'y prend pour donner un chef à la Miſſion de Hollande, on voit bien, Monſieur, qu'il n'y a plus qu'à gémir devant Dieu; & que, ſans miracle, il n'eſt pas poſſible qu'elle ne tombe en une extrême déſolation. Car qui eſt l'homme de bien qui voudra accepter cette charge, en donnant lieu, par ſon exemple, de laiſſer introduire dans l'Egliſe une domination ſi injuſte? Il faudroit avoir bien envie d'être Evêque pour l'être à ces conditions-là. Mais ceux qui fuient ces dignités, bien loin de les rechercher, n'auront garde de s'y ſoumettre. Car rien n'eſt-il plus injuſte, que de vouloir, que, pour être Evêque, je faſſe profeſſion de croire ce qu'il m'eſt permis de ne pas croire, & dont le contraire eſt ſoutenu par des Egliſes entieres, qui ne ſont point retranchées pour cela de la communion du S. Siege, ni d'aucune autre partie de l'Egliſe Catholique? Tout ce que l'on pourroit me demander au plus, eſt que je ne remuaſſe point ces ſortes de queſtions, & que je demeuraſſe dans le ſilence; & c'eſt auſſi tout ce que je crois qu'un homme de bien pourroit promettre.

Pour la formule que propoſe votre ami, il ſeroit bien difficile s'il ne s'en contentoit pas; mais ce ne ſeroit pas moi qui conſeillerois à perſonne d'ajouter à ſon *Credo*, ce nouvel article: *Credo ſedem Apoſtolicam ſeu Eccleſiam Romanam in rebus fidei errare non poſſe, ejuſque judicium in eâdem materiâ obligare, etiam antequam accedat conſenſus univerſalis Eccleſiæ aut Concilii univerſalis.* On a beau dire que ce n'eſt pas reconnoître l'infaillibilité dans le Pape ſeul, même lorſqu'il parle dans ſes Bulles, mais dans l'Egliſe Romaine, ce qui renferme non-ſeulement le Clergé de Rome, mais peut-être auſſi pluſieurs Egliſes voiſines, en ſuppoſant que Dieu ne permettra pas que l'erreur, en des points de foi, s'établiſſe dans l'Egliſe de Rome, & dans celles qui lui ſont immédiatement unies: tout cela ne me porteroit pas ou à ſuivre ce conſeil, ou à le donner à un autre. Car 1°. cette formule n'a rien de certain, étant même accompagnée de toutes ces reſtrictions & explica-

(a) [Les Romains exigeant que M. van Heuſſen s'expliquât ſur la matiere des IV. articles, avant de confirmer l'élection que les deux Chapitres en avoient fait, de M. du Vaucel, & les amis de Rome, lui propoſant d'inſerer la formule, dont il s'agit, dans une lettre à M. Caſoni.]

tions. Et cela me ſuffiroit pour ne pas dire que je crois cela, ſur-tout ſi on me le demandoit pour être Evêque.

2°. La ſincérité chrétienne ne ſouffre pas, qu'en des rencontres ſemblables à celles-ci, nous trompions l'attente de ceux qui nous demandent notre ſentiment, quand c'eſt ſur-tout, par maniere de profeſſion de foi. Or il eſt certain que cette formule, ou ne ſatisfera pas ceux que l'on veut contenter, ou qu'elle les trompera. Car que veut dire, *que ce n'eſt pas reconnoître l'infaillibilité du Pape ſeul ; lors même qu'il parle dans des Bulles ?* Cela ſe contredit ; puiſqu'il ne fait point de Bulle ſans conſulter des Théologiens & quelques Cardinaux. Or c'eſt ce que les adverſaires des IV. Articles prétendent repréſenter ſuffiſamment l'Egliſe Romaine. Et cela eſt tellement établi à Rome, que quelque queſtion qu'ils euſſent à décider, il ne faut pas s'attendre qu'ils faſſent jamais autrement. Comme c'eſt donc ce qu'ils appellent le jugement du S. Siege, & de l'Egliſe Romaine, c'eſt leur accorder tout ce qu'ils prétendent, que de faire profeſſion de tenir pour infaillible, en matiere de foi, le jugement du S. S. & de l'Egliſe Romaine ; & on paſſeroit pour fourbe ſi on vouloit jamais donner un autre ſens à ces paroles, & prétendre que l'Egliſe Romaine n'eſt cenſée parler & décider des matieres de la foi, que lorſque le Pape aſſemble les Evêques de ſa Métropole, que les Papes des huit premiers ſiecles avoient toujours accoutumé de conſulter dans les affaires un peu importantes ; & c'étoit une des raiſons pourquoi ils les invitoient tous les ans au jour de leur ſacre, comme il eſt marqué dans la lettre invitatoire, qui s'eſt conſervé dans le *Diurnus Romanorum Pontificum :* DECET *enim, frater cariſſime, ut ejuſdem praticeps feſtivitatis exiſtas, & fraternæ congregationi præſentiam tuæ dilectionis accomodes,* UT EA INTER NOS, QUÆ MOS ECCLESIASTICUS EXIGIT, CONFIRMEMUS.

Ce n'eſt donc point une affaire ſur laquelle on puiſſe trouver aucun accommodement. Mais ceux qu'on a à contenter ſur cela étant d'ailleurs ſi raiſonnables, & ſi zélés pour le bien de l'Egliſe, voici, ce me ſemble, ce qu'on pourroit leur repréſenter, pour leur faire voir qu'il n'eſt point juſte de s'arrêter à cette difficulté, & qu'il en peut arriver de grands maux.

1°. Il eſt contre l'ordre de l'Egliſe de vouloir qu'un homme s'explique ſur des ſentimens que l'on ne trouveroit pas bons, s'il n'eſt légitimement ſuſpect de les ſoutenir. Or jamais M. van Heuſſen n'a donné aucun ſujet de croire qu'il ait de l'attache pour les IV. Articles du Clergé de France. Il eſt donc injuſte d'exiger de lui qu'il déclare ce qu'il en penſe, en faiſant de-

pendre de là ſi l'on confirmera le choix que le Clergé de Hollande a fait de lui pour le Vicariat Apoſtolique.

2°. L'Egliſe a ſes regles, & les bons Papes ont toujours fait gloire de les faire réligieuſement obſerver. Elles ſont générales, & on n'y doit faire acception de perſonne. Il n'eſt pas nouveau de faire faire à ceux qu'on ordonne Evêques la profeſſion de leur foi. Le S. Siege en a dreſſé une enſuite du Concile de Trente; c'eſt donc à celle là qu'on s'en doit tenir.

3°. Mais on prétend, dites-vous, que s'agiſſant d'un Vicaire Apoſtolique, qui eſt l'homme du S. Siege, on a droit de s'aſſurer de ſes ſentimens là-deſſus, plus qu'on ne feroit à l'égard d'un autre ſorte d'Evêques, de qui il ſeroit plus inutile de ſavoir ce qu'il penſe ſur cela, que d'un Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies. Car à l'égard d'opinions que l'on avoue ne point appartenir à la foi, qu'importe que l'on ſache quel eſt mon ſentiment, lors que je ſuis dans un poſte où je n'aurai jamais occaſion d'en parler, & où toutes ſortes de raiſons m'obligeront de m'en taire? Or c'eſt l'état où ſe trouve un Vicaire Apoſtolique dans la Hollande. Il n'eſt point, comme les autres Prélats, obligé de ſe trouver en des aſſemblées d'Evêques où on peut parler de ces matieres. Il n'y a point, dans l'étendue de ſa juriſdiction, d'Ecoles publiques, où on les puiſſe enſeigner ou en diſputer. Cette importante charge conſiſte à veiller au ſalut de cinq cent mille ames (a), & à prendre garde, tant par ſes ſoins que par ceux des Paſteurs qui lui ſont ſoumis, que, d'une part, l'héréſie qui domine dans ces Provinces, ne les arrache point du ſein de l'Egliſe, & de l'autre, qu'elles ne périſſent pas dans l'Egliſe même en demeurant Catholiques, mais ne vivant pas en bons Chrétiens *Et ad hæc quis idoneus?* Combien faut-il avoir de lumieres, de charité, de zele, de prudence pour ſatisfaire à ces deux devoirs! Mais ce qui eſt bien aſſuré eſt, que les queſtions ſur leſquelles on voudroit ſavoir le ſentiment de M. van Heuſſen, ne peuvent rien contribuer ni à l'un ni à l'autre. Il eſt certain au contraire, que, pour le prémier, c'eſt-à-dire, pour faire que les Catholiques ne puiſſent être ébranlés par ce que les Proteſtans leur peuvent dire contre leur Religion, l'expérience a fait connoître aux plus ſages Controverſiſtes, qu'il eſt très-important de s'en tenir ſur divers points, & principalement ſur ce qui regarde l'autorité du Pape, à ce qui en eſt cru généralement par tous les Catholiques, ſans s'engager à ſoutenir les opinions particulieres de quelques Docteurs, qui donnent ſouvent beaucoup de priſe aux Proteſtans; parce qu'on ne peut les défendre avec le même ſuccès, que ce qui eſt préciſément de la foi de l'Egliſe. C'eſt ce qui a fait que l'Expoſition de la doctrine Catholique de M. de Meaux a tant

(a) [M. Arnauld ſuit ici le Calcul de M. de Caſtorie. M. Codde ſon ſucceſſeur, après un examen plus exact, n'en comptoit en 1700 que 320, 000.]

fait de fruit, & que les Miniſtres font aſſez connoître qu'elle a porté beaucoup de gens à les quitter ; ce qu'ils ont tâché d'empêcher, en faiſant de méchantes réponſes à ce livre, ſous le nom de *Préſervatif contre le changement de Religion.* Il eſt donc clair, à juger des choſes ſans prévention, que ſi on ne demande point aux autres Evêques ce qu'ils penſent ſur ces matieres, on le doit encore moins demander à un Vicaire Apoſtolique dans les Provinces-Unies, parce que ces matieres le regardent moins que tout autre Prélat de l'Egliſe.

4°. Donner un Paſteur à un troupeau, & à un auſſi grand troupeau que ſont les Catholiques de Hollande, n'eſt pas une grace dont on ſoit le maître, & que nous puiſſions accorder ou refuſer ſelon qu'il nous plaît ; c'eſt un devoir de juſtice, dont on doit craindre que Dieu ne demande quelque jour un compte bien terrible, ſi on y a des vues de propre intérêt, & qu'on y ait conſidéré autre choſe que le bien même du troupeau qui n'eſt pas à nous, mais à J. C. Le Concile de Trente a déclaré, que c'étoit un péché mortel, non ſeulement de donner ces dignités à des indignes, mais même de ne les pas donner aux plus dignes. Voilà les regles ſur leſquelles ceux qui ont à donner leur jugement ſur le choix du Vicaire Apoſtolique, doivent former leur conſcience ; & voici, dans le fait, ce qu'ils ont à conſidérer. Un Evêque très-pieux & très-éclairé, qui connoît très-bien les beſoins de ſon Dioceſe & les Eccléſiaſtiques qui y travaillent, juge, tout conſidéré, qu'un tel eſt le plus capable de le bien conduire. Il demeure trois ou quatre ans dans cette penſée, & s'y confirme toujours de plus en plus, & elle eſt après ſa mort unanimement confirmée deux fois par les deux Chapitres. Il ſemble qu'à ne regarder que cela il n'y ait pas à douter que le plus ſûr, pour la conſcience de ceux qui ont à juger de cette affaire, eſt de faire donner le Vicariat à cet Eccléſiaſtique, n'y en ayant point qu'on ait tant de lieu de regarder comme le plus digne. Mais quelques Réguliers mal-intentionnés contre lui, s'aviſent ſans raiſon de remettre en doute s'il n'a point de certaines opinions, qu'on peut avoir ou n'avoir pas ſans bleſſer la foi, & qui ne peuvent du tout rien contribuer pour bien conduire cette Egliſe. Voilà ſur quoi on s'arrête. Mais le peut-on faire ſans péché, ſuppoſé ſurtout que ce ne ſoit pas une grace qu'on ait à faire, mais une juſtice qu'on ait à rendre à tant d'ames rachetées par le ſang de J. C. qui auront à ſe plaindre devant Dieu, ſi ſous prétexte d'une déclaration qu'on n'a jamais demandée à qui que ce ſoit, comme une condition pour être élevé à l'Epiſcopat, on les prive des ſecours ſpirituels qu'elles pourroient tirer d'un ſujet plus digne, pour les ſoumettre à un moins digne ?

5°. Ce ne ſont pas ceux qui recherchent l'Epiſcopat, qui en ſont dignes ; ce ſont au contraire ceux qui le fuyent. Celui dont il s'agit eſt dans

cette diſpoſition, comme il paroît aſſez par ce que vous dites qu'il vous écrit dans toutes ſes dernieres lettres; *que voyant la puiſſante cabale de ſes adverſaires, il a ſujet de croire, que c'eſt une marque que Dieu le veut garantir d'un ſi peſant fardeau, dont la ſeule penſée le fait trembler, & qu'ainſi il prie qu'on le laiſſe là, & que l'on penſe à quelqu'autre de ceux qu'il a déja propoſés.* Mais ce ſont ceux-là mêmes qu'il y faut élever malgré eux, comme il eſt marqué dans la loi célebre des Empereurs Léon & Antheme. Il ne faut donc pas leur donner ſujet d'éloigner d'eux le fardeau, dont ils appréhendent d'être chargés, en faiſant dépendre leur élévation de ce qu'il leur eſt libre de ne point faire, n'y ayant point de loi qui les y oblige, & pouvant avoir beaucoup de raiſons de ne point faire une avance, qui n'étant point ordinaire, pourra donner lieu de penſer qu'ils ne l'ont faite que pour être Evêques. On ne conçoit pas aſſez quelle peut être dans ces rencontres la tendreſſe de conſcience d'un homme de bien. Je me mets à la place de notre Ami. On me propoſe que pour être Evêque: je dois dire ce que je penſe de l'infaillibilité du Pape. Je réponds que l'on ſe trompe ſi on ſuppoſe que je vueille être Evêque; que j'en ai bien plutôt de l'éloignement, & qu'ainſi ce n'eſt pas le moyen de me faire dire ce que je penſe ſur cette matiere, que de me faire entendre qu'il ne tient qu'à cela que je ne ſois élevé à cette dignité. Je n'ai donc qu'à ne le pas dire pour n'y être point élevé; & c'eſt ce que je deſire. J'aurois de plus beaucoup de ſcrupule de rien aſſurer ſur ce ſujet dans une telle conjoncture; parce que ne l'ayant point aſſez étudié pour me pouvoir déterminer par lumiere à en parler comme on voudroit que je fiſſe, je craindrois avec raiſon que ma conſcience ne me reprochât de l'avoir fait par complaiſance, ou par un ſecret mouvement d'ambition. Vous pouvez bien juger que je parle de moi-même, étant impoſſible que je ſache ce que penſe ſur cette propoſition celui à qui on la fait.

6°. On voit bien les maux qui ſont à craindre ſi on s'arrête à cette difficulté. Un air de domination ſur la foi des fideles dans des choſes qui ne ſont point de foi, ce qui n'eſt point propre à rendre aimable le gouvernement de l'Egliſe Catholique, & ne convient guere aux ſucceſſeurs de celui qui a dit: *Non dominantes in cleris:* la Miſſion de Hollande privée des avantages qu'elle auroit pu recevoir du zele d'un homme qui ſe ſeroit uniquement appliqué à la ſervir, en marchant ſur les pas de ſon dernier Paſteur, qui l'a ſi ſagement gouvernée, & que l'on peut dire, avec vérité, y avoir fait plus de bien ſolide & réel que tous ceux qui ont été avant lui: les ſuites que cela pourra avoir, étant comme indubitable que ce ne ſeroit pas le ſeul bon ſujet que l'on excluroit par là; déſorte que ſi on s'attache à ce qui a été ſuggeré par quelques brouillons de Moines, on pourra être

réduit à ne mettre que quelque pauvre ſujet dans une ſi importante place. Mais quel bien voit-on de l'autre côté, par quoi tous ces maux puiſſent être compenſés ? C'en eſt un, ſi l'on veut, d'établir l'infaillibilité du Pape : mais cette opinion en ſeroit-elle bien plus appuyée, de ce qu'on auroit engagé M. tel, à dire dans une lettre qu'il la croit, parce que ſans cela il n'auroit pû être Evêque ? Publiera t-on cette lettre ? Il n'y a pas d'apparence. On aura au contraire la diſcrétion de ne pas dire qu'on a exigé cela de lui, pour ne pas donner à gloſer ſur une action qui pourroit être mal interprétée, & lui attirer le mépris des Etats. Et cela étant, quel avantage l'opinion de l'infaillibilité en tireroit-elle ?

7°. Il eſt certain, Monſieur, qu'à l'égard des opinions où chacun prétend avoir droit de croire ce qu'il lui plaît, parce qu'on ne leur peut pas dire qu'ils ſont obligés de ſe ſoumettre à l'autorité divine, les plus forts peuvent bien par la crainte empêcher que celles qui leur déplaiſent, ne s'enſeignent publiquement ; mais il faut de bonnes raiſons pour les faire croire, & les exactions forcées de ſignatures & de déclarations peuvent quelque choſe ſur la main & non ſur le cœur. En voici deux exemples célebres ſur cette même matiere. Le Cardinal de Richelieu ayant beſoin en un certain tems de ſe rendre favorable la Cour de Rome, ſe fit donner par M. Richer une déclaration en faveur de l'Infaillibilité de l'Egliſe Romaine. Les menaces de M. le Cardinal de Richelieu la lui firent donner. Mais on peut juger par ſes livres poſthumes ce qu'on avoit gagné par là. Et ce Cardinal même, dans ſon livre de Controverſe, ne ſe mettant plus en peine de ce qu'il avoit fait ſigner à ce Docteur, ne reconnoit point d'infaillibilité dans le Pape, mais ſeulement dans l'Egliſe univerſelle. Ce qui eſt arrivé à M. de Marca eſt encore plus conſidérable. Il avoit fait, étant laïque, le livre *De Concordia Sacerdotii & Imperii*, où il y avoit bien des choſes qui ne plaiſoient pas à la Cour de Rome. Il fut depuis nommé à l'Evêché de Conſerans, & enſuite à l'Archevêché de Toulouſe. On ne voulut point lui donner de Bulles ni pour l'un ni pour l'autre, qu'il n'eut fait une révocation des opinions que Rome n'approuvoit pas. Il la donna telle qu'on la lui demandoit. Mais la ſuite de ſon ouvrage, *De Concordia*, qu'il a voulu, avant que de mourir, qu'on imprimât après ſa mort, eſt une grande preuve qu'on ne peut faire aucun fondement ſur ce qu'on ne tire des gens que par ces ſortes de voies, & ce qu'ils ne donnent que par politique. Cependant on bleſſe par là les conſciences foibles, en les obligeant de donner des déclarations peu ſinceres ; ce que S. Paul regarde comme un grand péché : *Percutientes conſcientiam eorum infirmam, in Chriſtum peccatis*, & on prive l'Egliſe de ſes meilleurs ouvriers, qui feroient ſcrupule de rien faire qui pût le moins du monde bleſſer leur conſcience, pour arriver à des dignités qu'ils n'ambitionnent point.

Et tout cela pour autoriſer des opinions que la foi n'oblige point d'embraſſer, & qui n'en ſont point dans le fond plus autoriſées.

En vérité, Monſieur, je reprends un peu courage, parce que je ne déſeſpere pas que l'Illuſtre ami † ne ſe rende à ces raiſons; & que ſa piété ne ſoit touchée des ſuites fâcheuſes que cette propoſition peut avoir, quand il les aura conſidérées avec plus d'attention.

† M. Caſoni.

EXAMEN DE CETTE FORMULE.

CRedo ſedem Apoſtolicam, ſeu Eccleſiam Romanam in rebus fidei errare non poſſe: ejuſque judicium in eadem materia obligare, etiam antequàm accedat conſenſus univerſalis Eccleſiæ aut Concilii œcumenici.

Cette formule a deux parties. La premiere, *que l'Egliſe Romaine ne peut errer dans les choſes de la foi.* La ſeconde, *Que dans des matieres de foi, on eſt obligé de ſe ſoumettre au jugement de l'Egliſe Romaine, avant même que d'être appuyé par le conſentement de l'Egliſe univerſelle, ou d'un Concile œcumenique.*

Dans la premiere de ces deux parties, le mot de *ne point errer*, eſt équivoque, ſe pouvant prendre ou pour une infaillibilité paſſive, ou pour une infaillibilité active.

J'appelle infaillibilité *paſſive*, de ne pouvoir adhérer à l'erreur. Et *active*, de ne pouvoir définir l'erreur & la propoſer à croire. Dans le premier ſens, il eſt aſſez probable que cette infaillibilité paſſive convient à l'Egliſe Romaine; ce qui ne voudroit dire autre choſe, ſinon qu'il y a beaucoup d'apparence que Dieu ne permettra pas que l'Egliſe Romaine tombe toute entiere dans une erreur contraire à la foi, & la ſoutienne opiniâtrément contre le reſte de l'Egliſe Catholique. Mais outre que cela n'eſt point ſi certain qu'on en puiſſe faire un dogme, ſur lequel on puiſſe exiger qu'un Eccléſiaſtique s'explique avant que de pouvoir être ordonné Evêque, ce ſeroit tromper ceux qui demandent cette déclaration, que de l'entendre en cette maniere. Car c'eſt ſi peu dans ce ſens qu'ils entendent que le Pape eſt infaillible, qu'ils reconnoiſſent au contraire que le Pape ne l'eſt point à l'égard de cette infaillibilité paſſive, puiſque hors Pighius, ils avouent tous que le Pape peut perdre la foi & être hérétique. Mais ils prétendent que quand il ſeroit hérétique, il ne laiſſeroit pas d'avoir l'infaillibilité active, parce que Dieu ne permettroit pas qu'il fit une déciſion conforme à l'héréſie qu'il auroit dans le cœur, en voulant obliger les fideles à la croire.

Mais la ſeconde partie de cette formule détermine la premiere au ſens de l'infaillibilité active, puiſqu'on y marque comme une ſuite de ce qui avoit été dit dans la premiere (*Eccleſiam Romanam infide errare non poſſe*) qu'on

eſt

eſt obligé de ſe ſoumettre à ſon jugement, ſans attendre le conſentement de l'Egliſe univerſelle ou du Concile général. C'eſt donc une infaillibilité de jugement qu'on attribue à l'Egliſe Romaine, & non ſeulement une infaillibilité paſſive.

Et on ne peut dire que le mot *d'obliger* ſe peut entendre de l'obligation qu'on doit avoir pour les Décrets du Pape en les recevant avec reſpect, lors même qu'on n'y ajoute pas foi, ſelon ce que dit Gerſon : *Determinatio Papæ non obligat ad credendum, ſed ſolùm ad non dogmatizandum contrarium, niſi ſit error intolerabilis.* Car le rapport que cela a à la premiere partie, où l'on dit que l'Egliſe Romaine ne peut errer, fait voir que c'eſt une obligation de ſe ſoumettre, qui ſuppoſe l'infaillibilité du jugement auquel on ſe ſoumet.

On reconnoît donc par cette formule une infaillibilité active & de jugement dans l'Egliſe Romaine, ſans qu'on puiſſe entendre par là ni l'Egliſe Univerſelle, ni le Concile général; puiſqu'on oppoſe l'une & l'autre à l'Egliſe Romaine à la fin de la formule.

Ainſi tout ce que l'on pourroit dire eſt, que, par l'Egliſe Romaine, que l'on regarde comme juge infaillible dans les matieres de la foi, *etiam non accedente Eccleſiæ univerſalis conſenſu*, on ne doit pas entendre le Pape ſeul; mais le Pape avec ſon Clergé, ou même avec le Concile des Evêques ſuburbicaires qui devoient être ordonnés à Rome, comme il paroît par le *Diurnal.* Mais pour ce qui eſt de ce dernier, comme il y a plus de deux cents ans, pour ne pas dire trois ou quatre cents, que les Papes ne conſultent plus ces Evêques, & qu'il n'y a point d'apparence qu'ils le veuillent jamais faire, ce ſeroit une illuſion de reconnoître un juge infaillible dans l'Egliſe, différent de l'Egliſe univerſelle & du Concile œcuménique, & dire que ce juge eſt l'Egliſe Romaine, en prenant ce mot en un ſens qui ne peut venir raiſonnablement dans l'eſprit de perſonne. Et de plus, on ne voit pas ſur quoi pourroit être appuyée cette infaillibilité active du Pape étant à la tête d'un Concile des Evêques ſuburbicaires.

Pour ce qui eſt du Pape avec ſon Clergé, ce n'eſt du tout rien dire. Car on s'oblige par là à recevoir toutes les Bulles en matiere de foi; puiſque les Papes ne font point de Bulles ſans avoir conſulté quelques Théologiens, & ſept ou huit Cardinaux, que tous les partiſans de l'infaillibilité ſoutiennent repréſenter ſuffiſamment le Clergé de Rome. Et ainſi en prenant le S. Siege ou l'Egliſe Romaine en ce ſens, que ce n'eſt pas le Pape ſeul, mais le Pape avec ſon Clergé, on ne ſe diſtingue point de ceux qui ſoutiennent le plus hautement l'infaillibilité du Pape. Autrefois les Papes s'obligeoient de ne rien faire d'un peu important que par l'avis du ſacré College. C'étoit même une des loix que l'on propoſoit dans les Conclaves, & que chacun des Cardi-

naux s'engageoit avec ſerment d'obſerver s'il étoit élu Pape. Mais il y a long-tems qu'ils ont ſecoué ce joug, & il n'y a nulle apparence qu'ils ſe l'impoſent de nouveau. Et ainſi, quand on dit que le jugement de l'Egliſe Romaine eſt infaillible, c'eſt tromper l'attente de ceux qui vous demandent que vous vous déclariez ſur ce ſujet, que d'entendre par là autre choſe, que le Pape faiſant des Bulles, en la maniere que l'on ſait bien qu'il les fait & qu'il les fera toujours; c'eſt-à-dire, en prenant avis de dix ou douze Théologiens & de ſept ou huit Cardinaux.

LETTRE DXCII.

A M. DU VAUCEL. *Sur le triſte état de quelques Abbayes d'Italie; l'illuſion de M. Schelſtrate au ſujet du baptême de Conſtantin; & l'affaire du P. Hazard.*

Le 342. du T. V. 21. Octobr. 1686.

CE que vous nous avez mandé de votre pélérinage nous a bien cauſé de la douleur. Les Abbayes autrefois ſi célebres, ſans preſque plus aucuns Moines, & ces peuples de la campagne qu'on laiſſe ſans inſtructions, ſont de grands ſujets de gémiſſement. S'attribuer une juriſdiction immédiate ſur tous les Chrétiens du monde dans le même tems qu'on néglige, d'une maniere ſi honteuſe, ceux qu'on a ſous ſa main & ſous ſes yeux, c'eſt un éblouiſſement qu'on a de la peine à comprendre. Le mont *Sbracte* peut être en effet un lieu recommandable par la retraite de S. Sylveſtre, quand tout ce qu'on raconte du baptême de Conſtantin ſeroit fabuleux. Mais le peut-on croire fabuleux, après le rare moyen qu'a trouvé M. Schelſtrate d'en ſoutenir la vérité, en demeurant d'accord de ce que rapporte Euſebe, que cet Empereur a été baptiſé à la mort par Euſebe de Nicomedie, n'ayant pu exécuter le deſſein qu'il avoit de ſe faire baptiſer dans le Jourdain. C'eſt, dit-il, que les Ariens rebaptiſoient ceux qui avoient été baptiſés hors de leur ſecte: & ainſi rien n'empêche que Conſtantin l'ait été par eux à la fin de ſa vie, quoi qu'il l'eût déja été à Rome par S. Sylveſtre. Il faut avoir la tête bien mal faite pour n'avoir pas vu l'abſurdité de cette penſée. Car ſi les Ariens ont rebaptiſé les Catholiques, ce ne peut avoir été que ceux qui avoient été baptiſés après la ſéparation des deux communions, & non ceux qui l'avoient été auparavant. Or ſi Conſtantin a été baptiſé à Rome, ç'a été avant le Concile de Nicée, qui eſt un tems où certainement il n'y avoit point d'Egliſe Arienne ſéparée des Catholiques. Com-

ment donc Euſebe de Nicomédie auroit-il ſu perſuader à cet Empereur, que le baptême qu'il avoit reçu à Rome étoit nul, & qu'il falloit qu'il ſe laiſſât rebaptiſer de nouveau. Voilà quelle eſt la ſuffiſance de ces grands défenſeurs du S. Siege, que l'on juge mériter par leurs doctes veilles d'être élevés aux premieres dignités de l'Egliſe. Car il n'y aura pas trop de ſujet de s'étonner que M. Schelſtrate parvînt un jour à la Pourpre, pour avoir fait trouver de la vraiſemblance, par cette belle découverte, dans la fable du baptême de Conſtantin; puiſque nous venons de voir un Moine d'Eſpagne élevé au Cardinalat pour le récompenſer des plus impertinentes rêveries.

L'Evêque de Ruremonde a accepté la commiſſion de juger le P. Hazard. Il a dit au Procureur des neveux de M. Janſénius, qu'il avoit parlé au Provincial des Jéſuites de cette affaire; que ce Provincial n'en eſt pas étonné, & que le P. Hazard prétend juſtifier ce qu'il a avancé; & on ſait d'ailleurs par le P. Jobert, qu'ils avouent ſeulement, qu' A. A. n'eſt pas Antoine Arnauld, mais qu'ils ont de quoi prouver que c'eſt Arnauld d'Andilly. Y eut-il jamais une pareille impudence?

Cependant ces noires calomnies ne laiſſent pas de faire un tel effet dans le monde, que le Prince * m'a mandé il y a peu de tems, que la derniere fois qu'il fût à Rome, parlant au Cardinal Pio, & l'ayant mis ſur la matiere du Janſéniſme: *il perdit*, dit-il, *à mon égard toute décence, juſques à me vouloir traiter, ſinon d'ignorant & de ridicule, au moins de fort ſimple, de douter ſeulement que les Janſéniſtes en veulent à la ruine de deux Sacremens; & néanmoins je ſais qu'en autre choſe il eſt fort contraire aux Jéſuites.* * Le Prince Erneſt.

LETTRE DXCIII.

Au PRINCE ERNEST &c. *Il lui envoye les* Avis aux RR. PP. Jéſuites de Provence, *& une lettre pour Leibnitz; médaille ſur la priſe de Bude.*

JE n'écris à V. A. que pour entretenir le commerce, & pour lui envoyer une piece nouvelle, qui n'eſt point de moi, & que je crois qui ne lui déplaira pas (*a*). 21. Octobr. 1686.

Je n'ai point reçu de lettre de V. A. depuis qu'Elle m'en a envoyé une d'un Recteur des Jéſuites, touchant le naufrage, qui eſt bien ſincere & judicieuſe. Elle avoit raiſon de ne pas croire légérement le bruit qui avoit couru, qu'il ne s'étoit ſauvé que ſept Catholiques, qui avoient invoqué la Ste. Vierge, & deux Luthériens, qui les avoient imités.

(*a*) [*Avis aux RR. PP.* Jéſuites de Provence &c.]

Voilà une lettre pour M. *Leibnitz*, qui eſt faite il y a longtems. Mais comme elle ne preſſoit pas, j'attendois une occaſion pour l'envoyer.

On a eu ici des appréhenſions de la guerre; mais on eſpere qu'il n'y en aura point. On ne ſait néanmoins ce que deviendra ce nouveau fort de Hunningen, & ſi les Allemands entreprendront d'empêcher qu'il ne s'acheve. C'eſt ce qui pourroit être un commencement de guerre. Mais il faut eſpérer que Dieu ne le ſouffrira pas, & que nous ne ſerons pas aſſez malheureux pour empêcher, par nos diviſions, que la Religion chrétienne ne ſoit de nouveau dominante dans tant de vaſtes Provinces dont l'Alcoran s'étoit emparé.

Je ne ſai ſi V. A. a vu la médaille de Nuremberg, ſur la priſe de Bude. Il y a ſur un côté la ville de Bude, & au deſſus le Buſte de l'Empereur avec ces deux vers au bas.

Infelix Budam Ludovicus perdidit olim.
Hæc armis cedit, nunc, Leopoldetus.

Il y a ſur l'autre, Joſué qui étend une de ſes mains vers le ſoleil, comme pour l'arrêter, & la lune en croiſſant eſt à ſon autre côté avec ces deux vers.

Sol ſtat, luna fugit dum Joſua pugnat & orat;
Sic ego pello duos, Sic Leopoldus ero.
(*Pello duos* eſt l'anagrame de Leopoldus).

Et au tour de la médaille ſur ſon épaiſſeur.

Luna cadit, nil æra juvant, nil tympana feſſum.
Sol cave dum minui ſidera juncta vides.

L'Empereur eſt trop ſage pour trouver bon qu'on ait inſulté & menacé en cette maniere celui que l'on fait avoir pris le ſoleil pour ſa deviſe. Cependant ce n'eſt pas une fiction que cette Médaille. J'en ai vu une d'argent très belle & très bien faite.

LETTRE DXCIV.

Au même. Sur l'auteur des Avis Salutaires; *& l'affaire du P. Hazard.*

La 343. du T. V. 31. *Octobr.* 1686.

JE viens préſentement de recevoir la lettre de V. A. S. du 16. J'ai cru devoir répondre un petit mot ſur le champ, à cauſe de ce qu'Elle dit dans ſes *Notata*, ſur l'Enquête que les Jéſuites font de Widenfeld Auteur des *Monita ſalutaria*: (a) *Qu'étant venu à Paris en 1661. il pourroit bien y avoir*

(a) Ces Avis ſalutaires ſe trouvent avec d'autres pieces, qui y ont rapport, à la fin du livre de M. Baillet, *De la Dévotion à la Vierge*, rimprimé en 1712. à Tournai.

ou M. Arnauld & quelques autres Docteurs de ce parti, & avoir fait amitié avec eux. Comme les Jéſuites pourroient abuſer de cela, je crois devoir aſſurer V. A., que cela n'eſt point, & n'a pu être. Car en 1661, comme c'étoit le plus fort de la perſécution que l'on faiſoit aux Prétendus Janſéniſtes, j'étois caché & ne voyois qui que ce ſoit que quelques amis intimes, & il en étoit de même de mes principaux amis. Ni moi ni mes amis ne ſavions pas ſeulement alors, ni long tems depuis, s'il y avoit au monde un M. Widenfeld: & nous n'avons oui parler de lui que depuis la publication des *Avis ſalutaires*, ſans que nous ayions jamais eu aucun commerce avec lui. Ce n'eſt pas que nous euſſions regret de l'avoir connu étant tel que V. A. le repréſente; mais c'eſt qu'il eſt bon de ne point donner occaſion aux Jéſuites de mêler ſa cauſe avec la nôtre, en le déchirant, comme ayant été de nos amis, ſous le nom de Janſéniſte, & nous faiſant paſſer, comme ayant été des ſiens, pour des ennemis de la dévotion à la ſainte Vierge.

On ne s'étonne pas que le P. Hazard ne veuille pas avouer que A. A., dans le Roman de Bourgfontaine, ſoit Antoine Arnauld; parce qu'il y a long-tems qu'on a fait voir qu'il n'avoit alors que neuf ans: mais on ſera bien aiſe de ſavoir qui il mettra à la place, & s'il ſera auſſi impudent que leur P. Meynier, qui a voulu faire croire, quoi qu'il ne l'ait pas oſé dire en termes exprès, que c'étoit M. d'Andilly mon Frere, Pere de M. de Pompone, qui depuis ſon jeune âge a toujours été dans une piété exemplaire & admirée de toute la Cour. Mais ce qui eſt déplorable pour ce vieux Jéſuite, eſt qu'étant ſi près de comparoître devant Dieu, puiſqu'il a de la peine à revenir d'une Apoplexie, il ne penſe qu'à trouver de quoi appuyer cette fable diabolique, au lieu de travailler à mettre ſon ſalut en ſureté, en réparant le ſcandale d'une ſi horrible calomnie, par une rétractation auſſi humble que ſincere.

Je ne ſuis pas l'Auteur des Avis *; mais je ſais qu'on a été ſcandaliſé à Rome de ce ballet d'Aix, & que c'eſt de là qu'a été envoyé l'imprimé du ballet ſur lequel les avis ont été faits; & il a été envoyé à ce deſſein. V. A. a bien fait de n'en point envoyer au Pere Jobert. On eſt aſſuré qu'ils ne déplairont pas aux gens de bien, qui gémiſſent des déſordres qui y ſont marqués, tant des Evêques que le ſeul eſprit d'ambition & d'avarice fait changer ſi ſouvent d'Evêchés, que des prétendans à l'Epiſcopat, qui s'y fourrent ſans aucune vocation. De petits Ecrits où ces vérités ſont touchées, qui peuvent tomber facilement entre les mains de diverſes perſonnes, font quelquefois plus d'effet que de gros livres où elles ſe trouvent, mais qui ſont peu lus. On en a l'expérience par les avis ſur la Proceſſion de Luxembourg, qui ont été lus à Rome par divers Car-

* Sur le Ballet d'Aix.

dinaux qui les ont extrêmement approuvés, comme notre Ami nous l'a mandé. Voila de nouvelles prieres. M. Deſprès en enverra à l'Electeur de Treves. Je ſuis &c.

LETTRE DXCV.

A M. DU VAUCEL. *Sur un livre de M. Dupin intitulé* De antiquâ Eccleſiæ diſciplinâ, *& une ſentence de l'Official de Malines contre M. Witte.*

La 345. du T. V. 29. *Nov.* 1686.

NOus avons vu le livre de M. Dupin, dont on vous a parlé la derniere fois. C'eſt un in-4°. de la groſſeur de celui *de Libertatibus.* Il contient ſept diſſertations, dont la ſeconde eſt des Appellations contre le Pere Lupus, & les trois dernieres (dont l'une a pour titre, *Judicium ſummi Pontificis non eſſe irreformabile*; l'autre, *Concilium œcumenicum eſſe ſupra Pontificem*; & la derniere ſur le pouvoir indirect *in temporali Regum*,) contre le livre *de Libertatibus.* J'oubliois de dire que la quatrieme eſt *de primatu ſummi Pontificis.* On n'a fait que le parcourir; car il n'y en avoit qu'un ici qu'il a fallu rendre.

Pour contenter M. le Nonce on a nommé des Docteurs pour l'examiner de nouveau, quoiqu'il y en ait ſept ou huit qui l'aient approuvé. Mais on ſe plaint que pour éviter les Cenſeurs ordinaires, il s'eſt contenté de le faire voir par M. le Préſident Couſin, qui eſt député pour voir les livres qui ne ſont pas de Théologie. Il eſt dedié à M. Talon, qui ſeroit bien lâche s'il n'en prend la protection. On ne comprend rien à la politique de la Cour. On a banni ſept ou huit Docteurs, pour avoir fait quelque difficulté d'enrégiſtrer les IV. Articles, quoiqu'ils ne s'attachaſſent qu'à la forme. On a fait écrire le Pere Maimbourg; & préſentement qu'un Docteur écrit pour ces mêmes ſentimens, on lui fait de la peine, pour contenter la Cour de Rome, qui de ſon côté fait écrire tant qu'Elle peut contre la Doctrine de l'Egliſe Gallicane, & éleve un Moine * à la pourpre, pour l'avoir fait, quoique très pitoyablement. Il n'eſt pas néanmoins difficile de rendre raiſon de cette bizarrerie. C'eſt que deux perſonnes dont cela dépend, n'ont aucun amour ni pour la vérité, ni pour l'Egliſe; mais n'agiſſent que par caprice, & par les diverſes vues de leur intérêt particulier. Et on peut bien croire que le Pere de la Chaiſe, qui dans le fond n'aime point une doctrine contre laquelle les écrivains de ſa Compagnie ſe ſont élevés autrefois avec tant de force, eſt bien aiſe dans les rencontres de rendre quelque ſervice à la Cour de Rome ſur ces matieres, pour tâcher d'adoucir le Pape, qu'ils

*Le Cardinal d'Aguire.

ſavent bien qui n'aime guere la Société, à cauſe des ſujets de plainte qu'elle lui donne de tous côtés. Ils ne manqueront pas auſſi de bien faire valoir en cette Cour là, le tour que leur a joué le P. Maimbourg, en donnant par ſon teſtament aux Chartreux de Nancy le bien que ſon Pere avoit donné aux Jéſuites, en ſe faiſant Jéſuite lui & ſon fils, à condition que ſi ſon fils ſortoit de la Compagnie, ce bien lui ſeroit rendu. Car quelques avantages qu'ils aient tirés à l'égard du Roi de ce que ce Pere a écrit pour la doctrine de l'Egliſe Gallicane, ils prétendront à Rome qu'on ne leur en doit rien imputer, puiſque ce Pere a bien fait voir par ſon teſtament, qu'il n'avoit point l'eſprit Jéſuite, & que ce n'a été que par politique qu'il a feint autrefois de les aimer.

Je n'appris qu'hier que l'Official de Malines à rendu une pitoyable ſentence contre M. de Witte. Je ne l'ai pas vue; mais ce qu'on m'en a dit eſt, que ſans juger ſi ſa doctrine eſt bonne ou mauvaiſe, & ſi ſes explications ſont pertinentes ou impertinentes, il ordonne qu'il en rendra compte au Pape, & il le condamne à tous les frais du procès. M. de Witte eſt bien réſolu de ne pas acquieſcer à une telle ſentence; mais il n'eſt pas encor réſolu ſi ce ſera ou par appel ſimple, ou en ſe pourvoyant au grand Conſeil de Malines par caſſation de ſentence, ce qui revient à nos appels comme d'abus. Je ſerois pour moi de ce dernier avis, ne croyant pas qu'elle ſe puiſſe ſoutenir en aucun tribunal. Car après lui avoir fait plus de cent interrogations par écrit ſur la doctrine, auxquelles il a ſatisfait, il ne pouvoit plus que l'abſoudre, s'il n'y avoit rien à redire, ou le condamner, en marquant en quoi elle étoit mauvaiſe: mais ce qu'il a fait eſt tout-à-fait bizarre & ſans exemple, n'étant à ce qu'on voit aſſez qu'une invention maligne pour contenter le Nonce. Et de plus, comme ce n'eſt qu'un interlocutoire, & non pas une ſentence définitive, il ne me paroît pas qu'il ait pu ſans une manifeſte injuſtice le condamner aux frais du procès.

LETTRE DXCVI.

AU MÊME. *Sur les entrepriſes de l'Internonce, qui ſoutenoit un Moine contre ſon Archevêque; & empêchoit la réimpreſſion des livres de M. de Sacy ſur l'Ecriture.*

J'Ai eu ſouvent à vous parler de l'Internonce; mais je ne puis m'empêcher de le faire en cette occaſion, où il ſe fait un mérite de ſoutenir l'inſolence d'un Moine contre l'autorité épiſcopale. Un certain P. *Pauwels* Prieur des Auguſtins de cette ville, a été interdit de prêcher par M. l'Archevêque. La 346. du T. V. [1686.]

pour avoir prêché quelque méchante maxime, & fait de plus l'oraiſon funebre du Chancelier de Brabant, à qui il donna de grandes louanges, pour avoir fait des libelles diffamatoires contre les Novateurs, pour leſquels M. Huygens lui avoit intenté un procès en réparation d'honneur: mais la mort de ce Chancelier a empêché qu'il n'ait été condamné à cette réparation. Ce Moine interdit, pour inſulter à ſon Archevêque, a fait imprimer cette Oraiſon funebre avec un *Appendix*, où il s'éleve inſolemment contre la ſentence d'interdiction qu'il s'étoit lui-même attirée. M. l'Archevêque voyant juſqu'à quel point de hardieſſe ce Moine ſe portoit, a jugé qu'il devoit employer l'autorité ſéculiere, non pour juger de l'affaire au fond, mais ſeulement pour l'obliger d'obéir. Et c'eſt ce qu'il a obtenu de la Cour Souveraine de Brabant, qui a ſimplement ordonné que le Moine obéiroit & garderoit ſon interdit. Ce qui eſt tout-à-fait avantageux à l'Egliſe, bien loin de bleſſer ſa juriſdiction. Cependant les Moines ont fait deux choſes pour ſecouer, s'ils pouvoient, l'obéiſſance qu'ils doivent aux Ordinaires dans ces ſortes d'occaſions. Car le Concile de Trente ayant déclaré qu'ils ne peuvent prêcher dans leurs propres Egliſes, *contradicente Epiſcopo*, non plus que de confeſſer les ſeculiers ſans ſon approbation; dans l'un & l'autre cas, c'eſt-à-dire, ſi l'Evêque contredit au regard de la prédication, ou qu'il révoque ſon approbation pour ce qui eſt de confeſſer, ſa conſcience en eſt chargée s'il le fait ſans cauſe légitime; mais il n'eſt point obligé d'en rendre compte à l'inférieur qui par conſéquent n'a autre choſe à faire qu'à ſe ſoumettre.

1°. Ils ont eu recours à M. l'Internonce, & l'ont obligé de s'aller plaindre au Gouverneur Général, pour empêcher que le Conſeil de Brabant ne réprimât l'inſolence de ce Prieur des Auguſtins, qui n'étoit pas d'humeur à obéir à l'Archevêque. Et c'eſt ce qu'a fait l'Internonce. Il a pris le parti des Moines contre l'Archevêque devant le Gouverneur, qui a voulu empêcher le Conſeil de Brabant de ſe mêler de cette affaire, quoiqu'il ne s'en ſoit jamais mêlé, que pour maintenir la juriſdiction épiſcopale: & cinq ou ſix ſemaines après, il a fait croire au Gouverneur, que le Pape lui ſavoit bon gré de ce qu'il avoit fait; ce qui l'a animé davantage à ſoutenir ce Moine dans une ſi méchante cauſe. On a de la peine à croire que l'Internonce ait eu cet ordre du Pape; ou s'il l'a eu, ce n'a été que pour avoir fait entendre les choſes tout autrement qu'elles ne ſont.

2°. On ſait de plus que tous les Moines ſe ſont aſſemblés, & que, pour faire crier le peuple contre l'Archevêque, ils ont propoſé de quitter tous en même tems les confeſſionnaux & les Chaires, afin que les peuples manquant de Confeſſeurs ſe ſoulevaſſent, & fiſſent une eſpece de ſédition. Mais cette méchante penſée s'eſt réduite à rien; parce que les Capucins

ont

ont refuſé d'entrer dans leur complot; d'où il ſût arrivé que le peuple, allant à eux, ſe ſeroit moqué des autres Moines.

L'Internonce mériteroit bien qu'on lui fît une bonne réprimande pour toutes ces brouilleries, par leſquelles il prétend faire ſa cour. Il n'en peut qu'avoir l'affront en cette rencontre. Car il eſt bien certain, que l'Archevêque, étant ſi bien fondé, ne reculera pas; & que le Conſeil de Brabant ſoutiendra, tant qu'il pourra, la ſentence qu'il a rendue. Pourquoi donc cauſer tout ce trouble, pour faire qu'un Moine prêche malgré ſon Archevêque contre le Décret exprès du Concile de Trente?

Voici encore un autre tour de l'Internonce. Le P. Harney Dominicain a fait un fort méchant livre en langue Flamande, ſur la lecture de l'Ecriture ſainte, & il fait entendre, dès le frontiſpice, que c'eſt contre moi qu'il écrit, en me deſignant par A. A. Il s'en eſt fait un mérite auprès de l'Internonce, qui a pris tellement ſon parti, qu'il a empêché, par ſes intrigues, que Fricx n'ait obtenu le privilege qu'on lui avoit promis, de réimprimer ici les traductions des livres de l'ancien Teſtament de M. de Sacy, qui ont en France toute ſorte de privilege & d'approbation. Et cela même a été plus loin. On a viſité chez Fricx, pour ſaiſir ce qu'il en auroit imprimé, ce qui eſt une horrible injuſtice. Car comme remarque le Cardinal Bellarmin, l'Egliſe n'a garde de condamner les verſions de la Bible en langue vulgaire, comme Kemnitius le lui imputoit, puiſqu'elle trouve bon que ces verſions ſoient lues par des perſonnes qui en auroient obtenu permiſſion: ce qui ſuppoſe qu'elles pourroient avoir de ces verſions en langue vulgaire; ce qui ne ſeroit pas ſi on défendoit de les imprimer. Il mériteroit bien qu'on lui fît encore ſur cela quelque réprimande, quand ce ne ſeroit que pour empêcher qu'il ne cabalât, comme il fera ſans doute, pour faire entrer le P. Harney dans la Faculté étroite, y ayant une place vacante par la mort du P. d'Aubremont.

LETTRE DXCVII.

A une SUPÉRIEURE DE RELIGIEUSES. *Que le ſecret de la confeſſion eſt pour le Confeſſeur, & non pour la perſonne qui ſe confeſſe.*

JE ne ſaurois croire que ce Docteur ſoit ſi mal habile homme, que de s'imaginer tout de bon, que ce ſoit violer le ſecret de la Confeſſion, que de parler de ce qu'a dit un Confeſſeur. C'eſt la colere qui lui a fait dire cela; n'y ayant pas d'apparence qu'il ne ſache fort bien, que le ſecret de La 63. du T. VIII. Vendredi 1686.

la Confeſſion n'eſt que pour le Confeſſeur, & non pas pour la perſonne qui ſe confeſſe, qui eſt ſeulement obligée de ne pas parler indiſcrettement, & ſans raiſon, de ce qu'on lui auroit dit. Vous n'avez qu'à voir ce qui eſt dit ſur ce ſujet, dans le Rituel d'Alet p. 126. & 127. Que ſi ce Docteur étoit tout de bon dans cette maxime, ce ſeroit une nouvelle raiſon d'empêcher qu'il ne confeſſât jamais chez vous, n'y aiant rien de plus pernicieux que des Confeſſeurs, qui préviendroient l'eſprit des filles de cette penſée; parce qu'ils pourroient enſuite leur dire toute ſorte de ſottiſes, ou leur inſpirer le mépris de leurs Supérieurs, comme a voulu faire celui-ci, ſans que les filles s'en oſaſſent plaindre, dans l'appréhenſion qu'elles auroient de violer le ſecret de la Confeſſion. Et, par ce moyen, un Confeſſeur pourroit renverſer toute une maiſon, ſans en pouvoir être ni repris ni puni. Les Papes au contraire ont fait des Bulles pour obliger les filles ou femmes, que de malheureux Confeſſeurs auroient ſollicitées au mal dans la Confeſſion, de les aller déceler à l'Evêque, ou aux Inquiſiteurs dans les pays d'Inquiſition, ſous peine d'excommunication ſi elles y manquent. Cela fait bien voir que le ſceau de la Confeſſion ne regarde que le Prêtre, & non pas le pénitent; puiſque s'il regardoit le pénitent, il ne lui ſeroit permis, en nul cas, de révéler ce que lui a dit le Confeſſeur, comme il n'eſt permis, en nul cas, au Confeſſeur, de révéler ce que lui a dit le pénitent. Il n'y a rien de plus certain que tout cela, & rien qui vous ſoit plus utile en ce tems-ci. C'eſt pourquoi vous devez avoir ſoin que vos filles n'aient aucun ſcrupule ſur ce ſujet, & qu'aucontraire elles ſoient fideles à dire à leurs Meres tout ce que des Confeſſeurs imprudens ou emportés leur auroient voulu inſpirer contre le bien de leur maiſon.

LETTRE DXCVIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance.*

La 347. du T. V. 9. *Janv.* 1687.

NOus reçûmes hier votre lettre du 21. Décembre, où nous n'avons trouvé à l'ordinaire que des nouvelles peu ſatisfaiſantes. Je n'en ſuis pas trop ſurpris; car je ne me ſuis gueré attendu à autre choſe. Des gens qui connoiſſent ſi mal le vrai eſprit de l'Evangile, & qui ont ſi peu de vrai amour pour l'Egliſe, ne ſont pas propres à lui donner de bons Miniſtres, & à ne regarder que Dieu dans ce choix. S'il y a quelque choſe à eſpérer, ce ne peut être que par une grace particuliere que Dieu feroit à S. S., en la portant à agir par ſes lumieres, plutôt que par celles des autres.

Mais cela même n'arrivera que par une eſpece de miracle; car c'eſt à quoi le Pape, d'ailleurs ſi bon, a bien de la peine à ſe réſoudre.

On lui doit ſavoir bon gré d'avoir pris ſi à cœur ce qu'on a fait contre l'Inſtitut des Filles de l'Enfance. (*a*) Jamais rien ne mérita mieux ſa protection; & je ne ſais ſi dans tout ce ſiecle, il s'eſt rien fait de plus déraiſonnable & de plus injuſte dans un Royaume Catholique. On ne peut lire ſans larmes ce que vous nous avez envoyé; & je ſuis très-diſpoſé à y travailler, pour le mettre encore dans un plus grand jour. Car je croirois mon tems très-bien employé à défendre l'innocence de ces ſaintes filles. Mais pour vous parler très-ſincérement, je crois qu'il vaudroit beaucoup mieux que vous l'entrepriſſiez, étant aſſuré d'ailleurs, que vous le feriez fort bien. Et en voici les raiſons.

1°. Quoique le récit que vous nous avez envoyé ſoit fort bon, il ne contient pas néanmoins tout ce qu'il faudroit ſavoir de cette affaire: par exemple, ce qu'on a fait, ou ce qu'on n'a pas fait contre les Filles de l'Enfance, aux autres Dioceſes où elles ſont établies, comme à Rieux, à Agde &c.

2°. Il manque beaucoup de pieces qui ſont où vous êtes, & qu'on auroit de la peine à envoyer ici; comme l'approbation des Conſtitutions; ce que M. de Bourlemont a fait pour ces filles; ce qu'a fait auſſi pour elles, cet Archevêque-ci dans ſa derniere viſite; & de plus, tout ce qu'a fait à leur avantage M. le Cardinal Grimaldi.

3°. Il y a beaucoup d'éclairciſſemens, que vous pourrez demander aux perſonnes qui ſont avec vous; ce qui peut ſouvent beaucoup ſervir pour rendre un récit plus agréable & plus clair.

4°. Quand j'aurois fait ce que vous ſouhaitez, qu'en pourrois-je faire en ce pays-ci? Je ne l'y pourrois faire imprimer ſans me découvrir beaucoup. Et de plus, il eſt plus difficile que jamais de rien faire paſſer d'ici en France. On y a arrêté juſqu'à des lettres au P. Mallebranche, qu'on envoyoit une à une par la poſte à des perſonnes de qualité: or ce n'eſt pas en ce pays-ci que cela ſe devroit répandre. Il y feroit plutôt du mal que du bien. Car les Huguenots réfugiés ne manqueroient pas de dire, qu'on ne doit pas prendre pour des menſonges les inhumanités qu'on a exercées contr'eux, puiſqu'on en a fait de ſemblables à des Catholiques mêmes, que les Jéſuites font paſſer pour Janſéniſtes.

Il ſemble donc, tout conſidéré, que cette piece ſe pourroit très-bien faire où vous êtes, & qu'il faudroit enſuite l'envoyer à Avignon pour l'y

(*a*) [Leur Appel avoit été reçu à Rome, & S. S. avoit nommé des commiſſaires *in partibus* comme cela ſe fait ordinairement. Lettre de M. du Vaucel à M. van Heuſſen du 23. *Novembre* 1686.]

faire imprimer; parce que de là elle pourroit aiſément ſe répandre par les pays où ces choſes ſont arrivées, & paſſer même de là juſques à Paris....

Mais pour revenir à l'hiſtoire de ces pauvres perſécutées; quelque horrible qu'elle ſoit, il eſt aiſé de voir que c'eſt une ſuite aſſez naturelle de la prévention, où on a mis le Roi touchant le prétendu Janſéniſme. Car tant que le Roi y demeurera, peut-on trouver étrange qu'il regarde comme raiſonnable ce qu'on lui fait dire par les Jéſuites dans ce récit: *Qu'il ne lui ſerviroit de rien d'avoir ruiné le parti du Calviniſme, s'il ne ſapoit inſenſiblement cet autre parti du Janſéniſme, plus dangereux que le premier.* Et c'eſt pourquoi il eſt marqué, en un autre endroit, qu'après pluſieurs raiſons vagues, que le Roi apporta à M. le Nonce, comme étant ce qui l'avoit porté à ruiner cet Inſtitut, tout ce qu'il ſpécifia en particulier fut, *Que leurs Directeurs étoient Janſéniſtes.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il croie, faire par un bon zele, ce qu'il fait contre des perſonnes qu'on lui a repréſentées, depuis tant de tems, comme étant également pernicieuſes à l'Egliſe & à ſon Etat. Or quoique de ſaints Evêques aient pu écrire au Pape, on n'a jamais pu perſuader aux Romains, qu'il étoit d'une extrême importance pour l'Egliſe de n'y point entretenir un phantôme, qui y cauſoit une infinité de maux, & empêchoit une infinité de biens. Qu'ils s'en prennent donc à eux-mêmes, s'ils en voient un ſi funeſte effet dans la deſtruction d'un Inſtitut, où un grand nombre d'ames ſe ſanctifioient, & qui apportoit de fort grandes utilités à l'Egliſe.

J'ai penſé au titre qu'on pourroit donner à ce que l'on feroit pour ces filles. On pourroit mettre ainſi: (*a*)

L'Innocence opprimée, ou, *La ſurpriſe qu'on a faite à la Religion de Sa Majeſté, dans l'arrêt contre les filles de l'Enfance. Les inhumanités exercées envers ces filles en exécutant cet arrêt.*

Et l'injure faite au Saint Siege, par les mauvais traitemens qu'on leur a fait ſouffrir, pour avoir appellé au Pape des Ordonnances de Monſeigneur l'Archevêque de Toulouſe, & de l'Evêque de Lavaur, en qualité de Vicaire Général du Chapitre d'Aix, le ſiege vacant.

Il me ſemble que le vrai moyen qu'auroit le Pape de protéger ces pauvres filles, & de ſoutenir ſon autorité ſi étrangement bleſſée par les mauvais traitemens qu'on leur a faits, pour avoir appellé au S Siege, ſeroit d'envoyer querir l'Aſſiſtant des Jéſuites de France, & de lui déclarer qu'il eſt très-bien informé, que le P. de la Chaiſe ayant été le principal Commiſſaire auquel le Roi s'eſt rapporté pour ce qui regarde l'affaire de l'inſtitut de l'Enfance, il ne peut douter que les Jéſuites n'ayent la principale

(*a*) [Ce titre a été ſuivi, à quelques petits changemens près.]

part à la deſtruction de cet Inſtitut ; qu'ainſi il eſt réſolu de s'en prendre à eux, ſi on continue d'empêcher que cette affaire ne ſoit revûe par des Commiſſaires qu'il nommera en France, pour juger de l'appel des Filles ; & qu'ils pourront voir dans la ſuite ce qui leur en arrivera. Qui empêcheroit enſuite S. S. de nommer M. le Cardinal Le Camus pour juge de cet appel ; & ſi on ne vouloit pas ſouffrir qu'il en fût juge, faire ſentir aux Jéſuites, en toutes ſortes de rencontres, des effets de ſon indignation ?

LETTRE DXCIX.

AU MÊME. *Sur l'oppreſſion des filles de l'Enfance.*

ON vous envoie la ſuite de l'Écrit pour les filles. (*a*) Cela pourra être achevé dans quinze jours. Prenez garde à corriger deux endroits dans ce qui a été envoyé d'abord. Il faut ôter le paſſage des actes, parce qu'on l'emploie ailleurs. Je n'ajoute rien à ce que je vous ai mandé dans mes dernieres lettres, pour ce qui eſt de la maniere de publier cet ouvrage. Il eſt juſte, ſi on s'expoſe, que l'on ſoit ſoutenu, & que ce que l'on fera ne ſoit pas pris, ou pour une démangeaiſon de choquer la Cour, ou pour un effet de paſſion contre les Jéſuites. Vous verrez, par un extrait de ce qui a été mandé de M. Dupin, combien le Roi eſt prévenu contre les prétendus Janſéniſtes. Il eſt clair que c'eſt la ſeule & unique cauſe de la déſtruction de l'Enfance. Et ainſi, tant que Rome favoriſera, plutôt qu'elle ne tâchera à détruire cette injuſte prévention, on ne portera jamais le Roi à réparer le mal qu'il a fait à cette Congrégation. Car tous les amis de M. d'Alet, de M. de Pamiers, de feu Madame la Princeſſe de Conti, de feu Madame de Longueville & de M. Arnauld, paſſent dans ſon eſprit pour Janſéniſtes. Or il a été très-facile au P. de la Chaiſe de lui perſuader que M. de Ciron, Madame de Mondonville & les Filles de l'Enfance ont été très bien avec toutes ces perſonnes-là. Ayant donc pris le deſſein de détruire, autant qu'il pouvoit, le parti des Janſéniſtes, comment veut-on qu'il ne croie pas, qu'il a fait une œuvre bien agreable à Dieu, de détruire la Congrégation de l'Enfance ? Et par conſéquent tant qu'on ne trouvera point à redire à Rome à ſon deſſein général, c'eſt en vain qu'on tâchera de le faire repentir de ce qui n'en eſt qu'une ſuite. Mais, dit-on, il a jugé une cauſe qui n'étoit pas de ſon Tribunal. Croit-on que cela le touche ? Il en a nommé pour commiſſaires ſon Archevêque & ſon Confeſſeur. C'eſt donc à l'Archevêque & au Confeſſeur que le Pape

La 349. du T. V. 31. *Janv.* 1687.

(*a*) [*L'innocence opprimée* &c.]

s'en devroit prendre, & leur écrire de bons Brefs ſur leur entrepriſe; auſſi bien qu'à l'Archevêque de Toulouſe & à M. de la Berchere, que l'on dit être nommé préſentement à l'Archevêché d'Alby....

Je viens de recevoir une lettre du Prince, qui avoit écrit de nouveau au P. Hazard, pour l'avertir charitablement du danger qu'il couroit de ſe damner, s'il ne ſe rétractoit de ſes calomnies. Il m'envoie la réponſe de ce Pere, dont vous jugerez par ces paroles: *Ad reliqua quæ Epiſtola veſtra complectitur, non reſpondeo, quia perſuadere mihi non potui iſta è tanti Principis calamo profluxiſſe. Nam & modus ſcribendi, & ſtylus, & pleraque verba Janſeniſtica ſunt.* Sur quoi le Prince dit: c'eſt à ce coup que l'on peut bien dire: *Senex bis puer.*

LETTRE DC.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Sur ſon livre du Phantôme du Janſéniſme; & ſur les calomnies du P. Hazard.*

MONSEIGNEUR,

La 350. du T. V. 31. *Janv.* 1687.

JE ſuis honteux de ce que j'ai reçu aujourd'hui une ſeconde lettre de V. A. S. avant que d'avoir répondu à la précédente. Ce n'eſt point que j'aie été malade; mais c'eſt que j'ai toujours attendu une occaſion de vous envoyer le *Phantôme* par quelque marchand, & que je n'en ai point trouvé, de ſorte que je ſerai obligé de l'envoyer par la poſte. Mais je ſuis bien aiſe que V. A. n'a pas laiſſé de le voir, par la bonté qu'a eue M. l'Electeur de Treves de le lui envoyer. Au reſte, Elle eſt un peu ſévere dans les trois choſes qu'Elle trouve à redire au frontiſpice; & il ne ſera pas difficile de m'en défendre.

La premiere eſt, qu'il porte le nom d'être imprimé à Cologne, quoiqu'il ſoit imprimé en Hollande, & que nous ne pardonnerions pas cela aux Jéſuites.

℟. On ne trompe perſonne en diſant qu'un livre eſt imprimé à Cologne. Car tout le monde ſait que ce ſont les Imprimeurs, & non les Auteurs, qui mettent cela, pour des raiſons qu'ils en ont. Celui-ci au reſte n'eſt point imprimé en Hollande. Et jamais nous n'avons fait ſur cela aucun procès aux Jéſuites, que lors qu'ils ont pris le nom de certaines villes, pour donner plus d'autorité à leurs libelles diffamatoires. Mais le nom de Cologne ne fait rien du tout pour autoriſer un livre.

2°. On a appellé l'adverſaire Savoyard, ce qui le rend mépriſable.

℟. On n'a eu garde d'avoir ce but, puiſqu'on marque, dès l'entrée, qu'on le regarde comme un homme de condition, à être apellé M. l'Abbé. Mais c'eſt ſimplement parce que tout ce qu'il a voulu que l'on ſût de lui, eſt qu'il eſt Savoyard & docteur de Sorbonne.

3°. Qu'il n'y a aucune approbation.

℟. On en avoit demandé. Mais les Cenſeurs qui l'ont lu, ayant témoigné qu'ils le trouvoient parfaitement beau & bon, ils ont prié qu'on les diſpenſât de l'approuver, parce qu'ils craignoient de ſe commettre avec les Jéſuites, qui les traverſeroient dans le peu de bien qu'ils font. Il n'y avoit point auſſi d'approbation aux deux livres contre M. Mallet, & perſonne ne s'eſt aviſé en France d'y trouver à redire.

Je ſuis aſſuré, Monſeigneur, que ſi V. A. avoit lu l'Année chrétienne de M. Le Tourneux, Elle en feroit toute une autre eſtime que des douces penſées ſur Dieu du Miniſtre Luthérien. Mais il paroît bien étrange, qu'y ayant tant de Jéſuites en Allemagne, on y ſoit réduit à ſouhaiter que *ces douces penſées ſur Dieu* fuſſent repurgées de tout ce qu'elles contiennent de Luthéraniſme, pour les donner à lire aux Catholiques, comme s'il n'y avoit pas de Prophete en Iſrael. On n'en eſt pas là en France : car il y a eu d'autres perſonnes que les Jéſuites, qui ont fourni, aux Catholiques, un grand nombre de livres beaucoup plus pieux que les Miniſtres n'en pouvoient faire.

Je ne ſais pourquoi V. A. veut que ce ſoit juſtifier la politique des Cardinaux Richelieu & Mazarin, que de ne pas entrer dans le particulier de tout ce qu'Elle m'en écrit. Qu'eſt-ce que cela me regarde ; & pourquoi ſerois-je obligé d'examiner tout cela, plutôt que la politique de Ferdinand d'Arragon, ou de Charles V. ou de Philippe IV., dans le Traité qu'il fit avec les Huguenots de Languedoc, dans le même tems que la maiſon d'Autriche vouloit empêcher que le légitime héritier de la maiſon de Gonzague n'en receuillit la ſucceſſion ? N'eſt-ce pas aſſez de lui avoir dit, qu'il eſt bien dangereux de ſe mêler de la conſcience des Rois ?

Je n'aurois jamais cru qu'un Jéſuite fût aſſez mal-honnête pour traiter un Prince, comme le Pere Hazard traite V. A. Car quelle impudence ! de vouloir que la partie de la lettre où on lui fait des complimens, ſoit du P. Erneſt, & que l'autre, où on l'avertit de ſon devoir d'une maniere très-chrétienne, n'en ſoit pas ; mais qu'elle ſoit *Janſéniſtique* & indigne d'un ſi grand Prince ? V. A. voit par là juſqu'où les Jéſuites ſont capables de pouſſer leurs jugemens téméraires. Mais rien ne m'étonne davantage, que la hardieſſe avec laquelle il continue à aſſurer, qu'il n'a rien écrit qui ne ſoit vrai, & que peut être le tems en découvrira d'avantage : *Vera ſunt quæ*

ſcripſi. Fortè tempus nos plura docebit. Je ne ſuis pas moins ſurpris de voir que le P. Papebroeck s'engage à ſoutenir une ſi méchante cauſe, & à s'imaginer que le P. Hazard n'a qu'à dire, pour juſtifier ſon Roman diabolique, qui ni lui ni Filleau n'ont pas entendu *Antoine Arnauld*, par *A. A.* mais *Arnauld d'Andilly* mon frere ainé. Cela eſt impertinent en toutes manieres. 1°. parce que Filleau auroit mis A. D A. pour marquer Arnauld d'Andilly, comme il a mis J. D. V. D. H. pour marquer Jean du Verger d'Hauraune. 2°. parce qu'il eſt dit dans Filleau, que l'on connoîtra ceux qu'il déſigne, par les projets des livres dont il leur fait parler, entre leſquels il déſigne manifeſtement celui de la Fréquente Communion. 3°. Parce que M. d'Andilly avoit paſſé toute ſa jeuneſſe à la Cour, y ayant été dès l'âge de quatorze ans, & n'avoit jamais étudié en Théologie; & ainſi il ne pouvoit jouer aucun perſonnage dans cette Aſſemblée chimérique. 4°. parce que ce n'eſt pas une calomnie moins horrible, d'imputer à d'Andilly d'avoir comploté avec des Déiſtes, à l'âge de trente deux ans, de ruiner tous les myſteres de la Religion chrétienne, que de l'imputer à M. Arnauld. Car ayant été, dès ſon jeune âge, ſur le plus grand Théatre de France, qui eſt la Cour, il a toujours édifié le monde par une piété exemplaire; ce qui fit dire à M. de Balzac, pour faire ſon éloge en peu de mots; que c'étoit un homme qui ne faiſoit point vanité des vertus morales, & ne rougiſſoit point des chrétiennes. Et dans cette année 1621, où ils mettent cette fabuleuſe Aſſemblée, il étoit, il y avoit plus d'un an ou deux, ſous la direction de S. François de Sales, auſſi bien que la Mere Angelique ſa ſœur; & je me ſouviens que ce Saint, étant allé voir la Mere Angelique à l'Abbaie de Maubuiſſon auprès de Pontoiſe, on le pria de paſſer à Andilly, où on lui donna à diner, & que j'y reçus ſa bénédiction, n'étant âgé que de ſix ou ſept ans. Que gagnent donc les Jéſuites de ſubſtituer Arnauld d'Andilly à Antoine Arnauld, pour avoir quelqu'un ſur qui ils puiſſent répandre le venin de la médiſance horrible qu'ils ont emprunté de Filleau; puiſque ſi le dernier étoit incapable, par ſon âge, de diſcourir ſur les moyens qu'il faudroit prendre pour ruiner tous les myſteres de la Religion chrétienne, le premier ne l'étoit pas moins par ſa piété reconnue de tout le monde, d'écouter ſeulement ceux qui lui auroient dit le moindre mot d'un ſi déteſtable deſſein. Eſt-ce qu'il ſuffiroit de n'être pas un enfant de neuf ans, comme Antoine Arnauld, mais un homme de trente deux ans, comme Arnauld d'Andilly, pour être un ſujet propre à être accuſé d'être auſſi impie que les perſonnages fabuleux de l'aſſemblée de Bourgfontaine.

Mais je ne ſais ce qu'entend le P. Papebroeck, quand il dit que le ſilence du P. Hazard ſur le ſujet des FACTUMS, *eſt juſte & prudent.* Car les héritiers de M. Janſénius l'ayant fait citer devant le juge nommé par

par le Miniſtre du Pape, qui eſt l'Evêque de Ruremonde, pour rendre raiſon de ce qu'il a dit d'injurieux à la mémoire de leur grand oncle & de leur biſayeul, comment peut-il ne point répondre, ſans violer toutes les regles de la juſtice, & peut-il avoir en cela d'autre deſſein que de traîner l'affaire en longueur, afin qu'on n'en voie jamais la fin, & que les Jéſuites puiſſent dire un jour, que ce ſont les héritiers qui ont laiſſé là cette accuſation de calomnie, parce qu'ils ont bien vu qu'ils n'en viendroient jamais à bout? Le P. Papebroeck ſe fait donc grand tort de comparer le ſilence qu'il garde envers les Carmes, à celui du P. Hazard, que l'on voit bien n'avoir pour cauſe qu'une impuiſſance de répondre, accompagnée d'une audace & d'une fierté inſupportable.

Au reſte V. A. ne doit pas craindre qu'on allégue rien en public de ces deux lettres du P. Hazard, & du P. Papebroeck: mais je crois auſſi qu'il vaut mieux qu'Elle ne leur diſe rien de ce que je lui écris à l'égard de M. d'Andilly. Il ſera avantageux pour la vérité qu'ils ſe barbouillent encore, en prenant un ſi méchant parti pour ſoutenir leurs calomnies. Je ſuis, &c.

LETTRE DCI.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance, les calomnies du P. Hazard, une diſpenſe obtenue ſur un faux énoncé, & la coutume de ne point publier de Bans de Mariage en Brabant.*

NOus n'avons point reçu de lettres de vous cet ordinaire, ce qui nous fait juger qu'il n'y a encore rien de fait pour le Vicaire Apoſtolique. Nous vous envoyons la ſuite de l'*Ecrit*, c'eſt-à-dire preſque tout. Car je ne prévois pas que la ſixieme partie, qui ſera la derniere, doive être longue. Je crois que Dieu demande que cela paroiſſe, & que ces pauvres filles, ſi injuſtement opprimées, aient au moins la conſolation de pouvoir dire à leurs perſécuteurs, par la plume de celui qui les défend: *Teſtes erunt ſuper nos cœlum & terra quod injuſtè perditis nos.* Mais il eſt juſte de prendre garde en le produiſant, que cela n'attire pas la perſécution ſur d'autres perſonnes non moins innocentes. * Nous attendons à toute heure des nouvelles de ce qui ſe ſera fait touchant leur élection.

La 351. du T. V. 7. *Fevr.* 1687.

* Les Religieuſes de P. R.

Nous apprenons par les copies de deux lettres, (a) l'une du P. Hazard, l'autre du P. Papebroeck, écrites au Prince, que le premier ſoutient tou-

(a) Voyez la lettre précédente.

jours qu'il n'a rien dit que de vrai, & qu'il prétend, que, dans le Roman diabolique de Filleau, A. A. n'eſt pas Antoine Arnauld, mais Arnauld d'Andilly. Y eut-il jamais une plus horrible impudence? Ma penſée ſeroit qu'on devroit en faire faire des plaintes au Roi d'Eſpagne par M. de Feuquieres Ambaſſadeur de France, couſin germain de M. d'Andilly, & qui peut mieux que perſonne témoigner quelle a été la réputation de piété de M. d'Andilly en tous les tems de ſa vie. Cependant M. de Ruremonde part dans peu de jours pour aller en Eſpagne. Que faire en ce cas-là? Peut-il, ayant été commis, remettre l'affaire à ſon Official? Si cela eſt, nous ne ſommes pas bien; car depuis quatre mois que cette affaire eſt à Ruremonde, elle eſt auſſi peu avancée que le premier jour. On craint que le Procureur n'ait été gagné par les Jéſuites.

Il eſt arrivé une grande affaire touchant une diſpenſe. Le banquier n'avoit point eu d'autre cauſe à mettre, que dans un pays où il y a des hérétiques, celui qui demande la diſpenſe craignoit de s'allier avec des hérétiques. Le Curé ayant vu la diſpenſe obtenue ſur cette cauſe, a dit qu'elle n'avoit point de lieu à Bruxelles, où il pouvoit y avoir quelques hérétiques cachés; mais en ſi petit nombre qu'il étoit fort aiſé de les éviter: outre qu'il n'y auroit pas grand danger quand cela arriveroit, parce qu'il y auroit bien plus d'apparence, que la partie Catholique, ayant tout pour ſoi, convertiroit la partie hérétique, que non pas que la partie hérétique la pervertit. C'eſt pourquoi auſſi ce peu d'hérétiques cachés, qu'il peut y avoir ici, ne s'allient qu'entr'eux. Cependant quoi qu'ait pu dire le Curé, l'Official, qui eſt un fort pauvre homme, a confirmé la diſpenſe, & a donné pouvoir à un autre Prêtre de les marier; & on prétend qu'il a dit qu'on n'a pas beſoin de ſe mettre tant en peine ſi la cauſe eſt vraie ou fauſſe, & qu'il ſuffit que le Pape ait diſpenſé; ce qui eſt une maxime très-erronée ſelon les Canoniſtes mêmes de la Cour de Rome. Le Curé n'en veut pas demeurer là. Il conſulte les Facultés de Théologie & de Droit Canon, (a) & il voudroit bien même écrire à Rome; mais il ne ſait à qui adreſſer ſa lettre. Peut-être que l'affaire trainera, & ainſi à tout hazard mandez m'en votre penſée.

Il y a encore ici un autre abus. On ne ſait ce que c'eſt que de publier des Bans. Tout le monde les rachete, pourvû qu'on ait aſſez d'argent pour les racheter. Et ainſi il n'y a que les gueux, dont on publie les Bans, & encore faut-il qu'ils ſoient bien gueux. Il y a long-tems que je me tourmente ſur cela inutilement. Mais on dit que les Curés ſe veulent remuer, & ne plus contribuer à cet abus, en donnant des billets où ils aſſurent

(a) [Voyez la Conſulte de M. van Eſpan du 21. *Décembre* 1686, & celle du 31. *Décembre* 1694. dans la I. partie du *Supplément* à ſes œuvres.]

que les futurs conjoints n'ont pas d'empêchement, & qu'ainſi la publication des Bans n'eſt pas néceſſaire.

Il ſeroit, ce me ſemble, d'une grande utilité, ſi on pouvoit traduire en Italien & imprimer à Rome des livres François fort pieux & fort inſtructifs, comme ſeroit par exemple le dernier livre de M. le Tourneux intitulé: *Inſtructions chrétiennes ſur les Sacremens & ſur les cérémonies*, &c. C'eſt un parfaitement bon livre, & qui dit les plus importantes vérités.

LETTRE DCII.

Au même. *Sur l'oppreſſion des Filles de l'Enfance; quelques cérémonies faites à un ſervice pour M. le Tourneux; une propoſition des Quiétiſtes, & une autre de M. Du Pin.*

ON vous enverra demain le reſte de la défenſe des pauvres filles opprimées. J'ai cru que dans la concluſion il étoit néceſſaire de toucher la cauſe du mal, qui eſt que le Roi eſt perſuadé qu'il y a une ſecte dans ſon Royaume qu'il eſt obligé d'étouffer inſenſiblement pour le bien de la Religion & de l'Etat, & que cette Congrégation en étant une pépiniere, il a rendu un très-grand ſervice à Dieu en la ſupprimant (*a*). Tant qu'on le laiſſera dans cette penſée, quoi qu'on lui diſe ſur cette affaire, on perdra ſon tems. Et ainſi il me paroît que ce que j'ai dit ſur cela eſt abſolument néceſſaire; & vous ne ſauriez rendre un plus grand ſervice à l'Egliſe que de faire en ſorte, s'il y a moyen, qu'on ne le retranche point de la traduction Italienne... La 352. du T. V. 20. *Févr.* 1687.

Ces cérémonies du ſervice de M. le Tourneux fait au College de Clugni, c'eſt qu'on y chanta un Pſeaume entier à l'Introïte, & quelque choſe de ſemblable. Voilà bien de quoi faire du bruit, auſſi bien que du cœur de ce pieux Eccléſiaſtique, que quelques-uns de ſes amis ont eu dévotion de faire tranſporter à P. R. N'eſt-ce pas là un beau ſujet de dire, qu'il paroît de la cabale par-tout? Cependant il n'y a rien qu'on ne faſſe faire au Roi, en lui repréſentant combien il eſt important de prévenir les maux que pourroit faire cette cabale. Et s'il en peut jamais être détrompé, c'eſt en faiſant en ſorte, s'il y a moyen, qu'il puiſſe ſavoir que rien ne paſſe pour plus ridicule dans le monde, que les craintes qu'on lui donne ſur ce ſujet.

Je reçois préſentement votre lettre du 1. Fevrier avec diverſes approba-

(*a*) [Cette partie de la Concluſion n'a pas été imprimée.]

tions des Conſtitutions de l'Enfance. Je ſuis fâché de ne les avoir pas eues plutôt. Je m'en ſerois ſervi en divers lieux, & je le pourrai faire encore; mais ce ne ſera que dans huit jours que je vous enverrai les changemens, qu'elles pourront être cauſe que je ferai en divers endroits de l'ouvrage. Je penſe abſolument qu'il faudra l'imprimer à Avignon; & parce que ce ſera un grand avantage pour répandre facilement cette piece, qui doit principalement être vue en ces quartiers là, & parce que ſans cela il ſeroit impoſſible que je ne fuſſe pas ſoupçonné de l'avoir faite; ce qu'il faut éviter autant qu'on pourra, non tant à cauſe de moi, qu'à cauſe de P. R. Cette conſidération me fait changer d'avis ſur ce que j'ai mis dans la concluſion ſur le phantôme du Janſéniſme. Je m'en vais parcourir votre lettre pour répondre un mot à chaque article.

Je ſais bon gré à M. d'Agde de n'avoir point fait d'Ordonnance; (a) mais il eſt bien honteux à M. de Rieux d'en avoir fait une. Je m'étois attendu qu'ils n'en feroient ni l'un ni l'autre...

La propoſition des Quiétiſtes eſt horrible, & la plus damnable conſéquence du monde (*b*). Car qui eſt le prétendu ſpirituel, qui étant tombé dans un déſordre infâme, même avec un complice, ne pourra point dire que c'eſt le Diable qui le lui a fait faire, quoiqu'il ne le voulût pas, & que Dieu l'a permis pour le purifier? Qui pourra le convaincre du contraire? Mais en vain chercheroit-on des paſſages des Peres contre cette erreur, qui ne leur eſt jamais venue dans l'eſprit. Et de plus, nous avons ſi peu de livres ici, que nous ne ſommes guere propres à chercher ſur rien, des paſſages de Peres. Il me ſemble enfin qu'il eſt difficile que nous ſachions ce que peut ou ne peut pas le démon; mais c'eſt une témérité criminelle, de ſuppoſer ſans fondement que Dieu puiſſe permettre une telle choſe.

Tout ce que je ſais de M. DuPin eſt qu'il eſt fils d'un Gentilhomme de Normandie, qui avoit été Gouverneur de M. l'Abbé de Baſſompierre, depuis Evêque de Saintes. Il a paru dès l'enfance avoir beaucoup d'eſprit; a achevé ſes études de fort bonne heure, & a commencé à étudier en Théologie dès l'âge de quinze à ſeize ans. Il a parfaitement bien fait dans ſa Licence, parce qu'avant même que d'y entrer, il avoit lu beaucoup les Peres. Il n'a point de bénéfices, & n'en a pas de beſoin, ayant de quoi vivre.

(*a*) [M. Fouquet Evêque d'Agde, refuſa conſtamment, & avec une fermeté vraiment Epiſcopale, de faire aucune ordonnance contre ces Vierges Chrétiennes, & de ſigner celle qu'on lui avoit adreſſée, après avoir remontré à M. de Chateau-neuf, Miniſtre & Secretaire d'Etat, les raiſons de ſon refus. Le pere de la Chaiſe s'en vengea, en lui faiſant refuſer pour ce ſujet, la permiſſion de venir à Paris pour des remedes néceſſaires à ſa ſanté.]

(*b*) [Voici cette propoſition. Les contemplatifs étant une fois arrivés à cet Etat de quiétude peuvent être portés, par le Démon, à commettre même au dehors des actions qui devroient paſſer pour de grands péchés ſi elles étoient libres.]

Avant le livre que vous avez lu, il avoit déja fait le premier volume d'un grand ouvrage, intitulé, *Nouvelle Bibliotheque Eccléſiaſtique*, dans lequel il parle des Auteurs des trois premiers ſiecles. On dit qu'il donnera bientôt le ſecond. M. DuPin eſt encore fort jeune, & je ne penſe pas qu'il ait plus de trente & un ou trente & deux ans.

Je ſuis fort étonné qu'on ſoit ſi choqué de ce qu'il dit, que le Pape n'eſt pas proprement Patriarche d'Occident; mais que tous les droits que quelques-uns lui attribuent comme Patriarche d'Occident, tels que ſont, ſelon M. de Marca, les relations, les conſultations, les convocations des Conciles, il les a par ſa primauté, qui s'étend par toute l'Egliſe, & non ſeulement ſur l'Occident. Tant s'en faut que cela me paroiſſe déſavantageux au Pape, que cela me paroît fort avantageux. Et en effet je me ſouviens qu'étant Bachelier, je lus des livres de Saumaiſe & du P. Sirmond, qu'ils avoient écrit l'un contre l'autre ſur cette même queſtion. Le P. Sirmond vouloit que le Pape fût Patriarche d'Occident, & Saumaiſe vouloit au contraire, que ſon Patriarchat s'étendit ſur toute l'Egliſe. Ce qui fut ſi bien reçu à Rome, que le Pape Urbain VIII., écrivit un Bref à M. de l'Aubeſpine Evêque d'Orléans, pour lui recommander de faire enſorte, s'il y avoit moyen, qu'un homme qui avoit écrit d'une maniere ſi favorable au S. S. rentrât dans l'Egliſe Catholique. Je me ſouviens très-bien de cette hiſtoire, & il en eſt dit quelque choſe dans *Petrus Aurelius*. Ce ſeroit donc une fort grande imprudence à ces M M. les Romains, de cenſurer cette propoſition, & ils feroient la même faute que quand ils ont cenſuré le livre de *la grandeur de l'Egliſe Romaine*, qui leur étoit très-avantageux. Pour moi je vous avoue que j'ai toujours été de l'avis de M. DuPin, & que je n'ai jamais pu comprendre ce Patriarchat du Pape, ſur tout l'Occident, diſtingué de ſa Primauté. Car il eſt bien certain que le Pape n'avoit point dans l'Egliſe d'Afrique, par exemple, les droits qu'avoit le Patriarche d'Alexandrie dans l'Egypte, la Lybie, & la Thebaïde, & le Patriarche d'Antioche dans les Provinces du Comté d'Orient. En quoi donc peut-on dire qu'il étoit Patriarche à l'égard de l'Egliſe d'Afrique, ſi on ſépare ſon Patriarchat de ſa Primauté? Les Conciles, & provinciaux & nationaux, ſe célébroient en Afrique, ſans qu'on ſe ſoit jamais aviſé d'en demander congé au Pape. Les ordinations ne dépendoient point auſſi de lui, & non pas même l'érection des nouveaux Evêques. Tout ce que le Pape a prétendu, eſt qu'on pouvoit appeller à ſon Siege des jugemens rendus en Afrique contre les Evêques, & même contre les Prêtres. Mais il le prétendoit par des Canons qu'il attribuoit au Concile de Nicée, & qui étoient de Sardique, leſquels ne regardoient pas plutôt l'Occident que l'Orient. Je ne vois donc pas en quoi auroit conſiſté ce

tions des Conſtitutions de l'Enfance. Je ſuis fâché de ne les
plutôt. Je m'en ſerois ſervi en divers lieux, & je le pourra
mais ce ne ſera que dans huit jours que je vous enverrai le
qu'elles pourront être cauſe que je ferai en divers endroits
penſe abſolument qu'il faudra l'imprimer à Avignon; & p
un grand avantage pour répandre facilement cette piece.
palement être vue en ces quartiers là, & parce que fai
poſſible que je ne fuſſe pas ſoupçonné de l'avoir faite;
autant qu'on pourra, non tant à cauſe de moi, qu'à ca
conſidération me fait changer d'avis ſur ce que j'ai mis
ſur le phantôme du Janſéniſme. Je m'en vais parcour
répondre un mot à chaque article.

Je ſais bon gré à M. d'Agde de n'avoir point fait
mais il eſt bien honteux à M. de Rieux d'en avoir fai
tendu qu'ils n'en feroient ni l'un ni l'autre...

La propoſition des Quiétiſtes eſt horrible, & la plus
ce du monde (*b*). Car qui eſt le prétendu ſpirituel,
un déſordre infâme, même avec un complice, ne pou
le Diable qui le lui a fait faire, quoiqu'il ne le voul
permis pour le purifier? Qui pourra le convaincre
vain chercheroit-on des paſſages des Peres contre
eſt jamais venue dans l'eſprit. Et de plus, nous avo
que nous ne ſommes guere propres à chercher f
Peres. Il me ſemble enfin qu'il eſt difficile que n
ou ne peut pas le démon; mais c'eſt une témérité
ſans fondement que Dieu puiſſe permettre une tel

Tout ce que je ſais de M. DuPin eſt qu'il eſt
Normandie, qui avoit été Gouverneur de M. l'
puis Evêque de Saintes. Il a paru dès l'enfance
achevé ſes études de fort bonne heure, & a com
gie dès l'âge de quinze à ſeize ans. Il a parfai
cence, parce qu'avant même que d'y entrer, il
Il n'a point de bénéfices, & n'en a pas de l

(*a*) [M. Fouquet Evêque d'Agde, refuſa de venir
conſtamment, & avec une fermeté vraiment res à ſa
Epiſcopale, de faire aucune ordonnance con- (*b*)
tre ces Vierges Chrétiennes, & de ſigner templat
celle qu'on lui avoit adreſſée, après avoir de qui
remontré à M. de Chateau-neuf, Miniſtre & Démon
Secretaire d'Etat, les raiſons de ſon refus. action
Le pere de la Chaiſe s'en vengea, en lui péché
faiſant refuſer pour ce ſujet, la per

...es changemens
...es ap-
...ous
...its,
...n de

...ntes,
..., que
...ouffrez
...raineté
...l'agir en

...ourte me

...confidéré,
...r quelque
...auvres filles
... de Vaifon
...de les établir
...tion ne fera

...s deux Cha-
...ines, qui ap-

...ées le Prince
...renons que
...re le P. Ha-
... auffi peu
... juger par
... l'un ou
... Mais s'il
...mme il
...i avons
...dinaire
...t dans
...t tou-
...ettre
...tur
...atre

Patriarchat d'Occident. Et ainſi je ne trouve la propoſition de M. Du Pin ni odieuſe ni mal fondée; & je ſuis perſuadé que l'on fera une grande faute ſi on la cenſure.

Je viens de regarder ce qu'il dit de Marcien Evêque d'Arles; & je n'y ai pu rien voir de repréhenſible, puiſqu'il s'arrête uniquement à réfuter ceux qui prétendoient établir, par cet exemple, que la cauſe de la dépoſition des Evêques appartenoit au Pape en premiere inſtance. N'a-t-il pas raiſon de réfuter ce prétendu droit?

Ce que vous concluez dans vos notes, *qu'au lieu d'une cenſure fulminante, il faudroit chercher un habile homme qui réfutât M. DuPin*, eſt très-bon. Mais c'eſt le grelot. Car où trouver cet habile homme qui veuille ou qui puiſſe entreprendre cette réfutation?

Ce que vous dites ſur le *pouvoir indirect*, me paroît bien raiſonnable, & il y a long-tems que j'ai penſé que c'étoit en cette maniere, qu'on pouvoit répondre à ce qu'on objecte des Conciles généraux, qui n'ont jamais décidé que l'Egliſe eût le pouvoir, mais qui ont ſuppoſé qu'elle étoit en quelque ſorte de poſſeſſion d'employer cette peine contre les hérétiques. Je n'ai pas le loiſir de vous en dire davantage.

Si vous avez le *Renverſement de la Morale*, vous trouverez dans le quatrieme livre, des paſſages dont on pourroit ſe ſervir contre la propoſition de Molinos. C'eſt où l'on réfute ce que prétendent les Calviniſtes; qu'un juſtifié, qui commet des péchés mortels, peut s'appliquer ce que ſaint Paul dit: *Non ego operor illud, ſed quod habitat in me* PECCATUM. Et que c'eſt pour cela qu'il ne décheoit point de la juſtice.

J'oubliois de vous dire, que nos amis de Hollande ont été allarmés d'une ridicule nouvelle que l'on a miſe dans une Gazette Flamande, que le Pape a donné l'Archevêché d'Utrecht au Cardinal Furſtemberg. Ils ont été aſſez ſimples pour appréhender que cela ne fût vrai.

On nous a envoyé de Paris le diſcours du Cardinal d'Eſtrées ſur la promotion. Ses louanges outrées de l'Evêque de Beauvais, ſont du même génie que ſon ſilence ſur le ſujet du Cardinal Le Camus.

LETTRE DCIII.

Au même. Sur l'Ecrit fait pour la défenſe des Filles de l'Enfance; les Calomnies du P. Hazard; & les ſuites du Quiétiſme.

La 353. du T. V. [*Fevrier.* 1687.]

IL ne me reſte guere de tems pour vous écrire, parce que votre derniere lettre, jointe aux Lettres Patentes & à l'approbation de M. Du Four,

que nous n'avons reçu qu'hier, m'a obligé de faire quelques changemens & additions, outre ceux que j'avois déja faits depuis avoir reçu les approbations imprimées par le Courier précédent. Prenez la peine, s'il vous plaît, de rajuſter votre copie ſelon ces changemens, tant grands que petits, & peut-être que vous feriez mieux de commencer par les petits, afin de ne les pas oublier.

Vous trouverez que les deux dernieres parties ſont les plus importantes, & elles mettent, comme je crois, cette affaire dans un ſi grand jour, que je ne vois pas qu'on y puiſſe rien oppoſer de raiſonnable. Mais ne ſouffrez pas, je vous prie, que l'on touche à ce que j'ai dit de la ſouveraineté des Rois dans la cinquieme Partie. Car ce ſeroit tout gâter, que d'agir en France ſur d'autres principes (*a*).

Vous aurez reçu deux diverſes fins: vous choiſirez. La plus courte me commet moins. La plus longue ſeroit plus avantageuſe.

La réſolution qu'on a priſe pour l'impreſſion eſt la ſeule, tout conſidéré, que l'on devoit prendre, non ſeulement pour ne point attirer quelque choſe de fâcheux contre P. R., mais auſſi pour le bien de ces pauvres filles oprimées. Et ainſi il en faut demeurer là. Je ſais bon gré à M. de Vaiſon d'embraſſer hautement la défenſe de ces ſaintes Vierges, & de les établir chez lui. Et ainſi quoique faſſent les Jéſuites, cette Congrégation ne ſera pas ſupprimée.

Je commence à bien eſpérer de l'affaire du Vicariat. Les deux Chapitres ont écrit de nouvelles lettres, il y a plus de trois ſemaines, qui apparemment feront bien.

Nous avons la copie des mêmes lettres que vous a envoyées le Prince Erneſt. Mais nous voici dans un nouvel embarras. Nous apprenons que M. l'Evêque de Ruremonde s'en va en Eſpagne. L'affaire contre le P. Hazard étoit devant lui; & par la faute du Procureur, elle eſt auſſi peu avancée que le premier jour. Nous ne ſavons s'il l'a voulu faire juger par ſon Official, ou ſon grand Vicaire, & s'il a droit de ſubroger l'un ou l'autre en ſa place. On le doit prier de remettre ſa commiſſion. Mais s'il le fait, il faudra revenir à M. l'Internonce, qui s'opiniâtrera, comme il a déja fait tant de fois, de ne nous point donner ceux que nous lui avons demandés, (M. de Malines & deux Abbés) contre la coûtume ordinaire de donner à ceux qui demandent des Juges, ceux qu'ils nomment dans leur Requête. Ce qui eſt cauſe que, depuis trois ans, ce procès eſt toujours en même état. Ne pourroit-on pas lui faire commander de mettre au bas d'une nouvelle Requête qu'on lui préſenteroit: *Fiat ut petitur*; ſauf aux Jéſuites de récuſer M. de Malines, s'ils prétendent avoir contre

(*a*) [Ce Morceau a été conſervé. Il forme le N°. XIV.]

lui des cauſes ſuffiſantes de récuſation. Car n'eſt-ce pas une honte que les calomnies de ce Jéſuite, ſi groſſieres & ſi palpables, demeurent impunies, par cette obſtination à ne vouloir pas traiter comme il devroit les héritiers de Janſénius, qui étant Hollandois, au lieu de s'adreſſer aux Etats, comme ils le pourroient, ont bien voulu demander des juges au Pape?

Il eſt bien fâcheux que tant d'honnêtes gens ſe ſoient embarraſſés dans le Quiétiſme, & que cela ſoit cauſe de la rupture des conférences de S. Pantaleon. Car ſelon ce que vous en dites, elles auroient pu faire beaucoup de fruit. S. S. devroit faire traduire en Italien le Traité de l'Oraiſon *. Rien ne ſauroit être plus capable de déſinfatuer le monde de ces fauſſes ſpiritualités.

* de M. Nicole.

LETTRE DCIV.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS; *Sur une lettre à M. Leibnitz; le jugement avantageux que l'on portoit du* Phantôme, *&c. la conduite des Jéſuites du Tunkin; & la famille des Arnaulds.*

La 355. du T. V. [*Fevrier* 1687.] EXcuſez, Monſeigneur, la liberté que je prends de prier V. A. S. de faire adreſſer cette lettre à M. *Leibnitz*. C'eſt la réponſe à une lettre aſſez vieille; mais je n'ai pu me réſoudre à m'appliquer à une matiere auſſi abſtraite que celle dont il m'avoit écrit, que je n'euſſe achevé diverſes choſes qui m'ont paru preſſer davantage (*a*).

Je ſuis fâché d'avoir donné la peine à V. A., d'écrire à une perſonne, qui toute Reine qu'Elle eſt, pouvoit agir envers Elle plus civilement qu'elle n'a fait. C'eſt par la même fierté, mal entendue, qu'elle trouve au deſſous d'Elle le titre de *Séréniſſime*

(*a*) [M. Leibnitz avoit envoyé à M. Arnauld ſes *Méditations Métaphyſiques*. M. Arnauld en avoit porté dabord, dans ſa Lettre du 13. Mars 1686. au Prince Erneſt, un jugement de la ſévérité duquel M. Leibnitz ſe plaignit vivement dans deux Lettres écrites au même Prince, le 2. Avril vieux ſtyle, 12. Avril nouveau ſtyle 1686. M. Arnauld modera ſa cenſure dans une ſeconde lettre à M. Leibnitz; & celui-ci l'en remercia, & continua de lui propoſer ſes difficultés dans deux lettres du 4. Juillet, vieux ſtyle; 14. Juillet, nouveau ſtyle, ſuivant. M. Arnauld repliqua à ces deux Lettres. M. Leibnitz admira la *franchiſe & la ſincerité* de ce Docteur dans la Réponſe qu'il lui fit le 28 Novembre vieux ſtyle, 8. Décembre, nouveau ſtyle de la même année. C'eſt de la Réponſe à cette derniere lettre dont il s'agit dans la Lettre de M. Arnauld au Prince Erneſt. Nous avons ſous les yeux les cinq Lettres de M. Leibnitz dont nous venons de parler, avec cinq autres de dates poſtérieures, dont la derniere eſt du 23. Mars 1690. Mais malgré tous nos ſoins & nos recherches, il nous a été impoſſible de trouver les Réponſes de M. Arnauld à M. Leibnitz.]

J'ai

J'ai voulu savoir si l'Electeur de Treve avoit lu le Phantôme, avant que de l'envoyer à V. A. S. Une personne m'a assuré avoir vu une lettre de cette A. E., écrite de sa propre main, par laquelle elle témoigne qu'elle l'a lu, & qu'elle en a été fort satisfaite. Il paroît, par ce qu'on en a écrit de divers endroits, que tous ceux qui l'ont lu jusques ici, en font le même jugement. Il en seroit de même de la France, si ces livres y pouvoient passer : & quelque prévenu que l'on y soit contre de certaines personnes, on n'y est pas si déraisonnable, qu'on y osât faire un crime à l'Auteur de s'être défendu contre un Ecrivain aussi injurieux, aussi outrageux, & aussi emporté que celui auquel on répond.

Il faut que V. A. ne sache pas combien on est mal content des Jésuites à Rome, pour avoir cru qu'on y seroit pour eux contre ce livre, & qu'on leur auroit écrit de ce pays-là d'attendre que M. Arnauld fût mort pour écraser les prétendus Jansénistes. Vous jugerez de la disposition où on peut être à leur égard dans cette Cour là, par ce qu'on m'en a mandé depuis peu.

" Tous les Jésuites du Tunkin s'étant retirés de ce Royaume, pour " n'avoir pas voulu faire le serment aux Evêques Apostoliques, ceux qui " étoient sous leur conduite ne veulent point recevoir les Prêtres & les " autres Religieux qu'on leur envoye, & ils se privent opiniâtrément " d'entendre la Messe, & de recevoir les Sacremens, se contentant d'user " de l'eau bénite, des images, & des Chapelets que les Jésuites, leurs " anciens Pasteurs, leur ont laissés. De sorte qu'on dit que le Pape veut " écrire une lettre Pastorale à ces pauvres peuples abusés, pour les reti- " rer de cet esprit de schisme, & les porter à se soumettre aux ordres de l'E- " glise. " Il seroit bon, Monseigneur, que V. A demandât aux Jésuites de sa connoissance, ce qu'ils pensent de cette conduite de leurs Peres du Tunkin.

Pour ce que V. A. me demande d'un M. Arnauld Maréchal de Camp, qui servoit dans les armées sous M. le Prince, & de M. de Feuquieres : le premier étoit mon Cousin germain, qui avoit été Gouverneur de Philisbourg, & qui le perdit non-seulement à cause des glaces, mais par la trahison d'une partie de la garnison, qui étoit Allemande. Il est mort durant les troubles en 1652. ou 1653. étant Gouverneur pour M. le Prince dans le Château de Dijon. M. le Marquis de Feuquieres, qui avoit épousé sa sœur, avoit été Huguenot; mais il a paru, par toute la suite de sa vie qu'il s'étoit fait Catholique de fort bonne foi. Le Marquis de Feuquieres, qui est maintenant Ambassadeur en Espagne, après l'avoir été longtems en Suede, est son Fils, & M. de Rebenac, son petits-fils, étant fils de l'Ambassadeur d'Espagne.

M. d'Andilly étoit mon frere ; mais quoique nous soyons de même pere & de même mere, il avoit vingt-trois ans plus que moi, ma mere ayant été mariée fort jeune, & ayant eu vingt enfans, dont il étoit le premier & moi le dernier. J'ai encore un frere, qui est Evêque d'Angers depuis l'an 1650., qui depuis ce tems-là n'est jamais venu ni à Paris ni à la Cour, & qui faisoit, il n'y a que quelques années, les visites de son Diocese à pied, & a consacré une Eglise il n'y a que quatre ans, qui est une fonction très-longue & très-pénible, quoiqu'il ait présentement quatre vingt dix ans.

M. de Pompone est fils de M. d'Andilly. Il y a long-tems qu'il est marié, & a trois garçons, dont les deux aînés se sont mis dans l'épée, & l'autre est Abbé.

Mais puisque V. A. a la bonté de vouloir savoir quelques particularités de notre famille, je lui en dirai une assez considérable. C'est que j'avois six sœurs Religieuses dans le Monastere de Port-Royal ; dont l'aînée ayant été mariée, s'étoit fait Religieuse étant veuve, & a laissé entr'autres enfans, M. Le Maître, qui ayant extrêmement paru dans le barreau, s'étoit retiré du monde, pour ne plus penser qu'à son salut, & un autre nommé M. de Sacy, qui est l'Auteur de la traduction du Nouveau Testament de Mons (*a*), & de tous les livres de l'Ancien, dont il n'y a encore qu'une partie d'imprimée. Ma mere, huit ou neuf ans depuis son veuvage, se fit aussi Religieuse dans ce même Monastere, où M. d'Andilly son fils avoit aussi six filles, dont deux étoient déja Religieuses & les autres pensionnaires ; & ainsi ma mere en mourant donna sa bénédiction à douze, tant filles que petites filles du même nom d'Arnauld, qui étoient avec elle dans le même Monastere.

Je suis, Monseigneur, de V. A., le très-humble & très-obéissant serviteur. A. A.

(*a*) [Ce fait a besoin d'être expliqué. On en trouvera l'explication dans la préface historique de la Traduction Françoise du Nouveau Testament de Mons. I. Classe. Art. II. N°. IV.

LETTRE DCV.

A Madame LA MARQUISE DE ROUCY. *Sur les devoirs d'une Dame par rapport à ses domestiques.*

La 67. du T. VIII. 3. *Mars* 1687.

J'Ai maintenant à vous parler, ma chere Cousine, de votre qualité de Maîtresse, qui enferme aussi beaucoup de devoirs, auxquels peu de Chré-

leurs font toute l'attention qu'ils devroient. Un des premiers eſt de regarder ceux qui vous ſervent comme vous étant égaux par la nature & par la grace du Baptême, qui les a rendus auſſi bien que vous enfans de Dieu, & membres de Jéſus-Chriſt. Cette réflexion doit produire dans votre cœur un grand ſentiment de reconnoiſſance, de ce que Dieu, par les ordres de ſa Providence, vous a fait naître d'une condition, non-ſeulement moins dure & moins laborieuſe que la leur, mais qui vous a donné plus de moyen d'être élevée dans ſa crainte, & d'être mieux inſtruite dès votre enfance de vos obligations. Cette même réflexion vous doit humilier intérieurement, en recevant des ſervices de perſonnes qui naturellement ne vous en doivent point, parce que vous les devez conſidérer comme vous étant envoyés de Dieu, par une condeſcendance ſinguliere qu'il a eue pour vous; de la même ſorte que, ſi vous trouvant dans un pays étranger, le Roi vous envoyoit quelques-uns de ſes officiers pour vous rendre tous les ſervices dont vous auriez beſoin. Penſez un peu avec quelle humilité & quel reſpect vous les recevriez.

Cela regle encore le dedans de votre cœur; mais il naît de là d'autres obligations plus effectives & plus difficiles à remplir. C'eſt que la qualité de Maîtreſſe chrétienne, & ſervie par des Chrétiens, vous oblige de travailler autant qu'il eſt en vous, à ce que Jéſus-Chriſt ſoit connu & ſervi dans votre famille.

Afin qu'il y ſoit connu, il faut que vos gens ſachent ce que doit ſavoir un Chrétien pour être ſauvé; & s'ils ne le ſavent pas bien, qu'ils en ſoient inſtruits, ou par vous, ou par quelqu'un qui ſe charge de ce ſoin, & qui s'en puiſſe bien acquiter.

Afin qu'il y ſoit ſervi, il faut leur retrancher toutes les occaſions de péché; le jeu, le cabaret, la fainéantiſe, la trop grande familiarité entre les perſonnes de différent ſexe, & ne point ſouffrir ni juremens ni paroles deshonnêtes (voyez ſur cela les Réglemens de Mr. le Prince de Conti, qui ſont avec ſon livre du devoir des Grands) faire les prieres en commun au moins le ſoir, &, s'il ſe pouvoit, auſſi le matin. Accompagner celles du ſoir de la lecture de quelque livre pieux: de l'Année chrétienne, ou de l'Abrégé de la morale de l'Evangile, ou de la morale chrétienne ſur le Pater, ou des Inſtructions chrétiennes ſur les Sacremens de Mr. le Tourneux. Tendre par-tout cela à leur faire craindre de ſe perdre éternellement, & & de deſirer de ſe ſauver; faire en ſorte qu'ils aillent à confeſſe à quelque Confeſſeur pieux & éclairé.

Pour leur profiter davantage, ayez ſoin de joindre à l'autorité beaucoup de charité & de juſtice, principalement envers vos femmes, qui ſont plus capables d'être gagnées par affection. Parlez-leur quelquefois familiérement

& de bonnes choſes : elles en auront plus de confiance en vous. Avertiſſez-les de leurs négligences, mais avec douceur, & pardonnez-leur en quelques unes. Louez-les quand elles font bien. Encouragez-les quand elles ont quelques peines. Ne les accablez pas d'un trop grand travail. Laiſſez leur quelques tems pour lire quelque livre de piété, ou faites qu'elles vous le liſent. Si vous aviez un laquais qui lût bien, lui faire lire quelque tems pendant le dîner & le ſouper, ou la collation, une hiſtoire édifiante, comme ſont les Relations des Miſſionnaires Apoſtoliques, ou quelque vie de Saint, ou en carême la vie de N. S. Jéſus-Chriſt. Mais prenez garde de n'être pas détournée de faire beaucoup de ces choſes-là, par une tentation qui eſt aſſez ordinaire, qui eſt la crainte de paſſer pour trop dévote, & de s'expoſer par là aux railleries des Gens du monde. C'eſt rougir de l'Evangile que d'avoir cette appréhenſion : & qui rougit de l'Evangile, doit s'attendre que N. S. rougira de lui devant ſon Pere, & ne le reconnoîtra point pour être de ſes diſciples. Il n'y a de plus qu'à être ferme dans ſes bonnes réſolutions. Le monde ſe laſſe de s'en mocquer, quand il voit que l'on perſévere, & il change même ſouvent ſes moqueries en louanges. C'eſt ce que St. Auguſtin remarque être arrivé à cet aveugle, que les troupes qui accompagnoient Jéſus-Chriſt vouloient faire taire, lorſqu'il crioit, *Jéſus fils de David, ayez pitié de moi ;* mais dont elles louerent la foi, quand elles virent que ſa perſévérance avoit obtenu ſa guériſon de N. S. Voilà, ce que j'ai cru, ma chere Couſine, vous devoir dire ſur le ſecond des trois points dont j'avois promis de vous parler. Je n'ai pas prétendu vous y apprendre rien de nouveau ; mais j'ai voulu ſeulement vous faire ſouvenir de ce que vous ſaviez déja, mais à quoi les perſonnes même de piété ne ſont pas toujours aſſez d'attention. C'eſt à Dieu à vous faire paſſer ces vérités de l'eſprit dans le cœur, & à vous en faire aimer la pratique, quoique pénible à la nature, parce que cela demande beaucoup d'application. Et c'eſt, ma très-chere Couſine, ce qui vous doit engager à être fidele à bien prier, parce que ne pouvant rien de nous-mêmes, nous pouvons tout par la grace que la foi demande, & que l'humilité reçoit.

LETTRE DCVII.

A Madame DE RONPERTUIS. *Sur la ſuppreſſion de l'*Année Chrétienne, *& la mort de M. Hamon.*

5. *Mars* 1687. J'Ai toujours eu de la peine à croire ce que l'on avoit mandé il y a cinq ou ſix mois, que le Nonce diſoit, que ce n'étoit point lui qui avoit fait ſup-

primer l'*Année Chrétienne* ; & c'eſt ce qui m'avoit porté à vous ſupplier de vous en informer. Vous l'avez fait, & vous avez reconnu qu'il n'eſt que trop vrai que c'eſt lui. Ne lui en pourroit-on point faire faire quelques reproches, accompagnés de civilité & de reſpect, par des perſonnes de la premiere qualité ; comme feroit Madame de Guiſe, ou par quelques nouvelles converties de grande condition ? Car eſt-il poſſible que cela en demeure là, & qu'on prive tant de bonnes ames des avantages qu'elles pourroient tirer d'un ſi excellent livre ? A t'-on trouvé parmi ſes papiers de quoi achever cet ouvrage ? (*a*) & ne peut-on point nous envoyer le ſeptieme tome que l'on dit qui eſt imprimé ?

Je ne vous dis rien de la triſte nouvelle que vous nous avez appriſe par votre lettre du 24. (*b*) J'en ai écrit à la perſonne qui a ſujet d'en être le plus affligée. J'y perds autant que perſonne ; car il avoit une bonté toute particuliere pour moi. Et il n'y avoit point de médecin à qui j'euſſe plus de raiſon de me confier. Nous attendons les particularités de cette mort précieuſe devant Dieu, qui n'ont pu être qu'édifiantes.

(*a*) [L'Auteur étoit mort le 28. Novembre précédent.]
(*b*) La mort de M. Damon.]

LETTRE DCVII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la maniere dont il parloit de pluſieurs faits dans* l'Innocence opprimée, *& ſur la ſuppreſſion de* l'Année chrétienne.

VOtre lettre du 15 fevrier m'a obligé de faire encore quelque changement, tant par les avis que vous me donnez, qu'à cauſe des lettres de l'Enfance que vous m'avez envoyées. La 334. du T. V. 7. *Mars* 1687.

Vous aurez vu que j'avois déja ajouté ce que M. de Ciron avoit fait durant la peſte ; mais je le mets préſentement ſelon ce que vous me mandez, qui eſt plus particulier. J'y ai néanmoins une difficulté. C'eſt que dans les premiers Mémoires, il étoit marqué qu'il s'étoit porté à aſſiſter les peſtiférés, *ſans y être obligé par ſon emploi* : or il y auroit été obligé par ſon emploi, ſi, avant la peſte, il s'étoit trouvé chargé de l'adminiſtration de la Cure de Saint-Etienne. (*a*) J'ai donc ſuppoſé que c'étoit lui même qui s'en étoit voulu charger durant la peſte. Mais qu'il étoit encore demeuré dans cette adminiſtration, la peſte étant ceſſée. Voyez ſi j'ai bien rencontré, & mettez cet endroit comme il doit être. J'ai mis auſſi ce qui lui arriva à la mort du Prince (*b*).

(*a*) [La Cathedrale de Toulouſe.]
(*b*) [Ces deux endroits ſe trouvent dans la I. Partie, p. 52. & ſuivantes de la II. Edition.]

Pour les lettres, elles m'ont paru admirables, ſi ce n'eſt qu'à la fin de la ſeconde, elles témoignent trop de crainte d'être infideles à leurs vœux, ſi elles ſont chaſſées de leurs maiſons; car elles ne ſe trouvent par là, que dans le même état qu'étoient les Vierges chrétiennes, pendant les trois premiers ſiecles de l'Egliſe. Ce qu'elles diſent ſur cela m'a paru ſi outré, que j'ai cru le devoir tempérer: & je ſerois bien aiſe qu'on le laiſſât comme je l'ai mis, & qu'il ne parût point de copies de cette lettre, que comme elle ſera dans cet Ecrit. Car il y a dans cette fin une trop grande défiance du ſecours de Dieu, & de la puiſſance de la grâce, qui les peut auſſi bien délivrer de la contagion du monde, y demeurant de corps, qu'elle en délivre tant de filles dévotes en Hollande & en Flandre, qui demeurent dans le ſiecle, ſans être tentées de manquer de fidélité à Jéſus-Chriſt. Pour une autre addition, que vous euſſiez ſouhaité que j'euſſe faite, je vous ſupplie de m'en diſpenſer; car je ne trouve point du tout qu'il ſoit avantageux de parler d'une ſignature, qui nuira beaucoup à la réputation de M. de Ciron & de Madame de Mondonville, dans l'eſprit de ceux qui l'improuveront, & qui fera tort aux Religieuſes de P. R., à l'égard de ceux qui l'aprouveront, & qui ſe confirmeront par là dans l'opinion qu'ils ont, qu'elles ſe ſont fait perſécuter ſans raiſon, puiſque d'autres perſonnes, qu'on dit avoir été ſi ſaintes, n'ont point fait de difficulté de ſigner quand on le leur a demandé.

L'avantage que vous en prétendez tirer eſt peu conſidérable. Car 1°. les Jéſuites pourront dire ce qu'ils diſent de tant d'autres, que c'eſt de mauvaiſe foi qu'elles ont ſigné. 2°. Les Filles, dans leur ſeconde lettre, n'attribuent point leur perſécution au Janſéniſme, mais à des crimes énormes, qu'on leur a fauſſement impoſés. 3°. J'aimerois mieux qu'on ôtât ce qui peut faire croire qu'on a pris le Janſéniſme pour la cauſe de leur ſuppreſſion, que d'alléguer leur ſignature, pour montrer qu'on a eu tort de les faire paſſer pour Janſéniſtes. C'eſt donner lieu de croire qu'il y a des Janſéniſtes, mais qu'elles ne le ſont pas; au lieu qu'il nous eſt plus avantageux que l'on croie qu'elles le ſont, s'il y en a; c'eſt-à-dire, qu'elles ne méritent pas moins, par leur attachement à la bonne Morale, de porter ce nom, que tant de gens de bien à qui on le donne, pour les rendre odieux. Obligez-moi donc, je vous prie, d'être en cela de mon avis. Car j'aurois une extrême peine que cela fût autrement.

Pour la *Cauſa Regaliæ*, quoi qu'elle ne fût pas reliée, je n'ai pas laiſſé d'en lire de ſuite près de la moitié, dont j'ai été très-ſatisfait. Je lirai le reſte au premier jour, & vous en mandetai mon ſentiment par le premier ordinaire.

Voici une autre affaire, qui m'a bien cauſé de la douleur, & ſur laquelle

je voudrois bien que l'on pût faire quelque choſe. Je m'en tiendrois bien récompenſé de toute la peine que je prends pour défendre ces pauvres Filles. Il y a cinq ou ſix mois, qu'on nous manda de Paris, que M. le Nonce avoit dit, que ce n'étoit pas lui, qui étoit cauſe qu'on eût ſupprimé l'*Année chrétienne*. Je vous ai mandé ce que c'étoit. Ce ſont toutes les Meſſes en latin & en françois, avec des explications admirables des Epitres & des Evangiles, & des abrégés de la vie des S S. très-bien faits. Jamais livre n'a eu une ſi générale approbation, & n'a été plus capable de faire du fruit. Il avoit été imprimé avec privilege, & des approbations des Docteurs pleines d'éloges. Et tout le monde jugeoit, que rien n'étoit plus propre pour affermir les nouveaux convertis, & leur donner une grande vénération pour nos myſteres; outre qu'en beaucoup d'endroits leurs erreurs y ſont réfutées, & la foi de l'Egliſe miſe hors d'atteinte de leurs objections d'une maniere fort lumineuſe. J'avois donc beaucoup de joie de ce qu'on nous aſſuroit, que cette ſuppreſſion ſi injuſte ne venoit point de la part de M. le Nonce. Mais dans l'appréhenſion, que ce qu'on nous avoit mandé ne fût pas bien certain; j'écrivis à Madame de Fontpertuis, en la priant de s'en informer; & voici la réponſe qu'elle me fait. *J'ai toujours oublié de vous mander qu'on a vu M. le Nonce touchant l'Année Chrétienne, & que c'eſt Madame Chevalier, niece de feu M. l'Abbé de Bourzeis, qui le connoit très-particuliérement, & que j'en avois priée. Il lui avoua bien ſincérement qu'il en avoit été l'occaſion, & ſe tira de cela aſſez mal, & d'une certaine maniere, qui marquoit aſſez qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là.*

Je vous avoue que cela m'a percé le cœur. Eſt-ce donc que les Miniſtres du S. S. en ſeront logés-là, auſſi bien que ceux des Puiſſances temporelles, qu'ils mettront leur honneur à ne jamais reculer, quelque injuſte que puiſſe être ce qu'ils auront une fois entrepris? Et après cela, on s'étonnera que le Roi demeure ferme à ſoutenir ſes Arrêts, tant pour l'extenſion de la Régale, que pour la ſuppreſſion de l'Inſtitut de l'Enfance. Eſt-ce que l'injuſtice de ces Arrêts eſt plus groſſiere & plus palpable, que celle de la demande de la ſuppreſſion de l'Année chrétienne? Il ſeroit difficile de le perſuader à toutes les perſonnes équitables: car tout le monde convient, que ce livre ne contient rien que de très-bon; & il eſt de notoriété publique, que la ſuppreſſion qu'on en a faite, a cauſé un horrible ſcandale, & aux anciens Catholiques, & aux nouveaux convertis, qui en avoient été également édifiés. Or quelle néceſſité y avoit-il de cauſer un tel ſcandale, & qui peut faire beaucoup de tort à des perſonnes, non encore affermies dans la Religion Catholique? C'eſt, dit-on, qu'il n'eſt pas à propos que la Meſſe ſoit en langue vulgaire. Il y a eu de

bonnes raiſons pour ne la pas dire en langue vulgaire, en quittant la langue latine; mais il eſt très-raiſonnable que le peuple ait des livres, qui lui faſſent entendre ce qu'on y dit en latin: & de plus, quand on ſeroit d'un autre ſentiment, ce ſeroit tenter l'impoſſible, que de le vouloir empêcher en France; & la ſuppreſſion de l'Année chrétienne n'y ſerviroit de rien, puiſqu'elle eſt toute pleine d'autres livres, où les Meſſes ſont en françois, dont on ne penſe pas ſeulement à empêcher le débit. Bien loin de cela, le Roi a une Imprimerie à Verſailles, où il a fait imprimer une infinité d'Heures Catholiques, pour donner aux nouveaux convertis, & il a fait mettre dans toutes l'Ordinaire de la Meſſe, qui comprend le Canon, qui eſt la ſeule choſe que quelques-uns s'imaginent devoir être cachée au peuple, quoique ſans raiſon. Mais on ne peut avoir la moindre raiſon de douter, que tout le reſte ne puiſſe être mis entre les mains du peuple. On y a toujours mis les Epitres, les Evangiles, & les trois oraiſons, qui peuvent être propres à chaque Meſſe. Il ne reſte plus que l'Introïte, le Graduel, l'Offerte, & la Communion, qui ne ſont pour l'ordinaire que quelques verſets de Pſeaume, ou quelques paroles de l'Ecriture, qu'on n'a jamais cru qui duſſent être cachées aux laïques. M. le Nonce a pu ignorer toutes ces choſes, quand il a demandé qu'on ſupprimât l'Année chrétienne; mais préſentement il les ſait, & il peut voir, que de ce qu'on lui a ſi facilement accordé ce qu'il demandoit, n'a point été pour empêcher qu'on ne vît la Meſſe en françois, (car bien loin de le vouloir, ils faiſoient tout le contraire;) mais parce que le P. de la Chaiſe a été ravi d'avoir cette occaſion de ſatisfaire ſa malignité, en étouffant un livre, qui faiſoit beaucoup d'honneur à des perſonnes qu'il hait mortellement; M. Le Tourneux, qu'on ſavoit en être l'Auteur, paſſant dans le monde pour un des plus grands amis de M. Arnauld, & de P. R. Et c'eſt par le même eſprit que les Apologies pour les Catholiques de M. Arnauld, qui pourroient être ſi utiles pour la converſion des hérétiques, & pour la confirmation des nouveaux Catholiques, demeurent ſupprimées depuis tant de tems, & que le P. de la Chaiſe oſa demander au Roi, qu'il empêchât la publication du livre de M. Nicole, intitulé: *Les prétendus Réformés convaincus de ſchiſme*; ce qui ſeroit aſſurément arrivé, ſi M. de Paris ne ſe fût point trouvé engagé à le ſoutenir, parce que c'étoit lui qui avoit engagé M. Nicole à l'écrire. N'eſt-ce pas une choſe bien rude, que M. le Nonce ayant été cauſe, ſans y penſer, d'un ſi grand mal, il ne veuille rien faire pour le réparer, & qu'ayant été l'occaſion qu'un ſi excellent livre a été étouffé par les ennemis de tout bien, il n'appréhende point que Dieu ne lui redemande compte de tout le fruit qu'il auroit fait, ſi on l'avoit laiſſé entre les mains des fideles? Mais c'eſt, comme j'ai déja dit, le malheur des

grands

grands de ne vouloir jamais avouer qu'ils ont eu tort. Et ainſi tous les maux qu'ils font de part & d'autre, deviennent irrémédiables; l'extenſion de la Régale, la deſtruction de la Congrégation de l'Enfance, la ſuppreſſion de l'Année chrétienne. On ne ſe met en peine ni de la juſtice, ni du bien des ames. Chacun ſe fait un point d'honneur, de ne point démordre de ſes préjugés.

LETTRE DCVIII.

Au même. *Sur le droit de Régale, l'Année Chrétienne, & l'exil de pluſieurs gens de bien.*

J'Ai lu tout le livre de *Cauſa Regaliæ*. J'en ſuis très-content. Mais l'Auteur qu'il réfute *, me fait grand pitié. Car c'eſt un exemple déplorable de ce que peut l'eſprit de flatterie, pour renverſer le jugement & le bon ſens dans les perſonnes mêmes qui ont d'ailleurs du mérite. C'eſt un avantage d'avoir dans ce livre tout ce qui a pu être dit pour & contre la Régale. Il me ſemble qu'il y auroit eu de belles choſes à dire pour montrer l'Illuſion qu'on a fait aux Rois, en leur faiſant croire qu'il leur étoit plus avantageux de donner *pleno jure* les bénéfices vacans en Régale. Pour peu qu'ils euſſent de religion, ils connoîtroient aiſément que c'eſt tout le contraire. Car étant impoſſible qu'ils ne ſoient ſouvent trompés en les donnant à des indignes, ce ſeroit une décharge pour leur conſcience, que ces indignes puſſent être refuſés par les Chapitres, en quoi ils ne perdroient rien de leur droit, parce qu'ils en pourroient nommer un autre. Voilà ce que les Evêques de l'Aſſemblée auroient dû repréſenter au Roi à l'égard généralement de tous ces bénéfices, & non-ſeulement à l'égard de quelques-uns, auxquels il auroit dû renoncer abſolument. Mais cependant que deviendra tout cela, & juſques à quand durera le trouble qui eſt maintenant dans une grande partie des Evêchés de France? Je n'ai appris que depuis peu comment tout cela ſe fait. Par exemple, l'Archevêque de Sens étant mort, le Roi a nommé à Sens l'Evêque de Poitiers, & à Poitiers l'Evêque de Treguier, & à Treguier un Abbé. Cet Abbé va conduire l'Evêché de Treguier comme grand Vicaire de l'Evêque de Treguier, qui va à Poitiers, où il eſt nommé comme Grand Vicaire de l'Evêque de Poitiers nommé à Sens, & ce dernier eſt à Sens, le Chapitre étant obligé, par ordre de la Cour, bon-gré mal-gré qu'il en ait, de le prendre pour ſon Grand Vicaire. Ne pourroit-on point trouver quelque accommodement pour faire ceſſer un ſi grand ſcandale?

La 356. du T. V. 11. *Mars.* 1687. (a)

* Le Pere Alexandre.

(a) [Datée par erreur de l'an 1586. dans la premiere Edition.]

Je lis tous les jours dans l'Année chrétienne les explications de l'Epître & de l'Evangile, & j'en ſuis ſi touché, que ce m'eſt un renouvellement de douleur, en conſidérant le mal qu'on fait à l'Egliſe, par la ſuppreſſion d'un livre ſi édifiant, Eſt-il donc poſſible que cela ſoit ſans remede? M. le Cardinal Le Camus n'auroit-il point vu ces livres; & s'il les a vus, n'étant pas poſſible qu'il ne les eſtime, ne pourroit-il point s'entremettre pour faire en ſorte, & auprès du Pape & auprès du Roi, qu'on n'empêche plus qu'ils ne ſe débitent?

Ce. 12.

Je viens de lire l'explication de l'Evangile de l'aveugle né. Elle eſt tout-à-fait belle: mais la priere que l'Auteur fait toujours à la fin de chaque explication, auſſi bien qu'à la fin de la vie de chaque Saint, eſt ſi pleine d'onction & de lumiere, que je me ſuis réſolu de vous l'envoyer, afin que vous ayiez un échantillon de ce que l'on fait perdre aux fideles, en leur ôtant ce livre d'entre les mains.

Ce. 14.

Nous avons reçu une lettre de Paris, dont on vous envoye un extrait, qui fait voir avec quelle facilité on proſcrit & on bannit les gens ſur des ſoupçons de Janſéniſme. N'a-t-on pas ſujet de prier Dieu qu'il inſpire aux Puiſſances de l'Egliſe de remédier à un ſi grand mal, & qui fait commettre une infinité de péchés? Car s'imagine-t-on que ce n'eſt pas un péché de tourmenter des gens de bien & de les exclure des dignités eccléſiaſtiques ſur des ſoupçons mal fondés? Et c'eſt où on en eſt en Eſpagne par des ordres généraux, que la faction des Jéſuites fait envoyer en ces pays-ci de tems en tems, de ne ſouffrir point qu'on mette dans les bénéfices ou dans les chaires de Théologie ceux qui ſont ſuſpects de Janſéniſme, par où enſuite il eſt aiſé aux Jéſuites, qui gouvernent le Préſident du Conſeil privé, d'en faire exclure les plus gens de bien. On eſt touché de quelques maux particuliers que cela produit, comme eſt la deſtruction de l'Enfance; mais on ne veut pas comprendre que ce n'eſt rien faire ſi on ne met la coignée à la racine.

LETTRE DCIX.

Au même. *Sur l'affaire du Vicariat de Hollande, le ſilence du Cardinal Sluſe, les filles de l'Enfance de Vaiſon; un don de M. le Tourneux à P. R. l'exil de trois Docteurs de Caen, celui de M. Gilbert de Douay, & l'extrait d'une lettre du P. Jobert.*

NOus avons reçu tout à la fois vos deux lettres du 22. Février & du 1. Mars. La premiere nous donnoit bonne eſpérance de l'affaire du Vicariat; mais la derniere nous apprend qu'on y a fait une nouvelle accroche. (a) Ce qui fait craindre que cela ne dure encore long-tems. La 357. du T. V. 21. *Mars.* 1687.

Je n'ai jamais eu aucune attache aux pointilles du point d'honneur: je me contente du ſolide; & ainſi étant, ce me ſemble, fort aſſuré de l'affection du Cardinal Sluſe, je n'ai point du tout trouvé mauvais qu'il ne m'ait point fait de réponſe.

Je ſuis ravi de ce que vous me mandez que M. l'Evêque de Vaiſon eſt ſatisfait des filles de l'Enfance qui ſont dans ſon dioceſe, au delà de tout ce qu'on en peut dire; qu'elles y édifient tout le monde par leur conduite & y ſont de très-grands fruits.

M. Le Tourneux faiſoit imprimer ſes livres à ſes dépens; & ainſi comme ils ſe vendoient fort bien, de là eſt venue la ſomme de 4000. livres, qu'il a laiſſée à P. R.; mais je ne ſais ſi ce n'eſt point à quelque charge. Ce qui eſt certain, eſt qu'il faiſoit peu de dépenſe & beaucoup d'aumônes durant ſa vie.

Les trois Curés exilés ne ſont pas de Rouen, comme il eſt dans votre lettre, mais de Caen. Ce bon ordre, qu'ils troubloient dans la Faculté, eſt que l'un d'eux avoit approuvé le livre d'un Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, qui parloit de l'infaillibilité de l'Egliſe ſelon la doctrine des IV. Articles, ne la reconnoiſſant que dans l'Egliſe univerſelle, & dans le Concile général qui la repréſente, & non dans le Pape. Les Moliniſtes, qui dominent dans cette Faculté de Caën, ont cenſuré ce livre, par cette belle raiſon, que c'étoit rétablir le Janſéniſme, en révoquant en doute la condamnation des cinq Propoſitions. Il faut que ces Curés ou quelqu'un d'eux, n'ait pas voulu ſouſcrire cette cenſure; & c'en ſera aſſez pour avoir fait croire au Roi qu'ils troubloient le bon ordre de cette Faculté.

(a) [Lorſque le Pape étoit ſur le point de confirmer l'élection de M. van Heuſſen, quelques Réguliers, Le P. van Hek à la tête, déférerent au St. Office le petit Traité des indulgences, que M. van Heuſſen avoit donné au public en 1682, en Flamand.]

On voit par là avec combien de brouilleries les affaires de l'Egliſe ſe conduiſent en France. Ce qui vient de ſe paſſer à Douai, en eſt encore une preuve. Vous ſavez que le Roi a voulu qu'on y enſeignât les IV. Articles; que l'Univerſité s'en eſt voulu excuſer; que le Roi n'a point reçu leurs excuſes, & qu'on a cherché quelqu'un qui les pût enſeigner, pour lui donner la premiere chaire. M. de Tournai y a engagé un nommé M. Gilbert. Je ne ſais pas s'il s'en eſt bien ou mal acquitté. Mais comme ce n'eſt pas cela ſeul qu'il doit enſeigner, il a donné cette année un Traité de la grace, qui a été, autant qu'on en peut juger, conforme aux cenſures de Douai & de Louvain. Les Jéſuites de Douai ont pris cela pour un établiſſement du Janſéniſme. Ils ont envoyé à la Cour une copie de ce qu'il avoit dicté. On l'a fait voir à des Docteurs, tels que M. de Paris les a voulu choiſir, qui apparemment ont été de l'avis des Jéſuites. Et ſur cela on a expédié une Lettre de Cachet, qui lui devoit être donnée aujourd'hui par M. l'Intendant (qui eſt M. de Bagnols) par laquelle on le chaſſe de Douai. Y eut-il jamais de conduite plus irréguliere & plus bizarre? Les Jéſuites ne manqueront pas de s'en prévaloir, en faiſant remarquer à Rome que ce ſont les Janſéniſtes qui ſoutiennent les IV. Articles: mais qu'eux (les Jéſuites) ont eu l'adreſſe de ſe ſervir du prétexte du Janſéniſme pour les empêcher de les enſeigner.

Peut-être que le Prince vous aura envoyé la copie de la même lettre du P. Jobert, que j'en reçus hier. Mais à tout hazard je vous en envoyerai cet article.

„ Nous avons ici M. Arnauld, depuis ſept ou huit mois ou plus. Il y „ eſt tellement caché, que cependant tous ſes amis le voient, & perſonne „ ne ſonge à l'inquiéter. Il a fait paroître depuis peu un petit livre de la „ Congrégation *de Auxiliis*, pour avoir occaſion de débiter de nouveau „ ce qu'il a toujours tâché de perſuader, que l'opinion de Janſénius ſur la „ grace n'eſt rien autre choſe que celle des Thomiſtes. Mais ce qui eſt „ merveilleux, c'eſt que pas un Tomiſte ne l'avoue. Pour moi je ſouhaite- „ rois de tout mon cœur qu'il voulût entrer dans l'opinion des Tomiſtes, „ & je lui ouvrirois volontiers cette porte, *afin de le réunir à l'Egliſe*. Mais „ c'eſt ce qu'il ne fera jamais, étant plus aheurté qu'il n'a jamais été à débi- „ ter les cinq Propoſitions que l'Egliſe a condamnées, & à les faire débiter „ par ſes bons amis, ſur-tout aux Pays-Bas. Il y a actuellement de groſſes „ plaintes de l'Univerſité de Douai ſur ce chapitre: Dieu lui faſſe miſéri- „ corde.

Je ne vous fais point de commentaire ſur les impertinences de cet Extrait. Vous les voyez aſſez. Je ſuis tout à vous.

LETTRE DCX.

A une perſonne de PORT-ROYAL. *Sur un livre de l'Abbé de la Trappe.*

J'Acheve de lire ce livre de M. l'Abbé de la Trappe de la *ſainteté de l'état monaſtique.* Le ſtyle en eſt beau, agréable, élevé. Il parle parfaitement bien des vertus des Moines, & les met toutes dans un jour admirable. Il y a néanmoins des endroits, comme par exemple dans le Traité des humiliations, où il paroit s'être un peu abandonné à ſon zéle, en faiſant trop conſiſter l'eſſentiel en ce qui ne paroit pas être tout-à-fait ſi néceſſaire, ni ſi généralement. Peut-être auſſi ne recommande t'-il pas aſſez la voie de l'amour & de la confiance, & la méditation des objets qui y conduiſent. Mais, quand ces défauts ſeroient dans ce livre, ils feroient bien voir que c'eſt le livre d'un homme, mais ils n'empêcheroient pas que ce livre ne ſoit excellent & très-utile. 1687.

LETTRE DCXI.

A M. DU VAUCEL. *Sur une ordonnance &c. un accident arrivé à M. l'Evêque d'Angers; un mémoire ſur la doctrine des Quiétiſtes; une lettre de M. d'Ambrun touchant les Jéſuites; un ſervice rendu par ces Peres au Miniſtre Claude; le ſentiment de M. de Marca ſur l'infaillibilité du Pape; le jugement d'un Dominicain ſur le Phantôme du Janſéniſme, & le déplacement du Crucifix de N. D. fait par le P. Meneſtrier.*

J'Ai reçu votre lettre du 8. Je vous ai déja mandé que la penſée qu'on a que l'Ordonnance a été envoyée toute faite de Paris, n'étant qu'un ſoupçon, dont on n'a que des conjectures, & non aucune preuve poſitive, il ne falloit point s'y arrêter; mais qu'on avoit droit de ſuppoſer, comme il eſt dans les mémoires, qu'elle a été dreſſée par le P. Rogues. Et ainſi je vous prie de ne rien changer aux deux dialogues. La 358. du T. V. 27. Mars. 1687.

Ce que je vous ai mandé de M. d'Angers ne s'eſt pas tout-à-fait paſſé comme on me l'avoit écrit d'abord. Il n'étoit pas à pied, mais dans ſon carroſſe. Voici comme on me l'a conté depuis; & ceci eſt très-ſur.

" Deux malheureux ſoldats pleins de vin, prirent querelle dans la rue
" contre quelqu'un. M. d'Angers étoit dans ſon carroſſe. Il voulut les
" arrêter & mettre la paix. Mais ces miſérables tirerent leur épée, & per-

„ cerent le carroſſe de part en part. Dieu arrêta leurs coups, & les perſon-
„ nes qui étoient dedans n'ont point été bleſſées, dont on ne peut trop
„ le bénir. Ces malheureux furent arrêtés & mis dans une baſſe foſſe. Le
„ Prélat, toujours rempli de miſéricorde, a tant ſollicité leur grace qu'on la
„ lui a accordée. Nous apprenons tous les jours des choſes merveilleuſes de
„ ſa ſainteté ".

L'Archevêque de Malines a reçu de Rome un mémoire, qui contient cinq propoſitions priſes des livres des Quiétiſtes. Mais je m'étonne que la plus méchante n'y ſoit pas, qui eſt celle *des péchés d'actions commis par opération diabolique &c.* Les livres du P. Guilloré Jéſuite de Paris ne ſont-ils point à Rome ? M. Nicole en fait un extrait où il y a d'horribles choſes. Je tâcherai de l'avoir pour vous l'envoyer.

Il court dans Paris une lettre (*a*) de M. l'Archevêque d'Ambrun moderne (car ce n'eſt pas Ambrun Mets) à M. l'Archevêque de Paris, dont on nous a envoyé une copie. Il eſt difficile qu'elle ne ſoit imprimée, étant ſans doute que ſi quelque Libraire la peut attraper, il la donnera au public; mais ſi elle ne l'eſt point dans quelque tems, nous vous en envoierons une copie. C'eſt une plainte des Jéſuites, de leurs calomnies, & de leur méchante conduite, appuyée ſur des faits inconteſtables. Il y a long tems qu'on n'a rien fait de ſi fort contre eux. En voici un endroit, que je mettrai ici par avance.

" Dans le tems que je diſois ceci (ce ſont les propres tĕrmes de
„ l'Archevêque) les trois Curés d'Ambrun, qui ſont d'un mérite ſingu-
„ lier, me ſont venu trouver pour me rendre compte, ſelon leur cou-
„ tume, de l'état de leurs paroiſſes. Comme nous étions ſur le chapitre
„ de quelques femmes & filles qui ſe gouvernent avec ſcandale, ils m'ont
„ déclaré qu'une certaine femme mariée, convaincue d'avoir eu deux
„ enfans d'un de mes Chanoines, qui eſt mort depuis peu dans le Sé-
„ minaire d'Aix, où il a été rélégué par une ſentence rendue en mon
„ Officialité, ſur une Requête préſentée par le mari, a communié tous
„ les huit jours chez les Peres Jéſuites, pendant que, malgré ſon mari
„ & au ſcandale de tout le Dioceſe, elle demeuroit chez ce Chanoine;
„ & qu'enſuite des plaintes qu'ils en ont portées aux PP. Jéſuites, ils
„ n'en ont reçu autre réponſe, ſi ce n'eſt qu'elle promettoit toujours
„ de ſe corriger. "

Voici ce qu'on me manda hier de Hollande, & qu'on m'aſſure être très-certain.

" Le Miniſtre Claude a déclaré quelque tems avant que de mourir à
„ M.... qu'il avoit bien de l'obligation aux PP. Jéſuites, qui l'avoient

(*a*) On l'a imprimée dans la *Théologie morale des Jéſuites &c.*

„ averti à tems de ſe retirer en Hollande, ayant la permiſſion de ſortir
„ de France, & qui l'avoient aſſuré que s'il y reſtoit encore quelques
„ jours, il ne manqueroit pas d'être arrêté par ordre du Roi : & que
„ ces bons PP. lui avoient rendu ce ſervice en conſidération de ce qu'il
„ avoit écrit contre M. Arnauld, & afin qu'il pût encore écrire forte-
„ ment contre lui, qui étant en Hollande avoit beſoin d'un bon Anta-
„ goniſte. "

On nomme la perſonne à qui M. Claude a dit cela ; mais c'eſt à condition que nous ne la nommerons pas.

S'il paroît un mémoire ſous le nom de M. de Marca pour défendre les Theſes du College de Clermont, touchant l'infaillibilité du Pape, ce doit être une piece ſuppoſée par ces Peres. Car il eſt certain qu'il n'en parut aucune en ce tems-là. On fit contre cette Theſe un Ecrit intitulé : *La nouvelle héréſie des Jéſuites*, dans lequel on s'attachoit uniquement à l'infaillibilité qu'ils attribuoient au Pape *touchant les faits.* Le P. Annat y fit une réponſe latine, qu'il a intitulé *Expoſitio Theſeos*, où il tâchoit de ſauver ſes confreres par la chicane de M. de Marca, que le fait de Janſénius faiſoit partie de la foi. On réfuta de nouveau ce dernier Ecrit ſi fortement, que tous les Evêques furent perſuadés que la doctrine que les Jéſuites avoient avancée dans cette Theſe, renverſoit le fondement de la foi, qui eſt la révélation de Dieu. M. de Marca ne fit rien contre tout cela, & croyoit n'en avoir pas beſoin, parce qu'il avoit prétendu dans ſa *Relation*, que le fait de Janſénius appartenoit *ad partem dogmatis* ; & il ne pouvoit pas ſoutenir que l'Egliſe fût infaillible dans la déciſion des faits, puiſqu'il avoit expreſſément enſeigné le contraire dans une Diſſertation ſur une approbation du V. Concile faite par Vigile, dont il donnoit au public le manuſcrit grec, qu'il diſoit avoir trouvé je ne ſais où. Tout cela eſt plus que ſuffiſant pour faire voir que s'il paroît un mémoire pour la Theſe des Jéſuites ſous le nom de M. de Marca, ce doit être une inſigne friponnerie ; d'autant plus qu'il y eſt parlé, à ce que vous dites, de l'infaillibilité du Pape dans les matieres de la foi, dont il ne s'agiſſoit point dans ce qu'on avoit appellé *la nouvelle héréſie des Jéſuites*, mais ſeulement de celle que cette Theſe attribuoit au Pape touchant les faits. Mais voici de plus ce qui eſt certain, quoique moins connu. C'eſt que dans ce même tems M. Le Tellier voulut ſavoir de M. de Marca, ce qu'il croyoit de l'infaillibilité du Pape touchant la foi. Il le lui déclara par un écrit, dont nous avons eu une copie : mais j'ai peur qu'elle ait été perdue dans nos délogemens (*a*). Et il y dit net, qu'il ne croit point que le Pape ſoit infaillible

(*a*) [M. Hermant rapporte dans ſes Mémoires les trente-quatre titres des ſommaires de l'écriture de M. de Marca. Livre XXVIII. Chapitre XVI.]

dans les queſtions de foi : mais il prie ce Miniſtre de ne point communiquer cet écrit, parce qu'il lui feroit des affaires à Rome. Rien n'eſt plus vrai ; car j'ai lu moi-même cet écrit en ce tems-là. J'avois oublié de vous faire remarquer que les dix-neuf Evêques, dans leur lettre au Pape Clément IX., parlent de cette opinion des Jéſuites de l'infaillibilité du Pape dans les faits, comme d'une erreur monſtrueuſe, & qu'ils n'ont ſur cela été déſavoués par aucun autre Evêque, ni aucun Docteur de quelque conſidération.

Voici encore ce qu'a écrit un ſavant Dominicain de ces pays-ci, à qui un de ſes amis avoit envoyé le Phantôme. " Je trouve le Phantôme du Janſéniſ-„ me d'une force admirable..... Toutes les preuves qu'il a apportées tou-„ chant la faillibilité des Conciles dans les queſtions de fait, ſont invinci-„ bles. Elles ne ſeroient pas pourtant peu fortifiées, ſi l'Auteur les eût „ appuyées de l'autorité de S. Thomas, qui dit en ces propres termes ; „ *Quodlib. 9. art. ultimo : in his quæ ad particularia facta pertinent Eccle-„ ſiæ judicium errare poteſt.* " Je ſuis tout à vous.

Dans l'appareil funebre de feu M. le Prince, dreſſé par le P. Meneſtrier, ce Jéſuite avoit fait ôter le grand Crucifix qui eſt au jubé de Notre Dame pour y mettre une pyramide, aux deux côtés de laquelle il y avoit un *Mars* & une *Pallas*. On a trouvé un matin écrit en groſſes lettres au deſſous de Mars : TULERUNT DOMINUM MEUM : & au deſſous de la Pallas : ET NESCIO UBI POSUERUNT EUM.

LETTRE DCXII.

AU MÊME. *Sur la facilité avec laquelle M. l'Evêque de Vaiſon avoit abandonné la protection des filles de l'Enfance.*

La 359. du T. V. [1687.] AYant été purgé ces deux jours-ci par précaution, & le devant être encore demain, je ne vous écrirai qu'un mot ſur la nouvelle de Vaiſon, qui m'a extrêmement affligé. J'ai tant de reſpect pour ce bon Evêque, que je n'oſe pas trouver à redire à ſa conduite. Souffrez néanmoins que je vous diſe, qu'il me ſemble qu'il a bien facilement abandonné la protection de ces pauvres filles. Ne pouvoit il pas répondre à cet Intendant venu en poſte ; que n'ayant reçu ces filles dans ſon Dioceſe qu'avec l'agrément de S. S. il ne pouvoit rien faire à leur égard, qu'après l'avoir conſultée, & avoir reçu ſes ordres : que c'étoit une coutume reçue parmi tous les Princes ; & ſur-tout parmi les Princes Chrétiens, que les ſujets des uns ſe retirant ſur les terres des autres, y avoient droit d'azile, & qu'il n'y avoit que les criminels inſignes que l'on rendoit aux Princes chez qui les crimes avoient été commis, quand ils les redemandoient ;

doient; mais qu'on n'avoit point accoutumé d'en uſer de même envers les perſonnes qui étoient tombées, par leur mauvaiſe fortune plutôt que par aucun crime, dans la diſgrace de leur Souverain; qu'il y avoit bien plus de raiſon de laiſſer jouir de ce droit de retraite de pauvres filles, qui n'avoient cherché autre choſe en ſe retirant, qu'un lieu où elles puſſent accomplir ce qu'elles ont promis à Dieu.

Il y auroit eu beaucoup de choſes ſemblables à dire, qui euſſent ruiné la fauſſeté de cette maxime; qu'étant ſujettes du Roi on ne peut les retenir contre le gré de S. M. Car le Roi fait bien, au contraire, que quand des ſujets d'Eſpagne ſe retirent ſur ſes terres, il lui eſt très-permis de les retenir contre le gré du Roi d'Eſpagne; mais que c'eſt le Roi d'Eſpagne qui ne les peut pas retirer ſans le gré du Roi; & qu'on ne trouveroit pas bon que le Roi d'Eſpagne les redemandât, à moins qu'ils n'euſſent commis quelque crime bien horrible. C'eſt donc aſſurément une grande inſulte que l'on fait au Pape, que de vouloir, de haute lutte, que ces filles ſortent des Etats de ſa Sainteté; & ce qui rend cette prétention plus indigne, eſt que c'eſt dans le même tems que l'on veut que le Pape ne puiſſe pas punir les plus ſcélérats dans Rome même, lorqu'ils ſe ſont retirés dans tout un quartier de la maiſon de ſon Ambaſſadeur. Mais il ne s'en faut pas prendre au Roi. Il n'a fait que ſuivre les impreſſions de ſon Confeſſeur. C'eſt la continuation de l'injure que le P. de la Chaiſe a faite à S. S. en faiſant ſupprimer, par la ſeule autorité ſéculiere, un Inſtitut de Vierges conſacrées à J. C. confirmé par le S. S. Il n'a pu ſouffrir que ſon entrepriſe fût imparfaite, & que ces filles, l'objet de ſa haine, euſſent trouvé de la protection dans la bonté paternelle du ſouverain Pontife. C'eſt là même qu'il les eſt allé pourſuivre, afin de leur faire ſentir qu'il n'y a point de lieu ſur la terre, où puiſſe ſubſiſter une Congrégation que la Société a entrepris d'exterminer.

Je n'ai le loiſir que d'ajouter encore un mot, qui eſt que ſi des raiſons que je ne pénétre pas ont obligé M. l'Evêque de Vaiſon de déférer à cet ordre de l'Intendant, il devoit au moins, ce me ſemble, écrire au Roi, par le canal de M. le Cardinal Nonce, pour lui rendre témoignage de la vertu qu'il a trouvée dans ces filles &c. Je ſuis tout à vous.

LETTRE DCXIII.

AU MÊME. *Sur la* Défenſe *des filles de l'Enfance*; *la vie mondaine de quelques Evêques*; *un nouveau livre du P. Mallebranche*; *un écrit ſur le Quiétiſme intitulé* Breves Conſiderationes; *& l'impénitence de quelques perſonnes.*

La 360. du T. V. 10. *Avril.* 1687.

VOtre lettre du 22. nous fait bien eſpérer du Vicariat. L'Internonce dit que c'eſt une affaire faite.

Pour les filles de l'Enfance, je crois que c'eſt aſſez que leur défenſe ſoit imprimée par l'autorité du Pape, & que ce ſoit par ſon ordre qu'elle ſe diſtribue. Il ſe faut contenter de cela, & ne plus parler de rien, non pas même à M. Caſoni. Si j'avois eu plutôt la lettre au Roi, j'en aurois mis un extrait qui me paroît fort beau. J'en aurois fait le XIII. Article de la ſixieme Partie. Je vous marquerai comme on le pourroit mettre, ſi la choſe étoit encore en ſon entier. Je ſuppoſe qu'on n'imprimera rien avant qu'on ait eu les dernieres additions, qui contiennent les lettres de ces filles au Pape, avec quelques changemens que j'ai faits à la derniere, qui me paroiſſent importans, comme je vous l'ai marqué dans une lettre précédente.

Ce qu'on vous a mandé de la grande chere & du grand jeu des Evêques de Languedoc eſt bien ſcandaleux. Mais ce ne ſeront pas ces Prélats-là que les Jéſuites calomnieront pour les mettre mal à la Cour. Ce ſeront ceux qui reſſembleront à M. l'Evêque de S. Pons & à M. l'Archevêque d'Ambrun, dont je vous ai envoyé la lettre par le dernier ordinaire.

Il y a un nouveau livre du P. Mallebranche. Il met l'efficace de la grace en ce qu'elle ébranle la volonté, la laiſſant enſuite conſentir ou ne pas conſentir, ſelon qu'il lui plaît.

J'ai lu avec grand plaiſir les *Breves Conſiderationes* (*a*). Je les ai trouvées très-judicieuſes & très-ſolides. Mais nous croyons tous qu'il y manque une petite Préface hiſtorique, où vous marquiez comment cette nouvelle Théologie commençoit à ſe répandre; ce qu'on a fait pour l'arrêter, & recommander par occaſion les livres qui peuvent ſervir à en faire voir l'abus. Sur quoi vous pourriez dire que Malavalle étoit un des diſciples de Deſmarets, qu'on peut dire avoir été le premier Auteur en ce tems-ci de cette fauſſe ſpiritualité; mais qu'elle a été ſi bien réfutée dans les lettres écrites contre ce fanatique, ſous le nom de lettres Viſionnaires, qu'on n'en a plus entendu parler à Paris; & qu'outre cela tous les faux principes des Quiétiſtes

(*a*) C'eſt un écrit de M. du Vaucel ſur le Quiétiſme, que l'on examinoit alors à Rome.

ſont renverſés dans le Traité de l'Oraiſon. Je ſuppoſe que ce que je dis de Deſmarets ſoit vrai ; c'eſt-à-dire qu'il eût liaiſon avec Malavalle. Car vous nous avez dit, ce me ſemble, que Malavalle avoit écrit avant Molinos, & Molinos avant Petrucci.

Il ſeroit bon auſſi de dire un mot du *Chrétien Intérieur* de M. de Bernieres, le grand Docteur des Fanatiques de Caen ; & des livres du P. Guilloré. Il me ſemble auſſi qu'il faudroit remarquer, dans cette Préface, qu'il eſt aiſé d'être trompé par ces ſortes de livres quand on ne les approfondit pas, & qu'on les lit en paſſant, parce qu'ils ont toujours un air de piété qui les fait recevoir, & eſtimer d'abord par les perſonnes pieuſes.

La ſeule choſe que j'ai trouvé à retrancher dans les *Breves Conſiderationes*, eſt ce que vous dites dans la vingt-ſeptieme contre les Auteurs myſtiques. Car je ne ſais, ſi ceux qui ont parlé ſi durement contr'eux, n'ont point excédé. Et ce qu'en dit Bellarmin dans ſon livre *de Scriptoribus Eccleſiaſticis*, me ſemble aſſez judicieux, qui eſt, que ceux qui les ont condamnés, ne les ont pas bien entendus ; d'où il eſt arrivé que s'ils ont trouvé des perſonnes de piété qui les ont cenſurés, ils en ont trouvé d'autres non moins pieuſes qui les ont défendus ; dont il aporte pour exemple Rusbroch, que Gerſon a condamné, & que Denis le Chartreux a défendu. Je n'ai pas ici le livre de Bellarmin. Voyez-le ſur Taulere & ſur Rusbroch. Et prenez garde s'il ne ſeroit point bon de dire ſeulement, que ce que d'habiles gens & fort pieux ont dit contre les Myſtiques, prouve au moins qu'ils s'expliquent obſcurément, & qu'il eſt aiſé de les mal entendre, & de tomber dans l'erreur en prenant mal ce qu'ils ont dit.

Les Gazettes qui avoient dit que M. l'Archevêque de Toulouſe étoit fort malade, ont dit depuis qu'il ſe portoit mieux. C'eſt pourquoi s'il a eu des remords, il n'y a pas lieu de s'attendre qu'ils produiſent rien. Ce ſeroit le premier des Evêques & des Théologiens de ce tems, qui auroit réparé, par une pénitence publique, des excès publics contre la juſtice & la charité. Y a-t-il aucun de tous ceux qui ont débité les plus horribles calomnies, Frilleau, Meynier, Biſacier, qui ne ſoit mort ſans en faire aucune ſatisfaction ?

LETTRE DCXIV.

Au même. Sur l'affaire du Vicariat de Hollande, les filles de l'Enfance, & l'Année Chrétienne.

La 162. du T. V 17. *Avril* 1687.

VOtre lettre du Samedi ſaint, nous donne toujours bonne eſpérance pour le Vicariat. Mais ſe pourroit-il faire, qu'on s'arrêtât aux remontrances mandiées de ces quatre Envoyés, qui repréſentent au Pape de ne point faire de Vicaire Apoſtolique qui ſoit Janſéniſte? Ne voit-on pas bien que cela vient de la même boutique, où s'eſt formée cette même accuſation de Janſéniſme, pour exterminer les Filles de l'Enfance, pour décrier les Vicaires Apoſtoliques des Indes Orientales, pour décrier autrefois M. l'Evêque de Grenoble, M. d'Alet, M. de Pamiers & les meilleurs Prélats de l'Egliſe? Cela ne peut que faire connoître au Pape le mal que peut faire à l'Egliſe une Société, qui a tant d'intrigues dans le monde, qu'elle remue, quand il lui plaît, tous les Rois Catholiques, contre les plus gens de bien, qui ne lui ſont pas dévoués.

Je ne crois pas qu'il ſoit à propos de ſe mettre en peine de juſtifier les filles de l'enfance ſur le Janſéniſme, en diſant que, par leur ſexe & leur état, elles n'étoient pas capables d'entendre les queſtions de la grace, & la doctrine des cinq Propoſitions. On en a bien accuſé les Religieuſes de P. R., ſans s'arrêter à tout cela. Et en effet il ne faut pas avoir grand eſprit pour croire, par exemple, ce que les Jéſuites leur imputent, que J. C. n'eſt pas mort pour tous les hommes. Madame de Mondonville &. quelques-unes des plus ſpirituelles, n'auroient point été incapables d'entendre quelque choſe des matieres de la grace. Il eſt difficile de prouver des négatives, & il ne faut pas s'y engager ſans néceſſité. Il faut en rejeter la preuve ſur ceux qui accuſent. C'eſt de plus un argument qui paroît convaincant, qu'on n'enſeignoit aucune erreur dans cette maiſon, de ce que la fille, qui avoit ſauté les murailles, ne l'a oſé alléguer pour juſtifier ſa ſortie. Il me ſemble que l'on ſe doit contenter de cela.

Il eſt vrai que le Prologue eſt bien court; mais je doute qu'il ſoit néceſſaire de le faire plus long. Je me ſouviens, que, dans un Traité de Rhétorique, (qui a toujours été attribué à S. Auguſtin, mais que les Bénédictins veulent qui n'en ſoit pas,) il eſt dit, qu'il y a quatre genres de choſes, dont l'Orateur peut parler, εὐδοξα, παράδοξα, ἀμφίδοξα, ἄδοξα, c'eſt-à-dire, *favorable, non favorable; favorable à un égard, & peu favorable en l'autre*, abjet & ſordide. Sur quoi il eſt dit, qu'Hermogenes ne croyoit

pas qu'il fût beſoin d'aucun exorde, quand le ſujet dont on parloit étoit favorable. L'Auteur du Traité n'eſt pas de cet avis. Il dit qu'il vaut mieux ne point commencer ſans quelque exorde, mais qu'il en faut un qui ſoit court & plein de confiance. Et tel eſt, ce me ſemble, celui dont il s'agit. Il faut conſidérer de plus, que hors le Languedoc & la Provence, les filles de l'Enfance ſont peu connues. Il faut donc venir tout d'un coup à les faire connoître. Enfin c'eſt une très-bonne regle que celle d'Horace: *Non fumum ex fulgore, ſed ex fumo dare lucem*; c'eſt-à-dire, promettre moins, & donner plus qu'on ne s'étoit attendu.

Je m'étonne que vous ne m'ayiez rien dit de ce que je vous ai écrit le 28. Février, touchant le procès contre le P. Hazard.

On penſera à ce que vous mandez pour l'Année Chrétienne. On en écrira au Cardinal Le Camus. M. de Pont-Château doit être ici ſamedi; nous réſoudrons cela avec lui. Mais certainement, c'eſt un entêtement très-déraiſonnable, que de ne pas vouloir que le Canon ſoit en langue vulgaire. La meilleure maniere d'entendre la Meſſe étant de ſuivre ce que dit le Prêtre; des filles & des femmes très-pieuſes, le pourront-elles faire ſi le Canon n'eſt pas en langue qu'elles puiſſent entendre? Que contient de plus le Canon, que l'on doive cacher au peuple, & qui ne ſoit capable d'édifier ſa piété? C'eſt ſi peu cela qui a porté M. de Paris à prendre occaſion de la plainte de M. le Nonce, de ſupprimer l'Année chrétienne, qu'il trouvoit très-bon, avant cette plainte, que l'Ordinaire de la Meſſe, qui contient le Canon, fût dans toutes les Heures, que le Roi faiſoit lui-même imprimer à Verſailles, à l'uſage des nouveaux Convertis. Enfin ſi M. le Nonce ne trouvoit à redire à ce livre, que de ce que le Canon y étoit en françois, il auroit dû inſiſter à n'en faire ôter que le Canon; ce qui auroit été bien aiſé, puiſque cela n'étoit qu'au commencement de chaque Tome dans un cahier ſéparé, qu'on auroit pu aiſément retrancher du reſte. Je ſoutiens donc encore une fois, que jamais rien ne fut plus déraiſonnable que cette affaire, & que les Romains n'en voulant point démordre, ils ne doivent pas trouver étrange que le Roi les imite, & s'entête comme eux à ſoutenir ce qu'il a une fois entrepris, juſte ou injuſte.

LETTRE DCXV.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Au ſujet de deux écrits qu'il lui avoit envoyé ſur la révocation de l'Edit de Nantes, & la queſtion des Franchiſes.*

MONSEIGNEUR,

La 363. du T. V. 21. *Avril.* 1687.

J'Ai reçu les deux écrits que V. A. S. m'a envoyés; l'un imprimé, & l'autre à la main. Mais Elle me permettra de ne lui rien dire du premier, pour ne pas entrer dans une conteſtation inutile, à l'égard d'une choſe à laquelle je n'ai eu ni pu avoir aucune part, & dans laquelle il s'eſt paſſé, & ſe paſſe tous les jours, bien des manieres que je n'aurois pu approuver, ſi on m'en avoit conſulté. Car je ne ſerois nullement d'avis qu'on uſât de violence pour obliger les nouveaux convertis de recevoir les Sacremens, ni qu'on les menacât de les jeter à la voirie, s'ils ne communioient à la mort. On ne devroit ſur cela employer que la perſuaſion, & c'eſt comme en uſent les bons Evêques, ainſi que V. A. le pourra voir par la copie d'une lettre de M. l'Archevêque d'Ambrun, à M. l'Archevêque de Paris, ſi je puis la lui envoyer aujourd'hui. Il y a deux choſes dans cet écrit imprimé, dont je ne puis convenir; un droit, & un fait. Le droit eſt qu'il ſoit jamais permis à des ſujets de prendre les armes contre leurs ſouverains, quand on les tourmente à l'égard de leur Religion. Quoi qu'en diſent les Auteurs, qui ſont cités dans l'écrit, (car je ne dis pas que ce ſoit le ſentiment de celui qui a fait l'écrit,) je ne ſaurois être de leur avis. Le fait eſt, que ce qui eſt rapporté des Hugenots dans l'Hiſtoire des Edits de Pacification, ne ſoit pas véritable, & qu'ils n'aient pas été tels qu'ils ſont repréſentés dans ce livre. Les Miniſtres réfugiés ont chargé d'injures celui qui en eſt l'Auteur, lequel je ne connois point: mais je ne vois pas qu'ils aient entrepris de faire voir que les faits, qui y ſont rapportés, ſoient faux.

Pour l'autre Ecrit touchant la France, (*a*) V. A. peut ſe ſouvenir de quelle maniere le P. Jobert lui en a écrit. On peut voir par là qu'ils ſont reconnoiſſans à l'égard de ceux qui leur font du bien; mais que c'eſt ſouvent aux dépens de la juſtice. Il eſt donc certain, que, pour peu qu'on ait

(*a*) [Il eſt queſtion des franchiſes du Palais de l'Ambaſſadeur du Roi à Rome, qu'on regarda comme violées par l'entrée des Sbirres après la mort du Duc d'Eſtrées au commencement de Fevrier 1687, dans tout le *Franco* du Palais Farneſe où il logeoit; & cela par ordre du Pape.]

d'équité, on doit avouer que le Pape a raiſon d'abolir une coutume qui ne peut ſervir qu'à faire que les crimes demeurent impunis. Il eſt vrai qu'il eſt à craindre qu'il n'en arrive de fâcheuſes brouilleries: mais il n'y a aucune apparence que cela puiſſe aller juſqu'à cauſer un ſchiſme entre l'Egliſe de France & l'Egliſe Romaine. L'Egliſe Gallicane reconnoîtra toujours la primauté du S. Siege, & ne rompra jamais de communion avec le Souverain Pontife; & le Pape de ſon côté n'uſera jamais d'excommunication ni d'interdit contre le Royaume de France. Ce qui eſt de plus fâcheux, mais qui a précédé cette diſpute touchant le *Franco*, eſt que le Roi ne veut point que ceux qu'il nomme aux Evêchés prennent des Bulles, à moins que le Pape n'en donne à tous, & à ceux mêmes qui ont été de l'Aſſemblée de 1682. C'eſt un grand déſordre, auquel il ſeroit bien à deſirer qu'on apportât quelque remede, par quelque accommodement touchant l'affaire de la Régale. On dit que le Roi en a propoſé un aſſez raiſonnable: ſi cela eſt, il ſeroit à ſouhaiter que le Pape l'eût accepté.

LETTRE. DCXVI.

A Madame LA MARQUISE DE ROUCY. *Particularités ſur le progrès du Chriſtianiſme à la Chine. Du Livre des Jéſuites contre la Morale Pratique.*

VOus ne ſauriez vous imaginer, ma chere Couſine, combien vous m'avez obligé de m'avoir mandé des nouvelles ſi certaines & ſi édifiantes du Chriſtianiſme de l'Orient. Car peut-on aimer J. C. & n'être pas ravi de ſavoir que ſon regne s'établit parmi ces nations qui ont été tant de ſiecles ſans le connoître? J'ai eu ſur-tout bien de la joie de ce qui eſt dans ces nouvelles: que l'on remarque une ferveur particuliere dans les Chrétiens que les Dominicains ont inſtruits; & je leur ai ſu bon gré de ce qu'ils ont été les premiers qui ont logé les Miſſionnaires que feu Mr. d'Heliopolis avoit emmenés avec lui. Ne ſeroit-ce point une récompenſe de ce que cet Ordre eſt toujours demeuré fidele à ſoutenir, avec ſon Maître S. Thomas, la bonne Morale & la vraie grace de J. C. qui peut ſeule changer les cœurs de pierre de ces infideles, en des cœurs de chair, où s'écrit la loi de Dieu, *non avec de l'encre, mais par l'eſprit du Dieu vivant*, comme dit S. Paul? Ce ne peut être qu'un effet de cette même grace du Sauveur, ce que vous me mandez de ces bonnes femmes Chinoiſes, qui ont tant de piété, & dont pluſieurs s'étant conſacrées à J. C. par les trois vœux, vivent, quoique ſans clôture, comme

La 68. du T. VIII. 23. *Avril* 1687.

de parfaites Religieuſes. Et on ne doit pas être ſurpris qu'un ſi ſaint établiſſement, qui a été fait par les Dominicains, leur ait attiré d'abord bien de la contradiction. C'eſt ce qui arrive ordinairement au commencement des meilleures œuvres; mais il y a ſujet de louer Dieu de ce qu'on ajoute, que leur patience a été ſuivie de mille bénédictions. Enfin j'ai eu un plaiſir ſenſible d'apprendre que Dieu veut bien encore ſceller, par des miracles, la vérité de la prédication de la foi. Et celui de ce Religieux nommé Langello (dont on ſeroit bien aiſe de ſavoir l'Ordre) guéri en un inſtant, lorſqu'on n'en attendoit plus que la mort, par la foi d'un jeune enfant, qui lui donna de l'eau benite en forme de croix, après lui avoir dit: *Ne craignez point, mon Pere, le vrai Dieu que nous adorons, & qui eſt tout puiſſant, vous délivrera*, eſt digne des premiers ſiecles.

Je ſuis bien aiſe de ce que vous m'aſſurez, que ces Meſſieurs, qui vous ont fait voir l'original de ces nouvelles, ont une bonté toute particuliere pour vous. Car ayant part à tous les biens qui ſe font pour la gloire de Jéſus-Chriſt dans ces vaſtes pays, leur amitié vous y en fera avoir auſſi; & ce vous ſera un nouveau ſujet de confiance que Dieu vous aime. Je prends, pour une marque de l'affection qu'ils ont pour moi, le deſir qu'ils témoignent avoir que je déclare, par quelque écrit, que je ne ſuis point Auteur de la Morale Pratique. Comme cela eſt très-vrai, je n'aurai pas de peine de le déclarer, quoique des perſonnes d'honneur ne ſoient pas d'avis que je le faſſe: " Parce, diſent-ils, que c'eſt aux Jéſuites à ne pas „ croire que j'en fois Auteur, puiſqu'ils ſont perſuadés qu'il eſt plein de „ calomnies; & que d'ailleurs c'eſt s'y prendre mal, que de vouloir faire „ déſavouer un livre ſans nom, par une perſonne de mérite, en uſant de „ hauteur, & lui diſant des injures. " C'eſt ce qui me vient préſentement d'être écrit par une perſonne que vous connoiſſez très-bien. Cependant je ferai aiſément ce déſaveu, puiſque l'on m'aſſure que des perſonnes de piété en ſeront édifiées; & je reconnoîtrai auſſi qu'on a été trompé en croyant de bonne foi, auſſi bien que le P. Contenſon, très-pieux & très-ſavant Dominicain, que l'Evêque de Malaga étoit Auteur du *Theatro Jeſuitico*. Mais les Auteurs du nouveau livre (*a*) pouſſent cela bien plus loin. Ils veulent qu'on en conclue, que tout ce qui a été dit au déſavantage de la conduite de leurs Miſſionnaires de la Chine eſt faux & calomnieux: d'où il s'enſuivroit, que tant de ſaints Religieux qui les ont accuſés devant le S. Siege (comme le témoigne M. de Palafox dans ſa lettre au Pape Innocent X.) d'où s'eſt enſuivi la condamnation de leur conduite par le Pape d'aujourd'hui, ont été des calomniateurs. Et c'eſt ſur cela que l'on eſt en peine de ſavoir ce que ces Meſſieurs voudroient que l'on fît. Ils ſont trop

(*a*) [*Défenſe des nouveaux Chrétiens &c.*]

gens

gens de bien pour trouver bon que l'on mentît en une choſe ſi importante, ou qu'en ne diſant rien on donnât autorité au menſonge qui feroit paſſer les coupables pour innocens, & les innocens pour coupables. Et on ſait d'ailleurs très-certainement, que ces Meſſieurs ſont perſuadés, autant que perſonne, qu'on n'a rien dit des Jéſuites, ſur leur conduite dans la Chine, qui ne ſoit vrai: & que s'ils le diſſimulent, & n'en diſent rien en public, c'eſt par une prudence qu'on ne blâme point. Voyant les choſes de plus près que nous, ils ont pu juger que s'ils ne gardoient beaucoup de ménagement avec une ſi puiſſante Compagnie, qui fait tous ſes efforts pour ruiner leur Miſſion, elle y exciteroit de grands troubles, qui en pourroient beaucoup empêcher le fruit. Mais comme l'exemple des filles de l'Enfance fait aſſez voir que cette Société ne perd point le deſſein qu'elle a de perdre ceux qu'elle a une fois en butte, ces Meſſieurs doivent croire, que, s'il y a un moyen de l'empêcher d'y réuſſir, c'eſt de la faire connoître pour ce qu'elle eſt, en ne diſant que la vérité, dans la ſeule vûe de ſervir l'Egliſe. Ils peuvent avoir de bonnes raiſons de ne le pas faire: mais ils ne doivent pas être fâchés que d'autres leur rendent ce bon office, pourvu, ſur-tout, qu'on ait la diſcrétion de ne les commettre pas. C'eſt tout ce que vous aurez de moi cette fois, ma chere Couſine; car je ſuis accablé de lettres, auxquelles il faut que je faſſe réponſe.

LETTRE DCXVII.

A M. DU VAUCEL. *Sur le Vicariat de Hollande; l'édition de quelques livres; les Filles de l'Enfance, & l'Année Chrétienne.*

UNe perſonne me vint dire hier tout effrayé, qu'il avoit découvert que les Jéſuites de la Haye avoient fait écrire à l'Envoyé de l'Empereur une lettre très-envénimée contre M. van Heuſſen à M. de Caſtanaga, Gouverneur général de ces pays-ci, afin de l'engager d'écrire à Rome contre lui; ce que l'on ſait auſſi qu'il a fait: que ce ſont des accuſations vagues de Janſéniſme, fondées ſur la liaiſon qu'il a avec MM. de Louvain, & ſur ce qu'il ſoutient M. van Bont, qui a écrit contre le P. Hazard, & M. Van der Schure, qui eſt un Licencié de Louvain, qui a ſoutenu la doctrine de la Grace dans ſes Theſes de Licence. Je ne ſaurois croire que de telles fadaiſes puiſſent faire aucune impreſſion à Rome, étant mandées par une perſonne auſſi ignorante dans ces matieres, qu'eſt ce Gouverneur.

La 364. de T. V. 24. *Avril* 1687.

Je vous renvoye ouverte la réponſe que je fais à ce bon Doctrinaire. Je ſuis en peine de ce que l'on fera de cette Morale, quand elle ſera revue (*a*). Car ſi on l'imprime en ces pays-ci, il ſera bien difficile qu'elle paſſe en France. Mais d'un autre côté il n'y a guere lieu d'eſpérer qu'il s'y trouvât un Evêque aſſez généreux pour ſe charger de l'impreſſion; il faut l'avoir vue auparavant, avant que de délibérer ſur cela.

Je ne ſuis point fâché que vous ayiez étendu le Préambule (*b*). Ce que vous y aurez fait ne ſauroit être que bon. Vous verrez néanmoins, par la lettre du Courrier précédent, ce qui en pouvoit excuſer la briéveté. Pour ce qui eſt de la ſignature du Formulaire, je ſuis bien aiſe que vous ſoyez entré dans ma penſée, qu'il eſt mieux de n'en point parler. Je vous ai auſſi mandé la derniere fois, ce qui me faiſoit croire qu'il étoit mieux de ne rien ajouter à ce que j'ai dit pour les juſtifier ſur la doctrine des cinq Propoſitions. Vous ne m'avez rien écrit ſur ce que j'ai cru devoir changer à la fin de la ſeconde lettre des filles de l'Enfance au Pape. Je ne crois pas néanmoins qu'il y ait aucune de nos lettres perdues. On a écrit tous les ordinaires.

Je n'avois pas eu tort de croire que M. de Vaiſon ne devoit pas ſi facilement ſe laiſſer enlever de pauvres filles, qui s'étoient miſes ſous ſa protection, ou plutôt ſous celle du S. Siege. Vous avez vu préſentement ce que je vous en ai mandé. Il eſt au moins obligé de réparer la faute qu'il a faite, en ſoutenant celles qui reſtent.

J'ai bien de la joye de ce que le Cardinal Caſanata a loué l'*Hiſtoire abrégée de la Congrégation de Auxiliis*. Il faudroit bien plus d'un manuſcrit pour avoir tous les actes de la Congrégation *de Auxiliis*. M. Angran en a dix ou douze volumes. Mais peut-être que ce manuſcrit du Cardinal Caſanata contient ſeulement les réſolutions des Conſulteurs.

On s'en va imprimer un plus grand ouvrage, dont cette hiſtoire abrégée ne fera que la IV. partie. Les trois premieres ſeront 1°. L'Analyſe de l'Epitre aux Romains. 2°. La Tradition depuis les Apôtres juſques à Pélage. 3°. Depuis Pélage juſqu'au dernier ſiecle. Et le Titre général, que je devois avoir mis d'abord: *Tradition de l'Egliſe touchant la doctrine de la Prédeſtination & de la Grace.*

On vous envoye un mémoire touchant un libelle qui court en Hollande (*c*). Travaillez à découvrir ſur cela ce que vous pourrez au lieu où vous êtes. On trouvera moyen d'en envoyer autant en Eſpagne. Ceux qui ſont accoutumés au ſtyle du P. Eſtrix (*d*), ne doutent point qu'il ne

(*a*) [C'eſt la Morale de M. Godeau, Evêque de Vence.]
(*b*) [De la défenſe des filles de l'enfance.]
(*c*) [Il étoit intitulé: *Querimonia Catholica* &c.]
(*d*) [Provincial des Jéſuites de Flandres.]

ſoit de lui. Mais il faut que les Jéſuites ayent eu aſſez de crédit ſur l'Evêque de Malaga pour le lui faire adopter : car il eſt incroyable qu'ils euſſent l'impudence de le faire courir ſous ſon nom, ſans qu'il en ſût rien.

Je n'ai pas de peine à croire qu'il n'y a rien à faire pour l'Année Chrétienne. Mais c'eſt ce qui me fait avoir pitié de l'Egliſe, de voir que ceux qui en ſont les chefs, ſoient ſi peu touchés du ſalut des ames, qu'ils aiment mieux qu'elles ſoient privées de ce qui les pourroit le plus édifier, que de reculer d'un mauvais pas qu'ils auroient fait indiſcrettement. On penſera à ce que l'on pourra faire auprès du Cardinal Le Camus. Nous attendons ſamedi prochain M. de Pont-château ſon bon ami. Mais pour vous dire le vrai, je n'en eſpere guere plus que des autres. Je ſuis tout à vous.

LETTRE DCXVIII.

A M. PERRIER FILS, ET A MESDEMOISELLES SES SOEURS; *Sur la mort de Mad. Perrier* (*a*).

QUe vous dire mon très-cher frere, & mes très-cheres ſœurs, de l'épreuve que je viens d'apprendre que Dieu vous a envoyée? Perdre la meilleure mere du monde, la plus aimable, & la plus aimée, & qui a toujours eu pour ſes enfans un cœur plus chrétien; & la perdre en un moment, ſans que la nature ait eu quelque loiſir pour ſe préparer à une ſi cruelle ſéparation? C'eſt aſſurément un coup ſi terrible, qu'à moins d'avoir une piété auſſi ſolide que la vôtre, on en auroit été accablé. Mais votre foi a prévenu tout ce que je pourrois vous repréſenter. Elle a bientôt ſeché vos larmes en vous empêchant de vous arrêter à ce qui eſt reſté ſur la terre de cette chere défunte. Elle vous a tranſportés juſques dans le ſein de Dieu, pour prendre part à la joye du bonheur dont elle jouit, &, en aſpirant au même terme, y adorer la miſéricorde qui a couronné ſes dons, en couronnant ſes bonnes œuvres. Vous ne devez aſpirer qu'à la ſuivre, & ne pas vous affliger qu'elle y ſoit arrivée avant vous. Elle ne vous y oubliera pas, & elle vous fera obtenir de Dieu, par ſes prieres, la conſolation & le ſecours que vous receviez de ſa préſence ſenſible. Et peut-être vous ſera-t-il plus avantageux d'en être privé, pour aimer Dieu d'un amour plus pur & moins partagé, comme l'Evangile de cette ſemaine nous apprend qu'il le fut aux Apôtres, d'être détachés de la préſence viſible de Jéſus-Chriſt

29. *Avril* 1687.

(*a*) [Imprimée avec quelque petit changement, dans le *Recueil des pieces*, ſur P. R. imprimé à Utrecht en 1740. p. 390.]

même. Il ſemble que Dieu nous fait bien entendre que c'eſt la voie par où il veut nous mener. Combien depuis quelque tems nous a-t-il enlevé d'amis, qui nous paroiſſoient ſi néceſſaires chacun en ſon genre? C'eſt pour nous obliger à ne nous attacher qu'à lui, & à tout attendre de ſa bonté paternelle. Je prie Dieu qu'il nous mette tous dans cette diſpoſition, & je me perſuade que c'eſt le fruit que vous avez tiré l'un & l'autre de vôtre perte, & qu'en tirera auſſi celle qui vous eſt préſente d'eſprit quoiqu'abſente de corps. Je ne puis vous regarder que tous trois enſemble, me tenant très-aſſuré que vous ne ſerez jamais qu'un cœur & qu'une ame; ſemblables à une famille qui m'a le plus édifié en Hollande, compoſée d'un très pieux & très habile Eccléſiaſtique, (a) qu'on eſpere qui ſuccedera à M. l'Evêque de Caſtorie, & de deux filles, qui, depuis leur enfance, ſe ſont conſacrées entiérement à Dieu, qui n'ont fait aucun partage de leur bien, qui eſt conſidérable, & dont ils employent la plus grande partie à des œuvres de piété.

Notre petite famille me prie de vous aſſurer de la part qu'elle prend à votre affliction. Nous nous diſpoſons à offrir demain le St. Sacrifice de la Meſſe pour le repos de l'ame de celle qui nous a quittés. Je ſuis &c.

(a) [M. van Heuſſen, & deux de ſes ſœurs.]

LETTRE DCXIX.

A M. DU VAUCEL. *Sur l'Edition de l'Innocence opprimée; le caractere d'un nouveau Général des Jéſuites, & d'un nouvel Internonce de Bruxelles.*

La 365. du T. V. 1. *Août* 1687.

ENfin nous avons reçu l'*Innocence opprimée*. Elle eſt fort bien imprimée, & on a tout ſujet d'en être content. Je l'ai parcourue, pour voir ce qu'on y avoit ajouté; & je n'y ai rien trouvé, dont je n'aie été très-ſatisfait. Le préambule eſt plus beau dans l'état où on l'a mis. Il ne me paroiſſoit pas qu'il fût à propos de parler de la Borde: mais je me rétracte, & j'approuve fort la maniere dont on en a parlé. L'addition qui eſt à la fin contient des choſes fort importantes, ſur-tout l'information de l'an 1666. qui découvre la malice & la mauvaiſe foi de ceux qui en avoient fait faire une autre ſi pleine de fauſſetés Il eſt inconcevable que des Prêtres, qui diſent tous les jours la Meſſe, puiſſent faire des actions ſi noires, dont des Payens rougiroient.

Nous avons été bien touchés de la mort de M. le Cardinal Sluſio. M.

Chaumont en eſt bien affligé, & j'y perds ſans doute; car aſſurément il avoit de l'amitié pour moi. Je lui avois écrit une grande lettre ſur l'affaire du Vicariat: mais comme elle ne ſera arrivée qu'après ſa mort, je ne ſais entre les mains de qui elle tombera.

Je ne ſais ce qu'il y a à eſpérer de ce nouveau Général des Jéſuites *, pour le bien de l'Egliſe. Ce qu'il a écrit contre la Probabilité fait croire que n'étant pas ennemi de la bonne morale, il pourra empêcher qu'on ne la combatte dans ſon Ordre autant qu'on avoit accoutumé de faire. Mais étant ſi prévenu contre les prétendus Janſéniſtes, il y laiſſera regner ce phantôme, & ne mettra aucunes bornes aux emportemens de ſes confreres contre les plus gens de bien de l'Egliſe, que l'on décrie ſous ce nom... * Tyrſo Gonzalés.

Juſques ici on a ſujet d'être ſatisfait du nouvel Internonce. † Il entend raiſon ſur les choſes mêmes ſur leſquelles il ſemble être prévenu, comme ſur le délai de l'Abſolution. Il a envoyé querir M. Hennebel, ſur ce que les Jéſuites s'étoient plaints à lui, qu'il ſe préparoit à faire une Theſe contr'eux. Mais ce Docteur lui ayant repréſenté que ce n'étoit que pour ſe défendre contre une de leurs Theſes, qui lui eſt fort injurieuſe, il a jugé qu'il n'y avoit rien à dire, cela étant ainſi; qu'il pouvoit faire ſa Theſe, & qu'il ne doutoit point qu'il n'y gardât la modération néceſſaire; qu'il ſeroit bien aiſe d'avoir cette Theſe des Jéſuites, & que ſi elle étoit telle qu'on le lui diſoit, il l'enverroit à Rome, & leur feroit faire une bonne réprimande. † Davia.

On lui a préſenté une Requête pour avoir des juges contre le P. Hazard. On lui demande M. de Malines & deux Abbés proche d'ici. Il ne l'a pas encore répondue.

LETTRE DCXX.

AU MÊME *Sur la partialité de l'Internonce de Bruxelles dans l'affaire du P. Hazard.*

JE vois bien qu'il n'y a point de juſtice à eſpérer en ce monde. Nous eſpérions bien du nouvel Internonce pour l'affaire du P. Hazard; mais nous avons trouvé qu'il eſt encore plus déraiſonnable que le précédent. Il y a plus de trois ſemaines qu'on lui a demandé des juges. Il a répondu d'abord fort civilement, & il a pris pour prétexte de ne faire pas ce qu'on lui demandoit, qu'il vouloit écrire à Ruremonde, pour ſavoir en quel état étoit l'affaire. On a donc attendu, & enfin on l'a été voir & la premiere choſe qu'il a dite, eſt qu'il ne donneroit pas les juges qu'on La 366. du T. V. 5. Août. 1687.

lui demandoit. Et enſuite il a prétendu que c'étoit la faute des héritiers, de ce qu'ils ne s'étoient pas fait juger par l'Evêque de Ruremonde. On lui a fait voir d'où étoit venu ce retardement, & que, de plus, quand il y auroit de la faute de ceux qui étoient chargés de la part des héritiers de pourſuivre cette affaire, ce n'étoit pas une raiſon de leur dénier la juſtice qu'ils demandoient. Enfin il eſt aheurté à vouloir qu'ils plaident devant l'Official de Ruremonde. On a eu beau lui dire, que c'eſt l'Evêque qui eſt nommé juge, & que ces commiſſions ſont perſonnelles; & que, de plus, il étoit frere du Recteur des Jéſuites de cette ville-là. Il dit qu'un Jéſuite n'eſt pas toute la Société. Nous voyons bien qu'il ne fait en cela que ſuivre les inſtructions de ſon prédéceſſeur, & il en a même lâché quelque mot. Il paroît donc qu'il a eu bien peu d'égard au mémoire que M. de Caſoni lui a envoyé de Boulogne. Cependant que pouvons-nous faire pour empêcher le vacarme que feront aſſurément les héritiers, en apellant devant les juges ſéculiers de ce déni de juſtice? Tout ce qui me vient dans la penſée eſt de les faire prier d'attendre que nous puiſſions avoir réponſe à la lettre que je vous écris préſentement, en leur faiſant eſpérer qu'on pourroit ordonner à l'Internonce de nous donner les juges que nous lui demandons; & que ſi on ne peut pas obtenir cela, on n'empêchera pas qu'ils ne faſſent ce qu'ils voudront. C'eſt un ordre établi, qu'en matiere de demander des juges au S. S., on donne toujours ceux que la partie demande, ſauf à la partie adverſe à les récuſer, ſi elle en a des raiſons. Pourquoi faut-il que cette coutume générale ne s'obſerve pas quand il s'agit d'obliger un Jéſuite à réparer d'auſſi horribles calomnies que celles dont on ſe plaint. Cela fait voir que quoique S. S. ait tant de ſujet de ſe plaindre d'eux, ils ont toujours aſſez de crédit pour ſe faire craindre par les Miniſtres même de S. S.

LETTRE. DCXXI.

Au PRINCE ERNEST LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELS. *Réponſe à Leibnitz. Traité de l'unité de l'Egliſe de M. Nicole.*

31. *Août.* 1687. VOilà, Monſeigneur, la réponſe à la derniere lettre de M. Leibnitz, qui m'a été envoyée par V. A. S. dès le mois d'Avril dernier; mais je n'ai pu m'appliquer plutôt à y répondre. Je la ſupplie d'y faire mettre le deſſus, parce que je ne ſais pas ſes qualités. Si Elle la veut parcourir, Elle verra qu'il a des opinions de phyſique bien étranges, & qui ne paroiſſent guere

ſoutenables. Mais j'ai tâché de lui en dire ma penſée d'une maniere qui ne le pût pas bleſſer. Il vaudroit bien mieux qu'il quittât, au moins pour quelque tems, ces ſortes de ſpéculations, pour s'appliquer à la plus grande affaire qu'il puiſſe avoir, qui eſt le choix de la véritable Religion, ſuivant ce qu'il en avoit écrit à V. A. il y a quelques années. Il eſt bien à craindre que la mort ne le ſurprenne, avant qu'il n'ait pris une réſolution ſi importante pour ſon ſalut.

Le livre de M. Nicole, contre le nouveau Syſtême de l'Egliſe, du Sieur Jurieu, eſt achevé d'imprimer. Nous en attendons de Paris dans cinq ou ſix jours. Nous en enverrons à V. A. par les charriots de Cologne, avec quelques autres livres qu'elle ſera bien aiſe de voir.

LETTRE DCXXII.

A Madame LA MARQUISE DE ROUCY. *Sur le bon emploi des biens.*

IL eſt vrai, ma chere Couſine, que je vous avois promis de vous parler des devoirs des perſonnes riches à l'égard de leur bien. Mais je ne m'étois pas preſſé de ſatisfaire à cette promeſſe, parce que j'ai cru que vous n'aviez pas tant de beſoin d'être inſtruite ſur cela, à cauſe de la réſolution que vous avez priſe il y a long-tems, & que je ne doute point que vous n'exécutiez fidelement, de donner aux pauvres, ou d'employer en bonnes œuvres, la dixieme partie de votre revenu. Mais puiſque vous me preſſez de m'acquitter de ma parole, je veux bien vous dire ce que Dieu m'aura donné de penſées ſur ce ſujet. La 69. de T. VIII. 14. *Sept.* 1687.

Il y a, ce me ſemble, deux devoirs principaux à l'égard du bien. L'un, de n'y être pas attaché; l'autre, d'en faire un bon uſage. Ils ſont ſouvent joints enſemble. Ils peuvent néanmoins être ſéparés, ou en effet, ou en apparence. Je dis, en apparence, à l'égard des prodigues, qui paroiſſent n'être point attachés au bien, mais qui le dépenſent fort mal: car dans la vérité ils n'en ſont point détachés, & ils le recherchent ſouvent auſſi avidement que les avares; mais ils paroiſſent ne le pas aimer, parce qu'ils l'employent aiſément pour ſatisfaire leur ambition, leur vanité, ou leurs plaiſirs. Ce déſordre eſt trop groſſier. Il n'eſt pas beſoin de s'y arrêter.

Il eſt plus important de conſidérer celui qui y ſemble tout oppoſé, & où peuvent tomber des perſonnes qui ont d'ailleurs de la vertu: c'eſt qu'il y en a qui ſont charitables, & qui donnent volontiers l'aumône, qui ne laiſſent pas d'avoir une ſecrette attache au bien, qu'ils n'ont pas aſſez de ſoin de déraciner.

Pour s'en convaincre elles n'ont qu'à prendre garde ſi elles ne ſont point d'une humeur fâcheuſe envers les ouvriers qu'elles employent, ou les marchands de qui elles achetent, ou les hôteliers chez qui elles logent, en voulant avoir les choſes à trop bon marché. Si elles n'ont point mal édifié ceux avec qui elles avoient à traiter, en ne voulant rien rabattre de leur intérêt dans des occaſions où il ſemble que l'honnêteté l'auroit demandé. Car les Payens mêmes ont reconnu qu'il étoit d'un honnête homme de ne pas pourſuivre avec rigueur tout ce qui lui eſt dû, mais d'être diſpoſé à remettre quelque choſe de ſon bon droit. Combien donc les Chrétiens ſont-ils plus obligés de pratiquer cette ſorte de vertu, & de ne ſe pas renfermer dans la ſeule charité faite aux miſérables? Voilà bien des choſes en peu de paroles. Nous n'avons qu'à faire ſur cela notre examen, & il nous ſera facile de découvrir ſi nous ne nous flattons point en nous imaginant que nous n'avons pas d'attache au bien.

Pour l'emploi du bien, ne croyez pas que la réſolution que vous avez priſe de donner la dixme de votre revenu, ſoit une grande perfection, puiſque les Juifs mêmes y étoient obligés. Mais ſoyez y au moins fort fidelle, & allez plutôt au delà qu'au deſſous. Dans le choix des perſonnes, préférez les familles pauvres qui craignent Dieu, & qui ſouffrent ſans ſe plaindre & ſans qu'on le ſache, lorſque vous les connoîtrez. Les charités qui ſont tout enſemble corporelles & ſpirituelles ſont les plus agréables à Dieu, & il faut même faire en ſorte, autant qu'on le peut, que l'aumône corporelle ſoit un degré pour la ſpirituelle. Je ne puis entrer dans un plus grand détail, pour ne pas dire des choſes qui ne vous ſeroient pas propres. Quand vous ne regarderez que Dieu dans le bien que vous ferez, & que vous lui demanderez la lumiere dont vous avez beſoin pour marcher dans la voye de ſes commandemens, il ne vous la refuſera pas. Soyez ſeulement bien perſuadée, que l'aumône faite chrétiennement eſt un des plus grands moyens de ſe ſauver, & qu'à l'égard des riches, c'eſt renoncer à ſon ſalut que de n'en point faire, ou fort peu.

Vous avez grand ſujet d'avoir de l'inquiétude pour Mad. ..., & c'eſt une autre ſorte de charité de la porter à en être elle même inquiete, pour ne pas tomber dans le malheur de ceux qui différant toujours de ſe mettre en état de comparoître devant Dieu, ſont enlevés tout d'un coup du monde, ſans avoir eu le tems d'y penſer. Exhortez-la de faire au moins tous les jours une demie heure de priere: elle en pourra prendre le ſujet dans les nouveaux livres de M. Nicole (*a*). Cependant je vous promets de bien prier Dieu pour elle, & pour toute votre famille, dont

(*a*) [Inſtructions Théologiques, ſur les Sacremens, le Symbole &c.]

vous

vous m'obligerez de m'apprendre des nouvelles. Car tout ce qui vous regarde ne me ſauroit être indifférent. Je ſuis tout à vous, ma chere Couſine.

LETTRE DCXXIII.

A M. DU VAUCEL. *Sur la Morale de M. Godeau ; la mort de l'Archevêque de Toulouſe, & l'étude du droit Canon.*

J'Ai à vous parler de deux lettres qui accompagnoient la vôtre. J'ai déja lu une partie de la Morale que ce bon Pere de la Doctrine chrétienne m'a fait tenir. Mais il faut que j'aie achevé de la lire toute entiere, avant que de juger s'il eſt à propos de la donner au public. Car s'il la falloit preſque toute refondre, je ne ſais ſi j'aurois aſſez de loiſir pour y travailler ; & de plus il faudroit craindre qu'on ne m'accuſât d'en avoir fait une à ma fantaiſie, que j'aurois fauſſement attribuée à ce Prélat, parce que M. de Paris a retenu la copie qui fut envoyée à Paris auſſi-tôt après ſa mort, avec laquelle on ne manqueroit pas de confronter l'imprimé. *Septembre 1687.*

Pour le Gentilhomme de Provence, ſa lettre eſt toute pleine d'eſprit & de piété. On nous avoit déja envoyé de Paris le ſonnet ſur le défunt Archevêque de Toulouſe ; mais je n'en fus pas ſatisfait. Il y a un *hiatus* qui gâte tout, & ces mots *du grand Nicolas* n'en ſont pas une heureuſe expreſſion. Ses autres ſonnets, ſur des rimes données, ſont bien plus ingénieux, & mieux tournés. Vous avez bien fait de rompre le commerce par lettres qu'il vouloit avoir avec moi. Car les lettres, même néceſſaires, me font perdre bien du tems. Je tâcherai néanmoins de lui écrire une fois ; mais ce ne ſera pas par ce courier-ci. Pour ce qui eſt de ſon fils qu'il lui ſemble que Dieu appelle à l'état Eccléſiaſtique, s'il penſoit à l'envoyer étudier à Paris, & qu'il n'en ſoit détourné qu'à cauſe des ſignatures qu'on exige de ceux qui y prennent des dégrés en Théologie, il me ſemble qu'on lui pourroit propoſer trois choſes, dont il choiſiroit celle qui lui plairoit davantage. La premiere, de le faire étudier à Paris au droit Canonique, où il y a peut-être autant à apprendre que dans la Théologie Scholaſtique, quand on remonte juſqu'aux ſources de cette ſcience, qui ſont l'Ecriture & les anciens Canons : & on n'a point juſqu'ici exigé aucune ſignature de ceux qui y prennent des dégrés. La ſeconde, de le faire étudier à Paris aux Peres de l'Oratoire, en ſe mettant en penſion à S. Magloire avec les autres Eccléſiaſtiques qui y étudient. Quoiqu'on les ait bien tourmentés depuis cinq ou ſix ans, on ne laiſſe pas d'y apprendre quelque choſe de meilleur qu'en Sorbonne. La troiſieme, de l'envoyer à Louvain, où il apprendroit une

très bonne Philoſophie, & une Théologie fort ſolide, en demeurant au College du Pape, dont M. Huygens eſt Préſident, & où il trouveroit des exemples de piété, autant qu'en aucun ſéminaire de l'Egliſe. Ce ſont des propoſitions qu'on lui pourroit faire; ſauf à lui à juger ce qu'il trouveroit de plus faiſable, ſelon l'état de ſes affaires domeſtiques.

Ce que vous mandez de la mort de l'Archevêque de Toulouſe eſt bien horrible, (*a*) auſſi bien que ce que l'on vous a dit de l'Archevêque de Paris. Mais ce n'eſt pas à ces ſortes de gens que l'on en veut. On ſe contente au plus de leur faire quelques remontrances, comme on dit que le Roi en a fait depuis à cinq Prélats, en les avertiſſant de quitter leurs maîtreſſes; au lieu que les punitions & les lettres de cachet ſont réſervées en France pour les plus gens de bien, que l'on décrie ſous le nom de Janſéniſtes; & les excluſions de Rome, pour ceux qui n'entrent pas aveuglément dans toutes les préventions de cette Cour. Ainſi la probité & la vertu la plus pure & la plus chrétienne trouve par-tout des perſécuteurs.

Que ce M. Maille me plait, & que je trouve en lui de bonnes choſes, ſelon que vous m'en écrivez! Mais je crains bien qu'il n'en ait trop pour le pays où il s'eſt retiré. (*b*)

(*a*) M. du Vaucel marquoit à M. van Heuſſen, dans ſa lettre du 2 Août 1687 que „le Pape avoit écrit (le 15. Juillet précédent) un Bref à l'Archevêque de Toulouſe, „(Joſeph de Montpezat) pour l'exhorter à la repentance avant que de mourir. Il n'a pu pro„fiter de cette grace, étant mort avant que le Bref lui ait été rendu. Les Jéſuites qui l'ont „toujours obſédé, ont eu grand ſoin d'appaiſer les remords de conſcience, dont il étoit „tourmenté depuis long-tems.„ Voyez ce Bref dans l'*Addition à l'Innocence opprimée* &c. V. Claſſe III. Partie N°. XIII.

(*b*) M. Maille, qui étoit pour lors à Rome, rendoit tous les ſervices qui dépendoient de lui au Clergé de Hollande. Il avoit informé M. le Cardinal le Camus des affaires de cette Egliſe, & cette Eminence témoigna, par ſa réponſe, être très bien intentionnée à ſon égard.

LETTRE DCXXIV.

AU MÊME. *Sur la Réforme de l'Abbaie de Rolduc.*

La 367. du T. V. 24. *Sept.* 1687.

NOus n'avons point reçu de vos nouvelles cet ordinaire, & nous avons cru que c'eſt que vous n'aviez rien de particulier à nous mander. J'aurois pu auſſi ne vous point écrire ſi je n'avois fait une nouvelle connoiſſance avec un très-pieux Abbé de ces pays-ci, qui m'a appris diverſes choſes que j'ai cru que vous ſeriez bien aiſe de ſavoir.

C'eſt l'Abbé de Rolduc dans le Limbourg, qui eſt de l'Evêché de Liege pour le ſpirituel, mais qui dépend du Brabant pour le temporel. C'eſt un Monaſtere de Chanoines Réguliers, independant de toute Congrégation

Il n'y a que dix ou douze ans qu'il étoit fort déréglé ; mais Dieu ayant touché celui qui en étoit Abbé, auſſi bien que celui qui l'eſt maintenant, qui en étoit alors ſimple Religieux, il travaillerent conjointement à y mettre la réforme, & furent beaucoup ſecourus dans ce pieux deſſein par le P. Paris Religieux de ſainte Génevieve & Abbé des Ecoliers de Liege, & par feu M. Sluſe. Les anciens, qui ne vouloient point de réforme, firent un procès à leur Abbé, pour l'empêcher, & ſe ſervirent d'une Dame bonne amie de M. Tanara, qui étoit alors Internonce, & qui eſt maintenant Nonce de Cologne, qui lui fit nommer pour juges de ce différent ceux que les non-réformés ſavoient leur devoir être les plus favorables. On a encore les lettres originales de cette Dame, qu'elle écrivoit aux Non-réformés, mais qui furent interceptées par l'Abbé, qui découvrent toute cette intrigue. Ces juges délegués firent des réglemens qui renverſoient toute la réforme. Car, entr'autres choſes, ils vouloient que ces Religieux puſſent toujours avoir leur pécule. L'Abbé ne s'y voulut point ſoumettre, & il en apella à Rome. On lui fit juſtice ; mais ce ne fut pas gratuitement : car il en couta ſix cents écus à l'Abbaye qui eſt aſſez pauvre. Quelque tems après cet Abbé mourut, & par ſa mort la Réforme penſa encore être renverſée. Car les Non-réformés étant les plus forts en voix, des trois qu'ils nommerent au Roi d'Eſpagne, il y en avoit deux qui avoient le plus de voix, qui en étoient tout à fait ennemis, & un troiſieme qui n'y étoit pas oppoſé, mais qui n'étoit pas propre à la maintenir. Le Prieur (qui eſt celui qui l'eſt maintenant) n'avoit eu que deux voix. Mais M. le Marquis de Grana ayant exclu les deux premiers ; l'un, parce qu'il étoit trop jeune ; n'ayant que vingt-quatre ans ; l'autre, parce qu'il avoit fait une rebellion contre l'autorité du Roi, durant le défunt Abbé, il confirma l'élection du Prieur ; en quoi certainement il a fait une choſe qui lui pourra être d'un grand mérite devant Dieu. Car depuis l'établiſſement de ce nouvel Abbé, Dieu eſt parfaitement bien ſervi dans ce Monaſtere, n'y ayant que quatre des Non-reformés, & tous les autres Religieux vivans dans une grande piété. Mais ce qu'il y a de plus important, eſt qu'il y a dix Cures dépendantes de ce Monaſtere, dont il y a déja trois, dont les Réformés ſont Paſteurs, qui y font des merveilles ; & leur exemple a tellement touché d'autres Curés ſéculiers du voiſinage, qu'ils font auſſi parfaitement bien. Il y a auſſi trois Curés fort proche de l'Abbaye où ſont des anciens ; mais comme l'Abbé en eſt Curé primitif, & qu'il eſt libre aux paroiſſiens de venir à la Meſſe au Monaſtere, il gouverne preſque tous ceux de ces paroiſſes, qui deſirent de ſe ſauver ; & comme il prêche le matin tous les Dimanches, & fait le Catéchiſme l'après diné, ces bonnes gens y viennent pour être inſtruits.

Qui n'auroit cru que la réformation de ce Monaſtere, qui n'eſt qu'à

deux lieues d'Aix la Chapelle, n'auroit dû donner de la joie à tous les Religieux de cette ville ? Mais ç'a été tout le contraire. Les Jéſuites, les Capucins, qui ſont bien éloignés d'être auſſi amis de la bonne Morale, que ceux de la Province de Flandres, & ſur tout les Récollets ſont déchaînés contre ce bon Abbé & les Réformés, & ne travaillent qu'à les décrier par toutes ſortes de calomnies : & ces derniers ont fait des Theſes toutes pleines d'invectives contre eux; au lieu que quand ils étoient tous *difformés*, ils en étoient ſi contens, que c'étoient eux ordinairement qui les confeſſoient, ſans qu'ils trouvaſſent à redire à la vie qu'ils menoient, qui ſe paſſoit preſque toute à boire; & c'eſt préſentement une des plaintes de ces Récollets, de ce qu'on ne donne plus à boire à tous ceux qui rendent viſite à cet Abbé, ou à ſes Religieux.

Ce bon Abbé avoit fait imprimer l'Ordinaire de la Meſſe en Allemand. Les Récollets lui en firent un crime auprès du précédent Nonce de Cologne. Ce Nonce en écrivit à l'Abbé, en lui défendant de débiter ce livret juſques à nouvel ordre. L'Abbé lui repréſenta qu'un Jéſuite de Cologne avoit fait imprimer, il n'y avoit pas long-tems, un livre de prieres, où étoit la Meſſe entiere de la fête de tous les SS. avec l'Ordinaire & le Canon. Cela fit plus d'effet que ſi on lui eût allégué tous les Peres de l'Egliſe; & ainſi il ne lui demanda plus autre choſe, ſi non que cet Ordinaire de la Meſſe en Allemand fût approuvé par le Cenſeur ordinaire; ce qui lui fut facile d'obtenir, puiſque ce Cenſeur lui apprit une choſe bien ſurprenante, qui eſt, que c'étoient les Récollets qui lui étoient venu demander permiſſion, il y avoit peu de tems, de faire imprimer à Liege l'Ordinaire de la Meſſe avec le Canon en François, tel qu'il avoit été imprimé à Bruxelles. Quelle religion peuvent avoir des gens qui font des crimes à d'autres de ce qu'ils font eux-mêmes ? Mais peut-on s'empêcher de gémir de voir que l'Année Chrétienne, qui eſt peut-être le meilleur livre qui ſe ſoit fait depuis cent ans, demeure ſupprimée, à l'inſtance du Nonce du Pape auprès du Roi, par cette ſeule & unique raiſon que le Nonce de Cologne a reconnu ne rien valoir, que le Canon de la Meſſe ne doit pas être mis en langue vulgaire ?

FIN DU TOME SECOND.
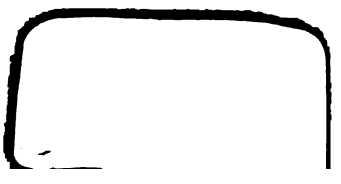
SEP 14 1943